Patrick Dumont, Raphaël Kies Philippe Poirier & Fernand Fehlen (dir.)

Les élections législatives et européennes de 2004 au Grand-Duché de Luxembourg

Rapport élaboré pour la Chambre des Députés

Patrick Dumont, Fernand Fehlen, Raphaël Kies et Philippe Poirier

Les élections législatives et européennes de 2004 au Grand-Duché de Luxembourg

Rapport élaboré pour la Chambre des Députés

STADE - Unité de recherche interdisciplinaire sur le Luxembourg
Université du Luxembourg
Luxembourg, janvier 2006

Ce rapport a été réalisé pour la Chambre des Députés du Grand-Duché du Luxembourg. Il ne reflète pas les points de vue de la Chambre des Députés et de ses membres. Toutes interprétations ou opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs.

STADE - Unité de recherche interdisciplinaire sur le Luxembourg
Université du Luxembourg

Campus Limpertsberg
162a, avenue de la Faïencerie
L-1511 Luxembourg

Luxembourg, janvier 2006

Impression : Service Central des Imprimés de l'État

L'étude et ses annexes sont disponibles sur le site de la Chambre des Députés
www.chd.lu (rubrique : portail documentaire -> documentation)
et le site de l'université www.uni.lu .

Une table des matières détaillée
et une liste des figures
se trouvent au début de chaque chapitre

Introduction 5

1 Partis et système politique 13

1.1 Introduction 17
1.2 Définition des partis politiques 22
1.3 Un système politique consociatif 33

2 Partis politiques et élections 107

2.1 Modalités du vote et de la distribution des sièges 111
2.2 Sources d'information dans la campagne politique 151
2.3 Campagne politique sur Internet 158
2.4 Constitution des listes 190
2.5 Structuration de la campagne 218

3 Analyse du vote d'après les résultats 251

3.1 Résultats généraux 255
3.2 Enseignements nationaux aux législatives et aux européennes 274
3.3 Vote et structure socio-démographique des communes 305
3.4 Analyse multivariée (régressions linéaires) 324

4 Analyse du vote d'après le sondage post-électoral 329

4.1 Caractéristiques des différents électorats aux législatives 333
4.2 Analyse des électorats à travers les valeurs 347

5 Analyse des bulletins 401

5.1 Caractéristiques des différents électorats aux législatives 405
5.2 Nombre de listes sur un bulletin 409
5.3 Nombre de suffrages par bulletin 412
5.4 Nombre de candidats sur un bulletin 415
5.5 Fréquence du vote pour au moins un candidat 418
5.6 Vote principal 421
5.7 Combinaisons de partis les plus fréquentes sur un bulletin 423
5.8 Paires et triplets de candidats 427
5.9 Analyse multivariée des bulletins 436
5.10 Caractéristiques des candidats et panachage 457

6 Conclusion 467

7 Bibliographie 471

8 Annexes (sur Internet*)

8.1 Tableau récapitulatif des évènements de la campagne électorale d'octobre 2003 à juin 2004
8.2 Offre en ligne des partis politiques
8.3 Résultats complets des sondages pré-électoraux administrés en novembre 2003, en février et en avril 2004
8.4 Résultats complets du sondage post-électoral réalisé en juin 2004

* Les annexes, ainsi que toute l'étude, sont disponibles sur le site de la Chambre des Députés www.chd.lu (rubrique : portail documentaire -> documentation) et le site de l'université www.uni.lu .

Introduction

1.1 Les approches de l'étude

L'objectif principal du rapport Elections 2004 –commandité par la Chambre des Députés du Grand-Duché du Luxembourg– est de comprendre le fonctionnement du système politique luxembourgeois à l'occasion des élections législatives et européennes de juin 2004.

Ce rapport fait suite à celui qui avait été réalisé en 1999 lors des précédents scrutins national et européen par la cellule Statistique et Décision du Centre de Recherche Public-Gabriel Lippmann[1]. Ladite unité de recherche a depuis été intégrée comme telle en septembre 2003 au sein de la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Éducation de la nouvelle Université du Luxembourg créée quant à elle depuis le 1er octobre 2003.

Le rapport est la première grande étude en sciences politiques du nouvel établissement universitaire et gage en soi de l'institutionnalisation d'un pôle d'enseignement et de recherches dans cette discipline. Avant même son achèvement –témoignage de l'intérêt de la communauté scientifique internationale –, le rapport a déjà donné lieu à de nombreuses participations à des colloques internationaux en études électorales et à de multiples publications nationales et internationales[2].

Plus particulièrement, l'étude met en œuvre cinq approches complémentaires :

- L'analyse historique et sociologique des institutions, des acteurs politiques et socio-économiques qui conditionnent la vie politique au Luxembourg ;
- L'étude qualitative des stratégies de tous les acteurs du système politique au début et pendant la campagne électorale, notamment avec une étude pionnière sur l'e-democratie au Luxembourg ;

[1] Fehlen, Fernand, Piroth, Isabelle & Poirier, Philippe, Les Elections Législatives au Grand-Duché du Luxembourg. Luxembourg : Chambre des Députés du Luxembourg, octobre 2000. Également consultable sur le site de la Chambre des Députés :
http://www.chd.lu/fr/organisation/documentation/espTele.jsp

[2] Dumont, Patrick, Fehlen, Fernand & Poirier, Philippe, "Wahlsystem und Parteienlandschaft". In, Lorig, Wolfgang & Hirsch, Mario, Das politische System Luxemburgs, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2006.
Dumont, Patrick & Poirier, Philippe, "Second-order campaigning: European elections in Luxembourg". In Maier, Michaela and Tenscher, Jens, Campaigning for Europe. Parties, Campaigns, Mass Media and the European Elections 2004. London: LIT Publishers, p141-155, January 2006.
Fehlen, Fernand, "Die CSV und Das Neue Staatstragende Politische Lager". In, Forum, n°249, p35-45, septembre 2005.
Dumont, Patrick & Poirier, Philippe, « Dynamiques électorales du PCS en 2004 ». In, Forum, n°249, p41-45, septembre 2005.
Dumont Patrick & Poirier, Philippe, « Un referendum incomparable ». In Eine Verfassung für Europa. Luxemburger Wort, p24-25, Samtag, den 2. Juli 2005.
Delwit, Pascal & Poirier, Philippe, Parlement Puissant, Electeurs Absents ? Les élections européennes de juin 2004. Bruxelles : Editions de l'Université libre de Bruxelles, actes du colloque international organisé à l'Université du Luxembourg en septembre 2004, avril 2005.
Dumont, Patrick & Poirier, Philippe, "The Parliamentary and European Elections in Luxembourg of June 13th 2004". In, Talero Garcia José M., European Yearbook of Political Campaigns 2004. Vienna: European Association of Political Consultants, p170-190, June 2005.
Poirier, Philippe, "Political Parties in Luxembourg". In, Day, Alan, Political Parties of the World 6th edition, edited by. London: John Harper Publishing, p386-390, March 2005.
Poirier, Philippe, "European elections in Luxembourg". In, Lodge, Juliet, The 2004 Elections to the European Parliamen. London: Palgrave Editions, chapter 21, p179-187, March 2005.
Dumont, Patrick & Poirier, Philippe, « La double loi d'airain d'un système politique ». In, D'Letzeburger Land, numéro spécial élections, p16-17, 18 juin 2004.
Fehlen, Fernand, Margue, Charles, & Poirier, Philippe, La Participation Politique au Luxembourg à l'occasion des Elections Législatives et Européennes de juin 2004. Analyse seconde (document pdf), Luxembourg : Chambre des Députés, http://www.chd.lu/fr/organisation/documentation/espTele.jsp, 45p, mars 2004.

- L'exploitation statistique de quatre sondages (une vague de 3 sondages pré-électoraux et un sondage post-électoral) pour analyser non seulement le comportement électoral, les motivations et les valeurs des électeurs mais aussi l'état de la démocratie luxembourgeoise et européenne ;
- L'étude des résultats du scrutin rapportée aux données socio-démographiques du dernier recensement grand-ducal réalisé en 2001 et à celles de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale de 1999 et de 2004 ;
- Le tirage et le traitement d'un échantillon de 6000 bulletins de votes des élections législatives marquant ainsi la continuité et l'originalité de cette étude dans le champ scientifique des études électorales internationales.

Nous avons également utilisé des données et des statistiques venant d'autres études:

- Le rapport Elections 1999 commandité par la Chambre des Députés au Centre de Recherche Public Gabriel Lippmann à l'occasion des élections législatives et européennes de 1999 déjà cité ;
- Les principales données sociographiques du recensement de 2001[3] ;
- L'enquête sur les Valeurs au Luxembourg, volet luxembourgeois d'European Values Studies datant de 2002[4] ;
- Le sondage commandité par le groupe parlementaire du Parti Chrétien Social en juin 2003 à la société allemande Infratest Dimap[5] ;
- Les eurobaromètres de 2003 et de 2004 commandités par la Commission européenne à la société Gallup[6], l'enquête post-élections européenne, les enquêtes « Constitution européenne » ordonnées conjointement avec le Parlement européen avec le concours de l'Institute for the Study of Social Change ;

Une vingtaine d'entretiens –parfois de qualité inégale en dépit d'un questionnaire semi-directif– avec plusieurs membres du Gouvernement actuel, des responsables de partis, des responsables de campagne et des candidats ont été également effectués. Les auteurs tiennent particulièrement à les remercier :

- Jean Asselborn (Vice-Premier ministre, Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, alors Président du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois) ;
- François Bausch (Président du groupe parlementaire Verts),
- Alex Bodry (Député, alors Vice-président du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois),
- François Biltgen (Président du Parti Chrétien Social, Ministre du Travail et de l'Emploi, Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Ministre des Cultes),
- Yves Cruchten (alors Président des Jeunesses Socialistes),
- Franck Engel (Secrétaire parlementaire du groupe Parti Chrétien Social) ;

[3] Burnotte-Boreux, Catherine, Casteels, Yvan & Fehlen, Fernand, La Société Luxembourgeoise à travers le Recensement de 2001. Luxembourg : Statec, 2003.
[4] Legrand, Michel (sous la direction de), Les Valeurs au Luxembourg : Portrait d'une société au tournant du 3e millénaire. Luxembourg : Editions Saint-Paul, 2002.
[5] Hofrichter, Jürgen & Schlinkert, Reinhard, Umfrage zur Politik in Luxembourg im Auftrag der Christlich Sozialen Volkspartei. Berlin: Infratest Dimap, Gesellschaft für Trend- und Wahlforschung mbH, Juli 2003.
[6] Commission Européenne, Eurobaromètre Printemps 2004, L'Opinion Publique dans l'Union Européenne. Rapport Complet Commun des Eurobaromètre 61 et Eurobaromètre Pays Candidats 2004.1. Luxembourg : Eurostat, juillet 2004.
Commission Européenne, Eurobaromètre 61.1. Opinion Publique dans l'Union Européenne.Rapport Luxembourg. La perception des politiques de l'UE et de ses institutions ainsi que les élections européennes. Luxembourg : Eurostat, juillet 2004.
Commission Européenne, Enquête post-élections européennes 2004, Flash Eurobaromètre 162. Bruxelles : Direction Générale « Presse et Communication », juillet 2004.
Commission Européenne, La Future Constitution Européenne, Flash Eurobaromètre 159/2 (Vague 2). Bruxelles : Direction Générale « Presse et Communication», juillet 2004.

- Ben Fayot (Président du groupe parlementaire Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois) ;
- Gast Gibéryen (Président du groupe parlementaire Action pour la Démocratie et la Justice Sociale) ;
- Jean-Marie Halsdorf (Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire) ;
- Jacques-Yves Henckes (Député, responsable de la campagne pour l'Action pour la Démocratie et la Justice Sociale) ;
- Tom Jungen (Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois) ;
- Octavie Modert (Secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural, Secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche);
- Lydie Polfer (Député européen, alors Président du Parti Démocratique) ;
- Jacques Santer (Premier ministre honoraire, ancien Président de la Commission européenne) ;
- Jean-Louis Schiltz (Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Ministre délégué aux Communications, Secrétaire général du Parti Chrétien Social) ;
- Dan Theisen (Secrétaire parlementaire du groupe Parti Démocratique) ;
- Claude Turmes (Député européen vert) ;
- David Wagener (alors Secrétaire de la sensibilité parlementaire la Gauche) ;
- Claude Wiseler (Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Ministre des Travaux publics);
- Michel Wolter (Président du groupe parlementaire Parti Chrétien Social).

1.2 Le plan de l'étude

Le chapitre 1 *Partis et système politique au Luxembourg* rappelle d'une part comment les sciences politiques ont construit l'objet de recherche « partis politiques » et d'autre part décrit les clivages socio-politiques et l'européanisation qui déterminent désormais la nature et le fonctionnement du système politique luxembourgeois.

Le chapitre 2 *Partis et Elections au Luxembourg* a pour objet, d'une part, les conditions de la représentation et de la médiation en politique au Grand-Duché et, d'autre part, il retrace la campagne électorale d'octobre 2003 à juin 2004. Ce chapitre informe particulièrement sur les ressources détenues par les formations politiques, sur leurs stratégies tant dans le choix des candidatures que dans la mise en forme de leurs identités politiques –notamment à travers l'étude de leurs sites Internet– et sur les thèmes de la campagne aussi bien à travers les sondages préélectoraux que par un dépouillement exhaustif de la presse quotidienne et hebdomadaire luxembourgeoise de langue allemande et française à caractère politique.

Le chapitre 3 *Les résultats des élections législatives et européennes* introduit non seulement de nouveaux modes de calculs pour la présentation des résultats, mais établit aussi des corrélations entre des caractéristiques socio-démographiques, tirées du recensement de 2001 et des données de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale et les résultats des partis au niveau des 118 communes du Luxembourg

Le chapitre 4 *Les électorats dans le sondage post-électoral* vise, quant à lui, à établir le portrait sociologique des électorats des partis et leurs valeurs à travers tant les classiques déterminants du vote, comme la structure par âge, par genre, par niveau d'instruction et par situation face à l'emploi que par l'échelle des valeurs « matérialistes »/ »post-matérialistes » conceptualisée par Ronald Inglehart et ses disciples.

Le chapitre 5 *L'étude des bulletins* marque la continuité avec les études précédentes sur les élections législatives et européennes, puisque c'est la septième fois qu'il est procédé à un échantillonnage des bulletins réels pour les élections législatives. Cette analyse permet, d'une part, d'évaluer les proximités entre les partis eux-mêmes et, d'autre part, de mesurer les performances des politiques électorales personnelles des candidats, indépendamment de leurs affiliations personnelles.

1.3 Les liens avec d'autres projets européens de recherche électorale

Les politologues de l'équipe participent aux projets suivants :

European Election Study (EU Election 2004), Mannheimer Zentrum für Europäische Sozialforschung University of Mannheim, Germany. Programme de recherche réunissant en consortium 25 politologues ou équipes (un(e) par Etat membre de l'Union européenne) financé par le Parlement européen et la Commission européenne pour connaître les valeurs des Européens et la structuration de l'espace public européen au moment des élections de juin 2004. Ce consortium est actif depuis les élections européennes de 1989. Publications des recherches chez Oxford University Press au printemps 2006. http://shakti.trincoll.edu/~mfrankli/EES.html

Campaigning for Europe : Analyse de la campagne pour les élections européennes sur base d'interviews des responsables de campagne ; Coordination par l'Institut Universitaire de Florence, Prof. Jean Blondel ; 6ème Programme-cadre de la Commission européenne de recherche ; consortium de politologues européens. Publications des recherches à l'Oxford University Press à l'automne 2007. Sur le même thème, participation au projet coordonné par les prof. Michaela Maier et Jens Tenscher à l'Université de Landau.

The Europeanization of national political parties. Analyse de l'importance prise par le niveau de décision européen sur l'organisation interne des partis politiques dans les 15 pays de l'UE avant l'Elargissement ; Coordination du consortium par l'Université de Keele, Prof. Richard Luther, Prof. Thomas Poguntke, Prof. Robert Ladrech ; Conférence de clôture du projet à Bruxelles les 10 et 11 mai 2006 avec le European Policy Centre (EPC) ; publications en 2006 de l'ouvrage comparé et d'un article sur l'européanisation des partis politiques en Belgique et au Luxembourg dans une revue scientifique européenne.
http://www.keele.ac.uk/depts/spire/Research/KEPRU/kepru/kepru_home.htm

1.4 Les auteurs de l'étude

L'étude a été rédigée sous la direction deFernand Fehlen, enseignant-chercheur en sociologie et responsable de l'Unité de Recherche Interdisciplinaire sur le Luxembourg (STADE) à l'Université du Luxembourg par les chercheurs suivants :

Philippe Poirier (1971), docteur en sciences politiques, qualifié aux fonctions de maître de conférences en sciences politiques par le Conseil National des Universités françaises, membre associé au Centre d'Etudes de Recherches Autour de la Démocratie de l'Université de Rennes I, au Standing Group on Extremism and Democracy de l'European Consortium Political Research, administrateur de la Fondation Européenne des Sciences Politiques, membre du Conseil scientifique de la Fondation Europe Métropoles. Coordinateur de la recherche prioritaire de l'Université du Luxembourg « gouvernance européenne ». Chargé d'enseignement dans plusieurs universités européennes.

Patrick Dumont (1971), doctorant en sciences politiques à l'Université Catholique de Louvain[7], membre du Centre de Politique Comparée de l'Université Catholique de Louvain, administrateur de l'Association Belge de Science Politique - Communauté française, membre associé à la Qualitative Methods section de l'American Political Science Association.

Raphael Kies (1973), doctorant en sciences politiques à l'Institut Universitaire Européen de Florence,[8] vice-directeur du E-Democracy Center de l'Université de Genève, associé au Centre d'Etude et de Documentation sur la Démocratie Directe de cette même université, membre du ASEAN-EU Network Programme. Il a bénéficié pour une partie de sa contribution d'une bourse d'étude du Fonds National de la Recherche luxembourgeois.

Les sondages ont été réalisés par TNS-ILRES sous la responsabilité de Charles Margue, directeur d'études, et d'Antonella Di Pasquale, statisticienne analyste. Ces derniers n'ont pas seulement assuré le bon déroulement des différents sondages et leur exploitation, mais aussi supervisé l'encodage de l'échantillon des bulletins sur support informatique.

À la Chambre des Députés le suivi de l'étude était assuré par un groupe d'accompagnement composé de :

- François Bausch (président du groupe parlementaire des Verts),
- Ben Fayot (président du groupe parlementaire Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois),
- Niki Bettendorf (parlementaire du Parti Démocratique),
- Gast Gibéryen (président du groupe parlementaire Action pour la Démocratie et la Justice Sociale) et
- Claude Wiseler (parlementaire du Parti Chrétien Social).

Ce groupe était coordonné par Claude Frieseisen (Secrétaire Général de la Chambre des Députés du Luxembourg). Nous avons pu discuter dans un climat d'ouverture et d'attention certains chapitres de l'étude et su profiter de leurs nombreuses interventions qui se sont avérées pertinentes.

[7] Le sujet de la thèse : "Coalition government formation in western Europe : A combination of quantitative and qualitative analyses of formal models".
[8] Le sujet de la thèse : "Participative and deliberative potentialities of online public debates".

1 Partis et système politique

1.1 Introduction 17

1.2 Définition des partis politiques

1.2.1 Théories fonctionnalistes des partis politiques 22
a) Socialisation des individus et des groupes d'intérêts 23
b) Structuration du vote et entreprise politique 24
c) Le parti politique ou la fonction permanente d'arbitrage 25
d) Pérennisation de l'organisation et monopolisation de la politique 27
1.2.2 Théories écologiques des partis politiques 30
a) Partis politiques et paradigme de Michigan 30
b) Partis politiques et choix rationnel 32

1.3 Un système politique consociatif

1.3.1 Les clivages fondateurs du système des partis 33
a) Sécularisation et confessionnalisation de l'activité politique..... 35
b) Corporatisme et ouvriérisme des partis luxembourgeois 37
c) Concurrence sur l'ordonnancement social 40
1.3.2 Affirmation et compromis sur le clivage culture rurale / ouvriériste 41
a) Notabilisation et ouvriérisme 42
b) Référendum de 1937 : révélateur d'un nouveau système des partis 43
1.3.3 « Révolution tranquille » du système des partis politiques 47
a) Contestation et permanence de la société luxembourgeoise 48
b) Lente fin du clivage société rurale/société industrielle 53
c) Croissance et répercussions socio-politiques dans les années 90 59
d) Réformisme prudent et contraintes sociales 1984-2004..... 65
1.3.4 Européanisation de la vie politique au Luxembourg 81
a) Clivages sur la redéfinition du territoire et de l'État 82
b) Clivages sur la fonction sociétale de l'État 85
c) Population résidente au Luxembourg et Union européenne 89
d) Partis politiques et Union européenne 91
e) Acteurs socio-économiques et l'Union européenne 96
f) Gouvernement PCS-PD et l'Union européenne 98

Figure 1 Partis luxembourgeois et typologies des partis 33
Figure 2 Evolution des votes par parti de 1919 à 1934 39
Figure 3 Proportion des cantons dans l'orientation du vote lors du referendum de 1937 43
Figure 4 Clivages historiques fondateurs des partis politiques luxembourgeois 47
Figure 5 Evolution des votes par parti aux élections législatives de 1945 à 2004 68
Figure 6 Partis luxembourgeois et nouveaux clivages selon Ronald Inglehart 81
Figure 7 Signification de la proximité vis-à-vis du PCS 88
Figure 8 Evolution du vote par parti aux élections européennes de 1979 à 2004 92
Figure 9 Perception des électeurs des positions des partis sur l'UE 96
Figure 10 Partis et clivages de l'espace public européen (I) 105
Figure 11 Partis et clivages de l'espace public européen (II) 106

1.1 Introduction

> «Le Grand-Duché de Luxembourg est placé sous le régime de la démocratie parlementaire»[1].

La Constitution du Grand-Duché du Luxembourg en vigueur depuis 1868 consacre le régime parlementaire. Résultat d'un compromis entre les « Libéraux » et les « doctrinaires orangistes»[2], elle fixe et concentre l'activité politique au sein de la seule Chambre des Députés au cours de la période 1868-1919. L'instauration d'une démocratie parlementaire ne s'accompagne pourtant pas de la création de partis politiques modernes tels que définis par Joseph La Palombara et Myron Weiner[3]. Le mode de désignation des députés par le suffrage censitaire (le cens étant progressivement abaissé entre 1892 et 1901)[4] permet d'abord l'élection d'un personnel politique composé essentiellement de notables libéraux et de quelques personnalités catholiques. Cette quasi-uniformité sociale et la disparition du conflit historique entre les « libéraux » et les « doctrinaires organistes » engendrent ensuite la constitution et la prédominance d'un «grand parti libéral» au sein de la Chambre.

Ce « grand parti libéral » n'est en aucune façon structuré comme les partis politiques actuels. D'ailleurs, le chef de la majorité parlementaire libérale de l'époque, Paul Eyschen[5], s'opposa toujours à l'idée de la fondation d'un tel parti. Le « grand parti libéral » était tout au plus le rassemblement hétéroclite de diverses personnalités qui détenant pour la première fois le pouvoir politique étaient jalouses de leurs nouvelles

---

[1] Ministère de la Justice, Constitution et Droits de l'Homme 2005. Luxembourg : Service Central de Législation, Chapitre IV. - De la Chambre des Députés, Article 51, texte à jour au 25 novembre 2004.

[2] A partir de 1830, les libéraux souhaitaient fonder un ordre constitutionnel démo-libéral. Il devait garantir à la fois l'exercice des droits politiques individuels et l'instauration d'un pouvoir législatif. Ces libéraux puisaient leurs références aussi bien dans le mouvement national libéral allemand que dans les milieux libéraux bruxellois ou parisiens. Cette situation explique en partie pourquoi sa revendication politique ne s'accompagne pas d'une revendication nationale dans la mesure où elle situe son espace d'action non en fonction de la territorialité mais du principe (le parlementarisme). Par conséquent, elle est partagée dans sa volonté (suivant les évènements politiques européens qui semblent confirmer sa position idéologique) entre une intégration à la Belgique ou à la Confédération Germanique. Son attachement au libéralisme politique ne s'accompagne pas avant 1868 de sa volonté d'élargir le corps électoral. Son combat politique reste avant tout la contestation du pouvoir monarchique. En 1815 et en 1856, la restauration et la réaction est le fait d'une bourgeoisie dite « orangiste » ou « doctrinaire ». « Orangiste » dans la mesure où elle est marquée par l'attachement à l'État et au monarque des Pays-Bas. « Doctrinaire », du fait que sa fréquentation de la franc-maçonnerie et son héritage philosophique du joséphisme la conduisent à promouvoir un ordre politique en conformité avec la doctrine du despotisme éclairé (qui sous-tend aussi une politique anticléricale). Le pouvoir monarchique ne pouvant tolérer alors la concurrence d'une autre institution quelle soit ecclésiastique ou parlementaire, pour arriver à ses fins, s'appuie sur l'appareil d'État et les fonctionnaires d'Autorité (par exemple les juges). Les Gouvernements de G. de la Fontaine (1842-1848) et de M. Simons (1853-1860) sont emblématiques de ce parti « orangiste et doctrinaire ». Voir à ce sujet, Calmes, Albert, Naissance et Débuts du Grand-Duché 1814-1830. Luxembourg : Imprimerie Saint-Paul, volume 1, p168-172, 1971.

[3] Ces auteurs déterminent les partis politiques modernes à travers cinq critères : La continuité dans l'organisation; La visibilité et le caractère complet de l'organisation; La volonté d'accéder au pouvoir et de tenter de le garder que ce soit seul ou dans le cadre d'une coalition; L'adaptation du parti pour la recherche d'un soutien populaire maximal, en particulier à l'occasion des échéances électorales. La Palombara, Jospeh & Weiner, Myron, Political Parties and Political Development. Princeton : Princeton University Press, 1966.

[4] En 1890, 15 % de la population masculine peut voter, en 1902 35% et en 1913 60%. Outre l'abaissement progressif du cens électoral, le Luxembourg adopta aussi des lois sur l'organisation du scrutin (en 1879 et en 1884) interdisant les banquets électoraux, introduisant le bulletin pré-imprimé et l'isoloir, obligeant les candidats à être parrainés par un nombre cinq fois supérieur au nombre des candidats à élire. L'ensemble de cette réglementation visait à limiter les fraudes électorales et le poids des candidats les plus fortunés.

[5] Pour un aperçu plus détaillé de l'action politique de Paul Eyschen, on se reportera aux travaux de Mersch, Jules, « Paul Eyschen 1841-1915 ». In, Bibliographie Nationale du Pays du Luxembourg, fascicule n°5, p87-153, 1953.

prérogatives. Pour les ténors politiques du moment, l'affiliation à un parti politique et la discipline de vote induite auraient remis en cause la nouvelle autonomie si difficilement acquise au cours du siècle écoulé par rapport au pouvoir administratif mis en place par le Gouvernement de la Haye. Cette majorité parlementaire constituée au gré des circonstances et grâce à l'habileté tactique de Paul Eyschen –devenu entre temps Ministre d'État (il se maintient au pouvoir sans discontinuité de 1892 à 1915)– trouva cependant sa cohérence sur deux points : L'anticléricalisme et le soutien à l'industrialisation lourde de l'économie.

- Primo, la majorité libérale parlementaire était soucieuse d'assurer la souveraineté politique du Parlement. Elle ne souhaitait en aucune manière que toute autre institution ne vienne la remettre en cause. Il va s'en dire qu'au cours du processus d'autonomisation de l'État du pouvoir monarchique néerlandais, seule l'Eglise pouvait apparaître comme un contre pouvoir à la puissance parlementaire. Effectivement, depuis 1845, le Luxembourg disposait d'un Grand Séminaire seul lieu de formation intellectuelle au Luxembourg. De plus, en 1870 est crée l'évêché au Luxembourg. Le premier évêque Mgr Adames poursuivit l'œuvre de la reconquête sociale entreprise par le Vicaire Apostolique Mgr Laurent (imprégnée de l'œuvre politique première de F.A. de Lammenais). Le Gouvernement luxembourgeois d'inspiration libérale ne reconnut l'existence de l'évêché qu'en 1873 marquant ainsi sa désapprobation (notifiant ainsi que sa création avait été décidée unilatéralement par Rome). Enfin l'Eglise fut l'initiatrice d'une pétition en faveur du maintien de l'indépendance du Luxembourg face aux velléités annexionnistes de l'Empire allemand en 1870 (la majorité libérale parlementaire fut quant à elle plutôt germanophile)[6]. Pour l'ensemble de ces raisons, cette majorité libérale parlementaire était donc anticléricale par nécessité et par conviction. Sans doute l'importance de la franc-maçonnerie de tendance laïque au Luxembourg (comme ses alter ego belge et français) parmi les notables anciennement orangistes et « doctrinaires » a joué un rôle important dans la formation d'un «parti anticlérical ». De plus, le Kulturkampf[7] initié en Allemagne ne pouvait que contribuer à renforcer l'anticléricalisme de ces notables. C'est pourquoi, on assista à l'intensification du débat sur le rôle de l'Eglise et de l'État dans la société luxembourgeoise. Principalement, il s'articulait alors sur la question scolaire en 1881, en 1898 et en 1912.

- Secundo, la majorité libérale parlementaire est préoccupée avant tout par le développement économique du Luxembourg. Le Gouvernement et les industriels luxembourgeois introduisirent de concert une législation sociale copiée du modèle allemand afin surtout de garantir l'état de moralité et de santé de la main-d'œuvre[8]. Outre les préoccupations hygiénistes et paternalistes sociales, la majorité parlementaire libérale sur cette période ne contestait nullement l'appartenance au Zollverein. Au contraire, en 1902, le renouvellement du traité est acquis à l'unanimité des parlementaires et par anticipation. Comme le note Gilbert Trausch, les grandes familles industrielles et bourgeoises étant les grandes pourvoyeuses de parlementaires, il était naturel que leurs intérêts coïncident avec ceux du nouvel État[9] : « *A partir du dernier quart de siècle le lien entre la sidérurgie (et les affaires en général) et la politique se fait plus étroit. Nombreux sont alors les industriels et les métallurgistes qui siègent à la Chambre, de préférence dans les rangs des libéraux…* ».

[6] Trausch, Gilbert, «Eglise, État et Nation au XIXème siècle ou le dynamisme des institutions ». In, Un passé resté toujours vivant : Mélanges d'histoire luxembourgeoise. Luxembourg : Lions Club Luxembourg Doyen, p75-76, 1995.

[7] Lois de mai (1873-1875), plus connues sous le terme de Kulturkampf, plaçant l'Église catholique sous le contrôle de l'État, en Prusse d'abord, puis dans tout le Reich bismarckien.

[8] En 1876, est adoptée une loi interdisant le travail des enfants de moins de 12 ans et des femmes et des hommes de moins de 16 ans dans les mines. En 1892, sont introduits les premiers jours fériés. En 1895, une loi portant sur la créance des salaires est votée. En 1902, l'inspection du travail est fondée. En 1901 et 1902 les lois portant sur l'assurance maladie et l'assurance contre les accidents sont approuvées. En 1911, est promulguée la loi sur l'assurance invalidité vieillesse. En 1913, le dimanche est déclaré jour de repos en imitation de la loi allemande du Gewerbeordnung.

[9] Trausch, Gilbert, Le Luxembourg à l'Epoque Contemporaine. Luxembourg : Editions Bourg-Bourger, p121, 1975.

Autrement dit, plutôt que parler de parti au sens moderne du terme, il est plus adéquat de considérer la vie politique naissante au Luxembourg comme le jeu de factions qui se forment et se défont au sein d'une petite société de notables traversée aussi bien par de réels conflits idéologiques que par des rivalités familiales ayant pour principal objet politique à la fois l'émancipation de la tutelle éducative de l'Eglise et l'industrialisation du Grand-Duché, les uns et les autres contribuant à leur renforcement réciproque.

Cela étant dit, les premiers partis politiques modernes sont fondés entre 1902 et 1914. La première formation politique fut le Parti Social-Démocrate du Luxembourg, à l'initiative de Michel Welter, dont la principale préoccupation était la condition ouvrière. Il faut attendre toutefois 1924 avec la création d'un Parti Ouvrier Luxembourgeois –après une scission en 1921, aboutissant à la création du Parti Communiste Luxembourgeois– pour que le monde social démocrate et socialiste ait enfin un parti politique moderne.

Puis vint la ligue libérale en 1904, le « parti » du Ministre d'État Eyschen, placée sous la présidence d'Alphonse Munchen. La ligue libérale ne survécut pas à l'introduction du suffrage universel en 1919 à laquelle elle s'était toujours opposée. Après de multiples scissions (fédération radicale et parti radical) contingentes de l'affaiblissement du personnel politique libéral, il fallut attendre 1934 pour que soit finalement créé un parti unitaire, le parti radical libéral, répondant aux nouvelles exigences socio-politiques. Enfin, un Parti de la Droite se constitua en 1914. Il était issu des mouvements catholiques agraires et sociaux. Le Parti de la Droite conciliait aussi bien le catholicisme corporatiste que le catholicisme social mais organisé selon la trame des autres partis catholiques de masse tels que présents en Allemagne, en Autriche et en Belgique[10].

La création des partis politiques luxembourgeois est donc concomitante de celles des autres formations politiques modernes de l'Europe de l'Ouest et se rapporte à la définition de Max Weber au moment où il l'énonce : « *On doit entendre par partis des associations reposant sur un engagement (formellement) libre ayant pour but de procurer à leurs chefs le pouvoir au sein d'un groupement et à leurs militants actifs des chances –idéales ou matérielles– de poursuivre des buts objectifs, d'obtenir des avantages personnels, ou de réaliser les deux ensemble* »[11].

En dépit de cette historicité, les partis politiques luxembourgeois ne sont toujours pas reconnus dans la Constitution. Ils ne font pas l'objet d'une loi particulière les organisant. C'est désormais une quasi-exception au sein des états membres du Conseil de l'Europe, comme nous le verrons par la suite.

Qui plus est, les partis politiques au Grand-Duché jusqu'à ce jour n'ont pas été l'objet d'études politologiques exhaustives et organisées administrativement et répétées régulièrement. Des études existent pourtant. Par exemple, des ouvrages historiques ont été commandités par les partis politiques eux-mêmes à l'occasion d'un anniversaire particulier[12]. Des mémoires de maîtrise en sciences politiques ont été réalisés par des étudiants qui par la suite ont parfois exercé des responsabilités politiques[13]. Des

[10] Les statuts du parti furent rédigés par l'abbé Friedrich Mack. Le Parti de la Droite connut une dissidence toutefois en 1919 avec la création d'un Parti National avec à sa tête Pierre Prüm associant avant tout des notables des circonscriptions les plus rurales et des notables les plus conservateurs de l'ancienne Ligue libérale. Voir à ce sujet, Bové, André, Le Catholicisme Politique au Luxembourg entre 1914 et 1940 : Le Parti de la Droite. Mémoire de maîtrise présenté à l'Université de Nancy II, 26 juin 1984.

[11] Weber Max, Economie et Société / Traduit de l'allemand par Julien Freund. Paris : Plon, 1995.

[12] Fayot, Ben, Schroeder, Etienne et Kersch, Dan, 100 Joër Sozialistesch Partei zu Lëtzebuerg : POSL 1902 - 2002 : Le POSL hier et aujourd'hui. Luxembourg : La Mémoire Socialiste, 2003. Roemen Robert, Vor 100 Jahren wurde die Liberale Partei gegründet : Liberale Liga entstand 1904 als erste liberale Parteistruktur. Luxembourg, 2004. En 2003. L'ancienne présidente du Parti Chrétien Social, Erna Hennicot-Schoepges, a chargé l'historien Gilbert Trausch de réaliser une histoire des différents partis catholiques jusqu'à nos jours.

[13] Theisen, Daniel, Das Luxemburgische Parteiensystem (1974-1989). Heildelberg, Wiss. Arb. Magister Artium Heidelberg, 1995. Thiltgen, Marc, Das Luxemburgische Parteiensystem im Wandel. Wien : Universität Wien Fakultät für Human- und Sozialwissenschaften, Mai 2004.

monographies de partis ont été établies à l'occasion de publication internationale sur les familles politiques en Europe[14] ou sur la fonction des partis lors de la formation des gouvernements notamment dans les démocraties consociatives[15].

Outre les études du Centre de Recherche et d'Information Socio-Politiques (CRISP)[16] qui établissaient succinctement un portrait des forces politiques au moment de chaque consultation électorale et des articles fondamentaux qui lui furent associés[17], l'étude pionnière Elect 99 a retracé quant à elle l'histoire de la construction des identités des principales formations politiques depuis l'instauration du régime parlementaire[18].

L'état actuel de la recherche scientifique sur les partis politiques et les comportements politiques au Luxembourg implique par conséquent de poser plusieurs questions spécifiques de recherche.

L'absence d'enchâssement constitutionnel révèle-t-elle en réalité que les partis politiques jouent finalement un rôle mineur dans le fonctionnement de la démocratie luxembourgeoise, du moins sans commune mesure avec les autres partis européens dans leurs systèmes nationaux respectifs ? Le système électoral –combinant vote de liste, vote préférentiel et vote proportionnel[19]– en vigueur contribue-t-il à affaiblir l'une des fonctions traditionnelles dévolue à un parti politique dans une démocratie parlementaire à savoir le monopole de la sélection du personnel politique ? La structuration de l'espace public au Grand-Duché conduit-elle à la concurrence d'autres acteurs pour la monopolisation de l'activité politique ? Comment les partis

[14] Hearl, Derek, The « Luxemburg liberal party ». In, Kirchner, Emil Joseph, Liberal Parties in Western Europe Cambridge: Cambridge University Press, p376-395, 1988. Poirier, Philippe, «Quelle(s) identité(s) politiques pour le Parti Démocratique luxembourgeois? ». In, Delwit Pascal, Les libéralismes en Europe, Partis et Cultures politiques. Bruxelles : Editions de l'Université libre de Bruxelles, chapitre 7, p247-262, mars 2002. «Le Parti chrétien social au Luxembourg ». In, Delwit, Pascal, Démocraties chrétiennes et conservatismes en Europe. Une nouvelle convergence ? Bruxelles : Editions de l'Université libre de Bruxelles, chapitre 14, p271-289, mars 2003. "At the Centre of the State: Christian Democracy in Luxembourg". In, Gerard, Emmanuel, and Van Hecke, Steven, Christian Democratic Parties in Europe since the End of the Cold War. Leuven : Katholieke Universiteit Leuven Press, chapter 9, p.179-195, avril 2004.

[15] Dumont, Patrick and De Winter, Lieven, "Luxembourg: Stable Coalitions in a Pivotal Party System". In, Müller, Wolfgang C. and Strøm, Kaare, Government Coalitions in Western Europe. Oxford: Oxford University Press, p399-432, 2003.

[16] CRISP, Les Elections Législatives du 26 mai 1974 : Les élections au Grand- Duché de Luxembourg. Bruxelles : CRISP, 1975. CRISP, Les Elections du 10 juin 1979 au Grand-Duché de Luxembourg. Systèmes et comportements électoraux, étude réalisée pour la Chambre des Députés du Grand-Duché du Luxembourg. Luxembourg : Service Central des Imprimés de l'État, Luxembourg 1980. CRISP, Les Elections au Grand-Duché de Luxembourg : Rapports sur les élections législatives et européennes de juin 1989. Luxembourg : Service Central des Imprimés de l'État, 1990. CRISP, Les Elections au Grand-Duché de Luxembourg : Rapport sur les élections législatives et européennes de juin 1994. Luxembourg : Service Central des Imprimés de l'État, 1995. CRISP, Les Elections au Grand-Duché de Luxembourg : données sur les scrutins de 1974, 1979,1984, 1989 et 1984. Luxembourg : Service Central des Imprimés de l'État, 1995.

[17] Delvaux, Michel & Hirsch, Mario, « Le Grand-Duché de Luxembourg, aspects de sociologie électorale ». In, Res Publica, volume XVIII, n°1, 1976. Delvaux Michel, Structures Socio-Politiques du Luxembourg. Luxembourg : Institut Universitaire International, 1977.

[18] Fehlen, Fernand, Piroth, Isabelle & Poirier, Philippe, Les Elections Législatives au Grand-Duché du Luxembourg. Luxembourg : Chambre des Députés du Luxembourg, 430p, octobre 2000. Également consultable sur le site de la Chambre des Députés : http://www.chd.lu/fr/organisation/documentation/espTele.jsp.

[19] L'élection se fait au scrutin de liste à la proportionnelle. Pour chacune des quatre circonscriptions électorales (Sud, Centre, Nord, Est), selon le terme même de la loi électorale les « groupements politiques » doivent constituer des listes de candidats dont le nombre ne peut être supérieur au total des députés à élire dans la circonscription (respectivement, 23,21, 9 et 7). Chaque électeur dispose d'autant de suffrages qu'il y a de députés à élire dans sa circonscription. Le vote peut être exprimé, soit par suffrage de liste, soit par suffrage nominatif. L'électeur qui vote par suffrage de liste ne peut exprimer aucun autre vote, sous peine de faire annuler son bulletin de vote, à moins que la liste choisie comprenne moins de candidats qu'il y a de députés à élire dans la circonscription. Celui qui vote nominativement peut choisir ses candidats sur la même liste ou sur des listes différentes, mais il doit avoir soin de ne pas exprimer plus de votes qu'il n'y a de sièges disponibles.

politiques gèrent-ils leurs rapports avec les autres acteurs (administration, syndicats, groupes de pression, entreprises) ? La participation et la médiation politique passent-elles toujours par les partis politiques ou d'autres formes sont-elles apparues ou actuellement surgissent-elles ? L'organisation et le règlement des candidatures internes des partis politiques provoquent-ils l'imposition de personnalités et la mise en place de processus de reproduction (domination régionale, dynasties familiales, etc.) ? La nature et la répartition des ressources politiques est-elle différente selon les partis politiques et agissent-elles directement sur les résultats des élections législatives et européennes ? Comment les partis politiques au Grand-Duché sont perçus par les citoyens luxembourgeois et les citoyens européens y résidant et à travers eux la démocratie ?

Avant de répondre à ces questions –et de les lier aux résultats des élections législatives et européennes de 2004, notamment par la reprise des questions et des réponses des trois sondages réalisés durant la campagne électorale[20]– il est essentiel de rappeler brièvement d'une part comment la science politique aborde le phénomène partisan et d'autre part ce qu'il faut entendre par « parti politique » dans les démocraties européennes.

Les partis politiques luxembourgeois ont certainement des particularités du fait même qu'ils évoluent dans un système politique s'apparentant à une Cité-État. Leur fonction, leur façon d'agir, leur mode d'organisation devraient donc être rapprochés de ceux des partis ou des fédérations de partis agissant au niveau des cantons suisses ou d'un Lander comme ceux de Brême et de Hambourg. Il n'en demeure pas moins qu'ils sont également des entreprises politiques classiques se rapprochant ainsi des autres partis politiques nationaux en Europe de l'Ouest. Par exemple, les partis luxembourgeois sont aussi des structures de pérennisation de cultures politiques autonomes, le lieu d'un centralisme démocratique et les révélateurs de la bureaucratisation de l'activité politique. Tous ces phénomènes ont déjà été analysés soit par l'étude d'autres cas nationaux soit de manière comparative[21]. L'étude sur les élections législatives et européennes s'inscrit donc dans la continuité de ces études en tenant compte de certaines spécificités grand-ducales comme le mode électoral.

[20] Le premier sondage a été réalisé par téléphone auprès de 495 personnes du 5 au 15 novembre 2003 par l'ILReS. Il avait servi de base à la prime analyse de la participation politique au Luxembourg. Le second sondage a été « managé » à la fin janvier et au début février 2004. 497 entretiens téléphoniques ont été réalisés du 26 janvier au 12 février 2004. Le troisième sondage fut quant à lui administré auprès de 500 personnes par téléphone réalisées du 19 au 26 avril 2004.

[21] Webb, Paul Farrell, David, M. and Holliday, Ian, Political Parties in Advanced Industrial Democracies. Oxford: Oxford University Press, 2002. Clive, Thomas S., Political Parties and Interest Groups: Shaping democratic governance. Boulder : Lynne Rienner Publishers, 2001. Bréchon, Pierre, Les Partis Politiques. Paris : Montchrestien, 1999.

1.2 Définition des partis politiques

Les partis politiques furent d'abord étudiés en tant que courants d'idées et vecteurs de tendances idéologiques. C'est-à-dire comme des regroupements d'individus partageant les mêmes conceptions du pouvoir, de son exercice et de ses finalités. Pour Benjamin Constant, un parti politique était une association organisée qui rassemblait des citoyens unis par une philosophie ou une idéologie commune dont elle recherchait la réalisation avec comme objectif affiché la détention et l'exercice du pouvoir[22]. C'était donc une organisation au service d'un idéalisme dans lequel chaque individu pouvait également espérer et recevoir directement ou indirectement des bienfaits matériels ou symboliques.

1.2.1 Théories fonctionnalistes des partis politiques

Daniel-Louis Seiler remarque néanmoins que par sa fonction médiatrice entre société civile et société politique, les partis ont été obligés à se transformer en agent social du conflit en même temps qu'en instrument politique de son intégration. C'est-à-dire, une formation politique peut modifier son projet politique initial (compris comme idéologie référentielle) dans la mesure où elle est animée par de nouvelles dynamiques ; celles se rapportant par exemple à son mode d'organisation et celles qui sont le résultat des tensions entre les stratégies de pouvoir des acteurs qui la servent ou qu'ils l'utilisent[23].

Dans le même temps au moment de leur émergence, les partis politiques modernes ont dû relever deux défis :

- La nécessité technique d'abord, d'encadrer et d'organiser une activité électorale qui est entrée progressivement dans l'âge du suffrage universel direct (1919 au Luxembourg) ;
- L'obligation de prendre en compte qu'un individu construit en partie son identité par l'adhésion à un parti politique tout en sachant qu'il existe plusieurs projets identitaires en compétition. Autrement dit, « *la configuration compétitive des systèmes partisans autoriserait l'organisation simultanée mais fragile des opinions et des identifications sociales et culturelles* »[24].

Les partis politiques furent aussi observés en tant qu'organisations voire comme machines visant à la conquête du pouvoir avec les œuvres fondatrices de Moisei Ostrogorski et de Robert Michels[25]. Il a été reconnu alors aux formations politiques deux fonctions et deux natures intrinsèquement liées:

- La socialisation des individus et des groupes sociaux ;
- La structuration du vote ;
- L'arbitrage entre les différentes factions à l'interne et entre les divers groupes d'intérêts à l'externe ;
- La pérennisation de l'organisation –dont le pouvoir à l'interne est oligarchique– tout en s'assurant d'être en situation de monopole à l'externe.

[22] Constant Benjamin, Ecrits Politiques; textes choisis, présentés et annotés par Marcel Gauchet. Paris : Gallimard, 1997.
[23] Seiler, Daniel-Louis, Les Partis Politiques en Occident : Sociologie historique du phénomène partisan. Paris: Ellipses, p33, 2003.
[24] Hastings, Michel, « Partis politiques et administration du sens ». In, Andolfatto, Dominique, Greffet, Fabienne et Olivier, Laurent, Les Partis Politiques Quelles Perspectives ? Paris : L'Harmattan, logiques politiques, p24, 2001.
[25] Ostrogorski, Moisei. La Démocratie et les Partis Politiques ; préface de Pierre Avril. Paris : Fayard, 1993.
Michels, Robert, Les Partis Politiques : Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties; traduit par S. Jankelevitch ; préf. de René Rémond. Paris : Flammarion, 1971.

a) Socialisation des individus et des groupes d'intérêts

En ce qui concerne la socialisation des individus et des groupes sociaux, les partis politiques élaborent des doctrines et des programmes à l'attention principalement des individus mais parfois aussi pour des catégories sociales et des groupes d'intérêts particuliers [par exemple l'ADR (Aktiounskomitee fir Demokratie a Rentegerechtegkeet) a été créée au départ pour l'équité des retraites entre secteur privé et secteur public[26]]. Ces doctrines font appel à des valeurs et des principes légitimés au sein de la société et, à une construction sociale qui est propre au parti ou à sa culture politique d'origine (le catholicisme, le libéralisme, l'idéologie agrairienne, le socialisme, la sociale démocratie, etc.). Ce processus de fabrication doit tenir compte toutefois de l'hétérogénéité du corps social. D'autant plus que par les actions des partis et des autres acteurs d'un système politique ou sans celles-ci, le corps social est en perpétuelle transformation. Autrement dit, les partis politiques s'adressent à des groupes distincts qui s'attendent à des gains et à des récompenses matérielles ou symboliques :

- Les adhérents, ceux et celles qui sont membres du parti ;
- Les sympathisants, ceux qui sont acquis à la cause du parti, mais qui ne sont pas nécessairement membres. Ils votent pour le parti et on peut compter sur leur soutien occasionnel (financier et physique) ;
- Les électeurs et électrices et ceux qui ont voté pour le parti aux dernières élections ou dans le cas luxembourgeois ceux et celles qui peuvent voter partiellement sur au moins deux listes ;
- Les clientèles électorales qui sont attachées à un parti politique parce que celui-ci peut être le pourvoyeur de services, d'emplois et de faveurs notamment par la détention de municipalités et par l'exercice d'un contrôle sur des administrations ;
- Les groupes d'intérêts qui tentent de façon permanente –ou à la seule occasion d'une consultation électorale– de mettre une revendication sur l'agenda politique ;
- Les organisations satellites du parti ou constitutives de celui-ci (les syndicats, les fondations, les organisations de jeunesse, etc.) qui espèrent que leurs poids soient renforcés dans l'appareil ou dans le processus décisionnel dès lors que le parti détient une responsabilité ministérielle.

Or, dans un premier temps, la considération du phénomène à la fois de séparation et de recomposition du corps social par une organisation implique forcément des luttes de pouvoir, des arbitrages et la recherche de méthodes et de processus de légitimation qui, in fine, définissent la réelle nature d'un parti politique. Dans un second temps, les méthodes choisies en termes de division du travail, de spécialisation des rôles et les objectifs à atteindre, d'économie de moyens provoque une professionnalisation de l'activité politique qui n'est pas sans conséquences sur le fonctionnement de la démocratie parlementaire et sur l'organisation du parti (sa taille, son unité, son dynamisme et sa « retentivité », c'est-à-dire être réceptive à la moindre transformation de l'électorat)[27]. Le risque est grand en effet qu'à force de division du travail, d'une gestion rationnelle des ressources et de la spécialisation des tâches, les partis tendent à se hiérarchiser et qu'au nom de l'efficacité d'une telle organisation se créent un pouvoir oligarchique et des écarts entre les dirigeants et les divers publics pour lesquels les demandes doivent être satisfaites[28].

[26] Originellement, le parti a été fondé en 1987 sous la dénomination Aktiounskomitee 5/6 Pensioun Fir Jiddfereen (Comité d'action pour une pension des 5/6èmes pour tout le monde).
[27] Blondel, Jean, Political Parties: A genuine case for discontent? London: Wildwood House, p139-143, 1978.
[28] Caporal, Stéphane, « Robert Michels : Actualité de l'oligarchie dans les partis ». In, Boutin, Christophe et Rouvillois, Frédéric, Partis Politiques et Démocratie : Inséparables et incompatibles ? Paris : Editions François-Xavier de Guibert, Combats pour la liberté d'esprit, p182-188, 2005.

b) Structuration du vote et entreprise politique

En ce qui concerne la structuration du vote, il s'agit de sélectionner et de proposer des candidats à tout type d'élection. La présentation systématique de candidats à toutes les élections ou à des charges publiques par voie de nomination gouvernementale comme par exemple au Conseil d'État[29] au Luxembourg est motivée notamment –au-delà du processus de légitimation– par les ressources financières que les indemnités des élus, les aides publiques ou privées pour une campagne électorale procurent. Les partis politiques sont donc identifiés comme des entreprises concurrentes –parfois même au sein de leur propre famille politique (l'exemple typique étant l'existence de deux partis libéraux aux Pays-Bas, le Volkspartij Voor Vrijheid en Democratie et le Democraten 66)– et monopolistiques.

En référence à la notion schumpetérienne d'entreprise politique « *espace curieux où le consommateur-client a bien du mal à se prononcer sur la qualité des produits* »[30], les partis politiques sont les seuls en effet à dominer le marché électoral, notamment l'offre électorale. Cette monopolisation est d'autant réelle aujourd'hui qu'au fur et à mesure que le suffrage universel a été pratiqué en Europe de l'Ouest, les candidats indépendants se sont raréfiés mais aussi leurs chances d'être élus.

Toutes les entreprises politiques au Luxembourg à l'initiative des indépendants de l'entre-deux-guerres ont échoué et les partis issus de scission à l'image du Parti Social Démocrate ou du Parti Socialiste Indépendant animées par une ou un quarteron de personnalités ont été « digérés » par les partis de Gouvernement. Pourquoi ? Parce que « *l'élu est le commis d'une entreprise qui le charge d'assumer les différentes fonctions qu'elle exerce dans un marché politique plus ou moins ouvert selon le nombre de celles qui y participent et les rapports de concurrence qui s'établissent entre elles. Dans les systèmes polyarchiques les plus élaborés du monde contemporain, ces entreprises ont un nom : les partis politiques* »[31].

Les élections doivent être perçues également comme un marché dont les partis constituent l'offre et les candidats sont des marchandises pour les électeurs qui représentent la demande. Cela signifie, du point de vue de l'offre, d'une part que les programmes électoraux déterminent les politiques publiques des partis lorsqu'ils accèdent au Gouvernement et d'autre part, ces manifestes électoraux représentent les vœux des électeurs dont le parti en question sollicite les suffrages.

Les partis sont aussi des entreprises car –indépendamment du mode de scrutin en vigueur– ils sont à la recherche des « meilleurs candidats ». C'est-à-dire, ceux qui non seulement peuvent s'associer à leur projet politique (pour les meilleurs être aussi capables de transformer ce projet) mais aussi ceux qui sont issus ou représentent le mieux des groupes d'intérêts et des groupes sociaux parmi les plus nombreux et les plus puissants. Les partis politiques au Luxembourg sont d'autant plus enclins à le faire que le vote préférentiel ou nominatif existe dans un collège électoral qui –aux législatives de juin 2004– ne dépassait pas les 220 000 électeurs inscrits.

Cette capacité d'attraction est naturellement conditionnée. Outre la prise en compte de telle ou telle revendication politique à travers un candidat, les partis politiques doivent veiller à offrir des perspectives de carrière au sein de l'organisation elle-même et du système politico-administratif aussi bien au moment de sa conquête que lors de sa perte.

[29] Le Conseil d'État, seconde chambre législative, a le pouvoir seulement d'émettre un avis sur tous les projets et propositions de loi, sur les amendements y afférents. Il comprend vingt et un conseillers. Les conseillers sont nommés par le Grand-Duc. S'il s'agit de pourvoir à la vacance d'un siège de conseiller d'État, le remplacement se fait alternativement et dans l'ordre : par nomination directe du Grand-Duc; par nomination d'un de trois candidats présentés par la Chambre des Députés ; par nomination d'un de trois candidats présentés par le Conseil d'État.

[30] Schumpeter, Joseph, Capitalisme, Socialisme et Démocratie, traduit de l'allemand par G. Fain. Paris : Payot, 1990 [1947].

[31] Cotteret, Jean-Michel & Emeri, Claude, Le Marché Electoral. Paris : Editions Michalon, p17, 2004.

La tension inhérente à cette démarche, par exemple pour le Parti Chrétien Social (PCS) au Luxembourg, est que de plus en plus de candidats se présentent sur ses listes –du moins des jeunes– alors qu'ils ne sont peut-être pas tout à fait en phase d'une part avec la culture politique du mouvement et d'autre part avec les nouveaux entrants. Ces candidatures rendent par ailleurs de plus en plus difficiles la cohésion et nécessitent l'intervention constante de ceux qui contrôlent effectivement la machine électorale.

Le processus de sélection des candidats peut aussi avoir des conséquences sur la nature même du parti. A travers les rôles et les enjeux de pouvoir, Maurice Duverger établira ainsi une théorie unifiante du parti-organisation en distinguant différents types de partis[32] :

- Les partis dits « de cadres », nés au XIXe siècle, sont des partis de notables (issus, dans un premier temps, de la bourgeoisie ou de l'aristocratie), qui par la suite sont des structures professionnalisées qui ont pour objet la sélection du personnel politique par la mise en place de mesures administratives et où le militant-sympathisant n'est plus un acteur mais un sujet ;
- Les partis dits « de masse », nés au début du XXe siècle avec le développement du fascisme, du socialisme et du communisme. Ils ont comme objectif la transformation de la société et la réalisation d'un ordre social nouveau. Pour cela, ils s'appuient sur une organisation structurée et hiérarchisée et sur un grand nombre d'adhérents assurant ainsi une autonomie financière au parti et l'encadrement des électeurs.

c) Le parti politique ou la fonction permanente d'arbitrage

Dans une logique proche, Yves Mény définit quant à lui les partis politiques modernes selon trois agents interdépendants[33] : L'appareil, les relations inter-appareil, l'électorat actif et passif.

L' « appareil » est la structure administrative et politique du parti dont le pouvoir est très hiérarchisé. Celui-ci est détenu par tous ceux qui ont une fonction à l'intérieur du parti (élus locaux et nationaux, personnel administratif, organes centraux de décision, commissions spécialisées, experts recrutés etc.). Avec le plus souvent un noyau dur généralement composé des personnes qui détiennent ou ont détenu des responsabilités ministérielles.

Les relations entre l'électorat actif et passif, c'est-à-dire les sympathisants, les militants ou les simples adhérents et l'appareil sont contradictoires et inégales. Dans l'ensemble, les cadres sont privilégiés car ils sont mieux rétribués matériellement et symboliquement. Ils ont accès plus facilement aux ressources du parti et aux prébendes éventuelles lorsque celui-ci exerce le pouvoir et un contrôle administratif. Les cadres ont aussi plus d'informations que les autres membres du parti notamment dans les systèmes politiques cantonaux ou de Cité-états en raison du nombre réduit des acteurs. Ceci n'est d'ailleurs pas sans conséquences sur l'attribution par exemple de marchés publics à des tiers ou dans la transparence du processus décisionnel et/ou administratif. Pour autant, l'électorat actif et passif n'est pas aussi impuissant qu'il n'y paraît. L'électorat peut tout aussi bien rompre avec le parti, manifester son mécontentement ou prouver son loyalisme d'autant plus si un système électoral ouvert existe[34]. Le mécontentement et le loyalisme peuvent être complémentaires. L'électeur en désaccord avec la politique menée par le parti –ou déçu par le montant de ses gains– peut le sanctionner tout en votant de façon préférentielle pour certains de ses candidats afin de ne pas insulter l'avenir.

Les relations intra appareil sont aussi complexes. Si le parti est un mouvement de masse bureaucratisé, les élus ont beaucoup plus d'autonomie et de pouvoir vis-à-vis de leur administration. Toujours dans cette configuration, des élus, contrôlant par ailleurs une

[32] Duverger, Maurice, Les Partis Politiques. Paris : Editions Armand Colin, 1976 [1951].
[33] Mény, Yves & Knapp, Andrew, Government and Politics in Western Europe: Britain, France, Italy, Germany ; first ed. translated by Jane Lloyd. Oxford: Oxford University Press, 1998.
[34] Hirschman, O. Albert, Voice, and Loyalty: Responses to decline in firms, organizations, and state. Cambridge, Massachusetts: Harvard University Press, 1970.

administration étatique, peuvent également imposer leurs vues plus facilement aux cadres du parti que ces derniers soient dépositaires d'un mandat électif ou non. Dans le même temps, plus le parti est grand plus l'appareil du parti –et à l'intérieur de celui-ci les ministres et les membres des cabinets– détient la réalité du pouvoir au détriment de l'électorat passif et actif puisque lui seul a une vue d'ensemble sur l'état du parti. Inversement, dans les partis peu ou récemment structurés, qu'ils soient de masse ou de cadres, les élus sont beaucoup plus à la merci du personnel permanent ou semi permanent de l'administration du parti et des desiderata des électeurs. Cette emprise administrative dans des petites structures peut aussi avoir des conséquences sur l'importance que l'on accorde à l'idéologie du parti. L'ADR et La Gauche en savent quelque chose.

Les différents partis socialistes, sociaux démocrates et catholiques au Luxembourg ont toujours tenté d'encadrer la société au même titre que les partis de masse en Allemagne ou en France. Les conditions de leur création et de leur développement (ces partis sont nés en bonne partie des mouvements syndicaux ou ont été placés sous tutelle ou sous surveillance par les organisations ouvrières unitaires syndicales qui leurs étaient proches, le Lëtzebuerger Chrëschtleche Gewekschaftsbond (LCGB) pour les Catholiques, et successivement le Berg-Und-Metallindustriearbeiterverband, le Lëtzebuerger Arbechterverband et l'Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg (OGBL) pour les Socialistes) leur ont assigné l'objectif d'ordre social et ont eu des répercussions sur leurs organisations internes qui par bien des côtés comme nous l'aborderons par la suite s'apparentent à des partis de masse.

Pour autant, ces partis –et encore bien plus les différents partis libéraux jusqu'au Parti Démocratique (PD) fondé en 1954– sont devenus aussi des partis de cadre. La petite dimension du système politique luxembourgeois ne doit pas être retenue par conséquent comme schéma explicatif mais plus d'une part par la structuration originale du pouvoir et sa répartition au niveau institutionnel (Gouvernement, Ville de Luxembourg, Villes ouvrières sudistes) et d'autre part par le processus de sélection des candidatures fortement centralisé. En effet, à côté du PCS que l'on peut qualifier de « parti de l'État » (Staatstragend)[35], qui par définition est un parti de cadres, les deux autres formations de Gouvernement jusqu'alors, le POSL et le PD, notamment par leur domination respective des communes industrielles du Sud du Pays et de la Ville de Luxembourg depuis 1945, sont aussi devenus des partis de cadres et leur statuts en témoignent comme nous le discuterons par la suite.

Le processus de sélection des candidatures prévu aux élections législatives et européennes –en raison cette fois-ci du mode de scrutin–, les systèmes d'arbitrages entre le centre et les circonscriptions régionales en cas de conflits ou la préparation et le bon déroulement des congrès nationaux, exprimant à la fois la routinisation de l'activité politique interne et la bureaucratisation de l'appareil politique construisent aussi de fait des partis de cadres. Cette typologie s'applique partiellement aux Verts et l'ADR bien qu'ils se présentèrent au départ comme des forces politiques renouvelant les pratiques politiques. Le parti écologiste le voulut notamment par la mise en place de la parité entre les hommes et les femmes à tous les niveaux du mouvement.

En choisissant les candidats, les partis « contrôlent » également l'activité parlementaire et par conséquent dans le cadre d'une constitution démo-libérale comme l'est celle du Grand-Duché, la sélection des membres du Gouvernement. Etre retenu sur une liste ne signifie pas forcément être élu puisque l'électeur a toujours la possibilité d'attribuer un vote préférentiel sur plusieurs candidats de listes différentes. En revanche, l'élection sur l'une des listes présentées par l'un des trois partis qui ont déjà concouru à l'action

[35] La continuité de sa présence au sein du Gouvernement depuis 1944 lui a permis de s'assurer un réseau d'influences bien plus important dans l'appareil politico-administratif que les autres partis luxembourgeois. En donnant une signification semblable, le CRISP utilise le terme de «parti dominant ». In, Grand-Duché de Luxembourg : Systèmes et comportements électoraux, analyse et synthèse des scrutins de 1974, 1979 et 1984, Luxembourg : Service Central des Imprimés de l'État, p96, 1987.

gouvernementale, avec un bon score personnel, laisse espérer à chacun d'être invité in fine à rejoindre le Gouvernement.

Dans certains États, comme les États-Unis, la haute fonction publique est elle-même sous le joug des partis. Les fonctionnaires ne sont pas recrutés sur leurs seules qualifications mais selon leurs affiliations partisanes directes (le parti), indirectes (les organisations satellites ou les lobbies qui ont soutenu la campagne électorale afin que soit retranscrit dans les politiques publiques futures leurs revendications). Au Luxembourg, les cabinets politiques n'existent pratiquement pas à l'exception de celui du Ministre d'État, du Vice-Premier ministre ou d'un ou deux poids lourds du Gouvernement. Les nominations politiques directes sont donc rares. En revanche, les partis n'hésitent pas à recourir à des candidats qui occupent une place de choix dans l'administration. Ils peuvent parfois aussi isoler ou promouvoir –une fois la détention du pouvoir acquise– des fonctionnaires dont la couleur politique est clairement affichée ou connue. Le processus de sélection des candidats et du personnel dirigeant au Grand-Duché combine donc les deux systèmes comme nous l'analyserons par la suite avec la particularité que le poids de l'électeur stratège vient perturber éventuellement le jeu des partis.

d) Pérennisation de l'organisation et monopolisation de la politique

Sans contradiction avec ce qui a été susmentionné, la tendance oligarchique à l'interne et à l'externe est largement contenue selon les lois mêmes du marché électoral. Tout d'abord les partis politiques -en dépit de leur bureaucratisation et des liens très forts qui existent entre eux et certaines clientèles électorales ou les groupes d'intérêts qui les soutiennent– sont obligés pour survivre en tant qu'organisation d'intégrer sans discontinuité des nouvelles revendications.

Ensuite, les nouveaux entrants, c'est-à-dire ceux qui sont emblématiques des nouvelles revendications tentent naturellement d'accroître leur influence dans le parti. Dès lors, le contrôle du parti devient un enjeu. Les factions se créent et se défont aussi vite rendant par nature instable le pouvoir oligarchique. Or pour gérer cette précarité, au moment de la bureaucratisation de l'organisation, il est nécessaire de mettre en place par exemple des mécanismes assurant la pluralité, donnant certains gages aux factions perdantes pour assurer l'unité ou autorisant le repêchage de certains candidats (ce fut le cas de certaines candidatures du PCS et du PD aux élections législatives de juin 2004).

Enfin, l'oligarchie se délite d'elle même lorsque elle est incapable d'assurer une politique redistributive de charges réelles (des investitures pour les élections, des responsabilités politiques par secteur au sein du parti, la responsabilité de sections ou de circonscriptions, les nominations dans des administrations communales ou nationales, etc.) et symboliques (la participation à un événement privé avec le ou les dirigeants du parti, la publication dans le journal interne d'un article etc.).

La limitation subie ou décidée de l'oligarchie congénitale de la fondation des partis politiques modernes a eu également pour conséquence la création d'une nouvelle figure de parti politique : La formation «attrape-tout»[36].

[36] Les partis « attrape-tout » correspondaient aux partis politiques dominants des systèmes politiques occidentaux issus de la seconde guerre mondiale. C'est-à-dire, bien que si nous ayons affaire au départ à des partis de masse, constitués à partir d'un clivage idéologique (démocratie chrétienne, libéralisme, socialisme, etc.), ces partis « attrape-tout » s'éloignaient progressivement de leur état d'origine afin de maximiser leurs gains électoraux. Ils devenaient (pour la plupart) des partis de cadre contrôlant un réseau d'associations et d'institutions. Ils étaient sujets à un affadissement idéologique. Afin d'apparaître toujours comme soucieux de l'établissement d'un consensus entre les différents acteurs (l'État, les syndicats, les associations, etc.), ces partis devaient transcender les limites de classes et d'idéologies. C'est-à-dire, transformer, articuler les différentes exigences de l'environnement au sein du système politique. Voir à ce sujet, Kirchheimer, Otto, "The Transformation of the western European party systems". In, Dahl, Robert, Political Opposition in Western Democracies. New Haven: Yale University Press, p177-200, 1966.

Les partis «attrape-tout» sont apparus dans les années 1960. Ils sont caractérisés par la recherche du rassemblement du plus grand nombre et s'attachent à la promotion d'objectifs consensuels au risque de se distancer toujours plus de la culture et du projet politique initiaux. Ces partis sont consubstantiels de l'extension du domaine d'intervention de l'État et par la suite des organismes publics internationaux coopératifs ou intégrateurs comme l'Union européenne[37]. Jusqu'à présent le PCS, le POSL et le PD sont les partis « attrape-tout » du Luxembourg.

Sergio Romano[38] va insister sur la « dérive institutionnelle » potentielle de tels partis. C'est-à-dire, loin de remplir la fonction de médiation des nouveaux clivages entre les différents groupes sociaux, ils vont étouffer a contrario celle-ci parce qu'ils durent par le passé se constituer un réseau d'associations et d'institutions afin de développer un niveau de relations particulières. Or, ce niveau de relations particulières entraîne souvent la pratique systématique du clientélisme. Cette dérive institutionnelle du clientélisme permet alors le surgissement de nouveaux partis et cela pour trois raisons :

- Primo, Domenico Rossetti Di Valdalbero[39] va développer l'idée que les partis périphériques telle la Ligue lombarde en Italie ou toute formation ayant un seul thème pour identité politique comme l'ADR est le résultat de la pratique clientéliste des partis « attrape-tout ». C'est-à-dire que l'utilisation de l'argent publique en direction du clientélisme du parti « attrape tout » va empêcher la modernisation de l'État en dépit de la relative croissance de l'économie. De ce fait, aux faiblesses structurelles déjà existantes de l'État, les acteurs économiques régionaux ou de l'économie privée se considèrent comme injustement traités. Dans ces conditions surgit une question régionaliste ou une revendication spécifique exprimée par une contestation de l'État jugé défaillant. Les élites économiques des secteurs d'activité économique les plus performants à l'internationale, confrontées à la modernisation des autres États vont s'apercevoir de l'incapacité de réforme de l'État par la structure institutionnelle-associative et son mode de gestion clientéliste. Dwayne.Woods[40] perçoit l'émergence de nouveaux partis au centre ou à droite comme le résultat d'une contestation interne au sein de la structure institutionnelle-associative du parti attrape tout. Dans le cas luxembourgeois, ce sentiment d'injustice peut-être associé au différentiel de traitement entre fonction publique et les actifs du privé.
- Secundo, il faut ajouter à cela que le parti « attrape tout » du fait de son développement s'affadit sur un plan idéologique. Dans le même temps certains groupes fortement idéologiques continuent à exister au sein de la structure institutionnelle-associative du parti, (en dépit d'une certaine manière marginalisation). Que ces groupes idéologiques soient porteurs de questions anciennes (la libéralisation de l'économie) ou nouvelles (l'environnement), ils sont tentés de s'associer pour créer un nouveau parti politique. Par conséquent les nouveaux partis sont le résultat : d'une part de la crise de légitimité du parti au sein de la structure institutionnelle que le parti soi-disant contrôlait ; d'autre part de l'alliance entre des associations peu politisées (négligées par la rétribution du clientélisme) et des organisations très fortement politisées. Ces dernières souhaitent retourner à l'origine idéologique de la structure institutionnelle associative[41]. Pour le PCS, cela peut conduire à vouloir refonder le parti sur un corpus conservateur comme le tenterait le Cercle Bech ou s'associer durablement avec les Verts.

[37] Jusqu'à présent la crise de légitimation des partis « attrape tout » a été étudiée lors de l'effondrement du système politique italien en 1992. Si toutes les études vont s'attacher à reconnaître l'incapacité croissante d'intégration politique de nouveaux clivages par le parti attrape-tout principal (en l'occurrence la démocratie chrétienne), elles vont diverger quant aux systèmes d'explication de cette crise de légitimité. Voir Tarchi, Mario, "After the breakdown of the 'First Republic': A turning-point for the Italian extreme right". In, Res Publica, volume 38, n°2, p390, 1996.
[38] Romano, Sergio, L'Italia Scappota di Mano. Bologna : Il Mulino, 1992.
[39] Rossetti Di Valdalbero, Domenico, « La crise du système politique italien ». In, Res publica, volume 38, p11-12, 1996.
[40] Woods, Dwayne, « Les Ligues régionales en Italie ». In, Revue Française de Science Politique, volume 42, n°1, p39, 1992.
[41] Woods, Dwayne, op.cit, p43-44, 1992.

- Tertio, certains auteurs comme Luciano Bardi[42] soulignent que la structure institutionnelle-associative par la centralisation du système va progressivement mener à l'impotence grandissante du réseau de médiation. En effet, les instances du parti au lieu de tenter d'investir les nouveaux clivages qui traversent la société, vont concentrer leurs efforts pour contrôler l'activité tentaculaire de la structure institutionnelle-associative (et les phénomènes de contestation qui s'y produisent). Les instances du parti en tentant de reprendre en main les clivages au sein de leur propre structure institutionnelle-associative (le plus souvent par un accroissement du clientélisme, du détournement de fonds publics), négligent alors le rôle de médiation qui leur était échu.

Pour Richard Katz & Peter Mair[43], les partis « attrape tout » traditionnels légitimement ou illégitimement, vont apparaître donc comme plus soucieux de défendre leurs propres intérêts au sein du système que d'incarner leur rôle de médiation. Ces partis chercheront donc à s'identifier de façon croissante avec l'État, afin de compenser la perte du rôle qu'ils pouvaient escompter dans la médiation des nouveaux clivages. Loin de permettre les conditions d'une nouvelle légitimation pour ces partis, les liens qu'ils entretiennent au sein des politiques redistributives de l'État, les distancent d'autant plus des nouveaux clivages. Ils sont le résultat de l'iniquité de ces mêmes politiques redistributives.

Les déviances potentielles des partis « attrape-tout » gagnent en force dans les démocraties consociatives comme l'est le Grand-Duché. Rappelons à cet effet que la démocratie consociative est l'instauration d'un compromis au sommet de l'État qui vise à assurer la stabilité du dit régime par la multiplication des accords au niveau des élites politiques et économiques (de ceux qui sont représentatifs d'une question sociale ou politique jugée par les autres acteurs du système comme importante). La recherche du consensus permet de surmonter les clivages de la société qu'ils soient d'ordre social, religieux ou identitaire[44].

À partir de cette définition, certains auteurs comme Serge Govaert[45] et Larry Covell[46] argumentent que la démocratie consociative ne permet pas de retranscrire les nouvelles questions politiques. Les partis politiques institutionnels en place incarnent en réalité un utilitarisme. Les politiques publiques ne sont que l'organisation d'une redistribution des besoins matériels à des groupes socioprofessionnels ou à des communautés particulières et particularistes (les minorités linguistiques, les minorités sociales, les minorités visibles par exemple).

Dans cette logique, certains auteurs comme Lorenzo Ornaghi et. Vittorio Emanuele Parsi[47] insistent particulièrement sur les conditions de l'émergence des nouveaux partis souvent sectoriels. Pour eux, lorsque qu'il existe un écart entre la question politique que porte la société civile et la problématique dominante que développe la structure politique cela signifie deux choses :

- D'une part, la structure politique n'intègre plus les questions de la société civile qui demandent pourtant une réponse politique.
- D'autre part, les deux questions politiques qui se développent côte à côte vont forcément s'opposer et accroître les clivages qui pouvaient exister dans la société civile et multiplier la création de partis sectoriels comme pouvaient l'être au départ l'ADR et les Verts.

[42] Bardi, Luciano, "Change in the Italian party system". In, Res Publica, volume 38, n°2, p290-291, 1996.
[43] Katz, Richard & Mair, Peter, "Changing models of Party organisation and party democracy: the emergence of the cartel party". In, Politics Party, volume 1, p5-28, 1995.
[44] Lijphart, Arend, "Consociational democracy". In, World Politics, volume XXI, n°2, p210, 1969.
[45] Govaert, Serge., « Débat sur le Verzuiling en Flandre ». In, Courrier Hebdomadaire du CRISP, p8-9, n°1329, 1991.
[46] Covell, Larry, Les Partis Politiques au Canada : Représentation et intégration. Montréal : Wilson & Lafleur, volume 14, p80, 1991.
[47] Ornaghi, Lorenzo & Parsi, Vittorio Emanuele, La Virtu dei Migliori. Bologna : Il Mulino, p89-90, 1994.

La démocratie consociative est construite comme une réponse au conflit du corps social or elle l'accentue et établit un modus vivendi entre les élites politiques originairement rivales. Dans ces conditions, les élites du parti « attrape tout » relâchent leurs liens, aussi bien avec le segment de la société civile dont ils étaient l'expression qu'avec leurs valeurs de référence idéologiques[48] ce qui renforce en partie leur illégitimité auprès des individus.

Dans les années 90, Richard Katz et Peter Mair[49] proposèrent finalement un nouveau modèle théorique pour appréhender le changement organisationnel des partis et des systèmes de partis, le « parti de cartel ». La transformation organisationnelle des partis était liée à un changement plus global du système de la démocratie représentative, qui intégrerait désormais de plus en plus les partis dans l'État, aux dépens directs de leur enracinement social. Autrement dit, le « parti de cartel », se veut résolument tourner vers l'exercice du pouvoir et tend à prendre la forme d'une agence dépendante de l'État, en raison notamment de l'institution d'un financement public des activités politiques. Les trois partis qui ont déjà gouverné le Luxembourg sont pour ainsi dire des partis de cartel à la restriction –de taille– qu'il n'existe pas un financement public des partis politiques hors des campagnes électorales comme il sera discuté par la suite. Une nouvelle fois, les typologies existantes sont difficilement applicables aux partis politiques luxembourgeois même si l'on peut trouver l'un ou l'autre des éléments les constituant à chaque fois.

1.2.2 Théories écologiques des partis politiques

Aux théories « organisationnelles » sur les partis politiques, il faut ajouter les théories « écologiques ». Les partis politiques en effet furent également analysés à partir des citoyens qui se retrouvent en eux et donc en tant qu'électorats spécifiques avec par exemple les travaux fondateurs de géographie électorale d'André Siegfried[50].

Les recherches menées sur les électorats de la France de l'Ouest (Bretagne, Maine et Vendée) montrèrent les corrélations spatiales entre des structures sociales géographiquement enracinées et la répartition des votes. Autrement dit, la logique des comportements politiques est à rechercher dans leur enracinement, dans les groupes sociaux auxquels les électeurs appartiennent. Plus particulièrement, le vote aurait-il par exemple un rapport avec l'âge ? Avec les catégories socio-professionnelles ? Avec la religion ? L'objectif de telles études est donc d'identifier une ou plusieurs variables qui permettraient de prédire le comportement électoral futur des électeurs. Les théories écologiques débouchent sur deux grands modèles interprétatifs :

- Le modèle de l'électeur captif : le vote serait puissamment déterminé par un ensemble de variables;
- Le modèle de l'électeur stratège, individualiste et rationnel. L'électeur aurait une certaine autonomie et exprimerait des votes réfléchis.

a) Partis politiques et paradigme de Michigan

Avec le développement des techniques de l'enquête par questionnaire dans l'entre-deux–guerres, suivi de l'explosion des sondages d'opinion aux États-Unis puis en Europe, une autre théorie unifiante, plus connue sous le vocable « paradigme de Michigan »[51], a insisté sur le vote partisan. Les partis y sont analysés à travers l'événement et les logiques de mobilisation. Les traits essentiels du « paradigme de Michigan » sont les suivants :

- Les électeurs ont un faible intérêt pour la politique ;
- La plupart des électeurs ont des opinions superficielles ;

[48] Ornaghi, Lorenzo & Parsi, Vittorio Emanuele, op.cit, p50, 1994.
[49] Katz, Richard & Mair, Peter, op.cit, p19, 1995.
[50] Siegfried, André, Tableau Politique de la France de l'Ouest sous la IIIème République. Paris : Editions Armand Colin, 1913.
[51] Campbel, Angus, Converse, Philip E., Miller, Warren E. & Stokes Donald E., The American Voter. Chicago: The University of Chicago Press, p136, 1960.

- En revanche, ils s'identifient fortement à un parti politique sans pour autant savoir réellement les transformations idéologiques et organisationnelles de celui-ci ;

Ce sentiment d'identification est un sentiment durable en dépit d'éventuels échecs retentissants lors de la détention par le parti du pouvoir. Qui plus est, les électeurs ne sont nullement rationnels pour quatre raisons essentielles[52]:

- L'information que possèdent les électeurs sur les enjeux est faible sinon inexistante;
- Les électeurs connaissent peu ou pas les positions des différents partis sur ces mêmes enjeux ce qui les empêche de faire une distinction entre eux. C'est pour ce motif que le vote ne peut s'expliquer essentiellement qu'à partir des identifications partisanes ou de la personnalité des candidats ; il n'est pas pour eux le résultat d'un choix rationnel.
- Les individus ont un faible niveau de conceptualisation et de cohérence idéologique, c'est-à-dire que très peu d'électeurs font leur choix électoral à partir de considérations idéologiques ;
- Une absence de stabilité dans le temps des attitudes politiques sur des enjeux considérés comme essentiels tels que la poursuite de la construction européenne, le maintien de l'État providence ou la libéralisation économique.

Qui plus est, il y aurait reproduction de l'identification partisane de génération en génération indépendamment de la position sociale occupée. Dans le cas luxembourgeois, des électeurs résidant dans le Sud du pays, bien qu'ils aient connu une ascension sociale par rapport à leurs parents, généralement liés à l'industrie sidérurgique, continueraient de voter principalement pour le POSL. Sans contradictions avec la non corrélation du vote avec le positionnement social, certains votes seraient tout de même surdéterminés par le groupe d'appartenance d'origine. L'appartenance aux professions libérales des parents ou des grands parents en Ville de Luxembourg serait susceptible de reproduire le vote démocrate. En d'autres termes, le « paradigme de Michigan » constate que si la plupart des électeurs ont effectivement une identité partisane celles-ci a pour origine une socialisation précoce, généralement transmise dès l'enfance par la famille. Cette identification varie selon le milieu social et culturel de l'individu.

L'identification partisane est également et fortement reliée aux choix électoraux: plus celle-ci est importante plus le choix électoral est immuable. L'identification à un parti fonctionne de deux façons:

- D'une part la représentation du politique est construite et analysée par un individu à travers l'identification à ce qui la conforte encore plus ;
- D'autre part, pour ceux dont les ressources politiques sont faibles, l'identification à un parti leur donne la possibilité d'accès à un système de représentation dont ils savent par ailleurs qu'ils ne peuvent normalement y participer.

Le « paradigme de Michigan » insiste également sur l'importance du contexte ce qui a eu pour conséquence de développer trois cas de figures électorales :

- Les élections de « maintien » pour lesquelles les identifications partisanes vont fonctionner à plein ;
- Les élections « déviantes » à propos desquelles on observe une non conformité systématique entre l'identification et le vote. Le résultat de l'élection a été alors déterminé par un enjeu, par un événement (par exemple l'attentat terroriste du 11 mars 2004 à Madrid et son système d'interprétation) ou par la candidature d'une personnalité marquante (par exemple Jean-Claude Juncker dans la circonscription Sud) ;

[52] Perrineau, Pascal & Reynié, Dominique, Dictionnaire du Vote. Paris, Presses universitaires de France. « Michigan : Il s'intéresse peu à la politique, participe peu. Ses opinions politiques sont peu structurées. Son niveau de conceptualisation politique est faible. Peu familier avec les enjeux de la campagne et les positions des deux partis sur ces enjeux, l'électeur a une bonne image des partis et s'en remet à eux pour apprécier les candidats en présence et les enjeux de la campagne. », p642-643, 2001.

- Les élections de « réalignement » sont celles qui marquent un changement durable des identifications partisanes. Elles sont le résultat de crises économiques ou politiques. Par exemple la mise en place de la Cinquième République en France a profondément modifié les identifications partisanes[53].

b) Partis politiques et choix rationnel

A contrario du « paradigme de Michigan) Anthony Downs[54] va développer le thème de l'« électeur rationnel » c'est-à-dire le votant qui cherche à maximiser ses gains et minimiser ses coûts selon le principe de l'efficacité. L'électeur est supposé capable de se représenter l'effet de telle politique et avoir connaissance des différentes mesures politiques proposées. La première aptitude est classique, il s'agit en réalité du vote de « contenu ». L'électeur évalue l'effet futur d'une politique. La seconde aptitude consiste en un jugement sur la politique menée par le parti au pouvoir (vote « rétrospectif simple »). A ce niveau, l'électeur peut émettre aussi un vote « rétrospectif complexe » qui est une sorte d'identification à un parti selon une somme d'expériences que celui-ci a pu avoir avec une formation politique. Ceci permet d'expliquer pourquoi un électeur choisi finalement un parti avec lequel il est pourtant en désaccord avec telle ou telle politique. Il demeure néanmoins un « biais originaire » qui explique le comportement « déterminé » du nouvel électeur pris dans sa socialisation[55]. Selon Anthony Downs, ceci s'explique par le fait que les individus rationnels sont motivés par le sens de la responsabilité sociale et le souci de la préservation de la démocratie. Même si cela va à l'encontre de leurs gains à court terme.

Hilde T. Himmelweit[56] compléta le modèle par la proposition de « l'électeur-consommateur » dans lequel le vote est assimilé à un achat mais où l'on tient également compte des votes antérieurs, de l'identification partisane et des facteurs sociaux, professionnels et familiaux. Dans ce cas, généralement, la période pré-électorale est à la fois l'occasion de manifester son mécontentement vis à vis de telle ou telle politique. C'est également le lieu de l'échange entre l'élu et les électeurs à l'avantage de ces derniers. C'est une période et un cadre de négociations équivalant à celui d'un marché. Le citoyen, potentiellement électeur, est amené en effet à prendre des décisions de nature économique rationnellement élaborées en fonction de la nature et de l'intensité des profits qu'il peut espérer. « *Elles peuvent avoir un contenu fondamentalement participatif, communiel d'insertion sociale, d'acclamation collective, il s'y ajoute en tout cas l'espoir d'un gain* »[57].

En conclusion, un parti politique est un médiateur d'intérêts, un porteur de revendications sociales, le continuateur d'un héritage idéologique et culturel et une organisation bureaucratisée qui sélectionne le personnel dirigeant[58]. Plus précisément, une formation politique a pour fonction de faire converger des demandes explicites du corps social sous couvert d'un discours logique et fruit d'une construction sociale particulière de la réalité.

Pour autant, le processus de bureaucratisation administrative, le jeu des factions à l'interne, le privilège accordé à tel ou tel groupe d'intérêts à l'externe, la trop grande intégration de revendications, la constitution de clientèles électorales ou bien encore l'affadissement idéologique inhérent à l'exercice du pouvoir peuvent entraîner une perte de légitimité. D'autant plus lorsque les partis politiques évoluent dans le cadre d'une démocratie consociative. Les partis politiques peuvent aussi devenir finalement de simples

[53] Fisichella, Domenico, Elezioni e Democrazia : Un'analisi comparata. Bologna : Il Mulino, p103-107, 2003.
[54] Downs, Anthony, An Economic Theory of Democracy. New York: Harper Editions, 1957.
[55] Perrineau, Pascal & Mayer, Nonna, Les Comportements Politiques. Paris : Editions Armand Colin, p67-68, 1992.
[56] Himmelweit, Hilde T., How Voters Decide. London : Academic Press, 1981
[57] Cotteret, Jean-Marie & Emeri, Claude, op.cit, p50, 2004.
[58] La médiation politique signifie les mobilisations collectives qui parcourent la société ramenées au jeu des forces politiques et des groupes d'intérêts, à la démocratie représentative mais aussi à tout mécanisme de conciliation reconnu ou subi par tous les acteurs d'un système politique (la démocratie « consociative » caractérisant le système politique luxembourgeois). Voir à ce sujet Lamizet, Bernard, La Médiation Politique. Paris : Editions L'Harmattan, 1998.

agences professionnalisant les élus dépendants des mannes publiques de l'État. Ils vivent avec le risque permanent d'être concurrencés toujours par de nouvelles formations et par de nouvelles formes de médiation politique ou bien encore d'accréditer la crise de la démocratie représentative[59].

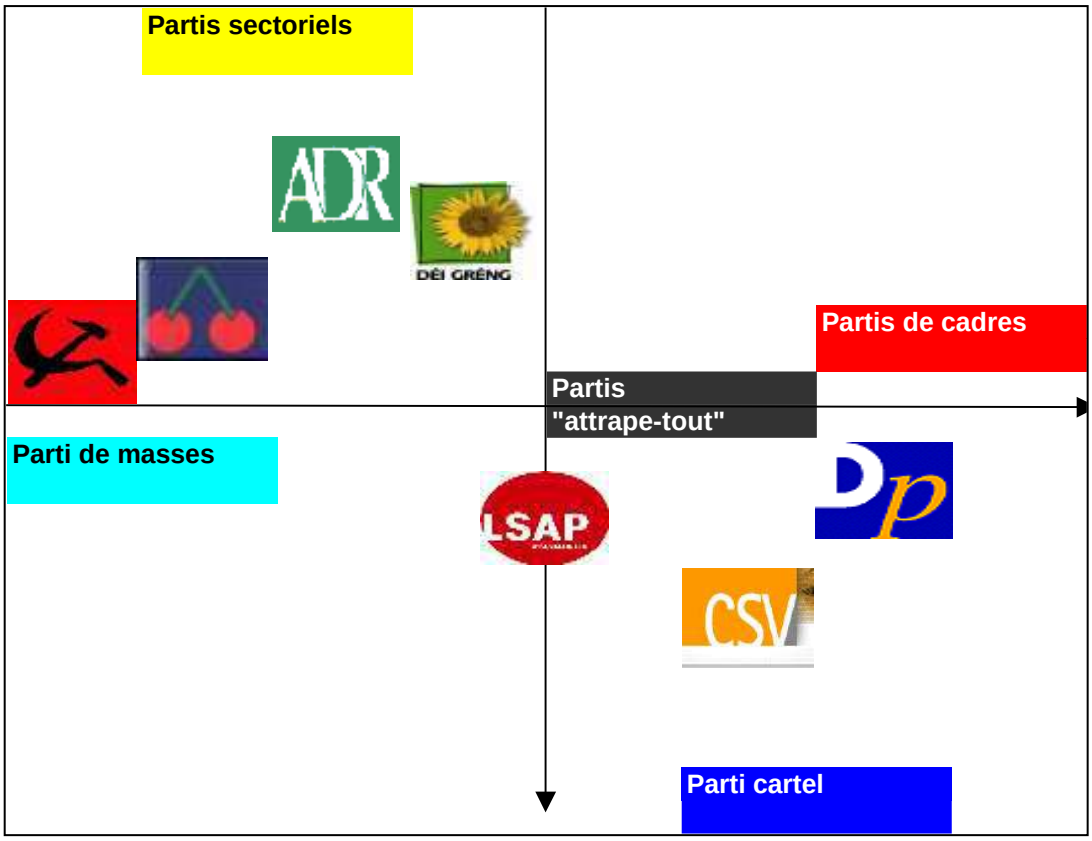

Figure 1 Partis luxembourgeois et typologies des partis

Les partis politiques, ayant pour but la conquête du pouvoir visent toujours à exercer le monopole des candidatures, de la médiation politique, de la représentation des intérêts, de l'organisation des électeurs etc. Cette tentative de monopolisation porte en soi son échec d'autant plus avec certains mécanismes électoraux. Les électeurs et les autres acteurs d'un système politique leur contestent toujours cette fonction dans un régime démo-libéral.

1.3 Un système politique consociatif

1.3.1 Les clivages fondateurs du système des partis

Les partis politiques luxembourgeois jusqu'à un certain point dérogent quelque peu aux principes énoncés auparavant. Ils sont toutefois emblématiques de l'ambivalence et de la redéfinition des partis politiques modernes, oscillant entre parti oligarchique, parti de cadre –du moins pour ceux qui ont toujours été associés au pouvoir–, parti « attrape-tout » et parti «cartel ». Le système politique luxembourgeois est caractérisé tout d'abord par le souci qu'ont les trois partis de Gouvernement [PCS-CSV (Parti Chrétien Social-Chrëscht-

[59] Groux, Guy, « Crise de la médiation et mouvements sociaux : vers une démocratie de l'entre-deux ? ». In, Pascal Perrineau, Le Désenchantement Démocratique. La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, p231-243, 2003.

lech Sozial Vollekspartei), POSL-LSAP (Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois-Lëtzebuerger Sozialistesch Arbechterpartei). PD-DP (Parti Démocratique-Demokratesch Partei)] de ne pas apparaître comme des formations trop idéologiques du fait qu'elles ne pourraient pas entrer en coalition[60]. En raison de la petite dimension du pays renforçant et nécessitant ainsi le maintien d'un niveau de proximité très élevé entre l'élu et l'électeur, les partis doivent aussi se préoccuper perpétuellement de l'écart qui peut exister entre leurs visées politiques et les revendications sociales que leurs « clientèles électorales » mettent en avant, tout en ayant la prétention à une identité politique transclassiste et/ou à rester un parti « attrape tout ». La transformation non achevée des Verts est d'ailleurs intéressante. En 1984, le premier parti écologiste, le Gréng Alternativ Partei, par son positionnement idéologique rompait avec les pratiques centristes du système politique luxembourgeois. Vingt ans plus tard, la campagne des Verts (Déi Gréng), l'actuel parti écologiste, était construite sur des messages qui reprenaient le langage d'un parti voulant entrer en coalition.

La distance relative en termes idéologiques tient aussi au fait que le Luxembourg est comme il a été déjà rappelé une démocratie consociative. C'est-à-dire le consensus a été rendu possible entre les partis formant habituellement les gouvernements de coalition car en réalité ils ne sont que l'expression d'un certain utilitarisme en politique. Les politiques publiques au Grand-Duché –comme dans beaucoup d'autres États– ne sont elles-mêmes effectivement que l'organisation d'une redistribution des besoins matériels à des groupes socioprofessionnels ou à des communautés particulières forcément réduites et ne constituant en aucune manière un espace public au sens arendtien du terme[61]. Cette fonction dévolue et acceptée par les principales formations politiques luxembourgeoises est d'autant plus développée qu'elle s'est accompagnée de l'expansion croissante du domaine d'intervention de l'État : «*...On assiste chez nous à un affaiblissement des structures intermédiaires classiques que sont le Parlement et les partis politiques au profit d'autres forums délibératifs où la représentation fonctionnelle supplée la représentation politique. Dans la mesure où ces structures ne présentent pas les mêmes garanties de transparence que l'enceinte parlementaire, le débat public se voit inévitablement occulté...* »[62].

Il n'en demeure pas moins que le système des partis au Luxembourg a été fondé, puis s'est structuré jusque dans les années 70-80, sur des clivages socio-politiques et économiques identiques à ceux d'autres systèmes politiques européens.

Il s'agit ici de dégager une logique interprétative qui porte sur la recherche des invariants à partir des conflits historiques qui ont traversé la société ou qui la constituent encore[63]. Autrement dit, les partis politiques du Grand-Duché ont été à la fois les agents de confits sociaux et économiques similaires et les instruments de leurs intégrations. Le système politique luxembourgeois, avec une plus ou moins grande intensité et quelles adaptations, s'est construit tout d'abord sur quatre clivages fondamentaux qui sont tous issus à la fois de la Révolution nationale (comprise comme étant la fondation de l'État-nation et de la démocratie parlementaire) et de la Révolution industrielle. Les quatre clivages étant : Eglise versus État, Centre versus périphérie, monde rural versus monde industriel et « possédants » versus « travailleurs ».

Le premier conflit, le plus intense, opposa les partis qui demeuraient attachés à une vision sécularisée de la politique à ceux qui au contraire manifestaient leur attachement à l'Eglise ou au message social de l'Eglise.

Le second conflit, constitutif de la formation du système, engendra des partis qui militaient en faveur d'une plus grande centralisation et des partis qui au contraire demeuraient

[60] Sartori, Giovanni, Parties and Party Systems: A framework for analysis. Cambridge: Cambridge University Press, p173, 1976.
[61] Arendt, Hannah., La Crise de la Culture. Paris : Seuil, Collection Points essais, 1985.
[62] Hirsch, Mario, « La société dépolitisée ». In, Nos Cahiers, n°4, p 69-73, 1995.
[63] Lipset, Seymour Martin & Rokkan, Stein, Party Systems and Voter Alignment: Cross national perspectives. New York: Free Press, 1967.

attachés à une vision régionaliste, autonomiste ou nostalgique des anciennes divisions territoriales et étatiques. Ce clivage, vue l'exiguïté du territoire du Luxembourg, fut peu prégnant même si notamment en raison de l'existence de quatre circonscriptions électorales et de développements économiques et sociaux différenciés entre celles-ci, la question régionale demeure[64].

Le troisième conflit, plus qu'une simple opposition entre partis sur un plan idéologique, fut surtout le révélateur des évolutions sociales et économiques que connurent la société luxembourgeoise lors de la révolution industrielle. C'est ainsi qu'un fossé exista entre des mouvements sociaux qui militèrent pour la protection et la modernisation de l'agriculture (et aussi parfois la réforme de la propriété agricole) et des mouvements et syndicats qui allaient se transformer bientôt en partis ouvriers.

Le quatrième conflit est directement lié au conflit précédent. Dans le cadre de l'industrialisation et parfois aussi de la réforme agraire (qui n'a pas eu lieu au Luxembourg), consistait alors à la mobilisation supposée des intérêts d'une classe vis-à-vis d'une autre classe. Dans une perspective quelque peu marxiste, des partis de classe seraient apparus afin de lutter contre la main mise prétendue d'une classe dirigeante (et inversement des partis bourgeois ou indépendants auraient été fondés pour préserver leurs acquis).

De tels clivages ont engendré un système quadripartite et des cultures politiques distinctes[65], qui a perduré des années 20 jusqu'au milieu des années 1980. Comme il a été déjà énoncé, les Socialistes, les Libéraux et les Catholiques se sont structurés en partis entre 1902 et 1914. Le Parti Communiste Luxembourgeois (PCL) étant fondé quant à lui en 1921.

a) Sécularisation et confessionnalisation de l'activité politique

Les partis « sécularistes » se subdivisent en plusieurs groupes de partis. Certains de ces partis souhaitent la séparation de l'État de l'Eglise. Pour eux, la religion doit être une affaire privée. Cette conception est souvent le fait des partis libéraux. D'autres partis militent en faveur d'une morale laïque. Elle constitue par certain côté la véritable proposition d'un modèle philosophique de société alternatif à l'héritage chrétien. Les associations de libre pensée et la franc-maçonnerie francophone jouent un rôle non négligeable dans le développement de ces partis. Les partis politiques les plus représentatifs de cette tendance furent les partis radicaux en France et en Italie et les partis libéraux du Benelux. Les Libéraux luxembourgeois -avec leur figure tutélaire Paul Eyschen– s'inscrivent dans ce courant libéral-radical.

[64] Voir à ce sujet, « Les régions, source de clivages politiques ». In, Fehlen Fernand, Piroth Isabelle & Poirier, Philippe, op.cit, p9-16, 2001.

[65] En posant pour définition que la culture (dans son acceptation la plus large possible) était une structure de formes socialement admises qui modèlent les expressions abstraites ou concrètes de l'action (et en étudiant ces formes), la science politique démontre qu'il est possible de comprendre les appartenances politiques. Ce faisant, elle institutionnalise la reconnaissance d'un champ symbolique : la culture politique. A cette définition symbolique de la culture politique, la science politique rappelle que toute culture politique est aussi la représentation des intérêts, l'expression des réseaux de l'influence, l'instauration des systèmes de contrôle et qu'elle trouve toujours naissance dans le conflit (ou du moins dans l'adversité ce qui peut conduire d'ailleurs à en modifier une partie de son essence) : « …Les possibilités de choix sont grandes mais nous ne faisons qu'agencer différemment des éléments légués par les sociétés. Et l'intégration de codes communs est ce qui permet la communication, le lien social, l'action des individus, capable de maîtriser leur environnement. Les cultures et l'identité individuelle sont donc des concepts liés… ». Les cultures politiques sont donc ceci : les représentations et valeurs, ayant trait au monde social et sa régulation, de toutes les manières de penser, de sentir et d'agir qui sont les soubassements de l'action collective et de l'émergence de formes légitimes du pouvoir. L'apprentissage politique se fait en intégrant des représentations du pouvoir, des évaluations du monde politique (de son personnel) et des valeurs qui permettent l'action collective. Les cultures politiques sont bien sûr entretenues, renforcées par des institutions ce que certains appelleraient un «système allocataire de sens ». Se reporter à Bréchon, Pascal, Laurent, Annie & Perrineau, Pascal, Les Cultures Politiques des Français, sous la direction de. Paris : Presses de Sciences Po, 2000.

Les partis attachés à l'Eglise et à son message social sont divers également. Certains partis sont les héritiers directs du traditionalisme en politique. C'est-à-dire, ils militent en faveur un ordre politique qui s'oppose aux développements de l'ordre démo-libéral puisque celui-ci remettrait en cause le message absolu de l'Eglise. D'autres partis, sont attachés à l'Eglise en raison de son message social. Ils considèrent que l'individu ne saurait se réduire à un être économique doté de ses seuls droits. Pour qu'il accède à sa pleine souveraineté, il lui est nécessaire de se doter d'un système de valeurs dont l'Eglise serait la seule pourvoyeuse ! Enfin d'autres mouvements, à partir des différentes encycliques de l'Eglise (par exemple Rerum Novarum en 1893), jugent qu'il est nécessaire de proposer un modèle social qui réponde aux évolutions économiques et industrielles des sociétés occidentales. Parmi les partis d'inspiration chrétienne, ils existent par conséquent des partis de type traditionalistes, des partis conservateurs, des partis chrétiens sociaux ou démocrates chrétiens (suivant la terminologie propre aux États européens).

Au Grand-Duché, le conflit qui a opposé au tournant du siècle les partisans de l'Eglise aux partisans d'une société laïque reposait sur le paradoxe que la majorité des Luxembourgeois étaient des catholiques pratiquants et que le Gouvernement luxembourgeois était dominé par les Libéraux -et élu au suffrage censitaire-[66]. L'origine du conflit était triple[67] :

- Primo, le régime de convention qui liait l'Eglise à l'État luxembourgeois[68] mécontentait les deux partis (catholique, libéral). Les Catholiques considéraient que l'Eglise était brimée dans sa liberté (en cela ils souhaitaient obtenir un statut pour l'Eglise qui se rapprochait de celui existant en Belgique[69]). Les «Libéraux » et «progressistes » estimaient que l'obligation d'un enseignement religieux portait atteinte à la liberté d'enseignement à laquelle ils étaient particulièrement attachés[70].
- Secundo, le vote de la loi scolaire de 1912 qui visait à dégager l'instituteur de l'obligation d'enseigner le cours de doctrine religieuse. Cette nouvelle responsabilité devait incomber au seul prêtre. Ce que les Catholiques et l'Eglise ne souhaitaient pas du fait de la faiblesse des effectifs du clergé pour assurer un tel enseignement. Dans ces conditions, ils estimaient le risque potentiel d'une déconfessionnalisation progressive de l'enseignement. Le dernier avatar de la querelle de l'enseignement religieux se produisit dans les années 60, lorsqu'il fut décidé par un gouvernement de coalition PCS-POSL de créer à côté de l'enseignement de la doctrine chrétienne (deux heures par semaine) un enseignement de morale laïque équivalent. Très vite, une troisième option est apparue : la non-participation aux cours de doctrine religieuse et aux leçons de morale laïque !
- Tertio, le développement de l'État moderne (notamment l'affirmation des fonctions symboliques telle l'autorité, la légitimité, etc.) et l'alliance entre l'élite politique libérale et les industriels de la sidérurgie (ce qui impliquait le développement de l'État-providence) apparaissaient aux yeux de l'Eglise comme la remise en cause de son magistère[71].

[66] La distinction entre la majorité sociale et la minorité qui gouvernait se situait aussi d'un point de vue linguistique. Alors que la langue de la bourgeoisie et de l'administration était le français, la langue de l'Eglise était l'allemand.
[67] Sur l'histoire de l'organisation des rapports entre l'Eglise et l'État au Luxembourg, on se rapportera à l'ouvrage de Pauly, Alexis, Les Cultes au Luxembourg. Luxembourg : forum Luxembourg, 1989.
[68] L'Eglise catholique n'est pas reconnue comme religion officielle, il existe toutefois un régime de convention. Selon les articles 22 et 106 de la constitution du Grand-Duché, l'État oblige les cultes religieux à passer des conventions avec lui. En contrepartie, il assure les traitements et pensions des ministres des cultes.
[69] Bien que celui-ci soit nettement plus libéral, puisqu'il existe une séparation effective de l'État et de l'Eglise, et qu'il soit possible pour les catholiques d'organiser un système d'enseignement à côté de celui régi par l'État.
[70] Trausch, Gilbert, op.cit, p65-66, 1991.
[71] Thiel, Marc, note toutefois qu'il n'existait pas ou peu une distinction fondamentale entre les conservateurs, les cléricaux et les notables libéraux sur la notion et le rôle de l'État,. « L'évolution de la notion d'État au Grand-Duché de Luxembourg (1841-1914) ». In, Forum, n°1, p16-19, janvier 1993.

Dans ces conditions en 1914, l'Eglise et les laïcs proches d'elle décidèrent de fonder un parti catholique, le Parti de la Droite, ancêtre du PCS qui emprunta largement dans son mode d'organisation et par ses orientations idéologiques ultérieures au Zentrum allemand.

Pour autant, on a assisté à une certaine pacification des rapports entre les forces politiques sur ce sujet à la fin des années 70. Le clivage entre pratiquant et agnostique a en effet pour ainsi dire disparu puisque le Luxembourg (à partir des années soixante) est devenu une société sécularisée[72] (tout au moins dans sa pratique religieuse[73]). La distanciation entre l'Eglise et le Politique s'est opérée de fait : «*...La société sécularisée prend le contre-pied de la société théocratique, et si elle ne se réalise pas ou pas tout de suite, «de jure » la séparation de l'Eglise et de l'État, elle opère pour le moins une séparation «de fait » entre la société civile et le religieux, la vie quotidienne des citoyens et la foi avec ses exigences* »[74].

Qui plus est, si le Parti Chrétien Social est assurément l'héritier du Parti de la Droite ses cadres et son discours sont largement sécularisés. Son retour au pouvoir en 1979 après sa première et unique cure d'opposition depuis 1945 n'a pas été marqué par une remise en cause des lois dites de société, notamment sur l'avortement et le divorce, décidées par le Gouvernement libéral socialiste de Gaston Thorn[75]. Et, bien qu'il demeure une minorité au sein du POSL et de la Gauche (le parti néo-communiste), qui soit attachée aux principes d'une laïcité militante[76], les partis qui jusqu'alors se sont toujours partagés le pouvoir –le PCS, le POSL et le PD– souhaitent conserver le statut actuel qui régit les rapports entre l'État et l'Eglise[77].

b) Corporatisme et ouvriérisme des partis luxembourgeois

En 1919, l'introduction du suffrage universel et du vote panaché permet à la majorité sociale (la société rurale) d'accéder au pouvoir. Pour autant le vote panaché va fonder un nouveau type de notabilisation. En ce sens qu'il permit de confirmer l'autorité et la légitimité sociale déjà acquise dans les principaux bourgs luxembourgeois par ceux qui

[72] La croyance religieuse, plus exactement le sentiment d'appartenance à l'Eglise catholique après avoir chuté de façon importante entre les années 60 et les années 90 semble se maintenir pour l'instant. En 1999, 65% des luxembourgeois se disaient catholiques contre 66% en 1994. Pour estimer le niveau de la pratique religieuse, se rapporter aux deux études réalisées par l'ILReS pour le compte de l'association Liberté de Conscience, en novembre 1994, publiée in, Forum, n°157, p 8-12, Mouze, Virginie, «Les relations Eglise/État au Luxembourg », février 1995, et, ILReS «Etude sur la relation état-église » Recent Studies, http://www.ilres.com/english/load.html, avril 1999.

[73] En 1997, les pratiquants réguliers de nationalité luxembourgeoise (plusieurs fois par semaine, 1 fois par semaine) sont 17,5%. In, Hors Série 1 Le Sondage «Baleine » : Une étude sociologique sur les trajectoires migratoires, les langues et la vie associative au Luxembourg. Ouvrage collectif auquel la Cellule Stade du CRP-CU a participé. Luxembourg : SESOPI Centre Intercommunautaire, Recherche Etude Documentation, p102, 1998.

[74] Heiderscheid, André, «L'Eglise dans la société moderne sécularisée ». In, Nos Cahiers, n°1, p188, 1991.

[75] Notons cependant que lors du congrès national de Walferdange du 12 et 13 février 2000, le nouveau secrétaire général du PCS, Jean-Louis Schiltz prêcha en faveur des valeurs chrétiennes. In, « «un nouveau contrat social » pour le Luxembourg », Luxemburger Wort-La Voix du Luxembourg, p I, le 14 Février 2000.

[76] Par le terme de laïcité militante, nous voulons souligner qu'au-delà de la doctrine qui tend à donner un caractère non religieux aux institutions, il s'agit désormais de s'opposer à toute forme religieuse (particulièrement le catholicisme) dans la vie publique et dans la vie privée, quitte à promouvoir un autre système philosophique comme la libre pensée ou l'athéisme. Nous pensons ici aux associations Liberté de Conscience et Libre Pensée Luxembourgeoise.

[77] La seule ligne de partage entre les partis réside dans le fait que le POSL affichait toujours sa volonté en 1999 d'un «État laïc, qui se fonde sur le principe de la neutralité en matière de religions et croyances […] C'est pourquoi ils veilleront, entre autres, à ce qu'un enseignement éthique et social neutre, basé sur les valeurs de la démocratie, soit obligatoire pour tous les élèves… » In, 77 propositions concrètes pour le Luxembourg du 21e Siècle ! Un État moderne au service du citoyen, point 62, Parti Socialiste Ouvrier Luxembourgeois http://www.POSL.lu/POSL/html/ger/wawp77d.htm.

exerçaient une profession « intellectuelle ». En effet, si la population agricole fut mieux représentée par le principe du suffrage universel, le principe de délégation demeura étant donné que la compréhension du politique fut inégalement partagée, les notables ruraux (les médecins, les notaires, les juges de paix et les clercs) furent forcément confirmés dans leur rôle d'intermédiaires entre les ruraux ayant acquis un nouveau pouvoir électoral et le nouveau pouvoir politico-administrative (consubstantiel de la fondation et du développement de l'État-providence au Luxembourg).

Ledit principe de médiation réitéré va avoir une double conséquence sur la nature du système politique luxembourgeois :

- Le contrôle des candidatures et le processus de sélection (qui est la marque des partis politiques de l'ère moderne) vont être perturbés par la notabilisation du vote. Les notables catholiques (succédant aux notables libéraux) empêchèrent d'une certaine manière la création de machine électorale autonome et participèrent à la faiblesse des partis dans le système politique ;
- Le poids du monde agricole dans l'expression du suffrage universel et l'élection d'un personnel politique qui s'appuie sur le lien de proximité entre lui et l'électeur, va accroître la représentation de la construction sociale de la réalité à partir d'une vision traditionnelle des rapports et des comportements sociaux.

Ainsi de 1919 à 1937, les préoccupations politiques et sociales des différents gouvernements luxembourgeois[78] s'inspirèrent partiellement de l'idéologie agraire et traditionaliste[79].

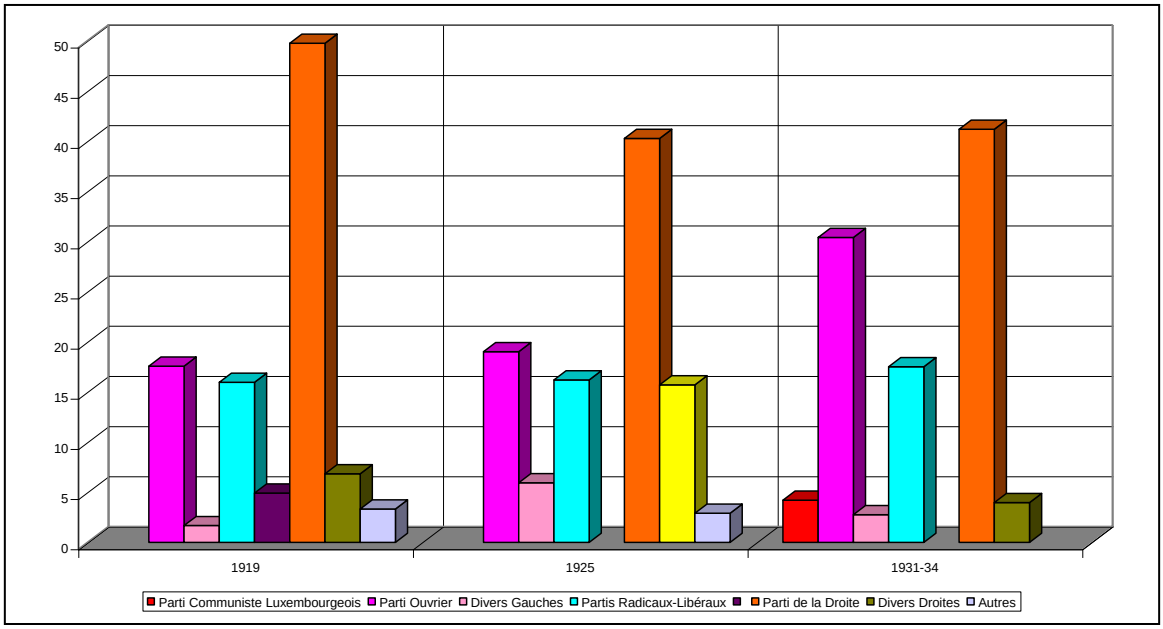

[78] Gouvernements de coalition dominés par le Parti de la Droite.

[79] Le traditionalisme politique est l'une des idéologies conservatrices, qui est désireux de promouvoir un ordre social harmonieux. Si besoin en limitant la souveraineté de l'individu. L'individualisme est jugé comme corrupteur. En effet, le traditionalisme conçoit qu'il soit nécessaire pour l'individu de s'insérer toujours dans un système de corps intermédiaires [lui-même déterminé par un principe supérieur (la religion catholique)]. C'est pourquoi, le traditionalisme politique estimait que la société rurale du fait qu'elle nécessitait le besoin de communauté était le modèle social à promouvoir face aux développements sociaux de la société démo-libérale (autonomie du sujet, industrialisation, urbanisation).

Note de lecture : Partis Radicaux Libéraux sont l'ensemble des partis issus de la Ligue Libérale. Sous cette dénomination sont inclus : Parti Radical Libéral (1919), Union des Gauches (1925) Parti Radical (1931) Parti Radical Socialiste (1931) Progressistes Démocrates du Nord (1931) Parti Radical Libéral (1934). Indépendants et Divers Droites sont l'ensemble des partis et listes agrairiennes et/ou scissions du Parti de la Droite. Sous cette dénomination sont inclus : Indépendants (1919-1925-1931-1934) Indépendants de la droite (1925) Agriculteurs et Classes moyennes (1931). Indépendants et Divers Gauches sont l'ensemble des partis radicaux de gauche. Sous cette dénomination sont inclus : Indépendants de Gauche (1919) Gauche Libérale-Gauche Indépendante (1925) Parti des Indépendants de l'Est (1934).

Figure 2 Evolution des votes par parti de 1919 à 1934

Qui plus est, face à la montée des périls extérieurs (le communisme, la crise de 1929 et le national socialisme), une partie de la nouvelle classe politique va tenter alors de proposer un modèle d'ordre social qui concilie à la fois les intérêts agricoles et les nouvelles revendications ouvrières[80].

Le Parti de la Droite, parti catholique dominant dans le système des partis luxembourgeois, incarnera alors une voie politique *hybride* dans la mesure où il puisera (sans que l'on puisse établir une chronologie et déterminer le personnel politique qui fut attaché à telle ou telle idéologie) ses références et ses politiques aux sources de l'idéologie agrarienne, du corporatisme et du catholicisme social[81].
Pour comprendre cette situation complexe, il est important de rappeler que l'élite politique catholique au pouvoir sur cette période est traversée par les mêmes débats idéologiques que les Catholiques belges, rhénans ou autrichiens[82]. En effet, l'exercice nouveau du pouvoir, la volonté de promouvoir un modèle social agricole et clérical qui est dominant (et qui s'érode toutefois du fait de la montée en puissance du monde ouvrier) et le souci de maintenir l'indépendance nationale et la souveraineté politique chèrement acquises, impliquaient l'instauration d'un modèle politique qui empruntait à plusieurs courants idéologiques. D'une certaine manière, le Parti de la Droite était obligé de rechercher des modèles d'intervention politique qui remettaient en cause partiellement les principes de la société démo-libérale.

Les conditions et les choix tactiques du Parti de la Droite peuvent alors engendrer une certaine confusion dans l'interprétation du système politique luxembourgeois de l'époque. C'est pourquoi, justement à cause de ce qui est susmentionné et en faisant attention à ne pas projeter une histoire européenne que l'on connaît *a posteriori* (notamment en faisant des rapprochements rapides et sans connaître les principes et les théories politiques qui fondèrent les idéologies du catholicisme politique d'une part et celles des totalitarismes d'autre part), on ne saurait comprendre l'autonomisation particulière du système politique luxembourgeois sans se référer non seulement à des clivages fondamentaux (que l'on retrouve dans de nombreux pays) mais aussi et surtout à la dynamique politique propre au Luxembourg. Le système politique grand-ducal, tout en empruntant largement aux modèles politiques étrangers, est traversé par des clivages qui ne recoupe pas exactement la frontière des partis existants.

[80] Il serait plus juste de dire que les nouvelles élites politiques catholiques souhaitèrent fixer le vote ouvrier afin que d'une part le Parti Ouvrier Luxembourgeois demeurât un parti minoritaire et que d'autre part le risque de désordre social soit écarté. D'où l'idée d'insérer les revendications sociales ouvrières dans un ensemble de mesures de type corporatistes redevable lui aussi de l'idéologie traditionaliste.
[81] Haag, Emile, « La naissance des chambres professionnelles dans leur contexte historique ». In, 25ème anniversaire de la Chambre des fonctionnaires et employés publics. Luxembourg, p15-19, 1989.
[82] Sur les origines intellectuelles du catholicisme corporatiste autrichien, on se reportera à l'article de Bled, Jean-Paul, « Les catholiques autrichiens et le national socialisme 1933-1938 ». In, Revue d'Allemagne, tome XVI, n°3, p534-544, 1984. Cet auteur montre l'influence des théoriciens corporatistes tels Othon Spann après la publication de l'encyclique papale Quadragesimo Anno en 1931. Et aussi l'article de Cullin, Michel,
« Ambiguïté du catholicisme politique autrichien ». In, Austriaca, n°10, p39-47, mai 1980.

c) Concurrence sur l'ordonnancement social

Les clivages qui structurent alors la société politique luxembourgeoise sont de deux ordres : communautaire et économique

Le premier clivage d'ordre communautaire oppose deux principes de l'organisation sociale comme telle.

- Le premier modèle toujours dominant de 1919 à 1939 s'inspire du conservatisme chrétien et du ruralisme. Il insiste sur la nécessaire cohésion des Luxembourgeois indépendamment de leur appartenance sociale. La cohésion sociale passe par la réaffirmation d'un ensemble de normes héritées du passé (par exemple la communauté d'entraide née des travaux agricoles) et reproduisant les valeurs morales tirées des enseignements évangéliques. Les forces politiques qui soutiennent sont aussi bien des indépendants élus dans le Nord et l'Est du pays que les dirigeants du Parti de la Droite. L'unité du parti catholique est indéniable sur ce modèle communautaire.
- Toutefois, les chemins qui mènent à la réitération d'un tel modèle sont entrain de se distinguer au fur et à mesure que l'évolution sociale et l'industrialisation s'accélèrent. Certains dirigeants catholiques politiques pencheront plutôt pour la mise en place d'un système corporatiste (J.B.Esch). D'autres dirigeants (surtout parmi les syndicalistes chrétiens tel J.B.Rock[83]) militeront assez rapidement à partir des années 30 pour un modèle social autre. Toutefois, ce modèle social que l'on qualifiera *a posteriori* de démocratie chrétienne n'est qu'en gestation.
- Le second modèle proposé de l'organisation sociale tire son origine de l'ouvriérisme. Bien entendu, l'ouvriérisme luxembourgeois ne fut pas aussi bien organisé tel qui pouvait l'être en France ou en Belgique sur la même période. Toutefois, l'industrialisation rapide du Luxembourg et le développement d'une question ouvrière dès 1916[84] provoqua une prise de conscience qu'il était nécessaire de construire un État-providence et un ensemble de règles juridiques qui garantissent de meilleures conditions aux ouvriers de la sidérurgie luxembourgeoise. En 1917, un nouveau Parti Socialiste est fondé, ayant comme président J. Schortgen. En 1920, Les syndicats Luxemburger Berg-Und-Hüttenarbeiter-Verband et Metallarbeiter-Verband fusionnent en un mouvement unique, le Berg- Und Metallindustriearbeiter-Verband. Cette question de la mise en place d'un pacte social devient d'autant plus importante en termes politiques qu'à la veille de la seconde guerre mondiale 43,2% de la population active au Luxembourg travaille dans l'industrie. L'unité d'action des ouvriers luxembourgeois est pourtant compromise du fait de la division institutionnelle entre les syndicats chrétiens et les syndicats socialistes. Cependant les deux syndicats parviennent ensemble, après une démonstration de force en janvier 1936, à faire accepter le principe de liberté syndicale, à obtenir une loi sur les contrats collectifs et la création d'un Conseil national du Travail, organe de conciliation sur une base paritaire entre les représentants des industriels et des syndicats.

Le second clivage d'ordre économique oppose deux principes de l'organisation de l'espace de référence. En effet, l'industrialisation au Luxembourg avait été plus tardive par rapport à l'Allemagne ou la France. L'éclosion industrielle s'échelonne de 1879 à 1913[85]. Celle-ci ne s'accompagna pas de la disparition de la ruralité comme nous l'avions noté. Au contraire, le Luxembourg jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale avait la particularité alors de rester tout à la fois une société rurale et d'être devenu surtout dans le Sud du pays, une société industrielle. A cette juxtaposition de types de société, il faut noter aussi que l'on assista à une tertiarisation partielle de son économie. La croissance industrielle à la fin du XIXème siècle a nécessité la création d'un État moderne puis l'expansion de son domaine d'intervention (entraînant par conséquent l'accroissement des

[83] Le Lëtzebuerger Chrëschtleche Gewerkschafts-Bond, syndicat ouvrier chrétien est fondé en 1921.
[84] En 1916 est fondé le syndicat ouvrier «neutre » Luxemburger Berg-Und-Hütternarbeiter Verband. La même année est fondée le syndicat ouvrier socialiste le Metallarbeiterverband.
[85] Trausch, Gilbert, op.cit, p65, 1975.

employés de l'État[86]). La tertiarisation dépend donc à l'origine de l'accroissement du secteur public conséquence de l'industrialisation et du choix d'un mode de gestion, l'État-providence. L'importance de l'État luxembourgeois dans l'économie et la juxtaposition des deux sociétés (rurale et industrielle) ont entraîné une divergence importante entre le personnel politique et les industriels, après 1921. Ils n'avaient plus les mêmes références et les mêmes intérêts quant à la structuration des rapports économiques et sociaux.

En effet, la période qui courra de 1921 à 1939 avait montré dans une certaine mesure la suprématie du pouvoir politique sur le pouvoir économique. Par exemple, les crises successives, entre la Belgique et le Luxembourg au sein de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise (UEBL) furent souvent révélatrices de la confrontation des intérêts agricoles et des intérêts industriels luxembourgeois. Ainsi, l'accord de 1935 entre les deux États énonça ainsi le principe d'une clause de sauvegarde des intérêts vitaux de l'un des deux partenaires. Cette dérogation, dénoncée par les industriels belges et luxembourgeois de l'acier, était une mesure spécifique qui s'appliquait surtout au Luxembourg. Elle permettait ainsi de protéger son agriculture. Par cette mesure, on s'aperçoit de l'importance du lien qui pouvait exister à l'époque entre l'État-providence, la ruralité et le Parti de la Droite.

Cette conjonction entre intérêts agricoles et parti gouvernemental ne pouvait alors que renforcer le principe de la souveraineté nationale (du moins de la volonté de s'appuyer sur le cadre de référence que fut alors le Grand-Duché). Cette alliance et les conséquences de celle-ci ne pouvaient alors que minorer le pouvoir économique (lié essentiellement à la sidérurgie) car les industriels luxembourgeois, à l'exemple d'Emile Mayrisch, concevaient déjà l'intégration de l'économie luxembourgeoise (et par conséquent les politiques publiques à décider) en fonction d'un autre espace de référence. Celui-ci n'était d'ailleurs pas seulement circonscrit à l'UEBL.

Il allait déjà dans le sens de la fondation d'un espace économique européen. La création en 1926 de l'Entente Internationale de l'Acier (qui sur la base d'un contingentement de la production) visait à constituer des alliances entre les industriels non seulement du Benelux mais aussi de France et d'Allemagne. Cette politique audacieuse portée par la sidérurgie luxembourgeoise faisait fie de l'existence des frontières nationales[87].

1.3.2 Affirmation et compromis sur le clivage culture rurale/culture ouvriériste

La domination du Parti de la Droite et plus largement du catholicisme politique va toutefois s'effriter à la fin des années 30.

D'une part, le mouvement socialiste va réussir à s'appuyer sur un syndicat bien organisé et le parti en se notabilisant, va acquérir une légitimité sociale au-delà du monde ouvrier. D'autre part, l'unité du catholicisme politique va être durablement entamée. Les chrétiens conservateurs et corporatistes vont de plus en plus s'opposer aux chrétiens dits « sociaux » ou « démocrates ». Cette opposition affaiblit le parti catholique au moment du référendum de 1937 (visant à limiter l'action des formations politiques révolutionnaires). Cependant, elle lui permet aussi d'engager un processus d'augmentation et de mutation idéologique.

[86] En 1907, les fonctionnaires et employés de l'État sont 5500. En 2003, 29864 sont employés dans les services publics. In Statec, B. 221 Emploi statutaire dans le secteur public 1, http://www.statistiques.public.lu/stat/Reportfolders/reportfolder.aspx?FldrName=Emploi%20et%20ch%C3%B4mage&IF_Language=fra&RF_MainTheme=Population%20et%20emploi, 2005.

[87] Remarquons que les industriels luxembourgeois ne pouvaient plus compter sur un relais politique important. Les héritiers de la Ligue Libérale s'entredéchirent en une multitude de partis et de rivalités personnelles. Ils ont aussi une identité politique ambiguë comme en témoigne leur dénomination : Parti Radical Libéral (1919) ; Union des Gauches (1925) ; Parti Radical (1931) ; Parti Radical Socialiste (1931) ; Progressistes Démocrates du Nord (1931) ; Parti Radical Libéral (1934).

L'effritement du Parti de la Droite, du moins d'un parti porteur d'un discours emprunt de l'idéologie agrarienne et corporatiste n'est pas perceptible de 1919 à 1937 car les forces politiques qui contestent ce modèle ont de la difficulté à s'organiser (au premier chef le Parti Ouvrier, ancêtre du Parti Socialiste Ouvrier Luxembourgeois contemporain).

a) Notabilisation et ouvriérisme

Le mouvement socialiste luxembourgeois, nouvelle force politique ascendante n'a pas opté pour la fondation d'un parti politique autonome. Le nom même de Parti Ouvrier (adopté en 1924) révèle ce choix tactique et idéologique. Ceci va toutefois entraîner non seulement l'affaiblissement du parti mais aussi renforcer le poids des personnalités socialistes.

Autrement dit, le mouvement socialiste luxembourgeois en dépit d'un discours portant sur l'égalité va lui aussi développer un système de notabilités[88]. Cette situation fut le résultat de deux principaux facteurs : l'importance du poids syndical et le confinement électoral du parti.

Pour comprendre ce double phénomène, il est important de rappeler que le mouvement socialiste luxembourgeois en 1921 fut lui aussi ébranlé par une scission communiste. Au congrès de Differdange en janvier 1921, il semble que ce soit la question syndicale qui empêcha le mouvement socialiste luxembourgeois d'adhérer à l'internationale communiste. En effet, le Parti Communiste de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (PCURSS) exigea que les partis adhérents développent une activité communiste à l'intérieur des syndicats existants et qu'ils quittent l'Internationale d'Amsterdam des syndicats libres. Or les syndicats luxembourgeois étaient membres de l'Internationale d'Amsterdam et bien que Pierre Krier (leader du parti) soutint l'idée d'une participation à l'Internationale communiste, il plaida contre dans le souci de préserver l'unité des syndicats[89].

Sous l'influence de Hubert Clement, après la scission, le mouvement socialiste luxembourgeois choisit alors de fonder un parti qui ne soit que le bras politique du mouvement ouvrier, représenté par les syndicats et les coopératives. Le Parti Socialiste devenu Parti Ouvrier en 1924 était donc un «parti de classe ». Toutefois il n'y avait pas dans le mouvement socialiste luxembourgeois d'organisation commune entre le parti ouvrier et les syndicats, comme cela était le cas pour le Parti Ouvrier Belge (POB). La coopération fut assurée par l'intermédiaire de personnalités actives à la fois dans le parti et dans leur syndicat, comme Pierre Krier ou Nic Biever.

Dès lors, afin de conjuguer la concurrence (bien qu'elle fût rapidement marginale) communiste, le mouvement socialiste luxembourgeois en privilégiant la voie syndicale pour l'action politique affaibli de cette manière toute velléité de construction d'un parti politique autonome. En l'absence d'un parti structuré, rejeté dans l'opposition jusqu'en 1937, le parti ne fut représenté que par des fortes personnalités et qui s'appuyaient elles-mêmes sur le seul réseau syndical socialiste dans le sud du Pays.

La concentration géographique des voix ouvrières, la médiation politique du vote socialiste par l'intermédiaire du syndicat et de quelques leaders ajoutés au scrutin proportionnel avec possibilité de vote panaché, eurent pour conséquence l'émergence d'une notabilité socialiste. Cependant, la syndicalisation de l'appareil du parti, la notabilisation de ses élus et la concentration géographique du vote socialiste portaient en germe l'apparition d'un conflit entre une majorité sociale (toujours rurale et cléricale) et une nouvelle minorité sociale (fortement organisée).

[88] Par exemple, René Blum et Victor Bodson, avocats, furent élus du Parti Ouvrier. Le premier de 1918 à 1934, le second à partir de 1934.

[89] Au sein du Parti, Ed. Reiland, un secrétaire d'organisation, créa une fraction communiste. Les jeunesses socialistes menées par A. Krier plaidèrent également en faveur de l'adhésion à l'internationale communiste. Se reporter au document du POSL, Histoire : 1921 Deuxième scission - la scission communiste, http://www.POSL.lu/POSL/html/parti/index.html, le vendredi 10 novembre 2000.

La complexité de ce clivage idéologique et spatial s'est accrue lorsque les tenants du Parti de la Droite afin de conjuguer le développement du mouvement socialiste tentèrent de canaliser les nouvelles revendications sociales par l'intermédiaire d'un régime social empreint des idées corporatistes de l'époque. Notamment la création de la Chambre de travail[90] qui permis aux syndicats chrétiens et socialistes de pouvoir concurrencer (du moins sur le terrain social) le pouvoir législatif de la Chambre des Députés et qu'après bien des hésitations, le mouvement socialiste décida de participer à ces organismes de conciliation fortement inspirés du modèle corporatiste.

b) Référendum de 1937 : révélateur d'un nouveau système des partis

Le dénouement du conflit et la légitimation du mouvement socialiste trouva en partie sa solution par la défaite du courant chrétien conservateur au sein du Parti de la Droite en 1937 contre toute attente.

Du fait que le Parti Communiste Luxembourgeois progressait à chaque élection[91], le Gouvernement de Joseph Bech (dominé par le Parti de la Droite) sur de son fait, désireux de contenir le mouvement socialiste luxembourgeois, pris le risque d'organiser un référendum ayant pour principe la dissolution des forces politiques qui remettaient en cause l'ordre social.

Le Parti Ouvrier, une partie des Libéraux radicaux et des chrétiens proches des syndicats dans la circonscription d'Esch s'opposèrent à ce projet. Le référendum de 1937 confirma l'existence non seulement d'un clivage entre une société rurale et une société ouvrière mais aussi la division spatiale de l'électorat. Le Sud vota massivement contre le projet alors que Le Nord, l'Est votèrent fortement pour le oui. Notons cependant que « Luxembourg campagne » et a fortiori Luxembourg-Ville votèrent contre le projet.

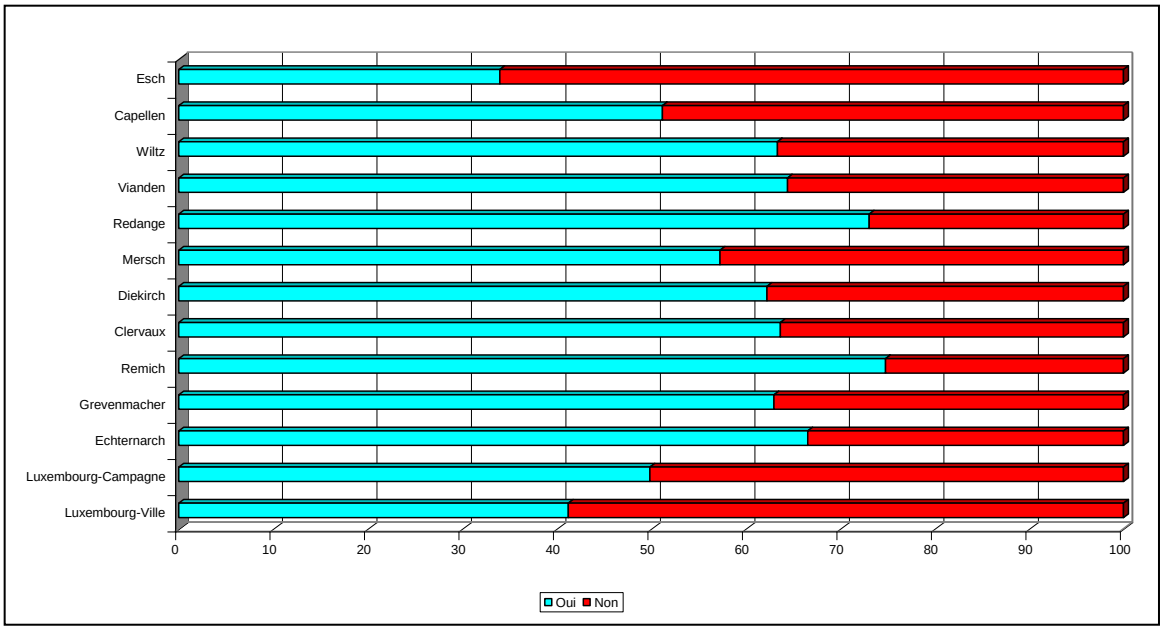

Figure 3 Vote lors du referendum de 1937 selon les cantons

Sur un plan politique, ce référendum eu pour conséquences l'éviction au pouvoir des chrétiens conservateurs au profit des chrétiens sociaux. De plus, pour la première fois, les Socialistes participèrent au Gouvernement.

[90] En 1924 sont créées cinq Chambres professionnelles : La Chambre de Commerce, la Chambre des Artisans, la Chambre de Travail, la Chambre des Employés Privés et la Chambre d'Agriculture.
[91] Aux élections de 1925, dans la circonscription Sud, la liste du Parti Communiste obtint 3,1 % des suffrages, aux élections de 1931, 5%. Et aux élections de 1934, 7,1% (un élu). In, Statec, Statistiques Historiques 1839-1989. Luxembourg, p564, mars 1990.

Ce premier Gouvernement de coalition entre le Parti de la Droite et le mouvement socialiste entérinait de fait la division sociale et politique du pays entre un bloc social majoritaire (le catholicisme politique) et l'émergence d'un autre bloc avec ses propres schèmes culturels et sociaux (l'ouvriérisme).

Toutefois, le référendum de 1937 ne doit pas être interprété simplement comme la victoire d'un courant idéologique sur un autre, mais au contraire comme étant l'expression du clivage fondateur qui se prolonge encore aujourd'hui entre le Sud et le reste du pays. Et bien que les marques identitaires tant du catholicisme politique que de l'ouvriérisme ne jouent plus la même fonction dans les électorats respectifs de ces régions, des cultures politiques sub-régionales se sont affermies.

Si au départ, la division et l'opposition des cultures politiques se sont fondées sur un clivage social et idéologique fort, on est en droit de se demander si la permanence de cette « culture politique » est aussi le fait que la notabilisation des élus y a largement contribué. C'est à dire que les élites politiques propres à ces sub-cultures mobilisent à travers le combat idéologique (inscrit dans une logique nationale) des intérêts particuliers à leurs régions. Ce faisant les clivages régionaux sont d'autant plus renforcés qu'on peut s'identifier à un parti politique fort surtout dans sa région. L'identification partisane et l'identification régionale étant alors quasi équivalentes. C'est pourquoi on a assisté longtemps à une stabilisation régionale du vote De plus, bien qu'un parti soit sanctionné ou de façon supposée, il demeure toujours un parti potentiel pour l'avenir car il représente de façon permanente une base électorale importante dans l'une des régions du pays. Les élections de juin 1999 et de 2004 comme nous le verrons par la suite confirme et infirme à la fois ces phénomènes.

La fixation et la répartition géographique du vote (qui comme nous l'avons souligné induit la permanence de culture politique sub-régionale) a nécessité aussi, vu la taille de l'État luxembourgeois, de former des gouvernements de coalition et des organismes de conciliation sociale. Cette situation politique a engendré la démocratie consociative au Luxembourg. Nous pouvons ajouter que ce type de démocratie fut d'autant plus fort au Luxembourg qu'elle repose sur trois éléments structurels :

- Un personnel politique forcément restreint du fait d'un corps électoral luxembourgeois inférieur à celui de l'actuelle communauté urbaine de Strasbourg (en 1919, 126 194 électeurs et en 2004, 222 953 électeurs).
- L'obligation de concilier les intérêts régionaux du fait que bien souvent un parti politique s'identifie avec une région particulière du pays.
- Une notabilisation très importante des élus du fait du système électoral qui permet de reproduire une petite société politique encline au compromis politique.

En résumé, c'est à la veille de la seconde guerre mondiale que le Luxembourg s'est doté d'un régime pleinement démo-libéral (même si des tendances corporatistes avaient existées). L'échec du référendum de 1937 a contribué à faire admettre au catholicisme politique, la reconnaissance entière au régime démo-libéral. L'échec de la grève en 1916 et 1921 a permis aussi d'isoler toutes les tendances révolutionnaires qui pouvaient exister au sein du mouvement socialiste. Et bien qu'il se divisa en deux partis, le parti ouvrier et le parti communiste, la puissance du premier reposant sur la volonté d'action syndicale et de politique des petits pas a ainsi permis d'intégrer le monde ouvrier à la démocratie parlementaire.

Par conséquent, la souveraineté politique et la souveraineté nationale n'ont pas été remises en cause que par les deux forces sociales diamétralement opposées. D'un côté, le monde industriel, car les activités sidérurgiques ne pouvaient que le conduire à espérer construire un espace économique dépassant les frontières de l'État. De l'autre, les petits mouvements germanistes qui tentaient de promouvoir l'appartenance à un ensemble culturel et national niant la spécificité de la dualité culturelle propre au Luxembourg : la francophonie institutionnelle et la germanité historique.

L'entente du Parti de la Droite et du Parti Ouvrier qui a été conclue en 1937 et la division spatiale du vote au Luxembourg n'ont pas été remises en cause par la seconde guerre mondiale. D'une certaine manière, le compromis politique entre les deux partis représentant les deux grandes cultures politiques du pays s'était transformé en un véritable Gouvernement d'unité nationale avant même la seconde guerre mondiale. La guerre a tout au plus permis à la mouvance libérale et au Parti Communiste Luxembourgeois de retrouver une certaine dynamique électorale et légitimité

En effet, plusieurs mouvements de résistance furent créés en effet dès 1940 (Lëtzebuerger Patriote Liga, Lëtzebuerger Fräiheets Bewegong Lëtzebuerger Volleks Legioun, Lëtzebuerger Roude Léiw)[92]. Au sortir de la Guerre, ces mouvements regroupés au sein de l'Unio'n ont tenté de contester la légitimité du Gouvernement en exil[93].

Le sentiment de changement social et de réformisme qui les animaient, né de la camaraderie des réseaux de résistance, leur permettait d'esquisser une politique d'unité nationale qui aurait fait fi des clivages historiques et idéologiques d'avant guerre (et qui est à rapprocher nous semble-t-il de l'esprit qui pouvait prévaloir dans le Conseil National de la Résistance en France et l'Union Démocratique Belge).

Pourtant les soucis d'unité et de reconstruction furent récupérés par les notables d'avant-guerre qui furent membres des premiers gouvernements à la Libération[94].

Rapidement, le Parti Ouvrier Socialiste (le terme socialiste a été ajouté en 1946) et le Parti Chrétien Social (successeur du Parti de la Droite) ne furent pas non plus tentés par une remise en cause de leur partenariat politique conclu en 1937. Il faut dire que la Guerre avait contribué comme partout ailleurs en Europe occidentale a accéléré l'évolution idéologique et sociale des partis de droite et de la gauche non communiste.

Les Socialistes luxembourgeois acceptèrent la diminution du rôle syndical dans le parti, la participation à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) du Luxembourg[95] et le projet de construction européenne se faisant jour. Le parti d'inspiration catholique (non sans hésitations) abandonna définitivement le projet d'une société rurale et cléricale.

[92] Raths, Aloyse, « Die Resistenz einer Nation », in Gerges, Martin. Mémorial 1989. Luxembourg : Publications mosellanes, p156-162, 1989.

[93] Le Gouvernement luxembourgeois avait pris rapidement le chemin de l'exil et bien que certains de ces membres furent tentés d'un retour précoce au Luxembourg avant même la fin du conflit, aucune politique de collaboration à grande envergure ne fut le fait d'hommes politiques majeurs ou de mouvements politiques importants au Luxembourg. Pour une exposition des différentes thèses, on se reportera aux articles et aux ouvrages Cerf, Paul, « Le Gouvernement luxembourgeois en exil : à propos du livre de Georges Heisbourg sur les événements de 1940 ». In, D'Lëtzeburger Land, n°26, p8-9, 1986. Haag, Emile, « Le Gouvernement luxembourgeois en 1940 », In, Hémecht, n°4, p557-585, 1985. Heisbourg, Geogres, Le Gouvernement Luxembourgeois en Exil. Luxembourg : Editions de l'Imprimerie Saint-Paul, 4 volumes, 1986-1991. D'ailleurs, le Luxembourg occupé manifesta son attachement à la souveraineté politique et à la souveraineté nationale lors du vote consultatif organisé en 1941 par les autorités allemandes. Dans l'optique de la politique de germanisation (le Deuschtum), le 10 octobre 1941 les autorités allemandes décidèrent d'organiser un dénombrement sur la nationalité, la langue maternelle et l'appartenance ethnique (Volkszugehörigkeit). Aux trois questions, les Luxembourgeois auraient répondu à plus de 90% «Dreimol Letzeburgesch ». Le processus de consultation fut alors arrêté par les autorités allemandes avant la proclamation des résultats. Une infime partie des Luxembourgeois collaborèrent de façon volontaire. Ils s'enrôlèrent dans la Volksdeutsche Bewegung. Pour une introduction à l'histoire de la « collaboration luxembourgeoise », on se reportera à l'article de Cerf, Paul, «Les Gielemännecher n'étaient pas des oiseaux exotiques ». In, Lëtzebuerger Almanach vum Joerhonnert. Luxembourg : Editions Binsfeld, p276-286, 1999. Voir l'article de Trausch, Gilbert, « Le référendum du 10 octobre 1941 dans sa signification historique ». In, Luxemburger Wort, 10 octobre 1981.

[94] Le mouvement Unio'n et son journal D'Hémecht témoigne de la pluralité originelle idéologique et de son personnel. Ainsi, se côtoient aussi bien des intellectuels chrétiens tel Pierre Frieden, des sociaux-démocrates tel Pierre Krier ou bien encore des nationalistes libéraux tel Emile Schaus. Se reporter à l'article de Trausch, Gilbert «Espoirs et déceptions : La libération de 1944 dans sa dimension politique ». In, Luxemburger Wort, 9 septembre 1994.

[95] Pour la première fois de son histoire, le Grand-Duché rompait officiellement avec le principe de neutralité.

Celui-ci devenant d'autant plus inadéquat que l'effort de reconstruction et le principe d'une collaboration accrue des industries minières et sidérurgiques, initiés par un enfant du pays (Robert Schuman de surcroît chrétien démocrate français), accrédita l'idée d'une conversion définitive au catholicisme social de la part des dirigeants catholiques luxembourgeois. Au demeurant, le climat de la libération ne pouvait que rendre suspect tout parti qui aurait mis en avant une thématique conservatrice.

Cet apaisement politique entre les deux principales forces politiques du pays confina une nouvelle fois les Libéraux dans leur rôle de force d'appoint d'autant que les notables sur lesquels ils s'appuyaient étaient issus des mouvements conservateurs de la Résistance. En effet en juin 1945, les Libéraux et les Conservateurs de l'Unio'n fondèrent un mouvement dénommé «Groupement Patriotique et Démocratique ». Il n'empêche, les élections législatives d'octobre 1945 permirent l'élection de neuf députés issus du Groupement Patriotique et Démocratique et aussi de cinq députés communistes. Si la création d'un nouveau parti politique permit enfin à la famille libérale de retrouver une unité et une dynamique électorale importante sur l'ensemble du pays (ce qui lui avait défaut durant tout l'entre-deux-guerres) et si le Parti Communiste Luxembourgeois s'enracinait électoralement dans les circonscriptions Centre et Sud, leurs existences et leurs progrès électoraux ne remettaient pas en cause les clivages politiques et leurs modes de régulation initiés après 1937. La seule question liée au second conflit mondial qui restait, fut toutefois le règlement du sort des *malgré nous* luxembourgeois, « les enrôlées de force ».

Cette question sensible soulignait (outre le traumatisme des jeunes Luxembourgeois embrigadés de force), la difficulté d'apprécier l'attitude et le sentiment de la concorde sociale qui avait existé entre les Luxembourgeois pendant la seconde guerre mondiale. Et bien que la question des « enrôlés de force » ne soit pas devenue la source un nouveau clivage aussi important que celui qui existât en Belgique (entre une Flandre désireuse de solder rapidement cette période et une Wallonie plus prompte à établir une épuration économique et politique), elle n'en fut pas moins récurrente et ce jusqu'aux élections de 1979, où des «enrôlés de force » présentèrent une liste et obtinrent des élus (en 1964, ils avaient déjà obtenus deux députés, élus sous les couleurs du Mouvement Indépendant Populaire).

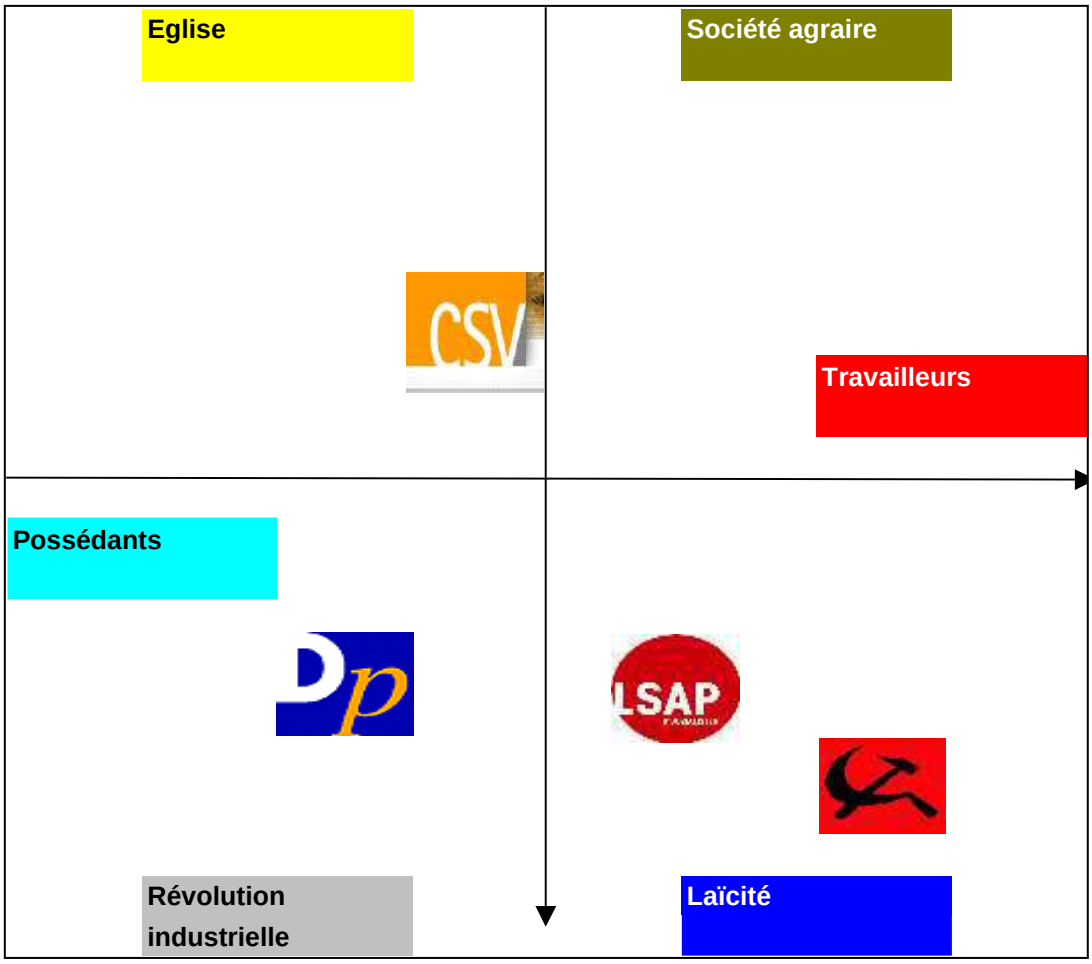

Figure 4 Clivages historiques fondateurs des partis politiques luxembourgeois

1.3.3 « Révolution tranquille » du système des partis politiques

Tout au long de la première moitié du siècle le Luxembourg avait été traversé, parmi d'autres, par le clivage opposant une société rurale à une société industrielle. Ce clivage avait non seulement délimité les cultures politiques au Luxembourg mais aussi et surtout avait assis la légitimité électorale des partis catholique et socialiste. La seconde guerre mondiale au Luxembourg, contrairement à la France ou à l'Allemagne, n'avait pas provoqué de bouleversements importants dans le système des partis. Les leaders catholiques et socialistes d'avant guerre continuèrent de jouer un rôle de premier plan (notamment Joseph Bech).

Pourtant, sous l'apparence d'un système politique figé, les partis politiques (et les groupes sociaux qui les soutenaient) engagèrent un long processus de mutation. Tant le Parti de la Droite (devenu Parti Chrétien Social) que le Parti Ouvrier Socialiste ne pouvaient faire abstraction des évolutions sociales et économiques qui s'accélèrent à la fin des années 60.

Les deux grands partis porteurs d'une authentique culture politique ne pouvaient pas non plus sous-estimer le contexte extérieur [la volonté d'organisation et de sécurité de l'Europe occidentale d'une part et d'autre part les projets de constitution d'un système économique intégré liant les anciens États belligérants (l'Allemagne, la France)].

Bien entendu, ce processus de mutation et de maturation fut aussi bien à l'initiative des partis qu'il leur fut imposé. Les élections de 1959, de 1974 et de 1999 par exemple sont représentatives à la fois de la capacité du réformisme et du conservatisme de la société luxembourgeoise et des partis qui la représentent.

En effet, si les partis furent les témoins du décalage qui pouvaient exister entre les revendications nouvelles en termes sociaux ou économiques, il ne faut pas oublier qu'ils furent aussi les agents de leur intégration. Par exemple, le Parti Chrétien Social au pouvoir de 1945 à 1974 et depuis 1979 ne fut pas le simple continuateur de la société catholique et rurale luxembourgeoise. Il fut aussi la structure partisane qui permit de relayer des politiques innovatrices et de sélectionner des dirigeants plus aptes à comprendre l'évolution de la société et du Luxembourg en Europe.

De plus, le conservatisme et le réformisme sur cette période furent l'apanage de tous les partis. C'est d'ailleurs pourquoi, d'abord le Parti Démocratique de 1945 à 1959, puis le Parti Socialiste de 1964 à 1979 et enfin le Parti Chrétien Social de 1974 à 1979 connurent des crises remettant à la fois en cause l'identité du parti (pour le Parti Démocratique, pour le PCS) et son unité même (pour le mouvement socialiste luxembourgeois). C'est pourquoi, si nous utilisons le terme de « révolution tranquille » c'est pour souligner justement deux phénomènes.

- D'une part, la société luxembourgeoise a connu une profonde mutation. Les marques identitaires et sociales qui l'avaient caractérisées avant guerre (le catholicisme et l'ouvriérisme) se sont pour ainsi dire « évanouies » du débat politique mais demeurent au moment de la détermination du vote. Cette situation fut le résultat à la fois de l'avancée des idées libertaires dans le comportement privé des Luxembourgeois (en cela corrélative de la crise interne à l'Eglise en Europe) et de la crise sidérurgique qui a nécessité une reconversion forcée de l'économie nationale (et du choix assumé de devenir une place financière importante en Europe).
- D'autre part, si le système des partis n'a été remis en cause que récemment au Luxembourg (à partir de 1984 et de 1989 surgissent des partis écologistes et contestataires)[96], c'est que les partis traditionnels ont réussi à intégrer progressivement dans leurs discours et leurs politiques les modifications sociales et économiques qui apparaissaient (profitant aussi sans doute du système électoral). Toutefois, du fait que les partis se devaient aussi d'assumer leurs clientèles électorales, ils se sont bien gardés de modifier en apparence leurs identités politiques. L'écart qui puisse exister entre l'identité du parti et la réalité politique pouvant donner ainsi l'impression à la fois que les partis politiques ne changent pas pour les opposants et pour leurs supporters qu'ils n'abandonnent pas leur héritage politique. Le PCS et le POSL étant les forces politiques parvenus le mieux et pendant très longtemps à entretenir cette ambiguïté.

a) Contestation et permanence de la société luxembourgeoise

Les années 60-70 sont importantes pour le Luxembourg dans la mesure où les deux clivages historiques qui opposaient la ruralité à l'urbanité et le monde ouvrier au monde des indépendants vont laisser place progressivement aux clivages entre les tenants des idées libertaires et ceux qui au contraire restent attachés à une vision s'inspirant de l'humanisme chrétien.

L'affirmation des idées libertaires s'opéra à différents niveaux. Elle s'organisa par la contestation du principe même d'autorité. Elle se situa au niveau des droits de la personne : la conscription militaire, égalité des sexes, droits matrimoniaux, etc.

En premier lieu, elle fut manifeste sur la réforme de l'armée et plus particulièrement de la conscription militaire. Toutefois, le débat sur la question militaire recouvrait aussi plusieurs enjeux. Tout d'abord, le Luxembourg au sortir de la seconde guerre mondiale avait rompu avec son principe de neutralité. Il était devenu membre fondateur de l'OTAN. La gauche communiste (dans une stricte orthodoxie soviétophile) et l'aile gauche du parti socialiste avaient milité contre le traité. Après la ratification du traité, la question militaire se déplaça sur l'organisation proprement dite de l'armée luxembourgeoise (le débat sous-jacent était aussi le niveau de sa participation aux missions de l'OTAN).

[96] Il faut noter qu'à partir de 1984, les systèmes politiques allemand, belge et français connurent également la percée de partis écologistes et de droite nationale.

Les organisations de jeunesse situées à gauche (notamment l'Assoss[97]) de l'échiquier politique militèrent pour la suppression de la conscription militaire qui existait alors au Luxembourg. Ce principe de contestation de l'institution militaire fut sans doute aussi rétrospectivement les premiers signes d'une évolution dans un sens plus libertaire de la société luxembourgeoise. Effectivement, la remise en cause de l'autorité à travers l'institution militaire préparait de fait la contestation des autres principes directeurs qui avaient jusqu'alors régies en partie la société luxembourgeoise (les valeurs chrétiennes et la morale laïque dans la régulation des comportements de vie, l'Eglise comme institution de référence, etc.).

Rapidement, la question devint aussi une ligne de fracture importante entre les partis du centre-droit et les partis de gauche luxembourgeois. Le Parti Chrétien Social, parti pivot de toutes les coalitions gouvernementales de 1945 à 1974, était écarté entre deux attitudes. D'une part, il devait respecter les engagements pris par le Luxembourg au niveau de l'organisation de l'OTAN (malgré sa faible contribution, deux bataillons luxembourgeois auraient opérés en cas de conflit majeur sur les fronts Nord et Sud). D'autre part, plusieurs cadres du parti (sans doute aussi pour affirmer leurs positions dans le parti) étaient en faveur d'une réforme rapide (en novembre 1966 par exemple Jean Spautz réclama la fin de la conscription militaire). Le Parti Démocrate (notamment Emile Schaus vice-Président du Gouvernement et Ministre de la Force Publique de 1959 à 1964 et de 1969 à 1974) resta dans une certaine expectative sur la question. Il proposa à plusieurs reprises l'abandon graduel de la conscription au bénéfice d'une armée de métier.

Le Parti Ouvrier Socialiste sous la présidence de Henri Cravatte membre de la coalition depuis 1964 était, lui-même, traversé par des clivages[98] (d'autant plus que la division du parti s'accentuait entre l'aile syndicale et l'aile sociale démocrate du parti.

Chaque faction pour s'assurer le contrôle du parti adoptait alors une attitude divergente de façade alors qu'ils étaient tous en faveur de l'abandon de la conscription militaire. En décembre 1966, le Gouvernement PCS-POSL de Pierre Werner donna sa démission lors du débat sur la question militaire. Le refus du vote de confiance demandé par le Gouvernement de la part du groupe parlementaire du Parti Ouvrier Socialiste (alors membre de la coalition), soulignait une nouvelle fois la division de la gauche sur cette question.

Il fallut attendre mai 1967 (voté en juin de la même année), pour qu'un accord fût finalement trouvé entre les deux partis. Il fut décidé que le Luxembourg mettrait à

[97] L'Assoss fut fondée en 1912. A l'origine, elle rassemblait les jeunes luxembourgeois anticléricaux. Elle milita également contre la loi dite muselière de 1937. Tout au long de son histoire, elle fut traversée par des dissensions importantes allant de l'extrême gauche au libéralisme laïque.

[98] Dans la section concernant plus particulièrement l'histoire du parti socialiste luxembourgeois, nous verrons qu'en mai 1968, le Parti Ouvrier Socialiste tint un congrès houleux opposant Robert Krieps et Henri Cravatte. Le premier s'appuyait sur l'aile syndicale du parti et souhaitait réaffirmer l'identité ouvriériste du parti. Il militait aussi pour le renouvellement des alliances municipales avec les communistes. Il dénonçait vigoureusement « la politique du canapé » entre les chrétiens sociaux et les socialistes dans le Gouvernement Werner 1964-1969. C'est-à-dire, une trop grande collusion entre les intérêts du PCS et de l'aile sociale démocrate du Parti. Suite aux évènements de Tchécoslovaquie, Henri Cravatte, demandait quant à lui la dissolution des conseils communaux de Differdange et de Sanem. Il souhaitait mettre fin aux coalitions municipales socialistes-communistes. Il militait aussi pour la fondation d'un Parti Social-Démocrate. Sur la question militaire, dans l'opposition, les socialistes avaient demandé la réduction du service militaire à six mois, alors que les jeunesses socialistes demandaient l'abolition pure et simple du service militaire. Lors des négociations de coalition, les socialistes, découvrant l'ampleur des engagements internationaux pour la défense occidentale pris par le Luxembourg, renoncèrent dans l'immédiat à leur revendication. La déclaration gouvernementale retint une formule sur l'examen d'une éventuelle réduction du service militaire à six mois. POSL Histoire : Deux Gouvernements Werner-Cravatte 1964-1968. http://www.POSL.lu/POSL/html/parti/index.htm, 2000.

> disposition de l'Otan deux compagnies. Elles seraient utilisées dans le cadre d'une force multinationale. L'armée luxembourgeoise devenant professionnelle[99].
>
> Aux vues de ce qui est susmentionné, le Luxembourg aurait donc affirmé en partie sa souveraineté politique et nationale vis-à-vis de l'OTAN sur les débats portant sur la question militaire. Il faut rappeler au contraire la réaffirmation de la dépendance du Luxembourg, du fait que lors de la réforme militaire, le Grand-Duché accepta sur son territoire la création de la NAMSO (NATO Maintenance and Supply Organization).

En second lieu, la progression des idées libertaires se fit dans le domaine des droits de la personne. Plus exactement, la revendication politique accentua l'absolutisation de la souveraineté d'un individu. Pour comprendre, cette évolution, rappelons que la logique qui avait régné avant les années 70, fut l'extension des droits politiques dans une perspective strictement libérale.

> C'est-à-dire, il fut reconnu à la fois le principe de la souveraineté absolue de l'individu et l'exercice de ses droits dans un espace public qui ne prenait plus forcément sa source en référence à un ordre supérieur (par exemple la religion) mais, au niveau de la seule conscience de l'individu. L'effacement progressif de la référence chrétienne dans la détermination du choix politique ne se limita pas à la sphère publique. En effet, l'accession et l'exercice d'une souveraineté absolue de l'individu en termes politiques déboucha au milieu des années 70 à la revendication logique de la volonté d'assumer sa liberté dans le domaine économique et dans ce qu'on pourrait appeler la «sanctuarisation » du corps (le choix d'avoir ou de ne pas avoir un enfant, le refus de la déchéance physique lors de la maladie incurable, la liberté de choix dans l'organisation de ses funérailles, etc.).

Au Luxembourg, l'exacerbation du conflit fut peut-être plus importante ailleurs qu'en Europe car, le poids de l'Eglise (en dépit du fléchissement intervenu dans la pratique religieuse) restait d'autant plus réel qu'il demeurait un régime légal qui lui garantissait une position d'influence dans la détermination et la conduite des politiques touchant justement l'éthique. Les revendications libertaires au Luxembourg trouvèrent aussi d'autant plus d'appui, que l'Eglise était affaiblie du fait qu'elle était engagée, elle-même, depuis le concile de Vatican II dans une réforme qui la déchirait.

L'Eglise luxembourgeoise en comparaison de l'Eglise de France ou de Belgique avait jusqu'alors bénéficié une position institutionnelle beaucoup plus avantageuse du fait de son statut légal. L'Eglise n'était pas considérée simplement comme une institution qui veillait au seul salut des âmes. Elle était perçue aussi comme un pouvoir auquel on se référait ou l'on s'opposait. Après le concile de Vatican II, l'interdiction des candidatures de prêtres aux élections et la recommandation à une plus grande prudence dans l'expression de ses choix politiques dans le cadre de la pastorale, ne pouvaient que troubler une Eglise luxembourgeoise qui jusqu'alors avait pleinement utilisé ses prérogatives.

L'Eglise luxembourgeoise découvrit alors que la force de son message, déjà affaiblie par l'évolution sociale du Luxembourg, ne pouvait plus être réaffirmée par l'autorité qu'elle avait acquise en tant qu'institution. Par le fait même que son autorité était aussi battue en brèche en son sein[100] .

Le monde catholique luxembourgeois, orphelin de la tutelle institutionnelle de l'Eglise[101], ne pouvait alors délivrer un discours politique cohérent. La confusion qui pouvait régner

[99] Werner, Pierre, Itinéraires Luxembourgeois et Européens : Evolution et souvenirs 1945-1985. Luxembourg : Editions Saint-Paul, Tome I, p187, 1991.
[100] Les associations laïques de l'Eglise oeuvrant dans l'action en faveur du tiers monde et l'action sociale (Justice et Paix, Caritas Luxembourg) subirent en partie les théories dites progressistes telle la théologie de la libération.
[101] Il était divisé par les clivages identiques qui traversaient alors l'Eglise. D'une certaine manière, il ne savait plus comment se situer sur telle ou telle question.

alors au sein du monde catholique luxembourgeois engendra aussi bien un raidissement doctrinal que l'accélération du processus d'éloignement vis-à-vis de la doctrine de l'Eglise en matière de morale et d'éthique du corps.

Le « tangage » de l'édifice catholique et l'indétermination de ses politiques furent perceptibles lors de deux périodes bien particulières. De 1964 à 1974 et de 1974 à 1979 (date à laquelle où il choisit de retourner dans l'opposition). Sur la première période, le PCS fut le parti pivot de deux coalitions (de 1964 à décembre 1968 avec le Parti Ouvrier Socialiste, puis de 1969 à 1974 avec le Parti Démocratique).

Durant la première partie, le Parti Chrétien Social ne voulut pas remettre en question son héritage culturel. Néanmoins, l'entrée de Madame M. Frieden le 19 mai 1967 dans le Gouvernement marqua ainsi son intérêt pour l'électorat féminin et certaines de ses revendications. Sous la direction de Jean Dupong (ministre PCS) fut également votée la loi du 10 avril 1968. Outre le choix entre l'enseignement religieux et l'enseignement laïque réaffirmé à l'école publique, il fut institué la «troisième option ». C'est-à-dire, on laissait la possibilité de fait aux enfants d'être dispensé d'enseignement religieux ou de morale laïque. La reconnaissance d'une plus grande liberté de conscience de par la loi ne s'accompagna pas pour autant de l'exercice d'une plus grande responsabilité (pourtant l'objectif de la réforme). Rapidement la troisième option, sans un contenu précis, devint un échec patent.

De 1969 à 1974, la nouvelle coalition formée cette fois-ci du PCS et du PD trouva rarement un accord sur les réformes à entreprendre sur les questions de société. Cette situation révèle de nouveau l'opposition entre les tenants d'une plus grande ouverture sociale et ceux qui souhaitent réaffirmer l'identité chrétienne du Luxembourg.
Au sein même du PCS, après les réformes conciliaires de Vatican II, les tendances qualifiées *a posteriori* de « réformiste » et de « conservatrice » s'opposèrent lors du congrès du parti dès janvier 1969. En 1970, lors du congrès de la circonscription Centre, il fut proposé d'ailleurs d'abandonner le qualificatif de Chrétien dans la dénomination du parti[102].

A cette dissension interne au monde catholique, le financement des écoles privées au Luxembourg divisa le Gouvernement PCS-PD. En effet, l'existence d'un enseignement privé avait été prévue par la loi de 1912. Toutefois, il apparaissait de plus en plus que le problème de son financement et de l'inégalité entre les parents ayant choisi l'école privée et ceux qui très largement avaient opté pour l'école publique s'accentuaient. La coalition PCS-PD fut incapable de faire voter une loi garantissant un financement partiel de l'école privée par l'État afin de remédier à cette inégalité. Les chrétiens sociaux étaient en faveur du strict maintien de l'indépendance de l'école privée alors que les Libéraux souhaitaient une intégration progressive de la dite école dans le système public.

De plus, en avril 1972, Emile Schaus (PD) vice-président du Gouvernement présenta un projet de loi sur l'intervention volontaire de grossesse (IVG). La même année, un projet de loi fut discuté sur le divorce. En raison des dissensions internes au sein du PCS et du débat juridique et éthique complexe sur ces deux questions, la coalition ne réussit pas à déposer et à faire voter un projet de loi. Seule la réforme du droit de filiation en ce qui concerne le statut des enfants illégitimes, la protection de la maternité pour les femmes au travail et la révision de l'article 52 de la constitution fixant le droit de vote à 18 ans au lieu de 21 ans furent décidés d'un commun accord par les deux partenaires de la coalition.

C'est dans ce contexte de crise institutionnelle de l'Eglise et de déclin social de la pratique religieuse au Luxembourg, que l'expansion des idées libertaires se produisit. Toutefois, on aurait tort de considérer que la progression des idées libertaires se fit aux seuls dépens de l'Eglise (bien qu'elle en fût la principale victime).

En effet, la gauche ouvriériste et syndicale fut en partie touchée par ce phénomène. D'une part, la contestation dans le mouvement de jeunesse se faisait en dehors des organisations

[102] Werner, Pierre, op.cit, p265, 1991.

politiques de gauche traditionnelle. D'autre part, la remise en cause de l'autorité ne pouvait aussi qu'atteindre le cadre si rassurant du lien privilégié qui avait été mis en place entre syndicats et parti ouvrier socialiste.

Au demeurant, l'avancée des idées du centre gauche et de la gauche avait pourtant été manifeste. En effet, la coalition de centre gauche, formée par les Socialistes et les Libéraux avait remporté les élections de juin 1974 (seul Gouvernement depuis la première guerre mondiale sans participation du parti catholique). Pourtant, l'expérience du Gouvernement de Gaston Thorn se solda par un échec.

Tout en ne disposant que d'une courte majorité à la Chambre (31 députés contre 28 pour l'opposition, constituée par le PCS, le PCL et le Parti Social Démocrate, dissidence du POSL) la coalition entama certes des réformes sur les questions de société mais il demeure finalement que son bilan économique et politique fut loin d'être à la hauteur des espérances qui avaient été placées dans ce Gouvernement inédit.

Sur les questions de société, la coalition PD-POSL abolit la peine de mort, libéralisa l'exécution des peines (ce qui valut une campagne de presse importante contre Robert Krieps, ministre de la Justice), légiféra sur le divorce (toutefois la suppression de l'article 305 qui visait à protéger l'héritage à venir des enfants nés du mariage ne manqua pas de soulever de sérieuses polémiques juridiques) et l'avortement. D'un point de vue symbolique, la coalition supprima aussi dans la prestation de serment du Gouvernement le « *ainsi Dieu me soit en aide* ».

Dans le domaine de l'éducation et de la politique sociale, l'enseignement technique et la «Gesamtschule » (c'est-à-dire un tronc commun pour tous les élèves jusqu'à l'âge de 15 ans) furent créés. La semaine de travail de 40 heures fut généralisée et une cinquième semaine de congé fut accordée.

Le PCS renvoyé dans l'opposition pour la première fois de son histoire ne ménagea pas ses critiques sur les questions de société. Dans les pages *profil* (ces pages furent placées sous la seule responsabilité éditoriale du parti) du principal quotidien le Luxemburger Wort, le PCS mena une active campagne de presse. Par exemple, Pierre Werner, ancien ministre d'État et devenu leader de l'opposition parla au sujet de la loi portant sur l'avortement, du *«concept d'une société sans famille»*. L'Action Familiale et Populaire sous la direction de Nicolas Estgen (proche du PCS) critiqua la loi en rappelant que la proposition de loi sur l'avortement était la copie conforme de celle qu'avait déjà tenté d'introduire Antoine Wehenkel (député POSL) en 1972 (et qui reprenait largement la loi allemande, elle-même très controversée).

Durant les cinq années de la législature 1974-1979, le PCS fut pour ainsi dire en campagne électorale perpétuelle. Au-delà, d'une simple analyse factuelle[103], attirons l'attention sur le fait qu'il était nécessaire aussi au parti catholique de refondre son identité politique. Cette politique qui fut interprétée comme une simple campagne de dénonciation et de dénigrement, permit surtout de réaffirmer les principes fondateurs (l'humanisme chrétien). Elle mettait pour un temps en sourdine la fracture qui se faisait jour entre chrétiens réformistes et chrétiens conservateurs. Elle permit aussi de sélectionner un nouveau personnel politique. L'apparition d'une nouvelle génération de leaders catholiques légitimés par les élections de 1979 permettant alors de refermer la parenthèse du Gouvernement PD-POSL.

A l'unité et au renouvellement du centre droit et de la droite luxembourgeoise, le Gouvernement de centre gauche et de gauche devait faire face aussi à une forte contestation sur sa gauche.

Le Parti Communiste Luxembourgeois reprochait à la coalition de centre gauche de poursuivre la politique d'allégeance vis-à-vis de l'OTAN (le Gouvernement autorisa

[103] Analyse qui insisterait sur les moyens mobilisés par le PCS pour combattre la nouvelle coalition notamment les campagnes de presse et l'appareil d'État qui lui était resté en partie fidèle.

l'extension du dépôt de la NASO et maintint l'existence des services de renseignement qui avait été pourtant une revendication historique des gauches luxembourgeoises).

Plus important encore fut le projet de construction d'une centrale nucléaire à Remerschen décidée par le Gouvernement PD-POSL et qui suscita une vive hostilité. Dans sa proposition de construire une centrale nucléaire au Luxembourg, le Gouvernement usa du terme «*Il faut construire afin que les lumières ne s'éteignent pas un jour au Luxembourg* »[104].

Au sein même du POSL, se constitua alors un Comité d'action contre le nucléaire, animé notamment par les frères Antoine et Claude Wehenkel. Lors du congrès des Socialistes du 11 décembre 1977, un moratoire fut décidé par 156 contre 153 voix [il faisait suite aussi à un vote demandant la dissolution de Société pour l'Etude de l'Energie Nucléaire (SENU)]. De plus, à partir des Biergerinitiativen (les Comités de citoyens qui s'étaient formés contre le projet du nucléaire) et suite aux évènements de Brokdorf en Allemagne (une manifestation anti-nucléaire qui avait dégénérée), une partie de la Gauche se détacha alors du POSL. Ici, comme ailleurs (en Allemagne ou en Belgique), ce qui est apparu comme une simple manifestation anti-nucléaire à l'époque préparait en fait les prémisses d'une fracture entre deux gauches.

Le POSL, manifestation de la culture ouvriériste, avait pourtant perdu le monopole organisationnel qu'il détenait sur les gauches luxembourgeoises. La gestion de la crise sidérurgique et les conséquences sociales lui enlevèrent en partie la fonction historique de représentant des intérêts ouvriers et d'autre part son attachement à un modèle de société industrielle ne lui permettrait plus d'intégrer en son sein les groupes plus radicaux de gauche ou post-industriels.

b) Lente fin du clivage société rurale/société industrielle

L'apparition du clivage société libertaire/société humaniste chrétienne s'accompagna d'une lente érosion de la société rurale luxembourgeoise et de l'effondrement rapide de la société liée à la grande industrie. Le déclin progressif de ce clivage est le résultat de deux facteurs.

Primo, bien que le Parti Chrétien Social après guerre tenta de s'appuyer de nouveau sur les populations rurales par l'instauration d'une modernisation de l'agriculture luxembourgeoise, la majorité sociale d'avant guerre (que la société rurale fût) avait disparu. En effet, la part de la population agricole avait régressé rapidement. Elle passa de 43,2% en 1907 à 20,9% en 1953, pour atteindre 7,4%, en 1970 et 1,8% en 2001.

> De plus, alors que le secteur agricole avait constitué l'assise électorale pour le Parti de la Droite, le nouveau PCS, moteur de la construction européenne du fait de son appartenance à l'internationale démocrate chrétienne, réorientait ainsi sa propre identité politique. En effet, la fin de la domination du monde agricole en termes sociaux s'accompagna d'une modification de la stratégie du PCS, qui de parti protecteur de la société rurale luxembourgeoise, par l'accroissement des nouvelles fonctions de l'État, devint (contre son gré ?) le parti initiateur de la modernisation économique du pays. Car, comme l'a souligné Claude Wey[105] : «*la fin de la protection de l'agriculture luxembourgeoise par son insertion dans l'Europe verte fut un fait nouveau dans l'histoire nationale, c'est-à-dire l'ouverture généralisée d'une économie de petite dimension… »*.

[104] Werner, Pierre, p210, op.cit, 1991.
[105] Wey, Claude, (sous la direction) Le Luxembourg dans les Années 50 : Une société de petite dimension entre tradition et modernité. Luxembourg : Publications scientifiques du Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg, tome III, p60, 1999.

La nouvelle stratégie du catholicisme politique luxembourgeois fut alors fondée sur l'accroissement des politiques interventionnistes de l'État[106]. Cette politique de modernisation de l'agriculture et le détachement progressif du PCS vis-à-vis de la ruralité ne fut pas tout de suite compris par une partie de l'électorat traditionnel. Aux élections législatives de 1959, après une campagne active de la Centrale Paysanne contre les propositions de réforme de la Chambre d'Agriculture, le PCS fut lourdement sanctionné (pour la première fois de son histoire il passa sous la barre des 40%).

Secundo, face à la précarité économique du fait de la reconstruction et l'obtention d'une marge de main d'œuvre financière par l'octroi du plan Marshall, le Luxembourg se dota de législations sociales et d'outils économiques qui permettaient en retour la diversification économique. Par l'intermédiaire du «Board of Industrial Developments », le Luxembourg tenta de rompre la situation de mono-industrie que représentait alors l'industrie sidérurgique et d'extraction minière.

En 1974, pourtant le Luxembourg demeurait le premier État par habitant pour la production d'acier dans le monde. La production d'acier était passée de 1951 à 1974 de 3 millions à 6,4 millions de tonnes (record absolu). La population ouvrière dans la sidérurgie était passée de 17 500 en 1945 à 24 000 en 1974 (mais les nouveaux emplois étaient occupés essentiellement par des étrangers)[107].

Afin aussi de se prémunir de toute agitation sociale, le PCS et le POSL s'entendirent pour étendre l'État-providence[108]. Plusieurs mesures à caractère social furent décidées en commun par les deux grands partis luxembourgeois (par exemple le système des contrats collectifs en 1959). Ce réformisme social fut prorogé en 1962 par le Gouvernement PCS-PD. La coalition approuva la loi-cadre à vocation régionale et en 1964 la loi dite unique unifiant les principes des systèmes contributifs des pensions vieillesse et assurant l'extension de la sécurité sociale.

La loi sur les conventions collectives exigeant l'inscription d'une clause d'indexation des salaires au coût de la vie (« échelle mobile ») et introduisant le principe de la représentativité syndicale nationale entra en vigueur en 1965. Un an plus tard, est créé le Conseil économique et social, organisme consultatif composé de représentants du salariat, du patronat et d'experts désignés par les pouvoirs publics. En 1975, le mécanisme de l'indexation automatique et intégrale fut étendu à tous les salariés. La durée hebdomadaire du travail des ouvriers fut limitée à 44 heures par une loi de décembre 1970 qui fixa également l'introduction de la semaine des 40 heures au 1er janvier 1975.

La part des ouvriers de nationalité luxembourgeoise ne fit que diminuer tout au long de la période. Par conséquent les tensions sociales lors de la crise sidérurgique de 1975 furent évacuées partiellement du système politique (du moins leur poids éventuel sur le résultat des élections législatives en 1979). En 1981, 29,9% de la population luxembourgeoise travaillait dans le secteur industries et constructions. En 2001, 15,1% des Luxembourgeois travaillaient dans ce secteur.

[106] Le Gouvernement PCS de Joseph Bech entre 1954 et 1958 souhaita d'ailleurs remettre en cause la toute puissance de la Centrale Paysanne (bien qu'elle fut traditionnellement dans l'orbite chrétienne sociale). Notamment par son souhait de voir une refonte du fonctionnement et de la désignation des membres élus de la Chambre d'Agriculture. In, Werner, Pierre, op.cit, p73-74, 1991.

[107] Pour la fonte 5 470 000 tonnes (19 hauts fourneaux), 6 aciéries en activité, pour les laminoirs 5 110 000 tonnes (19 trains laminoirs en service). Chiffres d'affaires 51.7 milliards de francs belges, (taux de croissance annuel entre 1966 et 1974, 15,3%). Marc, Lucien, «Les origines, le développement, l'apogée et le repli de la sidérurgie luxembourgeoise » In, Gerges Martin , Mémorial 1989, p824-837, 1989.

[108] Le Parti Communiste Luxembourgeois avait fondé un syndicat autonome en 1945, le Fräie Lëtzebuerger Arbechterverband. Ce syndicat était devenu majoritaire aux élections sociales de 1945 à 1949 dans l'industrie sidérurgique et d'extraction. En outre, il réalisa des scores importants aux élections législatives de 1945 et à celle de 1968.

La mutation de la sidérurgie luxembourgeoise accéléra le processus de distanciation entre le monde industriel et le monde politique luxembourgeois. En effet, jusque dans les années 20, l'industrie sidérurgique luxembourgeoise avait été le moteur non seulement des transformations économiques et sociales mais aussi et surtout politiques. On se souvient que la période dite du parlementarisme avait été largement dominée par les Libéraux qui s'étaient appuyés sur la nouvelle bourgeoisie industrielle.

Après 1945, le divorce entre le monde industriel et le monde politique au Luxembourg s'est d'autant plus accru que les stratégies et les espaces de références n'étaient plus identiques. Alors que les principaux partis (au premier chef le POSL pensait qu'il était possible de se doter d'une politique économique et sociale indépendante du contexte politique européen, le principe de la cogestion par exemple) les milieux industriels luxembourgeois accéléraient au contraire le processus d'internationalisation de leurs groupes. En 1954, l'ARBED devint l'actionnaire majoritaire de la société brésilienne SAMITRI. En 1962, la SIDMAR fut fondée (Société Anonyme Sidérurgique Maritime) à Gand en partenariat avec les groupes français Schneider et belge Cockerill. En 1967, les groupes luxembourgeois et franco-luxembourgeois ARBED et HADIR fusionnèrent. Le nouveau groupe ARBED acquit la Stahlwerke Röchling-Burbach en Allemagne en 1971. En 1974, le groupe luxembourgeois devint ainsi le quatrième groupe européen et le dixième dans le monde pour la production d'acier.

L'expansion et l'internationalisation du groupe luxembourgeois ARBED n'allaient pas empêcher d'enrayer la crise soudaine de la sidérurgie mondiale (à l'exception des pays asiatiques). Alors qu'en 1974, le chiffre d'affaires de l'industrie sidérurgique industrielle était de 51 milliards de francs belges, il n'était plus que de 34 milliards en 1975. La nouvelle coalition PD-POSL décida de mesures extraordinaires pour maintenir l'emploi.

La coalition libérale-socialiste décida alors d'instituer un mode de concertation social original : La Commission tripartite[109]. La loi du 24 décembre 1977 créait une Commission composée de 12 représentants répartis à égalité entre le Gouvernement, les industriels et les syndicats. Chaque parti devait donner son accord pour qu'une décision puisse être prise (par exemple la suspension de l'indexation des salaires sur le coût de la vie, le gel des dividendes retirés par les actionnaires des entreprises, etc.). Le droit de veto accordé aux syndicats était la compensation jugée nécessaire pour appliquer les mesures d'austérité et limiter ainsi les conflits sociaux potentiels.

Ce droit de veto (reconnu à l'un des partenaires de la Commission tripartite), remettait pourtant en cause la souveraineté du Parlement et du Gouvernement dans la discussion, l'énonciation et l'adoption de la loi en matière économique et sociale. La majorité PD-POSL s'appuya sur le précédent historique, que fut la création des chambres consulaires dans les années vingt (dotés de pouvoir important et d'un avis consultatif obligatoire dans le processus législatif), pour justifier la création de la Commission tripartite.
Curieusement, les partis héritiers du libéralisme et du socialisme restauraient ainsi un principe corporatiste qui avait pour origine le catholicisme des années 20 et 30. A contrario, s'appuyant sur un avis du Conseil d'État, le Parti Chrétien Social s'opposa vivement à ce projet bien qu'il ne fut pas en désaccord sur la nécessité d'un nouveau pacte social (de retour au pouvoir en 1979, il fit d'ailleurs abroger le droit de veto en mars 1980).

La critique n'était pas simplement partagé par le principal parti d'opposition, certains économistes luxembourgeois déclarèrent à ce sujet que : *«Originairement conçu comme un instrument d'intervention politique dans une situation d'exception, le modèle luxembourgeois, né sous la pression et avec la complicité des syndicats, en est arrivé à*

[109] Hirsch, Mario, "Tripartism in Luxembourg : The limits of social concertation". In, West European Politics, volume 9, n°1, p57, January 1986. Sur les rapprochements du mode de concertation sociale au Luxembourg et en Autriche, on se reportera à l'article de Pelinka, Anton, « Les syndicats facteur de stabilité ». In, Austriaca, n°8, p89-104, mai 1979.

mettre la main basse sur les institutions politiques ; C'est le phénomène de la britannisation qui guette le Luxembourg»[110].

Les mesures prises par la Commission tripartite furent de plusieurs ordres. Il fut créé ainsi les travaux de crise dans le cadre d'une division anti-crise. Moyennant une subvention de l'État, les employés inoccupés de la sidérurgie et des mines étaient affectés à des travaux en dehors des sites industriels (sorte d'emploi de solidarité et de travaux d'utilité publique). En 1978, il fut décidé aussi que tous les employés de plus de 57 ans devaient prendre une préretraite (de 1978 à 1988, 6050 personnes ont bénéficié de cette mesure). Une Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI) -sorte de banque d'investissement public– fut également fondée en 1977.

Ces mesures extraordinaires et dirigistes répondaient au souci de se prémunir de l'agitation sociale au Luxembourg. En effet, l'ARBED, en 1976, désireuse de soutenir les sites les plus productifs et les plus rentables (dans la perspective de préparer aussi son redéploiement industriel après la crise) décida d'augmenter sa participation dans la SIDMAR à Gand (elle passa de 60 à 82%) en accord avec le consortium belge Cockerill-Sambre.

L'annonce de cette politique d'investissement à l'étranger déclencha une forte réaction du syndicat chrétien LCGB qui dénonça l'incapacité du Gouvernement à infléchir la politique de l'ARBED alors même que l'industrie luxembourgeoise était en pleine crise. Il quitta alors la tripartite. De façon simultanée, l'OGBL, principal syndicat luxembourgeois, d'inspiration socialiste, avait proposé d'ouvrir la tripartite aux partis d'opposition. Il s'avéra que cette mesure, outre le caractère dangereux de remettre en cause la souveraineté du Parlement, dissimulait mal son caractère politique en vue de la préparation des élections législatives de 1979.

La gravité de la crise accroissait d'une part les tensions qui existaient entre le POSL et la direction du syndicat et d'autre part permettait au PCS de s'appuyer sur le mouvement de mécontentement qui naissait dans les autres secteurs économiques. En effet, l'annonce d'un nouveau plan réservé à la seule industrie sidérurgique remettait en cause le principe distributif des politiques publiques. Le Conseil Economique et Social (en cela s'appuyant sur les mises en garde de la Commission européenne) ne manqua pas de souligner que les mesures extraordinaires telles les « travaux de crise » pouvaient avoir aussi des répercussions néfastes sur les autres entreprises[111].

A partir de 1981, il s'avéra que l'ensemble des mesures pris dans le cadre de la Commission tripartite n'était plus suffisante pour répondre à l'ampleur de la crise. Il était clair que les mesures conçues par la division anti-crise n'étaient finalement qu'un pis-aller. Autrement dit, la Commission tripartite n'avait pas envisagé dès le départ une véritable restructuration de l'industrie sidérurgique luxembourgeoise. Il faut dire qu'aucun des protagonistes (Gouvernement, direction de l'ARBED ou syndicats) ne souhaitaient d'ailleurs prendre les responsabilités de l'autre ou que l'on empiète sur les siennes. En 1982, le second choc pétrolier, accéléra par conséquent la crise de légitimité de la Commission tripartite et la crise de l'économie luxembourgeoise. Selon Pierre Werner, il devenait apparent « *... que les aides financières de l'État prenaient de plus en plus le caractère de subventions directes destinées à réduire le coût de production […] une telle mesure, incompatible avec l'économie de marché, aurait eu valeur d'un précédent dangereux…* »[112].

Les répercussions de la crise sidérurgique furent d'autant plus fortes qu'elle rappela une nouvelle fois la dépendance de l'économie luxembourgeoise vis-à-vis de l'extérieur.

[110] Schumann, Jim, « Politiques et transferts budgétaires ». In, D'Lëtzeburger Land, n°7, p1-8, 19 février 1982
[111] Voir à ce sujet, Hirsch, Mario, op.cit, p61, 1986.
[112] Werner, Pierre, p251, op.cit, 1991.

D'une part, la Commission européenne invectiva le Gouvernement luxembourgeois au sujet de la nature et du montant des crédits alloués à l'industrie sidérurgique[113].

D'autre part, en février 1982, le Gouvernement belge de Wilfried Martens, confronté à une crise sidérurgique encore plus importante dans ses bassins houillers wallons, décida unilatéralement de dévaluer le franc belge. Alors même que les exportations baissaient de 19% pour l'année comptable de 1982 au Luxembourg (du fait de l'impossibilité d'écouler ses produits sidérurgiques) il s'avéra que cette dévaluation augmentait fortement le prix des importations et provoquait en retour une nouvelle inflation[114].

Le Gouvernement PCS-PD décida alors de «comprimer» et de décaler d'un mois (à chaque nouvelle montée des prix) l'indexation des salaires sur le coût de la vie. Cette mesure provoqua le déclenchement d'une grève générale le 27 mars 1982 de la part des syndicats. Le 5 avril 1982, le vote de la loi modifiant l'indexation des salaires fut votée par les seuls partis de la coalition PCS-PD.
L'abstention du POSL, au-delà de son simple caractère électoraliste, signifia de nouveau qu'il tentait de réinvestir les revendications ouvrières. L'OGBL principal initiateur de la grève redevenait ainsi le partenaire privilégié du POSL.

A la lecture des différentes contributions des leaders socialistes de l'époque, on s'aperçoit d'ailleurs à la fois la dénonciation du fonctionnement de la Commission tripartite (et surtout du plan de restructuration proposé par la Commission internationale d'expertise présidée par Jean Gandois qui visait notamment la fermeture de plusieurs sites dont celui de Dudelange) mais aussi le refus manifeste d'envisager un autre modèle que celui initiée par le Gouvernement de Gaston Thorn entre 1974 et 1979 et *a fortiori*, la remise en cause du modèle industriel historique au Luxembourg[115]. En avril 2003, lors des premières restructurations d'ARCELOR [le leader mondial de la sidérurgie, né de la fusion ARBED (Luxembourg USINOR (France) et ACELARIA (Espagne) en novembre 2001] touchant principalement les sites belges du groupe, le syndicat OGBL refusa de s'associer aux manifestations à Luxembourg au motif que le modèle social luxembourgeois de concertation n'était pas remis en cause et qu'il était toujours opérant.

En résumé, la crise sidérurgique et son corollaire, l'instauration de la Commission tripartite a eu des répercussions politiques importantes. En raison de l'exiguïté et de la quasi mono-industrie du Luxembourg, il était nécessaire de créer un organisme de conciliation. Celui-ci a permis dans une certaine mesure de limiter les conflits sociaux en raison même de la participation des syndicats luxembourgeois au processus décisionnel. Méthode de concertation sociale qui fut à l'origine des différentes mesures et plans initiés de 1975 à 1985 mais qui affaiblit une nouvelle fois les partis dans leur fonction de monopolisation de l'activité politique.

Le modèle social luxembourgeois n'est pas parvenu à répondre aux défis de la crise de la sidérurgie. Les enjeux économiques et les stratégies industrielles se situaient dans un autre espace de référence (au minimum l'Europe). La crise de la sidérurgie a donc souligné une nouvelle fois le décalage qui pouvait exister entre la réalité du pouvoir politique au Luxembourg et les contraintes économiques imposées de l'extérieur.

Cependant, le Gouvernement luxembourgeois a tenté par son initiative de réaffirmer d'une certaine manière le principe de la souveraineté du Luxembourg. Cette stratégie a été un échec dans la mesure où elle s'est appuyée sur l'affaiblissement du rôle du Parlement et a

[113] De plus, elle émit par la suite dès l'automne 82, l'avis qu'il était nécessaire de réduire rapidement les surcapacités de l'industrie sidérurgique au Benelux et en France.
[114] Von Kunitzki, Norbert, « L'UEBL le mariage dans la crise ». In, D'Lëtzeburger Land, p1-8 n°9, n°10 et n°11, 6, 12 et 19 mars 1982.
[115] Pour se faire une appréciation on se reportera aux articles de Delvaux, Michel, «Pour une relance durable de la gauche socialiste ». In, D'Lëtzeburger Land, n°9, p4-5, 29 février 1980. Celui-ci déclara que : « Le pouvoir politique subit plus qu'il n'infléchit : il faut se référer au socialisme autogestionnaire ». Se reporter aussi à Frühauf, Walter, « Une analyse socialiste : la crise ». In, D'Lëtzeburger Land, n°5, p11, 4 février 1983 et « Dénonciation du modèle luxembourgeois » et « Les axes d'une nouvelle politique industrielle ». In, D'Lëtzeburger Land, n°9, p1-8, 9 mars 1984.

été brutalement remise en cause par la dévaluation du franc belge en 1982. De plus, le niveau d'aides publiques accordées à l'industrie sidérurgique luxembourgeoise a été sévèrement critiqué par la Commission européenne.

Le recours à une expertise internationale et la mise en application du plan de Jean Gandois en 1983 illustra d'ailleurs le fait que la restructuration de la sidérurgie ne pouvait pas être du ressort du Gouvernement luxembourgeois. Il était reconnu ainsi que l'appareil industriel luxembourgeois n'était qu'un bassin houiller parmi d'autres et que l'ARBED, au même titre que les groupes Creusot en France ou Cockerill en Belgique, devait subir les plans de restructuration décidés par les Gouvernements des Grands États et la Commission européenne.

Cette restructuration industrielle, outre le coût humain (en 1976 les effectifs de l'ARBED étaient de 25 000, en 1996, ils étaient de 6710) a engendré un double paradoxe.

- D'une part, elle a renforcé auprès d'une partie des élites politiques et syndicales la croyance de l'existence et de la performativité d'un modèle social luxembourgeois original (pourtant démenti dans les faits). Elle a accrédité aussi l'idée auprès d'une partie du mouvement socialiste luxembourgeois de la nécessaire réaffirmation de son identité syndicale alors même que la base sociologique de son électorat traditionnel ne faisait que diminuer depuis 1975. La société industrielle (du moins liée à la grande industrie) s'est effondrée, étrangement, elle perdure dans la représentation du conflit politique. D'ailleurs, au printemps 2004, elle se manifesta de nouveau lors de l'annonce par la direction d'ARCELOR de la réduction de ses effectifs au Luxembourg (1000 emplois supprimés sur 6700). Les syndicats OGBL et LCGB réitérèrent les vertus du modèle social luxembourgeois[116].
- D'autre part, les conditions finales de la crise (notamment la dévaluation du franc belge) ont permis la prise de conscience parmi une autre partie des élites politiques et économiques des particularités de l'économie luxembourgeoise (en 1983 est fondé l'institut monétaire luxembourgeois). La « souveraineté contrainte » du Luxembourg (une nouvelle fois vérifiée par le règlement de la crise sidérurgique) a en effet permis de faire comprendre aux dirigeants luxembourgeois qu'il était nécessaire de jouer de cette spécificité au moment même de l'accélération de l'intégration européenne. Pour l'économiste Guy Schuller, l'un des facteurs déterminants de « l'effet vertueux » de la

[116] Mario Hirsch juge en effet qu'elle ne parvint pas à rapprocher, en dépit des discours ronflants tenus a posteriori, les positions de tous les groupes intéressés à la compétitivité de l'économie luxembourgeoise. Le patronat y défendit par exemple à outrance la notion de «coût/compétitivité sur les salaires ». Quant aux syndicats ouvriers, ils exigèrent toujours en son sein une politique industrielle alors même que la tendance structurelle des économies européennes était à la croissance sans fin du secteur tertiaire et que les différents Gouvernements luxembourgeois s'évertuaient à diversifier le Grand-Duché pour le soustraire à la dépendance de la mono industrie d'alors, la sidérurgie. Voir son article « Le « modèle luxembourgeois » et ses limites ». In, Allegrezza, Serge, Hirsch, Mario & von Kunitzki, Nobert, L'histoire, le Présent et l'Avenir du Modèle Luxembourgeois. Luxembourg : Institut d'Etudes Européennes et Internationales du Luxembourg, p139-159, 2003. Paul Zahlen considère quant à lui que la mise en place du Comité de coordination tripartite n'est pas responsable de l'absence de tout « conflit social ouvert ». Selon lui, c'est la croissance modérée qui a permis de supporter les coûts résultant des accords tripartites. Cet auteur, pourtant attaché à certains instruments essentiels de la régulation sociale (un système centralisé de négociations collectives, un certain rôle dévolu à l'État en matière économique), estime également que la modération salariale serait pas le fait des négociations collectives mais plus profondément de la situation compétitive et de la productivité du secteur sidérurgique. En d'autres termes, c'est le degré d'ouverture qui serait à l'origine du développement exponentiel de l'économie luxembourgeoise. L'historien du Statec démontre avec habileté que la politique budgétaire est aussi partie intégrante du modèle social luxembourgeois. Notamment par le fait qu'« un accent particulier fut mis sur les transferts aux ménages et que la structure globale des dépenses publiques (et du prélèvement obligatoire) sembla faire l'objet d'un consensus général ». Plus que la consommation publique (frais de fonctionnement des administrations) ce fut la dépense en capital (investissements en infrastructures qui se situent pour l'ensemble de la période à un niveau élevé autour de 5%) qui fut retenue. Voir son article « La création du modèle luxembourgeois après la deuxième guerre mondiale : Continuités et discontinuités ». In, Allegrezza, Serge, Hirsch, Mario & von Kunitzki, Nobert, op.cit, p19-69, 2003.

> sortie de la crise sidérurgique s'explique d'ailleurs par un niveau comparatif des charges sociales avantageux pour le Luxembourg. Cette politique attractive n'a pu être le fait que d' *« actes de souveraineté posés par les autorités politiques »*. Pour autant, cet auteur suppose que le processus d'intégration politique européen et le *« phénomène de libéralisation et de dérégulation suppriment certaines marges de manœuvre et réduisent sensiblement la souveraineté »* [117].

Autrement dit, la crise sidérurgique et sa résolution à démontrer la nécessité de soutenir le principe de l'intégration européenne par la méthode communautaire tout en légitimant la petite dimension dans ce nouvel espace. A titre d'exemple, tous les débats sur la création d'une monnaie propre au Luxembourg en 1984-1985, du devenir et du rôle de la place financière lors de la signature de l'acte unique européen en 1986, puis de la création d'une monnaie commune l'Ecu et d'une monnaie unique, l'Euro sont le témoignage de la nouvelle stratégie de diversification et de renforcement de la spécificité du Luxembourg[118]. Cette stratégie imposée par la crise sidérurgique et l'intégration croissante à l'Union européenne enlevèrent les dernières bribes d'initiative politique importante aux partis politiques nationaux. Elle ne put finalement qu'accélérer l'estompage du clivage historique société rurale/société industrielle.

c) Croissance et répercussions socio-politiques dans les années 90

La crise sidérurgique et la politique de diversification économique rendue obligatoire ont entraîné l'accélération de la transformation structurelle de l'économie luxembourgeoise et a eu de très fortes répercussions socio-politiques. Les élections de juin 1999 en ont été pour ainsi dire le premier révélateur de ces phénomènes[119].

Avant de les esquisser, attirons l'attention sur les trois particularités de l'économie luxembourgeoise d'aujourd'hui :

- La tertiairisation de son économie et son corollaire la prépondérance du secteur financier ;
- L'excédent budgétaire et le poids croissant du secteur financier dans l'origine des recettes fiscales de l'État luxembourgeois ;
- Le poids croissant des frontaliers et de manière générale des étrangers dans l'économie luxembourgeoise.

Il faut rappeler en premier lieu que l'attrait du Luxembourg comme place financière est le résultat de plusieurs mesures de la part des Gouvernements luxembourgeois. Conscientes de l'étroitesse de l'économie nationale [et de son intégration historique et continuelle à l'économie d'un autre État (les Pays-Bas, l'Allemagne, la Belgique)], les autorités luxembourgeoises ont exercé tout de même tous les attributs souveraineté politique (et à plusieurs reprises) en raison notamment du souci des grandes économies européennes puis américaines de préserver un lieu qui échappât au contrôle des traités internationaux en matière financière.

> Dès les années 20, le Luxembourg fit le pari de l'internationalisation et de l'intégration des marchés financiers. Le vote de la loi du 31 juillet 1929 sur le régime des sociétés *holding*, permettait d'éviter les empêchements fiscaux qui s'opposaient normalement aux phénomènes de concentration des capitaux et de l'interpénétration des marchés de capitaux. La loi visait à éviter une double imposition économique. Ainsi, les sociétés gérant des participations dans d'autres sociétés étaient exonérées du paiement de l'impôt sur les revenus. La loi s'inspirait

[117] Allegrezza, Serge, Hirsch, Mario & von Kunitzki, Nobert, op.cit, p195 & p197, 2003.
[118] « Face à la dévaluation du franc belge et l'impossible indépendantisme, il est nécessaire de créer une monnaie de référence européenne : l'ecu ». In, Wurth, Michel, «Vers l'écu luxembourgeois ». In, D'Lëtzeburger Land, n°9, p5, 3 mars 1982. Voir aussi, l'article de Santer, Jacques, « La place financière de Luxembourg à l'horizon 2000 ». In, D'Lëtzeburger Land, n°24, p23, juin 1988.
[119] Als, Georges, « Boom bancaire et crise sidérurgique ». In, D'Lëtzeburger Land, n°24, p31, 26 juin 1987.

d'ailleurs de la pratique fiscale de certains cantons suisses. On perçoit ici, l'importance de la négociation de la souveraineté politique pour le Luxembourg. D'une part, le Luxembourg en se dotant d'une législation fiscale exonérant les holdings limitait en partie sa souveraineté puisque les dites sociétés n'étaient pas assujetties à l'ensemble de l'appareil législatif et fiscal luxembourgeois normalement dévolu. D'autre part, ceci lui garantissait l'indépendance nationale dans la mesure où aucun des grands États n'auraient eu intérêt à le faire disparaître (en raison de l'internationalisation de la place financière).

Par la suite, au milieu des années 60, le Luxembourg devint le lieu d'émission d'emprunts internationaux en raison de la l'instauration de taxes qui visait à réglementer les emprunts contractés par les non-résidents sur le marché américain[120]. En 1965, le Gouvernement luxembourgeois décida de créer un nouveau type de holding. Le holding luxembourgeois ne détenait aucune participation directe. Ainsi le groupe international qui avait eu recours au holding luxembourgeois pouvait emprunter sur le marché dans l'intérêt des sociétés y appartenant. Les emprunts s'effectuant en dollars, le Luxembourg devenait aussi le lieu de spécialisation et de sécurité financière en *euro-devises* et en *euro-dollars.*

A partir de 1976, les sociétés bancaires allemandes profitant de la législation sur le holding émirent les *euro-dm* à partir du Luxembourg. En 1983, la loi est votée sur la société d'investissement à capital variable (SICAV). En 1988, le Luxembourg est le premier État à modifier sa loi pour attirer la gestion des fonds sur les organismes de placement collectif (OPC). A partir de 1990, le Luxembourg avec Londres devient le premier centre d'émissions des écus. En 1999 est voté une loi pour fonder la domiciliation des fonds de pension multinationaux[121].

Ces mesures fiscales à destination de l'étranger eurent des répercussions sur l'organisation des finances de l'État. De 1945 à 1967, le Luxembourg se caractérisait alors par le maintien de la législation fiscale allemande (introduite pendant le régime d'occupation) où les impôts directs et notamment sur le revenu dominait par rapport aux impôts indirects ou frappant la consommation (50% de la perception fiscale à l'époque)[122]. Par la suite, le régime fiscal a été profondément modifié. En 1967, il fut introduit une loi sur le revenu des personnes physiques et sur le revenu des collectivités qui s'ajustent sur l'évolution de l'indice des prix. En 1979, la TVA se substitue à l'impôt sur le chiffre d'affaires[123].

En second lieu, cette restructuration des finances publiques et de l'économie luxembourgeoise n'ont pas été sans conséquences sur la structure sociale et sur celle de l'organisation du travail.

En 1985, le secteur activités financières; immobilier, location et services aux entreprises représentait 12,4% de l'emploi total au Luxembourg. En 2003, sa part dans l'emploi total intérieur atteignait 27,8%. Rien que les services financiers équivalaient désormais à 11,4% de l'emploi total intérieur. Par comparaison alors qu'en 1970, la moitié des personnes occupées sur le territoire du Grand-Duché étaient encore des ouvriers, cette proportion n'était plus que de 33,1% en 2001.

[120] L'interest equalization tax consistait en une taxation des intérêts d'emprunts étrangers contractés aux États-Unis. Cette taxe stimula ainsi l'émission d'emprunts à l'étranger. Le Luxembourg alors devint le centre de cotations et de dépôts des émissions internationales.
[121] Voir, Luchetta, Patrizia, «L'histoire d'une place financière avant l'heure : Une création colossale, gigantesque, pyramidale » In, Lëtzebuerger Almanach vum Joerhonnert . Luxembourg : Editions Binsfeld, p423-435, 1999.
Luxembourg : Editions Guy Binsfeld, 1999.
[122] Schumann, Jim, « Le rôle de l'État à travers un siècle de finances publiques ». In, L'Economie luxembourgeoise au 20e siècle. Esch-sur-Alzette : Editions Le Phare, p512-541, 1999.
[123] Werner, Pierre, « 1940-1990 : Un demi siècle d'essor financier au Luxembourg ». In, Dostert, Paul, Pauly Michel, Schmoetten, Pol & Schroeder Jean, Le Luxembourg en Lotharingie : Mélanges Paul Marge. Luxembourg, Editions Saint Paul, p731-745, 1993.

22,2% des Luxembourgeois étaient encore des ouvriers (-11 points par rapport à 1981) mais 61% des ouvriers étaient des étrangers[124].

Surtout, le secteur financier a fini par représenter directement un tiers du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2001. En 2000, l'année faste du secteur financier, les impôts payés par le seul présent secteur constituaient à peu près 20% des recettes ordinaires totales de l'État. En tenant compte des impôts sur le revenu des personnes physiques travaillant dans le secteur financier (ainsi que de toutes les autres taxes et redevances qui frappent ce secteur), les recettes fiscales atteignaient au moins 26% des recettes ordinaires totales[125].

Ajoutons que le Luxembourg a satisfait à l'objectif d'un budget du secteur étatique en équilibre ou en surplus. De 2000 à 2002, le Luxembourg affichait –avec la Finlande, la Suède et la Belgique– les excédents publics (en pourcentage du PIB) les plus importants de l'Union européenne (respectivement 6,2 et 6,5% alors que la moyenne était de 4,2 et 2,2%). En dépit du ralentissement économique, en 2003, le Grand-Duché présentait encore un excédent de 0,8% du PIB mais qui s'est soldé en 2004 par un déficit de 0,9%[126].

Toutefois, la constance de la réalisation de plus-values de recettes a souvent été critiquée par les rapporteurs successifs du projet de loi budgétaire et par d'autres organes consultatifs (Conseil d'État, Chambres professionnelles) du fait de leur affectation manquant de transparence et de contrôle par le Parlement. Surtout, le Conseil Economique et Social en 2001 s'inquiétait qu'elle « *présentent davantage un caractère précaire puisqu'elles découlent d'une structure économique monolithique, considérée sous le seul aspect de ses performances au niveau de la ponction fiscale* » [127].

En troisième lieu, l'accélération de la croissance a impliqué également un recours accru aux travailleurs immigrés et frontaliers. La part de la population étrangère qui était de 18% selon le recensement de 1970 est passée à près de 37% en 2001. Dans l'emploi salarié intérieur, la part des Luxembourgeois ne représentait plus que 35,5% en 2001, alors que les parts des frontaliers et des travailleurs étrangers résidents étaient respectivement de 37,5% et de 27%.

Plus particulièrement, de 1985 à 2001 la création d'emplois a été très élevée. Le Grand-Duché a créé 117 000 emplois, majoritairement occupés par des frontaliers. Et tandis que l'emploi intérieur passait de 160 000 à 277 000, l'emploi national progressait de 152 000 à 188 00. Alors que les résidents luxembourgeois représentaient 94% de l'emploi intérieur du Grand-Duché en 1985, ils n'occupaient que 32% des nouveaux postes.

Sur les deux dernières années précédant le scrutin de juin 2004, cette tendance s'est prolongée dans un marché de l'emploi pourtant plus difficile. Sur les quelque 6 000 emplois salariés (hors institutions internationales établies au Luxembourg) créés entre mars 2002 et mars 2003, 4 000 ont été occupés par des frontaliers, 1 500 par des résidents étrangers et moins de 200 par des résidents luxembourgeois. Dans le même temps, de 1985 à 2001 la part des fonctionnaires s'est accrue de 55 %. En 2001, 19% des Luxembourgeois travaillaient dans l'administration publique, 9,6%

[124] Burnotte-Boreux, Catherine, Casteels, Yvan & Fehlen, Fernand, La Société Luxembourgeoise à travers le Recensement de 2001. Luxembourg : Statec, p73 et p79, 2003.
[125] Banque Centrale du Luxembourg, Rapport Annuel 2000 de la Banque Centrale du Luxembourg. Section, les recettes de l'État, p77, http://www.bcl.lu/fr/publications/rapports_annuels/2000_rapport_annuel.pdf, 28 février 2001.
[126]Commission Européenne, Solde Primaire des Administrations Publiques - en % du PIB, http://epp.eurostat.cec.eu.int/portal/page?_pageid=1996,39140985&_dad=portal&_schema=PORTAL&screen=detailref&language=fr&product=EUROIND_NA&root=EUROIND_NA/euro_na/na_geng/na230pc. Luxembourg : Eurostat, 30 décembre 2004.
[127] Conseil Economique et Social, Rôle de l'État, Luxembourg : p82-83, http://www.ces.état.lu/ROLE_ÉTAT.pdf, 31 octobre 2001.

dans le domaine de la santé et service social, 6,1% dans l'éducation, 3,6% dans les services collectifs, sociaux et personnels[128].

« *Cette situation tient en un raccourci : les immigrés et les frontaliers représentent 80% des travailleurs du secteur privé, alors que les luxembourgeois constituent 80% des effectifs du secteur public. La prépondérance des luxembourgeois dans les emplois du secteur public s'explique par les critères de recrutement, qui ne suffiraient pourtant pas à attirer les résidents luxembourgeois si les salaires proposés n'étaient pas élevés* »[129].

Toutefois, après une forte croissance moyenne entre 1985 et 2001 (+5,6%), l'économie luxembourgeoise a connu une faible performance en 2001, 2002 et 2003, avec un taux de variation du PIB atteignant respectivement +1,2%, +1,3% et +1,2%. La détérioration de l'activité économique au Luxembourg a résulté principalement du recul enregistré par les activités financières au niveau international et par l'affaiblissement progressif de la demande internationale de biens et de services.

Qui plus est, si le Luxembourg est devenu un pays avec une forte activité du secteur des services cette mutation n'est pas sans effets secondaires : le haut niveau de vie s'est maintenu mais le Luxembourg a accumulé 2,4 points d'inflation de plus que la moyenne de l'Europe des 15. Depuis 1990, les salaires ont augmenté 1,5 fois plus vite que la productivité et à ce rythme, en 2011 les coûts auront doublé depuis 1990. Et, bien qu'il reste en dessous de la moyenne européenne (8,9%), le chômage a continué sa progression atteignant à la fin de l'année 2004 les 4%.

Le différentiel entre population active dans le salariat privé et public et la performance encore forte de l'économie luxembourgeoise posent désormais avec acuité deux problèmes socio-politiques :

- La définition de la communauté politique au Grand-Duché
- Son attitude face à la question migratoire.

Primo, l'écart entre la communauté disposant des droits politiques et la communauté en devenir et disposant partiellement des droits politiques (les ressortissants de l'Union européenne) ne cessent de s'accroître. La question est donc de savoir comment relier tous ces individus tout en respectant le fondement de la politique moderne[130]. De tous les États européens, le Luxembourg accueille le plus de non-nationaux sur son territoire. Le pourcentage d'étrangers dans la population totale a doublé en évoluant de 18,1% en 1981 à 37,5% en 2002 (les ressortissants de l'Union européenne représentent 87% de la population)[131]. Viennent ensuite la Confédération helvétique (19,7%), l'Autriche (9,4%) et l'Allemagne (8,9%). C'est aussi l'un des États en Europe où le taux d'acquisition de la nationalité était l'un des plus faibles (0,3% en 2002)[132].

Dans son rapport sur le rôle de l'État en 2001 déjà cité, le Conseil Economique et Social soulignait à ce titre que « *la construction d'une société cosmopolite cohérente et intégrée est certainement le plus grand défi que doit relever l'État démocratique au cours des prochaines années pour faire des citoyens non nationaux des concitoyens à part entière* ». Aussi le Conseil Economique et Social était d'avis que les règlements d'exécution prévus par la législation en matière

[128] Burnotte-Boreux, Catherine, Casteels, Yvan & Fehlen, Fernand, op.cit, p60, 2003.
[129] Fontagné Lionel, Compétitivité du Luxembourg : Une paille dans l'acier. Luxembourg : Rapport pour le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur du Grand-Duché de Luxembourg, p66, version du 15 novembre 2004.
[130] Poirier, Philippe, "La democratizzazione della società europea passa attraverso una riaffermazione del legame tra nazionalità e cittadinanza?" In, La scienza politica e le sfide della democrazia post-nazionale. In, Foebus, n°9, p69-89, Aprile 2004.
[131] Statec, État de la Population, http://www.statistiques.public.lu/, 1er juillet 2005.
[132] Organisation de Coopération et de Développement Economiques, « Données sur les migrations internationales ». In, Tendances des Migrations Internationales. Paris : Edition OCDE, 2003.

d'accès à la fonction publique luxembourgeoise (cf. loi du 17 mai 1999 concernant l'accès des ressortissants communautaires à la fonction publique luxembourgeoise) devaient enfin être pris en compte afin de permettre l'accès à l'administration publique à un plus grand nombre de ressortissants de l'Union européenne. Une meilleure intégration du citoyen étranger passait aussi incontestablement par l'adaptation de la législation actuelle en matière d'immigration aux exigences d'une politique d'emploi prospective. Le CES recommandait au Gouvernement d'appliquer la nouvelle loi sur la nationalité luxembourgeoise de façon que ses effets ne soient pas contraires à l'objectif voulu, à savoir élargir l'accès à la nationalité luxembourgeoise.

Au cours de l'année 2000, le Gouvernement de coalition chrétien social-libéral a décidé, conformément au programme gouvernemental du 12 août 1999[133], de modifier la loi sur la nationalité.

Dans le projet de loi déposé fin décembre 2000, le ministre de la Justice chrétien social, Luc Frieden, écrivait : «*le droit de la nationalité moderne constitue […] un élément essentiel de la notion d'intégration politique*». *Il rappelait que l'« intégration ne peut réussir que si ceux qui désirent s'intégrer apportent leur contribution. C'est pourquoi un renforcement des conditions d'intégration est parfois nécessaire, ce d'autant plus s'il s'accompagne d'un allégement des conditions d'accès à l'acquisition de la nationalité, ce qui est le cas dans la présente réforme* »[134].

Conséquence, le Gouvernement luxembourgeois[135] entendait renforcer les exigences de l'assimilation à la communauté nationale, plus particulièrement sur un plan linguistique. Selon l'article 7 de la loi entrée en vigueur en janvier 2002, lorsqu'un individu ne justifie pas d'une intégration suffisante, notamment lorsqu'il ne prouve pas une connaissance active et passive suffisante d'au moins une des langues prévues par la loi de 1984 sur le régime des langues et, lorsqu'il n'a pas au moins une connaissance de base de la langue luxembourgeoise, appuyée par des certificats ou documents officiels, sa requête peut-être déboutée.

Autre point, la renonciation à la nationalité d'origine en cas d'acquisition volontaire de la nationalité luxembourgeoise continuait d'être exigée. De l'aveu même du Gouvernement, la citoyenneté accordée à l'étranger résidant sur son territoire marquait l'aboutissement ultime de son intégration : « *Il faut que les immigrants qui acquièrent la nationalité du pays s'y sentent totalement assimilés et acceptés. La nationalité ne doit jamais se réduire à la simple possibilité d'obtenir un nouveau (deuxième) passeport. Il faut qu'il y ait un lien clair –réel et véritable– avec le pays dont on est et dont on devient ressortissant* »[136]. Le Conseil d'État avait demandé pourtant que l'exigence d'une connaissance de base du luxembourgeois soit réduite à une pure formalité[137].

[133] Après chaque élection, les deux partis ayant reçu le plus grand nombre de suffrages sont chargés par le Grand-Duc d'élaborer un programme pour la législature à venir. Sur la base d'un accord dit gouvernemental entre lesdits partis, le Gouvernement entre alors en fonction.
[134] Chambres des Députés, Projet de loi portant modification de la loi du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise. Exposé des motifs. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2000-2001, n° 4743, 19 décembre 2000.
[135] Ministère d'État du Grand-Duché de Luxembourg, La Nationalité Luxembourgeoise. Texte coordonné de la loi du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise. Commentaire pratique. Luxembourg : Publication du Ministère de la Justice en collaboration avec le Service Information et Presse, janvier 2002.
[136] Chambre des Députés, op.cit, exposé des motifs, n° 4743, session ordinaire 2000-2001, 19 décembre 2000.
[137] Chambre des Députés, Avis du Conseil d'État, Projet de loi portant modification de la loi du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, telle qu'elle a été modifiée. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2000-2001, n° 4743(1), 2 mai 2001.

> Pourtant, moins de deux mois après son entrée en vigueur, la nouvelle loi fut remise en cause par le Premier ministre luxembourgeois lui-même, dans un discours prononcé au Centre universitaire de Luxembourg[138]. En janvier 2004, le rapport « Citoyenneté multiple et nationalité multiple au Grand-Duché de Luxembourg » sur les effets juridiques de la double nationalité, stipulait que 20 000 à 30 000 « bi-nationaux » existaient déjà de fait au Luxembourg. Ses auteurs ne remettaient pas en cause la confusion dans l'ordre juridique luxembourgeois entre la citoyenneté d'une part et la nationalité d'autre part[139].

Secundo, à la définition de la communauté politique se pose désormais également le rapport que le Luxembourg entretient à l'immigration et au droit d'asile. Surtout que l'immigration était et reste aujourd'hui encore la composante quasi exclusive de la dynamique démographique du pays. La croissance de la population du dernier demi-siècle est imputable pour plus des 3/4 à l'immigration nette et pour 1/4 au taux d'accroissement naturel.

> Comme le rappelait le rapport du président de la Commission parlementaire Immigration en avril 2004, l'apport essentiel des immigrés et des frontaliers a permis d'une certaine manière « *d'escamoter ou de retarder la discussion autour du financement de la sécurité sociale, alors que les migrations représentent d'ores et déjà le facteur déterminant de la viabilité du système ? […]Il y a un risque de fuite en avant nécessaire pour maintenir la générosité des prestations sociales car l'équilibre des budgets sociaux dépend du maintien d'une croissance élevée et de l'apport toujours renouvelé de travailleurs frontaliers et étrangers. La viabilité à long terme du système des dépenses sociales serait moins fragile si des politiques appropriées étaient envisagées à temps pour encourager les travailleurs à rester plus longtemps au travail et pour leur offrir de meilleures conditions de travail* » [140].

> Suite au débat parlementaire sur les sans-papiers au printemps 2001, le Gouvernement PCS-PD décida de procéder à la régularisation d'étrangers, principalement venant des Balkans (4500 ressortissants de l'ex-Yougoslavie sont arrivés au Luxembourg entre 1998 et 2003[141]) et dont la présence révélait une nouvelle fois les interrogations identitaires, économiques et sécuritaires. Il s'agissait en l'occurrence de distinguer entre les sans-papiers et les demandeurs d'asile. Les premiers étant ceux qui habitaient de façon ininterrompue depuis 1998 et ceux qui le faisaient depuis 2000 ayant un emploi ou pouvant faire valoir des conditions sociales (maladie ou descendance directe d'une personne disposant d'une carte d'identité d'étranger luxembourgeoise ou d'une carte d'identité luxembourgeoise). Les seconds étaient ceux qui avaient introduit une demande avant le 1er juillet 1998 et ceux qui étaient présents sur le territoire depuis le 1er janvier 2000 au moins et qui étaient membres d'une minorité ethnique du Kosovo[142].

[138] Conférence donnée au Centre universitaire de Luxembourg, le 28 mars 2002 par Jean-Claude Juncker, le Premier ministre du Luxembourg et qui a été reproduite par l'Association de Soutien auxTtravailleurs Immigrés in Migrations : Les enjeux ! Revue Ensemble, n°71-72, p11, mars 2003.
[139] Delpérée, Francis & Verwilghen, Michel, Citoyenneté Multiple et Nationalité Multiple au Grand-Duché. Rapport présenté au Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg à la demande de Monsieur Luc Frieden, Ministre de la Justice. Louvain-la-Neuve, janvier 2004.
[140] Chambre des Députés, Glesener Marcel, Interrelations entre Immigration et Marché de l'Emploi au Luxembourg pour une société de bien-être partagé. Etude d'orientation politique. Luxembourg : Chambre des Dépurés, Luxembourg, p9 & p13, avril 2004.
[141] Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, Luc Frieden informe sur la politique des réfugiés du Gouvernement luxembourgeois. http://www.Gouvernement.lu/functions/search/resultHighlight/index.php?linkId=16&SID=fc93367643baf7e05435885665f4d220. Luxembourg : 20 novembre 2003.
[142] Hansen Josée, « Chef d'orchestre : Luc Frieden trouve le plein appui du Parlement pour sa politique d'asile : la majorité des réfugiés sera prochainement « éloignée du territoire ». In, D'Lëtzeburger Land, 30 mars 2001.

Le caractère économiste de la régularisation était clair. La présente procédure se faisait en étroite collaboration avec la Fédération des artisans, la Chambre de l'Agriculture et l'HORESCA qui selon les termes mêmes du Gouvernement « *représentaient les secteurs le plus concernés par le manque de main d'œuvre* ». En novembre 2001, sur 2850 personnes concernées, 504 avaient été régularisées et 167 refusées[143].

Les premiers retours des personnes déboutées eurent lieu en août 2001 avec de fortes contestations venant du monde associatif défendant habituellement le droit des étrangers[144]. Un accord de réadmission –tout autant décrié par les mêmes organisations– avait été signé entre le Gouvernement luxembourgeois et celui de Serbie-Monténégro en 2003. Le nombre de demandeurs d'asile déboutés qui furent rapatriés en 2003 était de 708 personnes (contre 234 personnes en 2002). Pour autant, en mars 2004, le Gouvernement a été obligé de déposer un nouveau projet de loi jugé « indispensable », vu l'afflux des demandeurs d'asile depuis 2002[145].

En mars 2004, 82% des personnes interrogées au Luxembourg estimaient que l'économie nationale avait besoin de la présence des immigrés. Le Grand-Duché était l'État membre de l'Union où l'opinion publique était la plus forte à soutenir cette proposition. 62% des personnes interrogées auraient accordé les mêmes droits aux immigrés légaux qu'aux Luxembourgeois. Néanmoins, 85% estimaient que le contrôle des entrées de personnes en provenance de pays non-membres de l'UE devait être renforcé[146].

d) Réformisme prudent et contraintes sociales 1984-2004

La transformation sociale et économique qu'a connue le Luxembourg au milieu des années 80 –porteuse en soi d'une « nouvelle culture politique »[147]– a permis l'éclosion de nouvelles formations politiques comme Déi Gréng (les Verts) et l'ADR (Aktiounskomitee fir Demokratie a Rentegerechtegkeet / Action pour la Démocratie et pour la Justice Sociale). Plus précisément, ladite transformation –sans heurs apparents et parfois même inintelligible aux gouvernants– révéla que de plus en plus de Luxembourgeois avaient adopté de nouvelles valeurs comme l'égalité entre les sexes, la défense de l'environnement, le respect des identités culturelles et linguistiques ou bien encore le désir profond de sécurité et de liberté économique. L'incapacité réelle ou supposée des partis gouvernementaux, des syndicats existants et des Eglises à relayer ces nouvelles exigences sociales, a créé les conditions pour de nouvelles modalités de participation politique fondées notamment sur l'intervention directe, la recherche de la transparence et la dénonciation systématique de certains mécanismes qui avaient présidés jusqu'alors au développement de la démocratie représentative.

[143] Service Information et Presse, Ministère du Travail, Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, La Régularisation des Sans-Papiers, http://www.Gouvernement.lu/dossiers/justice/sanspapiers/index.html#3, mai 2001.
[144] Hansen, Josée, « L'État des Droits : Ne faudrait-il pas déjà s'inquiéter au seul fait que ce sont majoritairement des avocats qui protestent contre les méthodes gouvernementales, extrêmement expéditives ? ». In, D'Lëtzeburger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_refugies/expul_comm_240801.html, 24 août 2001.
[145] Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, Actualité Gouvernementale, Nouvelles Dispositions relatives à la Procédure d'Asile: Améliorer l'efficacité de la procédure tout en respectant les droits de l'homme, http://www.Gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2004/03/31frieden2/index.html31-03-2004, 31 mars 2004.
[146] Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, Actualité Gouvernementale, Eurobaromètre: la Population du Luxembourg partisane d'une politique commune en matière d'asile et d'immigration, http://www.Gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2004/03/08eurobarometre/index.html, 8 mars 2004.
[147] Poirier, Philippe, « La révolution tranquille ». In, D'Lëtzeburger Land, numéro spécial 50ème anniv. p4-5, 9 janvier 2004.

Autrement dit, les nouvelles formes d'expression politique, mais aussi de dépolitisation, se sont retrouvées dans des mouvements sociaux ou des organisations non-gouvernementales terreau fertile pour de nouveaux partis politiques. D'un point de vue strictement partisan, la transformation grand-ducale a été aussi à la source d'un nouveau clivage entre ce que l'on nomme les partis « post-matérialistes » (le parti écologiste par exemple), et les partis « matérialistes » (les partis chrétiens démocrates et socialistes). Ces derniers furent qualifiés ainsi car ils étaient à la fois les dépositaires de l'ancien modèle de société basée sur le sens communautaire –qu'il soit vécu sur un mode corporatiste ou ouvriériste– et les démiurges de l'État-providence[148].

Les nouveaux partis politiques

Plus particulièrement, en 1983, plusieurs groupes environnementalistes et personnalités de gauche (dont Jean Huss ancien membre du Comité directeur du POSL) fondèrent le GAP (Déi Gréng Alternativ Partei/Parti Vert Alternatif, GAP/PVA). En 1989, un mouvement écologiste concurrent moins à gauche fut initié (Gréng Lëscht Ekologesch Initiativ/Initiative Vert Écologiste, GLEI/IVE). Les deux formations politiques s'unirent toutefois aux élections de 1994 avant de fusionner dans l'actuel parti Déi Gréng[149]. Les mouvements écologistes luxembourgeois placèrent à l'origine de leurs revendications la promotion d'un «mode de production en harmonie avec les équilibres naturels ». Si au départ ces organisations avaient surtout une conception environnementaliste (c'est-à-dire lutter contre les politiques industrielles « destructrices » des ressources naturelles et des paysages) rapidement elles se sont radicalisées.

Cette « radicalisation » (sans que ce terme soit forcément péjoratif) en politique s'est accompagnée de la dénonciation des politiques nucléaires et particulièrement l'opposition à la construction de la centrale nucléaire à Remerschen sur les bords de la Moselle. Par la suite, ces mouvements ont remis en cause les structures politiques globales. C'est ainsi qu'ils militèrent et continuent de le faire en faveur de l'accroissement du pouvoir local au détriment des institutions nationales. Soulignant par ce fait qu'une réelle « société démocratique » ne se consolide qu'à partir du moment où le processus décisionnel se situe au plus près des électeurs. Aux critiques des politiques industrielles et du système politique, s'est ajoutée une remise en cause des structures sociales dans un sens libertaire[150]. C'est pourquoi, les différents partis écologistes luxembourgeois naissants réussirent également à mobiliser autour d'eux les revendications particulières d'autres mouvements sociaux (comme le féminisme, la défense des droits des immigrés, etc.).

Cette posture antilibérale et quelque peu « apocalyptique » –d'où aussi l'importance que revêtirent initialement le pacifisme et les luttes anti-nucléaires– permit aux mouvements écologistes luxembourgeois de rassembler plusieurs clientèles fort disparates mais muées par un commun rejet de la société dans laquelle ils vivaient. On y retrouvait des marxistes en rupture de partis communistes, des gauchistes rêvant toujours de dépasser la sociale démocratie, des Catholiques dits de gauche interprétant le concile de Vatican II comme l'acte fondateur d'une « théologie de la libération », des environnementalistes urbains à fort pouvoir d'achat soucieux d'une autre hygiène de vie, des tiers-mondistes qui sur le retour investirent le réseau associatif et caritatif renaissant et enfin des libertariens ne supportant pas que le libéralisme soit réduit à la simple promotion du libre marché et à celle du parlementarisme, et qui plus est, devenu l'apanage du PCS.

Ce patchwork social et culturel constitue toujours la base électorale des partis Verts avec en plus une particularité, 70% de ses électeurs aux législatives de 2004 travaillaient dans le

[148] Inglehart, Ronald, The Silent Revolution: Changing Values and Political Styles Among Western Publics. Princeton: Princeton University Press, 1977. Du même auteur, Culture Shift in Advanced Industrial Society. Princeton: Princeton University Press, 1990.
[149] Jup Weber, député européen vert fondateur du GLEI, mena toutefois une liste dissidente aux élections européennes de 1999 (Gréng a Liberal Allianz, GaL).
[150] Sur l'aspect libertaire des partis écologistes lors de leur genèse, nous renvoyons à l'article de Kitschelt, Herbert, « Left-libertarian Parties : Explaining Innovation in Competitive Party Systems ». In, World Politics, volume 40, n°2, p194-234, 1988.

secteur public. Cette disparité sociale et cette dualité organisationnelle n'a pas été sans conséquence sur stabilisation politique comme nous le verrons par la suite.

A l'autre extrémité de l'échiquier politique, en mars 1987 l'Aktiounskomitee 5/6 Pensioun Fir Jiddfereen (Comité d'action pour une pension des 5/6èmes pour tout le monde), devenu par la suite en 1989 l'ADR, fut fondé à l'initiative de certains cadres dirigeants de la NGL (Neutrale Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg - Gast Gibéryen), du petit syndicat agricole (Fräie Lëtzebuerger Bauereverband -Robert Mehlen) et de l'aile libérale nationale du Parti Démocratique (Jacques Yves Henckes)[151]. La nouvelle formation visait à assurer la parité des retraites entre le secteur privé et le secteur public[152].

Outre la revendication des pensions du secteur privé, le parti a tenté depuis 1999 d'occuper le terrain du libéralisme économique laissé vacant en partie par le Parti Démocratique. Plus particulièrement, son programme tente à accélérer la remise en cause du rôle de l'État comme agent de transformation de la société et comme agent de monopolisation de son discours[153]. En effet, le modèle politique auquel se réfère parfois le parti –bien qu'il défende officiellement la justice sociale– ne vise aucunement à restaurer les prérogatives d'un État (qu'il soit luxembourgeois et encore moins européen).

L'ADR développe au contraire l'idée qu'il est nécessaire d'assurer le développement économique et social en soutenant avant tout les petites et moyennes entreprises, l'autonomie des établissements scolaires sur le modèle nord-américain et de façon plus globale toutes les initiatives émanant de la société civile. D'une autre manière, le parti estime que la prise de décision doit être prise par les premiers concernés et non par une « technostructure ». Il milite en quelque sorte pour une absolue subsidiarité basée sur l'initiative locale, le mandat impératif et le respect de la diversité culturelle et linguistique et la prise en considération des équilibres régionaux et de tous les « petits » (les retraités, les commerçants, les artisans, les cadres moyens et les agriculteurs).
Sa critique du fonctionnement de l'État et du pouvoir administratif le situe clairement comme un mouvement politique ayant une vision rédemptrice de la politique[154], qui pour ses concurrents se traduit par « parti populiste».

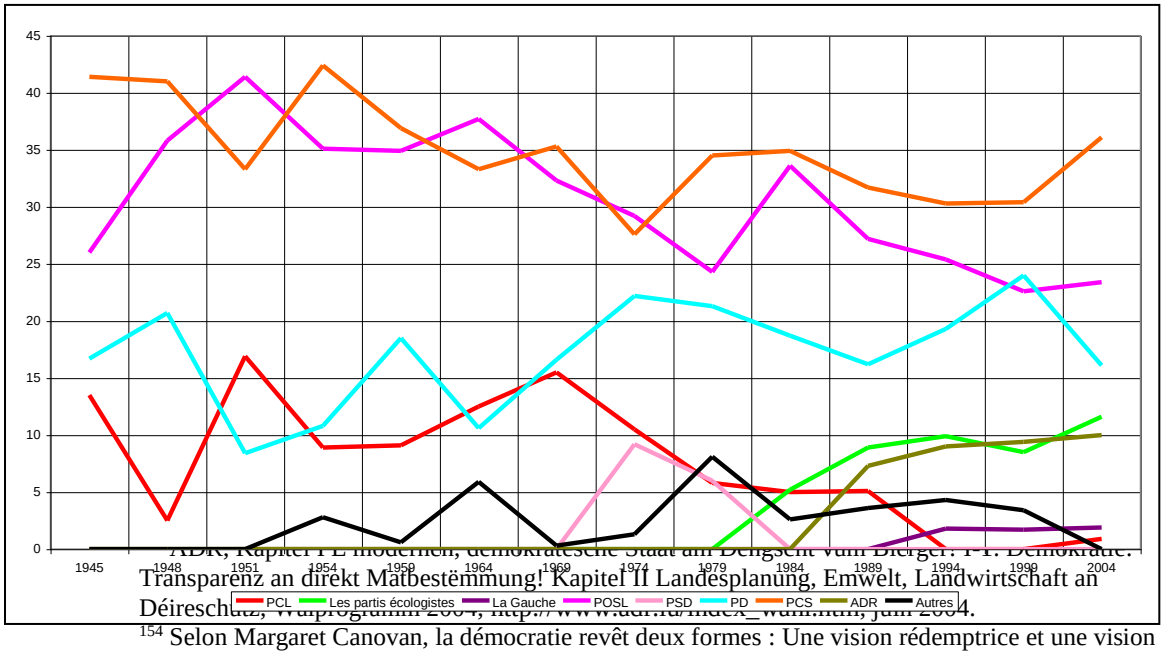

[151] ADR, Kapitel I L'moderneh, demokratesche Staat am Dengscht vum Bierger: 1-1. Demokratie: Transparenz an direkt Matbestëmmung! Kapitel II Landesplanung, Emwelt, Landwirtschaft an Déirescheutz, Wahlprogramm 2004, http://www.adr.lu/index_wahl.htm, juin 2004.

[154] Selon Margaret Canovan, la démocratie revêt deux formes : Une vision rédemptrice et une vision pragmatique. La vision rédemptrice insisterait sur l'importance du peuple pour atteindre le meilleur régime politique. La vision pragmatique requérait la limitation du pouvoir et l'institutionnalisation de son exercice. Dès lors que la vision pragmatique dominerait trop un système politique, et qu'il existerait dans le même temps un déficit de confiance entre les gouvernés et les gouvernants, notamment sur la capacité du pouvoir public et des acteurs sociaux à assurer la compétitivité d'une économie et la transparence des activités de l'État, l'option rédemptrice l'emporterait à coup sûr. Voir son article "Trust the people ! Populism and the two faces of democracy ». In, Political Studies, volume 47, n°1, p2-16, 1999.

Figure 5 Evolution des votes par parti aux élections législatives de 1945 à 2004

La distinction entre partis « post-matérialistes» et partis « matérialistes » –si elle est pertinente– ne doit pas occulter que les trois partis qui se sont succédé toujours au sein du Gouvernement (PCS, POSL, PD) ont été aussi bien les acteurs du réformisme que les dépositaires de revendications de groupes d'intérêts anciens et/ou ascendants. Ce va-et-vient entre réformisme et conservatisme (le terme ici ne renvoie nullement à la doctrine politique) étant d'autant plus conséquent qu'il s'est située dans une démocratie consociative où les principales forces politiques n'ont pas intérêt à avoir des agendas trop marqués idéologiquement. Et, où les ministres en exercice –d'autant plus avec le système du panachage– ne doivent surtout pas limiter leurs actions aux clientèles électorales de leurs partis politiques d'origine s'ils souhaitent s'imposer au moment de la formation d'un nouveau Gouvernement.

La recherche du consensus, au prix parfois d'un conservatisme, a été particulièrement forte de 1984 à 2004 étant donné comme il a été mentionné auparavant que la structure économique et démographique du Grand-Duché a été bouleversée et que l'européanisation du processus décisionnel qu'il soit dans la sphère économique ou politique s'est accélérée posant par la même une douce révolution des valeurs susceptible de modifier les clivages sur lesquels se fondent habituellement un système politique contemporain.

Durant ces vingt années, le Luxembourg a connu deux gouvernements de coalition avec deux premiers ministres chrétiens sociaux différents. De juillet 1984 à janvier 1995, la présidence du Gouvernement a été assurée par Jacques Santer. Depuis janvier 1995, après la nomination du premier à la présidence de la Commission européenne, le Gouvernement a été confié à Jean-Claude Juncker. La première coalition gouvernementale constituée du PCS et du POSL a débuté en juillet 1984 pour s'achever en juin 1999, soit quinze années. La seconde a été formée du PCS-PD pour cinq années. Ces coalitions n'ont pas été sans conséquences non plus sur les partis politiques et le fonctionnement de la politique au Luxembourg.

L'extension de l'État-providence s'est poursuivie et les investissements publics se sont accrus durant la présidence du Gouvernement de Jacques Santer d'autant plus que le Grand-Duché s'est sorti de la crise sidérurgique et a connu un rythme effréné de croissance par le développement de la place financière améliorant de fait les recettes fiscales de l'État.

La coalition chrétienne sociale-socialiste

Sur un plan strictement économique, en décembre 1984, a été réintroduit l'adaptation automatique des pensions et salaires au coût de la vie que le Premier ministre chrétien social Pierre Werner avait supprimé lors de son retour au pouvoir en 1979. Cette mesure restauratrice fut conditionnée. En cas d'aggravation de la situation économique et sociale se traduisant notamment par une divergence sensible du taux d'inflation intérieur par rapport à la moyenne des principaux partenaires commerciaux ou une détérioration de la compétitivité des entreprises luxembourgeoises sur les marchés internationaux, le Gouvernement pouvait suspendre provisoirement celle-ci après effet de rattrapage. Les deux partenaires de coalition tombèrent rapidement d'accord sur l'adoption d'une politique de diversification économique. En 1986 une loi autorisa le Gouvernement à accorder une garantie de l'État dans l'intérêt des satellites « GDL ». Surtout fut votée la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, permettant d'assurer le *take-off* définitif de la place financière luxembourgeoise. Sous l'influence des ministres PCS, il fut décidé de créer l'entreprise des P et T en 1989, considéré comme le premier pas vers une privatisation du secteur. Elle sera confirmée en 1997 par la libéralisation du secteur des télécommunications. La fin de la coalition est marquée aussi par le vote de la loi sur l'énergie (1994) et la loi sur le développement durable (1998) imposant pour la première fois aux entreprises luxembourgeoises et aux particuliers des normes strictes en matière d'environnement.

Sur un strict plan social, en 1986, il a été introduit un revenu minimum garanti (RMG) pour les 8% de ménages vivant dans des conditions « très précaires » et les 18% se situant juste au-dessus du seuil de pauvreté. La politique familiale a été également au cœur des préoccupations. Ainsi en 1986, il a été créé une allocation de rentrée scolaire dont les bénéficiaires étaient les familles de deux enfants ou plus et aux parents s'adonnant principalement à l'éducation des enfants au foyer familial et n'exerçant pas d'activité professionnelle. Toujours la même année, il a été mis en œuvre de façon progressive le principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière de sécurité sociale. En 1987, une loi autorisant tout salarié âgé de 57 ans accomplis au moins et justifiant de 20 années au moins de travail posté de partir en préretraite a été introduite. Puis, en 1988, le Gouvernement PCS-POSL adopta une allocation d'éducation. Puis fut entreprise la réforme de l'assurance-maladie (1992) et de l'assurance dépendance (1997). L'assurance dépendance a principalement pour objet la prise en charge des aides et soins de la personne dépendante, maintenue à domicile ou placée dans un établissement d'aides et de soins, au moyen de prestations en nature et de produits nécessaires aux aides et soins, d'appareils et d'adaptations du logement.

Au niveau de l'État, en 1998, la coalition a réformé le régime des pensions des fonctionnaires. Le but affiché était une convergence sur cette question entre les secteurs public et privé au bénéfice de ce dernier. Au lieu d'harmoniser les régimes de pension, le Gouvernement décida de maintenir les prestations plus élevées pendant une période de 35 ans dans le secteur public par rapport à celles versées dans le secteur privé. Le POSL critiqua fortement cette décision ce qui lui coûta les élections législatives de 1999 puisque la Confédération Générale de la Fonction Publique (CGFP), le syndicat des fonctionnaires publics, (plus 1/3 de l'électorat luxembourgeois) appela à se détourner de lui. Parmi les autres réformes non contestées, la loi sur l'aménagement du territoire avec pour la première fois un plan directeur en 1999 et la même année, sur le modèle de la Belgique, la fusion entre la police et la gendarmerie.

La coalition PCS-POSL, avec les implications personnelles du Premier Ministre Jacques Santer et de la Présidente d'alors du parti PCS, Erna Hennicot-Schoepges, devenue ministre de l'Education nationale en 1995, de François Colling président du groupe parlementaire PCS de 1985 à 1995 et du Ministre des Affaires Culturelles, le socialiste Robert Krieps jusqu'en 1989, a aussi fortement investi le terrain scientifique et culturel, laissé presque totalement en jachère au Luxembourg. Tout d'abord fut voté la loi sur la recherche et la création des centres de recherche public en 1987 visant à assurer au Grand-Duché des domaines de compétence dans les biotechnologies, l'informatique, les nanotechnologie, puis celle sur la réforme des instituts culturels en décembre 1988 portant cette fois-ci sur la réorganisation des instituts culturels de l'État[155] (Archives nationales, la Bibliothèque nationale, le Musée national d'histoire et d'art, le Musée national d'histoire naturelle et le Service des sites et monuments nationaux).

En mai 1989, le vote de la loi portant sur la création d'un Centre National de l'Audiovisuel, puis en 1993, celui de la loi sur les médias avec la création de la radio socioculturelle, avait pour objectif de renforcer la présence de la langue luxembourgeoise et de protéger le marché de la presse dominé par deux groupes, le groupe Saint-Paul, propriété de l'Eglise et le groupe Editpress, propriété du syndicat OGBL d'inspiration socialiste. Finalement l'adoption de la loi sur l'enseignement supérieur en 1996 et la loi sur le fonds national de la recherche en 1999 posant les jalons de la création de l'Université du Luxembourg (aboutie en août 2003 mais non prévue dans l'accord de coalition de 1999) furent décidées.

Il convient de noter que ces quinze années ont constitué également une période de prospérité et de développement des infrastructures : électrification des CFL (années 80), construction du réseau autoroutier (années 80 et 90 : collectrice du Sud, autoroute de Trèves, route du Nord, autoroute de la Sarre, etc.), développement du plateau du Kirchberg par le Fonds d'urbanisation, construction du musée Pei, préparatifs pour la Cité judiciaire.

[155] Parti Chrétien Social, Programm fir Iech : Weider an eisem fräien onofhängege Lëtzebuerg mat enger starker an dynamesche. Luxemburg : Sankt-Paulus-Druckerei, 1989.

Dans le domaine de l'énergie, il convient de relever la centrale TGV (1/3 de l'approvisionnement en électricité du pays), la sécurisation de l'approvisionnement énergétique du pays (électricité et gaz naturel). Dans le domaine du transport collectif, on note l'union tarifaire de toutes les entreprises de transport collectif rendant possible l'abonnement écologique. Il faut encore remarquer qu'entre 1994 et 1999 a été transposée la législation européenne sur les chemins de fer (séparation de l'exploitation et de l'infrastructure ; libéralisation des télécommunications, début de libéralisation des services postaux).

En revanche, les domaines où la coalition PCS-POSL n'a pas abouti sont :

- Lors des négociations de 1994, le POSL demanda la création d'un ministère de la Femme, qui fut refusé par le PCS mais créé par Jean-Claude Juncker en 1995 ;
- Le Gouvernement n'a pas non plus abouti sur les taxes écologiques, sur la création d'un dépôt pour déchets industriels à Haebicht (Mamer) ;
- Le projet longuement préparé entre l'État et la Ville de Luxembourg pour la création d'un système intégré BTB (bus, tramways, chemin de fer) capota en 1999 du fait de l'opposition du PD de la ville, avec le PCS comme partenaire de coalition.
- Dans le domaine des relations entre l'Eglise catholique et l'État, thème que le POSL avait repris en 1994, les résultats politiques furent difficiles : conventions (prévues dans la Constitution) entre les églises et l'État, en contrepartie abandon par l'Eglise catholique de la 3e leçon d'instruction religieuse à l'école primaire, réforme de l'éducation morale et sociale (laïque).

En conséquence, bien qu'ayant défendu une politique d'inspiration néo-libérale aux élections législatives de 1994, le PD s'est au contraire présenté aux élections de 1999 comme défenseur des acquis de la fonction publique nationale. En reprenant à son compte une partie des revendications sociales de la fonction publique, il a su récupérer, sur le terrain électoral, la mobilisation sociale qui avait été organisée par la CGFP.

«… La modernisation de l'administration publique avec ses changements d'ordre structurel et organisationnel ne doivent pas susciter un sentiment d'insécurité ou de crainte […]. Le PD a la ferme conviction que […] malgré une administration qui change, le régime statutaire du fonctionnaire n'est pas un reliquat de temps anciens, mais trouve toujours son fondement dans le service que le fonctionnaire est appelé à rendre à la société […]. L'actuel Gouvernement a élaboré un projet de loi qui, à en croire la présentation du Gouvernement, limiterait l'ouverture au ressortissants des autres États membres aux secteurs dits prioritaires tout en prévoyant la possibilité d'une dispense de l'obligation de faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives de notre pays, c'est-à-dire le français, l'allemand et le luxembourgeois. Le Parti Démocratique s'oppose à une ouverture plus large que celle découlant des obligations internationales. A l'instar de la législation française, l'ouverture doit rester réservée à des fonctions particulières sur initiative du ministère employeur. A l'exception de la condition de nationalité, toutes autres conditions requises pour les Luxembourgeois devraient être remplies également pour les non-nationaux…»[156].

Cette opération est apparue d'autant plus facile aux élections de 1999, que la méfiance récurrente envers la fonction publique avait été le fait de l'ADR (du fait de la non-résolution de la question des pensions). En d'autres termes, étant devenu le « champion » de la fonction publique nationale, il a obligé ses concurrents immédiats –le PCS et le POSL– à se déterminer non pas en fonction de la mobilisation sociale qu'avait connue la fonction publique mais bien au contraire par rapport à son programme, devenant par là même la référence dans la campagne électorale.

La coalition chrétienne sociale-libérale

La nouvelle coalition PCS-PD mise en place après les élections de juin 1999 a initié principalement six réformes[157] :

- La réforme du statut de la fonction publique ;
- La réforme fiscale au profit des classes moyennes et des entreprises ;

[156] Parti Démocratique, Document 2. « Le secteur public a occupé depuis toujours une place de choix dans la vie de tous les citoyens de notre pays » et document 3. « Le statut des agents de l'État élément de l'efficacité de l'administration publique », http://kathy.infeurope.lu/dp/archives/10/1569815343_txt.htm,1998.

[157] Ministère d'État du Grand-Duché du Luxembourg, Accord de Coalition d'août 1999, Luxembourg, 1999.

- La réforme de l'enseignement, des statuts des chargés de cours et du financement des écoles privées ;
- La réforme du régime des pensions ;
- Les réformes sociétales dans le domaine des unions civiles et de l'accompagnement en fin de vie ;
- La réforme de la loi sur les conventions collectives.

Primo, sans une grande opposition du PCS, une nouvelle loi sur le statut des fonctionnaires de l'État (modelé en partie sur le secteur privé) en mai 2003 a été promulguée. Celle-ci était très favorable aux exigences de la CGFP[158]. Les temps partiels à concurrence de 25, 50 et 75% ont été admis. Les femmes qui étaient obligées de démissionner avant 1984 pour se consacrer à l'éducation de leurs enfants, ont désormais la possibilité de réintégrer leur administration d'origine. Un Conseil de discipline a été doté de pouvoirs juridictionnels. Une autorité centrale chargée de l'instruction de toutes les affaires disciplinaires a été créée pour mettre un terme à la multiplication des intervenants dans la procédure disciplinaire. Les cadres dirigeants de l'administration peuvent être nommés à durée déterminée, avec un mandat renouvelable de sept ans. Si le mandat n'est pas renouvelé, le fonctionnaire peut reprendre son ancien poste. Afin d'accroître la mobilité entre les secteurs public et privé, le recrutement d'experts du privé est désormais possible sous le régime de l'employé de l'État pour un an. Après cette période, la nomination en qualité de fonctionnaire peut intervenir. De même, la possibilité du détachement dans une entreprise du secteur privé est offerte aux fonctionnaires.

En juillet 2003, la Chambre des Députés adopta le projet de loi relative à la mise en place d'un médiateur au Luxembourg. Sa fonction est de recevoir les réclamations des personnes formulées à l'occasion d'une affaire qui les concerne, relatives au fonctionnement des administrations de l'État et des communes, ainsi que des établissements publics relevant de l'État et des communes, à l'exclusion de leurs activités industrielles, financières et commerciales. Marc Fischbach, ancien juge à la Cour européenne des droits de l'Homme, est le premier détenteur de la charge. Il a été nommé par la Chambre des Députés.

Finalement, la fonction publique n'a été que timidement ouverte aux ressortissants communautaires vues les exigences linguistiques toujours requises.

Cette crispation linguistique a connu un nouvel épisode en novembre 2002, au moment de la transposition en droit luxembourgeois visant à faciliter l'exercice permanent de la profession d'avocat dans un État membre autre que celui où la qualification a été acquise. Le législateur luxembourgeois a ajouté une clause visant à ce que tout nouvel avocat devait maîtriser la langue de la législation et les langues administratives et judiciaires au sens de la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues (l'allemand, le français et le luxembourgeois), pour pouvoir exercer le métier d'avocat[159].
En mai 1998, le Grand-Duché de Luxembourg avait déjà introduit un recours en annulation contre cette directive auprès de la Cour de Justice des Communautés européennes. Au motif qu'elle établissait une discrimination à rebours pour les avocats déjà installés au Luxembourg. Pour autant, la plus haute juridiction

[158] Service Centrale de Législation, loi du mai 2003, Statut Général des Fonctionnaires de l'État. Luxembourg : Mémorial, journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, A-n°78, 6 juin 2003.
[159] Service Centrale de Législation, loi du 13 novembre 2002 portant transposition en droit luxembourgeois de la Directive 98/5/CE du Parlement Européen et du Conseil du 16 février 1998 visant à faciliter l'exercice permanent de la profession d'avocat dans un État membre autre que celui où la qualification a été acquise. Luxembourg : Mémorial A, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, A-n°10, 17 décembre 2002.

européenne rejeta ladite requête en novembre 2001[160]. Qui plus est, en mars 2002, la Cour a intenté une procédure en manquement contre le Grand-Duché au nom de la non-transposition de la directive européenne dans les délais impartis. À ce titre, en novembre 2001, le Conseil d'État dans un premier avis sur ce projet de loi avait écrit qu'à l'égard des avocats européens, l'exigence linguistique risquait d'être considérée comme revêtant le caractère d'une entrave l'exercice de la liberté fondamentale d'établissement.

Secundo, la nouvelle coalition de centre droit a procédé à l'une des plus grandes réformes fiscales jamais entreprises au Luxembourg entre janvier 2001 & janvier 2002. Le corpus était clairement inspiré des modèles anglo-saxons libéraux-conservateurs de fiscalité. La réforme consistait tout d'abord à une baisse de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Tous les contribuables étaient concernés, c'est-à-dire aussi bien les salariés que ceux qui réalisaient un bénéfice commercial, agricole ou forestier ou provenant de l'exercice d'une profession libérale. Le revenu minimum garanti (RMG) restait entièrement exempté. Par ailleurs, les revenus les plus élevés étaient désormais assujettis à une fiscalisation parmi les moins élevées de l'Union. En dehors de la réforme tarifaire de fiscalité directe des personnes physiques, le Gouvernement avait également décidé d'importantes exonérations fiscales pour l'épargne prévoyance-vieillesse et la suppression progressive de l'abattement à l'investissement mobilier jusqu'en 2005. Enfin la charge fiscale des entreprises était ramenée de 37,45% à 30,38%[161]. Janvier 2001 a été aussi l'année d'introduction de l'euro qu'aucune formation n'a critiqué à l'exception des deux frères ennemis de la gauche radicale, la Gauche et le PCL.

Tertio, pour endiguer aussi la progression de l'ADR dans le salariat privé luxembourgeois, un accord est intervenu aussi sur le système des pensions du secteur privé lors du « Rentendësch » (une série de table ronde réunissant le Gouvernement, les partis politiques, les organismes patronaux, les syndicats et des représentants du Conseil national des femmes luxembourgeoises) au cours de l'année 2001. Les discussions étaient basées notamment sur les recommandations de l'étude du Bureau International du Travail qui avait été commandée par le Gouvernement[162].

La loi votée en 2002 permettait : la majoration des pensions du régime général de 11,6% ; une augmentation du montant de la pension minimale de 1.108 euros à 1.185,57 euros. La pension minimale correspondait ainsi au salaire social minimum.

[160] Conseil d'État, Projet de loi portant transposition en droit luxembourgeois de la Directive 98/5/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 février 1998 visant à faciliter l'exercice permanent de la profession d'avocat dans un État membre autre que celui où la qualification a été acquise. Luxembourg : Chambre des Députés. Session ordinaire 2001-2002, n° 4790/1, 6 décembre 2001.

[161] Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, Ministère des Finances, Réforme Fiscale 2002 le tarif de l'impôt sur le revenu le tarif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques des personnes physiques http://www.fi.état.lu/documentation/reforme_fiscale_presentation_officielle_201101.pdf; Réforme Fiscale 2002 entreprises, http://www.fi.état.lu/documentation/reforme_fiscale_presentation_291101_entreprises.pdf. Luxembourg : novembre 2003.

[162] Bureau International du Travail : « …il est fortement conseillé de ne pas utiliser les excédents actuels et les importantes réserves, puisqu'ils seront nécessaires pour payer, dans une vingtaine d'années, la dette démographique cachée. Le Gouvernement devra autrement augmenter le taux actuel de cotisation ou réduire le niveau des dépenses du régime général d'assurance pension […]. Il est recommandé que le Gouvernement du Luxembourg considère l'augmentation de l'âge de la retraite pour la pension de vieillesse anticipée ; aux âges de 57 et de 60 ans ou à l'âge de 57 ans seulement. L'augmentation de l'âge de la retraite d'une année économiserait 1,2 pour cent sur les dépenses à long terme. […]. Il est recommandé que le Gouvernement du Luxembourg ajuste les pensions en paiement dans le régime général d'assurance pension sur une base annuelle, au lieu de la base bi-annuelle. […] Il est recommandé que le Gouvernement du Luxembourg ne modifie pas le niveau des pensions en augmentant les majorations forfaitaires de 10 pour cent et le taux de majoration des majorations proportionnelles à 1,9 pour cent, ni en payant une treizième pension aux bénéficiaires, ni en donnant un poids plus important aux cotisations près de l'âge de la retraite ». In, Evaluation Actuarielle et Financière du Régime Général d'Assurance Pension du Grand-Duché de Luxembourg. Genève : http://www.ecl.lu/fr/download/BIT_Pensions2001.pdf, p96-98, 2001.

En outre, afin d'inciter la population active à travailler plus longtemps, le taux de majoration augmentait de 0,01% jusqu'à un maximum de 2,05% pour chaque année supplémentaire de travail à compter de 55 ans, avec un minimum d'années de cotisation de 38 ans.

La nouvelle loi prévoyait également l'instauration d'un forfait d'éducation pour les mères: Un forfait d'éducation de 76,13 euros par mois était accordé, à l'âge de 60 ans, aux mères ou pères au foyer, qui s'étaient consacrées à l'éducation des enfants, à condition de ne pas avoir bénéficié des *baby-years*. Enfin, les mesures *baby-years* étaient étendues aux naissances qui avaient eu lieu avant le 1er janvier 1988.

La question de l'avenir des retraites du secteur public et du secteur privé retrouva une acuité avec le débat d'un Luxembourg à 700 000 habitants au cours de l'année 2002.

Selon diverses prévisions en l'an 2020[163], le Luxembourg aurait une population active de presque 400 000 personnes, dont 170 000 frontaliers. Avec une croissance économique annuelle de 2% seulement au lieu de 4, le chef du Gouvernement dans son *discours sur l'État de la nation* reconnut qu'en 2020, il serait impérieux soit d'augmenter les cotisations des pensions et des retraites, soit de réduire le montant de ces allocations[164].

A ce débat sur l'avenir des pensions s'adjoignaient des considérations en termes de transport, d'aménagement du territoire et de l'avenir même de la société luxembourgeoise, avec la présence de forts groupes de pression (Biergerinitiativ vun der Gemeng Mamer, Wat fir eng Zukunft fir Lëtzebuerg ? asbl, Mouvement écologique) –mouvements qui déjà avaient fait reculer le Gouvernement sur la décharge des produits industriels dans la commune de Mamer avant les élections de 1999– prônant une sorte de malthusianisme démographique et économique[165]. Toujours lié au Luxembourg des 700 000 habitants, en juillet 2002, une attention particulière de la politique gouvernementale fut réservée également au logement. 1,1 milliards d'euros ont été ou seront déboursés par l'État en aides directes et indirectes à la construction (9000 logements) au cours d'un programme quinquennal.

Quarto, la coalition chrétienne sociale-libérale fut également très marquée par la question scolaire. Dans l'enquête PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves) publiée par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à l'automne 2001, dans les trois domaines évalués –lecture, mathématiques et sciences–, le Luxembourg affichait de très faibles résultats. Parmi les 32 pays ayant participé à l'enquête, le Luxembourg occupait la 29ème place. Au niveau des pays de l'UE, le Grand-Duché se plaçait en dernier. Ainsi, en lecture, seuls 1,7% des élèves luxembourgeois avaient réussi à atteindre le niveau de compétences le plus élevé (5/5) correspondant à de très bonnes performances, alors que la moyenne de l'OCDE s'élevait à environ 10%. 35,1 % des élèves luxembourgeois se situent au niveau de compétences le plus bas (1/5), correspondant aux capacités les plus élémentaires. La répartition des jeunes en élèves de langue maternelle luxembourgeoise d'une part et en élèves allophones d'autre part montrait par ailleurs que les élèves ne parlant pas le luxembourgeois à la maison avaient davantage tendance à se situer aux niveaux de compétences les plus bas. Les réponses aux

163 Banque Centrale du Luxembourg, « La soustenabilité à terme du régime général de pensions au Luxembourg ». Luxembourg : Publication du Cahier d'études n° 6 de la Banque Centrale du Luxembourg.
http://www.bcl.lu/fr/media/communiques/2003/01/publication/ 17 janvier 2003.

164 Gouvernement du Luxembourg, Jean-Claude Juncker, Premier ministre, Déclaration Gouvernementale sur la Situation Economique, Sociale et Financière 2002 (version française) http://www.Gouvernement.lu/Gouvernement/état_nation2004/2002/état_fr_2002.pdf, 7 mai 2002.

165 Hilgert, Romain, « Malthus for President : Die zweite Rentenpartei der CSV und eine Tierschutzpartei laufen sich warm, ohne vielleicht jemals zu starten ». In, D'Lëtzeburger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_legislatives/malthus_241003.html, 24 octobre 2003.

questions touchant les habitudes de lecture des élèves étaient très préoccupantes : 55% des élèves disaient par exemple ne jamais fréquenter la bibliothèque scolaire.

Les Libéraux s'étaient engagés lors des élections législatives de juin 1999 à mener à bien une refonte complète du système scolaire luxembourgeois pour tenir compte de la formidable transformation sociale et économique de la société grand-ducale[166]. Or, à part une volonté de retour à la fonction d'instruction publique de l'école, *back to basics,* selon l'expression même du ministre, son parti et elle-même semblaient plutôt tétanisés face à l'ampleur de la tâche après la publication de PISA[167].

La réforme « pour une école plus équitable, plus responsable et plus performante » intervint en février 2003. Elle prévoyait un nouveau partenariat entre l'élève, les parents et les enseignants basé sur la philosophie des droits et des devoirs, trois réformes pour le primaire, les lycées, la formation professionnelle et finalement un projet pilote pour le cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique (fort mal accueilli par les syndicats d'enseignement[168]).

En ce qui concerne le partenariat, l'élève bénéficiait d'une éducation différenciée pour mieux tenir compte de son origine sociale et linguistique. Mais celui-ci devait rester à l'école jusqu'à l'âge de 16 ans. De plus, les parents avaient le droit d'être informés à tous les niveaux et d'être consultés sur l'orientation de leurs enfants mais, en contrepartie, ils s'engageraient à participer à toutes les réunions organisées à cet effet. Quant aux enseignants, s'ils restaient maîtres de la pédagogie, ils devaient désormais travailler en équipe et surtout seraient évalués sur leurs performances. Pour arbitrer le tout, il était créé un médiateur. En ce qui concerne l'école primaire, l'apprentissage du luxembourgeois était généralisé au préscolaire.

Les lycées avaient désormais un certain cadre d'autonomie qui devait leur permettre d'engager des actions pédagogiques qui répondent localement aux spécificités de leurs élèves. Chaque lycée serait aussi doté d'une charte. Les droits et les devoirs respectifs de tous les acteurs du lycée y seraient définis. Des Comités de professeurs et des Comités de parents étaient également créés. À l'instar du Comité des élèves qui existait déjà, ils avaient une fonction représentative au sein du Conseil d'éducation. Ce dernier avait de nouveaux pouvoirs ; il pouvait donner son accord sur les orientations pédagogiques, sur l'organisation des horaires hebdomadaires et sur la répartition du budget alloué à l'école[169].

En juin 2002, la loi visant à régulariser la situation des chargés de cours dans l'enseignement préscolaire et primaire était également votée après une action vigoureuse du syndicat FNCTTFEL-Landesverband (Fédération Nationale des Cheminots, Travailleurs du Transport, Fonctionnaires et Employés Luxem-

[166] Parti Démocratique, « Für eine Schule des Erfolgs ». In, Bilan 2003, p3 et suivante 15 octobre 2003.
[167] Hansen, Josée, « Under Pressure Un an avant les prochaines élections législatives, Anne Brasseur ouvre le grand chantier de la loi scolaire ». In, D'Lëtzeburger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_education/reforme_loiscol_210203.html, 21 février 2003.
[168] Hansen, Josée, « Une belle volée de bois vert. Sur cinq pages et demie, le bureau f.f. du syndicat d'enseignant Apess lança le 27 janvier les critiques les plus sévères au ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports (MENFPS) sur le projet de réforme du cycle inférieur des lycées techniques, qui circule depuis quelques semaines un peu «sous la main» dans la communauté scolaire. Une réforme dont les professeurs estiment que la démarche «fracassante» allant à l'encontre des observations faites par les acteurs du terrain, plongerait l'enseignement secondaire technique (EST) dans un «marasme auquel il aura peu de chances de pouvoir s'arracher un jour ». « Réaction(s) » In, D'Lëtzeburger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_education/cinq_reformes_280203.html, 28 février 2003.
[169] Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, Actualité Gouvernementale. Pour une Ecole plus Equitable, plus Responsable et plus Performante http://www.Gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2003/02/25brasseur/index.html?SID=3084af4b5ec02eb18b0f82299ebe8155, 25 février 2003.

bourgeois) mais contre l'avis des syndicats d'enseignants majoritaires (Syndicat National des Enseignants, SNE/CGFP, OGBL/SEW Syndicat Education et Sciences) qui n'avaient cesser de mettre en garde devant un «*bradage de la formation et de la fonction » ou qualifiant une possible régularisation générale et unique de « véritable catastrophe pour la profession de l'instituteur et pour la qualité de l'école primaire luxembourgeoise* »[170].

Le Gouvernement avait décidé à l'automne 2001 que les chargés de cours, c'est-à-dire les instituteurs non brevetés qui dispensaient depuis des années des cours dans l'école primaire, pouvaient être engagés à durée indéterminée sous contrat privé par les communes qui les employaient déjà. Les chargés de cours devaient toutefois suivre une formation pédagogique s'ils voulaient être inscrits sur une réserve nationale ou communale, pour les plus grandes municipalités, de suppléants, dans laquelle les communes pourront piocher en cas de nécessité impérieuse. Un ordre de recrutement prioritaire existe dans l'article 6 du projet de loi allant des instituteurs admis à la fonction aux détenteurs de l'attestation d'admissibilité à la réserve de suppléants (une formation pédagogique de 120 heures sous la responsabilité du ministère). En principe, les remplaçants seront affectés à des tâches d'enseignement à plein temps. Pour des raisons de service, les remplaçants pourraient être aussi affectés à des tâches administratives. Cette volonté gouvernementale de mettre fin à la situation précaire des chargés de cours avait aussi pour origine l'écart grandissant entre la population scolaire et le nombre des instituteurs brevetés en exercice.

Toujours sur le terrain scolaire, au printemps 2003, le Gouvernement démocrate chrétien-libéral, faisait adopter une loi qui autorisait l'État à soutenir financièrement des établissements privés. Les récipiendaires n'avaient pas à se conformer forcément aux programmes d'éducation. Les détracteurs du projet, notamment les principales organisations de gauche (POSL, La Gauche, etc.) et leurs satellites syndicaux (OGBL et FNCTTFEL), estimaient en décembre de la même année qu'il y avait là un « *risque de dérives pédagogiques et idéologiques évident* »[171]. Le Conseil d'État, phénomène assez rare, rendit un avis séparé en février 2003.

Quinto, la législature a été marquée par le vote de deux lois en matière sociétale sous la pression du Parti Démocratique. Tout d'abord, la loi relative aux effets légaux de certains partenariats visant à créer certaines règles de solidarité et de responsabilité entre partenaires non mariés du sexe opposé ou du même sexe. Les partenaires sont désormais tenus de s'apporter mutuellement une aide matérielle et de contribuer aux charges du ménage selon leurs possibilités respectives. Ils sont responsables solidairement vis-à-vis des tiers pour les dettes contractées pour les besoins du ménage et pour le logement commun. Aucun des deux partenaires ne peut disposer, sans le consentement de l'autre, des droits sur le logement commun. Les partenaires peuvent se gratifier l'un l'autre par voie de donation ou par voie testamentaire.

Le partenariat prend fin ou bien par une déclaration personnelle soit commune soit unilatérale devant l'officier de l'état civil, ou bien par le mariage de l'un des partenaires, ou bien par le décès d'un partenaire.

Par analogie avec les couples mariés dont l'un des époux n'exerce pas d'occupation rémunérée, mais qui, sur base de la théorie juridique des droits dérivés, bénéficie quand même d'une protection sociale (assurance-maladie, assurance-accident, assurance-pension), celui des partenaires déclarés qui n'exerce pas d'occupation rémunérée bénéficiera dorénavant de la même couverture sociale. Les partenaires

[170] Hansen, Josée, « Exister enfin ; le Gouvernement devrait discuter aujourd'hui de la régularisation des chargés de cours de l'enseignement primaire », In, D'Lëtzeburger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_education/regularisation_ccp_231101.html, 23 novembre 2001.

[171] Hansen, Josée, « Liberté, égalité, laïcité. Cette fuite en avant est un aveu d'échec du système d'enseignement public». In, D'Lëtzeburger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_education/ecoles_privees_151102.html, 15 novembre 2002.

déclarés profiteront des mêmes allégements fiscaux que ceux des couples mariés, tant en matière de fiscalité indirecte (diminution des droits d'enregistrement pour donations mobilières ou immobilières entre partenaires et des droits de succession en cas de décès de l'un des partenaires) qu'en matière de fiscalité directe (introduction d'un abattement de revenu imposable pour charges extraordinaires en raison de l'aide matérielle apportée par l'un des partenaires à l'autre).

Une loi relative aux soins palliatifs et à l'accompagnement en fin de vie a été aussi votée. La loi consacre le droit aux soins palliatifs, y compris le traitement de la douleur et la souffrance psychologique. Les soins palliatifs sont définis comme étant des soins actifs, continus et coordonnés, pratiqués par une équipe pluridisciplinaire dans le respect de la dignité de la personne soignée. Ils visent à couvrir l'ensemble des besoins physiques, psychiques et spirituels de la personne et à soutenir son entourage. La prise en charge se fait soit en milieu hospitalier ou autre institution, soit à domicile (dans ce cas en étroite collaboration avec l'hôpital). Le projet introduit pour toute personne majeure ou mineure émancipée capable et résidant au pays et qui ne peut plus manifester sa volonté, la possibilité d'exprimer dans un document dit « directive anticipée » sa volonté de ne pas recevoir de traitement n'apportant ni soulagement, ni amélioration de l'état de santé, ni espoir de guérison. Cette directive anticipée doit être constatée par écrit, datée et signée par le déclarant lequel la fait parvenir par lettre recommandée aux fins d'enregistrement à la direction de la santé. La directive peut être retirée ou adaptée à tout moment.

L'opposition socialiste-écologiste avait déposé un projet de loi en février 2002 sur le droit de mourir en dignité[172]. Le texte définissait comme « euthanasie », l'acte pratiqué par un tiers qui met intentionnellement fin à la vie d'une personne à la demande de celle-ci. Aux termes de la proposition de loi, le médecin qui pratiquait l'euthanasie ou une assistance au suicide ne commettait pas d'infraction. Un testament de vie était également prévu. Dans ce cas, le testament de vie consignait par écrit la volonté d'une personne majeure ou mineure émancipée qu'un médecin pratique une euthanasie ou une assistance au suicide si ce médecin constatait qu'elle était atteinte d'une affection accidentelle ou pathologique grave et incurable, qu'elle était inconsciente et que cette situation était irréversible selon l'état actuel de la science.

En 2001, le Premier ministre Jean-Claude Juncker rappela à ce sujet que cette question pouvait être résolue ni par les partis ni par les fractions. Un tel débat devait tenir compte « *des convictions, des générosités et des craintes qui peuvent s'exprimer autour de cette question et devra se faire dans le respect des convictions de tout un chacun. La question de l'euthanasie est trop vitale pour la laisser se diluer dans la dispute entre partis* »[173]. L'ADR était également opposé à l'euthanasie et à l'aide au suicide. Pourtant, le mouvement dans sa déclaration de principe stipula que : « *Cette prise de position a été élaborée par l'ADR et représente l'avis majoritaire des membres de l'ADR. Mais s'agissant d'un sujet délicat qui touche aux principes moraux et fondamentaux de chacun de nous des avis divergents de cette position existent au sein de notre parti* »[174].

Sexto, en toute fin de législature, le nouveau Gouvernement a fait voter également la nouvelle loi sur les conventions collectives. Outre une redéfinition de la représentativité

172 Chambre des Députés, Err, Lydie & Huss, Jean, Proposition de loi sur le droit de mourir en dignité. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2001-2002, n°4909, 19 février 2002.
[173] Gouvernement du Grand-Duché, Déclaration du Gouvernement sur la Situation Economique, Sociale et Financière du pays 2001.
http://www.Gouvernement.lu/Gouvernement/état_nation2004/2001/, 3 mai 2001.
[174] ADR, Position de l'ADR Fin De Vie, http://www.adr.lu/aktuell42.htm, printemps 2004.

des syndicats[175], les partenaires sociaux se voient reconnaître la possibilité de conclure des accords en matière de dialogue social interprofessionnel et/ou national en suppléant ainsi le législateur.

> La nouvelle loi mettait fin au contentieux juridique opposant d'une part les centrales syndicales d'inspiration socialiste OGBL et catholique sociale LCGB au syndicat majoritaire dans le secteur bancaire, l'ALEBA (Association Luxembourgeoise des Employés de Banque et d'Assurance) et d'autre part le Gouvernement du Luxembourg au Bureau International du Travail. Elle fut adoptée sous la pression puisqu'en juillet 2001, la Cour administrative avait déclaré que le syndicat ALEBA remplissait « *tant le critère du nombre important d'affiliés que celui de l'activité* » dans le secteur en question et répondait donc à l'article 2 de la loi du 12 juin 1965 sur les conventions collectives ce que contestaient à la fois l'OGBL et le LCGB[176].
>
> L'arrêt de la Cour confirmait également la décision du Comité des libertés syndicales du Bureau International du Travail de 1999 qui avait estimé que d'autres syndicats que ceux qui avaient le statut de syndicats à représentation nationale pouvaient signer des conventions collectives sous certaines conditions. Cherchant à accroître son avantage sur les autres centrales syndicales, l'ALEBA fut à l'initiative en février 2003 de la création d'une Fédération syndicale regroupant tous les autres petits syndicats non confessionnaux et plutôt situés à droite [l'Union des Employés Privés (UEP), Syndicat National des Employés Privés (SNEP) nés sur les décombres FEP-FITC (Fédération des Employés Privés/Fédération Indépendante des Travailleurs et Cadres) qui avaient autrefois le droit à la représentativité nationale][177]. Cette nouvelle structure syndicale ne parvint pas à percer lors des élections sociales de novembre 2003 marquées par un très fort taux d'abstention[178].

La législature a été également marquée par le scandale de la société Kralowetz qui a fait apparaître de graves lacunes dans le système de surveillance des institutions luxembourgeoises abritant des sociétés de transport internationales employant une main d'œuvre issue des pays de l'Est. Cette affaire, portant préjudice au modèle social luxembourgeois au Grand-Duché et dans l'Union européenne, suscita également de nombreuses questions concernant le droit d'établissement des entreprises au Luxembourg, le droit du travail ainsi que le fonctionnement de l'État luxembourgeois.

Plus particulièrement, en janvier 2002, à l'initiative du parquet de Munich des perquisitions eurent lieu dans plusieurs États de l'Union dans les différentes succursales de la firme Kralowetz, société de transport internationale, ayant son siège à Esch-sur-Alzette. Il est apparu lors de l'enquête que les 800 chauffeurs, en grande majorité, n'avaient pas eu d'affiliation au régime de sécurité sociale luxembourgeois. Qui plus est, ces derniers étaient soumis à des conditions de travail particulièrement pénibles : horaires infernaux

[175] La loi distingue entre 3 types de syndicats différents: les syndicats justifiant de la représentativité nationale générale, les syndicats justifiant de la représentativité dans un secteur important de l'économie, les syndicats ayant un mandat direct ou indirect d'au moins 50% des salariés relevant du champ d'application de la convention collective concernée. Voir, Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, Ministère du Travail, La Réforme des Relations Collectives de Travail, http://www.Gouvernement.lu/dossiers/social_emploi/relcoll/, mai 2004.
[176] Hirsch, Mario, « L'Aleba peut enfin pavoiser. La Cour Administrative confirme la « représentativité nationale » de l'Aleba ». In, D'Lëtzeburger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_syndicat/rep_nat_aleba_060701.html, 6 juillet 2001.
[177] Siweck, Jean-Lou, « François est fier d'annoncer... Affaiblis, Aleba, NGL et Snep s'unissent dans la Fédération syndicale et anticipent ainsi la nouvelle loi sur les conventions collectives » In, D'Lëtzeburger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_syndicat/federation_synd_140203.html, 14 février 2003.
[178] Le taux de participation était de 34,5% pour la Chambre des Employés Privés et en dessous des 30% pour la Chambre du Travail. Dans le collège électoral de la Chambre des Employés Privés, le LCGB et l'OGBL remportèrent chacun 41% des voix et la Fédération Syndicale 18,2%. Dans le second collège, l'OGBL remporta 63% des votes, 31% pour le LCGB et 6% pour la Fédération syndicale.

(16 à 20 heures par jour de conduite), manque d'hygiène, non-respect de la sécurité, visas non conformes, rémunérations dérisoires, disques tachygraphiques falsifiés etc. En outre, les chauffeurs de l'entreprise se voyaient fournir des fiches de congés falsifiées, étaient payées au kilomètre parcouru et leurs salaires étaient diminués de certains frais de route. Ils devaient aussi signer des lettres de démission non datées. Lorsque le scandale éclata, la plupart d'entre eux n'avait pas été rémunéré depuis deux ou trois mois. Leur seule issue fut celle de « rentrer » avec leur camion au Luxembourg, nécessitant par la suite leur rapatriement grâce à la croix rouge et mettant dans l'embarras sur la scène internationale à la fois le Gouvernement et les syndicats luxembourgeois.

En février 2002, le Premier Ministre Jean-Claude Juncker annonça toutefois que rien dans ce dossier n'indiquait une faute des autorités luxembourgeoises en la matière. La situation juridique nébuleuse des chauffeurs-routiers aurait été, selon lui, un exemple-type du manque de cohérence de la politique sociale de l'Union européenne. Le Ministre des Transports libéral Henri Grethen souligna quant à lui les problèmes de contrôle de l'application de la législation sociale en l'absence de l'obligation des chauffeurs d'avoir un permis de travail luxembourgeois du moment qu'ils exerçaient leur activité professionnelle exclusive en dehors du territoire du Grand-Duché. Il est apparu néanmoins au cours de l'enquête judiciaire que des ministères et administrations luxembourgeois concernés étaient au courant des agissements délictuels de la société Kralowetz et que certains fonctionnaires avaient abusé de leurs positions dominantes pour attribuer ces licences de transport.

Une Commission spéciale « Transports routiers internationaux » au Parlement luxembourgeois fut dès lors instituée en février 2002 à l'initiative des Verts et de l'ADR. Sa mission était l'examen de la législation et de la réglementation sur l'attribution des licences communautaires et autorisations de la Conférence Européens des Ministres des Transports. Par décisions du Procureur Général d'État, en mars et mai 2002, la Commission spéciale se fit refuser des copies des dossiers appartenant au Ministère des Transports et se trouvant entre les mains des autorités judiciaires dans le cadre de l'instruction concernant un ancien haut fonctionnaire du Ministère des Transports (Jean Morby, condamné par la suite). Suite à ce refus, et se trouvant confrontée à différents obstacles –notamment par le refus de certaines personnalités de témoigner devant-elle– la Commission spéciale souhaita qu'une Commission d'enquête lui succède. Elle notait par ailleurs que *« des indices suffisants laissant présumer des dysfonctionnements au sein du Ministère des Transports »* et que cette situation était de la responsabilité de tous les ministres qui s'étaient succédé[179].

Une Commission d'enquête fut donc instituée en mai 2002. Son rapport remis en juillet 2003 ne pouvait que conclure sur « la *nécessité d'une bonne collaboration interministérielle et de regretter qu'il eut fallu un* encadrement politique plus rigoureux de l'activité des hauts fonctionnaires en charge de ses dossiers « *à partir du moment où de nombreux clignotants avaient été mis en marche* »[180]. La Commission d'enquête souleva également la question de la séparation, dans le chef des hauts fonctionnaires des différents départements ministériels, des fonctions de conseiller politique personnel du ministre et des fonctions de direction administrative.

Une partie de la Commission estima que souvent un problème consiste dans le fait qu'actuellement des conseillers de Gouvernement assumant le rôle de conseiller politique direct du ministre et dont certains affichent ouvertement une appartenance politique déterminée, occupent en même temps une fonction de gestionnaire administratif du ministère.

Dans son discours sur l'État de Nation, le Premier ministre évoqua la soi-disant affaire Kralowetz, et rappela ô combien comment il était illusoire de remettre en cause la

[179] Chambre des Députés, Rapport de la Commission d'enquête « Transports Routiers Internationaux ». Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2002-2003, n°5170, p11, août 2003.
[180] Chambres des Députés, op.cit, p25, août 2003.

politique des niches. Pour autant, il était nécessaire que le Luxembourg ne brade pas à n'importe quel prix sa souveraineté économique et préserve à tout prix son modèle social[181].

Un autre projet de loi a fait l'objet de nombreux débats et polémiques au Parlement et parmi le monde associatif. Il concernait l'occupation forcée de propriétés privées, dénommée «Lex Greenpeace » par ses opposants. En octobre 2002, plusieurs centaines militants de l'organisation non gouvernementale écologiste Greenpeace avait occupé les 28 stations ESSO présentes au Luxembourg pour dénoncer la politique énergétique de la première compagnie mondiale pétrolière et ses liens avec l'administration américaine Bush quant au non respect des accords de Kyoto[182].

Le projet de loi visait à ériger en infraction la violation des propriétés privées autres que le domicile, tels les bureaux, locaux de commerce, stocks de marchandises, terrains, stations de service, sites industriels, banques ou encore des lieux du culte[183]. Pour Jean-Claude Juncker « *Le Gouvernement n'a aucunement l'intention de museler l'une ou l'autre partie et encore moins de déclarer l'état d'urgence démocratique, que ce soit à titre temporaire ou permanent. Il souhaite un ordre démocratique garantissant l'application parallèle des libertés fondamentales* »[184].

Au cours de la discussion, les groupes POSL et Verts avaient réitéré leur opposition au projet qu'ils qualifiaient de « *mal réfléchi, d'excessivement répressif et de superfétatoire dans la mesure où l'objectif proposé pourrait également être atteint par la législation en vigueur* »[185]. Le groupe ADR pour sa part avait soutenu sur ce dossier le Gouvernement. Finalement le projet de loi a été retiré en novembre 2004 sous la pression du nouveau partenaire de coalition, le POSL.

[181] Gouvernement du Luxembourg, Jean-Claude Juncker, Premier ministre, Déclaration Gouvernementale sur la Situation Economique, Sociale et Financière 2002 (version française) : « Plus une pièce est petite, plus il y a de niches. Le Luxembourg n'a pas la taille d'une maison à l'échelle de l'économie mondiale. Le Luxembourg représente une pièce avec de nombreuses niches […] Nous refusons de brader la nation et la souveraineté nationale pour des raisons économiques. En les bradant, nous pourrions nous enrichir provisoirement. A terme, toutefois, une telle attitude nuirait à la réputation de notre pays et à celle des Luxembourgeois. Nous devons remplacer l'exploitation peu scrupuleuse des niches de souveraineté par la promotion de niches axées sur la compétence et la qualité. Il existe beaucoup de ces niches. Certaines sont connues, d'autres existent sans que nous nous en apercevions. […]. Un pays qui réussit toujours à régler les questions les plus épineuses par un consensus social et national dispose d'une avance naturelle et spontanée sur les autres pays, qui, en matière sociale et économique, n'ont rien d'autre à offrir que la somme des oppositions, des contradictions et des contestations. Cette avance, une niche du tripartisme, nous nous devons de la conserver, quoi qu'il en coûte. Ce qui ne signifie nullement que nous devons tomber dans un consensus superficiel, peu convaincant et non ciblé. Cela signifie que nous devons maintenir le consensus national, mélange de générosité et de responsabilité, par-delà les groupes. Nul autre n'a cette force. C'est la raison pour laquelle nous sommes plus forts que notre démocratie et notre géographie ne le laissent …», op.cit, 7 mai 2002.

[182] Klein, Raymond, « Usage paisible du droit de propriété ». Le ministre de la justice voudrait imposer le droit de propriété face aux actes de désobéissance civile. Son projet de loi ne tient pas compte de la forte légitimité politique de ces actions. In, Woxx, http://www.woxx.lu/text_show.php?textid=728, 10 janvier 2003. Voir Greenpeace France « 600 militants bloquent toute les Stations Esso du Luxembourg ». http://www.greenpeace.fr/stopesso/cdp20021025.html, 25 octobre 2002.

[183] Chambre des Députés, Projet de loi garantissant l'usage paisible du droit de propriété et la liberté de mouvement et portant introduction d'un nouvel article 442-1 au code pénal. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2002-2003, n°5076/00, 12 décembre 2002.

[184] Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, Jean-Claude Juncker, Premier ministre, Déclaration Gouvernementale sur la Situation Economique, Sociale et Financière 2003 (version française) http://www.Gouvernement.lu/Gouvernement/état_nation2004/2003/état_nation2003_fr/, 20 mai 2003.

[185] Chambre des Députés, Compte Rendu des Séances Publiques, n° 13. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2002-2003, avril 2003.

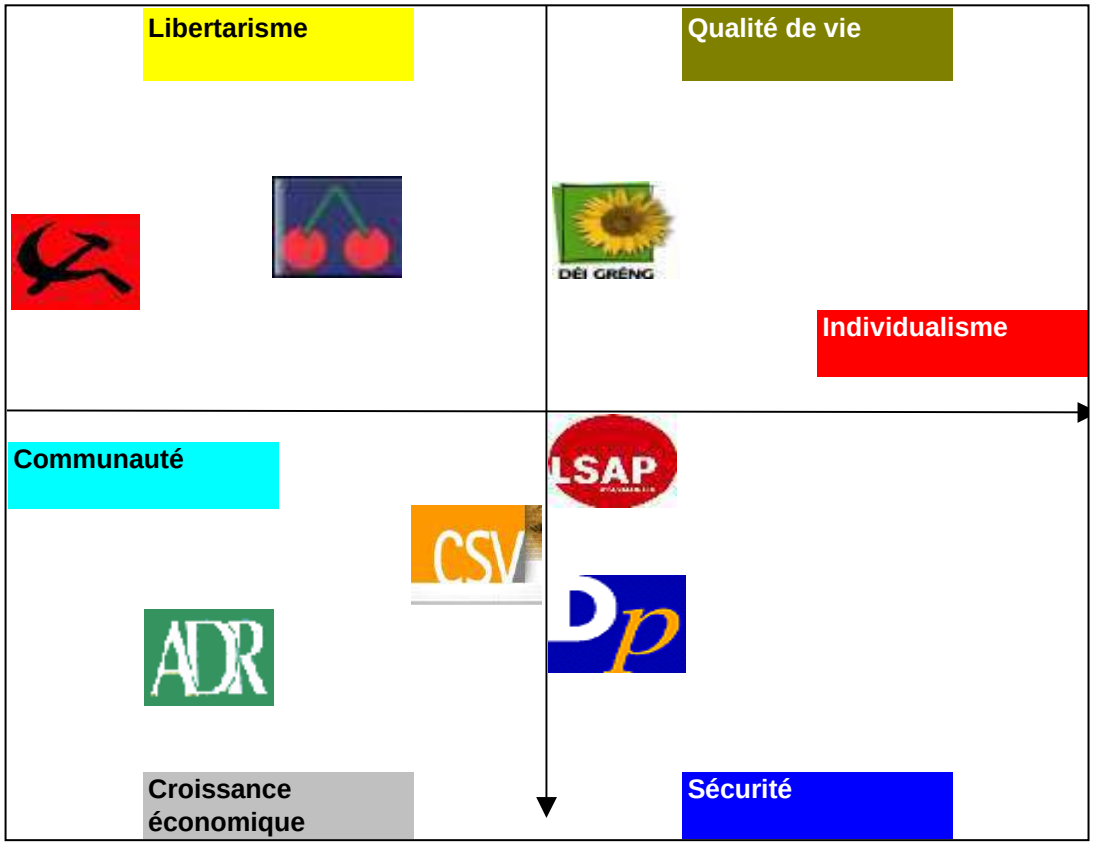

Figure 6 Partis luxembourgeois et nouveaux clivages selon Ronald Inglehart

Sur le terrain culturel en 2001, la société luxembourgeoise a connue une vive polémique sur la réplique de la Gëlle Fra. La réplique provisoire créée par une artiste croate Sanja Ivekovic, qui avait fui son pays d'origine en 1991, était une femme enceinte. Elle visait à symboliser les femmes souffrantes. L'original commémorait l'engagement volontaire des Luxembourgeois pendant le 1er conflit mondial aux côtés de la Belgique, de la France et du Royaume Uni. L'occupant allemand l'avait démolie en octobre 1940.

1.3.4 Européanisation de la vie politique au Luxembourg

L'apparition de nouvelles formations politiques et de nouvelles identifications partisanes au Luxembourg ou la transformation d'anciennes structures partisanes doivent également tenir compte de l'apparition de deux nouveaux clivages liés à l'accélération du processus d'européanisation de la vie politique. Ces nouvelles conditions politiques et sociales n'engendrent pas au Luxembourg (pour l'instant) la genèse de partis « euro-fédéralistes » et de mouvements « eurosceptiques » *stricto sensu*. Du moins tels qu'ils existent en France, dans les pays scandinaves, au Royaume Uni et en Suisse. Pour autant, la société luxembourgeoise et les partis sont aussi redevables de deux clivages apparus avec le processus d'européanisation : « Territoire et État » et « État et société »[186].

[186] Pour les clivages européens et le Luxembourg, on se rapportera à l'article de Poirier, Philippe & Fayot Ben, « Les États et les représentants du Benelux au sein de la Convention: Analyse d'un discours et d'une stratégie ».In, Année Sociale 2003. Bruxelles : Editions De Boeck-Université, p358-386, avril 2004.

a) Clivages sur la redéfinition du territoire et de l'État

Le premier versant de ce clivage est l'opposition entre ceux qui sont partisans de la méthode communautaire et ceux qui, au contraire sont en faveur du maintien ou de la restauration de l'État-nation. Ce versant est directement associé aux derniers développements de la construction européenne (notamment les traités de Maastricht en 1992 et d'Amsterdam en 1997).

Le second versant est composé de l'affrontement entre les tenants de l'État providence et les partisans du libéralisme et de l'État subsidiaire. Il est étroitement lui aussi consubstantiel de la construction européenne puisque les ajustements économiques structurels nécessaires à la réalisation des objectifs des différents traités obligent les États membres à revoir leurs politiques budgétaires et fiscales. Ils doivent particulièrement réorganiser aussi leurs systèmes de sécurité sociale et des retraites.

Les partisans de la méthode communautaire

Les partisans de la méthode communautaire ou euro-fédéralistes considèrent qu'une société politique ne saurait plus être construite sur le fait national.

> Primo, ils proclament que l'organisation politique que fut l'État-nation n'était en fin de compte qu'une étape dans la formation des sociétés politiques modernes. L'élargissement de la communauté politique au dix-neuvième siècle, la mise en place d'un marché économique unique dans un cadre national nécessitaient que les sociétés politiques régionales se dotent alors d'institutions politiques communes qui dépassaient en pouvoir d'initiative et d'action ceux qu'ils détenaient jusqu'alors. Leur projet a pour modèle les États-Unis et le Zollverein allemand.
>
> Secundo, ils considèrent que l'ampleur des enjeux politiques et économiques d'aujourd'hui rend obsolète toute la production de normes juridiques et sociales énoncée par l'État dans un cadre national. Ils supposent que la globalisation des marchés, la continentalisation des économies ou encore des problèmes environnementaux obligent les Européens, afin qu'ils puissent conserver leur modèle social, à se doter d'institutions politiques et économiques intégrées. Au lieu d'accroître les pouvoirs de la puissance publique actuelle, il est préférable de proposer un nouveau modèle d'organisation du politique. Ils sont en faveur de créer une seule instance pour la production des normes juridiques. Ils pensent ainsi qu'en élargissant l'espace (le territoire) où la nouvelle autorité politique exercera son pouvoir, elle sera mieux à même de répondre aux nouveaux problèmes sociaux et économiques qui surgiraient[187].

Aucuns mouvements politiques au Luxembourg n'incarnent parfaitement ce modèle étant donné que les partis qui ont toujours soutenu la méthode communautaire (PCS, POSL, PD) l'ont aussi fait pour créer les conditions d'un Luxembourg moins mis à l'écart des processus décisionnels, particulièrement dans la restructuration du système économique européen par le marché commun.

Cela étant dit, les partisans de l'idée de la méthode communautaire se référèrent à un ordre constitutionnel fictif résultant selon eux d'un système progressif d'enchâssements et d'enchaînements de normes juridiques nationales et de normes juridiques énoncées par les nouvelles autorités. Il faut admettre pourtant que cet ordre constitutionnel en devenir vise à assurer la prédominance législative, judiciaire et exécutive des nouvelles institutions[188] bien que ces partisans prétendent que ces normes juridiques et politiques seraient redevables du principe de subsidiarité.

[187] Siedentop, Larry, La Démocratie en Europe traduit de l'anglais par Anne Collas et Hélène Prouteau. Paris : Buchet-Chastel, Chapitre VI, « trois formes de l'État », p161-188, 2003.
[188] Croisat, Michel & Quermonne, Jean-Louis, L'Europe et le Fédéralisme : Contribution à l'émergence d'un fédéralisme inter-gouvernemental. Paris : Montchrestien, 1999.

Il est assez difficile de déterminer pour l'instant les lignes de partage éventuelles qui demeureraient parmi les partisans de l'idée supranationale. Pourtant, une distanciation s'opère au fur et à mesure que les nouveaux lieux du pouvoir se construisent (l'Union européenne, l'ordre juridique internationale garantie entre autres par le Tribunal Pénal International de La Haye).

Certains insisteront sur le fait que les nouveaux organes politiques mis en commun doivent permettre d'exercer un pouvoir semblable à celui qui était dévolu jusqu'alors aux États. Ils peuvent alors apparaître comme les promoteurs du constructivisme social au niveau européen. Au-delà des mouvements et des partis d'inspiration démocrate chrétienne (le Mouvement Européen, la Fondation Konrad Adenauer en Allemagne, la Fondation Robert Schuman en France, l'Observatoire A. Spinelli pour le Développement et l'Intégration Européenne en Italie) nous retrouvons également dans ce groupe les partis socialistes (POSL compris).

Bien qu'ils fussent des plus circonspects avant 1982 au sujet de la construction européenne, les présidences de F. Mitterrand et la Commission Delors les ont convaincus depuis de l'opportunité de poursuivre au niveau européen, la construction d'un État social qui encadrerait l'économie de marché et amortirait les répercussions susceptibles d'être néfastes aux classes les plus populaires. Etant donné qu'ils se sont tous convertis à l'économie de marché après l'échec de la politique de la relance en 1982-83 en France, le projet est devenu aussi pour eux une idéologie de substitution car elle leur permet de poursuivre la création d'un nouvel ordre juridictionnel européen centré une nouvelle fois sur la Déclaration universelle des droits de l'Homme et sa réactualisation la Charte des droits fondamentaux et l'actuel projet de Traité constitutionnel européen.

D'autres envisagent que la méthode communautaire ne serait que le moyen pour garantir le développement d'un espace économique qui soit justement libéré de la tutelle des États en matière économique et sociale. Ils peuvent ainsi se rapprocher des partisans de l'État-subsidiaire. Ils se méfient tout de même de toutes les institutions politiques nationales ou régionales qui viendraient remettre en cause la supranationalité économique. La construction européenne (et sa constitutionnalisation) n'est qu'une étape pour eux dans la mise en place d'un libre échangisme mondial. Le Parti Démocratique, jusqu'alors désireux d'exercer le monopole du libéralisme au Luxembourg, ne s'est jamais positionné de la sorte.

Les partisans du souverainisme et du confédéralisme

A contrario, ceux l'on peut dénommer les souverainistes conçoivent qu'il n'ait nul besoin de se doter d'un ordre constitutionnel et politique unique. Ils justifient ainsi leurs positions par le fait que s'ils reconnaissent eux aussi la disparité grandissante des phénomènes sociaux et économiques, ils défendent justement l'idée qu'il est nécessaire de préserver les cadres politiques existants. Pour eux, ils sont mieux à même (par leur stabilité supposée) de garantir l'exercice et le maintien de la prédominance de la sphère publique (du politique) sur la sphère privée (économique). Logiquement (selon eux) le principe de coopération entre les États doit l'emporter sur le principe de fusion.

A posteriori le discours de Lady Margaret Thatcher en septembre 1988 à Bruges peut être considéré comme l'acte fondateur du souverainisme en Europe. Dans ce discours, l'ancien Premier ministre britannique s'opposait au modèle supposé interventionniste, centraliste et non démocratique de Jacques Delors. Par la suite, le souverainisme s'est particulièrement développé en France et dans les pays scandinaves sans toutefois qu'il ne s'inscrive dans la traditionnelle opposition gauche-droite qu'avait voulu lui donner Lady Thatcher. En France et au Danemark, le souverainisme défendu par le Rassemblement pour la France de Ch. Pasqua et par le Mouvement des Citoyens de J.P.Chevènement reprend en fait la théorie de la souveraineté populaire si chère au modèle républicain et les théories interventionnistes en économie.

Il demeure donc une ligne de partage entre les tenants de l'État-nation. Elle ne repose pas sur les modèles politiques qu'ils proposent car ils sont très classiques de la vision stato-

nationale. Elle est le résultat de leur appréciation divergente sur le rôle dévolu à l'État par rapport au phénomène de la construction européenne. Elle existe sur un plan institutionnel et par rapport aux évolutions économiques engendrées par l'intégration croissante des marchés. C'est ainsi que l'on peut distinguer les souverainistes libéraux et les souverainistes interventionnistes[189]. L'ADR relève aussi bien des deux groupes. En politique intérieure et en politique européenne, son souverainisme vise non seulement à défendre les intérêts nationaux du Luxembourg, compris à la fois comme la stricte égalité entre les États membres et la conservation les niches économiques, mais aussi dans l'accentuation du rôle protecteur de l'État luxembourgeois face à l'internationalisation des petites et moyennes entreprises luxembourgeoises jusqu'alors épargnées par le phénomène et la spécificité de la culture luxembourgeoise fortement déterminée par la langue. Le syndicat CGFP est aussi clairement souverainiste, du moins lorsque l'on prête attention à son discours sur la réforme de l'État, la politique économique de niche fiscale, les conditions d'accès des communautaires à la fonction publique.

C'est ainsi que nous touchons au second versant du clivage État et espace qui oppose les partisans de l'État interventionniste et de l'État libéral. Les premiers de façon classique, au nom d'une cohésion sociale et d'une vision égalitariste supposent que l'ordre spontané (c'est-à-dire le marché) ne permet pas de garantir une véritable démocratie. Il est nécessaire alors d'intervenir par le déploiement de politiques publiques. En fait, les politiques publiques sont le résultat de la prétention à comprendre l'ensemble des mécanismes d'un phénomène social et de l'idée que seule l'autorité publique en a le pouvoir.

Les seconds ne réduisent pas forcément l'État à une communauté d'acquêts comme voudraient le faire croire les tenants du constructivisme social. Pour eux, l'État a toujours un rôle à jouer. Si l'État n'agit plus au nom des intérêts de l'ensemble de la collectivité, son organisation institutionnelle (décentralisée et déconcentrée) doit être suffisamment performante par rapport à la situation sociale particulière existante et nécessitant une réponse politique. L'État est perçu seulement comme un garant. Il n'est pas un acteur comme les tenants du constructivisme social le laisseraient supposer[190].

Si nous établissons les liens existants entre les deux aspects constitutifs du clivage espace et État nous pouvons très nettement concevoir qu'ils existent quatre catégories de partis ou positions politiques :

- Les partisans d'un ordre constitutionnel unique et de l'État providence ;
- Les partisans de l'État-nation et de l'État providence ;

[189] Pour un exposé de la doctrine souverainiste interventionniste en France et au Danemark, on se reportera à l'ouvrage de Joly, Marc, Le Souverainisme. Paris : Editions François Xavier de Guibert, 2001. Cet auteur est conseiller national au Mouvement des Citoyens de Jean Pierre Chevènement. Pour l'exposition des théories souverainistes libérales en France. On se reportera aussi à l'ouvrage de Rosa, Jean Jacques, L'Erreur Européenne et le Second Vingtième Siècle. Paris : Grasset 1998. On consultera aussi les travaux du think thank The Bruges Group présidé par le Dr Martin Holmes de l'Université d'Oxford au Royaume Uni.

[190] Cet aspect des choses a été particulièrement mis en valeur par Donovan, Mark, au sujet de l'Italie. The Ambiguities of Neopatriotism in an EU Member State : "State reorganisation in Italy is thus far from simply a process of 'hollowing out' of the state as power shifts upwards to the supranational level and downwards to sub-national governments. Rather, the long perceived need for more effective central government is seeing reforms designed to that end in parallel with processes of devolution and even federalisation on the one hand and reforms intended to make Italy's participation in EU governance more effective on the other. A new understanding of centre-local/centre-periphery relations is thus developing in Italy which sees the promotion of national as well as local and regional interests and governing capacities in a European-wide context of multi-level governance. The centre is being strengthened, but as a 'cooperative' or 'communitarian' centre preventing fragmentation as Italy's regions and cities have their governing capacities enhanced. In, this vision, a conception of Italian national interest is promoted which is consistent with a form of liberal neo-nationalism, that is, one which promotes the national interest in a context of federalisation and European integration". In, Nationalism, Democracy and State-Rebuilding in Italy, conférence publiée par le London European Research Centre-Polis Democracy and Nationalism in Europe, April 2001.

- Les partisans de l'État-nation et du principe de la subsidiarité ;
- Les partisans du principe de subsidiarité et libéral et du dépassement de l'État-nation.

b) Clivages sur la fonction sociétale de l'État

Le clivage société et État recouvre également deux aspects. Le premier aspect est l'opposition entre ceux qui sont partisans de l'idée du technocratisme et ceux qui, au contraire, envisagent la politique sous la forme de l'idéologisme. Le second aspect est l'affrontement entre les humanistes d'inspiration judéo-chrétienne et les libertaires.

L'opposition entre le technocratisme et l'idéologisme est le premier aspect. Derrière, ces néologismes se cachent deux conceptions de la Politique[191].

Les tenants du technocratisme en politique

Les premiers estiment que la Politique en aucune manière ne doit être le fait d'une représentation idéologique de la société. Au contraire, la Politique est perçue comme une activité parmi d'autres. Une activité qui nécessite un savoir et une spécialisation particulière. La Politique n'est pas forcément l'affaire des partis politiques.

De façon plus précise, les partis politiques ne sont que les agents de sélection du personnel politique. Ils ne doivent pas être les agents de transformation ou de réforme de la société (en ont-ils d'ailleurs vraiment les moyens ?). La Politique ne doit pas découler directement de la démocratie représentative (encore moins de la démocratie impérative ou référendaire). Elle nécessite au contraire l'expertise et la professionnalisation du personnel politique. Pour eux, cette spécialisation à l'œuvre dans le champ politique serait la simple conséquence de la diversité croissante des problèmes sociaux et économiques.

En d'autres termes, il ne saurait y avoir de réponses politiques dans le sens de l'idéologie puisque nous ne rencontrerions que des problèmes spécifiques. Ils ne peuvent donc être résolus que par une représentation a-idéologique de la société. Ainsi, les termes de pragmatisme, de consensus et de réalité sont les maîtres mots de la vision technocratique de la Politique. Souvent, cette conception de la Politique s'accompagnera de la nécessité de l'intervention croissante de l'État dans l'ensemble des domaines de l'activité humaine. Les tenants du technocratisme prétendront que l'État est le seul lieu où le pouvoir s'exerce de façon neutre car il est régi avant tout par l'intérêt général.

Cette approche est donc fortement redevable du constructivisme social dans la mesure, où elle prétend pouvoir comprendre et répondre à l'ensemble des clivages et des problèmes qui traversent les sociétés européennes. Les tenants de cette approche oublient parfois qu'elle est aussi à l'origine de nouveaux clivages et cela pour deux raisons.

> Primo, la technocratie qui se rattache à l'État-providence, prétend n'imposer aucune idéologie, et apporter une réponse dénuée de valeurs politiques, à des problèmes particuliers alors qu'ils relèvent justement de la Politique, et donc de la décision «non neutre». Cette technocratie de l'État-providence, au fur et à mesure, que son discours de la décision non politique progresse, rencontre en réalité des groupes de plus en plus politisés[192].
>
> Secundo, au nom de la neutralité des principes de l'État-providence, surgissent au contraire de nouveaux clivages politiques. Bien que l'État-providence fût construit

[191] Voir Oakeshott, Michael, The Politics of Faith and The Politics Of Scepticism. New Haven: Yale University Press, 1996. Cet auteur oppose la conception de la politique de la foi à la conception de la politique du scepticisme. La première conçoit la politique comme l'expression d'un volontarisme politique qui repose sur l'idée que l'individu peut réellement modifier la société dans laquelle il se meut. La seconde estime que la politique doit être encadrée (par l'existence d'institutions qui garantissent l'équilibre des pouvoirs (le pouvoir du prince, le pouvoir du peuple). La politique est conçue comme un moyen de réduire et d'accommoder les tensions justement grâce à son institutionnalisation.

[192] Delsol, Chantal, Le Souci Contemporain. Bruxelles : Editions Complexe, p127, 1996.

sur l'objectif de l'universalité des programmes, ceux-ci de manière pernicieuse débouchèrent par la constitution de revendications particularistes[193]. L'enjeu politique en devient que chaque minorité active contrôle l'appareil de l'État pour satisfaire ses revendications particularistes.

Dès lors l'État est non seulement illégitime sur l'échec de ses politiques publiques. Mais aussi l'État ne peut satisfaire toutes les revendications particularistes[194]. Chaque minorité active ne se reconnaît pas en effet le droit réciproque à une définition de l'universel[195]. C'est pourquoi la prétention d'un État à l'universel, est d'autant plus insupportable qu'il est jugé arbitraire. Le caractère arbitraire est exprimé par le choix même de certaines politiques sectorielles, et donc de certaines revendications[196].

Le clivage État et société demeure d'autant plus important que la démocratie consociative ou consensuelle est l'une des caractéristiques majeures des systèmes politiques européens. Au Luxembourg, l'exacerbation des conflits entre les différentes minorités actives ne se retranscrit pas aussi visiblement que dans les autres États membres de l'Union. La société luxembourgeoise a mis en place de nombreux mécanismes de concertation (tripartite) et d'organes corporatistes (chambres professionnelles) –qui vus l'exiguïté du territoire et le nombre réduit de décideurs– annihile la constitution d'un espace public fort. Surtout les associations véhiculant un agenda politique différent de celui des partis politiques et parfois pouvant être à la source d'une question sociale importante, sont non seulement les clientes des administrations mais sont associées souvent à la gestion de certaines politiques publiques, court-circuitant par ailleurs une nouvelle fois certains mécanismes de contrôle liés normalement à une démocratie parlementaire.

Les partisans de l'idéologisme en politique

En opposition, à la vision technocratique du politique et à ses possibles dérives, d'autres prétendront au contraire qu'il ne peut y avoir de politique sans le recours à une représentation particulière de la société. Ils estiment que l'idéologie est le meilleur moyen pour répondre aux problèmes qui apparaissent de façon croissante dans nos sociétés.

Pour eux, le pouvoir se doit d'être conquis aussi bien dans la vie de tous les jours que par la maîtrise de l'appareil de l'État. D'une certaine manière, les tenants de l'idéologisme sont des gramcistes qui s'ignorent car, les partisans d'une telle approche n'oublient pas que la Politique ne se résume pas aux seules institutions censées l'incarner. Autrement dit, la Politique est affaire aussi bien de culture que d'économie. Par conséquent, il est nécessaire d'investir l'ensemble des activités humaines par un discours et par une idéologie particulière. De plus, ils insistent souvent sur l'idée qu'il est nécessaire de « tordre le réel ». C'est-à-dire, la réalité sociale et économique doit se conformer à leurs visions du monde.

[193] Von Hayek, Friedrich, A., «Opinion majoritaire et démocratie contemporaine». In, Droit, Législation et Liberté, tome III. Paris : Quadrige-P.U.F, p12-23, 1995.
[194] Voehrling, Jean, «La Justice constitutionnelle, l'État de droit et la démocratie libérale au Canada». In, Millon Delsol, Chantal & Roy, Jean, Démocraties, l'identité incertaine, actes des sixièmes Entretiens du Centre Jacques Cartier, Lyon, décembre 93 / Bourg-en-Bresse : Musnier/Gilbert éditions, p179, 1994.
[195] La société se donne l'image de son unité dans le lieu du pouvoir, considéré comme pôle symbolique, et que ce pôle symbolique ne saurait être le réel de la société, parce qu'il est un discours constitutif de la société s'instituant si le lieu du pouvoir est pôle symbolique, lieu qui suppose un détachement de tout point de vue particulier, ce détachement du pouvoir ne peut exister que si celui-ci est vide, c'est le cas seulement dans la société démocratique. Voir à ce sujet, Gauchet, Marcel & Lefort, Claude «Sur la démocratie : le politique et l'institution du social ». In, Textures, n°2-3, p12, 1971 et Poltier, Hugues, « Qu'est-ce que la Pensée du Politique ». In, Revue de Théologie et de Philosophie, volume 126, n°2, p125-148, 1994.
[196] Pangle, Thomas, L., The Ennobling of Democracy. New York: John Hopkins University Press, 1995.

Pour eux, la Politique n'est pas une activité parmi d'autres. Si elle peut en partie emprunter le principe de raison et le principe de traitement égal de l'objet, en aucune manière elle doit être appréciée comme un moyen. Pour qu'une société soit harmonieuse, il est nécessaire qu'il existe un discours qui lui donne sens.

Certains jugeront qu'il est obligatoire d'englober la société dans un système homogène, voire unique. Ils souligneront particulièrement la supériorité de leurs discours sur tous les autres. Ils voudront absolument conquérir l'appareil de l'État. Pour eux, il est obligatoire de recourir à l'appareil coercitif et persuasif pour conserver la chance de maintenir la cohésion de la société (du moins pour préserver la société telle que leur idéologie la conçoive). Ils ne nieront pas forcément la diversité de la société et sa fragmentation continuelle. Toutefois, ils estiment qu'à la multiplicité des parcours individuels et des situations sociales d'aujourd'hui, il faut proposer un cadre unique, posé comme un absolu (qu'il soit religieux ou communautaire).

La première opposition existe entre ceux qui sont partisans de l'idée du technocratisme et ceux qui, au contraire, envisagent la politique sous la forme de l'idéologisme. La politique de la neutralité et la politique de la foi sont aussi responsables en partie du second conflit. Il est l'affrontement entre les humanistes d'inspiration judéo-chrétienne et les libertaires.

Les premiers considèrent comme nécessaire de proposer et de conserver un cadre moral inspiré de l'humanisme chrétien pour la définition des politiques de l'État. Les seconds au contraire militent en faveur du principe de la liberté absolue des comportements et des projets de vie. Pour ces derniers, l'État devrait simplement accompagner l'évolution naturelle des sociétés occidentales. Piero Ignazi[197] évoque à ce sujet la « contre-révolution silencieuse ». Elle est l'émanation des préoccupations de loi et d'ordre, du respect de l'autorité, de l'attachement aux coutumes et aux valeurs morales et religieuses traditionnelles face au pôle libertaire de la « nouvelle politique ».

D'une certaine manière, à la Nouvelle Gauche et aux mouvements sociaux des années 1970 aurait succédé la Nouvelle Droite et les mouvements identitaires des années 1980 et 1990. Pour le politologue italien, le délitement des liens sociaux, (l'explosion du nombre des divorces par exemple) le sentiment d'insécurité et l'anomie auraient progressé et entraîné une demande d'appartenance, de communauté et d'identité et de restauration des valeurs judéo-chrétiennes. Pour cet auteur la société post-industrielle aurait découvert le versant des valeurs post-matérialistes. Les individus attachés à ses valeurs seraient préoccupés d'éthique, du respect de la vie et de sa qualité aussi bien dans le domaine familial que dans la vie professionnelle. Déçus par la gestion de fait des intérêts catégoriels par les partis institutionnels en dépit d'une identité politique démocrate chrétienne au départ ou libérale conservatrice, ils seraient à l'origine de la fondation ou de la rénovation de certains partis à droite. Le mouvement communion & libération en Italie seraient parmi d'autres en Europe l'illustration de ce clivage opposant les humanistes d'inspiration chrétienne aux libertaires.

Si nous établissons les liens existant entre les deux aspects du clivage État et société, nous pouvons très nettement concevoir qu'ils existent quatre catégories de partis ou de positions politiques :

- Les partisans d'une vision technique de la politique ;
- Les partisans de la politique idéologique et des valeurs humanistes chrétiennes ;
- Les partisans de l'État providence et de la reconnaissance des nouveaux groupes sociaux issus de la révolution libertaire ;
- Les partisans de l'État subsidiaire et des valeurs humanistes-chrétiennes.

[197] Ignazi Piero & Ysmal Colette, "The Silent Counter-revolution: hypotheses on the emergence of extreme right-wing parties in Europe new and old extreme right parties: The French front national and the Italian movimento sociale". In, European Journal of Political Research, volume 22, n°1, p3-34, July 1992.

Dans le cas luxembourgeois, les partisans d'une vision technique de la politique dominent l'ensemble des formations politiques ayant déjà eu une responsabilité gouvernementale. Cela ne signifie pas l'inexistence de groupes d'intérêts ayant un agenda politique fortement coloré d'un point de vue idéologique au sein de chaque formation politique ou à ses marges (par exemple le Cercle Bech au sein du PCS, les associations défendant les droits de la personne dans une perspective libertaire pour le POSL et le PD etc.). Mais comme il a été déjà mentionné, les partis luxembourgeois sont des formations où l'idéologie joue un faible rôle dans la construction de l'identité politique et au niveau de l'adhésion des électeurs en raison même de l'étroitesse du marché politique et de l'inexistence d'un espace public structuré comme dans les autres systèmes politiques.

Il est intéressant de remarquer à ce titre que dans le sondage Infratest Dimap commandité par le groupe parlementaire du PCS en juillet 2003[198], les sondés témoignaient leur proximité vis-à-vis de ce parti avant tout à travers une vision technocratique, charismatique et matérialiste de la politique puisque 84% des personnes interrogées affirmaient que le « PCS a depuis des années les meilleurs ministres d´État » de même qu'il « représente le mieux mes intérêts ».

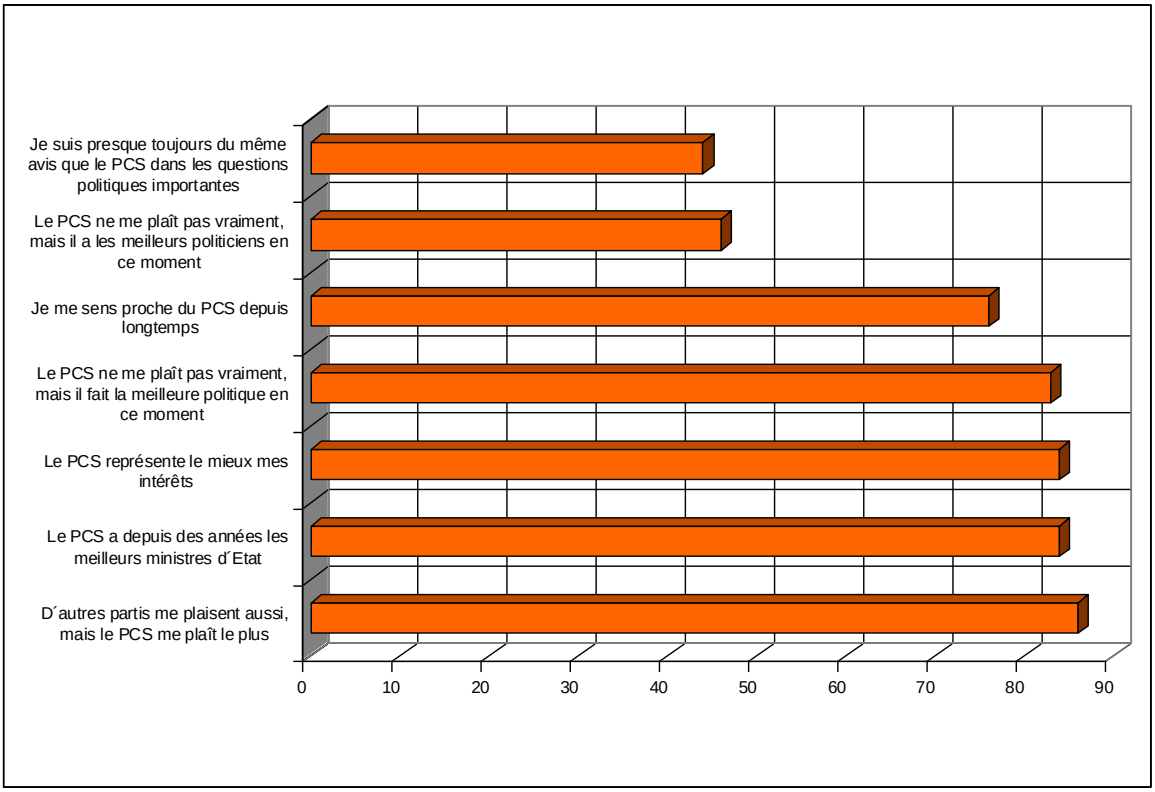

Figure 7 Signification de la proximité vis-à-vis du PCS

Autrement dit, les raisons invoquées par les électeurs pour une telle proximité illustrent avant tout du maintien par le PCS de son rôle de Parti de l'État (*staatstragend*)[199] ou de parti pivot du système politique grand-ducal. C'est-à-dire, du fait qu'il se refuse à s'identifier à des principes idéologiques forts, qu'il tente par une politique d'équilibre entre les différents groupes d'intérêts d'occuper toujours le centre de l'échiquier politique, celui-ci apparaît aux yeux d'une grande partie des électeurs comme étant à la fois le médiateur des revendications particulières et de la transformation sociale à pas comptés et la seule instance qui sélectionne de fait les futurs dirigeants luxembourgeois même si

[198] Hofrichter, Jürgen, Schlinkert Reinhard, Politik in Luxemburg: Parteienbindung PCS. Berlin : Infratest Dimap, Juli 2003.

[199] La continuité de sa présence au sein du Gouvernement depuis 1944 lui a permis de s'assurer un réseau d'influences bien plus important dans l'appareil politico-administratif que les autres partis luxembourgeois. En donnant une signification semblable, le CRISP utilise le terme de «parti dominant ». In, Bruxelles : CRISP Editions, p96, 1987.

parfois ces derniers ont peu de liens en réalité avec l'identité politique que le parti s'attribue.

Ce sentiment de proximité est toutefois fragile car il oblige d'une part le PCS à mener une politique sociale redistributive sans fin (difficile en cas de ralentissement économique) et la prétention à une identité politique trans-classiste ou de parti attrape tout alors même que l'élargissement de l'Union, la mise en place d'un espace de liberté, de sécurité et de justice, les tentatives d'harmonisation fiscale par exemple accentuent les conflits entre les différents groupes sociaux, du moins leurs représentations sociales sont de plus en plus divergentes. Le PCS est aussi contraint à chaque génération de repérer les nouveaux talents pour assurer la continuité du fonctionnement politico-administratif sur lequel repose sa légitimité.

c) Population résidente au Luxembourg et Union européenne

Traditionnellement, le Luxembourg est l'un des États-membres de l'Union les plus europhiles. A titre d'exemple, dans le sondage réalisé à l'été 2004 concernant la constitution européenne[200], les citoyens habitant au Luxembourg étaient de tous les Européens les plus en faveur de la ratification d'un traité constitutionnel pour l'Europe. 73% des « Luxembourgeois », c'est-à-dire ceux qui sont de nationalité luxembourgeoise et/ou qui sont ressortissants communautaires, étaient d'accord pour affirmer que « sans Constitution, l'Union européenne risquait de connaître un blocage de ses institutions ».

Pour autant, à mesure que l'Union européenne s'élargit et s'approfondit, une partie de la population, des acteurs socio-économiques, des partis politiques ou parfois même le Gouvernement, comme ce fut le cas lors des travaux de la Convention européenne, adoptent ou empruntent parfois des discours qui dans d'autres États seraient qualifiés de positions eurosceptiques ou souverainistes.

Selon l'enquête eurobaromètre administrée au printemps 2004, la dernière avant les élections législatives et européennes, une majorité des habitants du Grand-Duché estimait que l'Union européenne jouait d'ores et déjà un rôle positif en ce qui concerne la politique étrangère (59% contre 49% dans l'Union), la défense (57% contre 42%), la protection de l'environnement (49% contre 34% en moyenne dans l'Union) Autre fait marquant, l'Union monétaire et l'euro constituaient toujours une priorité absolue (88%). 61% des habitants du Luxembourg (Union 50%) estimaient également que l'euro était devenu le premier symbole de l'Union.

Les avis négatifs prévalaient par rapport aux avis positifs en ce qui concerne l'immigration (39% contre 38% dans l'Union), l'inflation (44% contre 31% en moyenne UE), la lutte contre le chômage (40% contre 28% dans le reste de l'Europe) et les impôts (38% contre 26% en moyenne dans les autres États membres)[201]. Plus précisément, s'exprimant sur leurs craintes concernant l'Europe qui se construit, les habitants du Luxembourg citaient l'augmentation du trafic de la drogue et du crime organisé (78%), le transfert d'emplois vers d'autres pays membres (73%), une moindre utilisation de la langue maternelle (69%). Puis, arrivaient les difficultés potentielles pour les agriculteurs (65%), la perte de pouvoir pour les plus petits États membres (59%), la contribution plus élevée pour le budget communautaire (57%), la perte des avantages sociaux (55%) et la perte de l'identité et la culture nationale (52%)[202].

Les habitants du Luxembourg, étaient les plus nombreux à considérer en Europe que la démocratie au niveau de l'Union européenne fonctionnait bien (66% contre 43% dans l'Union). Après les Danois, ils étaient 80% à dire qu'elle fonctionnait bien au niveau

[200] Commission Européenne, EOS Gallup Europe, La Future Constitution Européenne, Flash Eurobaromètre 159/2 (Vague 2). Bruxelles : Direction Générale « Presse et Communication», p33, juillet 2004.
[201] Commission Européenne, Rapport Luxembourg. La Perception des Politiques de l'UE et de ses institutions ainsi que les élections européennes. Eurobaromètre 61.1, Opinion Publique dans l'Union européenne. Luxembourg : Eurostat, p12-p13, 12 juillet 2004.
[202] Commission Européenne, op.cit, p20, 12 juillet 2004.

national (54% dans l'Union)[203]. La confiance accordée à la Cour de Justice des Communautés européennes –dont le siège est à Luxembourg-Ville– était également très forte au Luxembourg (70% déclaraient « avoir plutôt confiance » contre 51% en moyenne dans l'Union). Venaient ensuite le Parlement européen (67% contre 54%), la Banque Centrale Européenne (66% contre 44%) la Commission européenne (66% contre 48%) et le Conseil des ministres (61% contre 40%)[204].

En ce qui concerne le Parlement européen, 80% des sondés étaient tout à fait d'accord ou plutôt d'accord pour dire que les élections européennes sont vraiment importantes (Union européenne 66%). Pour 60% des Luxembourgeois, le Parlement européen a plus de pouvoir que le Parlement national (Union 44%). Pour 57%, les membres du Parlement européen défendent bien leurs intérêts (Union 37%); un quart était d'un avis contraire, avis partagé par 44% des citoyens européens.

Toutefois, un quart des personnes n'avait rien vu ni rien entendu sur des membres du Parlement européen, ni eu des contacts avec eux. Une demande réelle existait pour des informations sur les eurodéputés (36% dans l'Union). Au Luxembourg, plus de 40% des sondés se déclaraient être intéressés à voir des membres du Parlement européen à la télévision. Un tiers souhaitait lire à leur sujet dans la presse écrite, près de 30% entendre à leur sujet à la radio. Un tiers prétendait n'être pas intéressé à de telles informations[205].

A noter cependant qu'au Luxembourg, c'étaient les activités ou décisions des collectivités locales qui avaient le plus grand effet ou quelques effets pour eux (75%; UE: 82%), suivi du Gouvernement national (74%; UE: 88%) et de la Chambre des députés (68%; UE: 81%). L'Union européenne dans son ensemble (71%; UE: 73%) dépassait légèrement la Chambre des Députés. Le Parlement européen (65%; UE: 63%) était cité en dernier lieu aussi bien au Luxembourg que dans l'ensemble de l'UE[206].

En ce qui à trait à la Commission européenne et le Conseil européen, les habitants du Luxembourg tenaient à une Commission composée de commissaires venant de chaque État membre. Les voix se partageaient à égalité sur la question de savoir si la durée de la présidence du Conseil des ministres, fixée actuellement à six mois, devait être maintenue car régulière (45%) ou si elle devait être étendue car trop courte (44%). Au niveau européen, un sondé sur deux se prononçait pour l'extension et un tiers pour le maintien.

Par rapport au sondage précédent d'automne 2003, le nombre de personnes favorables au droit de veto au Conseil de ministres, un des thèmes majeurs des débats pour la Constitution européenne, avait augmenté tant au niveau de l'Union qu'au Luxembourg. Parallèlement, le nombre de personnes favorables à sa suppression a diminué légèrement. Ainsi, près de deux tiers des habitants du Luxembourg considéraient que le droit de veto devait être gardé pour préserver les intérêts nationaux (64%, soit 10 points de plus par rapport à l'eurobaromètre d'automne 2003). 18% estimaient qu'il fallait le limiter à quelques domaines essentiels et seulement 6% étaient favorables à sa suppression[207].

En juillet 2004, dans l'enquête concernant cette fois-ci la Constitution européenne, 88% des habitants au Luxembourg se prononçaient en faveur de son adoption, le taux le plus élevé après l'Italie (94%) et l'Espagne (93%). Dans l'Union, le taux d'approbation était de 79%[208]. Au Grand-Duché, 43% des sondés se déclaraient également bien informés sur ce sujet, ce qui représentait une augmentation de 8 points par rapport à la précédente enquête de janvier 2004. Le Luxembourg affichait ainsi le taux le plus élevé de l'Union (30%). De façon plus précise, 81% des Luxembourgeois se prononçaient en faveur de la création d'un poste de ministre des Affaires étrangères contre 70% en moyenne dans l'Union

[203] Commission Européenne, Eurobaromètre Printemps 2004, l'Opinion Publique dans l'Union européenne. Rapport Complet Commun des Eurobaromètre 61 et Eurobaromètre Pays Candidats 2004.1. Luxembourg : Eurostat, p B.62, juillet 2004
[204] Commission Européenne , op.cit, p14, 2004.
[205] Commission Européenne, op.cit, p49-50-51, 12 juillet 2004.
[206] Commission Européenne, op.cit, p39, 12 juillet 2004.
[207] Commission européenne, op.cit, p18, 12 juillet 2004.
[208] Commission Européenne, EOS Gallup Europe, op.cit, p30, juillet 2004.

européenne[209]. De plus, 64%, des habitants au Luxembourg se montraient plutôt d'accord avec la proposition selon laquelle « *les États membres qui le souhaitent devraient pouvoir renforcer leur coopération entre eux sans attendre les autres* » contre 61% dans l'Union européenne. Les taux les plus élevés étaient enregistrés en Slovénie (77%) et en Pologne (72%)[210].

Enfin, une série de questions visait à vérifier si les sondés connaissaient bien le contenu de la Constitution européenne. Or le niveau de réponses exactes par les personnes interrogées au Luxembourg ne confirmait pas le caractère de bon élève du Grand-Duché dans la très forte connaissance des institutions européennes. Pour ce qui est de la question sur la création d'un impôt européen, 56% des sondés luxembourgeois (Union 53%) donnaient une réponse négative et donc la réponse exacte. Seulement 47% des sondés connaissaient la réponse exacte, lorsqu'on leur demandait s'il était possible qu'un million de citoyens de l'Union européenne puissent inviter la Commission européenne à soumettre une proposition (la moyenne UE se situant à 43%). Et, sur la possibilité d'élire le président du Conseil européen au suffrage universel, 40% répondaient correctement par la négative (45% dans l'Union)[211].

d) Partis politiques et Union européenne

A l'exception du PCL, toutes les formations politiques au Luxembourg sont membres ou observateurs d'un parti politique européen :

- La Gauche est membre observateur du Parti de la Gauche Européenne depuis 2004[212] ;
- Les Verts sont membre du Parti Vert Européen[213] ;
- Le POSL est membre du Parti Socialiste Européen depuis sa création en 1992[214] ;
- Le PD est membre du Parti Européen des Libéraux, Démocrates et Réformateur depuis leur création en 1993[215] ;
- Le PCS est membre du Parti Populaire Européen depuis sa création en 1976[216] ;
- L'ADR est membre de l'Union de l'Europe des Nations depuis 2001[217].

[209]Commission Européenne, EOS Gallup Europe,, op.cit, p39, juillet 2004.
[210] Commission Européenne, EOS Gallup Europe, op.cit, p37, juillet 2004.
[211] Commission Européenne, EOS Gallup Europe,, op.cit, p20-26, juillet 2004.
[212] Le Parti de la Gauche Européenne est un parti politique européen créé en mai 2004 à Rome et dont les membres sont des partis socialistes, communistes, rouge-verts.
[213] Le Parti Vert Européen a été également fondé à Rome mais en février 2004. Il est le successeur de la Fédération Européenne des Partis Verts créée en juin 1993 et de la Coordination Européenne des Partis Verts mise en place en 1984 auquel participait déjà le GAP luxembourgeois.
[214] Il était auparavant membre de l'Union des Partis Socialiste de la Communauté Européenne fondée en 1974. Le Parti Socialiste Européen regroupe les partis socialistes, sociaux-démocrates et travaillistes de l'Union européenne.
[215] Il avait été membre fondateur de la fédération des partis libéraux démocratiques dans la Communauté européenne s'inspirant des principes libéraux créée en 1976 à Stuttgart.
[216] Il regroupait originellement les partis démocrates-chrétiens européens succédant à l'Union européenne chrétienne-démocrate établie en 1965.. Les premiers statuts ont été adoptés à Luxembourg en juillet 1976.
[217] Ce n'est pas une fédération européenne de partis ou un parti politique européen. C'est l'un des groupes souverainistes fondé en 1999 sous l'impulsion de Charles Pasqua, président du Rassemblement pour la France.

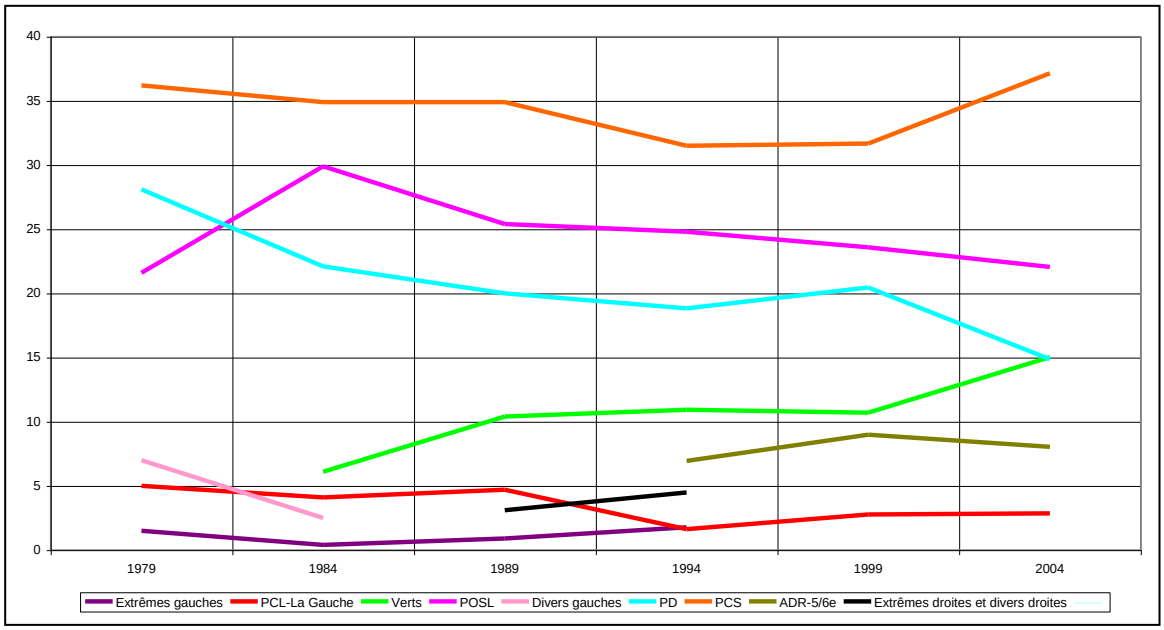

Figure 8 Evolution du vote par parti aux élections européennes de 1979 à 2004

En apparence, il n'existe pas de fort clivage sur la construction européenne entre les partis membres actuellement du Parlement luxembourgeois. Tous avaient appelé par exemple à voter oui au traité constitutionnel sur l'Europe –même le parti souverainiste ADR[218]– et par le passé, tous ont ratifié les différents traités qui ont accéléré le processus d'intégration européenne (Traité de Maastricht en 1993, Traité d'Amsterdam en 1997 et de Nice en 2001).

Les partis qui abhorrent la Constitution européenne, se retrouvent à la gauche de la gauche et sont sans représentation parlementaire. Il s'agit de la Gauche et du PCL. Cette fracture entre partis parlementaires et extraparlementaires ne retrace en réalité que partiellement les positions adoptées par les différents partis luxembourgeois vis-à-vis de l'Europe. Comme dans tout système, les formations politiques luxembourgeoises sont des actrices en perpétuelle transformation de fait qu'elles recherchent à la fois à monopoliser l'action politique et à maximiser les gains électoraux tout en tenant compte de facteurs externes (par exemple la production de directives européennes et les propositions émanant d'autres États membres). Néanmoins, on peut dégager trois groupes de partis : les partis supportant la méthode communautaire, les partis intégrationnistes mais critiques du fonctionnement de l'Union, les partis eurosceptiques ou souverainistes.

Premièrement, les partis qui n'ont jamais remis en cause les accords européens intervenus au sein des différents Conseils européens et particulièrement les Traités constituant le socle juridictionnel de l'Union. Ils soutiennent donc le processus actuel de construction européenne, c'est-à-dire la poursuite de la méthode communautaire[219]. Ils supportent toutes les initiatives qui vont dans le sens d'une Europe fédérale, sociale et politique où les États sont traités sur un pied d'égalité. Le PCS et le POSL peuvent être rattachés à ce groupe. Leurs différences sont infimes.

Le POSL, pour se démarquer de son rival traditionnel, a insisté, en 2004, sur sa volonté de construire une Europe des citoyens et non des gouvernements en prenant pour modèle les

[218] Au printemps 2005, sous la pression de sa base, il changea d'attitude.
[219] Cette méthode se distingue par un équilibre entre les institutions du triangle décisionnel qui représentent institutionnellement des intérêts divergents: ceux des États (Conseil), ceux des peuples (Parlement européen) et ceux de la Communauté en général (Commission). Une quatrième institution, la Cour de Justice (épaulée par le Tribunal de première instance) se porte garante du respect des règles du jeu de la part des institutions. Voir à ce sujet, Rossi, Serena, Lucia, Méthode Communautaire, Méthode Inter-gouvernementale. Réformer sans Déformer. Bruxelles : Documents de la Convention Européenne, 2003.

travaux de la Convention européenne. L'Europe des Socialistes ne doit pas être non plus une simple zone de libre-échange[220].

Le PCS a quant à lui surtout rejoué la partition du Parti de l'État (*staatstragend*), c'est-à-dire être à la fois le médiateur de la transformation sociale et le protecteur absolue d'une partie du corps électoral luxembourgeois ou de l'intérêt national. Dans le même temps, le PCS n'a pas renoncé à la promotion de la méthode communautaire transformée pour le bien de la cause en strict respect de l'égalité entre les États au niveau européen[221]. Et de façon subséquente, le *staatstragend* a ménagé les autres partis membres du PPE au moment où Jean-Claude Juncker était plébiscité pour devenir président de la Commission européenne. Sur ce sujet, de l'avis même des responsables de campagne, tant les élections européennes que législatives ont été dominées par la personnalité et l'avenir européen du Premier ministre et par le rôle qu'a joué le Gouvernement sous le leadership du PCS au moment des négociations sur la Constitution européenne et sur l'harmonisation fiscale en 2003[222].

Deuxièmement, les partis luxembourgeois qui adhèrent à la construction européenne mais qui sont en réalité profondément divisés au sujet de la méthode communautaire[223] et de certains de ces effets. Pour leurs ailes conservatrices ou gauchistes respective et suivant leur positionnement sur l'échelle droite/gauche, ces partis considèrent que l'Union est tout au plus deux choses : - un cadre de protection pour l'économie nationale et le modèle social qui lui est attaché ; - un espace économique qui ne pourra jamais constituer un contrepoids efficace à la globalisation des économies.
Ils peuvent également aussi bien dénoncer la faiblesse du Parlement européen que souligner l'absence de concertation avec les parlements nationaux dans le processus de décision communautaire. Le PD et les Verts sont les partis au Luxembourg qui peuvent être classés dans cette catégorie. Par exemple, en 1994, plusieurs leaders démocrates

[220] Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois, Pour le Luxembourg en Europe. « 12. Non à « l'américanisation » de l'Europe. Les Socialistes veulent éviter que l'U.E dégénère en une simple zone de libre-échange, dans laquelle la libre circulation du capital, des biens et services serait privilégiée par rapport à celle des personnes. Le marché commun a généralement contribué à accroître la prospérité. Cependant le marché est aveugle aux besoins sociaux. Il faut donc des règles, qui ne garantissent pas seulement une concurrence juste dans l'intérêt des consommateurs, mais également des objectifs sociaux tels le plein emploi, l'égalité de chances entre femmes et hommes, la sécurité sociale et l'intégration de citoyens socialement faibles». 6. Le LSAP veut une Europe pour les citoyens. La Convention fut un premier pas vers une discussion politique plus proche du citoyen. La méthode de la Convention doit également être d'application à l'avenir. Dans ce sens, les parlements nationaux doivent participer de manière plus à la politique européenne. 16. Les Socialistes s'engagent en faveur d'institutions européennes fortes. Cependant, l'échec de la conférence interGouvernementale en raison des égoïsmes nationaux a démontré que la proposition actuelle de constitution de la Convention constitue pour le moment le meilleur compromis possible. Voilà pourquoi les Socialistes continueront à soutenir la proposition de la Convention Européenne ». Luxembourg, http://www.lsap.lu/files/doc_center/20040422_Pour_le_Luxembourg_en_Europe.pdf, 6 mars 2004.

[221] Parti Chrétien Social, PCS. De séchere Wee : « Wir wollen uns im geeinten Europa von morgen auch für die berechtigten Ansprüche und Bedürfnisse eines kleinen Mitgliedstaates einsetzen. Wir glauben an ein föderales Europa auf der Grundlage einer europäischen Verfassung. Wir sind für eine Verfassung, die Gemeinschaftsmethode als bewährte Grundlage der Integration weiterentwickelt. Wir wollen handlungsfähige Institutionen". Luxembourg : p127, http://www.csv.lu/publikatiounen/Walprogramm_2004.pdf, avril 2004.

[222] Dumont, Patrick & Poirier Philippe "Luxembourg 2003". In, Katz Richard, S., and Van Biezen, Ingrid, Political Data Yearbook 2003. London: Blackwell Publishing, European Journal of Political Research, n°43, p1073, September 2004.

[223] Pour la définition de l'euroscepticisme, se rapporter à Taggart, Paul, "A touchstone of dissent: Euroscepticism in contemporary Western European party systems". In, European Journal of Political Research, n°33, p363-388, 1998. Egalement, Taggart Paul & Szczerbiak Aleks, "Theorising party-based euroscepticism : problems of definition, measurement, and causality", Sussex European Institute Working Paper, n°69, août 2003.

critiquèrent le Traité de Maastricht pour attirer à lui des électeurs assez réticents vis-à-vis de cette nouvelle étape dans la construction européenne[224].

Outre leur proposition de ratification par voie référendaire du Traité, certains soulignèrent l'absence d'un organe européen chargé du contrôle de la constitutionnalité des futures lois et directives qui pouvaient en découler[225]. Lors des travaux de la Convention européenne et de la publication de son programme électoral en février 2004, le PD insista également sur le fait que l'Europe devait être à la fois une « Europe des États et une Europe des Peuples » alors que le ministre des Affaires étrangères du Gouvernement sortant et présidente en exercice du parti, Lydie Polfer, se faisait le chantre de la méthode communautaire.

L'europhilisme critique des Verts luxembourgeois est aussi une réalité. Ils se sont ralliés tardivement à la construction européenne. Leurs réticences originelles étaient dues en partie à la prégnance des idées dites alternatives qui refusaient tout principe d'autorité ou d'organisation politique et sociale dans la mesure où l'Union était toujours considérée par eux comme susceptible de remettre en cause les acquis de la révolution libertaire et de l'État providence. De plus, l'Europe était jugée comme un projet néo-libéral qui permettait parmi d'autres choses, l'accélération de la destruction de la nature et l'extension de l'énergie nucléaire. Après 1992, les écologistes luxembourgeois, à l'image des Grünen en Allemagne, ont accepté le principe communautaire. Ils ont compris tout l'intérêt pour eux d'appuyer le processus politique d'intégration. En effet, ils estiment désormais que pour adopter les mesures sociales et écologiques qu'ils appellent de leurs vœux, il vaut mieux le faire à travers les politiques publiques européennes.

Autrement dit, en prenant en compte leur poids minoritaire dans le système politique luxembourgeois, les écologistes pensent que leur soutien aux politiques européennes contraindra finalement les partis institutionnels à adopter leurs propositions au Luxembourg.

Le discours des Verts luxembourgeois (sans doute dans une stratégie de concertation avec les écologistes des États limitrophes) insiste donc sur le principe de citoyenneté et de solidarité européenne mais aussi de l'hinterland « grand-régional ». Un tel type d'argumentation leur permet de ne pas apparaître eurosceptiques malgré les critiques

[224] J.P.Rippinger était candidat en 1999. Il avait émis des doutes sur la ratification du Traité de Maastricht alors qu'il n'était pas candidat aux élections européennes de 1994. In, CRISP, Les Elections au Grand-Duché de Luxembourg : Rapport sur les élections législatives et européennes de juin 1994, p18, 1995.

[225] Parti Démocratique, Programme du DP pour les Elections Européennes du 13 Juin 2004 : « Le DP salue le fait que les attributions du Parlement européen se sont vues renforcées par le Traité de Nice. Dans le triangle institutionnel constitué par le Parlement européen, le Conseil européen et la Commission, l'équilibre entre la notion d'une Union des peuples et d'une Union des États doit continuer à être respecté. Selon le DP la méthode communautaire, qui fait le succès de l'Union européenne depuis ses débuts, ne doit pas être remise en question. Le DP se félicite que l'on ait réussi à préserver les 6 mandats luxembourgeois au sein du Parlement européen lors des négociations du Traité de Nice. Il faudra veiller à ce que ces six mandats soient maintenus dans le futur Traité constitutionnel. En effet, il est primordial, de l'avis du DP, que les principales sensibilités politiques présentes au Luxembourg puissent avoir la possibilité d'être représentées au plan parlementaire. Le DP estime que le Conseil européen doit demeurer le forum de discussion et d'impulsion des grandes décisions politiques. Au niveau du Conseil des Ministres de l'Union, le système de la double majorité qualifiée, requérant à la fois la majorité des États membres et la majorité de la population de l'Union, représente selon le DP au mieux la notion d'Union des peuples et d'Union des États ». Luxembourg : http://www.dp.lu/meino/pdf/programme_europeen.pdf, avril 2004.

parfois virulentes qu'ils développent eux aussi envers les institutions et les politiques publiques européennes[226].

L'europhilisme critique du PD et des Verts ne doit pas occulter non plus l'existence d'un troisième groupe franchement souverainiste ou eurosceptique : L'ADR et des deux frères ennemis de la gauche radicale.

Dans son document de campagne, l'ADR soulignait ainsi toute l'importance de la défense de la souveraineté du Luxembourg. Il critiquait aussi le fonctionnement et les attributs de la bureaucratie européenne responsable de 80% de la législation d et « *des 1000 Comités les plus divers, agissant dans une opacité totale sans contrôle démocratique, sont à l'origine d'une sur-réglementation européenne qui vise à définir la largeur des sièges des tracteurs, la courbe des cornichons, la taille des pommes… il faut y mettre fin* »[227].

Son discours était donc la manifestation d'un désir absolu de démocratie et de transparence.

Lors des travaux visant à proposer un traité constitutionnel pour l'Europe, Gast Gibéryen, le président de son groupe parlementaire, membre suppléant du Parlement grand-ducal à la Convention, rappela également que l'idée d'une Europe des Nations excluait par nature la création d'un État européen fédéral et l'existence d'une citoyenneté européenne.

En conséquence son parti n'accepterait pas une constitution mais seulement un traité constitutionnel : *« Le parti ADR tient également à rappeler à titre préliminaire la définition du terme «Constitution » selon le conseil constitutionnel français : « La Constitution a pour objet d'instituer les règles de droit fondamentales concernant la nature de l'État, le régime politique, la désignation des gouvernants et la définition de leurs compétences, les libertés et les droits garantis aux individus et aux groupes sociaux ». Les traités communautaires ne sont pas formellement constitutionnels, mais il leur est reconnu un caractère fondamental, en tant que droit originaire organisant les relations entre les États et les peuples d'Europe. Pour l'ADR il est crucial de maintenir cette vue des choses [...]. Le traité constitutionnel en tant qu'accord conclu entre États en vue de produire des effets de droit dans leurs relations mutuelles et reconnaissant à cet accord un caractère fondamental sans pour autant revêtir le caractère d'une Constitution est pour l'ADR la seule option à choisir* »[228].

La Gauche et le PCL[229] sont les seuls partis luxembourgeois qui s'étaient ouvertement prononcés contre les traités de Maastricht et d'Amsterdam. La Gauche et le PCL sont les héritiers de la tradition marxiste européenne qui s'est toujours opposée à la Communauté

[226] Les Verts, Neit Kapital Fir Lëtzebuerg, Programme Electoral 2004 5. Le Luxembourg, la Grande-Région, l'Europe et la mondialisation juste : « Nous voulons consolider la société civile nationale et européenne afin que celle-ci puisse tenir tête aux lobbies économiques forts et bien organisés. L'UE, et en particulier la Commission, ne doit pas uniquement défendre les intérêts des grands groupes industriels. Une réglementation stricte de la politique européenne de concurrence doit empêcher que quelques multinationales règnent sur des secteurs essentiels comme l'électricité, le gaz ou les télécommunications. De même, le monde des médias ne peut plus être dominé par quelques grands groupes, même au niveau national. Seuls des citoyennes et des citoyens bien informés peuvent prendre les bonnes décisions politiques. Pour éviter à l'avenir des situations à l'italienne, la politique verte entend renforcer la diversité et l'indépendance des médias en Europe », Luxembourg : p52, http://www.greng.lu/files/documentcenter/x20040429-ProgrammeElectoralFR.pdf, avril 2004.

[227] Action pour la Démocratie et la Justice Sociale, op.cit, p2, 2004.

[228] Gibéryen, Gast, Remarques, Amendements et Propositions du parti luxembourgeois ADR quant au projet d'articles 1 à 16 du traité constitutionnel, http://www.avenir-europe.lu/FR/PDF/Giberyen17022003.pdf, 7 février 2003.

[229] La Gauche, Programme de Base : Pour Une Europe Solidaire, Sociale et Démocratique (adopté au congrès constitutif de «La Gauche - déi Lénk » du 30 janvier 1999 - les derniers amendements ont été acceptés par le congrès européen du 29 mars 1999) : « 1. Une vraie politique de gauche doit dire non aux critères de convergences dictés par le traité de Maastricht, qui exigent le démantèlement des acquis sociaux et le dumping social. Une vraie politique de gauche n'a rien en commun avec les traités de Maastricht et d'Amsterdam qui imposent la libre circulation des biens et des capitaux, alors que les personnes n'en bénéficient pas...» http://www.dei-lenk.lu/frs_01054.html, 1999.

européenne. Hier, leur rejet était motivé par le lien qu'ils établissaient entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et la construction européenne. Aujourd'hui, sa critique porte sur l'aspect libéral et marchand de la construction européenne. La Gauche, de manière concertée avec les partis communistes et trotskistes européens, prend le prétexte du projet européen pour introduire à nouveau dans les débats politiques des interrogations et des propositions dans le domaine social qu'elle n'avait pas pu mettre en œuvre en raison de son isolement historique dans le système politique luxembourgeois. Ces partis insistent aussi sur le respect de la diversité culturelle intra-sociétale européenne et notamment les minorités religieuses, sexuelles et dites « visibles » et par rapport à la culture américaine jugée dominatrice et conservatrice[230].

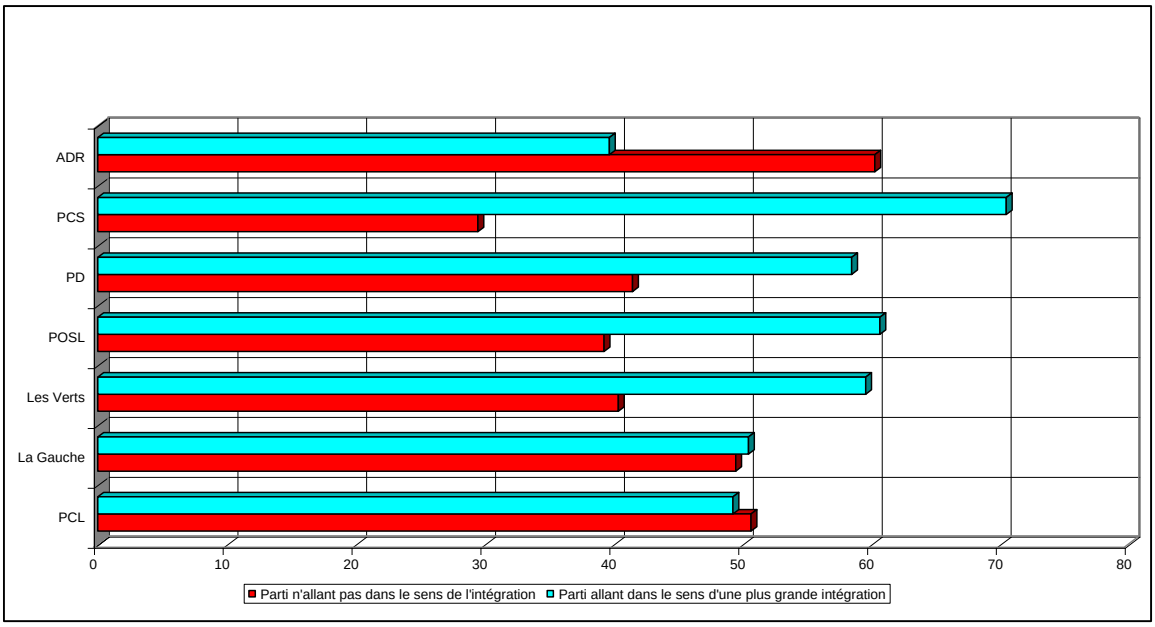

Figure 9 Perception des électeurs des positions des partis sur l'UE

e) Acteurs socio-économiques et l'Union européenne

Généralement, les groupes d'intérêt présentent leur action le plus souvent comme étant apolitique et a-idéologique. Ils affirment en effet qu'ils ne s'institueront jamais en forces politiques organisée, qu'ils ne se donneront jamais pour objectif la conquête du pouvoir et qu'ils n'imposeront jamais un discours englobant pour toute une société[231]. Dans les faits, les groupes d'intérêt au Luxembourg –tout problème de la définition et de la constitution des intérêts étant mise à part– exercent ou cherchent à exercer une influence dans le processus décisionnel. Ce pouvoir d'influence ne consiste pas seulement à la recherche d'une gamme variée et circonstanciée de partenaires ou d'interlocuteurs mais aussi parfois à la production de véritables documents politiques. En cela les groupes d'intérêts ou les mandataires de la « société civile » luxembourgeoise assument pleinement l'idée que la

[230] La Gauche, Eng aner Welt ass méiglech, Chapitre 12 Des droits sociaux au lieu de la répression. une refondation du projet européen devrait parti des droits individuels et collectifs des citoyens européens, au lieu de pérenniser, comme des principes universels le droit de concurrence, la discipline monétaire et le verrouillage sécuritaire. Montrer qu'une autre Europe est possible différente de celle des délocalisations, des privatisations, du dumping fiscal et de la forteresse Europe, ce serait rendre l'espoir aux peuples », http://www.dei-lenk.lu/IMAGES/SUJET/WAHLPROGRAMM_2004.PD, adopté au congrès de Dudelange, 25 janvier 2004. Voir pour le Parti Communiste Luxembourgeois, l'éditorial de son président, Ali Ruckert, « pour une Europe des Peuples », Zeitung vum Lëtzebuerger Vollek, p3, 14 avril 2004. En décembre 2000, La Gauche avait participé au Sommet de la gauche transformatrice européenne à Nice résolument hostile à la construction européenne. Elle est devenue membre observateur de la Gauche européenne au congrès de Rome au printemps 2004.

[231] Offerlé, Michel, Sociologie des Groupes d'Intérêt. Paris : Montchrestien, seconde édition 1994.

participation politique est « *l'ensemble des activités collectives des gouvernés susceptibles de leur donner une influence sur le fonctionnement du système politique* »[232].

Dans le même temps, les élus au Luxembourg à cause de la petite dimension sont très à l'écoute de la « société civile ». Qui plus est, les rencontres entre partis politiques et groupes de pression sont largement médiatisés. Par rapport à la question européenne, les groupes d'intérêts au Luxembourg ont glissé vers une sorte de « souverainisme libéral » qui est discordant avec les positions adoptées par le PCS et le POSL. Il s'est exprimé notamment en juillet 2003 au moment des travaux de la Convention européenne lors du *hearing public* à la Chambre des Députés du Luxembourg.

Les représentants de la « société civile » y rappelèrent toute la nécessité de préserver les prérogatives de l'État-nation luxembourgeois en relation avec les spécificités de l'économie grand-ducale[233]. Le souverainisme libéral n'empêche pas ces mêmes élites socio-économiques à adhérer à un certain type d'intégration européenne. Cet « europhilisme » est conditionné toutefois à la seule volonté de dépasser les modes traditionnels de régulation du politique (État providence, conservatisme social, etc.)[234]. Or, l'élaboration d'une Constitution européenne au sein d'une Convention va à l'encontre de leurs conceptions de ce que doivent être la Politique et le processus d'intégration européenne.

Tout d'abord, le discours adopté par les représentants de la « société civile grand-ducale » (voir ci-dessous) est porteur d'un discours qui vise à organiser la Politique en dehors de l'État (du moins de l'État européen en devenir). Cette posture est aussi assez représentative d'une désaffection et d'une révolte contre la figure de l'État moderne[235]. Plus particulièrement, le discours vise à accélérer la remise en cause du rôle de l'État comme agent de transformation de la société et comme agent de monopolisation de son discours. En effet, le modèle politique auquel se réfère parfois ces élites ne vise aucunement à restaurer les prérogatives d'un État (qu'il soit luxembourgeois ou européen). Ces groupes d'intérêts développent au contraire l'idée qu'il est nécessaire d'organiser le Politique à travers un système de communautés qui ne serait régi que par un contrat. Par certains côtés, la figure même de l'État est absente de ce type de discours.

Le « fédéralisme centralisateur » supposé de la Constitution européenne est dénoncé avec d'autant plus de vigueur que, pour eux, tout ordre constitutionnel unitaire enfermerait dans un carcan le pouvoir d'initiative, sous entendu des entreprises ou des acteurs sociaux. Autrement dit, l'imposition d'une norme constitutionnelle et uniforme pour tous les États nierait, en fait, le processus toujours à l'œuvre de fragmentation au sein de la société européenne, qui par définition « n'est composée que de plusieurs sociétés ou communautés ». De plus, parce que l'économie luxembourgeoise est intégrée à une multitude d'espaces économiques divers (la Grande Région, le Benelux, l'Union européenne et l'économie monde) et que ses acteurs (les entrepreneurs mais aussi les syndicats) sont eux-mêmes confrontés à une pluralité de législations et de normes sociales, il est préférable de donner la possibilité aux États, le pouvoir d'énoncer librement les réglementations éventuelles au lieu d'investir dans l'adoption de mesures législatives dans un cadre politique unique (la Constitution européenne).

[232] Dalton, Russel J., Citizen Politics in Western Democracies. Chatam: House Publishers, p7-8, 1988.
[233] A noter toutefois que le Luxembourg fut le seul État membre du Benelux à organiser un hearing public réunissant les représentants de la société civile et les membres de la Convention. Luxembourg : Chambre des Députés, Session ordinaire 2001-2002. Convention sur l'avenir de l'Europe Procès-verbal du Hearing du 9 juillet 2002.
[234] Magnette, Paul, avait déjà attiré l'attention sur les raisons particulières de la conversion si rapide des élites économiques à la construction européenne. In, L'Europe, l'État et la Démocratie. Le Souverain Apprivoisé. Bruxelles : Editions complexe, collection, « Etudes européennes », p127, 2000.
[235] Braud, Philippe, La Démocratie Politique. Paris : Editions du Seuil, Points Essais, p220-228, 2003, [1997].

De façon illustrative, Erny Lamborelle, le président de la Confédération du Commerce (CLC), rappela ainsi que la Constitution européenne ne devait nullement conduire à une harmonisation des politiques sociales et fiscales. Dans le cas contraire, l'économie luxembourgeoise reposant, par ailleurs, «*sur des activités «de niche », une fiscalité et des charges patronales favorables, ainsi qu'un commerce transfrontalier basé sur les prix des carburants* » s'effondrerait[236].

Nico Soisson, le représentant de la Fédération des Industriels Luxembourgeois (FEDIL) – le patronat luxembourgeois–, renvoya aux prises de position de l'Union des Industries de la Communauté européenne (UNICE), la fédération européenne du patronat, quant à la future architecture institutionnelle de l'Union nettement plus proche des travaux des conventionnels. Toutefois, ce dernier souligna aussi le fait que le Luxembourg devait continuer à défendre ses intérêts essentiels au niveau de la prise de décisions : « *Les décisions devront être prises majoritairement en principe, mais le principe de l'unanimité devrait s'appliquer dès qu'il s'agit d'une question vitale pour un pays* ». Il fut appuyé en cela par Jean-Jacques Rommes, le représentant de la puissante Association des Banques et des Banquiers du Luxembourg (ABBL). Celui-ci affirma que l'instrument pour défendre les positions luxembourgeoises ou de tout autre État, serait en premier lieu le Conseil des ministres. A une Europe constitutionnalisée, il était préférable une Europe inter-gouvernementale. Cette volonté de « renationaliser » le processus décisionnel fut aussi exprimée par des syndicats agricoles comme du Fräie Lëtzebuerger Bauereverband (FLB), organisation syndicale membre de la Coordination Paysanne Européenne, proche du PD.

Le « souverainisme libéral » des principaux représentants de la « société civile » grand-ducale était toutefois « atténué » par le fort soutien que bénéficiait l'Europe sociale. Plus particulièrement, le secrétaire général de l'OGBL, Jean-Claude Reding, au nom du secrétariat européen commun de toutes les organisations ouvrières, qu'elles soient de tradition socialiste (OGBL et FNCTTFEL) ou de tradition catholique sociale (LCGB et FCTP) fit sienne l'élaboration d'une Constitution européenne et d'une Charte des droits fondamentaux[237]. Celles-ci devaient inclure plus particulièrement les droits transnationaux des syndicats et un modèle social européen s'appuyant sur l'économie sociale de marché et des principes écologiques, et fixant le rôle des partenaires sociaux.

Mais, à défaut d'un tel enchâssement, il fallait insérer un article qui « protège » les modes de régulation sociale tels qu'existant dans les États-nations. En juillet 2003, après la publication du projet constitutionnel, les syndicats susmentionnés ne cachèrent pas leur déception et certains d'entre eux (la FNCTTFEL par exemple) jugèrent qu'il était préférable de conserver les modes de concertation sociale tels qu'ils demeuraient dans les États membres que d'aller plus en avant dans l'intégration politique européenne.

f) Gouvernement PCS-PD et l'Union européenne

La législature 1999-2004 au plan de la politique européenne a été marquée par trois évènements :

- L'adoption du Traité de Nice ;

[236] En 1965, le Gouvernement luxembourgeois décida de créer un nouveau type de holding. Le holding luxembourgeois ne détenait aucune participation directe. Ainsi le groupe international qui avait eu recours au holding luxembourgeois pouvait emprunter sur le marché dans l'intérêt des sociétés y appartenant. Les emprunts s'effectuant en dollars, le Luxembourg devenait aussi le lieu de spécialisation et de sécurité financière en euro-devises et en euro-dollars. A partir de 1976, les sociétés bancaires allemandes profitant de la législation sur le holding émirent les euro-dm à partir du Luxembourg. En 1983, la loi sur la société d'investissement à capital variable (sicav) est votée. En 1988, le Luxembourg est le premier État à modifier sa loi pour attirer la gestion des fonds sur les organismes de placement collectif (OPC). A partir de 1990, le Luxembourg, avec Londres, devient le premier centre d'émissions des écus. En 1999 est votée une loi pour fonder la domiciliation des fonds de pension multinationale.

[237] OGBL (Confédération syndicale indépendante), FNCTTFEL (Fédération nationale des cheminots, travailleurs du transport, fonctionnaires et employés luxembourgeois), LCGB (Confédération Luxembourgeoise des Syndicats Chrétiens), FCPT (Fédération Chrétienne du Personnel du Transport).

- La négociation sur la fiscalité de l'épargne ;
- La Convention européenne préparant le Traité établissant une Constitution européenne.

Le Traité de Nice

Le traité de Nice a été plutôt bien accueilli par le Gouvernement dans la mesure où le compromis trouvé en décembre 2000 rejoignait les desiderata qu'il avait exprimés notamment dans les mémorandums Benelux publiés en 1999 et en 2000[238]. Le Traité de Nice n'a pas suscité non plus de fortes controverses entre les formations politiques. De l'aveu même des membres de la Commission des Affaires étrangères : « *Il y a à cela deux raisons. L'une, c'est qu'en dehors d'une ingénierie institutionnelle assez complexe, le traité de Nice n'apporte aucune modification fondamentale au fonctionnement de l'Europe qui toucherait à la souveraineté nationale et susciterait ainsi des inquiétudes dans l'opinion publique. L'autre, c'est que le traité de Nice satisfait globalement les revendications formulées aussi bien par le Gouvernement que par la Chambre des Députés à propos de la CIG et ne donne pas lieu à de grandes divergences entre les principales forces politiques* »[239].

En revanche, le Conseil d'État l'a sévèrement jugé comme ne permettant pas à l'Union de s'organiser d'un point de vue institutionnel au moment de son élargissement : *« le Conseil d'État estime qu'il est certain que le Traité de Nice ne devrait guère susciter d'enthousiasme, alors qu'aucune réforme fondamentale n'est menée à son terme. Il est évident que les négociations ont porté sur des questions particulièrement sensibles. Il paraît non moins évident que le processus d'élargissement, dont tout le monde s'accorde à reconnaître le caractère historique, est de nature à changer radicalement la nature même de l'Union européenne: l'élargissement ne consiste en effet pas dans la simple addition de nouveaux États membres au nombre des États membres actuels. Or, la discussion sur l'avenir de l'Union européenne, si elle a commencé, n'en est qu'à ses tous premiers débuts. Le Traité de Nice ne fournit pas, et aux yeux du Conseil d'État ne pouvait pas fournir, une réponse à toutes les questions* »[240].

Les principaux éléments de la position du Gouvernement luxembourgeois étaient les suivants:

- Chaque État membre devait pouvoir désigner un commissaire à la Commission. L'argumentation était principalement fondée sur la légitimité de cette institution et sur le traitement égalitaire de tous les États membres, grands ou petits ;
- Un système de double majorité au Conseil. Autrement dit, un système qui accorde à chaque État membre, d'une part, une voix, et, d'autre part, un nombre de voix correspondant à celui de sa population (Allemagne 82, France 59, Luxembourg 1). Dans ce système, une décision était prise si elle recueillait à la fois la majorité des État et une certaine majorité démographique ;
- Extension des domaines où s'applique la majorité qualifiée;
- Flexibilité des mécanismes de coopérations renforcées;
- Maintien du nombre minimum de députés au Parlement européen fixé à six.

[238] Trausch, Gérard, « Théorie des trois espaces plus larges que le territoire luxembourgeois ». In, Die Warte, année 52, p1-2, 26 Oktober 2000.
[239] Chambre des Députés, Commission des Affaires Etrangères et Européennes et de la Défense, Projet de loi portant approbation du Traité de Nice, signé le 26 février 2001, modifiant le Traité sur l'Union européenne, les Traités instituant les Communautés européennes et certains Actes connexes. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2000-2001, n°4783/3, p3, 2 août 2001.
[240]Conseil d'État, Projet de loi portant approbation du Traité de Nice, signé le 26 février 2001, modifiant le Traité sur l'Union européenne, les Traités instituant les Communautés européennes et certains Actes connexes. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2000-2001, n° 4783/1, p6, 12 juillet 2001.

Le Traité de Nice confirme d'ailleurs que le Luxembourg avec l'Allemagne est le seul pays à maintenir le nombre des ses parlementaires (six députés). La Commission européenne sera composée d'un seul commissaire par État. Quand le nombre d'États membres dépassera 27, le nombre de commissaires restera à 27 et un système de rotation égalitaire sera instauré selon des modalités fixées par le Conseil, à l'unanimité. En ce qui à trait à la repondération des voix, la proposition luxembourgeoise n'a pas été reprise puisque lors de la négociation du système de pondération, un certain nombre de données ont dû être intégrées, telle que la question de l'égalité historique de la France et de l'Allemagne dans le système décisionnel, la nécessité d'une compensation adéquate de la perte du deuxième commissaire pour les États membres concernés et le cas spécial de l'Espagne.
Les nouvelles dispositions sur la coopération renforcée se conformaient aux demandes du Luxembourg. Les États membres qui l souhaitent peuvent progresser plus rapidement sur la voie de l'intégration dans un certain nombre de domaines, tout en se maintenant dans le cadre des institutions de l'Union, et en étant tenus de respecter l'acquis communautaire. Le nombre de participants à une coopération renforcée a été diminué. Auparavant, il fallait la moitié au moins des États membres. Désormais il suffit de huit États membres[241].

Finalement resteront hors du champ d'application du vote à majorité qualifiée, outre les ressources propres, la fixation des sièges des institutions et tout ce qui a trait à la fiscalité directe et indirecte. L'exposé des motifs du projet de loi déposé à la Chambre des Députés retenait que pourtant que le « *Luxembourg avait marqué une disponibilité à certaines modifications limitées du Traité en matière fiscale* ».

La fiscalité de l'épargne

Cette volonté d'ouverture du Gouvernement luxembourgeois témoignait avant tout d'une certaine tension avec la place financière lors des négociations sur la fiscalité de l'épargne en Europe. Dans la perspective du Conseil européen de Santa Maria de Feira, prévu en juin 2000 le Premier Ministre avait pourtant déclaré que le Luxembourg s'opposerait à un changement de la base de négociations, telle qu'elle fut arrêtée en 1997 par le Conseil Écofin. C'est-à-dire :

- La mise en place d'un code de conduite sur la fiscalité des entreprises entre les États membres ;
- L'adoption d'une directive concernant les paiements d'intérêts et de redevances entre sociétés associées d'États membres ;
- La décision d'une directive sur la fiscalité de l'épargne y inclus des pourparlers avec les autorités de pays tiers (Suisse) et des territoires associés (type Jersey pour le Royaume Uni) sur les retenues fiscales à la source des non-résidents et des taux à reverser à leurs administrations nationales d'origine.

Il avait ajouté que les récentes propositions britanniques concernant la généralisation du seul échange d'informations en matière de la fiscalité de l'épargne étaient «*dès lors inacceptables* ». Le Luxembourg estimait également qu'il y avait de bonnes raisons de maintenir le secret bancaire aussi longtemps que les principaux concurrents de la place financière luxembourgeoise en faisaient autant[242].

Or, la tension atteint son paroxysme entre le Gouvernement et les milieux économiques luxembourgeois après le Conseil européen de Feira. Parmi les conclusions de celui-ci se trouvait en réalité un pré-accord sur la directive relative à l'imposition des revenus de l'épargne. Le Luxembourg avait accepté de lever en 2010 son secret bancaire. Autrement

[241] Gouvernement du Luxembourg, Déclaration de Politique Etrangère de Lydie Polfer devant la Chambre des Députés,
http://www.Gouvernement.lu/functions/search/resultHighlight/index.php?linkId=10&SID=50d66451bccf019821f0adbf76c8e9ad, 20 mars 2001.
[242] Gouvernement du Luxembourg, Jean-Claude Juncker, Déclaration du Gouvernement sur la Situation Economique, Sociale et Financière du pays 2000,
http://www.Gouvernement.lu/Gouvernement/état_nation2004/2000/index.html, 10 mai 2000.

dit, il serait mis un échange d'informations automatique entre banques et administrations fiscales sur les avoirs et revenus des contribuables Pour l'ABBL –mais aussi pour les principales forces syndicales aussi bien du secteur privé que du secteur public– l'accord européen portait atteinte à la performativité de l'économie luxembourgeoise et sa capacité à maintenir un taux d'occupation élevé à l'emploi de la population luxembourgeoise. Tout l'argumentaire fut construit à la fois sur la renonciation à la spécificité économique luxembourgeoise et à son aptitude à agir souverainement. Certains ne manquèrent pas non plus de rappeler qu'en 1989, le prédécesseur de Jean-Claude Juncker, Jacques Santer, avait été capable de donner un coup d'arrêt brutal en 1989 à ce dossier.

« *En rejetant le modèle de la coexistence en faveur du seul système de l'échange obligatoire sur base de réciprocité d'informations entre administrations fiscales sur les revenus de l'épargne, les Britanniques crient haro sur le secret bancaire et désignent à la vindicte publique les pays qui protègent jalousement le secret bancaire. Le modèle de la coexistence, avalisé en principe sous présidence luxembourgeoise lors de la réunion Ecofin du 1er décembre 1997 à Luxembourg et traduit début 1998 en projet de directive, entendait laisser le choix aux pays membres entre une retenue à la source sur les intérêts de l'épargne (qui a l'avantage de préserver le secret bancaire) et un système d'échange d'informations sur les revenus de l'épargne des non-résidents entre administrations fiscales, difficilement compatible avec le maintien du secret bancaire. Généraliser ce dernier système sur une base de réciprocité, comme le propose Londres, sonnerait à coup sûr et dans un avenir plus ou moins proche le glas du secret bancaire* »[243].

L'accord de Feira ne s'appliquait pourtant qu'aux non résidents. Il reposait aussi sur les principes suivants[244] :

- L'échange d'informations entre les États membres sur l'épargne doit être l'objectif ultime de l'UE, l'évolution de la question sur le plan international étant prise en compte ;
- Les États membres échangent avec d'autres États membres des informations sur les revenus de l'épargne ou appliquent une retenue à la source. Les États membres qui appliquent une retenue à la source conviennent de transférer une part appropriée de leur recette à l'État de résidence de l'investisseur.
- Après accord sur le contenu essentiel de la directive et avant l'adoption de cette dernière, la présidence et la Commission engageront immédiatement des discussions avec les États-Unis et les principaux pays tiers (Suisse, Liechtenstein, Monaco, Andorre, Saint-Marin) afin de favoriser l'adoption de mesures équivalentes dans ces pays; simultanément, les États membres concernés s'engagent à encourager l'adoption des mêmes mesures dans tous les territoires dépendants ou associés (les îles Anglo-normandes, l'île de Man et les territoires dépendants ou associés des Caraïbes).
- Lorsque le Conseil statue sur l'adoption et la mise en œuvre de la directive avec les conséquences qui en découlent pour les territoires dépendants ou associés, tout État membre qui applique une retenue à la source convient de procéder à l'échange d'informations, dès que les conditions le permettront, et en tout état de cause au plus tard sept ans après la date d'entrée en vigueur de la directive.
- L'Autriche et le Luxembourg peuvent appliquer la retenue à la source pendant la période de transition. La Belgique, la Grèce et le Portugal informeront le Conseil de leur position avant la fin de l'an 2000.

Les divergences sur l'interprétation de Feira entre la place financière et le Gouvernement intervenaient dans un contexte difficile international après la publication en janvier 2002

[243] Hirsch, Mario, « L'étau se resserre : L'initiative britannique en matière d'échanges d'informations fiscales afin d'éviter une retenue à la source constitue une attaque en règle contre le secret bancaire ». In, D'Lëtzeburger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_fiscale/secret_bancaire_140400.html, 14 avril 2000.
[244] Hirsch, Mario, « Une question d'interprétation et de nuances ; Le passage vers l'échange d'informations est conditionné par de nombreux préalables ». In, D'Lëtzeburger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_fiscale/feira_300600.html, 30 juin 2000.

d'un rapport du Parlement français sur le blanchiment des capitaux en Europe où le Luxembourg était épinglé. Fait sans précédent[245], le jour de sa publication, le Ministre de la Justice chrétien social, Luc Frieden, réagit depuis de l'Ambassade du Luxembourg en France et un débat pour le moins houleux à la Chambre des Députés du Luxembourg s'ensuivit.

Dans un tel contexte, en décembre 2002, avant même le Conseil européen de Bruxelles qui devait de nouveau aborder la fiscalité de l'épargne, le Premier Ministre avait au détour d'une réunion tripartite annoncé son veto à une levée du secret bancaire luxembourgeois[246]. Ledit Conseil européen fut un échec. Jean-Claude Juncker estima notamment que « *les concessions suisses, telles qu'elles sont contenues dans le document de compromis de la présidence ne sont ni équivalentes, ni identiques au système de taxation des revenus de l'épargne proposé par la présidence aux États membres et ne peuvent dès lors nous amener à accepter ce compromis qui nous obligerait d'abandonner à terme notre secret bancaire alors que la Suisse pourrait le maintenir* »[247].

L'accord est finalement intervenu au Conseil européen de Bruxelles en janvier 2003. Dans les faits, le compromis était plutôt proche des positions défendues par l'Autriche et le Luxembourg. « *Le Luxembourg n'a pas moins lâché du lest. Et cela non seulement au niveau du taux de 35 pour cent. La position initiale était toujours « tout ce que fait la Suisse, rien que ce que fait la Suisse ». Ce sera vrai jusqu'en 2010. Le Grand-Duché et la Confédération appliqueront le même taux de retenue à la source. Cette situation n'est pas d'avance limitée dans le temps. Si toutefois la Suisse accepte un jour un échange d'informations selon les standards OCDE, c'est-à-dire seulement sur demande s'il existe une enquête contre le client, le Luxembourg devra échanger des informations automatiquement, peu importe s'il y a un soupçon de fraude fiscale ou non. Seule consolation : le Luxembourg ne devra procéder à ses échanges d'informations que douze mois après que la Suisse ait commencé avec les siens. Et le passage à cette étape est à nouveau soumis à une décision unanime des ministres des Finances* »[248].

Le plus important dans la nouvelle version de la directive était l'abandon d'une harmonisation communautaire au profit d'une renationalisation de la fiscalité. Ce que ne manqua pas de signaler la Chambre de Commerce du Luxembourg : « *Le Gouvernement reste maître de l'architecture et du contenu du dispositif fiscal national et il garde toute la flexibilité lors de modifications ultérieures des dispositions générales ou spécifiques de la loi sur l'impôt sur le revenu* »[249].

[245] Assemblée Nationale, Délinquance Financière et Blanchiment des Capitaux : Mission d'information commune sur les obstacles au contrôle et à la répression de la délinquance financière et du blanchiment des capitaux en Europe. volume 5, Le Grand-Duché du Luxembourg. Paris : Assemblée Nationale, http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/blanchiment.asp, janvier 2002.

[246] Siweck, Jean-Lou, « Passez le mistigri ; Les chances qu'une avancée viendra de nouvelles négociations avec la Suisse sont des plus réduites » : « le Luxembourg exigeait des « mesures identiques » en Suisse avant de lever son secret bancaire. Il était aussi connu que la Suisse était prête à introduire une retenue à la source pouvant aller jusqu'à 35 pour cent ainsi que d'échanger des informations sur demande avec les administrations fiscales de l'UE en cas d'« escroquerie fiscale », mais pas de fraude fiscale ». In, D'Lëtzeburger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_fiscale/ecofin_bxl_061202.html, 6 décembre 2002.

[247] Gouvernement du Luxembourg, Actualité Gouvernementale, Conseil Ecofin à Bruxelles: Pas d'accord sur la fiscalité de l'épargne, http://www.Gouvernement.lu/functions/search/resultHighlight/index.php?linkId=7&SID=75d308ae9f28c78e631cdd524f0d5e30, 11 décembre 2002.

[248] Siweck Jean-Lou, « Vers un nouveau monde : C'est acquis : l'Europe s'est mise d'accord sur l'imposition des revenus d'intérêts. Le Luxembourg a sauvé les meubles. de justesse ». In, D'Lëtzeburger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_fiscale/accord_bxl_240103.html, 24 janvier 2003.

[249] Chambre des Députés, Avis de la Chambre de Commerce 5297/06 Projet de loi transposant en droit luxembourgeois la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2004-2005, p7, 12 novembre 2004.

Finalement, en janvier 2004, le Gouvernement a adopté le projet de loi transposant en droit national la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts.

Selon la directive à transposer, chaque État membre devra informer les autres des intérêts versés à partir de cet État membre à des particuliers résidant dans d'autres États membres. Le Luxembourg, la Belgique et l'Autriche sont autorisés, au lieu de communiquer des informations, à prélever une retenue à la source, ceci afin de sauvegarder l'anonymat des clients des banques vis-à-vis de l'administration fiscale. Cette retenue sur les paiements d'intérêts s'élèvera à 15% pour les trois premières années à compter de l'application des dispositions de la directive, à 20% pour les trois années suivantes et à 35% par la suite. La directive assure une prévisibilité à la place financière et maintient la compétitivité du marché luxembourgeois. Ainsi, la gestion du patrimoine continue à rester un pilier important de la place. La directive vient donc consolider le private banking à Luxembourg.

La place financière luxembourgeoise s'est ralliée au contenu de la directive dans la mesure où elle ne mettait pas en question, dans une première phase, le maintien du secret bancaire, et plaçait le Luxembourg à pied d'égalité avec les autres centres financiers d'envergure à l'intérieur de l'Europe ou au-delà de ses frontières jusqu'au 1er janvier 2010 au. Après cette date, aucun arrangement avec la Suisse et les autres pays tiers sur la levée du secret bancaire ne pourra intervenir sans une nouvelle décision unanime du Conseil, constatant l'équivalence des conditions[250].

La Convention européenne

Les travaux de la Convention européenne vont une nouvelle fois montrer les tensions qui existent d'une part entre la volonté de persévérer dans la méthode communautaire et de préserver sur qu'à un certain point une autonomie politique pour le Luxembourg.

Comme ils en avaient pris l'habitude avant à chaque sommet européen décidant de l'avenir institutionnel de l'Union européenne, les trois gouvernements du Benelux publièrent un mémorandum début décembre 2001[251]. Ce document visait à contrer les supposées velléités intergouvernementales et hégémoniques des grands États membres (Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie)[252].
Plus particulièrement, le mémorandum évoquait l'idée que le Conseil réuni au niveau des chefs d'État et de Gouvernement se prononce le plus souvent à la majorité qualifiée. Le mémorandum insistait également pour que la Commission soit « forte et, conformément aux décisions prises à Nice, à terme réduite », afin de préserver «l'égalité entre tous les États membres, tant dans son fonctionnement que dans sa composition fondée sur le principe d'une rotation égalitaire ». Surtout la Commission devait être investie du « droit exclusif d'initiative législative »[253].

[250] Chambre des Députés, Rapport de la Commission des Finances et du Budget 5297/10 Projet de loi transposant en droit luxembourgeois la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2004-2005, p3, 31 mars 2005.
[251] Le 20 mai 1955, les ministres des Affaires étrangères des trois pays du Benelux (Belgique, Pays-Bas Luxembourg) adressent à leurs trois homologues de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) pour la première fois un mémorandum commun dans lequel ils proposent de relancer l'intégration européenne par le développement d'institutions communes, la création d'un marché commun, l'harmonisation des politiques sociales et l'intégration dans les secteurs des transports, de l'énergie et des applications civiles de l'énergie atomique. Voir, Siweck, Jean-Lou, « Marque de luxe : Les «memoranda Benelux » ont marqué l'histoire européenne : Ce qui n'évite pas de sérieux couacs entre les trois partenaires ». In, D'Lëtzeburger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_convention/benelux_131202.html, 13 décembre 2002.
[252] Pour l'Allemagne et la France, le Conseil européen devrait être doté d'un président à temps plein. Il remplacerait le système actuel dans lequel, tous les six mois, un autre chef de Gouvernement dirige les travaux dudit organe, qui se réunit en principe quatre fois par an.
[253] Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, Mémorandum du Benelux, Un Cadre Institutionnel équilibré pour une Union élargie plus efficace et plus transparente. http://www.Gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2002/12/04memorandum/index.html., p1, 4 décembre 2002.

Par-là, les gouvernements du Benelux réaffirmaient leur attachement à la méthode communautaire. D'autant plus que la fonction législative de l'Union devait être aussi exercée selon les conditions suivantes :

- Extension de la méthode communautaire à l'adoption des législations relatives à la lutte contre la criminalité.
- Application intégrale de la méthode communautaire dans le cadre des législations relatives à l'asile, la migration et la coopération judiciaire civile.
- Les premiers ministres du Benelux rappelèrent également qu'il appartenait aux seuls États membres de l'Union de mettre « *en œuvre les moyens d'action des politiques coordonnées. Néanmoins, ils devaient agir « en fonction d'objectifs, de principes et éventuellement d'indicateurs communs arrêtés au sein du Conseil sur recommandation ou proposition de la Commission* »[254].

En ce qui concerne le Parlement européen, celui-ci devait être une « institution législative à part entière, particulièrement par l'extension, en matière législative, de la codécision du Parlement européen et un pouvoir de décision avec le Conseil sur l'ensemble des dépenses »[255].

S'agissant de l'instauration d'un mécanisme de consultation associant les parlements nationaux au contrôle de la subsidiarité ex ante, les gouvernements du Benelux étaient des plus réservés puisqu'ils considéraient en la matière la nécessité de laisser la liberté pour la Commission, « *après un nouvel examen et moyennant un avis motivé [des Parlements nationaux] nationaux, de maintenir, modifier ou retirer sa proposition* ». Surtout, les trois chefs de Gouvernement excluaient tout droit de recours a posteriori pour les parlements nationaux devant la Cour. Pour eux, les parlements devaient continuer d'exercer leur contrôle sur leurs représentants au Conseil et non au moyen de procédures judiciaires.

La promotion de la méthode communautaire et de l'égalité entre les États a pris une nouvelle dimension au printemps 2003, juste avant le sommet d'Athènes marquant l'élargissement de l'Union à 10 nouveaux membres[256]. Alors que le Luxembourg assurait la présidence du Benelux, le 1er avril 2003, eut lieu au Grand-Duché une réunion dite «informelle » de sept États membres de l'Union européenne (les trois pays membres du Benelux + l'Autriche, l'Eire, la Finlande et le Portugal).

Au nom de la coalition des « petits États », le Premier ministre luxembourgeois, Jean Claude Juncker, déclara : « *nous avons l'intention de barrer la route à tout risque de dérapage intergouvernemental* ». Sur l'idée d'un Président pour le Conseil européen à temps plein, proposition franco-allemande, le ministre d'État ajouta : «*nous pensons que cette nouvelle institution comporte le risque éminent de voir s'établir une Commission bis, de faire de la Commission et de son président un secrétaire du président élu du Conseil européen, un assistant du président du Conseil européen, d'affaiblir –en ce faisant– le rôle moteur et le rôle central de la Commission qui est le gardien de l'intérêt commun de*

[254] Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, op.cit, p2, 4 décembre 2002.
[255] Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, op.cit, p4, 4 décembre 2002.
[256] Ce raidissement diplomatique débuta dès le mois de janvier 2003 lorsque les premiers ministres et les ministres des Affaires étrangères du Benelux arrêtèrent une position commune sur la proposition franco-allemande d'élire un président du Conseil européen. Voir à ce sujet, Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, Prise de Position du Benelux suite à la Contribution franco-allemande à la Convention européenne sur l'architecture institutionnelle de l'Union.
http://www.gouvernement.lu/salle_presse/communiques/2003/01/20benelux/index.html, 20 janvier 2003.

l'Union européenne. Nous voudrions préserver, dans tous ses droits et dans toutes ses virtualités, voire potentialités, la Commission et son président »[257].

A Athènes Jean-Claude Juncker, au nom de 15 États désormais, plaida une nouvelle fois pour le respect des droits des États membres[258]. Par-là, il rappelait que la démocratisation d'une société, comprise comme une participation accrue du citoyen à la vie des institutions, passaient nécessairement par le renforcement du lien entre citoyenneté et nationalité d'un État-membre d'une part et d'autre part par le renforcement de la méthode communautaire[259].

Pour autant, le Gouvernement du Luxembourg et les autres États membres du Benelux refusèrent de continuer après août 2003 au sein du groupe des 7 devenus 15 au motif que les revendications *in fine* de certains États allaient remettre en cause la méthode communautaire. Le Luxembourg refusa de participer à la réunion de Prague –qui à l'initiative du Gouvernement tchèque– devait remettre aussi en cause les avancées institutionnelles, notamment la création d'un ministre des Affaires étrangères de l'Union début septembre pour ce motif.

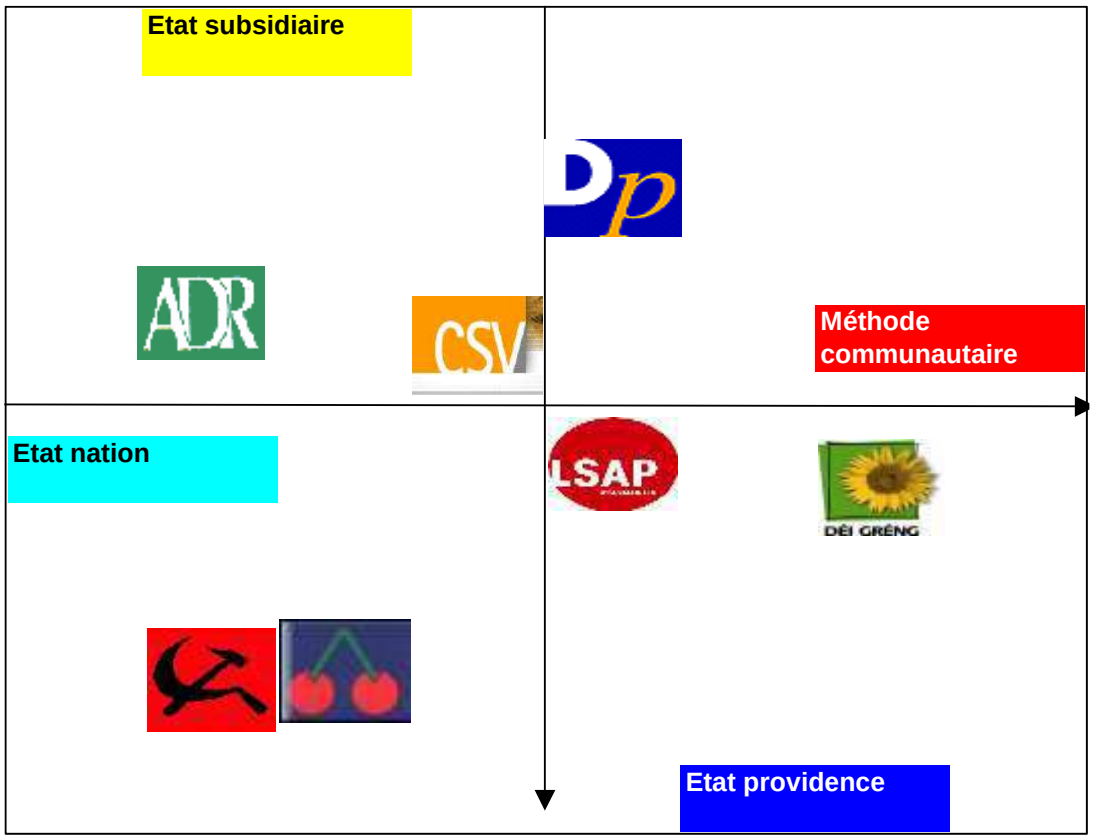

Figure 10 Partis luxembourgeois et clivages de l'espace public européen (I)

[257]Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, Déclarations de Jean-Claude Juncker lors de la conférence de presse à l'issue de la réunion informelle du 1er avril 2003 réunissant 7 États membres qui partagent globalement la même conception de l'Europe http://www.Gouvernement.lu/salle_presse/discours/premier_ministre/2003/04/20030401Junckerlikeminded/index.html, 1er avril 2003.

[258] Sept pays déjà membres (l'Autriche, les États du Benelux, l'Eire, la Finlande et le Portugal) + 8 États membres après 2004 (Chypre, Malte, République tchèque, Slovaquie, Slovénie et les trois États baltes).

[259] Siweck, Jean-Lou, « Putsch institutionnel. Valéry Giscard d'Estaing rédige une Constitution européenne. Et excelle dans l'art d'ignorer les objections des « petit ». In, D'Lëtzeburger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_convention/vge_institutions_250403.html, 25 décembre 2002.

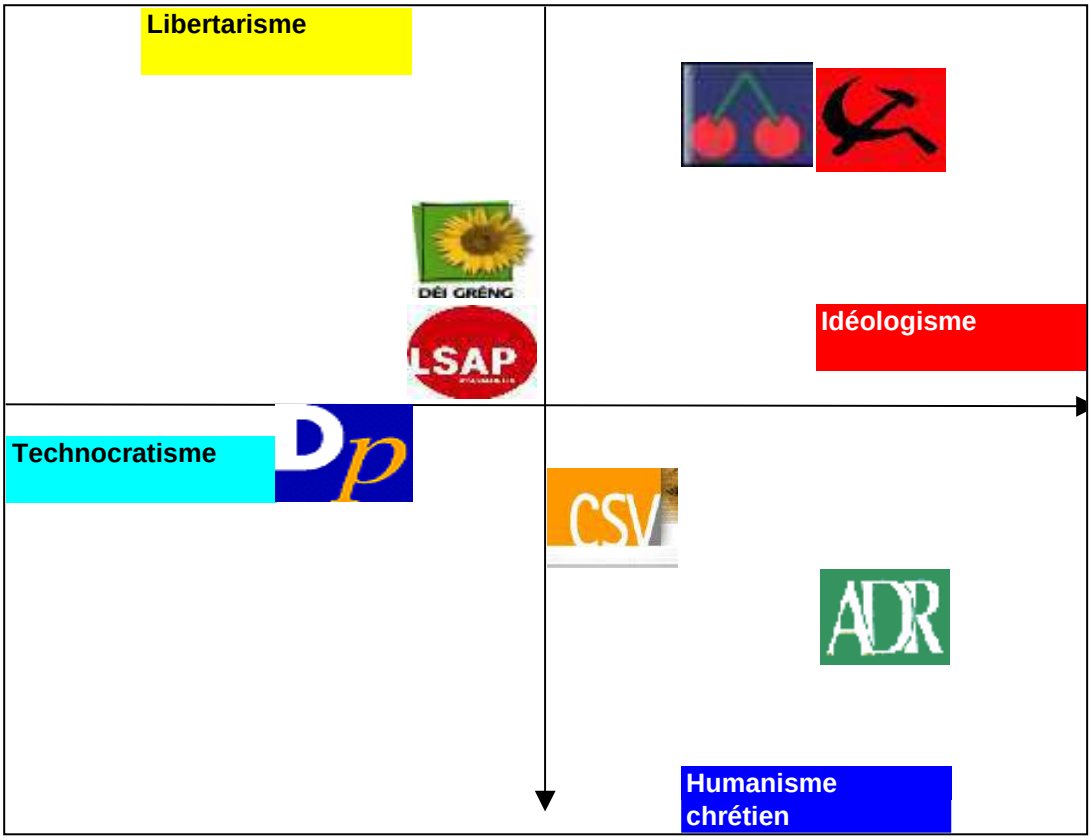

Figure 11 Partis luxembourgeois et clivages de l'espace public européen (II)

2 Partis politiques et élections

2.1 Modalités du vote et de la distribution des sièges

2.1.1 Electeurs aux législatives 111
2.1.2 Electeurs aux européennes 113
2.1.3 Electeurs et médiation politique..... 118
2.1.4 Répartition des ressources politiques et financières 128
2.1.5 Répartition des ressources médiatiques..... 135

2.2 Sources d'information dans la campagne politique

2.2.1 Sources d'information globales 151
2.2.2 Sources d'information par rapport au sexe 152
2.2.3 Sources d'information par rapport à l'âge 153
2.2.4 Sources d'information par rapport au niveau d'éducation..... 154
2.2.5 Impact par rapport à l'implication politique 154

2.3 Campagne politique sur Internet

2.2.1. Brève définition de la e-democraty..... 158
2.3.2 E-democraty au Luxembourg 161
2.3.3 Partis politiques en ligne..... 168

2.4 Constitution des listes

2.4.2 Candidatures aux élections législatives..... 190
2.4.3 Candidatures aux élections européennes..... 218

2.5 Structuration de la campagne

2.5.1 Thèmes de la campagne choisis par les électeurs 229
2.5.2 Compétence des partis politiques 234
2.5.3 Intentions de vote 242
2.5.4 Evènements de la campagne..... 244

Figure 1 Proportion des votes par correspondance en Ville de Luxembourg 112
Figure 2 Evolution de l'abstention aux élections législatives 112
Figure 3 Evolution de l'abstention aux élections européennes 113
Figure 4 Structuration du vote aux élections européennes 114
Figure 5 Degré de satisfaction quant à l'état de la démocratie 118
Figure 6 Appréciation du rôle de la Chambre des Députés 119
Figure 7 Degré de confiance accordé aux institutions 119
Figure 8 Degré de confiance accordé aux différents modes de participation politique 120
Figure 9 Degré de confiance accordé aux partis politiques dans l'UE des 15 122
Figure 10 Evolution de la bonne opinion sur les partis novembre 2003- avril 2004 124
Figure 11 Bonne opinion sur les Verts par classe d'âge de novembre 2003 à avril 2004 125
Figure 12 Bonne opinion sur le POSL par classe d'âge de novembre 2003 à avril 2004 126
Figure 13 Bonne opinion sur le PD par classe d'âge de novembre 2003 à avril 2004 126
Figure 14 Bonne opinion sur le PCS par classe d'âge de novembre 2003 à avril 2004 127
Figure 15 Bonne opinion sur l'ADR par classe d'âge de novembre 2003 à avril 2004 127
Figure 16 Bonne opinion sur les partis par classe d'âge en avril 2004 128
Figure 17 Budget estimé des dépenses de la campagne 2004 par partis politiques en euros .. 135
Figure 18 Temps d'antenne consacré aux partis politiques du 26 avril 2004 au 20 mai 2004 140
Figure 19 Confiance dans les médias en % au printemps 2004 140
Figure 20 Niveau d'information de l'actualité politique par pays 142
Figure 21 Auto-évaluation du niveau de connaissance sur l'UE au printemps 2004 144
Figure 22 Sources d'informations pour campagnes politiques nationale et Européenne 151
Figure 23 Sources d'information pour campagne politique nationale par rapport au sexe 152
Figure 24 Sources d'informations pour campagne politique nationale par rapport à l'âge 153
Figure 25 Sources d'information pour campagne politique nationale par rapport au niveau d'éducation 154
Figure 26 Sources d'information par rapport à implication politique 155
Figure 27 Sources d'information par rapport au parti politique voté principalement 156
Figure 28 Evolution des utilisateurs réguliers d'Internet par rapport à leur âge 2002-2003 ... 162
Figure 29 Exemple de e-card de candidat 167
Figure 30 Informations générales pour sites Internet des partis politiques 171
Figure 31 Informations électorales pour sites Internet des partis politiques 172
Figure 32 Exemples de banners humoristiques par la jeunesse socialiste 174
Figure 33 Connexions pour les sites des partis politiques 175
Figure 34 Niveau global d'interactivité pour les sites Internet des partis 176
Figure 35 Exemple de demande financement à travers Internet 179
Figure 36 E-card de la jeunesse socialiste 179
Figure 37 Navigabilité des sites Internet des partis 180
Figure 38 Score e-democraty détaillé pour sites Internet des partis 181
Figure 39 Score global e-democracy des sites Internet des partis politiques 182
Figure 40 Habitudes de vote aux législatives 185
Figure 41 Changement du système électoral 186
Figure 42 Election des députés dans une seule circonscription nationale 186
Figure 43 Femmes sur les listes aux législatives en 1999 et en 2004 (en%) 189
Figure 44 Femmes sur les listes aux européennes en 1999 et en 2004 (en%) 189
Figure 45 Structure de l'électorat selon la position sur la parité entre hommes et femmes 190
Figure 46 Principes de sélection des candidatures aux législatives de 2004 201
Figure 47 Candidatures non renouvelées aux législatives entre 1999 et 2004 202

Figure 48 Détention d'au moins un mandat politique pour les candidats aux législatives de 2004 ... 203
Figure 49 Moyenne d'âge des candidats aux législatives 1999-2004 ... 204
Figure 50 Répartition des candidats par groupe de profession et parti aux législatives 1999 . 205
Figure 51 Candidats par groupe de profession et par circonscription aux législatives 1999... 206
Figure 52 Candidats par groupe de profession et par parti aux législatives 2004 ... 208
Figure 53 Candidats par groupe de profession et par circonscription aux législatives 2004... 209
Figure 54 Candidats de la Gauche aux législatives par profession 1999-2004 ... 210
Figure 55 Candidats des Verts aux législatives par profession 1999-2004 ... 211
Figure 56 Candidats POSL aux législatives par profession 1999-2004 ... 211
Figure 57 Candidats PD aux législatives par profession 1999-2004 ... 212
Figure 58 Candidats PCS aux législatives par profession 1999-2004 ... 213
Figure 59 Candidats ADR aux législatives par profession 1999-2004 ... 213
Figure 60 Les 20 premières personnalités devant jouer un rôle à l'avenir ... 215
Figure 61 Sentiment d'éloignement de la population adulte vis-à-vis des élus ... 216
Figure 62 Signification de la proximité entre les élus et l'électeur en avril 2004 ... 217
Figure 63 Signification de la proximité par âge ... 218
Figure 64 Signification de la proximité par niveau d'études ... 218
Figure 65 Candidats se présentant à la fois aux législatives et aux européennes 1994-2004.. 219
Figure 66 Eurodéputés luxembourgeois & législature ... 221
Figure 67 Détention d'au moins un mandat par les candidats aux européennes de 2004 ... 222
Figure 68 Nombre de candidats communautaires sur les listes européennes 1994-2004... 222
Figure 69 Moyenne d'âge des candidats aux européennes 1999-2004 ... 223
Figure 70 Candidats par groupe de profession & par parti aux européennes 1999-2004... 225
Figure 71 Candidats par groupe de profession aux européennes 1999-2004 ... 226
Figure 72 Importance des élections selon l'âge en moyenne en 2003-2004 ... 228
Figure 73 Evolution positive du Luxembourg et des Luxembourgeois ... 229
Figure 74 Evolution négative du dynamisme de l'économie ... 230
Figure 75 Evolution négative de l'environnement ... 231
Figure 76 Evolution négative de la sécurité ... 231
Figure 77 Evolution négative de l'harmonie entre les différentes communautés ... 232
Figure 78 Priorités des électeurs en avril 2004 ... 232
Figure 79 Six premières priorités de l'électorat pendant la campagne électorale ... 233
Figure 80 Crédibilité du PCS à mener les politiques à l'avenir ... 234
Figure 81 Crédibilité du POSL à mener les politiques à l'avenir ... 235
Figure 82 Crédibilité du PD à mener les politiques à l'avenir ... 236
Figure 83 Crédibilité des Verts à mener les politiques à l'avenir ... 237
Figure 84 Significations du respect de l'environnement ... 238
Figure 85 Significations de la qualité de vie au Luxembourg ... 239
Figure 86 Crédibilité de l'ADR à mener des politiques à l'avenir ... 239
Figure 87 Crédibilité des partis par rapport aux 6 premières priorités de l'électorat ... 240
Figure 88 Classement des partis selon leurs compétences lors de la campagne électorale ... 241
Figure 89 Evolution des intentions de vote ... 243
Figure 90 Différentiel des intentions de vote entre population électorale et étrangère en âge de voter avril 2004 ... 244
Figure 91 Les 10 premiers acteurs de la campagne électorale ... 246
Figure 92 Intensité des actions des partis politiques reprises par la presse écrite ... 248
Figure 93 Intensité des actions des groupes d'intérêts reprises par la presse écrite ... 249
Figure 94 Intensité des actions entreprises par les institutions reprises par la presse écrite... 250
Figure 95 Intensité des actions menées ou subies par les entreprises reprises par la presse écrite ... 250

2.1 Modalités du vote et de la distribution des sièges

2.1.1 Electeurs aux législatives

Selon la loi électorale modifiée en date du 18 février 2003, pour être électeur aux législatives, il faut détenir la citoyenneté luxembourgeoise, être âgé de dix-huit ans accomplis au jour des élections (électeur actif et passif)[1]; jouir des droits civils et politiques et être domicilié dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Les Luxembourgeois domiciliés à l'étranger sont également admis aux élections législatives par la voie du vote par correspondance[2]. Le vote par correspondance a été introduit pour la première fois en 1984[3]. Aux élections législatives de juin 2004, 5,1% des bulletins trouvés dans l'urne étaient des votes de correspondances (6,6% dans la circonscription Centre). Vingt ans plus tôt, ils ne représentaient que 0,5% de l'ensemble des votes. Il est impossible de savoir pour qui les Luxembourgeois votent par correspondance. Contrairement aux élections précédentes où tous les bulletins de vote par correspondance d'une circonscription étaient recueillis dans un bureau de vote central par circonscription, la nouvelle loi a modifié la législation en ce sens que les bulletins de vote par correspondance proviennent à la commune dans laquelle sont domiciliés les électeurs en question. Les bulletins des votes par correspondance sont adjoints aux autres avant le dépouillement. Seule la Ville de Luxembourg a regroupé tous les électeurs par correspondance dans des bureaux de votes distincts[4]. A Luxembourg, 7,5% des électeurs avaient choisi ce mode de vote.

Selon l'article 89 de la présente loi, le vote est obligatoire pour tous les électeurs inscrits sur les listes électorales[5]. Lors de la réforme de la loi électorale en 2002 aucun des partis ne souhaitait remettre en question ce caractère obligatoire[6].

Les électeurs empêchés de prendre part au scrutin doivent faire connaître au juge de paix leurs motifs, avec les justifications nécessaires. Si celui-ci admet le fondement de ces

---

[1] C'est la reprise quasi in extenso de la proposition de loi du député libéral Berger, Eugène. Chambre des Députés, Berger, Eugène, Proposition de loi portant modification de l'article 98 de la loi électorale du 31 juillet 1924. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1995-1996, n° 4108, 7 décembre 1995. L'abaissement de l'âge électoral passif et actif était aussi inclus dans l'accord de coalition PCS-DP en août 1999.

[2] L'électeur admis pour le vote par correspondance est : - celui qui est dans l'impossibilité de voter dans le bureau auquel il est inscrit au Luxembourg pour des raisons professionnelles ou personnelles ; - celui qui est domicilié à l'étranger. L'électeur peut faire sa demande d'admission au vote par correspondance jusqu'au 30ème jour inclus avant la date prévue pour les élections (auparavant 51 jour). Les enveloppes contenant le suffrage sont conservées par le bureau des postes du bureau de vote destinataire du suffrage jusqu'au jour du scrutin.

[3] Service Central de la Législation, loi du 14 mars 1984 complétant la loi électorale et portant organisation du vote par correspondance lors des élections législatives et européennes. Luxembourg : Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, A-n°24, 21 mars 1984. La procédure du vote par procuration n'avait pas été retenue au motif qu'elle pouvait donner lieu à des abus. En 1988, le député socialiste Alex Bodry avait proposé d'élargir cette liste aux personnes qui en raison de vacances prolongées à l'étranger ne peuvent exercer leur droit de vote le jour du scrutin.

[4] Chambre des Députés, Réponse de Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat, question parlementaire n° 102 du 22 septembre 2004 de M. Claude Adam (Verts) concernant le vote par correspondance lors des élections législatives et européennes du 13 juin 2004. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2004-2005, 27 octobre 2004.

[5] Une première abstention non justifiée est punie d'une amende de 100 à 250 euros. En cas de récidive dans les cinq ans de la condamnation, l'amende est de 500 à 1.000 euros.

[6] Chambre des Députés, Projet de loi, portant réforme de la loi électorale du 31 juillet 1924 telle qu'elle a été modifiée. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2001-2002, n°4885, p2, 13 décembre 2001.

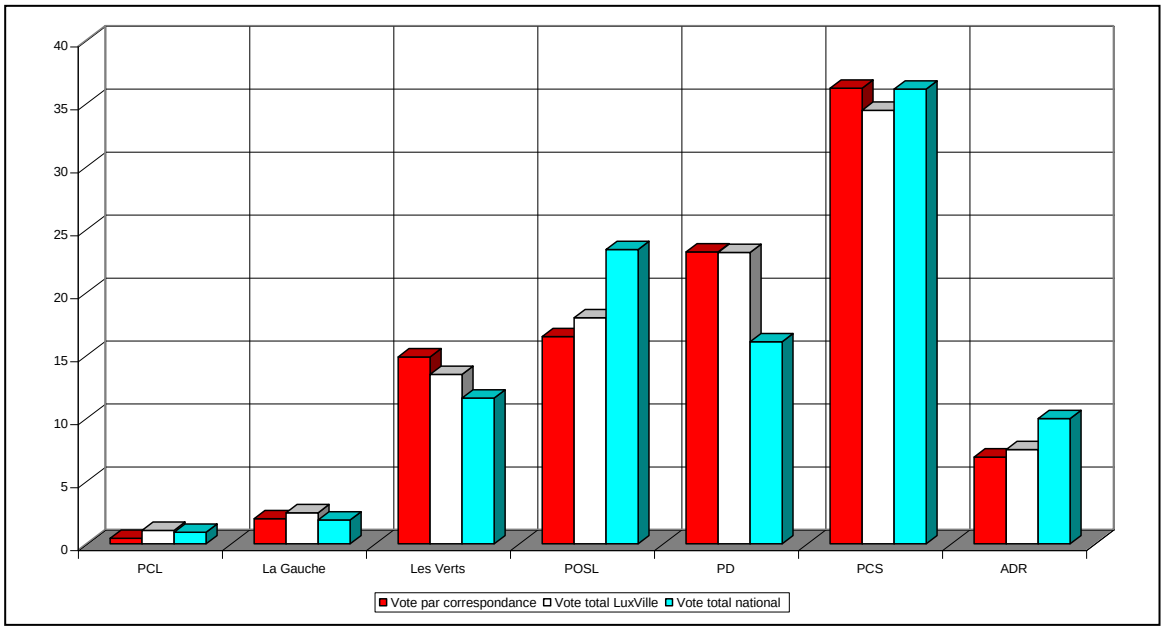

Figure 1 Proportion des votes par correspondance en Ville de Luxembourg

excuses, il n'y a pas lieu à poursuite. Sont excusés de droit: Les électeurs qui au moment de l'élection habitent une autre commune que celle où ils sont appelés à voter et les électeurs âgés de plus de 75 ans. L'abstention aux élections législatives de juin 2004 était de 8,1%.

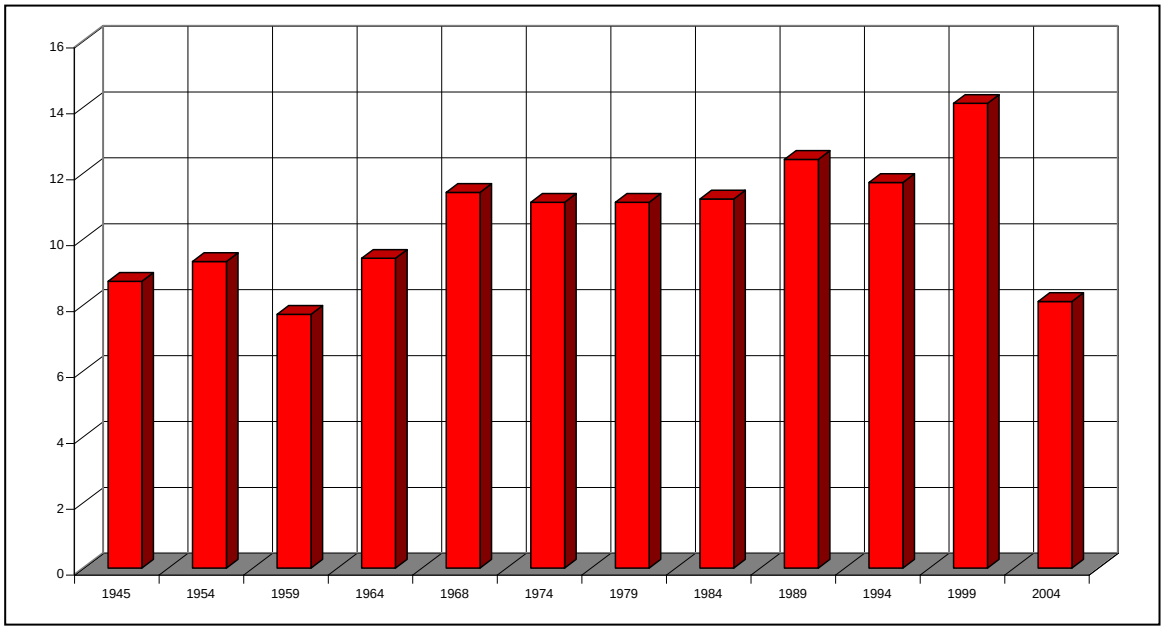

Figure 2 Evolution de l'abstention aux élections législatives

La nouvelle loi électorale prolongeait l'obligation de vote de 70 à 75 ans. Le Conseil d'Etat jugea dans son avis que l'extension de l'âge de participation obligatoire au vote constituait un corollaire de l'augmentation de l'espérance de vie de la population[7]. Lors du recensement du 15 février 2001, les citoyens luxembourgeois entre 65 ans et 70 ans étaient 14 881 et les citoyens entre 70 et 74 ans étaient 14 751[8]. Aux élections législatives de juin 2004, le total des électeurs inscrits étaient de 217 683 et le total des votants étaient de 200 092. Si l'on considère que le taux de mortalité était identique entre 2001 et 2004, on

[7] Conseil d'Etat, Projet de loi, portant réforme de la loi électorale du 31 juillet 1924 telle qu'elle a été modifiée. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2001-2002, n° 4885/2, p2, 9 juillet 2002.
[8] Statec, Annuaire Statistique du Luxembourg, B.Population, pB.7. Luxembourg, janvier 2005.

s'aperçoit que les nouveaux électeurs qui devaient voter obligatoirement entre 70 et 75 ans représentaient 7,3% de l'ensemble du corps électoral.

Sont exclus de l'électorat et ne peuvent être admis au vote: Les condamnés à des peines criminelles; les personnes qui, en matière correctionnelle, sont privées du droit de vote par condamnation; les majeurs en tutelle. La qualité d'électeur est constatée par l'inscription sur les listes électorales.

2.1.2 Electeurs aux européennes

Selon la loi électorale modifiée en date du 18 février 2003, pour être électeur aux européennes, il faut être luxembourgeois ou ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union européenne, être âgé de dix-huit ans accomplis au jour des élections, jouir des droits civils et ne pas être déchu du droit de vote dans l'Etat membre de résidence ou dans l'Etat membre d'origine. Le vote par correspondance est également autorisé. Pour les élections européennes de juin 2004, le taux était de 5,2%.

Pour les ressortissants communautaires, il faut être domicilié dans le Grand-Duché et y avoir résidé, lors de la demande d'inscription sur la liste électorale, pendant cinq années au minimum. Cependant, les électeurs membres d'un autre Etat de l'Union qui, en raison de leur résidence en dehors de leur Etat d'origine ou de la durée de cette résidence, n'y ont pas le droit de vote, ne peuvent se voir opposer cette condition[9].

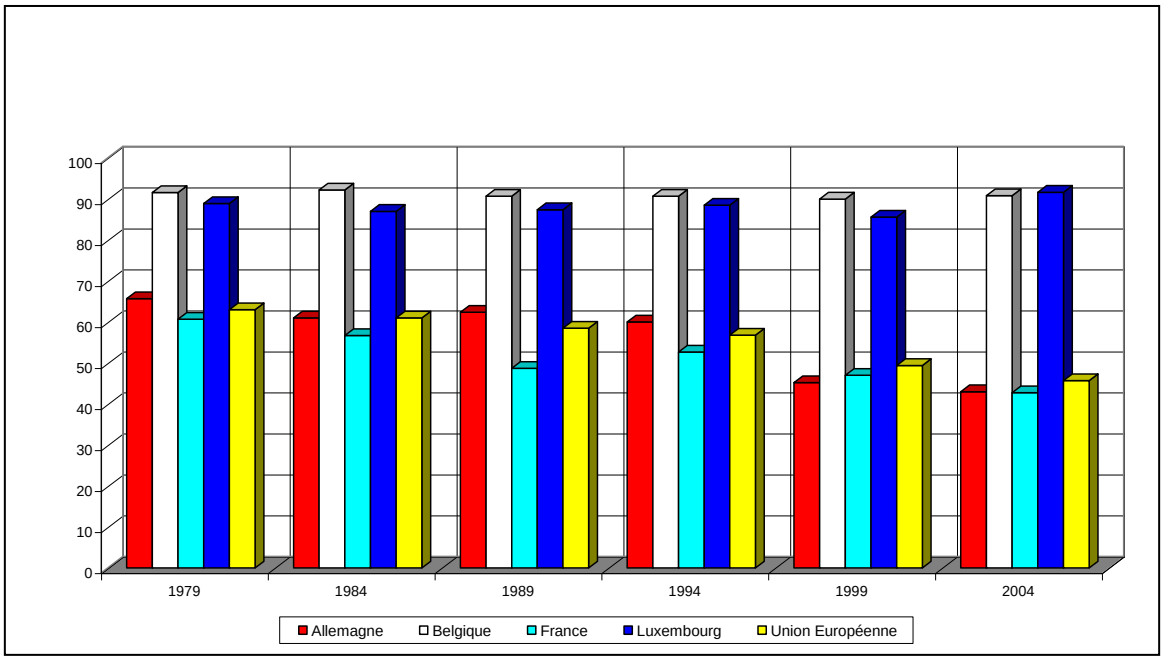

Figure 3 Evolution de l'abstention aux élections européennes

La qualité d'électeur est constatée par l'inscription sur les listes électorales. Elle est automatique pour les Luxembourgeois. Elle se fait sur une base volontaire pour les citoyens communautaires[10]. Le vote est obligatoire pour tous les Luxembourgeois et les communautaires inscrits. La nouvelle loi électorale a aussi relevé l'âge pour le vote obligatoire, passant de 70 à 75 ans. Le Luxembourg, à l'image de la Belgique, se distingue

[9] Service Central de la Législation, loi électorale du 18 févier 2003 Luxembourg : Mémorial, journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, A- n°30, p446, 21 février 2003.

[10] Le Conseil National pour les Etrangers est un organe consultatif officiel. Il est chargé d'étudier, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Gouvernement, toutes les questions concernant les étrangers et leur intégration. Dans son avis sur la nouvelle loi électorale, il soutint l'idée d'une inscription automatique pour les Etrangers. Voir, Conseil National pour les Etrangers, Avis du Conseil National pour Etrangers Projet de loi portant réforme de la loi électorale du 31 juillet 1924 telle qu'elle a été modifiée. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2001-2002, 10 juillet 2002.

très fortement des autres Etats de l'Union européenne par son taux de participation en raison de l'obligation du vote. Celui-ci était particulièrement haut puisque 91,3% des inscrits s'étaient rendus aux urnes contre 45,7% en moyenne dans l'Union européenne.

La mobilisation exceptionnelle tient sans aucun doute aussi à la coïncidence avec les élections nationales. Le vote nul ou blanc (voir ci-dessous) est aussi très stable depuis 1979 en dépit des craintes exprimées par le législateur et les organisations militantes défendant le droit de vote des Etrangers qui estimaient que la complexité du vote risquait de perturber les nouveaux électeurs (jeunes ou étrangers). Contrairement à des Etats comme la France, la Suède ou les nouveaux Etats membres de l'Union, le vote blanc ou nul ne signifie pas ou très peu l'expression d'un vote contestataire ne trouvant pas de canal électoral dans l'une des formations politiques en compétition.

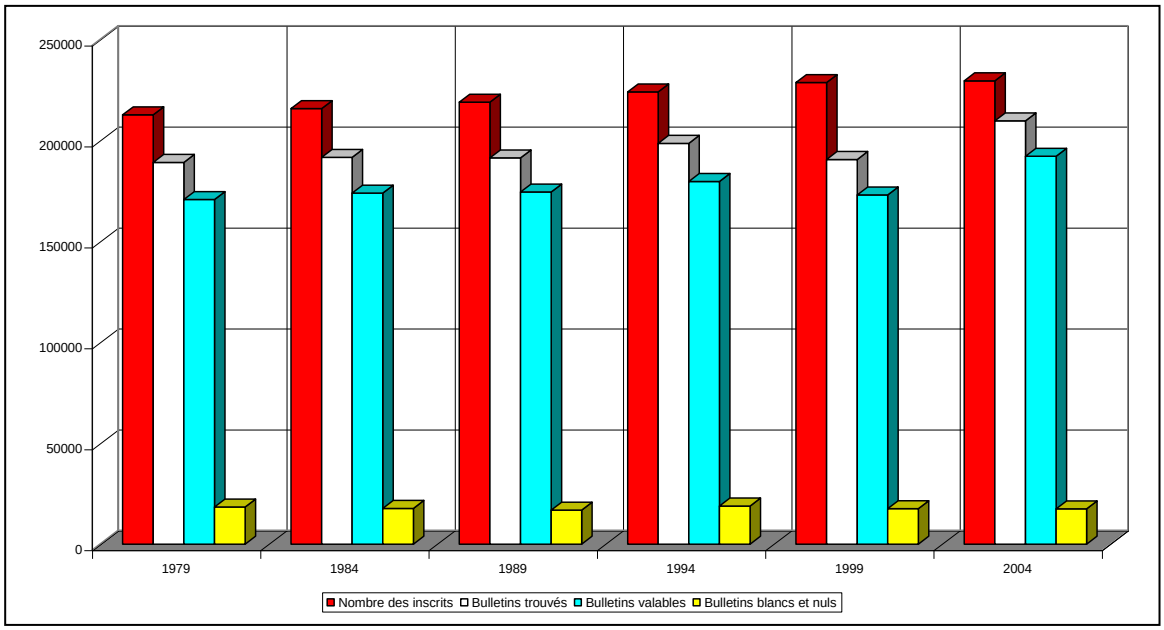

Figure 4 Structuration du vote aux élections européennes

Le délai de résidence obligatoire pour avoir la qualité d'électeur a été ramené de 7 à 5 ans et pour être éligible de 10 à 5 ans. Cette modalité imposée aux ressortissants communautaires a pour fondement le régime dérogatoire accordé au Luxembourg par la directive européenne 93/109/CE[11].

L'article 19 (ex 8B) du Traité sur 1'Union Européenne stipule en effet que « *les modalités peuvent prévoir des dispositions dérogatoires lorsque des problèmes spécifiques à un Etat membre le justifient* »[12].

[11] Commission Européenne, Directive 93/109/CE du Conseil, du 6 décembre 1993, fixant les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen pour les citoyens de l'Union résidant dans un État membre dont ils ne sont pas ressortissants. http://europa.eu.int/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexapi!prod!CELEXnumdoc&lg=FR&numdoc=31993L0109&model=guichett, 6 décembre 1993.

[12] Eur-Lex, Recueil des traités 2. Traité instituant la Communauté Européenne, Deuxième Partie La Citoyenneté de l'Union Article 19 (ex-article 8 B) : « 1. Tout citoyen de l'Union résidant dans un État membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales dans l'État membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet État. Ce droit sera exercé sous réserve des modalités arrêtées par le Conseil, statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement européen; ces modalités peuvent prévoir des dispositions dérogatoires lorsque des problèmes spécifiques à un État membre le justifient. 2. Sans préjudice des dispositions de l'article 190, paragraphe 4, et des dispositions prises pour son application, tout citoyen de l'Union résidant dans un État membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen dans l'État membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet État. Ce droit sera exercé sous réserve des modalités, arrêtées par le Conseil, statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement européen; ces modalités peuvent prévoir des dispositions dérogatoires lorsque des problèmes spécifiques à un État membre le justifient ». Journal officiel n° C 325 du 24 décembre 2002, Traité sur l'Union européenne

En 1993, le législateur luxembourgeois l'interpréta comme suit : « *Le pays qui se voit accorder une dérogation ne peut pas l'obtenir en ce qui concerne le principe du droit de vote et d'éligibilité dans le pays de résidence mais seulement en ce qui concerne les modalités. Par ailleurs les dispositions sont dérogatoires et pas seulement temporaires. Tant que les problèmes spécifiques le justifient, les dérogations sont maintenues* »[13]. Par la suite les différents Conseils européens ont accordé le maintien de cette disposition au Grand-Duché eu égard à la proportion exceptionnellement élevée (plus de 20% en 1993 et croissante) de ressortissants communautaires sur son territoire.

Outre, le délai de résidence, une disposition permettant de prendre des mesures appropriées *« en matière de composition des listes des candidats et visant notamment à faciliter l'intégration des citoyens de l'Union non nationaux* » (art. 14 (1) dernier alinéa de la directive) fut également prévue.

Cette disposition fut considérée par le législateur luxembourgeois comme suit: « *La citoyenneté de l'Union vise à mieux intégrer les citoyens de l'Union dans leur pays d'accueil et il est dans ce contexte conforme aux intentions des auteurs du Traité d'éviter toute polarisation entre listes de candidats nationaux et non nationaux; Or ce risque concerne particulièrement un Etat membre où la proposition de citoyens de l'Union non nationaux qui ont atteint l'âge de vote dépasse 20% de la proportion de citoyens de l'Union en âge de vote et qui y réside: Dès lors il importe que cet Etat membre puisse prévoir des dispositions particulières dans le respect de l'article 8B du Traité quant à la composition des listes de candidats* ».

La loi du 28 janvier 1994 (art. 106 al. 5) prévoit donc qu'une liste ne peut majoritairement être composée de candidats ne possédant pas la nationalité luxembourgeoise[14].
Il faut noter que le Luxembourg fut toutefois l'un des premiers Etats à permettre le vote des ressortissants étrangers et ce dès les premières élections européennes intervenant après l'adoption par tous les Etats membres du Traité de Maastricht en 1994. Cette promptitude fut sévèrement critiquée par la Chambre des Fonctionnaires et Employés Publics, organe consultatif qui aujourd'hui représente près de 40% des électeurs : « *Le risque de déstabiliser encore davantage la perception qu'ont les Luxembourgeois d'eux-mêmes et de leur identité nationale, ne comptent-ils donc pour rien? Loin de freiner, le Gouvernement accélère…!».*

Qui plus est, la Chambre des Fonctionnaires et des Employés Publics –première institution luxembourgeoise à adopter des positions franchement souverainistes– jugea que l'élargissement du corps électoral aux ressortissants communautaires signifiait en fait que la fonction publique ne serait plus réservée aux nationaux: « *Moyennant quel raisonnement refusera-t-on l'accès des étrangers, d'abord des citoyens de l'Union, des autres ensuite, à l'intégralité des droits politiques ? L'admission de tous les étrangers à l'électorat actif et passif lors des élections pour la Chambre des Députés sera la conséquence naturelle et automatique du premier pas que le projet sous examen se propose de faire. La Chambre des Fonctionnaires et Employés publics redoute l'incapacité des partis établis à résoudre ce problème de façon réfléchie et compte tenu de l'intérêt national, car il y va de l'intérêt national: Si l'identité nationale, telle que nous la définissons aujourd'hui, disparaît, pour être remplacée par une identité reposant sur*

(version consolidée) Journal officiel n° C 325 du 24 décembre 2002, Traité de Nice Journal officiel n° C 80 du 10 mars 2001, Traité établissant une Constitution pour l'Europe Journal officiel n° C 310 du 16 décembre 2004, http://europa.eu.int/eur-lex/lex/fr/treaties/index.htm.

[13] Chambre des Députés, Projet de loi fixant les modalités de l'élection des représentants du Grand-Duché de Luxembourg au Parlement européen et modifiant et complétant : exposé des motifs. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1993 -1994, n°3863, 23 décembre 1993.

[14] Service Central de la Législation, loi du 28 janvier 1994 fixant les modalités de l'élection des représentants du Grand-Duché de Luxembourg au Parlement européen, modifiant et complétant 1) la loi modifiée du 25 février 1979 relative à l'élection directe des représentants luxembourgeois au Parlement européen, 2) la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'organisation d'élections simultanées pour le Parlement européen et la Chambre des députés. Luxembourg : Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, A-n°3, 31 janvier 1994.

d'autres critères que la nationalité, et que l'on ne connaît pas encore, pareille évolution ne peut pas être initiée par un vote de la Chambre des Députés, agissant à la simple majorité. Ceci amène au problème crucial de la fonction publique ».

Le PD, alors rejeté dans l'opposition, n'était pas exempt non plus d'ambiguïtés sur le droit de vote accordé aux ressortissants communautaires. Son leader parlementaire de l'époque, Henri Grethen, dans une question adressée au Gouvernement rappela que d'éminents constitutionnalistes luxembourgeois jugeaient qu'accorder des droits politiques aux étrangers sans une modification de la Constitution luxembourgeoise équivalait à une violation de celle-ci[15].

Au contraire, sur l'exemple du Conseil constitutionnel français et du Conseil d'Etat belge, le Conseil d'Etat luxembourgeois confirma dans son avis que l'institution du droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen par l'article 19 (anciennement 8B) du Traité sur l'Union européenne ne soulevait pas au Grand-Duché de Luxembourg de problèmes constitutionnels[16].

Pour autant, la Haute Chambre exprima des réserves quant à la rapide transposition de la directive en droit national luxembourgeois : « *Il serait en effet peu indiqué si en fin de compte le Grand-Duché devait se retrouver seulement avec quelques autres Etats ayant correctement transposé la directive dans leurs législations nationales* »[17].

Lors des premières élections européennes ouvertes aux ressortissants communautaires en 1994, le pourcentage d'électeurs communautaires était de 3%[18]. Il était de 4,3% pour les élections européennes de 1999[19]. En 2004, alors que près de 36% de la population adulte en âge de voter était étrangère, le pourcentage d'inscrits était de 5 %[20].

Le différentiel important entre le potentiel et le nombre d'inscrits a été critiqué à plusieurs reprises au sein du Parlement luxembourgeois notamment quant aux conditions d'inscription jugées par l'opposition d'alors notamment écologiste comme non incitative et ce dès 1994[21]: « *Le projet de loi sur les élections européennes prévoit sa mise en vigueur avant le 1er février 1994 pour disposer des 28 jours de février pour la démarche d'inscription des étrangers sur les listes électorales. Or le débat parlementaire n'est prévu que pour début février 1994. La mise en vigueur de la loi rognerait encore sur le délai d'inscription au point de le réduire à une farce. Comment le Gouvernement entend-il se sortir de cette impasse ?* ».

[15] Chambre des Députés, Question 129 de M. Henri Grethen (PD) concernant le droit de vote des ressortissants communautaires aux élections européennes : « Dans un article publié aux Cahiers luxembourgeois sous le titre « Anniversaire » Maître Bonn écrit encore : «Le législateur passe à côté de la Constitution, lorsqu'il introduit l'élection à un parlement supranational. Il évite la charte fondamentale quand il s'agit de régler le droit de vote des non-nationaux. Le Parlement est conscient de son mépris de la Constitution… ». D'après l'avis de cet expert en droit constitutionnel, il ne serait donc pas possible d'accorder le droit de vote aux ressortissants communautaires lors des élections au Parlement européen, tant que notre Constitution n'a pas été modifiée ». Luxembourg : Chambre des Députés, 5 janvier 1994.
[16] Conseil d'Etat, Projet de loi fixant les modalités de l'élection des représentants du Grand-Duché de Luxembourg au Parlement européen et modifiant et complétant: 1) la loi modifiée du 25 février 1979 relative à l'élection directe des représentants luxembourgeois au Parlement européen. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1993-1994, n° 3863/2, 21 novembre 1994.
[17] Conseil d'Etat, op.cit, p3, 21 novembre 1994.
[18] Chambre des Députés, Question 250 de M. Emile Calmes (PD) concernant le nombre de citoyens européens inscrits sur les listes électorales : Réponse de M. Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1993-1994, 20 avril 1994.
[19] Sesopi - Centre intercommunautaire, Bilan des Inscriptions aux Elections Communales et Européennes de 1999. Luxembourg : recherche, étude, documentation, n°4, p6, 1999.
[20] Dans le recensement de la Commission européenne en vue des élections du 13 juin 2004, la part des électeurs ressortissants communautaires était estimée à 35,58% (sur un total de 326 000 électeurs potentiels, 116 000 électeurs sont ressortissants communautaires). In Barbier, J., «326 000 électeurs potentiels au Luxembourg ». In, la Voix du Luxembourg. Luxembourg : Groupe Saint-Paul, p3, 10 février 2004.
[21] Chambre des Députés, Question 155 de M. Jean Geisbusch (GAP) et de M. Robert Garcia (GAP) concernant la démarche d'inscription des étrangers sur les listes électorales. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1993-1994, 18 janvier 1994.

Qui plus est, l'unique représentant de la gauche communiste exprima son inquiétude sur le fait que le Gouvernement n'avait consulté que les partis politiques représentés à la Chambre des Députés. Ce que confirma Jacques Poos, le ministre socialiste des Affaires étrangères de l'époque : « *Vu l'urgence, il n'est pas envisagé de consulter d'autres organisations ou groupes. Ceux-ci sont bien évidemment libres d'adopter toute position qui leur semblera indiquée et de lui donner toute publicité voulue* » [22]. Le Gouvernement rappela toutefois qu'une information adéquate en français, allemand, anglais, portugais et italien avait été fournie aux nouveaux électeurs potentiels[23].

Nonobstant, en 1999, le Gouvernement admit de lui-même qu'il était incapable d'estimer le nombre potentiel d'électeurs étrangers étant donné que le Ministère de l'Intérieur ne disposait pas de chiffres renseignant sur le nombre de ressortissants communautaires résidant au Grand-Duché et du fait que les listes électorales étaient tenues auprès des communes et qu'il n'existait pas de liste unique[24]. Cependant, il insista que, contrairement aux élections de 1994, le Ministère de l'Intérieur allait distribuer aux communes une nouvelle brochure d'information pour les prochaines élections européennes et communales avant la fin de l'année 1997, soit 18 mois avant les élections.

Pour les élections européennes de 2004, le Gouvernement luxembourgeois distribua également des imprimés spéciaux pour formuler la demande d'inscription à tous les ressortissants non-luxembourgeois de l'Union européenne auprès des administrations communales en novembre 2003 dans les langues déjà susmentionnées. A partir du 1er novembre, le délai d'inscription pour les élections européennes de 2004 était fixé jusqu'au 31 mars 2003. La campagne lancée par le Gouvernement par le biais du Commissariat du Gouvernement aux étrangers « *Voter pour faire bouger, bouger pour faire voter* » visant à promouvoir l'inscription sur les listes électorales pour les élections européennes était couplée avec celle pour les élections communales prévues en octobre 2005.

Pour autant, le Conseil d'Etat ne manqua pas de relever dans son avis que le délai imparti aux ressortissants des nouveaux pays membres risquait de les exclure par manque d'information puisqu'ils pouvaient s'inscrire seulement auprès de leur commune de résidence avant le 13 mars 2004 alors que la loi datait du 13 février[25]. 8000 électeurs étaient concernés, soit 2,45% de l'ensemble des électeurs potentiels selon le recensement de la Commission européenne déjà cité.

Finalement, pour les élections européennes, 11 680 personnes d'origine étrangère étaient inscrites sur les listes électorales en date du 31 mars 2004, ce qui constituait une hausse de 19% par rapport à 1999 (9 811 inscrits). Le poids de l'électorat étranger par rapport à l'électorat total était de 5 % alors qu'il fut de 15,4% aux communales d'octobre 2005[26].

[22] Chambre des Députés, Question 3 de M. André Hoffmann (PCL) concernant les prises de position des représentants des communautés d'étrangers au sujet des élections du Parlement européen de 1994. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1993-1994, 13 octobre 1993.
[23] Chambre des Députés, Réponse de M. Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1993-1994, 20 janvier 1994.
[24] Chambre des Députés, Question parlementaire 3 de Madame Lydie Err (POSL). Réponse de Monsieur le Ministre de l'Intérieur. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1997-1998, 14 octobre 1997.
[25] Service Central de la Législation, loi du 10 février 2004 concernant la participation aux élections européennes du 13 juin 2004 des ressortissants des Etats qui deviendront membres de l'Union européenne le 1er mai 2004. Luxembourg : Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, http://www.elections.public.lu/systeme_electoral/legislation/europ__ennes.pdf, p119, 10 février 2004.
[26] Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, Les Inscriptions des Etrangers sur les listes électorales, Elections européennes de 2004-Elections communales de 2005 : Bilan réalisé par le SESOPI-Centre Intercommunautaire en collaboration avec le Commissariat du Gouvernement aux Etrangers. http://www.Gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2004/07/05jacobs/detail.pdf, 7 mai 2004.

2.1.3 Electeurs et médiation politique

Tout au long de la campagne électorale, il a été mesuré la participation politique des Luxembourgeois; c'est-à-dire « l'ensemble des activités collectives des gouvernés susceptibles de leur donner une influence sur le fonctionnement du système politique » [27]. Les sondés ont affirmé à une écrasante majorité que la démocratie au Luxembourg se portait plutôt bien (entre 79% et 81% selon les différentes enquêtes[28]). Toute proportion gardée, ce sont ceux qui ont suivi le primaire qui étaient les plus circonspects (entre 22 et 27% déclarent que cela va plutôt mal suivant les différentes enquêtes). Au printemps 2004, les Luxembourgeois étaient, après les Danois, dans l'UE ceux qui jugeaient le mieux l'état de leur démocratie nationale[29]. Les Luxembourgeois se démarquaient également quant à leur appréciation de la démocratie au niveau de l'Union européenne (62% étaient satisfaits contre 43% dans le reste de l'Union).

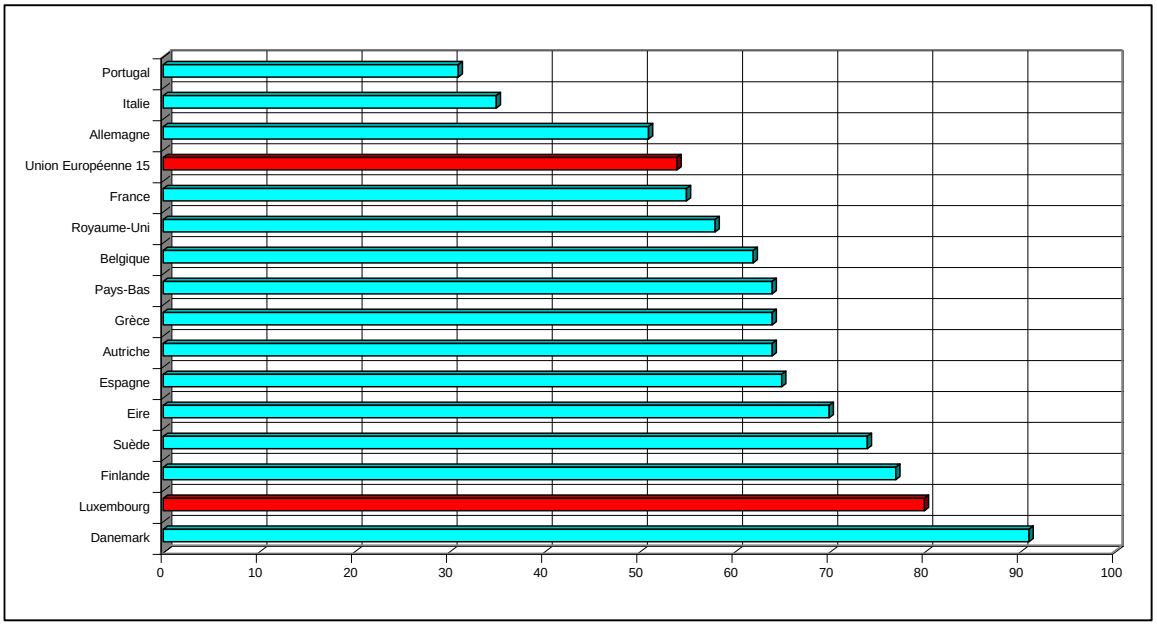

Figure 5 Degré de satisfaction quant à l'état de la démocratie

a) Electeurs et instituions

Dans les sondages corrélés à la campagne électorale, une très large majorité de Luxembourgeois et de résidents étrangers continuaient de considérer que la Chambre des Députés est le lieu où se prennent les décisions politiques essentielles. En avril 2004, 81% des personnes interrogées le pensaient. Les bac+3 et +4 et les fonctionnaires étaient toutefois les moins nombreux à l'estimer (respectivement 72% et 76%). 72% des habitants du Grand-Duché appréciaient également le Parlement national comme un organe de contrôle de la politique du gouvernement. « Seulement » 66% des fonctionnaires l'envisageaient de cette façon.

La question est de savoir cependant si les sondés ont exprimé un souhait (un renforcement du rôle et de l'action du Parlement) plus qu'une réalité puisqu'ils étaient également 66% à soutenir l'idée que la Chambre des Députés est une « chambre d'enregistrement sans réels pouvoirs ». Les plus pessimistes quant à la capacité d'action de la Chambre législative nationale étaient les bac+1 et bac+3 (74% le croyaient ainsi), ceux qui ont suivi le secondaire 2nd cycle (72%) et de manière générale la population électorale (71%). Paradoxalement, ce sont les citoyens communautaires qui doutaient le plus de cette

[27] Dalton, Russel J., op.cit, p7-8, 1988.
[28] La question était la suivante : « En ce moment, diriez-vous que cela va plutôt bien ou plutôt mal au Luxembourg en ce qui concerne… ».
[29] Commission européenne, op.cit, p33, juillet 2004. La question était la suivante : « Dans l'ensemble, êtes-vous très satisfait(e), plutôt satisfait(e), plutôt pas satisfait(e) ou pas du tout satisfait(e) du fonctionnement de la démocratie au Luxembourg ».

affirmation. 51% des citoyens portugais et 59% des autres ressortissants étrangers partageaient cet avis[30].

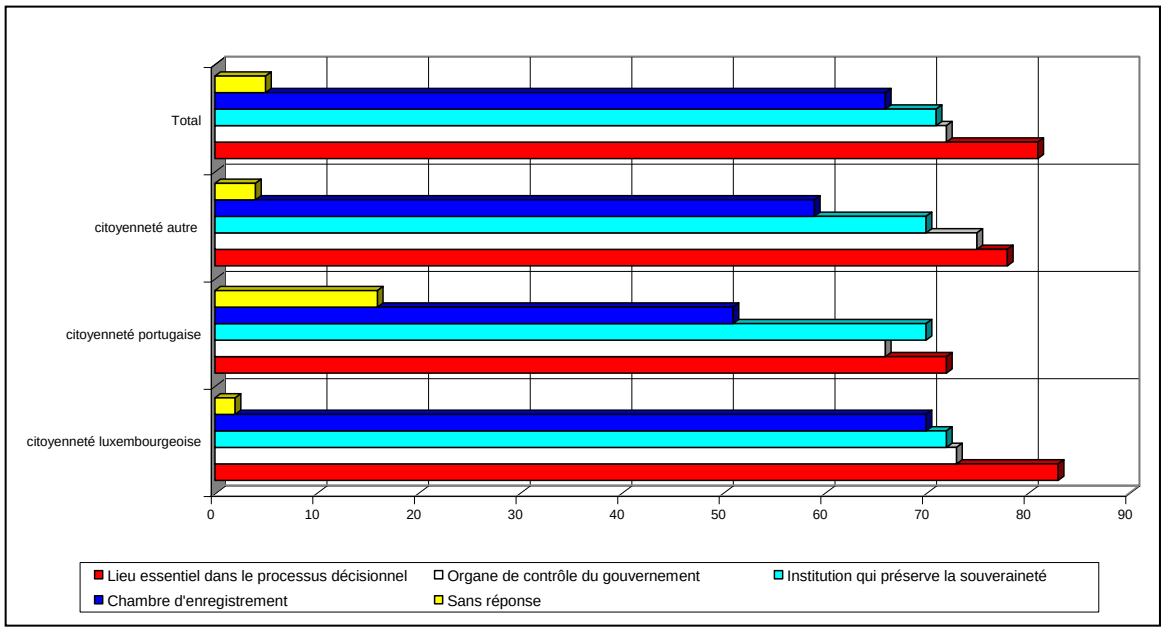

Figure 6 Appréciation du rôle de la Chambre des Députés

Les habitants du Grand-Duché plébiscitaient avant tout les plus hautes juridictions européennes[31]. Respectivement 85% et 78% des personnes interrogées déclaraient en moyenne « avoir confiance » dans la Cour européenne des droits de l'Homme (siégeant à Strasbourg) et dans la Cour de Justice des Communautés européennes (demeurant quant à elle à Luxembourg). La Chambre des Députés, après le Gouvernement et le Conseil d'Etat, avait un indice de confiance s'élevant à 68%. Plus on s'approchait de l'élection, plus il était important (66% en novembre 2003, 72% en avril 2004). Cette progression est due à la mobilisation des groupes d'intérêts (et à leur médiatisation) et à la concurrence accrue entre les différents partis politiques pour monopoliser l'actualité.

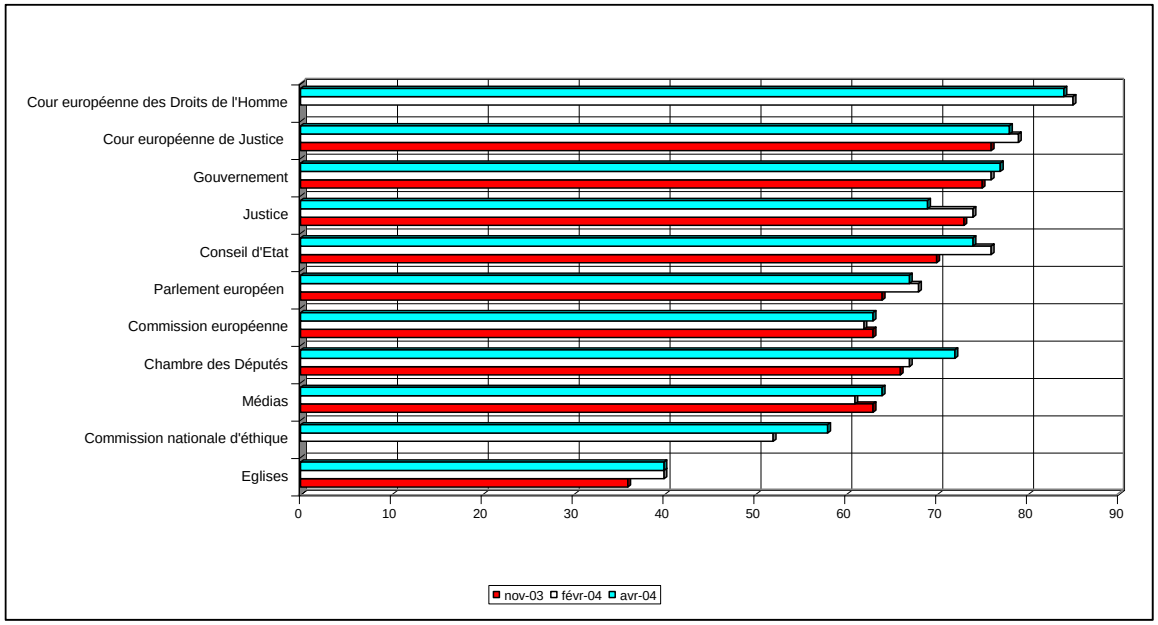

Figure 7 Degré de confiance accordé aux institutions

[30] La question était la suivante : « Que représente pour vous de préférence l'institution « parlement » ? A quoi sert de fait la chambre des députés actuellement, quelle est sa fonction ? Indiquez-moi par ordre d'importance, celles qui s'appliquent à vos yeux ».

[31] La question était la suivante : « Dans quelle mesure faites-vous confiance aux instances existantes? ».

Les partis politiques étaient immédiatement après les fédérations de patronat, le mode participatif, le moins soutenu par l'ensemble des personnes interrogées. Pendant toute la campagne électorale 49% des sondés leur accordaient leur confiance. En avril 2004, parmi les catégories sociales les plus confiantes dans les partis, on trouvait les 65 et+ (61% avaient confiance en eux), ceux qui ont suivi le secondaire 1er cycle et ceux qui gagnent entre 2500 et 3500 euros par mois (respectivement 60 et 60%). Seuls 35% des universitaires leur accordaient une quelconque confiance. Un différentiel important existait entre la population électorale et la population non électorale (respectivement 56 et 41%). L'enquête sur les Valeurs avait montré que seuls 33% des habitants du Luxembourg avaient confiance dans les formations politiques[32].

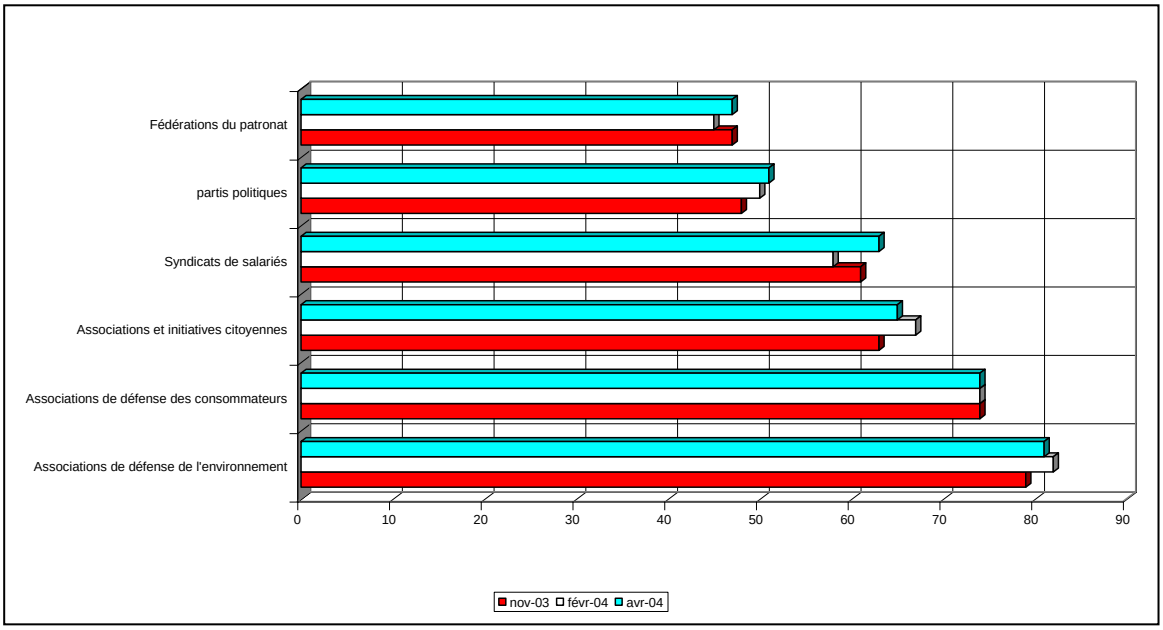

Figure 8 Degré de confiance accordé aux différents modes de participation politique

b) Electeurs et autres formes de médiation politique

Les sondés préféraient les « formes autres de médiation politique » à l'action des partis politiques. Cependant, elles ne sont pas soutenues de la même façon suivant la nationalité, le lieu de résidence et la position dans l'espace social. Les étrangers – toutes nationalités confondues – et les habitants de la Ville de Luxembourg accordent une plus grande confiance à ce nouveau type de médiation politique que les Luxembourgeois et les habitants des circonscriptions Nord et Est. Les plus diplômés de la société luxembourgeoise et ceux qui ont les revenus les plus hauts sont en revanche beaucoup moins disposés à ces autres formes de médiation politique.

En ce qui concerne les associations environnementalistes, les plus forts degrés de confiance en moyenne sont exprimés par les Portugais (89%), ceux qui ont un bac+1 et bac+ 3 (87% et les habitants de la Ville de Luxembourg (84%). Inversement, ceux qui sont les « plus rétifs » – toute proportion gardée – à ce mode de médiation politique sont ceux qui ont poursuivi des études universitaires au-delà de quatre années (25% d'entre eux disent au total « ne pas avoir confiance dans ce type d'associations »), les habitants de la circonscription Nord (22%), ceux qui gagnent mensuellement plus de 5000 euros (23%). Les enjeux environnementaux construits par les habitants des agglomérations urbaines sont parfois dissemblables avec ceux des habitants des zones « les plus rurales » d'un Etat. Pour les premiers, il s'agit avant tout de lutter contre les pollutions et garantir la sécurité alimentaire. Pour les seconds, il s'agit d'assurer le maintien des revenus des exploitants agricoles tout en réorganisant les modes de production hérités de la mécanisation des années 50-60 et de la standardisation des produits voulus à la même époque par les consommateurs. Le problème récurrent des inondations doit aussi influencer de manière positive et négative la perception des associations environnementalistes dans le Nord.

[32] Besch, Sylvain, op.cit, p484, 2002.

En ce qui concerne les associations de consommateurs, les « plus sensibles à leurs sirènes », en moyenne sont ceux qui ont un bac+1 et bac+3 (81% leur accordent au total leur confiance), les étrangers autres que Portugais (82%), les 65+, les 25-34 ans (respectivement 80% et 80%), Toute proportion gardée, les « plus circonspects » à ce mode de médiation politique sont ceux qui habitent la circonscription Nord (28% ne leur font pas confiance). A ceux-là, il faut ajouter les 35-49 ans (28%) et les Luxembourgeois de citoyenneté (28%).

En ce qui concerne les associations citoyennes (Biergerinitiativen), les « plus fervents » sont les étrangers autres que Portugais (75% leur « accordent au total leur confiance »), les Portugais (73%), les 18-24 ans (70%). Inversement, ce sont les Luxembourgeois, ceux qui gagnent plus de 5000 euros par mois (37%), les « nordistes » (36%) qui déclarent le plus en moyenne ne pas avoir confiance dans ce type de médiation politique. Les étrangers –écartés du processus décisionnel luxembourgeois ou refusant d'eux même de s'y associer– trouvent peut-être ici le moyen de « participer autrement » à la vie politique luxembourgeoise qu'ils considèrent par ailleurs à bien des égards comme un échelon équivalent à celui d'une grande métropole européenne ou d'une petite région. Autrement dit, pour eux la politique luxembourgeoise relève de la démocratie locale plutôt que de la démocratie nationale.

En ce qui concerne les syndicats de salariés, en moyenne pendant la campagne électorale, 70% de ceux qui ont suivi uniquement des études au niveau primaire ont une bonne opinion de ceux-ci. Inversement, et de façon caricaturale ce sont les universitaires et ceux qui gagnent moins de 5000 euros qui sont les plus méfiants à leurs égards (respectivement 42 et 40%). Il faut remarquer aussi que c'est l'une des rares réponses identiques entre la population électorale et la population non électorale (respectivement 61 et 60% leurs accordent leur confiance). Le différentiel entre la confiance accordée aux partis politiques et aux autres modes participatifs dans le contexte politique du moment tient à trois choses :

- En premier lieu, les individus dont le degré de politisation est faible, sont persuadés que ces associations sont « neutres », qu'elles ne véhiculent aucunes valeurs autres que le prétendu intérêt général ou local. Soutenir ce type d'associations leur apparaît donc comme l'un des moyens retardant leur réelle ou imaginaire exclusion de la politique.
- En second lieu, le soutien apporté à ces associations illustre de nouveau le fait que nous sommes engagés à la fois dans une recomposition du « comment faire de la politique » et dans une transformation des valeurs qui régissaient les sociétés européennes depuis 1945. L'individuation et l'exigence absolue d'une qualité de vie –qui elle-même se doit d'associer à la fois les plus hauts standards technologiques et le respect d'une nature mythifiées– font et feront le succès de ce type d'associations. Elles ne sont légitimes en effet qu'à partir du moment où elles sont l'expression directe et passagère de la volonté des individus et/ou des habitants d'un quartier[33]. En quelque sorte, leurs existences témoignent de la privatisation de l'activité politique. L'espace public n'est plus l'expression d'une volonté de vivre ensemble dans le respect de droits universels accordés à chacun mais au contraire, le lieu du respect absolu des droits individuels et immédiats (par exemple ma tranquillité par rapport au balai aérien du Findel se doit d'être respectée sans pour autant que je sois obligé de renoncer à mes vacances à Majorque en partant du Findel).
- En troisième lieu, ces associations attirent les individus car ils sont aussi confrontés au vertige de leur autonomie. Ils se sont affranchis –ou sont entrain de le réaliser– des modes de sociabilité traditionnels (les Eglises, les partis, les syndicats), ils sont soumis à une redéfinition technologique du travail sans précédent depuis la révolution industrielle et à une amélioration vertigineuse de leur niveau de vie, il est donc logique que ces individus recherchent à la fois à donner un sens à leur vie (les associations environnementalistes) et adhèrent à des associations qui luttent ou qui accompagnent la transformation sociale et économique (les associations de

[33] Sawicki, Frédéric, « Les temps de l'engagement. A propos de l'institutionnalisation d'une association de défense de l'environnement ». In Lagroye, Jacques, La Politisation. Paris : Editions Belin, p123-146, 2003.

consommateurs). Pour les Luxembourgeois, ce phénomène est particulièrement fort car la société d'il y a vingt-cinq ans était encore largement dominée par des référents sociaux communautaires, curieux cocktail associant des éléments de la culture ouvriériste et les derniers lambeaux d'une culture agraire.

c) Electeurs et partis politiques

Dans la dernière enquête Eurobaromètre avant les élections législatives et européennes de juin 2004 déjà citée, seuls 31% des personnes interrogées au Luxembourg déclaraient avoir confiance dans les partis politiques, ce qui après le Danemark était le « meilleur résultat » dans l'Europe des 15[34].

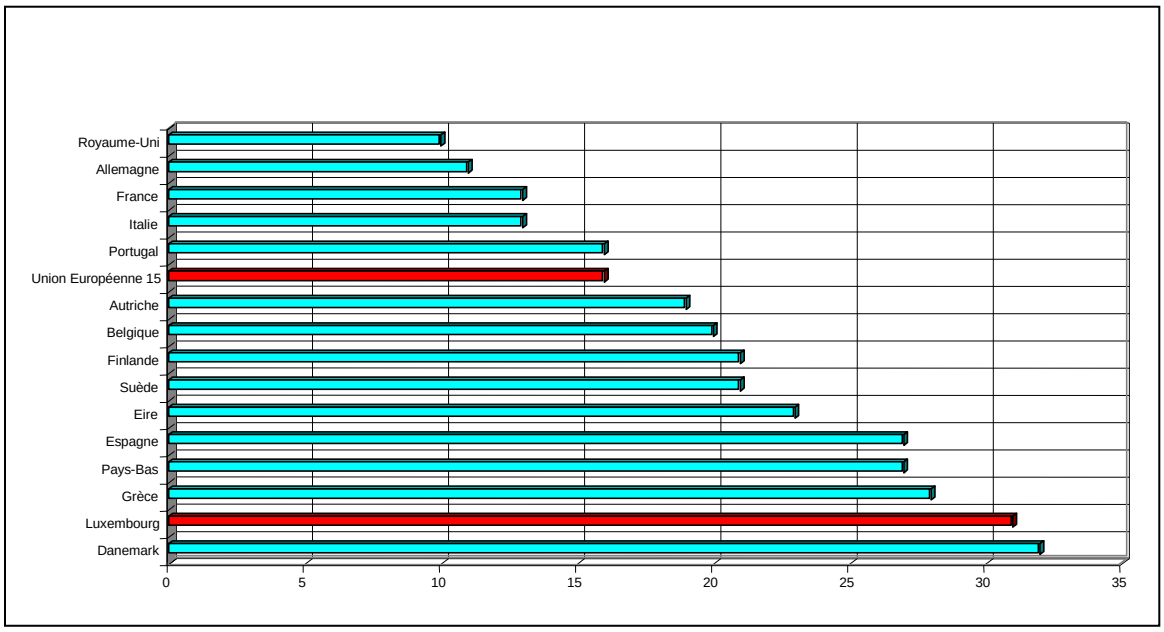

Figure 9 Degré de confiance accordé aux partis politiques dans l'UE des 15

Dans un contexte de compétition électorale, les électeurs accordent leurs confiances à un nombre limité de formations politiques et seulement certains groupes sociaux sont à l'origine de cette confiance. Or, la campagne électorale montre que le PCS avait un haut degré de confiance dans presque toutes les catégories sociales[35]. Dans le même temps, les Verts était le parti qui inspirait la plus grande confiance.

Le PCL et la Gauche

Tout au long de la campagne électorale, le PCL n'est jamais parvenu à améliorer son image auprès des habitants du Grand-Duché. 15% en moyenne de la population résidente avait une bonne opinion de lui. En avril 2004, ses meilleures performances –toute proportion gardée– étaient enregistrées dans l'électorat populaire puisque 20% de ceux qui ont suivi seulement le primaire et 20% de ceux qui gagnent moins de 2500 euros par mois avaient une bonne opinion de lui. Entre novembre 2003 et avril 2004, le PCL a surtout perdu en confiance auprès de ceux qui gagnent entre 2500 et 3500 euros (-14 points) et auprès des Portugais (-15 points). A remarquer également le grand différentiel d'appréciation négative entre la population électorale et la population non électorale en avril 2004 : 75% des premiers avaient une mauvaise opinion de la formation communiste contre 43% pour les seconds.

En moyenne 26% des personnes interrogées pendant toute la campagne électorale avaient une bonne opinion de la Gauche. En avril 2004, le mouvement de la gauche radicale et alter-mondialiste enregistrait ses meilleures performances auprès des citoyens portugais,

[34]Commission Européenne, op.cit, p33, juillet 2004.
[35] La question était la suivante : « Avez-vous une opinion très bonne, plutôt bonne, plutôt mauvaise ou très mauvaise de chacune des formations suivantes ? ».

des 35-49 ans et de ceux qui gagnent plus de 5000 euros par mois (en avril 2004, respectivement, ils étaient 35, 31 et 27 % à déclarer avoir une bonne opinion de la Gauche). Entre le début de la campagne et sa fin, le mouvement à la « gauche de la gauche » a surtout perdu auprès de l'électorat qui n'a suivi que le primaire (- 14 points), ceux qui gagnent entre 2500 et 3500 euros (-15 points) et les bac+1 et+3 (-10 points). En avril 2004, à l'image de son frère ennemi, le PCL, il demeurait un très grand différentiel d'appréciation négative entre la population électorale et la population non électorale : 68% des premiers avaient une mauvaise opinion de la formation « à gauche de la gauche » contre 34% pour les seconds.

Les Verts

Tout au long de la campagne électorale, le parti écologiste a été le mieux considéré par la population résidente (en moyenne 65% de bonne opinion). En avril 2004, ce sentiment était encore plus partagé par les classes moyennes. 76% de ceux qui gagnent entre 3500 euros et 5000 euros, 77% des bac+1 et bac+3 et 78% des 35-49ans avaient une bonne opinion de lui. C'est aussi dans ces catégories sociales que la progression a été la plus forte au cours de la campagne électorale (+ 11 points pour les deux premiers et + 16 points pour le dernier). La progression a été aussi particulièrement forte dans la circonscription Centre (+16 points). Les moins disposés à son égard étaient ceux qui travaillent plus de 40 heures par semaine et les 65 ans et + : les premiers étaient 29% en avril 2004 à avoir une mauvaise opinion des Verts, 32% pour les seconds. Il faut noter que cet exceptionnel taux de bonne opinion a connu un léger fléchissement en février 2004. S'agissait-il d'un essoufflement d'une campagne démarrée trop tôt auprès du public cible à savoir les classes moyennes travaillant plutôt dans le secteur privé et d'une perte de confiance dans l'électorat traditionnel du parti à savoir la fonction publique ? Quoiqu'il en soit, entre novembre 2003 et février 2004, le parti écologiste a perdu plus de 11 points de bonne opinion en Ville de Luxembourg (de 68 à 57%), 10 points chez les fonctionnaires (de 69 à 59%), 8 points chez ceux qui gagnent entre 3500 et 5000 euros par mois. Il n'a pas réussi non plus à séduire ceux qui n'ont suivi que le primaire (-22 points entre novembre 2003 et avril 2004).

Le POSL

En moyenne au cours de la campagne électorale, 56% des habitants du Grand-Duché avaient une bonne opinion du mouvement social-démocrate luxembourgeois. C'était particulièrement le cas en avril 2004 auprès de ceux qui gagnent entre 3500 et 5000 euros par mois (69% de bonne opinion), des 65 ans et plus (68% de bonne opinion) et de ceux qui ont suivi seulement le secondaire 2nd cycle (67%). Les bonnes opinions envers le POSL ont surtout progressées en fin de campagne électorale. Particulièrement chez ceux qui gagnent entre 3500 et 5000 euros par mois plus 18 points (de 51% de bonne opinion en février 2004 à 69% en avril 2004), chez les 18-24 ans, plus 14 points, (de 44% à 58%), chez les fonctionnaires, plus 12 points (de 51 à 63%), chez les bac+4, plus 10 points (de 46 à 56%), chez les actifs plus 9 points (de 50 à 59%), chez ceux qui n'ont suivi que le primaire, + 9 points (de 56 à 65%). A noter également que 70% des citoyens portugais en avril 2004 avaient une bonne opinion du POSL.

Le PD

La campagne électorale est généralement le moment où l'électeur apprécie la valeur ou la non valeur d'un parti politique. La formation politique elle-même tente d'influencer l'électeur en lui envoyant de façon quasi-permanente des messages. Or, le mouvement libéral n'y est pas parvenu dans la mesure où celui-ci a enregistré un encéphalogramme plat. A chaque sondage, seules 45% des personnes interrogées avaient une bonne opinion du PD. Les meilleures bonnes opinions en avril 2004 étaient obtenues auprès de ceux qui gagnent entre 3500 et 5000 euros par mois (57%), dans la circonscription Nord (56%), et qui ont suivi uniquement le secondaire 1er cycle (53%). 41% des sondés avaient une mauvaise opinion en avril 2004 de la formation libérale. C'était particulièrement le cas des habitants de la circonscription Sud (51%), des 50-64 ans (57% de mauvaise opinion) et de

ceux qui gagnent plus de 5000 euros par mois (56%). C'est dans le groupe des 50-64 ans que le PD a perdu le plus de confiance (-21 points entre novembre 2003 et avril 2004), puis venaient ceux qui ont suivi uniquement le primaire (-16 points) et les universitaires (-11 points). Sur cette période, les progressions sensiblement les plus importantes sont enregistrés auprès des 25-34 ans (+ 10 points, un effet Claude Meisch et Xavier Bettel ?).

Le PCS

De tous les partis politiques luxembourgeois, c'est le PCS qui a connu une progression constante des bonnes opinions et la plus forte, passant de 56% de taux confiance en novembre 2003 à 64% en avril 2004. La progression a été particulièrement vigoureuse dans les circonscriptions Nord et Centre (respectivement + 21 points, passant de 58 à 79%, + de 18 points de 53 à 71%), ceux qui gagnent entre 3500 et 5000 euros par mois (plus 21 points, de 57 à 78%), auprès des 35-49 ans (plus 16 points de 52 à 68%). En revanche, les sociaux chrétiens ont perdu constamment mais légèrement des bonnes opinions auprès d'un électorat plus populaire, particulièrement chez ceux qui n'ont suivi que le primaire, les Portugais ou ceux qui gagnent moins de 2500 euros par mois (respectivement moins 16, moins 5 et moins 2 points).

L'ADR

En moyenne 29% des habitants du Luxembourg ont eu une bonne opinion de l'ADR. Ce sont les électorats les plus populaires qui avaient la meilleure image de ce parti. Ce sentiment était partagé par 39% de ceux qui gagnent moins de 2500 euros par mois et 37% ceux qui n'ont suivi que le primaire. 40% des habitants du Nord et 34% des 65 ans et + avaient plutôt une bonne appréciation du mouvement. Tous comme pour les partis de la gauche extrême, l'ADR était mieux considéré par la population non électorale (36% de bonne opinion) que par la population électorale (24% de bonne opinion). 71% de la population électorale avait une mauvaise opinion du parti souverainiste à la fin de la campagne. Ce rejet était un peu moins fort en milieu de campagne. L'ADR entre février 2004 et avril 2004 a surtout perdu crédit aux yeux des 65 et + (moins 10 points, de 44 à 34%, ceux qui gagnent plus de 5000 euros (moins 10 points, de 24 à 14) des bac+1 bac+3 (moins 9 points, de 24 à 15%) et de manière générale dans la population électorale (moins six points, de 32 à 24% de bonne opinion).

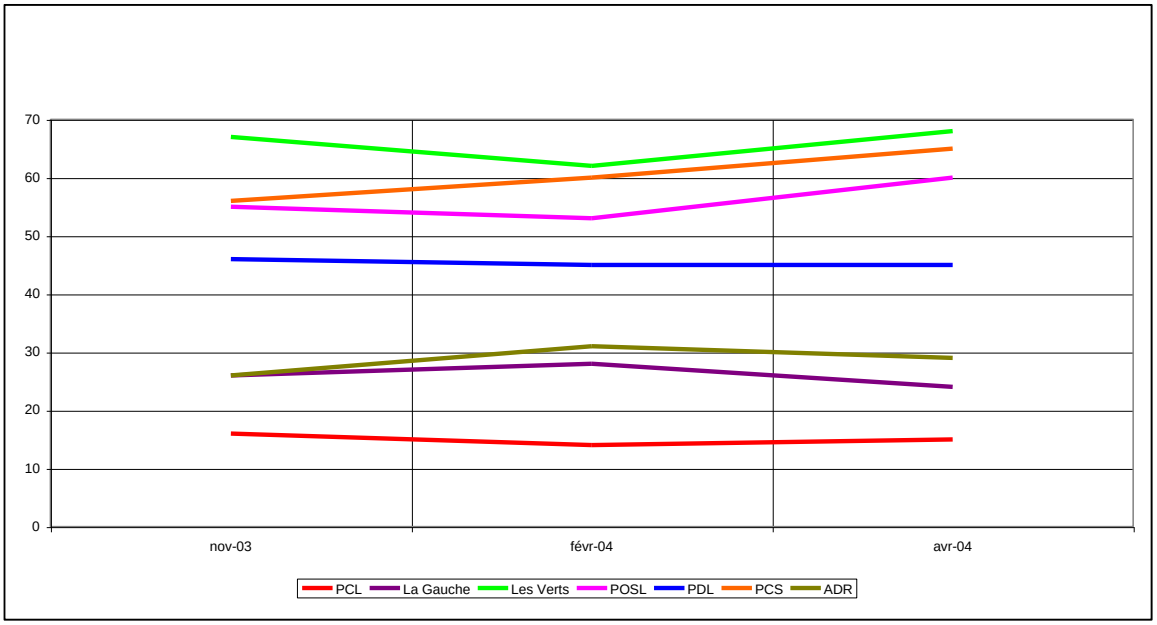

Figure 10 Evolution de la bonne opinion sur les partis novembre 2003- avril 2004

d) Opinion sur les partis par classe d'âge

De toutes les catégories sociales, il intéressant de noter pour comprendre les résultats des élections législatives et européennes de 2004, l'évolution du taux de confiance par classe d'âge. Notre hypothèse est que les électeurs se sont déterminés avant tout par rapport à la génération à laquelle ils appartiennent. Cela ne signifie pas que les électeurs font fi de leurs autres appartenances. Toutefois la construction sociale de leurs réalités vécues (l'entrée sur le marché du travail ou le fait par exemple de soutenir financièrement ses petits enfants) est plus déterminante dans l'appréciation de telle ou telle force politique qu'une revendication liée à leur fonction dans le système. En fin de campagne, les Verts et le POSL conservent les *a priori* favorables qu'ils avaient acquis chez les 18-24 ans et les 25-34 ans aux élections de 1999. Pour autant le PCS réalise une réelle percée à la fois chez les 25-34 ans et les 34-45 ans tout en maintenant ses forts taux de confiance chez les plus âgés, particulièrement les 65 et +. Les mouvements PCL et La Gauche ne sont pas analysés car les effectifs sont trop peu nombreux pour être significatifs.

Plus particulièrement, les Verts sont partis avec un capital confiance très élevé dans toutes les classes d'âge en novembre 2003 (ils arrivaient en tête dans toutes sauf les 65 et+ où le PCS conservait son leadership). Après la présentation des candidats et du programme, les Verts ont connu au tour du mois de janvier- février un tassement dans toutes les classes d'âge. Puis le parti en fin de campagne retrouve le capital de confiance du mois de novembre et connaît une progression particulièrement importante chez les 35-49 ans (+11 points).

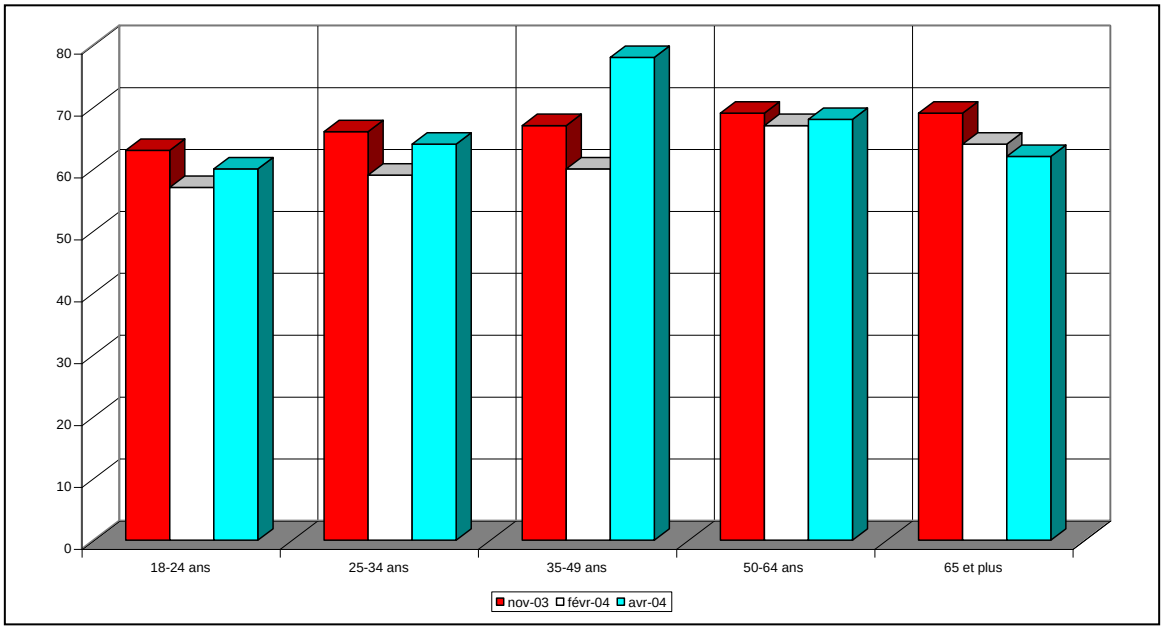

Figure 11 Bonne opinion sur les Verts par classe d'âge de novembre 2003 à avril 2004

Le POSL, tout au long de la campagne, est demeuré en troisième position et a connu également un « coup de bambou » aux alentours de janvier et de février 2004. Ce sont les plus âgés qui en fin de campagne lui donnaient le plus de confiance avec une progression de + de 10 points par rapport à novembre 2003. C'est d'ailleurs le parti, qui après le PCS, enregistre en fin de campagne la meilleure cote de confiance chez les 65 ans et +.

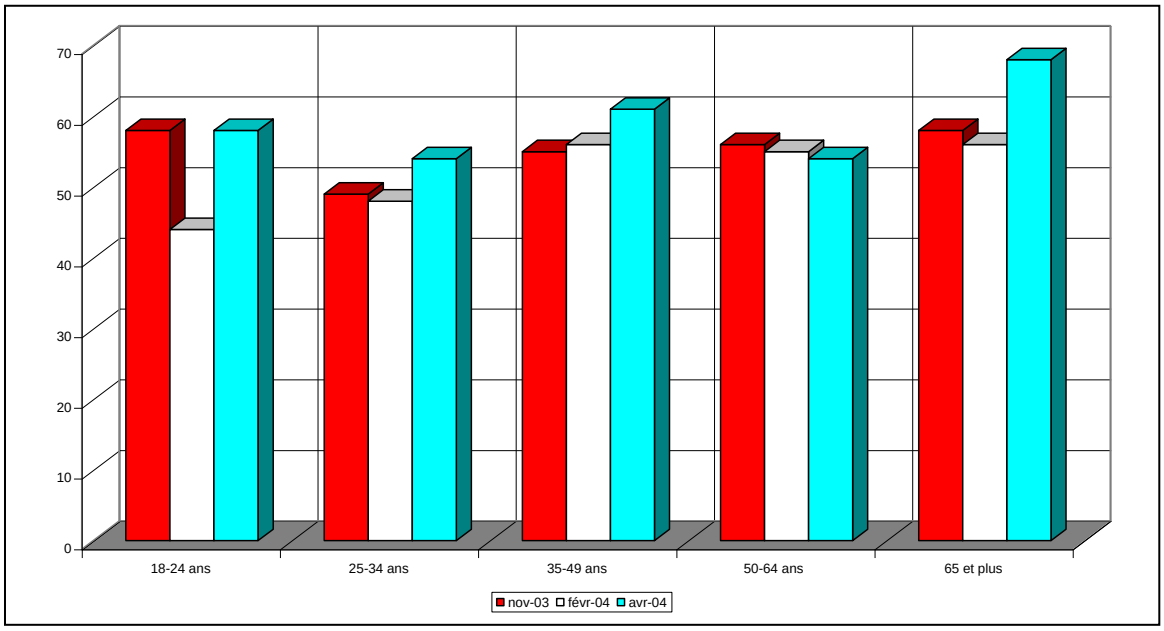

Figure 12 Bonne opinion sur le POSL par classe d'âge de novembre 2003 à avril 2004

Le PD de novembre 2003 à avril 2004 n'est pas parvenu en moyenne à améliorer son taux de confiance. A l'approche du scrutin, les 50-64 ans ont été les plus nombreux à ne pas attribuer leur confiance au mouvement libéral. Le parti y a perdu 21 points. Les gains l'étaient surtout auprès des 25-34 ans (+ 10 points). En revanche, le Parti Démocratique en fin de campagne –est resté après les Verts– le mouvement politique dont les 18-24 ans avec encore le plus confiance.

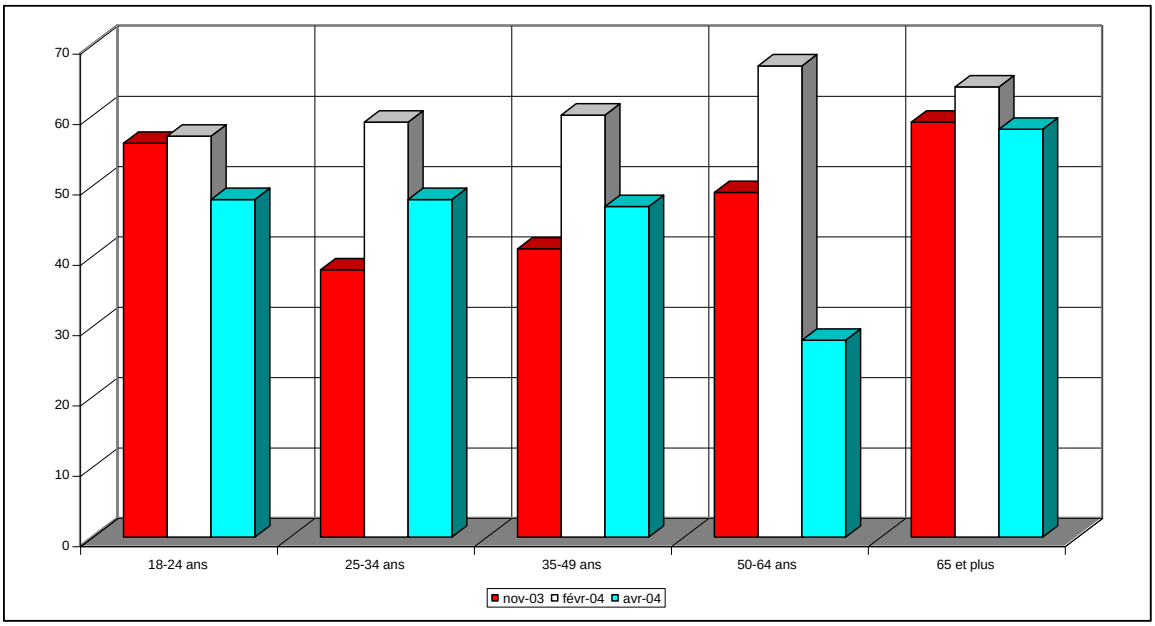

Figure 13 Bonne opinion sur le PD par classe d'âge de novembre 2003 à avril 2004

La confiance accordée au PCS n'a fait que croître en moyenne tout au long de la campagne électorale. Fait nouveau par rapport à 1999, enfin de campagne de tous les partis, le PCS avait le taux de confiance le plus élevé chez les 18-24 ans. La progression était particulièrement forte dans cette classe d'âge (+ 6 points) et encore plus chez les 35-49 ans (+16 points par rapport à novembre 2003).

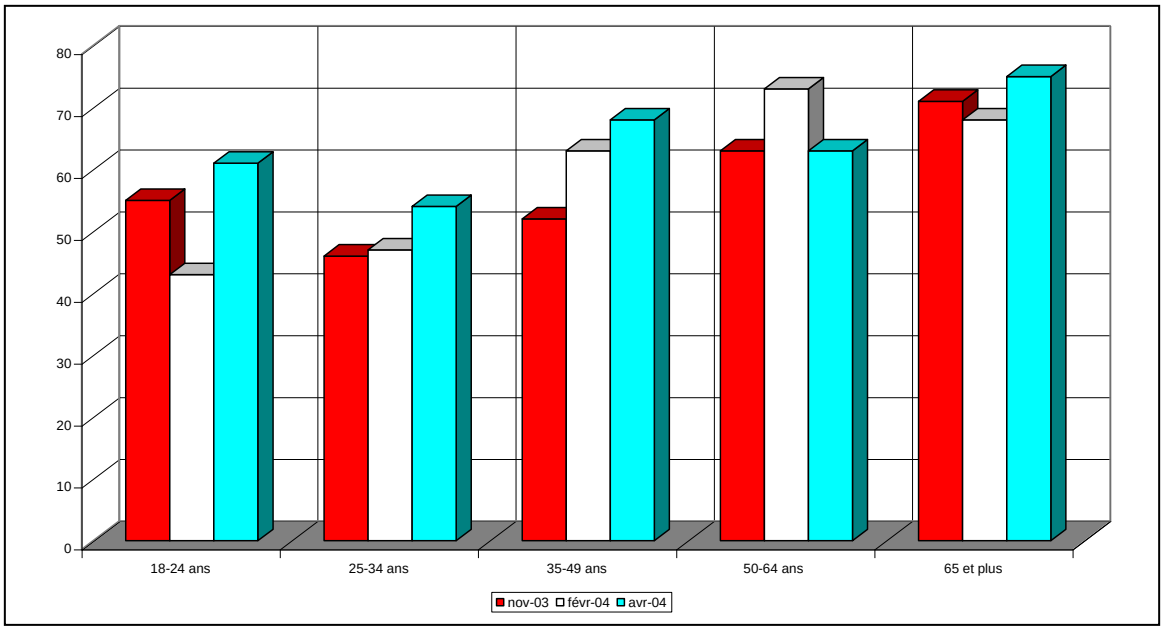

Figure 14 Bonne opinion sur le PCS par classe d'âge de novembre 2003 à avril 2004

L'ADR était le parti qui en début de campagne avait en moyenne le plus faible taux de confiance dans l'électorat selon les classes d'âge (derrière la Gauche). Cette situation ne s'est améliorée que très légèrement dans son électorat traditionnel, les retraités. Néanmoins, après avoir connu une embellie au mois de février 2004, certains retraités l'ont de nouveau abandonné au profit du POSL et du PCS.

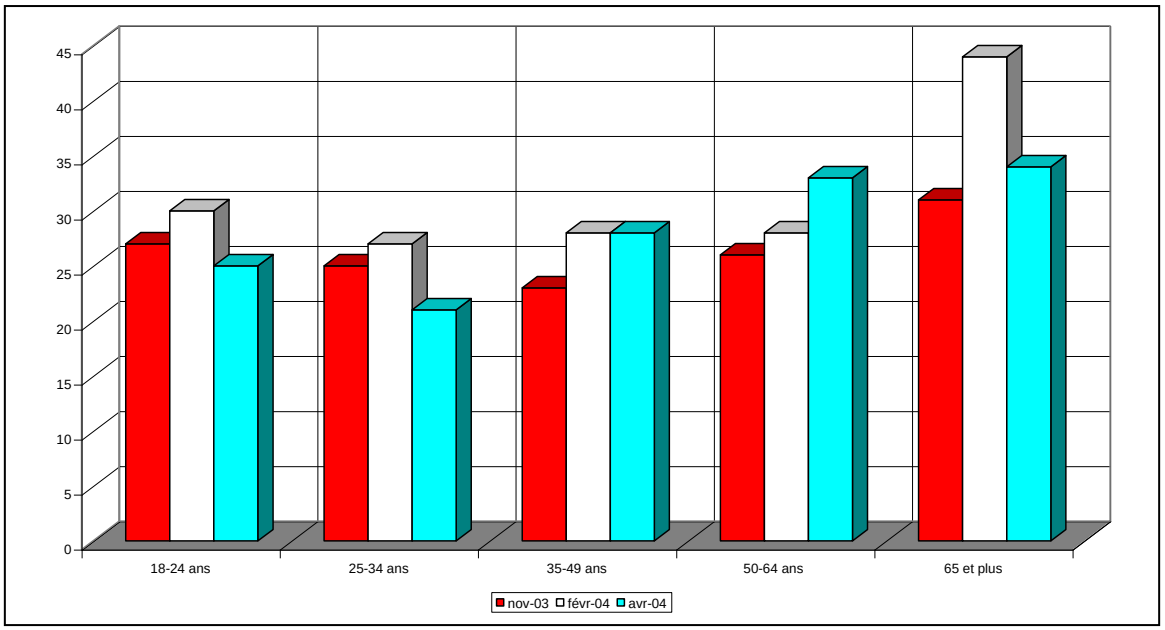

Figure 15 Bonne opinion sur l'ADR par classe d'âge de novembre 2003 à avril 2004

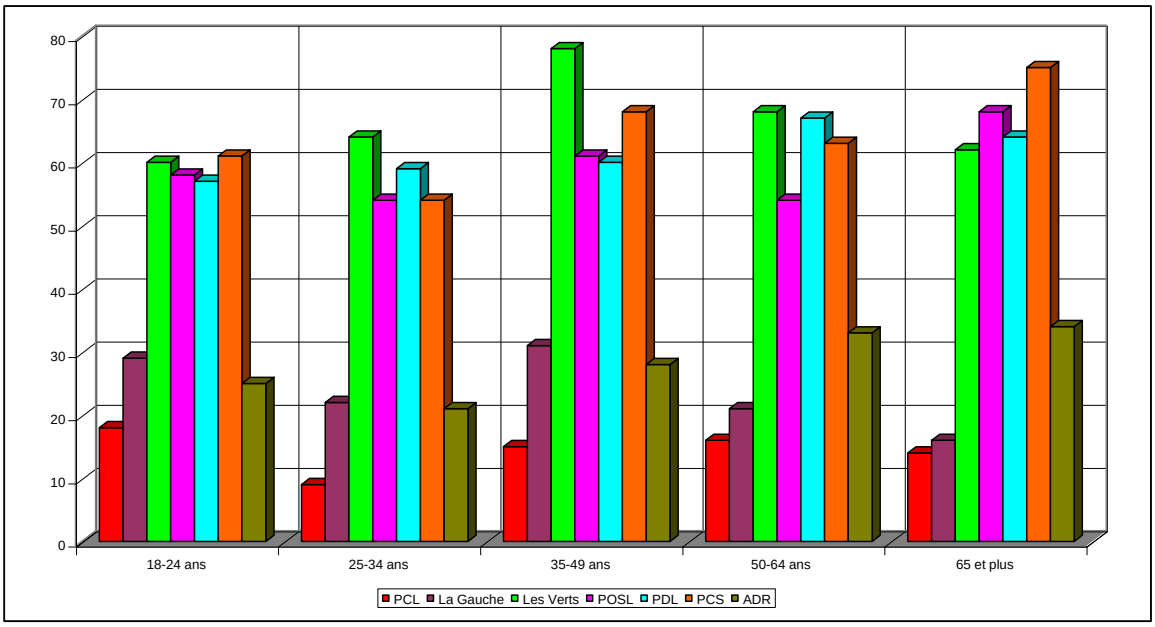

Figure 16 Bonne opinion sur les partis par classe d'âge en avril 2004

2.1.4 Répartition des ressources politiques et financières

« *A partir du moment, en effet, où l'on décide d'aider et de financer l'activité des partis politiques (entreprise qui met en jeu des fonds souvent considérables), il est indispensable d'en identifier très précisément les bénéficiaires. Qu'elle soit publique ou privée – ou les deux– à qui doit aller l'aide ? En d'autres termes, la Constitution doit-elle donner une définition précise des partis politiques ou, à tout le moins, fixer les conditions que de tels groupements doivent remplir pour pouvoir profiter de l'aide prévue, voire certaines interdictions qui frapperaient telle ou telle catégorie de groupements dont les intentions seraient soit peu claires... soit trop claires ?* »[36].

a) Non institutionnalisation des partis luxembourgeois

Or, contrairement à l'Allemagne, où la création de partis politiques fait l'objet d'un article de la loi fondamentale (article 21) et à la France, où la légitimité des partis est affirmée à l'article 4 de la Constitution de 1958 –« *les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie* »– la Constitution luxembourgeoise, tout comme la Constitution sœur belge, ne prévoit aucune disposition à ce sujet[37]. Il est à noter également que depuis l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht, il existe des partis politiques reconnus au niveau européens[38]. Cette absence d'institutionnalisation des partis politiques au Luxembourg ne permet pas à ceux-ci de remplir tous les rôles classiquement dévolus à des formations politiques dans une démocratie libérale. Ils sont en réalité des groupements volontaires imparfaits quant à la prétention –au nom d'une certaine conception de l'intérêt commun et de la société– d'assumer seuls ou en coalition les fonctions de Gouvernement.

Qui plus est, avec un tel système électoral où les entreprises individuelles sont d'une certaine manière encouragée, les formations politiques luxembourgeoises peuvent être beaucoup plus assujetties à des groupes d'intérêts ou à des associations beaucoup plus

[36] Robert, Jacques, Rapport sur le Financement des Partis Politiques. Strasbourg : Commission Européenne pour la Démocratie par le Droit, CDL-PP (2000) 1 rev 2 Or.fr., 28 novembre 2000.
[37] Service Central de la Législation, Constitution et Droits de l'Homme, op.cit, novembre 2004.
[38] Eur-lex, Traité instituant la Communauté Européenne (version consolidée). Article 191 : « Les partis politiques au niveau européen sont importants en tant que facteur d'intégration au sein de l'Union. Ils contribuent à la formation d'une conscience européenne et à l'expression de la volonté politique des citoyens de l'Union. Le Conseil, statuant conformément à la procédure visée à l'article 251, fixe le statut des partis politiques au niveau européen, et notamment les règles relatives à leur financement.», op.cit, http://europa.eu.int/eur-lex/lex/fr/treaties/index.htm

structurées qu'eux comme les syndicats. D'une certaine manière, ils s'acquittent de façon parfois approximative de la mission d'intégrer les individus et les groupes au système politique. Ils ne contribuent qu'imparfaitement à l'expression de l'ensemble des intérêts sociaux. Le différentiel entre le corps électoral et le champ d'application de la loi votée renforce par ailleurs leur faible capacité à être les agents d'intégration de tous les intérêts sociaux même s'ils recherchent à s'ouvrir pour certains d'entre eux à la population non électorale toujours plus nombreuse[39].

Il n'existe pas non plus une loi sur le financement des partis politiques à proprement parler. En la matière, le Grand-Duché – avec la Suisse et la Suède – est un cas isolé dans l'Espace Economique Européen. Il faut souligner néanmoins que les législations sur le financement sont récentes. Les jurisprudences, notamment constitutionnelles, en ce domaine sont aussi peu élaborées. Ce qui ne facilite pas l'approche – approfondie – des nombreux problèmes posés et s'appliquant au contexte luxembourgeois.

En Autriche, la loi sur les partis politiques a été promulguée en 1975. La Cour constitutionnelle autrichienne n'a rendu que quelques arrêts relatifs au financement des partis politiques traitant essentiellement de questions techniques. Néanmoins, le Gouvernement autrichien attribue annuellement des budgets aux partis politiques représentés au *Nationalrat* (Conseil National) par au moins 5 députés mais également à ceux qui, sans pour autant avoir gagné des sièges, ont obtenu plus de 1% des voix aux élections précédentes. Les partis représentés au *Nationalrat* reçoivent également une aide financière pour le financement de chaque campagne électorale (nationale ou européenne). Une loi de 1985 prévoit en outre des subventions annuelles pour les groupes parlementaires composés d'au moins 5 députés pour couvrir les dépenses de travail de ces groupes dans les deux chambres du Parlement autrichien [*Nationalrat/Budensrat* (Chambre des Etats)]. La Chambre des Députés du Luxembourg fait de même[40].

En plus du financement des activités politiques stricto sensu des partis politiques, la loi sur l'encouragement de la formation politique de 1984 en Autriche prévoit que l'Etat accordera des subventions annuelles pour le financement des activités de formation politique que les partis mènent par l'intermédiaire d'expositions ou de fondations. On ajoutera que l'édition de périodiques ayant pour objet la formation politique peut être subventionnée par l'Etat.

En France, c'est seulement une loi du 11 mars 1988 qui, pour la première fois, a institué le principe de leur financement public. Cette loi a été confirmée et complétée successivement en 1990, 1993, 1995 et en 2003[41]. Depuis 1995, il y a interdiction des dons des personnes morales à l'exception des autres partis politiques. Le financement public s'opère de deux manières. Primo, il est proportionnel au nombre de voix obtenues au premier tour des dernières élections législatives. Il faut pour cela avoir présenté des candidats dans au moins cinquante circonscriptions ayant obtenu chacun au moins 1% des suffrages exprimés. Secundo, il est proportionnel au nombre de parlementaires avec une disposition particulière pour soutenir la parité. Si l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ayant déclaré se rattacher à ce parti ou groupement, lors du dernier renouvellement général de l'Assemblée nationale dépasse 2% du nombre total de ces candidats, le montant de la première aide publique est diminué d'un pourcentage égal à la moitié de cet écart rapporté au nombre total de ces candidats.

[39] Van Biezen, Ingrid, Financement des Partis Politiques et des Campagnes Electorales – Lignes directrices. Projet intégré «Les institutions démocratiques en action». Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe, p11, décembre 2003.
[40] Chambre des Députés, Règlement Intérieur, Art. 15 : Pour assurer le fonctionnement des groupes politiques et techniques, le Bureau de la Chambre met à leur disposition les locaux et les installations nécessaires, ainsi que des crédits calculés sur la base de leur représentation proportionnelle à la Chambre. Sur présentation des factures et autres pièces justificatives, les groupes politiques et techniques pourront se faire rembourser en outre, jusqu'à un montant à déterminer par le Bureau de la Chambre, des frais relatifs à l'engagement de personnel ». Luxembourg : Chambre des Députés, état au 4 août 2004.
[41] Légifrance, loi n° 2003-327 du 11 avril 2003 relative à l'élection des conseillers régionaux et des représentants au Parlement européen ainsi qu'à l'aide publique aux partis politiques (1). Paris : Journal Officiel, n° 87, p6488, du 12 avril 2003.

Au Royaume Uni, la loi sur l'enregistrement des partis politiques a été introduite pour la première fois en 1998. Tout parti politique doit y être inscrit s'il a l'intention de présenter un ou plusieurs candidats aux élections parlementaires. Il a fallu attendre néanmoins 2000 avec le *Political Parties, Elections and Referendums Act 2000* pour que les partis politiques bénéficient de financement public et clarifie leur rapport avec le privé[42].

Proche de la situation luxembourgeoise, la Confédération helvétique ne reconnaît pas en effet constitutionnellement les partis politiques dans sa loi fondamentale. Il n'existe aucune législation fédérale sur le financement des partis politiques, ce qui laisse entendre qu'aucune limitation n'est imposée à un financement qui relève de la seule initiative des partis. Aucune législation ne réglemente l'utilisation des fonds récoltés par les partis. Seuls quelques cantons prévoient le remboursement total ou partiel par l'autorité locale des frais d'impression et d'expédition des bulletins de vote. Cette participation publique se limite aux dépenses occasionnées par les élections.

Les finances des partis politiques reposent essentiellement sur les cotisations de leurs membres. Les partis, tout comme au Luxembourg, fonctionnent comme des associations privées et doivent donc pouvoir se financer eux-mêmes. Qui plus est, les partis politiques sont en général une structure interne assez sommaire qui ne s'expose pas aux grandes dépenses.

b) Financement des partis politiques

Par comparaison, au Luxembourg la loi électorale révisée en février 2003 prévoit un financement dans le seul cadre de la campagne des élections législatives et européennes. Pour autant, les ayant droits sont assez peu définis puisque l'article 91 de ladite loi stipule seulement que : « *Par parti politique ou groupement de candidats il y a lieu d'entendre l'association de personnes physiques, dotée ou non de la personnalité juridique, qui concourt, dans le respect des principes fondamentaux de la démocratie, à l'expression du suffrage universel et de la volonté populaire de la manière définie dans ses statuts ou son programme…*»[43].

Cette définition a été fortement critiquée par le Conseil d'Etat au moment de l'élaboration de la nouvelle loi électorale : « *Le Conseil d'Etat est obligé de constater maintenant que non seulement l'effort en vue de l'élaboration d'une nouvelle définition des partis politiques n'a pas été fourni, mais que la définition extensive introduite par la loi de 1999 devient encore plus envahissante puisqu'elle doit étendre son champ d'application à la matière électorale. Le Conseil d'Etat n'est pas d'accord avec cette manière de procéder et demande que la matière du financement des campagnes électorales, complètement étrangère à celle des opérations électorales, reste confinée dans une loi spéciale. Il insiste pour que soit entamé enfin l'effort en vue de trouver une définition plus générale et plus complète des partis politiques capable de les ancrer fermement dans le régime institutionnel luxembourgeois* »[44].

L'Etat luxembourgeois assure les frais d'affranchissement postaux d'une seule communication adressée sous forme d'imprimé aux électeurs à chaque parti politique ou groupement de candidats. Selon l'article 93, la dotation est allouée, à condition que le parti ou le groupement politique présente, pour les élections législatives, des listes complètes de candidats dans toutes les circonscriptions électorales et, pour les élections européennes, une liste complète de candidats dans la circonscription électorale unique. Le parti doit avoir également recueilli au moins 5% des suffrages valables.
Ensuite, une dotation n'est allouée que si le parti politique ou groupement de candidats obtient aux élections législatives au moins un siège et aux élections européennes au moins 5 % des suffrages exprimés.

[42] Electoral Commission, http://www.electoralCommission.org.uk/elections/policyandlaw.cfm. London: Crown copyright, 2000.
[43] Service Central de la Législation, Titre III.- Des collèges électoraux, Chapitre IX.- Du financement des campagnes électorales Article 91. In, loi électorale du 18 févier 2003. Luxembourg : Mémorial, journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, A- n°30, p457, 21 février 2003.
[44] Conseil d'Etat, op.cit, p8, 9 juillet 2002.

Le montant de la dotation pour les élections législatives est forfaitaire : 50.000 euros pour les partis ou groupements qui comptent 1 à 4 élus à la Chambre ; 100.000 euros pour les partis ou groupements qui comptent 5 à 7 élus à la Chambre 150.000 euros pour les partis ou groupements qui comptent 8 à 11 élus à la Chambre ; 200.000 euros pour les partis ou groupements qui comptent 12 élus à la Chambre au moins.

Le montant de la dotation est forfaitaire également pour les européennes. Les partis ou groupements obtenant au moins 5 % des suffrages exprimés au niveau national, reçoivent 12.500 euros; 25000 euros pour les partis ou groupements obtenant au moins 10 % des suffrages exprimés au niveau national, etc. Finalement, un montant supplémentaire de 12.500 euros est alloué par député européen élu[45].

A cette disposition législative s'ajoute la signature d'un accord politique non contrevenant entre toutes les formations politiques avant chaque élection législative et européenne, généralement six mois avant l'échéance. Le 3 février 2004, à l'exception du mouvement la Gauche[46], tous les partis représentés au Parlement luxembourgeois en plus du Parti Communiste Luxembourgeois (PCL) ont signé une telle convention. Mais sans y inclure une limitation précise des dépenses de campagne. Le PD s'y était opposé prétextant que l'on ne connaissait pas tous les éléments qui seraient pris en compte en matière de dépenses électorales[47].

Le seul financement des élections (par le jeu, notamment, d'un remboursement d'un pourcentage des dépenses engagées) retenu par la nouvelle loi a donc pour simple objectif de ne pas rendre exsangue les partis politiques à chaque scrutin. Les partis politiques sont dès lors des formations ou groupements privés qui se financent librement pour leur fonctionnement quotidien mais qu'il convient d'aider au moment où se déroulent des élections qui sont organisées par le Gouvernement[48].

Les partis politiques au Luxembourg sont donc des « partis cartels » imparfaits. Ils ne sont pas appréciés comme des formations officiellement reconnues parce qu'elles ne concourent pas à la « marche démocratique » permanente de l'Etat. Par conséquent, l'Etat ne doit pas prendre sa part dans le financement de leurs existences.

c) Débat sur le financement des partis

Le financement public et privé des partis politiques dans le cadre des élections ou en dehors est pourtant une question lancinante dans le débat public[49]. Dès 1989, un député démocrate s'inquiétait des conditions de location d'immeubles appartenant à l'Etat luxembourgeois au profit de l'un des deux partenaires de coalition de l'époque, du moins l'une de ses organisations internes[50].

En 1990, un autre parlementaire du Parti Démocrate évoquait en l'absence de toute législation sur le financement des partis politiques, le risque de corruption et de

[45] Service Central de la Législation, Chapitre IX.- Du financement des campagnes électorales articles 91, 92 et 93 de la loi électorale. Luxembourg : Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, p457-458, 21 février 2003.
[46] La Gauche, Stellungnahme von Déi Lénk/la Gauche zum Wahlkampfabkommen der Parteien für die Landes- und Europawahlen vom 13. Juni 2004 http://www.dei-lenk.lu/sujet/article.asp?id=401&sub=19, 2 février 2004.
[47] LOP, « Seid nett zueinander ». In, Luxemburger Wort, p4, 4 février 2004.
[48]Vogel, Hans Heinrich, Rapport sur la Création, l'Organisation et les Activités des Partis Politiques sur la base des réponses au questionnaire sur la création, l'organisation et les activités des partis politiques adopté par la Commission de Venise lors de sa 57e session plénière (12-13 décembre 2003). Strasbourg : CDL-AD(2004)004. Etude n° 247 / 2003, 16 février 2004.
[49] Frieden, Luc, « Le droit constitutionnel et les partis politiques au Parlement ». In, Annales du Droit Luxembourgeois, volume 1/1991, p123-153, 1992. « Le prix de la démocratie pluraliste ». In, Annales du Droit Luxembourgeois, volume 3/1993, p173-181, 1994.
[50] Chambre des Députés, Question 262 de Mme Anne Brasseur (PD) concernant la mise à disposition de locaux par l'Etat. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1980-1990, 19 avril 1989.

blanchiment d'argent[51]. Or, comme le notait Jacques Robert dans son rapport pour la Commission de Venise « *La non réglementation du financement des partis politiques laisse en effet à chaque formation entièrement la liberté de rechercher – un peu partout – sans trop regarder sur les moyens, les ressources nécessaires à son fonctionnement, quitte à relayer certaines revendications au seul profit des bénéfices escomptés pour les finances du parti* […] ». Ajoutant : « *Les règles applicables au financement des partis politiques et des campagnes électorales doivent reposer sur les principes suivants : équilibre raisonnable entre financements publics et privés, critères équitables de répartition des contributions de l'Etat aux partis, règles strictes régissant les dons privés, plafonnement des dépenses des partis liées aux campagnes électorales, totale transparence des comptes, établissement d'un organisme indépendant de vérification des comptes et sanctions significatives à l'encontre des partis et des candidats qui violent les règles*» [52].

En 1994, une question parlementaire concernant le financement des élections européennes était adressée au Gouvernement[53]. Les députés auteurs de la question membres de l'ADR voulaient savoir si le Parlement européen contribuait au financement des élections européennes par des versements, respectivement des remboursements de frais en faveur des députés européens et/ou de leurs partis.

En 1998, deux propositions de loi furent soumises au Parlement. L'une émanant du président du groupe ADR, Robert Mehlen, portant réglementation du financement des partis et des campagnes électorales. L'autre provenant de Jean Asselborn, alors président du groupe parlementaire socialiste, sur le remboursement partiel des frais des campagnes électorales. La proposition socialiste limitait l'intervention de l'Etat à une participation au coût des campagnes électorales se rapportant aux élections législatives et européennes, alors que la proposition de l'élu souverainiste dépassait largement ce cadre, en y incluant la campagne pour les élections communales et, différence plus fondamentale, elle prévoyait une participation importante de l'Etat aux frais de fonctionnement des partis en dehors des campagnes électorales.

Sur ce dernier point, le Conseil d'Etat jugea que le financement du fonctionnement normal d'un parti risquait de « *créer une dépendance des formations politiques à l'égard du financement public qui peut attenter à leur liberté d'action* ». En plus, elles couraient, selon la « Haute Corporation » le risque « *d'être identifiées à des institutions publiques* »[54]. Par conséquent, le Gouvernement fit adopter une loi en janvier 1999 sur le financement public des seules campagnes électorales plus ou moins conforme à la proposition socialiste et dont ses principales dispositions furent inclues dans la loi du 18 février 2003[55].

[51] Chambre des Députés, Question 116 de M. Josy. Simon (PD) concernant les narco-dollars du "cartel de Cali" & Réponse de M. Marc Fischbach, Ministre de la Justice: « Les faits relatés ne résultent donc nullement d'une pièce du dossier du Parquet. Lors de l'audience du 21 novembre 1991 aucun nom d'un ministre n'a d'ailleurs été avancé. La défense de Monsieur Jurado a cru devoir réserver la primeur de cette information à deux journalistes dans les couloirs du Palais de Justice. Maître Schonckert, l'avocat de Monsieur Jurado, a encore exhibé auprès des mêmes journalistes une photo montrant entre autres Monsieur Schlechter et Monsieur Jurado. Cette photo ne se trouve évidemment pas au dossier du Parquet. Monsieur Schlechter ayant entre-temps admis avoir touché 50.000.francs de la part de Monsieur Jurado et déclaré par ailleurs avoir versé cet argent à son parti politique le dernier volet de la question de Monsieur Simon est devenu sans objet. Le dossier du Parquet ne renseigne pas d'indications quant à d'autres infractions que celles reprochées aux prévenus ». Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1991-1992, 26 novembre 1991.

[52] Robert, Jacques, Rapport sur le Financement des Partis Politiques. Strasbourg : Commission Européenne pour la Démocratie par le Droit, CDL-PP (2000) 1 rev 2 Or.fr., 28 novembre 2000.

[53] Chambre des Députés, Question 314 de MM. Jean-Pierre Koepp, Gast Gibéryen, Fernand Rau et Robert Mehlen (ADR) concernant le financement des élections européennes Réponse de M. Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1993-1994, 5 mai 1994.

[54] Conseil d'Etat, Avis du Conseil d'Etat Proposition de loi portant réglementation du financement des partis et des campagnes électorales. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1998-1999, n°4401/1 4424/1, p2, 10 novembre 1998.

[55] Service Central de la Législation, loi du 7 janvier 1999 sur le Remboursement partiel des frais de campagnes électorales aux partis et groupements politiques engagés dans les élections à la Chambre des

Les Verts, dans leur prise de position, adressée au Président de la Chambre des Députés en date du 24 janvier 2002, avaient souligné quant à eux la nécessité de rechercher un maximum de transparence dans le domaine des activités politiques. Face aux discussions et aux scandales qui ont éclaté ces dernières décennies, notamment au sujet du financement des partis, un contrôle du statut et du fonctionnement des partis devenait inéluctable. Les Verts avaient par ailleurs précisé que « *cette loi (d'exécution) devra obliger tous les partis ou groupements politiques à publier leurs comptes annuellement afin de garantir la transparence financière. En plus, les partis devront être tenus à respecter leurs propres statuts, des statuts qu'ils sont libres de choisir eux-mêmes, sous condition que ces derniers respectent les valeurs démocratiques et la Constitution…* »[56].
En 2003, un autre député écologiste s'inquiétait de savoir pourquoi et comment les organisations de jeunesse de certains partis politiques étaient financées par le Ministère de la Famille, de la Promotion féminine et de la Jeunesse[57].

En janvier 2004, bien que son parti ait refusé de signer la partie sur les dépenses de campagne, Jean-Paul Rippinger, président du groupe parlementaire PD déposa une proposition de loi dont l'un des points saillants était le financement des partis politiques.

Après en avoir donné une définition, celle-ci prévoyait outre le remboursement partiel des frais des campagnes électorales dans les conditions fixées par la loi y relative du 7 janvier 1999 et reprises au chapitre IX de la loi électorale du 18 février 2003, un financement public pour tout parti politique et pour tout groupe parlementaire ou sensibilité politique en fonction des sièges obtenus. Qui plus est, tout parti politique aurait le droit d'accepter les dons de particuliers ou de personnes morales. Les dons consentis à un parti politique ne pourraient toutefois annuellement dépasser 10 000 euros, indice 100 par donateur. Les dons en liquide et les dons anonymes annuels supérieurs à 1000 euros, indice 100 ne seraient pas autorisés[58]. Dans l'accord de coalition signé en août 2004 entre le PCS et le POSL, il est prévu le vote d'une loi sur le financement des partis politiques[59].

Il est à noter qu'aucune des propositions susmentionnées ne tient compte de l'existence des partis politiques européens et des groupes parlementaires européens. Notamment des soutiens qui peuvent être apportés aux députés luxembourgeois et aux formations politiques nationales s'y rattachant pendant la campagne électorale et hors de celle-ci. Pourtant, toutes les formations politiques au Luxembourg sont membres ou observateurs des partis politiques européens comme il a été déjà mentionné à l'exception du Parti Communiste Luxembourgeois.

En novembre 2003, un règlement européen est entré en vigueur. Si l'article 7 prévoit que le financement des partis politiques au niveau européen par le budget général de l'Union européenne ainsi que par toute autre source ne peut être utilisé pour le financement direct ou indirect des partis politiques nationaux, l'article 8 stipule que les crédits provenant du

---

Députés et au Parlement européen. Luxembourg : Mémorial, journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, A-n°6, 29 janvier 2004.

[56] Les Verts, Financement des Partis: Qui a peur de la transparence ? Luxembourg : Publications Déi Gréng, collection Démocratie et Institutions, 10 octobre 2002.

[57] Chambre des Députés, Réponse de Madame la Ministre de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse Marie-Josée Jacobs à la question parlementaire 2069 de M. Robert Garcia (Les Verts) : « Un subside de 7.450.- i est alloué annuellement à chacune des organisations de jeunesse des partis politiques PCS, POSL et PD. Cette somme a été définie et retenue selon un accord commun avec les organisations concernées en 1993 et ne sont en aucune relation avec le degré d'activités des différentes organisations. C'est seulement pour la deuxième moitié de l'exercice budgétaire 2002 que les «Jonk Gréng» ont déposé leur première demande de subside. Dans le cadre des limites budgétaires disponibles un subside de 500.- leur a été attribué ». Luxembourg : Chambre des Députés, 4 mars 2003.

[58] Chambre des Députés, Proposition de loi relative aux partis politiques et portant modification de la loi du 12 décembre 1967 modifiée concernant l'Impôt sur le Revenu. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2003-2004, p3, 27 janvier 2004.

[59] Service Information et Presse, Ministère d'Etat, Programme Gouvernemental, Questions Institutionnelles. Luxembourg : http://www.gouvernement.lu/gouvernement/programme/programme2004/programme_accord.pdf, 4 août 2004.

budget général de l'Union européenne conformément au présent règlement peuvent être affectés à des dépenses directement liées aux objectifs définis dans le programme politique. Ces dépenses couvrent les frais administratifs, les frais liés au soutien technique, aux réunions, à la recherche, aux manifestations transfrontalières, aux études, à l'information et aux publications. Les crédits disponibles sont répartis chaque année entre les partis politiques au niveau européen : 15 % sont répartis en parts égales; 85 % sont répartis entre ceux qui ont des élus au Parlement européen, proportionnellement au nombre d'élus[60]. Ce financement est distinct de celui qui est accordé aux groupes parlementaires européens.

Or, selon l'article 29 bis du dernier règlement intérieur du Parlement européen publié avant les élections européennes de juin 2004, Les groupes politiques disposent d'un secrétariat dans le cadre de l'organigramme du Secrétariat général, de facilités administratives et de crédits prévus au budget du Parlement[61]. Il faut aussi prendre en compte les facilités réservées pour les groupes parlementaires au sein du Comité des Régions[62].

En l'absence pour l'instant d'un cadre législatif financier précis, Selon les chiffres communiqués par les formations politiques en début de campagne, les budgets totaux du PD et du PCS avoisinaient les 900 000 euros (un tiers de plus par rapport à 1999 pour le mouvement libéral) celui du Parti Socialiste Ouvrier Luxembourgeois 850 000, celui de l'ADR 500 000 et celui des Verts 400 000. Les deux formations de la gauche radicale reconnaissaient avoir dépensé quant à elles moins de 100 000 euros[63]. Les partis politiques ont déclaré avoir consacré entre 10 et 15% de leur budget total de campagne aux seules élections européennes. A l'exception des Verts, aucune formation politique luxembourgeoise a reconnu avoir reçu une aide financière et logistique des partis politiques ou des groupes parlementaires auxquels ils sont rattachés au niveau européen.

[60] Eur-lex, Règlement (CE) no 2004/2003 du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 relatif au statut et au financement des partis politiques au niveau européen. Luxembourg : L 297/1 Journal officiel de l'Union européenne FR 15 novembre 2003.

[61] Parlement Européen, Règlement, 15ème édition : Strasbourg, Chapitre V, Groupes Politiques, article 29 bis. Strasbourg : http://www.europarl.eu.int/omk/sipade3?PUBREF=-//EP//TEXT+RULES-EP+20031020+TOC+DOC+XML+V0//FR, octobre 2003.

[62] Comité des Régions, Règlement Intérieur Article 9 - Groupes politiques et membres non inscrits, alinéa 5. Bruxelles : http://www.cor.eu.int/document/fr/int_reg_fr.pdf, 5 février 2004.

[63] La Voix du Luxembourg, « Grand Angle : Campagne d'Affichage ». Luxembourg : Groupe Saint-Paul, p2, mercredi 2 juin 2004.

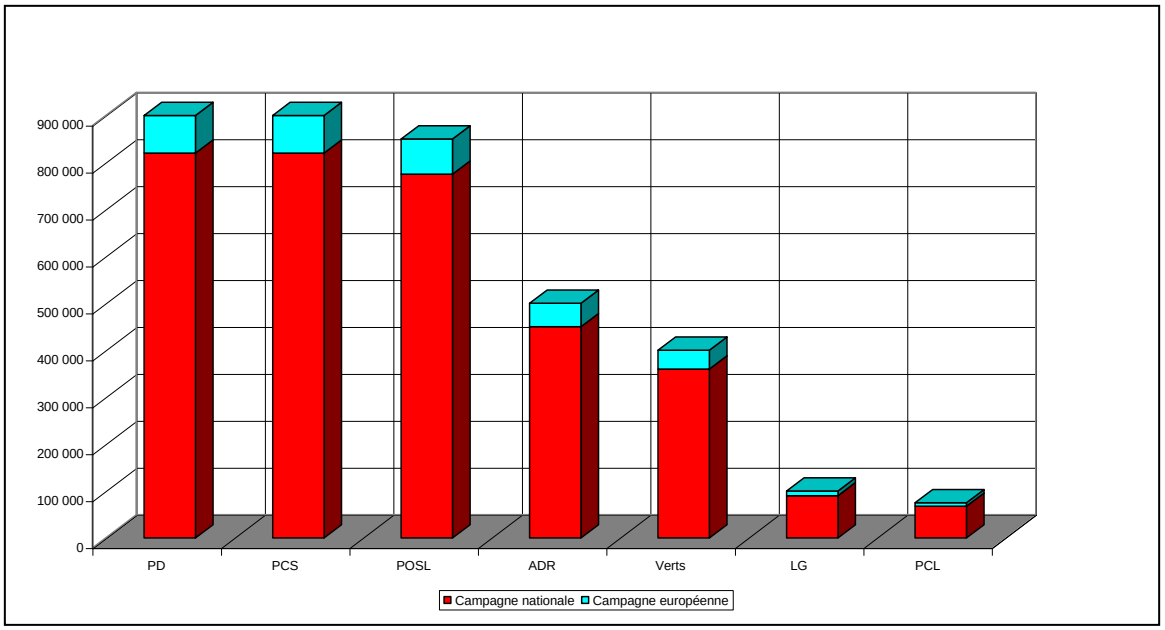

Figure 17 Budget estimé des dépenses de la campagne 2004 par partis politiques en euros

Selon les déclarations du POSL, les collectes de fonds auprès des personnes physiques et morales pendant la campagne ne représenteraient que 10% de ce montant. Le POSL aurait décidé de faire campagne sur les dépenses de campagne si l'un des protagonistes aurait dépensé le double de la moyenne des autres partis. Le POSL regrettait qu'il ait été impossible de parvenir à un accord sur la limitation des dépenses électorales et que l'accord non signé n'ait pas aussi traité suffisamment de l'accès aux médias audiovisuels et d'un code de bonne conduite.

La formation libérale n'a pas recouru à des prêts bancaires affirmant que la campagne était financée sur le budget annuel de fonctionnement du parti lui-même alimenté des dons des personnes physiques et morales, des cotisations dont deux tiers vont au parti national et un tiers aux Comités régionaux et des quotte parts reversées par les députés et les élus locaux sur leurs indemnités.

Les candidats et les députés élus ADR s'étaient engagés personnellement à rembourser la campagne dans le cas où les dons privés et les remboursements publics liés aux frais de campagne n'étaient pas suffisants. L'ADR reconnaissait avoir recours non seulement à des prêts bancaires mais aussi à des prêts pris auprès de personnes physiques et d'entreprises privées.

Finalement, seuls deux partis ont explicitement annoncé leurs dépenses de campagne après le scrutin. Le PCS affirmant avoir dépensé 1 342 000 euros (plus ou moins 40% proviennent des fonds publics attribués à la campagne). Les Verts auraient soutenu leurs campagnes avec 660 000 euros dont 1/3 grâce au financement public.

2.1.5 Répartition des ressources médiatiques

Une campagne électorale se définit comme les activités que les candidats et leurs partis sont autorisées à entreprendre dans le but de solliciter des votes. Ces activités sont désormais subventionnées directement ou indirectement, du moins en partie, dans toutes les Etats membres de l'Union par des financements publics. Elles sont de plus assujetties à des procédures et à des lignes directrices notamment en matière audiovisuelle ayant pour objectif d'assurer l'égalité de la campagne pour tous les candidats et pour tous les partis. L'égalité peut être stricte ou proportionnelle. Si elle est stricte, les partis politiques sont traités sans que leur importance actuelle au sein du Parlement ou de l'électorat ne soit prise en compte. Si elle est proportionnelle, les partis politiques doivent être considérés en fonction de leurs résultats électoraux. L'égalité des chances porte notamment sur le temps

de parole à la radio et à la télévision, les subventions publiques et les autres formes de soutien direct ou indirect. En outre les médias audiovisuels privés assurent un accès minimal aux différents participants aux élections, en matière de campagne électorale et de publicité[64].

a) Organisation de l'information politique

Lors des élections législatives et européennes de 2004, les ressources médiatiques mises à disposition de chaque parti ont été assez inégales en raison même de la complexité de l'ordonnancement de la liberté d'expression et de celle du cadre réglementaire sur les médias audio-visuels. Trois facteurs y contribuent :

- L'aide à la presse ;
- La législation datée de la liberté d'expression et sa réforme;
- Le traitement audio-visuel de l'information politique.

Primo, cette inégalité relative tient à l'existence de l'aide à la presse créée en 1976 pour garantir « *le pluralisme de la presse et des opinions ainsi que pour garantir le débat public* »[65].

Or, en raison de l'organisation même de la presse écrite au Luxembourg, les six quotidiens sont tous proches des formations politiques à des degrés divers.

Le *Zeitung vum Lëtzebuerger Vollek* & *Journal* sont la propriété même ou en partie respectivement du PCL et du PD. Le *Tageblatt* et *Le Quotidien* sont la propriété même ou partie respectivement d'Editpress dont l'OGBL est l'un des principaux actionnaires.

D'Wort est la propriété du groupe Saint-Paul et réserve un supplément dans ses pages au PCS. *La Voix du Luxembourg* est la propriété du groupe Saint-Paul mais cette publication est la plus éloignée en terme partisan. Cette aide à la presse peut-être considérée donc jusqu'à un certain point comme un financement indirect des partis politiques et de leurs campagnes électorales : « *Partant du principe que les partis politiques sont partie prenante sinon instigateur du débat public, cet adage peut ne pas paraître contradictoire: la presse partisane est subventionnée pour que le débat politique existe* »[66].

Plus particulièrement, la loi du 3 août 1998 sur la promotion de la presse écrite – réformant celle de 1976 –prévoit que les journaux et les périodiques qui répondent à certains critères peuvent bénéficier d'une aide financée par le budget de l'État et distribuée par le service des médias et des communications, qui dépend du Premier

[64] Commission Européenne pour la Démocratie par le Droit (Commission de Venise), Code de Bonne Conduite en Matière Electorale. Strasbourg : Avis nº 190/2002_el, CDL-EL (2002) 5, p18, http://www.venice.coe.int/docs/2002/CDL-EL(2002)005-f.asp, 2 décembre 2002.

[65] Chambre des Députés, Projet de loi d'aide directe de l'Etat : « La déclaration Gouvernementale du 4 juillet 1974 souligne que « le pouvoir politique se doit de se rendre compte que la forme de ses décisions dépend du consensus de chaque citoyen. Voilà pourquoi un Etat démocratique moderne se doit d'être un Etat où chaque citoyen bénéficie du maximum d'information. Un peuple mal informé comprend mal, juge mal et décide mal ». Ainsi est défini le rôle éminent qui revient aux organes de presse dans l'agencement des rapports entre pouvoirs publics et citoyens. Mais les obstacles qui risquent de contrecarrer ces nobles objectifs sont nombreux. Il se trouve que la presse, qui se caractérise fondamentalement par sa contribution pluraliste et éducatrice à l'information et la formation de l'opinion publique rencontre de plus en plus de difficultés à remplir cette mission jusqu'à être menacée dans son existence même. Cependant dans notre conception de la démocratie s'installe de plus en plus l'idée qu'il ne suffit plus d'accorder des droits et des libertés, mais qu'il faut aussi fournir et garantir les moyens adéquats pour que ces droits et libertés puissent être concrétisés. Sans le volet économique qui assure l'exercice de cette liberté, la liberté de la presse, garantie par notre Constitution (art. 24, al. 1) risque de devenir une notion théorique ». Luxembourg : Chambre des Députés, n°1944, 19 novembre 1975.

[66] Gerges Marc, « Campagne subventionnée. La presse écrite joue, malgré la prédominance des médias audiovisuels, un rôle important dans la campagne électorale ». In, D'Lëtzebuerger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_medias/campagne_260399.html, 26 mars 1999.

ministre[67]. Les publications doivent être dotées d'une équipe d'au moins cinq journalistes à temps plein liés à l'éditeur par un contrat de travail à durée indéterminée ; elles doivent offrir une information générale en matière politique, économique, sociale et culturelle ; elles sont essentiellement financées par les ventes, les emplacements publicitaires ne devant pas dépasser 50 % de la surface totale ; leur diffusion ne dépend pas de l'adhésion à une association.

Les six quotidiens susmentionnés bénéficient tous de cette aide publique en plus de certains hebdomadaires qui sont aussi proches d'autres formations politiques (Woxx pour les Verts, Le Jeudi, propriété d'Editpress). L'aide se compose de deux éléments : une partie fixe et une partie proportionnelle au nombre de pages rédactionnelles éditées. Pour 2004, la subvention fixe attribuée à chaque organe de presse, calculée en fonction du coût annuel de cinq journalistes à temps plein et du prix de 120 tonnes de papier journal, s'élevait à 120 500 €.

Cette aide est complétée par une subvention par page rédactionnelle, qui atteignait 103,66 € en 2004. Par rapport aux élections de 1999, le nombre des pages rédactionnelles subventionnées n'est plus plafonné, de sorte que les petites publications ont perdu l'avantage relatif dont elles disposaient auparavant et que le dispositif de soutien à la presse a perdu son caractère sélectif et indirectement pénalisé les petites formations politiques[68].

Secundo, l'inégalité relative quant à l'ordonnancement de la liberté d'expression s'est encore accrue au cours même de la campagne électorale puisque a été adoptée, à l'extrême fin de la législature, la nouvelle loi sur la liberté de presse destinée à remplacer la loi du 20 juillet 1869. Et dont les débats et les pressions ont été de façon inhabituelle très forts[69].

La loi ancienne ne consacrait pas un droit permettant aux journalistes de refuser de divulguer des informations identifiant leurs sources. Ce qui avait entraîné d'ailleurs un scénario politico-administratif dont l'affaire est toujours pendante devant la Cour de justice des droits de l'Homme entre Rob Roemen, alors rédacteur en chef du *Journal* et Michel Wolter, alors ministre de l'Intérieur, de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

En juillet 1998, le journaliste avait publié un article soutenant qu'un ministre luxembourgeois avait commis des fraudes à la TVA et aurait, en conséquence, fait l'objet d'une amende fiscale. Il s'en est suivi plusieurs perquisitions et saisines de documents au domicile du journaliste et à l'étude de son avocat, qui pour ce dernier, constituaient une atteinte à protection des sources et donc au libre exercice de la profession de journaliste. Cette affaire donnant lieu à un débat houleux à la Chambre des Députés à la veille des élections de juin 1999[70].

[67] Service Central de la Législation, loi du 3 août 1998 sur la promotion de la presse écrite. Luxembourg : Mémorial, journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, A- n° 8, 23 septembre 1998.
[68] Chambre des Députés, Projet de loi sur la promotion de la presse écrite Avis de la Chambre de Commerce: « La suppression du plafond bénéficiera surtout aux deux plus grands quotidiens, qui sont les seuls à dépasser le nombre de 5.000 pages rédactionnelles par an. Par leur parution quotidienne à tirage élevé, et en raison du nombre élevé de pages rédactionnelles par exemplaire imprimé, ces deux quotidiens sont de forts consommateurs de papier, directement touchés par les fluctuations du prix de papier. La Chambre de Commerce constate que l'objectif fondamental du projet de loi - soutenir le pluralisme de la presse écrite - ne sera pas atteint intégralement. Même si tous les organes de la presse écrite tireront avantage du nouveau système par rapport à l'ancien, il n'en demeure que le nouveau système de subvention signifiera en pratique que la part des plus grands bénéficiaires de l'aide augmentera de façon plus importante que celle des autres bénéficiaires ». Luxembourg : Chambre des Députés, n°4319/04, 15 décembre 1997.
[69] Chambre des Députés, Projet de loi sur la liberté d'expression dans les médias. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2001-2002, n° 4910, 21 février 2002.
[70] Gerges, Marc, « Affaire tortueuse, le ministre Wolter ne pourra pas être poursuivi en justice, ainsi en a décidé le Parlement ». In, D'Lëtzebuerger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_justice/dossier_wolter_tva/tortueuse_140599.html, 14 mai 1999.

En outre, le Luxembourg a été condamné par la Cour européenne des droits de l'Homme en mars 2001 dans une autre affaire concernant cette fois-ci la liberté d'expression (Affaire Marc Thoma[71]). Désormais, les journalistes ne seront pas obligés à citer leurs sources ce qui sans aucun doute aura aussi des répercussions sur l'agencement de l'espace public au Luxembourg.

La nouvelle loi sur la presse consacre aussi que la responsabilité civile ou pénale, pour toute faute commise par la voie d'un média, incombe au collaborateur, s'il est connu, à défaut à l'éditeur et à défaut au diffuseur. De plus, en cas de changement fondamental de la ligne éditoriale, le journaliste dont la conviction ou conscience personnelle est incompatible avec la nouvelle ligne éditoriale peut rompre le contrat de travail qui le lie à l'éditeur[72]. Si les pressions exercées par les propriétaires des journaux sont moins directes que par le passé (affiliation par exemple à l'association maison des journalistes), l'activité journalistique reste assujettie au choix des évènements à couvrir ou des personnalités à interroger par les rédactions en chef…

C'est aussi sans compter sur l'information partisane insidieuse. C'est-à-dire la pratique selon laquelle, en raison de l'organisation du travail, les journalistes se doivent pour achever leurs pages de reprendre tout ou en partie les communiqués de presse des partis, des syndicats et des groupes de pression.

La Chambre de Commerce s'opposa fortement à cette clause de conscience – argument repris par les syndicats –estimant que cette disposition a pour effet de restreindre la liberté de l'éditeur de changer la ligne éditoriale de la publication qu'il édite et constitue par conséquent une exception inadmissible au pouvoir de direction inhérent à tout chef d'entreprise[73]. La Chambre des Employés et des Fonctionnaires publics souhaitait quant à elle conditionner l'aide à la presse : « *la presse subventionnée soit enfin contrainte à faire preuve d'un minimum de respect et d'objectivité, notamment en matière de traitement de communiqués de presse par exemple. Il est en effet inacceptable que tel quotidien ne publie pas un communiqué d'une organisation syndicale ou autre – qui ne lui plaît pas, ou le publie en version tronquée ou déformée* »[74].

Tertio, l'inégalité relative entre formations politiques tient également à l'organisation même de la campagne audio-visuelle. Celle-ci est le fruit d'un accord tacite notamment entre le Gouvernement, un groupe de média privé assumant des fonctions de service public et les partis politiques. Plus exactement, en juillet 2003, une Commission consultative « campagnes électorales » a été créée par le Gouvernement. Cette Commission consultative réunissait des représentants du Service Information et Presse du Gouvernement, les responsables de RTL Radio Lëtzebuerg, RTL Télé Lëtzebuerg et la Radio 100komma7 et des représentants des partis politiques représentés à la Chambre des Députés. Elle a établi un accord sur la campagne officielle dans les médias électroniques qui a été entériné par le Gouvernement en mars 2004. Les diffuseurs susmentionnés se devaient d'organiser 5 tables rondes : 4 étant réservées à des débats relevant de la campagne pour les élections législatives ; 1 aux débats relevant de la campagne pour les élections européennes.

[71] Marc Thoma, journaliste de radio, avait été condamné par la justice luxembourgeoise pour diffamation parce qu'il avait cité un article de presse critiquant lui-même des fonctionnaires. Pour la Cour européenne des droits de l'homme, le Luxembourg a violé la liberté d'expression, article 10 de la Charte. Cour Européenne des Droits de l'Homme, Communiqué du Greffier. Arrêt dans l'affaire Thoma C. Luxembourg. Strasbourg, www.echr.coe.int/fr/Press/2001/Mars/Thomaarretfpresse.htm, 29 mars 2001.
[72] Service Central de Législation, loi du 8 juin 2004 sur la liberté d'expression dans les médias. Luxembourg : Mémorial, journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, A-n°85, p1202, 8 juin 2004.
[73] Chambre des Députés, Projet de loi sur la liberté d'expression dans les médias. Avis de la Chambre de Commerce. Luxembourg : Chambre des Députés, 4910/05, 16 octobre 2002.
[74] Chambre des Députés, Projet de loi sur la liberté d'expression dans les médias. Avis de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics. Luxembourg : Chambre des Députés, 4910/01,16 mai 2002.

L'accord prévoyait que toutes les listes complètes étaient représentées à toutes les tables rondes et d'éventuelles listes partielles étaient invitées à tour de rôle à une ou plusieurs tables rondes (proportionnellement au nombre de candidats sur ces listes). Les tables rondes devaient être diffusées en direct ou enregistrées dans les conditions du direct.

Qui plus est, chaque liste complète disposait de 10 minutes d'antenne pour la campagne pour les élections législatives et de 8 minutes pour les élections européennes. Ces temps d'antenne étaient les mêmes pour RTL Télé Lëtzebuerg ainsi que pour RTL Radio Lëtzebuerg et la Radio 100komma7. Les listes non complètes[75] se présentant aux élections du 13 juin 2004 avaient leur temps d'antenne réduit au *pro rata* des candidats figurant sur ces listes. Des transferts de temps des élections européennes vers les législatives (et vice-versa) n'étaient pas possibles.

Chaque liste était libre d'organiser ses spots dans ces limites. La durée d'un spot individuel ne devant pas dépasser 45 secondes. Les listes devaient faire produire leurs spots TV et radio pour leur compte et à leurs frais. En 1999, 1 heure de production était offerte à chaque parti. Or à cette inégalité dans la conception des spots télévisés, d'autant plus criante en l'absence de plafonnements des dépenses électorales s'ajoutait une seconde. Cet accord ne valait que pour la campagne médiatique officielle et comme il était mentionné dans la convention ne saurait « *préjuger la réalisation et la diffusion d'autres émissions en dehors de la campagne officielle par les trois diffuseurs en question* ».

La surveillance du contenu du programme des télévisions et de la radio a été assumée par le Conseil national des programmes. Cet organe est composé de représentants des cultes, des groupes politiques parlementaires, des syndicats représentatifs sur le plan national, des organisations patronales, ainsi que les fédérations nationales d'associations actives notamment dans le domaine culturel, sportif, familial, caritatif, écologique, des jeunes et des immigrés[76]. La publication des études commanditées à l'Université de Trèves[77] a été mal acceptée par RTL Group. « *Les rédacteurs en chef de RTL n'apprécient pas cette tentative d'intervention et estiment qu'ils effectuent leur mission en âme et conscience, en étant respectueux de leurs obligations d'équilibre et d'objectivité, mais qu'ils doivent néanmoins aussi respecter certaines règles propre à la télévision moderne - même en temps de campagne* »[78].

[75] Est à considérer comme liste complète, toute liste présentant 60 candidats aux élections législatives et 12 candidats aux élections européennes

[76] Service Central de la Législation, loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques (texte coordonné). Luxembourg : Mémorial, journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, A-n°88, 1er août 2001. Les membres du Conseil National des Programmes dont : les Cultes reconnus, le groupe parlementaire PCS, les groupes parlementaires ADR, PCS, POSL, PD, Verts, les syndicats CGFP, LCGB, OGBL, les Chambres professionnelles, le Conseil National des femmes Actioun Lëtzebuergesch eis Sprooch/Lëtzebuerger Schreftstellerverband, l'Union luxembourgeoise des Consommateurs (ULC), le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, l'Action Familiale et Populaire, le Foyer de la femme, Union Grand-Duc Adolphe /Union Saint Pie X, Conférence générale de la jeunesse, Amicale des Personnes Retraitées, Âgées ou Solitaires (Amiperas), le Comité de liaison et d'action des étrangers (Cale), la Coalition nationale pour les droits de l'enfant, la Croix-Rouge/Caritas, le Mouvement Ecologique/Natura.

[77] Conseil national des Programmes, Überprüfung der Medienberichterstattung während der Wahlkampagne 2004. Luxembourg-Trier : Sektion Medienwissenschaften der Universität Trier. http://www.Gouvernement.lu/salle_presse/communiques/2004/06/04cnp/index.html, Juni 2004.

[78] Hansen, Josée, « Corégulation, oui. Mais par qui ? Le Gouvernement PCS/LSAP s'attellera à la réforme de la loi sur les médias électroniques. Avec deux enjeux ». In, D'Lëtzeburger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_medias/ref_service_public_300704.html, 30 juillet 2004.

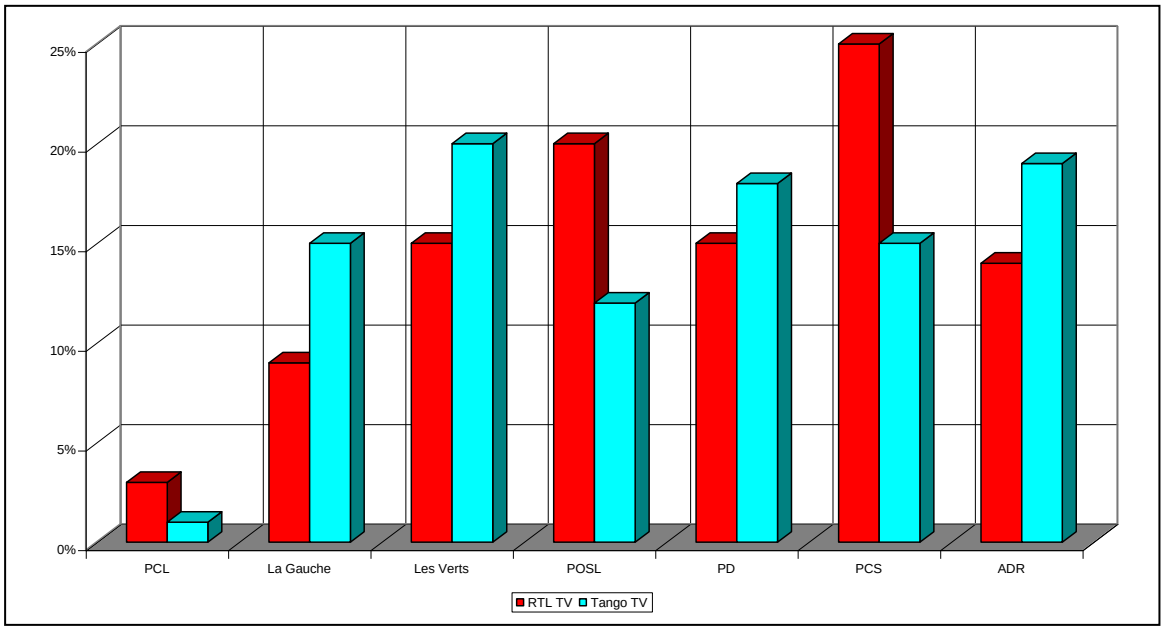

Figure 18 Temps d'antenne consacré aux partis politiques du 26 avril 2004 au 20 mai 2004

Ce concept ne tient pas compte de la réalité globale d'un processus électoral audiovisuel selon lequel de nombreux intervenants prennent une part active en accordant publiquement leur appui à des candidats spécifiques ou en sollicitant des votes en leur nom, par exemple les syndicats, les associations d'employeurs, des groupements de citoyens et même des personnalités publiques complètement étrangères à la politique.

b) Perception de l'information politique

Selon l'Eurobaromètre 61 réalisé au printemps 2004, les Luxembourgeois sont parmi les Européens, ceux qui accordent le plus de confiance à leurs médias.

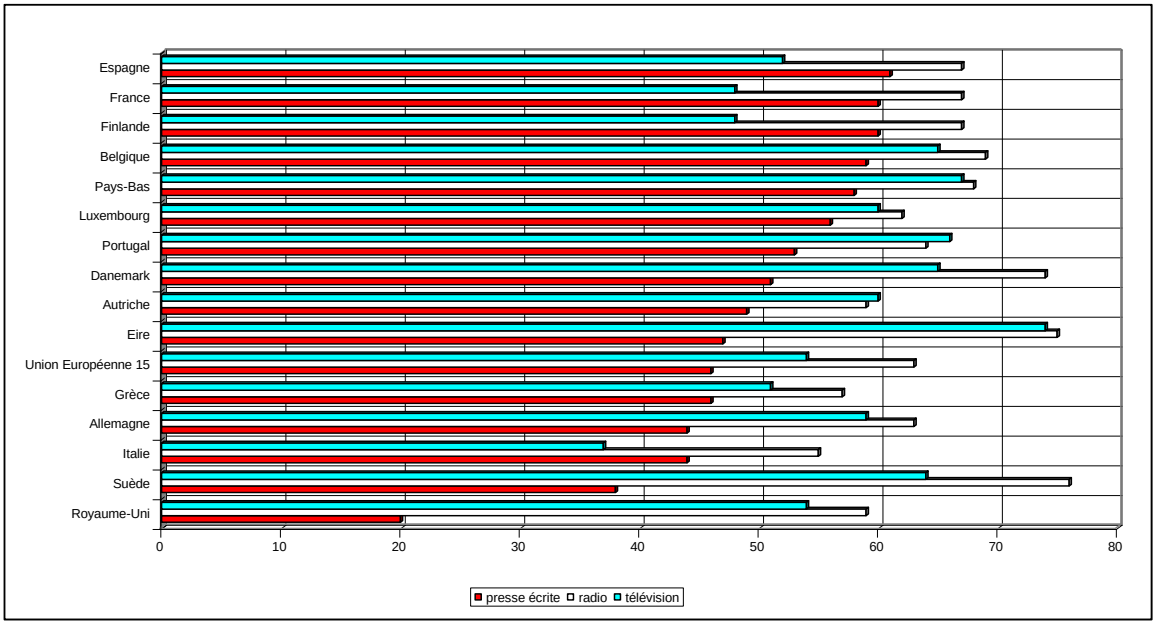

Figure 19 Confiance dans les médias en % au printemps 2004

Dans le cadre du projet Elections commandité par la Chambre des Députés l'Institut Luxembourgeois de Recherches Sociales et d'Etudes de Marché (ILReS) a administré trois sondages pré-électoraux[79]. En avril 2004, 81% des personnes interrogées au Luxembourg

[79] Le premier sondage avait été réalisé par téléphone auprès de 495 personnes du 5 au 15 novembre 2003. Il avait servi de base à la prime analyse de la participation politique au Luxembourg. Le second sondage avait été « managé » à la fin janvier -début février 2004. 497 entretiens téléphoniques avaient été réalisés

(76% en novembre 2003) disaient être « très bien et plutôt bien informées » de la politique internationale (respectivement, 16 et 62%). 75% (67% en novembre 2003) de tous les habitants du Grand-Duché déclaraient être « très bien et plutôt bien informés » de la politique nationale (respectivement 16 et 59%).

Les mieux informés de la politique nationale étaient les plus âgés d'entre nous [65 et +, et 50-64 ans, respectivement, 31 et 61%, 23 et 59%), ceux qui travaillent plus de quarante heures par semaine (respectivement 25 et 63%), les fonctionnaires (respectivement, 18 et 61%), ceux qui gagnent plus de 5000 euros par mois (respectivement 15 et 63%), et les « universitaires » (ceux qui ont poursuivi des études universitaires au-delà de quatre ans, respectivement 27 et 51%).

Dans le dernier sondage de la campagne électorale les 18-24 ans –dont l'écrasante majorité votait pour la première fois aux élections législatives et aux élections européennes– étaient les moins bien informés et de manière générale les jeunes (respectivement, 33% sont « plutôt mal informés » et 16%« très mal informés »). Les Portugais (auxquels il faut ajouter les autres étrangers) étaient aussi les moins bien informés de la politique nationale (respectivement, 27% et 16 %).

Les habitants d'un Etat –indépendamment du rapport qu'ils entretiennent à celui-ci (par exemple s'ils sont détenteurs ou non de la citoyenneté dudit Etat)– s'intéressent toujours fortement à la politique nationale car même si les prérogatives d'un gouvernement ou d'un parlement national sont de plus en plus « rognées » par d'autres institutions politiques (Union européenne, municipalités) voire d'institutions économiques internationales (OCDE), il n'en demeure pas moins que les institutions qui sont les dépositaires de la souveraineté nationale conservent le monopole de l'exécution de la décision et de son application administrative à laquelle les habitants d'un Etat sont tous confrontés de façon journalière.

Lorsque l'on distingue la population « électorale » –c'est-à-dire les Luxembourgeois qui ont la possibilité et l'obligation de voter aux élections législatives– de la population étrangère résidente, l'intérêt pour la politique luxembourgeoise est fortement contrasté. En avril 2004, les Luxembourgeois qui ont la possibilité et l'obligation de voter aux élections législatives s'intéressent avant tout et « naturellement » à la politique luxembourgeoise (à plus de 83%) alors que les ressortissants étrangers n'y portent attention qu'à hauteur de 66%. Il faut remarquer cependant que l'intérêt toute population confondue pour la politique luxembourgeoise a crû pendant la campagne électorale (69% en février 2004, 75% en avril 2004) alors que celui pour la politique européenne a régressé (essentiellement chez les citoyens luxembourgeois) passant de 61 à 58% sur la même période.

---

du 26 janvier au 12 février 2004. La seconde analyse est disponible sous Etude réalisée à l'occasion des élections législatives et européennes de 2004 Document de la Conférence de presse du 26 mars 2004 : La participation politique au Luxembourg à l'occasion des élections législatives et européennes de juin 2004. Analyse seconde http://www.cu.lu/stade/publications.html.

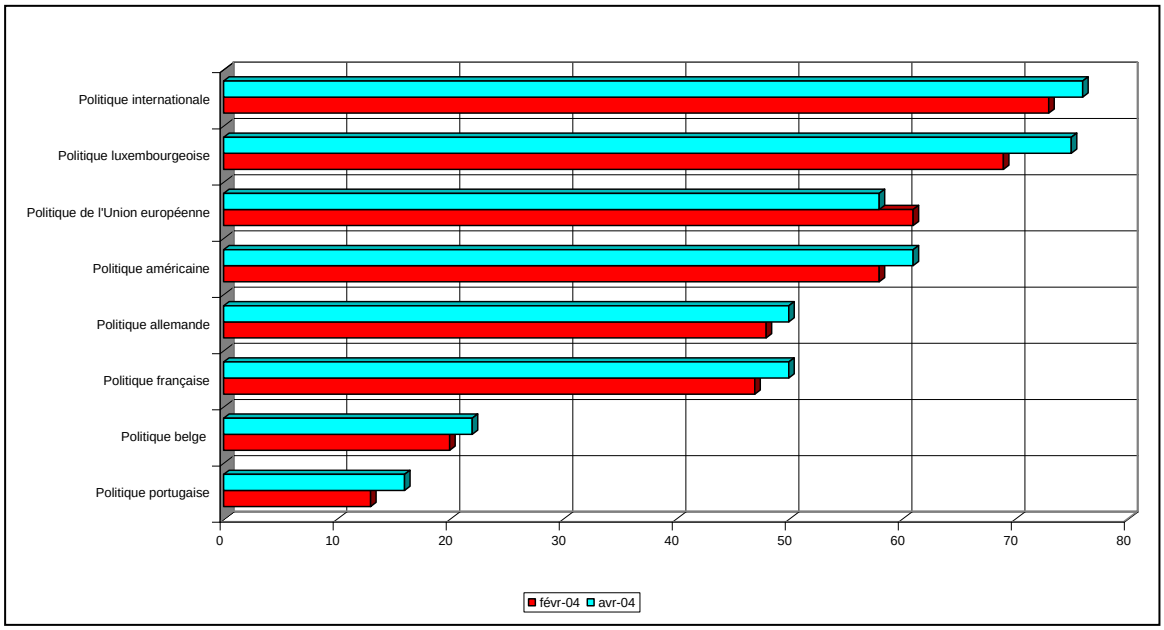

Figure 20 Niveau d'information de l'actualité politique par pays

Pour les Luxembourgeois « citoyens actifs », ce taux est relativement élevé par rapport aux ressortissants nationaux des autres Etats de l'Union européenne. Mais il est tout à fait représentatif des taux d'intérêts que l'on retrouve dans –ce que l'on nomme avec un brin de condescendance– « les petits Etats » (Danemark, Eire, Finlande, etc.). Les ressortissants nationaux de ces Etats n'ont en effet pas la même perception de ce que doit être la politique, de comment elle fonctionne et de comment s'articulent et se nouent les rapports entre les institutions politiques et les citoyens que celle des citoyens des « grands Etats ». Dans les « grands Etats », la politique est appréciée, notamment en France, en Italie et au Royaume Uni, comme un pouvoir qui peut modifier profondément les orientations d'une société. De ce fait, elle doit nécessairement se construire de façon la plus autonome possible à ce qui est considéré comme l'espace social et économique du pays (cette conception a pour origine à la fois la théorie de la souveraineté nationale en France et parlementaire en Grande Bretagne). La « mystification » et « sanctuarisation » de la politique est certes aussi remise en cause et contestée aujourd'hui dans les « grands Etats » mais dans le même temps une majorité de ces citoyens continuent de croire à la nécessité de cette distance et à l'obligation de vivre collectivement la politique car celles-ci permettent *in fine* à la fois la préservation de son pré carré individuel –dans lequel l'Etat ne doit pas s'immiscer– et l'énonciation d'une norme administrative, peut-être aussi morale, qui ne soit pas contingente des multiples groupes d'intérêts (même si en réalité cela ne se vérifie pas toujours). Autrement dit, les citoyens de ces Etats sont donc généralement relativement moins intéressés par la politique nationale car ils sont plus éloignés du processus décisionnel et se représentent la politique comme « utilement » distante.

Dans les « petits Etats » comme le Luxembourg, la politique est jugée, comme un pouvoir qui –jusqu'à un certain point– peut avoir des conséquences immédiates pour la vie d'un individu (par exemple, d'un point de vue matériel). Telle loi ou tel règlement administratif nouveau en raison de la petite dimension de l'espace social et économique, est ainsi beaucoup plus vite repéré, commenté et susceptible d'entraîner une sanction politique que ce n'est le cas dans les « grands Etats ». La politique est vécue aussi de façon beaucoup plus individuelle, l'accès à un haut fonctionnaire ou à un élu est beaucoup plus aisé que pour son alter ego dans les grands Etats. L'intérêt de la politique nationale est donc relativement plus fort car les citoyens sont plus concernés à court terme et en raison de l'existence d'un rapport de proximité entre l'élu et l'électeur (même si cette notion est aussi discutable).
En Europe, jusqu'en dans les années 80, les personnes interrogées déclaraient qu'elles étaient mieux informées sur la politique nationale que sur la politique internationale. Les deux sondages au cours de la campagne confirment ce renversement d'attitudes. Tous les habitants du Luxembourg sont plus informés de la politique internationale que de la

politique luxembourgeoise mais très légèrement en fin de campagne. Ce sentiment s'est modifié notamment en raison de la multiplication des chaînes de télévision et dont certaines ne sont qu'à contenu informatif (CNN, BBC World, Deutsche World, LCI etc.).

Ce revirement est aussi le résultat de la « *dramatisation nécessaire pour attirer ou fidéliser un public, de l'abonnement par les chaînes de télévision à des banques d'image où seuls les sujets les plus accrocheurs ont été sélectionnés [et à] des tarifs publicitaires pratiqués par les chaînes de télévision* »[80]. Autrement dit, ce retournement au profit de la politique internationale est fortement lié aux nouvelles formes de structuration et de distribution de l'information. Trois facteurs y contribuent :

- La dimension sensible de l'information politique ;
- La sujétion de l'information politique au formatage télévisuel ;
- L'imposition d'un agenda politique.

On ne peut comprendre cette nouvelle donne qu'à condition de rappeler en premier lieu que la caractéristique principale de la structuration et de distribution de l'information réside dans sa dimension sensible [81] : «*La primauté de l'image, du direct, de l'oral, insère en effet le média télévisuel dans une communication qui privilégie une logique sensitive, émotionnelle et affective là ou d'autres formes de communication, basées sur l'écrit par exemple, intègrent plus facilement une logique cognitive, rationnelle voire argumentative* ». La politique internationale, de par ses sujets (agitations sociales, brusques modifications des conditions économiques, découvertes médicales, guerres entre Etats ou guerres civiles, politique des puissances etc.) répond beaucoup mieux au formatage et à l'esthétique de la télévision que la politique nationale.

En second lieu, à la sujétion partielle de la politique au formatage de la télévision, il faut ajouter l'accélération du processus de globalisation de nos sociétés qui par définition réduit la « frontière » entre la politique internationale et la politique nationale. Les individus dans les sociétés démocratiques et développées indépendamment de leur appartenance ou de leur lieu d'information reçoivent en effet de plus en plus (sur le lieu de travail, par le courrier électronique ou lors de leurs déplacements pour les vacances, etc.) un flux d'informations dont les principales conséquences sont :

- Le renforcement de leur affectivité vis-à-vis de certains problèmes économiques et sociaux internationaux d'autant plus qu'ils croient les vivre ou qu'ils les vivent réellement ;
- La modification de leurs modes d'action et de représentation de la politique dans leurs systèmes politiques nationaux respectifs.

A titre d'exemple, la manifestation importante en faveur de la paix au mois de février 2003 à Luxembourg et dans le reste de l'Europe –au-delà de la mobilisation traditionnelle de certaines forces politiques et syndicales par rapport à cette question et à la politique américaine en général– s'explique aussi en raison du « désenclavement national » de la participation politique des individus conjugué à de nouveaux processus de structuration et de distribution de l'information comme peut le représenter le courrier électronique : « *Internet a également été un outil précieux pour ce qui représente une autre force des mobilisations actuelles : leur capacité à se constituer en réseaux. C'est d'ailleurs de l'informatique que provient le terme. Il renvoie ici à des sortes de nébuleuses, aux contours flous par définition, d'associations diverses qui se retrouvent le temps d'une action ou d'une mobilisation, Cette forme labile de regroupement suppose une relative ouverture des membres qui la composent […] En d'autres termes, elle est solidaire du nouveau modèle d'engagement, marqué par le souci premier d'efficacité et de pragmatisme par l'action, et rendu possible par le déclin des oppositions idéologiques et*

[80] Esquenazi, Jean-Pierre, Télévision et Démocratie : Le politique à la télévision française 1958-1990. Paris : Presses Universitaires de France, La Politique Eclatée, 1999.
[81] Coulomb-Gully, Marlène, La Démocratie Mise en Scènes : Télévision et élections. Paris : CNRS éditions, p12, 2001.

du vol en éclats des systèmes politiques nationaux »[82]. En résumé, s'informer sur la politique internationale volontairement ou involontairement c'est aussi un autre moyen de comprendre et d'influencer la politique nationale.

Le Luxembourg est particulièrement exposé à un tel phénomène car comme nous l'avons vu l'engagement politique se fait aujourd'hui principalement à travers le monde associatif (les associations sont particulièrement disposées à fonctionner en réseaux et à faire fi des frontières nationales), que la structure de son économie depuis ses origines a toujours été « globalisée » et qu'une grande partie de sa population est partagée entre différentes identités et affiliations sociales.

En troisième lieu, il y a le phénomène d'imposition d'un agenda politique qui fait forcément que les individus sont portés à s'intéresser à la politique internationale ou déclarent être « très informés ou plutôt bien informés » de celle-ci. Par exemple, on ne peut comprendre autrement le degré d'information affirmé particulièrement élevé de la politique américaine dans ce sondage alors que se déroulaient les primaires démocrates américaines. En avril 2004, 61% des personnes interrogées affirment « être très informées ou bien informées de la politique américaine ». Ce taux est légèrement supérieur à celui de la politique de l'Union européenne (58%), mais assez loin devant la politique française et la politique allemande (respectivement 47 et 48%). Comme susmentionné, 58% de tous les habitants du Luxembourg se déclaraient « très informés ou plutôt bien informés » des politiques de l'Union européenne. Or, ce résultat est nettement supérieur à l'indice d'auto-évaluation de connaissance sur l'Union européenne de l'enquête eurobaromètre réalisée au printemps 2004 (voir ci-dessous) de plus de 28 points[83]!

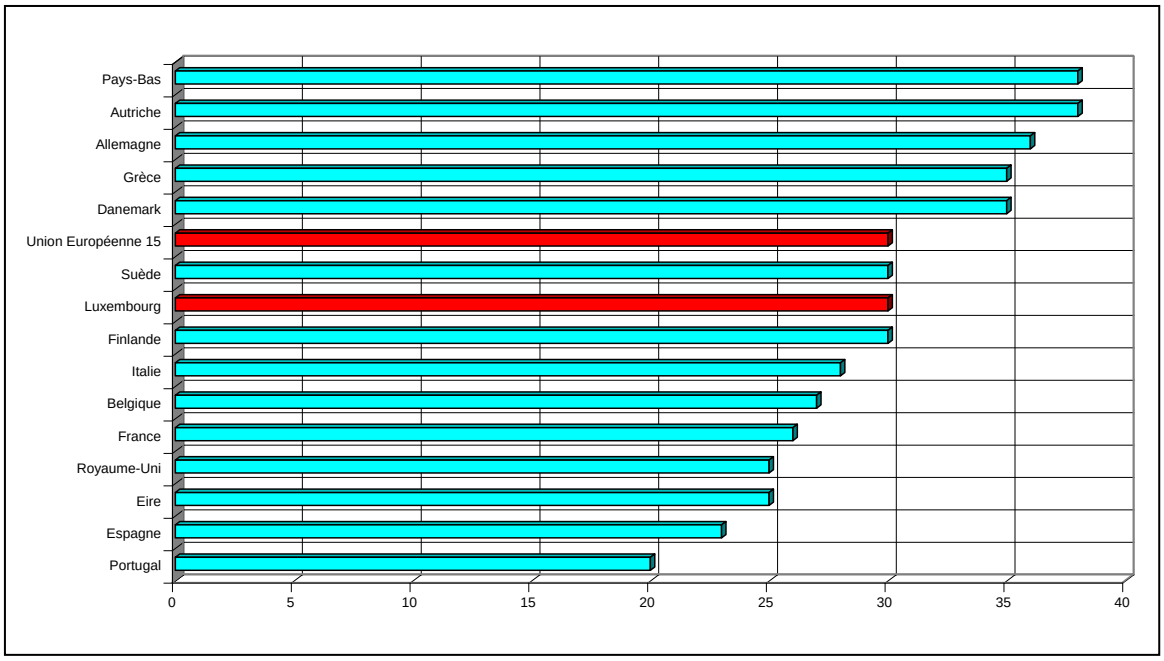

Figure 21 Auto-évaluation du niveau de connaissance sur l'UE au printemps 2004

Le différentiel « s'explique en partie » (ce n'est certainement pas la raison principale) par le fait que la population résidente étrangère est mieux représentée dans l'échantillon du sondage Elections 2004 que dans celui du sondage Eurobaromètre (respectivement 34,6%

[82] Sommier, Isabelle, Le Renouveau des Mouvements Contestataires à l'heure de la Mondialisation. Paris : Editions Flammarion, p202, 2003 [2001].

[83] L'«auto-évaluation de connaissance » concernant l'Union européenne constitue pour la Commission un bon indicateur de l'attitude générale des Européens vis-à-vis de l'Union. En effet, les eurobaromètres précédents révèlent qu'en moyenne, plus les personnes interrogées pensent avoir des connaissances sur l'Union européenne, plus elles sont susceptibles de la soutenir. La question était formulée ainsi : « Combien estimez-vous en savoir sur l'Union européenne, ses politiques, ses institutions ?» et les sondés se voient proposer une échelle de 1 à 10. Plus le chiffre sélectionné est élevé, plus ils pensent en savoir sur l'UE. Dans le tableau il faut comprendre que 40% des Autrichiens pensent avoir un niveau relativement élevé de connaissances sur l'Union européenne et 30 % pour les habitants du Luxembourg.

et 25%). En avril 2004, 56% de la population non électorale –dont plus de 8% travaillent dans les institutions internationales d'après le recensement de 2001–, affirmaient être « très informés ou « plutôt bien informés » des politiques de l'Union. La population « électorale », était 59% à le déclarer. La connaissance des politiques publiques européennes est inégalement partagée selon la position que l'on occupe dans l'espace social. Les universitaires (ceux qui ont poursuivi des études universitaires au-delà de quatre années), les habitants de la Ville de Luxembourg et les 50-64 ans respectivement 79%, 70%, et 69%). 59% des 18-24 ans et 56% des habitants de la circonscription Nord affirmaient « être plutôt mal informés et très mal informés ».

c) Séduction du marketing politique

D'un point de vue technique, la campagne électorale, a marqué incontestablement la conversion définitive des partis politiques luxembourgeois aux méthodes du marketing politique et au respect de ses quatre règles cardinales : la cohérence, la remise en cause systématique des campagnes passées, le démarquage minimal et la sécurité maximale[84].

La règle de la cohérence signifie qu'aucune décision de campagne ne doit être prise sans être mise en regard des autres. Cette règle est tout autant valable quant au fond de la démarche de communication que quant à sa forme, qu'il s'agisse par exemple de l'ajout, au dernier moment, d'un axe de communication nouveau en réponse aux actions d'un parti politique concurrent. Le Parti Démocratique, en fin de campagne, en déclinant son bilan notamment en matière d'éducation, n'a pas fait autre chose.

Seconde règle respectée, tous les partis ont redéfini –avec certes des moyens inégaux– leur politique de communication dans leur ensemble. Par rapport aux dernières élections de 1999, les hommes et les femmes politiques en compétition ont ainsi tenu compte de l'apparition de nouveaux médias notamment une presse quotidienne francophone ou bien ont accepté de se plier à de nouveaux formats d'émissions télévisuels ou radiophoniques. Le président du Parti Socialiste Ouvrier Luxembourgeois a ainsi joué au baby-foot au cours d'une émission de RTL en direct tout en répondant à des questions politiques censées plus intéresser les jeunes électeurs.

Le démarquage minimal –rendu opérationnel par tous les partis– consiste à s'attribuer des valeurs distinctes sans que celles-ci ne viennent contredire le paradigme culturel et économique dominant de la société. La campagne des Verts a été particulièrement réussie sur ce point en ce sens qu'avec le slogan « un nouveau capital pour le Luxembourg », le mouvement écologiste a reproduit tous les éléments classiques de la différentiation minimale : insistance à la fois sur l'absence de passé au pouvoir et affirmation de connaissances en matière économique essentielles aujourd'hui pour prétendre à une participation gouvernementale sans remettre en cause comme ils le faisaient jusqu'en 1999 tout le système.

La sécurité maximale –très développée « naturellement » par les partis au Gouvernement– réside dans l'interdiction d'anticiper un événement à venir si sa probabilité de réalisation n'est pas absolue. Pas question par exemple de parier sur un indice économique si des « renseignements » préalables à sa publication ne permettent pas de savoir avec certitude dans quel sens il va évoluer. Le « grands débat », organisé par le D'Wort et la radio DNR a été l'illustration parfaite de cette structuration de l'information. Le choix du slogan « le chemin le plus sûr », par le PCS est pour le moins aussi la reproduction parfaite de la règle de la sécurité maximale.

La Gauche

La stratégie de campagne était difficilement identifiable à la Gauche en raison des processus de prise de décision lourds prévus dans les statuts. C'est la coordination nationale et plus particulièrement son Bureau exécutif qui a arrêté les thèmes de

[84] Maarek, Philippe-Joseph, Communication et Marketing de l'Homme Politique. Paris : Litec, p47 & suivante, 2001.

campagne. Le premier thème de campagne devait être la démocratie comprise comme la participation de tous à la fois au processus politique et économique. Le thème de la démocratie globale visait aussi à se démarquer des expériences communisantes passées et de la liste concurrente du PCL. Le second thème était la redistribution des richesses :

- D'un côté, à travers la ré-assurance de l'accès à la sécurité sociale et à la santé pour tous d'après un régime de cotisation universelle et qui serait plus important pour les revenus les plus élevés tant des personnes physiques que des entreprises ;
- D'un autre côté, procéder à une nouvelle réforme fiscale pour les ménages ayant le moins de revenus mensuellement qui n'ont pas bénéficié de celle opérée en 2002 par le gouvernement PCS-PD.

La troisième thématique qui devait être mis en avant était le rôle du Luxembourg dans la Grande Région comme modèle social de développement. La Gauche reconnaissait que c'était un thème difficile à imposer auprès de l'électorat de citoyenneté luxembourgeoise et des médias dans la mesure où l'emploi et le chômage ne sont comptabilisés qu'en termes nationaux. La campagne devait aussi permettre à la Gauche de se distinguer définitivement du communisme historique.

En raison de moyens financiers modestes, la médiatisation de ses actions devaient passer par des évènements alternatifs telle l'organisation de scènes de rues et de sittings devant des édifices qui symbolisent hautement une politique d'oppression vis à vis de telle ou telle catégorie de population. Le budget de campagne était calculé sur le coût de fabrication de trois journaux de campagne qui étaient distribués sous forme d'un envoi « toute boîte » dans l'ensemble du pays et de deux supplémentaires dans les seules circonscriptions Centre et Sud. Les trois personnes se consacrant normalement à l'activité parlementaire étaient les seuls permanents de la campagne électorale. La Gauche pouvait mobiliser 30 militants pour les actions classiques (tracts, affichage, organisation de réunions).

La Gauche regrettait qu'il n'y ait pas eu un accord entre les partis politiques sur la limitation des dépenses de campagne et sur la liberté d'expression pendant celle-ci. Elle contestait notamment que les partis politiques s'entendaient sur l'absence de campagnes politiques ab nomina dans la mesure où les politiques publiques sont de la responsabilité d'un ministre et que le système électoral contribue jusqu'à un certain point à des entreprises politiques personnelles.

Les Verts

Pour les Verts, les listes ont toutes été présentées avant le début du mois de décembre 2003. La publication très avancée dans le temps des listes du parti écologiste visait aussi à montrer un autre visage de la politique selon François Bausch, président du groupe parlementaire écologiste. Alors que les partis, qui ont toujours dirigé, le pays étaient empêtrés dans les querelles internes et le processus de sélection et d'élimination des candidats, les Verts devaient selon lui se montrer au contraire unis. Chaque fois, il avait été choisi par circonscription un lieu symbolique qui correspondait à ce que l'électeur pouvait s'imaginer de la vie économique, sociale et culturelle de sa région.

Le choix des lieux répondait aussi aux aspirations économiques et sociales auxquelles le parti entendait souscrire. Pour ces motifs, les sites de Grevenmacher, de Belval et de la rotonde de Bonnevoie ont été retenus, respectivement pour l'Est, le Sud et le Centre. La rotonde de Bonnevoie était d'autant plus emblématique qu'elle correspondait à une initiative des Verts visant à revaloriser le patrimoine industriel. C'était aussi et surtout la meilleure des façons pour attirer l'attention sur les carences du Gouvernement en terme de mobilité. Autrement dit, se retrouver à Bonnevoie, dans ce lieu chargé de la mémoire des CFL, c'était montrer que les Verts s'intéressaient au problème numéro 1 de la circonscription Centre, à savoir les transports, mais aussi sans nostalgie et sans référence à des modes de production qu'ils jugeaient dépassés. Le site de Belval pour la circonscription Sud relevait de la même démarche. Même si pour finir, ils ont dû choisir

un autre site, notamment pour des raisons de sécurité, ce site réemployé dans une perspective de recherche-développement, de lieu de culture vivante et de pépinières d'entreprises à forte valeur technologique, visait, par la même occasion, à se démarquer du POSL. En effet, ils avaient constaté que les Socialistes –parce qu'ils sont les héritiers de toute une tradition ouvrière et que l'une de ces figures de proue était désormais John Castegnaro, le président de l'OGBL– ne pouvaient avoir qu'une conception passéiste de l'économie. Ils considéraient par ailleurs que leurs appels répétés à la ré-industrialisation ne tenaient pas compte de la nouvelle division du travail en Europe. Présenter les candidats à Belval, c'était donc montrer que les Verts étaient bel et bien conscients des nouveaux enjeux économiques, en étant attentifs à une meilleure qualité de vie pour les habitants du Grand-Duché et en offrant dans le même temps une alternative crédible pour une partie de l'électorat.

La stratégie de communication décrite ci-dessous avait été accompagnée auparavant par un groupe de réflexion composé de personnalités qui n'étaient ou ne sont pas forcément membres ou sympathisants affichés du mouvement, même s'ils partagent certaines de ses idées. Ce groupe avait surtout pour fonction d'améliorer la qualité du programme électoral. Ses initiatives et propositions ont toujours été bien acceptées selon le président du groupe parlementaire des Verts par les membres de la Commission électorale et du Comité exécutif. En revanche, tout ce qui concernait l'organisation de la campagne proprement dite a été confié à une agence allemande spécialiste en *marketing* politique : la *Zum goldenen Hirschen.* Cette société avait déjà travaillé pour Bündnis 90/ *Die Grünen* (les Verts allemands) au moment des élections législatives de septembre 2002. Au départ, les Verts avaient demandé aux agences de *marketing* luxembourgeoises de leur faire des propositions. Ils ont été déçus par leurs propositions car leurs campagnes étaient conçues comme celles vantant habituellement les produits alimentaires ou ménagers : « *Les partis politiques en général, les Verts en particulier, ne sont tout de même pas du «dash » […]* ».

Lors d'une réunion des Partis Verts européens à Bruxelles au printemps 2003, visant à préparer la campagne électorale pour tous les partis écologistes européens, les Verts avaient été mis en contact avec l'agence allemande citée précédemment et une agence belge qui s'occupait alors de la campagne des partis écologistes belges (Ecolo-Agalev). Très vite, la *Zum goldenen Hirschen* s'est imposée à leurs yeux car elle ne voulait nullement plaquer des slogans éprouvés en Allemagne sur la réalité luxembourgeoise. Leur choix s'est avéré d'autant plus judicieux que cette agence a été chargée par la suite de toute la communication politique des partis écologistes dans la perspective des élections européennes de juin 2004. Pendant, plus d'une semaine, 5 de leurs concepteurs et chercheurs sont venus au Luxembourg. Ils se sont rendus dans toutes les circonscriptions du pays et dans tous les endroits que peuvent fréquenter les Luxembourgeois (supermarchés, centres de loisirs, restaurants, établissements culturels, entreprises, etc.). Puis, l'agence leur a demandé tous les documents en leur possession qui décrivaient la société et l'économie luxembourgeoise et comment les Verts luxembourgeois se situaient par rapport à elles. Par exemple, qu'elles avaient été jusqu'alors leurs initiatives législatives et leurs actions au niveau communal ?

Enfin, ils ont proposé à la formation écologiste luxembourgeoise trois types de campagne. Sans avoir forcément peur des résultats de leur travail, le Comité exécutif avait voulu mettre aussi en place un groupe d'accompagnement. Il était composé de personnalités et de militants de *Déi Gréng*. Ce groupe est, par ailleurs, en charge des relations publiques du parti. C'est le Comité exécutif, après avis du groupe d'accompagnement, qui a finalement choisi la campagne parmi les trois proposées par la *Zum goldenen Hirschen,* non sans l'avoir testée auprès de militants. « Un nouveau capital pour le Luxembourg » a été retenu. Les Verts voulaient aussi que l'agence luxembourgeoise de *design*, Vidale & Gloesener, soit associée à la campagne. Selon le président du groupe parlementaire, certains dirigeants et militants du parti ont un peu tiqué quant au choix du slogan estimant qu'il ne correspondait pas tout à fait à l'identité du parti et à son positionnement ancien à gauche. La justification apportée par le Comité exécutif étaient que les Verts devaient être perçus comme un mouvement qui pouvait assumer pleinement des responsabilités gouvernementales tout en recourant à de nouvelles pratiques politiques et tout en mobilisant de nouvelles compétences.

Concrètement, la campagne électorale a revêtu deux aspects. Tout d'abord, une déclinaison du capital politique du parti autrement dit la mise en valeur de ses compétences. Puis, une campagne plus agressive visant à montrer les incohérences et les carences de l'équipe gouvernementale mais toujours à travers des thèmes particuliers, comme l'école ou les transports. Les Verts luxembourgeois ont affirmé que l'aspect négatif de la campagne ne devait pas aller sur le terrain personnel bien que l'agence allemande l'ait proposé. En revanche, à travers *Déi Jonk Gréng,* l'organisation de jeunesse, les Verts ont reconnu être plus libres en la matière. Les jeunes ont pris au mot le Comité exécutif et ne se sont pas embarrassés des précautions oratoires habituelles lorsqu'il s'est agi de critiquer l'action des ministres. Tout le monde se souvient déjà du slogan « un doigt d'honneur pour Brasseur » [ndlr Anne Brasseur était ministre libérale de l'éducation].

Afin de marquer les esprits, les Verts avaient décidé d'organiser leur congrès statuaire à six mois des élections, soit en janvier 2004. Cette journée s'articula en deux temps : D'une part, le matin fut réservé à la politique nationale et d'autre part, l'après midi à la présentation du bilan de notre action au niveau du parlement européen. Contrairement, aux autres partis, la formation écologiste ne voulait pas dissocier leur action au Luxembourg de la politique européenne, sachant par ailleurs, qu'elle est de plus en plus prépondérante. C'était aussi une façon de montrer que Claude Turmes, par rapport aux autres eurodéputés luxembourgeois, avait vraiment pris au sérieux son travail. Tout au long de la campagne, les Verts selon leurs dires avaient 10 personnes qui travaillaient de façon permanente, ce qui correspondait au nombre habituellement nécessaire pour assurer au bon fonctionnement du parti. Pour les campagnes d'affichage, les réunions électorales et la distribution de tracts, ils pouvaient compter sur 100 personnes.

Pour François Bausch : « *Nous avons voulu aussi cibler nos messages audiovisuels, comme la loi nous l'autorise, dans les salles de cinéma et dans les radios dont le public nous est le plus proche comme Eldoradio. La Zum goldenen Hirschen nous avait conseillé de mener une campagne spécifique sur le net. Une campagne sur le net ne devait pas apparaître comme un gadget. Sur ce terrain, nous n'avons pas voulu commettre la même erreur que le L@sp lors des élections de juin 1999. Surtout, que nous savions par ailleurs que nos électeurs, parce qu'ils sont souvent les plus éduqués, sont aussi gros consommateurs de produits informatiques. Nous avons donc utilisé les techniques les plus avancées, allant de l'envoi en nombre au carte personnalisée, en direction de nos électeurs traditionnels et des jeunes* ».

Le POSL

Le POSL admettait avoir commandé un sondage au printemps 2003 pour connaître les principales préoccupations de l'électorat et les domaines de compétences qu'on lui attribuait. L'éducation, l'emploi et le logement étaient les priorités de l'électorat dans lesquels le POSL était attendu avec des propositions fortes. En revanche, contrairement aux élections législatives de juin 1999, le POSL n'avait pas commandé un sondage sur la notoriété et la performativité des candidats. La direction du parti était plus que circonspecte quant à la publication des sondages par le Tageblatt sur la popularité des candidats dans le mesure où c'était selon elle un nouvel effet de sur-médiatisation de certains candidats tous partis confondus et particulièrement ceux qui étaient issus des principales communes du Grand-Duché.

Alex Bodry, alors vice-président du POSL, a souligné que sans doute pour la première fois dans l'histoire des élections politiques au Luxembourg, les sondages allaient peser aussi sur le résultat de la campagne électorale : « *Le premier sondage publié en juin 2003 pour RTL ayant sans doute été un élément fort avant même que la campagne ne soit commencée* ». Aux yeux du POSL, il a certainement déstabilisé le Parti Démocratique mais à aussi peser sur les autres partis dans la mesure où ils ont été obligés de repenser en partie leur stratégie et leurs thèmes de campagne, particulièrement pour les partis d'opposition. « *La pré-campagne engagée par le Parti Démocratique dès la rentrée parlementaire 2003 ne pouvait être que la conséquence des faibles intentions de vote en sa faveur remarquées dans le sondage de juin 2003* ».

Le POSL n'avait pas de plan d'intervention médiatique mis à part le calendrier prévu des congrès de circonscription et pour les élections européennes la venue d'autres leaders socialistes. Néanmoins, étant donné son statut de principal parti d'opposition, le POSL devait imposer dans le débat public des thèmes précis et s'y tenir pendant toute la campagne électorale. Non seulement les thèmes qui dominaient le sondage commandité au printemps 2003 mais aussi le thème de la sécurité prise dans son acceptation large, c'est-à-dire la sécurité des personnes et des biens, la sécurité de l'emploi et d'une bonne couverture sociale et la sécurité routière. Le POSL estimait que les réunions publiques dans toutes les localités étaient un concept dépassé sauf pour les petites circonscriptions. Le mouvement socialiste n'avait pas prévu de séances d'entraînement pour ses candidats dans les médias audio-visuels. Ce fut pourtant le cas aux élections législatives de 1989 et de 1994.

Le mouvement socialiste jugeait que toutes les forces politiques furent traitées à égalité dans les médias. Cette égalité ne peut être construite sur les temps de parole accordés à tous les dirigeants de parti mais sur la possibilité que chaque formation politique à présenter son programme et ses messages essentiels.

Le PD

Le PD n'a pas fait appel à une agence de marketing politique mais seulement à une agence de publicité (l'agence luxembourgeoise Mikado) qui avait pour seule mission « d'emballer » le programme électoral. Les thèmes de campagne ont été décidés par le Bureau exécutif en étroite relation avec la cellule spécialement créée pour les élections législatives et européennes. La campagne « nous tenons nos promesses » s'est étalée jusqu'au mois de décembre 2003. Le PD avait décidé tout d'abord de ne présenter que son bilan en insistant sur la situation économique et l'éducation. Ce faisant, le PD selon Dan Theisen se laissait la liberté de réagir à partir du mois de mars 2004 aux évènements qui pouvaient subvenir et porter éventuellement discrédit à son bilan. Officiellement, le mouvement libéral n'a pas commandé de sondages pour identifier les thèmes de campagne ou pour mesurer la performativité éventuelle de tel ou tel candidat.

Le parti a organisé 3 vagues de réunions publiques à chaque fois dans 12 localités différentes sur deux thèmes : Le bilan provisoire de l'action gouvernementale et l'éducation. Certains au sein du Bureau exécutif voulaient mettre en avant les thèmes sociétaux qui avaient marqué la législature (le contrat d'union civile, l'euthanasie). Les premières réunions et les premiers sondages ont dissuadé finalement le parti de le faire.

La formation libérale disposait d'une petite dizaine de permanents pour sa campagne électorale. Cette équipe était formée du pool habituel des assistants parlementaires et du secrétaire parlementaire (5,5 personnes), des 3 secrétaires du groupe parlementaire, de la secrétaire du parti et de deux fonctionnaires ministériels. En plus de cette équipe administrative, huit personnes s'occupaient de la campagne d'affichage nationale. Le PD dans la quarantaine de sections dont il dispose à travers le pays avait chargé également une personne à chaque fois d'animer la campagne localement.

Le PCS

Pour administrer sa campagne électorale, le PCS avait à sa disposition seulement l1 personnes (7 du groupe parlementaire et 4 du secrétariat général). Les campagnes d'affichage et la distribution des tracts sont assurées par des bénévoles du LCGB. Le Parti reconnaissait qu'il était difficile de mobiliser des militants autres dans la centaine de sections dont il dispose à travers le pays.

Le Bureau exécutif du parti, après avoir soumis des propositions au Comité national qui ont été toutes acceptées, a surveillé le contenu de la campagne. A côté de cela, il y avait un groupe technique animé par le secrétaire général du parti assisté par le responsable de l'affichage, des secrétaires de circonscription et d'un représentant du pool des assistants parlementaires. Le mouvement chrétien démocrate avait fait appel à une société de conseil, Imédia. Les messages politiques étaient du seul ressort du Bureau exécutif mais il a été

demandé à la présente société d'assurer non seulement l'emballage mais aussi de rédiger pour les encarts publicitaires et les clips vidéo certains slogans. L'accord de bonne conduite n'a pas été signé selon le PCS d'une part parce que les libéraux ne souhaitaient pas de plafonnement des dépenses électorales mais aussi que les socialistes exigeaient des nouvelles plages télévisuelles. Dans cette perspective, la société Imédia était prête à entraîner les candidats aux débats télévisuels et radiophoniques.

Les candidats –outre d'avoir reçu un exposé du bilan de l'action gouvernementale comme lors des scrutins précédents à l'image des candidats de l'Union Démocratique Française– ont eu également des fiches décrivant un sujet politique en 5 ou 6 lignes. Les candidats ont été soumis aussi à des cours de rhétorique mais qui sont considérés par certaines personnalités du PCS encore trop basiques. Franck Engel, secrétaire parlementaire du PCS, pour les prochains scrutins, souhaiterait que son parti s'engage dans une professionnalisation des candidats à l'image de ceux de la CSU bavaroise.

L'ADR

L'ADR n'a pas fait appel à une agence de communication et a affirmé ne jamais en avoir utilisé une par le passé pour deux. D'une part, le mouvement souverainiste reconnaît que c'est pour des raisons budgétaires. D'autre part, il considère qu'une agence de marketing politique ne peut se substituer à un parti politique. Si une formation politique n'est pas capable d'identifier les thèmes d'une campagne électorale et de proposer un programme politique cohérent alors celle-ci n'a pas d'identité politique selon Jean-Yves Henckes le responsable des élections à l'ADR. Une agence de publicité peut aussi déformer selon l'ADR le message politique que souhaite adresser un parti politique.

Les thèmes de campagne ont été arrêtés par le seul Comité national qui est la plus haute instance du parti. L'ADR a déclaré avoir sous-traité la campagne électorale sous le seul aspect technique, c'est-à-dire le graphisme des affiches et des prospectus, la production et la réalisation des clips vidéo passant à la télévision et au cinéma. En dehors des spots prévus par l'accord audiovisuel l'ADR dénonçait l'absence de limitations de dépenses de campagne par électeur. C'était pour lui un cas flagrant de déni d'égalité. L'absence de limites dans les dépenses de campagne permet pour les partis les plus dotés de produire des clips audiovisuels supplémentaires.

L'ADR n'a pas voulu lancer sa campagne électorale avant le mois d'avril étant donné notamment que les messages envoyés aux électeurs étaient perturbés selon lui par l'avalanche des sondages. La formation souverainiste regrettait d'ailleurs qu'il n'existe pas de dispositions particulières sur la publication des sondages surtout que les enquêtes montraient que 30% en moyenne des personnes interrogées ne répondaient pas. Les informations communiquées et distillées avant même la véritable campagne électorale étaient de nature à influencer le corps électoral. L'ADR en outre a choisi d'exposer ses thèmes de campagne tardivement pour ne pas s'exposer pas aux feux des critiques d'une presse partisane. Le nombre et la composition des permanents étaient identiques à celui qui faisait fonctionner le groupe parlementaire. Le parti pouvait disposer en outre de 200 personnes pour l'aider dans l'affichage et dans la distribution des prospectus.

2.2 Sources d'information dans la campagne politique

Après avoir analysé les principes régissant les médias audio-visuels « classiques » (presse, radio, télévision) ainsi que les stratégies électorales des différents partis politiques par rapport à ceux-ci, nous allons analyser la manière dont les citoyens se sont informés lors de la campagne politique. Les participants à l'enquête post-électorale se sont vus offrir cinq sources d'informations pour décrire la manière dont ils se sont formé leurs opinions sur les élections :

- La télévision ;
- La presse écrite ;
- Les discussions entre amis et au sein de la famille ;
- Les meetings politiques et électoraux ;
- Internet[85].

L'objectif de cette section est de déterminer quelles ont été les sources d'informations prioritaires lors de la campagne électorale. Nous allons voir, plus particulièrement, s'il existe des variations d'utilisation de ces sources d'information par rapport à l'âge, le niveau d'éducation, le sexe, ainsi que l'activité et les préférences politiques des citoyens. La formation de l'opinion publique pour la campagne européenne n'est envisagée que globalement dans la mesure où les thématiques européennes ne se sont vues attribuer qu'une importance mineure aussi bien par la classe politique que par les électeurs. Par ailleurs, un tel exercice n'aurait qu'un intérêt limité car les tendances observées pour la formation de l'opinion publique européenne sont, toute proportion gardée, très similaires à celles observées pour la campagne nationale.

2.2.1 Sources d'information globales

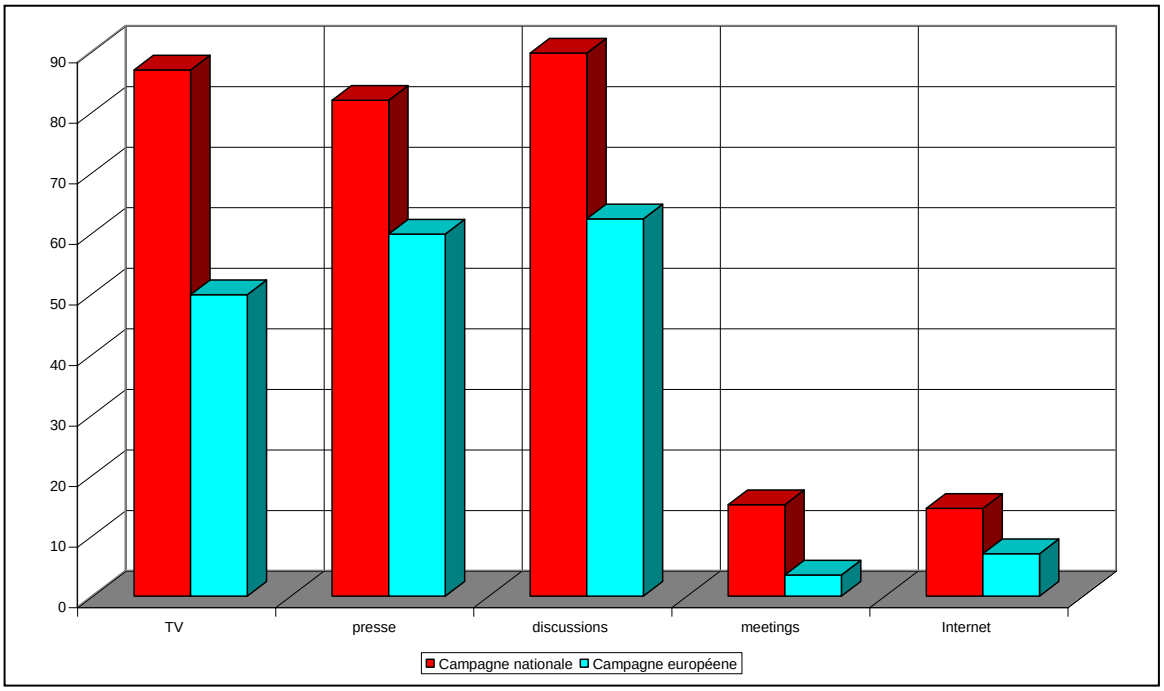

Figure 22 Sources d'informations pour campagnes politiques nationale et Européenne

[85] Il est à noter que la radio n'a pas été prise en considération alors qu'il s'agit d'un media important pour la formation de l'opinion publique luxembourgeoise.

Ces données mettent en évidence l'intérêt supérieur qu'a suscité la campagne nationale par rapport à la campagne européenne. En effet, pour l'ensemble des sources d'informations envisagées cette différence est particulièrement prononcée.

Par ailleurs, la figure ci-dessus révèle l'existence de similitudes importantes dans l'utilisation faite des sources d'information pour les deux campagnes. Sans surprise les sources d´informations majeures, aussi bien pour les élections nationales qu´européennes, ont été la télévision (campagne nationale 86,9%, campagne européenne 49,8%) la presse (campagne nationale 81,9%, campagne européenne 59,8%) ainsi que les discussions avec des proches. Ces dernières ont été les sources d´informations les plus mentionnées aussi bien pour la campagne nationale (89,7%) que pour la campagne européenne (62,3%).

Il apparaît, en revanche, que les meetings électoraux n'ont plus l'attrait d'autant : seuls 15,1% des électeurs y ont participé pour s´informer de questions nationales alors que quasiment aucun électeur ne s´est déplacé aux réunions traitants de questions européennes (3,5%). Il est fort à parier que si certains meetings électoraux n'avaient pas eu une forte visibilité médiatique, comme ceux organisés autour du Premier ministre –qui a fait le tour du pays en bus sous l'insigne très américain de « Juncker on tour »– ces scores auraient été bien moindres.

Enfin, ces données mettent en évidence le rôle émergeant et incontournable d'Internet dans la campagne électorale. Ce dernier a obtenu des niveaux de fréquentations similaires aux réunions électorales pour ce qui est de la campagne nationale (14,5%) et s'est révélé être deux fois plus important que les meetings électoraux pour la campagne européenne (7%).

2.2.2 Sources d'information par rapport au sexe

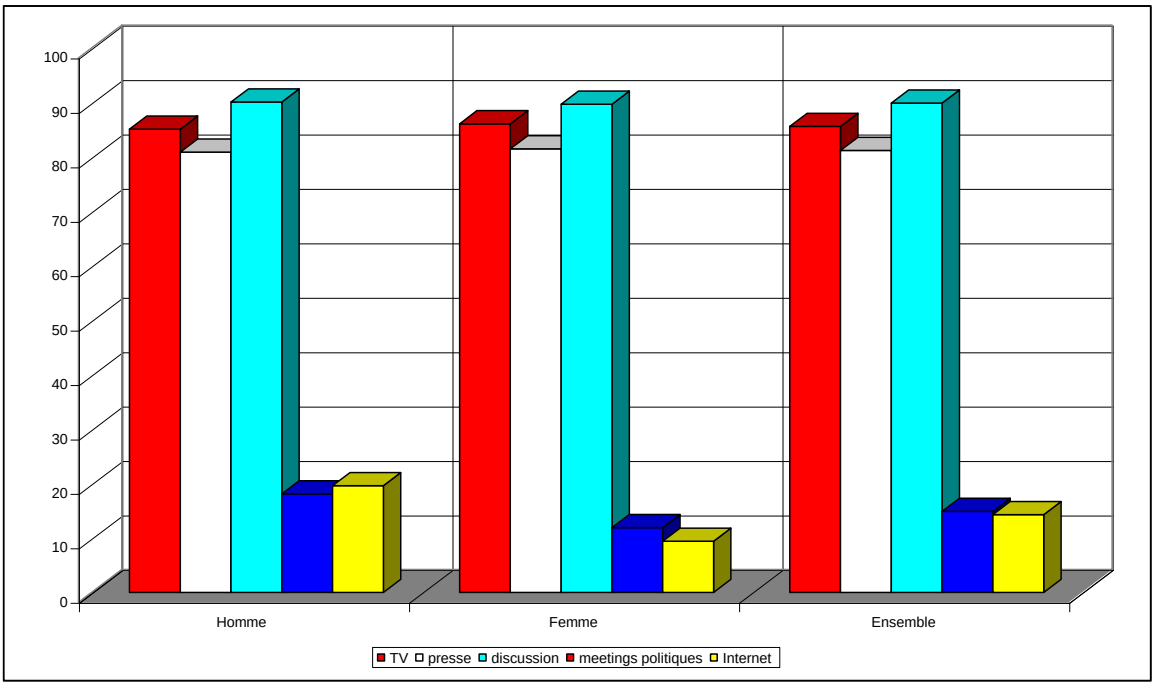

Figure 23 Sources d'information pour campagne politique nationale par rapport au sexe

Il n'y a quasiment pas de différence entre les sexes quant à l'utilisation de la télévision, la presse et les discussions entre connaissances pour s´informer au sujet de la campagne nationale. La différence entre les sexes est en revanche très prononcée pour les sources d'informations qui demandent une démarche de recherche plus active, c'est-à-dire les meetings électoraux et internet. Ainsi, il y a un tiers plus d´hommes (18,1%) que de femmes (11,9%) qui se rendent aux meetings pour s´informer et il y a deux fois plus d´hommes (19,6%) que de femmes (9,4%) qui utilisent Internet comme source

d´information électorale. Cette différence s'explique vraisemblablement par l'intérêt mineur que les femmes portent généralement pour la politique et par le fait qu'elles utilisent moins internet.

2.2.3 Sources d'information par rapport à l'âge

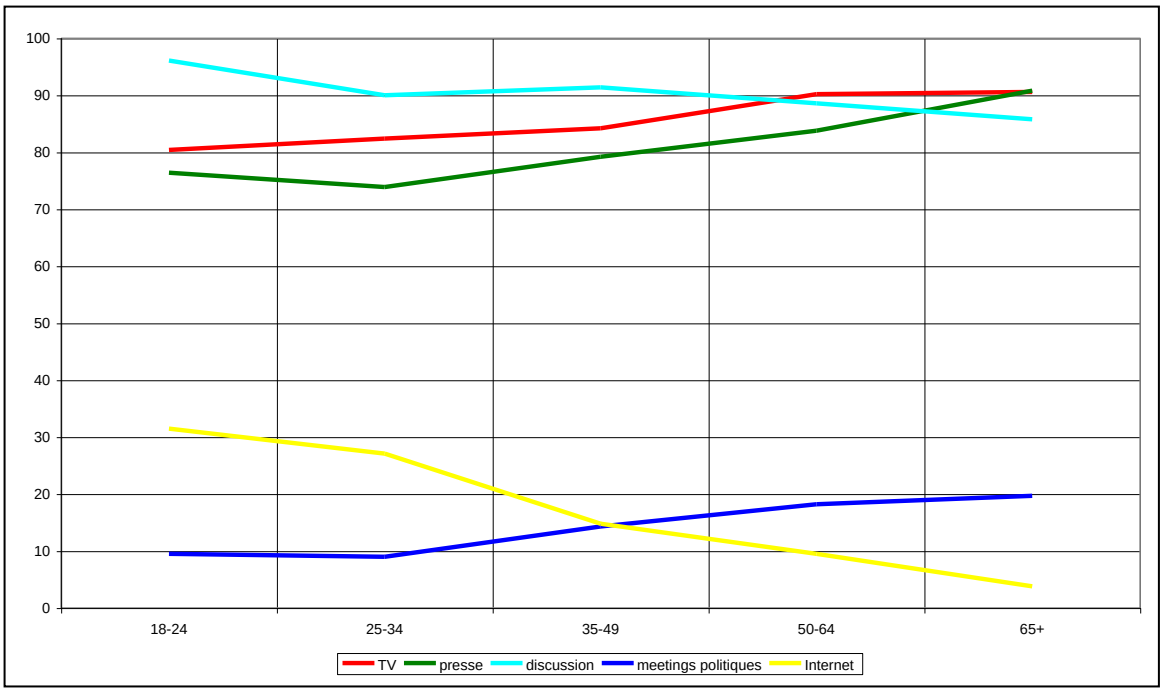

Figure 24 Sources d'informations pour campagne politique nationale par rapport à l'âge

L'âge est une variable importante pour expliquer des variations dans la manière dont les citoyens se sont formé leur opinion électorale. Pour les sources d'informations les plus influentes (télévision, presse, discussions) les variations sont modérées, elles tournent autours de 10%. La presse et la télévision sont corrélées positivement dans la mesure où plus on avance dans l'âge plus ces sources d'information sont fréquentées. En revanche, on constate une corrélation négative par rapport à la discussion entre proches, si bien que plus on vieillit moins on a tendance à parler de politique. Par ailleurs, la catégorie de la presse se caractérise par une corrélation positive du point de vue de l'intensité de son utilisation : La proportion de ceux qui déclarent lire « souvent » la presse par rapport à ceux qui déclarent ne l'utiliser que « quelquefois » augmente constamment avec l'âge. Ainsi les chiffres indiquent que pour la catégorie d'âge entre 18 et 24 ans, 24,4% déclarent lire la presse « souvent » et 52% « parfois ». Inversement, pour la catégorie d'âge des plus de 65 ans, 58,4% déclarent lire la presse « souvent » alors que seulement 32,4% déclarent la lire « quelquefois ».

L'âge est également une variable importante pour expliquer la participation à des meetings électoraux. Alors que jusqu'à 34 ans un électeur sur dix déclare avoir participé à des meetings électoraux, cette tendance double à partir de 50 ans, où deux électeurs sur dix déclarent participer à de tels meetings. Nous assistons ici au phénomène connu suivant lequel les meetings électoraux touchent davantage les citoyens plus âgés qui, généralement, ont plus de temps et d'intérêt pour s'y rendre.

L'exact opposé se produit pour internet. Les données révèlent que plus on est âgé, moins on utilise Internet comme source d'information électorale. Cette variation est particulièrement importante et constante, car on chute de 31,5% chez les jeunes de 18 à 24 ans à 3,8% chez les plus de 65 ans. Cette différentiation est due en grande partie à la forte pénétration du net auprès des citoyens les plus jeunes.[86]

[86] Voir section 2.3.2

2.2.4 Sources d'information par rapport au niveau d'éducation

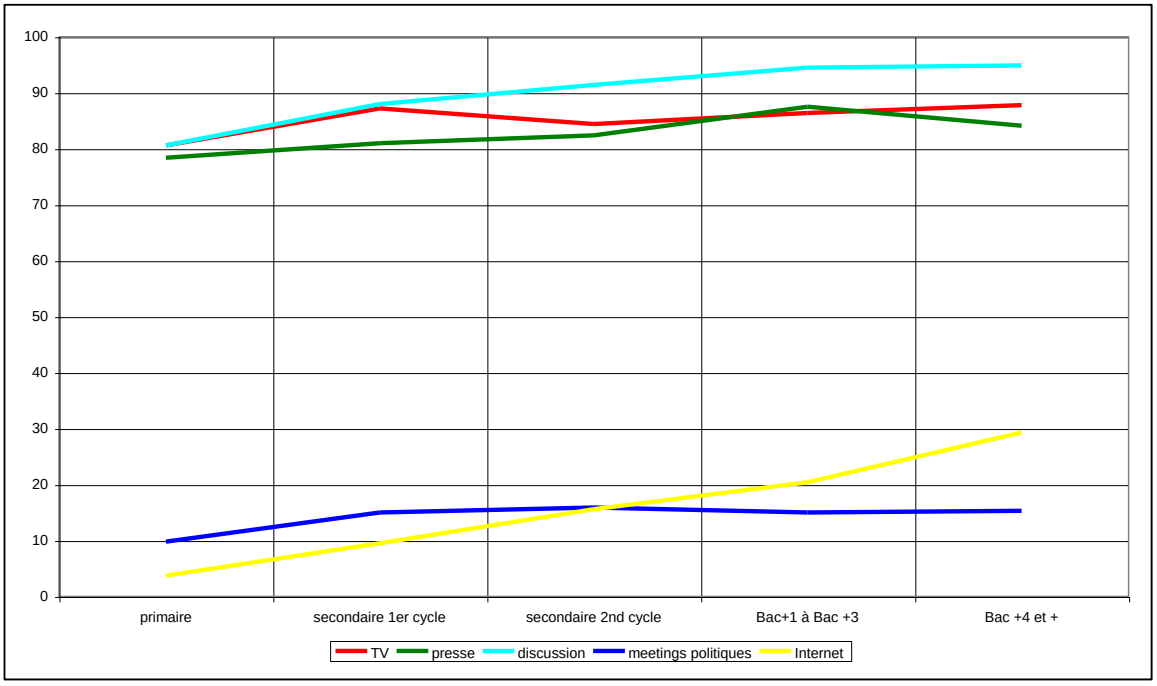

Figure 25 Sources d'information pour campagne politique nationale par rapport au niveau d'éducation

A l'instar de l'âge, le niveau d'éducation est un facteur important pour expliquer les variations d'utilisation électorale de certaines sources d'information. On observe une variation importante et relativement constante dans les discussions politiques entre proches qui indique que plus on est éduqué plus on discute de politique avec ses proches. On passe de 80,6% pour ceux qui n'ont fait que des études primaires à quasiment 95% pour les électeurs ayants accomplis au moins quelques années d'études universitaires. Il n'existe cependant pas de variation significative –aussi bien du point de vue global que du point de vue de l'intensité– pour la télévision et la presse. Ce résultat est surprenant, du moins pour la presse, qui est généralement associée à un électorat plus cultivé.

Le niveau d'éducation ne semble pas jouer un rôle important pour expliquer des variations dans la participation à des meetings électoraux. Les données suggèrent qu'à partir du niveau d'étude de secondaire premier cycle la participation aux meetings se stabilise à environ 15% des électeurs.

Une nouvelle fois le médium pour lequel la variation est de loin la plus prononcée est internet. Alors que seul 3,7% des citoyens de niveau primaire déclarent avoir utilisé Internet à des fins électorales, pas moins de 29,3% des électeurs ayant accompli des études avancées déclarent utiliser le net à des fins électorales.

2.2.5 Impact par rapport à l'implication politique

Nous allons dans cette dernière section analyser si l'appartenance à une association politique, d'une part, et l'appartenance électorale, d'autre part, ont un impact sur le niveau de l'opinion électorale des citoyens et sur le choix des sources d'informations électorales.

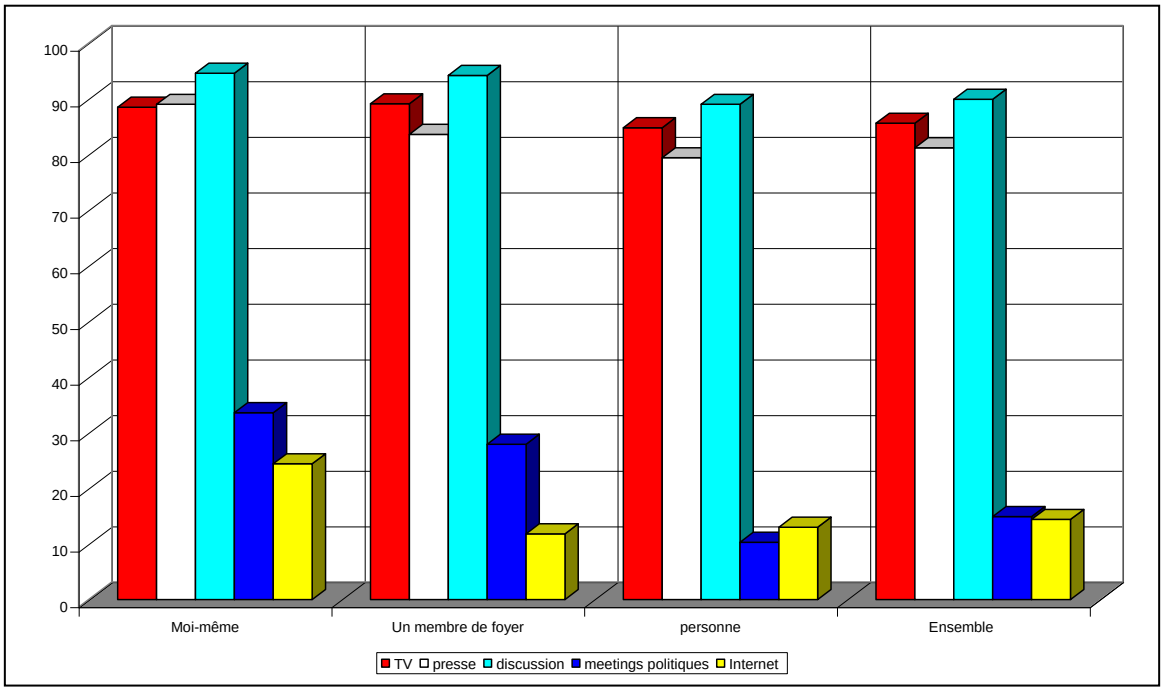

Figure 26 Sources d'information par rapport à implication politique

Pour les trois sources d'informations principales (télévision, presse, discussions entre proches) l'appartenance à une organisation politique n'influe que légèrement sur la manière de s'informer. Si on est membre d'une association politique ou si quelqu'un dans la maison l'est, on aura tendance à s'informer légèrement plus à travers ces trois sources d'information. Il s'agit néanmoins de variation minime qui tourne généralement autour des 5% et qui ne dépasse pas les 10%.

La variation est beaucoup plus importante pour la participation à des meetings politiques et/ou électoraux. Un tiers des interviewés (33,6%) qui déclare appartenir à une association politique a participé à des meetings électoraux. A un niveau moindre, mais toujours largement supérieur à la moyenne, plus d'un quart des personnes (27,9%) qui déclare avoir une personne à la maison membre d'une association politique a participé à des meetings électoraux. A l'opposé, l'enquête suggère que seule 1 personne sur 10 (10,3%) qui n'est pas membre d'une association politique participe à des meetings électoraux.

Pour ce qui est de l'utilisation électorale d'Internet, l'appartenance à une association politique joue également un rôle important car on est quasiment deux fois plus susceptible de l'utiliser si on est membre d'une association (24,4%) que si on ne l'est pas (13%). Il est probable qu'une partie non négligeable des membres des associations politiques ont visité au moins quelquefois le site Internet de leur association en période électorale.

Nous allons maintenant voir si les citoyens s'informent différemment suivant le parti qu'ils ont voté principalement, c'est-à-dire par rapport au parti auquel ils ont donné le plus de voix.

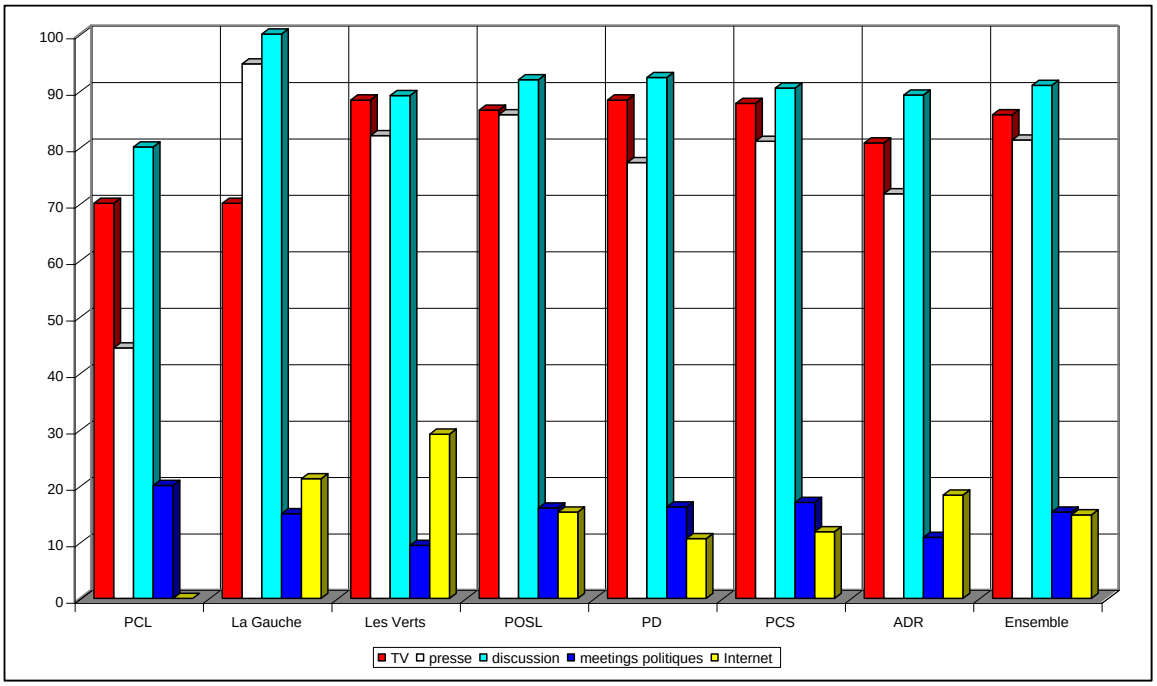

Figure 27 Sources d'information par rapport au parti politique voté principalement

Par rapport aux trois sources d'information principales (télévision, presse, discussions entre proche) on constate qu'il n'y a pas de différence majeures entre les partis sauf pour les partis plus à gauche (le PCL et la Gauche). Les électeurs PCL utiliseraient le moins l'ensemble de ces sources d'information et les électeurs de la Gauche utiliseraient peu la télévision (70%) et s'informeraient de façon particulièrement importante à travers la presse (94,7%) et les discussions entre proche (100%). Néanmoins, les données pour ces deux partis doivent être prises à titre purement indicatif dans la mesure où leurs électeurs étaient particulièrement peu nombreux à avoir participé à l'enquête.
En ce qui concerne les meetings politiques, il apparaît que le POSL, le PD et le PCS les fréquentent davantage que les électeurs des Verts et de l'ADR. Les premiers se situent autour de 16,5% alors que les seconds se situent autour de 10%. Enfin, en ce qui concerne l'utilisation d'Internet le phénomène inverse se produit. Les électeurs des partis qui fréquentent le moins les meetings sont ceux qui fréquentent le plus Internet: Les Verts (29,1%), ADR (18,3%). Et les électeurs qui fréquentent le plus les meetings électoraux sont ceux qui utilisent le moins Internet (POSL, 15,3% ; PCS, 11,8% ; PD, 10,6%). A titre indicatif notons que les électeurs de la Gauche sont également des utilisateurs relativement importants d'Internet (21,2%).

L'intérêt particulier que l'électorat des Verts, de l'ADR et de la Gauche éprouve pour Internet s'explique, en partie, par ses caractéristiques socio-démographiques. L'électorat de la Gauche et des Verts tend à être jeune, relativement éduqué et sensible au monde associatif qui fait d'Internet un de ses instruments d'action politique stratégique. Le résultat élevé du parti souverainiste (ADR) est plus surprenant si on considère le peu d'intérêt que ses dirigeants portent pour ce nouvel instrument[87]. Une nouvelle fois, le fait que dans son électorat les plus jeunes (18-34 ans) soient sur-représentés par rapport à la moyenne de l'ensemble des autres partis contribue à expliquer ce phénomène.

Bilan

De façon globale cette brève analyse des données concernant la formation de l'opinion électorale révèle, sans surprises, que les principales sources d'information électorales ont été la télévision, la presse et les discussions entre proches. Une deuxième non surprise est que les électeurs se sont informés de façon beaucoup plus intensive pour la campagne nationale que pour la campagne européenne. Cette observation, qui est valable pour

[87] Voir résultats particulièrement décevant de l'ADR dans la présentation de son site politique (Section 2.3.3).

l'ensemble des sources d'information, confirme le fait que la campagne européenne suscite bien moins d'intérêt que la campagne nationale. Ce phénomène est d'autant plus prononcé si, comme c'est le cas au Luxembourg, les deux élections se tiennent le même jour.

Par ailleurs, une analyse plus approfondie les données a mis en évidence des divergences comportementales sensibles qui sont intéressantes à relever :

- Il y a proportionnellement un tiers plus d´hommes que de femmes qui se rendent aux meetings pour s´informer et il y a deux fois plus d´hommes que de femmes qui utilisent Internet comme source d´information électorale.
- Plus on avance dans l'âge plus on est susceptible de participer à des meetings électoraux et moins on est susceptible de s'informer à travers internet. Cette variation est particulièrement importante pour Internet car on chute de 31,5% chez les jeunes de 18 à 24 ans à 3,8% chez les plus de 65 ans.
- Plus on est éduqué, plus on discute de la campagne électorale et plus on est susceptible de s'informer à travers internet. Pour la catégorie « discussion avec des proches » on a noté une différence d'environ 15% entre les moins éduqués et les plus éduqués. Pour la catégorie « utilisation d'Internet », on a noté une différence de plus de 25% entre les moins éduqués et les plus éduqués.
- Les personnes appartenant à un parti ou une association politique participent davantage aux meetings électoraux et utilisent davantage Internet que celles qui ne sont membres d'aucune association.
- Les électeurs du POSL, du PD et du PCS participent davantage aux meetings électoraux que ceux des autres partis. En revanche, les électeurs des Verts, de la Gauche et de l'ADR sont proportionnellement plus nombreux à utiliser Internet à des fins électorales que ceux des autres partis.

En somme, cette brève analyse de la formation de l'opinion électorale met en évidence que les plus grandes variations comportementales se sont rencontrées pour les meetings électoraux et Internet. Notre étude suggère que les meetings électoraux sont une source d'information en perte de vitesse alors qu'Internet est un média émergeant dont l'influence électorale est vouée à s'accroître au fil du temps. Le fait qu'il soit utilisé par quasiment un jeune sur trois (31,5%) laisse peu de doutes à ce propos.

Nul ne peut prédire si Internet atteindra un jour l'influence de la télévision, la presse ou la radio cependant, on peut prédire, sans prendre trop de risques, qu'il supplantera l'importance électorale des meetings politiques d'ores et déjà lors des prochaines élections nationales et européennes.

2.3 Campagne politique sur Internet

Vu l'importance et l'impact électoral croissant d'Internet, en particulier chez l'électorat jeune et éduqué, nous avons voulu analyser de façon approfondie comment Internet, en tant que média électronique émergeant, s'est inséré dans la campagne électorale des législatives et européennes de 2004. Trois aspects en particulier seront pris en considération. Nous allons dans un premier temps mettre en place le cadre théorique dans lequel s'insère cette étude en définissant brièvement la notion d' « e-democraty ». Nous allons ensuite analyser dans quelle mesure les institutions et les habitants du Grand-Duché ont adopté cette nouvelle forme de participation politique. Enfin, nous allons observer comment les principaux acteurs concernés par la compétition électorale –les candidats et les partis politiques– ont adopté (ou non) ce nouveau média. Pour chacun de ces acteurs, nous étudierons la proportion qui est allée en ligne, les raisons et motivations pour y être placée, les informations et possibilités de participation offertes, et, *in fine*, nous offrirons un certain nombre d'indications pouvant nous éclairer sur l'impact électoral de leur présence en ligne.

2.2.1. Brève définition de la e-democraty

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le processus politique, bien qu'il ne soit pas nouveau[88], a connu un regain considérable d'attention au fil de ces dix dernières années, suite à l'apparition d'Internet et des téléphones portables. De cette nouvelle donne dans le panorama de la communication politique sont nées une multitude de visions, souvent contradictoires par rapport aux conséquences que ces technologies auront –ou pourraient avoir- sur le processus politique. Ces dernières ont été englobées sous le label assez flou d' « e-democraty » ou de « démocratie électronique ».
De façon très caricaturale, la e-democraty fait l'objet de deux écoles de pensée qui se sont succédées dans le temps. La première, plutôt révolutionnaire, suppose qu'Internet transformera radicalement nos démocraties représentatives à travers une forme de quasi-déterminisme technologique. Selon cette approche, l'apparition et la diffusion des nouveaux instruments de la démocratie offerts par les nouvelles technologies de l'information et la communication –informations en ligne, possibilité de journalisme participatif, systèmes de consultation en ligne, espaces publics virtuels, vote par Internet etc.– devraient transformer radicalement, voire sonner le glas, de nos institutions représentatives classiques (partis politiques, syndicats, chambres législatives) ainsi que la manière de transmettre l'information. Toujours suivant ce scénario, on se dirigerait vers une forme de « push button democracy », une forme de démocratie à la fois électronique et directe avec pour sujet un « citoyen parfaitement informé » qui se prononcerait à tout instant, à travers une interface électronique (ordinateur, Gsm, Notebook), sur des questions concernant la politique locale, nationale ou européenne.

A l'opposé de cette approche radicale, un nombre croissant de recherches suggèrent que l'impact d'Internet ne sera pas révolutionnaire. La question qui se pose n'est plus tant de savoir comment les nouvelles technologies pourraient transformer radicalement les démocraties existantes mais plutôt d'observer comment les nouvelles technologies sont d'ores et déjà utilisées et exploitées par les acteurs politiques existants. Le rôle transformateur des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

[88] Thierry Vedel distingue deux étapes qui ont précédé le développement actuel de la e-democracy : Les années 50 seraient l'époque de la cybernétique selon laquelle l'utilisation des ordinateurs rendrait non seulement les administrations plus efficaces, mais elle permettrait in fine de gouverner rationnellement les sociétés humaines avec une intervention minime de l'Homme qui ne serait qu'un agent perturbateur pour le bon fonctionnement de la société. Les années 70 seraient l'époque de la télé-démocratie avec les premières expériences de démocratie participative aux Etats-Unis avec l'utilisation des télévisions câblées et des vidéos. C'est à cette époque que sont apparues les premières expériences de retransmission des séances au conseil municipal, de débats entre citoyens, et les premières tentatives de consultations instantanées. Voir Vedel, Thierry, « L'idée de démocratie électronique origines, visions, questions », in Perrineau Pascal, (sous la direction de), Le Désenchantement Démocratique, La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, http://www.e-democratielocale.info/UPLOAD/media/file/13_01-03_vedel.pdf, p243-266, 2003.

(NTIC) n'est envisagé que de façon marginale : Il s'agit de se demander comment les NTIC pourraient contribuer à affronter le déficit démocratique: Baisse généralisée de la participation électorale, méfiance des citoyens envers les institutions politiques traditionnelles (politiciens, partis politiques, institutions gouvernementales), déclin du niveau d'inscription et de la participation des citoyens dans les partis politiques et les syndicats etc.

Conformément à cette approche plus réaliste et modérée nous définissons dans le cadre de cette étude les idéaux de l'« e-democraty » de la façon suivante :

« *La e-démocratie correspond à l'utilisation de tous les moyens de communication électronique (en particulier Internet) qui vise à renforcer le pouvoir des citoyens dans leur effort de rendre les législateurs et les politiciens responsables de leurs actions dans la sphère publique. Suivant les aspects de la démocratie qui sont promus, la e-démocratie peut employer différentes techniques : 1) pour accroître la transparence du processus politique ; 2) pour améliorer la communication politique et la formation de l'opinion publique; 3) pour étendre l'implication directe des citoyens dans le processus décisionnel* »[89].

Le principal objectif de la e-democraty, telle que nous la définissons ici, est de renforcer la présence et la participation des citoyens dans les organisations traditionnelles afin de renforcer la légitimé de ces dernières. A cette fin Internet est perçu comme un moyen de communication prometteur dans trois domaines cardinaux de la démocratie : L'information politique, le débat politique, la décision politique.

a) Information politique

Un premier objectif de la e-democraty est celui d'améliorer, à travers Internet, l'accès des citoyens aux documents officiels des différentes institutions politiques qu'elles soient internationales, nationales ou locales. L'objectif est donc d'accroître la transparence du processus politique et, par conséquent, d'améliorer la qualité de la formation de l'opinion publique. Une telle exigence part du principe pragmatique que dans un contexte dans lequel la production d'informations est tellement aisée et à bas coût, « *le manque de transparence publique ne peut plus être excusé par des raisons matérielles et ne peut dès lors résulter que d'une volonté politique d'opacité et de dissimulation* »[90]. En parallèle des informations institutionnelles, l'objectif de la e-democraty est également celui de faciliter et de promouvoir la production et l'accès à une pluralité d'information par des sources d'informations privées et décentralisées. Cela peut prendre la forme de blogs ou de site personnel. Citons, par exemple, le site personnel d'Etienne Chouard, professeur d'informatique de Marseille, qui, dans le cadre de la campagne pour le référendum français sur le Traité constitutionnel pour l'Europe, est devenu l'un des plus fréquentés de France[91].

b) Débat politique

La e-democraty vise également à accroître les moments de la délibération publique aux différents stades du processus politique, ainsi qu'au sein des différents acteurs politiques (partis politiques, associations politiques, journaux en ligne etc.). A cette fin, les promoteurs de la e-democraty envisagent une mise en place « mirée » de plate-formes électroniques de discussions telles que les forums, les chats, les *mailing lists* et les

[89] Définition de travail utilisée dans le rapport scientifique pour le Parlement européen. Voir Kies, Raphaël, Mendez, Fernando, Schmitter, Philippe C., Trechsel, Alexander, Evaluation of the Use of New Technologies in Order to Facilitate Democracy in Europe: E-democratizing the Parliaments and Parties in Europe. Luxembourg: Scientific and Technological Option Assessment, European Parliament Directorate-General for Research, http://www.europarl.eu.int/stoa/publi/pdf/stoa116_en.pdf, 2004.
[90] Vedel, Thierry, op.cit, p8, version Internet, 2003.
[91] Ce dernier s'est vu attribué 25 000 connexions par jour en moyenne et « 4 600 références » à son nom sur Google. Voir le site d'Etienne Chouard. http://etienne.chouard.free.fr/Europe/index.htm. Voir également l'article d'Adrianne Chemin, « Etienne Chouard : Don Chichotte du Non », http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-631760,36-648389@51-642225,0.html, Le Monde, 12 mai 2005

newsgroups politiques. Cette approche inspirée des théories de la démocratie délibérative considère qu'il n'est pas suffisant de limiter la participation des citoyens au moment des élections pour être une « véritable » démocratie[92]. Du point de vue de son impact démocratique l'élargissement des espaces publics grâce à Internet est considéré très important dans la mesure où cela pourrait :

- Favoriser une plus vaste implication politique des citoyens ;
- Renforcer la communication et l'efficacité interne d'associations et/ou de groupes politiques ;
- Ouvrir des nouveaux lieux de discussion entre représentants politiques et citoyens ;
- Former les citoyens à débattre de questions publiques ;
- Favoriser la formation d'une opinion politique enrichie et plurielle.

Cependant, diverses études ont démontré que les espaces publics virtuels ne mènent pas toujours à de tels résultats. Ces dernières soulignent que ces espaces ne sont pas toujours aussi participatifs et délibératifs que l'on aurait pu l'espérer[93]. Au Luxembourg, par exemple, il est intéressant de noter que les forums politiques ne sont que très peu fréquentés. Nous avons constaté que seuls les forums du site des frontaliers et de RTL traitaient de questions de société avec un certain succès participatif[94].

c) Décision politique

Une meilleure implication des citoyens dans le processus décisionnel peut se faire à travers la mise en place de « systèmes de consultation » en ligne qui peuvent être promus par les différents acteurs politiques de la société. Dans ce cas, Internet est utilisé en vue de disséminer vers les experts, les groupes d'intérêts et/ou le public au sens large des questions de société qui normalement sont controversées. Le groupe cible est invité à exprimer son opinion ou prendre position et l'initiateur de la consultation est censé prendre en considération les opinions exprimées[95]. Au Luxembourg des expériences allant dans ce sens ont été réalisées à différents niveaux et avec plus ou moins de sérieux. En mars 2005, la Ville de Luxembourg a mis à disposition des citoyens un forum qui leur consent de discuter et de faire des suggestions au sujet de la politique de la ville[96]. Plus récemment, la Chambre des Députés a mis en place sur son site un forum de discussion grâce auquel les citoyens pouvaient débattre, entre eux, et avec les députés, de la Constitution européenne[97]. Au dire de ses promoteurs les opinions exprimées seraient prises en considération lors des débats à la Chambre des Députés[98]. Néanmoins, dans un cas comme dans l'autre, la participation était faible et nous ignorons dans quelle mesure les opinions exprimées ont effectivement pesé sur la balance au moment de la prise de décision.

La participation des citoyens dans le processus décisionnel peut également être accrue à travers la mise en place du « vote en ligne » c'est-à-dire l'envoi sûr et secret d'un bulletin de vote à travers Internet à partir d'un bureau de vote, d'un kiosque, ou bien de la maison

[92] Habermas, Jürgen, The Theory of Communicative action: volumes 1 & 2. Boston: Beacon Press, 1984/7; Barber, Benjamin, R., Strong Democracy. Los Angeles : University of California Press, 1984; Dryzek, John, S., Deliberative Democracy and Beyond, Oxford: Oxford University Press, 2000.
[93] Pour une étude approfondie de la question voir Janssen, Davy & Kies, Raphaël « Online forum and deliberative democracy ». In, Acta Politica, volume 40, n°3, p317-335, 2005.
[94] Les Frontaliers, Forum, www.frontalier.lu, 12 mai 2005.
[95] Pour une analyse comparative d'expérience de consultations en ligne dans le Royaume Uni, voir: Coleman, Stephen, Hall Nicola and Milica Howell, Hearing voices. The Experience of Online Public Consultation and Discussion in UK governance, UK: Hansard Society, 2002.
[96]Ville de Luxembourg, Espace de discussion de la Ville de Luxembourg, http://service.vdl.lu/forum/, 12 mai 2005.
[97] Chambre des Députés, Forum de discussion, http://www.chd.lu/fr/portail/forum/forum.jsp, 12 mai 2005.

ou du lieu du travail. Une telle mesure présenterait trois avantages : Elle devrait accroître le taux de participation lors d'élection/votation, en particulier des générations plus jeunes ; elle rendrait le processus de comptage des votes plus efficace; enfin, elle pourrait contribuer à améliorer le niveau de compétence électorale des citoyens[99]. Au Luxembourg une proposition allant dans ce sens à été présentée par feu le député socialiste Marc Zanussi en juin 2001[100]. Cependant, la prise de position du Gouvernement du 21 décembre 2001 a été de ne pas y donner suite, au motif que les règlements concernant l'élargissement de la loi sur le commerce électronique aux démarches civiles et administratives des citoyens n'avaient pas encore été pris. Par ailleurs, il souligna que cette nouvelle forme de participation risquait d'exclure une importante catégorie de la population; enfin, le Gouvernement argumenta que le vote par Internet risquait de banaliser le vote outre mesure. Ce dernier « *risquerait d'être assimilé à une simple opération de la vie courante* ».

2.3.2 E-democraty au Luxembourg

Le cadre conceptuel étant bâti, nous pouvons étudier maintenant le niveau de la e-democraty au Luxembourg. Pour cela nous allons tout d'abord analyser le taux de pénétration et d'utilisation d'Internet au Luxembourg afin de déterminer quelle est la population qui pourrait être concernée par de telles avancées. Nous allons ensuite nous référer aux études comparatives internationales qui ont été réalisées dans le domaine de la e-democraty pour voir où se situe le Luxembourg par rapport aux autres pays.

a) Niveau de connectivité

Une étude récente (premier semestre 2003) indique que 74% des ménages au Luxembourg sont équipés d'un ordinateur et 62% des foyers sont connectés à Internet. Il s'agit d'une progression remarquable si l'on considère qu'en 1999 seuls 44% des foyers avaient un ordinateur et seuls 16% disposaient d'une connexion Internet[101].

Le tableau qui suit offre une image détaillée de la proportion d'utilisateurs réguliers d'Internet par rapport à leur âge en 2002 et 2003[102].

[99] Pour une analyse globale des potentialités démocratiques du vote en ligne dans une perspective européenne, voir: Trechsel, Alexander H. & Mendez, Fernando, The European Union and E-voting : Addressing the European Union e-voting challenge. London: Routledge, 2004.

[100] Chambre des Députés, Zanussi Marc, Proposition de loi sur le vote par internet. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2000-2001, n° 4808, 21 juin 2001. Les principaux arguments mis en avant pour cette proposition sont que le voter par Internet pourrait « résoudre les problèmes d'accessibilité et de mobilité », en particulier pour les personnes ayant des problèmes moteurs ou les personnes résidants à l'étranger ; « décroître le niveau d'abstentionnisme » ; « faciliter le traitement du vote et réduire le nombre d'erreurs humaines » ; « développer l'usage d'Internet ».

[101] ILReS, Enquête ILReS 1998/99, 2001, 2002, 2003, http://www.tns-ilres.com/ .

[102] Ceps/Instead, ICT Usage by Household 2002 and 2003. Luxembourg : Economie & Entreprises, n°2, http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/thematiques/EconomieFinances/EconomieEntreprises/2004/02_04_Communication/PDF_Economie_et_Entreprises_2_2004.pdf, avril 2004.

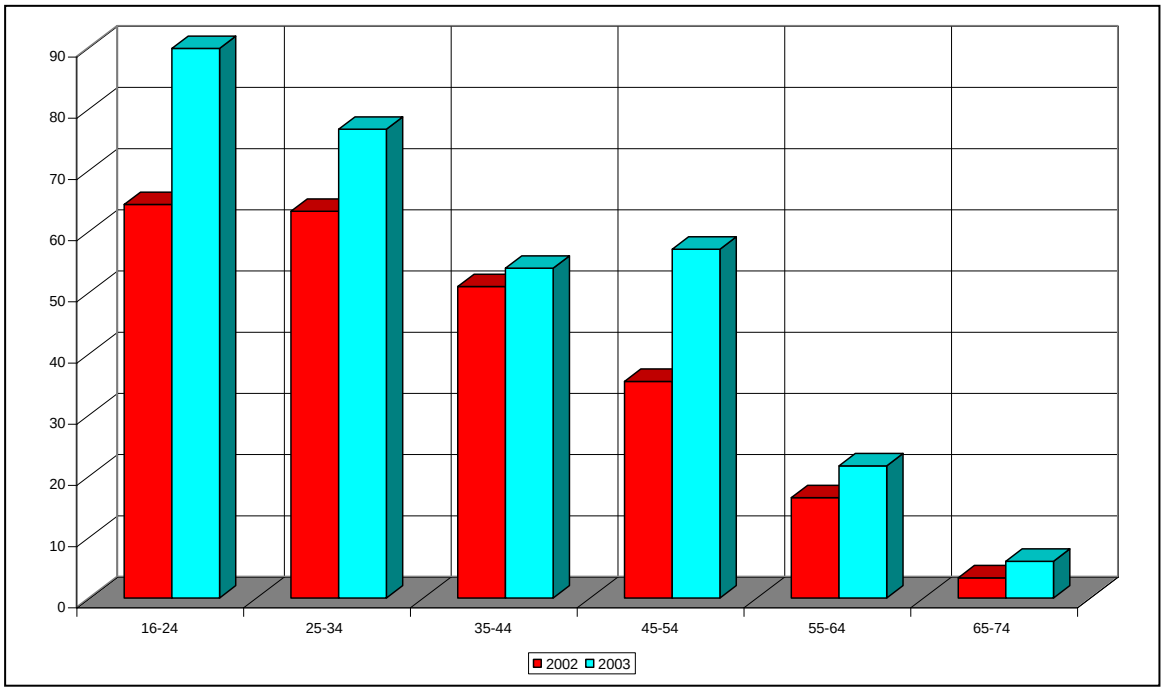

Figure 28 Evolution des utilisateurs réguliers d'Internet par rapport à leur âge 2002-2003

L'enquête en question révèle plusieurs données intéressantes. La première est qu'en 2003 Internet est utilisé par une majorité de la population jusqu'à 54 ans. On assiste à une chute impressionnante d'utilisation d'Internet à partir de 55 ans. D'autre part, il apparaît, sans surprise, que l'utilisation d'Internet s'impose en 2003 à des niveaux similaires à la télévision chez les jeunes générations : 90% chez les 16-24 ans et 76,6% et chez les 25-34 ans. Enfin, dans une perspective temporelle, l'enquête montre qu'entre 2002 et 2003 l'utilisation d'Internet a augmenté pour toutes les catégories d'âge et, plus particulièrement, pour les 16-24 ans (+39,7%), les 25-34 ans (+19,3%), et les 45-54 ans (61%).

Cette progression se poursuit inexorablement. Une étude portant sur l'année 2004 indique que le Luxembourg affiche, avec un taux d'utilisation régulière d'Internet de 59% des particuliers (âgés de 16 à 74 ans), une progression de plus de 11% par rapport à 2003 et se positionne ainsi en 4ème position derrière la Suède, le Danemark et la Finlande. Cela implique que le Luxembourg est, en dehors des pays scandinaves, le pays qui, proportionnellement, présente le plus grand nombre d'internautes réguliers en Europe[103].

b) E-democraty au Luxembourg en perspective

A priori un tel taux de connectivité suggère que le Grand-Duché devrait être en tête dans la promotion, à la fois centralisée et décentralisée, de la e-democracy. Toute avancée technologique qui faciliterait l'information, la communication et la participation politique est, en effet, susceptible de concerner une vaste proportion de la population, en particulier les catégories les plus jeunes.

Ceci n'est pourtant pas le cas comme le montrent différentes rapports internationaux et nationaux qui portent sur l'offre des sites Internet des différents acteurs politiques luxembourgeois.

L'étude STOA menée en 2003 dans les 25 pays de l'Union, pour le compte du Parlement Européen, suggère que le site de la Chambre des Députés est particulièrement faible du point de vue de son offre e-démocratique. Cette dernière n'arrive qu'avant-dernière (24ème), juste avant Chypre et derrière la Slovaquie et Malte au niveau de sa présence e-démocratique en ligne. Pour ce qui est des partis politiques, les résultats sont meilleurs

[103] Statec, Statnews n°2/2005, http://www.statistiques.public.lu/fr/, 31 janvier 2005.

dans la mesure où le Luxembourg arrive en 14ème position et se situe au-dessus de la moyenne européenne.

Le site Internet de la Ville de Luxembourg a également été analysé dans un rapport réalisé par l'Université de Zaragoza entre 2003 et 2004. Ce dernier porte sur l'ensemble des capitales ainsi que les plus grandes villes européennes[104] et vise à mesurer et comparer leur niveau d' « e-gouvernance »[105], qui correspond à une mesure globale du niveau de e-gouvernement et de e-democraty des villes analysées[106]. Les résultats suggèrent que la Ville de Luxembourg, comme cela s'est vérifié pour les partis politiques, se situe juste au dessus de la moyenne des scores obtenus par les différentes villes aussi bien au niveau de la e-gouvernance que de la e-democraty.

Enfin, la société « mind-forest » a réalisé, en 2005[107], une étude comparative des sites Internet de l'ensemble des communes au Luxembourg. Celle-ci distingue quatre types de sites : le site e-vitrine, qui ne fait que porter l'image de la ville en ligne. Le site d'information qui aborde également les questions d'actualités de la commune. Les sites de services qui correspondent à *« un espace virtuel capable de rendre compte, de faire vivre les interactions entre les élus et le citoyens, entre les services et les citoyens »*. Le site transactionnel qui *« est un modèle de site qui intègre les contenues institutionnels produits par la collectivité locale à d'autres contenus d'origines diverses…»*.

L'étude montre que 8% des communes ne disposent pas de sites du tout et que 20% des sites ne font que porter l'image de la ville en ligne (sites vitrines). Enfin, une majorité relative des sites (35%) correspond à des sites d'informations, et une part non négligeable de ceux-ci est assimilée à des sites de services (20%) et à des sites de transactions (15%). L'analyse met en évidence une certaine amélioration de la présence en ligne des communes depuis 2003 qui se traduit par une nette diminution des sites vitrines (baisse de 11%) ainsi que par une augmentation des sites d'informations (hausse de 3%) des sites de services (hausse de 2%) ainsi que des sites de transactions (hausse de 5%). Par ailleurs, l'étude révèle que généralement ce sont les communes avec le plus grand nombre d'habitants à avoir une présence en ligne plus élaborée.

Globalement ce tour d'horizon de la e-democraty au Luxembourg, nous apprend trois choses qu'il nous apparaît important de souligner avant de passer à l'analyse électorale de l'utilisation d'Internet.

> Premièrement on y apprend que le Luxembourg se situe dans la moyenne européenne pour ce qui est de son offre e-démocratique. L'analyse des villes et des partis politiques le suggère.
>
> Deuxièmement, nous avons constaté une volonté de progression graduelle vers la réalisation de la e-democraty. Les différents rapports que nous avons passé en revue suggèrent que les institutions politiques du pays (Chambre des Députés, partis politiques, villes, etc.) sont généralement prêtes à élargir la participation politique des citoyens à travers Internet tant que celle-ci ne touche pas au processus décisionnel lui-même. En d'autres termes, on veut bien laisser le citoyen s'exprimer à travers des courriels ou des forums de discussion, mais on n'est pas encore prêt à expérimenter le vote par Internet ou à favoriser un processus de participation à travers lequel l'opinion du citoyen serait institutionnellement prise en considération.

[104] En tout, les sites de 35 villes de 12 pays européens sont analysés.
[105] Torres, Lourdes, Pina, Vicente & Acerete, Basilio, E-governance developments in EU cities, reshaping government relation to citizens. Madrid: Universidad Carlos III, http://www.uc3m.es/uc3m/dpto/EMP/seminar/torres.pdf, 2005.
[106] L'évaluation de la e-democracy est divisée en trois sous-catégories : La dimension politique qui mesure la présence d'informations concernant l'agenda politique du conseil communal ainsi que les membres du conseil communal ; Le dialogue citoyen qui mesure l'utilisation des nouveaux média afin de faciliter et stimuler l'engagement des citoyens dans le processus de la politique communale ; La responsabilité financière qui elle observe la présence de rapports budgétaires sur les dépenses de la commune.
[107] Mind-forest, « Etat des lieux de la présence Internet des communes du Luxembourg à la mi-2005 », url : http://www.mindforest.com/Liens/CP_Internet_Communes_mi-2005.pdf, 2005.

Enfin, on apprend que la demande de la part des citoyens pour utiliser ces nouvelles possibilités de participation n'est que très limitée. Quand des possibilités d'interactions sont offertes, tels que les forums de discussion ou de consultation, celles-ci ne rencontrent généralement que très peu d'intérêt. Serait-ce parce que le citoyen est apathique à la base ? Serait-ce une réticence envers les nouvelles technologies ? Ou bien encore est-ce dû au fait que les citoyens ne voient pas l'utilité d'investir du temps dans une activité dont ils ne connaissent pas l'impact ? Nous pensons qu'il s'agit d'une combinaison de toutes ces raisons.

c) Présence en ligne des candidats

A coté des acteurs publics traditionnels qui sont généralement présents sur Internet lors des élections, soit pour informer (journaux, médias audiovisuels), soit pour mettre en avant des intérêts particuliers (ONG, syndicats), ou bien encore, pour participer à la compétition électorale (partis politiques), les élections de Juin 2004 ont vu pour la première fois des candidats développer un site personnel sur Internet.

L'analyse de ce nouveau phénomène dans le contexte luxembourgeois sera tout d'abord quantitative. On se demandera quelle est la proportion des candidats luxembourgeois présents en ligne lors des élections et où se situe le Luxembourg par rapport à d'autres pays ? Dans un deuxième temps, nous allons nous intéresser aux candidats eux-mêmes afin d'analyser :

- Leur profil socio-politique ;
- Leurs motivations et stratégies pour développer et faire connaître leur site ;
- L'impact électoral de leur site.

Il est important de préciser ce que l'on entend par « candidature en ligne ». Cela signifie qu'un candidat a développé un site personnel *et* que ce dernier a été utilisé à des fins électorales. Nous ne prenons pas en considération les sites de personnalités politiques qui ne contiendraient aucune information proprement électorale[108]. Nous ignorons également les informations et promotion des candidats qui seraient contenues dans des sites non personnels (partis politiques, associations, journaux etc.)[109].

En faisant référence aux Etats-Unis, Robert Klotz a indiqué, déjà en 1997, que : « *La campagne à travers le web devrait renforcer la tendance actuelle vers une individualisation des campagnes (…) A travers le web chaque candidat individuel jouit d'une nouvelle capacité de communiquer des informations personnelles et de fournir au plus grand nombre un programme électoral individuel* »[110].

Cette tendance à l'individualisation de la campagne, qui devrait se traduire par une plus vaste présence des candidatures individuelles en ligne, se perçoit-elle au Luxembourg ?

En ce qui concerne les élections européennes certainement pas ! En effet, aucun candidat n'a développé de site spécifique en vue de ces élections. Les études existantes, mettent en évidence que le Luxembourg est parmi les seuls, sinon le seul, pays en Europe dans lequel les sites électoraux des candidats pour les élections européennes sont totalement absents. Un tel résultat est surprenant à première vue dans la mesure où les contraintes d'un système de vote préférentiel, tel qu'au Luxembourg, devraient motiver les candidats à acquérir une plus grande visibilité personnelle.

[108] Ceci est par exemple le cas de l'eurodéputé du PCS Astrid Lulling qui utilise son site afin de présenter son travail auprès du Parlement Européen et afin de promouvoir la langue luxembourgeoise.
Voir : http://webplaza.pt.lu/jlulling/astrid_index_.htm

[109] A titre d'exemple se référer au site de la Commissaire Européenne pour la société de l'information et les media, également du PCS, Vivianne Reding.
http://europa.eu.int/comm/commission_barroso/reding/index_en.htm

[110] Klotz, Robert, "Positive spin : senate campaigning on the web". In, Political Science and Politics, volume XXX, p482-486, 1997. Cité par Ward Stephen et al « Parties and the Internet », in Gibson, Rachel, Nixon, Paul & Ward, Stephen, Political Parties and the Internet. London : Routledge, 2003.

Cela est suggéré par une série de recherche qui montre que les pays ayant la proportion la plus élevée de candidats en ligne sont ceux qui ont des systèmes de vote préférentiel : il s'agit de la Finlande, des Pays-Bas et de l'Irlande pour lesquels respectivement 54,2%, 26,8% et 15,7% de l'ensemble des candidats aux européennes avaient un site personnel[111]. Cette exception luxembourgeoise trouve néanmoins une explication dans la concomitance temporelle des élections nationales et européennes qui implique qu'un candidat privilégie la compétition nationale à celle européenne. Cela s'explique également par le nombre limité de poste de députés européens à pourvoir – il y en a seulement 6 – si bien que les candidats européens ayant un chance d'être élus sont généralement des candidats dont la notoriété est telle qu'ils ne ressentent pas le besoin d'avoir une présence supplémentaire en ligne.

Différemment des élections européennes, les candidats ayant développé un site personnel pour élections nationales existent, mais sont peu nombreux. Seuls six candidats sur 403 (1,5%) possédaient un site personnel pour les élections nationales : le candidat vert Jo Bradenbourger[112] et les candidats du POSL, Alain Weins[113], Luc Bonblet[114], Yves Cruchten[115], Tom Jungen[116] et Paul Bach[117]. Il s'agit d'un score particulièrement faible par rapport aux autres pays. A titre de comparaison pour les dernières élections nationales le Royaume Uni et l'Australie avaient respectivement 9% et 37% des candidats en ligne et, dans des proportions encore plus significatives, l'Allemagne, la Finlande et les Etats-Unis avaient plus de la moitié des candidats avec un site électoral personnel, avec respectivement 52%, 59% et 65% des candidats en ligne[118].

d) Profil et motivations des candidats en ligne

Du point de vue de leur profile socio-démographique, les candidats ayant fait la démarche de se présenter en ligne se caractérisent par une forte similitude. Il s'agit de candidats masculins, jeunes (la moyenne d'âge étant de 34 ans), ayant certaines connaissances informatiques et participant généralement pour la première fois à des élections nationales. Parmi les candidats en question, seul Paul Bach s'est présenté également aux élections de 1999. Par ailleurs, il est intéressant de constater que cinq candidats sur six appartiennent au POSL. Ceci signifie que 8,5% des candidats du POSL ont une présence en ligne individualisée. Une proportion qui, bien qu'encore faible, pourrait annoncer une tendance irréversible pour les prochaines élections nationales.

Pour ce qui est des motivations pour le développement d'un site personnel, les candidats que nous avons interviewés ont invoqué, sans surprise, la recherche d'une plus grande visibilité auprès de l'électorat. Comme l'indique l'échevin Tom Jungen, candidat du POSL dans la circonscription Sud : « *Pour un candidat jeune il est évidemment beaucoup plus difficile d'avoir une visibilité vers l'extérieur par rapport à quelqu'un qui est déjà plus connu par son âge et ses mandats précédents* ». Ce besoin de visibilité est d'autant plus fort, si le candidat provient d'une commune avec un électorat limité et si aucune responsabilité officielle ne lui était confiée lors de la campagne (par exemple être le responsable d'un thème de campagne). Par ailleurs, plusieurs candidats ont indiqué qu'ils espéraient atteindre à travers leur site personnel deux catégories spécifiques de la population : Il s'agit de l'électorat, de plus en plus nombreux, qui ne se déplace plus aux meetings politiques ainsi que l'électorat jeune. La jeunesse serait la catégorie de la

[111] Asia-Europe Foundation, Unpublished Country Reports for Workshop for Internet and Elections in Asia and Europe. Singapore : Internet Research Center, Nanyang Technological University, March 18-20 2004.
[112] http://www.jo-brandenburger.lu/index.html (dernière visite, 25 mai 2005)
[113] http://www.alain-weins.lu/index.htm (dernière visite, 25 mai 2005)
[114] http://www.lubo.info/ (dernière visite 26 mai 2005)
[115] http://www.yvescruchten.lu/ (dernière visite 26 mai 2005)
[116] http://www.tom-jungen.lu/index.html (dernière visite 26 mai 2005)
[117] http://www.paulbach.lu/ (dernière visite, 26 mai 2005)
[118] Gibson, Rachel and Römmele, Andrea, "Internet Campaigning around the world". In, Campaign and Elections, http://campaignline.com/printedition/subscribe.cfm?pageid=225&navid=25&redurl=/printedition/page.cfm?pageid=225&navid=25, May 2004.

population qui est la plus susceptible d'être sensibilisée à travers Internet. Ceci est d'ailleurs confirmé par notre enquête post-électorale qui indiquent que 31,5% des très jeunes électeurs (18–24 ans) et 27,1% des jeunes électeurs (25-34 ans) disent avoir consulté Internet pour s'informer sur les élections nationales.

e) Caractéristiques des sites personnels

Bien que le nombre des candidats ayant développé un site personnel soit limité, il est d'ores et déjà possible de distinguer deux catégories de site de candidature en ligne. La première pourrait être définie comme « des sites vitrines » ou « cartes de visite virtuelles ». Ces derniers, qui sont destinés à perdurer dans le temps, offrent une présentation de la vie des candidats et ne donnent généralement qu'une importance modérée à la politique et aux élections. C'est le cas, par exemple, du site d'Alain Weins, de Joe Brademburger et de Paul Bach qui dédient à leur parcours et convictions politiques une importance similaire que celle consacrée à la famille, au travail et aux activités sportives. La deuxième catégorie correspond aux sites développés principalement en vue des élections avec l'objectif déclaré de gagner des voix. Il s'agit, en d'autres termes, de « site de campagne politique » comme ceux mis en place par Yves Cruchten, Tom Jungen et Luc Bonblet. Ces derniers se caractérisent par un contenu qui est tourné spécifiquement vers les élections, si bien que les informations concernant la vie extra politique du candidat ne reçoivent qu'une place anecdotique. A ce propos la stratégie d'Yves Cruchten pour développer son site est très claire et similaire à celle des deux autres candidats :

« *Je me suis demandé ce que les jeunes veulent savoir. Trois choses: 1) qui je suis, 2) quelles sont mes idées politiques et 3) quels sont mes projets…Pour cela, j'ai fait un alphabet programmatique et un autre volet où j'ai introduit les projets qui me tiennent particulièrement à cœur* ».

f) Impact électoral

Il est difficile de mesurer avec précision l'impact électoral des candidatures en ligne, car nous ignorons dans quelle mesure les sites ont effectivement été visités par l'électorat. Par ailleurs, les résultats obtenus par les candidats en ligne sont à tel point divergents qu'il est impossible d'en déduire une relation significative entre la présence en ligne et le résultat électoral. Certains candidats, bien que non élus, ont obtenu des bons résultats, comme Luc Bonblet (2ème sur 7, circonscription Est), Jo Bradenburger (5ème sur 21, circonscription Centre) et Paul Bach (11 sur 21, circonscription Centre). En revanche, les autres candidats ont obtenu des résultats plus décevants : Yves Cruchten (18ème sur 23, circonscription Sud), Alain Weins (19ème sur 21, circonscription Est) et Tom Jungen (23ème sur 23, circonscription Sud).

Les seules données dont nous disposions pour évaluer l'impact sont le nombre de visites que le site a reçu en période électorale. Celles-ci sont fortement variables. L'utilisation du site peut être particulièrement faible comme pour Alain Weins qui n'a reçu lors des dernières semaines qui ont précédé les élections que 8 à 12 visites par jour. L'utilisation peut être moyenne : Luc Bonblet indique que pour l'année 2004, il a reçu 1138 visites, qui, on peut le supposer, se concentrent pendant les mois qui ont précédé les élections. Enfin, la fréquentation du site peut être importante. Yves Cruchten indique ainsi qu'il a reçu un total de 7400 visites pendant la période électorale. Naturellement, l'opinion des candidats quant à l'impact électoral de leur site reflète le nombre de visites obtenues. Pour Alain Weins, le site personnel n'a que peu d'impact. Pour Luc Bonblet, il s'agit d'un impact modéré. Enfin, Yves Cruchten considère que son site personnel a eu un impact majeur sur son résultat électoral.

Quels sont les facteurs qui déterminent qu'un site personnel va avoir un impact électoral plus ou moins important ? Plus précisément qu'est ce qui détermine qu'un site personnel va être plus ou moins visité ? Il va de soi, que le succès d'un site va dépendre de plusieurs facteurs qui souvent sont indépendants de la manière dont le site est développé. On pense en particulier à la notoriété des candidats. Ainsi si Jean-Claude Juncker ou Jean Asselborn avaient développé un site personnel pour les élections, ce dernier aurait eu un succès considérable. En supposant maintenant que tous les candidats partent sur un pied d'égalité

du point de vue de leur notoriété publique, nous distinguons trois facteurs qui peuvent déterminer l'impact électoral de leur site personnel. En premier lieu, l'impact dépendra de la manière dont le site a été développé : Un site qui a été mis en place comme simple « carte de visite virtuelle » a moins de chance d'avoir un impact consistant qu'un site qui a été développé avec l'objectif de faire campagne. L'impact dépendra également de la manière dont le site a été rendu visible. Plusieurs candidats ont indiqué qu'ils valorisaient leur site en indiquant l'adresse de celui-ci sur leurs cartes de visites ou des gadgets créés pour les élections. Certains candidats ont également fait connaître leurs sites sur la toile elle-même à travers la divulgation de banners et de e-cards (voir image).

Figure 29 Exemple de e-card de candidat

Cependant, nos entretiens suggèrent que la véritable clé de succès pour donner une forte visibilité à un site de candidat est la combinaison Internet/media traditionnel. Le cas du jeune candidat Yves Cruchten est emblématique à cet égard. Pour lui, la moitié environ de toutes les visites qu'il a eues pendant la campagne ont eu lieu après son passage à RTL radio –à une heure de haute écoute– au cours de laquelle son site avait été mentionné d'innombrables fois : « *A la fin de la campagne j'avais 7400 visites et il y en a eu plus de 3500 les quelques jours qui ont suivi l'émission* ».

g) Bilan

En synthèse, cette étude consacrée aux candidatures en ligne indique plusieurs aspects intéressants. Tout d'abord, il est frappant de constater le retard du Luxembourg par rapport aux autres pays dans le développement des sites de candidat. Celui-ci provient en toute vraisemblance de l'« effet de nouveauté » que représente cette nouvelle façon de faire de la politique : il s'agit, en effet, des premières élections pour lesquelles des candidats ont développé des sites personnels et il est probable qu'une large partie des candidats (en dehors des jeunes et « branchés ») n'étaient même pas au courant de la possibilité de développer un site personnel.

Il existe à nos yeux également d'autres facteurs pouvant expliquer ce retard mais qui n'ont pas pu être vérifiés dans cette étude. Le premier concerne la politique des partis eux-mêmes. Le fait que les candidats de seulement deux partis, le POSL et, dans une moindre mesure, les Verts, aient développé des sites personnels suggère, que certains partis auraient privilégié une gestion plus centralisée des élections et, en conséquence, dissuadé, leurs candidats à acquérir une visibilité trop personnelle à travers Internet. Une telle

attitude, si vérifiée, reflèterait une volonté de la part de ces partis politiques de maintenir un contrôle sur la campagne politique.

Mais un tel retard s'explique également par des facteurs plus personnels. Dans une perspective de rationalité de vote il se pourrait que certains candidats considèrent que les gains électoraux sont insuffisants par rapport aux coûts que représente la mise en place d'un site personnel. Par ailleurs, il ne faut pas sous estimer le fait que certains candidats ne sont pas et ne veulent pas devenir « branchés » ou « connectés ». Ces derniers privilégient le contact immédiat avec les électeurs et abhorrent toute forme d'interaction télématique.

Malgré ce faible développement des candidatures en ligne et malgré les réticences éprouvées par certains candidats, nous sommes d'avis que le développement des sites personnels des candidats s'accélérera et cela pour plusieurs raisons. En premier lieu, par un « effet de diffusion » qui est toujours important au Luxembourg. Les exemples en matière d'e-democracy des pays voisins (l'Allemagne, la Belgique et la France), à condition d'être concluants, ne devraient pas manquer d'être imités au Grand-Duché. En second lieu, le Luxembourg, à travers son système de vote préférentiel et sa forte pénétration d'Internet, constitue un terrain particulièrement fertile pour favoriser le développement de sites personnels. Enfin, notre étude suggère que si un site personnel est bien développé et valorisé, ce dernier est susceptible d'avoir un impact électoral relativement important. Cet impact risque d'être d'autant plus sensible que la plupart des études électorales suggèrent qu'Internet est un média de plus en plus influent.

2.3.3 Partis politiques en ligne

L´analyse de la présence en ligne des partis politiques en période électorale est intéressante à plusieurs égards.

Premièrement, une telle étude permet de comprendre l´importance que chaque parti attribue à cette technologie encore nouvelle pour participer à la compétition électorale. A ce propos, deux écoles de pensée s'affrontent. L'une prédit que la « virtualisation » des partis politiques devrait favoriser l'apparition de nouveaux partis, une compétition inter-partisane plus intense et, en particulier, une équilibration de la communication et la compétition politique. Cette approche est basée sur l'hypothèse que les partis politiques mineurs ou naissants ont la possibilité de développer, à bas coût et avec des compétences limitées, une présence virtuelle tout aussi performante que celle des partis majeurs. Ainsi, les partis politiques mineurs –qui auparavant ne recevaient que peu ou pas d'éclairage journalistique– auraient grâce à Internet une plate-forme leur permettant d'atteindre un grand nombre d'électeurs.

Les opposants à cette vision considèrent que l'impact d'Internet sera limité, sinon négligeable, et qu'il pourrait même, dans le futur, renforcer les partis les plus importants. Ils constatent que la mise en place d'un site sophistiqué et sa mise à jour n'est pas nécessairement une tâche peu onéreuse. Il s'ensuit que les partis majeurs qui possèdent généralement plus de ressources (financière et en personnel) sont mieux armés pour surpasser les compétiteurs mineurs. Par ailleurs les partis majeurs ont un avantage considérable par rapport aux partis mineurs, dans la mesure où ils ont un plus large accès aux médias traditionnels ce qui leur permet de faire une publicité bien plus vaste de leur site[119].

Deuxièmement, une telle étude consent de lever certains voiles sur l'image que les partis veulent donner d'eux-mêmes ainsi que sur leur culture démocratique. Par rapport à ce dernier point, une observation approfondie des sites révèlera si les partis politiques favorisent une présence en ligne purement informative, voire publicitaire, où si, au contraire, ils optent pour une utilisation d´Internet également plus interactive et

[119] Pour les défenseurs de cette thèse dite de la « normalisation » ou du « renforcement » voir : Resnick, David, « The Normalization of Cyberspace », in Toulouse, Chris and Luke, Timothy. (sous la direction de), The Politics of Cybespace, London : Routledge, p46-58, 1999. Norris, Pippa, "Preaching to the Converted ? Pluralism, Participation and Party Websites". In, Party Politics, volume 9, n°1, p21-46, 2003.

participative. Si tel est le cas, nous allons observer quel type de participation est favorisé. Internet est-il utilisé à des fins de recrutement ou de mobilisation électorale? Est-il utilisé pour favoriser la communication entre la base et l'élite du parti ? Est-il utilisé pour donner de la visibilité à des positions dissidentes par rapport à la ligne majoritaire du parti ?

a) Précisions méthodologiques

Pour analyser l'offre en ligne des partis politiques en période électorale nous n´avons pris en considération que les partis politiques qui avaient un site en ligne. Il s'agit des six partis majeurs : La Gauche[120], les Verts[121], le POSL[122], le PCS[123], le PD[124], l'ADR[125]. Le Parti Communiste Luxembourgeois (PCL) n'a pas été pris en considération car ce dernier n'offrait aucune présence en ligne autre que celle de son journal : Zeitung vum Lëtztebuerger Vollek[126]. Similairement, la liste éphémère FPL, qui n'était présente que dans la circonscription Nord, a été ignorée car il ne disposait d'aucune présence en ligne. Notre analyse se base sur 86 variables qui ont été subdivisées en 5 catégories d´analyse[127]:

- L´ « information générale » qui offre un panorama des informations contenues sur le site ;
- L´ « information électorale » qui s´attache à déterminer la présence d´informations purement électorales ;
- Les « connexions » qui vise à déterminer les types d´acteurs politiques avec lesquels les partis politiques s´affichent en ligne ;
- L´ « interaction » qui elle vise à définir les possibilités participatives et discursives mises en place ;
- La « navigabilité » du site qui vise à déterminer si le site a été conçu techniquement et conceptuellement de façon à être accessible au plus grand nombre.

Avant de nous lancer dans l´étude de ces variables quelques précisions méthodologiques sont de rigueur.

- Présence d´un site électoral spécifique : Lorsque des partis politiques ont développé un site spécifique pour les élections (il s'agit de l'ADR[128], du PD[129] et du POSL[130]), ces derniers sont considérés comme appartenant au site du parti politique. Il s'ensuit que si une donnée était disponible dans un des deux sites, celle-ci était comptabilisée de façon positive.
- Précisions sur les variables électorales : Les données concernant les variables électorales ont été enregistrées pendant les deux semaines qui précèdent les élections. En conséquence, il se peut que des données observées en ce laps de temps ne soient plus présentes aujourd'hui et, inversement, que des données absentes à l'époque soient présentes aujourd´hui.
- Limites quant au choix des variables : Les variables ont voulu être aussi exhaustives que possible. Cela étant dit, il est inévitable que des aspects de la présence en ligne des partis politiques aient été sous-estimés dans certains cas et que dans d'autres cas, certains aspects se soient vus attribuer une trop grande importance. Une telle approximation est inévitable pour toute tentative visant à mesurer un phénomène nouveau.

[120] La Gauche, http://www.dei-lenk.lu
[121] Les Verts, http://www.greng.lu/
[122] Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois, http://www.lsap.lu/
[123] Parti Chrétien Social, http://www.PCS.luhttp://www.PCS.lu
[124] Parti Démocratique, http://www.dp.lu
[125]Action pour la Démocratie et la Justice Sociale, http://www.adr.lu
[126] Zeitung vum Lëtzebuerger Vollek, http://www.zlv.lu/
[127] Pour une présentation détaillée des variables électorales ainsi que des résultats obtenus par chaque parti, voir les annexes.
[128] Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, http://www.walen2004.lu/
[129] Parti Démocratique, http://elections.dp.lu/
[130] Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois, http://www.lsap.lu/index_wahlen.php?idusergroup=11

- Limites quant à la signification des variables : Nous n'évaluons que la présence (ou absence) de certaines variables. Cette mesure ne rend pas compte de la qualité ni de la quantité du contenu. Ainsi, par exemple, si un site contient un historique du parti court et incomplet il sera noté de la même façon qu'un site qui contiendrait un historique long et complet. Dans l'analyse des données ces différences, plus qualitatives, seront dans la mesure du possible mises en évidences.
- Limites quant à la valeur normative de l´étude : Il est important de souligner que les résultats ne doivent pas être lus exclusivement sur une simple échelle de valeur. Le fait qu'un parti ait un score plus élevé dans l'une ou l'autre dimension, ne signifie pas nécessairement que ce dernier soit plus (e)démocratique.

b) Informations générales

Cette catégorie est composée de 16 variables et mesure :

- Le niveau d'information « interne », qui correspond aux informations concernant l'organisation, les membres et les activités du parti politique ;
- Le niveau d'information « externe », qui mesure la présence d'informations nationales et/ou internationales (notamment à travers la section *news*) ;
- La présence d'informations politiques plus approfondies (par exemple, liens vers des lectures politiques) ;
- L'accessibilité des informations en observant si ces dernières sont traduites en une ou plusieurs langues.

La figure 30 à la page suivante révèle que l'ensemble des sites des partis politiques –à l'exception de l'ADR qui n'a qu'un score de 4– se situe à un niveau relativement élevé du point de vue de l'offre d'informations générales. Les scores varient entre 10 et 13 sur un maximum possible de 16. Ce résultat relativement homogène suggère qu'il existe une certaine standardisation des informations générales offertes par les partis politiques.

Par rapport aux informations internes, l'ensemble des partis, mis à part ADR, présente un historique plus ou moins complet du parti ainsi que leur statut et leur organigramme. Deux aspects méritent néanmoins d'être soulignés. Premièrement, le fait que la Gauche ne présente pas un organigramme, même incomplet, de son parti. Cette absence reflète en toute vraisemblance une volonté d'éviter tout culte de la personnalité, un principe qui est cristallisé dans les statuts même du parti, notamment à travers les procédures décisionnelles horizontales et les systèmes de rotation pour les mandats électifs et la

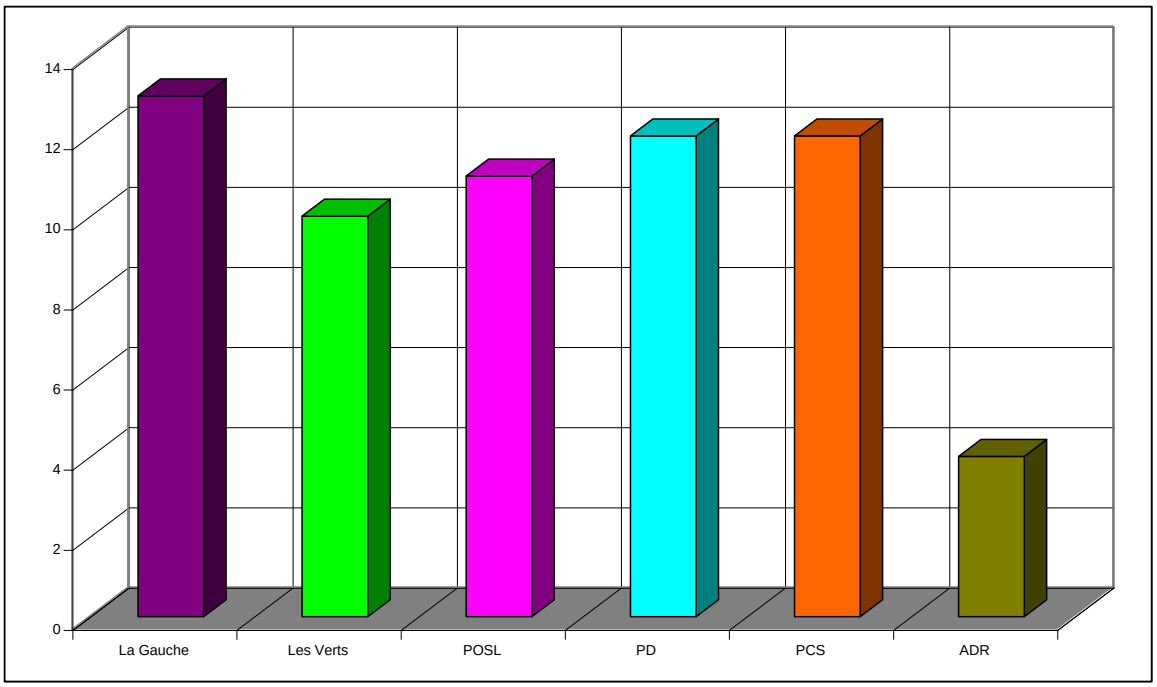

Figure 30 Informations générales pour sites Internet des partis politiques

direction du parti. Deuxièmement, nous avons eu dans certains cas de grandes difficultés à accéder aux informations internes de certains partis car celles-ci n'ont pas été mises suffisamment en évidence. C'est le cas par exemple des statuts du PCS, qui à la différence des autres partis ne s'est pas vu attribuer une section spécifique dans la description du parti, mais a été inclus dans la section générale des publications du parti. Enfin, toujours par rapport aux informations internes nous avons été très surpris de constater que seulement deux partis, la Gauche –et dans une moindre mesure le PCS– présentaient une section dédiée à leurs congrès nationaux. Cela étonne lorsque l'on sait que les congrès nationaux sont, avec les élections, les moments forts de la vie d'un parti politique.

En ce qui concerne les informations internes plus strictement personnelles, on constate que La Gauche et l'ADR ne mettent pas l'accent sur leurs leaders. En effet, ces deux partis sont les seuls à ne pas offrir une biographie de leurs leaders. Encore une fois, il s'agit en toute vraisemblance d'une volonté affichée du parti de mettre en avant leurs contenus plus que leurs personnalités.

Pour ce qui est des « informations externes », celles-ci sont présentes pour tous les partis à travers les agendas des activités, les interventions publiques des représentants, les déclarations de presse ainsi que les *news*. Ces dernières sont généralement archivées et accessibles à travers l'inscription à une *newsletter*. Nous avons également voulu savoir si les sites contenaient des informations plus approfondies et/ou idéologiques sur la politique du parti et la politique en générale. Nous avons tenté de mesurer cet aspect à travers la question « Y-a-t-il une section lectures politiques (autre que les documents officiels du parti) ? ». Force est de constater qu'aucun parti n'offre ce type d'information.

Un dernier aspect que nous avons voulu mesurer concerne l'utilisation des langues pour chaque site. Par rapport aux langues, un constat général s'impose : La variété des combinaisons linguistiques dans l'ensemble des sites reflète parfaitement la situation linguistique propre au Luxembourg. En absence de moyens financiers et humains pour traduire la totalité du contenu des sites dans les trois langues officielles du Grand-Duché, chaque parti a du faire des choix de combinaison linguistique plus ou moins rationnels. L'ADR et le PCS privilégient la combinaison allemand/luxembourgeois, avec néanmoins certaines parties en français. Le POSL, le PD et Les Verts ont plutôt opté pour un équilibrée bilingue allemand/français, dans lequel les documents officiels (statuts, agendas) tendent à être en français tandis que les news et les documents de travail tendent à être en allemand. Le seul parti ayant pris la peine de traduire une partie de ses

informations générales est la Gauche qui offre différents documents (congrès, historique etc.) en allemand et français.

c) Informations électorales

Cette catégorie, constituée de 12 variables, vise à vérifier:

- La présence d'informations électorales classiques à travers la présentation des programmes électoraux ainsi que leur accessibilité linguistique ;
- La présence d'informations électorales plus ciblées, notamment à travers la présentation des candidats et l'approfondissement de thèmes électoraux ;
- La présence d'informations « pratiques » concernant les procédures de vote.

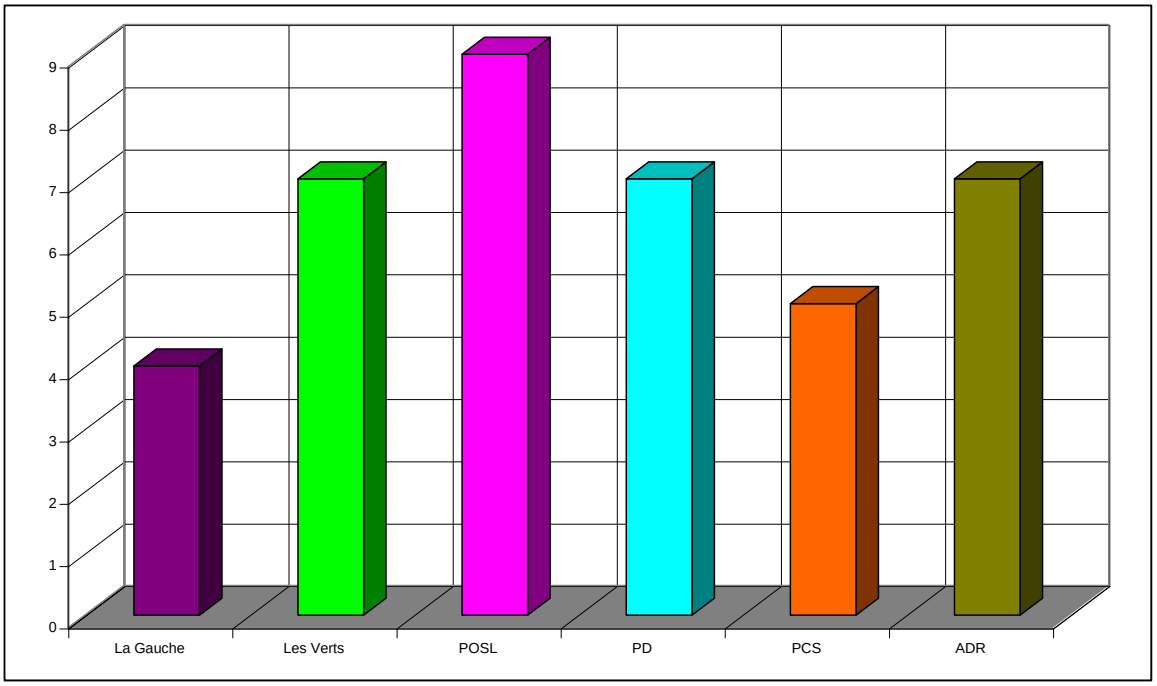

Figure 31 Informations électorales pour sites Internet des partis politiques

S'agissant des informations électorales, il apparaît que la Gauche et le PCS sont les seuls partis à être en dessous de la moyenne, vient ensuit un trio composé par l'ADR, le PD et les Verts qui se situent juste au-dessus de la moyenne. Le POSL, quant à lui, domine avec un score de 9, à seulement trois points du score maximal.

Pour ce qui est des programmes électoraux, presque tous les partis présentent leur programme électoral national et européen en ligne. Seule la Gauche ne présente pas son programme européen. Du point de vue linguistique, la confusion est une nouvelle fois de mise : seuls le POSL, les Verts et l'ADR présentent l'ensemble de leurs programmes électoraux en deux langues (français et allemand). Pour la Gauche et le PCS les programmes sont seulement en allemand, tandis que pour le PD le programme national est en allemand et le programme européen en français.

Les informations approfondies sur le programme et les candidats sont plutôt rares. Ainsi, aucun parti n'a fait l'effort didactique de présenter point par point son programme électoral par rapport aux autres partis politiques. Par ailleurs, rares sont les partis qui mettent en ligne les discours électoraux de leurs candidats : seuls la Gauche –et dans une moindre mesure le POSL– avaient repris sur leurs sites certaines interventions électorales de leurs candidats à la télévision et à la radio. Enfin, la présentation des candidats tend à être pour le moins simpliste, ce qui étonne lorsqu'on sait, d'une part, que le système électoral luxembourgeois est basé sur le vote préférentiel et, d'autre part, que très peu de candidats ont développé un site personnel.

Dans un tel contexte, on aurait pu s'attendre à ce que les partis auraient donné plus d'espace à leurs candidats pour mieux les faire connaître au grand public. S'il fallait faire une échelle de valeur sur le niveau de présentation des candidats, la Gauche serait dernière car aucune information électorale concernant ses candidats n´est offerte : seuls sont présents leur photographie, âge, profession et lieu de résidence. Juste devant viendrait l'ADR qui à travers sa formule « cartes de visite » dit quelques mots de présentation pour chaque candidat. Viendrait ensuite *ex aequo* le PCS et le POSL qui fournissent des informations plus approfondies sur leurs candidats à travers notamment l'utilisation de petits spots sonores comme ce fut le cas pour le POSL[131]. A un échelon supérieur, nous positionnerions les Verts qui, à travers la présentation « 9 Leit, 9 Prioritéiten » (9 personnes, 9 priorités), ont opté pour une information plus structurée, chaque candidat étant présenté comme le point de référence pour certains secteurs de la politique luxembourgeoise. Cependant, un point négatif vient du fait que les autres candidats verts n'ont eu droit qu'à une présentation sommaire. Finalement en tête de notre classement viendrait le PD qui offre des informations plus approfondies sur l'ensemble des candidats. Elle le fait à travers une reprise des articles de son journal officiel (le lëtzebuerger journal) dans lequel chaque candidat s'est vu offrir un espace important pour être présenté sous son meilleur jour.

En ce qui concerne les informations sur les procédures électorales, celles-ci ne sont pas présentes de la même façon pour tous les partis. Ainsi, l'ensemble des partis politiques, à l'exception de la Gauche et des Verts, indiquent les procédures à suivre pour utiliser le système de panachage. En revanche, la PD et le POSL sont les seuls partis à indiquer les procédures à suivre pour voter par correspondance. Enfin, le PD est le seul parti à fournir des informations spécifiques pour le vote des étrangers en vue des élections européennes.

La chose qui nous a le plus marqué, et qui probablement deviendra une caractéristique consolidée des campagnes politiques virtuelles luxembourgeoises, était que les informations plus visuelles, amusantes et donc « accrocheuses » étaient davantage présentes que les informations de pur contenu. Ainsi, les affiches électorales ont été mises en ligne par l'ensemble des partis à l'exception du PCS ; les spots électoraux (audio et/ou vidéo) du parti sont présents sur tous les sites en dehors du PD et de l'ADR ; enfin, tous les partis offrent des informations que nous avons définies comme « funs » (e-cards, banners, jeux). A ce propos la diffusion des banners, réalisées par la section jeunesse du POSL, dans lesquelles le bilan de chaque ministre est mis caustiquement en question a eu un retentissement non négligeable sur les élections[132].

[131] Il est à noter que souvent les informations sur les candidats sont simplistes et populistes. On y apprend, par exemple, que Jean Claude Juncker « aime pendant son temps libre lire un bon livre et jouer dans le garage avec ses amis au flipper ». Information certes intéressante, mais peu utile lorsqu'il s'agit de se former une opinion électorale.

[132] Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois
http://www.lsap.lu/index.php?level1=213&level2=415&level3=&level4=&co_group_id=453&lang=fr&fidlanguage=2&idusergroup=4

Figure 32 Exemples de banners humoristiques par la jeunesse socialiste

Il est important de souligner que la présence d'informations plus ludiques et accrocheuses n'indique pas forcément que l'utilisation politique d'Internet renforcera la tendance actuelle à la simplification et de « spectacularisation » de la campagne politique. Comme l'indiquent justement certains auteurs : « *Peut-être une des beautés des sites web est que les partis politiques peuvent offrir à la fois des informations ludiques et substantielles sur un même site et l'électeur peut choisir d'approfondir (ou non) les informations* »[133].

d) Connexions

Cette dimension, qui est composée de 13 variables, mesure le niveau de connexions des partis politiques à travers la présence de links sur le site. Nous distinguons :

- Les connexions internes (sections locales, section jeune, système intranet, section femmes) ;
- Les connexions externes des organisations politiques alliées (partis, syndicats, ONG) ;
- Les connexions institutionnelles (Chambre des Députés, Parlement européen, Gouvernement) ;
- Les connexions dites « plurielles » : Ces dernières visent à mesurer la présence d'organisations politiques concurrentes, cela afin de tester l'ouverture du parti politique à des idées autres.

Il est important de préciser, qu'à la différence des connexions internes, la présence de connexions externes n'indique pas nécessairement un lien formel entre le parti et les associations sélectionnées. Ainsi, par exemple, le fait qu'un parti indique le site d'une ONG, n'implique pas obligatoirement que ce parti soit effectivement en contact avec cette institution. L'analyse des connexions externes est, à nos yeux, avant tout un révélateur de l'idéologie et de la culture politique d'un parti politique.

[133] Ward Stephen, op.cit, p18, 2003.

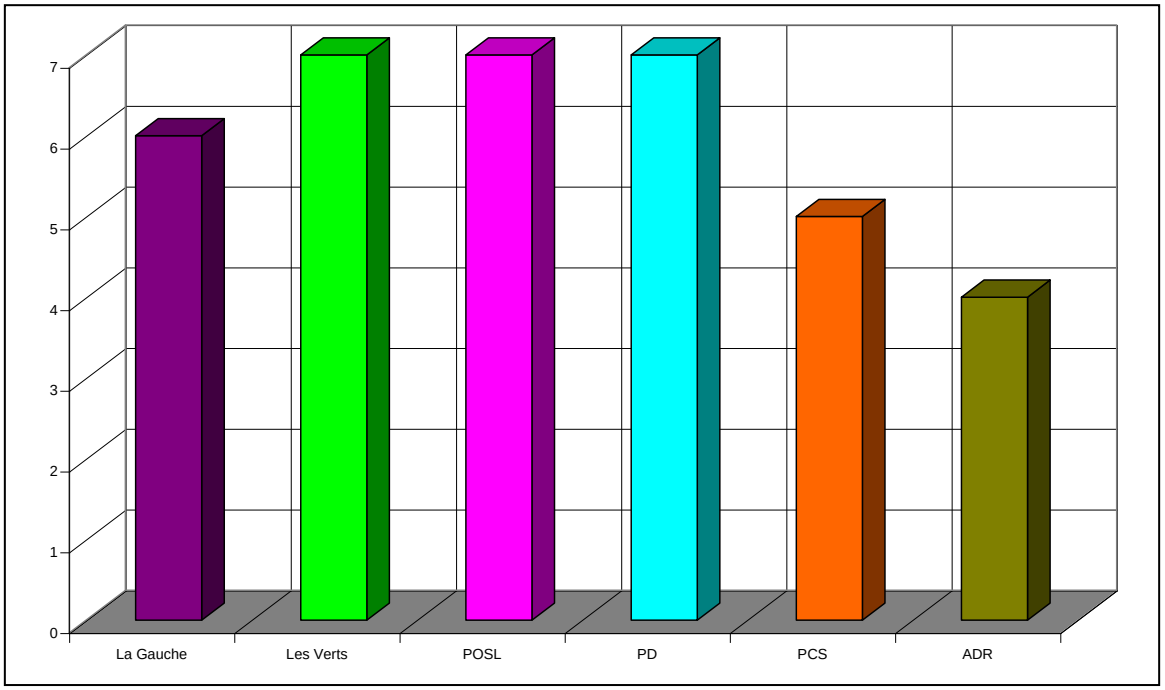

Figure 33 Connexions pour les sites des partis politiques

Au niveau agrégé on constate que l'ADR est le parti qui a le moins de liens, suivi de près par le PCS et la Gauche. Enfin le POSL, la Gauche et la PD ont le même nombre de liens.

Généralement, tous les partis offrent des liens vers les sections internes de leur parti. Ainsi, tous les partis sont munis de liens vers les sections locales et les sections jeunes, tandis que seuls le POSL, les Verts et ADR présentent une section réservée aux femmes. La Gauche, est le seul parti à ne présenter aucun lien de ce type. Cela s'explique non pas par une volonté d'opacité mais, tout simplement, par une absence « réelle » de telles sections internes due à la petitesse du parti et à son attache territoriale limitée. Par ailleurs, il est à noter que la qualité et la quantité de contenu des sections internes varient fortement entre les partis. Par exemple, les sections locales et les sections jeunes de la Gauche et de l'ADR sont bien moins développées et harmonisées que pour les sites du POSL, du PD ou du PCS. Enfin, aucun parti n'est muni d'un système intranet visible sur le site. Ceci suggère que le site n'est pas utilisé comme plate-forme de discussion et d'organisation interne.

En ce qui concerne les liens externes, on constate, qu'à l'inverse des liens internes, ceux-ci sont particulièrement nombreux à la Gauche et totalement absents à l'ADR et au PCS. Par rapport à la « société civile », seuls la Gauche et les Verts font référence aux sites d'associations non gouvernementales qui sont proches des idées de leur parti (ATTAC, Greenpeace, Forum Social Européen etc.). Par rapport aux liens vers les partis politiques nationaux, on remarque qu'aucun parti ne fait référence aux sites d'autres partis politiques nationaux, cela même s'il s'agit d'un parti de la coalition gouvernementale. De la même manière nous étions surpris de constater qu'aucun parti ne renvoyait à des syndicats alliés.

Au niveau européen, en revanche, les sites des partis alliés, en particulier ceux de leurs groupes parlementaires européens, sont, à l'exception de l'ADR, présents. Au niveau supra-européen, enfin, le PD et la Gauche, sont les seuls partis à renvoyer aux sites de leurs partis alliés. Ainsi le PD fait-il référence au Parti Démocrate aux Etats Unis et la Gauche renvoie à un site qui contient un grand nombre de partis de gauche dans le monde (leftist parties of the world). Enfin, nous avons voulu savoir, afin de tester l'ouverture et la pluralité affichées du parti, s'il y a des liens vers des sites d'acteurs politiques, qui n'auraient pas la même idéologie du parti. Aucun parti n'en contenait lors de notre analyse. Ceci suggère qu'une stratégie partisane, qui tente d'éviter une confrontation plurielle, est encore de mise au Luxembourg.

Par rapport aux sites institutionnels, tous les partis politiques renvoient au site de la Chambre des députés. Pour ce qui est du Parlement européen, seuls le PCS et ADR n'y renvoient pas. En ce qui concerne les sites du Gouvernement, on constate qu'il n'est pas mentionné par les deux partis qui ont toujours été en dehors de la coalition gouvernementale (ADR et les Gréng). Par ailleurs, il est amusant de noter que les partis qui sont actuellement au Gouvernement (PCS, POSL) introduisent le lien vers le site du Gouvernement bien en vue à la première page de leur site, comme si le site du Gouvernement était un prolongement naturel de leur propre site.

e) Interactivité

Cette catégorie qui est composée de 16 variables est fondamentale pour évaluer le niveau d'e-democraty d'un parti politique car elle est révélatrice de la volonté d'utiliser (ou non) les potentialités interactives d'Internet. En d'autres termes, elle permet de vérifier pour chaque parti si Internet n'est pas simplement vu comme un instrument de divulgation d'informations, le plus souvent partisanes, où s'il est également perçu comme un instrument d'échange, de débat et de mobilisation politique avec les sympathisants.
Nous distinguons trois niveaux d'interactivité :

- L'interactivité simple (6 variables) qui mesure la présence de l'adresse e-mail des différents membres et représentants du parti ;
- L'interactivité multilatérale (4 variables) à travers la présence de possibilités d'interactions à plusieurs (chats et forum) et la présence de sondages d'opinions ;
- L'interactivité de mobilisation (6 variables) que ce soit pour des activités non-électorales (souscription en ligne au parti, signer une pétition) ou bien pour des activités électorales (volontariat, envoyer des e-cards, signer une pétition, donation, acheter des produits du parti).

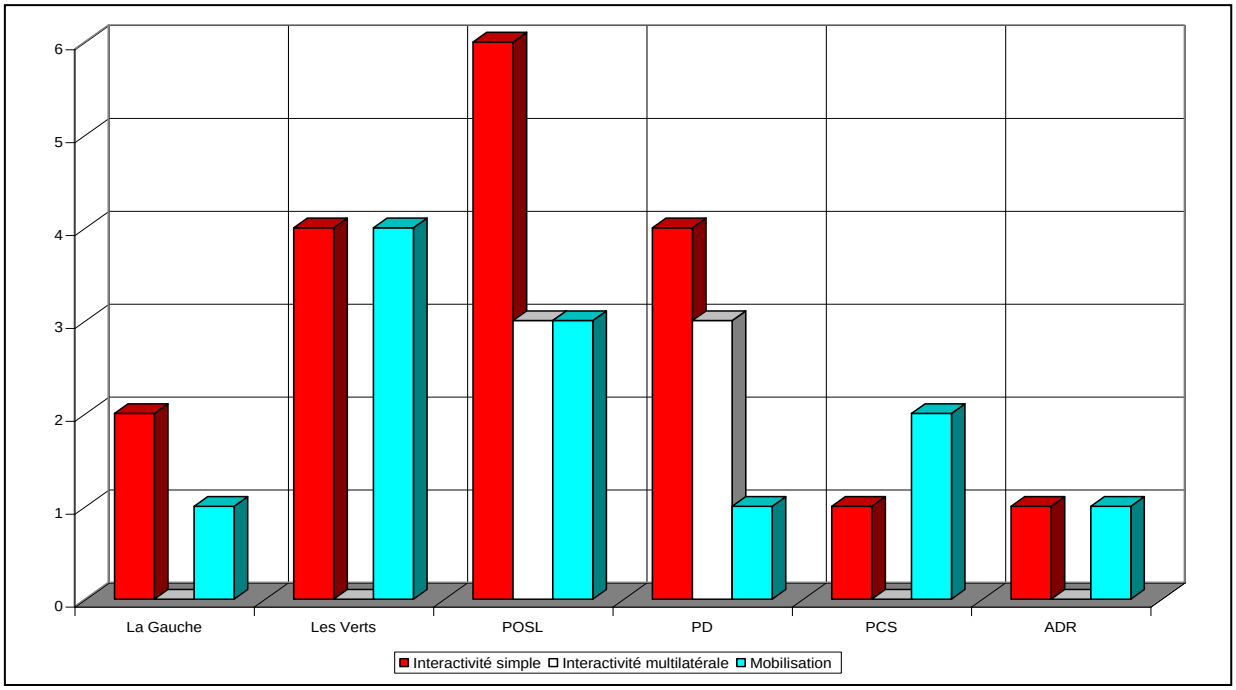

Figure 34 Niveau global d'interactivité pour les sites Internet des partis

Au niveau agrégé, on distingue clairement l'existence d'un groupe relativement interactif qui est composé par le POSL le PD et les Verts et celle d'un groupe peu interactif composé par l'ADR, la Gauche et le PCS. Par ailleurs, il apparaît que l'offre interactive varie sensiblement suivant les partis. Pour les partis de tête (POSL, les Verts, PD), tous présentent une offre relativement élevée du point de l'interactivité simple (mails mis à disposition), alors que l'offre du point de vue de l'interactivité multilatérale et de la mobilisation varie de façon importante. Les Verts présentent une offre de mobilisation

forte mais aucune possibilité de débat (interactivité multilatérale). Au contraire, le PD présente des possibilités de débat importantes mais peu de possibilités de mobilisation. Le POSL est plus performant car il présente des potentialités de mobilisation ainsi que des possibilités de débat relativement importantes (interactivités multilatérales).

Nous allons maintenant poursuivre l'étude pour chacune de ces catégories de variable.

Interactivité simple

La présence de e-mail, est révélatrice de l'ouverture du parti (e-mail général) et de ses membres aux opinions et questions des utilisateurs du site. Nous avons vérifié la présence/absence du mail des leaders, celle des représentants, au niveau national, local et européen, ainsi que celle du webmaster.

On constate que le POSL est le seul parti à faire un score plein (avec 6 sur 6) : L'ensemble des représentants du parti ainsi que les candidats se sont vus attribuer une adresse courriel sur le site. Les Verts et le PD (avec un score 4) ne présentent pas sur leur site le mail des candidats et de leur webmaster. Au niveau inférieur, la Gauche présentait seulement deux possibilités de contact : Celle de son parti et celle de son seul représentant à la Chambre des Députés de l'époque. Enfin, le PCS et l'ADR semblent préférer éviter tout contact personnel. Ils se contentent d'offrir le courriel général du parti.

Comment interpréter, cette disparité dans l'offre des courriels ? Comment en particulier expliquer que le POSL est le seul parti à indiquer le courriel de ses candidats ? S'agit-il d'une crainte d'une trop forte ouverture ? D'une volonté d'éviter un entassement de la boite électronique? Nous pensons, qu´un tel phénomène s´explique à ce stade du développement d'Internet, par le fait qu'un certain nombre de politiciens ne sont pas encore habitués à l'utilisation du net – en particulier ceux de la vieille génération qui sont proportionnellement plus nombreux dans les partis ayant le score le plus faible (ADR et PCS). Dans ce contexte, le téléphone demeure pour beaucoup la technologie de communication politique de référence. C'est ainsi que le PCS présente une vaste liste de numéros téléphoniques de ses représentants à travers son « Telephonslëscht ».

Interactivité multilatérale

L'interactivité multilatérale mesure la manière dont les partis politiques valorisent le potentiel interactif d'Internet à travers la présence/absence de techniques participatives telles que les enquêtes d'opinions, les chats politiques, les forums et les procédures de consultation en ligne. Précisons avant toute chose que ces techniques participatives ne présentent pas la même efficacité pour encourager une participation qualitative des citoyens.

Les sondages d'opinion en ligne, à travers lesquels le parti demande aux utilisateurs de voter sur une question de société, présentent d'importantes limites démocratiques, d'une part car ils ne sont pas représentatifs de l'ensemble de la population et, d'autre part, car ils consentent le plus souvent à un même citoyen de voter plusieurs fois sur une même question. Il s'agit donc plus d'un gadget que d'une véritable technique démocratique. Il en va de même pour les chats politiques. Ces formes de discussion en temps réels sont trop rapides et distrayantes pour permettre à des débats plus approfondis et structurés de voir le jour. Les chats correspondent davantage à des lieux de divertissement et de rencontre, que de véritables lieux de délibération et de confrontation sur la chose publique. Les forums en ligne, sans doute la technique participative la plus largement utilisée par les partis politiques, est celle qui s'associe le plus directement dans l'imaginaire collectif aux places publiques. C'est un lieu ouvert où une multitude d'opinions peuvent généralement s'exprimer et se confronter. Enfin, les processus d' e-consultation, qui sont plus rarement mis en place, associent les caractéristiques démocratiques des forums tout en garantissant un plus grand impact sur le processus décisionnel.

Notre analyse montre que les techniques participatives en question n'ont été que peu exploitées en période électorale. Cette réticence des partis envers une plus vaste

participation des citoyens, n'est pas une spécificité purement luxembourgeoise. Cette tendance se rencontre dans la plupart des pays en Europe[134]et reflète un réflexe partisan visant à se protéger tant se faire se peu aux critiques externes. Par ailleurs le contenu des débats présents dans le forum est généralement assez pauvre, avec une participation limitée, si bien que l'utilité du *feedback* pour les partis est très limitée. En résumé, il semblerait que les partis politiques considèrent que les risques liés à l'interactivité sont plus importants que les gains potentiels.

Au Luxembourg, seuls le PD et le POSL ont mis en place un certain nombre de ces techniques participatives. Le PD contient des forums de discussion et organise régulièrement des sondages d'opinions. Il contient également une section chat, qui cependant est toujours inhabitée. Le POSL présente également des sondages d'opinions et un forum de discussion. Il a par ailleurs réalisé deux expériences de démocratie participative électronique qui méritent d'être citées. Lors des élections de 1999, le parti a organisé des sessions de discussion en ligne ouvertes à tout le monde avec des représentants majeurs du parti. Il s'agit là d'une expérience théoriquement intéressante mais apparemment infructueuse dans la mesure où la participation rencontrée était particulièrement faible. En revanche lors des élections de 2004, ce même parti s'est lancé dans une nouvelle expérience qui a été couronnée d'un plus grand succès. Il a développé un système d'e-consultation sur son programme électoral. Concrètement, un brouillon du programme électoral avait été mis sur le site et tous les internautes connectés avaient été invités à y émettre leurs commentaires. Cette expérience a connu un certain succès dans la mesure où les interventions étaient relativement nombreuses (80-100). Qui plus est, les personnes ayant participé étaient généralement externes au parti et les propositions faites ont été prises en considération lors de l'élaboration du programme final.

En observant de plus près les forums de discussion « classiques » en période électorale, nous constatons que la réalisation des potentialités démocratiques que nous avons évoquées n'était pas au rendez-vous. Notre étude montre que lorsque les forums étaient proposés, la participation y était très modeste. Durant la période électorale, la section forum du PD a connu 9 sujets de discussion avec plus ou moins 100 interventions. Même chose pour le POSL qui dans la section du forum réservée au vote de 2004 (Wahlen 2004) n'a reçu que 21 interventions. La langue dominante dans les deux forums était le luxembourgeois et les débats ont généralement été respectueux. Quant à l'impact, celui-ci était en toute vraisemblance nul.

Les raisons de cette faible participation son multiples. Elles se situent en amont de l'apparition du net (indifférence, éloignement, désenchantement politique) mais elles se situent également dans le non-respect de certains facteurs contextuels qui sont nécessaires au bon fonctionnement et au succès d'un forum politique. Il s´agit là d´un ensemble de conditions que le POSL et le PD n'ont pas encore remplies.

Mobilisation

Cette catégorie, qui est particulièrement importante en période électorale, vise à mesurer les possibilités offertes par le site du parti pour favoriser sa promotion (électorale ou financière) et pour encourager ses sympathisants à s'engager dans les activités du parti (devenir membre ; s'engager volontairement dans la campagne politique ; invitation à participer à des meetings politiques etc.).
De façon générale on constate que, comme pour les interactions multilatérales, les partis politiques n'offrent que peu de possibilités de mobilisation. La seule possibilité de mobilisation partagée par l'ensemble des partis politiques est celle de s'inscrire au parti en ligne. Pour ce qui est de la campagne nous étions surpris de noter qu'aucun parti ne proposait une invitation spécifique pour participer activement et personnellement à la campagne électorale. Les possibilités de financements en ligne, qui pourtant ont été la clé

[134] Pour une comparaison entre partis politiques dans 25 pays en Europe voir Kies et al., op.cit, 2003. Pour la Grande Bretagne voir Gibson, Rachel & Ward, Stephen. « An Outsider's Medium ? the European Elections and UK Party Competition on the Internet », in Cowley, Philip, British Parties and Election Review, London: Frank Cass, volume10, p173-191, 2000.

du succès de certaines campagnes politiques aux Etats-Unis (on pense à John McCain ou Howard Dean), ont également été boudées, ce qui semble être une caractéristique européenne par rapport aux Etats-Unis[135]. Seuls les Verts ont indiqué leur compte bancaire en ligne sur lequel verser l'argent en vue du financement de la campagne. Il s'agit cependant d'une demande de financement détournée dans la mesure où elle se fait à travers une e-card montrant la demande de l'offrande à la fin de la messe.

Figure 35 Exemple de demande financement à travers Internet

Une forme de mobilisation plus légère qui a prévalu pendant la campagne concerne justement l'envoi d'e-cards amusantes. Le PCS propose l'envoi de sa mascotte « Zorro », qui cependant n'a pas pour objectif de transmettre des messages explicitement politiques[136]. Les Verts proposent des e-cards qui transmettent leurs messages électoraux[137]. Enfin il est intéressant de mentionner les cartes postales particulièrement imaginatives et provocantes proposées par la jeunesse du POSL, dans la mesure où ces dernières ont eu un certain retentissement lors de la campagne électorale. On pense par exemple à celle inspirée du film Matrix où l'on voit le Premier ministre Jean-Claude Juncker portant des lunettes de soleil et dédoublé à l'infini, avec la mention « eng stark Equipe », « une équipe forte ». Dans le même ordre d'idée, il y a eu la e-card où le chef du gouvernement est juxtaposé à Fidel Castro et au président Nord Coréen, Kim Jong-Il, avec une référence aux derniers sondages électoraux : « 92% Zoustëmmung », « 92% de votes favorables ».

Figure 36 E-card de la jeunesse socialiste

[135] Voir Ward Stephen, op. cit, p20, 2003. Ces auteurs suggèrent que les partis européens sont généralement particulièrement circonspects par rapport aux formes de financement privé. Par ailleurs ils constatent que « dans une large mesure en Europe continentale, où sont présents des systèmes de financement publics des partis, les demandes pour des donations part Internet sont quasiment inexistantes ».

[136] Par exemple : « Un grand bonjour »; « tous nos vœux de bonheur » ; « joyeux anniversaire » etc.

[137] Par exemple : « Frësche Wand fir Lëtzebuerg »; « mir suegen fir Transparenz », « Du entscheets fir e bessere Klima an Europa » ;

Concernant les autres variables mesurant la mobilisation, nous étions surpris de noter qu'aucun parti n'a encouragé davantage la mobilisation des citoyens à travers des pétitions mises en ligne, qu'elles aient trait ou non aux élections. La seule pétition que nous avons observée est celle organisée par la section Nord de l'ADR sur l'homéopathie en septembre 2003. Les visiteurs étaient invités à l'imprimer pour ensuite la remplir à la main et la faire signer par d'autres personnes. Enfin, seuls les Verts et le POSL présentaient une rubrique de gadgets électoraux en ligne.

f) Navigabilité et accessibilité du site

Cet ultime ensemble de variables mesure:

- La facilité d'accès et de navigation du site (technologie WAI ; Plan du site ; facilité de recherche ; liens morts; ajournement du site ; micro-navigation ; URL complexe et persistance des URL ; changements de couleur links ; liens retour toujours fonctionnel) ;
- La sophistication technique du site (présence de technique audio-vidéo) ;
- L'ergonomie du contenu du site (qualité webwriting ; Pop-ups). Ces données sont importantes dans la mesure où elles déterminent si un site est propice ou non pour favoriser une participation vaste des citoyens.

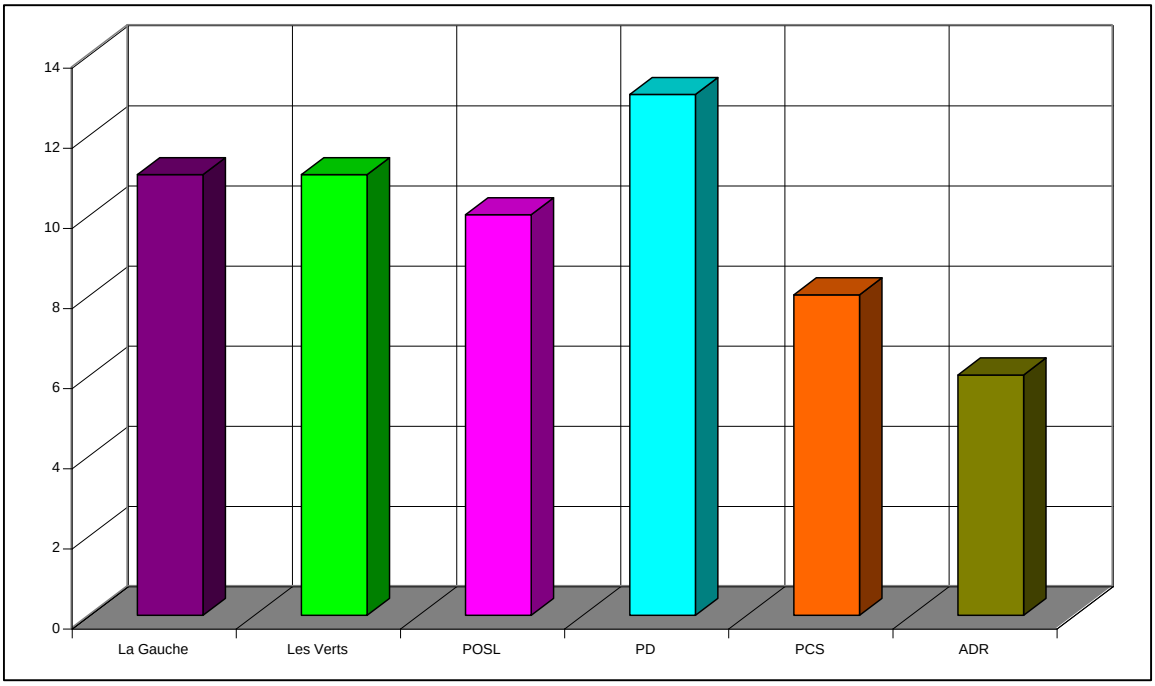

Figure 37 Navigabilité des sites Internet des partis

Nous n´allons pas dans le cadre de cette recherche dédiée aux élections commenter en détail les questions techniques soulevées par les résultats obtenus pour la navigabilité et l'accessibilité des sites. Les lecteurs qui portent un intérêt à la question pourront se référer aux annexes dans lesquelles les performances de chaque parti y sont présentées en détail. Contentons-nous de remarquer que dans l'ensemble, seuls le PCS et l'ADR présentent un système de navigation qui est en dessous de la moyenne. Ceci est dû au fait que les informations dans le site sont peu lisibles, qu'ils n'utilisent pas de techniques audio-vidéo, que les choix esthétiques sont discutables, que leur système de navigation tend à être inconsistant.

Cette absence d'élaboration technique trouve à nos yeux une explication différente pour chaque parti. Pour ce qui est du PCS, cela s'explique probablement par le fait qu'il ne considère pas le développement de son site comme prioritaire. La manière traditionnelle de faire de la politique demeure la priorité et Internet n'est pour lui qu'un gadget. Pour

l'ADR, le parti a voulu démontrer à travers le développement d'un site volontairement rudimentaire qu'il n'avait pas fait appel à des gens de l'extérieur mais qu'il avait réalisé le site avec ses propres moyens et compétences.

g) Bilan

La figure qui suit permet de visualiser et de comparer par catégorie les différents scores réalisés par chaque parti.

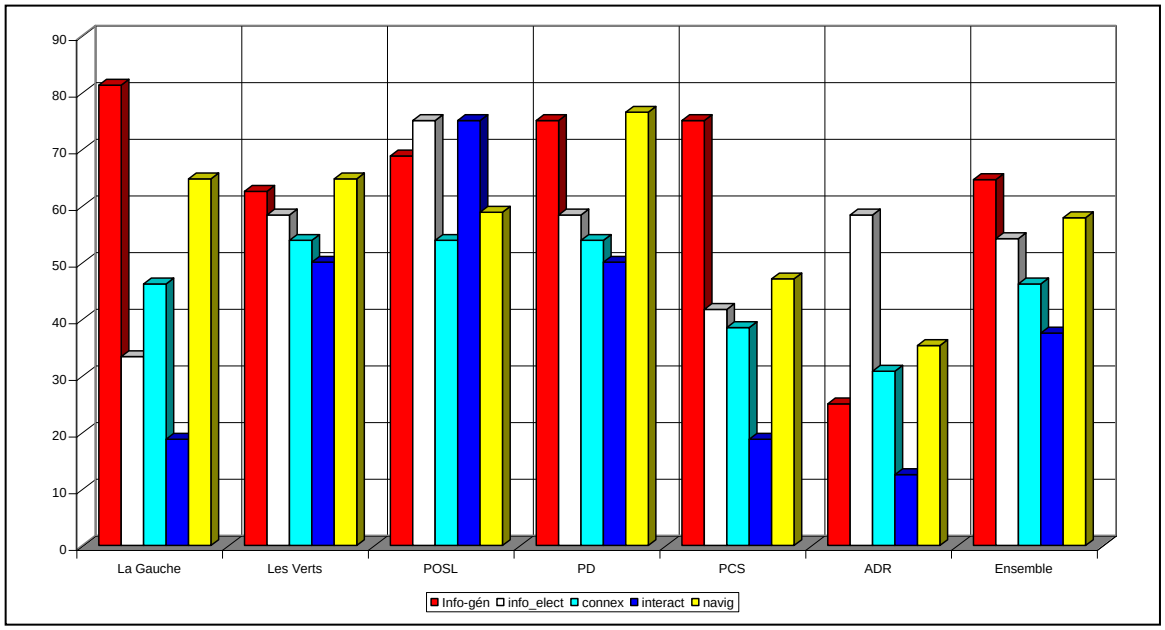

Figure 38 Score e-democraty détaillé pour sites Internet des partis

Pour ce qui est des informations générales (en rouge) nous avons constaté, exception faite de l'ADR, un certain équilibre inter-partisan. La différence de score global entre les cinq premiers partis ne s'est donc pas faite sur cette dimension. Notre analyse a néanmoins mis en évidence certaines différences par rapport au contenu de ces informations notamment concernant l'absence d'informations importantes –comme les comptes-rendus des congrès nationaux– et la difficulté à accéder à des informations essentielles comme le statut du parti. Aussi nous avons souligné les problèmes d'accessibilité à ces informations à cause de la diversité des combinaisons linguistiques utilisées.

Par rapport à l'information électorale (en blanc), les différences entre les partis sont déjà plus prononcées. Ainsi nos données suggèrent que le PCS et la Gauche sont les mouvements ayant le moins misé sur Internet pour promouvoir leur programme électoral. Nous avons par ailleurs constaté un déséquilibre et une pauvreté des informations offertes pour chaque candidat. Cela surprend si l'on considère d'une part, que le système électoral luxembourgeois est basé sur le vote préférentiel et que, d'autre part, très peu de candidats ont opté pour la mise en place d'une présence en ligne individualisée. Ces éléments devraient favoriser une présence forte des candidats sur le site de leurs partis. Enfin ces élections ont mis en évidence l'importance croissante des informations plus légères et accrocheuses. C'est le cas par exemple des e-cards et des banners qui ont connu un succès non négligeable auprès de l'électorat luxembourgeois.

En ce qui concerne les connexions (en azur) nous avons relevé que les partis présentent généralement des liens vers leurs sections internes, mais la qualité et le contenu de celles-ci sont fortement variables. Les connexions dites « externes » vers des associations politiques (partis politiques ; ONG ; syndicats) sont, en dehors des partis qui de par leur nature sont plus proches de la société civile (les Verts et la Gauche), moins diffuses. Enfin, par rapport aux sites institutionnels nous avons constaté que le parlement national est mentionné par tous les partis ce qui n'est pas le cas pour le Parlement européen. Enfin, l'analyse des liens suggère que les partis au Luxembourg tendent à être particulièrement partisans : en effet aucun parti n'indique des liens vers des partis ou des associations

politiques tenantes de pensées ou idéologies politiques autres que les leurs. Dans le même ordre d'idée, et de façon encore plus exemplaire, nous avons constaté que le site du Gouvernement n'est mentionné que par les partis qui sont ou étaient au Gouvernement (PCS, PD, POSL).

L'Interactivité (en bleu), qui constitue la mesure la plus probante pour évaluer la volonté d'ouvrir des nouveaux canaux d'interaction avec les citoyens, est la dimension qui a causé le plus grand écart entre les partis politiques : par rapport au POSL, de loin le parti ayant misé davantage sur cette dimension, on note un écart de 10 points avec l'ADR, de 9 points avec le PCS et la Gauche, et de 4 points avec les Verts et le PD. En ce qui concerne l'interaction simple et individuelle (présence de courriels), on distingue, d'une part, les partis qui mettent à disposition l'adresse courriel de l'ensemble ou d'une partie de leurs membres (POSL, les Verts et PD) et, d'autre part, ceux qui ne proposent qu'une adresse courriel générale, comme c'est le cas pour le PCS et l'ADR. Par ailleurs, et dans une perspective plus électoraliste, nous avons constaté que le POSL est le seul parti à avoir mis le courriel de ses candidats en ligne.

En ce qui concerne l'interaction multilatérale, le PD et le POSL sont les seuls à donner de véritables possibilités d'interactions en ligne à travers la mise en place de forums de discussion et de procédures de e-consultations. Nous avons cependant constaté que la participation dans ces espaces de discussion virtuels était particulièrement décevante, alors que justement en période électorale celle-ci aurait du être forte. Pour ce qui des possibilités de mobilisation celles-ci tendent à être relativement limitées, exception faite de l'inscription du parti en ligne qui est diffuse. Les Verts étaient le seul parti à promouvoir le financement de la campagne à travers Internet. Les mobilisations simples et amusantes (e-cards) sont celles qui semblent avoir été les plus efficaces.

Enfin, la dimension de navigabilité (en jaune), se rapportant à l'accessibilité, à la sophistication et à l'esthétique du site, est particulièrement décevante pour l'ADR et le PCS. Ceci suggère, une nouvelle fois, que ces deux partis considèrent Internet plus comme un gadget politique que comme un véritable instrument d'information, d'interaction et de campagne politique.
Au niveau global, lorsque les 87 variables sont comptabilisées, nous arrivons au classement suivant: En première position nous trouvons le POSL avec un score de 57%, juste derrière, en deuxième position, se situe le PD avec un score de 54,7%, en troisième position, les Verts avec un honorable score de 50%, en quatrième place la Gauche avec un score de 43%, en cinquième place (seulement !) on trouve le PCS avec un score de 38,4%, enfin en dernière position se trouve l'ADR avec un score de 26,7%.

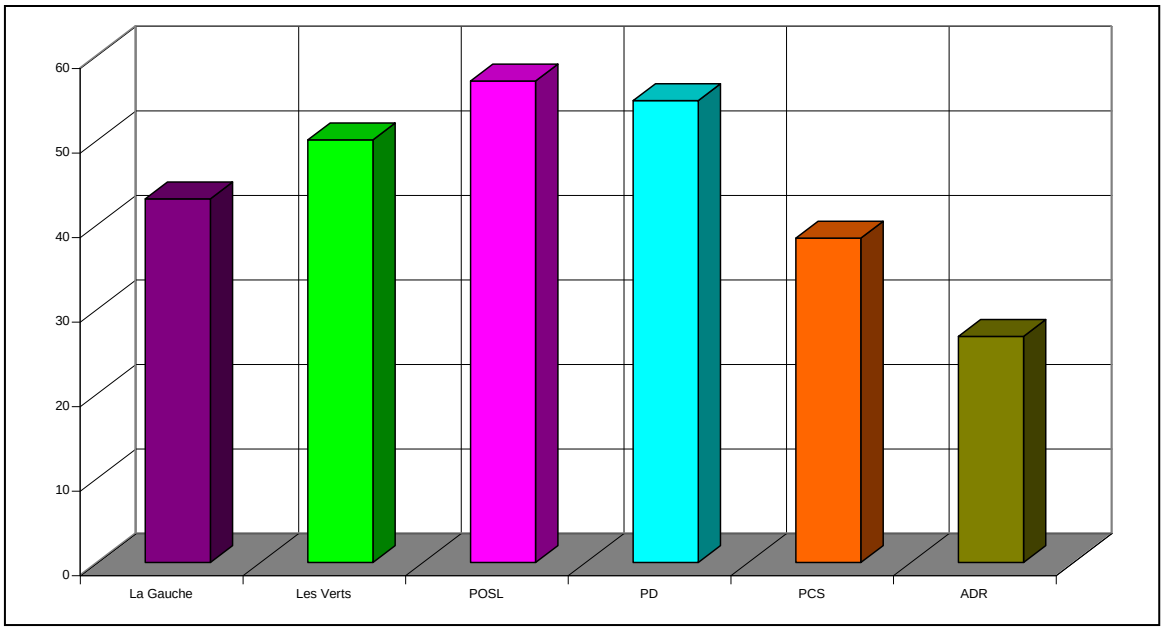

Figure 39 Score global e-democracy des sites Internet des partis politiques

Ces résultats agrégés suggèrent plusieurs remarques intéressantes.

Premièrement, ils mettent en évidence que le niveau d'offre du site web d'un parti politique ne constitue pas un facteur déterminant pour expliquer des résultats électoraux. Alors que l'offre du PD est bonne –dans la mesure où elle arrive deuxième– son score électoral est décevant, avec une perte de 5 sièges par rapport aux élections nationales. De même la Gauche, qui a fait un bon score, en arrivant quatrième, a perdu lors de ces élections son seul siège à la Chambre des Députés. Inversement, alors que l'offre du site Internet du PCS est fortement décevante, ce dernier a gagné cinq sièges par rapport aux élections précédentes. Par rapport à l'impact électoral donc, il semblerait que le niveau de présence en ligne des partis politiques au Luxembourg est, au mieux, marginal. Cela n'est pas surprenant lorsque l'on sait que les personnes qui fréquentent Internet en période électorale sont, bien qu'en augmentation, encore peu nombreuses. Ainsi les sondages post électoraux indiquent que –pour l'instant– seulement 14,5% de la population s'informe à travers Internet pour les élections législatives et 7% pour les élections européennes. A cela s'ajoute que parmi les personnes qui fréquentent Internet pour des raisons politiques, peu nombreuse sont celles qui fréquentent les sites des partis politiques[138] et celles qui le font, tendent à être des personnes qui sont déjà politiquement actives et sympathisantes de ces groupes politiques[139].

Deuxièmement, les résultats agrégés révèlent également que toute tentative d'explication de l'offre Internet des partis politiques sur base de leur grandeur n'est pas chose aisée. La thèse du renforcement, qui voudrait que les partis politiques majeurs développent plus et mieux leur site que les partis politiques mineurs, se vérifie pour le POSL et le PD, qui sont arrivés respectivement premier et deuxième, mais ne se vérifie pas pour le parti majeur du Luxembourg, le PCS, qui n'est arrivé qu'avant dernier. Similairement, la thèse de l'égalisation, qui suppose que les partis mineurs ou émergents doivent être les plus fervents utilisateurs d'Internet ne se vérifie que pour certains partis. Elle se vérifie pour les Verts et la Gauche qui sont très proches, au niveau de leurs scores, des deux leaders (PD et POSL), mais elle ne se vérifie pas pour l'ADR qui se situe en dernière position dans quasiment toutes les catégories et encore moins pour le PCL et le FPL qui n'avaient même pas de site Internet. Les explications pour ces (contre-) performances doivent être recherchées ailleurs.

En ce qui concerne les partis mineurs, nous considérons que les raisons pour le bon score de la Gauche et des Verts se trouvent dans leurs bases électorales respectives qui se caractérisent par une forte utilisation d'Internet. Notre étude de l'utilisation des médias en période électorale montre, en effet, que les électeurs des Verts sont de loin les utilisateurs les plus assidus d'Internet en période électorale avec un score de 29,1%, suivi de prêt par la Gauche avec un score de 21,2%. La moyenne pour l'ensemble des partis politiques étant de 14,8%.

[138] Un sondage Eurobaromètre de 2000, qui en toute vraisemblance est encore d'actualité, indique que seulement 10% de ceux qui ont accès à Internet dans les pays UE ont visité au moins une fois le site d'un parti politique dans les trois derniers mois. Ceux-ci placent le site des partis politiques derrière les sites Gouvernementaux (15%) et nettement derrière les sites des journaux (31%). Voir Commission Européenne, EuroBaromètre 53.0 Measuring information society, Luxembourg : Eurostat, http://europa.eu.int/comm/public_opinion/archives/ebs/ebs_141_en.pdf, Spring 2000.

[139] Norris, Pippa, Digital Divide. Cambridge: Cambridge University Press, 2001.

2.4 Constitution des listes

La nouvelle loi électorale votée en février 2003 augmente le nombre des signatures de soutien nécessaire pour la présentation des listes de candidatures pour les élections législatives afin d'éviter le développement excessif des listes en compétition quelque peu loufoques. Désormais, les candidats sont présentés conjointement, soit par cent électeurs inscrits dans la circonscription (auparavant 25), soit par un député élu dans la circonscription, sortant ou en fonction, soit par trois conseillers communaux élus dans une ou plusieurs communes de la circonscription[140]. Pour les élections européennes, il est prévu 250 signatures de soutien pour la présentation des listes de candidatures (100 à l'origine).

Le mode de désignation des parlementaires nationaux et européens a été maintenu en l'état. L'électeur a donc toujours la possibilité de voter de trois façons : un vote pour la liste entière ; un vote intra-liste ; un vote inter-liste. Le vote de la liste accorde un suffrage à tous les membres d'une seule liste. Sans aucun doute, ce vote exprime l'attachement de l'électeur envers son parti et les consignes qui ont été données par celui-ci. C'est le mode de vote que les partis préfèrent, d'où les instructions qu'ils multiplient avant chaque scrutin.

Le vote intra-liste ou vote individualisé sur une même liste est la possibilité offerte à l'électeur d'exprimer son vote sur un nombre restreint de candidats appartenant à la même liste, en donnant à chacun entre 0 et 2 suffrages. S'il le souhaite, il peut attribuer deux votes sur le même candidat exprimant ainsi sa reconnaissance, son adhésion et parfois son plébiscite envers un candidat. Un électeur partisan pourra aussi arbitrer la couse au leadership au sein d'un parti par ce vote. Notamment en attribuant un nombre de voix supplémentaires à un candidat autre que la tête de liste. Le vote inter-liste est la possibilité offerte à l'électeur de répartir ses suffrages sur deux ou plusieurs listes. Le nombre de suffrages distribués ne peut être supérieur au nombre total des sièges assignés à sa circonscription électorale. Le vote inter-liste est l'expression même de l'électeur stratège. Pourtant, en dépit du choix qui est offert, une part non négligeable de l'électorat persiste à laisser la sélection du personnel politique aux partis et respecte l'ordre des listes – du moins les candidatures placées dans le haut de la liste– que se soit lors d'un vote intra-liste ou d'un vote inter-liste[141].

De toutes les formations politiques, seuls les Verts, lors d'un congrès en septembre 2000, dans leur document, *30 Schrëtt fir méi Matbestëmmung* , s'étaient déclarés en faveur de la restriction du panachage (vote intra-liste et vote inter-listes)[142]. Il faut ajouter que le ministre chrétien social de l'Intérieur, Michel Wolter était aussi en faveur d'une limitation du panachage : « *L'abolition du moins partielle du système de panachage serait logique dans une configuration où le mandat revient prioritairement au parti. La question sera à coup sûr soulevée lors de la préparation de la réforme de la législation électorale, mais je ne crois pas qu'il y aura un consensus. Il s'agit d'un élément fondamental de notre système électoral, qui donne une grande liberté à l'électeur. Qui, lui, peut malheureusement en user de façon à exprimer un vote apolitique. D'un autre côté, si le panachage est aboli, et l'électeur devra, pour exprimer son choix, se soumettre à une hiérarchie des candidats établie par le parti, le parti devient à mes yeux trop important et*

[140] Service Central de la Législation, Titre III.- Des opérations électorales, Chapitre III.- Des candidatures, Art.135, , loi électorale du 18 févier 2003. Luxembourg : Mémorial, journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, A- n°30, p465, 21 février 2003.
[141] Pilet, Jean-Benoît, « Les Jeux sont ouverts. Les effets du vote préférentiel dans les scrutins proportionnels de listes. Analyse comparée : Espagne, Belgique, Finlande et Suisse ». In Cahiers du Cevipol, 2003/1, p23, 2003.
[142] Klein, Raymond, « Réforme de la loi électorale... pour que rien ne change vraiment ». In, Woxx, n°661, http://www.woxx.lu/text_show.php?textid=624, 4 octobre 2002.

l'homme politique sera plus près des activités du parti que du citoyen. Personnellement, j'opte pour une solution qui favoriserait le panachage limité… »[143].

a) Electeurs et le système électoral

Dans les sondages préélectoraux, de manière générale, les personnes interrogées déclaraient panacher de manière équivalente aux élections législatives et aux élections européennes[144]. Pour les élections nationales comme pour les élections au Parlement européen, en moyenne 54% de la population électorale affirmaient voter plutôt sur plusieurs listes de candidats. On note cependant des comportements électoraux divergents selon certains groupes sociaux. Ainsi dans l'enquête d'avril 2004, 50% des 25-34 ans affirmaient panacher aux européennes alors qu'ils n'étaient que 38% aux législatives. Cette attitude valait aussi pour ceux qui gagnent moins de 2500 euros par moins (40% aux européennes auraient panaché contre 33% aux législatives). Inversement, les 65 et + auraient panaché beaucoup plus aux législatives et aux européennes ainsi que ceux qui gagnent entre 3500 euros et 5000 euros (respectivement 49% aux législatives et 43% aux européennes, 52% aux législatives et 46% aux européennes)[145].

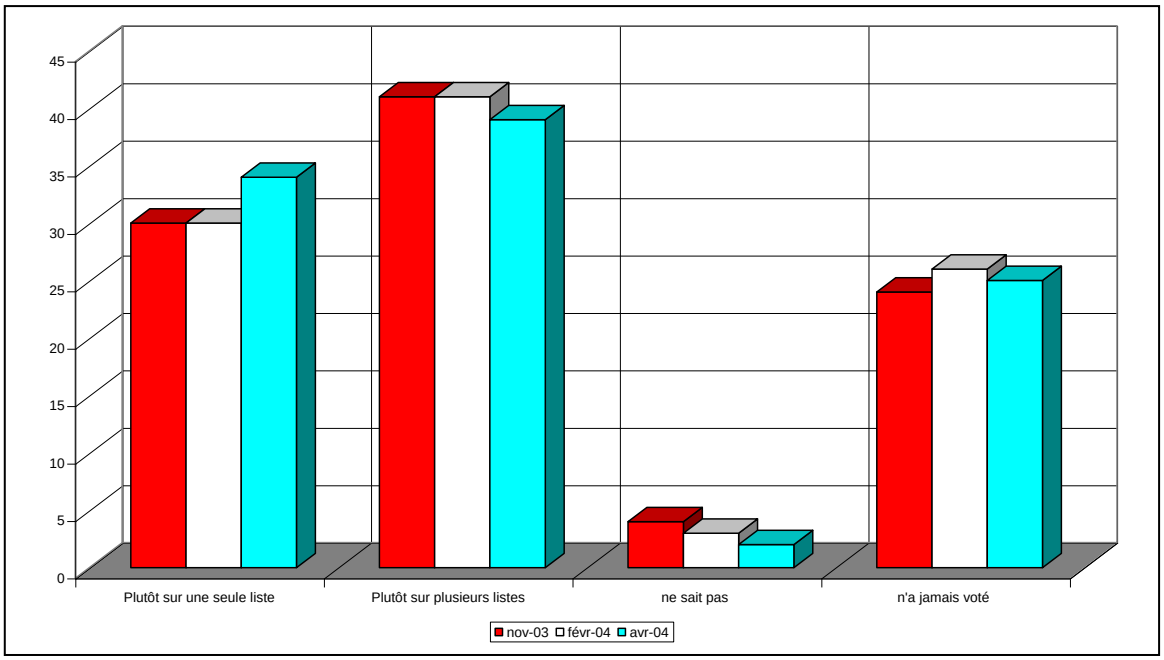

Figure 40 Habitudes de vote aux législatives

En avril 2004, 72% de la population électorale déclarait ne pas vouloir changer de système électoral, plus particulièrement d'avoir la possibilité de panacher. Les plus en faveur d'une évolution étaient ceux qui ne votent pas (44% de la population non électorale affirmaient être d'accord pour modifier le système de vote). Plus on avance dans l'âge plus les réticences d'une nouvelle règle électorale grandissait (57% des 18-24 ans étaient contre pour 72% des 65 ans et +). Les bac+1 et bac+3 et ceux qui gagnent plus de 5000 euros par mois, y étaient les plus opposés également (respectivement 77% et 70% étaient contre). Est-ce là l'électeur stratège ? Inversement, les électeurs les moins nantis, c'est-à-dire ceux qui gagnent moins de 2500 euros par mois et qui n'ont poursuivi que des études au niveau

[143] Gerges, Marc, « Entretien avec Michel Wolter. Une intervention fondamentale dans la législation ». In,, D'Lëtzeburger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_communales/itv_wolter_031299.html, 3 décembre 1999.
[144] La question était la suivante : « Comment avez-vous l'habitude de voter lors des élections pour la Chambre des Députés? Comment avez-vous l'habitude de voter lors des élections pour le Parlement européen? ».
[145] La question était la suivante : « Au Luxembourg une des caractéristiques essentielles du système électoral est le panachage, c'est-à-dire la possibilité, sur un même bulletin, de voter pour plusieurs candidats bien qu'appartenant à des listes concurrentes. Dans quelle mesure seriez-vous d'accord pour changer de système électoral ? ».

primaire étaient les plus enthousiastes au changement de système de vote (respectivement 41% et 38%). Mais aussi ceux qui travaillent 40 heures par semaine (39%).

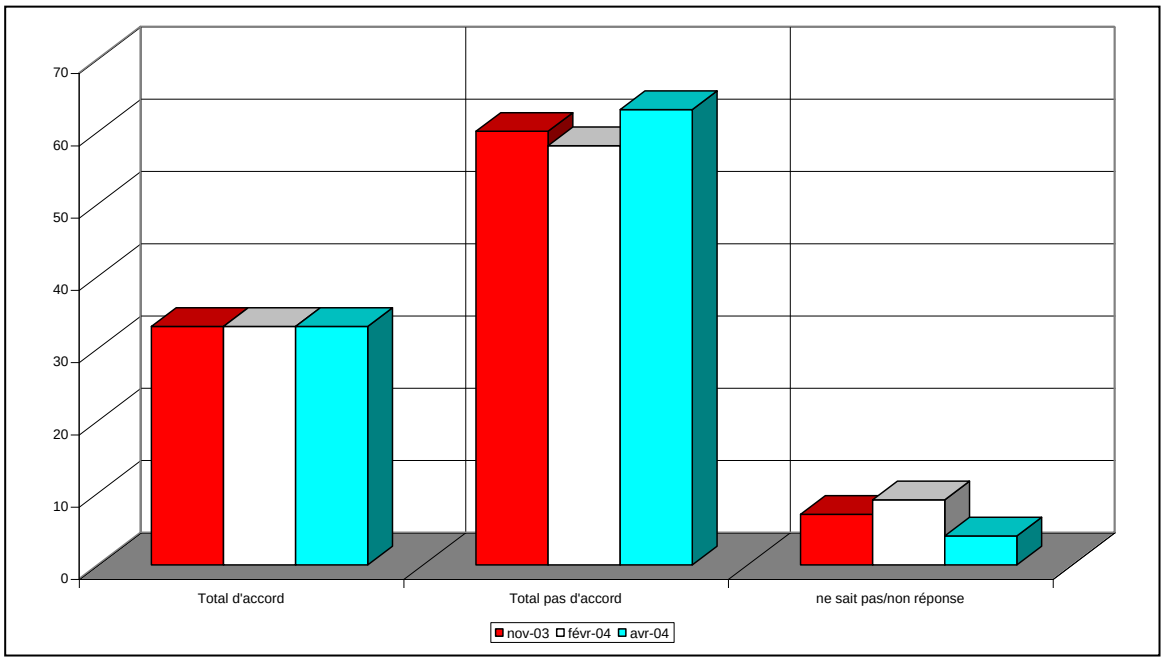

Figure 41 Changement du système électoral

Paradoxalement, toujours en avril 2004, 54% de la population électorale affirmait préférer une seule circonscription aux quatre en vigueur actuellement. Mais aussi ceux qui gagnent moins de 2500 euros par mois et qui n'ont poursuivi que des études au niveau primaire étaient les plus grands supporteurs de l'idée de redécouper la carte électorale (respectivement 59 et 56%). Les plus réfractaires étaient les bac+1 et bac+3 et les habitants du Sud (respectivement 51% et 50% se déclaraient contre)[146].

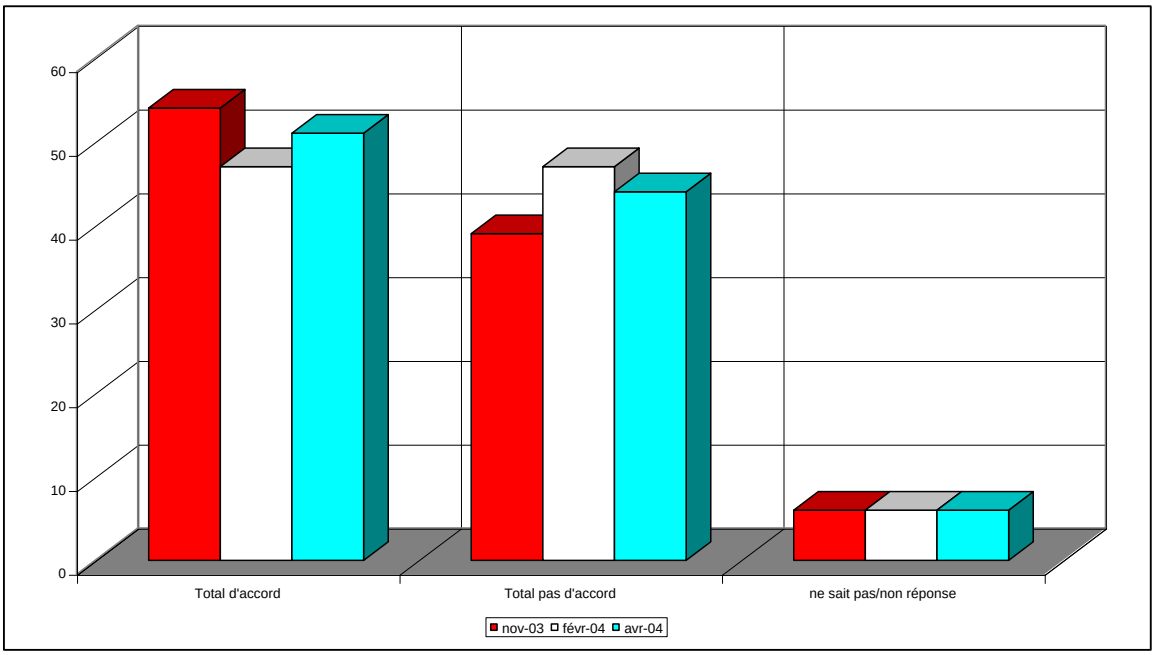

Figure 42 Election des députés dans une seule circonscription nationale

En avril 2004, 81% des individus estimaient que le vote obligatoire est une bonne chose. Les habitants de la Ville de Luxembourg et les hommes de façon générale –toute

[146] La question était la suivante : « Dans quelle mesure seriez-vous d'accord pour élire tous les députés au sein d'une seule circonscription électorale pour l'ensemble du Luxembourg ? Sachant que le pays est actuellement divisé en quatre circonscriptions de taille très inégale. Seriez-vous... ».

proportion gardée– étaient les moins nombreux à considérer une telle chose (respectivement 75% et 76% y étaient favorables)[147].

87% des personnes interrogées se rendraient tout de même aux urnes pour les élections législatives et 79% pour les européennes si le vote n'était pas obligatoire. Tendanciellement, ce sont les jeunes de 18-24 ans qui auraient été les moins enclins à aller voter (respectivement 23% ne seraient pas allés voter aux élections nationales et 33% aux européennes). Ceux qui n'ont suivi qu'une scolarité primaire seraient encore plus nombreux, (respectivement 33% et 36% d'entre eux ont déclaré qu'ils n'iraient pas voter dans le cas où le vote ne serait plus obligatoire)[148]. Il est à noter enfin que 64% de la population non électorale souhaitait, en avril 2004, voter à toutes les élections au Luxembourg.

b) Partis, les électeurs et la parité en politique

La nouvelle loi électorale n'a pas donné suite aux recommandations du débat d'orientation *les femmes et les élections de 1999-analyses et perspectives* afin d'améliorer la représentativité des femmes dans le processus décisionnel politique[149]. Parmi les propositions figurait une aide financière accordée pour la présence de candidates sur les listes électorales liée à l'emploi de cet argent pour la formation et la promotion des candidates.

Qui plus est, sans se prononcer sur tel ou tel modèle, le rapport du débat d'orientation reprenait les recommandations de l'étude du Centre de Recherche Public-Gabriel Lippmann pour le ministère de la Promotion féminine[150].

Cette absence de dispositions particulières a été fortement critiquée au moment de l'élaboration de la nouvelle loi électorale par la Commission de l'Egalité des Chances entre femmes et hommes et de la Promotion féminine, tous partis confondus « *...En analysant de près le projet de loi. La Commission tient à signaler son regret que jusqu'ici aucune des propositions faites par elle ne se retrouve dans le texte en discussion (quota*

[147] La question était la suivante : « Le vote est obligatoire lors des élections législatives et européennes au Luxembourg à l'exception des personnes âgées de plus de 75 ans: a)êtes-vous d'avis que le vote obligatoire est une… ».

[148] La question était la suivante : « Si le vote n'était pas obligatoire et que vous ayez le droit vote, iriez-vous alors quand-même voter lors des prochaines élections législatives de juin 2004 ? Pour les Européennes ? ».

[149] Chambre des Députés, Débat d'Orientation les Femmes et les Elections de 1999- Analyses et Perspectives. Rapport de la Commission de l'Egalité des Chances entre Femmes et Hommes et de la Promotion Féminine. Luxembourg : Chambre des Députés, session 1999-2000, 9 mars 2000.

[150] Les quatre recommandations étaient les suivantes : -Une circonscription nationale unique au scrutin proportionnel fermé avec un système de « fermeture éclair » pour toutes les listes en compétition. Un tel scrutin garantirait plus ou moins 30 députées femmes ; Deux listes distinctes de 30 candidats chacune. Les mêmes candidats pourront se présenter sur les deux listes. 30 députés seraient désignés au scrutin proportionnel avec un système de fermeture éclair pour toutes les listes en compétition. La deuxième liste fonctionnerait selon la loi électorale en vigueur jusqu'à ce jour, c.-à-d. qu'elle autoriserait aussi bien le panachage (inter-listes) et le vote individualisé (intra-liste) qu'un vote de liste. Selon la logique actuelle l'électeur disposerait de 30 voix. Nous allons appeler cette proposition : 1 + 30 (dans la mesure où l'électeur effectuerait un vote de liste et disposerait par ailleurs de 30 voix) ; Pour tenir compte du reproche que la circonscription nationale ne permet pas une représentation régionale au parlement et que le Nord et l'Est risquent d'être sous-représentés, on pourrait imaginer un système combinant une seule circonscription nationale et les quatre anciennes circonscriptions. 30 députés seraient désignés au scrutin proportionnel avec un système de fermeture éclair pour toutes les listes nationales en compétition et 30 députés au scrutin en vigueur. Chaque électeur disposant d'une voix de liste et du nombre de voix correspondant au nombre de candidats de sa circonscription. (Sud : 11, Centre : 10, Nord : 5 et Est : 4) pour effectuer une personnalisation. Nous allons appeler cette proposition : 1 + X ; Le troisième modèle proposé pénaliserait fortement les petites listes qui n'auront que très peu de chances d'obtenir un élu dans les petites circonscriptions. Pour y remédier tout en conservant le système du panachage actuel, il faudrait re-découper les circonscriptions pour former trois nouvelles circonscriptions de taille sensiblement égale. Chaque électeur disposerait alors d'une voix de liste (30 députés seraient désignés au scrutin proportionnel avec un système de fermeture éclair) et de 10 voix « de panachage ». Nous allons appeler cette proposition : 1 + 10. In, Fehlen Fernand, Piroth, Isabelle & Poirier, Philippe, Les Femmes et la Représentation politique. Luxembourg : Ministère de la Promotion Féminine, Service des imprimés de l'Etat luxembourgeois, p46-47, mars 2000.

2/3-1/3; financement des partis politiques, etc.) […] Aucune mesure spécifique visant à favoriser la participation politique égale des femmes ne se trouve dans le projet de loi No 4885. Dans ce contexte, la Commission rappelle les motions et résolutions votées lors des débats d'orientation de 1999 et de 2000 … »[151]. Il faut dire que les partis politiques tant dans la majorité que dans l'opposition étaient fortement divisés idéologiquement sur la question. Leurs modes d'organisation et de constitution des listes diffèrent également fortement sur cette question.

Les Verts ont fixé par exemple la parité 50% d'hommes/50% de femmes dans leurs statuts[152]. Cela vaut aussi bien pour leur organisation que pour les listes de candidats aux élections législatives et européennes de juin 2004. Qui plus est, les listes sont officiellement menées par deux têtes de liste, un homme et une femme. La formation écologiste était également la seule à reprendre les propositions du rapport d'orientation, *les femmes et les élections de 1999- analyses et perspectives* susmentionné. C'est-à-dire introduire des listes paritaires et accorder une aide financière aux partis qui offrent des programmes de formation aux élues et à celles qui souhaitent le devenir. L'ancien député écologiste Renée Wagener était aussi l'auteur d'une proposition de loi[153]. Pour les organes composés par voie d'élections, étaient « *élus de chaque sexe les candidats ayant recueilli le plus de voix* » et les autres organes type Conseil d'Etat étaient complétés par des membres du sexe sous-représenté au fur et à mesure des sièges vacants. Le mouvement la Gauche s'est aussi fixé cet objectif sans pour autant l'inscrire dans ses statuts[154].

Le POSL lors du congrès de Strassen en 1998 a adopté une résolution concernant l'introduction de seuils successifs de participation des femmes dans ses instances et sur ses listes[155]. En 2002 lors du congrès de Vianden, le parti a refusé cependant son inscription dans les statuts. Il s'était néanmoins fixé pour objectif 33% de candidates aux élections législatives et européennes de 2004.

Le PD, fidèle au principe libéral de non discrimination et respectueux de la souveraineté de l'individu s'est refusé à introduire des mécanismes visant à améliorer la représentativité des femmes au sein de son appareil et sur ses listes électorales. L'ADR s'aligne également sur ce principe.

Les nouveaux statuts du PCS adoptés en 2002 définissent un quota d'un tiers de femmes avec pour objectif d'atteindre la parité aussi bien dans l'organisation que pour les candidatures aux élections législatives et européennes[156].

[151] Chambre des Députés, Commission de l'Egalité des chances entre femmes et hommes et de la Promotion féminine, Projet de loi portant réforme de la loi électorale du 31 juillet 1924 telle qu'elle a été modifiée. Rapport pour avis de la Commission de l'Egalité des chances entre femmes et hommes et de la Promotion féminine. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2002-2003, n°4885/03, p7, 6 novembre 2002.

[152] Les verts, Statuts version française : 2.6 Egalité des femmes et des hommes dans la société (42) Dans ce sens « Déi Gréng » se voient obligés de réaliser - et ceci même au sein de leur propre organisation - la participation paritaire des femmes et de leur donner les moyens efficaces pour une vraie égalité dans le cadre d'un statut pour les femmes en y intégrant les idées, les questions et les avis des femmes. Voir également Annexe 1: Statut Des Femmes. Luxembourg : http://www.greng.lu/index.php?level1=31&level2=53&level3=58&co_group_id=67&fidlanguage=2&lang=fr&idusergroup=1, p8 et p28, 28 janvier 2002.

[153] Chambre des Députés, Wagener, Renée, Proposition de loi visant à promouvoir une représentation politique paritaire des femmes et des hommes. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1998-1999, n°4533, 19 janvier 1999.

[154] La Gauche, Artikel 2: Organisatorische Prinzipien Déi Lénk vereinigen Frauen und Männer verschiedener Sensibilitäten und Strömungen der Linken auf individueller Basis. Sie haben zum Ziel, der linken Bewegung in Luxemburg eine neue Dynamik zu geben. In, Statuten angenommen auf dem Gründungskongreß vom 30. Januar 1999 in Luxemburg, abgeändert auf dem nationalen Kongreß vom 28. Mai 2000 in Tetingen) http://www.dei-lenk.lu/IMAGES/SUJET/doc_0009.pdf, mai 2000.

[155] Parti Ouvrier Socialiste Luxembourg, Article 23 Conformément à la résolution du congrès ordinaire du 8 mars 1998 une répartition équitable des postes et responsabilités entre femmes et hommes est aspirée. In, Statuts, adoptés au congrès extraordinaire du 24 mars 1991. Amendés aux congrès du 24 janvier 1993, 23 janvier 1997 et 17 mars 2002.

[156] Parti Chrétien Social, „Die Partei, ihre Gremien und Organe sowie ihre Unterorganisationen sind verpflichtet, die Gleichstellung von Frau und Mann in der Partei durchzusetzen. Die PCS setzt sich zum Ziel, alle Ämter innerhalb der Partei paritätisch zu besetzen. Gleiches gilt bei der Aufstellung der

A l'exception de la Gauche, le pourcentage de femmes candidates en 2004 a progressé par rapport à 1999 de 2,28% : « *Le pourcentage des femmes candidates est de loin le plus élevé dans les partis qui se sont imposé des quotas fixes. A noter pourtant qu'aucun de ces partis ne dépasse le quota fixé et que les Verts ne remplissent pas complètement la parité prévue aux statuts* »[157].

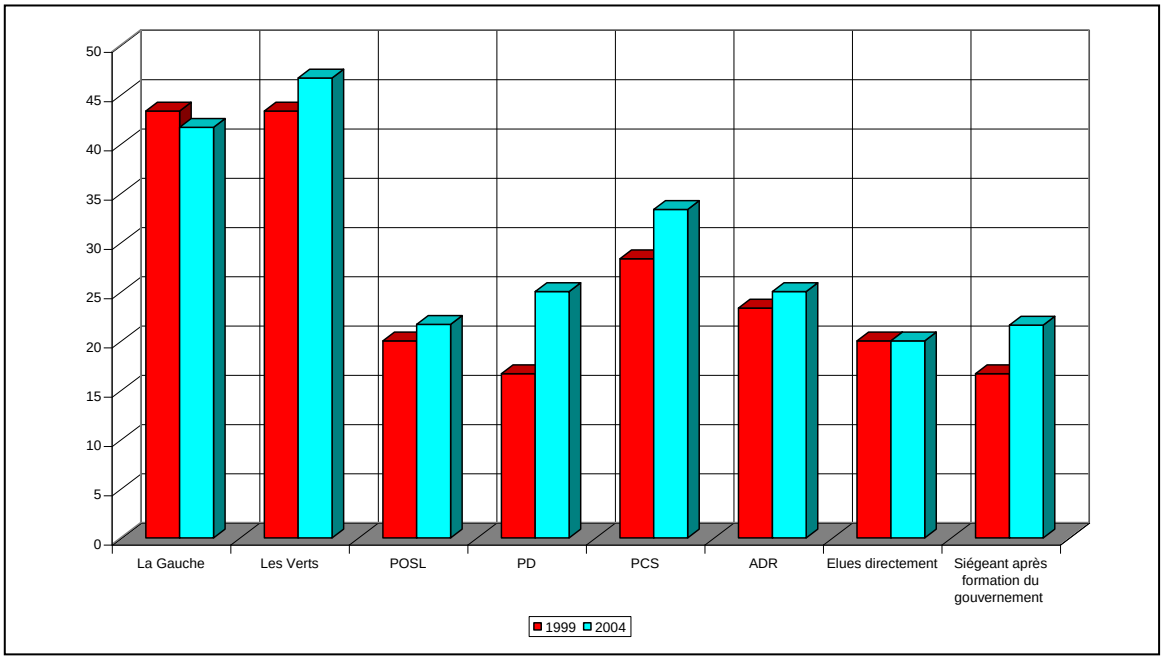

Figure 43 Femmes sur les listes aux législatives en 1999 et en 2004 (en%)

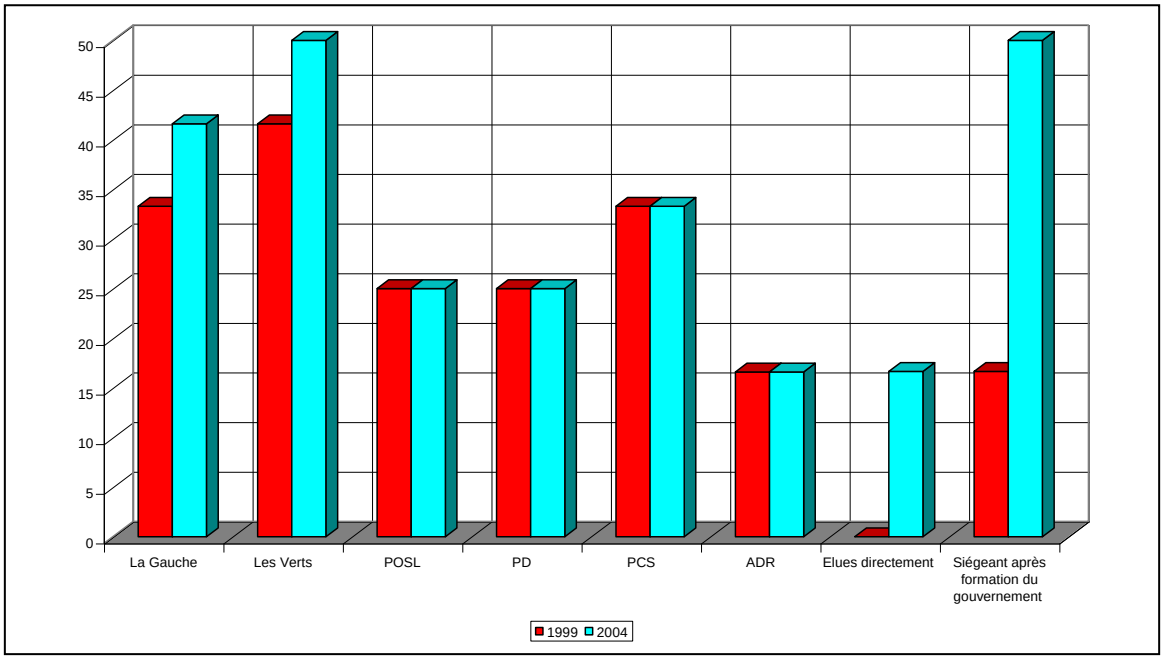

Figure 44 Femmes sur les listes aux européennes en 1999 et en 2004 (en%)

Kandidatenliste". In Statuten, X Gleichstellung der Geschlechter, article 82, 2001. http://www.csv.lu/publikatiounen/statuten.pdf, adopté par le congrès national le 17 mars 2001.

[157] Conseil National des Femmes du Luxembourg, Promotion de l'équilibre Femmes-Hommes, dans et par les partis politiques luxembourgeois. Enquête réalisée avant les élections de 2004. Luxembourg, mai 2004.

Dans le sondage post-électoral, il a été demandé si les électeurs souhaitaient la parité obligatoire sur les listes[158]. 60,7% de tous les électorats se prononçaient pour la parité mais sans une intervention législative.

Les électorats de la gauche de la gauche bien que leurs formations politiques défendent le principe de la parité étaient les plus nombreux à s'opposer à cette égalité construite sur le principe de discrimination positive (1/3 d'entre eux était en faveur de l'item « non, je suis contre la parité » pour une moyenne de 23,4%). Alors que les Verts étaient les plus actifs dans le vote d'une loi rendant obligatoire la parité sur les listes électorales, c'est parmi son électorat que l'on constatait le plus fort soutien à une parité sans loi (67,2% pour une moyenne de 60,7%). Les électeurs ADR étant les plus nombreux à être contre la parité avec une loi (18,3% pour une moyenne de 13,7%).

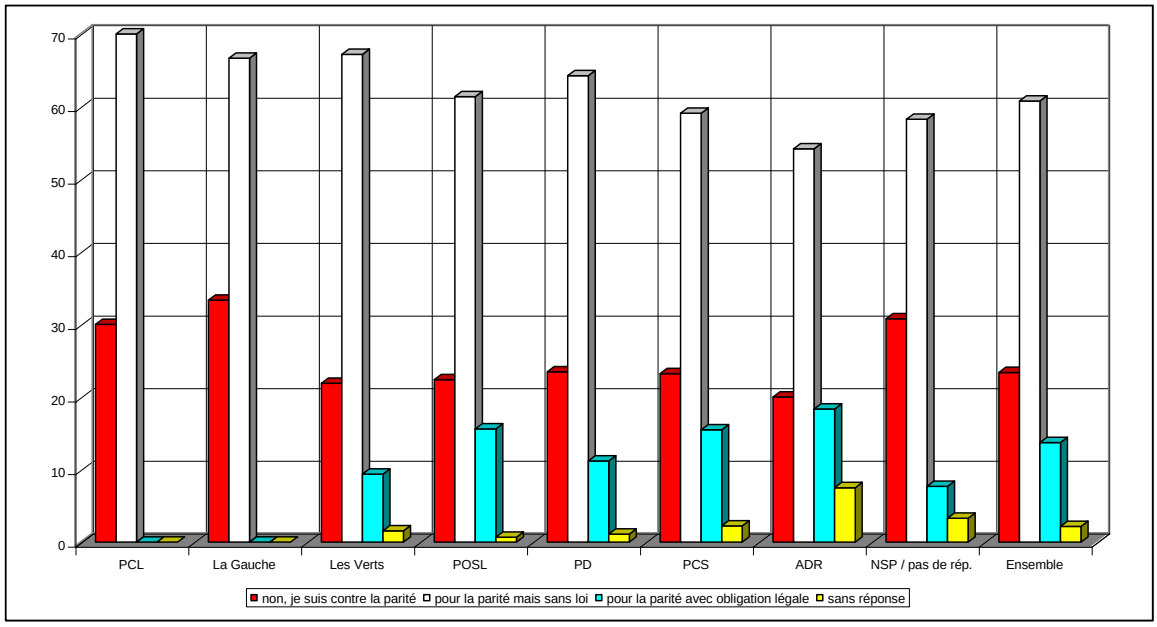

Figure 45 Structure de l'électorat selon la position sur la parité entre hommes et femmes

2.4.2 Candidatures aux élections législatives

La sélection des candidats –quelque soit le parti disposant d'un groupe à la Chambre des Députés– révèle à la fois la centralisation du processus décisionnel qui apparenterait alors les formations politiques luxembourgeoises à leurs alter ego européens et l'emprise de l'entreprise politique personnelle d'autant plus si le candidat est soutenu par un groupe d'intérêts particuliers. Les élections législatives et européennes de 2004 ne dérogent pas à cette règle.

En ce qui à trait au premier aspect, l'ensemble des partis ont instauré –à l'exception de l'ADR et du PD– dans leurs statuts des mécanismes bureaucratiques très complexes pour la désignation des candidats. Procédures administratives qui se doivent de respecter des quotas comme pour les Verts, qui laissent un pouvoir d'initiative aux organes locaux, le plus souvent au niveau de la circonscription, qui accordent une prime aux sortants comme chez les Libéraux, mais où la réalité de la fixation de la liste des candidatures reste du pouvoir de la plus haute instance du parti ou d'une Commission d'investiture qui dans la réalité est pilotée par les plus hauts dirigeants de la formation politique. Le « centralisme démocratique » en quelque sorte qui domine dans les partis luxembourgeois s'exerce de plusieurs manières. Tout d'abord, par le pouvoir d'extériorité comme il existe au POSL. Les membres de la Commission au niveau de circonscription n'en sont pas tous issus mais sont envoyés par le centre administratif du parti. Ensuite un pouvoir d'arbitrage comme

[158] La question était la suivante : « Etes-vous en faveur d'une obligation des partis de nommer autant de femmes que d'hommes comme candidats sur les listes électorales ? Pensez-vous qu'il faudrait y contraindre les partis par une loi [c'est-à-dire en faire une obligation]? ».

chez les Verts où la Commission électorale est in fine une instance qui oriente les éventuels débats au niveau des assemblées de circonscription tout en sachant que certaines ne parviendront pas à s'entendre et s'en remettront à la Commission électorale. Enfin, un pouvoir d'intervention directe, comme il est de rigueur au PCS et au PD. Le Comité des sages pour le PCS est d'autant plus puissant que non seulement il arrête la liste mais a aussi le pouvoir de repêcher un candidat qui n'aurait pas été retenu au niveau de la circonscription.

En ce qui concerne l'entreprise personnelle politique, les partis qui sont en mesure d'exercer la réalité du pouvoir sont naturellement plus sujets quant au choix des candidatures de la pression de certains groupes d'intérêts. Il ne faut y voir une quelconque malignité politique. Les partis politiques ont comme nous l'avons rappelé pour fonction d'être les agents d'intégration de l'ensemble des intérêts d'une société. Les formations politiques au Luxembourg se doivent particulièrement d'y veiller vue l'étroitesse du marché politique. Ce rôle est parfois tout de même difficile à tenir car les partis sont aussi l'expression de clivages anciens et tentent d'avoir le monopole sur l'un des nouveaux clivages. Ce faisant, ils se sont aussi construits tous des clientèles politiques, particulièrement au niveau communal ou au niveau des acteurs socio-économiques.

Qui plus est, le processus d'institutionnalisation pour les derniers arrivés dans le système politique, comme les Verts n'est pas sans tensions avec les associations qui sont à l'origine d'un agenda écologique au Luxembourg comme le Mouvement écologique. Le choix des candidats se révèle donc un exercice périlleux pour les partis :

- Ils doivent affirmer leurs autorités administratives; ils sont obligés de tenir compte de leurs clientèles électorales traditionnelles tout en ne pouvant pas empêcher certains candidats d'avoir une entreprise politique personnelle au risque parfois d'être en contradiction flagrante avec les principes du parti bien qu'ils soient peu évoqués finalement au cours de la campagne ;
- Ils doivent élaborer – même si tous le nient– un équilibre entre les différentes factions idéologiques qui s'affrontent particulièrement au moment de la constitution des listes. C'est d'ailleurs un rare moment – surtout valable pour le PCS– où percent publiquement les divisions inhérentes à toute formation politique.

Les partis ne sont pas seulement sujets des groupes d'intérêts. Ils sont aussi les premiers et se livrent parfois à une compétition forte pour attirer tel ou tel candidat représentant tel ou tel groupe d'intérêt. Les candidatures de Lucien Thiel, l'ancien directeur de l'Association des banques et banquiers (ABBL), sur la liste PCS, de Paul Hammelmann, conseiller juridique de l'Association des compagnies d'assurance (ACA), président de Profil, l'agence de promotion de la place financière, sur la liste POSL et dans une moindre mesure de Kik Schneider (étant donné que celui-ci est de longue date engagé en politique), directeur à la banque Générale du Luxembourg sur la liste du PD ne sont que l'expression de cette compétition. Surtout pour le premier, qui jusqu'alors était plutôt étiqueté PD.

L'entreprise politique personnelle est toutefois limitée dans les partis qui disposent dans leurs statuts de structures sous-organisationnelles fortes comme le PCS, le POSL ou les Verts. D'abord, les organisations satellites des partis veillent particulièrement à ne pas voir leurs influences réduites –déjà si difficilement acquises comme pour les associations féminines – par l'arrivée de candidats dont les soutiens auraient seulement pour origine un groupe d'intérêt extérieur– au moment de la désignation des listes.

Ensuite, les liens entretenus avec les centrales syndicales (NGL, LCGB, OGBL) sont aussi pour l'ADR, le PCS et le POSL un autre cadre de limitation de l'entreprise politique personnelle. Lesdites centrales exigent –non officiellement bien entendu– un certain nombre de candidats sur les listes politiques d'autant plus qu'elles sont en mesure aussi d'apporter au cours de la campagne un soutien logistique et financier pour certains.

Enfin, les mécanismes de sélections –à de rares exceptions– laissent la part belle aux élus nationaux comme au PD ou au PCS puisqu'ils peuvent se représenter presque automatiquement. Les élus maîtrisent de ce fait la machine électorale et peuvent isoler des

candidats à la candidature –qui par leurs actions ou leurs revendications catégorielles– remettraient trop rapidement en cause les difficiles équilibres déjà existants en termes d'orientations politiques ou de conservation de clientèles politiques.

a) Processus de candidature selon les partis politiques

La Gauche

Il n'existe pas de processus de sélection formel des candidats au sein de la Gauche. La coordination nationale –qui est le parlement du mouvement– d'après les listes d'adhérents et de sympathisants dresse une première liste. Ensuite les Comités de circonscription en étroite collaboration avec la coordination nationale doivent faire une proposition qui doit être acceptée par le congrès de circonscription. Au niveau du congrès de circonscription, les adhérents ont la possibilité de voter soit pour la liste entière proposée conjointement par la coordination nationale et par le Comité de circonscription soit d'attribuer une voix à chaque candidat. Si la majorité des adhérents réunis a voté la liste entière c'est celle-ci qui est retenue. Dans le cas contraire, ce sont les candidats à la candidature qui ont reçu le plus de voix qui seront présentés sur les listes officielles.

Dans la composition des listes, le mouvement la Gauche ne reconnaît plus le principe de représentativité des différentes tendances et/ou affinités partisanes. Ce fut le cas aux élections législatives de juin 1999 à la demande du Parti Communiste Luxembourgeois. Des résolutions votées lors des congrès de circonscription et des congrès nationaux invitent au respect des équilibres entre les associations et les affiliations partisanes mais en aucun mécanisme précis n'a été mis en place pour les élections législatives et européennes de 2004. La Gauche reconnaît l'existence de différentes tendances contrairement aux autres partis : La tendance communiste rénovatrice, la tendance socialiste révolutionnaire trotskiste et la tendance pacifiste et écologiste sociale.

Les électorats ciblés par la Gauche étaient : Les ouvriers, le salariat privé de citoyenneté luxembourgeoise, la fonction publique et les primo-votants. La Gauche reconnaissait la difficulté de rejoindre le premier groupe à travers ses candidats du fait que la condition ouvrière et la composition par citoyen de celle-ci ont fortement évolué. La Gauche affirmait aussi qu'elle n'est pas un mouvement qui présente seulement des candidats. Elle visait avant tout à sensibiliser l'ensemble du corps électoral tel qu'existant à des problématiques qui touchent l'ensemble de la société grand-ducale.

Les candidats devaient refléter le projet politique de la Gauche : Etre le mouvement qui dévoile les anciennes et les nouvelles oppressions (respectivement la domination économiste et la non reconnaissance des droits à certains communautés ethniques, religieuses ou sexuelles) à la société luxembourgeoise. La parité complète des listes était un objectif affiché. Il est d'ailleurs nommément inscrit dans les statuts que : « La parité des sexes doit être respectée et qu'il faille tenir compte dans la mesure du possible de l'équilibre entre Luxembourgeois et étrangers pour les élections européennes »[159]. La Gauche admettait la difficulté à atteindre ce but dans la mesure où elle ne parvenait pas déjà à trouver le nombre suffisant de candidats pour présenter des listes complètes. Sur ce point la difficulté était plus grande qu'en 1999 car au scrutin précédent –outre l'apport des candidats issus du PCL– le mouvement venait de se structurer et donc était en pleine effervescence d'où la proposition de candidatures plus nombreuses aussi par stratégie de carrière politique. La Gauche déclarait également qu'il était traditionnel au Luxembourg que la gauche radicale rencontrait des embûches pour boucler ses listes même lorsque le PCL était à son firmament dans les années 70. Dans le même temps des militants et des adhérents refusèrent d'être candidats sur ses listes parce ils craignaient avoir des mesures de vexation ou de rétorsion dans leurs milieux professionnels respectifs. Des échevins dans les communes à scrutin majoritaire qui sont des sympathisants ne souhaitent pas non plus se présenter car dans les communes où ils sont élus leur travail de sensibilisation à

[159] La Gauche, Statuten angenommen auf dem Gründungskongreß vom 30. Januar 1999 in Luxemburg, abgeändert auf dem nationalen Kongreß vom 28. Mai 2000 in Tetingen, Artikel 16.

certaines thématiques, comme une meilleure insertion des étrangers, risqueraient d'être mis en péril.

Toutes les listes devaient être closes avant le 25 janvier 2004 où elles devaient être présentées lors du congrès national de la Gauche. Tous les candidats étaient invités à participer à un séminaire de formation, la première fin de semaine du mois de mars avec des professionnels de campagne. C'était une première pour la Gauche. Le séminaire devait comprendre des ateliers de prise de parole en public et d'intervention dans les débats publics, radiophoniques et télévisuels.

Les Verts

Pour ne pas être pénalisé par le déficit de notoriété de certains de candidats, les Verts ont décidé d'arrêter le plus rapidement possible la liste de leurs candidats, soit 1 an et demi pour les élections européennes et 11 mois pour les élections législatives. Une Commission d'investiture avait été instituée en ce sens en janvier 2003. Elle a été désignée lors d'un congrès national. Elle s'occupait à la fois des élections législatives et européennes. Elle était composée d'un représentant de chaque circonscription, des membres du Comité exécutif, d'un représentant du conseil des femmes, d'un représentant des jeunes Verts, des deux porte-paroles officiels, du député européen sortant et du président du groupe parlementaire.

La composition de la liste devait d'abord respecter certains principes qui ont cours au sein du parti, notamment la parité hommes et femmes déjà évoquée et qu'au moins un des 12 candidats pour les élections européennes et 25% pour les élections législatives soit un jeune de moins de 30 ans. Selon les statuts, la Commission d'investiture ou électorale a pour mission de proposer à l'Assemblée de circonscription des candidatures possibles et des préférences pour l'établissement des listes électorales. La proposition de la Commission ne lie pas. Il est écrit dans les statuts qu'elle a pour but de faciliter la décision des assemblées correspondantes. Ce souci des procédures, de l'aveu même de certains membres de la Commission, est presque inapplicable dans les faits. D'une part, parce que certaines assemblées de circonscription ne parviendraient pas à se mettre d'accord sur les candidats puisque selon les statuts du parti tous les membres du parti appartenant à la section de circonscription peuvent y prendre part avec droit de vote. D'autre part, parce que les Verts n'arrivent pas encore à boucler toutes leurs listes aux législatives notamment en raison des principes de quotas qui y président. Seule la Commission électorale ou d'investiture en a la possibilité structurelle de le réaliser, ce faisant bien qu'elle soit désignée par le congrès et que c'est lui seul qui entérine les listes, le pouvoir de constitution et de discrétion qu'elle détient lui est supérieur.

La Commission d'investiture écologiste a décidé de présenter tous les ténors du parti sur la liste des élections européennes afin de consolider le siège regagné en juin 1999 et que toutes les listes soient menées lorsque cela été possible par des députés sortants. Bien que le parti soit toujours en faveur de la promotion des candidats étrangers sur ses listes pour les élections européennes, il a préféré tenir compte de la loi d'airain du système électoral, qui impose de ne présenter que des candidats susceptibles sur leurs noms d'attirer le maximum de voix au niveau du pays tout entier ce que pour l'instant les candidats étrangers ne peuvent réaliser. Leur plus grand souci a été aussi que leurs candidats ne soient pas tous issus de la fonction publique ou apparentée. Une fois que la liste a été arrêtée, elle a été approuvée par le congrès national de septembre 2004, comme le prévoit les statuts : « Le congrès est seul compétent pour l'établissement des listes électorales du parti « Déi Gréng » pour les élections européennes »[160].

Le POSL

Le processus de sélection des candidats POSL devait être effectif au plus tard huit mois avant la date des élections, une Commission électorale a été instaurée dans toutes les

[160]Déi Gréng, Statuts version française, Luxembourg, version 28 janvier 2002. Chapitre III, Prescriptions de procédure. Article 33 § 31 Etablissement des listes électorales.

circonscriptions. Chaque Commission était composée de cinq membres, dont au moins 2 femmes et 2 hommes. Trois membres de la Commission étaient désignés par le Comité de la circonscription respectif et deux membres par le Comité directeur (la plus haute instance du parti)[161]. Les membres de la Commission, qui ont été désignés par le Comité directeur, devaient être choisis en dehors de la circonscription pour laquelle la Commission est responsable[162].

Il n'était pas nécessaire que les membres de la Commission soient membres des organes qui les avaient désignés. Le président du parti a nommé directement les cinq présidents de Commission (une par circonscription + une pour les élections européennes). Jeannot Krecké pour le Sud, Mars Di Bartolomeo pour le Centre, Lucien Lux pour le Nord, Alex Bodry pour l'Est. Ils ont été nommés en accord avec le Comité directeur car ils connaissaient bien les rouages du POSL selon le président du parti.

Lors des précédentes élections de 1994 et de 1999, les listes de candidats retenus avaient été renversées par les congrès de circonscription. Tous les députés sortants et les bourgmestres des villes les plus importantes de la circonscription avaient le droit de se présenter automatiquement sur les listes. Aux élections de 2004, seules 2 places sur 7 étaient en jeu à l'Est. Pour le Nord, 3 sur 9. Pour le Sud 4 sur 23 et 5 sur 21 dans le Centre. La mission de la Commission consistait à établir une liste de candidats provisoire. La direction du parti admettait également que la professionnalisation du politique et la complexité de l'activité législative croissante notamment en regard des directives européennes nécessitait de repérer et d'investir des candidats qui étaient prêts à s'engager sur plusieurs législatures dans le cas où ils étaient élus.

La soixantaine de section du POSL d'après les statuts proposait des candidats à la candidature ainsi que les groupes de travail du parti. La Commission pouvait également retenir ses propres candidats. Ce devoir d'initiative était nécessaire pour le POSL pour éviter comme par le passé des affrontements stériles lors des congrès de circonscription. La décision de ces Commissions d'investiture présidées par un élu non originaire de la circonscription avait été prise immédiatement après les élections législatives de juin 1999.
Les consignes étaient la prudence et la conciliation avant même de proposer la liste des candidats aux votes du congrès de circonscription. Cette prudence pour certains membres du Comité directeur a d'une certaine manière empêché un renouvellement fort des candidatures pourtant nécessaires dans certaines circonscriptions. C'était aussi le moyen d'attirer des candidats représentant un groupe d'intérêt particulièrement fort dans la société mais sous représenté dans les instances du parti (Paul Hammelmann de l'Association des Compagnies d'Assurances, le Dr Romain Nati du Centre hospitalier). Au plus tard, quatre mois avant la date des élections, le Comité de la circonscription convoquait un congrès extraordinaire de la circonscription. La proposition de la Commission électorale était mise aux voix dans son entièreté. Le vote était secret.

Le POSL, selon son président, est un parti dont les candidats n'ont pas de notoriété spontanée. Au départ les candidats étaient surtout des syndicalistes ou des mandataires communaux. La structure des listes des élections législatives était axée selon le POSL sur ceux qui détiennent un mandat politique fort (échevin, bourgmestre, député national). Pour autant, pour les élections législatives de juin 2004, les consignes du Comité directeur était de présenter de nombreux candidats jeunes. Il ne fallait pas reproduire l'erreur de 1999 où par exemple sur la liste du POSL, il n'y avait aucun membre des jeunesses socialistes. En 2004, il y en avait 3 dans le Sud, 1 dans le Nord, 2 dans l'Est, 2 dans le Centre. Les élections législatives de 2004 devaient servir également pour assurer le renouvellement des cadres du parti et préparer au mieux les élections communales d'octobre 2005.

[161] Parti Ouvrier Socialiste Luxembourg, Statuts, adoptés au congrès extraordinaire du 24 mars 1991. Amendés aux congrès du 24 janvier 1993, 23 janvier 1997 et 17 mars 2002. Article 42 Structures du Parti, Ces membres sont élus par le congrès national pour une durée de deux ans. Chaque sexe doit être représenté avec au moins 10 représentants au sein du Comité directeur. A ceci, s'ajoutent deux membres de chaque circonscription; un membre des jeunesses socialistes, trois membres des femmes socialistes.
[162] Parti Ouvrier Socialiste Luxembourg, Statuts, adoptés au congrès extraordinaire du 24 mars 1991. Amendés aux congrès du 24 janvier 1993, 23 janvier 1997 et 17 mars 2002. Article 55

La direction du parti souhaitait également féminiser les candidatures. Elle admettait néanmoins la difficulté de l'opération. Les candidatures des femmes sont peu nombreuses selon le POSL car les femmes ne souhaitent pas s'investir en politique. Pour y parvenir graduellement, la direction estimait qu'il fallait d'abord féminiser les cadres du parti. En décembre 2003, le parti a annoncé une réorganisation de l'organisation des femmes socialistes afin qu'elle puisse mieux peser à l'avenir dans le processus décisionnel interne et particulièrement dans le choix des candidatures.

Le POSL reconnaissait rechercher aussi les équilibres régionaux. Admettant que la liste présentée dans le Centre souffrait de ne pas avoir de représentants issus des principales communes périphériques de la Ville de Luxembourg (Hesperange, Bertrange, Strassen) et du canton de Mersch. L'Est a été selon eux une réussite puisque des candidats venaient aussi bien de Dalheim, d'Echternach, de Junglinster, de Rosport, de Mondorf et de Wasserbillig.

La constitution de la liste de la circonscription Sud aurait été la plus aisée à réaliser étant donné tout d'abord que les sept députés sortants se représentaient et le parti disposait d'un réservoir très important de bourgmestres parmi les communes les plus importantes de la circonscription et d'élus locaux dans tous les cantons y compris les moins favorables comme Capellen-Mamer avec Roger Negri.

Le parti n'avait pas prévu de journées de formation pour ses candidats bien qu'il reconnaissait son utilité surtout pour les primo-candidats. Alex Bodry alors vice présent du POSL désirait introduire un système de parrainage pour les nouveaux. Un élu plus capé aurait accompagné ou entraîné l'un des nouveaux candidats de sa circonscription. Ce système a été mis difficilement en place.

La direction du parti considérait qu'il n'existe pas de courants organisés en son sein qu'il n'était pas utile de prévoir un système d'arbitrage entre ceux-ci. Le POSL a pourtant des sensibilités mais elles sont informelles et se construisent au gré des dossiers sur la sécurité, sur la politique de diversification industrielle ou, par exemple, sur une loi visant à réglementer le port de signes religieux ostentatoires.

Une fois adoptée la liste de candidats devait être approuvée par le Comité directeur[163]. Si le Comité directeur n'approuvait pas cette liste de candidats, le Conseil général décidait en dernière instance de la composition de la liste[164].

Sur proposition du Comité directeur, le congrès national décidait au moins 8 mois avant l'échéance des élections législatives et européennes si, à côté d'une tête de liste pour les élections législatives, une autre tête de liste pour les élections européennes serait désignée. C'est aussi le Conseil général qui désignait les candidats parmi lesquels tous les membres choisissaient la tête de liste aux élections nationales dans le cadre d'un vote direct.

En ce qui concerne les élections européennes, au plus tard huit mois avant celles-ci, le Comité directeur instaurait une Commission électorale composée de sept membres dont au

[163] Le Comité directeur s'occupe plus précisément des affaires courantes du parti et gère les finances du parti. Sur base des décisions d'un congrès national, des statuts et, le cas échéant, des recommandations d'un conseil général, le Comité directeur détermine les lignes directrices des activités politiques de tous les organes, des mandataires et des membres du parti. Ces 29 membres sont élus par le congrès national pour une durée de deux ans. Chaque sexe doit être représenté avec au moins 10 représentants au sein du Comité directeur. A ceci, ils s'ajoutent deux membres de chaque circonscription; un membre des jeunesses socialistes, trois membres des femmes socialistes.

[164] Font parties du Conseil général les membres du Comité directeur; les membres du groupe parlementaire (les députés élus aux dernières élections, les ministres et secrétaires d'Etat en fonction, les députés européens en fonction, les membres du Conseil d'Etat); deux représentants des différents Comités de circonscription; un représentant supplémentaire des Comités de circonscription par 500 membres de la circonscription, chaque fraction de 500 donnant droit à un représentant supplémentaire; les membres de la Commission de contrôle; deux représentantes des « Femmes socialistes », une représentante supplémentaire par 500 membres féminins; deux représentants des « Jeunesses socialistes », un représentant supplémentaire par 500 membres des JSL; deux représentants de la FCCS; les bourgmestres socialistes. Parti Ouvrier Socialiste Luxembourg, op.cit, Article 39.

moins 3 femmes et 3 hommes[165]. Chaque circonscription (4 au Luxembourg) était représentée par au moins un membre. Il n'est pas nécessaire que ces membres soient membres du Comité directeur ou d'un Comité de circonscription.

Pour les élections européennes, le Comité directeur avait décidé de présenter au minimum trois femmes, un représentant de la circonscription Nord et un de la circonscription Est, de représenter les élus qui se sont investis dans les affaires européennes comme Ben Fayot et Robert Goebbels et les personnalités nationales. L'imposition d'un candidat étranger s'avérait encore difficile pour une partie du mouvement socialiste. En effet, comme le POSL était un parti d'opposition et que le scrutin européen allait s'avérer très difficile – notamment le maintien du second siège– il était préférable de présenter, tout en tenant compte des paramètres susmentionnés, que des candidats qui assurent le nombre maximal de votes préférentiels. De plus, les ressortissants communautaires n'étaient pas encore assez nombreux à s'être inscrits dans le collège électoral luxembourgeois dans la perspective des élections européennes selon une partie du POSL. Toutes les listes étaient prêtes fin janvier et présentées lors du congrès de mars.

Le PD

Le Comité directeur[166] du Parti Démocratique –qui a la direction effective du parti, tant administrative que politique et qui veille notamment à ce que les buts et le programme du parti soient réalisés et que les décisions du congrès national soient respectées et exécutées– a désigné les candidats aux élections législatives et européennes après proposition des Comités régionaux qui correspondent aux circonscriptions qui eux-mêmes ont pu recevoir des propositions des sections locales. Les candidats ont été choisis et présentés mi-janvier pour les élections législatives et mi-avril pour les élections européennes. Tous les députés sortants avaient automatiquement le droit de se représenter ainsi que les membres du Gouvernement. Outre ce processus qui empêche le renouvellement des candidatures comme au POSL, il faut remarquer d'autres mécanismes : Au niveau du Comité régional de circonscription, les candidats aux dernières élections législatives qui n'en sont pas membres sont invités à prendre part à ses travaux et y ont une voix consultative.

Selon la direction du PD, les mandataires du parti avaient un rôle d'autant plus important dans le choix des candidats car, par rapport aux autres partis de Gouvernement, ils étaient plus jeunes. En conséquence, ils étaient plus intéressés à participer à la constitution des listes puisqu'ils étaient en début de carrière politique. Le PD a recherché aussi invariablement des candidats qui étaient « visibles » dans leurs professions et qui exerçaient des responsabilités dans le milieu associatif. Le PD a commencé à réfléchir sur ses candidatures au moment de la publication de l'enquête sur les Valeurs des Européens au printemps 2002. Dans les petites circonscriptions, le parti a voulu systématiquement présenter des bourgmestres.

Les candidats n'avaient pas reçu de formation particulière pour la campagne mais avaient reçu chacun une sorte de kit de campagne qui était en fait un résumé de l'action gouvernementale du PD. Pour les élections européennes, la liste était identique à celle de 1999. La règle était là aussi de prendre les personnalités les plus importantes du parti, le député sortant et un candidat représentant la jeunesse (le second député le plus jeune du Parlement sortant, 34 ans).

[165] Parti Ouvrier Socialiste Luxembourg, op.cit, Article 64, Candidatures, B. Le Parlement européen.
[166] Parti Démocratique, http://www.dp.lu/downloads/pdf/statuts.pdf, tels qu'ils ont été modifiés en date du 8 juin 2002 par le congrès national extraordinaire. Le Comité directeur composé du président national, du 1er vice-président, de deux autres vice-présidents, et du secrétaire général élus lors d'un congrès national se réunissant une fois par an, des présidents des Comités régionaux, de 16 membres élus par le congrès national ordinaire à savoir quatre par circonscription; de deux membres par circonscription, désignés par chaque Comité régional, des parlementaires ; des membres du Gouvernement appartenant au parti; des membres du Parti Démocratique appartenant aux institutions européennes suivantes: Parlement européen, Commission; de trois représentants de la Jeunesse Démocrate et Libérale, dont son président national; de membres cooptés, dont le nombre ne dépasse pas trois; des anciens présidents nationaux., (Article 36 et Article 37) . Toutefois Le président, le 1er vice-président ainsi que les deux vice-présidents et le secrétaire général sont élus pour une durée de trois ans alors que les autres le sont pour un an (Article 31).

Les candidats devaient pour autant être clairement identifiés comme libéraux. Le PD souhaitait aussi apparaître comme un mouvement qui véhiculait des nouvelles idées en lien avec le libéralisme politique notamment sur les thèmes de société. Les candidats ont tous reçu un document bilan de l'action du Gouvernement PCS-PD. Le PD n'avait pas d'électorats cibles. S'il souhaitait présenter une grande diversité de candidatures, il n'a pas voulu établir des profils types de candidats. Le seul critère était un équilibre entre les communes d'une circonscription.

Comme aux élections législatives de juin 2004, le PD avait selon lui trop de candidatures pour ses listes. C'est le Comité directeur qui devait intervenir en dernier ressort. Si des problèmes ont existé, ils ont été traités au niveau des Comités régionaux. Pour les élections de juin 2004, le Comité directeur n'aurait été saisi d'aucuns cas litigieux.

Le Groupe de travail sur le programme a été constitué sous la présidence de Kick Schneider. Ce groupe de travail devait faire le lien avec tous les groupes de travail du parti existants, les ministres et le groupe parlementaire. Une demi-douzaine de personnes en était membres. Tous n'étaient pas des adhérents du parti mais tous affichaient des convictions libérales. Le PD n'a pas souhaité communiquer la liste de ses membres. Les rédacteurs du programme électoral, n'étaient pas –du moins pour la majorité d'entre eux- ceux qui avaient rédigé le programme fondamental proposé à l'automne 2003. Le programme électoral a été publié au mois de mars. Le décalage entre la publication de la liste des candidats et du programme électoral a été jugé préjudiciable par une partie du Comité directeur. Ce dernier était d'avis que les candidats dans les réunions publiques et les débats ne maîtrisaient pas suffisamment le bilan de l'action gouvernementale.

Le PCS

A une date butoir les candidats à la candidature qu'ils soient membres ou pas du PCS doivent se manifester auprès du président de circonscription. Les députés sortants sont automatiquement placés sur la liste. C'est une considération de fait mais non de droit. Les candidats doivent avoir l'appui de 25 membres du parti si l'on pose individuellement sa candidature.

Au-delà de ce processus, les Comités de circonscription et les sections peuvent aussi proposer en leur nom des candidats à la candidature. 75 à 80 % des candidats sont proposés selon la procédure susmentionnée, les 20 ou 25% restants étant le fait du Comité des sages au niveau national (6 au Sud, 5 au Centre, 2 au Nord, 2 à l'Est). Le Comité des sages est constitué du président du Gouvernement, du président du parti, du président du groupe parlementaire et des présidents de circonscription. Les débats du Comité des sages ne sont pas rendus publics à l'interne du parti. Le Comité des sages peut investir des candidats qui ne sont nullement membres du parti[167]. Selon les statuts, le Comité des sages veille à ce que l'ensemble des candidats soient répartis de façon équilibrée au niveau démographique et au niveau des communes. Les candidatures sont plus nombreuses que le nombre de place disponible sur la liste. Il appartient alors au Comité de circonscription de procéder à un vote candidat par candidat. Jean-Louis Schiltz, secrétaire général du PCS a été recalé par le Comité de circonscription Centre. Les potentats locaux du PCS membres du Comité de circonscription imposent généralement leurs candidats sur ceux qui se seraient candidatés individuellement. Une fois la liste complète, elle est soumise au vote bloqué au congrès extraordinaire de circonscription. Si la liste ne recueille pas la majorité du congrès alors on procède à un vote individualisé mais en ne se limitant pas à la liste proposée par le Comité de circonscription mais en fonction de la liste mentionnant tous les candidats à la candidature. Le cas est déjà arrivé en 1974 dans la circonscription Est.

A côté de cela, tant pour les élections législatives qu'européennes, des personnes intéressées peuvent soumettre leurs candidatures à leur président de circonscription respectif si bien sûr ils sont supportés par au moins 25 membres du parti ou si une des

[167] C'est moyen pour repêcher des candidats jugés par le Comité national comme très importants. Ce fut le cas de l'actuel ministre de la Coopération, Jean-Louis Schiltz, alors secrétaire général du parti, qui n'avait pas été sélectionné par le Comité de circonscription Centre pour les élections législatives.

sections locales ou plusieurs soutenaient leur démarche. Ce processus ne vaut pas pour les députés sortants aux élections législatives qui ont le droit de se représenter automatiquement. C'est une considération de fait mais non de droit[168]. Les Comités de circonscription peuvent également eux-mêmes présentés des candidats. Une fois la liste des candidats arrêtée (80% sélectionnés par le Comité de circonscription, 20% par le Comité des sages) le Comité de circonscription la soumet, comme susmentionné, à un congrès de circonscription extraordinaire. Dernier élément, depuis 2001, tant pour les législatives que les européennes, 1/3 des candidats doivent être des femmes. Enfin, à l'image des autres partis politiques, le PCS présente seulement aux élections européennes ses leaders nationaux et membres du Gouvernement en veillant toutefois que chacune des circonscriptions soient représentées au moins par un candidat ce que ne font pas nécessairement les autres partis.

Il n'existait pas de critères spécifiques pour le choix des candidats sauf que 33% doivent être de sexe féminin. Pour les élections législatives de 2004, il a été néanmoins fait attention dans la mesure du possible à la représentativité des candidats par profession en rapport avec les données du recensement de 2001. Dans les statuts, il n'est pas prévu que le LCGB ait un quota de candidats. Dans les faits, la Centrale syndicale parvient à imposer un nombre minimum de candidats en passant notamment à travers le Comité des sages qui étaient à une exception près, tous membres du syndicat au moment des élections législatives de 2004.

Officiellement le PCS n'a pas de courants politiques organisés étant donnée que son identité est construite sur l'idée d'être un parti attrape-tout ce qui dans le langage du parti se traduit par « populaire ». Le choix des candidatures ne peut donc être réalisé à travers un mécanisme d'équilibre entre factions. Néanmoins, il existe des sensibilités qui s'expriment parfois lors des congrès ou au sein des différents organes du parti. Aujourd'hui trois factions sont identifiables : Une faction conservatrice sur les valeurs proprement chrétiennes et sur la souveraineté de l'Etat, une faction sociale héritière seulement de la partie économiste de la doctrine sociale de l'Eglise, une faction libérale/libertarienne. La non structuration des courants politiques à l'inverse de ce qui peut exister au sein de la CDU est plutôt jugée comme une bonne chose par l'ensemble de ses représentants puisqu'elle permet de préserver l'unité du parti tout en s'adressant à des clientèles et des groupes d'intérêts fort différents. En revanche, ceci est problématique dans le choix des candidatures pour certains dirigeants du PCS qui considèrent que l'aile sociale n'a pas tenu assez compte de la diversité et de la force des différentes sensibilités. Finalement, seul le Comité National –l'organe décisionnel du parti– a le pouvoir d'élaborer la liste pour les élections européennes et de l'approuver[169].

L'ADR

L'ADR procède d'abord par la désignation des têtes de listes pour les quatre circonscriptions. C'est le Comité national, la plus haute instance du parti qui a la responsabilité de la chose. Il est composé des députés nationaux, du président du parti, du secrétaire général, du trésorier, des délégués des quatre circonscriptions, des femmes ADR et des jeunes ADR. Le Comité national a fait une exception à la règle dans le Nord. Il y a deux têtes de liste car les dirigeants nationaux de l'ADR estimaient que l'élection dans cette circonscription allait se jouer à très peu de voix. Les deux têtes de liste étaient les deux députés sortants. Ensuite les Comités de circonscription, après avoir entériné les décisions du Comité national, donnent le pouvoir à la tête de liste de constituer la liste des candidats de la circonscription. La tête de liste peut constituer un Comité de candidatures restreint qui propose des candidats.

Pour l'ADR, cette procédure évite des débats trop longs sur les candidatures. Elle permettrait de mieux évaluer les potentialités réelles de chaque candidature afin d'éviter

[168] Cela vaut également pour les commissaires et les députés européens sortants.
[169] PCS, C) Europaparlament Artikel 70 Die Liste für die Europawahlen wird gemäß einem vom Nationalkomitee zu verabschiedenden Reglement aufgestellt. In Statuten, http://www.csv.lu/publikatiounen/statuten.pdf, p45, adopté par le congrès national le 17 mars 2001.

que soit retenu par le Comité de circonscription des candidats dont la notoriété est trop faible ou qui bénéficient d'un relais trop important auprès d'un groupe d'intérêt disproportionné par rapport à la réalité de l'électorat de la circonscription. La centralisation du processus aurait un autre avantage selon l'ADR, en confiant la responsabilité du choix des candidatures à la tête de liste, on évite que des personnalités qui ne sont pas membres du parti d'être contactées de façon informelle au risque par ailleurs que l'information ne filtre avant même que l'intéressé n'est donné son accord final.

Dès que la liste est bouclée, elle est soumise au Comité de circonscription. Le Comité de circonscription peut voter la liste entière ou peut aussi organiser un vote sur une candidature qui ne ferait pas l'unanimité. Le critère qui est retenu in fine pour départager éventuellement deux candidats est la notoriété des candidats au niveau de la circonscription. Cette notoriété est évaluée selon que le candidat est engagé dans le milieu associatif et s'il dispose d'une certaine couverture presse. L'ADR reconnaissait que plusieurs de ses candidats n'avaient une notoriété suffisante qu'au seul niveau de la section. L'ADR admettait aussi qu'en étant une petite formation politique, il est préférable d'éviter que ne soit procédé au vote par candidat. Si tel était le cas, le membre du Comité national en charge des élections pouvait intervenir dans le cas où le conflit risquait de s'envenimer. Toutes les têtes de liste (et leurs Comités de sélections informels) tant pour les élections de 1999 que pour celles de 2004 ont réussi à imposer leurs choix.

La tête de liste a transmis la liste des candidats de sa circonscription au responsable national des élections du parti. C'est lui seul qui contacte in fine officiellement les candidats. Il demande toujours aux têtes de listes de donner un ou deux noms de candidats supplémentaires avec un classement de ceux-ci. Le responsable des élections nationales vérifie dans la mesure du possible si les candidats correspondent d'une part à la composition sociologique de la circonscription et d'autre part si ces derniers sont aussi capables d'attirer le maximum de votes préférentiels auprès des électorats jugés comme cibles pour ce scrutin.

Pour les élections de juin 2004, l'ADR a particulièrement fait attention à la diversité des candidats par groupe de profession quelle soit répartie entre actifs et retraités et a souhaité rajeunir ses candidats. La formation originellement en faveur de l'équité des pensions admettait que ses candidats souffraient d'un déficit de médiatisation des compétences des candidats. L 'ADR –fort des résultats des élections législatives où il était apparu qu'elle était la formation politique dont les suffrages de liste étaient les plus nombreux– a particulièrement recherché des candidats qui soient porteurs d'un message global de compétences en raison même de la représentativité parmi ses listes d'un plus grand nombre de groupe de profession. Outre les classes moyennes du secteur privé, l'ADR a voulu à travers ses candidats et son programme adresser un message aux fonctionnaires – électorat jusqu'alors rétif à son discours– préoccupés des conditions d'accès à la fonction publique notamment par le respect de l'exigence de la langue luxembourgeoise.

Néanmoins, pour la circonscription Centre, dans la perspective aussi des élections communales, l'ADR a souhaité que plus de la moitié des 21 candidats soient issus de la Ville de Luxembourg. Le parti souverainiste estimait que les nouveaux candidats « plomberaient » certainement les résultats finaux mais c'était aussi un bon moyen de tester la capacité d'attraction des nouveaux candidats pour les élections communales de 2004. L'ADR n'a pas procédé à un sondage pré-électoral pour mesurer la notoriété des candidats dans les circonscriptions avant d'arrêter les listes finales. L'ADR a demandé à ses élus sortants de tous se représenter, même si l'un d'entre eux hésitait à le faire. Un an avant l'élection législative, les élus sortants devaient donner leurs réponses définitives.

Le Comité national et particulièrement le responsable des élections veille également à ce que la répartition des candidats respecte les équilibres idéologiques internes. Il a recommandé toutefois aux Comités de circonscription au moment de la proposition de listes de ne pas tenir compte des éventuels différents programmatiques. C'est le Comité national seul qui arbitre cette question. En revanche, chaque candidat retenu accepte

personnellement le programme présenté aux élections législatives et aux élections européennes ainsi que les orientations fixées au préalable du futur groupe parlementaire.

Pour les élections européennes, l'ADR souhaitait au minimum deux candidates féminines. Les candidats des ressortissants communautaires n'étaient pas rejetés par principe mais le système électoral tel qu'il existe empêche selon lui que ceux-ci soient de bons candidats, c'est-à-dire qu'ils attirent un nombre suffisant de votes préférentiels. Gast Gibéryen avait été le candidat qui avait remporté le plus de votes préférentiels pour l'ADR en 1999 aux élections législatives. L'ADR avait décidé de l'envoyer à la Convention européenne car ainsi il serait devenu compétent en affaires européennes aux yeux des électeurs et aurait été capable de tirer la liste aux élections européennes de juin 2004.

	Organe de proposition	Processus de ratification	Organe d'arbitrage	Critères à respecter	Positions des sortants	Formation des candidats
La Gauche	Comité de circonscription/ direction nationale	congrès de circonscription	direction nationale	augmenter la part des candidates, candidatures ouvrières et salariés du privé		Oui
Les Verts	Commission électorale spéciale	assemblée de circonscription	Commission électorale spéciale	quotas d'après les sexes, candidatures juvéniles, augmenter la part des candidats du secteur privé		Oui
POSL	section/groupe de travail/ Commission électorale spéciale	congrès de circonscription	direction nationale	augmenter la part des candidates et des jeunes, présenter un maximum d'élus locaux, respecter les équilibres régionaux	droit de reconduite automa-tique	Non (mais système de parrainage)
PD	section/ Comité de circonscription/ direction nationale	direction nationale	direction nationale	présenter un maximum d'élus locaux	droit de reconduite automa-tique	Non
PCS	Comité de circonscription/ direction nationale	congrès de circonscription/ direction nationale	direction nationale	quotas d'après les sexes, respecter les équilibres démographiques et régionaux	droit de reconduite automa-tique	Oui
ADR	direction nationale	congrès de circonscription	direction nationale	équilibre entre candidats actifs et retraités, augmenter la part des candidats fonctionnaires	droit de reconduite automa-tique	Non

Figure 46 Principes de sélection des candidatures aux législatives de 2004

b) Reproduction des candidatures

Les processus de sélection entraînent des taux de non renouvellement des candidatures très importants chez les partis qui ont un groupe parlementaire à la Chambre des Députés (54,6% en moyenne) et encore plus chez ceux qui ont exercé déjà une responsabilité gouvernementale (61,1%). Le PCS était la formation politique dont le taux de non-renouvellement des candidats entre les élections législatives de 1999 et de 2004 était le plus élevé (66,6%). Il est aussi d'autant plus important pour tous les partis à mesure que la circonscription est le fief électoral du parti (71,42% dans la circonscription Centre pour le PD voir tableau ci-dessous). Le PCL, la Gauche et l'ADR par rapport à 1999 étaient les seules formations politiques où des candidats avaient changé de circonscription. Témoignage de la difficulté de boucler les listes pour les premiers après leurs séparations. Pour l'ADR volonté de parachuter des candidats capables d'attirer des votes préférentiels supplémentaires en raison de leurs fonctions (Christian Schaak, secrétaire parlementaire du groupe ADR) dans l'Est, (Tania Gibéryen responsable des jeunes de l'ADR) dans le Centre et de profiter pour cette dernière de la notoriété du président du groupe parlementaire ADR, son père. Mis à part les départs de candidat de la liste de la Gauche de 1999 vers la liste PCL en 2004, il n'y avait qu'un seul transfuge (Théo Stendebach député élu PD en 1999 et qui avait rejoint en fin de législature le PCS). Les frères ennemis de la Gauche radicale étaient les seules listes où des candidats ne se présentaient pas dans la circonscription où ils habitaient.

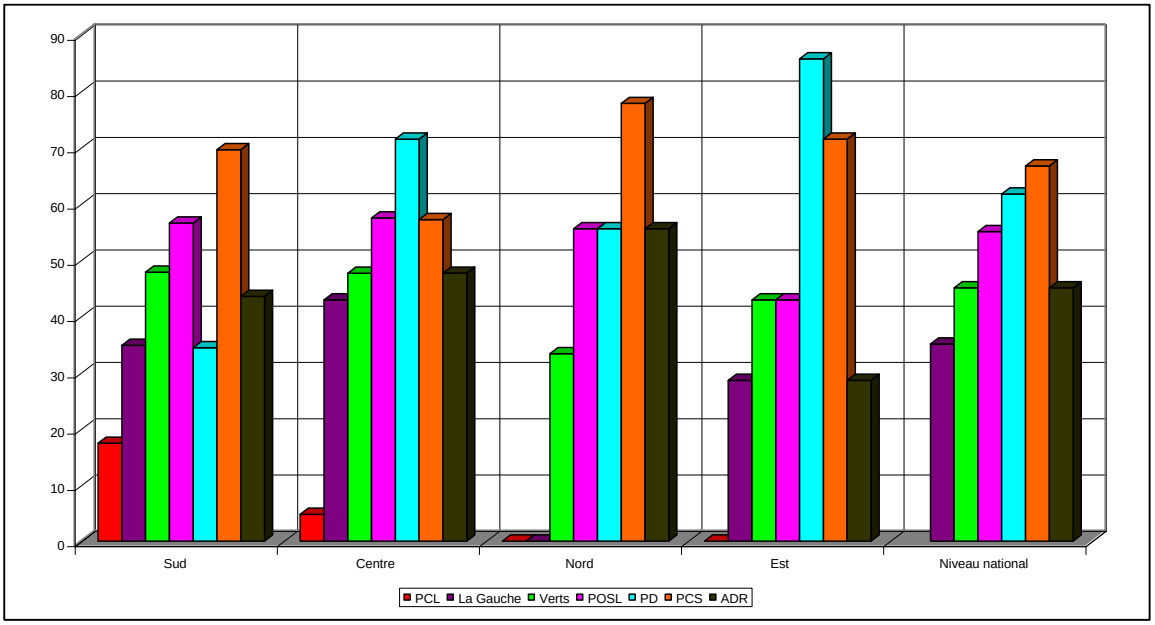

Figure 47 Candidatures non renouvelées aux législatives entre 1999 et 2004

Les processus de sélection susmentionnés provoquent aussi une concentration des candidatures détenant déjà un mandat politique (c'est-à-dire la détention d'un portefeuille ministériel, un mandat européen, national ou communal) chez les partis qui ont un groupe parlementaire à la Chambre des Députés (62,4% des candidats en moyenne avaient déjà un mandat) et encore plus chez ceux qui ont exercé déjà une responsabilité gouvernementale (79,4%). Le PCS était la formation politique dont la détention d'un mandat électif entre les élections législatives de 1999 et de 2004 était le plus élevé (85%). Les partis présentaient systématiquement le plus grand nombre de mandataires politiques dans la circonscription qui est leur fief électoral du parti (90% dans la circonscription Centre pour le PD et 91% pour le POSL dans le Sud voir tableau ci-dessous).

Naturellement, les partis n'ayant jamais exercé une responsabilité gouvernementale mais disposant un groupe parlementaire parviennent mieux à présenter des mandataires politiques dans les petites circonscriptions. D'après les entretiens que nous ont accordés

les présidents de groupe parlementaire de ces partis, il y a tout de même une volonté d'imitation des grands partis en raison même du vote préférentiel.

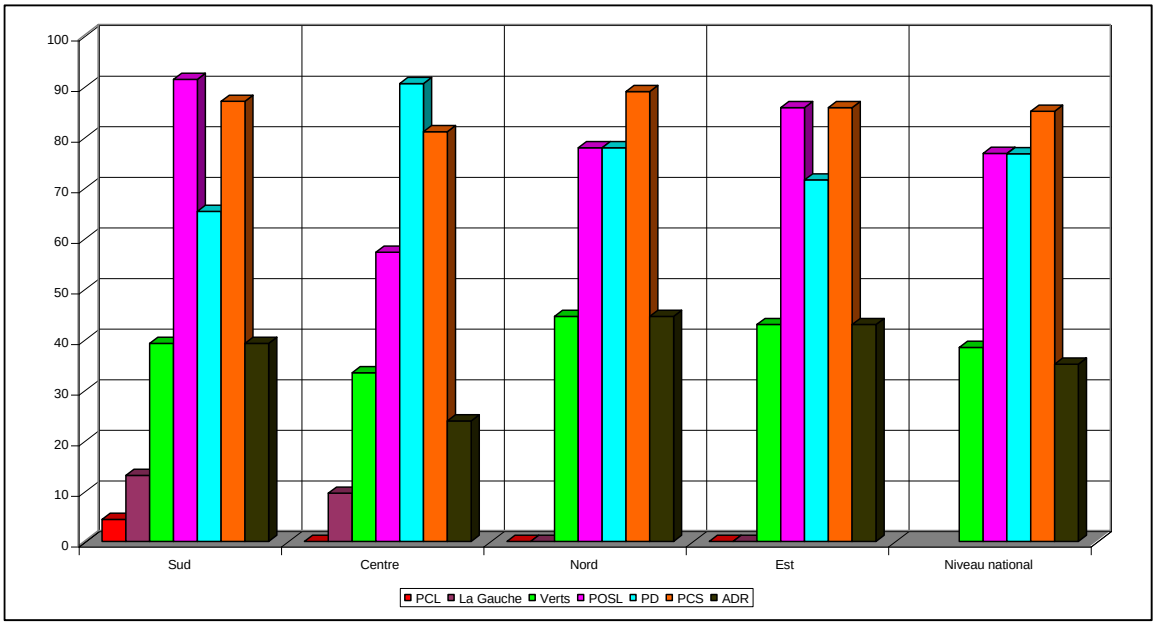

Figure 48 Détention d'au moins un mandat politique pour les candidats aux législatives de 2004

c) Age des candidats

La moyenne d'âge des candidats a légèrement augmenté aux élections législatives de 2004. Elle était de 47,3 ans contre 46,9 ans au scrutin national de 1999. L'augmentation très légère de l'âge est due à ce que les partis ont présenté beaucoup plus de candidats âgés dans la circonscription Centre (48,7 en moyenne d'âge en 2004 contre 47,2 en 1999). Ce vieillissement des candidatures en région Centre est imputable à tous les partis à l'exception des Verts qui sont la seule formation à avoir su rajeunir leurs listes.
De manière générale, le parti vert est le mouvement politique dont les listes étaient les plus juvéniles (43,2 en moyenne nationale en 2004, soit 4,2 ans inférieurs à la moyenne nationale tous partis confondus). C'est tout de même très légèrement supérieur à sa moyenne nationale d'âge de 1999 (+0,1 an). Un seul parti a réussi à rajeunir ses candidats : le POSL. (46,7 ans en 2004, 47,3 en 1999). Ce rajeunissement des candidatures est attribuable surtout à celui qui s'est opéré dans son fief historique le Sud (50,3 ans en 1999, 46,9 ans en 2004). C'est aussi vrai dans l'Est. Mais dans la plus petite circonscription, il peut y avoir un effet de biais. Par exemple le POSL n'a plus présenté sur ses listes Marcel Schlechter qui avait 70 ans en 1999. Le PD dans son fief électoral avait la moyenne d'âge par candidat la plus élevée (52). Sur un plan national, il était presque au niveau de l'ADR et du PCS qui étaient les premiers partis ayant la moyenne d'âge la plus élevée (respectivement 49,3, 49,5 et 49,5). Le PCS n'a rajeuni ses listes que dans la circonscription Est (-4,28 ans par rapport au scrutin précédent). En moyenne, l'ADR et la Gauche ont eux aussi connu un léger vieillissement de leurs listes (respectivement 49,5 et 45,3 ans en 2004 contre 48,9 et 44,8 en 1999, +0,6 et +0,5 an en moyenne nationale).

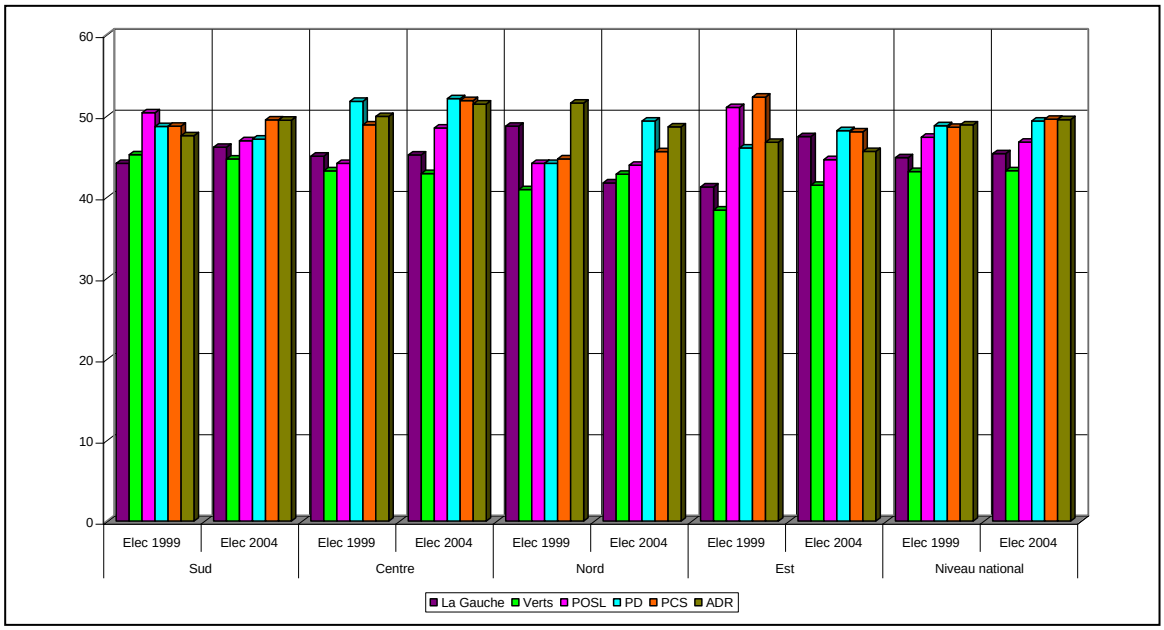

Figure 49 Moyenne d'âge des candidats aux législatives 1999-2004

d) Professions des candidats

En ce qui concerne la composition des listes par groupe de profession[170], les élections législatives de 1999 avaient été marquées par la domination des professeurs, instituteurs, éducateurs (15% de toutes les candidatures), des fonctionnaires d'Etat et communaux, des employés publics (11,4%) et des employés privés (9,8%). Se rapportant aux trois premiers groupes de candidats par profession on avait remarqué que :

- 40% des candidats écologistes étaient des professeurs, instituteurs, éducateurs en 1999;
- 21,7% des candidats démocrates étaient des fonctionnaires d'Etat et communaux, des employés publics ;
- 18,3% des candidats ADR étaient des employés privés.

Pour les autres partis, il avait été noté que :

- 65% des candidats de la Gauche travaillaient dans le secteur public et/ou conventionné avec celui-ci[171] ;
- 21,7% des candidats POSL étaient des professeurs, instituteurs, éducateurs ; 11,7% étaient des fonctionnaires d'Etat et communaux, des employés publics ;
- 18,3% des candidats ADR étaient aussi des artisans et des commerçants ; 13,3% étaient des retraités ;
- 15% des candidats PCS exerçaient une profession médicale et 13,3% une profession juridique ;
- 13,3% des candidats démocrates étaient aussi des fonctionnaires d'Etat et communaux, des employés publics ; 13,3% étaient issus des professions médicales.

[170] Le regroupement des candidats par profession a été réalisé sur les déclarations des candidats publiés dans les documents de campagne des partis.

[171] Le secteur public et/ou conventionné avec celui-ci inclut les professeurs, instituteurs, éducateurs, les fonctionnaires d'Etat, communaux, employés publics, les agents et employés CFL et des P&T, les actifs travaillant dans les professions psycho-sociales (psychologue et assistant social).

Figure 50 Répartition des candidats par groupe de profession et parti aux législatives 1999

	GAL	La Gauche	Les Verts	POSL	PD	PCS	ADR	National
agriculteur, agronome, viticulteur	0,6	0	1,7	0	5	3,3	6,7	2,4
artisan, commerçant, représentant de commerce, vendeur	5	0	1,7	3,3	3,3	1,7	18,3	5,7
autres professions libérales	2,5	1,7	0	1,7	3,3	3,3	5	3,3
cadre moyen, employé de banque	1,9	1,7	1,7	3,3	1,7	0	1,7	2,6
cadre supérieur, chef d'entreprise, consultant	3,1	0	5	0	5	6,7	3,3	4,3
CFL & P&T	2,5	16,7	3,3	3,3	0	0	0	3,6
chauffeur, ouvrier	1,9	5	0	0	0	0	3,3	1,7
employé privé	13	15	11,7	6,7	10	1,7	18,3	9,8
étudiant	2,5	5	1,7	1,7	1,7	1,7	3,3	2,9
fonctionnariat et employé public	9,9	13,3	5	11,7	21,7	11,7	3,3	11,4
ingénieur	2,5	0	1,7	1,7	0	3,3	1,67	1,9
journaliste	1,9	1,7	1,7	8,3	0	5	0	2,4
professeur/instituteur/éducateur	11,8	20	40	21,7	13,3	10	0	15
professions juridiques (avocat, juriste, notaire, etc.)	5	3,3	0	10	11,7	13,3	3,3	6,2
professions médicales (médecin, infirmier, aide soignante)	8,7	3,3	10	3,3	13,3	15	5	7,6
professions politiques (assistant parlementaire, etc.)	5,6	0	3,3	8,3	6,7	3,3	0	3,6
professions psycho-sociales (psychologue, assistant social)	0,6	0	1,7	0	1,7	0	0	0,5
retraité	9,9	8,3	3,3	6,7	0	10	13,3	6,9
sans profession/femme au foyer/chômeur	5	5	3,3	3,3	1,7	6,7	3,3	5
syndicaliste	6,2	0	3,3	5	0	3,3	10	3,3

Figure 51 Candidats par groupe de profession et par circonscription aux législatives 1999

	Sud	Centre	Nord	Est	National
agriculteur, agronome, viticulteur	0,6	0	4,8	12,2	2,4
artisan, commerçant, représentant de commerce, vendeur	5	4,1	9,5	8,2	5,7
autres professions libérales	2,5	4,1	4,8	2,0	3,3
cadre moyen, employé de banque	1,9	4,1	1,6	2,0	2,6
cadre supérieur, chef d'entreprise, consultant	3,1	6,1	3,2	4,1	4,3
CFL & P&T	2,5	2,7	4,8	8,2	3,6
chauffeur, ouvrier	1,9	1,4	1,6	2,0	1,7
employé privé	13,0	8,8	9,5	2,0	9,8
étudiant	2,5	2,0	4,8	4,1	2,9
fonctionnariat et employé public	9,9	13,6	7,9	14,3	11,4
ingénieur	2,5	0,7	1,6	4,1	1,9
journaliste	1,9	4,1	1,6	0	2,4
professeur/instituteur/éducateur	11,8	19,0	11,1	18,4	15
professions juridiques (avocat, juriste, notaire, etc.)	5	9,5	6,3	0	6,2
professions médicales (médecin, infirmier, aide soignante)	8,7	6,8	11,1	2,0	7,6
professions politiques (assistant parlementaire, etc.)	5,6	3,4	1,6	0	3,6
professions psycho-sociales (psychologue, assistant social)	0,6	0,7	0	0	0,5
retraité	9,9	4,8	3,2	8,2	6,9
sans profession/femme au foyer/chômeur	5	4,1	7,9	4,1	5
syndicaliste	6,2	0	3,2	4,1	3,3

Aux élections législatives de juin 2004, les candidats professeurs, instituteurs, éducateurs étaient toujours les plus nombreux (15,7% du total des candidatures +0,7% par rapport à 1999). Tout comme lors du scrutin national, les fonctionnaires d'Etat, communaux et employés publics étaient en seconde position (9,9%, - 1,5% par rapport à 1999). Puis venaient toujours en troisième position, les employés privés (9,4%, -0,8% par rapport à 1999). Se rapportant aux trois premiers groupes de candidats par profession on peut noter ceci :

- 33,3% des candidats Verts étaient des professeurs, instituteurs, éducateurs ;
- 28,3% des candidats POSL étaient aussi issus du secteur de l'éducation ;
- 23,3% des candidats de la Gauche et 21,7% des candidats démocrates étaient des fonctionnaires d'Etat, communaux et employés publics ;
- 26,7% des candidats ADR étaient des employés privés.

Pour les autres partis, il faut souligner aussi que :

- 18,3% des candidats chrétiens sociaux avaient une profession juridique ou le déclaraient comme tel et 15% exerçaient une profession médicale ;
- 20,5% des candidats communistes étaient des retraités ;
- 13,3% des candidats libéraux et socialistes travaillaient également dans le secteur juridique ;
- 16,7% des candidats ADR étaient des artisans et des commerçants.

Figure 52 Candidats par groupe de profession et par parti aux législatives 2004

	PCL	La Gauche	Les Verts	POSL	PD	PCS	ADR	FPL	National
agriculteur, agronome, viticulteur	0	0	1,7	0	5	3,3	6,7	0	2,4
artisan, commerçant, représentant de commerce, vendeur	9,1	1,7	0	3,3	1,7	1,7	16,7	22,2	5,1
autres professions libérales	4,5	5	1,7	1,7	5	3,3	8,3	0	4,1
cadre moyen, employé de banque	4,5	0	3,3	1,7	8,3	3,3	5	0	3,6
cadre supérieur, chef d'entreprise, consultant	0	0	1,7	0	5	5	1,7	0	1,9
CFL & P&T	2,3	1,7	5	8,3	0	0	5	0	2,9
chauffeur, ouvrier	9,1	5	1,7	0	0	0	0	0	1,2
employé privé	4,5	5	5	3,3	5	5	26,7	77,8	9,4
étudiant	2,3	8,3	6,7	0	1,7	0	0	0	2,7
fonctionnariat et employé public	9,1	20	6,7	6,7	21,7	6,7	0	0	9,9
ingénieur	2,3	0	3,3	0	0	3,3	1,7	0	1,5
journaliste	9,1	1,7	0	6,7	3,3	3,3	0	0	3,1
professeur/instituteur/éducateur	2,3	20	33,3	28,3	11,7	11,7	1,7	0	15,7
professions juridiques (avocat, juriste, notaire, etc.)	0	5	1,7	13,3	13,3	18,3	5	0	8,2
professions médicales (médecin, infirmier, aide soignante)	2,3	3,3	8,3	3,3	6,7	15	1,7	0	5,8
professions politiques (assistant parlementaire, etc.)	0	1,7	5	5	1,7	1,7	3,3	0	2,7
professions psycho-sociales (psychologue, assistant social)	2,3	1,7	6,7	3,3	1,7	3,3	1,7	0	2,9
retraité	20,5	8,3	1,7	5	5	5	11,7	0	7,5
sans profession/femme au foyer/chômeur	6,8	8,3	6,7	5	3,3	10	3,3	0	6,1
syndicaliste	9,1	3,3	0	5	0	0	0	0	2,2

Figure 53 Candidats par groupe de profession et par circonscription aux législatives 2004

	Sud	Centre	Nord	Est	National
agriculteur, agronome, viticulteur	1,2	0	4,8	11,9	2,4
artisan, commerçant, représentant de commerce, vendeur	3,7	4,1	7,9	9,5	5,1
autres professions libérales	5	2,0	6,3	4,8	4,1
cadre moyen, employé de banque	5	4,8	0	0	3,6
cadre supérieur, chef d'entreprise, consultant	1,2	2,7	3,2	0	1,9
CFL & P&T	3,1	2,7	1,6	4,8	2,9
chauffeur, ouvrier	0,6	2,7	0	0	1,2
employé privé	12,4	4,1	15,9	7,1	9,4
étudiant	2,5	2,7	3,2	2,4	2,7
fonctionnariat et employé public	9,3	10,2	9,5	11,9	9,9
ingénieur	0	2,7	0	4,8	1,5
journaliste	3,1	4,1	1,6	2,4	3,1
professeur/instituteur/éducateur	14,9	13,6	20,6	19,0	15,7
professions juridiques (avocat, juriste, notaire, etc.)	7,5	12,2	4,8	2,4	8,2
professions médicales (médecin, infirmier, aide soignante)	7,5	2,7	7,9	7,1	5,8
professions politiques (assistant parlementaire, etc.)	2,5	3,4	3,2	0	2,7
professions psycho-sociales (psychologue, assistant social)	2,5	4,8	1,6	0	2,9
retraité	8,1	10,9	1,6	2,4	7,5
sans profession/femme au foyer/chômeur	5	6,8	4,8	9,5	6,1

La Gauche et le PCL

Pour les listes de la Gauche, la part des actifs travaillant dans le secteur public et/ou conventionné a diminué (65% en 1999, 43,4% en 2004). La part des fonctionnaires d'Etat, communaux et employés publics a toutefois fortement progressé (10,3% en 1999, 20% en 2004). La moyenne nationale de ce type d'emplois était de 31,4% en 2004 (30,5% en 1999). La diminution des effectifs dans le secteur public et/ou conventionné est attribuable surtout à l'effondrement des candidatures issus des CFL et des P&T (16,7% en 1999, 1,7% en 2004). La part des chômeurs, sans emploi et femme au foyer a augmenté (5% en 1999, 8,3% en 2004). Le nombre des employés privés a régressé fortement (15% en 1999, 5% en 2004). 8,3% des ses candidats étaient des étudiants (2,7% moyenne nationale). La Gauche et le PCL étaient les deux seuls partis à avoir présenté des ouvriers sur leurs listes (respectivement 5% et 9,5%). Aucun des partis ayant déjà participé à un Gouvernement ne l'ont fait si ce n'est à travers les candidatures de syndicalistes permanents.

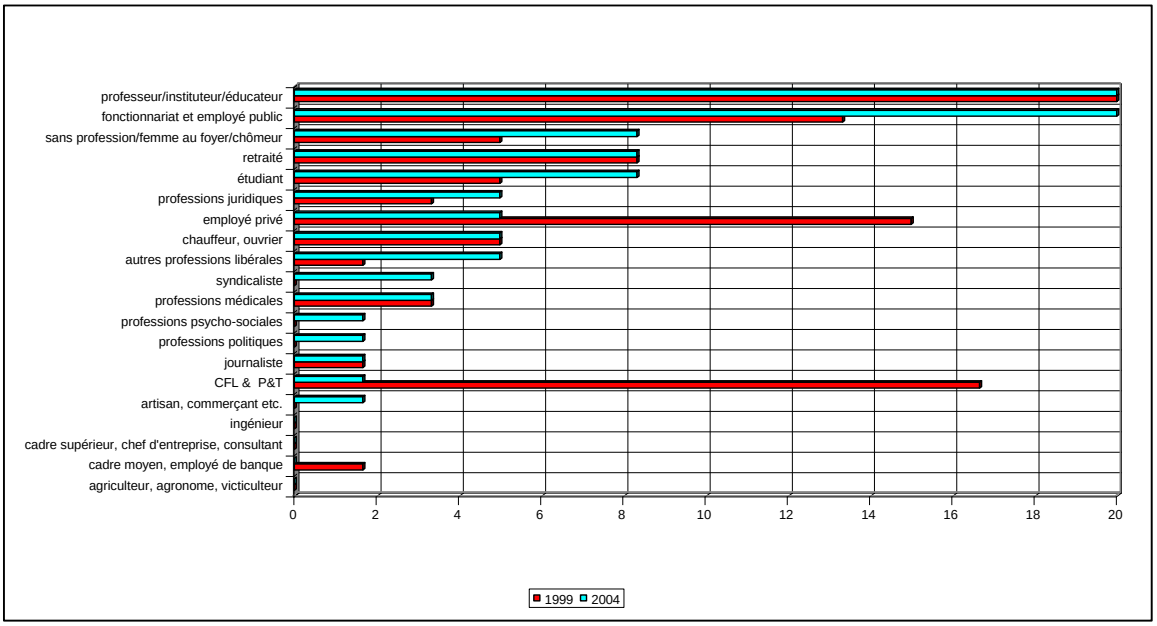

Figure 54 Candidats de la Gauche aux législatives par profession 1999-2004

Les Verts

Pour les listes des Verts, en dépit du net recul de la part des professeurs, instituteurs, éducateurs (40% en 1999, 33,3% en 2004) la part des actifs travaillant dans le secteur public et/ou conventionné avec celui-ci a légèrement progressé (51% en 1999, 51,7% en 2004). La moyenne nationale de ce type d'emplois était de 31,4% en 2004 (30,5% en 1999). 43,5% des candidats de la circonscription Sud étaient des professeurs, instituteurs, éducateurs (moyenne de la circonscription tous partis confondus, 14,9%). Le parti a présenté en revanche beaucoup plus d'étudiants (+5% par rapport à 1999). La moyenne nationale des candidats étudiants était de 2,7%. Sa politique de diversification des candidatures n'a pas été réussie auprès des employés privés. Leur part diminue fortement (11,7% en 1999, 5% en 2004).

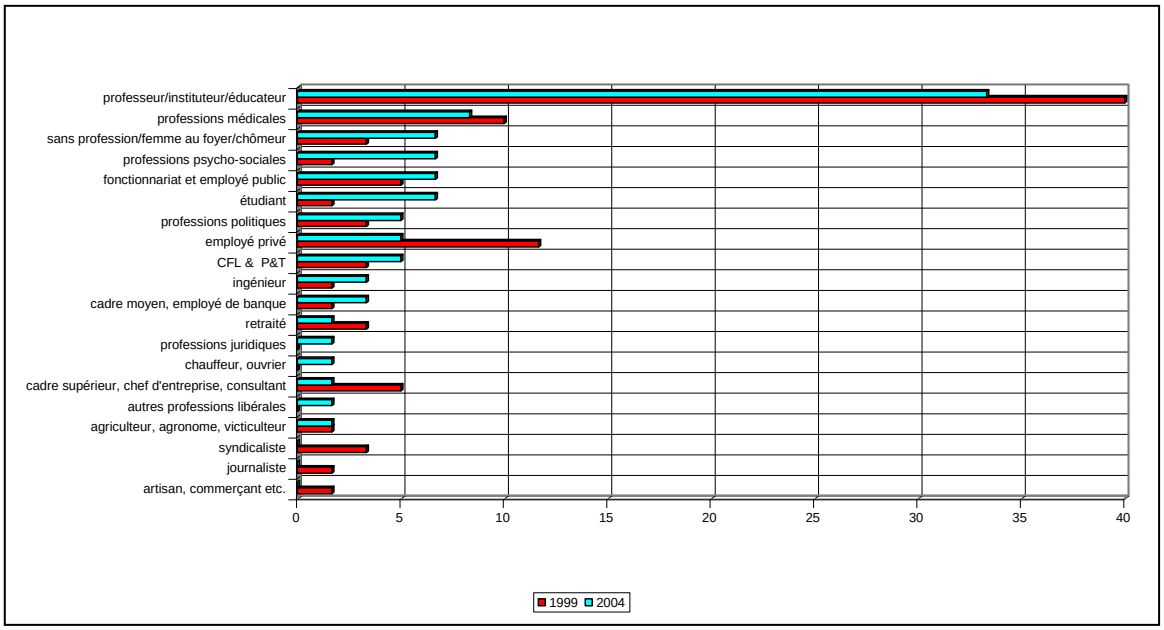

Figure 55 Candidats des Verts aux législatives par profession 1999-2004

Le POSL

Pour les listes du POSL, la part des actifs travaillant dans le secteur public et/ou conventionné avec celui-ci a crû fortement (36,7% en 1999, 46,6% en 2004). Cette augmentation est due surtout à la croissance des candidats professeurs, instituteurs, éducateurs (21,7% en 1999, 28,3% en 2004) et des agents et employés CFL et des P&T (3,3% en 1999, 8,3% en 2004). Dans la seule circonscription Centre, 42,8% des candidats étaient professeurs, instituteurs, éducateurs (20% en moyenne dans la circonscription tous partis confondus). 13,3% des candidats sociaux démocrates avaient une profession juridique (+3,3 points par rapport à 1999). Les parts des professions politiques[172] (8,3% en 1999, 5% en 2004) et des employés privés ont régressé (6,7% en 1999, 3,3% en 2004).

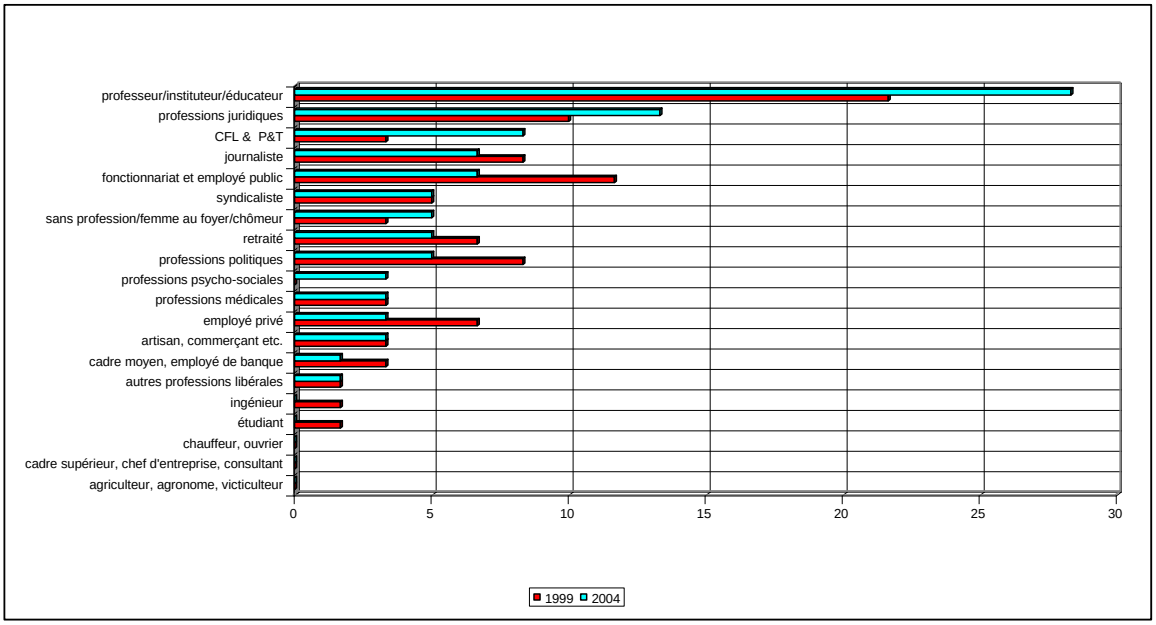

Figure 56 Candidats POSL aux législatives par profession 1999-2004

[172] Les professions politiques sont les assistants parlementaires, les secrétaires parlementaires, les conseillers parlementaires et ceux qui affirment n'avoir des revenus professionnels que de leurs mandats politiques ou de leurs responsabilités d'un syndicat intercommunal par exemple.

Pour les listes démocrates, les candidats fonctionnaires d'Etat, communaux et employés publics étaient les plus nombreux (21,7% aussi bien en 1999 et en 2004). La part des professions juridiques a légèrement augmenté (11,7% en 1999, 13,3% en 2004). Dans la seule circonscription Centre 23,81% des candidats exerçaient une profession juridique (12,2% en moyenne dans la circonscription tous partis confondus). La part des professions médicales est en net recul (13,3% en 1999, 6,7% en 2004) ainsi que celle des employés privés (10% en 1999 & 5% en 2004). La part des cadres moyens, employés de banque est en augmentation (1,7% en 1999, 8,3% en 2004). La part des actifs travaillant dans le secteur public et/ou conventionné avec celui-ci a légèrement reculé (36,7% en 1999, 35,1% en 2004).

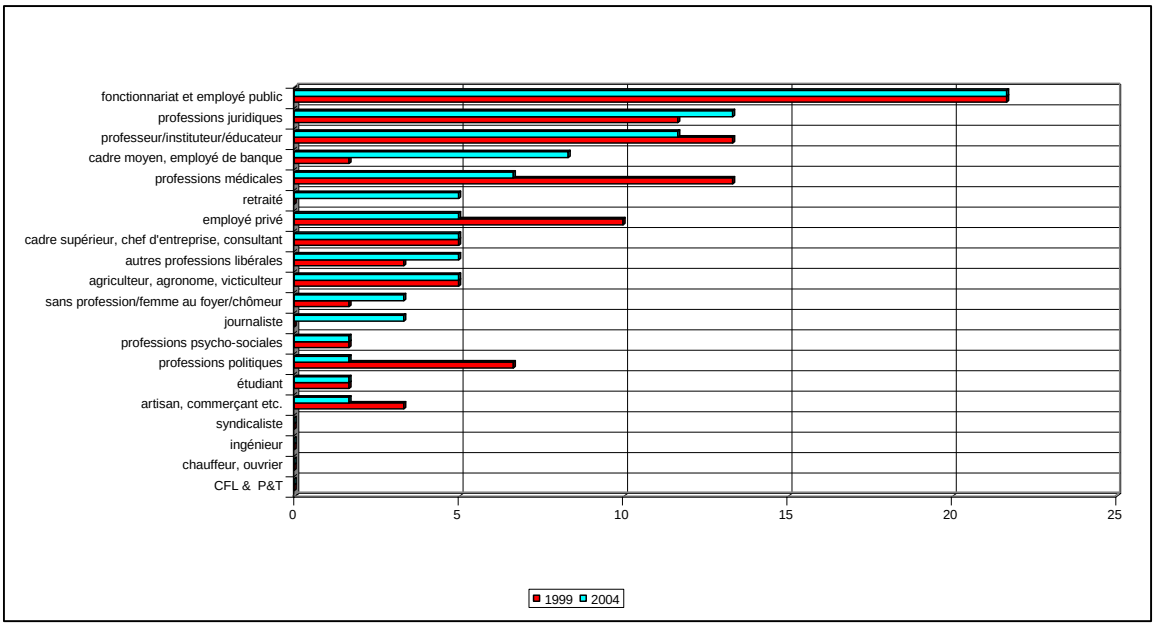

Figure 57 Candidats PD aux législatives par profession 1999-2004

Le PCS

Pour les listes chrétiennes sociales, la part des professions juridiques est devenue la plus importante (13,3% en 1999, 18,3% en 2004). Dans la circonscription Centre, 28,57% des candidatures étaient issues des milieux juridiques (12,2% en moyenne dans la circonscription tous partis confondus). Les professions médicales restent à un haut niveau (15% inchangé par rapport à 1999). La part des sans profession/femme au foyer/chômeur a aussi connu une progression (6,7% en 1999, 10% en 2004). La part des fonctionnaires d'Etat, communaux et employés publics est en recul (11,7% en 1999, 6,7% en 2004). De manière générale, le PCS avait la plus grande diversité de candidature. La part des actifs travaillant dans le secteur public et/ou conventionné avec celui-ci reste inchangée (21,7%). C'est le seul parti avec l'ADR où la moyenne des candidats issus du secteur public et conventionné avec l'Etat est inférieure à la moyenne nationale. La moyenne nationale de ce type d'emplois était de 31,4% en 2004 (30,5% en 1999).

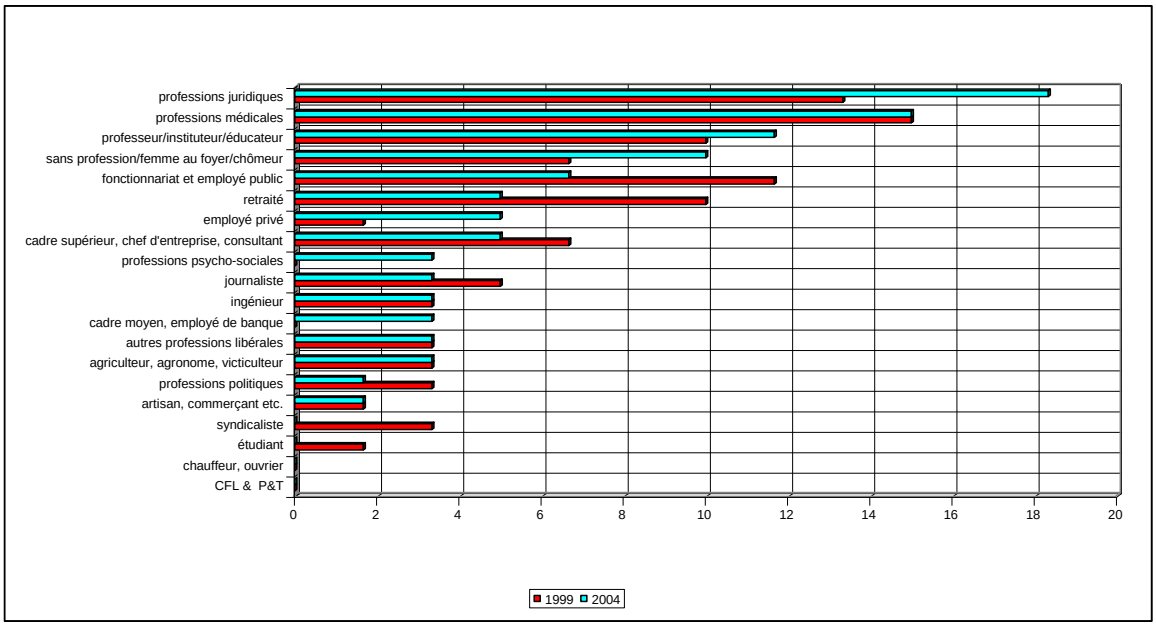

Figure 58 Candidats PCS aux législatives par profession 1999-2004

L'ADR

Pour les listes de l'ADR, les trois premiers groupes de profession restent inchangés. La formation souverainiste était toujours le parti qui présentait le plus de candidatures employé privé (18,3% en 1999, 26,7% en 2004). La moyenne nationale pour ce type de candidatures était de 9,8%. Ensuite, on retrouvait le groupe des artisans et des commerçants en léger recul (18,3% en 1999, 16,7% en 2004). La moyenne nationale étant de 5,1%. Puis, figurait en troisième position les retraités aussi en érosion (13,3% en 1999, 11,7% en 2004). Il n'est plus toutefois le premier parti dans cette catégorie. 20,5% des candidats du PCL étaient des retraités.

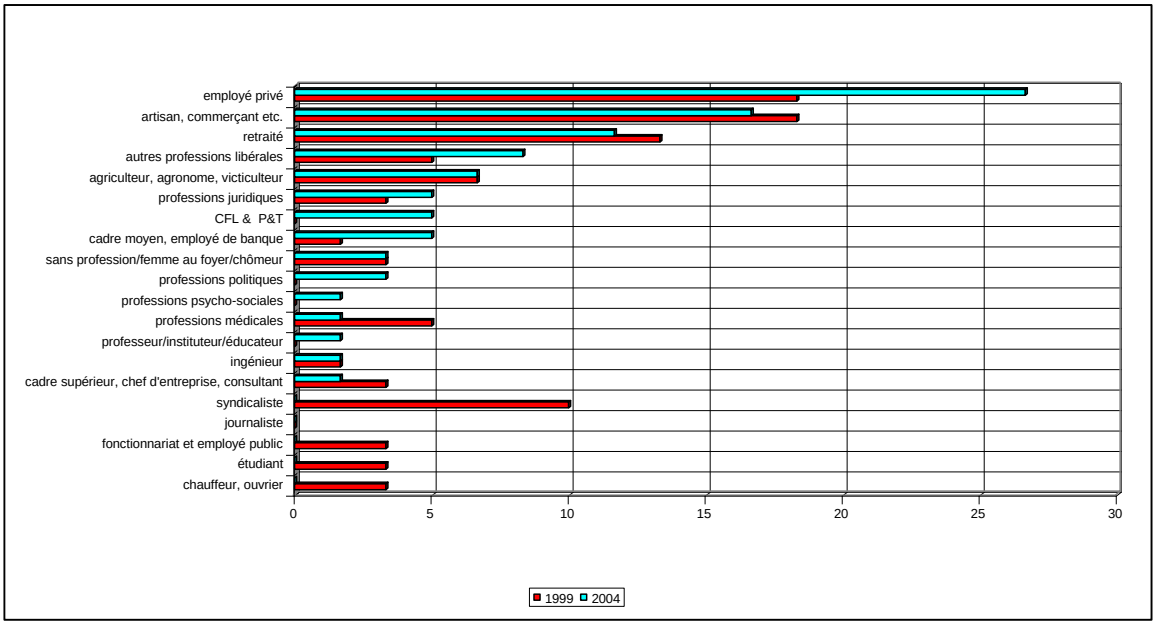

Figure 59 Candidats ADR aux législatives par profession 1999-2004

Le nombre de syndicalistes professionnels a fortement chuté (-10 points par rapport à 1999). Plusieurs d'entre eux déclarant désormais seulement qu'ils exercent une profession politique. Le parti ADR a aussi la particularité d'avoir présenté le plus de candidats

« autres professions libérales »[173]. La moyenne nationale était de 4,1%. C'est également la formation politique où les agriculteurs et les viticulteurs étaient les plus nombreux (6,7% contre 2,4% en moyenne nationale). Finalement, l'ADR, en raison de son origine, l'équité des pensions et de l'adoption d'un discours libéral en économie et subsidiaire sur le rôle de l'Etat, n'est pas parvenu à attirer de nombreux candidats issus du secteur public et/ou conventionné. Seulement 8,4% (3,3% en 1999) contre 31,4% en moyenne nationale en 2004 (30,5% en 1999).

e) Notoriété des candidats

Avec le système du vote intra-liste ou inter-listes préférentiel, les partis ont naturellement tous intérêt à choisir des candidats dont la popularité est forte. La popularité en politique ne se construit pas uniquement sur les compétences réelles ou supposées du candidat mais avant tout par son antériorité dans le système politique et sa compétence à maîtriser l'ensemble de la communication sur le fait politique. Concevoir la communication politique ne signifie plus simplement entretenir de bons rapports avec un média particulier. C'est aussi et surtout devenir une source d'information soi-même.

Pour en être une faut-il que celle-ci soit crédible auprès des médias ou qu'elle s'impose à eux. C'est-à-dire, qu'ils ne puissent pas être en mesure de l'analyser ou qu'ils la diffusent en raison même de la nature de l'événement ou du côté pratique de ladite information. Ceux qui occupent des positions d'autorité dans une institution (Gouvernement, Parlement, Commune) sont les plus susceptibles de devenir une source d'information en soi même et par-là construire une popularité.

Le Premier ministre, quelque soit son titulaire, a certainement la position la plus enviable par rapport à tous les autres candidats non seulement parce que son agenda impose un rythme à l'information grand-ducale (par exemple le balai des visites officielles d'autant plus nombreuses pendant la campagne électorale avec les préparatifs de la Présidence de l'Union européenne) mais aussi étant donné que son briefing hebdomadaire du vendredi est relayé par tous les médias du Luxembourg. Peu de chefs de Gouvernement en Europe ont un tel « traitement de faveur ». La « sur-médiatisation » d'un candidat peut entraîner toutefois dans le chef de l'électeur non seulement un désintérêt pour le candidat lui-même mais aussi pour le parti dont il porte les couleurs. En termes de marketing politique, on parle d'un « message écouté par tous devenu inaudible par tous ».

Les autres bénéficiaires de la structuration de l'information sont les ministres sortants, les chefs de groupe parlementaire, les leaders syndicaux ou bien encore les présidents de partis car, tout au long de la législature écoulée, ces derniers ont su non seulement instaurer habilement un « climat de confiance » avec une partie des journalistes mais aussi occuper le « champ médiatique »[174]. Dans les différents sondages qui ont émaillé la campagne électorale[175], les plus fortes popularités étaient le fait des membres du Gouvernement bien que dans d'autres questions (la crédibilité à résoudre les problèmes auxquels est confronté le pays) l'une des deux formations politiques formant le Gouvernement était jugée très sévèrement.

Jean-Claude Juncker a réussi l'exploit non seulement d'avoir une immense cote de popularité (+ de 80% ce qu'envierait bon nombre de Chefs de Gouvernement européens

[173] Les autres professions libérales sont les agents d'assurance, les agents de change, les conseillers fiscaux indépendants, les professions intellectuelles et artistiques indépendantes, les hommes et femmes d'affaires indépendants.

[174] De nombreuses études en sciences de la communication en Europe et en Amérique du Nord- notamment celle de Chomsky, Noam & McChesney, Robert W., Propagande, Médias et Démocratie. Montréal : Éditions Écosociété 2000, –ont montré que plusieurs invitations au journal télévisé- même étalées sur deux ou trois ans– sont beaucoup plus « rentables » en terme de « renommée » susceptible de se « transformer en acte de vote » que la publication par exemple d'une tribune dans la presse écrite.

[175] La question était la suivante : « Pour chacune des personnalités politiques suivantes, celles que vous connaissez, voulez-vous me dire si vous souhaitez lui voir jouer un rôle important au cours des mois et années à venir ? ».

pendant toute la campagne électorale) mais aussi que celle-ci progresse tout au long de la campagne. Les vingt personnalités les plus populaires occupaient toutes des positions parmi les plus hautes au sein du Gouvernement, du parti ou de leur commune (à l'exception de Camille Gira qui était « seulement » bourgmestre de Beckerich). Le POSL en avait 8, le PCS 7, le PD 3 et les Verts 2. Tous les dirigeants du POSL étaient en progression en fin de campagne à l'exception de l'ancien président de l'OGBL qui se présentait pour la première fois aux élections législatives. La communication syndicale qui opère autrement que la communication politique est peut-être l'une des raisons de la moins bonne performance du candidat. La popularité de tous les candidats chrétiens sociaux était en progression et le rôle qu'à l'avenir on entendait leur faire jouer n'handicapaient même pas ceux qui avaient pourtant annoncé publiquement leur retrait de la vie politique nationale (comme Jean Spautz).

Il est à remarquer aussi tout au long de la campagne l'absence dans ce classement du bourgmestre de la Ville de Luxembourg, du président du groupe parlementaire du PD, des dirigeants de l'ADR. Corrélativement, Robert Mehlen, Paul Helminger, Gast Gibéryen Jean Paul Rippinger et la ministre de la Culture et de l'Enseignement supérieur chrétienne sociale, Erna Hennicot-Schoepges, étaient les personnalités les plus citées dont les sondés ne voulaient pas qu'elles aient un rôle à l'avenir. Il faut signaler finalement que la popularité d'un candidat peut-être disjointe du niveau de crédibilité que l'on accorde à son parti politique. Le système électoral en accordant une grande importance à l'entreprise politique personnelle ne peut que renforcer ce phénomène.

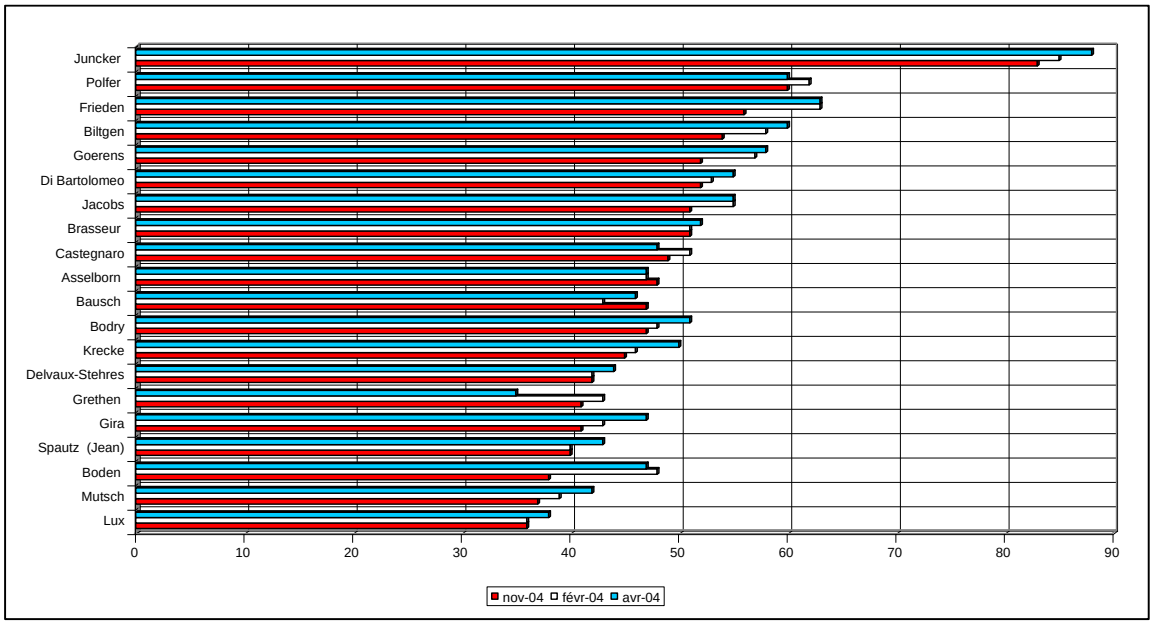

Figure 60 Les 20 premières personnalités devant jouer un rôle à l'avenir

f) Proximité entre les électeurs et les élus

Parmi les raisons invoquées pour ne pas atténuer le panachage est la proximité supposée entre l'élu et l'électeur. Qu'en est-il exactement ? Dans le sondage de novembre 2003, 67% des habitants du Luxembourg déclaraient se sentir éloignés des élus (46% « plutôt éloignés » et 21% « très éloignés »). Le pourcentage total du sentiment de distance entre les élus et la population était aussi particulièrement élevé chez les 18-24 ans, plus de 90%. En revanche, les 50-64 ans se sentaient plutôt proches, 50% au total. La nationalité n'apparaissait pas comme un critère déterminant quant au degré de proximité entre les élus et la population. De manière générale tout à chacun au Luxembourg, se sentait distant des élus (70% pour les Luxembourgeois, 72% pour les Portugais, 75% pour les étrangers autres que Portugais). Il avait été avancé comme hypothèse qu'étant donné que nous étions en début de campagne, les électeurs manifestaient un plus grand « sentiment de défiance »

vis-à-vis de leurs élus, notamment pour remettre sur l'agenda politique des questions qui n'auraient pas été ou mal traitées au cours de la législature écoulée.

Dans le second sondage, il faut constater que si la distance restait toujours très forte. 59% d'entre eux déclaraient qu'ils sont éloignés des élus (respectivement 38% « plutôt éloignés » et 21% « très éloignés »). Le sentiment d'être éloigné des élus était toujours particulièrement important chez les jeunes de 18-24 ans (81%), chez les célibataires (72%), dans la Ville de Luxembourg (71%) et chez les femmes (69%). La distance était « naturellement » un peu plus forte chez les étrangers que chez les Luxembourgeois. Pour autant à moins de six mois des élections, les Luxembourgeois déclaraient à 59% qu'ils étaient éloignés de leurs élus. Inversement, ceux qui se sentaient proches des élus, étaient toujours les 50-64 ans, 51% (8% « très proches », 43% « plutôt proches »), ceux qui n'ont suivi que des études primaires, 47% (18% « très proches », 29% « plutôt proches »), ceux qui gagnent moins de 2500 euros par mois, 45% (11% « très proches », 34 % « plutôt proches »). En avril 2004, dans le dernier des trois sondages préélectoraux, 57% des personnes interrogées affirmaient encore être éloignées des élus. 82% des jeunes de 18-24 ans étaient toujours de cet avis. 67% des étrangers autre que Portugais partageaient ce sentiment. Une nouvelle fois c'était les plus âgés (les 65 et+) et ceux qui gagnent moins de 2500 euros qui se sentaient le plus proche des élus (55% et 50%).

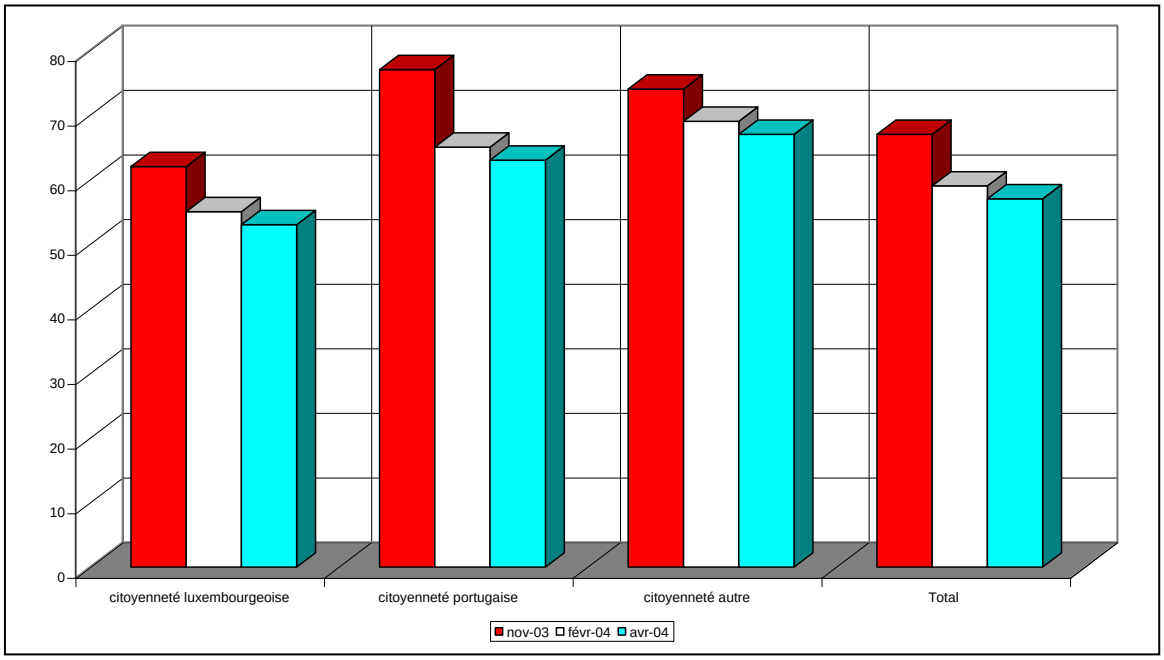

Figure 61 Sentiment d'éloignement de la population adulte vis-à-vis des élus

On a demandé également aux sondés que signifiait cette proximité[176] (voir graphique ci-dessous). Les bac+ 1 et les bac+ 3 (54%) et ceux qui gagnent plus de 5000 euros par mois (52%) étaient les plus nombreux à affirmer que l'élu est sensible à leurs problèmes étant donné qu'ils le rencontrent souvent fortuitement ou dans un cadre institutionnel. 29% de 25-34 ans estimaient que l'élu est avant tout sensible aux revendications exprimées par les groupes d'intérêts auxquels ils appartiennent. C'était aussi les plus prompts à déclarer à croire en la capacité de l'élu à intervenir auprès de l'administration en cas de difficultés. Ceux qui ont suivi seulement le primaire, les Portugais et les jeunes de 18-24 ans étaient de toutes les catégories sociales les plus crédules en ce que l'élu peut être un soutien important pour trouver un emploi (respectivement 30, 29% et 22%).

[176] La question était la suivante : « Dans le cas où vous considérez que la proximité entre les élus et l'électeur est importante pour le fonctionnement de la démocratie, pourriez vous me dire ce que signifie cette proximité ? ».

La distance entre les élus et les électeurs constatée dans les trois sondages est peut-être la manifestation de la coexistence de plusieurs formes de médiation politique anciennes et nouvelles au Luxembourg.

Tout d'abord, le discours affirmant que le système électoral en vigueur, –privilégiant l'entreprise politique personnelle au détriment de l'entreprise politique collective (le parti politique)– supposé réduire le fossé toujours latent entre l'élu et les électeurs, est sérieusement remis en cause. Cela ne signifie pas cependant que les électeurs ou les électeurs potentiels remettent en cause le principe de la délégation comme nous avons pu le constater au sujet du degré de confiance accordé aux instances délibératives et représentatives comme le sont la Chambre des Députés et le Parlement européen.

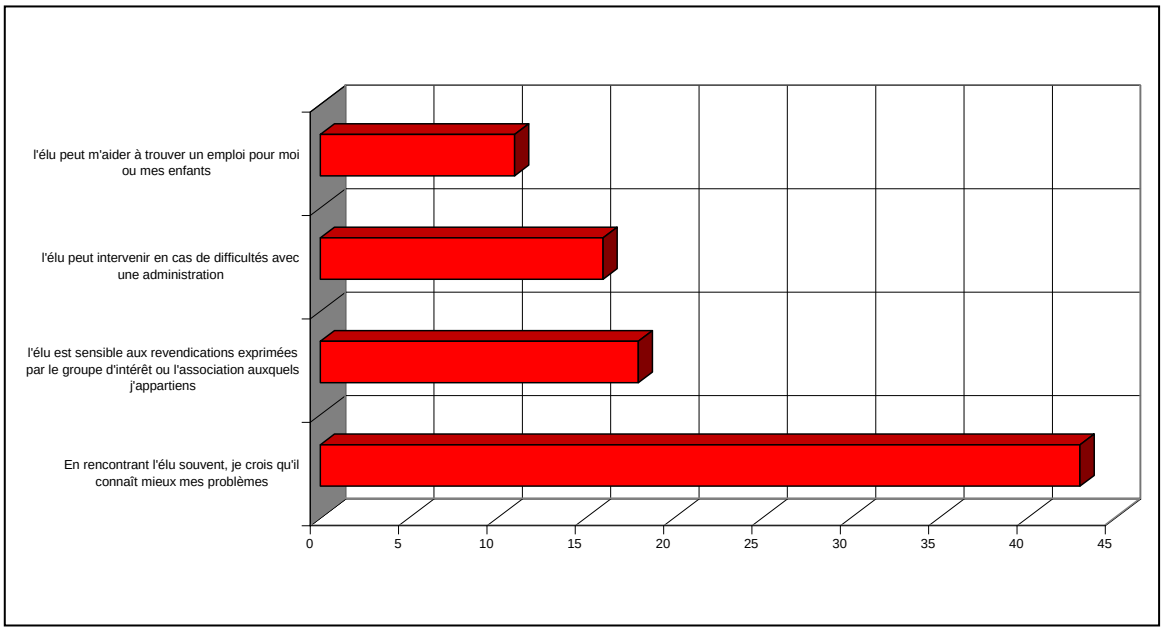

Figure 62 Signification de la proximité entre les élus et l'électeur en avril 2004

Secundo, les habitants du Luxembourg manifestent certainement un mécontentement vis-à-vis de leurs élus. Les taux constatés au Luxembourg quant à la distance sont équivalents à ceux qu'ont pu connaître la Belgique, la France et les Pays-Bas lors des élections législatives de 2002 et de 2003.

Tertio, la distance est aussi le résultat de la composition sociale originale du Luxembourg. Les étrangers sont « naturellement plus distants » que les Luxembourgeois puisqu'ils ne participent pas au processus décisionnel luxembourgeois. De plus, les étrangers sont issus de démocraties ou le rapport entre l'élu national et l'électeur n'est nullement de même nature. Un député luxembourgeois « représente » entre 2500 et 5000 électeurs alors que son collègue allemand ou français peut « représenter » entre 90 000 et 400 000 électeurs.

Quarto, les catégories sociales (les revenus les plus bas), qui se sentent le moins éloignées, témoignent de processus de médiation politique faisant encore de l'élu celui qui peut « intervenir », par son capital social et son « autorité », auprès de l'administration ou d'une entreprise. L'élu est perçu par l'électeur comme étant un «super assistant social » d'autant plus si –comme nombre de députés sortants ou candidats le font– celui-ci exerce aussi des responsabilités à l'échelon communal.

Les populations habitant les zones rurales ou anciennement rurales comme le Nord considèrent également l'élu comme l'intermédiaire principal avec l'Etat et son administration. Les jeunes qui se sentent les plus éloignés des élus sont aussi ceux qui sont les plus nombreux à croire qu'ils peuvent intervenir directement pour eux pour trouver un emploi ou résorber une difficulté.

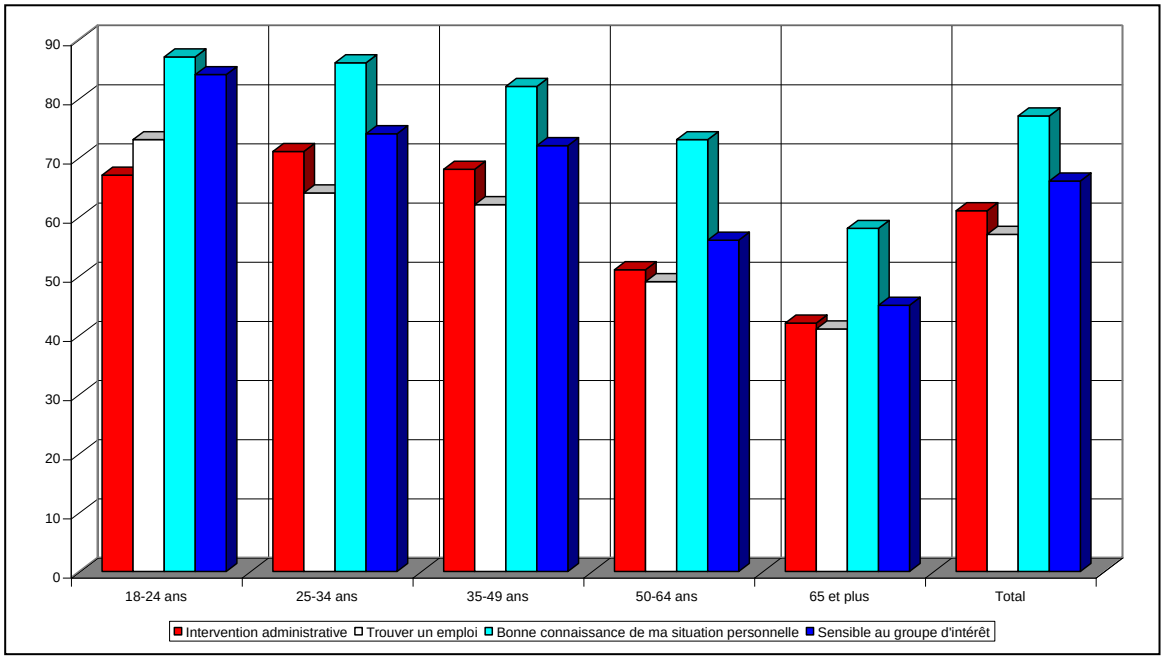

Figure 63 Signification de la proximité par âge

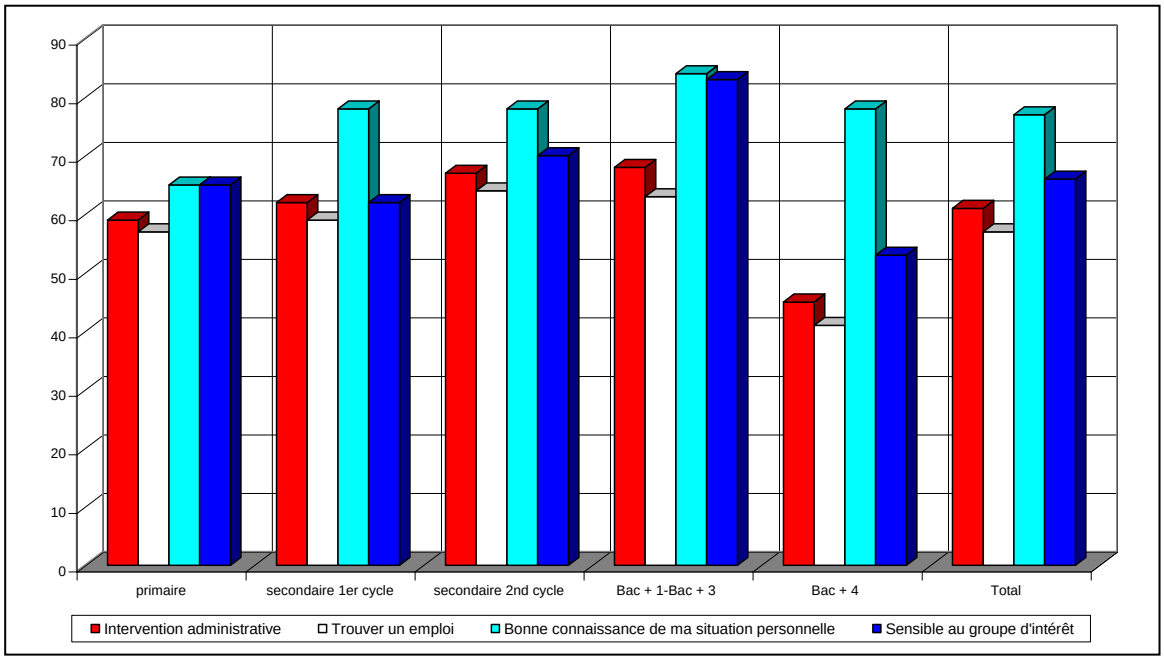

Figure 64 Signification de la proximité par niveau d'études

2.4.3 Candidatures aux élections européennes

Depuis 1979, les élections européennes au Luxembourg –combinant vote proportionnel et vote nominatif sur un ou plusieurs candidats de listes différentes– se déroulent toujours le

même jour que les élections législatives[177]. Ces élections européennes peuvent être caractérisées d'élection « de second ordre »[178].

Lors du premier scrutin européen organisé au suffrage universel en 1979, la simultanéité des élections législatives et européennes fut défendue par tous les partis politiques représentés à la Chambre des Députés (PCS, PD, POSL, Parti Social Démocrate, PCL) au motif que la coïncidence n'aurait pas manqué d'augmenter les votes blancs et les bulletins nuls. De plus, des élections disjointes auraient eu des répercussions certaines sur le coût des opérations électorales à charge de l'Etat et des communes ainsi que sur celui de la propagande électorale financée par les groupements politiques[179].

Pour autant, le Conseil d'Etat n'ignora pas les risques et inconvénients d'une pareille solution : « *Dans l'état actuel des choses, le fait que les dates des deux élections vont coïncider risque d'aboutir à ce que l'enjeu des élections européennes n'apparaisse moins clairement aux électeurs que si les partis politiques avaient pu mener une campagne électorale centrée sur les grands thèmes de la politique communautaire et européenne et distincte de la campagne électorale nationale. Les modes de scrutin différents qui régiront les élections législatives d'une part et les élections européennes d'autre part risquent de devenir une source supplémentaire d'erreurs qui pourraient être commises par des électeurs au moment où ils émettront leurs votes* »[180].

En avril 2004, les personnes interrogées ont pu donner leur avis sur cette correspondance des deux scrutins. Ils n'étaient plus « que » 65% en 2004 à considérer ceux-ci comme une bonne chose contre 81% en 1999.

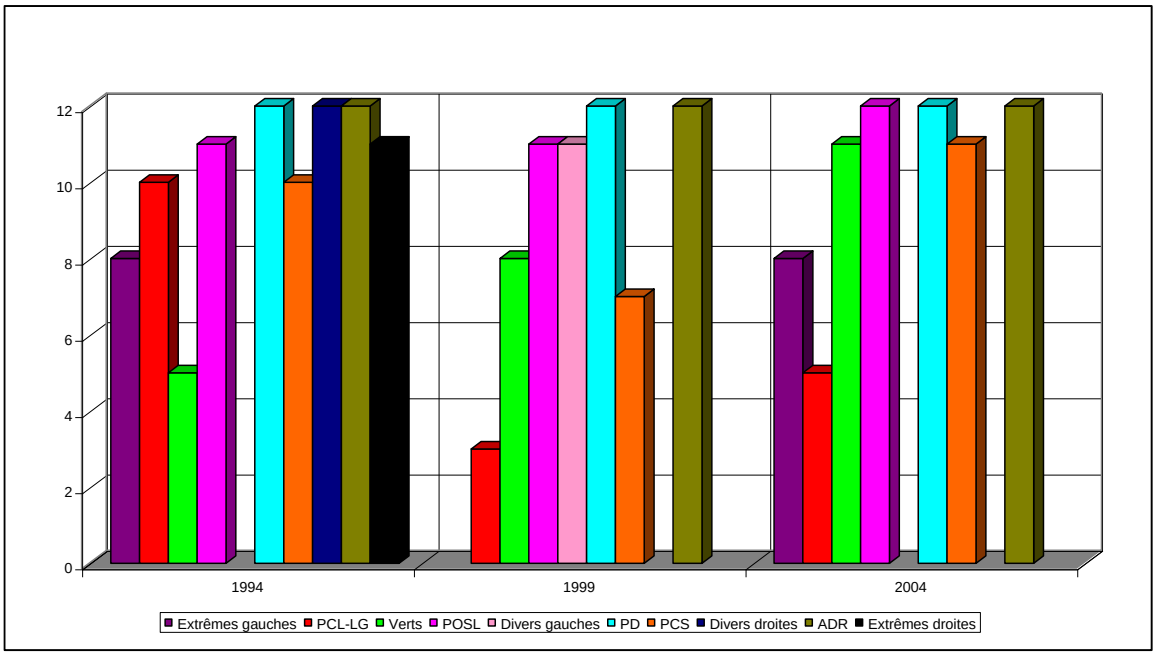

Figure 65 Candidats se présentant à la fois aux législatives et aux européennes 1994-2004

[177] Service Central de la Législation, loi du 25 février 1979 relative à l'élection directe des représentants luxembourgeois au Parlement européen. Luxembourg : Mémorial, journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, 25 février 1979.
[178] Reif, Karlheinz & Schmitt, Hermann, "Nine second order national elections: A conceptual framework for the analysis of European election results." In, European Journal of Political Research, n°8, p3-44, 1980.
[179] Chambre des Députés, Projet de loi concernant l'organisation d'élections simultanées pour le Parlement européen et la Chambre des Députés. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1978-1979, n°2231, p5, 13 novembre 1978.
[180] Chambre des Députés, Avis du Conseil d'Etat, Projet de loi concernant l'organisation d'élections simultanées pour l'Assemblée des Communautés Européennes et la Chambre des Députés. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1978-1979, n° 2231, p4, 21 novembre 1978.

a) Election de second ordre et ses répercussions sur les candidatures

Cette correspondance entre scrutin national et scrutin européen provoque les doubles candidatures systématiques à l'exception des partis qui ne peuvent espérer une représentation parlementaire aussi bien à la Chambre des Députés qu'au Parlement européen (par exemple le mouvement la Gauche, membre du Parti de la Gauche européenne). Ce fut aussi le cas à leurs débuts, en 1984 pour les Verts et en 1989 pour l'ADR, le parti eurosceptique luxembourgeois. Toutefois à mesure que le parti écologiste et le parti souverainiste se sont enracinés et ont progressé électoralement, les doubles candidatures sont devenues de plus en plus nombreuses.

Ceux qui mènent les listes aux élections européennes pour les trois partis qui se sont toujours succédés en coalition à la tête du Gouvernement depuis 1945 –PCS, POSL et PD– sont tous ceux qui prétendent également devenir Premier ministre. L'élection au Parlement européen est considérée par ces derniers comme une base de repli pour relancer une carrière politique nationale ultérieurement. C'est aussi un bon test pour la légitimité du Premier ministre sortant puisque celui-ci est candidat pour une circonscription unique alors qu'au niveau des élections législatives, il s'est présenté dans l'une des quatre circonscriptions composant le Luxembourg. C'est aussi une sorte de sas avant une retraite politique définitive.

Les suivants immédiats aux têtes de listes, s'ils sont élus à la Chambre des Députés –et a fortiori s'ils ont la possibilité de devenir membres du Gouvernement– abandonnent très rapidement leur mandat européen. Ils le conservent jusqu'à la formation du Gouvernement soit un à deux mois après les élections européennes et législatives.

La tentation de renoncer à son siège est d'autant plus forte qu'il a été prévu dès l'origine des suppléants. Lors des débats sur la loi visant à organiser les premières élections européennes au suffrage universel direct en 1979, tous les chefs parlementaires de l'époque estimèrent qu'étant donné qu'un accord politique avait été trouvé à Strasbourg pour déclarer incompatibles le mandat national et le mandat européen, on aurait pu assister à des désistements successifs jusqu'à l'épuisement possible de tous les candidats (dans les faits, il est intervenu « seulement » en 2002)[181].

De ce principe de précaution, il est sorti le système actuel, avec des listes de 12 candidats pour 6 mandats. A cela il faut ajouter une disposition supplémentaire prévue à l'article 289 de la loi électorale qui permet à un ministre démissionnaire de redevenir premier suppléant de liste : - « Le représentant au Parlement européen qui a été appelé aux fonctions de membre du Gouvernement et qui quitte ces fonctions, est réinscrit de plein droit comme premier suppléant de la liste sur laquelle il a été élu. Il en est de même du représentant suppléant qui, appelé aux fonctions de membre du Gouvernement, a renoncé au mandat de député lui échu au cours de ses fonctions»[182].

Par conséquent, ceux qui siègent effectivement au Parlement européen pendant la législature sont des candidats qui sont parmi les moins connus et appréciés des électeurs et qui sont à la merci des leaders politiques nationaux.

[181] Conseil Européen, Décision du Conseil du 25 juin 2003 et du 23 septembre 2003, modifiant l'Acte portant l'élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct, annexé à la décision 76/78/CECA, CEE, Euratom. Luxembourg : Journal Officiel des Communautés Européennes, L283/1, 21 octobre 2002.
[182]Service Central de la Législation, op.cit, p486, 21 février 2003.

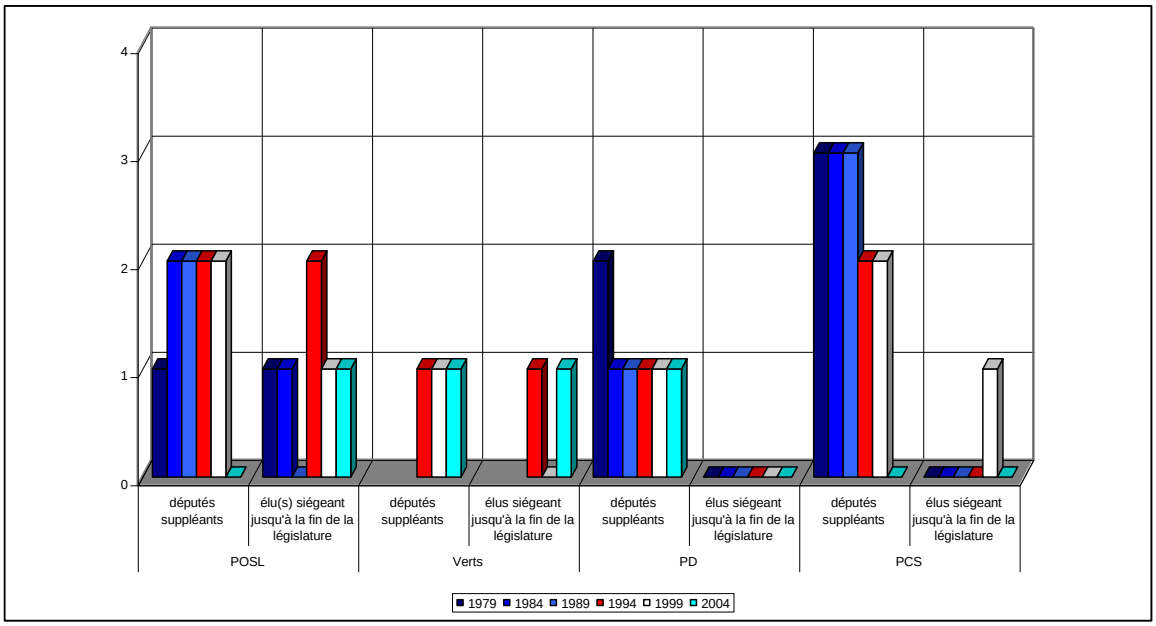

Figure 66 Eurodéputés luxembourgeois & législature

Bien qu'ils se soient spécialisés en politiques européennes pendant toute une mandature, les eurodéputés luxembourgeois siégeant effectivement ne sont jamais parvenus à être tête de liste aux élections européennes. Et bien souvent, ils ne sont pas parvenus à être élus directement au scrutin européen ultérieur. Exception faîte des élections de 2004, où l'eurodéputé sortant écologiste, Claude Turmes conduisait la liste aux élections européennes et de Jup Weber en 1999[183], député écologiste qui décida de mener une liste dissidente (Alliance verte et libérale, (ALE)).

En 1999, le Parti Socialiste Ouvrier Luxembourgeois désigna comme animateurs principaux de la campagne électorale, les eurodéputés sortants (à l'époque Ben Fayot et Jacques Poos) mais la liste fut conduite par Robert Goebbels alors candidat au poste de Premier ministre pour le parti.

Les élections européennes sont aussi l'apanage des professionnels de la politique. C'est-à-dire ceux qui détiennent au minimum un mandat politique, qui au sens weberien du terme se rendent disponible à plein temps pour la politique, en fait son activité principale, voire exclusive. Les partis qui ont déjà participé à un Gouvernement ont présenté 100% de candidats qui étaient des professionnels de la politique. Les partis entrants dans le système politique depuis le milieu des années 90 –en dépit du discours sur le renouvellement et de l'autre manière de faire la politique– les imitent fortement (plus de 80% de mandataires politiques). Les partis de la gauche radicale en raison de leurs isolements politiques et de leurs faibles ressources politiques présentent naturellement beaucoup moins de mandataires. A noter que tant le Parti Communiste Luxembourgeois que la Gauche ont présenté des candidats qui exerçaient ou représentaient des partis néo-communistes et communistes européens (principalement du parti communiste portugais et des différents mouvements communistes italiens).

[183] En 1994, Jup Weber avait été élu sur la liste d'union des écologistes composés alors de deux formations, le Gréng Alternativ Partei et la Gréng Lëscht Ekologesch Initiativ. Au cours de la 4ème législature 1994-1999 du Parlement européen, celui-ci quitta le groupe « Verts au Parlement européen » pour rejoindre le groupe « Alliance Radicale Européenne » composé de partis radicaux de gauche et de partis régionalistes.

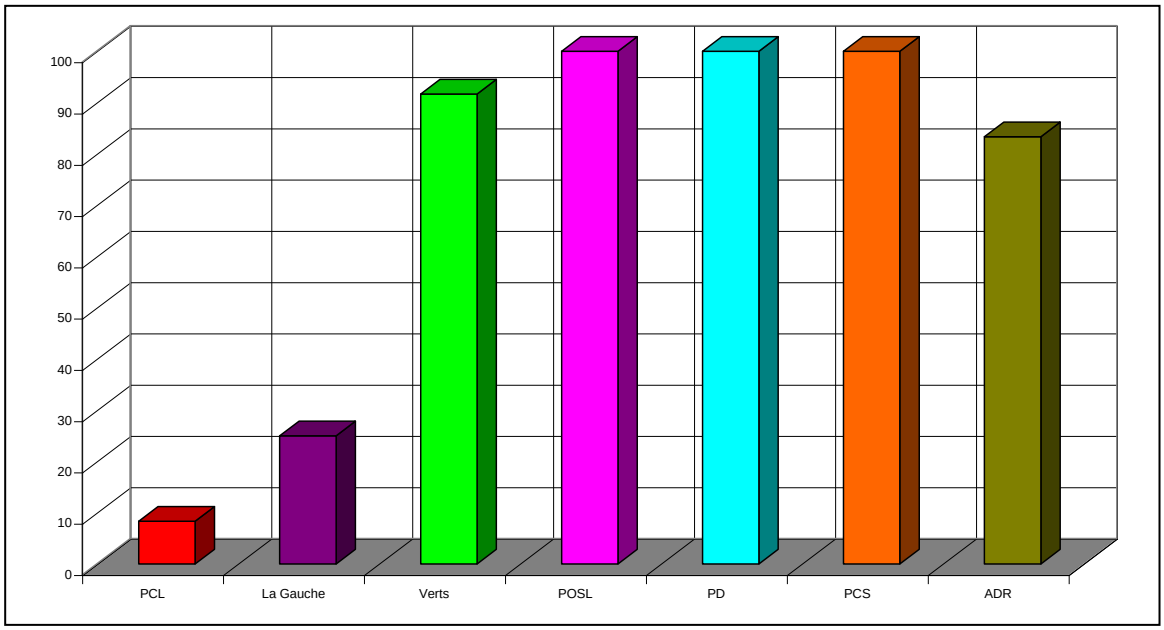

Figure 67 Détention d'au moins un mandat par les candidats aux européennes de 2004

Avec un système électoral luxembourgeois et un processus de sélections –et des lois d'airain qui en découlent– la tâche des candidats nouveaux et des candidats communautaires est rendue d'autant plus difficile. Les élections européennes tenues après le traité de Maastricht révèlent que les candidats arrivent toujours en dernière position. En 2004, seuls les partis de la gauche radicale présentèrent des candidats d'origine étrangère (principalement des candidats italiens et portugais eux-mêmes responsables des différentes sections des partis néo-communistes ou de gauche radicale). Ces listes n'avaient pratiquement aucune chance de pouvoir espérer décrocher un siège. Il faut remarquer aussi que la Gauche est le seul mouvement qui a présenté ses candidats au cours d'un congrès européen spécifique.

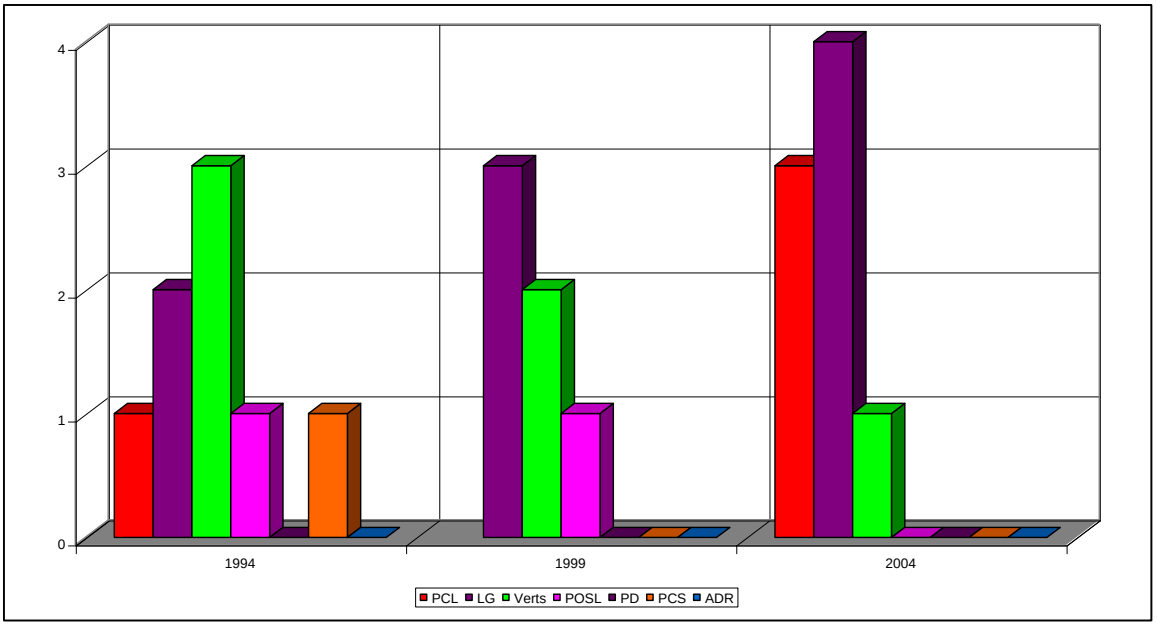

Figure 68 Nombre de candidats communautaires sur les listes européennes 1994-2004

Comme le notait le député socialiste Ben Fayot dans sa proposition de loi visant à refonder le mode de désignation des euro-parlementaires : « *L'électeur n'a donc eu qu'une influence très réduite sur la désignation effective des députés, contrairement à une croyance largement répandue dans l'opinion publique qui est convaincue que le système*

lui permet effectivement de nommer ses représentants. Alors que dans un scrutin proportionnel à listes bloquées, même tempéré par un élément de vote préférentiel, l'électeur sait normalement à quoi s'en tenir, le système luxembourgeois permet tout au plus à l'électeur d'établir un « succès parade » des personnalités politiques les plus populaires, mais reste opaque quant à la représentation au Parlement européen »[184].

b) Age des candidats

Le processus de sélection des candidats aux élections européennes conduit également à un vieillissement des candidatures. La moyenne d'âge était de 52,3 en 2004 contre 48,3 en 1999. Tous les partis ont présenté des candidats plus âgés. La progression la plus forte en moyenne d'âge est le fait du PCS (+7,6 ans). C'est aussi celle qui était la plus élevée (58,3 ans). Les Verts –présentant les candidats les plus jeunes– avaient une moyenne d'âge de 45,4 ans (soit 3 ans de plus qu'en 1999).

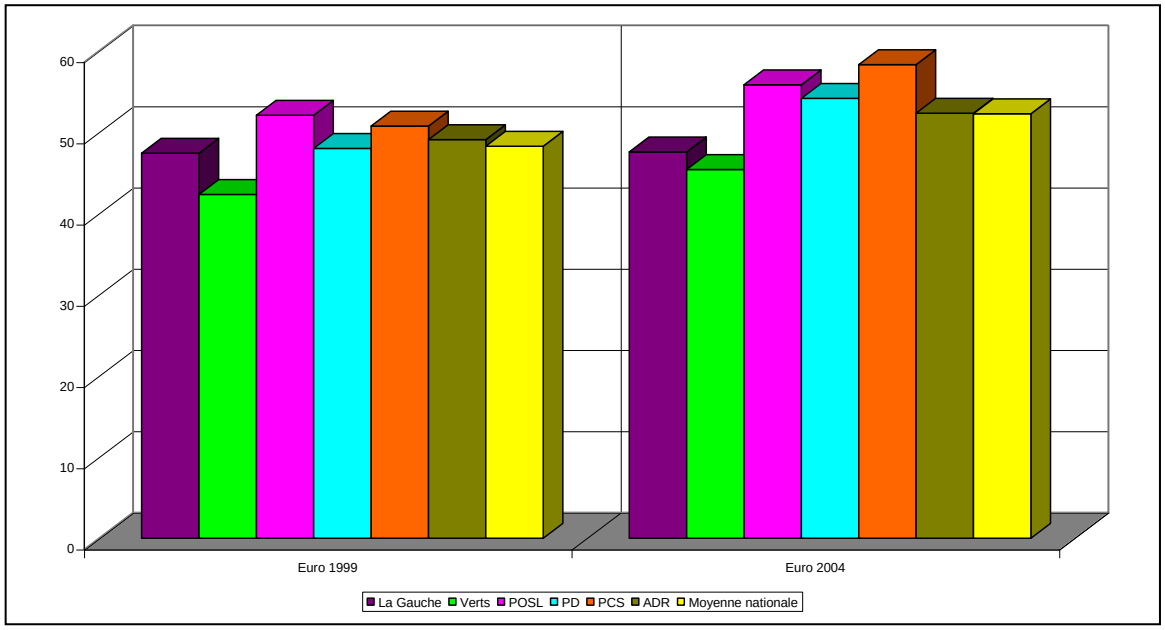

Figure 69 Moyenne d'âge des candidats aux européennes 1999-2004

c) Profession des candidats

Forcément en raison du nombre inférieur des candidats aux élections européennes (84 et 413 pour les élections législatives) le panel des professions des candidats est plus réduit. Pour autant, on retrouve les mêmes tendances lourdes. Ainsi la part des membres du corps enseignant (professeur, instituteur, éducateur et des professions juridiques (avocat, juriste, notaire) s'est encore accrue en 2004. En 1999, 16,7% des candidats étaient professeurs, instituteurs et éducateurs. En 2004, ils étaient 20,2%. 76,4% des candidats issus de l'éducation étaient présentés par les partis situés à la gauche de l'échiquier (PCL, la Gauche, Verts et POSL). Tous ces pourcentages ne tiennent pas en compte des personnalités qui sont en retraite où l'on retrouve aussi des professeurs.

En 1999, 13,9% des candidats étaient des avocats, des juristes ou des notaires. En 2004, 16,7% étaient issus des professions juridiques. 71,4% de ceux-ci avaient été présentés par les partis situés à droite de l'échiquier (PCS, PD, ADR). 10,74% des candidats étaient rattachés au fonctionnariat et/ou étaient des employés publics. 66,6% étaient issus des listes des partis de gauche. Les sans profession et femme au foyer et les syndicalistes

[184] Chambre des Députés, Fayot, Ben, Proposition de loi 1) portant modification de la loi modifiée du 25 février 1979 relative à l'élection directe des représentants du Grand-Duché de Luxembourg au Parlement européen; 2) portant modification de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'organisation d'élections simultanées pour le Parlement européen et la Chambre des Députés. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2000-2001, n°4711/00, 12 octobre 2000.

étaient aussi assez bien représentés (7,14% chacun). Le premier groupe bénéficiant surtout de l'apport des Verts et le second se répartissant pour moitié entre les syndicalistes révolutionnaires (PCL-la Gauche) et les syndicalistes modérés (PCS et ADR). Ce pourcentage n'intègre pas les sans profession et ceux qui comme Lydie Polfer ou Jean-Claude Juncker n'ont pour ainsi dire jamais occuper une activité professionnelle autre que politique bien qu'ils déclarent être avocat ou juriste. Il est intéressant de remarquer également que la part des actifs travaillant dans le secteur public et/ou conventionné avec celui-ci a augmenté (29,2% en 1999 et 33,3% en 2004).

Plus particulièrement les candidats de la gauche radicale se recrutaient surtout parmi le corps enseignant (20,8% du total de leurs effectifs). Le PCL était le seul mouvement politique à présenter des candidats ouvriers. Pour les Verts, les candidats étaient aussi avant tout des professeurs, instituteurs et éducateurs (33,3%, +8,3 points par rapport à 1999) ainsi que les fonctionnaires (25%, +16,7 points par rapport à 1999). Pour les Socialistes, 33,3% étaient également issus du corps enseignant (+8,3% par rapport à 1999) et 25% des professions juridiques (+16,7 points par rapport à 1999). Pour la liste démocrate, on retrouvait la même structure que pour les listes aux législatives : sur-représentation des professions juridiques (25% en diminution toutefois de 8,3 points par rapport à 1999) et très bonne présence des fonctionnaires (16,7%) et des retraités (16,7%). Pour la liste démocrate chrétienne, la sur-représentation des professions juridiques s'est encore accrue (25% en 1999, 41,7% en 2004). La liste ADR a la particularité d'avoir inclus le plus grand nombre d'agriculteurs, agronomes, viticulteurs et de syndicalistes (16,7% chacun).

Figure 70 Candidats par groupe de profession & par parti aux européennes 1999-2004

	La Gauche		PCL	Les Verts		POSL		PD		PCS		ADR	
	1999	2004	2004	1999	2004	1999	2004	1999	2004	1999	2004	1999	2004
agriculteur, agronome, viticulteur	0	0	0	0	0	0	0	0	8,3	0	0	8,3	16,7
artisan, commerçant, représentant de commerce, vendeur	0	16,7	8,3	8,3	0	0	0	8,3	8,3	0	0	16,7	8,3
autres professions libérales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
cadre moyen, employé de banque	8,3	8,3	0	0	8,3	8,3	0	0	8,3	0	0	8,3	8,3
cadre supérieur, chef d'entreprise, consultant	0	0	0	16,7	0	0	0	16,7	0	0	0	8,3	0
CFL & P&T	0	0	0	8,3	8,3	0	0	0	0	0	0	0	0
chauffeur, ouvrier	0	8,3	16,7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
employé privé	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
étudiant	0	8,3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
fonctionnariat et employé public	16,7	16,7	0	8,3	25	8,3	8,3	16,7	16,7	8,3	8,3	0	0
ingénieur	8,3	0	16,7	0	8,3	0	0	0	0	0	0	8,3	8,3
journaliste	0	0	8,3	8,3	0	25	16,7	0	0	16,7	8,3	0	0
professeur/instituteur/éducateur	25	16,7	25	25	33,3	25	33,3	0	8,3	25	16,7	0	8,3
professions juridiques (avocat, juriste, notaire, etc.)	0	8,3	0	0	0	8,3	25	33,3	25	25	41,7	16,7	16,7
professions médicales (médecin, infirmier, aide soignante)	8,3	8,3	0	0	0	8,3	8,3	16,7	0	8,3	8,3	16,7	8,3
professions politiques (assistant parlementaire, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
professions psycho-sociales (psychologue, assistant social)	0	0	0	0	0	0	0	8,3	8,3	0	0	0	0
retraité	8,3	0	0	0	0	8,3	0	0	16,7	8,3	8,3	0	0
sans profession/femme au foyer/chômeur	16,7	0	8,3	25	16,7	8,3	8,3	0	0	0	0	0	8,3
syndicaliste	8,3	8,3	16,7	0	0	0	0	0	0	8,3	8,3	16,7	16,7

Figure 71 Candidats par groupe de profession aux européennes 1999-2004

	euro 1999	euro 2004
agriculteur, agronome, viticulteur	1,4	3,6
artisan, commerçant, représentant de commerce, vendeur	5,6	6,0
autres professions libérales	0	0
cadre moyen, employé de banque	4,2	4,8
cadre supérieur, chef d'entreprise, consultant	6,9	0
CFL & P&T	1,4	1,2
chauffeur, ouvrier	0	3,6
employé privé	0	0
étudiant	0	1,2
fonctionnariat et employé public	9,7	10,7
ingénieur	2,8	4,8
journaliste	8,3	4,8
professeur/instituteur/éducateur	16,7	20,2
professions juridiques (avocat, juriste, notaire, etc.)	13,9	16,7
professions médicales (médecin, infirmier, aide soignante)	9,7	4,8
professions politiques (assistant parlementaire, etc.)	0	0
professions psycho-sociales (psychologue, assistant social)	1,4	1,2
retraité	4,2	3,6
sans profession/femme au foyer/chômeur	8,3	6,0
syndicaliste	5,6	7,1

Plusieurs réformes ont été pourtant proposées pour redorer le blason des élections européennes mais elles sont toutes restées lettre morte. En 1994, le PCS souhaitait l'incompatibilité des candidatures simultanée sur les listes présentées le même jour aux élections législatives et aux élections européennes. A ce titre en 1999, le parti chrétien démocrate investit trois candidats qui ne l'étaient pas aux élections législatives. Dans le même temps, il présenta ses « leaders nationaux » aux deux élections. L'un des candidats concourant aux élections européennes, en l'occurrence l'ancien Premier ministre et président démissionnaire de la Commission européenne Jacques Santer, fut directement élu, ce qui était cependant exceptionnel au vu des résultats des élections depuis 1979, mais non en regard du profil du candidat.

En 1999, le PD voulait que les élections législatives et européennes soient disjointes. Plus exactement, il proposait d'avancer les élections nationales de trois mois et de découpler ainsi les deux scrutins pour rendre plus visibles les élections européennes. Pour autant les autres partis jugèrent que la double candidature et le « jeu des chaises musicales » risquaient de se reproduire[185].

En 2000, la proposition de loi de Ben Fayot susmentionnée empêchait le panachage mais laissait la possibilité à l'électeur de donner une voix de préférence. L'électeur aurait pu ainsi exprimer clairement ses souhaits politiques pour l'Union européenne –c'est-à-dire voter pour la formation politique et son programme et non en fonction de la notoriété nationale de tel ou tel candidat– tout en choisissant lui-même ceux et celles qui seraient allés dans la capitale alsacienne. Sans doute, dans l'esprit de l'élu socialiste, les électeurs l'auraient fait au profit d'hommes et de femmes qui se seraient investis réellement et uniquement dans la politique européenne.

Remarquons toutefois que l'accord de coalition de 2004 prévoit expressément : « 25 années après la première élection directe du Parlement européen, le Gouvernement invite les partis à évaluer la façon dont se sont déroulées jusqu'ici les élections des six membres luxembourgeois du Parlement européen et à trouver un accord politique pour éviter à l'avenir les doubles candidatures au cas où les élections européennes et nationales continuent de coïncider. Dans cette hypothèse, le nombre des candidats d'une liste est fixé à six »[186].

[185] Chambre des Députés, Grethen, Henri & Polfer, Lydie, Proposition de loi portant modification de l'article 105 de la loi électorale du 31 juillet 1924 : « Les élections pour pourvoir au remplacement des députés sortants ont lieu, de plein droit, de cinq en cinq ans, le deuxième dimanche du mois de mars, conformément aux articles 91 et suivants de la présente loi. Les élections à la Chambre des Députés ont toutefois lieu à la date fixée par règlement grand-ducal pour l'élection des représentants luxembourgeois au Parlement européen, si ces élections doivent avoir lieu au cours du mois de mars de la même année. En cas de dissolution de la Chambre, il est procédé à de nouvelles élections dans les trois mois au plus tard de la dissolution » Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1998-1999, n°4548, 11 mars 1999.

[186] Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, op.cit, http://www.Gouvernement.lu/Gouvernement/programme/programme2004/etat/index.html, 4 août 2004.

2.5 Structuration de la campagne

De novembre 2003 à avril 2004, l'importance personnelle des élections législatives n'a cessé de croître. Un mois et demi avant les élections nationales, 74% de tous les habitants du Luxembourg les jugeaient importantes[187]. La population électorale – c'est-à-dire les Luxembourgeois qui ont la possibilité et l'obligation de voter aux élections législatives– étaient 83% à le penser. Ils n'étaient que 60% pour les résidents étrangers âgés au minimum de 18 ans. En revanche ces mêmes étrangers résidents étaient, au printemps 2004, 93% à juger que les élections législatives étaient « véritablement importantes » pour le pays. Cette différence entre l'importance personnelle et l'importance pour le pays chez les résidents étrangers est un bon indicateur de l'absence de participation– certains diraient l'exclusion– au processus décisionnel politique luxembourgeois tout en n'étant partie prenante du processus de production et de décision économique.

En ce qui concerne les élections européennes, 79% des sondés étaient tout à fait d'accord ou plutôt d'accord pour dire que les élections européennes étaient vraiment importantes (Union européenne 66%). Les résidents étrangers étaient plus nombreux à le considérer que les Luxembourgeois (respectivement 84 et 77% en avril 2004). 92% des habitants de la Ville de Luxembourg le pensaient aussi. Il est intéressant de remarquer une nouvelle fois la différence d'importance entre les élections législatives et les élections européennes suivant la structuration de l'âge. Le degré d'importance des élections européennes étant plus élevé chez les jeunes que chez les plus âgés d'entre nous et inversement pour les élections législatives.

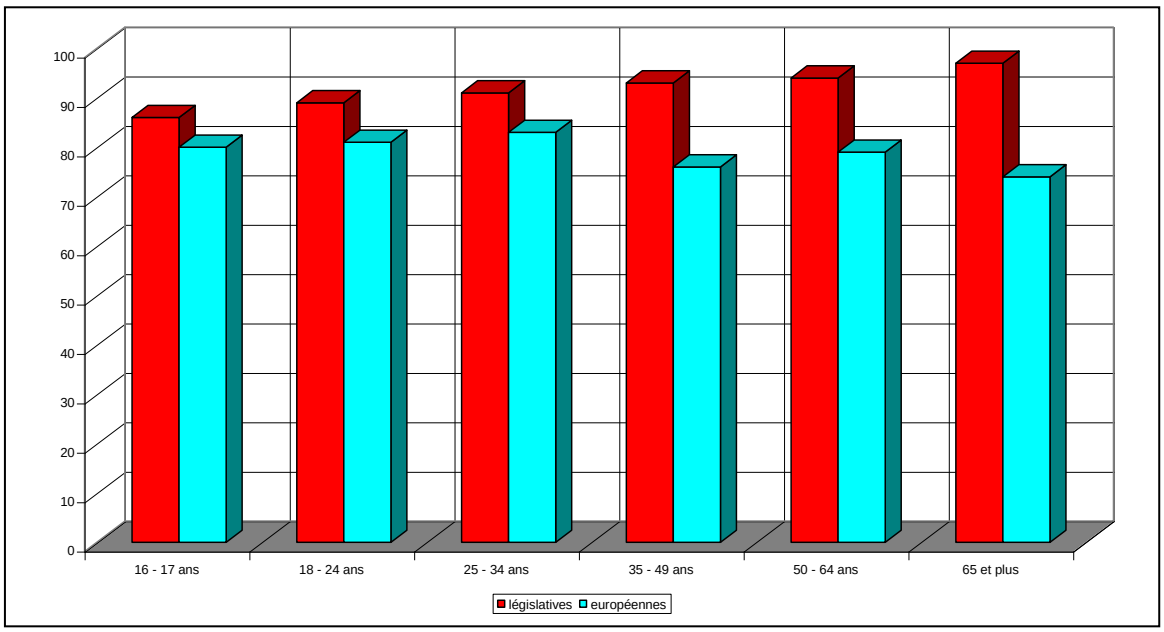

Figure 72 Importance des élections selon l'âge en moyenne en 2003-2004

L'intérêt exprimé par tous les habitants du Grand-Duché pour les élections législatives et européennes a également continué de progresser. En avril 2004, 72% des personnes interrogées ont déclaré qu'ils suivraient la campagne avec un « grand intérêt »[188]. Ce « grand intérêt » était partagé par 65% des sondés en novembre 2003 et par 68% d'entre eux en février 2004. Les plus forts taux d'intérêts se retrouvaient parmi les universitaires (90%) ceux qui gagnent plus de 5000 euros par mois (84%), les fonctionnaires (80%), les

[187] La question était la suivante. « Les élections législatives au Luxembourg pour élire les députés sont-elles quelque chose de véritablement important pour vous ou de pas si important que cela pour vous ? ».
[188] La question était la suivante : « Quelle sera à votre avis l'intérêt que vous allez porter pour la campagne électorale et les élections législatives et européennes de juin 2004 ? ».

50-64 ans (80%). Le plus faible intérêt des élections était exprimé par les jeunes de 18-24 ans (48%), les Portugais (44%) et ceux qui ont suivi seulement le primaire (44%).

2.5.1 Thèmes de la campagne choisis par les électeurs

En avril 2004, 50% de la population électorale considérait que l'évolution du Luxembourg et des Luxembourgeois avait tendance à aller plutôt mal contre 31% pour la population non-électorale. Logiquement les Luxembourgeois de citoyenneté étaient les moins optimistes quant à l'évolution positive du Luxembourg et des Luxembourgeois (38% en avril 2004 contre 70% pour les Portugais).

Ce sentiment était partagé assez fortement également par les classes moyennes de nationalité luxembourgeoise et les habitants du Nord : 58% de ceux qui gagnent par mois entre 3500 et 5000 euros par mois, 57% des secondaires 2nd cycle, 53% des résidents de la circonscription Nord et 52% des 35-49ans l'affirmaient. En revanche, 61% de ceux qui n'ont suivi que le primaire, 54% de ceux qui gagnent moins de 2500 euros[189] et 54% des universitaires considéraient au contraire que les choses allaient en s'améliorant[190].

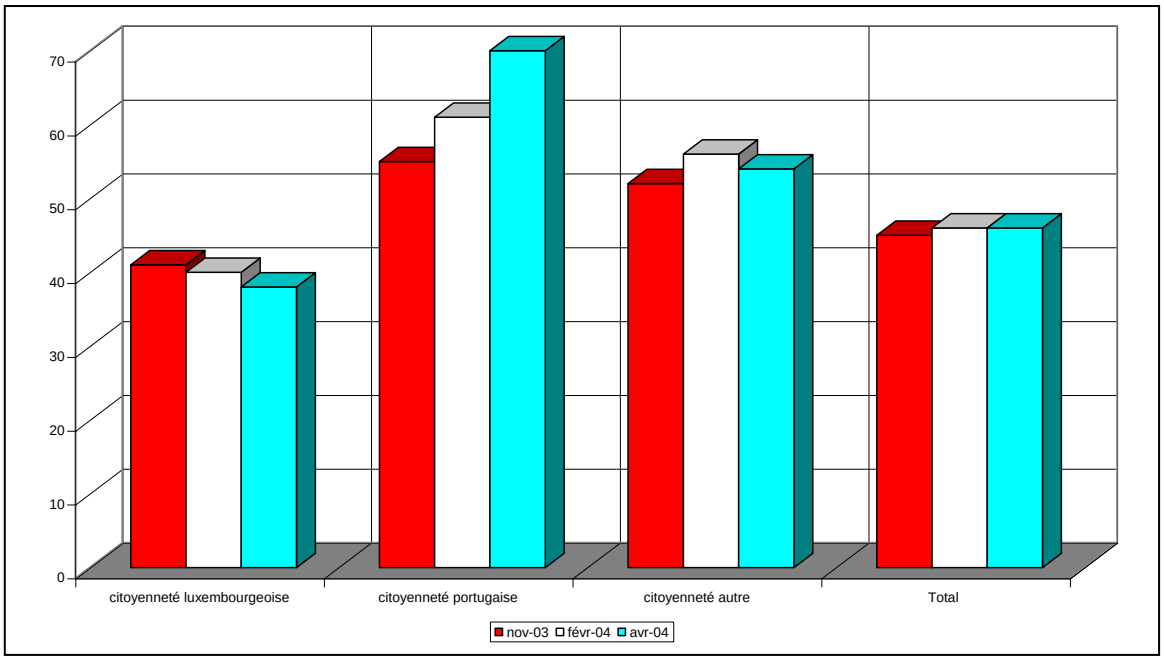

Figure 73 Evolution positive du Luxembourg et des Luxembourgeois

De manière tendancielle, l'électorat de citoyenneté luxembourgeoise était beaucoup plus pessimiste que les autres habitants du Grand-Duché particulièrement sur le dynamisme de l'économie, l'environnement, la vie en harmonie avec les différentes communautés linguistiques et la sécurité. L'association de ces préoccupations est classique des anomies sociales et source de nouveaux alignements partisans[191]. Plus précisément, une grande partie des électeurs luxembourgeois exprimaient en réalité dans les différents sondages une identification rigide avec des puissantes collectivités, capables de les délivrer de la nouvelle organisation de l'économie de marché à laquelle ils sont confrontés (à la fois une compétition sur le marché de l'emploi des résidents étrangers et des frontaliers mais aussi sur le terrain proprement dit de la construction sociale de la réalité à partir de référents culturels et linguistiques).

[189] La question était la suivante : « Quand vous regardez la manière dont évoluent le Luxembourg, les Luxembourgeois et les résidents étrangers au Luxembourg, avez-vous l'impression que les choses vont en s'améliorant ou au contraire qu'elles ont tendance à aller plus mal ? ».
[190] La question était la suivante : « En ce moment, diriez-vous que cela va plutôt bien ou plutôt mal au Luxembourg en ce qui concerne ? ».
[191] Cantril, Hadley, The Psychology of Social Movements**.** New York :Editions Wiley and Sons Inc, p39, 1951.

C'est aussi le témoignage d'une crise de l'offre politique. Dans la mesure où les rationalisations proposées jusqu'alors par les partis politiques n'apparaissent pas pouvoir intégrer les angoisses éprouvées par les individus face à des structures socio-économiques et socio-culturelles en transformation. Tout changement social et économique susceptible d'altérer la distance entre les groupes, de changer les catégories d'ami et d'ennemi, d'entraîner de nouvelles formes de solidarité, est particulièrement susceptible de provoquer des réalignements électoraux et de profiter aux formations politiques tendant à tenir à la fois un discours stato-providentialiste et stato-national.

Ce type d'inquiétudes est aussi la marque de la fin du passage d'une civilisation de la ruralité et de l'ouvriérisme et de son schème de représentation sociale à une civilisation plus construite sur l'individu (confronté qui plus est à un ralentissement économique). Il se développe alors un processus de sélection et d'idéalisation des référents issus de leurs milieux initiaux (agrarianisme = environnement, solidarité= homogénéisation linguistique, hiérarchisation sociale = sécurité, etc.).

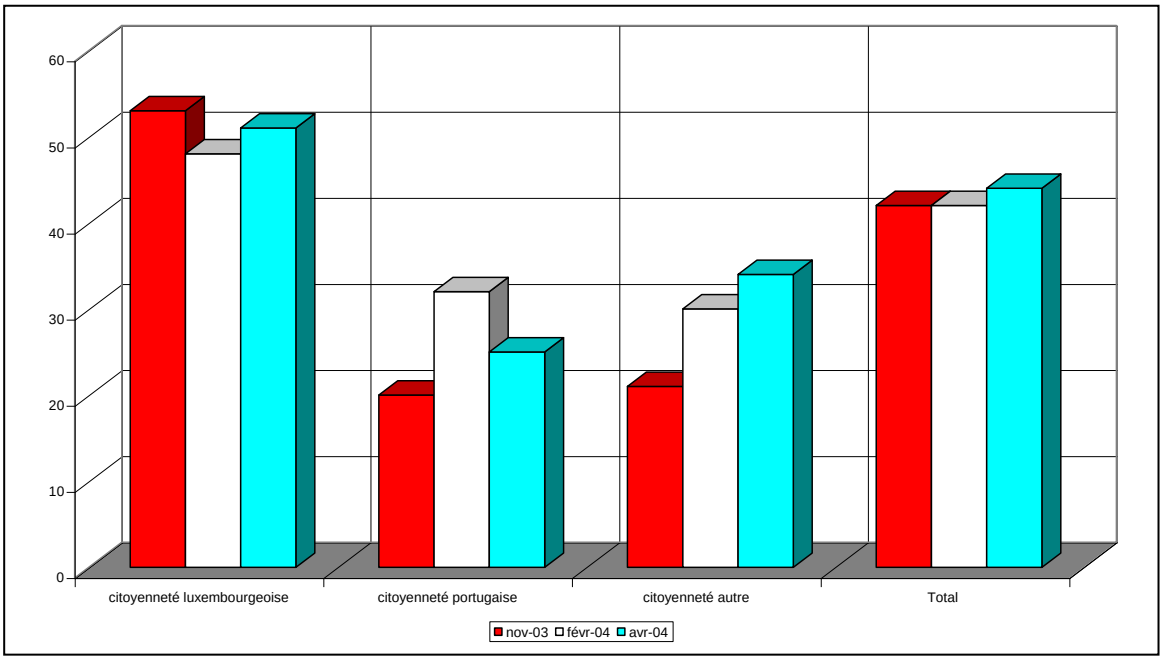

Figure 74 Evolution négative du dynamisme de l'économie

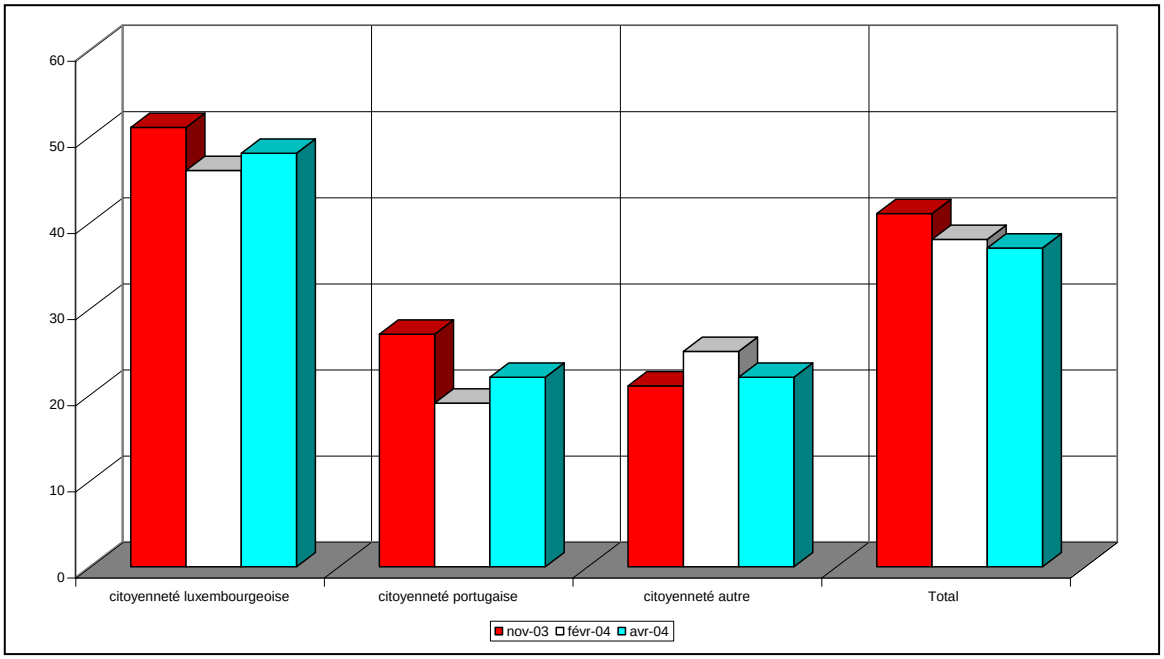

Figure 75 Evolution négative de l'environnement

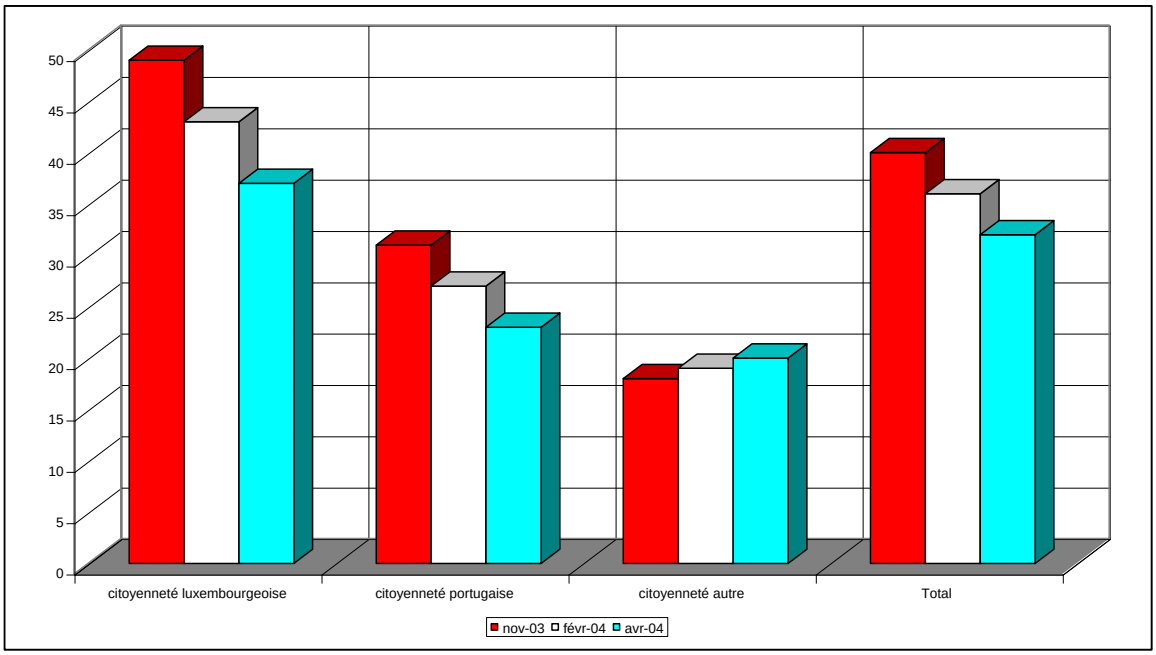

Figure 76 Evolution négative de la sécurité

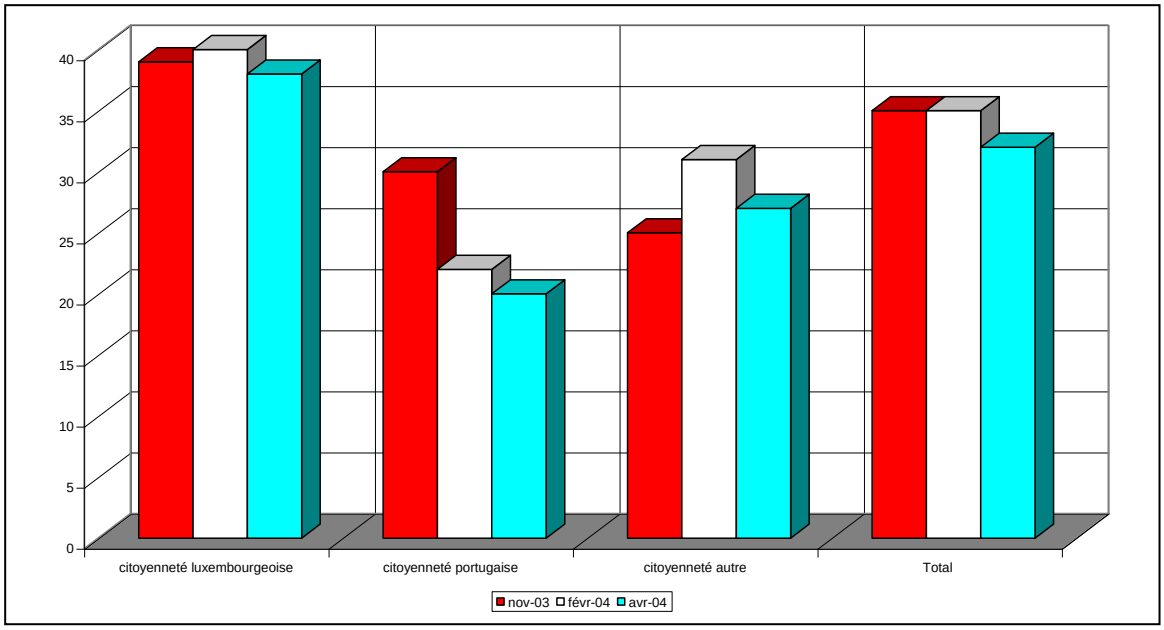

Figure 77 Evolution négative de l'harmonie entre les différentes communautés

L'inquiétude des Luxembourgeois sur l'évolution de l'emploi était aussi l'une des plus fortes dans l'Union[192]. 57% estimaient que l'évolution de l'emploi ne serait pas bonne dans les douze prochains mois. La moyenne de perception négative dans l'Union européenne était de 48%. Logiquement, le chômage et l'éducation étaient en moyenne les sujets prioritaires pour les électeurs. Ces deux thèmes étaient associés dans le chef de l'électeur et correspondaient à la fois au tassement économique de 2003 et à la publication du rapport PISA en 2001[193].

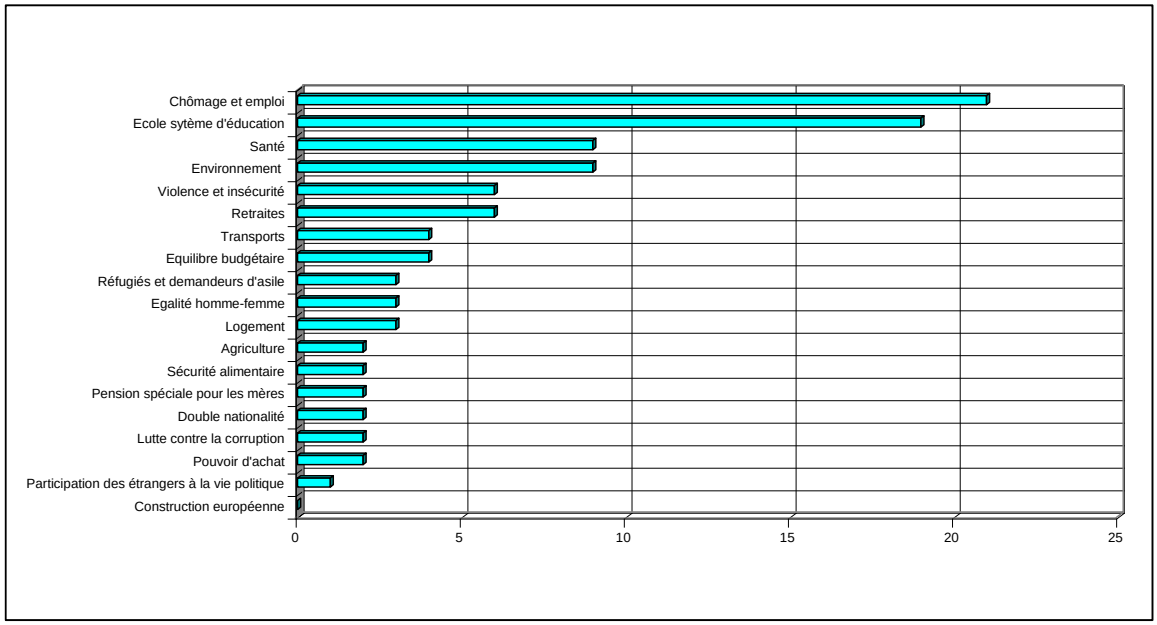

Figure 78 Priorités des électeurs en avril 2004

[192] La question était la suivante : « Quelles sont vos attentes pour les douze prochains mois : les douze prochains mois seront-ils meilleurs, moins bons ou sans changement, en ce qui concerne la situation de l'emploi dans notre pays ».

[193] La question était la suivante : « Parmi les sujets que vous estimez prioritaires, veuillez m'indiquer lequel sera le plus déterminant pour vous personnellement pour les élections, et en deuxième lieu, et en troisième lieu ? ».

Plus particulièrement, 24% des personnes interrogées déclaraient en avril 2004 que le chômage et l'emploi étaient leur première priorité. Les plus nombreuses à les considérer comme première priorité étaient celles qui gagnent mensuellement entre 3500 et 5000 euros (27%) et les 65 ans et + (26%). Les moins concernées étaient les Portugais (17%), les bac+1 et bac+3 (17%) et les 25-34 ans (18%).

20% des répondants affirmaient en avril 2004 que l'école et le système d'éducation étaient la seconde priorité. Les plus attentifs à ces deux thèmes étaient ceux qui reçoivent mensuellement plus de 5000 euros (27%), ceux qui travaillent à temps partiel (26%), les habitants de la circonscription Nord (25%), les bac+1 et bac+3, (23%), les 35-49ans (23%). Les moins préoccupés par les problèmes scolaires étaient les ressortissants étrangers autres que portugais (13%), ceux qui ont fréquenté seulement le primaire (13%) et/ou qui ont des revenus mensuellement ne dépassant pas les 2500 euros.

10% des enquêtés répondaient en avril 2004 que la santé était le troisième sujet prioritaire. Les plus attentifs à ce problème étaient ceux qui ont fréquenté seulement le primaire(13%) et les ressortissants portugais (12%). Inversement les moins concernés étaient les bac+4 et plus (4%), les célibataires (5%) et les 18-24 ans (6%) et les habitants de la circonscription Centre (6%).

8% des sondés estimaient comme quatrième priorité l'environnement. Entre février et avril 2004, ce thème avait régressé d'une place auprès des personnes interrogées (10% en février 2004). En avril 2004, les plus intéressés étaient ceux qui avaient 65 ans et + (12%), qui habitaient dans le Centre (12%) et dans l'Est (11%) et les bac+1 et bac+3 (11%). Les moins préoccupés étaient les Portugais (4%) et les 50-64 ans (5%).

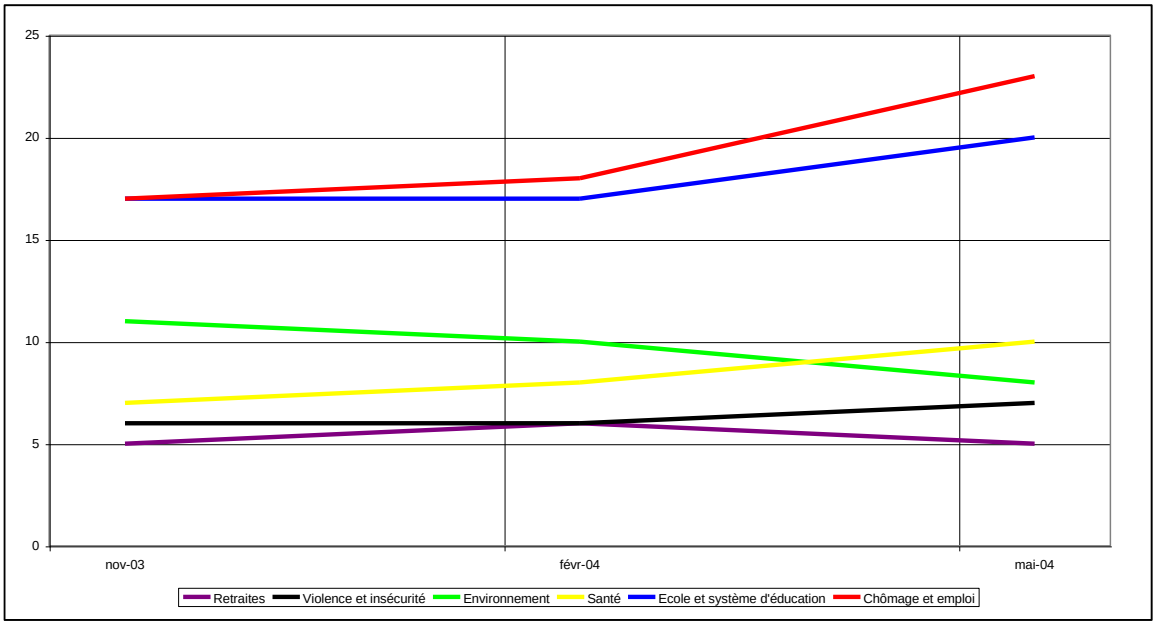

Figure 79 Six premières priorités de l'électorat pendant la campagne électorale

7% des personnes interrogées en avril 2004 jugeaient la sécurité comme une priorité. Les habitants du Centre étaient 10% à le penser ainsi. Ce sentiment l'était surtout dans les zones périurbaines de la Ville de Luxembourg. Seuls 3% des sondés résidant en Ville de Luxembourg estimaient que la sécurité devait être une priorité. Cette attitude l'était également pour les bac+4 et plus (3%) et ceux qui ont fréquenté seulement le primaire (4%). Les retraites parmi les thèmes majeurs de la campagne de 1999 n'arrivaient plus qu'en sixième position en avril 2004 avec 5%, baissant par rapport à février 2004 d'un point. Ceux qui demeuraient encore quelque peu préoccupés par les retraites étaient ceux qui ont des revenus mensuellement ne dépassant pas les 2500 euros (9%) et les non actifs (8%).

2.5.2 Compétence des partis politiques

En 1999, le PCS était considéré par les électeurs comme le plus compétent dans toutes les politiques à l'exception cependant de l'environnement (Verts) de l'équité des retraites (ADR). Par ailleurs, sur le thème des transports publics et celui de la sécurité, le PD reléguait respectivement le PCS et le POSL à la seconde et troisième place dans le classement des partis les plus aptes.

Le PCS

Aux élections de 2004, la crédibilité du PCS quant à mener telle ou telle politique publique peut se lire à trois niveaux[194]. Premier niveau, parmi les six priorités que l'électorat avaient choisies pour l'action du Gouvernement tout au long de la campagne (voir tableau ci-dessus), le mouvement chrétien social était jugé le plus crédible pour cinq d'entre elles. Le PCS a réussi l'exploit de détrôner le POSL –qui était jugé le plus crédible en novembre 2004– sur le chômage et l'emploi. Une situation qui était pourtant de sa co-responsabilité durant la dernière législature.

Seul l'environnement est resté de très loin le monopole des Verts. Les taux de progression en termes de crédibilité entre novembre 2003 et avril 2004 sont particulièrement éloquents pour le mouvement chrétien démocrate en ce qui concerne les retraites (+ 21 points), le chômage et l'emploi (+13 points) et la lutte contre la violence et l'insécurité (+ 10 points).

Second niveau, le PCS a enregistré ses six meilleurs taux de crédibilité seulement dans 3 des six premières priorités de l'électorat, à savoir les retraites, la lutte contre la violence et l'insécurité, et la santé. Ces thèmes de compétence lui avaient été déjà reconnus lors des élections de 1999. Ce qui comptait le plus aux yeux des sondés en 2004 c'est sa capacité à équilibrer le budget. Ce qui le distinguait aussi de tous les autres partis c'était la compétence que l'ensemble de l'électorat lui accordait sur la construction européenne. Compétence reconnue qu'il a fortement accrue entre novembre 2003 et avril 2004 (+16 points).

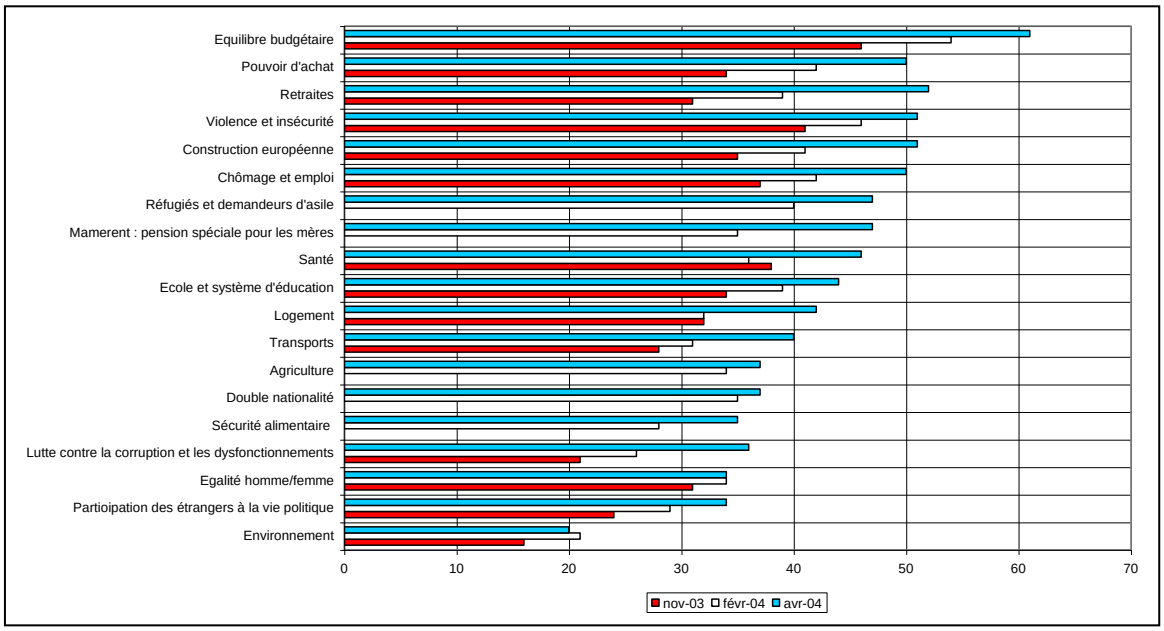

Figure 80 Crédibilité du PCS à mener les politiques à l'avenir

[194] La question était la suivante : « Parmi les sujets susmentionnés dites nous lesquels seraient les mieux traités par les différents partis politiques, veuillez m'indiquer d'abord le meilleur parti, ensuite le deuxième ?».

Le troisième niveau est que son électorat est très homogène quand il s'agit du taux de crédibilité. Les cinq catégories sociales qui lui accordaient le plus de crédibilité étaient en moyenne : La population électorale, les 65 ans et+, les 50-64 ans, les employés du secteur public et ceux qui gagnent plus de 5000 euros par mois. Phénomène intéressant en ce qui concerne la crédibilité pour la Construction européenne, on remarque aussi la présence d'un électorat moins bien formé et celle des habitants de l'Oesling.

Le POSL

La campagne électorale du POSL n'a que faiblement amélioré sa crédibilité dans les six priorités de l'électorat (entre 3 et 7 points suivant les items). Sa plus forte progression étant enregistrée dans le domaine du chômage et de l'emploi (+7 points en avril 2004) mais non suffisante pour qu'il soit jugé comme le parti le plus crédible. Le POSL avait le taux de crédibilité le plus fort de tous les partis dans le domaine du logement et en moyenne était le second parti le plus crédible aux yeux de l'électorat.

En revanche, parmi ses six plus grands taux de crédibilité 4 étaient parmi les six priorités de l'électorat soit un de plus que celui du PCS. Outre sa crédibilité dans le logement, elle était aussi très forte pour les personnes interrogées quant à la participation des étrangers à la vie politique et quant à l'égalité hommes/femmes. Ces trois reconnaissances de compétences n'étaient nullement présentes lors des élections de 1999. Sa crédibilité dans le domaine des transports a fortement bondi entre novembre 2003 et avril 2004 (+ 14 points). A l'image du PCS, l'électorat qui lui accordait le plus de crédibilité quant sa capacité dans l'action politique était fortement homogène mais beaucoup plus géographiquement marqué. Parmi ceux-ci, on retrouvait la population électorale, les 65 ans et+, les 50-64 ans mais aussi les 35-49ans, les personnes vivant seules, les fonctionnaires et les habitants du Sud.

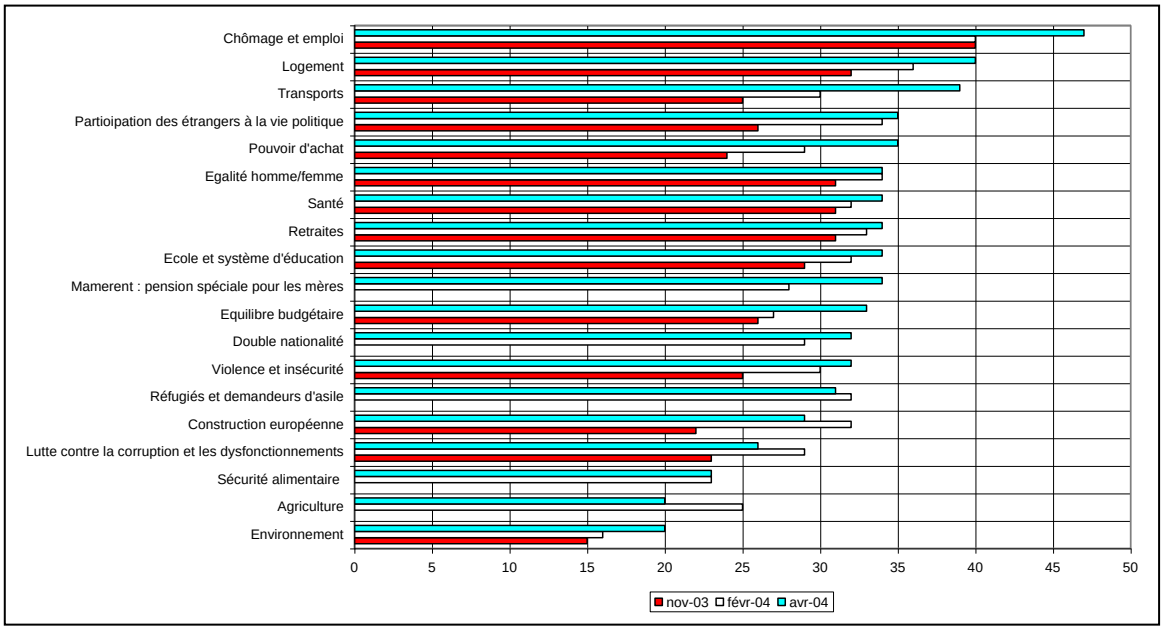

Figure 81 Crédibilité du POSL à mener les politiques à l'avenir

Le PD

En moyenne, la crédibilité du PD quant sa capacité de gouvernance était la troisième de tous les partis en compétition. Mais, à l'exception de l'éducation, qui est d'ailleurs arrivée en toute fin de campagne, ce taux était toujours inférieur à celui de ceux qui avaient préféré ne rien répondre. Résultat plus que mitigé pour un parti ayant été aux affaires pendant la dernière législature. Par rapport à novembre 2003, le mouvement n'a réussi à

progresser que très légèrement dans trois des six priorités de l'électorat (la santé + 3 points, la lutte contre la violence et l'insécurité + 4 points, les retraites + 5 points). Parmi les six plus grandes crédibilités, on retrouve seulement 2 des six premières priorités de l'électorat (voir le tableau ci-dessous). Par rapport aux élections de 1999, le PD a conservé une très bonne crédibilité en termes de transports et de sécurité (respectivement 1er en 1999, 2nd en 2004, 2nd en 1999 et 4ème en 2004). Il est à noter aussi la crédibilité que les personnes interrogées lui accordaient pour l'équilibre budgétaire et la Constitution européenne. Sur ce dernier point, tout comme le PCS, le mouvement libéral a certainement profité de sa participation au Gouvernement au moment de l'introduction de l'euro et de la préparation de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne.

Finalement, la base électorale sur la crédibilité était plus hétérogène que les deux autres partis susmentionnés. Avec toutefois une sur-représentation des habitants de la circonscription Centre et plus particulièrement de la Ville de Luxembourg, de ceux qui gagnent plus de 5000 euros par mois, des fonctionnaires et de ceux qui travaillent plus de 40 heures par semaine.

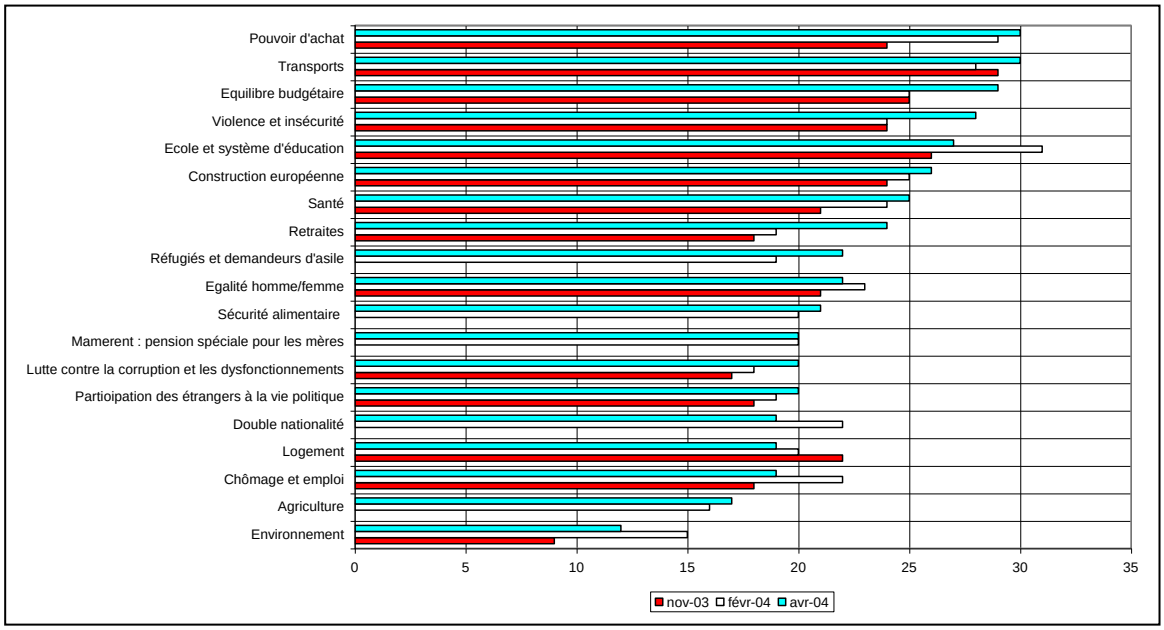

Figure 82 Crédibilité du PD à mener les politiques à l'avenir

Les Verts

La crédibilité des Verts se situait toujours et presque essentiellement dans l'environnement. Ils ont conservé cette primauté pendant toute la campagne pour finir avec un indice de 75%. Les Verts ne sont pas parvenus à être crédibles dans aucunes des six autres priorités de l'électorat même si la formation écologiste a enregistré un frémissement sur le sujet de la santé en toute fin de campagne (+9 points par rapport à février 2004). Pour autant, par rapport à 1999, la crédibilité du mouvement s'est accrue même si elle reste fragile. La problématique de la qualité de vie dans son acceptation reste fondamentale (environnement, sécurité alimentaire, agriculture, transports).

Il faut remarquer néanmoins un phénomène intéressant de légitimation quant à la conduite des affaires publiques. En 1999, sauf l'environnement (65%), le taux de crédibilité de la formation libertaire écologiste ne dépassait jamais les 10%. En 2004, sur 19 thèmes jugés comme prioritaires, les Verts avaient désormais une compétence supérieure à 10% dans 15. Entre novembre 2003 et avril 2004, les plus fortes progressions ont été enregistrées en ce qui concerne l'égalité homme-femmes (+ 8 points), la santé (+7 points) et les transports (+ 5 points).

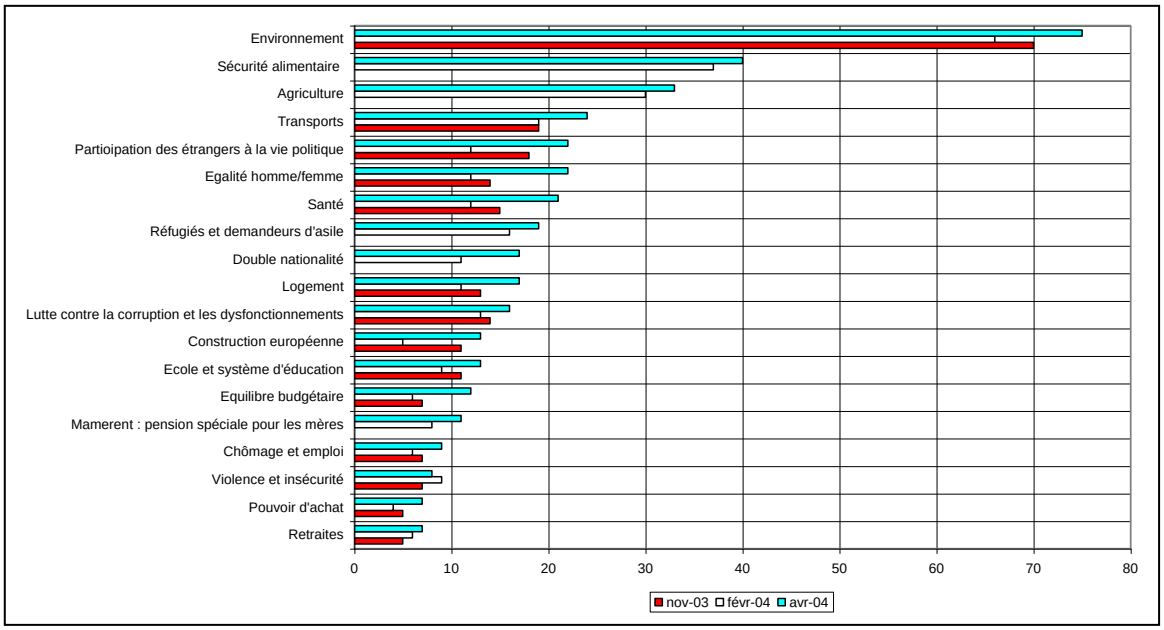

Figure 83 Crédibilité des Verts à mener les politiques à l'avenir

Dans les deux premiers sondages de la campagne électorale, le thème environnement était la troisième priorité des personnes interrogées. Nous avions « suspecté » que derrière la notion « environnement » se dissimulait en réalité d'autres préoccupations que l'on pouvait « rattacher » de près ou de loin à ce sujet. Nous savions aussi que la préservation de l'environnement était « *devenue un thème cher, quelle que soit leur couleur politique* » aux habitants du Grand-Duché et « *quelles soient de gauche, du centre ou de droite, elles plaident majoritairement en faveur d'une responsabilité individuelle* »[195]. C'est pourquoi, dans le second et troisième sondage, nous avons demandé aux personnes interrogées de définir l'« environnement »[196].

En avril 2004, les personnes interrogées étaient préoccupées avant tout par toutes les formes de pollution. 27% des personnes interrogées déclaraient que l'environnement est compris comme étant la lutte contre de la pollution, 21% la pollution de l'air (signification qui a considérablement augmenté au cours de la campagne +18 points), 17% soulevaient le problème des *déponies* et des déchets, 16% celui de la pollution des eaux, 2% de la «pollution sonore » (le bruit). Venaient ensuite toutes les interrogations se rapportant à la mobilité (21% des sondés associent environnement et circulation routière et 11% avec les Transports). 18% des personnes interrogées ne choisissaient pas les catégories se rapportant traditionnellement au respect de l'environnement ou aux politiques publiques déclarées comme « écologiques » [197]. (10% ont répondu « autre » et 8% « ne savent pas ») « seulement » 1% faisaient le lien entre l'environnement, le nucléaire et Cattenom. Dernier élément alors que la notion « développement durable » est omniprésente dans le « discours politique et médiatique » seul 1% des personnes interrogées ont retenu cet item pour décrire ce que signifiait pour lui le respect de l'environnement.

[195] Legrand, Michel, op.cit, Chapitre 6, une citoyenneté en évolution, p451-452, 2002.
[196] La question était la suivante : « En pensant au respect de l'environnement à quoi pensez-vous alors ? En général et en pensant aux problèmes actuels au Luxembourg ; dites-moi en bref, svp, les 2-3 points les plus importants ? ».
[197] Pour un bref aperçu des distinctions sur ce sujet, on se reportera à l'article de Lacoste de Lareymondie, Guillaume, « Décroissance ou développement durable ». In, Liberté Politique, n°20, p101-106, été 2002.

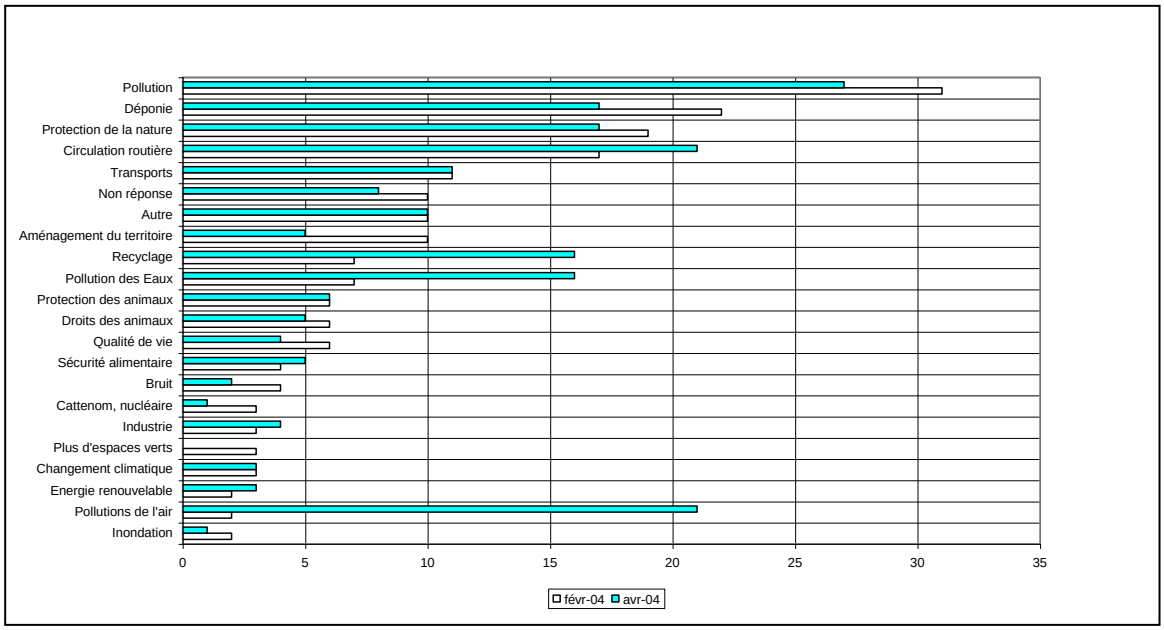

Figure 84 Significations du respect de l'environnement

Dans les sondages de novembre 2003 et de février 2004, nous avions remarqué également que sur un item aussi sensible que l'appréciation de la qualité de vie était de l' « ordre de l'acclamation collective ». Pour savoir ce qui se dissimulait derrière cet item nous avons demandé dans le troisième sondage ce que signifiait réellement la « qualité de vie » pour eux[198].

Aux vues des réponses suivantes, les Luxembourgeois et dans une moindre mesure les résidents étrangers occupaient – toutes proportions gardées– le versant matérialiste du clivage que Ronald Inglehart[199] a cru repéré dans toutes les démocraties occidentales. Pour le politologue américain, à une opposition entre classes déterminées à partir de la praxis marxiste, se substitue dans les sociétés postindustrielles une polarisation entre des individus qui sont plus portés vers des valeurs dites « post-matérielles » (environnement, biens culturels, travail partagé et bénévolat, etc.) et d'autres assumant plus volontiers des valeurs culturelles dites « matérialistes » (travail, croissance économique et sécurité).

[198] La question était ouverte, c'est-à-dire sans propositions de la part de l'enquêteur. Les réponses ont été recodées par l'ILReS. D'autres regroupements auraient pu être réalisés par exemple les moyens de vivre avec le confort matériel.

[199] Inglehart, Ronald, "Values change in industrial societies". In, American Political Science Review, volume 81, n°4, p1297 et suivante, 1987.

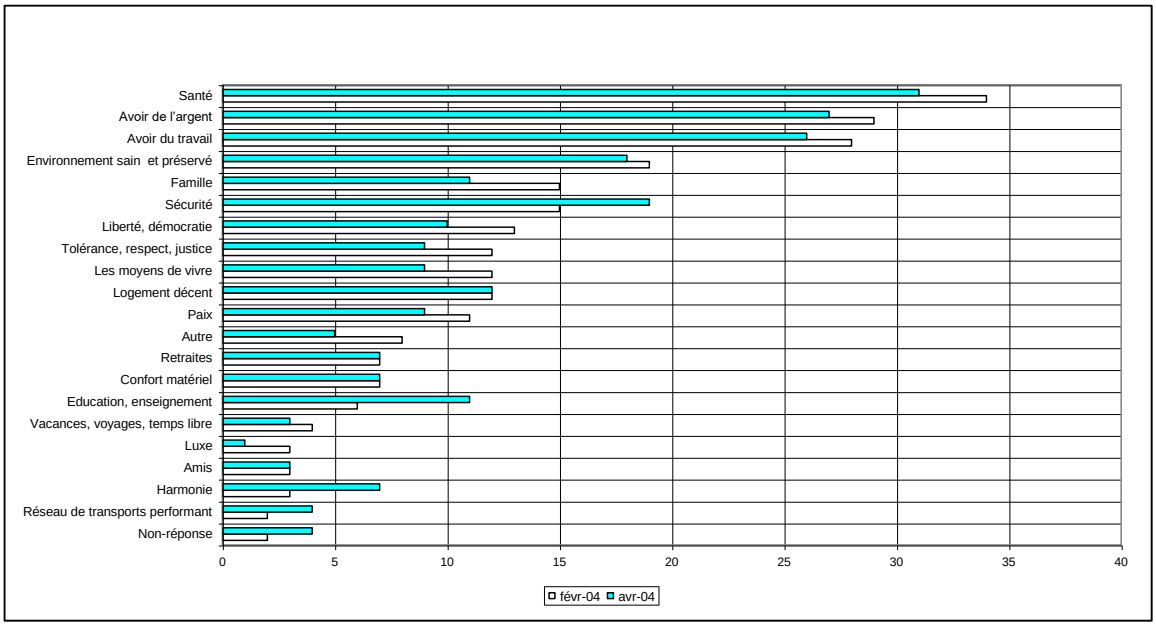

Figure 85 Significations de la qualité de vie au Luxembourg

L'ADR

Avant les élections législatives de 1999, les personnes interrogées avaient déclaré que l'ADR était le parti le plus compétent en termes de retraites. Au cours de la campagne 2004, la formation souverainiste dont l'origine était aussi l'équité en termes de retraites entre le secteur public et secteur privé a vu sa crédibilité s'effondrer. Si ce thème restait pour les électeurs sa meilleure compétence et enregistra une progression (+ 7 points entre février 2004 et avril 2004, il n'était plus que le quatrième parti). Parmi les six compétences que les sondés reconnaissaient à l'ADR , une seule, les retraites figuraient (et encore en dernière position) parmi les six priorités de l'électorat. L'électorat qui lui accordait certaines compétences dans l'action publique était très homogène : plutôt des personnes de + de 65 ans, ayant suivi le secondaire 1er cycle et de sexe masculin.

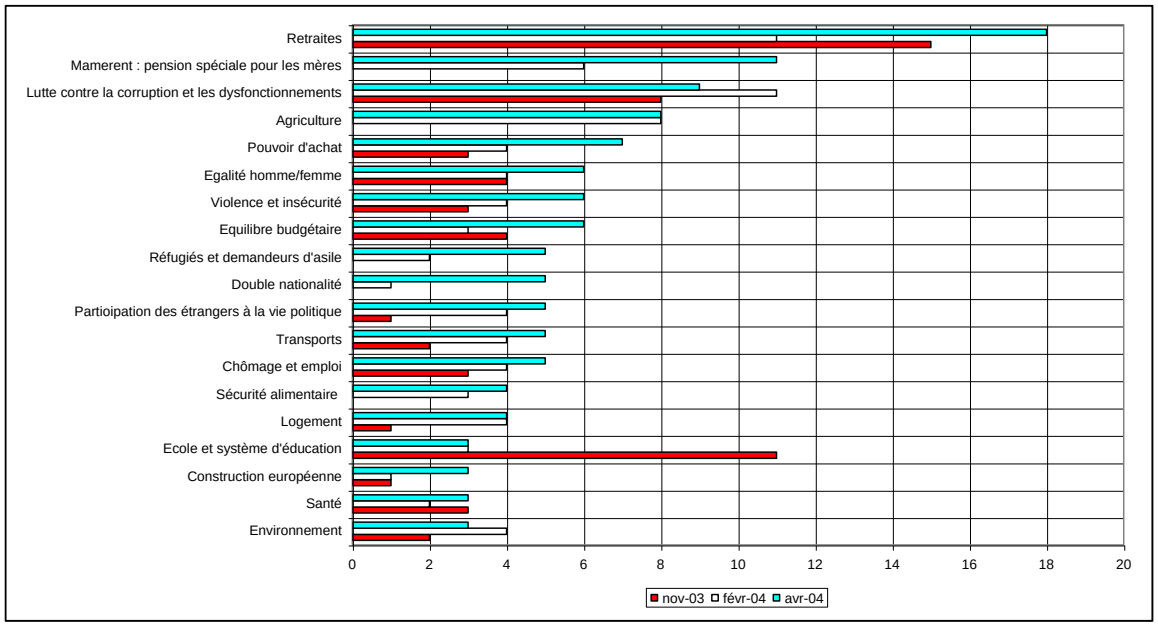

Figure 86 Crédibilité de l'ADR à mener des politiques à l'avenir

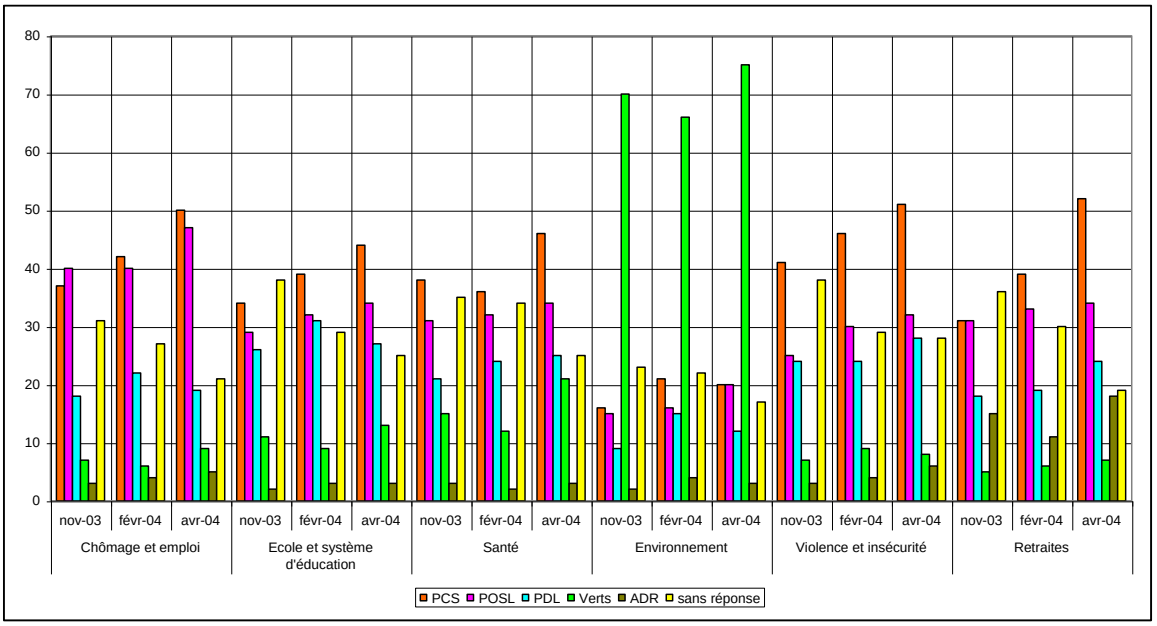

Figure 87 Crédibilité des partis par rapport aux 6 premières priorités de l'électorat

Figure 88 Classement des partis selon leurs compétences lors de la campagne électorale

	Premier	Second	Troisième	Quatrième	Cinquième	Sixième	Septième	Huitième
Agriculture	PCS	Les Verts	POSL	PD	ADR	La Gauche	PCL	Sans-réponse
Chômage et emploi	PCS	POSL	Sans-réponse	PD	Les Verts	La Gauche	ADR	PCL
Construction européenne	PCS	Sans-réponse	POSL	PD	Les Verts	ADR	La Gauche	PCL
Double nationalité	PCS	Sans-réponse	POSL	PD	Les Verts	La Gauche	ADR	PCL
Ecole système d'éducation	PCS	POSL	Sans-réponse	PD	Les Verts	ADR	La Gauche	PCL
Egalité homme-femme	PCS	POSL	PD	Les Verts	ADR	La Gauche	PCL	Sans-réponse
Environnement	Les Verts	Sans-réponse	PCS	POSL	PD	ADR	La Gauche	PCL
Equilibre budgétaire	PCS	POSL	PD	Les Verts	ADR	La Gauche	PCL	Sans-réponse
Logement	POSL	Sans-réponse	PCS	PD	Les Verts	ADR	La Gauche	PCL
Lutte contre la corruption	Sans-réponse	PCS	POSL	PD	Les Verts	ADR	La Gauche	PCL
Participation des étrangers à la vie politique	Sans-réponse	POSL	PCS	PD	Les Verts	La Gauche	ADR	PCL
Pension spéciale pour les mères	PCS	POSL	Sans-réponse	PD	Les Verts	ADR	La Gauche	PCL
Pouvoir d'achat	PCS	Sans-réponse	POSL	PD	Les Verts	ADR	La Gauche	PCL
Réfugiés et demandeurs d'asile	PCS	POSL	PD	Les Verts	La Gauche	ADR	PCL	Sans-réponse
Retraites	PCS	POSL	Sans-réponse	PD	ADR	Les Verts	La Gauche	PCL
Santé	PCS	POSL	Sans-réponse	PD	Les Verts	ADR	La Gauche	PCL
Sécurité alimentaire	Les Verts	PCS	Sans-réponse	POSL	PD	ADR	La Gauche	PCL
Transports	PCS	POSL	Sans-réponse	PD	Les Verts	ADR	PCL	Sans-réponse
Violence et insécurité	PCS	Sans-réponse	POSL	PD	Les Verts	ADR	La Gauche	PCL

2.5.3 Intentions de vote

Les votes potentiels en faveur des formations de la gauche radicale et de ses candidats n'ont jamais dépassé les 5%. La présentation d'une liste dissidente de la Gauche par rapport à 1999, en l'occurrence celle du PCL, n'a nullement entamé son déjà faible capital de voix (4%). Tout au plus, il faut remarquer pour la Gauche qu'elle enregistrait son « moins mauvais score » fin avril chez les 18-24 ans (8%).

Les Verts

Le pourcentage des voix potentiellement attribuées aux Verts et à ses candidats s'il fléchissait très légèrement en fin de campagne, n'a pratiquement pas bougé pendant la campagne électorale (23% en novembre 2001, 21% en avril 2004). Les électeurs potentiels les plus nombreux du parti écologiste se trouvaient dans les classes moyennes supérieures (30% des bac+1 et bac+3, 31% de ceux qui gagnent plus de 5000 euros par mois) et ceux qui travaillent à temps partiel (34%). Les Verts ont aussi « percé » chez les 35-49 ans (+6 points par rapport à novembre 2003). En revanche, en fin de campagne, les intentions de vote les plus faibles pour la formation écologiste se trouvaient chez les 65 ans et + (12%), ceux qui gagnent moins de 2500 euros (13%) et ceux qui n'ont suivi que le primaire (14%, - 6 points par rapport à novembre 2003).

Le POSL

Ce qui est le plus surprenant aussi dans l'évolution des intentions de vote en faveur du POSL, pourtant principal parti d'opposition, c'est son caractère de linéarité (27% en novembre 2003, 27% en avril 2004). Surtout, le mouvement socialiste n'a connu aucuns gains ou pertes notables quel que soit l'indicateur socio-démographique des différentes enquêtes. Tout au plus, il faut remarquer en fin de campagne, les intentions de vote à son endroit étaient plus marquées chez les plus âgés (respectivement 32% pour les 50- 64 ans et 36% pour les + de 65 ans, + 6 points par rapport à novembre 2003) et dans les classes moyennes basses (35% de ceux qui gagnent entre 2500 et 3500 euros, + 4 points). Il faut noter également que si 36% des personnes du Sud souhaitaient accorder des suffrages au POSL ou à ses candidats, ce taux a baissé pendant la campagne (-5 points). En avril 2004, les intentions de vote pour la formation sociale démocrate les plus faibles se retrouvaient en Ville de Luxembourg (18%) et auprès des 18-24 ans (15%).

Le PD

La campagne électorale du Parti Démocratique n'a pas modifiée également les intentions de votes en sa faveur. Le mouvement libéral oscillant entre 20 et 22% auprès des personnes interrogées dans les différents sondages. Le PD avait surtout des positions fortes après des habitants de la circonscription Nord (32% en avril 2004), des fonctionnaires et employés publics (25%), des universitaires (25%). Inversement, ses positions les plus fragiles étaient toujours en avril 2004, ceux qui n'ont suivi que le primaire (9%), ceux qui travaillent à temps partiel (13%) et les habitants du Sud (14%). En février 2004, les intentions de vote auprès des sondés étaient pour la première fois supérieures aux Verts.

Ce léger frémissement par rapport à novembre 2003 peut être imputé a une meilleure mobilisation des habitants de la circonscription Centre (+ 6 points), des 50-64 ans (+ 7 points). Toutefois, en avril 2004, la formation démocrate a perdu justement par rapport à février surtout auprès de son électorat traditionnel c'est-à-dire les habitants de la circonscription Centre (-12 points), les plus hauts revenus (-11 points chez ceux qui gagnent plus de 5000 euros). Mais aussi chez les 50- 64 ans (-14 points).

Le PCS

Le PCS en novembre 2003 avait déjà un capital d'intentions de vote très élevé : 36% des personnes interrogées affirmaient vouloir lui donner des voix ainsi qu'à ses candidats. Ce phénomène s'est encore accru à la fin d'avril 2004 (42%)[200]. Ceux et celles qui étaient les plus nombreux à vouloir voter pour lui fin avril étaient, ceux qui gagnent entre 3500 et 5000 euros par mois (53%), les habitants de la circonscription Nord (52%), les 65 ans et + (50%). Par rapport à novembre 2003, le PCS a surtout amélioré ses positions auprès des classes moyennes luxembourgeoises (ceux qui gagnent entre 3500 et 5000 euros, +17 points), ceux qui ont le bac+1 et bac+ 3 (+12 points), ceux qui gagnent plus de 5000 euros par mois (+11 points), qui habitent la circonscription Centre (+10 points). Inversement, le PCS a perdu la plupart de ses intentions de vote chez les moins éduqués (-22 points chez ceux qui ont suivi seulement le primaire). Et seulement 26% des 18-24 ans étaient susceptibles de lui donner des voix, son second plus faible score de tous les indicateurs socio-démographiques de l'enquête.

L'ADR

4 à 6% des personnes interrogées déclaraient vouloir lui attribuer des votes directement et indirectement à ses candidats. En avril 2004, toute proportion gardée, l'ADR avait une certaine cristallisation en sa faveur auprès des habitants du Nord (10%), des personnes qui travaillent plus de 40 heures (9%), des plus âgés d'entre nous (50-64 ans et 65 ans et +, chacun 8%) et des hommes en général (8%). En avril 2004, 1% seulement des 25- 34 ans déclaraient vouloir lui attribuer des votes. Par rapport à février 2004, où il avait enregistré les intentions de vote les moins basses, l'ADR en fin de campagne a surtout perdu auprès des habitants de la circonscription Sud (- 4 points) et auprès des 65 ans et plus (- 4 points).

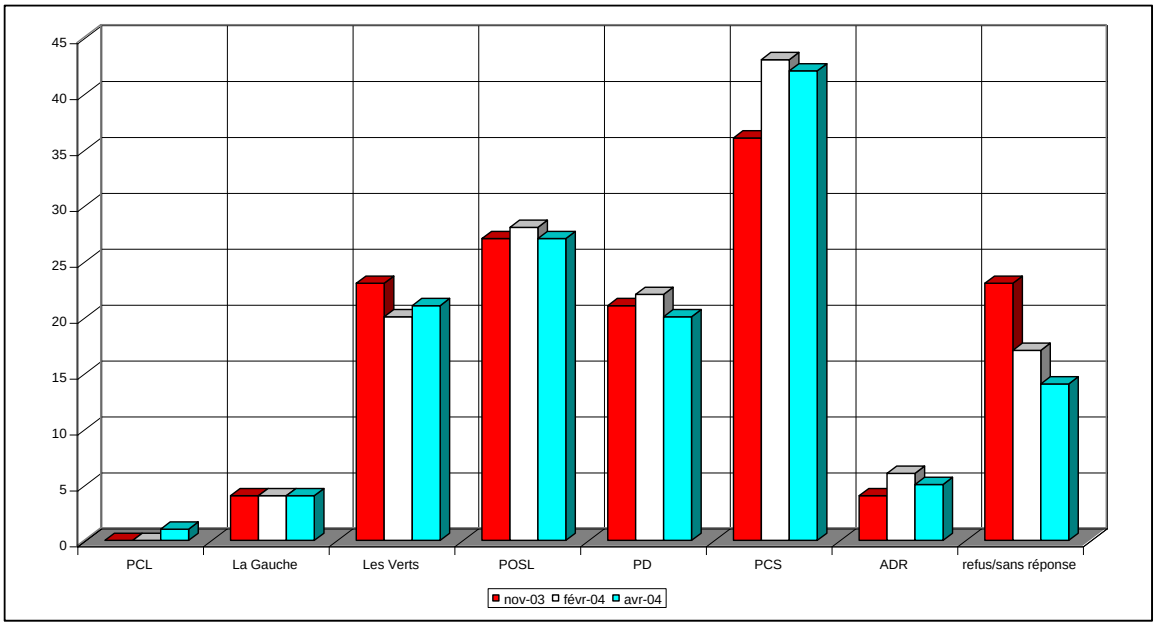

Figure 89 Evolution des intentions de vote

Il est relativement intéressant de remarquer le fort différentiel d'intentions de vote entre la population électorale et la population adulte étrangère de + de 18 ans en avril 2004. Si en effet le PCS réalisait encore la meilleure performance de tous les partis (22%), c'était aussi la formation politique ayant déjà participé à un Gouvernement qui avait le plus grand différentiel entre l'électorat luxembourgeois et l'électorat potentiel étranger (31 points)[201].

[200] La question était la suivante : « Et si dimanche prochain, il y avait des élections pour la chambre des députés et que vous ayez le droit de vote, à quels candidats de quels partis donneriez-vous alors des voix ? ».

[201] En revanche, il s'affirme comme le premier parti des étrangers au Luxembourg ce qui n'était pas le cas en 2002 dans l'enquête European Values Study. Voir, Legrand, Michel, op.cit, p449, 2002.

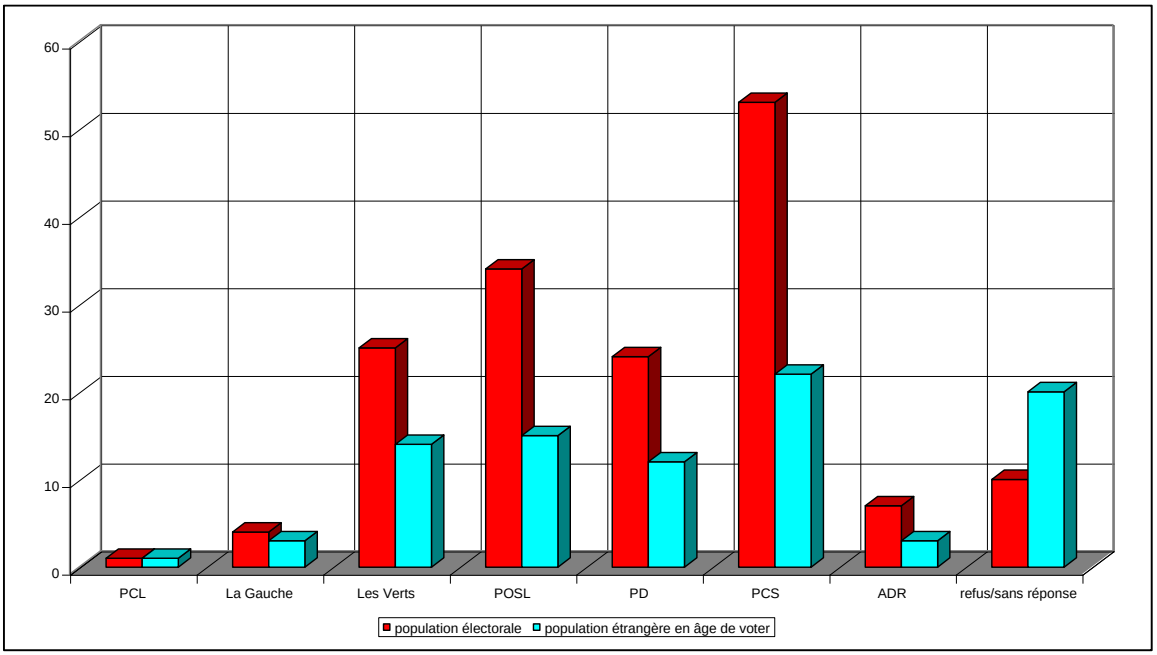

Figure 90 Différentiel des intentions de vote entre population électorale et étrangère en âge de voter avril 2004

2.5.4 Evènements de la campagne

Les représentants des partis politiques et les observateurs (journalistes politiques, politologues) s'interrogent toujours sur le ou les évènements qui ont contribué à la détermination du vote. Sauf cas exceptionnel –le scrutin espagnol de mars 2004 par exemple– la détermination du vote dans le chef de l'électeur repose toujours sur sa seule capacité à recevoir et à trier de multiples informations dans une suite logique, en lien à ses valeurs et par rapport à la position sociale qu'il croit occuper ou qu'on lui attribue. En d'autres termes, un événement construit comme important par les acteurs et les observateurs d'une campagne électorale n'aura pas forcément l'impact supposé auprès de tous les électeurs. Ceux-ci ont en effet des modes de construction sociale de la réalité et des appartenances qui attribuent in fine à un événement des significations personnelles ou collectives fort différentes. La compréhension et le sens multiple d'un événement politique ou social à trois origines principales.

Tout d'abord, les informations traitées par un individu ne sont pas par nature égales en soi puisqu'elles relèvent d'actions concertées –émanation de multiples acteurs– et concurrentes, qu'elles découlent d'un calendrier politique pré-formaté (la rentrée parlementaire, les congrès politiques, les discours de fin d'année, du 1er mai, sur l'Etat de la Nation et ses réactions) et qu'elles résultent d'imprévus qui obligent ces mêmes acteurs à réagir et à réorienter parfois entièrement leurs agendas politiques (l'annonce d'un plan social, la déclaration d'une guerre, la disparition d'un politicien, etc.).

Ensuite, les évènements ne sont pas identiques et agissent différemment sur les électeurs aussi par leurs constructions sociales forcément distinctes qu'en font ses médiateurs (les organes de presse et audio-visuels). En effet, les médiateurs sont en situation de concurrence « économique » ou de dépendance vis-à-vis de tel ou tel groupe d'intérêt. Plus particulièrement, leurs constructions sociales sont limitées à la fois par la ligne éditoriale dominante et par la nécessité quelque peu antagonique de traiter un maximum d'informations qu'en bien même cette opération nécessiterait de couvrir un événement décidé par une formation politique ou un groupe d'intérêt qui soit opposé ou jugé hostile par la rédaction en chef à la ligne éditoriale. De façon complémentaire, leurs constructions

sociales de la réalité sont dépendantes ou indépendantes du penchant idéologique ou supposé tel de leurs rédactions aussi par les conditions de production. Des grandes rédactions comme celles du D'Wort ou du Tageblatt sont aussi capables –toute proportion gardée– d'être moins influencées par leurs propriétaires car elles peuvent traiter beaucoup plus d'évènements que les équipes réduites du Journal ou du Lëtzebuerger Vollek.

De plus, la construction sociale de réalité des médiateurs enferme parfois également les acteurs du jeu politique dans des rôles ou des fonctions stéréotypés. Les Verts parce qu'ils sont écologistes seront forcément interrogés sur l'environnement et les évènements qu'ils auront organisé (congrès, conférences de presse, etc.). Dans un tel cadre, les Verts pourront aussi affirmer une identité politique pré-formatée qui de cette façon empêche un réel questionnement sur leur programme politique autre qu'environnemental. Qui plus est, la mise en scène de l'information et la fabrication de celle-ci n'est nullement semblable lorsqu'un journaliste interroge par exemple le Premier ministre ou un député de base du POSL. L'exposition de l'action politique d'un tel ou un tel s'en trouvera forcément différente et parfois inégale. Une autre précision doit être apportée: Certains partis politiques recherchent d'ailleurs cette « clôture médiatique » afin de mieux mobiliser certaines de leurs clientèles électorales. Autrement dit, même s'ils sont interrogés ou produisent un événement sur une thématique qui ne répond pas à l'identité politique qu'ils se font ou aux thèmes qui veulent mettre en exergue, ils auront une stratégie de réponse et de mise en scène s'adressant à des secteurs de leur électorat.

Enfin, les évènements d'une campagne politique ne sont pas le monopole des partis ou des institutions politiques. Des groupes d'intérêts comme les syndicats ou les organisations patronales profiteront du contexte de campagne électorale pour imposer également leurs propres agendas. A cette création d'évènements par d'autres acteurs comme les syndicats –somme toute habitués des processus décisionnels d'autant plus depuis la création et l'extension de l'Etat-providence et des organes de concertation qui l'accompagnent comme la Tripartite–, le Luxembourg n'est plus aussi exempt de la mobilisation d'autres groupes d'intérêts qui sous le couvert de préoccupations associatives à objet unique (la défense des animaux, la pauvreté) sont aussi des acteurs politiques proprement dits bien qu'elles s'en défendent et que leurs médiateurs ne le perçoivent pas toujours.

Pour toutes ces raisons, la pertinence et la valeur des évènements sont difficilement mesurables d'un point de vue quantitatif car –en plus des processus multiples de construction sociale de réalité susmentionnés– l'organisation de la scène médiatique au Luxembourg en complexifie l'opération. Nombreux sont les acteurs politiques classiques ou nouveaux qui sont directement ou indirectement propriétaires de plusieurs organes de presse ou audio-visuels comme nous l'avons déjà abordés dans la partie concernant les ressources médiatiques. Et, bien qu'ils affichent une indépendance éditoriale –qui se vérifie souvent dans les faits– cela n'empêche qu'ils publient ou ont publié aussi comme le D'Wort des pages relevant de la seule compétence éditoriale d'un parti (en l'occurrence les pages profil pour le PCS) ou qu'ils permettent (comme le Tageblatt, le Quotidien ou le Woxx) à des élus principalement et respectivement issus du POSL et des Verts de tenir des chroniques régulières ou rédigés des libelles. Forcément des évènements, des sujets et des prises de position seront sur-représentés en dépit qu'à côté de cela les rédactions traitent normalement de l'actualité politique en général.

Face à ce terrain d'enquête « miné », il est possible cependant jusqu'à un certain point d'adopter une démarche empirique mais qui ne peut être que limitée par définition. Toutes les pages se rapportant à la politique des journaux et hebdomadaires de presse d'octobre 2003, date de la dernière rentrée parlementaire de la législature au 11 juin 2004 ont été répertoriées (pour ce faire, nous avions aussi à notre disposition la revue de presse Ministres du Service Information et Presse). Après cette première étape, tous les articles de deux colonnes au minimum avec au moins dix lignes ont été sélectionnés. Suite à cette seconde étape, les articles traitant par exemple de l'action d'un parti politique ou d'un groupe d'intérêt étaient retenus à la condition que celle-ci figure dans au moins trois

journaux ne faisant pas partis du même groupe de presse et à l'exclusion du titre ayant directement ou indirectement un lien avec la formation politique en question[202].

Dans ces conditions, les 10 premiers acteurs et objets des évènements survenus au cours de la campagne dans la presse écrite sont exclusivement les formations politiques représentées au Parlement, les institutions politiques enjeux de l'élection (Gouvernement et Chambre des Députés) et les syndicats dont la représentativité nationale avait été également un enjeu lors de la législature écoulée.

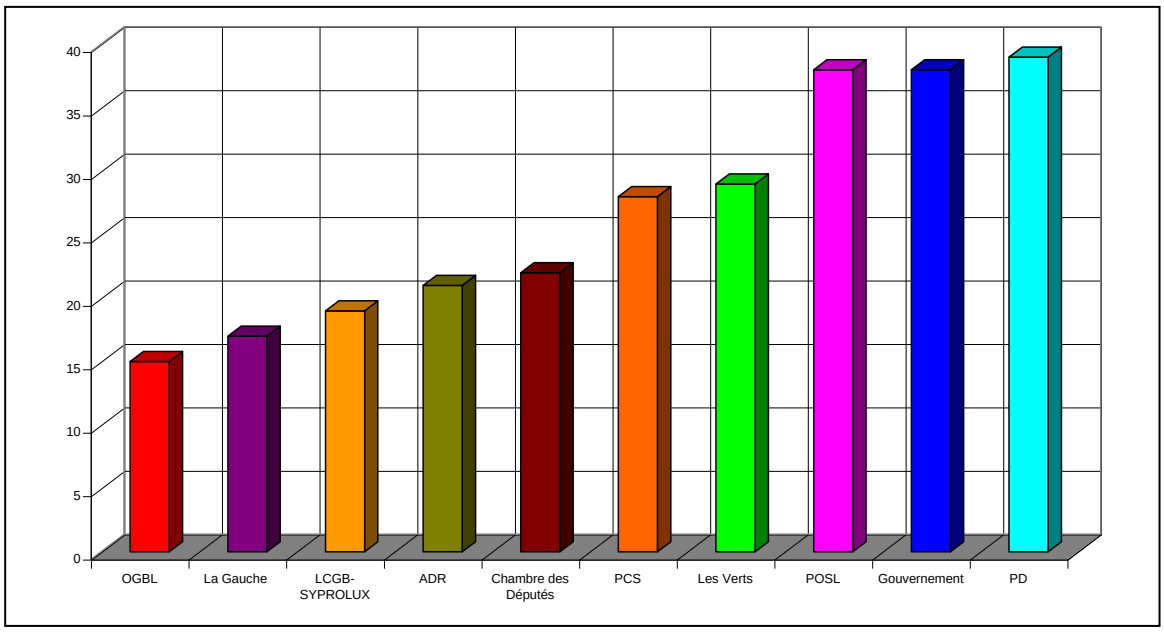

Figure 91 Les 10 premiers acteurs de la campagne électorale

La suprématie de l'activité des partis politiques n'est pas surprenante puisqu'ils se doivent être les principaux animateurs de la campagne électorale dans la mesure où ils sont les seuls à être soumis au marché électoral. Les congrès, outre le fait d'entériner les listes de candidats, ont avant tout une fonction publicitaire. Il en va de même pour les conférences de presse ou les démonstrations de rue alternatives comme a tenté de le faire la Gauche. Les partis dans cette campagne –particulièrement les Verts et le POSL– ont organisé de multiples évènements et déclinaisons de leurs programmes électoraux dans cette seule perspective publicitaire. C'est aussi pour les partis rejetés dans l'opposition le moyen de contrebalancer forcément l'attention que les médias au même moment portent sur le Gouvernement.

A ce titre, les pages bilan du Land ou du Tageblatt si –« distantes » et « critiques » de l'action gouvernementale soient-elles– renforcent aussi la présence médiatique des membres du Gouvernement et de leurs actions. Il est donc tout à fait naturel de retrouver en seconde place le Gouvernement à la fois comme créateur et objet des évènements qui ont jalonné la campagne électorale. D'autant plus aussi que celui-ci profite de l'existence d'actes routiniers qui structurent l'actualité indépendamment de la campagne électorale (les Conseils de gouvernement et son briefing tous les vendredis, les conseils des ministres de l'Union, le discours sur l'état de la Nation, etc.) et que la presse couvre nécessairement. A l'intérieur même de l'information sur le Gouvernement, les articles et entretiens se concentrent surtout sur le Premier ministre et les ministres qui détiennent les portefeuilles ou les fonctions les plus importantes (voir ci-dessous le tableau récapitulatif des évènements de la campagne électorale d'octobre 2003 à juin 2004).

[202] Vue la taille du document, une cinquantaine de pages, l'ensemble de ce dépouillement est placé en annexe sur le site de la Chambre des Députés et de l'Université du Luxembourg.

En ce qui concerne les partis politiques, les organes de presse écrite retracent avant tout l'activité des partis qui sont aussi à l'origine du plus grand nombre de communiqués de presse et de conférence de presse (le POSL et les Verts). Ces partis ont été aussi les plus réguliers quant à l'organisation d'évènements depuis la rentrée parlementaire d'octobre 2003 jusqu'à l'élection. Sans conteste, ces partis avaient une stratégie de communication bien rodée et intégrant les dernières techniques et lois du marketing politique. Les thèmes qu'ils mettaient en avant –surtout pour les Verts– suivaient aussi le plus fortement la courbe des interrogations et des préoccupations dans les sondages publiés au cours de la campagne électorale. Les évènements des partis politiques qui sont relatés par la presse écrite ont plus tendanciellement à être personnalisés pour le POSL que pour les Verts. Jean Asselborn & Lucien Lux étant les plus couverts aussi par leurs fonctions dans le parti (respectivement président et secrétaire général du parti). La bonne représentation des partis d'opposition comme objets et évènements d'une campagne électorale résulte aussi d'une tendance généralisée dans les démocraties occidentales en partie en raison du climat de compétition économique entre les différents titres de presse. La dramaturgie voulue ou subie de la campagne électorale pour faire grimper les ventes impliquent nécessairement de très bien couvrir l'action des opposants.

Les actions du PCS n'arrivent qu'en cinquième position dans le traitement évènementiel de la campagne. Cette situation ne doit pas être considérée seulement comme un mauvais traitement de celui-ci par les organes de presse écrite. D'abord, il tient à la politique même de communication du parti qui avec le Parti Démocratique est plutôt parcimonieux quant au nombre des communiqués de presse et au contenu de ceux-ci (moins d'une trentaine pendant toute la campagne alors que ceux des Verts atteignaient une centaine). A la différence des Verts et du POSL, les communiqués de presse sont surtout des annonces d'évènements plutôt que de prises de position. Ensuite, le parti privilégie –ou donne l'impression de le faire– la communication à travers des documents qu'ils maîtrisent (les pages profil qui par nature sont exclues de l'intensité des actions comptabilisées au cours de la campagne électorale). Il ne tient pas compte non plus de sa présence dans le principal quotidien du Grand-Duché, le D'Wort. Enfin, la parole est prise ou donnée par les leaders du parti qui sont membres du Gouvernement. C'est d'ailleurs pourquoi aussi dans les évènements du Gouvernement qui sont relatés, dominent très fortement les ministres PCS et se concentrent surtout sur l'action du Premier Ministre, de François Biltgen (sa position de président du PCS en plus de sa fonction ministérielle focalisant aussi l'attention sur lui) et de Luc Frieden.

La première place du Parti Démocratique ne peut pas se comprendre par la seule organisation de sa campagne qui est semblable par bien des aspects à celle du PCS, notamment la parcimonie des communiqués de presse et de ses conférences de presse. Avec une différence notable tout de même, sa campagne s'est articulée avant tout sur la défense d'un bilan gouvernemental plutôt qu'une projection forte dans le futur (ce n'est nullement un jugement de valeur). Or la présentation de bilan multiplie –et sa couverture par les médias– créait elle-même des évènements de la campagne puisque les sujets qui y étaient abordés l'éducation, la situation économique, la politique de l'environnement et de la qualité de vie étaient aussi les principales préoccupations des électeurs et sur ceux où ils attendaient des réponses fortes de la part des formations politiques. Qui plus est, la multiplication des sondages défavorables (ILReS-Tageblatt, ILReS RTL) et leurs commentaires dans l'ensemble des médias écrits dès le mois de novembre ont contribué Démocratique à focaliser l'attention de ceux-ci sur l' action et le bilan du PD démultipliant ainsi a présence (souvent sous un angle défavorable) au cours de la campagne électorale.

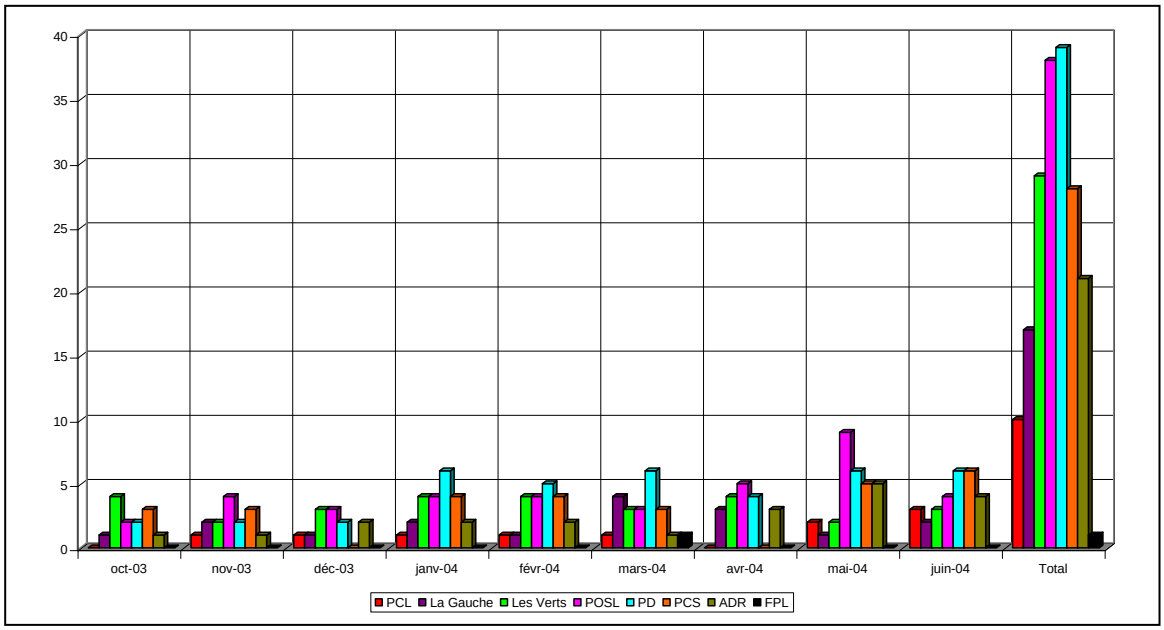

Figure 92 Intensité des actions des partis politiques reprises par la presse écrite

Le LCGB et l'OGBL sont les deux premiers groupes d'intérêts dont l'action est reprise et dont les évènements peuvent être considérés comme relativement importants pendant la campagne électorale. La légère primauté du LCGB sur l'OGBL ne n'explique que par l'exclusion de la couverture par le Tageblatt des activités de la seconde organisation syndicale puisqu'il est l'un de ses actionnaires. Faut-il parler de sur-représentation de leurs activités ? La question ne peut être posée en termes de valeurs.

D'une part cela signale aussi que les syndicats se comportent et se considèrent au Luxembourg comme des acteurs politiques au même titre que les partis politiques. D'autre part, les syndicats bénéficient aussi de structures pérennes et « routinières » qui forcément font l'actualité (la Tripartite, les réunions sur les conventions collectives de tel ou tel secteur, les discours du 1er mai, les congrès nationaux et de branches etc.).

Dans le même temps, l'emploi et le chômage étant devenus la première préoccupation des futurs électeurs, il est naturel que les évènements et les actions des deux premières centrales syndicales soient bien traités et surdimensionnés par les organes de presse avec aussi en complément l'évènement en soi qu'à représenter l'annonce de la restructuration des sites d'ARCELOR au Luxembourg en avril 2004. La nature des centrales syndicales et les rapports de proximité avec certains partis politiques posent néanmoins la question sur la sur-représentation structurelle d'un certain type de discours politique.

Il est intéressant de remarquer aussi que les trois autres groupes d'intérêts, acteurs et objets, de la campagne électorale soient en premier les organisations professionnelles de la place financière –autre confirmation de leur entrisme dans la sphère politique et de leurs poids dans le processus décisionnel au Luxembourg– en second, les organisations défendant les droits des étrangers et des immigrés, en troisième les organisations environnementalistes.

Les premières ont été aussi servies par l'actualité européenne notamment à la fin des négociations sur la directive fiscalité de l'épargne, de l'amnistie fiscale en Belgique et du vote dans les deux derniers mois de la législature de multiples lois renforçant l'offre des produits financiers de la place financière (notamment sur la titrisation).

Les seconds, surtout le fait de l'ASTI, démontrent une réelle maîtrise des outils du marketing politique bien supérieure d'ailleurs à certaines formations politiques (et les plus petites d'entre elles) et montrent ô combien aussi le décalage qui existaient entre les préoccupations des futurs électeurs et celle des autres composantes de la société du

Luxembourg dont se faisaient l'écho forcément les journaux de presse écrite puisqu'ils s'adressent à tous.

Les troisièmes sont aussi bien représentées car nous avons affaire aussi à de véritables entreprises politiques qui s'inscrivent à la fois dans les modes conventionnels et non conventionnels de l'action politique si caractéristiques désormais de nos régimes politiques contemporains comme le sont par exemple le Mouvement écologique ou Greenpeace Luxembourg. L'actualité économique et législative les a aussi servies dans la mesure où deux débats étaient engagés l'un sur le concept IVL (Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept) d'aménagement du territoire et l'autre sur les mesures à prendre par le Gouvernement dans le cadre du protocole de Kyoto. Il faut remarquer aussi une nouvelle fois l'influence des sondages publiés au cours de la campagne sur celle-ci où l'environnement et la qualité de vie constituaient d'après eux parmi les plus fortes préoccupations des futurs électeurs.

In fine, on remarquera aussi l'introduction d'un processus de contrôle ex ante de l'activité des partis politiques par la multiplication des questionnaires ou des documents portant sur leurs programmes ou sur leurs actions par des associations ou des groupes d'associations (le pôle pour une école démocratique, le cercle des ONG du Luxembourg ou par exemple le Conseil diocésain des Catholiques du Luxembourg). Ces mémorandums à prétention éthique et sorte de certificateur de l'activité politique sont des évènements en soi. Ils sont très intéressants d'une part quant à l'étude des fonctionnements et des transformations à la fois de l'action collective et de la démocratie parlementaire que d'autre part quant à l'analyse de la construction sociale différenciée de l'objet politique. Construction sociale de la réalité qui ne se limite plus à l'activité des partis politiques ou des autres formes traditionnelles que sont par exemple les syndicats.

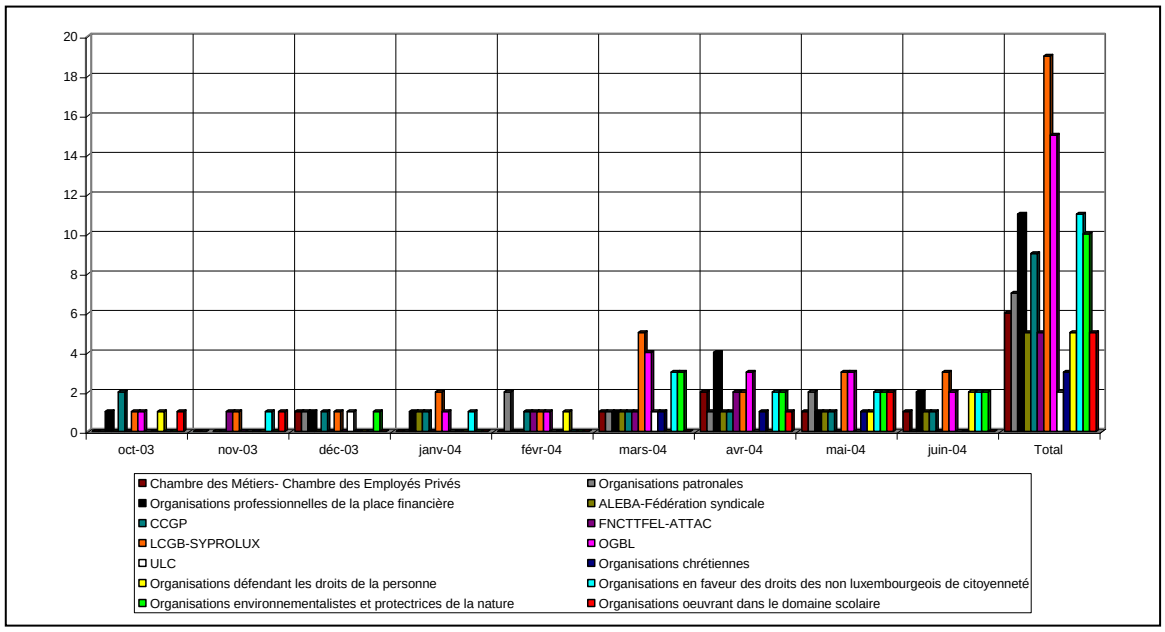

Figure 93 Intensité des actions des groupes d'intérêts reprises par la presse écrite

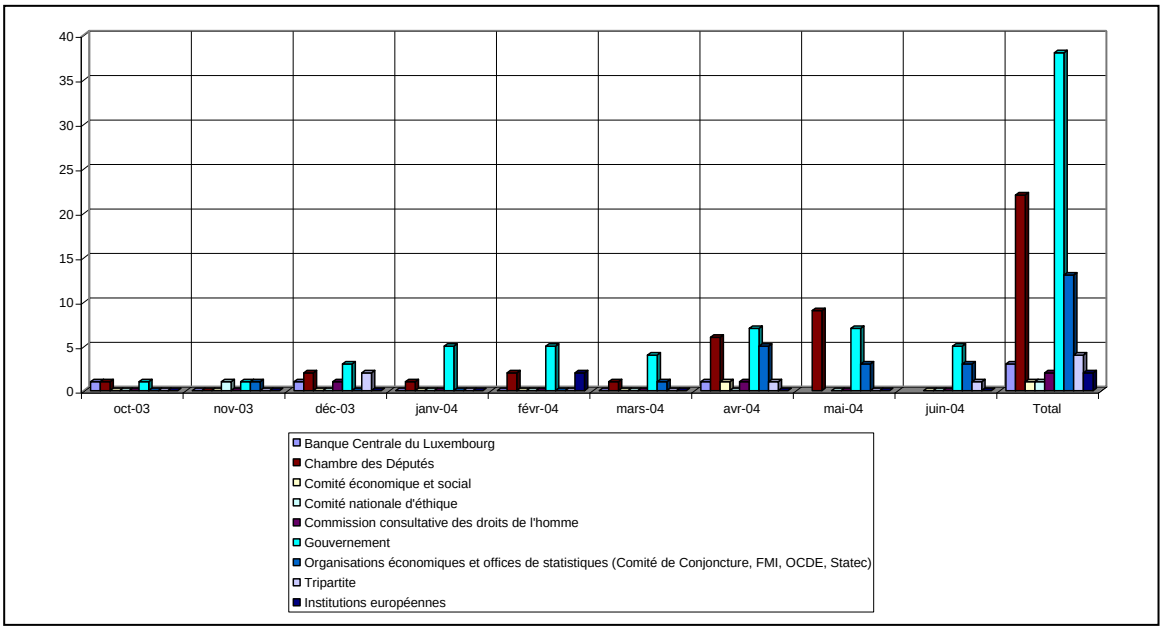

Figure 94 Intensité des actions entreprises par les institutions reprises par la presse écrite

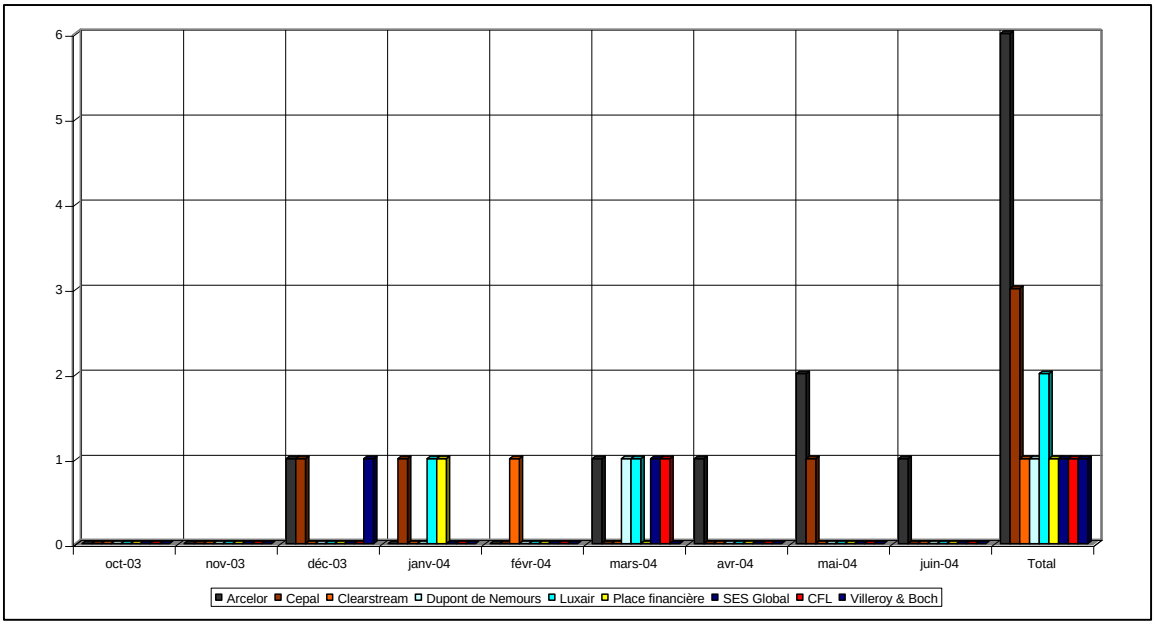

Figure 95 Intensité des actions menées ou subies par les entreprises reprises par la presse écrite

3 Analyse du vote d'après les résultats

3.1 Résultats généraux

3.1.1 Résultats aux élections législatives 255
3.1.2 Résultats aux élections européennes 262
3.1.3 Structuration du vote panaché 263
3.1.4 Non participation électorale selon le sondage 271

3.2 Enseignements nationaux aux législatives et aux européennes

3.2.1 Enseignements au niveau des circonscriptions 274
3.2.2 Analyse des résultats au niveau des communes 276
3.2.3 Résultats des différents partis aux législatives 300
3.2.4 Relation des résultats des différents partis aux européennes 302

3.3 Vote et structure socio-démographique des communes

3.3.1 Elections législatives 305
3.3.2 Elections européennes 310
3.3.3 Récapitulatif des corrélations 312
3.3.4 Comparaison sur les 118 communes 315

3.4 Analyse multivariée (régressions linéaires) 324

Figure 1 Structure des votes panachés pour l'ensemble des bulletins (élections législatives 2004) par circonscription et au niveau national 263
Figure 2 Structure des votes panachés pour l'ensemble des bulletins (élections législatives 2004), par parti au niveau national 264
Figure 3 Structuration du vote panaché au Centre 264
Figure 4 Structuration du vote panaché au Sud..... 265
Figure 5 Structuration du vote panaché à l'Est 265
Figure 6 Structuration du vote panaché au Nord 266
Figure 7 Structuration du vote aux législatives 2004 au niveau national 266
Figure 8 Structuration du vote aux législatives 2004 au Centre 267
Figure 9 Structuration du vote aux législatives 2004 au Sud 268
Figure 10 Structuration du vote aux législatives 2004 à l'Est 268
Figure 11 Structuration du vote aux législatives 2004 au Nord 269
Figure 12 Centre – structuration du vote (calcul sur base des individus - électeurs) 269
Figure 13 Sud – structuration du vote (calcul sur base des individus - électeurs) 270
Figure 14 Est – structuration du vote (calcul sur base des individus – électeurs) 270
Figure 15 Nord – structuration du vote (calcul sur base des individus – électeurs)..... 271
Figure 16 Résultats aux élections communales et législatives à Esch-sur-Alzette 1975-2004 275
Figure 17 Résultats aux élections communales et législatives à Luxembourg-Ville 1975-2004 275
Figure 18 Résultats du PCS (en %) aux législatives de 2004..... 278
Figure 19 Résultats du POSL (en %) aux législatives de 2004 279
Figure 20 Résultats du PD (en %) aux législatives de 2004..... 280
Figure 21 Résultats des Verts (en %) aux législatives de 2004..... 281
Figure 22 Résultats de l'ADR (en %) aux législatives de 2004 282
Figure 23 Différences de résultats du PCS entre les élections législatives de 1999 et 2004 (un score positif indique un meilleur résultat en 2004)..... 285
Figure 24 Différences de résultats du PD entre les élections législatives de 1999 et 2004 (un score positif indique un meilleur résultat en 2004)..... 286
Figure 25 Différences de résultats du POSL entre les élections législatives de 1999 et 2004 (un score positif indique un meilleur résultat en 2004)..... 287
Figure 26 Différences de résultats des Verts entre les élections législatives de 1999 et 2004 (un score positif indique un meilleur résultat en 2004)..... 288
Figure 27 Différences de résultats de l'ADR entre les élections législatives de 1999 et 2004 (un score positif indique un meilleur résultat en 2004)..... 289
Figure 28 Résultats du PCS (en %) aux européennes de 2004..... 291
Figure 29 Résultats du POSL (en %) aux européennes de 2004 292
Figure 30 Résultats du PD (en %) aux européennes de 2004..... 293
Figure 31 Résultats des Verts (en %) aux européennes de 2004..... 294
Figure 32 Résultats de l'ADR (en %) aux européennes de 2004 295
Figure 33 Les 30 communes où la différence entre le vote PCS aux européennes et le vote PCS aux législatives a été la plus grande en 2004..... 297
Figure 34 Les 30 communes où la différence entre le vote POSL aux européennes et le vote POSL aux législatives a été la plus grande en 2004 297
Figure 35 Les 30 communes où la différence entre le vote PD aux européennes et le vote PD aux législatives a été la plus grande en 2004 298
Figure 36 Les 30 communes où la différence entre le vote pour les Verts aux européennes et le vote pour les Verts aux législatives a été la plus grande en 2004 299
Figure 37 Les 30 communes où la différence entre le vote ADR aux européennes et le vote ADR aux législatives a été la plus grande en 2004 299
Figure 38 Luxembourg (118 communes)..... 321
Figure 39 Sud (25 communes) 321
Figure 40 Nord (45 communes) 322
Figure 41 Est (26 communes) 322
Figure 42 Centre (22 communes)..... 323
Figure 43 Analyse multivariée des électorats aux législatives de 2004 328
Figure 44 Analyse multivariée des électorats aux européennes de 2004 328

3.1 Résultats généraux

3.1.1 Résultats aux élections législatives

Circonscription électorale du Centre : Election de 21 députés[1]

Electeurs inscrits : 63.099
Nombre de votants : 56.712 (89,88%)
Bulletins blancs : 1.533 (2,70%)- Bulletins nuls : 1.623 (2,86%)
Bulletins blancs et nuls : 3.156 (5,57%)
Bulletins valables : 53.556 (94,44% du nombre de votants)

Nom du parti	Suffrages de liste	Suffrages nominatifs	Suffrages totaux	% des suffrages	% nominatifs
PCL	6216	2366	8582	0,8%	27,6%
La Gauche	11907	7541	19448	1,9%	38,8%
Les Verts	86478	54070	140548	13,7%	38,5%
POSL	101031	92296	193327	18,8%	47,7%
PD	94269	125431	219700	21,4%	57,1%
PCS	194775	170589	365364	35,5%	46,7%
ADR	61068	20165	81233	7,9%	24,8%
Total	555744	472458	1028202		45,9%

Circonscription électorale du Sud : Election de 23 députés

Electeurs inscrits : 89.085
Nombre de votants : 82.212 (92,28%)
Bulletins blancs : 2.401 (2,92%)- Bulletins nuls : 2.320 (2,82%)
Bulletins blancs et nuls : 4.721 (5,74%)
Bulletins valables : 77.491 (94,26% du nombre de votants)

Nom du parti	Suffrages de liste	Suffrages nominatifs	Suffrages totaux	% des suffrages	% nominatifs
PCL	17940	9002	26942	1,7%	33,4%
La Gauche	19803	16881	36684	2,3%	46,0%
Les Verts	95128	69670	164798	10,2%	42,3%
POSL	284257	234970	519227	32,3%	45,3%
PD	79028	73730	152758	9,5%	48,3%
PCS	323380	249508	572888	35,6%	43,6%
ADR	102281	33533	135814	8,4%	24,7%
Total	921817	687294	1609111		42,7%

Circonscription électorale du Nord : Election de 9 députés

Electeurs inscrits : 37.013
Nombre de votants : 34.802 (94,03%)
Bulletins blancs : 979 (2,81%)- Bulletins nuls : 984 (2,83%)
Bulletins blancs et nuls : 1.963 (5,64%)
Bulletins valables : 32.839 (94,36% du nombre de votants)

[1] Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, Résultats officiels des élections législatives du 13 juin 2004, http://www.Gouvernement.lu/dossiers/elections/elections2004/resultats_legislatifs.pdf, juillet 2004.

Nom du parti	Suffrages de liste	Suffrages nominatifs	Suffrages totaux	% des suffrages	% nominatifs
La Gauche	2439	1286	3725	1,3%	34,5%
Les Verts	14994	15192	30186	10,9%	50,3%
POSL	21051	22761	43812	15,8%	51,9%
PD	16020	40233	56253	20,3%	71,5%
PCS	45513	55152	100665	36,3%	54,8%
ADR	23571	17420	40991	14,8%	42,5%
FPL	1161	764	1925	0,7%	39,7%
Total	124749	152808	277557		55,1%

Circonscription électorale de l'Est : Election de 7 députés

Electeurs inscrits : 28.588
Nombre de votants : 26.366 (92,23%)
Bulletins blancs : 731 (2,78%)- Bulletins nuls : 611 (2,32%)
Bulletins blancs et nuls : 1.342 (5,09%)
Bulletins valables : 25.024 (94,91% du nombre de votants)

Nom du parti	Suffrages de liste	Suffrages nominatifs	Suffrages totaux	% des suffrages	% nominatifs
La Gauche	1526	688	2214	1,3%	31,1%
Les Verts	12103	8260	20363	12,1%	40,6%
POSL	15190	12492	27682	16,5%	45,1%
PD	13258	18632	31890	19%	58,4%
PCS	31584	33324	64908	38,7%	51,3%
ADR	13237	7517	20754	12,4%	36,2%
Total	86898	80913	167811		48,2%

Le pays en total des voix

Nom du parti somme des voix	Suffrages de liste	Suffrages nominatifs	Suffrages totaux	% des suffrages	% nominatifs
PCL	24156	11368	35524	1,15%	32%
La Gauche	35675	26396	62071	2,01%	42,5%
Les Verts	208703	147192	355895	11,54%	41,4%
POSL	421529	362519	784048	25,43%	46,2%
PD	202575	258026	460601	14,94%	56%
PCS	595252	508573	1103825	35,81%	46,1%
ADR	200157	78635	278792	9,04%	28,2%
FPL	1161	764	1925	0,06%	39,7%
Total	1689208	1393473	3082681	100,00%	45,2%

Le pays

Electeurs inscrits : 217.683
Nombre de votants : 200.092 (91,92%)
Bulletins blancs : 5.644 (2,82%)
Bulletins nuls : 5.538 (2,77%)
Bulletins blancs et nuls : 11.182 (5,59%)
Bulletins valables : 188.910 (94,41% du nombre de votants)

Nom du parti électeurs fictifs	Suffrages de liste	Suffrages nominatifs	Suffrages totaux	% des suffrages	% nomi-natifs
PCL	1076	504,1	1580,1	0,91%	31,9%
La Gauche	1917	1334,2	3251,2	1,87%	41%
Les Verts	11649	8471,9	20120,9	11,58%	42,1%
POSL	21679	18924,7	40603,7	23,37%	46,6%
PD	11599	16310,6	27909,6	16,06%	58,4%
PCS	32904	29860,0	62764,0	36,13%	47,6%
ADR	11865	5427,6	17292,6	9,95%	31,4%
FPL	129	84,9	213,9	0,12%	39,7%
Total	92818	80918	173736		46,6%

Il est possible de présenter les résultats de plusieurs façons, afin de parer aux dispositions particulières du système électoral luxembourgeois qui rendent parfois leur lecture difficile pour toute personne ne connaissant les spécificités de celui-ci. Ci-dessus, nous avons présenté les résultats de façon classique, c'est-à-dire en distinguant circonscription par circonscription le total de suffrages obtenus, le total des suffrages de liste et le total de suffrages nominatifs (ainsi que, pour chaque parti et pour la circonscription entière, le pourcentage de suffrages nominatifs –panachage intra et inter-listes– exprimés par rapport aux suffrages totaux). Nous sommons ensuite ces résultats pour obtenir les totaux des voix obtenues. Etant donné que le nombre de députés à élire et donc de voix à distribuer pour l'électeur diffère de circonscription en circonscription, les plus grandes de celles-ci sont sur-représentées dans la somme des voix au niveau national. C'est la raison pour laquelle il est de coutume de présenter les résultats nationaux sur base « d'électeurs fictifs » plutôt qu'en termes de somme des voix obtenues dans chaque circonscription. Pour ce faire, une pondération par le nombre de voix à distribuer par circonscription est appliquée, c'est-à-dire que le nombre de voix obtenues est divisé par ce nombre de voix ; ainsi, on divise par 21 le nombre de voix obtenues par chaque parti dans la circonscription du Centre, par 23 leur score dans le Sud, par 7 leur score dans l'Est et par 9 leur résultat dans le Nord. La somme de ces résultats pondérés donne alors les résultats en « électeurs fictifs », comme si chaque électeur avait donné son (unique) vote à un parti en particulier.

Si l'on considère les résultats au niveau national et que l'on compare les voix exprimées en vote de liste et en vote nominatif depuis 1974 (l'élection pour laquelle la première enquête a été réalisée pour le compte de la Chambre des députés), on constate que pour la première fois en trente ans et sept élections législatives, la proportion de votes nominatifs dépasse les 45%. Il s'agit d'un nouveau palier, puisque le « record » précédent datait de 1974 avec 42%, et que 1999 qui constituait le second scrutin en termes d'importance des votes nominatifs (41%) est relégué à près de 5% par les élections législatives de juin 2004.

La tradition est néanmoins respectée en ce qui concerne la répartition de ces voix nominatives entre listes : le pourcentage obtenu par le PD et le PCS sur le total des voix nominatives est supérieur (respectivement de 4% et de 0,8%) à celui que ces partis ont reçu au total de toutes les voix (votes de liste et votes nominatifs). Cette sur-représentation des voix nominatives pour le PD est encore plus clairement reflétée dans le dernier tableau présenté ci-dessus, puisqu'il s'agit du seul parti qui compte plus –et de loin, 58,4%– de voix exprimées sous forme de votes nominatifs que de voix distribuées sous forme de votes de liste. On trouve ensuite les deux autres grands partis traditionnels, le PCS avec 47,6% et le POSL avec 1 % de moins. La répartition est davantage marquée en faveur des votes de liste pour les Verts (42,1%) qui, si l'on calcule la part de voix nominatives sur le total de voix nominatives exprimées obtient un score de plus d'1% inférieur à son score total. Mais le parti le plus déficitaire sur cet indicateur est sans conteste l'ADR, dont les voix nominatives ne représentent que 6,7% de toutes les voix nominatives exprimées pour 9,95% en score total (déficit de plus de 3%). C'est aussi le parti pour lequel les votes nominatifs contribuent le moins au score total, avec seulement 31,4% (encore moins que la part de votes nominatifs dans le vote communiste, une formation qui pourtant a toujours

privilégié le vote pour la liste, au nom de l'idéologie prônée par le parti, plutôt que la personnalisation du vote).

La part des votes nominatifs reste en 2004 la plus importante dans la circonscription Nord, avec plus de 55,1%. Vient ensuite la plus petite circonscription, l'Est avec 48,2%, puis le Centre (45,9%) et le Sud (42,7%). Le Nord garde donc sa particularité de vote majoritaire pour des candidats, un phénomène qui n'est pas entièrement explicable par la taille de la circonscription (on vote nettement moins nominativement dans l'Est). Le recours au poids électoral de l'ADR pour l'explication de l'importance du vote nominatif dans cette circonscription est également insuffisant, étant donné que ce parti obtient son bon score principalement grâce à son vote de liste : celui-ci représente plus de 57% de son vote total (la même proportion qu'en 1999, alors que son score total était de 2% supérieur à celui de 2004), ce qui donne en part du total des votes de liste exprimés dans le Nord un pourcentage de 18,9% pour l'ADR, loin derrière le PCS (36,5% des votes de liste) mais devançant tous les autres partis ! En 2004, la capacité d'attraction de la tête de liste libérale Charles Goerens, qui est de loin le recordman des voix de préférence dans le Nord, avec plus de 15000 voix (soit un gain de près de 3000 voix par rapport à 1999 pour l'ancien président de parti et ministre sortant) pour un peu moins de 12000 à sa dauphine Marie-Josée Jacobs du PCS, semble à nouveau avoir joué un rôle dans le niveau élevé de vote personnalisé. Avec cette « locomotive électorale », la part des voix de préférence dans le vote libéral total grimpe à 71,5% dans le Nord, alors qu'elle était de 61,2% en 1999. Ce résultat personnel permet surtout de sauver le PD d'un plus grand naufrage, puisqu'il ne perd ici « que » moins de 4% par rapport à 1999. Ceci ne fait que confirmer l'identité politique du parti libéral comme parti des notabilités, tout comme cela vérifie le fait que les partis en perte de vitesse peuvent limiter les dégâts grâce à leurs personnalités, si elles en comptent, et aux modalités de vote permises par la loi électorale luxembourgeoise. Si la Gauche voit sa part de votes nominatifs largement augmenter par rapport à la liste commune avec le PCL en 1999 (+7%), ceux-ci sont en revanche en recul pour le PCS (-2,1%), les Verts (-4,3%) et surtout pour le POSL (-7,2%).

Dans l'autre petite circonscription, on l'a vu, la part des voix nominatives est proche des 50%. Dans l'Est, les voix nominatives pour le PCS dépassent désormais les 50% des voix totales engrangées par ce parti, avec une augmentation de 49,2% en 1999 à 51,3% en 2004. On constate également une augmentation du vote nominatif pour tous les autres partis : le bond le plus spectaculaire est à nouveau à mettre à l'actif du PD qui passe de 45,8% à 58,4% (+12,6% !) pour +1,5% à l'ADR (de 34,7% à 36,2%) et +1% au POSL (de 50,4% à 51,3%) et aux Verts (de 39,5% à 40,6%), l'augmentation du vote nominatif pour la Gauche par rapport à la liste commune de gauche radicale de 1999 étant du même ordre que celle de ces derniers partis.

Dans le Centre, l'évolution des types de votes est plus bigarrée entre les listes : si l'on constate de forts accroissements du vote nominatif pour le PD (+16% pour arriver à plus de 57% du total des voix de ce parti ; cette augmentation des voix préférentielles correspond à la plus grosse perte en termes de total des voix pour le PD) et pour les Verts (son plus fort bond en avant, avec 6,5% de plus qu'en 1999), on voit aussi le vote nominatif reculer pour le POSL (-3,5%), tandis qu'il augmente légèrement pour l'ADR et le PCS (respectivement 1,5% et 1% de mieux). Le score nominatif de la Gauche est en hausse de 2% par rapport à 1999 tandis que celui du PCL, présent dans cette circonscription, est nettement plus bas en 2004 que lorsque ce parti faisait cause commune avec la Gauche (la répartition en types de votes est plus proche de la moyenne pour la Gauche que pour le PCL, qui comme l'ADR repose davantage sur des votes de liste).

Enfin, dans la plus grande circonscription, qui est aussi celle où le vote nominatif est traditionnellement le plus faible, la « normalisation » continue, avec des accroissements de la part du vote préférentiel dans le total des voix récoltées par tous les partis : à nouveau le PD, qui perd beaucoup de voix au total dans le Sud, se démarque avec un bond en avant de ses voix de préférence de 17% pour désormais flirter avec la barre des 50% de ses voix au total, les Verts voient leur capital préférentiel augmenter de plus de 5%, le POSL l'augmente de 3,5% pour 3% à l'ADR (pour atteindre à peine un quart du total de ses voix dans le Sud) et 2% au PCS. Le niveau du vote nominatif du PCL en 2004 est comparable

mais légèrement plus faible que celui de la liste commune de 1999, tandis que ce niveau est de plus de 10% supérieur pour la Gauche.
Dans la présente étude, il nous a semblé utile de présenter les résultats d'une autre façon, afin de mieux approcher le nombre réel d'électeurs « physiques » et le comportement électoral de ceux-ci. L'approche est la suivante : nous pouvons pousser plus loin la logique de l'électeur fictif en prenant en compte le nombre de bulletins valables constatés au niveau national et en appliquant à celui-ci les pourcentages de voix obtenus par chacun des partis. En effet, le nombre total d'électeurs fictifs auquel on aboutit en pondérant les résultats n'est pas égal au nombre réel de bulletins valables (ici 173.736 électeurs fictifs, alors qu'il y avait 188.910 bulletins valables), ce qui rend l'interprétation des résultats en chiffres absolus assez abstraite[2]. Cette inadéquation provient du fait qu'au contraire des bulletins où sont exprimés des suffrages de liste, les bulletins exprimant des votes nominatifs ne sont pas toujours complets (toutes les voix disponibles ne sont pas utilisées). On appelle aussi ce type de vote un « vote partiel », qui a souvent été traité dans les études antérieures comme une forme particulière d'abstention. Cependant, comme noté dans le rapport de 2000, le vote partiel est davantage l'expression de l'électeur stratège, qui vote en fonction des possibilités offertes par le système électoral et de sa connaissance tant des partis politiques que de leurs candidats, qu'une forme de non-participation électorale[3]. Nous y reviendrons.

Le calcul traduisant les nombres totaux de voix en électeurs fictifs, qui demande la division du nombre de voix exprimées par le nombre de députés à élire dans la circonscription, est cependant appliqué tant aux suffrages de liste (ce qui est correct) qu'aux suffrages nominatifs (ce qui est une approximation). Cette dernière approximation provoque une mésestimation des électeurs fictifs et plus particulièrement une sous-estimation de l'ordre de 15.000 individus ayant émis un vote nominatif. Un exemple simple peut illustrer ce phénomène : si dans la circonscription Sud 12 électeurs votent uniquement pour le candidat Juncker (en lui accordant deux voix), la méthode traditionnelle qui se base sur les voix distribuées et pas sur le nombre de bulletins (ou d'électeurs) comptabilisera seulement un électeur fictif[4]. Dans l'étude complète des bulletins, nous étudierons empiriquement la moyenne de voix utilisées par chaque électeur. Pour l'instant, nous proposons de prendre connaissance des résultats nationaux en chiffres absolus, en suivant cette procédure originale :

- Le nombre d'électeurs fictifs ayant exprimé un vote de liste ne change pas, puisque la division par le nombre de voix à disposition est correcte ;
- Nous retranchons le nombre total d'électeurs fictifs ayant exprimé un vote de liste du nombre total de bulletins valables. Ceci nous donne le nombre réel de personnes ayant émis un vote nominatif, ce qui permet *au niveau agrégé* des résultats, de donner le *pourcentage réel de personnes* ayant effectué un vote de liste ou un vote préférentiel ;
- Afin de garder les pourcentages totaux obtenus par les différents partis dans le calcul classique des électeurs fictifs (en postulant donc qu'il n'y a pas de différence systématique dans l'utilisation maximale ou non des voix entre les électorats nominatifs des partis), nous appliquons ce pourcentage au nombre total de bulletins

[2] Il est évident que le calcul en termes d'électeurs fictifs ne se fait que pour obtenir un chiffre relatif, le pourcentage de voix obtenu par chaque parti pondéré par le nombre de voix en jeu dans chacune des circonscriptions, et que les chiffres absolus ne servent qu'à générer ces pourcentages. Ils ne sont pas destinés à être étudiés en tant que tels. Néanmoins, afin de générer des chiffres absolus à des fins comparatives, par exemple avec des systèmes où seul un vote est disponible, il nous semble utile de procéder à ce petit calcul supplémentaire.
[3] Fehlen, Fernand, Piroth, Isabelle & Poirier, Philippe, op.cit, p114, 2000.
[4] En effet, 12 fois 2 voix égale 24 ; ce résultat divisé par 23 (le nombre de députés à élire dans le Sud) est égal à 1,04 électeur fictif. Onze électeurs qui ont exprimé un vote préférentiel sont donc ignorés.

valables pour obtenir une *approximation* du *nombre total* d'*électeurs de chaque parti*[5] ;

- Enfin, afin d'approcher le nombre d'électeurs qui ont émis un vote nominatif par parti nous retranchons le nombre d'électeurs ayant exprimé un vote de liste du nombre d'électeurs total pour ce parti nouvellement calculé.

Nous insistons sur le fait que seule la dernière ligne du tableau qui suit contient des chiffres rigoureusement exacts, en « personnes physiques ». Les autres chiffres, tant les effectifs que les pourcentages obtenus par les différents partis, relèvent de la fiction, puisqu'ils résultent de calculs qui postulent que tous les électeurs qui émettent un vote nominatif, quel que soit le ou les parti(s) pour le(s)quel(s) ils votent, utilisent un même nombre de voix[6].

Nom du parti électeurs réels	Suffrages de liste	Suffrages nominatifs	Suffrages totaux	% des suffrages	% nominatifs
PCL	1076	642,1	1718,1	0,91%	38,3%
La Gauche	1917	1618,2	3535,2	1,87%	46,2%
Les Verts	11649	10229,25	21878,25	11,58%	47,1%
POSL	21679	22471	44150	23,37%	50,9%
PD	11599	18748,2	30347,2	16,06%	60,5%
PCS	32904	35341,8	68245,8	36,13%	51,7%
ADR	11865	6937,9	18802,9	9,95%	37,9%
FPL	129	103,6	232,6	0,12%	45,1%
Total	92818	96092	188910		50,9%

Ainsi, autant la dernière cellule de la troisième colonne (suffrages nominatifs) du tableau classique représentant les électeurs fictifs peut être lue comme étant le nombre minimal de personnes ayant exprimé un vote nominatif (si toutes ces personnes avaient utilisé toutes les voix à leur disposition), autant la cellule correspondante du tableau ci-dessus donne le

[5] Il est également possible de procéder autrement, mais les pourcentages totaux obtenus par chaque parti changent alors légèrement. Dans cette alternative, on applique au nombre total d'électeurs ayant émis un vote nominatif (qui reste le même dans les deux formules) les pourcentages de vote nominatif obtenus dans le calcul de la pondération des résultats (électeurs fictifs) par chaque parti. Dans ce cas, l'addition des électeurs ayant émis un vote de liste pour un parti et ceux ayant voté nominativement pour ce parti diffère légèrement, et nous obtenons des résultats en pourcentage légèrement différents à ceux habituellement publiés (ici ADR : 9,7%, PD : 16,4%, POSL : 23,4%, les Verts : 11,5%, PCS : 36,2%, La Gauche : 1,9%, PCL : 0,9%, FPL : 0,1%). Les différences sont véritablement minimes et démontrent qu'il n'y a pas de comportements systématiquement différents dans l'utilisation des voix disponibles pour un vote nominatifs selon les partis pour lesquels ces électeurs ont voté (elles suggèrent néanmoins que les électeurs qui ont voté pour des candidats de l'ADR ont davantage tendance à distribuer toutes leurs voix tandis que ceux qui ont émis un vote pour des candidats du PD ont eux davantage tendance à émettre un vote partiel ; au total les différences ne provoquent qu'une déviation maximale de l'ordre de 0,3% dans l'évaluation des résultats en termes de personnes physiques pour ces deux partis). Etant donné que ceci peut néanmoins occasionner d'autres types de confusions (avec les chiffres officiels) que celle que nous voulons éviter entre part des voix préférentielles et part des électeurs ayant émis un vote préférentiel, nous préférons adopter la première technique dans le texte. Nous nous tenons donc à une estimation du nombre de personnes ayant voté nominativement (et au total) pour chaque parti en respectant les pourcentages classiquement présentés, l'exercice essentiel n'étant pas destiné à déterminer le plus précisément possible ces chiffres mais bien d'obtenir le chiffre exact total de personnes ayant émis un vote nominatif aux législatives de 2004, qui lui ne change pas selon la technique choisie.

[6] On aurait pu émettre l'hypothèse que pour certains partis en particulier l'attraction de quelques candidats conduisent les électeurs à ne pas utiliser l'ensemble de leurs voix ; cette hypothèse aurait tout son sens dans un système qui ne permet pas le panachage inter-listes. Au Grand-Duché cependant, cette possibilité réduit considérablement les différences (l'électeur peut voter partiellement pour une liste, en fonction des personnalités de celle-ci, mais néanmoins compléter son nombre de voix restantes en les distribuant sur des candidats d'autres listes). Les différences les plus importantes observées (+0,3% et -0,3%) dans la technique alternative de calcul (voir note ci-dessus) concernent le PD et l'ADR. Etant donné qu'il s'agit des partis qui sont à l'opposé en termes de proportion de « panacheurs » dans leur électorat (ce qui est un autre indicateur du vote sur notabilité), cette hypothèse est néanmoins partiellement vérifiée. Nous étudierons plus avant cette question dans la partie réservée à l'analyse des bulletins.

nombre réel de personnes ayant émis ce type de vote. Ce résultat est particulièrement important, car jusqu'à présent aucune étude n'a donné d'estimation du vote nominatif en termes de personnes physiques (ou bulletins valables). Etant donné que les « panacheurs » n'utilisent pas toutes les voix à leur disposition, on a toujours sous-estimé le nombre d'électeurs qui choisissent de voter pour des candidats plutôt que pour une liste complète, en ne rendant compte que du nombre de voix exprimées. En utilisant cette méthode, on découvre que plus de 96.000 électeurs (et non pas 81.000 comme le suggère le calcul des électeurs fictifs) ont choisi un vote personnalisé. Ainsi, en 2004, *une majorité d'électeurs a décidé de voter pour des candidats* plutôt que d'émettre un vote de liste : près de 51% des électeurs ont en effet fait ce choix. Il n'en reste pas moins qu'en termes de voix exprimées, ces électeurs n'ont contribué qu'à 46,6% du total des suffrages, mais il nous semble indiqué de mentionner aussi cette mesure du nombre de personnes ayant émis un vote préférentiel afin d'éviter des confusions entre nombre de votes émis et nombre d'électeurs (bulletins valables). La distribution des électeurs par parti révèle elle aussi de nouvelles indications quant aux comportements de vote des différents électorats. Ainsi, les trois grands partis traditionnels comptent un électorat qui en majorité émet un vote nominatif : plus de 6 électeurs sur 10 du PD (60,5%) ont donc exprimé un vote pour des candidats plutôt que pour l'entièreté de la liste, près de 52% ont fait de même dans l'électorat PCS et près de 51% dans celui du POSL. En revanche, les votes de listes sont toujours largement privilégiés dans l'électorat de l'ADR et du PCL (plus de 60% d'électeurs ont coché la case de tête de liste), puis dans celui du FPL, de la Gauche et enfin des Verts.

Le calcul circonscription par circonscription, lui, indique que seuls les électeurs du Sud sont en majorité à voter pour une liste (51,7%). En revanche, dans l'Est (50,3%) et dans le Centre (50,6%) une courte majorité d'électeurs exprime un vote nominatif (on remarquera que la différence entre le pourcentage de voix et le pourcentage d'électeurs est moindre dans l'Est que dans les autres circonscriptions ; il y a en effet moins de voix à attribuer dans cette circonscription et les électeurs ont donc, en particulier par rapport aux deux grandes circonscriptions, moins tendance à involontairement ne pas utiliser toutes leurs voix – voir l'étude complète des bulletins). Enfin, dans le Nord, près de 6 électeurs sur 10 (57,8%) émettent un vote nominatif.

En 1999, les électeurs réels émettant un vote nominatif étaient majoritaires dans la seule la circonscription du Nord. En 2004, c'est toujours le cas avec 58,4% soit un résultat légèrement supérieur. Dans toutes les autres circonscriptions le vote nominatif a augmenté nettement : de près de 5% dans le Sud (43,75% en 1999), de plus de 2,5% dans le Centre (48% en 1999) et de près de 2% dans l'Est (48,4% en 1999). Au total pour le pays, la part d'électeurs ayant émis un vote nominatif en 1999 était de 48,1%, elle a donc augmenté de près de 3% entre les deux élections législatives.

Les mêmes calculs ont été opérés pour les élections européennes. Aussi, nous produisons deux tableaux pour l'analyse de ces élections ci-dessous. Le premier reprend les résultats en termes de voix obtenues, le second en termes d'électeurs (bulletins).

3.1.2 Résultats aux élections européennes

Election de six députés pour le Parlement européen : Circonscription unique (nationale) [7]

Electeurs inscrits : 229.550
Nombre de votants : 209.689 (91,35%)
Bulletins blancs : 10.184 (4,86%)- Bulletins nuls : 7.320 (3,49%)
Bulletins blancs et nuls : 17.504 (8,35%)
Bulletins valables : 192.185 (91,65% du nombre de votants)

Nom du parti Elections européennes	Suffrages de liste	Suffrages nominatifs	Suffrages totaux	% des suffrages	% nominatifs
PCL	8706	4094	12800	1,17%	32%
La Gauche	10962	7383	18345	1,68%	40,2%
Les Verts	108246	55508	163754	15,02%	33,9%
POSL	139740	100744	240484	22,06%	41,9%
PD	76086	85978	162064	14,87%	53,1%
PCS	231144	173679	404823	37,14%	42,9%
ADR	60144	27522	87666	8,04%	31,4%
Total	635028	454908	1089936		41,7%

En termes de voix, la proportion entre votes de liste et votes nominatifs est assez différente de celle observée pour les législatives, avec ici une propension plus marquée à voter pour une liste. Les partis qui se situent au-dessus de la moyenne nationale pour le vote nominatif sont le PD (plus de 53%), le PCS (près de 43%) et, de peu, le POSL avec près de 42%.

Nom du parti Elections européennes	Suffrages de liste	Suffrages nominatifs	Suffrages totaux	% des suffrages	% nominatifs
PCL	1451	777,09	2256,984	1,17%	35,7%
La Gauche	1827	1401,38	3234,716	1,68%	43,5%
Les Verts	18041	10536,08	28874,23	15,02%	37,5%
POSL	23290	19122,42	42403,79	22,06%	45,1%
PD	12681	16319,65	28576,24	14,87%	55,6%
PCS	38524	32966,36	71381,17	37,14%	46,0%
ADR	10024	5224	15457,87	8,04%	35,1%
Total	105838	86347	192185		44,93%

En réalisant le calcul pour obtenir le nombre d'électeurs, on remarque que près de 45% ont émis un vote nominatif. Le pourcentage d'électeurs émettant un vote nominatif dans l'électorat total du PD monte à 55,6%, celui du PCS à 46% tandis que celui du POSL se situe à 45,1%. Contrairement à ce qui est observé aux élections législatives, la proportion d'électeurs ayant émis un vote nominatif est en légère baisse aux européennes par rapport à celles de 1999, où cette part s'établissait à 45,6%. Le comportement selon le type de vote aurait donc vécu des dynamiques différentes entre législatives et européennes.

Par ailleurs, nous verrons plus loin, dans l'étude des résultats par commune, puis dans l'analyse des « migrations » (ou plutôt votes disjoints ou hétérogènes –*split tickets* en anglais– puisque le terme « migration » sous-entend une temporalité ou plus exactement

[7] Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, Résultats officiels des élections européennes du 13 juin 2004.
http://www.Gouvernement.lu/dossiers/elections/elections2004/resultats_europeenes.pdf, juillet 2004

une chronologie et qu'il s'agit ici d'étudier les comportements électoraux pour deux élections différentes mais simultanées) entre élections législatives et européennes de 2004, que des différences de votes, trop souvent cachées par l'observation des résultats agrégés et le désintérêt de la classe politique luxembourgeoise pour les élections européennes (ce qui devrait changer à la lumière du choc du référendum de juillet 2005) existent bien entre ces deux élections.

3.1.3 Structuration du vote panaché

Sans trop approfondir l'analyse des bulletins dans cette partie consacrée aux résultats du scrutin de 2004, il nous apparaît opportun d'introduire ici les éléments principaux de la structuration des votes exprimés. L'échantillon de 6.189 bulletins de vote panachés pour les législatives tirés après le scrutin nous permet, comme dans les études précédentes, d'estimer la proportion de votes panachés intra-liste (plusieurs candidats sur une même liste) et inter-listes parmi les personnes ayant émis un vote panaché.[8] Au niveau national, le vote panaché entre plusieurs listes (73,5%) est près de trois fois supérieur au vote panaché sur une seule liste (26,5%). Pour les circonscriptions du Centre et du Nord, ce rapport de 3 à 1 est même légèrement dépassé, alors que dans la circonscription de l'Est la part relative du vote sur une seule liste parmi les votes panachés est seulement deux fois moins importante (33,7%) que le panachage inter-listes (66,3%).

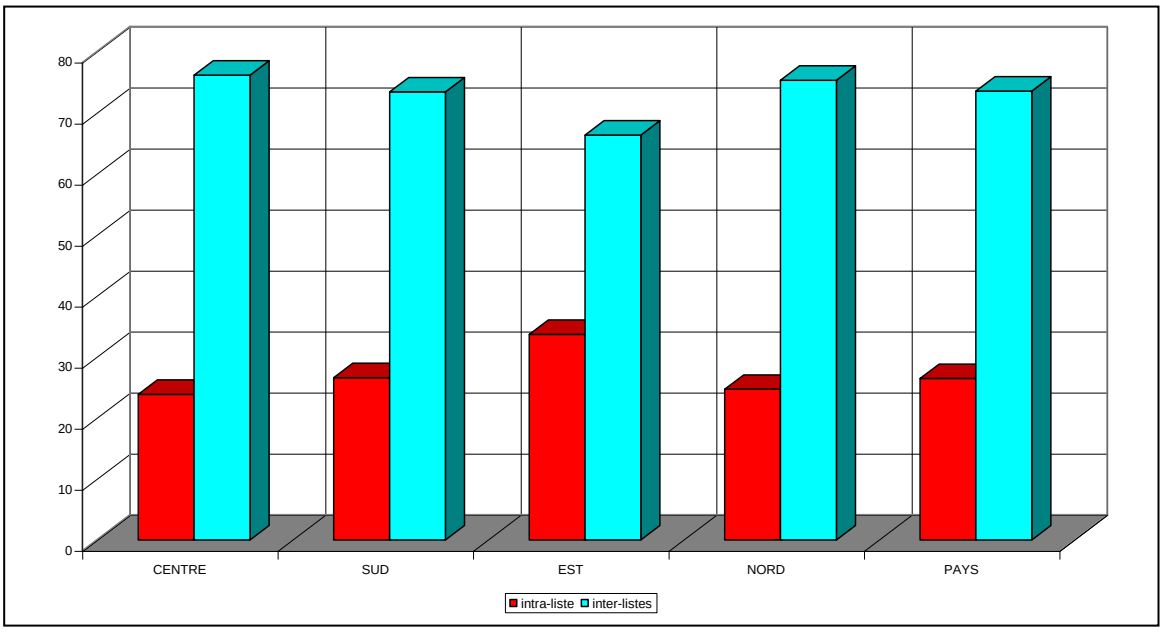

Figure 1 Structure des votes panachés pour l'ensemble des bulletins (élections législatives 2004) par circonscription et au niveau national

Si l'on compare ces résultats à ceux de 1999[9], on constate qu'au niveau national la part du panachage inter-listes a augmenté de plus de 2%. Elle augmente nettement dans les grandes circonscriptions (de plus de 4% en plus pour le Sud et plus de 5% de plus dans le Centre) mais baisse dans les petites : la part du panachage entre plusieurs listes baisse d'environ 5% dans le Nord et de près de 2% dans l'Est. Le Nord, où l'on trouvait de loin la plus grande part de votes inter-listes dans les bulletins panachés en 1999 est détrôné en 2004 par le Centre. En revanche, l'Est était déjà la circonscription où le vote intra-liste était le plus important et le demeure en 2004 en renforçant cette caractéristique.

La part relative des deux types de panachage parmi les votes panachés des différents partis se distribue de cette façon :

[8] L'échantillon représente plus de 6,4% du total des bulletins panachés (96.092, voir tableau plus haut) émis lors des élections législatives de 2004.
[9] Fehlen, Fernand, Piroth Isabelle & Poirier, Philippe, op.cit, p125, 2000.

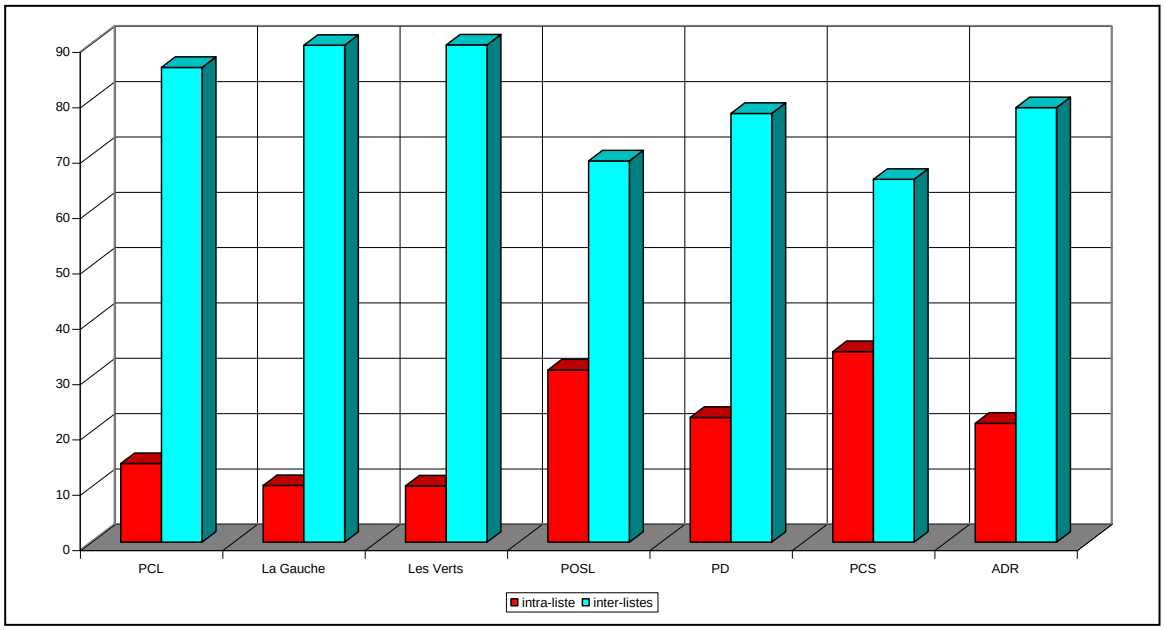

Figure 2 Structure des votes panachés pour l'ensemble des bulletins (élections législatives 2004), par parti au niveau national

Au niveau national, près de 90% des votes nominatifs pour des candidats des Verts et de la Gauche proviennent de bulletins panachés entre plusieurs listes. Cette part est également largement au-dessus de la moyenne observée au niveau national pour le PCL (plus de 85%) et le FPL (tous les suffrages obtenus par des candidats du FPL proviennent de bulletins panachés inter-listes dans notre échantillon).[10] Les suffrages inter-listes représentent aussi près de 80% des votes nominatifs obtenus par l'ADR et le PD. Il est intéressant de constater que les deux partis qui allaient former la nouvelle coalition gouvernementale obtiennent quant à eux des parts plus importantes de votes nominatifs intra-liste parmi les votes panachés obtenus. C'est particulièrement le cas du PCS. Les résultats dans les différentes circonscriptions apportent des enseignements complémentaires.

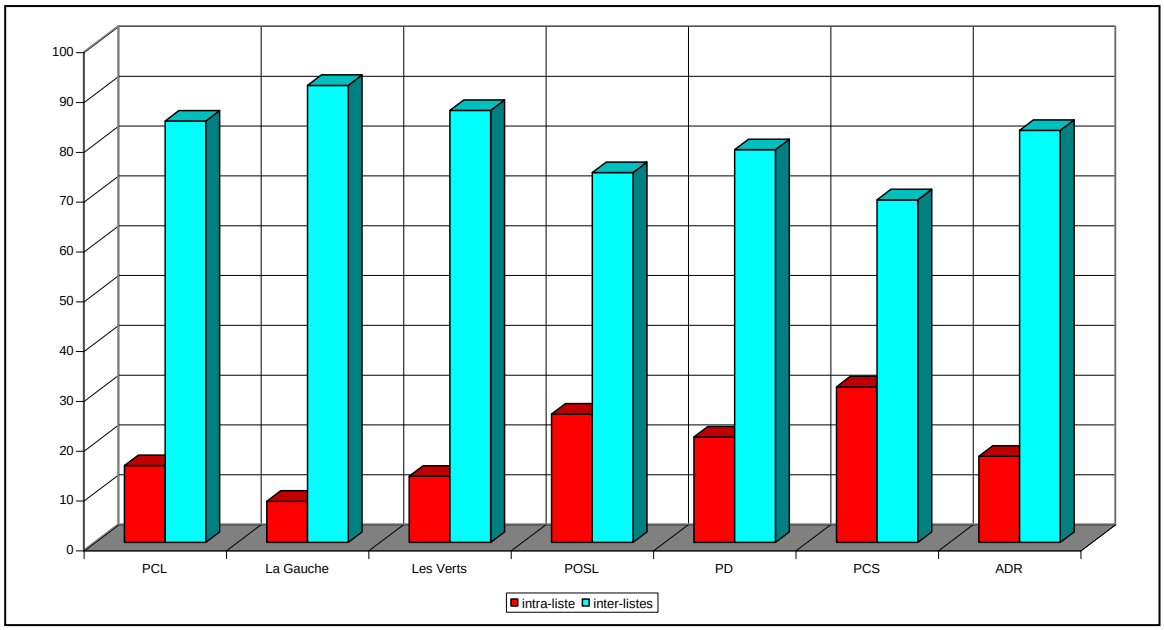

Figure 3 Structuration du vote panaché au Centre

[10] C'est-à-dire 38 bulletins sur les 38 de notre échantillon ; ces bulletins exprimaient le plus souvent un vote pour des candidats de quatre listes différentes.

En termes de distribution des types de votes panachés, les électeurs de la circonscription du Centre ont un comportement très semblable à ce que nous avons constaté pour l'ensemble du pays.

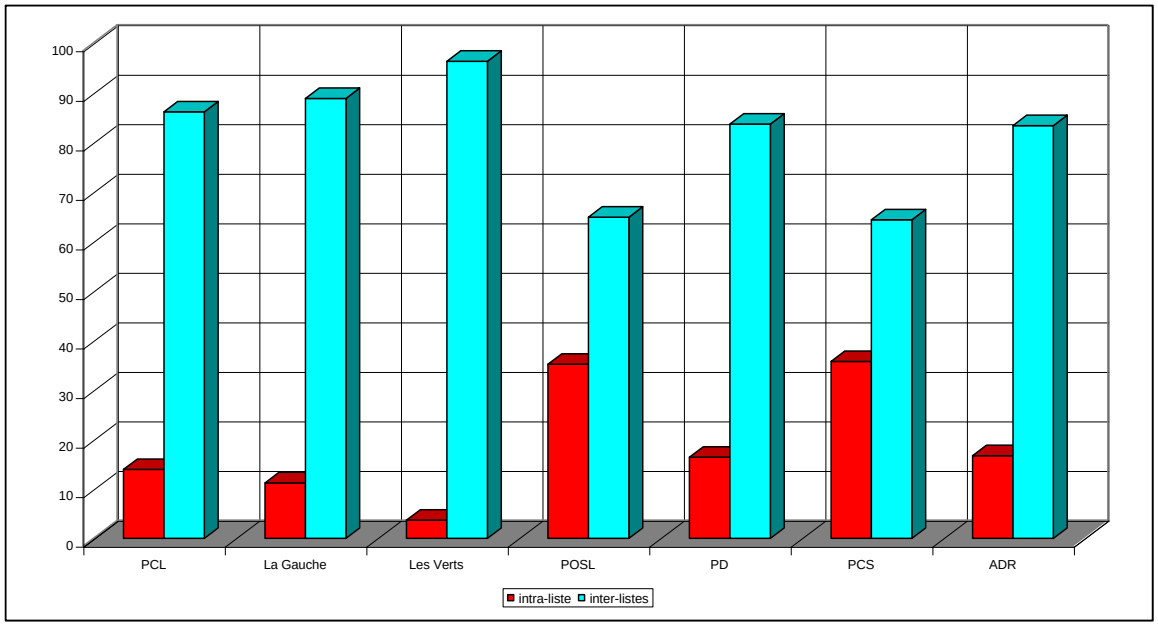

Figure 4 Structuration du vote panaché au Sud

Dans le Sud, la part de votes panachés inter-listes dans le vote panaché total des Verts atteint un score énorme (plus de 96%), alors que cette même part est de moins de 65% dans les votes panachés pour le POSL et le PCS.

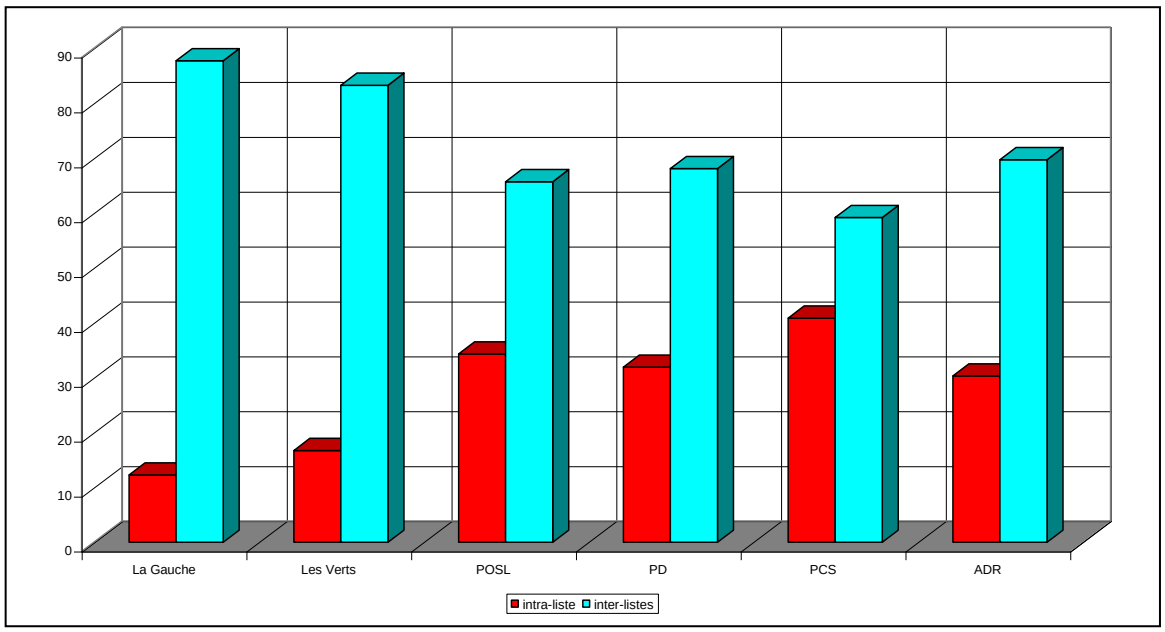

Figure 5 Structuration du vote panaché à l'Est

Dans la circonscription Est, on retrouve les Verts et la Gauche avec une part relative de votes panachés inter-listes très importante. Pour le PCS, la part de votes panachés sur une même liste franchit la barre des 40%. C'est le résultat le plus important enregistré pour ce type de votes, toutes circonscriptions et tous partis confondus. Nous y reviendrons par la suite.

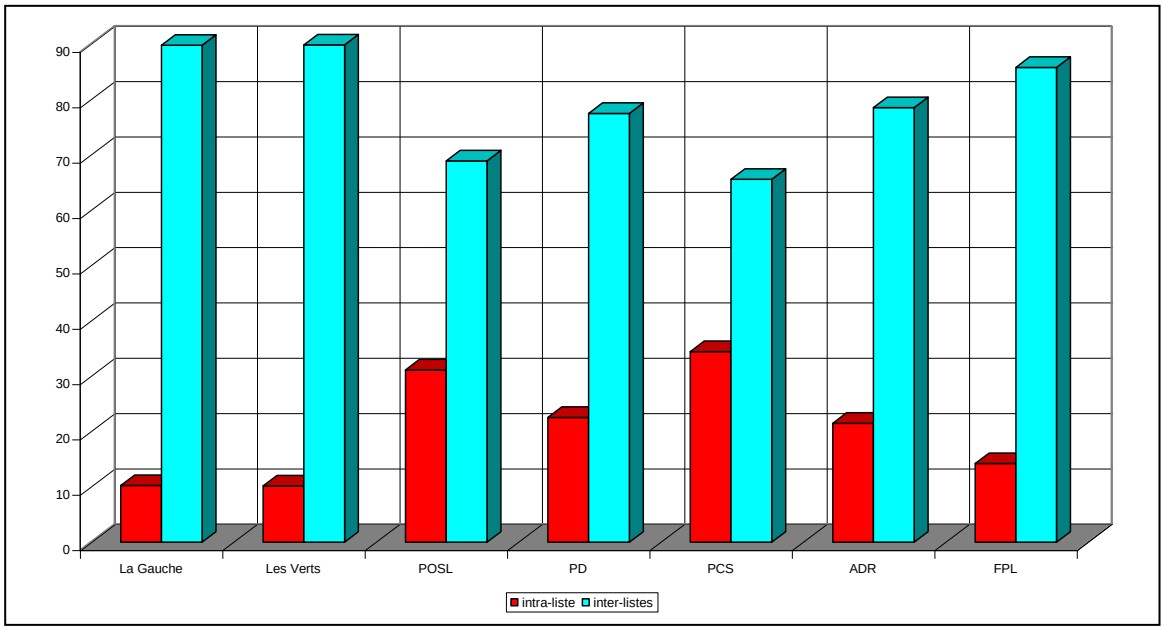

Figure 6 Structuration du vote panaché au Nord

Enfin, dans le Nord, la part relative des votes panachés inter-listes est sensiblement la même (un peu plus de 75%) pour le PD et l'ADR, mais aussi pour le POSL. C'est aussi dans le Nord que le PCS obtient sa part la plus importante de votes inter-listes parmi les votes panachés reçus par ce parti.

Nous pouvons à présent reporter les proportions estimées à l'aide de l'analyse de l'échantillon des bulletins panachés aux pourcentages de votes nominatifs officiels, afin de présenter la structuration des votes selon toutes les modalités prévues dans la loi électorale (vote de liste ; vote pour des candidats sur une même liste ; panachage inter-listes). Etant donné que le calcul des proportions votes intra-liste / votes inter-listes s'opère (et cela toujours été le cas) sur base des bulletins et donc des électeurs plutôt que sur les voix, on voir ici encore l'intérêt d'avoir calculé le nombre précis, et donc la proportion réelle, d'électeurs ayant émis un vote nominatif. Si dans le passé la formule de calcul impliquait tant les voix distribuées (pour séparer votes de liste et votes nominatifs) que les types de votes exprimés (pour faire la part entre votes intra-liste et votes inter-listes), nous avons ici pour la première fois l'occasion de réaliser l'entièreté des calculs sur base des électeurs.

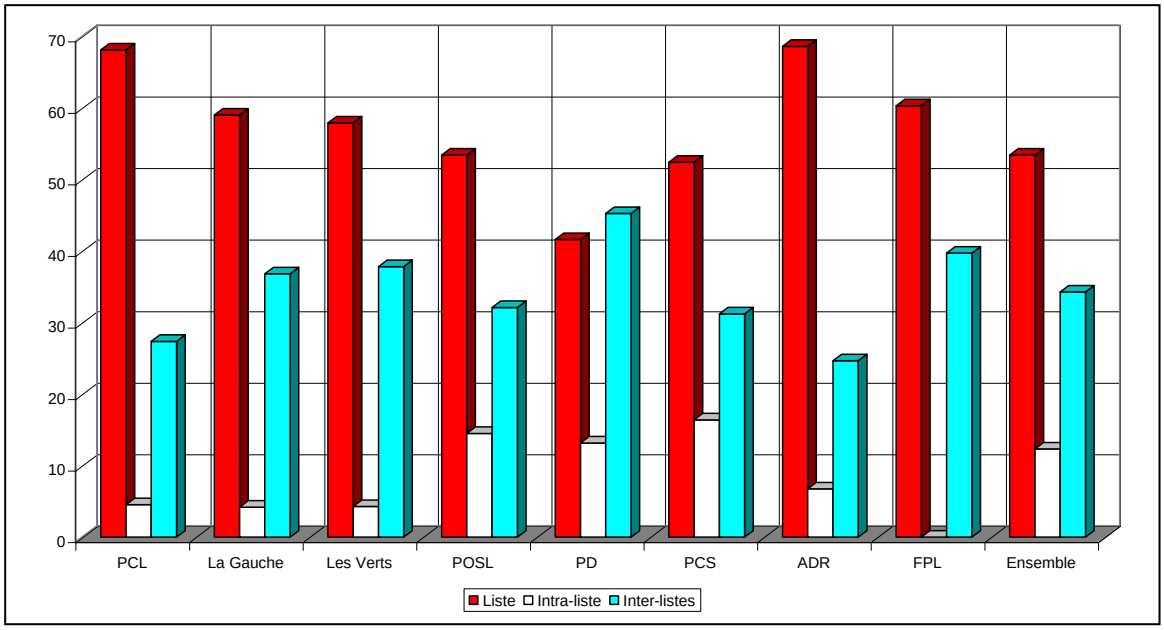

Figure 7 Structuration du vote aux législatives 2004 au niveau national

Afin de pouvoir comparer les résultats à ceux obtenus lors des études précédentes, nous procédons tout d'abord au calcul classique permettant de rendre compte de la structuration d vote aux élections législatives de 2004.

Au total, en utilisant le calcul classique, le panachage inter-listes représente 34,3% des votes exprimés, soit plus de 5% de plus qu'en 1999[11]. Cette augmentation se fait principalement au détriment du vote de liste, qui tombe de 59% à 53,4%, car la part relative du vote nominatif sur une seule liste reste sensiblement la même qu'au dernier scrutin (elle est de 12,3% en 2004). Avec les chiffres dont nous disposons pour les élections antérieures (CRISP et ELECT 1), nous pouvons procéder à quelques comparaisons générales qui nous paraissent éclairantes :

- de toutes les élections législatives depuis 1974, celle de 2004 est l'élection où la part du vote de liste est la plus faible ; le record précédent, enregistré en 1974 (58%), n'avait en effet pas été battu en 1999 (59%) ;
- la part du panachage inter-listes a presque doublé en vingt-cinq ans; il était en effet de 18% en 1979 (et encore de 18,3% en 1984) ;
- la part du vote pour des candidats sur une même liste, qui avait connu un maximum en 1984 (17,2%), ne baisse plus depuis 1994.

En ce qui concerne l'analyse parti par parti, on constate que les votes ADR et PD sont les plus diamétralement opposés : au niveau national, parmi tous les partis, la part des votes de liste pour l'ADR est la plus élevée (68,6%) et celle du vote panaché inter-listes la plus faible (24,6%) alors que pour le PD on observe l'inverse (45,2% de votes panachés inter-listes et 41,6% de votes de liste). Le record en termes de part de votes nominatifs intra-liste est détenu par le PCS (16,4%), tandis qu'il est minimal chez les Verts, la Gauche et au PCL (moins de 5%).

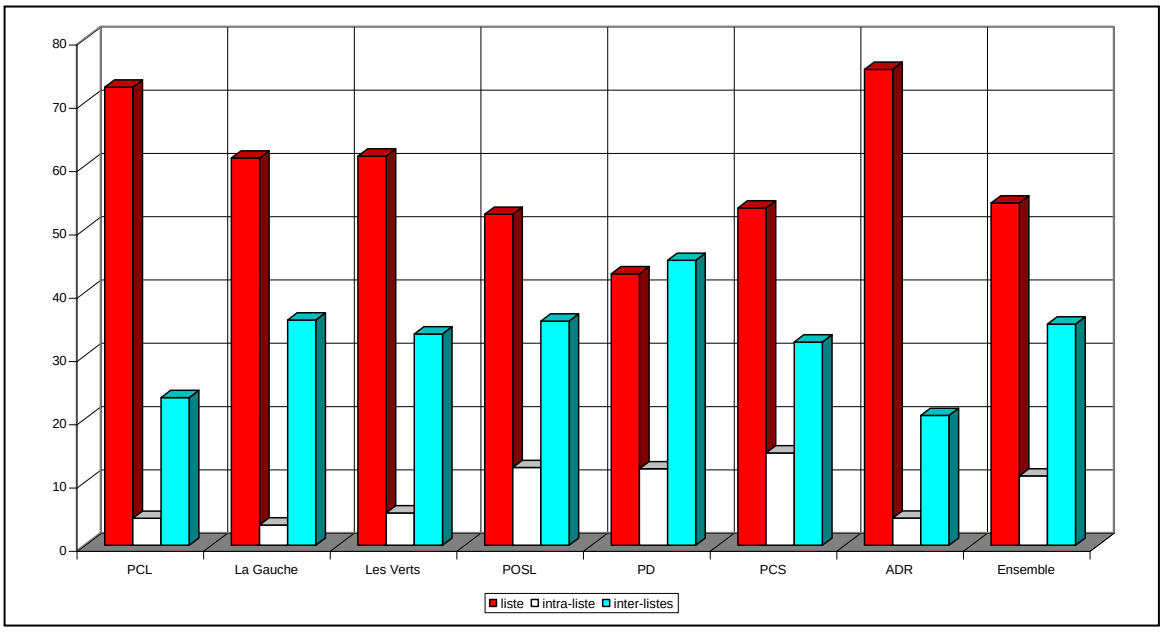

Figure 8 Structuration du vote aux législatives 2004 au Centre

[11] Fehlen, Fernand, Piroth, Isabelle & Poirier, Philippe, op.cit, p214, 2000.

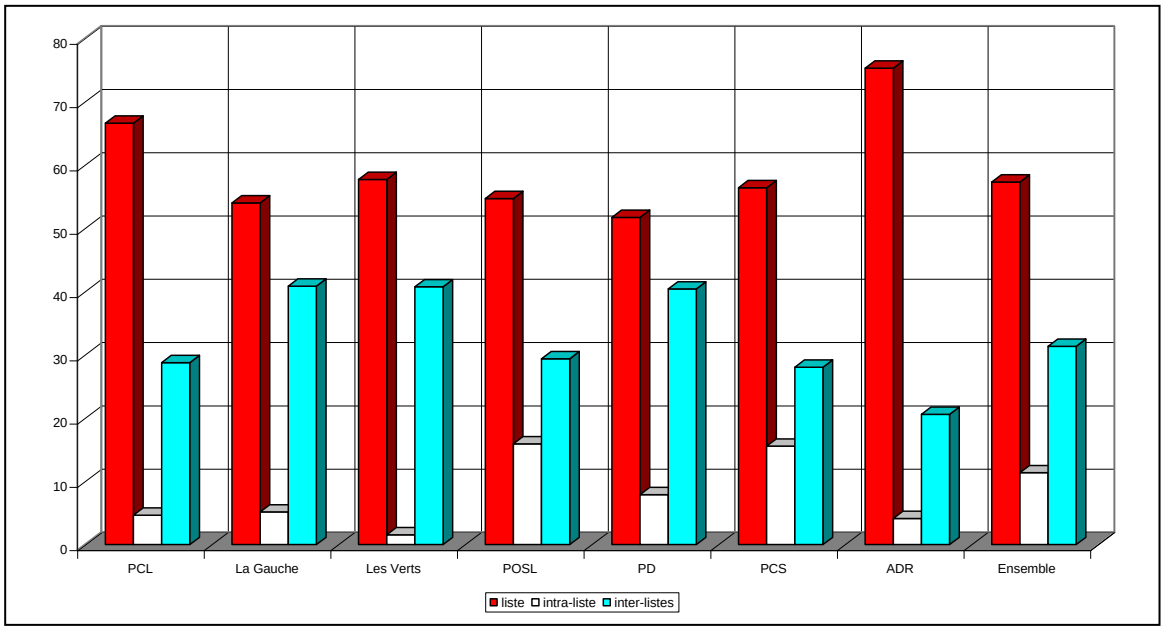

Figure 9 Structuration du vote aux législatives 2004 au Sud

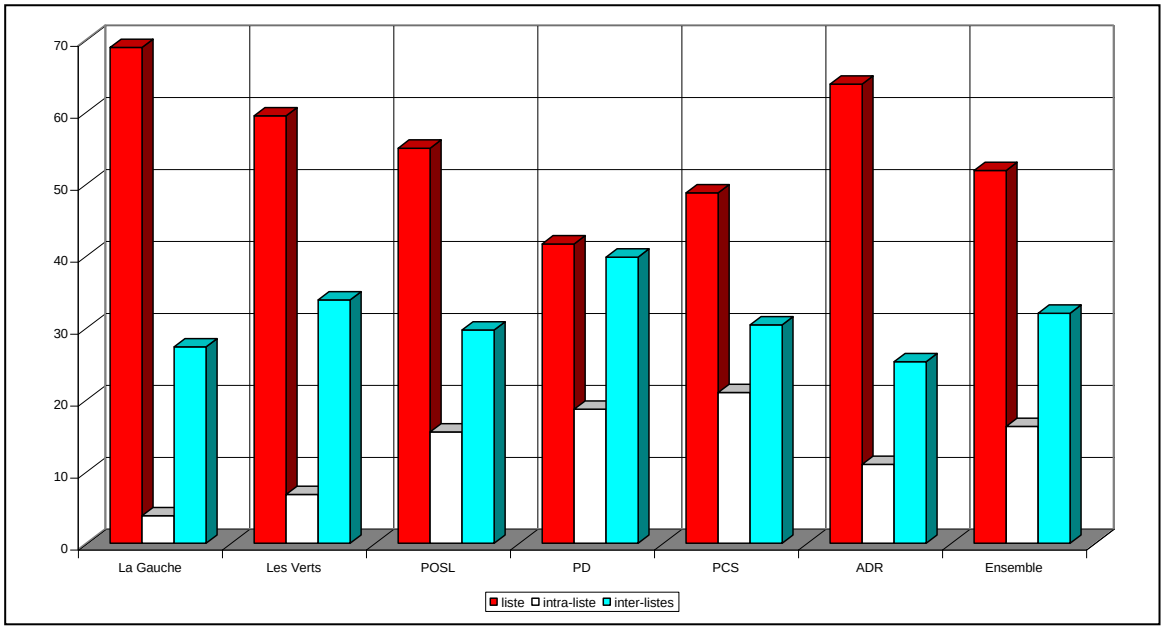

Figure 10 Structuration du vote aux législatives 2004 à l'Est

Dans le Nord, le PD obtient une majorité absolue de voix inter-listes, c'est-à-dire d'électeurs qui n'ont pas voté exclusivement pour ce parti : les votes de liste combinés aux votes panachés sur le seul Parti Démocratique (le vote intra-liste pour ce parti est pourtant bien plus élevé que la moyenne pour tous les partis dans le Nord) ne parviennent pas à constituer la majeure partie du soutien électoral du parti dans cette circonscription. C'est donc l'archétype de ce que le système électoral luxembourgeois permet (comme on l'a vu, au niveau national le vote inter-listes de ce parti représente une majorité relative ; l'importance du vote inter-listes dans le Nord et la majorité relative qu'il représente dans le Centre contribuent à cet état de choses). Dans l'Est, le PCS obtient quant à lui le record en termes de voix nominatives distribuées exclusivement sur les candidats de la liste, avec plus de 20% de son soutien global. Le record en votes de liste est détenu par l'ADR, avec des scores de plus de 75% de leur voix tant dans le Centre que dans le Sud. Notons encore que le score minimal tous partis et circonscriptions confondus pour le vote intra-liste est détenu par les Verts dans le Sud.

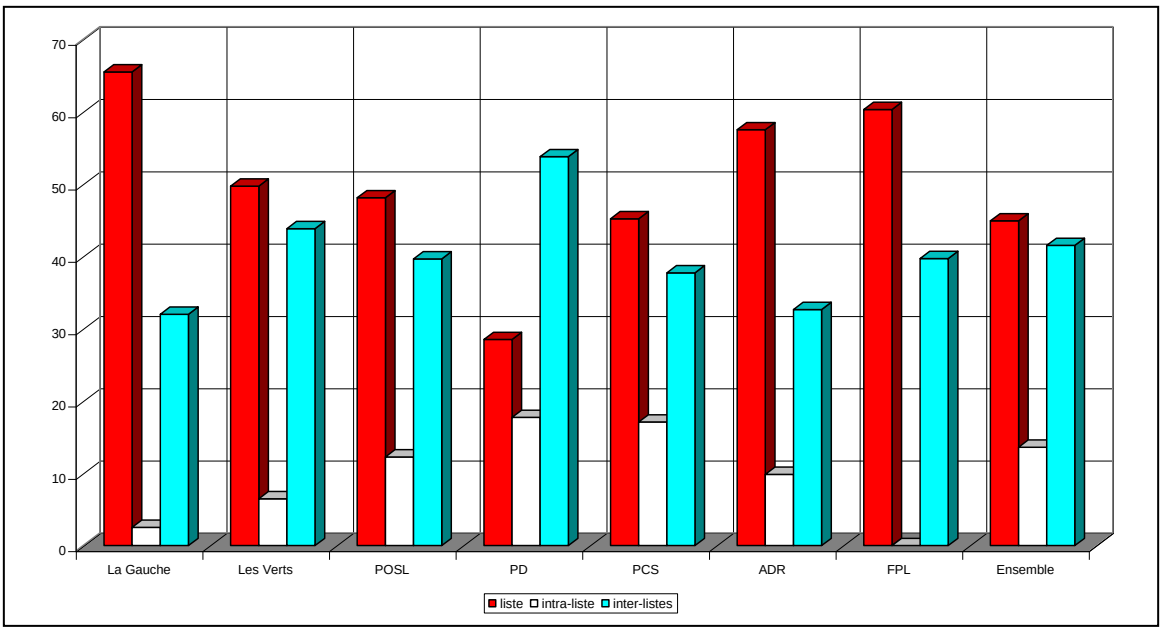

Figure 11 Structuration du vote aux législatives 2004 au Nord

Nous reproduisons à présent cette analyse par circonscription en mettant vis-à-vis les résultats du calcul classique prenant la répartition en voix comme base de départ et les résultats du calcul ne prenant que la structuration des votes (bulletins, électeurs) en compte.

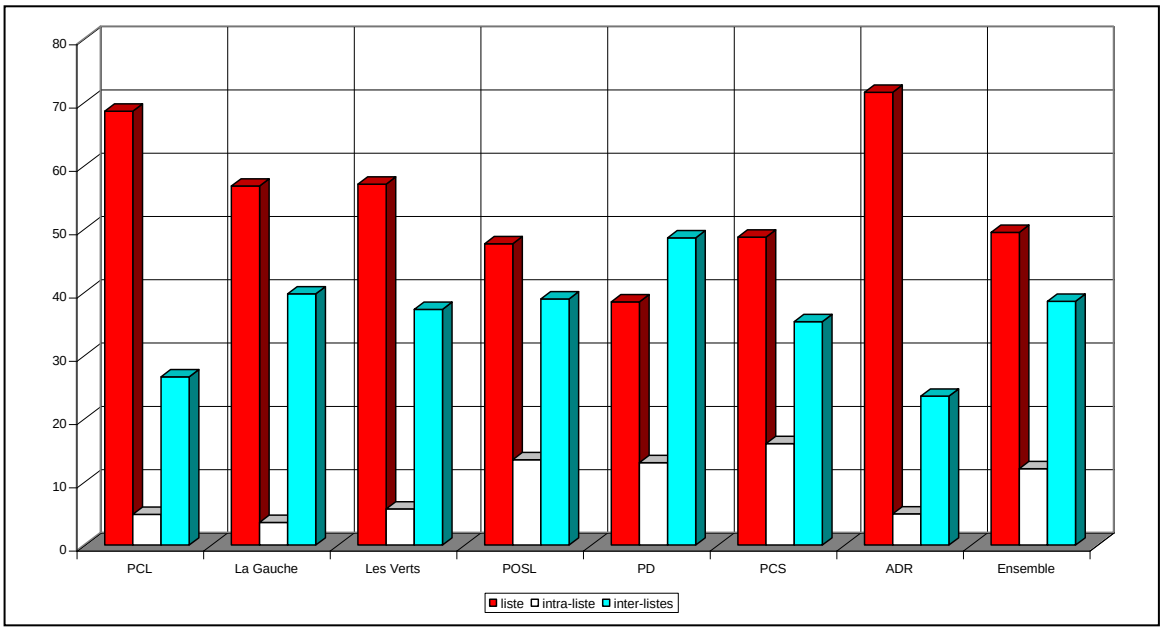

Figure 12 Centre – structuration du vote (calcul sur base des individus - électeurs)

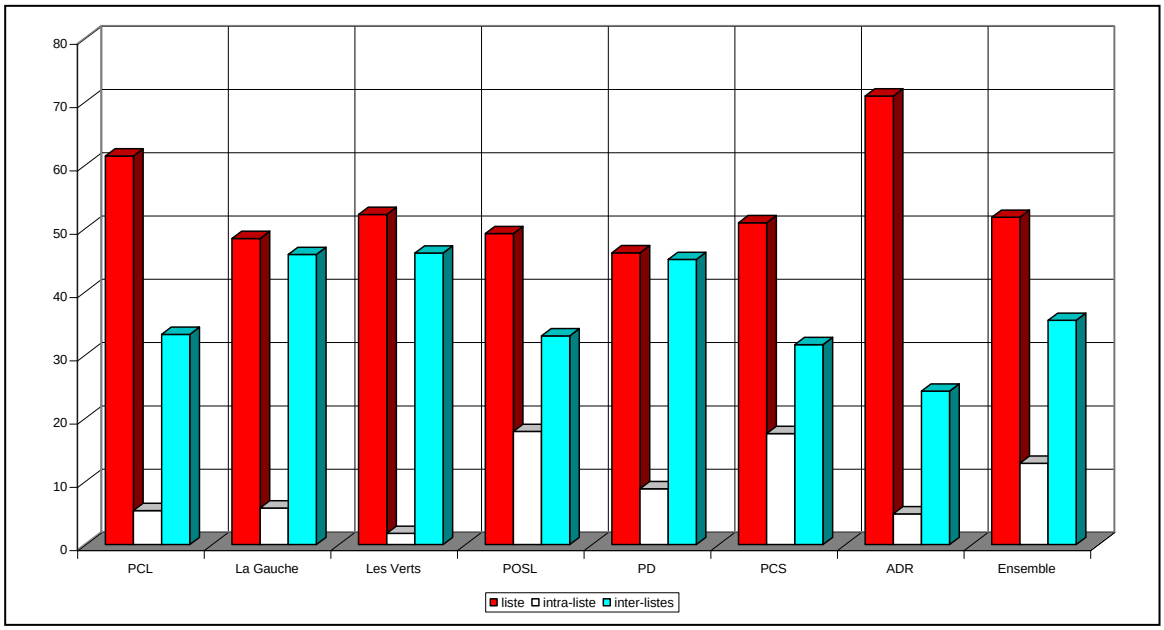

Figure 13 Sud – structuration du vote (calcul sur base des individus - électeurs)

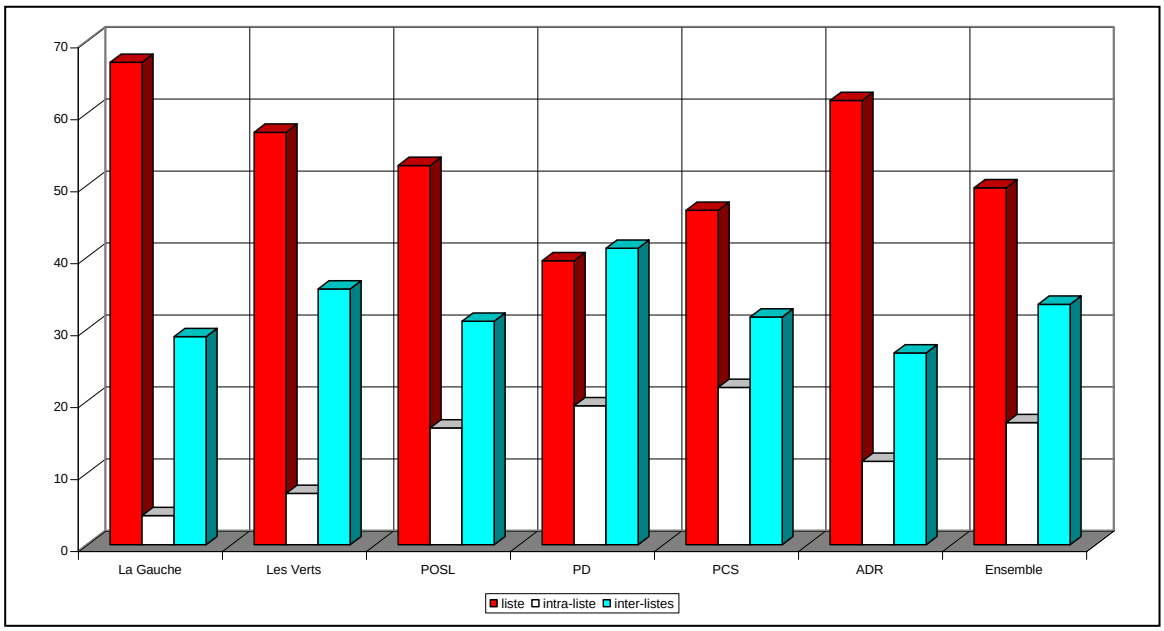

Figure 14 Est – structuration du vote (calcul sur base des individus – électeurs)

La différence la plus remarquable concerne la circonscription Nord, où l'on remarque que la plupart des personnes ayant émis un vote ont panaché entre plusieurs listes (l'inter-listes dépasse le vote de liste). Au niveau des partis, les changements les plus frappants concernent le Parti Démocratique : une majorité relative des personnes qui ont voté pour le PD ont aussi voté pour d'autres partis non seulement dans le Nord et dans le Centre, mais aussi dans l'Est, alors que dans le Sud, le vote inter-listes est quasiment égal au vote de liste. 2004 aura sans doute constitué un cap pour ce parti : traditionnellement parti de notables, il aura limité les dégâts principalement grâce à ses personnalités (ministres sortants, députés, mandataires communaux) comme c'est souvent le cas pour le parti junior du Gouvernement lorsque la conjoncture est plus difficile et que les actions du parti au Gouvernement n'ont pas convaincu ou n'ont pas été à la hauteur des espérances de 1999. Notons encore que si les votes nominatifs sont clairement en hausse en 2004 pour ce parti, comme souvent pour le parti junior de la coalition, c'est en comparaison avec l'élection qui leur a permis de revenir au pouvoir, qui est le plus souvent caractérisée par un gain électoral substantiel soutenu par un vote de liste massif.

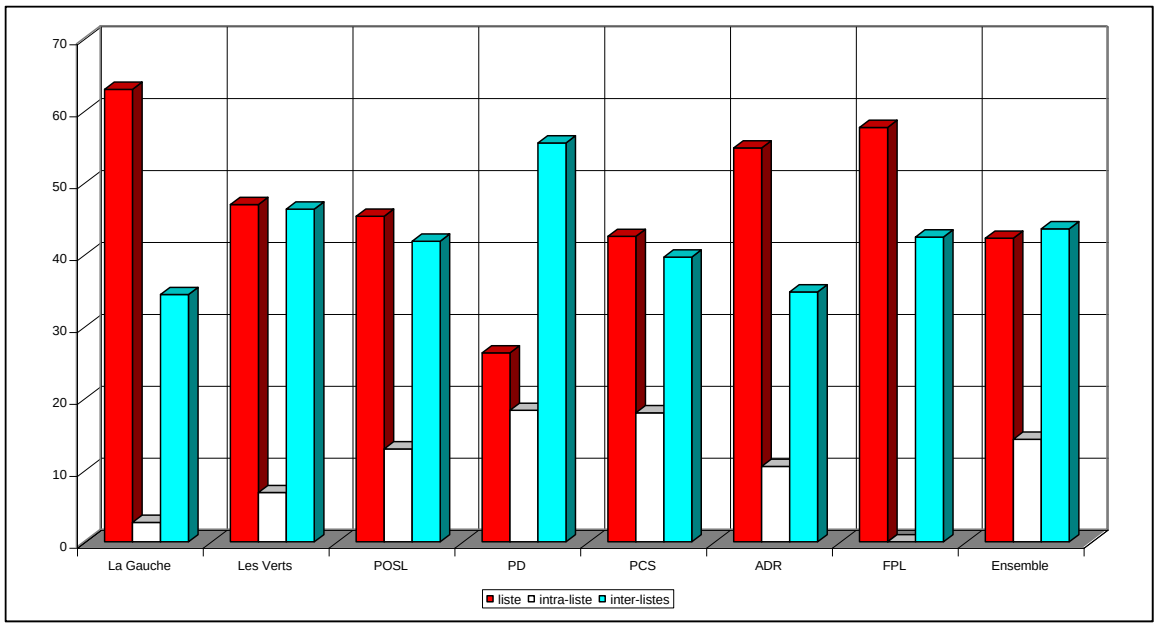

Figure 15 Nord – structuration du vote (calcul sur base des individus – électeurs)

3.1.4 Non participation électorale selon le sondage

Le vote obligatoire minore l'intérêt de l'analyse de la non-participation dans les études électorales effectuées au Grand-Duché. Nous l'avons néanmoins traitée plus haut sur base des résultats agrégés, dans la continuité des études du CRISP et du rapport Elect 1999 de 2000 (notamment dans la distinction faite dans ce dernier entre non participation latente et non participation effective). Nous la poursuivons ici avec les données des sondages dont nous disposons afin de tenter de caractériser la population des non votants. Comme mentionné par l'ILReS dans son rapport à la Chambre reprenant les enseignements du sondage post-électoral de 1994, ce type d'instrument n'est pas idéal pour rechercher les motivations des non votants au Luxembourg. Tout d'abord à cause de la sur-représentation de catégories plus éduquées et/ou plus intéressées par la chose politique dans les personnes qui acceptent de se faire interroger sur leur comportement électoral. Ces mêmes caractéristiques ayant un effet sur la probabilité de ne pas se rendre aux urnes, il est difficile d'obtenir un nombre représentatif de répondants qui n'ont pas voté. Deuxièmement, le vote étant obligatoire et des sanctions étant prévues pour ceux qui ne respecteraient pas ce devoir de citoyen, le répondant non votant est moins susceptible d'avouer qu'il s'est abstenu de participer au scrutin. Le sondage post-électoral de 2004 confirme ces difficultés, avec un pourcentage de non votants déclarés (1,6% de l'échantillon pour les législatives et 1,9% pour les européennes) bien moindre que celui constaté aux bureaux de vote (8,1% au niveau national pour les législatives et 8,6% pour les européennes)[12].

a) Abstention électorale

Parmi cette très petite population des sondés qui déclarent ne pas avoir participé au vote, on peut néanmoins relever une série d'enseignements ou de confirmations d'éléments déjà connus dans la littérature scientifique concernant ou non le cas luxembourgeois. Si dans les tableaux des résultats on constate que, malgré les différences de taille entre circonscriptions, le nombre absolu de personnes n'ayant pas participé au vote est similaire dans le Centre et dans le Sud (respectivement 6.400 et 6.900) et identique dans l'Est et dans le Nord (environ 2.200), dans notre sondage on observe surtout la surreprésentation des abstentionnistes effectifs déclarés du Centre.

[12] En 1999, 3% de l'échantillon déclarait n'avoir pas voté pour 13,8% d'abstentionnistes réels selon le STATEC.

Comme en 1994 on remarque qu'il y a davantage de femmes qui déclarent n'avoir pas voté (plus des trois quarts des non votants déclarés)[13]. Etant donné que les personnes âgées de plus de 75 ans sont dispensées de l'obligation de voter d'office il est normal de trouver une (courte) majorité de cas de non votants nés avant ou en 1929. Notons néanmoins que le taux de participation déclaré chez les plus de 75 ans, pour qui le vote devient facultatif, est tout de même d'environ 88%, un résultat qui ferait rêver dans la plupart des pays où le vote n'est pas obligatoire[14].

La seconde catégorie d'âge la plus importante (un peu moins d'un quart) des non votants déclarés est quant à elle plus jeune que l'ensemble de l'échantillon, puisqu'il s'agit de la tranche des 25-34 ans. On retrouve donc avec les classes d'âge une courbe de la participation électorale en forme de U inversé, mise en évidence dans les études empiriques traitant de la question, indépendamment du système électoral (et donc de l'obligation de voter ou non) en vigueur[15].

Les non votants se distinguent encore des votants par leur plus faible formation scolaire et leurs moindres revenus, des variables fortement liées à l'âge des répondants (les personnes plus âgées n'ont pas bénéficié de la généralisation et la démocratisation de l'enseignement et les retraites n'ont pas le niveau des salaires perçus pendant la vie active), 80% des non votants déclarés étant en effet inactifs. Une autre caractéristique classique des analyses sur l'abstention électorale est l'intérêt plus faible pour la politique constaté chez les non votants déclarés. A priori, cette tendance ne peut être attribuée à la surreprésentation des personnes âgées car dans l'échantillon complet (et dans la plupart des études récentes) l'intérêt politique est positivement corrélé à l'âge du répondant, ce qui signifie que ce sont les plus jeunes qui se disent les moins intéressés. Néanmoins, un examen plus approfondi révèle que les personnes âgées de plus de 50 ans qui déclarent n'avoir pas voté sont, sur cette question, nettement distincts (« beaucoup moins intéressés ») de ceux qui ont voté. Notons enfin que les non votants déclarent avoir une position plus à gauche que la moyenne de l'échantillon. C'est particulièrement le cas pour les plus jeunes des non votants déclarés, la classe des 25-34 ans. Un peu moins d'un quart des non votants déclare ne pas se sentir proche d'un parti politique, mais un tiers se dit proche du POSL[16], le parti qui est aussi majoritairement cité par les non votants de plus de 65 ans.

La justification donnée par les répondants pour leur non participation est principalement celle de l'âge (plus d'un tiers mais nous savons par ailleurs que plus de la moitié des non votants avaient effectivement 75 ans ou plus ; certains de ceux-ci ont donc donné une autre raison que celle de l'âge). Un tiers des non votants prétend ne pas avoir reçu de convocation ou ne pas être inscrit sur les listes électorales, ce qui renvoie la responsabilité du non vote à l'administration étant donné que tous les répondants sont de nationalité luxembourgeoise et qu'aucun des non votants arguant de la sorte ne fait partie de la classe d'âge des 18-24 ans (le sondage étant réalisé après les élections, il était théoriquement possible de trouver quelques cas de jeunes ayant 18 ans accomplis au moment du sondage mais pas au moment du vote). 20% des non votants déclarent qu'ils étaient malades le jour des élections et 10% indiquent qu'ils se trouvaient à l'étranger. En 1999, c'est pourtant

[13] Les questions étaient les suivantes : A) « Des gens ne sont pas allés voter pour les élections législatives du 13 juin dernier, d'autres sont quand même allés voter. Vous personnellement avez-vous voté aux élections législatives? », B) « Puis-je vous demander pourquoi vous n'avez pas voulu voter aux élections législatives ? 1 Je ne comprends rien à la politique ; 2 je ne sais pas comment voter ; 3 la politique ne m'intéresse pas ; 4 mes voix ne servent à rien ; 5 je n'ai aucune confiance en la politique ; 6 je ne suis pas d'accord avec les orientations de mon parti ; 7 je suis contre l'actuelle coalition ; 8 l'opposition actuelle n'est pas une alternative ; 9 j'étais à l'étranger ; 10 j'ai plus de 75 ans [dispensé de l'obligation du vote] ; 11 ces derniers temps aucun parti ne m'a donné satisfaction ; 12 autres raisons ; 13 ne sait pas ; 14 sans réponse ».

[14] On voit bien ici que le fait d'avoir connu le vote obligatoire pendant la plus grande partie de sa vie engendre chez les personnes âgées un attachement fort à ce devoir de l'électeur, puisqu'elles votent encore massivement après 75 ans.

[15] Notons qu'aucun des 127 répondants de moins de 24 ans n'a déclaré ne pas avoir voté. La crainte d'une sanction est sans doute ce qui peut le mieux expliquer cette absence totale de réponse de non vote déclaré chez les plus jeunes.

[16] Parmi ceux-ci, la majorité se dit « très proche » de ce parti.

cette dernière raison qui arrivait en tête des justifications des non votants dans le sondage post-électoral, avant l'âge limite (qui était alors de 70 ans).

Les quelques répondants supplémentaires qui déclarent ne pas avoir voté pour les élections européennes mentionnent leur désintérêt pour la politique européenne ou leur désaccord par rapport à la position de leur parti sur les questions européennes. Les effectifs sont cependant tellement faibles qu'ils ne permettent pas une étude fiable séparée.

b) Vote blanc

Les effectifs déclarant un vote blanc dans le sondage post-électoral sont à ce point faibles que nous avons eu recours à un artifice afin d'investiguer de façon succincte ce groupe de citoyens qui se rend aux urnes mais émet volontairement un vote non valide (comme analysé précédemment par le CRISP les votes nuls sont quant à eux le plus souvent involontaires et proviennent de l'incertitude des électeurs sur le nombre de votes qu'ils peuvent émettre – un dépassement du nombre maximal de votes à distribuer rend le bulletin invalide – dans un système qui permet le panachage des voix entre un nombre important de listes). Nous avons en effet interrogé les données du grand sondage pré-électoral de 2004 sur le comportement électoral de 1999 des répondants et sur leurs intentions de vote pour juin 2004[17]. Les personnes déclarant un vote blanc en 1999 et ne déclarant une intention de vote pour aucun des partis qui se présentaient aux élections de 2004 étaient retenues comme susceptibles d'émettre à nouveau un vote blanc. En étudiant leurs caractéristiques et leurs justifications pour avoir émis un vote blanc en 1999 nous pensons donc obtenir une image proche des électeurs qui ont voté blanc en 2004. Néanmoins, même si les effectifs sont plus de deux fois plus nombreux que ceux identifiés dans le sondage post-électoral, les répondants déclarant avoir voté blanc en 1999 ne représentent que moins d'un pourcent de l'échantillon du sondage pré-électoral (le vote blanc représente quant à lui 2,8% des bulletins dans l'urne aux législatives). Compte tenu de ces réserves importantes quant à la validité et la représentativité des données utilisées, nous pouvons procéder à un aperçu rapide du profil des électeurs ayant émis un vote blanc.

Contrairement aux abstentionnistes effectifs, celle du vote blanc est davantage proportionnelle à la taille des circonscriptions. On constate même, tant dans les tableaux de résultats que dans notre sondage, une surreprésentation de la circonscription Sud. Le vote blanc est davantage réparti entre hommes et femmes (40%-60%) et actifs et inactifs (50%-50%) que ce que nous constations pour l'abstention électorale. De même, on observe une répartition plus équitable entre classes d'âge, avec néanmoins une surreprésentation des 25-34 ans et des 50-64 ans par rapport à leur poids dans l'échantillon. Le niveau d'éducation est plus élevé que pour les abstentionnistes effectifs, tout comme le revenu. Ce qui marque plus nettement la différence entre les deux groupes, c'est la quasi absence de proximité avec un parti politique. Plus de 40% des répondants justifient leur vote blanc en arguant de leur manque de confiance envers la politique et les hommes politiques. Viennent ensuite le vote de protestation, le fait qu'aucun parti ne leur donne satisfaction ces derniers temps et le fait qu'ils ne comprennent rien à la politique. D'autres raisons existent mais elles ne sont mentionnées que par un seul répondant. Ce bref tableau est néanmoins assez clair et confirme les résultats d'un exercice similaire réalisé en 1999 : le vote blanc exprime une défiance et une protestation contre la politique et la manière dont elle est menée par les partis et les hommes politiques.

[17] La question était la suivante : « Pour quel parti politique avez-vous voté aux élections législatives ? ». Parmi les propositions, il y avait la catégorie « vote blanc ».

3.2 Enseignements nationaux aux législatives et aux européennes

Les élections législatives de 2004 ont été marquées par le redressement électoral du Parti Chrétien Social, avec 36,11% des voix exprimées au niveau national. Le parti de centre droit, pour la première fois depuis 1984, inverse sa courbe électorale. Qui plus est, depuis 1945, l'écart entre le premier parti et le second n'avait été jamais aussi important (+ de 10 points). Pour la formation politique fondatrice du parti populaire européen, les élections européennes ont été encore meilleures avec 37,15% des voix exprimées. Mais c'est une tradition pour le *Staatstragend* de réaliser une meilleure performance aux élections européennes. Les Verts, autres gagnants du scrutin, ont franchi quant à eux un cap symbolique. En obtenant 11,58% des voix exprimées aux élections législatives et 15,04% aux élections européennes - les plaçant pour ces dernières devant le Parti Démocratique -, ils peuvent prétendre raisonnablement à ne plus être considérés seulement comme un parti mineur d'opposition. Si nous insistons dès à présent sur l'avancée du vote écologiste c'est parce que dans bien des communes, elle est concomitante de celle du PCS. Que l'un et l'autre puisent dans des électorats qui ont des caractéristiques communes mais aussi très opposées, surtout en termes de capital social et culturel d'une part, mais d'autre part qu'ils sont aussi en directe concurrence notamment dans les communes périphériques et dites « dortoirs » de la Ville de Luxembourg.

3.2.1 Enseignements au niveau des circonscriptions

Lorsque l'on analyse les résultats au niveau des circonscriptions, on s'aperçoit que le Parti Chrétien Social est le seul des partis luxembourgeois qui se sont succédé en coalition à la tête du pays qui réalise des scores à peu près égaux dans toutes les circonscriptions, et conforme à sa moyenne nationale (entre 35 et 40% des suffrages exprimés) tout en consolidant ses points d'appui traditionnels. Ce serait aussi la fin de la vivacité d'une spécificité régionale jusqu'alors une des données fondamentales du système politique luxembourgeois[18].

Dans une perspective historique, le mouvement chrétien social parvient dans les circonscriptions Centre et Sud à retrouver des scores identiques sinon supérieurs à ceux de 1954. Surtout, pour la première fois depuis 1954, il dépasse le POSL dans le Sud qui était jusqu'alors son fief inexpugnable (ainsi qu'à Esch-sur-Alzette). Il y a près de 10 points d'écart entre les deux formations politiques dans ce bassin de population longtemps dominé par la culture ouvriériste. Bien que le vote socialiste se rétracte dans la circonscription Sud, celui-ci enregistre un différentiel de dix points avec ceux des circonscriptions Nord et Est. La contre-performance du POSL dans le Nord est particulièrement importante puisqu'il y disposait théoriquement de relais précieux depuis les élections communales d'octobre 1999.

[18] Delvaux, Michel, op.cit, p114, 1977.

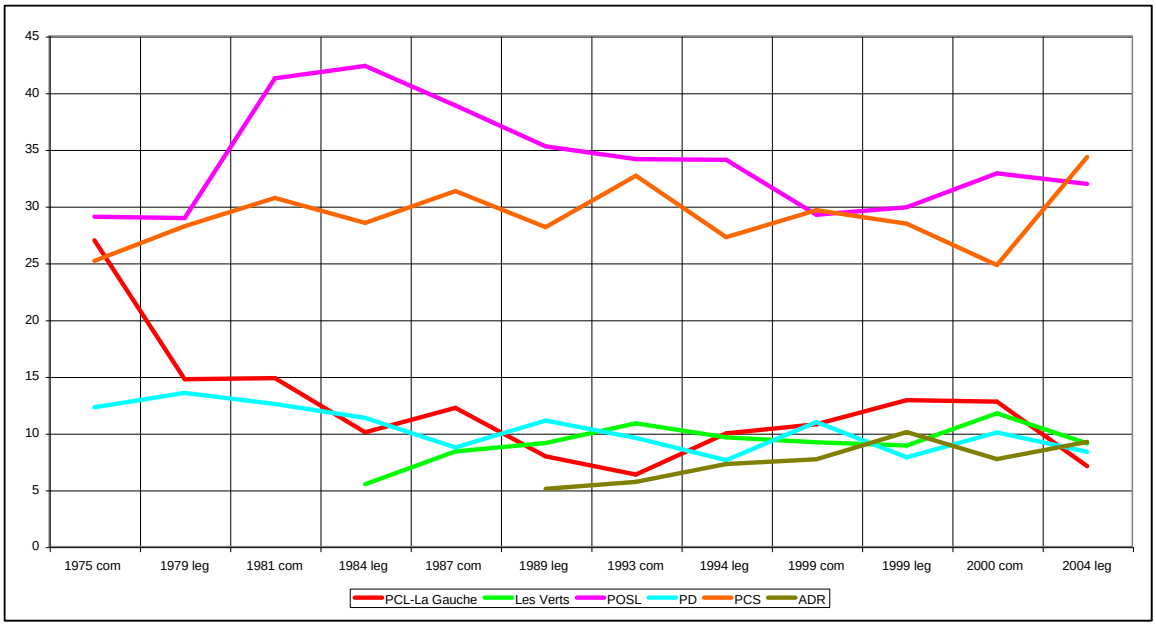

Figure 16 Résultats aux élections communales et législatives à Esch-sur-Alzette 1975-2004

Le PD lui recule fortement dans son bastion du Centre pour atteindre des niveaux sensiblement identiques dans les quatre circonscriptions alors qu'il détenait un vaste réseau d'élus communaux dans le Centre et le Nord. La capture du vote libéral par le PCS dans le Centre[19], et dans une moindre mesure du vote POSL dans le Sud est une donnée fondamentale des élections de 2004. Bien plus encore, elle peut signifier un fait nouveau quant à la médiation politique au Luxembourg : les électeurs peuvent avoir de plus en plus un comportement électoral fortement différencié aux élections législatives et communales.

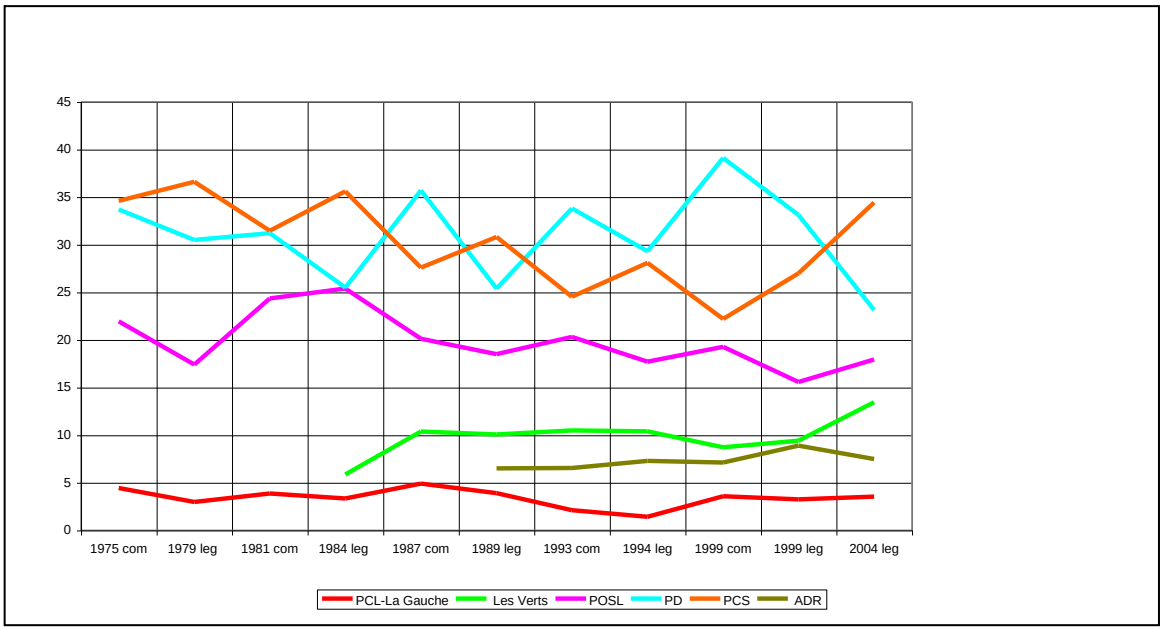

Figure 17 Résultats aux élections communales et législatives à Luxembourg-Ville 1975-2004

Notons toutefois que le PCS ne parvient pas à réitérer les performances de 1954 dans les circonscriptions Nord et Est. Etonnamment les courbes électorales des deux circonscriptions où prédominait l'idéologie agrarienne sont similaires. Cette impossibilité de retrouver ses scores antérieurs n'a nullement les mêmes conséquences pour l'affirmation du leadership chrétien démocrate dans le paysage politique luxembourgeois. En effet, le

[19] L'attractivité du vote PCS en Ville de Luxembourg aux dernières législatives est remarquable dans la mesure où le parti aux élections communales d'octobre de 1999 avait encore réalisé un moins bon score qu'aux élections législatives de juin 1999.

PCS ne dépend plus du tout des circonscriptions anciennement rurales (suite logique d'une tendance entamée en 1989) même si comme nous le verrons par la suite, il réalise toujours ses meilleurs scores dans les communes du Nord et de l'Est. Ce déplacement du cœur de l'électorat du PCS vers le Centre, le Sud et toutes les communes se retrouvant dans un périmètre de 20 kilomètres autour de la Ville de Luxembourg – à l'exception du canton de Mersch- est déjà un bon indice que non seulement le parti a gagné des nouveaux électeurs (qu'ils soient des primo-votants ou des électeurs venant d'autres partis) mais aussi que la structure démographique de son électorat s'est profondément modifiée depuis 1999 où il avait stabilisé son déclin électoral, qui paraissait pourtant à l'époque pour le moins inexorable.

3.2.2 Analyse des résultats au niveau des communes

Elections législatives

Aux élections législatives, les meilleurs scores pour le parti démocrate chrétien sont enregistrés (entre 38% et 47%) dans les communes de la circonscription Est, qui pour la plupart d'entre elles ne sont pas en bord de Moselle et sont en réalité les communes dortoirs de la Ville de Luxembourg (Bech, 46,4%[20], Betzdorf 45,2%, Bous 41,2%, Junglinster 42,2%[21], Rosport, 43,2%, Waldbredimus, 41,7% Wellestein 44,9%[22]), dans le canton de Capellen (Hoscheid 45,3%, Kehlen, 41,1%[23], Koerich, 41,3%, Mamer[24], 42,5%), dans le canton de Wiltz -surtout les communes du parc naturel d'Esch-sur-Sûre- (Lac de la Haute-Sûre 41,9%[25], Heiderscheid, 42,5%[26], Kautenbach, 42,8%, Winseler, 40,9%) et certaines communes du canton de Clervaux (Heinerscheid, 42,9% Munshausen en, 41,4%, Weiswampach, 44,2) de Diekirch (Bastendorf 44,1%[27], Hoscheid, 41,1%) et de Mersch (Bissen 43,1%, Fischbach 41%) et les communes de Saeul (41,3%) de Fouhren (40,5%) d'Ettelbruck (40,4)[28] et Leudelange (40,6%).

Les communes les plus « tièdes », c'est-à-dire celles qui ont accordé « seulement » entre 26 et 34% (en dessous de sa moyenne nationale) des votes au PCS se situent essentiellement dans la circonscription Nord : Neuhausen (29,5% mais + 4,1% par rapport à 1999) particulièrement dans les cantons de Clervaux [(Consthum 26,6%, -0,5% par rapport à 1999) et de Redange (Préizerdaul 26,8% mais + 5,9% par rapport à 1999). Il faut noter également quelques communes dans la circonscription Sud, fiefs de certains notables d'autres partis, comme Dudelange « citadelle socialiste » (26% mais +3,5% par rapport à 1999) ou Differdange (32,1 mais +4,9% par rapport à 1999), municipalité détenue par Claude Meisch du PD, l'un des rares candidats du parti libéral à avoir survécu au « naufrage » du parti.

Ce qui frappe le plus dans l'analyse des résultats du PCS, par rapport aux autres partis luxembourgeois, c'est sa forte implantation dans l'ensemble des communes : on le rappelle, son score minimal est en effet de 26% (à Dudelange), soit plus d'un électeur sur quatre. On ne peut donc parler de points faibles qui constitueraient une priorité à régler. Il n'y a que 6 communes sur les 118 où le PCS ne passe pas la barre des 30% (Rumelange, 27,6%, Consthum, 26,1%, Schieren, 28,1%, Bettborn, 26,8% Préizerdaul 26,8%, Neuhausen, 29,5%), alors qu'en 1999, c'était le cas pour 43 d'entre elles. L'étendue de ses scores, c'est-à-dire la différence entre le résultat le plus faible et son meilleur est de 20,4 points. Sur base de cet indicateur, la répartition du vote PCS est donc la plus homogène des cinq grands partis.[29] Par rapport à 1999, cette homogénéité s'est clairement renforcée:

[20] Commune de Marie-Josée Frank-Meyers, député-maire PCS sortante.
[21] Commune de Françoise Hetto conseiller communal PCS.
[22] Commune de Nicolas Strotz, député-maire PCS sortante qui ne se représentait pas.
[23] Commune dont le bourgmestre est socialiste.
[24] Commune de résidence du Premier ministre, Jean-Claude Juncker.
[25] Commune de Nicolas Loes, député-maire PCS sortant.
[26] Commune de Marco Schank député-maire PCS sortant.
[27] Commune de Aly Kaes maire PCS sortant.
[28] Commune dont le bourgmestre est PCS.
[29] Un autre indicateur, la déviation standard qui est basée sur une mesure de la dispersion des résultats (tous) autour à la moyenne, et non pas uniquement les valeurs extrêmes, indique que le PCS est en réalité second en termes d'homogénéité géographique des résultats derrière les Verts.

le score minimal du PCS en 1999 était de 20,9% (à Bettborn), soit un peu plus d'un électeur sur cinq et son meilleur résultat était légèrement supérieur à celui de 2004, 46,8% (à Wellenstein) pour une étendue du vote de 25,9%[30]. Notons encore que la moyenne des 118 communes du vote PCS est de 37,1%, soit près du double de celle de son plus proche poursuivant, le POSL.

En comparaison, le résultat minimal du POSL est de 6,9% (Weiswampach), celui du PD est de 5,6% (Rumelange), soit de peu au-dessus du score le plus faible de l'ADR, 5,3% (Bertrange) et de celui des Verts, 5% (Hoscheid). Le POSL est le parti dont les scores sont les plus différenciés, entre communes faibles et bastions socialistes, avec une étendue de 42 points (son meilleur résultat, 49% à Dudelange, est en effet supérieur au meilleur résultat du PCS), suivi par le PD avec une étendue de 30 points, les Verts avec 22 points et l'ADR 21,4 points.

Etant donné que le POSL réalise ses meilleurs scores dans les communes les plus peuplées, la moyenne non pondérée calculée sur les résultats des 118 communes (18,8%) est nettement plus basse que la moyenne nationale. Plus particulièrement le POSL enregistre ses meilleurs scores (+ de 30%) dans ses bastions historiques de la circonscription Sud et des deux communes qui lui sont généralement acquises dans la circonscription Nord [Wiltz (34,8%) & Vianden (32,7%) dont il détenait aussi les municipalités]. Parmi les dix autres communes où il dépasse les 30%, 9 se trouvent dans le canton d'Esch-sur-Alzette : Dudelange (49%), Rumelange (47,2%), Kayl (40,3%), Schifflange (36,6%), Bettembourg (35,2%), Pétange (33,1%) Differdange (32,6%), Esch-sur-Alzette (32%), Sanem (31%). Parmi ses 20 meilleures communes, 14 le sont dans la circonscription Sud. Dans 91 communes sur 118, le mouvement socialiste enregistre un score inférieur à sa moyenne nationale.

Le PD n'atteint pas sa moyenne nationale dans 46 communes sur 118. Il a donc moins de disparité régionale et communale que le POSL. En revanche, le Sud reste toujours une « terre de mission » et particulièrement les communes du canton d'Esch-sur-Alzette puisque parmi les communes où il fait moins de 10% des voix, 13 sur 14 se trouvent dans cette circonscription et 9 dans ce canton. C'est dans les communes rurales de circonscriptions Nord et Est que le parti connaît ses meilleurs scores. Le résultat personnel de Charles Goerens comme nous l'avons vu précédemment est la clé pour comprendre ce « pôle libéral de résistance » avec certaines communes de la périphérie de Luxembourg comme Bertrange et Strassen.

Pour les Verts, il est particulièrement intéressant de noter que ceux-ci réalisent leurs meilleurs scores dans les communes nouvellement loties au Nord-Ouest de la Ville de Luxembourg. Parmi les 16 communes où le parti écologiste dépasse les 15%, 5 sont du canton de Mersch et 5 du canton de Redange avec des phénomènes de notabilité locale comme Camille Gira dans la commune de Beckerich dont il est le bourgmestre et où le parti écologiste réalise son meilleur résultat (27%). Les 8 communes où ils ne parviennent pas à dépasser les 8% se trouvent toutes dans la circonscription Nord (canton de Clervaux et de Wiltz) à l'exception de Pétange, Rumelange et Kayl où le POSL enregistrait par ailleurs ses meilleurs scores. Dans 57 des communes sur 118, il ne parvient pas atteindre sa moyenne nationale.

L'ADR a la meilleure répartition de ses résultats sur l'ensemble des communes du Grand-Duché après le PCS puisqu'il ne parvient pas à atteindre sa moyenne nationale « seulement » dans 36 communes sur 118. Dans 35 communes, il dépasse les 15%. 24 de ces communes se situent dans la circonscription Nord. Une commune dans le Sud se distingue : Frisange. On retrouve ici l'effet de notabilité puisque Gast Gibéryen, président de la fraction parlementaire en était le bourgmestre. Dans trois communes, l'ADR atteignait ou dépassait les 20% : Consthum, Hoscheid, Wincrange et Reisdorf, situées dans les cantons nordistes de Clervaux et de Diekirch.

[30] Le vote POSL est quant à lui devenu plus épars qu'en 1999.

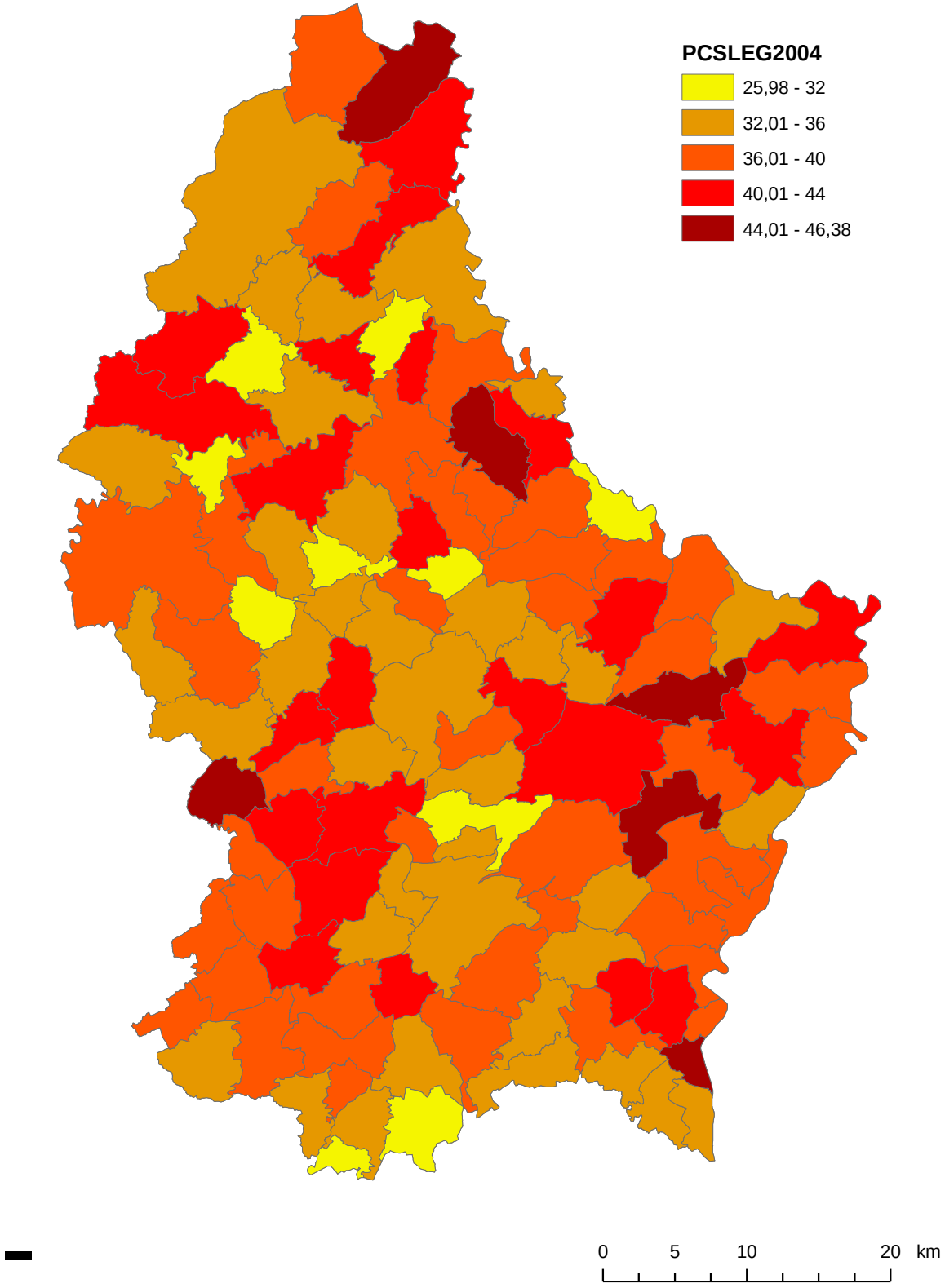

Figure 18 Résultats du PCS (en %) aux législatives de 2004

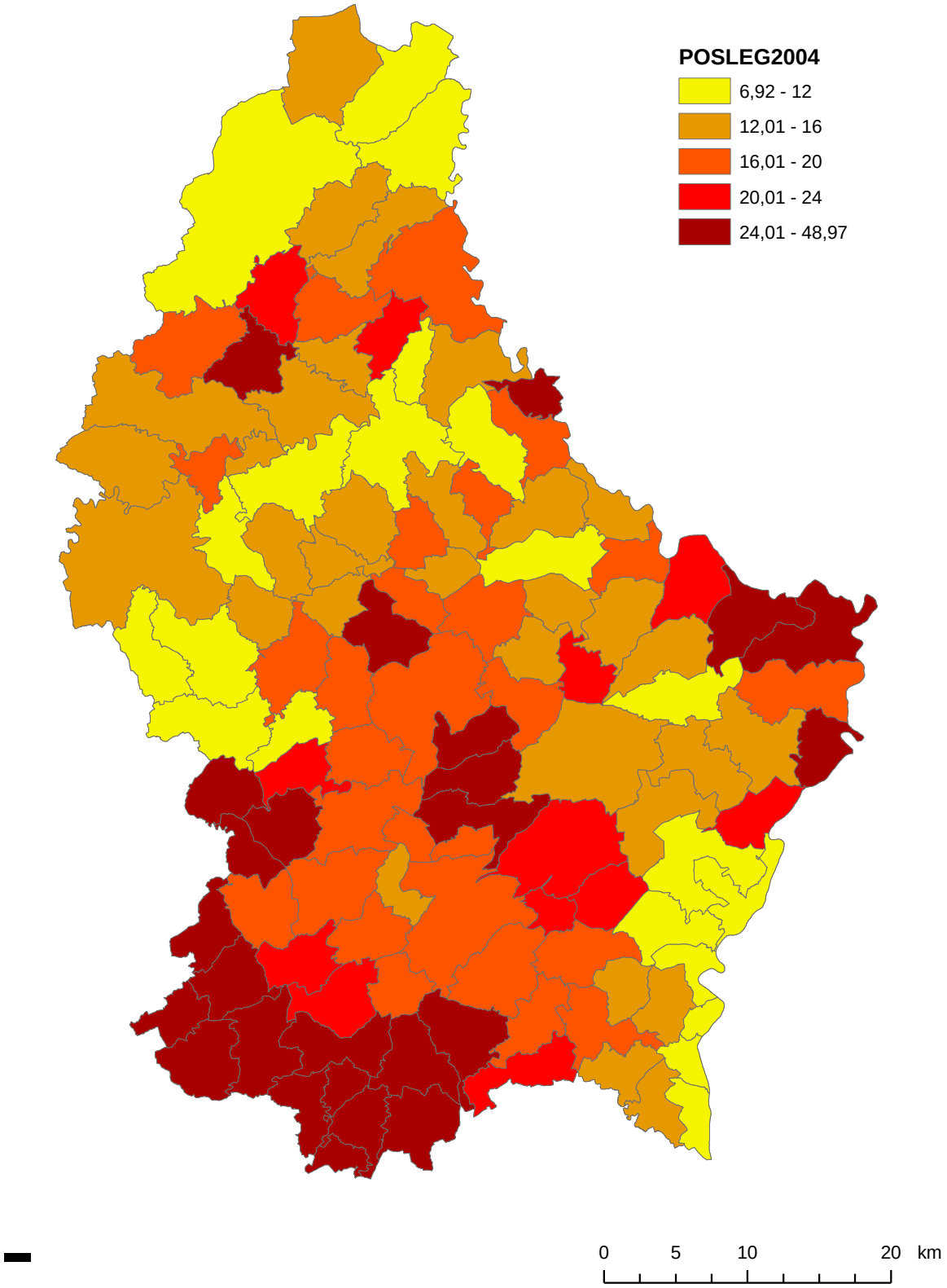

Figure 19 Résultats du POSL (en %) aux législatives de 2004

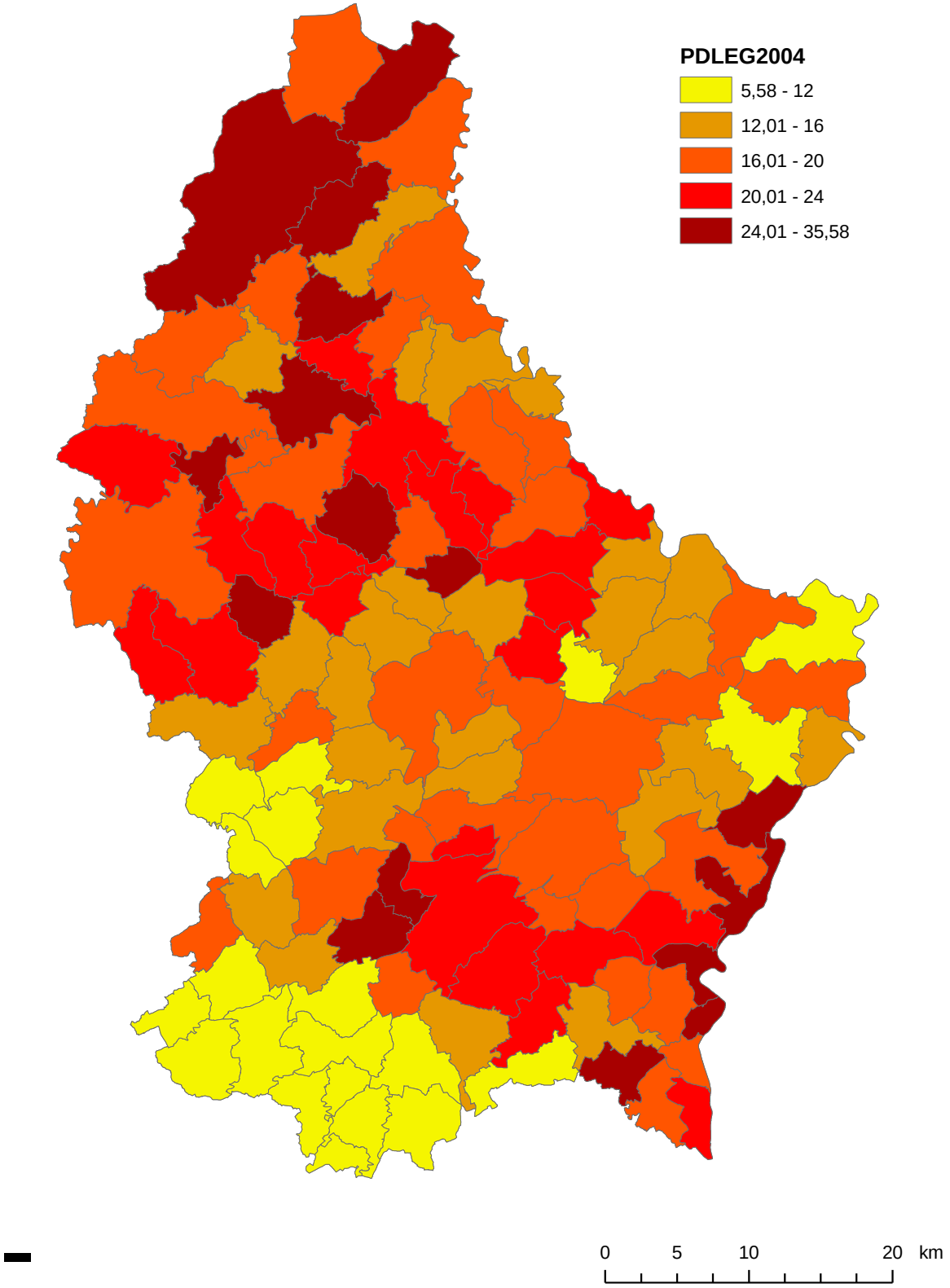

Figure 20 Résultats du PD (en %) aux législatives de 2004

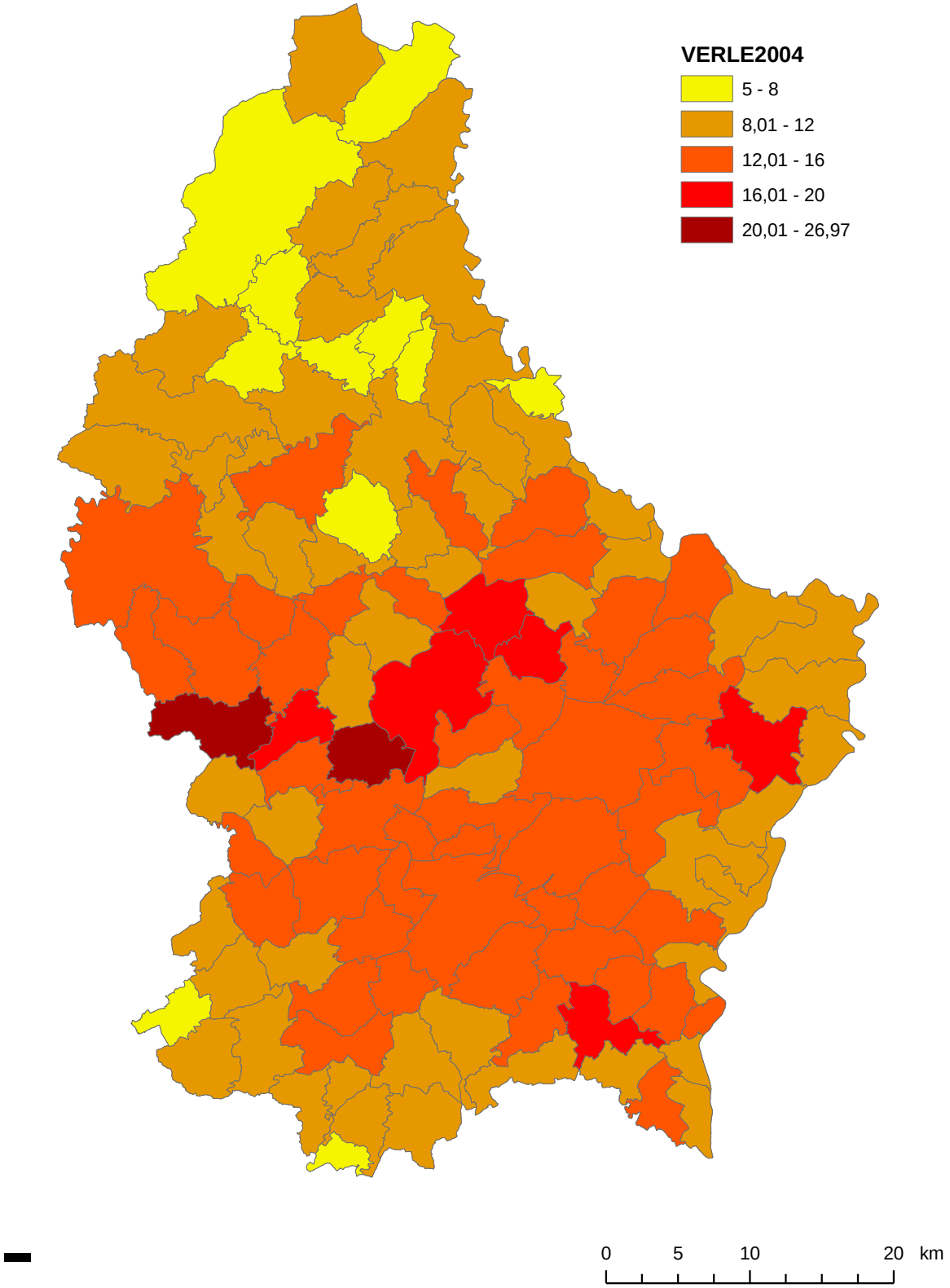

Figure 21 Résultats des Verts (en %) aux législatives de 2004

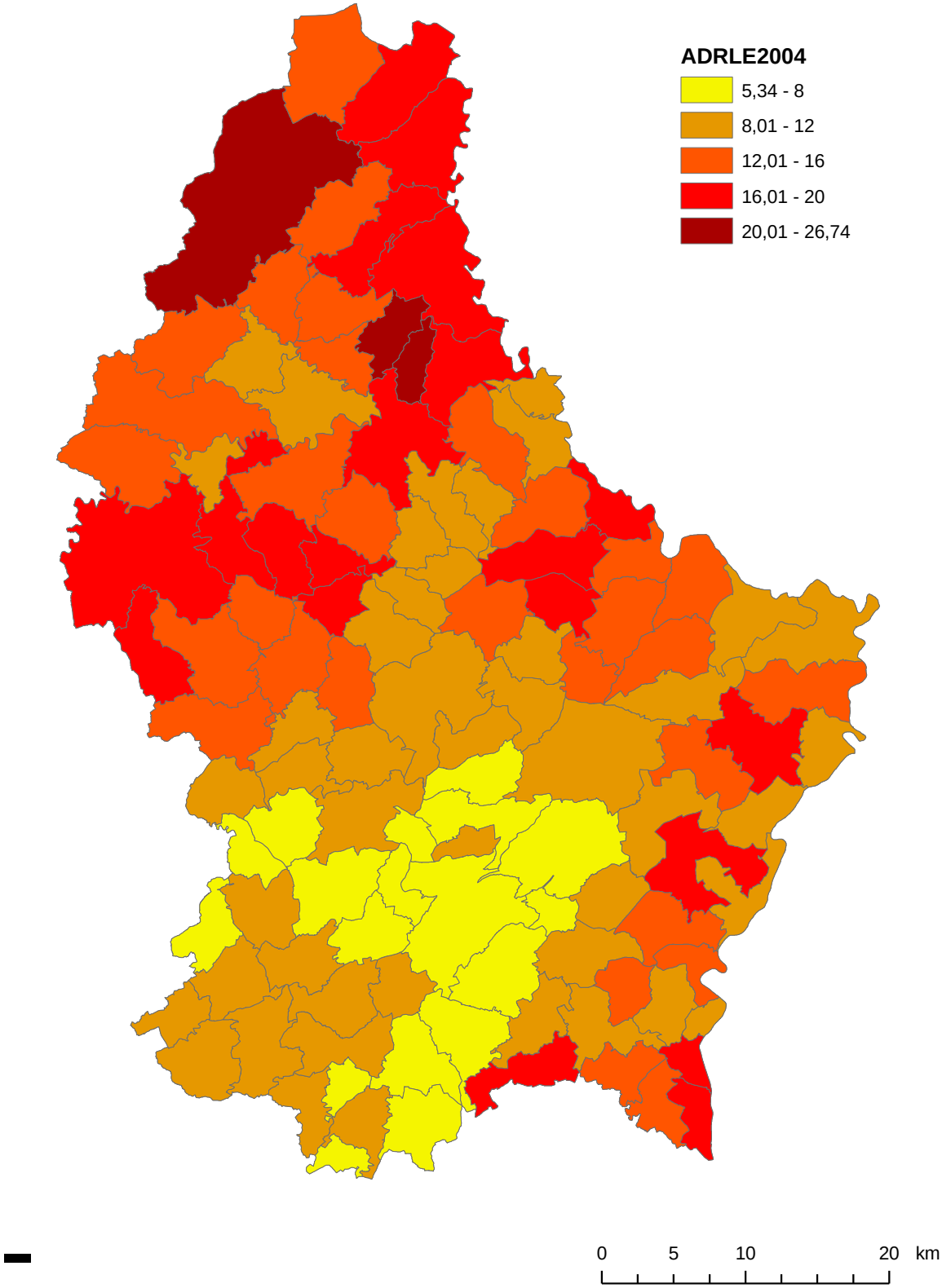

Figure 22 Résultats de l'ADR (en %) aux législatives de 2004

Pour le PCS, par rapport à 1999, des gains supérieurs à 10% sont enregistrés dans 9 communes : 6 dans la circonscription Centre, 1 dans la circonscription Nord et 2 dans la circonscription Est. Dans les communes qui ont le plus voté pour le PCS, la progression est particulièrement importante dans les communes suivantes : Bissen (+12 points), Ettelbruck (+ 11 points) Junglinster (+ 10 points), Betzdorf (+ 9 points) Weiswampach (+8 points), Waldbredimus (+8 points), Mamer (+ 8 points), Hoscheid (+ 6 points). Pour les autres communes, l'avancée du vote PCS par rapport à 1999 est particulièrement forte dans les cantons de Luxembourg, de Grevenmacher et d'Echternach et plus particulièrement dans les municipalités suivantes : Sandweiler (+15 points), Colmar-Berg (+13 points), Boevange sur Attert (+ 11 points), Nierderanven (+10 points)[31], Berdorf (+ 9 points), Frisange (+ 8 points)[32], Steinfort (+ 8 points)[33], Roeser (+ 8 points)[34], Wahl (+8 points), Bascharage (+7 points)[35] Lintgen (+7 points), Luxembourg (+ 7 points), Pétange (+6 points)[36], Reckange-sur-Mess (+6 points), Clervaux (+6 points). Le vote PCS n'a reculé que dans 6 communes sur 118[37]. Le score du parti se retrouve en dessous de sa moyenne nationale dans seulement quatre de ces six communes : Consthum 2(6,6%, -0,5%), Wilwerwiltz (34,9%, -1), Eschweiler (35,1%, -0,9%) dans le Nord et dans l'Est Remerschen (33,5% -1,3). Les deux autres municipalités étant Wellenstein (44,9% -1,9) et Bastendorf (44,1%, -1,5%).

Le POSL a offert quant à lui une répartition des gains et des pertes très équilibrée, puisque malgré son statut de parti principal de l'opposition, il recule dans 45,8% des communes et ne progresse donc que dans une bonne moitié (54,2%) des communes. Son gain moyen sur les 118 communes est de +0,2% (ce résultat, comparé à l'évolution en voix au niveau national qui est de +1,1% indique qu'il a surtout gagné dans les communes les plus peuplées et/ou perdu le plus dans des plus petites communes)[38], avec une chute de 12,2% à Winseler (circonscription Nord) et un gain maximal de 10,8% à Bissen (circonscription Centre).

La défaite du PD est généralisée : il ne progresse que dans huit communes et recule donc dans 93,2% des communes. La plus importante défaite (-14,3%) a été enregistrée à Mamer (Sud). Mais la perte a été de plus de 10% par rapport à 1999 dans 13 communes au total (8 dans la circonscription Sud, 2 dans le Centre, 1 dans le Nord et 2 dans l'Est). Les gains se concentrent dans le Nord (4 communes) et dans l'Est (3 communes), une commune du Centre, Larochette enregistrant une progression de 0,2%. Le meilleur résultat du PD, +6,15% est à l'actif de la commune de Wilwerwiltz dans la circonscription Nord. La perte moyenne sur les 118 communes est de 5,4% (6,3% au niveau national, il a donc surtout perdu largement dans les communes les plus peuplées).

En termes de répartition des gains et des pertes, les Verts offrent l'image inverse, avec des défaites dans 8 communes seulement et des victoires dans 93,2% des communes. Ils enregistrent leur plus forte baisse, à Neunhausen (-11,9%) et leur plus forte hausse, à Manternach (9,4%) dans la circonscription Est. Les sept autres communes où les Verts perdent des voix sont toutes concentrées dans la circonscription Nord. Le gain moyen des Verts sur les 118 communes est de 2,6%.

L'ADR a quant à lui perdu des voix dans 80,5% des communes et enregistré des gains dans 23 communes sur 118. Ses plus mauvais résultats se situent à Wahl (-10%) dans la circonscription Nord et à Fouhren (-9,9%) dans l'Est, tandis que son plus grand gain (+6,6%) est obtenu à Esch-sur-Sûre dans le Nord.

[31] Commune dont le bourgmestre est PCS.
[32] Commune dont le bourgmestre est le président du groupe parlementaire ADR.
[33] Commune dont le bourgmestre était le président du POSL.
[34] Commune dont le bourgmestre était POSL.
[35] Commune dont le bourgmestre est PCS.
[36] Commune de Jean-Marie Halsdorf, député-maire PCS sortant.
[37] Les six communes affichent en 2004 un résultat moyen du PCS (36,4%) qui est désormais inférieur à la moyenne des 118 communes (37,1%).
[38] La corrélation entre population de nationalité luxembourgeoise de la commune et évolution du résultat du POSL est en effet positive et le lien est le plus fort de tous les partis (suivi de près par le PD, mais avec un signe inverse qui indique que le PD a plus perdu dans les communes les plus peuplées), mais comme pour tous les partis ce lien est statistiquement faible.

Compte tenu des liens observés entre les performances électorales des deux partis de la coalition sortante, il nous a paru éclairant de produire une représentation cartographique de ceux-ci. Les cartes représentant les différences de résultats entre 1999 et 2004 pour le PCS et le PD (figure 23 et figure 24) reprennent chacune 5 classes qui ont les mêmes bornes (exceptées les valeurs extrêmes) mais avec un signe opposé : à la catégorie des petites pertes (de 0 à -1,9) du PCS, représentée en jaune, correspond la catégorie des petits gains du PD (de +0,01 à +6,15), puis la catégorie de +0,01 à +3 du PCS, en orange pâle, correspond la catégorie de 0 à -2,99 pour le PD, et ainsi de suite de 3 en 3%. Une couleur similaire pour une commune sur les deux cartes indique donc que le PCS a gagné (ou perdu) environ ce que le PD a perdu (ou gagné), soit donc une correspondance de résultats opposés. 47 communes, soit 40% des 118 communes, affichent des gains du PCS d'une ampleur semblable à celle des pertes du PD, sur base de ces classes ayant une étendue de 3%. Une différence d'une seule classe (« en faveur » soit du PCS soit du PD) est enregistrée dans 55 autres communes, soit 56,4% des 118. Les gains et pertes du PCS et du PD ne correspondent bien moins en termes d'ampleur que dans 16 communes (différence de deux classes dans 15 de celles-ci, et le résultat où le lien est le moins criant est celui de Wahl dans le Nord où le PD se tasse avec +0,2 alors que le PCS fait +8,4%)[39].

Pour les autres cartes en revanche (de la figure 25 à la figure 27), l'ordre des couleurs est le même que pour le PCS et les catégories utilisées vont de 3% en 3% avec zéro comme point de référence.

[39] Une correspondance de résultats opposés aurait été obtenue si le PCS avait obtenu à Wahl une petite perte ou si le PD avait obtenu une défaite entre -6 et -8,99%.

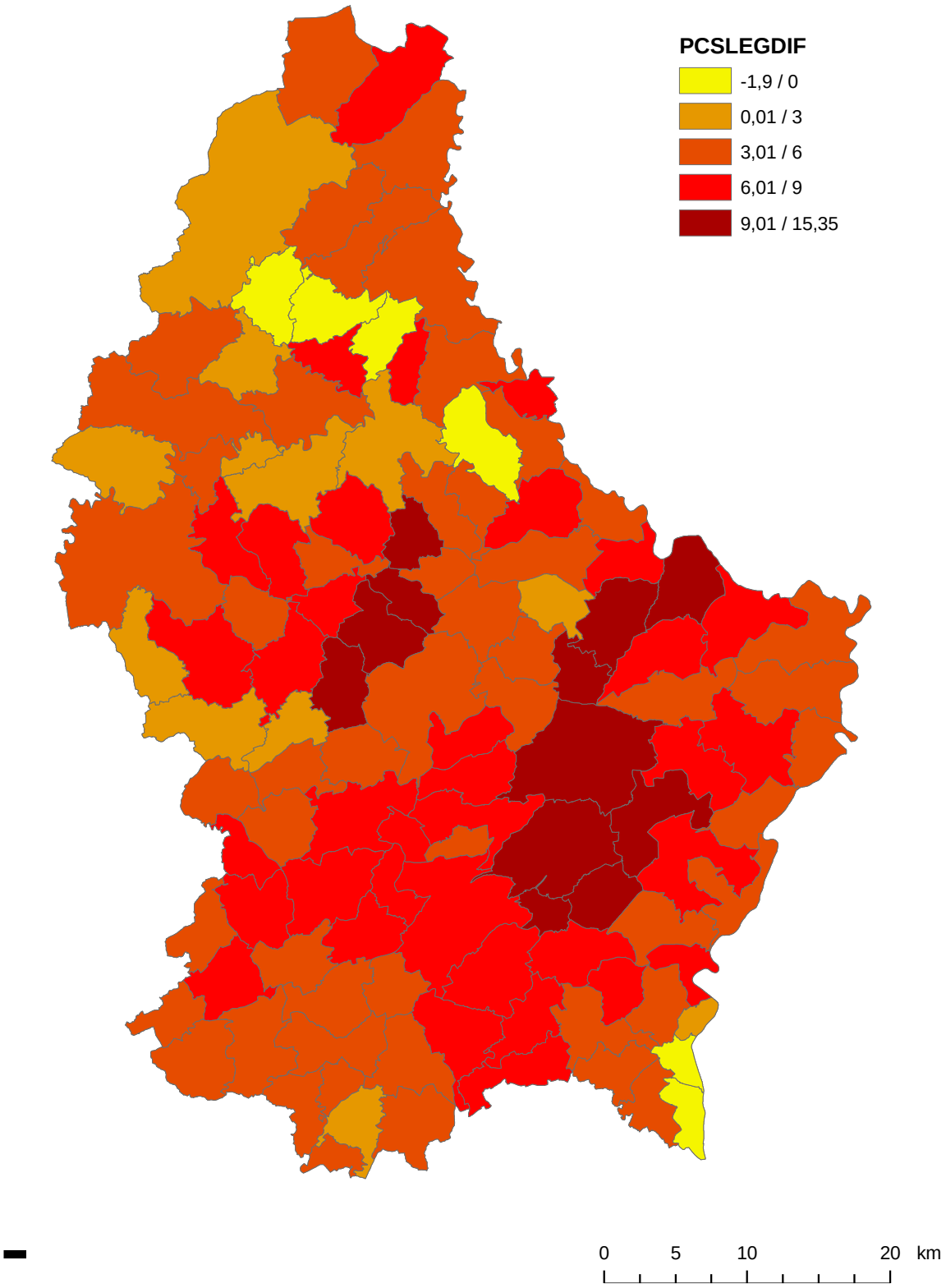

Figure 23 Différences de résultats du PCS entre les élections législatives de 1999 et 2004 (un score positif indique un meilleur résultat en 2004)

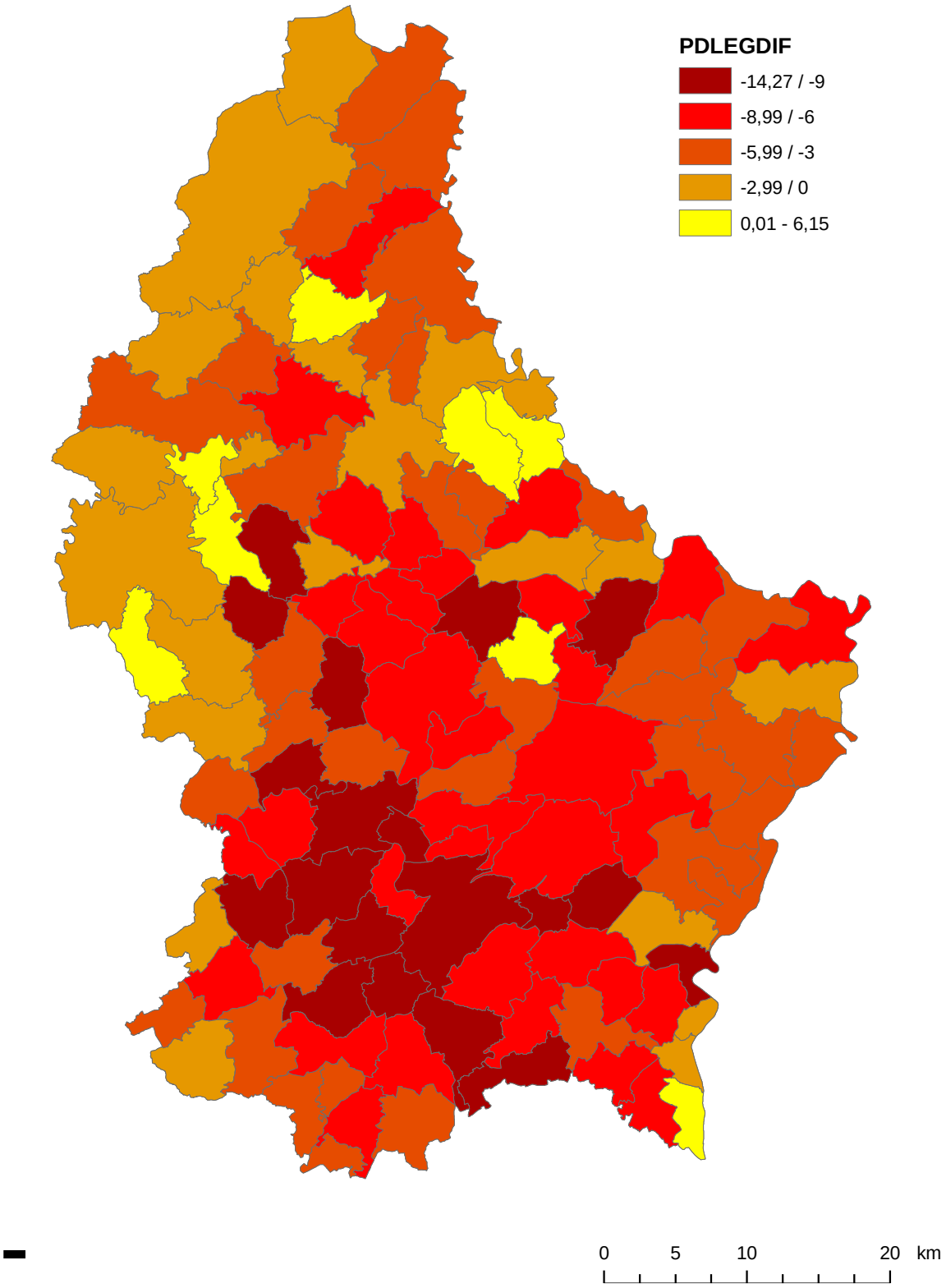

Figure 24 Différences de résultats du PD entre les élections législatives de 1999 et 2004 (un score positif indique un meilleur résultat en 2004)

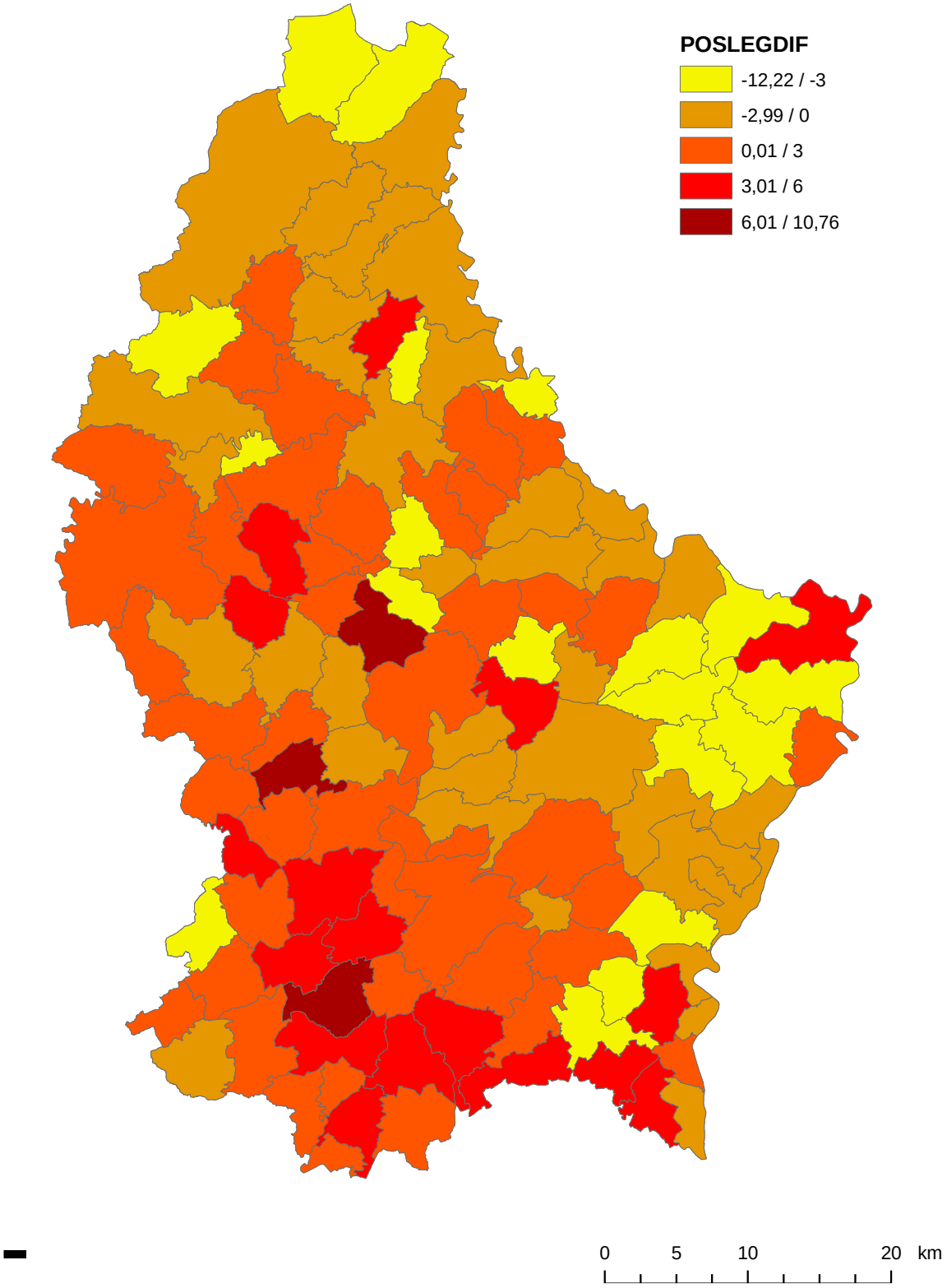

Figure 25 Différences de résultats du POSL entre les élections législatives de 1999 et 2004 (un score positif indique un meilleur résultat en 2004)

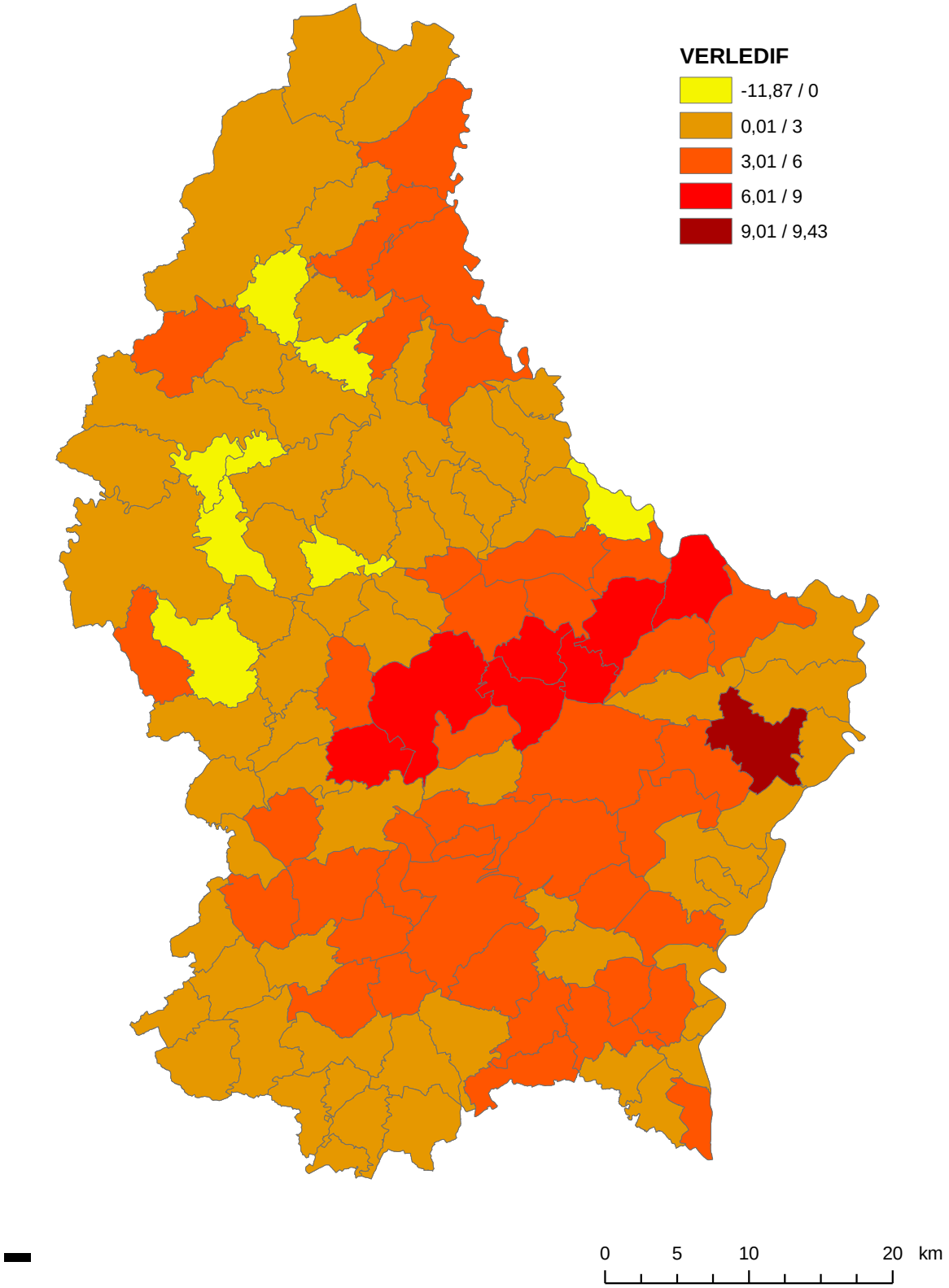

Figure 26 Différences de résultats des Verts entre les élections législatives de 1999 et 2004 (un score positif indique un meilleur résultat en 2004)

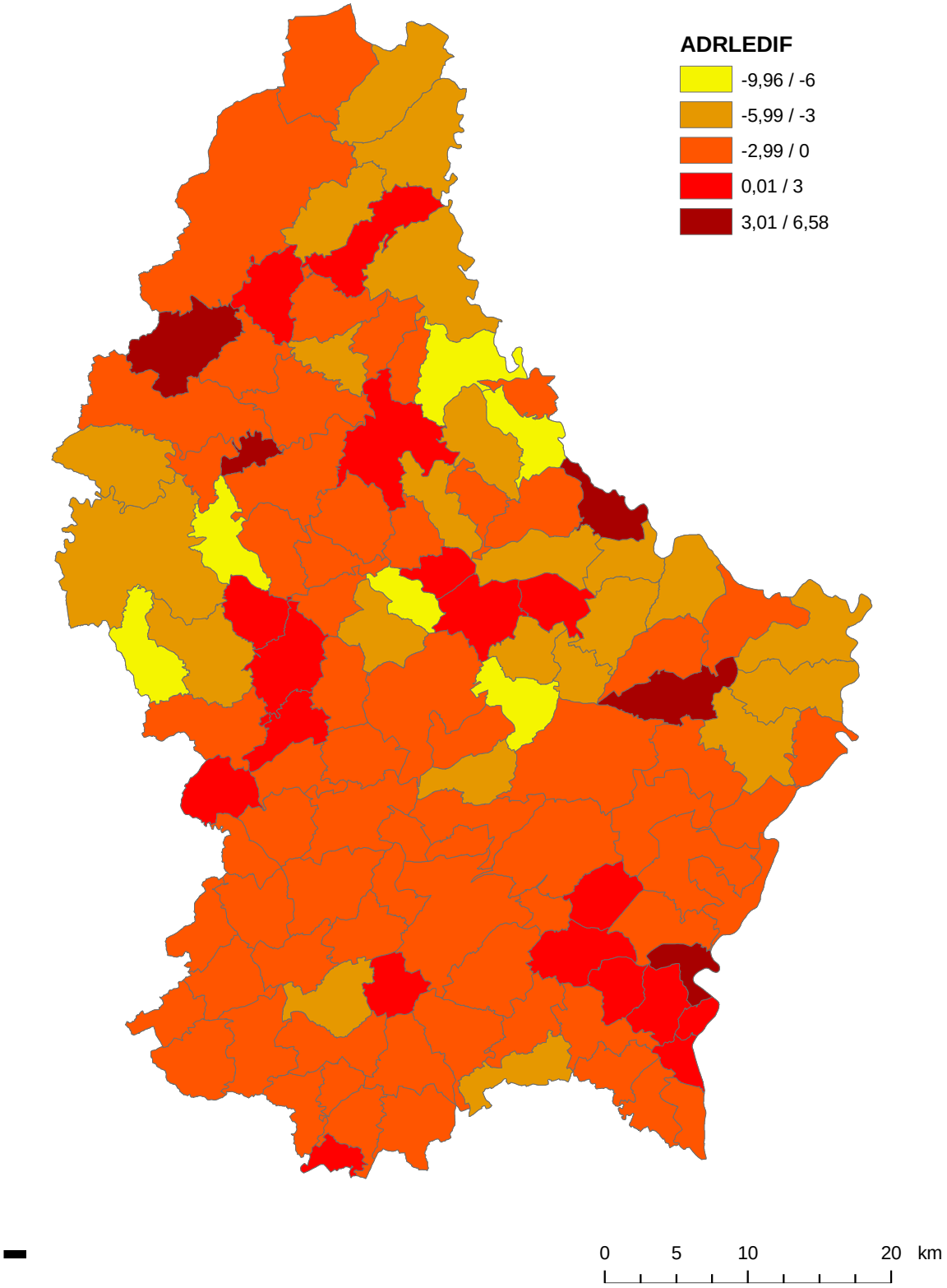

Figure 27 Différences de résultats de l'ADR entre les élections législatives de 1999 et 2004 (un score positif indique un meilleur résultat en 2004)

Elections européennes

Pour les élections européennes de 2004, le PCS recueille dans 80 communes sur 118 plus de votes que sa moyenne nationale (37,15%). Dans 54 communes sur 118, il perçoit plus de 40% des suffrages exprimés. Dans 10 communes, le PCS dépasse les 45% et dans deux communes, il est majoritaire. Les communes où il réalise ses meilleurs scores sont aussi celles qui lui avaient donné le plus de voix aux législatives à quelques exceptions près.

Dans 38 communes sur 118, le PCS obtient moins de voix que sa moyenne nationale. Les communes qui ont été les plus « rétives » au vote PCS se situent surtout dans la circonscription Centre et Sud. C'est aussi celles qui ont le moins voté pour le PCS aux élections législatives. Les deux communes les plus faibles pour le PCS, Dudelange et Rumelange sont celles où le POSL enregistre à la fois ses meilleurs scores aux élections législatives et européennes (respectivement 48,97% et 46,68% à Dudelange et 47,25% et 44,22% à Rumelange) et sont historiquement des citadelles socialistes. Dans les communes de Schuttrange et de Weiler-la-Tour, ce sont surtout les Verts qui obtenaient parmi leurs meilleurs scores (respectivement 20,35% et 21,25%). D'autres petites « contre-performances » sont à signaler dans certaines communes du Nord, comme à Schieren, où le PD a enregistré son meilleur score aux européennes avec 30,15% (l'enfant du « pays » est Charles Goerens), ou dans celle de Consthum qui est aussi atypique dans la mesure où l'ADR y a réalisé son meilleur score avec 21,85%.

On l'aura compris, en observant les différences entre les meilleurs scores (52,3% et 46,4%) et les moins bons (25,8% et 26%), la répartition des suffrages PCS entre les 118 communes est nettement moins homogène aux européennes qu'aux législatives. L'étendue de ses scores passe en effet de 20,4 points à 26,6 points. Les étendues des autres partis sont en revanche moindres aux européennes qu'aux législatives : pour le POSL (étendue de 39,5 points), le PD (24 points) et les Verts (19,2 points) on remarque que le score minimal européen est supérieur à celui enregistré aux législatives et le score maximal inférieur tandis que pour l'ADR (17 points), tant le résultat le plus faible que le plus fort sont inférieurs aux scores des législatives. Contrairement au constat établi pour les législatives, le vote PCS est ici l'avant-dernier des cinq grands partis en termes d'homogénéité géographique des résultats[40].

[40] Il en va de même pour le calcul de la déviation standard.

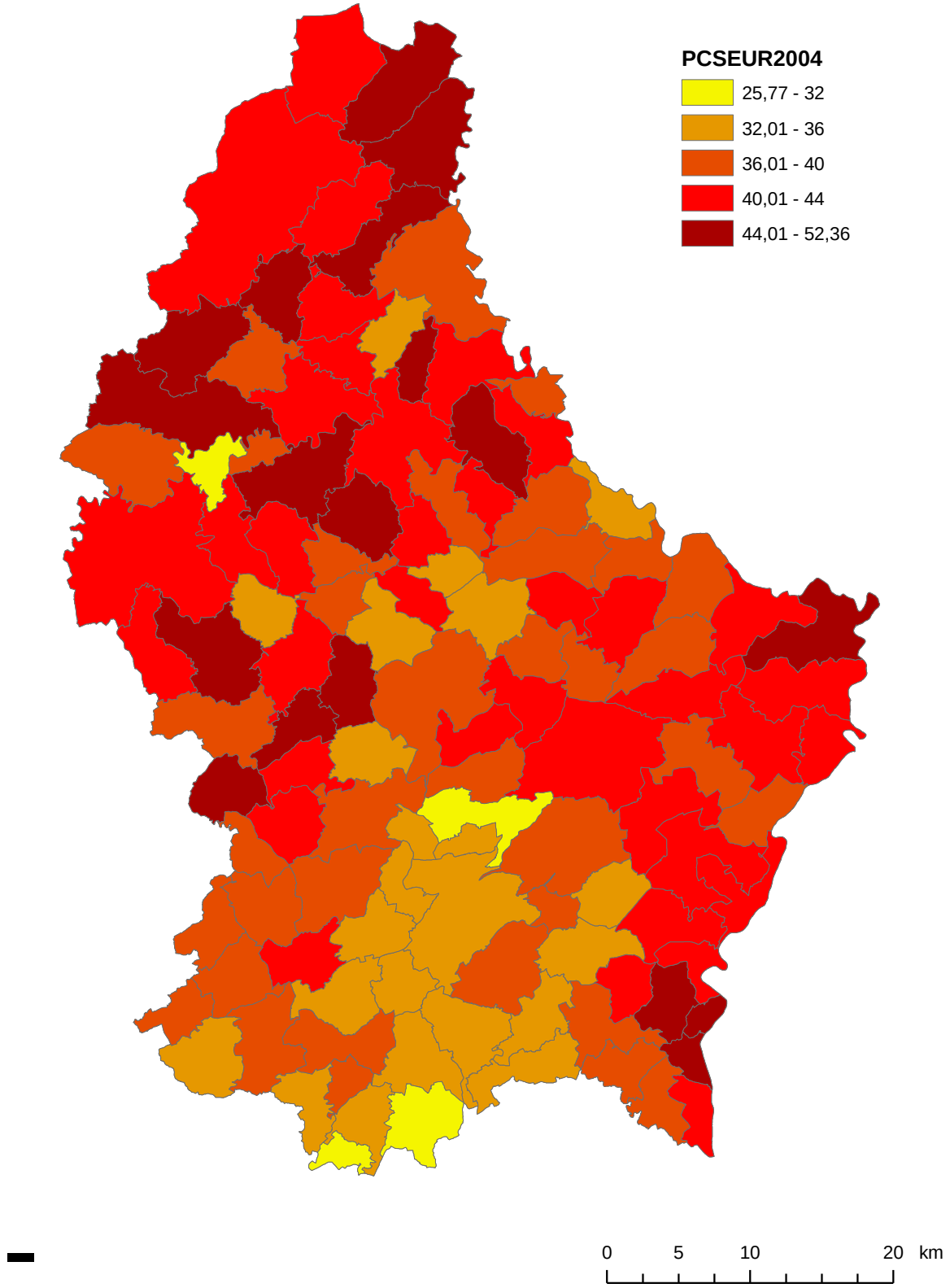

Figure 28 Résultats du PCS (en %) aux européennes de 2004

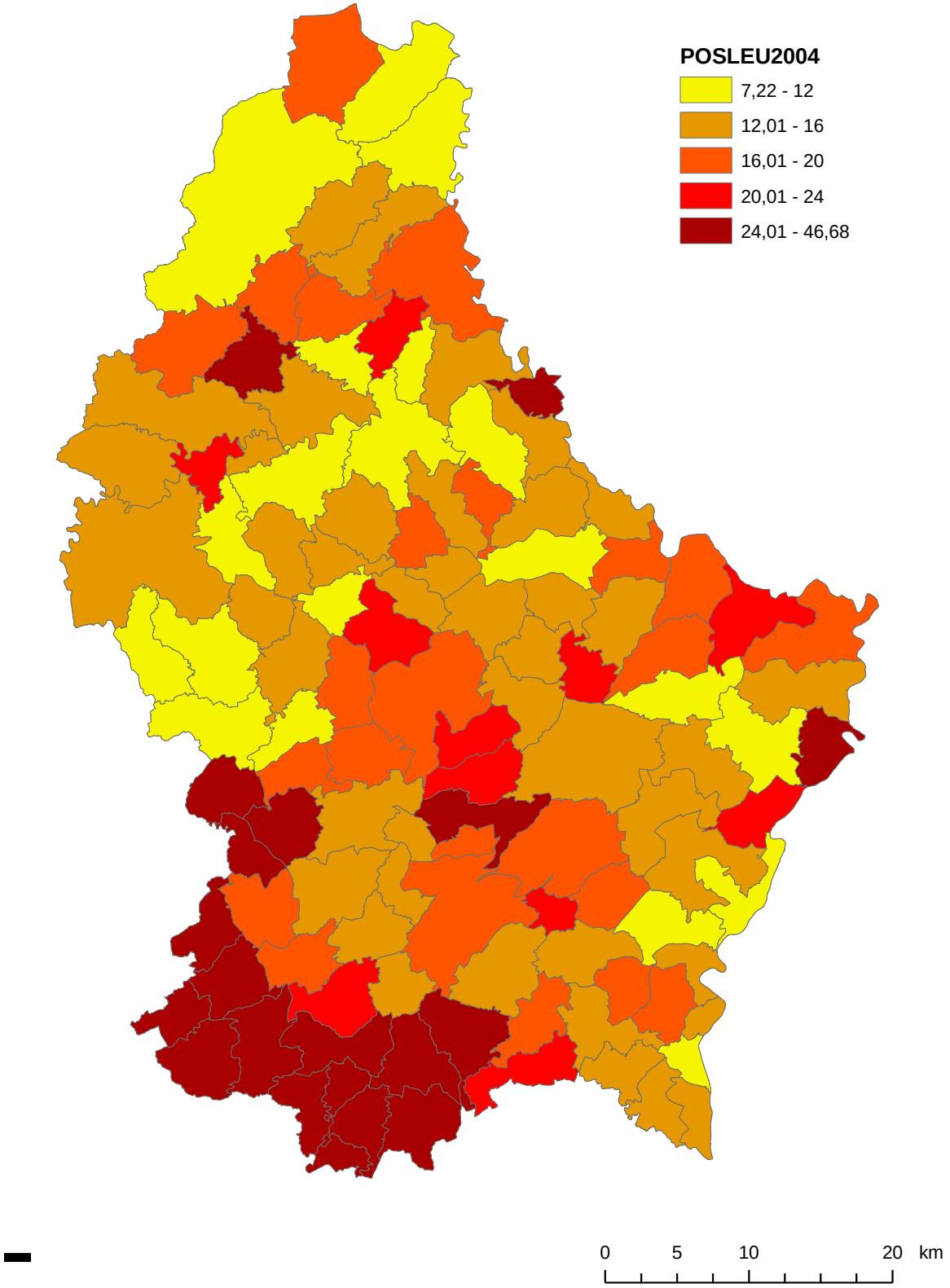

Figure 29 Résultats du POSL (en %) aux européennes de 2004

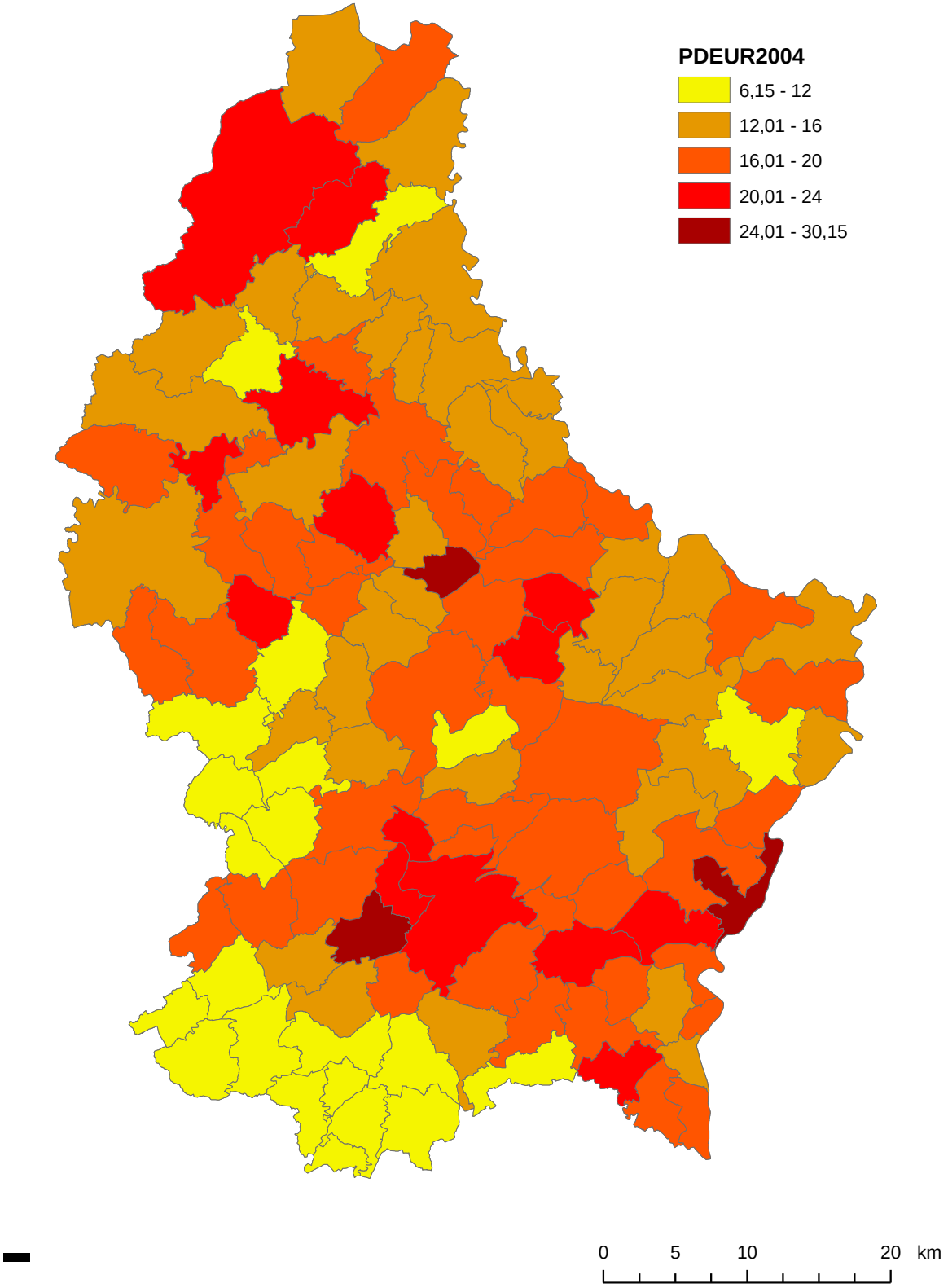

Figure 30 Résultats du PD (en %) aux européennes de 2004

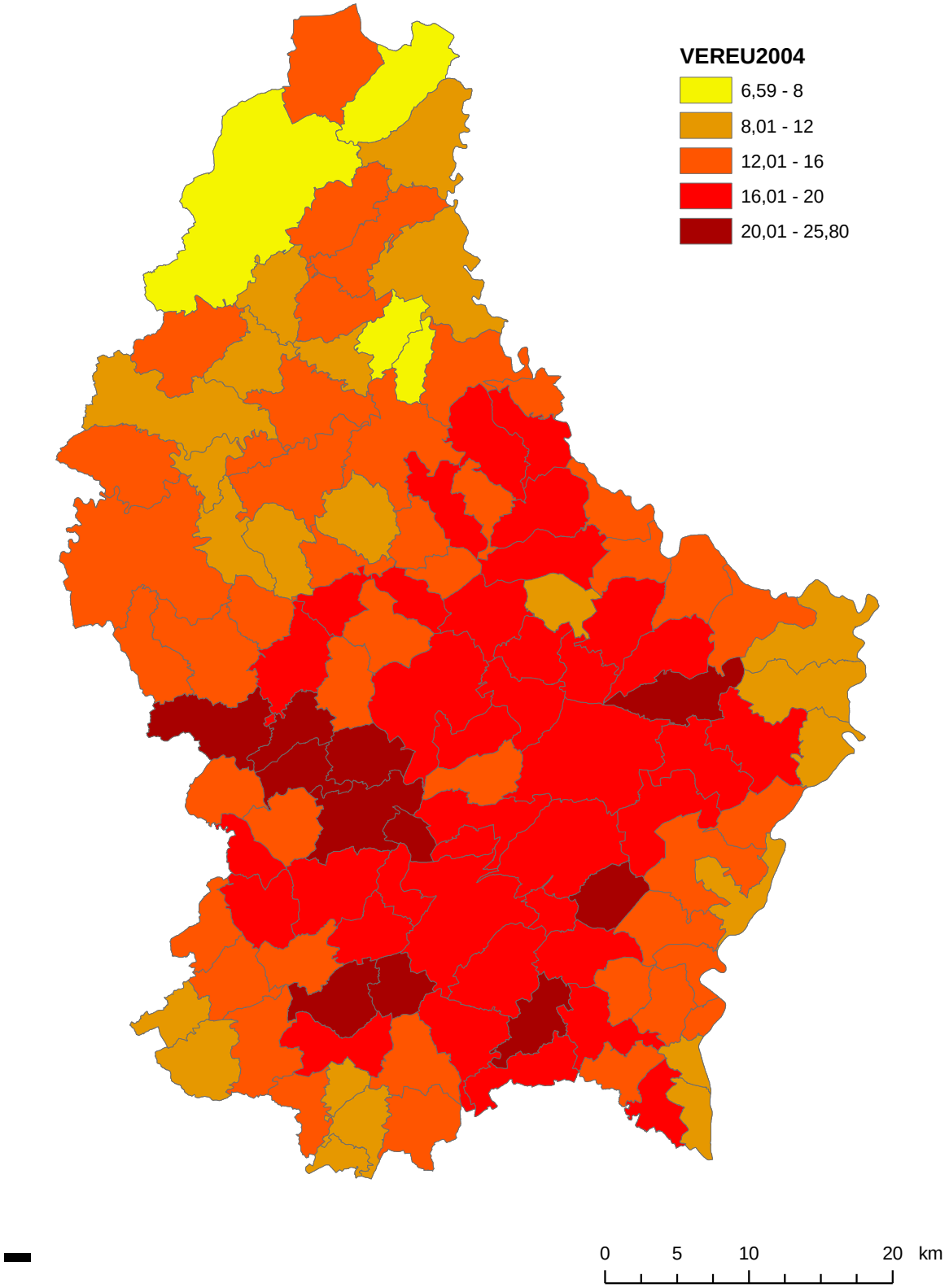

Figure 31 Résultats des Verts (en %) aux européennes de 2004

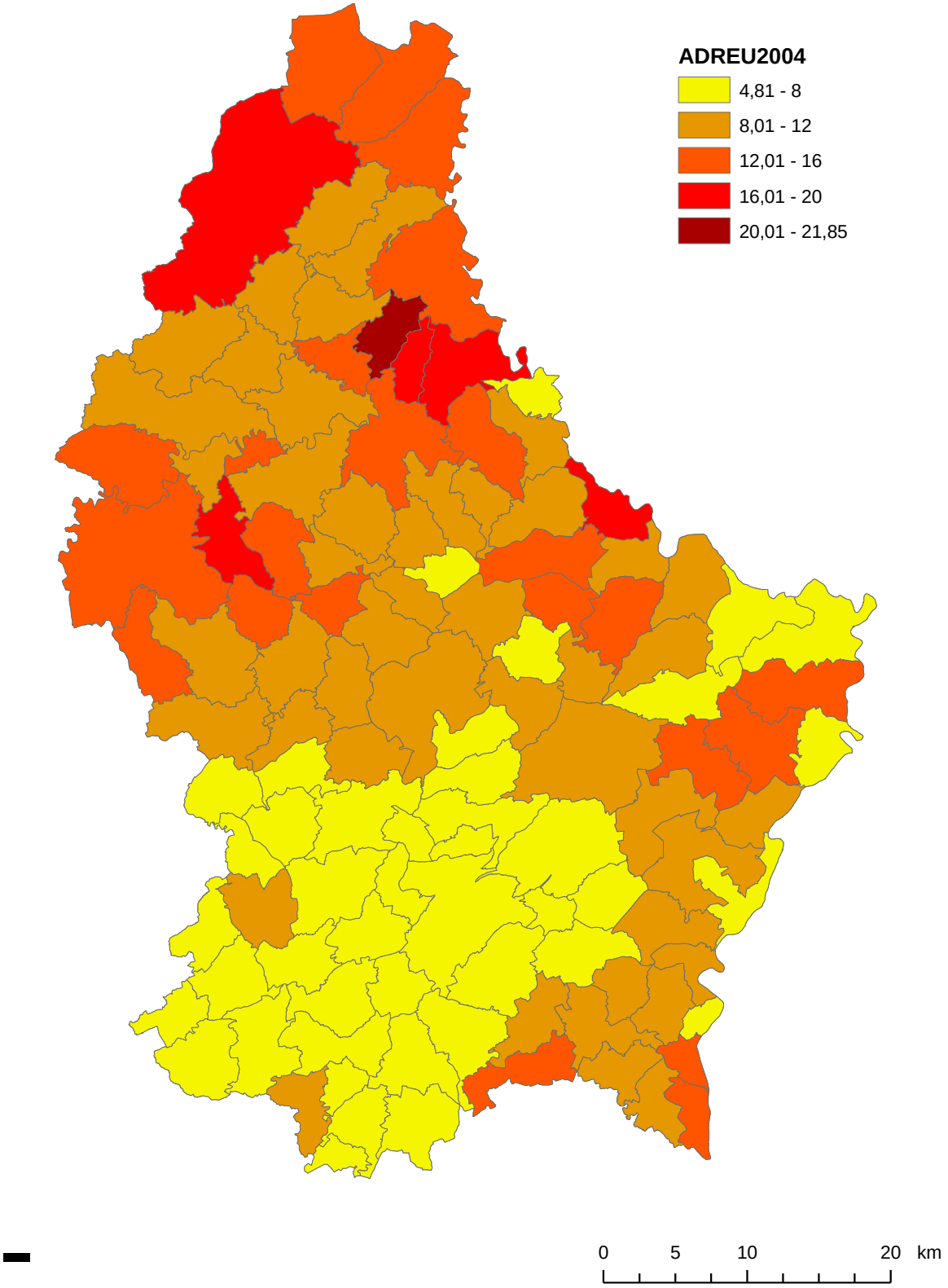

Figure 32 Résultats de l'ADR (en %) aux européennes de 2004

Lorsqu'il s'agit du différentiel entre les élections législatives et les élections européennes de 2004, le score européen du PCS est supérieur de plus de 5 points par rapport au scrutin législatif dans 22 communes sur 118. Parmi celles-ci on retrouve les communes où le PD perd le plus de voix par rapport aux législatives : Feulen (-11,31%), Wilwerwiltz (-10,17%), Goesdorf

(-10,06%). C'est aussi dans ces communes que l'ADR enregistre ses plus grosses pertes par rapport aux élections législatives Munshausen (-7,37%) Hoscheid (–6,85%) Wincrange (-5,86%). Et c'est à Ell que les Verts régressent le plus (-2,06%).

Commune	Différentiel législatives/européennes
Bourscheid	5,41
Hosingen	5,68
Remich	5,77
Larochette	5,78
Munshausen	6,02
Mertzig	6,16
Redange	6,23
Wilwerwiltz	6,70
Consthum	6,82
Grosbous	6,90
Bettborn	6,98
Remerschen	7,01
Wiltz	7,14
Goesdorf	7,18
Hoscheid	7,53
Weiswampach	8,15
Wincrange	8,38
Useldange	8,51
Heinerscheid	8,58
Ell	9,17
Eschweiler	9,52
Feulen	10,05

Le résultat européen du PCS est en revanche moins bon que celui des législatives dans 33 communes sur 118. Ses pertes sont supérieures à 2% dans 10 communes. Ces 10 communes sont celles où les Verts ont connu leur meilleur différentiel (entre 5,31% et 8%). Leudelange, Kosptal, Mamer et Roeser sont aussi les communes où le PD connaît son meilleur différentiel (respectivement, + 2,33%, + 1,15%, + 2%, + 2,33%). Betzdorf est la commune où le POSL enregistre son second meilleur différentiel (+ 2,1%), le premier étant Neuhausen (+4,2%).

Commune	Canton	Circonscription	% Europ. 2004	Diff % Europ-législ.
Feulen	Diekirch	Nord	44,69	10,05
Eschweiler	Wiltz	Nord	44,65	9,52
Ell	Redange	Nord	42,16	9,17
Heinerscheid	Clervaux	Nord	51,51	8,58
Useldange	Redange	Nord	41,66	8,51
Wincrange	Clervaux	Nord	42,06	8,38
Weiswampach	Clervaux	Nord	52,36	8,15
Hoscheid	Diekirch	Nord	48,65	7,53
Goesdorf	Wiltz	Nord	40,97	7,18
Wiltz	Wiltz	Nord	37,42	7,14
Remerschen	Remich	Est	40,52	7,01
Préizerdaul	Redange	Nord	33,74	6,98

Grosbous	Redange	Nord	40,14	6,9
Consthum	Clervaux	Nord	32,93	6,82
Wilwerwiltz	Wiltz	Nord	41,63	6,7
Redange	Redange	Nord	44,06	6,23
Mertzig	Diekirch	Nord	36,97	6,16
Munshausen	Clervaux	Nord	47,43	6,02
Larochette	Mersch	Centre	39,49	5,78
Remich	Remich	Est	44,28	5,77
Hosingen	Clervaux	Nord	39,58	5,68
Bourscheid	Diekirch	Nord	42,79	5,41
Leudelange	Esch/Alzette	Sud	35,46	-5,15
Heiderscheid	Wiltz	Nord	47,44	4,97
Boulaide	Wiltz	Nord	39,82	4,86
Vichten	Redange	Nord	38,78	4,83
Echternach	Echternach	Est	40,11	4,81
Rambrouch	Redange	Nord	43,12	4,8
Troisvierges	Clervaux	Nord	42,22	4,79
Rosport	Echternach	Est	47,87	4,65

Figure 33 Les 30 communes où la différence entre le vote PCS aux européennes et le vote PCS aux législatives a été la plus grande en 2004

Commune	Canton	Circonscription	% Europ. 2004	Diff % Europ-législ.
Rosport	Echternach	Est	18,87	-7,8
Bissen	Mersch	Centre	21,76	-6,5
Useldange	Redange	Nord	14,4	-5,58
Septfontaines	Capellen	Sud	17,55	-4,98
Mertert	Grevenmacher	Est	27,19	-4,57
Echternach	Echternach	Est	20,71	-4,55
Wiltz	Wiltz	Nord	30,46	-4,33
Schifflange	Esch/Alzette	Sud	32,33	-4,25
Neunhausen	Wiltz	Nord	22,25	4,24
Mompach	Echternach	Est	14,75	-4,21
Steinsel	Luxembourg	Centre	25,07	-4,13
Kayl	Esch/Alzette	Sud	36,23	-4,1
Vianden	Vianden	Nord	28,65	-4,05
Fouhren	Vianden	Nord	15,05	-3,92
Remich	Remich	Est	12,68	3,87
Nommern	Mersch	Centre	14,03	-3,81
Colmar-Berg	Mersch	Centre	15,59	-3,55
Dalheim	Remich	Est	15,02	-3,52
Bascharage	Capellen	Sud	26,27	-3,47
Wormeldange	Grevenmacher	Est	11,24	3,36
Schuttrange	Luxembourg	Centre	17,78	-3,26
Heffingen	Mersch	Centre	20,17	-3,2
Koerich	Capellen	Sud	24,9	-3,13
Rumelange	Esch/Alzette	Sud	44,22	-3,03
Frisange	Esch/Alzette	Sud	20,16	-2,99
Reckange	Esch/Alzette	Sud	20,72	-2,82
Consthum	Clervaux	Nord	23,29	2,76
Waldbredimus	Remich	Est	16,56	2,74
Roeser	Esch/Alzette	Sud	25,4	-2,74
Lenningen	Remich	Est	11,5	2,72

Figure 34 Les 30 communes où la différence entre le vote POSL aux européennes et le vote POSL aux législatives a été la plus grande en 2004

Commune	Canton	Circonscription	% Europ. 2004	Diff % Europ-législ.
Feulen	Diekirch	Nord	20,51	-11,31
Wilwerwiltz	Wiltz	Nord	14,19	-10,17
Goesdorf	Wiltz	Nord	20,28	-10,06
Stadtbredimus	Remich	Est	18,29	-8,1
Remich	Remich	Est	19,89	-7,91
Grevenmacher	Grevenmacher	Est	18,69	-6,68
Wormeldange	Grevenmacher	Est	26,22	-6,48
Boulaide	Wiltz	Nord	16,91	-6,29
Weiswampach	Clervaux	Nord	18,28	-6,21
Mertzig	Diekirch	Nord	17,64	-5,67
Préizerdaul	Redange	Nord	22,49	-5,61
Mondorf	Remich	Est	21,29	-5,53
Schieren	Diekirch	Nord	30,15	-5,43
Remerschen	Remich	Est	17,04	-5,3
Bous	Remich	Est	12,64	-5,26
Heiderscheid	Wiltz	Nord	13,16	-5,18
Wahl	Redange	Nord	16,79	-4,88
Wincrange	Clervaux	Nord	20,11	-4,84
Troisvierges	Clervaux	Nord	14,15	-4,78
Vichten	Redange	Nord	16,28	-4,74
Clervaux	Clervaux	Nord	20,08	-4,43
Nommern	Mersch	Centre	17,18	4,4
Munshausen	Clervaux	Nord	10,5	-4,36
Heinerscheid	Clervaux	Nord	12,07	-4,26
Erpeldange	Diekirch	Nord	16,96	-4,18
Bourscheid	Diekirch	Nord	17,33	-4,1
Reisdorf	Diekirch	Nord	19,34	-3,98
Saeul	Redange	Nord	13	-3,97
Diekirch	Diekirch	Nord	16,48	-3,86
Wellenstein	Remich	Est	15,82	-3,85

Figure 35 Les 30 communes où la différence entre le vote PD aux européennes et le vote PD aux législatives a été la plus grande en 2004

Commune	Canton	Circonscription	% Europ. 2004	Diff % Europ-législ.
Bech	Echternach	Est	21,02	8
Septfontaines	Capellen	Sud	21,75	7,52
Kopstal	Capellen	Sud	22,25	7,16
Leudelange	Esch-Alzette	Sud	21,44	6,87
Contern	Luxembourg	Centre	19,45	6,75
Fouhren	Vianden	Nord	16,26	6,49
Nierderanven	Luxembourg	Centre	18,56	6,3
Kehlen	Capellen	Sud	20,32	6,17
Schuttrange	Luxembourg	Centre	20,35	6,01
Wilwerwiltz	Wiltz	Nord	14,3	5,76
Dippach	Capellen	Sud	15,91	5,71
Steinfort	Capellen	Sud	17,72	5,71
Saeul	Redange	Nord	23,69	5,68
Reckange	Esch/Alzette	Sud	20,17	5,62
Weiler-la-Tour	Luxembourg	Centre	21,25	5,5
Frisange	Esch-sur-Alzette	Sud	16,89	5,44
Roeser	Esch-sur-Alzette	Sud	16,61	5,37
Mamer	Capellen	Sud	19,36	5,31

Sandweiler	Luxembourg	Centre	17,5	5,01
Bastendorf	Diekirch	Nord	16,83	4,93
Vianden	Vianden	Nord	12,77	4,88
Mertzig	Diekirch	Nord	14,56	4,69
Walferdange	Luxembourg	Centre	18,49	4,69
Steinsel	Luxembourg	Centre	17,15	4,66
Erpeldange	Diekirch	Nord	17,25	4,55
Bissen	Mersch	Centre	15,01	4,43
Strassen	Luxembourg	Centre	17,79	4,37
Goesdorf	Wiltz	Nord	12,83	4,34
Junglinster	Grevenmacher	Est	17,55	4,33
Bettembourg	Esch/ Alzette	Sud	13,28	4,31

Figure 36 Les 30 communes où la différence entre le vote pour les Verts aux européennes et le vote pour les Verts aux législatives a été la plus grande en 2004

Commune	Canton	Circonscription	% Europ. 2004	Diff % Europ-législ.
Munshausen	Clervaux	Nord	10,6	-7,37
Hoscheid	Diekirch	Nord	19,18	-6,85
Flaxweiler	Grevenmacher	Est	11,58	-6
Wincrange	Clervaux	Nord	16,48	-5,86
Eschweiler	Wiltz	Nord	10,59	-5,14
Hosingen	Clervaux	Nord	13,87	-5,1
Grosbous	Redange	Nord	13,25	-5,06
Ermsdorf	Diekirch	Nord	13,41	-4,94
Burmerange	Remich	Est	10,3	-4,92
Consthum	Clervaux	Nord	21,85	-4,89
Manternach	Grevenmacher	Est	14,5	-4,83
Remerschen	Remich	Est	15,12	-4,67
Mertzig	Diekirch	Nord	11,99	-4,64
Ell	Redange	Nord	14,77	-4,33
Useldange	Redange	Nord	10,76	-4,25
Bech	Echternach	Est	7,34	-4,2
Clervaux	Clervaux	Nord	11,55	-4,02
Weiswampach	Clervaux	Nord	12,64	-3,84
Heinerscheid	Clervaux	Nord	15,65	-3,79
Heiderscheid	Wiltz	Nord	10,79	-3,78
Bourscheid	Diekirch	Nord	13,48	-3,68
Lac de la Haute-Sûre	Wiltz	Nord	11,89	-3,68
Beaufort	Echternach	Est	11,55	-3,67
Saeul	Redange	Nord	8,3	-3,57
Vianden	Vianden	Nord	7,63	-3,55
Wormeldange	Grevenmacher	Est	7,44	-3,51
Berdorf	Echternach	Est	10,62	-3,42
Consdorf	Echternach	Est	9,73	-3,42
Troisvierges	Clervaux	Nord	12,11	-3,35
Nommern	Mersch	Centre	11,53	-3,32

Figure 37 Les 30 communes où la différence entre le vote ADR aux européennes et le vote ADR aux législatives a été la plus grande en 2004

3.2.3 Mise en relation des résultats des différents partis aux législatives

Afin de comparer les résultats des partis dans les 118 communes, nous utilisons ici les pourcentages de votes exprimés : résultats en pourcentage pour les législatives de 2004 ainsi que pour celles de 1999 et différences de résultats (gains ou pertes en pourcentage) entre 1999 et 2004. Etant donné que l'unité d'analyse est la commune, un poids égal est donné à la plus petite d'entre elles (Neunhausen avec 137 inscrits) et à la plus grande (Luxembourg ville avec 28.186 inscrits) en termes d'électeurs. Etant donné que cette analyse sur base d'une « circonscription unique fictive » (mais bien réelle pour les élections européennes) peut réduire les différences entre circonscriptions, nous mentionnerons également les différences enregistrées dans l'examen de ces relations au niveau national (les 118 communes) et au niveau de chaque circonscription.

Nous établissons ci-dessous des corrélations bi-variées entre le score obtenu par un parti et celui obtenu par un autre parti. Le coefficient de corrélation de Pearson (r) varie de 1 (corrélation complètement positive lorsque les scores de deux partis varient toujours dans le même sens –si l'un augmente, l'autre aussi ou si l'un diminue, l'autre aussi– en passant en revue toutes les communes) à -1 (corrélation complètement négative, lorsque la variation est systématiquement en sens contraire) en passant par zéro qui indique une absence de lien entre les deux variables. Par exemple, une corrélation de -.345 entre les scores du PCS et du POSL en 2004 indique que plus le score du PCS est important (faible) dans une commune, plus le score du POSL est faible (important). Leurs scores évoluent dans un sens contraire.

Ci-dessous on trouvera également une mesure qui permet de s'assurer que le résultat obtenu, la valeur du coefficient de corrélation, n'est pas dû au hasard. Lorsque l'on travaille sur base d'échantillons, cette mesure est essentielle pour l'identification de relations entre variables car elle indique le degré de certitude avec lequel on aurait obtenu le même résultat en tirant d'autres échantillons que celui dont nous disposons d'une population de départ. Même si nous travaillons ici avec une population (toutes les communes du pays, ou toutes les communes d'une circonscription) et que l'analyse ne nécessite donc pas d'inférence statistique vers une population de référence plus large, nous préférons ici spécifier cette mesure (par convention nous indiquons deux étoiles en exposant du coefficient de corrélation pour une relation établie en tolérant un taux d'erreur maximal de 1% et une étoile pour un taux d'erreur maximal de 5%) afin de disposer d'un critère objectif pour séparer les liens significatifs, que nous tentons d'interpréter, de ceux qui ne le sont pas, et que nous ne prendrons -le plus souvent- pas la peine de mentionner par souci de concision.

Si l'on analyse les scores obtenus par les cinq grands partis en 2004 au niveau national, on constate que les résultats du PCS sont significativement et négativement corrélés avec ceux du POSL (-.345**) et ceux du PD (-.193*), ce qui signifie que là où le PCS est le plus fort, ces deux partis obtiennent leurs moins bons résultats.[41] Le lien est néanmoins moins important et moins significatif avec le PD qu'avec le POSL, ce qui confirme bien que les socialistes continuent à s'appuyer davantage sur des bastions dans lesquels le PCS ne peut qu'obtenir ses scores les plus faibles (même si ceux-ci sont désormais nettement plus importants qu'en 1999). Cette corrélation entre résultats du PCS et du POSL est en effet quasi inchangée par rapport à 1999 (elle était alors de -.366**) tandis que le lien négatif avec le PD est désormais de moindre ampleur et moins significatif (il était de -.248** en 1999), ce qui indique que les meilleurs scores du PCS correspondent désormais moins aux scores les plus faibles du PD et vice-versa. On verra par la suite que le PD a en effet perdu le plus là où il était le plus fort en 1999, alors que les évolutions de résultats 1999-2004 du POSL ne sont pas liées au niveau de résultat que ce parti obtenait en 1999. Ce nivellement par le bas des scores du PD rend donc le lien avec les performances électorales du PCS moins évident.

[41] Notons également une corrélation significative et négative avec les performances du PCL (sur les deux circonscriptions où celui-ci présentait des listes), -.336*.

En ce qui concerne le lien potentiel entre résultats du PCS et des deux autres partis importants sur la scène électorale, on constate que les corrélations tant avec les Verts qu'avec l'ADR sont en 2004 quasi nulles. C'était déjà le cas en 1999 pour la corrélation avec les Verts mais c'est une nouveauté pour le lien avec l'ADR qui était positif et significatif (.217*) il y a cinq ans. Même si cette corrélation n'était pas très significative et de grande ampleur, les meilleures performances du PCS en 1999 étaient néanmoins obtenues là où l'ADR réalisait lui aussi ses meilleurs résultats et vice-versa. Comme pour le PD, les pertes les plus importantes de l'ADR en 2004 se situent clairement là où il était le plus fort en 1999 (le lien est même plus accentué que pour le PD), ce qui explique pourquoi la corrélation des scores PCS avec ceux de l'ADR en 2004 est désormais quasi nulle et non significative.

En observant les résultats de l'étude similaire sur les données de 1994[42], on constate que les corrélations négatives entre le PCS et respectivement le POSL et le PD sont assez semblables en ampleur, avec une légère tendance à une moindre différenciation[43]. On pouvait également observer en 1994 une très faible (plus faible qu'en 1999 mais néanmoins plus forte qu'en 2004 où le lien est quasi nul) corrélation positive avec l'ADR. Par contre, alors qu'en 1999 et en 2004 il n'y avait pas de lien entre les performances du PCS et des Verts, en 1994 une corrélation négative de peu inférieure à celle constatée avec le POSL (et donc plus grande qu'avec le PD) existait (on verra plus loin que cette corrélation « du passé » aux législatives demeure aux européennes).

Le niveau de résultats du PD en 2004 est beaucoup plus corrélé avec celui du POSL (-.633**) qu'avec le PCS[44]. Cette différenciation entre les structures géographiques des électorats des deux partis s'est accrue par rapport à 1999
(-.562**) pour revenir environ au niveau observé par Fernand Fehlen en 1994. Alors qu'il n'y avait pas de lien avec les scores de l'ADR en 1994 et 1999, on observe une corrélation positive et significative entre ces deux partis (.182*) en 2004. Ceci est dû à un meilleur comportement du PD en 2004 là où l'ADR était le plus fort en 1999 (inversement, le PD a le plus perdu là où l'ADR était le plus faible en 1999).

Si les résultats de 2004 du POSL sont fortement et négativement corrélés à ceux du PD et du PCS, ils le sont aussi à ceux l'ADR (-.547**) et dans une moindre mesure à ceux des Verts (-.241**)[45]. On observe ainsi un léger renforcement de la différenciation POSL-ADR et POSL-Verts par rapport aux corrélations constatées en 1999 et en 1994. Enfin, les scores des Verts ne sont pas uniquement négativement liés à ceux du POSL mais aussi, plus légèrement à ceux de l'ADR (-.209*)[46]. C'était déjà le cas en en 1999 dans les mêmes proportions (-.197*) et davantage encore en 1994[47].

On l'a vu plus haut, les évolutions de résultats 1999-2004 de chacun des partis, commune par commune, permettent de comprendre les changements de structure géographique du vote. Ainsi, en analysant la corrélation entre le score des partis en 1999 et l'évolution de ce score entre 1999 et 2004 on peut voir que tant l'ADR (-.557**) que le PCS (-.483**), le PD (-.415**) et dans une moindre mesure les Verts (-.268**) ont gagné (ou ont le moins perdu, selon que l'on parle des partis vainqueurs ou des battus de 2004), là où leurs performances de 1999 étaient les plus modestes. Inversement, les plus grandes pertes (ou les plus petits gains et les stagnations pour les partis vainqueurs) ont été enregistrés là où ces partis étaient les plus forts en 1999. Seul le POSL n'affiche pas cette tendance de façon significative, ce qui indique que les gains et les pertes de ce parti n'étaient pas liées au niveau électoral obtenu lors des élections précédentes : dans certains cas, les socialistes ont pu gagner dans des bastions forts et perdre des électeurs dans des communes où ils

[42] Fehlen, Fernand, « Comportement électoral et indicateurs socio-démographiques ». In, Bulletin du STATEC, n°7, p258-259, 1994.
[43] La corrélation négative avec le PCL, elle, est au moins aussi forte qu'en 1994.
[44] On constate également une forte corrélation négative avec le score du PCL (-.481**).
[45] En revanche on observe une corrélation forte et positive avec le score du PCL (.595**).
[46] Ainsi qu'avec le PCL (-.550**) et le FPL dans le Nord (-.308*).
[47] Comme l'on pouvait s'y attendre, le score de l'ADR est fortement positivement corrélé à celui du FPL dans le Nord (.455**). Le lien est par contre faible et négatif avec La Gauche
(-.194*) et non significatif avec le PCL.

étaient faibles en 1999 ; mais ils aussi connu des évolutions semblables aux autres partis dans certaines communes, ce qui rend le lien statistique non significatif. Une mise en relation des gains et des pertes des différents partis permet d'affiner l'analyse. Ainsi, les évolutions de résultats du PCS et du PD sont très fortement et négativement corrélées (-.535**) et cette corrélation est statistiquement très significative. Les gains les plus importants du PCS se trouvent donc principalement dans les communes où le PD subit ses pertes les plus importantes.

Constatons encore que l'évolution des scores du PCS est positivement corrélée (.192*) au niveau électoral du PD en 1999, le premier gagnant davantage dans les communes où les libéraux obtenaient leurs meilleurs scores en 1999. Si cette corrélation est relativement faible, elle confirme néanmoins les résultats précédents, qui indiquaient que le PD avait le plus perdu là où il était le plus fort et que les plus fortes pertes du PD se trouvaient là où le PCS gagnait le plus de voix par rapport à 1999[48]. Une corrélation négative et également très significative est aussi à noter entre les évolutions de résultats du PCS et celles de l'ADR, mais elle est néanmoins d'une ampleur moindre (-.237**). Les plus grands gains du PCS sont donc géographiquement moins liés aux plus grandes pertes de l'ADR qu'à celles du PD. La corrélation avec les évolutions de résultats du POSL est également négative mais non significative et de moindre ampleur encore. Il y a donc peu de lien entre l'évolution du vote PCS et celle du POSL, même si les meilleurs résultats de l'un ont une légère tendance à être enregistrés là où l'autre réalise ses moins bons résultats. L'inverse est vrai pour le lien PCS - Verts, qui est positif mais peu important et non significatif. Ce résultat est logique, vu que les deux partis ont gagné dans la large majorité des communes (ce qui explique le signe du coefficient de corrélation) mais aussi que les élections étant un jeu à somme nulle, un (ou deux) autre(s) parti(s) devrai(en)t alors systématiquement réaliser ses (leurs) plus mauvais scores dans ces mêmes communes pour observer une corrélation importante et significative.

Notons encore que la corrélation négative avec les évolutions de scores du PD est également très significative (mais nettement moins importante qu'avec le PCS) pour le POSL (-.358**) et les Verts (-.333**). Elle est moins significative et encore moins importante avec les évolutions de résultats de l'ADR (-.220*).[49] En revanche, il est important de signaler que les communes où le PD est parvenu à se maintenir en 2004 sont aussi celles où l'ADR était comparativement fort aux élections précédentes (celles où le PD perd le plus sont celles où l'ADR était le plus faible en 1999) puisque nous observons une forte corrélation positive et significative (.403**) entre l'évolution des scores des libéraux et le résultat absolu de l'ADR en 1999.

3.2.4 Mise en relation des résultats des différents partis aux européennes

En analysant les scores obtenus par les partis aux européennes de 2004, on constate que les résultats du PCS sont significativement et négativement corrélés avec ceux du POSL (-.564**) et ceux des Verts (-.271**), ce qui signifie que là où le PCS est le plus fort, ces deux partis obtiennent leurs moins bons résultats.[50] Le lien avec le vote POSL est encore plus fort que pour les législatives et, tandis qu'aux législatives la corrélation était aussi négative et significative avec le PD, ce lien disparaît aux européennes. En revanche, les bons résultats du PCS correspondent aux moins bons résultats des Verts (et vice-versa), alors qu'il n'y avait pas de lien entre ces deux partis aux législatives. Cet enseignement est important, puisqu'il indique que les deux seuls partis qui ont récolté plus de voix aux

[48] Il s'agit de la seule corrélation significative entre l'évolution du score du PCS et le niveau des résultats des autres partis en 1999. Des corrélations existent avec le score du POSL en 1999 (elle est positive) et de l'ADR (elle est négative) mais elles ne sont pas significatives. La corrélation avec le score des Verts en 1999 est quant à elle véritablement nulle.

[49] En ce qui concerne l'évolution des scores entre 1999 et 2004, toutes les autres corrélations inter-partis sont non significatives

[50] Les scores du PCS sont négativement et significativement liés aux scores de La Gauche (-.322**) et du PCL (-.281**). Notons que le lien statistique n'existait pas avec La Gauche pour les législatives mais était déjà observé (avec plus d'ampleur) dans les deux circonscriptions où le PCL se présentait.

européennes qu'aux législatives n'obtiennent pas leurs meilleurs scores européens (et leurs moins bons) dans les mêmes communes, tout au contraire ils sont davantage en compétition. En revanche, alors qu'il n'y avait pas de lien entre les deux aux législatives, le PCS obtient ses meilleurs résultats dans les communes où l'ADR est également le plus fort (et vice versa)[51], avec une corrélation positive et significative de .298**. Ce résultat est quasiment l'inverse de celui observé entre le PCS et les Verts ; les résultats de l'ADR et des Verts sont d'ailleurs clairement opposés (davantage qu'aux législatives) aux européennes (-.397**)[52].

Le lien entre les résultats du PD et du POSL est quant à lui inférieur à celui constaté aux législatives mais il demeure très important (le plus important de tous, -.571**), négatif et très significatif, alors que le vote PD n'est, contrairement aux législatives, pas lié du tout aux scores des Verts ou de l'ADR.[53] Seul le POSL présente des corrélations significatives, toutes négatives, avec tous les autres grands partis, ce qui confirme le manque d'homogénéité et l'importance des bastions électoraux déjà remarqués aux législatives (les liens sont par ordre décroissant les plus forts et significatifs avec le PD, le PCS, l'ADR et enfin les Verts).

En revanche, tout comme pour les législatives on observe une corrélation positive forte entre les scores des socialistes et ceux du PCL (.520**) alors qu'il n'y a pas de corrélation significative entre les résultats du POSL et ceux de la Gauche.

La corrélation positive entre les deux partis de gauche radicale est d'ailleurs moins forte (.373**) qu'entre les communistes et les socialistes, tous ces résultats témoignant d'une plus grande proximité en termes de structure géographique des électorats entre les deux partis de gauche « ancienne » ou « traditionnelle » qu'entre l'un ou l'autre de ces partis et la « nouvelle gauche » représentée par la Gauche. Enfin, dans cette analyse, ce dernier parti ne semble ni proche ni éloigné des Verts qui représentent aussi une offre électorale alternative par rapport aux clivages traditionnels.

Une mise en relation des différentiels enregistrés entre vote pour les européennes et pour les législatives rend compte d'autres enseignements encore. Le différentiel du PCS est significativement et négativement corrélé à celui du PD en premier lieu (-.692**), puis à celui des Verts (-.583**) et enfin à celui de l'ADR (-.451**). Tous ces liens sont de très forte ampleur, ce qui indique que le PCS a fait bien mieux aux européennes qu'aux législatives là où le PD, les Verts et l'ADR réalisaient de meilleurs scores aux législatives qu'aux européennes (et vice versa). Ces résultats sont confirmés par l'étude des relations entre différentiels des autres partis : là où le PD réalise de meilleurs scores aux législatives qu'aux européennes, on peut voir que les Verts et l'ADR font de même (les corrélations sont respectivement de .253** et .233*).[54] Ainsi, alors même que le PCS et ADR obtiennent leurs meilleurs scores européens dans les mêmes communes, les meilleurs scores européens du PCS correspondent à des résultats aux législatives sensiblement moins bons, tandis que les meilleurs scores européens de l'ADR sont accompagnés de scores meilleurs encore aux législatives (le score du PCS est en effet supérieur aux européennes qu'aux législatives dans 72% des communes tandis que le score de l'ADR aux européennes est inférieur à celui obtenu aux législatives dans toutes les 118 communes). Ceci corrobore l'idée que le PCS a bien fait le plein aux européennes dans les communes où l'ADR est le plus fort.

En revanche, le lien entre le différentiel du PCS et celui du POSL est positif et légèrement significatif (.194*), ce qui indique que ces deux partis ont récolté ensemble de meilleurs ou de moins bons scores aux européennes par rapport aux législatives, même si leurs scores absolus aux européennes sont négativement corrélés. Ceci s'explique assez simplement : les résultats du POSL aux européennes ne sont supérieurs à ceux obtenus aux législatives que dans un tiers des communes, et ces communes sont aussi celles où le score

[51] Pour rappel, il existait également un lien positif aux législatives de 1999 entre vote PCS et vote ADR.
[52] Sans surprise nous retrouvons une corrélation significative et négative en comparant les scores de l'ADR à ceux du PCL, alors qu'à nouveau la corrélation n'est pas significative avec la Gauche.
[53] Ni à ceux de la Gauche alors qu'il y a une corrélation significative et négative avec les scores du PCL.
[54] Le lien entre différentiel des Verts et différentiel de l'ADR est également positif mais non significatif.

absolu du POSL est le plus faible aux législatives.[55] Donc, on peut trouver les meilleurs scores absolus du PCS aux européennes (qui sont le plus souvent supérieurs à leur résultat aux législatives) là où les scores absolus du POSL sont les plus faibles, même si ces derniers scores sont tout de même supérieurs à ceux obtenus par ce parti aux législatives. Tout comme pour le PCS, le différentiel du POSL est négativement et très significativement corrélé aux différentiels des trois autres partis (avec le PD -.561**; avec les Verts -.370** ; avec l'ADR -.368**, soit le même classement que pour le PCS mais avec systématiquement des coefficients moins importants).

3.3 Vote et structure socio-démographique des communes

Observe-t-on un lien entre les performances électorales des différents partis au scrutin de juin 2004 et la structure socio-démographique des communes luxembourgeoises ? Dans l'analyse qui suit, nous avons utilisé une série de variables issues du recensement de 2001 en agrégeant les réponses afin de nous donner une distribution de caractéristiques générales par commune. Pour certaines variables, nous avons pu compter sur des données actualisées pour l'année 2003 disponibles sur le site http://www.statistiques.lu. D'autre part, le fichier du 31 mars 2004 de la base de données de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS) nous a fourni des variables encore plus récentes et donc davantage contemporaines aux élections de juin 2004. Nous avons privilégié le recours à ces données pour l'analyse des relations entre caractéristiques des communes en termes de composition de population luxembourgeoise active ayant un emploi (par exemple le statut socio-professionnel, le secteur d'activité, ou encore le salaire horaire moyen) et niveau ou évolution de résultats des différents partis. Pour les corrélations avec les scores absolus des partis de 1999, nous avons utilisé les données de la Sécurité sociale (statut professionnel et secteur d'activité) relatives à l'année 1999, et nous utilisons pour le reste certaines variables issues du recensement de 2001 (niveau d'éducation, taux de chômage, etc.).

Les indicateurs choisis pour l'analyse des résultats des différents partis au niveau de la commune et la structure socio-démographique de celle-ci sont les suivants :

- L'âge : un déterminant classique du comportement électoral. Les indicateurs retenus sont, parmi les résidants luxembourgeois, les deux catégories extrêmes, qui sont les plus susceptibles d'avoir un comportement électoral différent.[56] Nous utiliserons donc la proportion d'individus âgés entre 18 et 27 ans en 2004 (il s'agit d'une estimation, car nous avons dû recourir aux données du recensement de 2001 et sélectionner les individus entre 15 et 24 ans au moment de celui-ci) et la proportion d'individus âgés de plus de 63 ans (60 ans lors du recensement de 2001). Nous disposons également du taux de retraités parmi les habitants de nationalité luxembourgeoise tel que documenté dans la base de données de la Sécurité sociale ;
- Le niveau d'éducation : le recensement de 2001 nous permet de calculer la part d'habitants luxembourgeois ne disposant que d'un niveau d'éducation primaire ainsi que la part de population luxembourgeoise très éduquée (enseignement supérieur) ;
- Le statut socio-économique : les données de 2004 (et de 1999) de la Sécurité sociale répertorient les actifs selon six grandes catégories. Les ouvriers, les employés, les fonctionnaires, les indépendants, les travailleurs intellectuels indépendants et enfin les agriculteurs. Nous prenons donc la proportion de ces catégories parmi les actifs luxembourgeois. En outre, nous disposons du taux de chômage parmi la population luxembourgeoise ainsi que dans la population totale de la commune en 2001. Enfin, le

[55] Par exemple, le meilleur score absolu aux européennes pour le POSL dans les 40 communes où il fait mieux aux européennes qu'aux législatives est de 23,3%, tandis que ce meilleur score absolu dans les 78 autres communes est de 46.7% (en moyenne la différence est de plus de 5,5% entre les deux groupes).
[56] Voir notamment les effets des valeurs post-matérialistes sur le vote dans la théorie de Ronald Inglehart.

taux de fonctionnaires internationaux résidant dans la commune donne une autre indication de la structure socio-économique générale de la population ;

- Le secteur d'activité : les grands secteurs d'activité retenus ici sont l'agriculture, l'industrie manufacturière, le commerce, les secteurs financiers, l'administration publique, l'éducation et la santé ; pour chacun de ces secteurs, la part prise dans la population luxembourgeoise active de 2004 (et de 1999) est calculée ;
- Le revenu, le niveau moyen des loyers et le taux de propriétaires : le salaire horaire moyen des salariés luxembourgeois en 2004 (et en 1999), le niveau des loyers et le taux de propriétaires en 2001 sont autant d'indicateurs du caractère financièrement privilégié de la commune ;
- La taille et la densité de population (en 2003), l'accroissement (en %) de la population dans les dix dernières années (estimation du STATEC 1994-2003) et la proportion d'étrangers par rapport à la population totale (en 2001) indiquent le caractère rural ou urbain ainsi que la dynamique de changement démographique.

3.3.1 Elections législatives

Le PCS

Les variables offrant des corrélations positives et significatives avec l'évolution du score du PCS entre 1999 et 2004 sont dans l'ordre : la part d'employés et de fonctionnaires luxembourgeois dans la population active de la commune (respectivement .419** et .414**), la part de fonctionnaires internationaux dans la commune (.387**), la proportion d'habitants luxembourgeois ayant un niveau d'éducation supérieur (.320**), le niveau moyen des loyers (.335**), le pourcentage d'étrangers résidant dans la commune (.310**) et la part de travailleurs intellectuels indépendants[57] dans la population active luxembourgeoise (.268**). Au plus ces variables ont des valeurs élevées, au plus les gains du PCS sont importants. Le PCS a donc davantage gagné le plus dans des communes « privilégiées », où la part générale d'étrangers et en particulier la part de fonctionnaires internationaux est importante et où la présence de ce type de population pourrait contribuer au coût plus élevé des loyers.

La structure socio-professionnelle de la population luxembourgeoise (qui constitue la large majorité du corps électoral) des communes où le vote PCS a le plus augmenté se distingue en outre par une proportion élevée d'employés, de fonctionnaires et de travailleurs intellectuels indépendants, qui sont autant de professions requérant un niveau d'éducation élevé (le lien avec le salaire horaire moyen des luxembourgeois résidant dans la commune et ayant un emploi n'est pas important, mais il est néanmoins positif, autre indication de meilleurs résultats du PCS par rapport à 1999 dans les communes les plus aisées). Notons encore que les secteurs d'activités (parmi la population active luxembourgeoise) positivement liés aux évolutions des scores du PCS sont ceux de l'administration publique (sans surprise puisque nous trouvions déjà un lien avec le statut de fonctionnaire) et la finance (respectivement .292** et .258**). Enfin, même si ces corrélations sont de peu non significatives, signalons que les gains du PCS ont surtout été enregistrés là où la proportion de jeunes (18-27 ans en 2004) est la plus forte dans la population luxembourgeoise de la commune.

En revanche, les variables négativement et significativement corrélées avec l'évolution du score PCS entre 1999 et 2004, sont dans l'ordre : la part d'agriculteurs (-.433**), puis la proportion d'ouvriers (-.312**) dans la population active luxembourgeoise, la part de nationaux n'ayant pas dépassé le niveau d'études primaires (-.246**). Le PCS a donc connu des accroissements moindres (voire quelques tassements, voir plus haut) dans les communes plus modestes, qu'elles soient rurales ou fournissant le plus d'ouvriers luxembourgeois, et où la proportion de la population moins éduquée est comparativement forte. Sans surprise, les secteurs d'activités négativement liés aux différences de performances du PCS entre 1999 et 2004 sont l'industrie manufacturière et l'agriculture

[57] Tels que les avocats, médecins, architectes, etc.

(respectivement -.312** et -.237**). A nouveau, les coefficients de corrélation sont faibles et le lien non significatif, mais on observe néanmoins que les évolutions du score du PCS sont négativement liées à la proportion de retraités et/ou de personnes de plus de 63 ans dans la population luxembourgeoise de la commune. Etant donné que nous avions déjà constaté une corrélation faible mais positive avec la part de jeunes luxembourgeois dans la commune il apparaît bien que le PCS a davantage gagné là où la part des jeunes électeurs est plus grande et inversement son score a moins crû dans les communes à population luxembourgeoise plus âgée.

Les corrélations de ces variables socio-démographiques avec le résultat absolu (et non plus les gains ou pertes par rapport à 1999) du PCS révèlent des enseignements complémentaires : Ainsi, en 2004, les meilleurs résultats absolus du PCS se rencontrent encore là où la part d'agriculteurs luxembourgeois est la plus forte (.217*). C'était déjà le cas en 1999 mais les gains importants connus en 2004 dans les communes les moins agricoles (voir plus haut) ont nettement affaibli ce lien (le coefficient de corrélation avec le résultat absolu du PCS en 1999 était plus du double de celui de 2004) qui était une caractéristique du vote chrétien-social. Le PCS a donc fait une partie de son retard dans les communes non-agricoles à l'occasion des élections de 2004 mais ses bastions demeurent les communes qui comptent le plus d'agriculteurs[58]. Les communes à moindre densité de population demeurent également celles où le PCS est le plus fort. En revanche, avec les gains importants dans les communes à proportion faible d'ouvriers parmi la population luxembourgeoise on trouve à présent les meilleurs résultats absolus du PCS dans ces communes (le lien devient significatif, -.236* alors qu'il n'existait pas en 1999) [59], tandis que les communes à forte proportion d'employés luxembourgeois n'ont désormais plus de lien statistique avec le vote PCS (en 1999 il y avait une corrélation négative et significative, -.318** mais suite aux gains engrangés dans les communes où les employés sont plus comparativement nombreux, ce lien statistique n'existe plus).

Le vote PCS est plus important dans les communes qui connaissent un taux de chômage comparativement faible, qu'il s'agisse du taux de chômage total ou de celui des luxembourgeois uniquement. Cette tendance déjà observée en 1999 s'est renforcée en 2004 (respectivement -.190* et -.262** pour le chômage total et -.240* et -.326** pour le celui des luxembourgeois).[60] Le score absolu PCS est devenu, contrairement à 1999, significativement (mais assez faiblement, .194*) lié au niveau moyen des loyers: on a tendance aujourd'hui à trouver les meilleurs résultats absolus du PCS dans les communes où le logement est le plus coûteux. De plus, grâce aux gains importants dans des communes où le pourcentage d'étrangers est important en 2004, le niveau de résultats du PCS n'est plus significativement lié au taux d'étrangers résidant dans la commune, alors qu'il l'était en 1999 (les meilleurs scores étaient enregistrés en 1999 là où la proportion d'étrangers était la plus faible).

Notons finalement que grâce aux gains dans les communes où la proportion de jeunes luxembourgeois est comparativement forte (même si cette relation est de peu significative), le niveau de vote PCS aux législatives de 2004 est positivement corrélé (mais à nouveau de très peu non significatif) à la part de jeunes de la commune.

Le POSL

[58] Notons néanmoins qu'il n'y a pas de lien statistique significatif entre score absolu du PCS en 2004 (il en existe un avec le score de 1999 mais il est relativement faible) avec la part des travailleurs luxembourgeois dans le secteur agricole (malgré le fait que ce lien apparaissait avec l'évolution des scores du PCS entre 1999 et 2004); les corrélations mentionnées ici ne concernent donc que les personnes qui déclarent un statut professionnel d'agriculteur.

[59] Il existe non seulement un lien négatif et significatif avec la part de la population à statut d'ouvrier mais aussi avec la part travaillant dans le secteur d'activité « industrie manufacturière » entier.

[60] Les variables utilisées sont le taux de chômage total et le taux de chômage des luxembourgeois uniquement au moment du recensement de 2001. Les données ne sont donc pas strictement contemporaines des élections de 2004 ni même de 1999. Néanmoins, en ce qui concerne les élections de 2004 qui nous occupent plus particulièrement dans cette étude, nous disposons également du taux de chômage total par commune pour l'année 2003 tel qu'évalué par le STATEC. Le lien obtenu avec cette variable est plus marqué encore qu'avec le taux de chômage de 2001 (-.331**), le PCS obtenant ses meilleurs résultats là où les taux de chômage (sur la population active totale de la commune) les plus récents sont les plus faibles.

Les gains et les pertes du POSL aux législatives n'ont un lien statistique qu'avec un nombre limité de variables socio-démographiques. On notera néanmoins que les socialistes se sont mieux comportés électoralement là où la proportion d'employés luxembourgeois est forte et dans les communes où une part comparativement importante de la population a un niveau d'éducation élevé. Il n'en demeure pas moins que les meilleurs scores absolus du POSL se trouvent encore dans les communes où la population est comparativement moins éduquée, même si le lien est plus faible qu'en 1999. Pour le reste, les caractéristiques des citadelles socialistes (là où leurs scores absolus sont les plus importants) et des communes où le POSL réalise ses moins bons résultats ne subissent aucune mutation notable.

Plus étonnant –voire inquiétant– pour un parti qui avait été repoussé dans l'opposition en 1999 après trois régressions électorales successives (1989, 1994, 1999), on observe un renforcement de ces caractéristiques lorsque l'on compare les coefficients de corrélation entre variables socio-démographiques et résultats absolus de 1999 et de 2004, ce qui suggère que l'électorat socialiste de 2004 s'appuie très majoritairement sur sa clientèle traditionnelle et ne parvient pas à conquérir de nouvelles couches ou cohortes d'électeurs.

Les meilleurs scores sont enregistrés là où la taille et la densité de population sont importantes mais aussi dans les communes qui ont le moins crû en nombre d'habitants, là où la proportion d'agriculteurs est la plus basse, et où la part de luxembourgeois actifs travaillent dans l'industrie manufacturière est importante. Ce dernier indicateur n'était pas significativement corrélé au résultat du POSL en 1999. D'un autre côté, alors que le résultat de 1999 était légèrement et positivement lié à la proportion d'ouvriers luxembourgeois résidant dans la commune (.230*), ce n'est plus le cas en 2004.[61] En revanche, le lien avec la part d'employés luxembourgeois, qui était positif et de même ampleur que celui avec la part d'ouvriers en 1999, est davantage prononcé en 2004. Les bons résultats du POSL se trouvent donc davantage dans les communes à forte proportion d'employés luxembourgeois que d'ouvriers. Enfin, si les meilleurs scores du POSL étaient déjà enregistrés en 1999 dans les communes à population davantage âgée, les résultats de 2004 n'ont pas inversé la tendance.

Le PD

Les pertes du PD aux élections législatives de 2004 sont quant à elles corrélées à une série impressionnante de caractéristiques socio-démographiques des communes : celles où la part d'étrangers, de fonctionnaires internationaux, de jeunes et de diplômés de l'enseignement supérieur est importante et où les loyers moyens sont élevés. En termes de statuts et de secteurs d'activités, les pertes du PD sont davantage marquées là où la proportion d'employés et de fonctionnaires, salariés du public et du secteur financier principalement, mais aussi de travailleurs intellectuels indépendants est importante dans la population active luxembourgeoise. Les libéraux limitent les dégâts dans les communes à forte proportion d'ouvriers (industrie manufacturière) ou d'agriculteurs ainsi que là où la population luxembourgeoise a un niveau d'éducation comparativement faible, soit les publics dans lesquelles ils ne jouissent traditionnellement pas d'une grande popularité.

On remarquera évidemment que l'analyse de l'évolution des scores du PD offre l'image inverse de celle du PCS. Alors que les gains du PD en 1999 lui avaient fait obtenir ses meilleurs scores absolus dans des communes à forte proportion de fonctionnaires (.283**, le lien le plus fort entre le résultat du parti en 1999 et un statut socio-professionnel, mais aussi la seule corrélation positive entre le taux de fonctionnaires et le score d'un parti en 1999) et plus généralement de salariés du secteur public, ainsi que de travailleurs intellectuels indépendants (.204*), ces liens sont désormais nuls, et les meilleurs scores se trouvent en 2004 dans les communes à concentration comparativement forte d'agriculteurs. Les corrélations positives entre performances absolues et niveau d'éducation, niveau moyen des loyers et part des fonctionnaires internationaux dans la

[61] Rappelons ici que pour le secteur d'activité et le statut socio-professionnel nous utilisons des données contemporaines des élections de 1999.

population de la commune perceptibles en 1999 ont elles aussi baissé d'intensité voire complètement disparu.

Les Verts

Les Verts ont connu leurs meilleurs gains électoraux dans les communes à faible proportion d'ouvriers (l'indicateur secteur d'activité industrie manufacturière est également négatif et significatif, tout comme celui du secteur de la santé) et dans celles qui comptent une proportion importante de travailleurs intellectuels indépendants et luxembourgeois actifs dans le secteur financier. Plus généralement, l'évolution positive des scores des Verts est corrélée à la part de jeunes (18-27 ans) et de population très éduquée dans la commune, de loyers élevés et d'une présence comparativement forte de fonctionnaires internationaux. On retrouve ainsi assez largement les caractéristiques des communes où le PCS a le plus gagné lors des législatives de 2004. Seules la part (importante) de fonctionnaires luxembourgeois et d'étrangers résidants ainsi que la part (faible) d'agriculteurs ne sont pas significativement liées aux bonnes performances des Verts (alors qu'elles le sont pour celles des chrétiens-sociaux, mais les coefficients de corrélation sont néanmoins du même signe que ceux observés pour l'évolution des scores du PCS).

Le niveau absolu de résultats des Verts est négativement lié à la proportion d'ouvriers dans la commune (plus celle-ci est faible, meilleur est le score du parti) et positivement lié à celle des employés, fonctionnaires et travailleurs intellectuels indépendants luxembourgeois, à la part de luxembourgeois actifs dans les secteurs de la finance et de l'administration et plus généralement au niveau d'éducation, celui des loyers, et de la présence de fonctionnaires internationaux dans la commune (plus ces variable augmentent, meilleur est le score du parti). Si la part des personnes âgées dans la commune était déjà négativement corrélée aux scores de 1999, elle l'est davantage encore en 2004, tandis que la proportion de jeunes dans la commune est à présent positivement mais non significativement liée au résultat absolu des Verts.

L'ADR

Les évolutions de score de l'ADR ne sont corrélées avec aucun de nos indicateurs socio-démographiques, si ce n'est négativement avec la proportion de luxembourgeois actifs dans le secteur du commerce (le lien positif et significatif entre performances absolues de l'ADR en 1999 et ce secteur demeure néanmoins positif et significatif en 2004). Comme en 1999, les meilleurs résultats absolus de l'ADR en 2004 se trouvent à mesure où la proportion d'agriculteurs (statut ou secteur agricole) et d'ouvriers (statut ou secteur de l'industrie manufacturière) résidant dans la commune se renforce. Ils sont également corrélés avec le taux de propriétaires de leur logement (plus il est important, plus le score de l'ADR est bon) et l'évolution de la population dans les dix dernières années (les meilleurs scores se trouvent dans les communes qui ont le plus changé en taille de population).

Tout comme aux élections précédentes, les moins bons scores de l'ADR se rencontrent en revanche à mesure où la proportion d'employés, de travailleurs intellectuels et de fonctionnaires tant luxembourgeois qu'internationaux est importante. La corrélation est aussi négative avec l'importance des chiffres relatifs à la population (population totale de la commune, densité et population étrangère) et avec le niveau d'éducation, les meilleurs scores de l'ADR se trouvant dans les communes moins peuplées et à moindre part de population très éduquée. Il est en outre intéressant de constater le lien entre résultats absolus du parti en 2004 et salaire horaire moyen mais aussi taux de chômage (total et uniquement luxembourgeois, en 2001) : alors que ces indicateurs ne sont pas liés aux performances des autres partis analysés jusqu'ici, ils le sont avec le score de l'ADR, qui grandit à mesure que le salaire horaire moyen et le taux de chômage baissent. Presque toutes ces caractéristiques étaient déjà décelables avec les scores du parti en 1999, mais la relation a tendance à se renforcer (tout comme pour le POSL, l'hypothèse de la contraction vers un électorat traditionnel peut être avancée, d'autant que contrairement au parti socialiste le soutien électoral s'est ici amoindri).

Les caractéristiques de l'électorat de l'ADR ressemblent fortement à ceux des autres électorats européens qui connurent eux-aussi une anomie sociale et urbaine. Ainsi, dans les études qu'ils ont consacré à l'ex-*Vlaams Blok*, Serge Govaert[62] et Léon Saur[63] avaient démontré qu'il existait une déstabilisation des couches sociales les plus faibles dans les grandes villes flamandes selon une double segmentation: une segmentation socio-économique et une segmentation géographique et culturelle.

D'une part, la segmentation socio-économique au sein des villes flamandes est le résultat de l'accroissement de la pression économique des nouveaux pays industrialisés car ils produisent dans des conditions économiques particulièrement avantageuses (faible rémunération d'une main-d'œuvre peu qualifiée et accroissement rapide de la productivité à partir de la révolution technologique, etc.).

D'autre part, le passage d'une civilisation de la ruralité et de son schème de représentation sociale à une civilisation urbaine dans l'espace d'une même génération (confrontée qui plus est à la crise économique) provoque l'incapacité d'adhésion et d'intégration aux nouveaux modes identitaires que peuvent constituer l'urbanité. Par cette incapacité à s'intégrer (en raison de la précarité que le chômage représente), il se développe un processus de sélection et d'idéalisation des référents issus de leurs milieux initiaux.

Les deux éléments susmentionnés entraînent une perte des statuts sociaux pour les couches populaires les moins qualifiées. Cette perte est d'autant plus mal vécue que la notion du travail était sur valorisée dans la culture ouvrière. De plus, les couches sociales inférieures sont les moins associées aux différentes formes de consommation de productions culturelles ayant une forte connotation internationaliste et élitiste à l'exception de la télévision. Ceci renforce la segmentation géographique et culturelle des villes flamandes.

La Gauche et le PCL

L'analyse de corrélation des performances électorales des trois plus petits partis (la Gauche, PCL et FPL) avec les données socio-démographiques des communes révèle quelques informations complémentaires. Il s'agit néanmoins de les nuancer, eu égard au faible pourcentage obtenu par ces partis et, pour le PCL et le FPL, au nombre plus limité de communes dans lesquelles ces partis se présentaient. Ainsi, les seules variables significativement liées aux résultats absolus du FPL sont la proportion d'ouvriers luxembourgeois (plus celle-ci est importante, meilleurs sont les scores du FPL), celle des travailleurs intellectuels indépendants et de la population davantage éduquée (plus leur part est importante, moindre est le résultat de ce parti).

La comparaison entre la Gauche et le PCL est plus intéressante (l'analyse sur base des mêmes communes, qui permet une comparaison stricte entre les deux partis, est donnée en notes bas de page ; ce qui suit est l'analyse des liens statistiques entre la performance électorale des partis dans les communes où ils se présentaient et la structure socio-démographique de ces communes). Les performances des deux partis sont meilleures dans les communes les plus densément peuplées, celles qui ont une population jeune moins importante et là où le taux de chômage est comparativement plus grand.

Le PCL est plus fort dans les communes où les loyers sont les plus faibles, où la population est plus âgée et où le niveau d'éducation est le plus faible[64]. Ses scores sont négativement liés à la proportion d'indépendants, de fonctionnaires (luxembourgeois et internationaux), d'employés, d'agriculteurs et de travailleurs intellectuels indépendants (plus ces proportions sont grandes, moindre est le score des communistes). Le tableau

[62] Govaert, Serge, «Le Vlaams Blok et ses dissidences». In, Courrier Hebdomadaire du CRISP, n°1365, p24, 1992.
[63] Saur, Léon, «La montée de l'extrême droite et la réponse personnaliste». In, Revue Politique, n°5-6, p20, septembre-décembre, 1992.
[64] En limitant l'analyse aux communes des circonscriptions où le PCL se présentait, le lien entre résultats de la Gauche et la proportion de jeunes dans la commune n'est plus significatif. En revanche, un lien apparaît entre scores de ce parti et taux de retraités dans la population.

dépeint ici est assez conforme à la connaissance empirique existante sur l'électorat classique des partis communistes dans les pays occidentaux après l'effondrement de l'Union soviétique[65].

La Gauche ne voit ses résultats de 2004 corrélés qu'avec un nombre limité de variables : tout d'abord avec quelques variables pré-citées (densité, jeunesse et taux de chômage) -qui caractérisent aussi l'électorat du PCL- mais aussi avec le salaire horaire moyen ainsi que la proportion d'employés luxembourgeois dans la commune. La Gauche obtient ses meilleurs résultats à mesure où le salaire horaire moyen et où la part d'employés s'élèvent[66]. Cette absence de profil très typé et la meilleure performance (en tenant compte de l'entièreté des communes) dans des communes où le salaire et la proportion de cols blancs est plus élevée laisse l'observateur perplexe quant à la stratégie passée, actuelle et future des partis à la « gauche de la gauche » au Grand-Duché : autant certaines caractéristiques communes plaident en faveur d'un nouveau regroupement, autant la structure socio-démographique des communes où le résultat de la Gauche est plus important indique que ce parti peut séduire un électorat de « nouvelle gauche » sensiblement moins attiré par une alliance avec la doctrine communiste classique.

3.3.2 Elections européennes

Le PCS

Un bon nombre des liens observés entre le vote PCS pour les élections européennes et les caractéristiques socio-démographiques des communes diffèrent largement (souvent en ampleur, mais parfois aussi en direction) par rapport à ceux évoqués pour le vote PCS des législatives. Ce qui frappe notamment, c'est que le niveau moyen des loyers qui est positivement et significativement lié au vote PCS des législatives lui est lié négativement et significativement (respectivement .194* et.-205*) pour les européennes. Les meilleurs scores du PCS aux européennes ont été réalisés dans les communes où les loyers sont comparativement plus bas. Le lien avec la densité de population est aussi beaucoup plus fort et plus significatif aux européennes qu'aux législatives, les meilleurs scores du PCS étant davantage atteints dans des communes à faible densité aux européennes qu'aux législatives. Ensuite, une série d'indicateurs qui n'ont pas de lien significatif avec le vote PCS aux législatives ont en revanche un tel lien, parfois important, avec le vote PCS aux européennes : c'est le cas de la taille de la population de la commune (plus celle-ci est importante, moins le score du PCS est bon), la proportion d'étrangers ainsi que celle des fonctionnaires internationaux résidants (plus celles-ci sont importantes, moins le score du PCS aux européennes est bon) la proportion de luxembourgeois ayant fait des études supérieures (plus celle-ci est importante, moins le score du PCS est bon, -.356**).

En termes de liens avec le statut socio-professionnel et le secteur d'activité, on observe également un nombre important de différences entre résultats du PCS aux législatives et aux européennes.

- tout d'abord ce score aux européennes est positivement et significativement corrélé à la proportion d'ouvriers luxembourgeois habitant dans la commune (.207*), ce qui indique que ses meilleurs scores sont enregistrés là où la proportion d'ouvriers est la plus grande, alors que ce lien est négatif pour le niveau absolu du vote PCS aux législatives (on trouve ses meilleurs résultats là où le taux d'ouvriers est plus faible) ;
- nous avons indiqué plus haut que les communes où le PCS a le plus gagné aux législatives entre 1999 et 2004 étaient caractérisées par une forte proportion de fonctionnaires et d'employés luxembourgeois, de salariés du secteur public et financier mais aussi de travailleurs intellectuels indépendants (il n'y avait en revanche pas de lien statistique entre ces variables et le résultat absolu du parti aux législatives).

[65] Moreau, Patrick (sous la direction), Les Partis Communistes et Postcommunistes en Europe occidentale. Paris : La Documentation française, Problèmes politiques et sociaux, n°830-831, 1999.
[66] Sur base des seules circonscriptions où le PCL se présentait, en revanche, ces deux dernières corrélations ne sont plus significatives.

Les meilleurs résultats absolus du PCS aux européennes sont/demeurent au contraire localisés là où ces proportions sont les plus faibles. Là où le signe et le caractère significatif de la corrélation était déjà observé pour le niveau de vote absolu PCS des législatives, l'ampleur du coefficient peut varier du simple au double, comme pour le lien entre vote PCS européen et taux d'agriculteurs luxembourgeois dans la commune qui est deux fois plus fort que pour les législatives (respectivement .544** et 217**).

Pour le reste des indicateurs pour lesquels un lien significatif avait été observé avec le vote PCS des législatives (comme par exemple la corrélation négative avec le taux de chômage), ce lien demeure du même signe mais est d'une intensité légèrement moindre. En général, l'analyse des corrélations révèle davantage de similitudes entre niveau de vote PCS aux européennes de 2004 et score aux législatives de 1999 qu'entre résultats absolus de ce parti aux deux élections de 2004, ce qui suggère non seulement que l'électorat chrétien-social aux deux types d'élections est sensiblement différent malgré des résultats agrégés très proches au niveau national, mais aussi que celui des européennes est davantage arc-bouté sur la clientèle électorale traditionnelle du parti tandis que le parti est parvenu à s'ouvrir à de nouveaux publics lors des législatives. L'étude du sondage et en particulier des transferts de voix tels que calculés sur base des réponses des interviewés devrait nous éclairer sur ces comportements différenciés, trop souvent sous-estimés par le passé, et selon cette analyse (sur base de données agrégées) assez prononcés dans le cas des électeurs du PCS.

Le POSL

L'électorat socialiste en revanche semble beaucoup plus homogène si l'on compare les niveaux national et européen. Les corrélations observées pour les élections européennes vont toutes dans le même sens que celles constatées pour les législatives, et il existe peu de différences dans l'ampleur des corrélations. Tout au plus pouvons-nous constater que le lien négatif observé avec l'évolution de la population dans les dix dernières années et le lien positif avec la part de la population la moins éduquée sont significatifs pour les européennes, alors qu'ils ne les étaient pas dans l'analyse des résultats aux législatives.

Le PD

Si les corrélations observées pour l'électorat libéral sont moins spectaculaires qu'aux élections législatives, elles sont néanmoins nombreuses, en particulier en ce qui concerne la part de certains statuts et secteurs socio-professionnels et le niveau d'éducation dans la population des communes.

D'une part, le score du PD aux européennes est négativement et significativement corrélé à la proportion d'ouvriers, et de salariés travaillant dans l'industrie manufacturière et dans le commerce (ces corrélations n'étaient pas ou moins significatives pour les législatives). En revanche la corrélation négative et significative avec la part d'employés observée aux législatives disparaît, ainsi que la corrélation positive et significative avec la part d'agriculteurs.

D'autre part, les meilleurs scores du PD aux européennes se situent (de manière significative) là où les travailleurs intellectuels indépendants et les salariés de l'administration publique sont les plus nombreux, alors que ces liens n'étaient pas significatifs dans l'analyse des résultats aux législatives[67].

Le lien avec le niveau d'éducation de la population est beaucoup plus marqué aux européennes : les meilleurs scores du PD se trouvent nettement là où la part de la population à niveau d'éducation faible est moindre et la proportion d'habitants luxembourgeois très éduqués est grande. Enfin, on observe également un lien positif et significatif avec le niveau moyen des loyers, la part des fonctionnaires internationaux dans la population de la commune et une corrélation légèrement significative mais négative

[67] La corrélation positive avec la catégorie des autres indépendants se renforce aussi aux européennes et devient de peu significative.

avec le taux de chômage dans la population totale. En résumé, l'électorat libéral aux européennes semble provenir de communes davantage aisées que celui des législatives.

Les Verts

L'électorat des Verts aux européennes est davantage typé que celui des législatives. Ce résultat est mathématiquement assez inattendu étant donné que le score absolu de ce parti aux européennes est nettement plus important qu'aux législatives (+3,5% environ). Pour autant, toutes les corrélations significatives observées pour les élections législatives, qu'elles soient négatives ou positives, ont une ampleur plus grande pour les élections européennes : le lien avec une population plus éduquée, moins âgée et moins ouvrière, entre autres, est donc plus affirmé[68].

L'ADR

Les différences entre l'électorat de l'ADR aux européennes par rapport aux législatives sont quant à elles infimes et les caractéristiques ne se renforcent pas[69] malgré un score moindre (près de-2% en moins) aux européennes.

Les différences observées entre physionomies des communes et résultats des partis aux élections législatives et européennes suggèrent une hypothèse intéressante que nous tenterons de tester sur base des données du sondage post-électoral : le PCS et les Verts, qui réalisent de meilleurs scores aux européennes qu'aux législatives, n'auraient pas simplement convaincu une partie des électorats des partis qui font un moins bon score aux européennes (ADR, PD et dans une moindre mesure POSL), comme un principe de vases communicants le supposerait. Les résultats de l'analyse géographique pour les deux élections suggèrent en effet que tant les Verts (gagnants aux européennes) que le PD (perdant aux européennes) se partagent un électorat encore plus aisé et éduqué que celui qui est le leur aux législatives tandis que celui du PCS, qui a subi de sensibles modifications aux législatives de 2004, est quant à lui plus marqué par un nivellement vers son électorat plus traditionnel (moins éduqué, communes rurales, le milieu agricole, etc.) qui correspond aussi partiellement aux électorats de l'ADR et des libéraux. Ainsi, des électeurs ayant voté pour le PCS aux législatives auraient pu voter pour les Verts aux européennes mais les chrétiens-sociaux auraient largement compensé ces mouvements en recevant une part des électeurs de l'ADR et du PD, comme le lien aux législatives.

3.3.3 Récapitulatif des corrélations les plus fortes entre caractéristiques socio-démographiques des communes et résultats des partis

a) Résultats absolus aux législatives de 2004

En gras, les indicateurs qui se retrouvent au moins à deux reprises dans le tableau.

Parti	Corrélations les plus positives	Corrélations les plus négatives
PCS	Agriculteurs **(.217*)** Loyers élevés **(.194*)**	Taux de chômage **(-.326**)** Ouvriers **(-.236*)**
POSL	Densité population **(.501**)** **Employés (.356**)**[70]	Agriculteurs **(-.596**)**[71] **Accr. population (-.188*)**
PD	Agriculteurs **(.281*)**[72]	Densité pop. **(-.250**)**

[68] En termes de statuts, le lien positif avec les employés, les fonctionnaires et les travailleurs intellectuels indépendants, se renforce nettement alors que le lien négatif avec les agriculteurs devient significatif.
[69] Le lien négatif avec le taux de chômage observé aux législatives disparaît même.
[70] Le taux de chômage et le taux de population moins éduquée (primaire) sont les corrélations les plus positives suivantes. Elles sont toutes trois très significatives et d'une ampleur plus grande que les corrélations les plus positives observées pour le PCS.
[71] Les indépendants, les jeunes (18-27 ans) et les propriétaires ont tous une légère corrélation négative avec le résultat absolu du POSL en 2004, mais aucune d'elle n'est significative.

		Employés (-.218*)[73]
Verts	**Finance (.439**)** Employés **(.372**)**[74]	Ouvriers **(-.484**)** Education primaire **(-449**)**[75]
ADR	Agriculteurs **(.678**)** Ouvriers **(456**)**[76]	Employés **(-701**)** **Pop. étrangère (-.522)****[77]
La Gauche	Taux de chômage **(.242**)**[78] Densité population **(.231*)**	**Jeunes (-.181*)**[79]
PCL	Education primaire **(.698**)** Ouvriers **(.592**)**[80]	**Education supérieure** **(-.452**)** Loyers élevés **(-.452**)**[81]

b) Résultats absolus aux législatives de 1999

Parti	Corrélations les plus positives	Corrélations les plus négatives
PCS	Agriculteurs **(.491**)** **Propriétaires (.198*)**	Employés **(-.318**)** Pop. étrangère **(-.285**)**
POSL	**Densité population (.438**)** **Taux chômage (.353**)**[82]	Agriculteurs **(-.558**)** **Agric.-secteur (-.235*)**[83]
PD	Education supérieure **(362**)** **Admin. publique (.321**)**[84]	Education primaire **(-.381**)** Ouvriers **(-.344**)**[85]
Verts	Education supérieure **(258**)** **Finance (.219*)**[86]	Education primaire **(-.339**)** **Construction (-.237**)**[87]
ADR	Agriculteurs **(.639**)** Construction **(.237**)**[88]	Employés **(-.594**)** Pop. étrangère **(-.482**)**[89]

[72] Les indépendants, le secteur de l'administration publique (mais pas l'indicateur du statut de fonctionnaire) et les travailleurs intellectuels indépendants sont liés de façon positive mais non significative.
[73] Le taux de population à éducation moindre (primaire) suit de près (-.212*).
[74] Les fonctionnaires, travailleurs intellectuels indépendants, la population plus instruite et les loyers élevés offrent tous d'autres corrélations positives assez fortes et significatives.
[75] Ensuite les communes à population plus âgée et celles où les agriculteurs sont plus nombreux.
[76] Les indicateurs suivants en ordre d'importance de la corrélation étaient l'accroissement de population dans les dix dernières années et le taux de propriétaires.
[77] Les autres corrélations plus importantes négatives et significatives sont le niveau d'éducation élevé, les fonctionnaires (luxembourgeois et internationaux), les travailleurs intellectuels indépendants, les secteurs de l'administration et de la finance, la densité, les loyers et le salaire horaire moyen.
[78] Le taux de chômage total est encore plus corrélé positivement (.256**) avec les résultats de la Gauche (nous avons choisi ici de n'inclure un des deux indicateurs, celui qui concerne les habitants de nationalité luxembourgeoise uniquement). Ensuite l'évolution de la taille de la population entre 1994 et 2003, et, nettement moins attendu, le salaire horaire moyen.
[79] La proportion d'agriculteurs dans la commune est négativement corrélée aux résultats de ce parti, mais cette corrélation n'est pas significative.
[80] Viennent ensuite la densité de population, l'industrie manufacturière et les personnes âgées (toutes corrélations très significatives avec des coefficients d'environ .500).
[81] Les taux d'indépendants, de fonctionnaires luxembourgeois (et secteur public en général) et internationaux, d'agriculteurs, d'employés (secteur financier en particulier), de travailleurs intellectuels indépendants dans la population de la commune sont autant d'autres indicateurs fortement et négativement corrélés avec le score du PCL.
[82] Puis la proportion de population moins éduquée et la plus âgée, les ouvriers et les employés.
[83] La population la plus éduquée et la plus jeune arrivent ensuite mais sans apporter de corrélation significative.
[84] Suivent le secteur les fonctionnaires luxembourgeois, les travailleurs intellectuels indépendants, l'éducation, la finance ainsi que le niveau de loyer.
[85] Suit le secteur du commerce (-.316**).
[86] Suivent de près les employés (.215*).
[87] Suivent de près les ouvriers (-.218**)
[88] Les ouvriers (.335**) et les propriétaires arrivent ensuite, avec le secteur du commerce.
[89] Suivent la densité de population, les fonctionnaires (-.477**) et l'administration publique en général, la population très éduquée, les travailleurs intellectuels indépendants et le secteur financier, avec des corrélations de -.250** ou plus.

c) Différences de résultats entre les législatives de 1999 et 2004[90]

Parti	Corrélations les plus positives	Corrélations les plus négatives
PCS	Employés **(.419**)** **Fonctionnaires (.414**)**	Agriculteurs **(-.433**)** Ouvriers **(-.312**)**
POSL	Employés **(.289**)** **Education supérieure (.191*)**[91]	Ouvriers **(-.194*)**
PD	Agriculteurs **(.435**)** Ouvriers **(.447**)**[92]	Employés **(-.537**)** **Fonctionnaires Internationaux (-.476**)**[93]
Verts	**Finances (.326**)** **Jeunes (.274**)**[94]	**Santé (.356**)** Ouvriers **(-.317**)**
ADR[95]		**Commerce (-.259**)**

d) Résultats absolus aux européennes de 2004

Parti	Corrélations les plus positives	Corrélations les plus négatives
PCS	Agriculteurs **(.544**)** Ouvriers **(.207*)**	Employés **(-.488**)** Densité pop. **(-.365**)**[96]
POSL	Densité population **(.532**)** **Taux chômage (.363**)**[97]	Agriculteurs **(-.596**)** Jeunes **(-.183*)**
PD	Education supérieure **(.365**)** **Trav. int. ind. (.298**)**[98]	Education primaire **(-.400**)** **Industrie manuf. (-.316**)**[99]
Verts	Education supérieure **(.590**)** **Fonct. Intern. (.533**)**[100]	Ouvriers **(-.643**)** Education primaire **(-.526**)**[101]
ADR	Agriculteurs **(.678**)** Ouvriers **(491**)**[102]	Employés **(-.697**)** **Fonctionnaires (.-513**)**[103]
La Gauche	Densité population **(.336**)** **Taux chômage (.280**)**	Indépendants **(-.234*)**
PCL	Densité population **(.550**)** **Education primaire (.387**)**[104]	**Agriculteurs (-.241**)** Jeunes / Indép. **(-.223*)**

[90] Les partis de gauche radicale s'étant présentés ensemble aux élections de 1999, nous ne présentons pas ici les résultats des analyses avec leurs évolutions de résultats.
[91] La densité de population obtient un coefficient de corrélation similaire.
[92] Vient ensuite la proportion d'habitants à niveau d'éducation faible.
[93] Il est important de signaler aussi la forte corrélation négative et significative avec la proportion de fonctionnaires luxembourgeois, les plus éduqués, le niveau de loyer et les travailleurs intellectuels indépendants.
[94] Ensuite la part de travailleurs intellectuels indépendants, les plus éduquée et le niveau des loyers, soit trois corrélations qui sont négativement corrélées aux évolutions de scores du PD.
[95] Toutes les autres corrélations sont très faibles et non significatives.
[96] La proportion de résidants luxembourgeois ayant un niveau éducation élevé obtient un coefficient de corrélation similaire ; viennent ensuite le taux de chômage, la population étrangère, les fonctionnaires, le secteur de la finance et les travailleurs intellectuels indépendants.
[97] Tout comme pour les élections législatives, on observe aussi de fortes corrélations positives et significatives avec les employés, la population âgée et celle ayant une moindre éducation, la taille de la population ainsi que la part d'étrangers.
[98] Suivent le secteur de l'administration publique, les fonctionnaires internationaux et le niveau des loyers.
[99] Les ouvriers, les actifs dans le secteur du commerce, l'évolution de la taille de la population et la densité de population présentent également un lien négatif et très significatif avec le résultat du PD aux européennes.
[100] Suivent de très près les employés et les fonctionnaires luxembourgeois, le secteur financier, le niveau des loyers (tous coefficients d'environ .500**) puis le secteur de l'administration publique et les travailleurs intellectuels indépendants.
[101] La population âgée, les secteurs de la santé, l'industrie manufacturière, le commerce et la proportion d'agriculteurs sont également significativement et négativement corrélés au score des Verts aux européennes.
[102] Suivent l'accroissement de population dans les dix dernières années, les propriétaires de leur logement, les secteurs de l'agriculture, de l'industrie manufacturière et de la santé.
[103] Suivent (en autres) la population plus éduquée, la proportion d'étrangers, les loyers, la densité de population et le salaire horaire moyen.
[104] Suivent le taux de chômage, l'industrie manufacturière et la population plus âgée.

e) Résultats absolus aux législatives de 1994

Parti	Corrélations les plus positives[105]	Corrélations les plus négatives
PCS	Agriculture (.437) (.30)	Employés (-.363) (.23)
POSL	Sidérurgie (0.478) Ind. extractive (0.51)	Agriculture (-.535) (-.34)
PD	- Services (.31)	Sidérurgie (-.490) Ind. extractive (-0.49)
Verts	Employés (.405) (.51)	Ouvriers (.369) (-.43)
ADR	Agriculture (.437) (.44) Ind. manufacturière (.44)	Employés (-482) (-.39) Banques (-.40)
PCL	Sidérurgie (.740) Ind. extractive (.76)	Agriculture (.339) (.39) Services (-.28)

3.3.4 Comparaison synchronique et diachronique sur les 118 communes[106]

2004	Parti	Corrélations les plus positives	Corrélations les plus négatives
	PCS	Agriculteurs (.217*)	Ouvriers (-.236*) Ind. manuf. (-.221*)
	POSL	Employés (.356**)	Agriculteurs (-.596**)
	PD	Agriculteurs (.281*)	Employés (-.218*)
	Verts	Finance (.439**) Employés (.372**)	Ouvriers (-.484**) Retraités (-345**) Ind. manuf. (-.288**)
	ADR	Agriculteurs (.678**) Ouvriers (456**)	Employés (-.701**) Fonctionnaires (-.480**)
	La Gauche		Agriculteurs (-.178 ; pas sig.)
	PCL	Ouvriers (.592**) Ind. manuf. (.554**) Retraités (.452**)	Finance (-.441**) Indépendants (-.408**) Fonctionnaires (-.380**) Agriculteurs (-.358**) Adm. publique (-.355*) Trav. int. ind. (-.352*) Employés (-.289*)
1999	PCS	Agriculteurs (.491**)	Employés (-.318**)
	POSL	Ouvriers (.231*) Employés (.230*)	Agriculteurs (-.558**)
	PD	Adm. publique (.321**)	Ouvriers (-.344**)

[105] Fehlen Fernand, utilisait les données du recensement de 1991. Il en retirait 16 indicateurs socio-démographiques dont la structure d'âge (les retraités), les 9 secteurs d'activité du recensement, le statut socio-économique (5 des 15 catégories du recensement) et l'accroissement de la population depuis le recensement précédent (1981) p256, 1994. Le CRISP (p134) utilisait quant à lui 15 indicateurs issus des données de la Sécurité sociale (situation au 31 janvier 1995), soit les 5 mêmes indicateurs de statut socio-économique et 10 secteurs d'activité. Dans cette dernière étude, le CRISP dit disposer des données « … pour les résidents au Luxembourg » (p132) sans pour autant spécifier si il s'agit des résidents de nationalité luxembourgeoise. De ce flou concernant les données découle la remarque qui figure à la même page du rapport CRISP de 1995 « … les conclusions à tirer des corrélations sont toujours à nuancer, quelle que soit la source des informations concernant la situation socio-économique des électeurs : en effet, il est impossible de disposer de chiffres sûrs portant sur le corps électoral proprement dit».

[106] Pour ce tableau, nous avons volontairement enlevé certains nouveaux indicateurs utilisés en 2004 afin d'assurer un certain degré de comparabilité.

		Fonctionnaires (.283)** **Education (.213*)** **Trav. int. ind. (.204*)**	**Commerce (-.316**)**
	Verts	Finance (.219*) Employés (.215*)	Retraités (-.277**) **Construction (-.237**)** Ouvriers (-.218*)
	ADR	Agriculteurs (.639**) **Construction (.350**)** Ouvriers (.335**)	**Employés (-.594**)** Fonctionnaires (-.477**)
1994	**PCS**	Agriculture (.437) (.30)	Employés (-.363) (.23)
	POSL	**Sidérurgie (0.478)** **Ind. extractive (0.51)**	**Agriculture (-.535) (-.34)**
	PD	- **Services (.31)**	Sidérurgie (-.490) Ind. extractive (-0.49)
	Verts	**Employés (.405) (.51)**	Ouvriers (-.369) (-.43)
	ADR	**Agriculture (.437) (.44)** **Ind. manufact. (.44)**	Employés (-482) (-.39) **Banques (-.40)**
	PCL	**Sidérurgie (.740)** **Ind. extractive (.76)**	Agriculture (.339) (.39) **Services (-.28)**

Tout d'abord, relevons la constance des liens les plus importants, qui témoigne du maintien de la prégnance de certains clivages sur la période allant de 1994 à 2004. Pour le PCS, on observe ainsi la permanence de la corrélation positive avec la proportion d'agriculteurs dans la commune alors que pour le POSL, cette corrélation demeure fortement négative. Pour les Verts, on constate la permanence de la corrélation positive avec la part d'employés et la permanence de la corrélation négative avec la proportion d'ouvriers. Enfin, pour l'ADR, une corrélation positive avec les parts d'agriculteurs et d'ouvriers (ou de travailleurs de l'industrie) et une corrélation négative avec la proportion d'employés lors des trois scrutins. On retrouve donc bien en 2004 de nettes différences, historiques mais qui se perpétuent, entre électorats.

Les deux partis les plus jeunes encore représentés à la Chambre en 2004, les Verts et l'ADR, ont un public électoral particulièrement différencié (les mondes ouvrier - cols blancs les séparent). L'ADR était déjà un concurrent du PCS en 1994 et le demeure dans le monde agricole, mais le monde ouvrier les sépare. Les Verts, quant à eux, étaient clairement opposés au POSL en 1994 en termes d'attractivité auprès du monde ouvrier mais voient désormais le POSL commencer à séduire les communes à plus forte proportion d'employés, une catégorie socio-économique qui lors des trois scrutins des dix dernières années caractérise l'électorat écologiste.[107] Notons encore la constance d'une corrélation fortement négative entre le score des Verts et la part de retraités dans la commune[108].

Il est encore intéressant de constater le manque de constance de liens statistiques forts entre les résultats du PD et les indicateurs socio-démographiques utilisés. Tout au plus sur base de ce tableau pouvons-nous pointer une corrélation négative avec le monde ouvrier / industrie en 1994 (ce qui opposait ce parti aux socialistes) et 1999 qui disparaît d'ailleurs complètement en 2004.

Deuxièmement, analysons les changements des indicateurs les plus corrélés aux scores des différents partis. Un des résultats frappants est notamment le passage progressif du POSL entre 1994 et 1999 -avec un renforcement en 2004- du monde ouvrier (sidérurgie, industrie extractive) au monde des cols blancs (employés). Le lien statistique avec le monde ouvrier disparaît en effet progressivement de 1994 à 2004, tandis que celui avec les employés

[107] En 1994 et en 2004 une corrélation négative entre le score absolu du POSL et l'accroissement de la population dans les communes apparaissait significative. Ce lien négatif existait également en 1999 mais il n'était pas statistiquement significatif.
[108] En 1994 il s'agissait du second indicateur le plus fortement négativement corrélé avec le score des Verts dans l'étude de Fehlen, Fernand, op.cit, p258, 1994.

habitant dans la commune ne fait qu'augmenter pour devenir le plus important des indicateurs socio-économiques.

Comme largement rapporté dans l'étude Elections 1999[109], la victoire du PD en 1999 se traduisit par des résultats positivement liés à la proportion de fonctionnaires (et plus généralement secteur de l'administration publique) et de travailleurs intellectuels indépendants. Avec la défaite de 2004, aucun de ces liens ne demeure significatif et les meilleurs scores se concentrent désormais dans des communes à part comparativement forte d'agriculteurs. Enfin, alors qu'en 1994 c'était le monde ouvrier qui les opposait, cette fois c'est le lien avec les employés qui sépare le POSL du PD.

Pour les Verts, le renforcement des corrélations avec le secteur financier et avec les employés occulte un lien positif qui existait déjà légèrement en 1994 et qui n'a fait que s'accroître avec les fonctionnaires. Le parti vert puise clairement, et de plus en plus, dans le monde du secteur public. Tout le contraire de l'ADR, qui connaît de plus en plus ses moins bons résultats là où les fonctionnaires sont proportionnellement plus nombreux[110].

Enfin, notons les différences dans la structure socio-démographique du PCS suite au tassement de 1999 et à la victoire de 2004. Alors que le lien négatif entre les résultats du PCS et les employés était le plus fort en 1994, il décroît en 1999 et devient nul en 2004. Inversement, le lien PCS – ouvriers était nul en 1994 et 1999 et devient négatif et significatif en 2004. Enfin, si une corrélation fortement positive avec la structure d'âge (davantage de retraités) était présente en 1994, ce lien n'existe plus depuis 1999.

Les tableaux suivants reprennent les corrélations les plus positives et les plus négatives observées au niveau des circonscriptions. Nous indiquons en gras les variables pour lesquelles une corrélation significative mais avec un signe différent est enregistrée au niveau national.

a) Résultats absolus aux législatives de 2004 : Centre

Parti	Corrélations les plus positives	Corrélations les plus négatives
PCS		Finance (-.554**) Indépendants (-.519**)
POSL	**Agriculture–secteur (.435*)**	-
PD	Educ. supérieure (.804**) Admin. publique (.740**)	Ouvriers (-.723**) Construction (-.636**)
Verts	Indépendants (.475*)	**Employés (-.462*)**
ADR	Agriculteurs (.815**) Ouvriers (.518**) Propriétaires (.518**)	Employés (-.746**) Retraités (-.629**)
La Gauche	Education-secteur (.449*)	Accr. population (-.442*)
PCL		

b) Différences de résultats entre 1999 et 2004 : Centre

Parti	Corrélations les plus positives	Corrélations les plus négatives
PCS	-	-
POSL	-	Pop étrangère (-.471*)
PD	Commerce (.498*) Indépendants (.437*)	-
Verts	Commerce (.593**)	Taux chômage (-.439*)

[109] Mais avec d'autres instruments d'analyse, comme le sondage, l'étude des thèmes de programmes électoraux et de la campagne, etc. Cette étude des corrélations avec des indicateurs socio-démographiques, non réalisée en 1999, vient donc confirmer un des éléments-clefs de cette élection.
[110] Les fonctionnaires apparaissaient en troisième position des indicateurs les plus négativement corrélés au score de l'ADR dans l'étude de Fernand Fehlen, op.cit, p259, 1995.

	Indépendants (.463*)	
ADR	Fonctionnaires (.623**) Fonct. int. (.537**)	Commerce (-.719**) Santé (-.637**)

c) Résultats absolus aux législatives de 2004 : Est

Parti	Corrélations les plus positives	Corrélations les plus négatives
PCS	Jeunes (.579**) Fonct. int. (.533**)	-
POSL	-	-
PD	Densité pop. (.586**)	Jeunes (-.577**) Propriétaires (-.452*)
Verts	Propriétaires (.525**) Employés (.482*)	Retraités (-.478*) Education primaire (-.457*)
ADR	Agriculteurs (.546**) Accr. population (.478*)	Population (-.513**)
La Gauche	Education-secteur (.498*)	Trav. int. ind. (-.404*)

d) Différences de résultats entre 1999 et 2004 : Est

Parti	Corrélations les plus positives	Corrélations les plus négatives
PCS	Fonctionnaires (.585**) Fonct. int. (.409*)	Agriculteurs (-.624**)
POSL	-	Ouvriers (-.427*)
PD	Santé (.502*)	Fonctionnaires (-.398*)
Verts	-	-
ADR	-	Ouvriers (-.418*)

e) Résultats absolus aux législatives de 2004 : Nord

Parti	Corrélations les plus positives	Corrélations les plus négatives
PCS	Agriculteurs (.314*)	-
POSL	Densité (.350*) Ouvriers (.313*)	Agriculteurs (-.569**) Finance (-.396**)
PD	**Employés (.309*)**	-
Verts	Fonct. int. (.499**) Finance (.463**) Employés (318*)	Ouvriers (-.415**)
ADR	Ouvriers (.457**) Agriculteurs (.427**) Propriétaires (.381**) Commerce (.376*) Accr. population (.328*)	Employés (-.585**) Education supérieure (-.473**) Admin. Publique (-.464**) Trav. int. ind. (-.447**) Pop. étrangère (-.421**) Fonctionnaires (-.413**)
La Gauche	Salaire horaire (.359*)	Jeunes (-.310*)
FPL	Ouvriers (.295*)	Trav. int. ind. (-.305*)

f) Différences de résultats entre 1999 et 2004 : Nord

Parti	Corrélations les plus positives	Corrélations les plus négatives
PCS	Densité (.320*) Santé (.317*) Admin. Publique (.305*)	Ind. manuf. (-.363*) Propriétaires (-.312*)
POSL	Ind. extractive (.366*)	Pop. étrangère (-.401**) Indépendants (-.361*)
PD	Agriculteurs (.326*)	Jeunes (-.325*)
Verts	Jeunes (.397**)	Accr. population (-.307*)
ADR	-	Ind. extractive (-.295*)

g) Résultats absolus aux législatives de 2004 : Sud

Parti	Corrélations les plus positives	Corrélations les plus négatives
PCS	Loyers élevés (.569**) Fonct. int. (.566**) Finance (.473*) Agriculteurs (.464*) Indépendants (.413*)	Taux chômage (-.674**) Education primaire (-.546**) Ind. manuf. (-.510**) Population (-.496*) Densité (-.470*) Ouvriers (-.462*)
POSL	Taux primaire (.726**) Ind. manuf. (.716**) Ouvriers (.701) Taux chômage (.634**) Santé (.604**)[111]	Fonct. int. (-.743**) Loyers élevés (-.740**) Education supérieure (-.619**) Finance (-.607**) Agriculteurs (-.588**) Indépendants (-.572**)[112]
PD	Loyers élevés (.755**) Education supérieure (.755**) Fonct. int. (.691**) Admin. publique (.658**) Education-secteur (.655**) Trav. int. ind. (.615**) Finance (.571**)	Ind. manuf. (-.716**) Ouvriers (-.665**) Santé (-.616**) Taux chômage (-.486*)
Verts	Fonct. int. (.802**) Loyers élevés (.735**) Indépendants (.721**) Education supérieure (.720**) Agriculteurs (.610**) Trav. int. ind. (.587**) Education-secteur (.555**) Finance (.504*) Admin. publique (.474*) Fonctionnaires (.453*) Employés (.450*)	Ouvriers (-.778**) Education primaire (-.729**) Ind. manuf. (-691**) Densité (-.587**) Taux chômage (-.562**) Santé (-.556**)
ADR	Accr. population (.442*)	-
La Gauche	-	Propriétaires (-.447*)
PCL	Taux chômage (.685**) Education primaire (.685**) Ouvriers (.652**) Ind. manuf. (.619**) Densité (.616**) Retraités (.515**)	Finance (-.628**) Loyers élevés (-.561**) Fonct. int. (-.537**)

[111] Densité de population, taille absolue et évolution de la taille de celle-ci arrivent ensuite.
[112] Le secteur de l'éducation, les jeunes, les employés, les travailleurs intellectuels indépendants et l'administration publique arrivent ensuite.

	Population (.521**)	

h) Différences de résultats entre 1999 et 2004 Sud

Parti	Corrélations les plus positives	Corrélations les plus négatives
PCS	Fonct. int. (.580**) Education supérieure (.555**) Finance (.483*) Loyers élevés (.439*) Trav. int. ind. (.435*) Employés (.426*) Indépendants (.422*) Education-secteur (.410*) Admin. publique (.408*)	Ind. manuf. (-.720**) Education primaire (-.663**) Ouvriers (-.583**)
POSL	-	
PD	Ouvriers (.703**) Ind. manuf. (.672**) Education primaire (.645**) Santé (.594**) Population (.568**) Densité population (.568**) Taux chômage (.525**)	Fonct. int. (-.717**) **Agriculteurs (-.612**)**
Verts	Loyers élevés (.737**) Fonct. int. (.643**) Education supérieure (.602**) Indépendants (.541**) Agriculteurs (.554**) Finance (.554**) Adm. publique (.522**)	Ouvriers (-.707**) Santé (-.688**) Population (-.634**) Ind. manuf. (-.624**) Densité (-616**) Education primaire (-.607**) Taux chômage (-.599**)
ADR	-	-

Tout comme dans l'étude du CRISP sur les données de 1994, nous n'observons que peu de différences importantes (des corrélations significatives prenant un signe différent selon que l'on prend le niveau national ou le niveau de la circonscription) entre les deux niveaux. Nous mentionnerons ici les particularités les plus spectaculaires observées au niveau des circonscriptions.

Tout d'abord, les résultats absolus du PD dans l'Est sont corrélés positivement avec la densité de population et dans le Nord avec la proportion d'employés habitant dans la commune, alors qu'au niveau national ces indicateurs présentent une corrélation négative avec le score du PD. Il est clair que la moyenne de densité de population est bien différente entre les circonscriptions, allant environ du simple au quintuple entre le Nord (suivi d'assez près de l'Est) et le Sud ; aussi, malgré une corrélation positive entre scores du PD et densité de population dans l'Est, qui indique que le PD fait mieux dans les communes les plus densément peuplées de cette circonscription, les meilleurs scores du PD au niveau national ont néanmoins tendance à se trouver dans les communes à moins forte densité de population.

Le signe du lien des résultats du parti libéral avec la proportion d'employés dans la population luxembourgeoise est plus étonnant, car non seulement on constate une corrélation positive dans les communes du Nord (qui ont en moyenne la plus faible proportion d'employés : 34,2% pour 41,1% dans l'Est, 46% dans le Sud et 46,3% dans le Centre) mais on l'observe également dans les circonscriptions du Sud et du Centre, alors qu'au niveau national cette corrélation est nulle. Les graphiques suivants illustrent bien la diversité des communes en termes de pourcentage de la population active luxembourgeoise ayant un statut d'employé (chaque cercle représente une commune). On voit ainsi la droite de régression avec une pente négative sur le plan national mais aussi que la division de ces communes en quatre circonscriptions résulte en quatre liens positifs

(dont un non significatif) entre proportion d'employés et résultat du PD. Descendre d'un niveau d'analyse nous a donc permis de détecter une corrélation positive et significative dans toutes les circonscriptions, exceptée celle de l'Est, entre la part d'employés et le résultat des libéraux et ainsi d'éviter une erreur d'interprétation qui s'apparente (entre deux niveaux dans une hiérarchie d'agrégation des données) à un phénomène bien connu en géographie électorale, celui de l'erreur écologique[113].

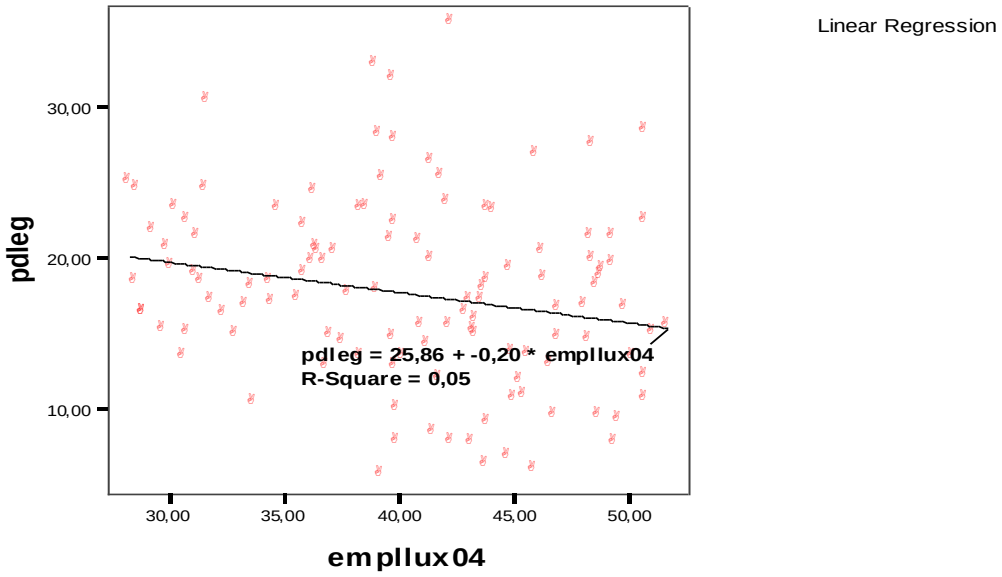

Figure 38 Luxembourg (118 communes)

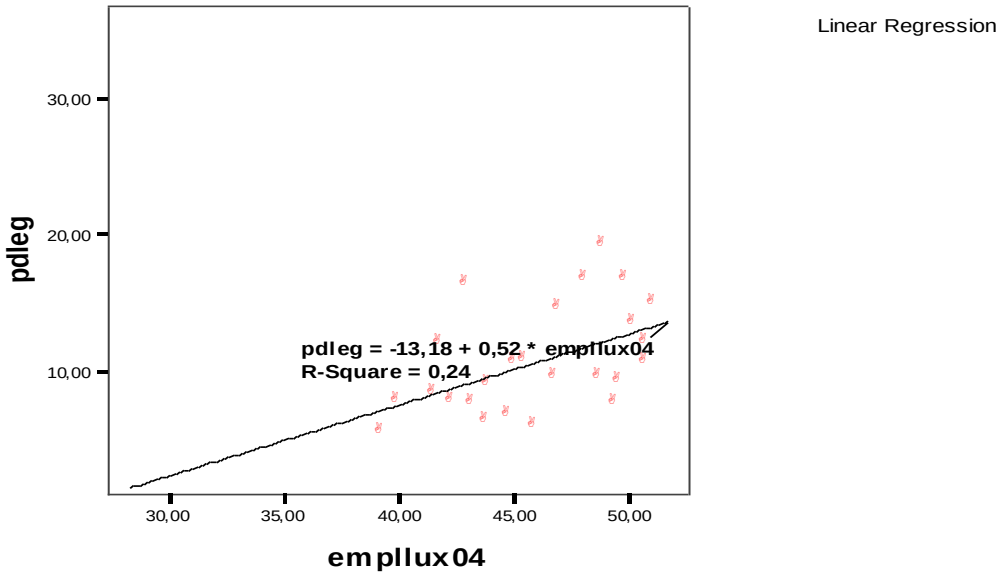

Figure 39 Sud (25 communes)

[113] Une corrélation (un lien) établie au niveau d'agrégats d'individus (souvent des lieux en géographie, des groupes sociaux en sociologie, ...) n'implique pas nécessairement une corrélation au niveau des individus.

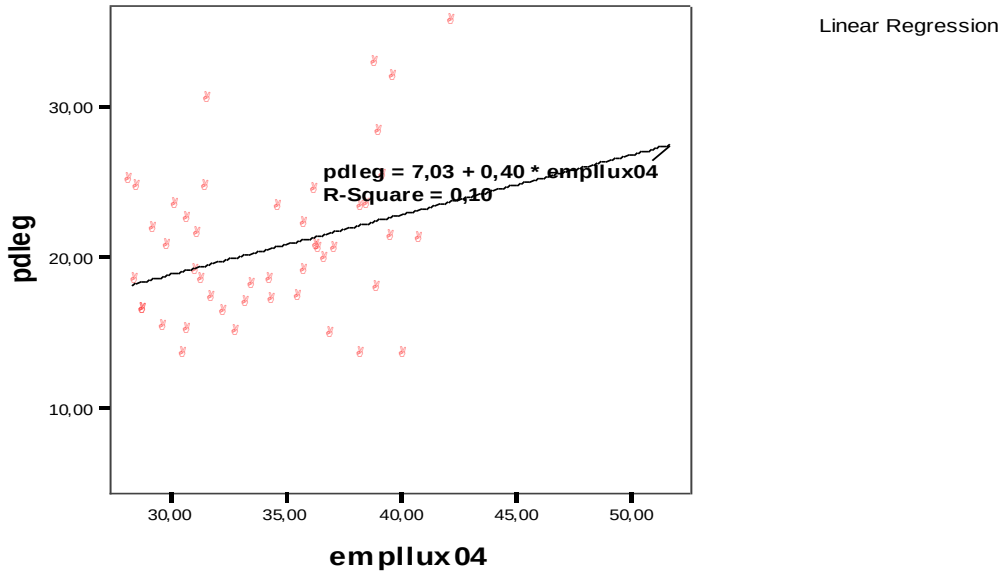

Figure 40 Nord (45 communes)

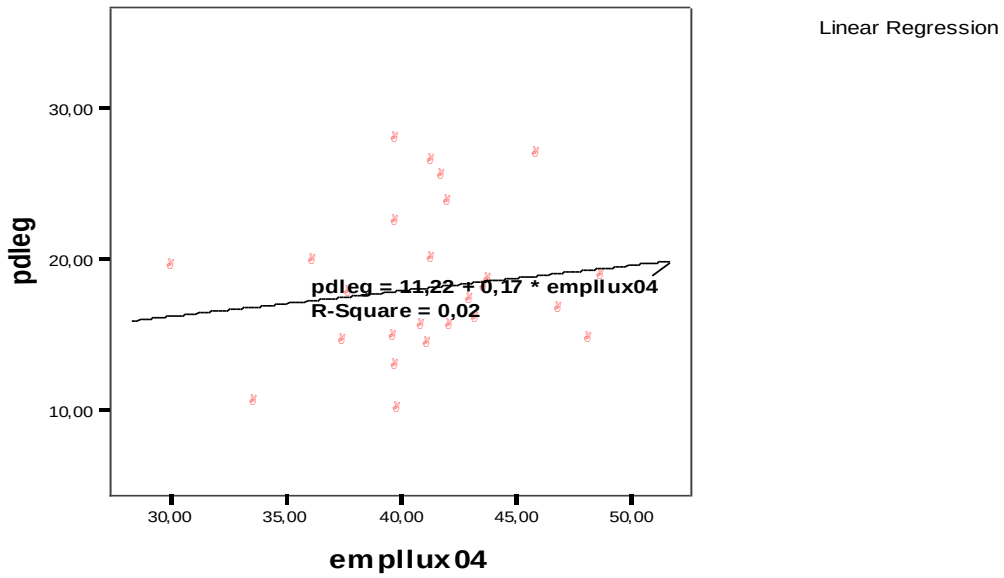

Figure 41 Est (26 communes)

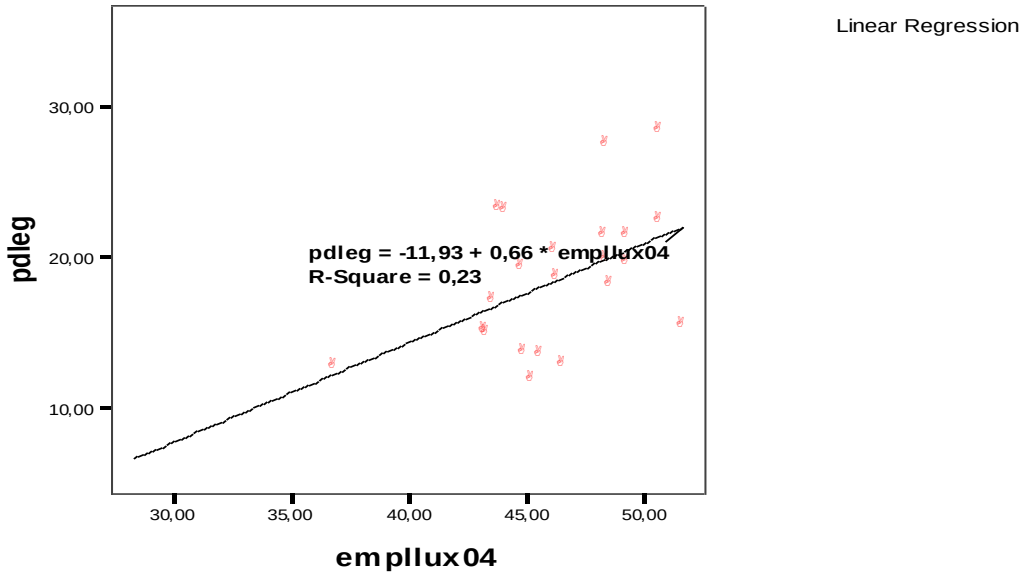

Figure 42 Centre (22 communes)

Dans le Centre, les meilleurs scores des Verts se trouvent là où les employés sont les moins nombreux, alors que tant au niveau national que dans les trois autres circonscriptions on observe la relation inverse. Le Centre est la circonscription où les Verts ont le plus gagné en 2004, mais c'est aussi celle où l'on retrouve les gains les plus impressionnants du PCS et les pertes les plus imposantes du PD. A priori, la conjugaison de ces dernières avec le lien positif observé entre part d'employés dans la communes et résultat absolu du PD dans ce qui constituait son bastion pourrait aider à comprendre pourquoi dans cette circonscription les Verts n'obtiennent pas leurs meilleurs résultats dans les communes à forte proportion d'employés. Néanmoins, cette corrélation négative dans le Centre entre résultat des Verts et proportion d'employés était déjà observée en 1999. En revanche, le seul lien positif constaté entre les scores des Verts (tant en 1999 qu'en 2004) avec un statut socio-professionnel est celui des indépendants (non pas les travailleurs intellectuels indépendants mais bien ceux qu'on appelle parfois les « petits indépendants »). Une analyse plus fine de ces relations particulières pour les Verts dans le Centre mériterait d'être investiguée.

Enfin, le secteur de l'agriculture est positivement corrélé au score du POSL dans la circonscription du Centre. Etant donnée la faiblesse des actifs dans ce secteur dans cette circonscription (selon les données 2004 de la Sécurité sociale, 0% dans six des vingt-cinq communes et un maximum de 1,17% des luxembourgeois actifs), cette co-variation constatée est un résultat statistique qui ne suggère pas d'interprétation substantielle.

3.4 Analyse multivariée (régressions linéaires)

Une série d'analyses reprenant les indicateurs socio-démographiques déjà testés de manière individuelle par rapport aux performances électorales des différents partis ont été réalisées de manière multivariée, ce qui permet de rendre compte de liens tout en contrôlant pour l'effet d'autres variables potentiellement liées elles aussi aux scores des partis. Les interprétations des corrélations ci-dessus doivent en effet se faire *ceteris paribus* (toutes choses restant égales par ailleurs), tandis que les résultats d'une régression permettent de voir si une relation bivariée disparaît ou au contraire apparaît une fois que son effet est contrôlé par l'effet d'autres variables.

Nous avons décidé d'intégrer 13 variables souvent corrélées avec les performances électorales des différents partis (soit pour le vote législatif 2004, de 1999, pour les différences de résultats entre législatives de 1999 et de 2004 ou pour les différences de résultat entre 1999 et 2004 ou encore pour les européennes de 2004) au niveau national pour tester un modèle comprenant quatre groupes de variables :

- Trois de ces variables sont démographiques dans le sens le plus général du terme, puisqu'il s'agit de la taille de la population, sa densité et la proportion d'accroissement de la population dans les dix dernières années ;
- Le second groupe comprend trois variables qui sont la proportion d'étrangers résidant dans la commune, le niveau des loyers, et le taux de chômage des Luxembourgeois[114] ;
- Le troisième groupe donne trois indicateurs de la structure de la population luxembourgeoise, avec le taux d'habitants de plus de 63 ans et le niveau d'éducation (primaire – supérieur) ; enfin, nous avons repris quatre indicateurs de statut socio-économique de la population active luxembourgeoise (ouvriers – employés – agriculteurs – fonctionnaires). Chacun de ces groupes de variables sera entré l'un après l'autre (*stepwise*) et à chaque étape sera procédée une analyse de régression linéaire. Nous rendrons principalement compte des résultats du modèle global (à 13 variables). Nous n'entrerons pas dans les détails dans cette analyse de régression linéaire –il serait par exemple possible d'évaluer le pourcentage moyen de gain ou de perte pour tel ou tel parti pour chaque variation d'une unité d'analyse dans la variable indépendante– qui est avant tout destinée à donner une idée de l'importance relative des différents facteurs identifiés comme étant liés aux performances des différents partis dans l'analyse des corrélations et à éviter de rendre compte de relations fallacieuses.

Le PCS

Au total, 26% de la variabilité des résultats absolus obtenus par le PCS aux législatives de 2004 sont expliqués par ce modèle à 13 variables. Ces mêmes variables étaient plus explicatives pour 1999, puisque près d'un tiers de la variance des résultats était alors expliquée. Pour la différence entre les scores des législatives de 1999 et de 2004 ce modèle est encore plus performant, mais c'est pour le niveau de résultats des européennes de 2004 que les indicateurs de la structure socio-démographique des communes ont au total une valeur explicative maximale, avec plus de 44% de la variance expliquée.

Pour le niveau de résultat de 2004 des législatives, les deux variables significatives dans le modèle global sont le taux de chômage des habitants luxembourgeois (le coefficient est négatif, ce qui indique que plus ce taux est grand, moins bon est le résultat) et la

[114] Nous reprenons cette variable car elle a été préférée au taux de chômage total dans la commune dans l'analyse des corrélations. Vu le lien très important entre ces deux taux nous pouvons néanmoins considérer cet indicateur comme étant, au même titre que les deux autres, révélateurs du contexte socio-économique général de la commune.

proportion d'habitants luxembourgeois ne disposant que d'un diplôme d'études primaires (plus cette proportion est grande, plus le vote PCS est important). Le pourcentage d'étrangers résidant dans la commune (plus il est fort, plus le vote PCS est fort) est presque significatif, tandis que l'on observe des coefficients assez importants et des signes semblables à ceux obtenus dans l'analyse des corrélations pour d'autres variables comme la part d'ouvriers dans la commune (plus elle est importante, moindre est le résultat du PCS) ou la proportion d'agriculteurs (plus elle est importante, meilleur est le résultat du PCS), mais ces variables ne sont pas significativement liées au vote PCS dans ce type d'analyse multivariée.

En comparant les résultats de cette analyse de régression avec celle prenant les scores absolus de 1999 comme variable dépendante, on constate que seul un faible taux de chômage des luxembourgeois est significativement lié (et nettement moins en 1999 qu'en 2004) avec de meilleurs résultats pour le parti dans les deux cas. Le lien avec la part de résidants luxembourgeois n'ayant pas plus d'une éducation primaire est encore positif mais pas significatif, tandis que pour la part d'étrangers, le signe est inversé (ce qui indique que, en contrôlant pour toutes les autres variables, les meilleurs résultats du PCS en 1999 se trouvaient là où la part d'étrangers était la moindre) et ici nettement non significatif (il l'était néanmoins avant de contrôler pour les variables de statut socio-économique de la population, mais devient non significatif en les incluant).

Comme on pouvait s'y attendre au vu du renversement de signe entre 1999 et 2004, les différences de résultats entre 1999 et 2004 sont significativement liées au pourcentage d'étrangers dans la commune (positif). Elles le sont également, mais négativement, avec la part de personnes âgées (le PCS a le plus gagné là où la part des personnes âgées est la plus faible). Enfin, notons que si les indicateurs de structure socio-démographique des communes expliquent le plus la variabilité des résultats du PCS aux européennes (par rapport aux législatives de 1999, 2004 ou de la différence entre ces deux dernières), seul le taux de résidants ayant un diplôme d'études supérieures (plus il est important, moindre est le résultat du PCS) vient s'ajouter aux deux variables significatives identifiées pour les résultats des élections législatives de 2004[115]. Dans les étapes précédentes d'ajouts successifs de groupes de variables, notons que la densité de population (les résultats du PCS étaient meilleurs là où la population était peu dense) était significativement et négativement liée au résultat aux européennes avant l'introduction des variables de statut socio-économique.

Le POSL

Au total, plus de la moitié (57%) de la variabilité des résultats absolus obtenus par le POSL aux législatives de 2004 est expliquée par le modèle global. Les indicateurs socio-démographiques des communes parviennent donc beaucoup mieux rendre compte des performances de ce parti que de celles du PCS. Contrairement à ce dernier, le modèle se révèle plus explicatif pour 1999 (53%), tandis que pour la différence entre les scores des législatives de 1999 et de 2004 moins d'un tiers de la variance est expliquée. Comme pour le PCS, c'est pour le niveau de résultats des européennes de 2004 que les indicateurs de la structure socio-démographique des communes ont au total une valeur explicative maximale, avec plus de 61% de la variance expliquée.

La densité de population (plus elle est grande, meilleur est le score du POSL), la part d'habitants ayant un niveau d'éducation faible (plus elle est importante, meilleur est le score du POSL), la proportion d'employés (plus elle est grande, meilleur est le score du parti) et d'agriculteurs (plus est grande, moindre est le résultat du parti) dans la population active luxembourgeoise sont les quatre variables significativement liées (les deux dernières nettement moins) au score absolu du POSL aux législatives de 2004 dans les 118 communes.

[115] La part des étrangers résidant dans la commune est donc aussi positivement liée (plus elle est importante, plus le vote du PCS est fort) au score du parti, ce qui contredit le lien négatif observé pour la corrélation avec le vote européen.

Il est intéressant de constater que lorsque l'on contrôle pour les autres variables, la taille de la population est négativement liée au score du POSL (cette variable est significative pour les étapes menant au modèle global mais pas pour ce dernier). La densité de population, elle, caractérise nettement (on le voyait déjà dans l'analyse des corrélations) les communes où le score du POSL est le meilleur.

En 1999, le niveau d'éducation et la part d'agriculteurs étaient déjà significativement (et avec le même signe qu'en 2004) liés aux résultats du parti. Les gains et pertes du POSL sont significativement liés au pourcentage d'étrangers résidant dans la commune (là où ce taux est important, le POSL a perdu et là où il est faible, le POSL a gagné), à la part des habitants ayant un niveau d'éducation supérieure (gains du POSL là où ce taux est élevé et vice-versa), et à la densité de population (gains du parti dans les communes les plus denses). L'analyse des résultats aux européennes ne révèle rien d'autre que ce qui a été découvert pour l'analyse des législatives de 2004, c'est-à-dire un lien significatif avec les mêmes quatre variables (densité de population, niveau d'éducation faible, employés et agriculteurs), mais avec des coefficients plus importants.

Le PD

Le modèle complet ne permet pas d'expliquer davantage la variabilité des résultats du PD que ceux du PCS aux législatives de 2004 (27% de variance expliquée). Il explique encore moins les résultats de 1999 et la différence entre les deux élections successives que pour les chrétiens-sociaux. En ce qui concerne les résultats absolus aux européennes, les variables socio-démographiques sont beaucoup moins explicatives que dans le cas du PCS et surtout du POSL, puisque la variabilité expliquée est ici semblable à celle pour les législatives.

La densité de population est négativement liée aux résultats du PD aux législatives de 2004 (plus la commune est densément peuplée, plus le score des libéraux est faible) tout comme le niveau d'éducation primaire (plus la part des « peu éduqués » est grande, moindre est le score du PD). Ces résultats sont le miroir de ceux obtenus pour le POSL (voir plus haut). Une troisième variable est relativement proche du niveau de significativité : la part des personnes âgées (plus elle est grande, meilleur est le score du PD).[116] En 1999, seule la densité de population (avec un lien allant dans le même sens qu'en 2004) était significative. Notons aussi que comme pour le PCS, les variables de statut socio-économique sont loin d'approcher le taux de significativité, même si le PD semble avoir surtout limité les dégâts en 2004 dans les communes à plus forte proportion d'agriculteurs (cette variable est presque significative dans l'analyse des différences de résultats entre 1999 et 2004). On peut dire la même chose des communes où la part des personnes âgées est plus importante (ce lien est très significatif dans l'analyse des différences de résultats entre 1999 et 2004). Enfin, les deux variables significativement liées aux résultats des législatives de 2004 le sont également pour les européennes, avec des coefficients plus importants que ceux observés pour les législatives.

Les Verts

Le modèle global explique environ 30% de la variabilité des résultats des Verts aux législatives de 2004, moins de 20% en 1999 et environ 20% pour les différences entre ces deux élections. En revanche, tout comme pour le PCS et le POSL, plus de la moitié de la variabilité des résultats des Verts enregistrés aux européennes de 2004 par commune peut être expliquée par nos variables de structure socio-démographique de ces communes.

Pour les législatives de 2004, seule la part des personnes âgées (quand celle-ci est faible, les Verts obtiennent leurs meilleurs résultats) est significative dans le modèle complet. Aux étapes précédentes de l'analyse, le taux d'habitants ayant un diplôme de

[116] Notons que si le coefficient pour cette variable était très faible et la relation non significative dans l'analyse relative aux performances du POSL, le lien était pour ce parti négatif, ce qui renforce encore l'impression que le PD et le POSL ont obtenu leurs meilleurs scores dans des communes qui se différencient nettement sur ces trois variables.

l'enseignement supérieur (plus ce taux était fort, meilleur était le résultat des Verts) et le loyer (plus il était élevé, plus le résultat des Verts était bon) étaient significatives mais ces variables ne le sont plus dans l'analyse finale.

Pour les résultats de 1999, c'est le taux de chômage des Luxembourgeois (plus il était important, plus le résultat des Verts était important) qui était le seul facteur significatif, ce qui contredisait, au niveau agrégé en tout cas (et en tenant compte du niveau très bas du chômage au Luxembourg), la théorie d'Inglehart souvent prise comme référence pour expliquer la création et le développement des partis écologistes en Europe.

Les gains des Verts en 2004 sont significativement (et négativement) liés à la part des personnes âgées dans la commune et à la proportion d'ouvriers dans la population active luxembourgeoise (quand la part des personnes âgées et des ouvriers est faible, les gains des Verts en 2004 sont plus importants) et plus légèrement (mais positivement) à la part des étrangers dans la commune (plus cette part est grande, plus important est le gain des Verts en 2004). Enfin, aux européennes, tant la part des personnes âgées que le niveau d'éducation sont très significativement liés aux résultats des Verts (à nouveau, plus la part de personnes âgées est grande, moindre est le résultat des Verts et plus la proportion d'habitants à niveau d'éducation élevé est forte, meilleurs sont leurs scores), tandis que le lien négatif avec la part d'ouvriers est proche du niveau de significativité.

L'ADR

C'est pour l'ADR que notre modèle socio-démographique a le plus de capacités explicatives : environ 70% de la variabilité des résultats absolus des législatives et des européennes de 2004 sont expliqués par le modèle, plus de la moitié de la variance des résultats aux législatives de 1999 également. Seules les différences entre les législatives de 1999 et 2004 donnent un niveau d'explication nettement moindre que pour les autres partis (ce qui est logique, vu que les variables socio-démographiques expliquent très bien et de façon similaire les résultats absolus de ces deux élections successives).

Pas moins de cinq variables sont significativement liées aux résultats de l'ADR en 2004 : les deux variables de niveau d'éducation (tant la part d'habitants ayant un niveau d'études primaires que la part d'habitants ayant un niveau d'études supérieures –notons que pour cette dernière le lien est plus légèrement significatif– sont négativement liées, ce qui laisse penser que c'est dans les communes les plus « moyennes » par rapport au niveau d'éducation que l'ADR atteint ses meilleurs scores), l'évolution de la taille de la population de la communes sur les dix dernières années (plus elle est grande, plus le score est bon), le taux d'employés résidant dans la commune (lien négatif assez important) et enfin la part d'étrangers dans la commune (moins elle est importante, meilleur est le score de l'ADR).

Malgré le bon niveau d'explication général observé, une seule variable du modèle complet est significativement liée aux résultats de 1999. Il s'agit du niveau d'éducation (primaire, plus le taux d'habitants n'ayant pas dépassé ce stade d'études est important, moindre est le score de l'ADR). Notons que la densité de population, le niveau des loyers et le pourcentage d'étrangers résidant dans la commune étaient tous trois négativement et significativement liés au score de 1999 avant l'introduction des variables de statut socio-économique dans le modèle. Le niveau des loyers est en revanche le seul à être significatif dans l'explication des différences de résultats entre 1999 et 2004 : l'ADR aurait plutôt limité les dégâts dans les communes où les loyers sont comparativement les plus élevés. Enfin, pour les européennes, le niveau d'éducation (primaire) et la part des employés sont négativement et significativement liés aux résultats de l'ADR, tandis que l'évolution de la population dans les dix dernières années est quant à elle positivement et significativement liée (pour tous les trois, le lien va donc dans le même sens qu'aux législatives).

La Gauche et le PCL

La part d'explication des caractéristiques socio-démographiques des communes dans les résultats électoraux enregistrés à ce niveau est importante pour le PCL (plus de la moitié

de la variabilité expliquée) aux européennes. C'est beaucoup moins le cas pour la Gauche, et encore moins pour ce parti aux législatives. Notons que la faible variabilité des résultats de ces petits partis, du fait de leur faible soutien électoral, rend l'analyse moins pertinente.

Pour les législatives, les deux variables significativement liées aux résultats de la Gauche en 2004 sont l'évolution de la taille de la population dans les dix dernières années et le taux de chômage (pour les deux, plus l'indicateur prend une valeur forte, plus le score de la Gauche est bon). Le taux de chômage est également lié aux résultats des européennes, avec la densité de population (plus elle est forte, meilleur est le score de la Gauche), les loyers et la part d'agriculteurs (ceci peut paraître contre-intuitif, mais en contrôlant pour toutes les autres variables les résultats du parti sont meilleurs là où les loyers sont plus élevés et là où la part d'agriculteurs est comparativement plus importante). Malgré les scores très faibles du PCL aux européennes, quatre variables sont significatives dans le modèle global : les deux plus fortes sont la densité de population (plus elle est grande, meilleur est le score du parti) et le taux d'habitants à niveau d'éducation faible (plus ce taux est important, meilleur est le résultat du PCL). L'évolution de la taille de la population dans les dix dernières années et le taux d'employés sont aux aussi positivement liés aux performances des communistes aux européennes.

Parti	Lien significatif positif	Lien significatif négatif
PCS	Education primaire	Taux chômage
POSL	Densité de population Education primaire Employés	Agriculteurs
PD		Densité de population Education primaire
Les Verts		Pop. âgée
ADR	Evolution de la taille de pop.	Pop. étrangère Employés Education primaire Education supérieure
La Gauche	Evolution de la taille de pop. Taux chômage	

Figure 43 Analyse multivariée des électorats aux législatives de 2004

Parti	Lien significatif positif	Lien significatif négatif
PCS	Pop. étrangère	Education supérieure Taux chômage
POSL	Densité de population Education primaire Employés	Agriculteurs
PD		Densité de population Education primaire
Les Verts	Education supérieure	Pop. âgée Ouvriers
ADR	Evolution de la taille de pop.	Employés Education primaire
La Gauche	Densité de population Taux chômage Loyers Agriculteurs	
PCL	Densité de pop. Evolution de la taille de pop. Education primaire Employés	

Figure 44 Analyse multivariée des électorats aux européennes de 2004

4 Analyse du vote d'après le sondage post-électoral

4.1 Caractéristiques des différents électorats aux législatives

4.1.1 Structure par âge des différents partis 333
4.1.2 Implantation géographique des partis 335
4.1.3 Structure par genre des électorats 336
4.1.4 Structure de l'électorat par niveau de formation 337
4.1.5 Structure de l'électorat selon l'activité, l'occupation, le secteur et le statut professionnel 339

4.2 Analyse des électorats à travers les valeurs

4.2.1 Principaux enseignements de l'Enquête sur les valeurs 2002 347
4.2.2 Positionnement sur la politique, la démocratie et ses institutions 352
4.2.3 Positionnement gauche-droite 361
4.2.4 Attitudes vis-à-vis de l'économie et de l'égalité 369
4.2.5 Attitudes vis-à-vis de l'Europe et des Européens 374
4.2.6 Attitudes vis-à-vis de la religion et de la fin de vie 379
4.2.7 Valeurs matérialistes et post-matérialistes 382
4.2.8 Migrations électorales 384

Figure 1 Structure de l'électorat par âge 334
Figure 2 Vote principal des moins de 70 ans, des 70-75 ans, des plus de 75 ans et de l'ensemble de l'échantillon 335
Figure 3 Structure de l'électorat par circonscription 336
Figure 4 Structure de l'électorat selon le genre 337
Figure 5 Structure de l'électorat par niveau d'instruction.....338
Figure 6 Structure de l'électorat selon le niveau de formation en trois catégories 339
Figure 7 Structure de l'électorat selon l'activité 340
Figure 8 Structure de l'électorat par occupation professionnelle.....340
Figure 9 Vote principal des retraités par anciens secteurs d'activités.....341
Figure 10 Vote des actifs par secteurs d'activités 342
Figure 11 Structure de l'électorat par secteurs d'emploi 342
Figure 12 Structure de l'électorat selon la condition professionnelle 343
Figure 13 Structure de l'électorat d'après la condition d'indépendant 344
Figure 14 Structure de l'électorat d'après la condition d'employé.....344
Figure 15 Structure de l'électorat d'après la condition d'ouvrier 345
Figure 16 Structure de l'électorat d'après la condition fonctionnaire et employé public 345
Figure 17 Structure de l'électorat selon l'intérêt pour la politique 353
Figure 18 Structure de l'électorat selon le taux d'adhésion à un parti 354
Figure 19 Structure de l'électorat selon le taux d'adhésion à un syndicat.....355
Figure 20 Structure de l'électorat selon la satisfaction sur la démocratie au Luxembourg 356
Figure 21 Structure de l'électorat selon la satisfaction sur de la démocratie dans l'UE 357
Figure 22 Structure de l'électorat selon la confiance envers le Gouvernement 357
Figure 23 Structure de l'électorat selon l'avis sur le bilan du Gouvernement sortant 358
Figure 24 Structure de l'électorat selon la confiance envers la Chambre des députés.....359
Figure 25 Structure de l'électorat selon la confiance envers la Tripartite 359
Figure 26 Structure de l'électorat selon la confiance envers le Conseil européen 360
Figure 27 Structure de l'électorat selon la confiance envers la Commission européenne 360
Figure 28 Structure de l'électorat selon la confiance envers le Parlement européen 361
Figure 29 Structure de l'électorat selon le positionnement gauche-droite.....363
Figure 30 Structure de l'électorat selon le positionnement gauche-centre-droite 364
Figure 31 Structure de l'électorat selon le positionnement extrême gauche-extrême droite 364
Figure 32 Motif principal du vote par électorat: Ensemble 365
Figure 33 Motif principal du vote par électorat: PCL 366
Figure 34 Motif principal du vote par électorat: La Gauche.....366
Figure 35 Motif principal du vote par électorat: Les Verts.....367
Figure 36 Motif principal du vote par électorat: POSL 367
Figure 37 Motif principal du vote par électorat: PD 368
Figure 38 Motif principal du vote par électorat: PCS 368

Figure 39 Motif principal du vote par électorat: ADR 369
Figure 40 Structure de l'électorat selon l'élément déterminant dans le choix de vote..... 369
Figure 41 Structure de l'électorat selon le mode d'organisation de l'économie 370
Figure 42 Structure de l'électorat selon l'axe « Protection de l'environnement - Sécurité de l'emploi » 371
Figure 43 Structure de l'électorat selon l'axe « Qualité de la vie - Croissance économique »..... 372
Figure 44 Structure de l'électorat selon la position personnelle sur l'égalité sociale 372
Figure 45 Structure de l'électorat sur la situation économique au Luxembourg en 2004 373
Figure 46 Structure de l'électorat sur la situation économique à venir au Luxembourg..... 374
Figure 47 Structure de l'électorat sur la priorité nationale à l'emploi..... 374
Figure 48 Structure de l'électorat sur les droits des ressortissants de l'UE.... 375
Figure 49 Structure de l'électorat sur le droit de vote des ressortissants UE à toutes les élections 375
Figure 50 Structure de l'électorat selon l'appréciation de l'appartenance du Luxembourg à l'UE 376
Figure 51 Structure de l'électorat selon la position personnelle sur l'intégration européenne 377
Figure 52 Structure de l'électorat sur la conformité des décisions prises par l'UE par rapport aux intérêts du Luxembourg 377
Figure 53 Structure de l'électorat selon l'avis sur la conformité des décisions prises par l'UE par rapport aux intérêts personnels 378
Figure 54 Structure de l'électorat selon le sentiment d'identité européenne.. 378
Figure 55 Structure de l'électorat selon la fierté d'être citoyen de l'UE..... 379
Figure 56 Structure de l'électorat par lien déclaré vis-à-vis de la religion 380
Figure 57 Structure de l'électorat selon la pratique religieuse 380
Figure 58 Structure de l'électorat selon la position personnelle sur l'acharnement thérapeutique..... 381
Figure 59 Structure de l'électorat selon l'échelle matérialiste - post-matérialiste..... 382
Figure 60 Où sont allés les électeurs de 1999 du PCS ?..... 385
Figure 61 Où sont allés les électeurs de 1999 du POSL ?..... 386
Figure 62 Où sont allés les électeurs de 1999 du PD ?..... 386
Figure 63 Où sont allés les électeurs de 1999 des Verts ?..... 387
Figure 64 Où sont allés les électeurs de 1999 de l'ADR ?..... 387
Figure 65 Migrations des électeurs entre 1999 et 2004..... 388
Figure 66 Pourcentage d'électeurs ayant émis un vote différent aux élections européennes (sur base des électorats des législatives) 396
Figure 67 Vers quels partis vont les électeurs « migrants » aux élections européennes ? 396
Figure 68 Votes disjoints entre élections législatives et européennes de 2004..... 397

4.1 Caractéristiques des différents électorats aux législatives

Dans les graphiques qui suivent, nous avons croisé le parti pour lequel les électeurs déclarent avoir « principalement » voté (soit un vote de liste, soit un vote personnalisé sur une seule liste, soit un vote panaché inter-listes mais avec une dominante pour les candidats d'un parti en particulier) avec une série de variables socio-démographiques, de motivations données pour justifier son vote, et de positions sur une série de valeurs afin de caractériser les différents électorats des partis politiques luxembourgeois en 2004. Nous utilisons les données pondérées pour l'âge et le sexe, la circonscription électorale, la situation par rapport à l'activité (actifs - inactifs) et le vote principal estimé.

4.1.1 Structure par âge des différents partis

Pour ce premier croisement, nous disposons de deux points de comparaison dans le temps. Cette analyse classique des électorats figure en effet également dans le rapport pour la Chambre des Députés sur les élections législatives de 1999 et dans celui-ci étaient aussi reproduits des résultats d'enquêtes de l'ILReS menées entre 1986 et 1991[1].

En 1999, l'étude comparée du poids des cohortes de répondants âgées de plus de 65 ans parmi les différents électorats aboutissait au constat suivant : sur une période d'environ 10 ans, les électorats du PCS mais aussi et surtout du POSL avaient vieilli. Pour ce dernier parti, on constatait même un triplement du poids de cette catégorie (de 9% à 27%)[2]. Pour l'électorat du PCS comme pour celui du POSL cette catégorie d'âge était devenue la composante la plus importante. Pour ces deux échantillons, les 35-49 ans qui étaient pourtant au total les plus nombreux n'arrivaient qu'au troisième rang dans les électorats du POSL et du PCS (en 1999 les 35-49 ans avaient un poids équivalent aux 50-64 ans et étaient donc en réalité au deuxième rang ex aequo).

En 2004, la catégorie des 35-49 ans arrive en tête dans les électorats des quatre plus grands partis. Pour l'électorat du PCS, il aura suffi d'un petit tassement de la catégorie des personnes âgées de plus de 65 ans (qui constitue encore 27% des électeurs chrétiens-sociaux, soit 1% de moins qu'en 1999) pour que la classe des 35-49 devienne la plus imposante (entre 1986 et 1991 la classe 50-64 ans était la plus importante de l'électorat PCS avec plus de 30%). Pour le POSL la diminution de poids de la catégorie des plus de 65 ans est plus marquée, puisqu'elle passe de 27% à 22,4% tandis que la classe des 35-49 bondit à plus de 29%. Comme en 1999, les personnes de plus de 65 ans restent largement en tête des personnes interrogées qui ne répondent pas lorsque l'on demande le parti pour lequel ils ont voté. Parmi ces effectifs, notons que l'on trouve aussi les abstentionnistes qui n'ont par définition pas de réponse à donner à cette question, et nous avons signalé plus

[1] Fehlen, Fernand, Piroth, Isabelle & Poirier, Philippe, op.cit, p318-319, 2000. Au total de cette série d'enquêtes, 7 691 avaient été interrogées sur le parti auquel elles donneraient le plus de voix si des élections avaient lieu tout prochainement.

[2] Il est probable qu'une telle différence de résultat est partiellement due à la variable utilisée pour le vote déclaré. En 1999, elle reprenait personnes déclarant un vote de liste ou un vote personnalisé sur une seule liste mais omettait les « panacheurs » qui avaient voté principalement pour une liste, tandis que dans les sondages précédents et en 2004 la variable classique du vote principal est utilisée. En 1999 les électorats étaient donc définis comme parfaitement « étanches » les uns par rapport aux autres. En 2004 nous préférons utiliser la variable plus large du vote principal car elle nous permet de ne pas perdre les informations relatives aux répondants « panacheurs » inter-listes. En outre, si il est correct d'interpréter un vote panaché inter-listes comme étant mû par un vote davantage lié aux notabilités qu'aux idéaux défendus par les partis, ce vote pour notables s'exprime surtout (et peut-être exclusivement) dans la partie minoritaire des voix accordées à un parti, et non pas dans la partie majoritaire de ce vote. Un vote panaché qui s'exprime principalement pour un parti, même si il est accompagné de votes personnalisés pour des candidats d'autres partis selon leur notabilité, peut donc aussi entrer dans la définition de ce qui constitue l'électorat d'un parti (comme pour l'autre définition, l'appartenance à un électorat est aussi exclusive, même si certaines voix minoritaires ont été données à des candidats d'autres partis).

haut qu'en vertu de la dispense de vote obligatoire pour les plus de 75 ans les abstentionnistes sont principalement des personnes âgées.

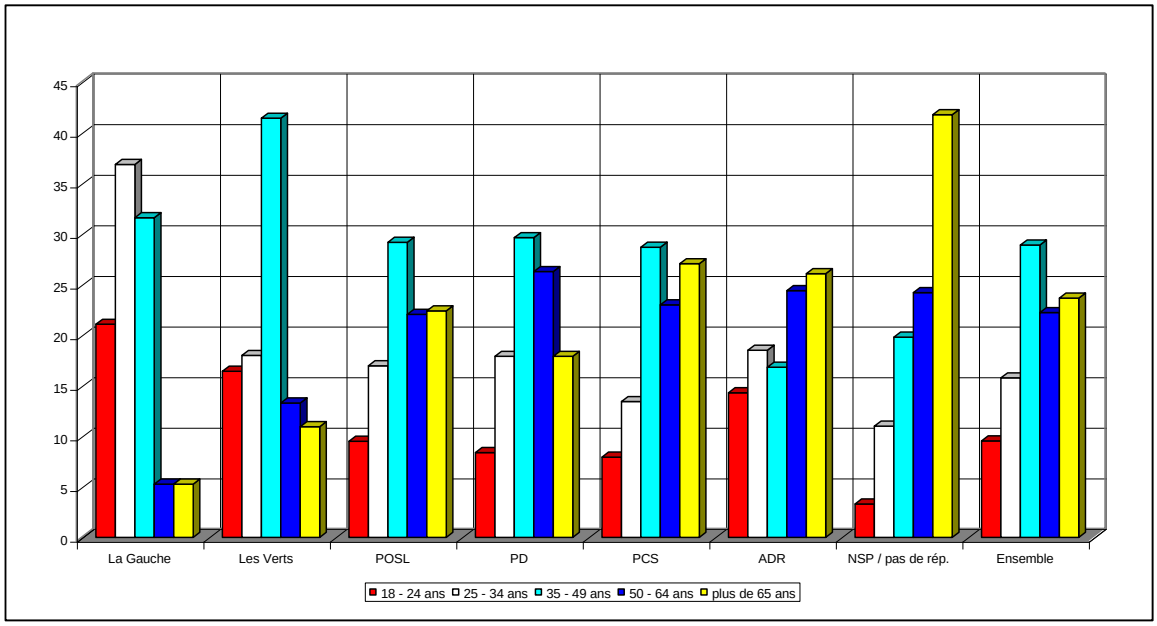

Figure 1 Structure de l'électorat par âge

Chez les Verts, la catégorie des 35-49 ans est de très loin dominante, puisqu'elle représente à elle seule plus de 40% de l'électorat écologiste, les 25-34 ans arrivant seconds mais avec seulement 18% (alors que cette catégorie représentait plus de 30% en 1999). Notons encore que les moins de 24 ans comptent pour 16,4% de l'électorat écologiste en 2004.

Avec la Gauche (dont les résultats doivent être interprétés avec prudence, compte tenu de la faiblesse des effectifs), les Verts gardent donc, et de loin, l'électorat le plus jeune puisque trois quarts de leurs électeurs ont moins de 50 ans (près de 90% pour la Gauche, avec notamment plus de 20% pour les moins de 24 ans).

Sur cette statistique, c'est l'ADR qui compte l'électorat le plus âgé (49,6% de moins de 50 ans), juste devant le PCS (exactement 50% de moins de 50 ans). Pour l'ADR, la catégorie des plus de 65 ans occupe désormais le premier rang, alors que dans les enquêtes précédentes les 50-64 ans composaient la classe la plus importante.

L'électorat du Parti Démocratique, bien que contracté en 2004, diffère quant à lui assez peu de l'instantané de 1999, avec une distribution assez proche de la moyenne de l'échantillon mais qui sous-représente les plus de 50 ans (et surtout les plus de 65 ans) par rapport à cette moyenne.

Il est intéressant de se pencher plus particulièrement sur le vote des plus de 70 ans en 2004, étant donné que la dispense du vote obligatoire est passée de 70 à 75 ans pour le scrutin de 2004. Bien entendu, nous ne pouvons pas vérifier si les personnes de plus de 70 ans qui ont voté en 2004 l'auraient fait s'ils avaient encore disposé de la dispense de vote obligatoire, mais un coup d'œil au taux de participation des 70-75 ans (98,4%, soit exactement le taux de participation moyen de l'échantillon total) par rapport aux plus de 75 ans (environ 10% de moins que la moyenne de l'échantillon), laisse envisager qu'une partie des 70-75 ans aurait bien profité du vote facultatif s'il lui avait été loisible de la faire. Compte tenu de ces réserves, nous pouvons néanmoins tenter d'identifier les partis qui potentiellement bénéficient le plus de cette réforme, et ceux qui se retrouvent désavantagés.

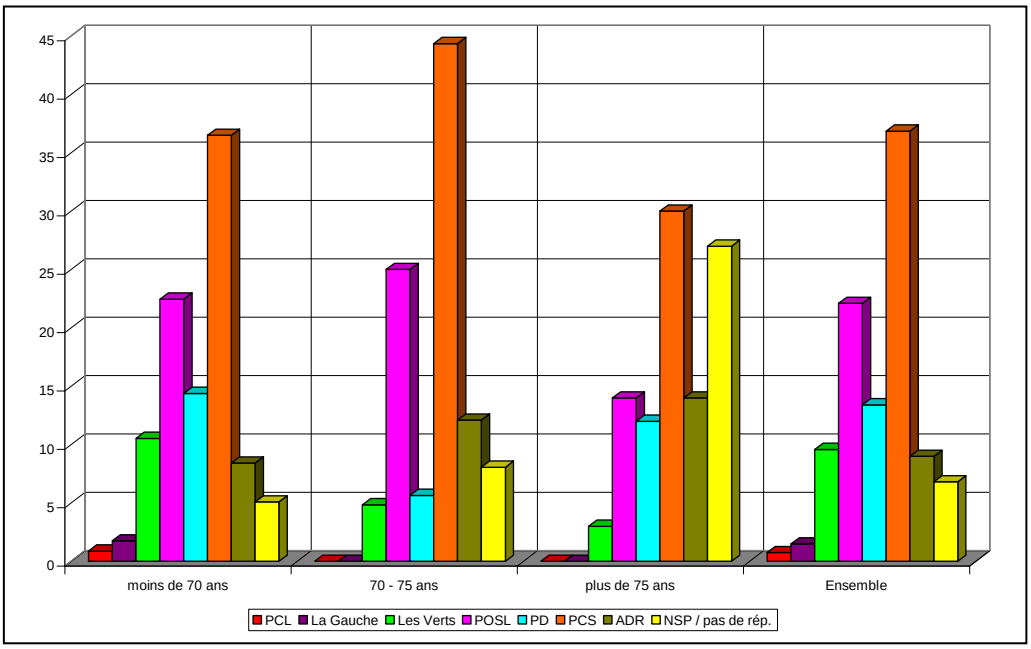

Figure 2 Vote principal des moins de 70 ans, des 70-75 ans, des plus de 75 ans et de l'ensemble de l'échantillon

Selon les calculs effectués sur la tranche d'âge 70-75 ans (une classe assez peuplée, avec plus de 100 répondants dans l'échantillon), et en tenant compte d'un nombre plus élevé que pour la moyenne de l'échantillon de non réponses à la question du vote principal, on constate que ce sont surtout les Libéraux et les Verts qui se voient désavantagés par le relèvement de l'âge de la dispense de vote obligatoire. Il semblerait que ce soit aussi le cas des partis de la gauche radicale (la faiblesse des effectifs pour ces partis explique en grande partie le fait que nous n'ayons trouvé aucun répondant de plus de 70 ans déclarant voter principalement pour un de ces deux partis).

Les partis avantagés seraient surtout le PCS, le POSL et dans une moindre mesure l'ADR. Le vote principal pour l'ADR est plus important dans les 70-75 ans que dans l'ensemble de l'échantillon mais la proportion de votes ADR est encore plus forte parmi les plus de 75 ans (près de 20% des répondants de plus de 75 ans qui déclarent avoir voté en 2004 indiquent un vote principal pour l'ADR, pour environ 13% parmi les 70-75 ans).

4.1.2 Implantation géographique des partis

Parmi les grands partis on constate que la majorité des électeurs du POSL se trouve dans la circonscription Sud (56,8%, soit près de 4% de plus qu'en 1999) tandis que la circonscription Centre compte en 2004 pour 47,5% dans l'électorat du PD (42% en 1999). Cette concentration des votes socialistes et libéraux dans leurs bastions correspond bien aux résultats analysés plus haut[3].

[3] La comparaison avec la proportion des électeurs fictifs dans chacun des électorats obtenus sur base des résultats officiels des élections indique que ce que représente la circonscription Sud dans l'électorat du POSL est bien d'environ 56%. Le poids du Centre dans l'électorat du PD se révèle moindre (moins de 40%) que celui obtenu par les données de sondage.

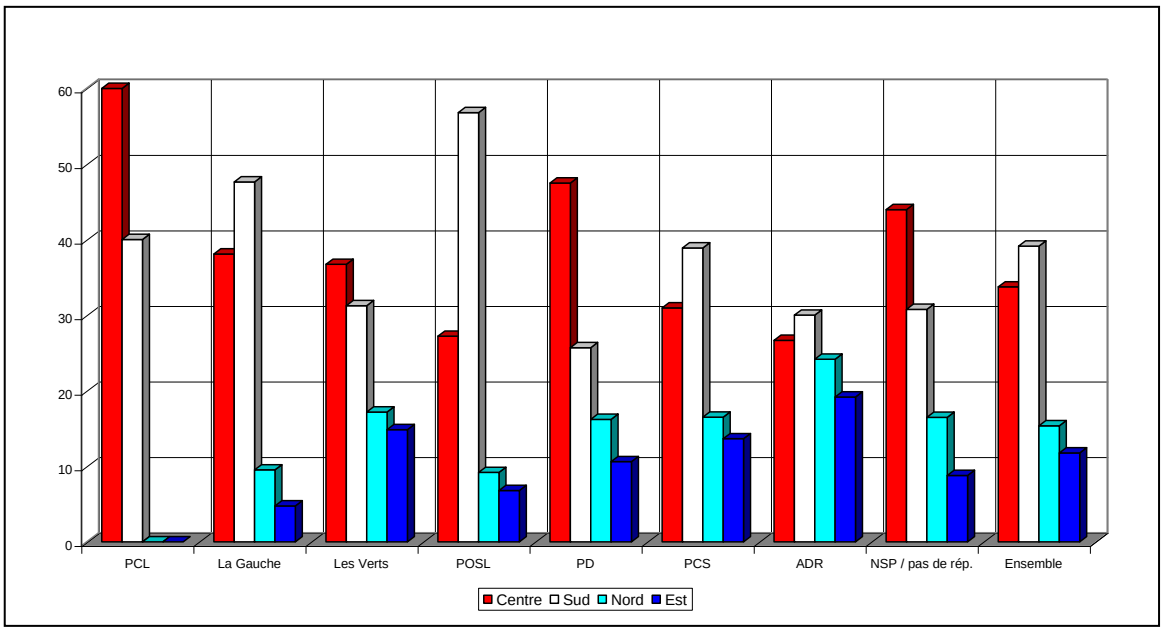

Figure 3 Structure de l'électorat par circonscription

Selon le sondage, les Verts comptent aussi la plupart de l'électorat dans la circonscription Centre (36,7%) mais en réalité leur électorat dans la circonscription Sud est plus important en valeur absolue (se rapporter aux résultats en nombre d'électeurs fictifs).

La distribution géographique de l'électorat du PCS éclaire à nouveau son très bon résultat dans toutes les circonscriptions, puisqu'il s'agit de loin de la distribution la plus proche de la moyenne de l'échantillon. Tant dans le sondage qu'en termes de résultats réels, le poids du Sud dans l'électorat du PCS est très légèrement en-dessous de la moyenne, celui du Centre un peu plus nettement en-dessous de cette moyenne, et ceux de l'Est et du Nord sont un peu plus importants que pour la moyenne de l'échantillon.

La forme de la distribution géographique de l'électorat de l'ADR exacerbe ces différences par rapport à la moyenne de l'échantillon avec des sur-représentations (le Nord et l'Est) et des sous-représentations (le Sud et le Centre) de circonscriptions nettement plus marquées que celles remarquées pour l'électorat chrétien-social.

Notons encore la physionomie de l'électorat de la Gauche, proche de celle du POSL mais avec un déséquilibre nettement moindre entre le Sud et le Centre, tandis que l'électorat du PCL selon le sondage provient davantage du Centre que du Sud, alors que les résultats électoraux indiquent l'inverse, avec plus de 70% de l'électorat communiste dans le Sud (la faiblesse des effectifs peut expliquer ce biais dans la représentation de cet électorat). Enfin, les personnes qui n'ont pas répondu à la question du vote principal exprimé (soit parce qu'ils se sont abstenus, soit parce qu'ils ont exprimé un vote blanc, soit parce qu'ils ne veulent pas divulguer leur choix) se trouvent dans la circonscription du Centre qui est aussi la circonscription où l'abstention est de loin la plus importante, un phénomène typique des grandes villes.

4.1.3 Structure par genre des électorats

Comme en 1999, un peu plus de la moitié des personnes interrogées sont des femmes (51,8%). Certains électorats se distinguent comme étant majoritairement masculins : c'est le cas de l'ADR et du PD (pour lesquels cette caractéristique était également présente en 1999) mais aussi du POSL (52,5% d'hommes composent l'électorat socialiste selon le sondage) et du PCL (60% du petit nombre d'effectifs).

Ce renversement important dans l'électorat socialiste ne peut s'expliquer par la transformation simultanée de la composition de l'électorat de la Gauche, qui passe d'une majorité d'hommes à une majorité de femmes, étant donné que l'analyse par genre de

1999 qui concernait ce parti reprenait aussi l'électorat communiste (puisqu'une seule liste à la « gauche de la gauche » se présentait). En voyant en 2004 que cet électorat communiste est très largement masculin, on peut supposer que la partie de l'électorat qui votait pour la Gauche en 1999 sans adhérer à l'idéologie communisante pouvait très bien déjà être majoritairement féminin.

Notons encore que la composition par genre de l'électorat chrétien démocrate est comme en 1999 majoritairement féminin, tout comme le groupe de personnes qui n'a pas répondu à la question du choix électoral.

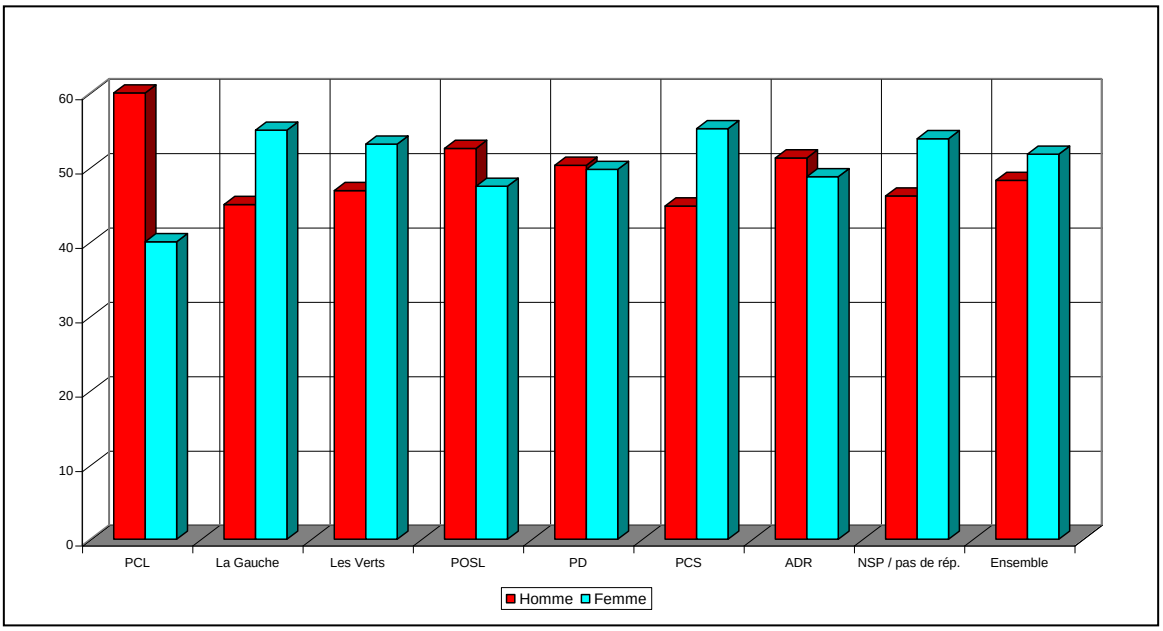

Figure 4 Structure de l'électorat selon le genre

4.1.4 Structure de l'électorat par niveau de formation

L'analyse se révèle ici assez délicate, étant donné que le nombre de répondants peu instruits (études primaires seulement) est largement sous-représenté dans l'échantillon par rapport au dernier recensement de la population[4], tandis que les personnes très instruites sont elles légèrement sur-représentées. En l'absence d'un redressement approprié de l'échantillon en faisant intervenir la variable niveau de formation dans la pondération appliquée aux données brutes, nous ne pouvons régler ce problème au stade de l'analyse statistique. Tout au plus pouvons-nous regrouper les variables « primaire » et « secondaire 1er cycle » afin d'approcher la proportion réelle de la population ayant un niveau de formation assez faible, en faisant l'hypothèse d'un comportement électoral assez semblable de ces deux catégories de répondants. Nous ferons de même pour les répondants les plus éduqués (les deux catégories « études supérieures ») en regroupant ceux qui ont obtenu un diplôme au moins égal à Bac +1. En tout état de cause, la comparaison entre électorats de 2004 reste valide mais la comparaison longitudinale (avec les données de 1999) doit se faire avec la plus grande prudence. Nous allons néanmoins tenter de dégager quelques grandes tendances sur base du croisement entre vote principal et la variable niveau de formation originelle et entre votre principal et niveau de formation en trois positions (faible-moyen-supérieur).

[4] Burnotte-Boreux, Catherine, Casteels, Yvan & Fehlen, Fernand, op.cit, p167, 2003.

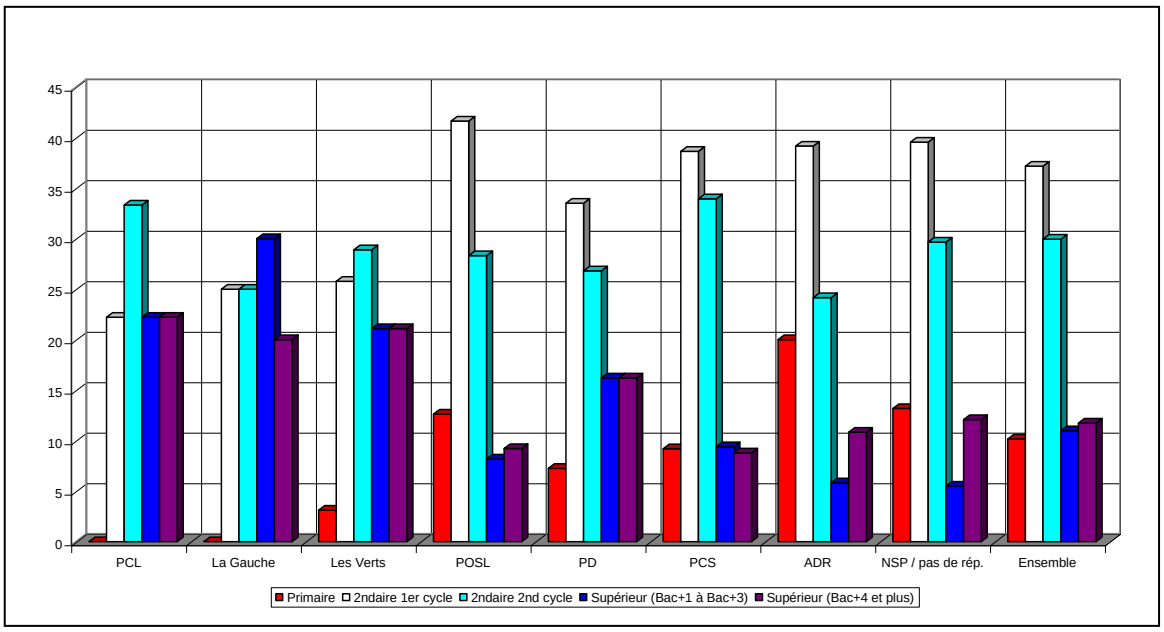

Figure 5 Structure de l'électorat par niveau d'instruction

Les trois groupes où sont sur-représentés les répondants n'ayant complété que des études primaires sont dans l'ordre l'électorat de l'ADR (le poids de cette catégorie est deux fois plus important que dans la moyenne de l'échantillon), les personnes qui n'ont pas répondu à la question relative au vote principal exprimé, et enfin l'électorat du POSL.

En 1999, cette sur-représentation dans les électorats de l'ADR et du POSL était encore plus marquée puisque cette catégorie « primaire » était celle qui arrivait en tête (un tel résultat ne pourrait être obtenu ici, vu que cette catégorie ne représente que 10,2% de l'échantillon de 2004). Les trois groupes précités se distinguent aussi par un poids plus important de la catégorie « secondaire 1er cycle » que la moyenne de l'échantillon. Il s'agit d'un résultat assez réconfortant pour le regroupement de ces variables (voir plus bas).

Parmi les partis représentés à la Chambre, les Verts se démarquent avec des proportions très faibles d'électeurs peu instruits (la catégorie « primaire » vaut pour un tiers à peine du poids de cette catégorie dans la moyenne de l'échantillon ; on constate aussi une proportion moins élevée de l'ordre de 10 points de la catégorie « secondaire 1er cycle ». Ces résultats sont assez réconfortants quant à la question de la ressemblance des comportements électoraux des catégories les moins instruites que l'on postule dans le regroupement de ces variables dans le second graphique (voir plus bas).

L'électorat du PCS sur-représente légèrement les catégories « secondaire 1er » et « second cycle », mais reste assez proche de la moyenne de l'échantillon. Contrairement à 1999, le poids de la catégorie « primaire » n'est pas plus élevé que pour l'échantillon total. En 1999, tout comme pour l'ADR et le POSL cette catégorie arrivait pourtant en tête des différents niveaux de formation composant l'électorat chrétien-social. Si les gains électoraux réalisés par le PCS l'ont été auprès d'électeurs plus instruits, diminuant ainsi la part relative des électeurs à niveau de formation faible, il est clair que le problème de représentativité de l'échantillon sur cette variable joue également un rôle dans ce résultat.

Les électeurs libéraux sont nettement plus instruits que la moyenne, puisque la part des catégories supérieures est nettement plus élevée que dans la moyenne de l'échantillon, tandis que les trois catégories reprenant les niveaux de formation moindres sont en revanche sous-représentées.

Néanmoins, parmi les grands partis, c'est de loin l'électorat des Verts qui est le plus instruit, avec des parts relatives des catégories supérieures deux fois plus importantes que pour la moyenne de l'échantillon. Si cet électorat était déjà le plus instruit parmi ceux des grands partis, cette tendance semble s'être renforcée en 2004. Enfin, l'électorat des deux partis de la gauche radicale est lui aussi très éduqué par rapport à la moyenne (cela était

déjà le cas en 1999 où les deux partis s'étaient réunis sur une même liste). Un coup d'œil au graphique ci-dessus permet de reclasser les électorats par niveau de formation, du plus faible au plus élevé.

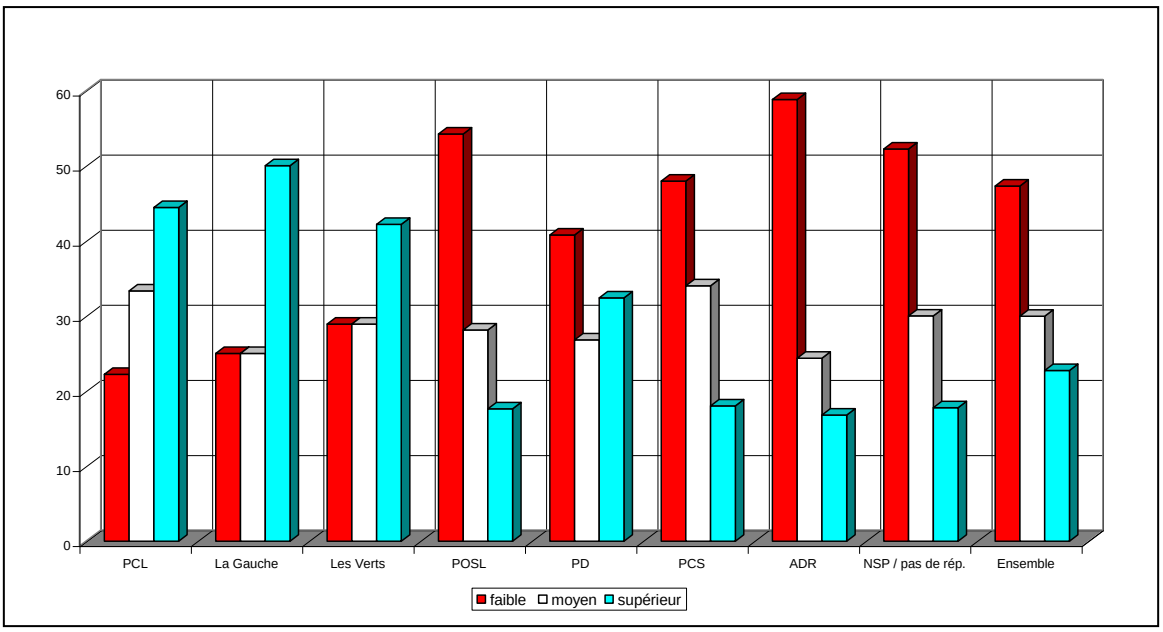

Figure 6 Structure de l'électorat selon le niveau de formation en trois catégories

4.1.5 Structure de l'électorat selon l'activité, l'occupation, le secteur et le statut professionnel

Les non actifs sont largement majoritaires dans l'électorat de l'ADR et de peu dans les personnes qui n'ont pas répondu à la question du vote principal. Ils sont en revanche largement minoritaires (moins de 40%) parmi les électorats des partis à la gauche de la gauche, des Verts et des Libéraux. L'électorat du PCS est à nouveau similaire à celui de l'ensemble de l'échantillon, tandis que dans celui du POSL on constate une légère sur-représentation des non actifs par rapport à la moyenne de l'échantillon.

Sur la variable « occupation actuelle », l'électorat de l'ADR compte en effet des catégories d'inactifs en proportion plus importante que dans la moyenne de l'échantillon : les personnes au foyer en particulier ont un poids bien plus grand que dans tout autre électorat. Parmi les actifs, on remarque la sur-représentation des indépendants dans l'électorat ADR mais aussi et surtout des Libéraux (le double de ce que l'on obtient comme moyenne de l'échantillon). Le miroir de l'électorat ADR se trouve dans les électorats de la gauche communiste et des Verts, avec des parts très importantes prises par les salariés, peu de retraités et de personnes au foyer, et pour les partis de la gauche radicale uniquement, pas d'indépendants.

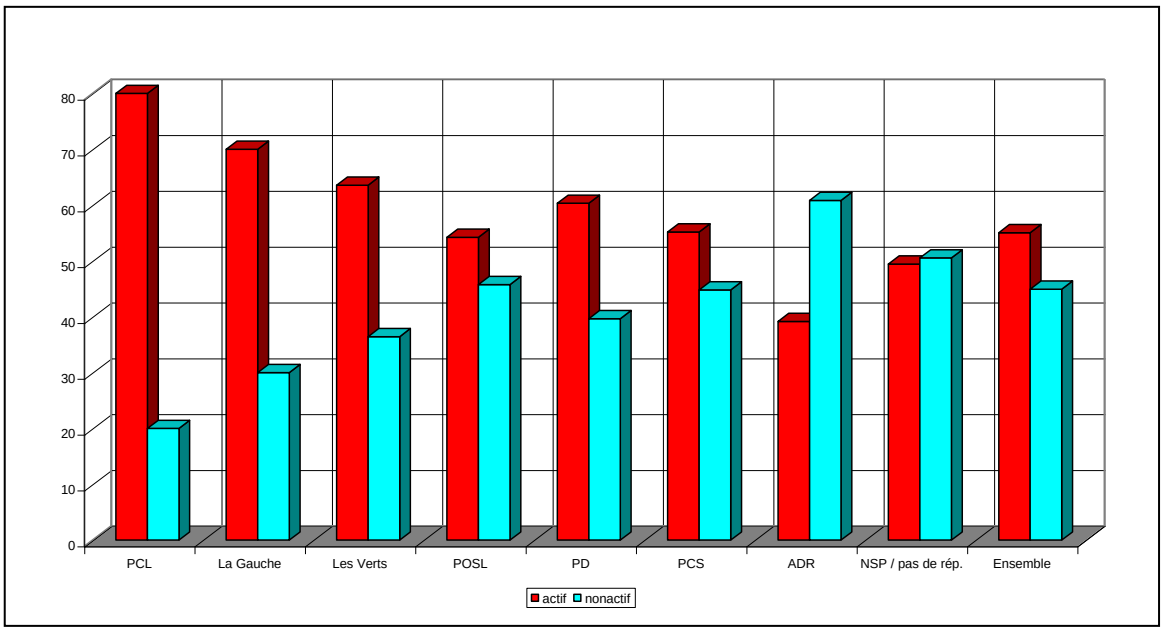

Figure 7 Structure de l'électorat selon l'activité

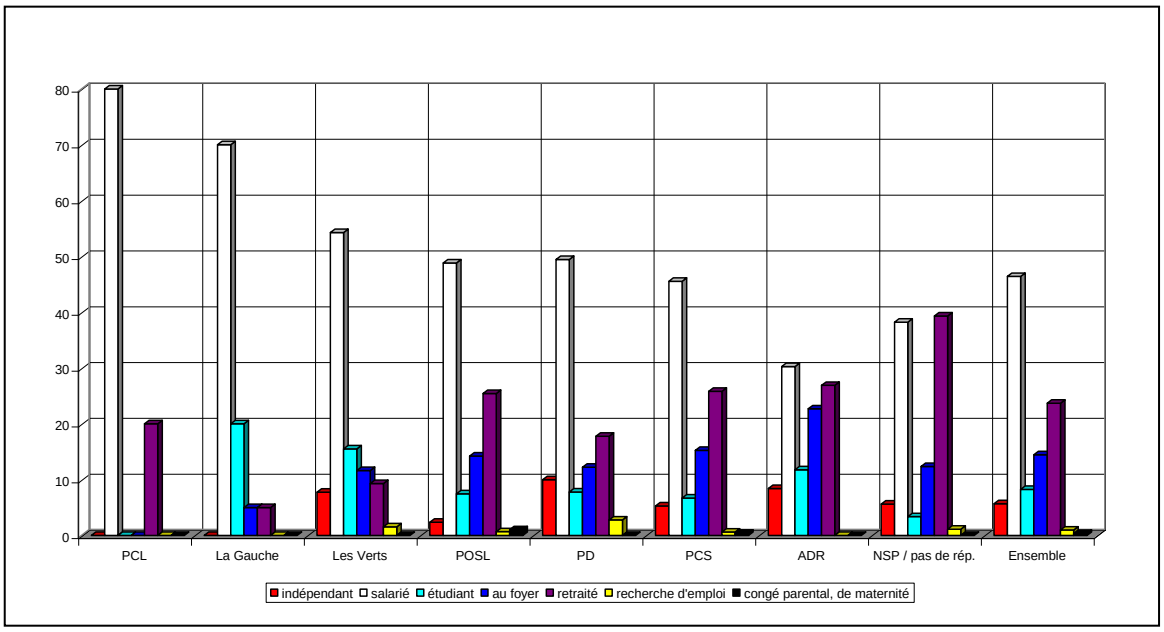

Figure 8 Structure de l'électorat par occupation professionnelle

Le comportement électoral des personnes plus âgées devient de plus en plus important dans les stratégies des partis politiques des pays les plus développés, du fait de l'accroissement de l'espérance de vie due à l'amélioration des conditions de vie et aux progrès de la médecine. Ils représentent près de 25% dans l'échantillon du sondage post-électoral. Nous avons déjà noté l'effet de l'âge sur la non participation électorale dans le cadre d'un vote obligatoire qui depuis 2004 s'est élargi aux 70-75 ans – réforme révélatrice du poids dans la population pris par les plus de 70 ans. Nous avons également esquissé la question du choix partisan (le vote principal exprimé) par classes d'âge en étudiant les électorats des différents partis et la façon dont avaient voté notamment les 70-75 ans. Nous proposons ici d'analyser le choix partisan des retraités selon le secteur dans lequel ils étaient actifs avant de prendre leur pension, avant de faire de même des électorats en approchant la question du comportement électoral par secteur d'emploi (pour un traitement comparé et récent de l'impact du secteur d'emploi sur le choix partisan en Belgique, France, Allemagne, Italie, au Danemark, aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne[5]).

[5] Knutsen, Oddbjørn, "The impact of sector employment on party choice: A comparative study of Eight West European countries". In, European Journal of Political Research, volume 44, p593-621, 2005.

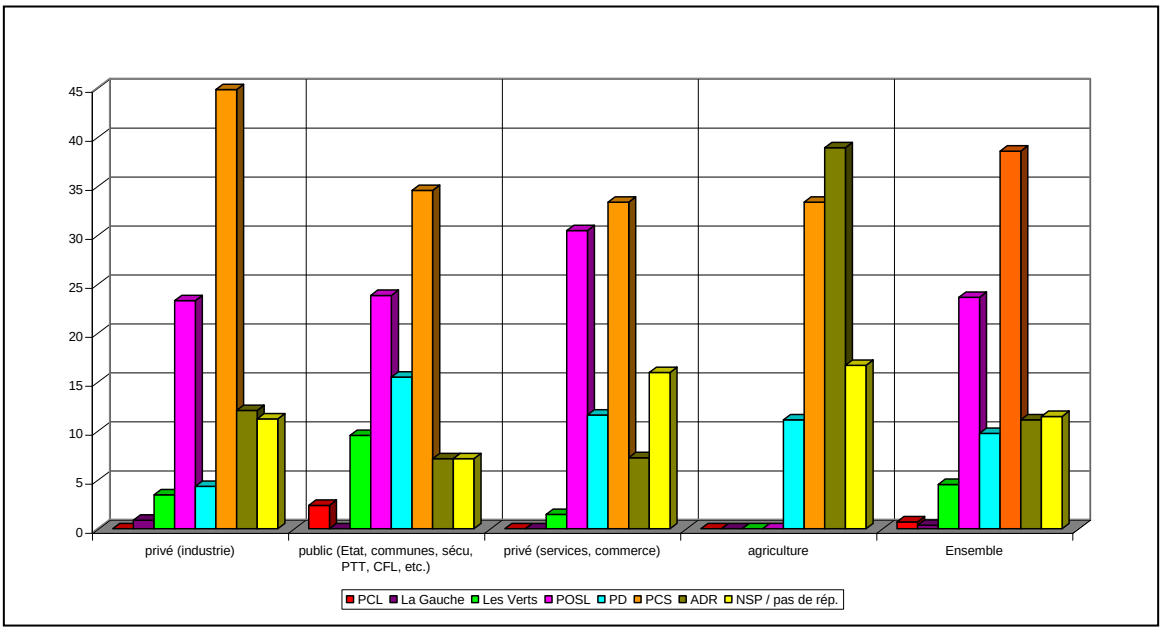

Figure 9 Vote principal des retraités par anciens secteurs d'activités

L'examen du graphique révèle une série de phénomènes, dont certains sont spécifiques au Luxembourg, comme le résultat du POSL parmi les retraités du secteur public, qui est identique à son score parmi l'ensemble des retraités et non le plus significativement important. Les résultats des Verts et du PCL –plus élevés parmi ces retraités du secteur public que leur moyenne auprès de l'ensemble des retraités– explique partiellement cette absence de lien positif entre vote pour le principal parti de gauche et le fait d'avoir travaillé pendant sa vie active dans le secteur public. Au total ces trois partis obtiendraient un résultat similaire à celui du PCS seul parmi les retraités du public. Autre phénomène typiquement luxembourgeois, les retraités du public votent nettement plus que la moyenne pour le parti libéral, tandis que l'ADR obtient son plus mauvais résultat parmi cette sous-population. En revanche, ce parti parvient, avec le PCS, à monopoliser le vote des agriculteurs retraités (qui cependant ne constituent que 4% du total des retraités). Les retraités du privé, et plus particulièrement de l'industrie, votent massivement PCS et non pas POSL. C'est plutôt parmi les retraités des services du secteur privé (et du commerce) que le vote socialiste se rapproche du score du PCS.

En complément du graphique précédent, nous produisons ci-dessous le même type d'analyse pour les actifs.

Parmi les actifs, on retrouve des tendances plus conformes à ce que la littérature internationale en sociologie électorale parvient en général à mettre en avant, soit des performances électorales du POSL chez les salariés de l'industrie plus élevés par rapport à la moyenne (le PCS demeurant néanmoins en tête dans cette catégorie), ainsi que du parti libéral chez les salariés des services du privé. La sur-représentation des salariés du public dans l'électorat des Verts est moins marquée. La concentration des votes issus du secteur de l'agriculture se fait sur trois listes (PCS, ADR et PD) alors qu'elle s'effectuait sur deux listes chez les retraités de l'agriculture (ADR et PCS)[6].

[6] Signalons que le poids de l'agriculture dans les secteurs d'emplois des actifs est de 2,5% dans l'échantillon, soit moindre que parmi les retraités.

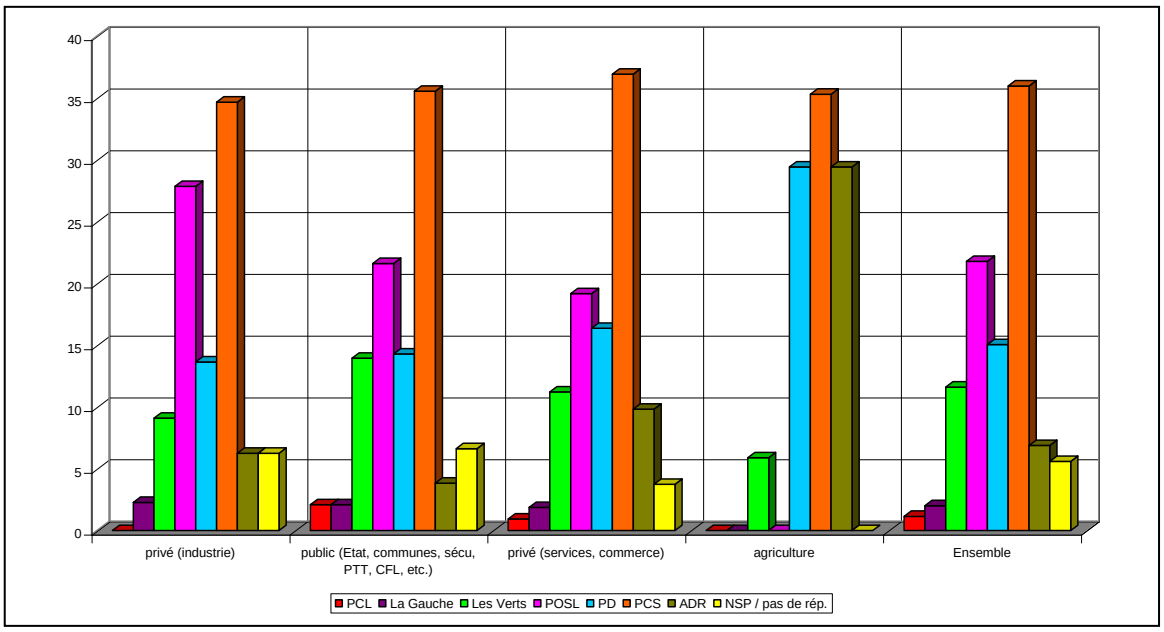

Figure 10 Vote des actifs par secteurs d'activités

Reprenons à présent l'analyse des composantes des électorats des différents partis en croisant le vote principal et le secteur d'emploi, puis en distinguant selon les professions, en agrégeant les actifs et les retraités de ces différents secteurs et professions.

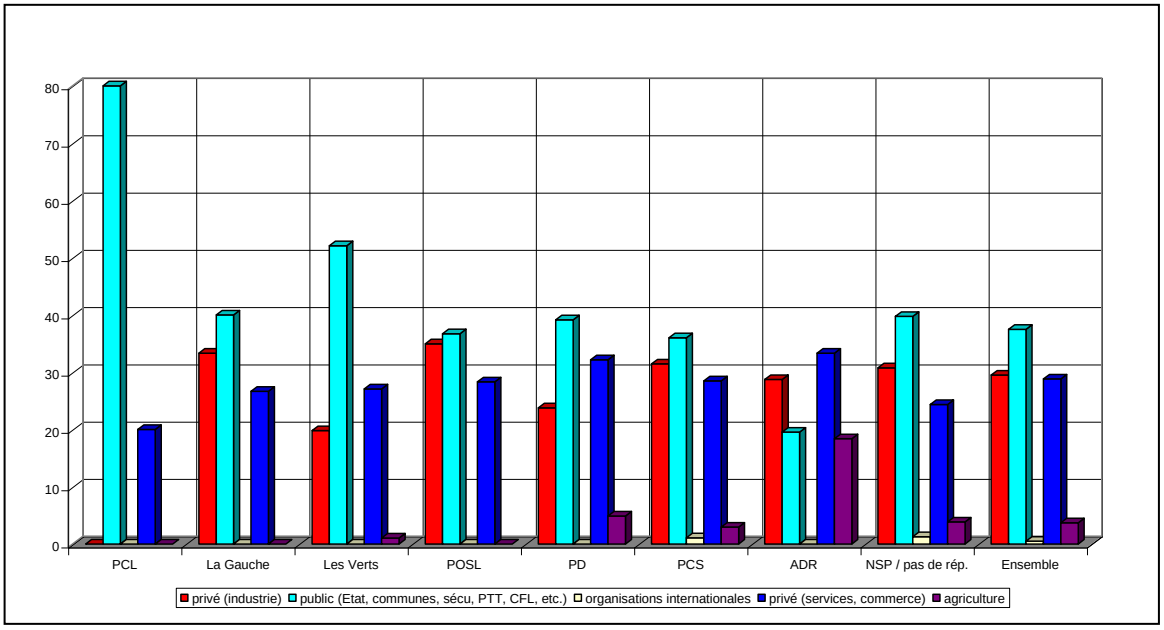

Figure 11 Structure de l'électorat par secteurs d'emploi

Le graphique ci-dessus démontre l'importance du secteur public dans la population luxembourgeoise ayant ou ayant eu un emploi, puisqu'il constitue la sous-population la plus nombreuse. Il n'y a que dans l'électorat ADR que le secteur public n'est pas majoritaire, il y est même sous-représenté de moitié. Les différences les plus marquantes par rapport aux résultats de ce croisement de variables pour l'ensemble de l'échantillon sont les suivantes : le secteur public est majoritaire dans l'électorat des Verts qui a ou a eu un emploi, tandis que l'industrie est beaucoup moins représentée dans cet électorat par rapport à la moyenne (cette seconde caractéristique vaut aussi mais de façon moins marquée pour le PD); outre la caractéristique concernant le secteur public dans l'électorat ADR, notons encore que l'agriculture y a près de cinq fois plus de poids que dans l'ensemble de l'échantillon ; enfin, le POSL a l'électorat où l'industrie est la plus représentée, elle a un poids quasi égal aux salariés (ou anciens salariés) du secteur public ; les effectifs empêchent à nouveau d'inférer des conclusions pour l'électorat du PCL mais il est intéressant de constater qu'aucun des répondants ayant déclaré un vote principal pour

le Parti Communiste ne travaille ou n'a travaillé dans l'industrie (le détail des professions du secteur public, qui constitue 80% de l'électorat du PCL selon le sondage, est analysé ci-après).

Cette fois, si l'on regarde le vote principal à travers la condition professionnelle (graphique ci-dessous), on s'aperçoit de ceux-ci :

- Les indépendants sont sur-représentés dans les électorats de l'ADR et du PD (respectivement 24,2 et 18,8% pour une moyenne de 12,9%) ;
- Les employés le sont également sur-représentés dans les électorats de la Gauche et du PCS (respectivement 46,6 et 42,3% pour une moyenne de 38,3%) ;
- Les ouvriers sont en surnombre dans les électorats de l'ADR et du POSL (respectivement 30,3 et 22,3 pour une moyenne de 17,5%) ;
- Les fonctionnaires le sont –toute proportion gardée vu les effectifs du PCL et de la Gauche– dans les électorats communisants et écologiste (respectivement 77,7%, 40 et 43,5 % pour une moyenne de 31,4%).

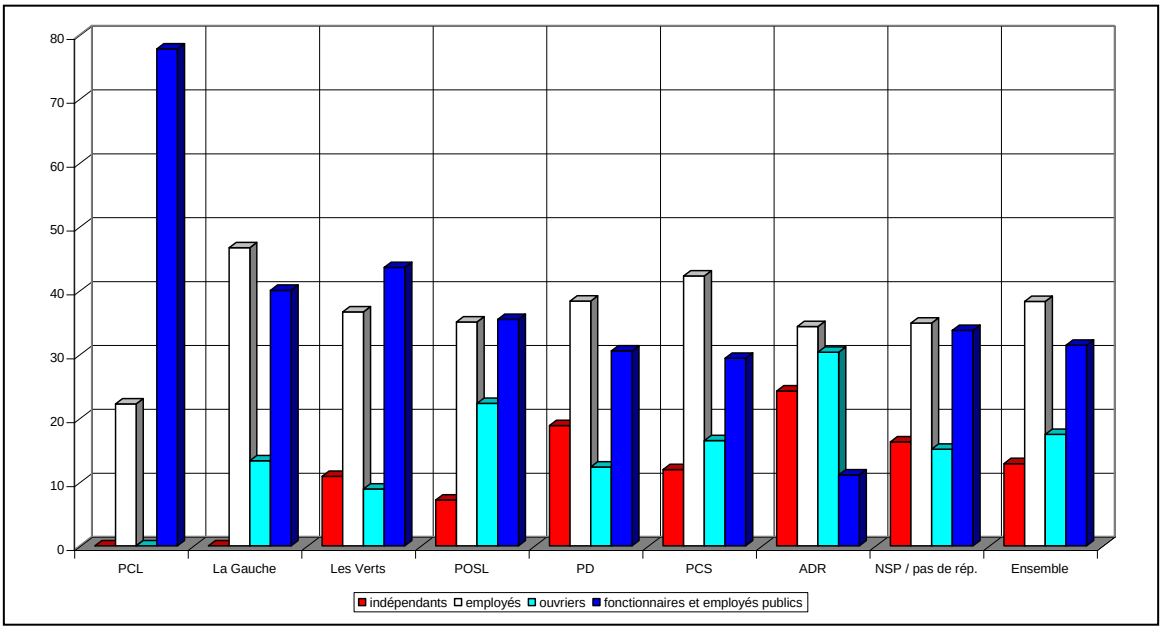

Figure 12 Structure de l'électorat selon la condition professionnelle

Au niveau des indépendants, les électeurs de l'ADR sont avant tout des agriculteurs (14,1% pour une moyenne de 3,8%) et des commerçants (10,1% pour une moyenne de 9,3%). L'électorat PD est bien représenté dans toutes les catégories d'indépendants à l'exception des chefs d'entreprise qui ont voté plus pour le PCS et le POSL. En revanche le PD réalise un bon score auprès des professions libérales (3,9% pour une moyenne de 3,5%).

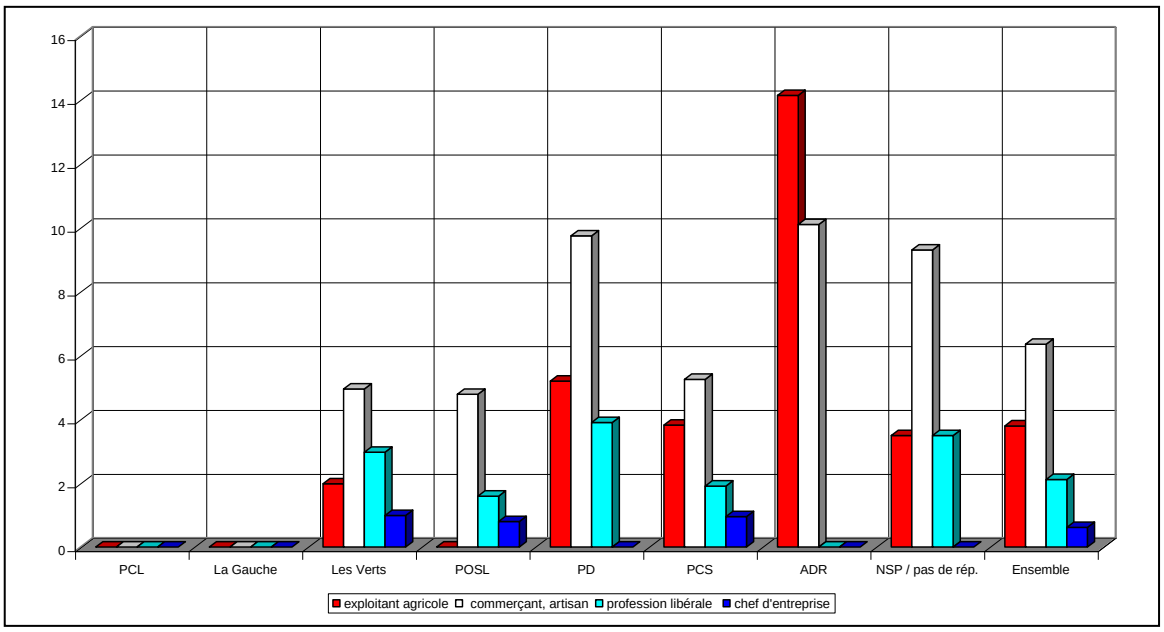

Figure 13 Structure de l'électorat d'après la condition d'indépendant

Au niveau des employés, les électeurs de la Gauche –toute proportion gardée– sont avant tout des employés de bureau (26,6% pour une moyenne de 18%) et des cadres supérieurs (13,3% pour une moyenne de 4,6%). Les électeurs PCS –parmi lesquels étaient aussi sur-représentés les employés– sont également en premier lieu des employés de bureau (22,4%). Les cadres supérieurs le sont nettement parmi les électeurs de l'ADR (9,1% pour une moyenne de 4,5%) et c'est aussi le cas dans une moindre mesure pour l'électorat du PD (5,8%) On notera également que les autres employés (infirmier, vendeur, etc.) sont légèrement en surnombre dans les électorats socialiste et écologiste (respectivement (9,5 et 8.9% pour une moyenne de 7%).

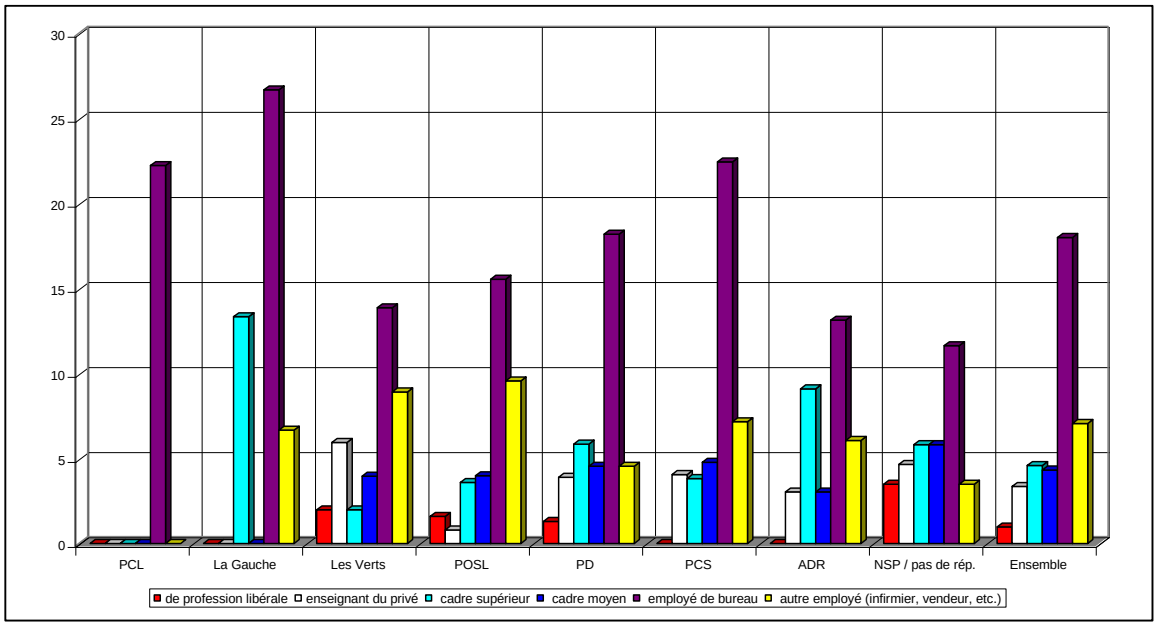

Figure 14 Structure de l'électorat d'après la condition d'employé

Au niveau des ouvriers, les ouvriers qualifiés sont sur-représentés parmi les électeurs de l'ADR et du POSL constituant les plus gros bataillons du vote ouvrier en général (respectivement 14,1 et 10% pour une moyenne de 6,9%). Il faut remarquer également que les agents de maîtrise (chef d'équipe) sont en surnombre dans l'électorat de l'ADR (10,1% pour une moyenne de 1,8%) et que les ouvriers non qualifiés le sont dans celui du POSL (11,1 pour une moyenne de 8,8%).

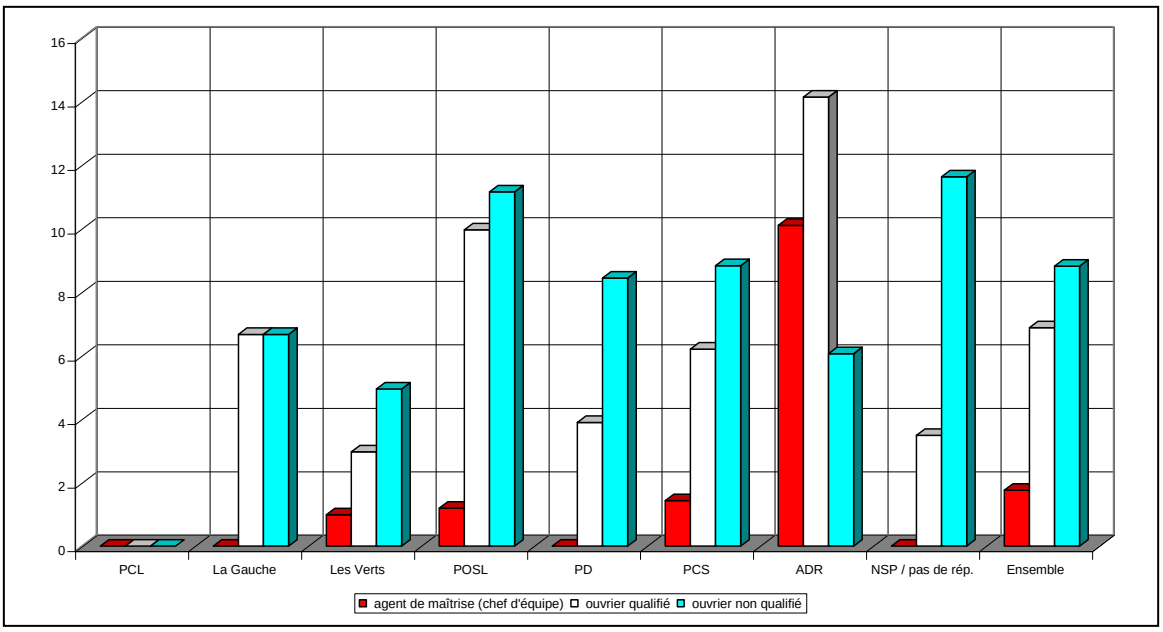

Figure 15 Structure de l'électorat d'après la condition d'ouvrier

Au niveau de la fonction publique et des statuts apparentés, il faut souligner ceci :

- Au niveau des carrières moyennes, l'ensemble des électorats des partis de gauche et de centre gauche sont sur-représentés et plus particulièrement pour le PCL, la Gauche et les Verts (respectivement 33, 2 et 21% pour une moyenne de 11,8%) ;
- Au niveau des carrières inférieures, ce sont les électeurs qui n'ont pas répondu ou qui ne savent pas pour quel parti ils ont votés principalement –avec ceux qui votent pour les partis les plus anciens à gauche– qui sont les plus nombreux (respectivement 22, 2% pour le PCL, 14% pour le POSL) ;
- Au niveau des enseignants –à l'exclusion du PCL dont les effectifs sont trop faibles pour être significatifs– ce sont les électeurs des Verts et du PD qui sont en surnombre (respectivement 10,9 et 6,5% pour une moyenne de 4,7%),

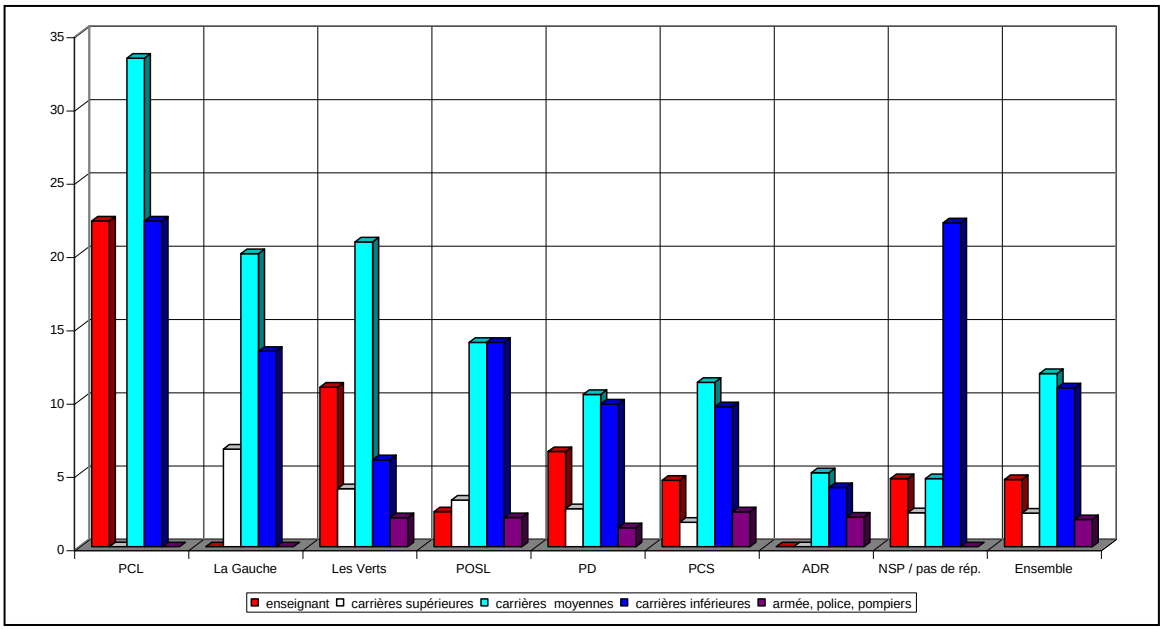

Figure 16 Structure de l'électorat d'après la condition fonctionnaire et employé public

4.2 Analyse des électorats à travers les valeurs

Ronald Inglehart a constaté aux Etats-Unis et dans l'Europe de l'Ouest une modification des valeurs des individus et l'a nommé comme étant une « révolution silencieuse » puisque elle s'est déroulée sans violence et sans remise en cause du régime démo-libéral commun à toutes les sociétés occidentales[7]. Cette « douce transformation culturelle » –que nous avons déjà évoquée à plusieurs reprises dans la première partie de l'étude– a été mesurée à travers une série d'indices que nous avions déjà utilisés mais de façon parcimonieuse lors du projet Elections 1999 et qui a été surtout mise en pratique lors de l'enquête sur les Valeurs au Luxembourg dont les résultats ont été publiés en 2002[8]. A travers ces indices qui peuvent se décliner par la suite en échelles (l'échelle gauche-droite, l'échelle qualité de vie-croissance économique, protection de l'environnement-sécurité de l'emploi, individualisme-communautarisme) Ronald Inglehart a identifié trois modifications culturelles majeures toutes liées à la transformation du travail et au rapport à celui-ci.

En premier lieu, la tertiarisation des économies occidentales a transformé la représentation que se font les individus de l'action collective. Cette tertiarisation de l'emploi s'est accompagnée aussi d'un mouvement de globalisation de l'économie qui valorise certains groupes sociaux (les acteurs financiers) et en déprécie d'autres (les ouvriers, les artisans et petits commerçants etc.). Elle a engendré aussi une plus grande acceptation du libéralisme économique.

En second lieu, l'augmentation du pouvoir d'achat des individus a provoqué la progression du libéralisme culturel ou libertarisme, qui elle-même a produit de nouvelles valeurs comme l'écologie, le multiculturalisme et la valorisation de tous les comportements jusqu'alors minoritaires remettant en cause jusqu'à un certain point les liens institutionnels avec les Eglises, l'attachement à la Nation et la construction sociale de soi à travers un discours ethno-culturel ou l'acceptation de l'autorité –et de son discours globalisant– incarnée aussi bien par l'État, les partis politiques, les syndicats ouvriers que la famille.

En troisième lieu, ce changement de valeurs a affecté la notion même du travail et des finalités de celui-ci qui a été partiellement rejeté au profit du loisir, de l'émancipation personnelle et de la qualité de vie.

Cette pluralisation des valeurs et leur cohabitation dans la société ont été lourdes de conséquences en politique et permettent de redistribuer les électeurs selon de nouveaux clivages dont le plus important est la division entre l'électorat « matérialiste » et l'électorat « post-matérialiste ».

Il faut attirer aussi l'attention sur le fait que des auteurs comme Scott Flanagan vont affiner par la suite la théorie de Ronald Inglehart[9]. Pour celui-ci, il n'y a pas eu une seule mais deux divisions. Il oppose certes lui aussi le « matérialisme » au « non matérialisme ». Toutefois son « matérialisme » a une signification plus stricte. Les « matérialistes »seraient uniquement porteurs des valeurs liées à la croissance économique et au confort matériel. Et, les « non-matérialistes », contrairement aux « post-matérialistes » de Ronald Inglehart, pourront être enclins aussi au discours sécuritaire. Lester Milbrath[10], un autre auteur de cette lignée, élabora quant à lui un espace bi-dimensionnel ; c'est-à-dire

[7] Inglehart, Ronald, The Silent Revolution: Changing Values and Political Styles Among Western Publics. Princeton: Princeton University Press, 1977

[8] Legrand, Michel, (sous la direction de). Les Valeurs au Luxembourg : portrait d'une société au tournant du 3e millénaire, Luxembourg : éditions Saint-Paul, 2002. Particulièrement, dans le chapitre 8 « Le Grand-Duché de Luxembourg, une société matérialiste » ? rédigé par Nénad Dubajic

[9]Flanagan, Scott, "Values change in industrial societies". In, American Political Science Review, volume 81, n°4, p1310, 1987.

[10] Milbrath, Lester, "Environmental Beliefs and Values". Political Psychology. London: Jossey-Bass, p97-101, 1986.

une opposition entre une promotion de l'environnement et une promotion de la richesse matérielle d'une part et d'autre part une opposition entre changements sociaux et conservatisme social. Dans cet espace apparaissent des partis qui peuvent être à la fois des défenseurs du capitalisme et en même temps des promoteurs de la nature (de l'environnement). Ces partis politiques concilient de ce fait conservatisme social (et environnemental) et autonomie de l'individu (menant une accumulation capitaliste sans fin).

Ronald Inglehart et ses continuateurs s'entendent néanmoins sur l'idée que la transformation des valeurs et les nouveaux groupes idéologiques naissant ont eu trois effets politiques majeurs. En premier lieu, au niveau de la perception politique, ces auteurs remarquent un décalage grandissant entre les performances des Gouvernements successifs et les attentes de leurs électeurs. En second lieu, au niveau des attitudes, il est constaté une diminution du soutien diffus (créé par la loyauté, la confiance sur le long terme dans le Gouvernement) par rapport au soutien spécifique, qui naît quand l'électeur soutient une formation politique pour ses prestations concrètes. En troisième lieu, au niveau des comportements politiques, on assiste à la montée des mouvements de désaffection et de protestation par le biais de moyens de participation politique non conventionnels.

4.2.1 Principaux enseignements de l'Enquête sur les valeurs 2002

Dans l'enquête sur les valeurs au Luxembourg, les habitants optaient à 56% pour les valeurs « matérialistes » contre 44% pour les valeurs « post-matérialistes ». Au niveau du rapport à la politique, les électeurs des Verts (54%) et du POSL (53%) étaient les plus « impliqués ». C'est-à-dire, ils étaient très intéressés et très engagés dans l'action politique (33% en moyenne). Ce n'était nullement une surprise dans la mesure où la socialisation politique des électeurs de gauche a été construite de manière beaucoup forte à travers le maillage associatif et syndical et la participation plus importante à des formes non conventionnelles du politique.

Dans le même temps, l'enquête révélait que les électeurs du PCS étaient les plus nombreux à être « idéalistes », c'est-à-dire ceux qui accordent de l'intérêt à la politique sans que cela les pousse à l'engagement (23% contre 17,4% en moyenne). La présence de ce groupe n'était pas non plus une grande nouveauté dans la mesure où il correspond aux comportements électoraux des plus âgés sur-représentés traditionnellement dans l'électorat PCS. Sur ce point, les électeurs du PCS restaient des adeptes de la participation dite « conventionnelle » ou implication du citoyen dans la vie politique institutionnalisée.

Sur le positionnement gauche-droite[11], 39% de tous les Luxembourgeois se situaient au centre de l'échiquier politique, 21% à gauche et 18% à droite. Ceux qui déclaraient vouloir voter pour le PCS se situaient à égalité au centre et à droite. Situation au centre de l'échiquier politique qu'ils partageaient avec les électeurs du PD et dans une moindre mesure avec ceux des Verts (Voir le tableau ci-dessous). Respectivement, les électeurs de l'ADR se situaient majoritairement à droite et les électeurs de la Gauche à gauche.

[11] La question était formulée de la façon suivante : « A propos de politique, les gens parlent de gauche et de droite. Vous-même, où situez-vous sur cette échelle d'une façon générale ? » Les gens avaient ensuite à se positionner sur une échelle de 10 points, allant de la gauche à la droite.

Lien entre choix du parti et échelle politique (% en lignes)
Echelle politique gauche-droite

	Gauche (1-4)	Centre (5-6)	Droite (7-10)	NSP/SR
Verts	34	42	4	20
POSL	45	27	9	19
PD	20	58	14	8
PCS	9	39	39	13
Abstentionniste Votant blanc, Ne sait pas	12	37	10	40

En revanche, contrairement aux électeurs du PD (préférant la liberté) et des Verts (préférant l'égalité), les électeurs du PCS et du POSL étaient moins marqués désormais par l'opposition entre liberté et égalité fondatrice des systèmes politiques européens. Bien que ce fût une surprise les électeurs du POSL préféraient la liberté à l'égalité.

La priorité donnée aux valeurs de liberté ou d'égalité selon l'échelle gauche-droite et l'orientation de vote (en %)

	Echelle gauche-droite				**Choix du parti**				
	Gauche	**Droite**	**Centre**	**NSP/SR**	**PCS**	**PD**	**POSL**	**Verts**	**En semble**
Liberté plutôt qu'égalité	51	49	50	47	49	59	51	37	49
Egalité plutôt que liberté	**40**	**41**	**39**	**43**	**39**	**34**	**38**	**56**	**41**
Ni l'un ni l'autre	9	10	11	10	12	7	11	7	10

Sur le positionnement à quelques thèmes idéologiques et selon l'orientation sur l'échelle gauche-droite, l'ensemble des électeurs luxembourgeois étaient plus attirés par une sorte de libéralisme social (le libertarisme n'étant pas inclus). C'est-à-dire l'acceptation pleine de la responsabilité individuelle et du libre exercice de celle-ci tout en reconnaissant à l'Etat, avec d'autres acteurs, la possibilité d'intervenir pour préserver la cohésion sociale et encore plus se prémunir de la domination d'un groupe d'intérêt sur les autres.

Par exemple 51% des Luxembourgeois considéraient qu'il est de la responsabilité des individus de subvenir à leurs besoins mais ils étaient aussi nombreux à juger qu'il était préférable que la retraite devait être organisée par l'Etat. De fortes disparités existaient néanmoins sur le devoir de l'individu et sur le rôle de l'Etat. D'abord de tous les électeurs, ceux du PCS étaient les plus nombreux à juger que les personnes à la recherche d'un emploi devaient accepter tout type d'emploi (70% contre 60 en moyenne pour l'ensemble des électeurs). Ensuite de tous les électeurs, ceux du POSL étaient les plus nombreux à estimer –avec les électeurs du PCS– que l'Etat devrait plus contrôler les entreprises que leur donner plus de liberté (56% contre 46% en moyenne). 27% des électeurs écologistes –soit les plus nombreux de l'échantillon– étaient les plus nombreux à apprécier le caractère dangereux de la compétitivité des individus. Ils étaient aussi les premiers à considérer que les revenus devaient être plus égalitaires.

Le positionnement par rapport à quelques thèmes idéologiques selon l'orientation sur l'échelle gauche-droite et l'orientation de vote (en %)

			Echelle gauche-droite				Choix du parti			
		Ensemble	Gauche	Droite	Centre	NSP/SR	PCS	PD	POSL	Verts
Responsabilité pour subvenir aux besoins	Responsabilité des individus	51	52	60	58	43	59	58	46	57
	Responsabilité de l'Etat	18	19	13	15	27	15	16	21	18
	Entre les deux	27	29	27	27	30	26	26	33	25
Obligation d'accepter ou droit de refuser un emploi	Accepter tout emploi	60	54	74	61	61	70	66	62	44
	Droit de refuser un emploi	17	24	10	15	19	10	12	23	30
	Entre les deux	20	22	16	24	20	20	22	15	26
Concurrence, bonne ou mauvaise chose pour les gens ?	Concurrence bonne	49	46	61	54	45	55	52	56	47
	Concurrence dangereuse	20	23	14	19	28	15	20	19	27
	Entre les deux	26	31	25	27	27	30	28	25	26
L'Etat devrait--il donner plus de liberté aux entreprises ou les contrôler plus sérieusement ?	Plus de liberté aux entreprises	19	21	22	22	15	20	27	15	21
	Mieux contrôler les entreprises	46	49	55	46	56	55	41	56	49
	Entre les deux	27	30	23	32	29	25	32	29	30
Les revenus devraient-ils être plus égalitaires ou récompenser les efforts individuels ?	Revenus plus égalitaires	19	24	17	15	25	15	15	19	28
	Revenus pour récompenser les efforts	60	56	68	63	62	65	67	61	54
	Entre les deux	18	20	15	22	13	20	18	20	18
La retraite doit-elle être organisée par l'individu ou par l'Etat ?	Par les individus	21	18	28	25	19	25	26	16	23
	Par l'Etat	51	60	54	48	61	53	50	65	49
	Entre les deux	22	22	18	27	20	22	24	20	28

Sur les politiques de l'environnement, l'électorat PCS et celui des Verts se distinguaient très fortement de toutes les autres formations politiques. Notamment sur l'approbation très importante des solutions proposées comme « le partage des revenus » (respectivement 72% et 83%) et l' « augmentation des impôts » (respectivement 68 et 70%).

Sur les politiques de l'immigration et de l'identité, l'électorat PCS et PD se détachaient de celui des autres familles politiques. Lesdits électorats se partageaient presque équitablement entre un modèle de vivre ensemble basé sur la reconnaissance et les droits y afférant du pluralisme culturel et celui de l'assimilation à la culture nationale supposée homogène (respectivement 45-42% et 41-43%) alors que tous les autres penchaient nettement envers le premier. L'attachement symbolique au pays et la très grande fierté nationale étaient aussi un trait distinctif de l'électorat du PCS. 58% des électeurs du PCS déclaraient être très fiers de leur nationalité contre 46% pour l'ensemble des votants.

	Echelle gauche-droite				Choix du parti				
	Gauche	Droite	Centre	NSP/SR	PCS	PD	POSL	Verts	Ensemble (moyenne)
Très fier de sa nationalité	37	56	46	49	58	46	43	19	46
Assez fier de sa nationalité	38	28	37	36	33	37	34	43	36
Peu fier de sa nationalité	10	10	6	6	5	6	16	13	8
Pas du tout fier de sa nationalité	8	1	4	2	0	3	1	13	3
NSP/SR	7	5	7	7	4	8	6	12	7
Prêt à se battre pour son pays	36	50	45	33	53	45	40	27	41
Opposé à l'idée de se battre pour son pays	40	32	33	37	29	35	30	45	35
NSP-SR	24	18	22	30	18	20	30	28	24

Au niveau de l'orientation politique selon la nationalité, le PCS était –de tous les partis qui ont participé à un Gouvernement– celui qui enregistrait le plus grand différentiel à son désavantage entre la population électorale potentielle et la population électorale de nationalité luxembourgeoise (+5,2).

	ADR	PCS	VERTs	LG	PD	POSL	Au-tre	Abstention	Votant blanc	NSP/ Sans rép	Ensemble
Ensemble (moyenne)	2.5	18.9	7.9	1.9	12.7	10.6	1,3	7.8	5.5	30.8	100
Luxem-bourgeois	3,4	24,1	8.1	1.8	17.2	11.6	1,4	4	4,2	24.2	100

L'électorat PCS et celui du POSL soutenaient fortement le fait que la meilleure méthode de gouvernance en politique reste les changements progressifs et le recours aux mécanismes de concertation. Ce n'était nullement une surprise dans la mesure où les électorats de ces deux partis sont habitués de voir leurs dirigeants gouvernés le Luxembourg presque sans discontinuité depuis 1945.

A quel rythme changer la société, selon le positionnement sur l'échelle gauche-droite et l'orientation de vote (en %)

	Echelle gauche-droite			Choix du parti					
Meilleure méthode de changement de la société	**Gau-che**	**Droite**	**Cen-tre**	**NSP/ SR**	**PCS**	**PD**	**POSL**	**Verts**	**Ensemb-le** (moyen-ne)
Change-ments progressifs	35	5555	39	50	57	41	47	30	43
Entre les deux	51	3434	50	42	38	49	43	56	46
Change-ments radicaux	14	11	11	8	5	10	10	14	11

Le rapport des Luxembourgeois à la démocratie était ambiguë du fait qu'un tiers d'entre eux se considérait aussi bien comme des « démocrates résolus » que des « démocrates fragiles ».

Le profil d'attachement démocratique
selon le positionnement sur l'échelle gauche-droite et l'orientation de vote (en %)

	Echelle gauche-droite			Choix du parti				
	Gauche	**Droite**	**Centre**	**PCS**	**PD**	**POSL**	**Verts**	**Ensemb-le** (moyen-ne)
Démocrates résolus	34	38	32	37	31	37	39	28
Démocrates	27	31	25	25	31	28	26	27
Démocrates fragiles	31	24	35	28	31	30	31	38
Anti-démocrates	8	7	8	10	7	5	4	7

L'électorat PCS accordait toujours un rôle particulier à l'Eglise dans la vie publique et soulignait toute l'importance de l'enseignement religieux dans le système scolaire. Plus particulièrement, 64% des électeurs virtuels du PCS considéraient que l'Eglise avait une action plutôt positive sur le cours de la vie politique nationale (38% pour l'ensemble des électeurs). 80% des possibles votants PCS (55% pour l'ensemble des électeurs) préféraient le maintien d'un cours d'instruction religieuse et morale à son éventuel remplacement par un cours d'instruction morale et sociale. Les électeurs du PCS étaient de tous les électeurs ceux qui accordaient la plus grande confiance aux institutions à l'exception des syndicats où le capital de confiance était plus grand chez les électeurs socialistes (68% contre 53%). Le réflexe légitimiste était aussi une marque distinctive quand il s'agissait du maintien ou non des quatre circonscriptions électorales. 69% des votants supposés du PCS se prononçaient pour la pérennité d'un tel découpage électoral contre 42% pour l'ensemble des électeurs.

Confiance dans les institutions : écarts les plus importants entre les formations politiques

Institutions	Oppositions entre :	Ecarts (1) par rapport à la moyenne	Ecarts (2) par rapport à la moyenne	Ecarts entre les deux pôles
Eglise	PCS (1)-POSL (2)	20	-12	32
Syndicats	PD (1)-POSL (2)	-4	16	20
Système judiciaire	PCS (1)-POSL (2)	11	-3	14
Parlement	PCS (1)-PD (2)	13	1	12
Partis	PCS (1)-PD (2)	16	4	12
Police	PCS (1)-PD (2)	10	-2	12
Système de santé	PCS (1)-PD (2)	9	-1	10

Note de lecture : En ce qui concerne la confiance exprimée dans l'institution Eglise, les électeurs potentiels du PCS ont un taux de confiance de 20 % supérieur à la moyenne de l'échantillon, les électeurs potentiels des socialistes (POSL) ont un taux de confiance de 12 % inférieur à la moyenne. Entre le « PCS » et le « POSL », il y a un écart de 33 % dans les taux exprimés.

4.2.2 Positionnement sur la politique, la démocratie et ses institutions

Après avoir évoqué les principaux résultats de l'Enquête sur les Valeurs de 2002, nous revenons aux données issues du sondage post-électoral. L'intérêt pour la politique demeure très fort au Luxembourg. 23,7% des sondés affirmaient y être « très intéressés » et 54,9% « assez intéressés »[12]. Toutefois, la structuration du vote sur l'intérêt de la politique révèle déjà une très nette opposition –que l'on retrouvera dans bien des questions– entre ceux qui votent pour les partis les plus à gauche (PCL, La Gauche) et ceux qui sont les partis les plus à droite (l'ADR) d'une part et d'autre part chez les électeurs des formations qui ont déjà participé à un Gouvernement (PCS, POSL, PD) ou à la gestion d'une commune importante (les Verts).

Chez les premiers, on retrouve des électeurs qui sont en plus grande nombre « peu intéressés » ou « pas du tout intéressés » par la politique (le total de ce type d'électeurs chez l'ADR représente 29,9%) alors que chez les seconds c'est exactement l'inverse. Cet intérêt de la politique plus fort ou plus faible pose évidemment la question à la fois de la socialisation politique et de la légitimation politique.

Les électorats communisants ou votant dans des formations politiques en recherche d'identité ne disposent pas bien souvent des ressources suffisantes en raison de leurs trajectoires sociale personnelles pour se représenter ce qu'est et ce que doit être la politique. En d'autres termes, leurs parcours différents dans le monde de l'éducation, du travail et de l'accès aux biens culturels les conduisent à établir des constructions sociales de la réalité où le mode opératoire du politique n'a aucune ou peu de signification personnelle. L'utilité de la politique n'est pas rejetée, elle n'est pas comprise, elle n'est tout simplement pas intégrée. Qui plus est, ces électeurs souvent sont parfois socialisés politiquement qu'à travers une *single issue* ou un discours fortement émotionnel et rédempteur. En raison de son immédiateté ou de son caractère violent symbolique, ceux-ci sont isolés encore plus de ceux qui sont les acteurs et les supporters du régime consociative. Inversement, les électeurs des partis « institutionnels », parce qu'ils croient aussi participer au processus décisionnel, qu'ils maîtrisent le langage politique et les codes politiques d'autant plus si celui-ci est de petite dimension et est une démocratie sociaux s'y rapportant, auront naturellement une disponibilité supérieure et peut-être le loisir de s'intéresser plus à la politique.

[12] La question était la suivante : « Dans quelle mesure diriez-vous que vous vous intéressez à la politique? 1 très intéressé ; 2 assez intéressé ; 3 peu intéressé ; 4 pas du tout intéressé ; 8 ne sait pas ; 9 sans réponse ».

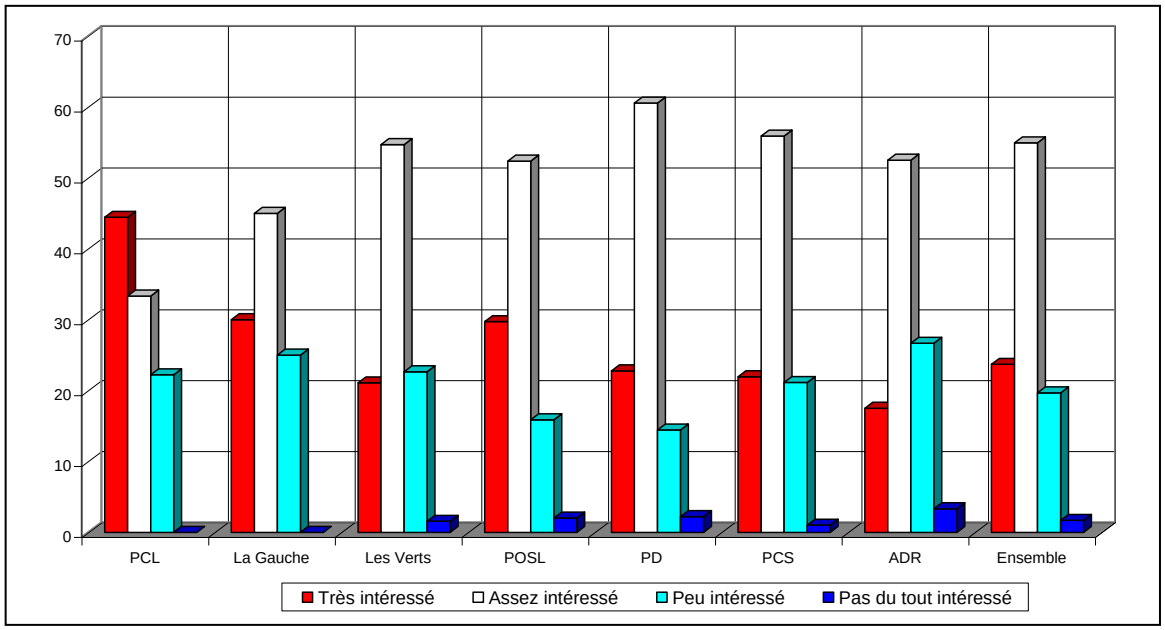

Figure 17 Structure de l'électorat selon l'intérêt pour la politique

Sans contradiction avec ce qui a été susmentionné, l'ensemble des personnes interrogées étaient 14,9% à déclarer être membre d'un parti ou d'une association politique[13]. Ce taux, très élevé par rapport aux autres Etats européens[14] obtenu sur base d'un échantillon semble néanmoins raisonnablement représentatif car sur base des chiffres d'adhérents déclarés par les différents partis et en rapportant ce chiffre aux électeurs ayant émis un vote valable aux législatives de 2004 (il est raisonnable de penser que seuls les personnes ayant émis un vote valable ont répondu tant à la question du vote principal et de l'affiliation partisane au cours du sondage), on obtient un taux de plus de 13%[15].

Les électeurs des partis les plus anciens à gauche (la Gauche et le POSL) ont un taux d'adhésion élevé (en moyenne 20%). C'est toutefois un phénomène assez classique de ce type de partis car la socialisation politique de ces électorats construit une frontière très poreuse entre le sympathisant et le militant. Qui plus est, l'action politique est l'héritière du principe de l'agir collectivement issue du syndicalisme ouvrier dont la force ne repose que sur la capacité de mobilisation du plus grand nombre.

Cette non porosité entre celui qui adhère à la cause et qui s'encarte est aussi une donnée bien connue pour les partis les plus à droite qui ayant des clientèles précises et circonscrites, dans la perspective de rechercher une plus grande efficience, seront amenés à établir une pression sociale beaucoup plus forte sur le sympathisant afin qu'il adhère administrativement et de façon pécuniaire à la cause. C'est aussi le moyen pour ces électeurs de se construire un « nous » en participant activement à la vie du parti alors qu'ils sont isolés par leurs positions idéologiques du reste de la société.

[13] La question était la suivante : « Etes-vous membre d'un parti ou d'une association à caractère politique ou quelqu'un de votre foyer est-il membre d'une association à caractère politique ? 1 Oui, je suis membre d'une association de ce type ; 2 Oui, quelqu'un de mon foyer est membre d'une association de ce type ; 3 Oui, 1 et 2 ; 4 Non ; 8 ne sait pas ; 9 sans réponse ».

[14] Mair, Peter & Van Biezen, Ingrid, "Party membership in twenty european democracies, 1980-2000", Party politics, volume 7 n°1, p5-21, 2001. Sur base des chiffres donnés par les partis politiques eux-mêmes (avec donc un risque de surestimation des affiliations partisanes) et non pas des déclarations de personnes interrogées lors d'un sondage, la moyenne du taux d'adhésion partisane par rapport à la population électorale de 20 pays européens à la fin des années 90 était de 5%. Seule l'Autriche avec 18% affichait en 1999 un taux supérieur à celui qui semble se dégager de notre échantillon (en 1980 le taux autrichien était même de 28.5% pour 24% en 1990). A titre de comparaison encore, les voisins du Grand Duché de Luxembourg obtenaient en 1999 les résultats suivants : Allemagne 3%, Belgique 6,5% et France 1,6%.

[15] Dumont, Patrick, Fehlen, Fernand & Poirier, Philippe, "Wahlsystem und Parteienlandschaft". In, Lorig, Wolfgang & Hirsch Mario, *Das politische System Luxemburgs*, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2006.

En revanche, il est très étonnant de trouver parmi les électeurs libéraux ceux qui déclarent être les plus nombreux membres d'un parti et inversement de voir les électeurs démocrates chrétiens être –avec les électeurs Verts mais ceci n'est pas une surprise en raison même de l'histoire de l'institutionnalisation des partis verts qui se sont construits d'abord sur une multitude de micro-associations jalouses de leurs prérogatives– être numériquement les plus faibles à le faire. C'est d'autant plus un paradoxe, que le PCS affirme par ailleurs regrouper plus de 9800 membres et ce faisant être la première formation luxembourgeoise.

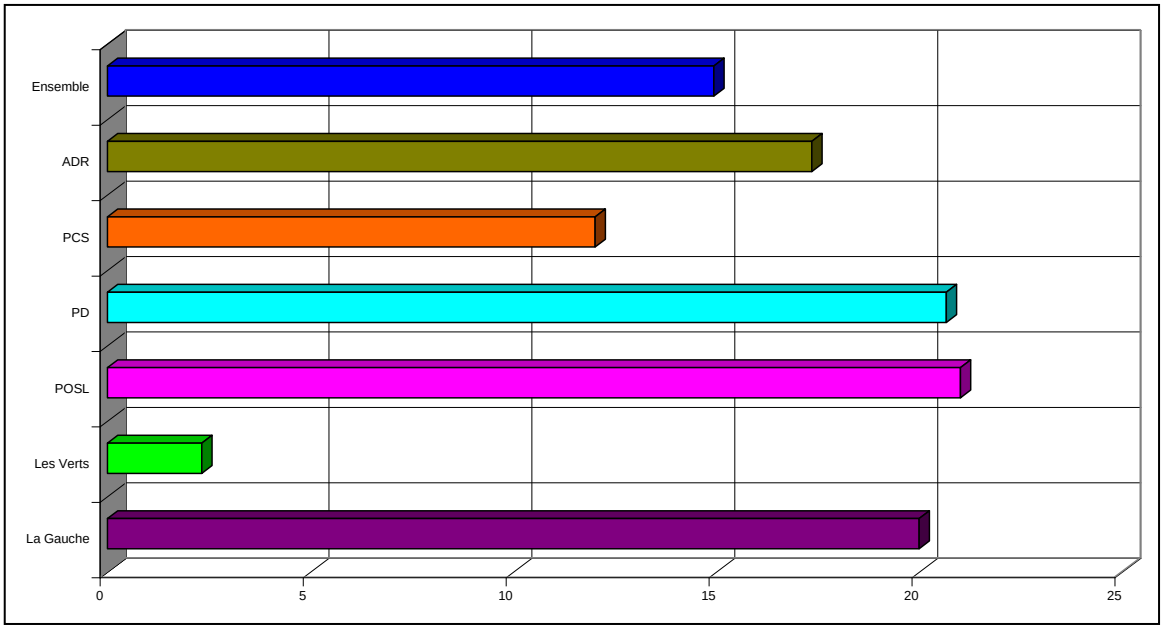

Figure 18 Structure de l'électorat selon le taux d'adhésion à un parti

Au niveau de l'affiliation syndicale[16], les électorats des partis de gauche (PCL, la Gauche, POSL) demeurent ceux où le taux de syndicalisation est le plus élevé, avec plus de 60% de syndiqués (au sein du foyer du répondant) pour 45% dans l'échantillon. Avec moins d'affiliés au sein de l'électorat PCS que dans l'échantillon, il pourrait sembler que les liens entre syndicats chrétiens et le parti chrétien social sont plus distendus qu'entre syndicats socialistes et POSL.

Compte tenu de la taille de l'électorat du PCS par rapport à celui du POSL, ceci n'est cependant pas étonnant, et ce résultat témoigne aussi du succès du PCS en dehors d'un électorat traditionnel davantage lié au « pilier » chrétien. C'est dans l'électorat ADR que l'on trouve le moins d'affiliés aux syndicats, tandis que les taux des Verts et du PD sont assez proches mais un peu inférieurs à celui du PCS.

[16] La question était la suivante : « Etes-vous membre d'un syndicat ou quelqu'un de votre foyer est-il membre d'un syndicat ? 1 Oui, je suis membre d'un syndicat ; 2 Oui, quelqu'un de mon foyer est membre d'un syndicat ; 3 Oui, 1 et 2 ; 4 Non ; 8 ne sait pas ; 9 sans réponse ».

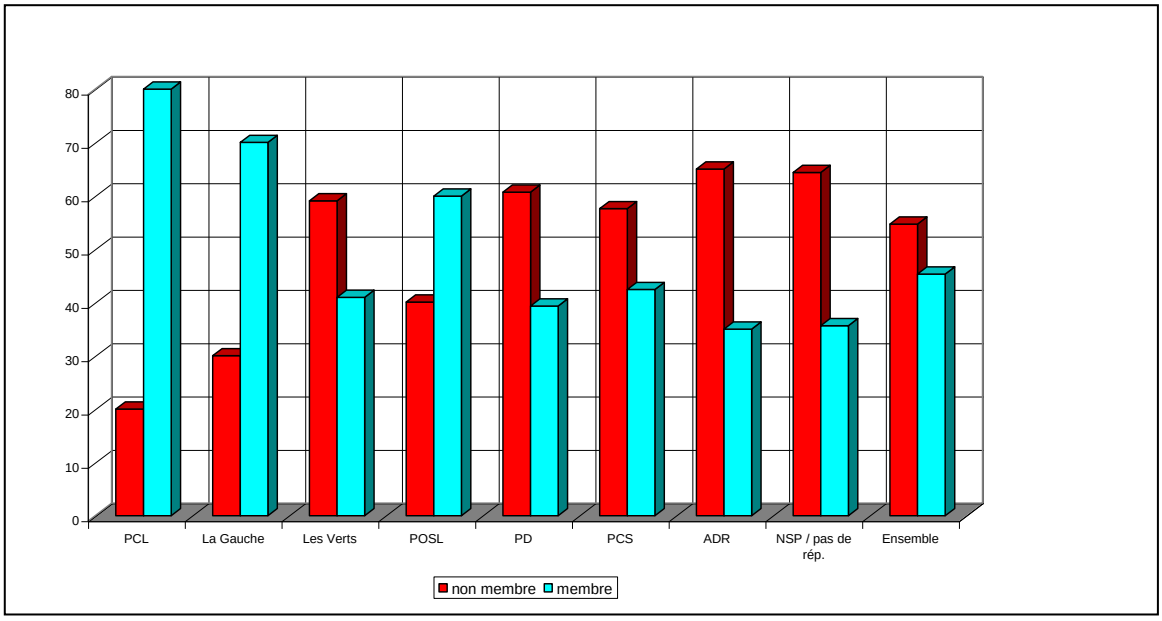

Figure 19 Structure de l'électorat selon le taux d'adhésion à un syndicat

L'examen des réponses données par les personnes ayant indiqué une affiliation syndicale révèle des informations complémentaires quant aux liens entre partis et syndicats chrétiens et socialistes: 65% des électeurs syndiqués du POSL sont affiliés à l'OGBL (SEW, ACAL etc.), alors que 42,5% des électeurs syndiqués du PCS sont affiliés au LCGB (SYPROLUX). Inversement, seuls 7,5% des électeurs syndiqués du POSL sont affiliés au LCGB pour près de 23% d'électeurs du PCS qui sont membres de l'OGBL.

La formulation des questions explique partiellement ces différences. En effet, une personne interrogée peut très bien voter PCS et ne pas être syndiquée et son conjoint(e) peut quant à lui (elle) être affilié(e) à l'OGBL et voter POSL ou pour tout autre parti que le PCS, ce qui biaise l'analyse du lien entre comportement électoral et affiliation syndicale[17].

Sans doute en raison d'autres caractéristiques socio-démographiques (principalement les différences en composition par genre) des deux électorats, il y a une proportion plus importante de répondants qui ne sont pas eux-mêmes syndiqués (mais qui indiquent qu'un membre du foyer l'est et mentionnent le syndicat en question) parmi les électeurs du PCS que parmi les électeurs du POSL. Cet élément ne peut cependant expliquer l'ampleur des différences constatées. La part prise par les syndicats de fonction publique CGFP (FGEC, APESS, FEDUSE) dans l'électorat du PCS (25,5%) est elle plus importante que parmi les électeurs du POSL (18,5%). Parmi les autres électorats, une série d'autres enseignements sont à relever :

- Les électeurs syndiqués de l'ADR (bien moins nombreux que parmi les autres électorats) sont davantage affiliés à l'OGBL (36%), devant le NGL et la CGFP (FGEC, APESS, FEDUSE) avec chacun 17%, puis seulement le LCGB (9,5%) et l'ALEBA (7,1%) ; les proportions d'affiliés auprès du NGL et de l'ALEBA sont nettement plus importantes que pour la moyenne de l'échantillon (près de six fois plus pour NGL et deux fois plus pour l'ALEBA) ;
- Conformément à la structure de cet électorat par secteur d'activités, celui des Verts est principalement affilié aux syndicats de la fonction publique (31%), devant le syndicat socialiste (27%) et le syndicat chrétien démocrate (21%) ;
- Les électeurs du PD sont très rarement membres de l'OGBL (3%) ; ils le sont massivement et même majoritairement auprès des syndicats de la fonction publique

[17] Etant donné que nous ne disposons pas du choix électoral de tous les membres du foyer mais que les questions concernant les affiliations à des syndicats ou associations prennent en compte aussi les autres membres du foyer que le répondant.

(58,5%), pour 20% au syndicat catholique social et bien plus que la moyenne au FNCTTFEL (13% au lieu de 7,5% pour l'échantillon).

Les effectifs pour les deux petits partis de la gauche communiste ne nous permettent pas de mentionner des résultats suffisamment pertinents.

Par ailleurs, les Luxembourgeois n'éprouvent nullement un fort sentiment de désaffection de la démocratie qu'elle soit pratiquée aussi bien au niveau national qu'au niveau européen[18]. Néanmoins, les électeurs exprimaient une plus grande confiance dans la démocratie nationale que dans la démocratie européenne[19] (respectivement, 85,6% et 62,5% se déclaraient « très satisfaits » et « assez satisfaits »).

L'ADR était le parti qui avait à la fois une forte cohorte d'électeurs qui n'étaient pas satisfaits des deux niveaux de démocratie (respectivement, 29,1% et 36,8% étaient « peu satisfaits » et « pas du tout satisfaits »). Il faut aussi remarquer que de manière générale les électeurs des partis plus anciens à gauche (PCL, la Gauche et POSL) étaient les plus insatisfaits quant au fonctionnement de la démocratie dans l'Union européenne (respectivement 80%, 42,1 et 40,4%).

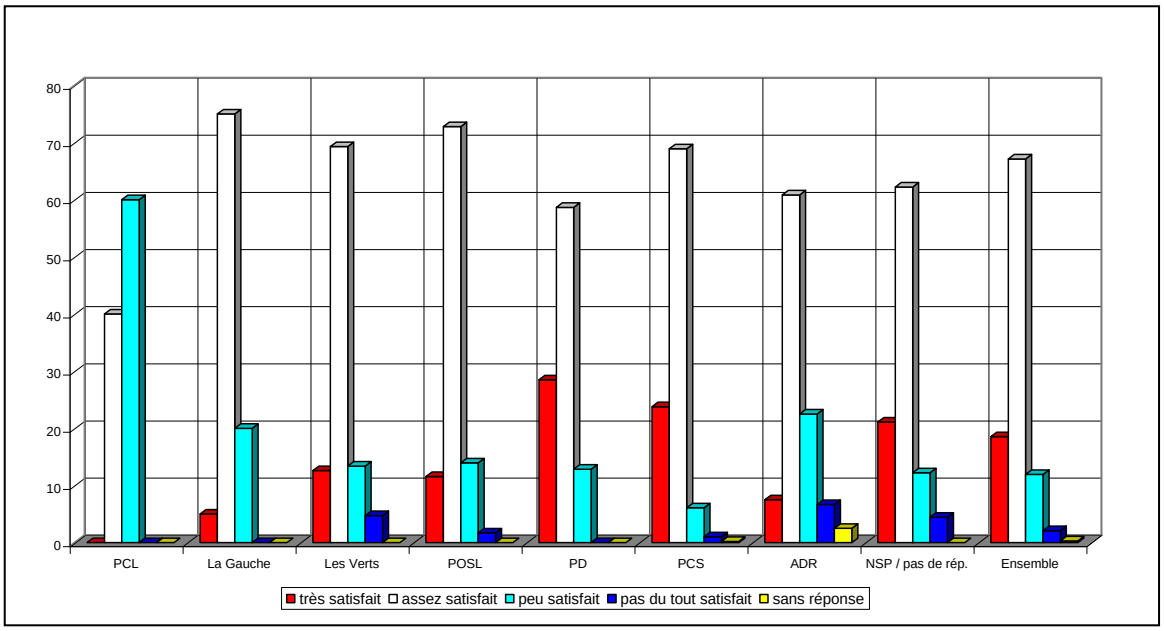

Figure 20 Structure de l'électorat selon la satisfaction sur la démocratie au Luxembourg

[18] La question était la suivante : « Dans l'ensemble, êtes vous très satisfait, plutôt satisfait, plutôt pas satisfait ou pas du tout satisfait du fonctionnement de la démocratie au Luxembourg ? Diriez-vous que vous êtes : 1 très satisfait ; 2 assez satisfait ; 3 peu satisfait ; 4 pas satisfait du tout ; 8 ne sait pas ».
[19] La question était la suivante : « En ce qui concerne le fonctionnement de la démocratie dans l'Union Européenne? Diriez-vous que vous êtes : 1 très satisfait ; 2 assez satisfait ; 3 peu satisfait ; 4 pas satisfait du tout ; 8 ne sait pas ».

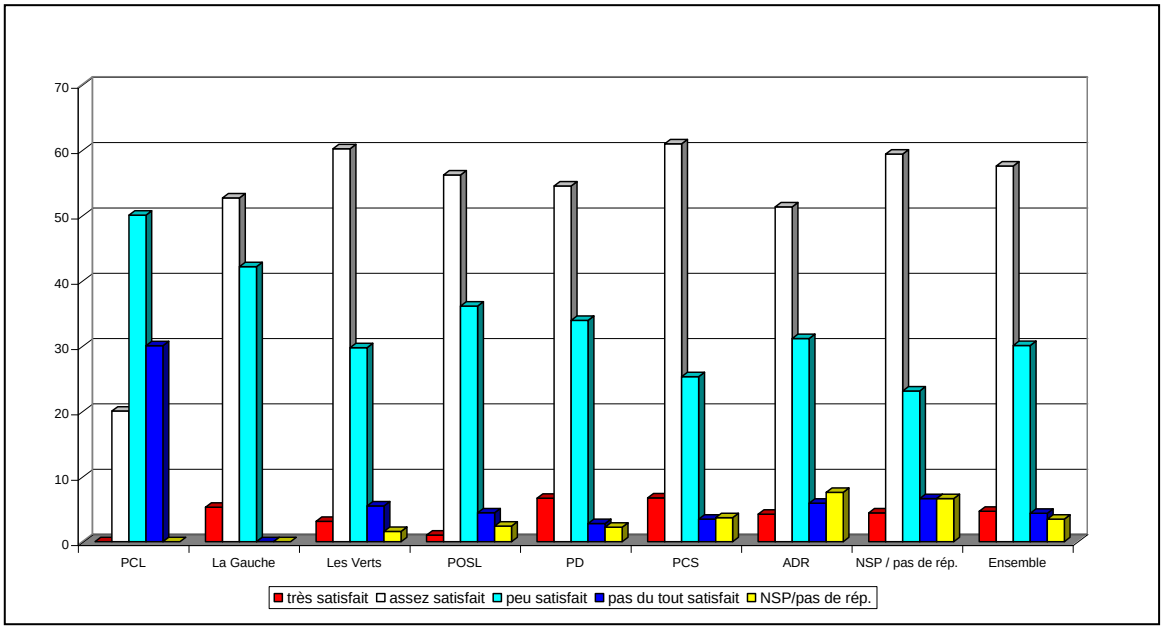

Figure 21 Structure de l'électorat selon la satisfaction sur de la démocratie dans l'UE

En lien avec ce qui a été dit plus haut, tous les électorats accordaient une plus grande confiance dans les institutions nationales que dans les institutions européennes[20]. Au niveau des institutions nationales, le Gouvernement arrive en première position (69% des personnes interrogées lui accordaient une confiance et une confiance très forte), puis la Chambre des Députés (64%) et la Tripartite (43%).

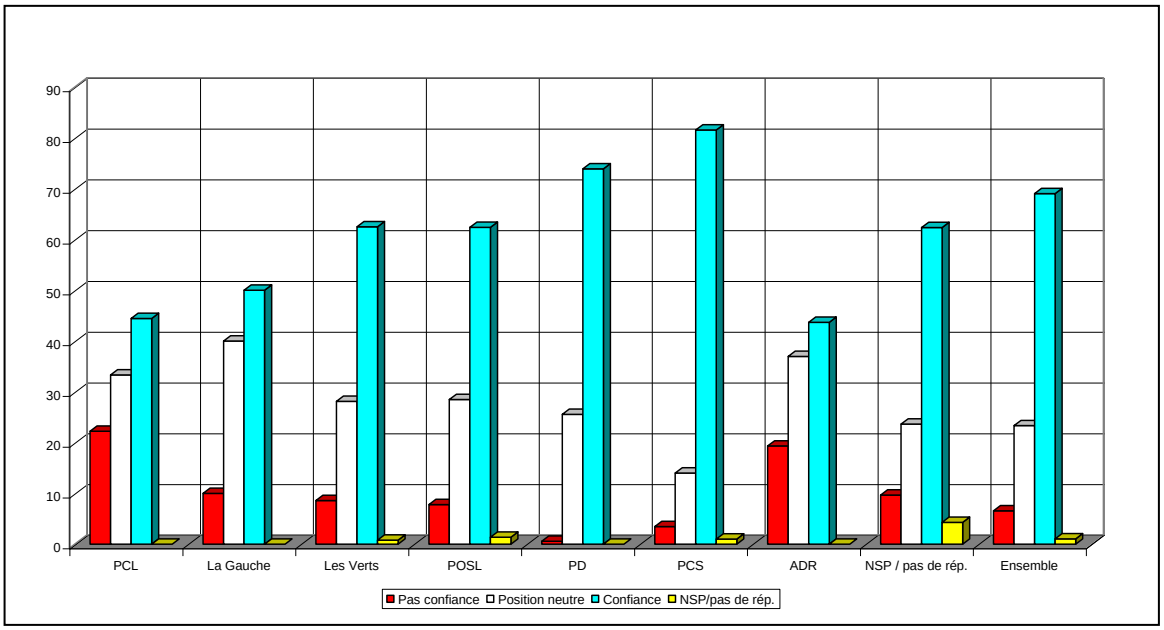

Figure 22 Structure de l'électorat selon la confiance envers le Gouvernement

Les électeurs du PCL et de l'ADR étaient les moins enclins à avoir confiance dans l'institution « Gouvernement » (respectivement 22,3% et 19,3% affirmaient ne pas avoir confiance contre 6,6% en moyenne) et de manière plus large une minorité des électeurs des autres partis de gauche partageaient ce sentiment (10% pour la Gauche, 8,6% pour les

[20] La question était la suivante : « Dans quelle mesure faites-vous confiance de 1 à 10 aux instances suivantes, sachant que 1 signifie « vous ne faîtes pas du tout confiance à l'instance en question » et 10 signifie que « vous faites pleinement confiance »? 1 pas du tout 2.. 3.. 4.. 5.. 6.. 7.. 8.. 9.. 10 fais pleinement… 98 ne sait pas 99 sans réponse. Si vous ne connaissez pas suffisamment bien une de ces instances, dites-le moi et je passerai à la suivante : La Chambre des Députés ; Le Parlement européen ; Le Gouvernement ; La Commission européenne ; Le Conseil européen ; La Tripartite (Gouvernement, syndicats, associations des employeurs) ».

Verts, 7,8% pour le POSL). Quant à la question de l'action du Gouvernement sortant[21], c'étaient les mêmes électeurs qui la désapprouvaient la plus fortement mais suivant une répartition différente : 62% des électeurs du POSL, 54% pour ceux de l'ADR, 50% pour les deux mouvements de la gauche radicale et 46% pour les Verts. La moyenne de désapprobation était de 33% parmi les sondés.

Une forte minorité des électeurs de l'ADR avait une confiance limitée dans l'institution parlementaire nationale (20%) et aussi des électeurs de la Gauche, des Verts et du POSL (respectivement 10,5%, 10% et 8,4%). La moyenne de désapprobation était par ailleurs de 7%. Les électeurs dont les partis n'ont pas eu de responsabilité politique nationale étaient les plus nombreux à ne pas avoir confiance dans la Tripartite (35% pour la Gauche, 24,2% pour les Verts, 22,2% pour le PCL et 20,6 pour l'ADR). La moyenne de désapprobation était par ailleurs de 15,7%. Inversement, il faut noter que les électeurs socialistes étaient les seuls qui de façon majoritaire accordaient leur confiance à l'organisme de concertation sociale (51%) en cela reproduisant le schéma idéologique des rapports économiques de la doctrine sociale-démocrate.

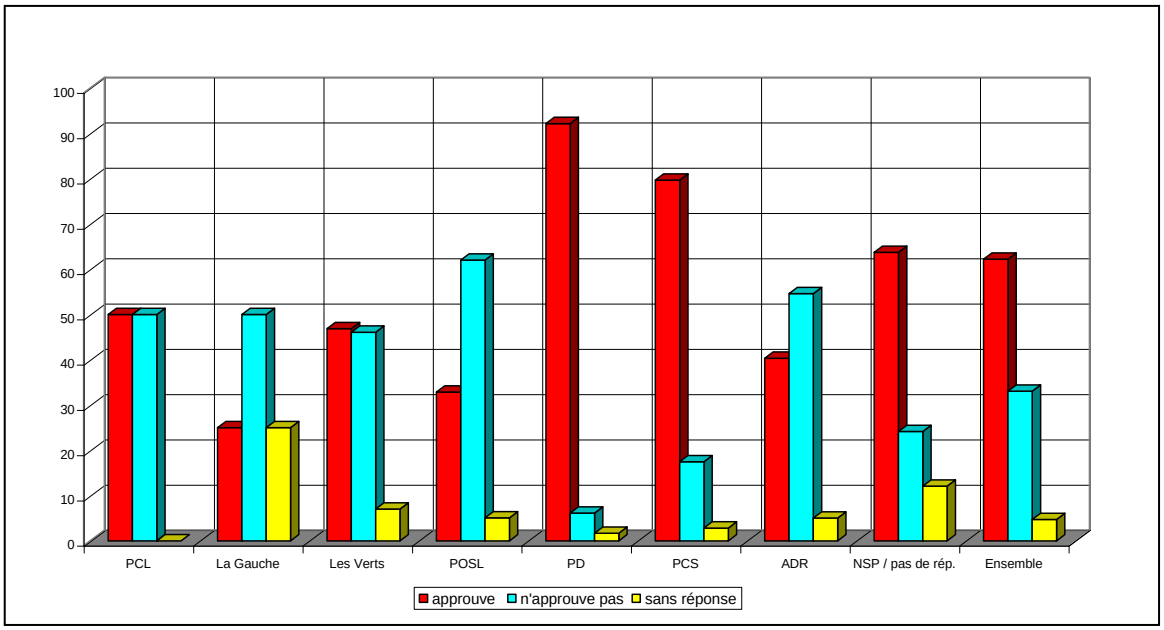

Figure 23 Structure de l'électorat selon l'avis sur le bilan du Gouvernement sortant

[21] La question était la suivante : « Revenons maintenant au Luxembourg. Approuvez-vous ou désapprouvez-vous le bilan du Gouvernement sortant ? 1 approuve; 2 désapprouve; 8 ne sait pas ; 9 sans réponse ».

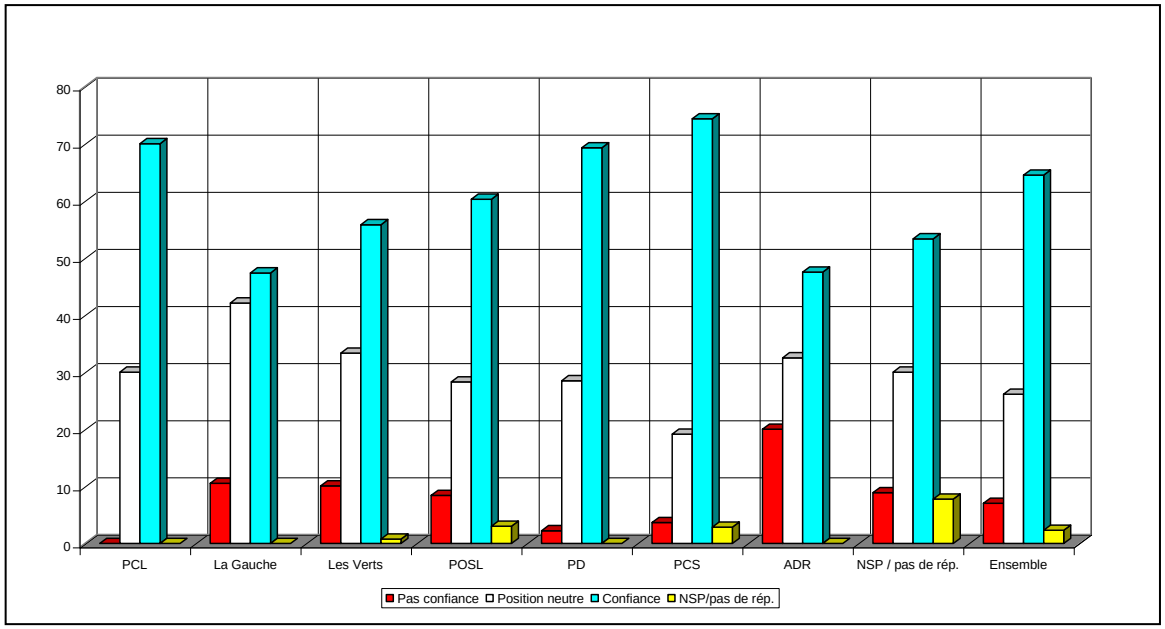

Figure 24 Structure de l'électorat selon la confiance envers la Chambre des Députés

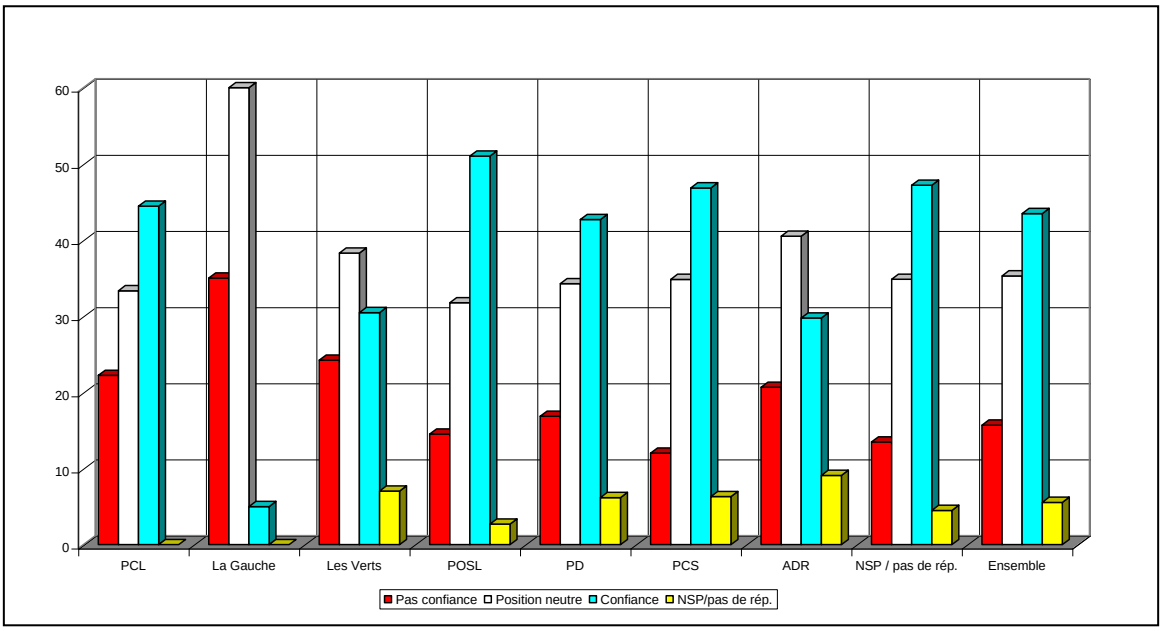

Figure 25 Structure de l'électorat selon la confiance envers la Tripartite

Au niveau des institutions européennes, c'est le Conseil européen qui a le plus les faveurs de l'électorat luxembourgeois (32,1%), puis le Parlement européen (30,1%) et la Commission européenne (27,7%). Les électorats de la gauche communiste et communisante avec ceux de l'ADR étaient les plus critiques vis-à-vis de ces trois institutions. Les premiers surtout des organes exécutifs (particulièrement du Conseil européen, respectivement 60 et 40% contre en moyenne 19,4%) et pour le second vis-à-vis du Parlement européen (34,1% d'absence de confiance contre en moyenne 23,1%).

Les électeurs écologistes étaient au-dessus de la moyenne quant à la non confiance accordée au Parlement européen (26,6% pour une moyenne de 23,2%). Il en va de même également pour ces électeurs et ceux du POSL concernant la Commission européenne (respectivement 26,1%, 28,6% pour une moyenne de 25,26%).

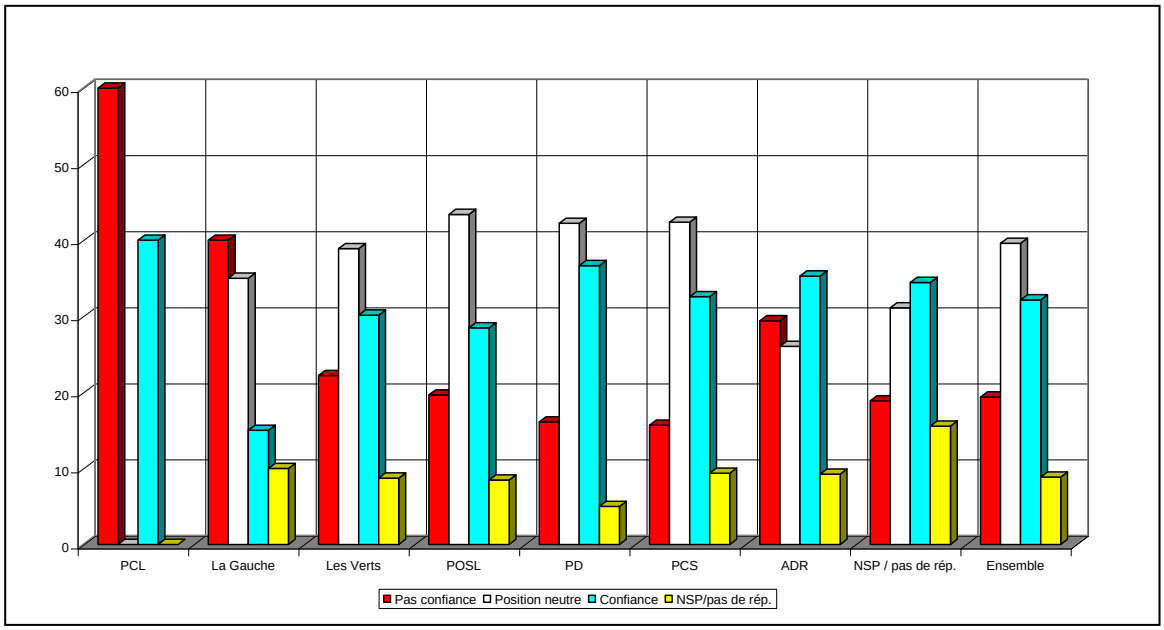

Figure 26 Structure de l'électorat selon la confiance envers le Conseil européen

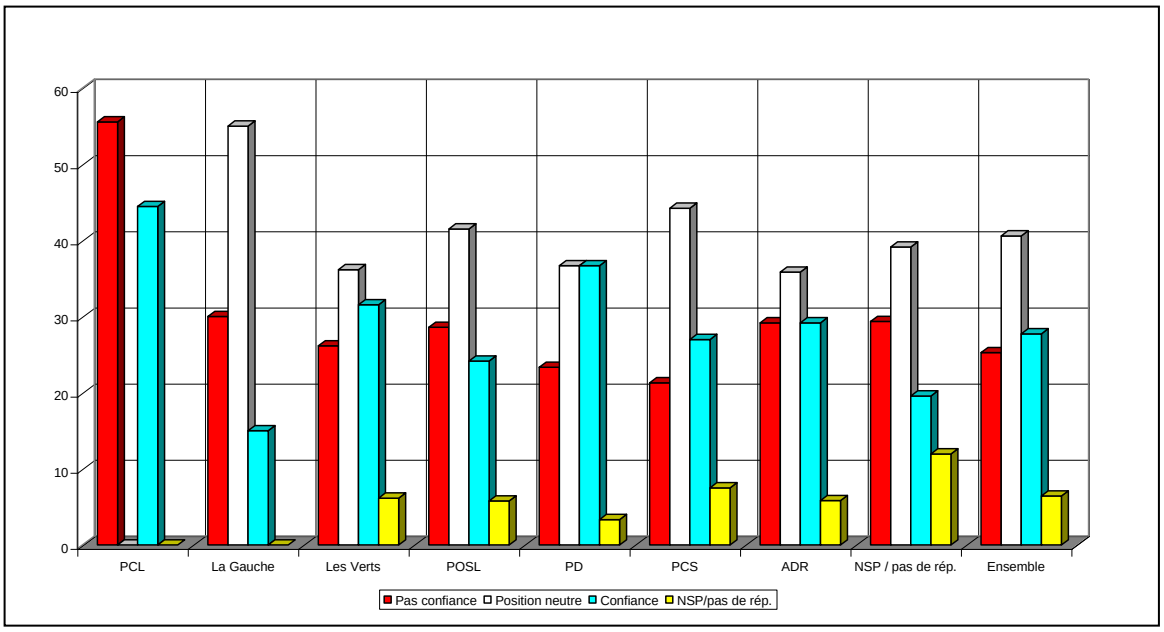

Figure 27 Structure de l'électorat selon la confiance envers la Commission européenne

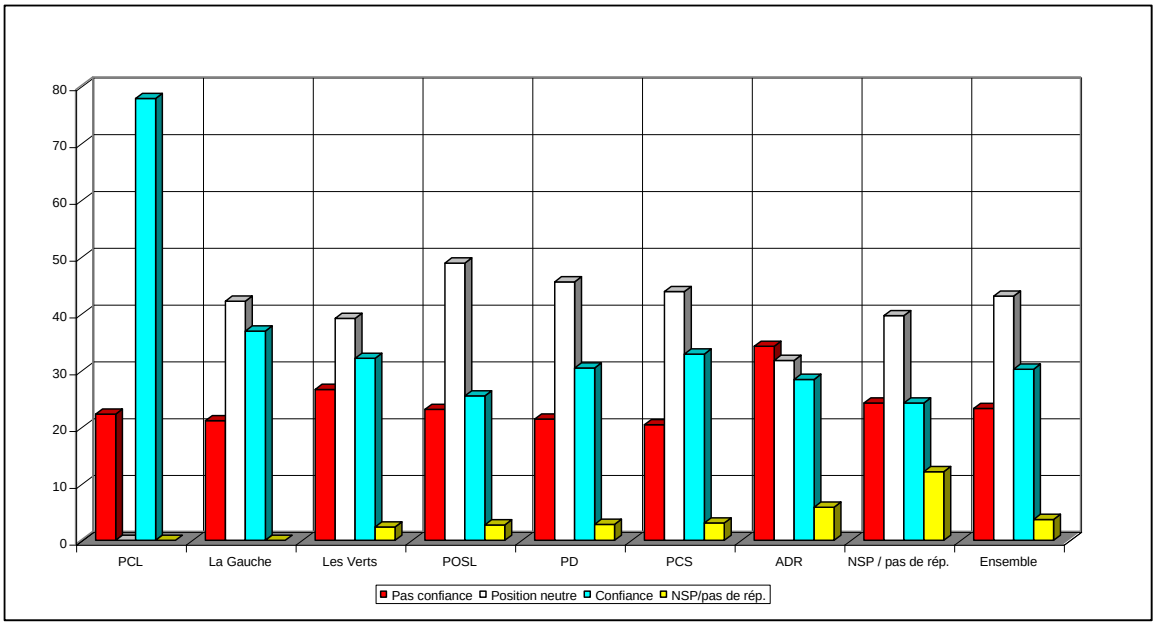

Figure 28 Structure de l'électorat selon la confiance envers le Parlement européen

4.2.3 Positionnement gauche-droite

Comme il a été déjà mentionné par un auteur comme Ronald Inglehart, la permanence de la division gauche-droite des systèmes politiques européens ne s'est nullement altérée au cours des deux dernières décennies. Elle a seulement changé de nature. Et si les individus ont toujours une image imparfaite de ce qu'est la gauche et de ce qu'est la droite, ils continuent de construire socialement ces catégories et de les utiliser comme déterminants du vote. La redéfinition et la réactualisation du clivage gauche-droite s'est opérée de deux manières.

- En premier lieu, l'impossibilité de l'Etat-providence –tel que construit à partir de 1945 dans les Etats membres de l'Union européenne– à résorber le chômage a permis d'organiser une reconquête idéologique (contre toute attente) de la part des cercles libéraux et libéraux conservateurs jusqu'à imposer le sentiment de leurs modernités auprès de différents publics au détriment des gauches et des centres droits démocrates chrétiens qui jusque là avaient su s'accaparer l'idée de progrès.

- Cette avancée des idées libérales en économie s'est soldée par diverses expériences gouvernementales : républicaine aux Etats-Unis (1980-1992 et 2000+), libérale en France (1986-1988 avec l'accord de coalition RPR-UDF, 1993-1997 Gouvernement Balladur et Juppé), conservatrice au Royaume Uni (1979-1996) etc. Certains auteurs[22] considèrent que ces expériences gouvernementales –indépendamment de leurs résultats– sont le déclenchement et la propagation du libéralisme dans toutes les démocraties occidentales et particulièrement aussi dans celles qui avaient des modèles de concertation sociale forts. Le centre de gravité politique des systèmes politiques occidentaux s'est déplacé par conséquent de la gauche vers la droite libérale. Ce faisant, il a renforcé par la même occasion le clivage gauche-droite dans la construction sociale de réalité du politique au sein de chaque électeur.

- En second lieu, il a été constaté aussi que l'évolution interne de la gauche occidentale a libéré des espaces électoraux à de nouvelles formations politiques. D'une part, les partis de gauche socialiste et travailliste ont abandonné progressivement un discours économique marxisant au bénéfice d'un libéralisme social et européen comme en

[22] Cooper, Barry, The Resurgence of Conservatism in Anglo-American Democracies. Durham: Duke University Press, 1988. "Conservatism was not only hegemonic … it seemed the only game in town anywhere" extract of Hutton, Will, The State We're In, London: Jonathan Cape, p58, 1995.

témoigne le revirement de la politique du Gouvernement de P. Mauroy en 1983 ou bien l'expérience néo-socialiste de B. Craxi à partir de 1982 en Italie, préfigurant en partie et avec les limites du contexte politique britannique, la fondation du New Labour Party de T .Blair en 1996. D'autre part, les partis socialistes et travaillistes ont été concurrencés sur leur gauche par l'apparition de nouveaux mouvements politiques. Ces mouvements politiques sur un mode libertaire (le plus souvent écologiste à l'image des Grünen en Allemagne) sont devenus un nouveau pôle de radicalisme politique à gauche. Ils développent des nouvelles revendications politiques tel le féminisme, tel le multiculturalisme et tel le « développement durable »[23]. Ils profitent également de l'effacement des partis communistes européens déconsidérés par l'expérience soviétique.

Finalement pour Ronald Inglehart, au cours de cette période les idéologies n'ont disparu dans nos sociétés qu'en apparence puisqu'un discours symbolique advient spontanément. Ce discours tente toujours de justifier les nouveaux clivages qui apparaissent dans nos sociétés. C'est d'ailleurs pourquoi le phénomène de recomposition et d'apparition des idéologies est toujours à l'œuvre bien qu'il eut été annoncé la fin des idéologies au moment de la disparition de l'Union soviétique en 1992. Cette recomposition pour nombre d'auteurs est elle-même légitime à partir du moment où le nouveau discours politique s'inscrit toujours dans la dichotomie gauche-droite[24]. Les individus dès lors inscrivent leurs nouvelles revendications dans ces discours et réaffirment ainsi le clivage gauche-droite.

Or comme nous l'avons vu, la dimension du système politique luxembourgeois et sa nature, la démocratie consociative, freinent les ardeurs des partis politiques –si elles existent– d'inscrire leurs actions dans des fortes contingences idéologiques et a fortiori dans la dichotomie gauche-droite. Mais qu'en est-il des électeurs ?

En 2004, les électeurs sont toujours plus nombreux à adopter une position centre gauche-centre (48,7%)[25]. On constate aussi que les électeurs se situent légèrement plus à droite qu'à gauche (respectivement 24% contre 20,7%. Par rapport aux élections législatives de 1999 et à l'enquête sur les valeurs de 2002, on constate donc un léger déplacement vers le centre droit de l'ensemble du corps électoral.

[23] Kitschelt, Herbert, "Left-Libertarian Parties : Explaining Innovation in Competitive Party Systems". In, World Politics, volume 40, no.2, p194-234, 1988.

[24] Se reporter à Bobbio, Noberto, Left & Right: The significance of a political distinction. Cambridge: Polity Press, "The objection which can easily be raised is that ideologies have not disappeared at all, but are still very much with us. The ideologies of the past have merely been replaced by others, which are new or claim to be new. The ideological tree is always green. Besides, it has been shown repeatedly that there is nothing more ideological than declaring the demise of ideologies. To reduce them to purely ideological expressions would be an unjustifiable simplification: they indicate opposing programmes in relation to many problems whose solutions are part of everyday political activity. These contrasts concern not only ideas, but also interests and judgements on which direction society should be moving in; they exist in all societies, and it is not apparent how they could disappear" p3, 1996.

[25] La question était la suivante : « En politique, on parle souvent de « gauche » et de « droite » comment vous situez-vous sur une échelle allant de 1 à 10 ? Le 1 signifie « extrême gauche » et le 10 « extrême droite ». 1 « gauche » 2.. 3.. 4.. 5.. 6.. 7. .8. .9..10 « droite » 97 refuse de se positionner 98 ne sait pas 99 sans réponse ».

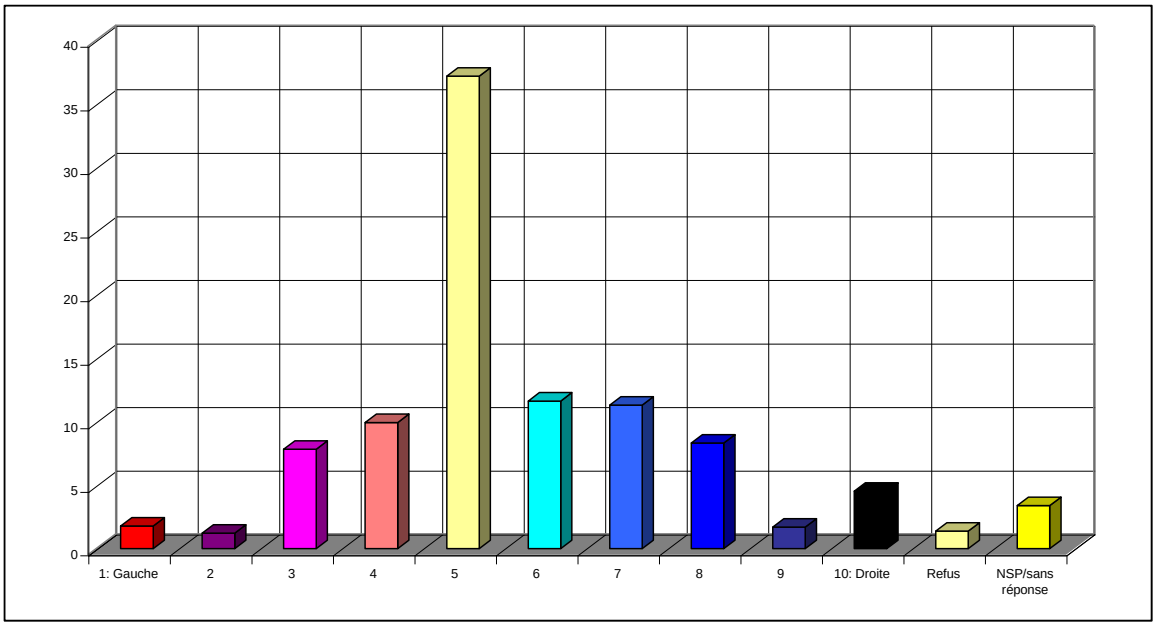

Figure 29 Structure de l'électorat selon le positionnement gauche-droite

La domination du centre et du centre droit dans le chef de l'électeur luxembourgeois n'est pas alimentée et ressentie de la même manière suivant son vote en faveur de tel ou tel parti. A l'exception des électeurs de la Gauche et de ceux de l'ADR, tous les électorats des partis se positionnement en premier lieu par rapport au centre de l'échiquier politique (identique à l'enquête sur les valeurs de 2002); de façon majoritaire pour ceux du PD, du PCL et du PCS (respectivement 59,6%, 55,3% et 53,9% pour une moyenne de 48,9%).

Des électeurs écologistes et des électeurs socialistes se situent dans des proportions non négligeables –pour des partis se réclamant de la gauche ou du centre gauche– à droite (respectivement 10,1% et 15,2% pour une moyenne toutefois de 25%). Plus les partis se situent à droite ou appartiennent à des familles politiques européennes de centre droit ou de droite, plus les électeurs se déclarent de droite (41,6% pour les électeurs de l'ADR). On remarquera aussi que parmi les électeurs des partis de centre droit ou de droite, les non réponses ou l'indétermination est relativement importante (5% pour le PD, 5,2% pour le PCS et 7,5% pour l'ADR pour une moyenne de 4,8%). Ces taux de non réponse ne sont pas surprenants dans la mesure où des électorats –particulièrement ceux qui sont conservateurs– sont peu disposés à le déclarer à travers un sondage.

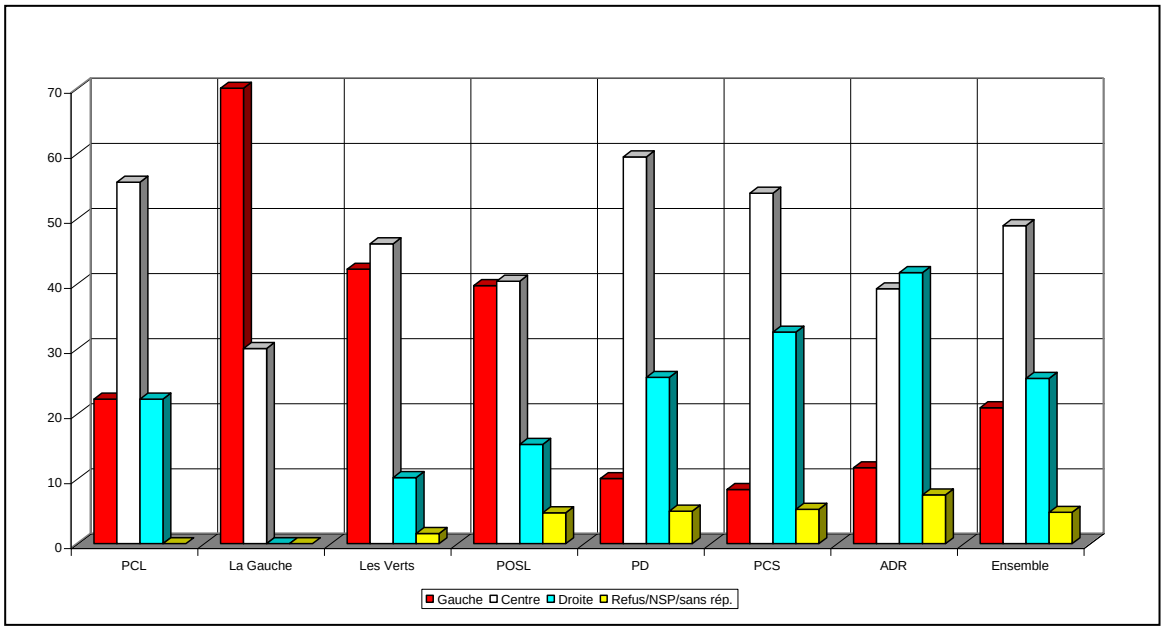

Figure 30 Structure de l'électorat selon le positionnement gauche-centre-droite

Un résultat qui doit être souligné également, c'est le faible nombre d'électeurs luxembourgeois qui s'auto-positionnent clairement à l'extrême droite (6,3%). En revanche, ceux qui se déclarent ainsi constituent près de 20% dans l'électorat de l'ADR et 6,6% de l'électorat du PCS.

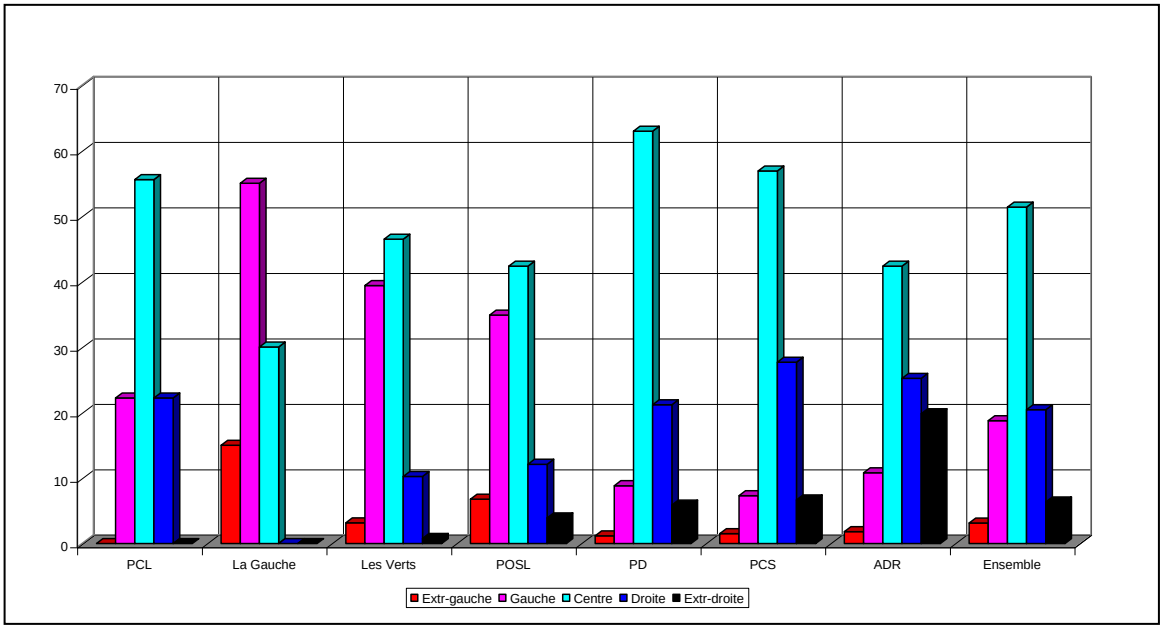

Figure 31 Structure de l'électorat selon le positionnement extrême gauche-extrême droite

Il faut remarquer dans le même temps que les électeurs continuaient avant tout à se déterminer par rapport aux principes de base du parti[26]. Les principes de bases étant

[26] Nous aimerions savoir pourquoi vous avez donné le plus de voix à tel parti. Voici une liste de motifs possibles, dites-nous pour chacun d'entre eux s'il a oui ou non joué un rôle pour vous 1 les principes de base de ce parti correspondent à vos convictions ; 2 par tradition et habitude ; 3 à cause des réalisations de ce parti sur les 5 dernières années ; 4 vous avez confiance envers les hommes et les femmes politiques de ce parti ; 5 vous êtes vous-mêmes actifs dans ce parti ; 6 parce que des personnes que vous connaissez bien sont actives dans ce parti ; 7 à cause du programme électoral de ce parti ; 8 par protestation contre l'un ou l'autre des partis ; 9 par protestation contre l'actuel Gouvernement ; 10 pour exprimer mon avis vis à vis d'un point spécifique ; 11 parce qu'ils ont de bonnes têtes de listes ; 12 parce que je serais content si ce parti entrait à la Chambre des Députés ; 13 parce que je serais content si ce parti entrait au Gouvernement ;

compris comme étant l'identité politique dont se réclame le parti. Cette identification partisane sur les valeurs du parti ne renseigne pas si les électeurs connaissent exactement les valeurs du parti d'autant plus qu'en moins de quatre ans avant les élections législatives, le POSL, le PCS et le PD ont révisé fortement leurs programmes fondamentaux respectifs. Il existe néanmoins de fortes disparités selon les électorats des partis politiques.

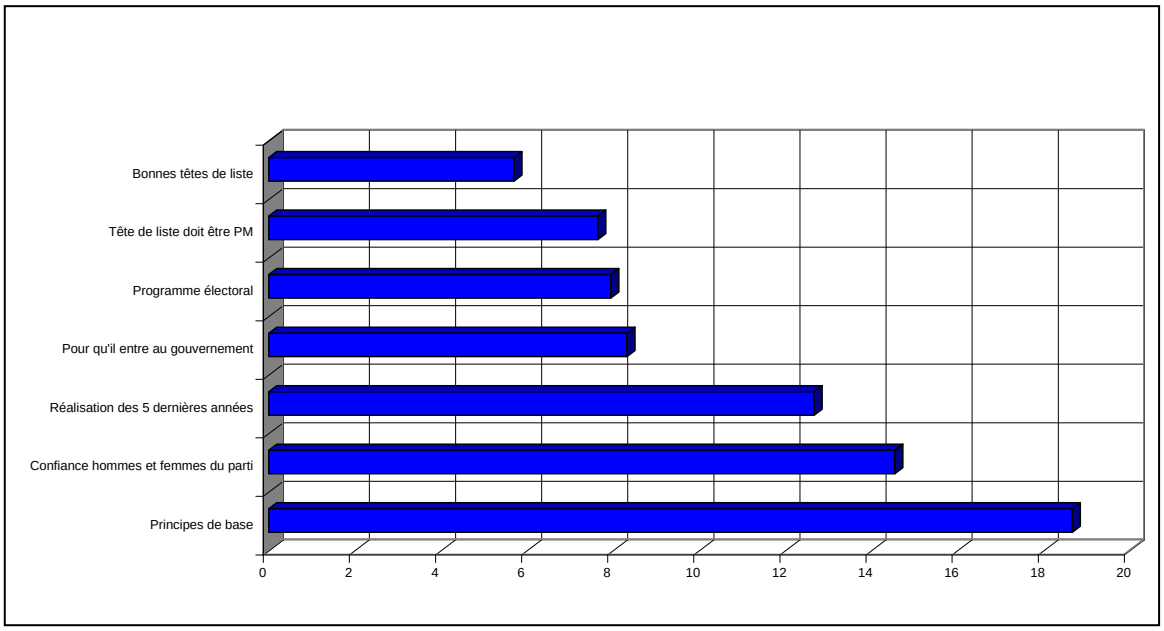

Figure 32 Motif principal du vote par électorat: Ensemble

De manière générale, les électeurs des partis de gauche et de centre gauche se déterminent plus volontiers par rapport aux principes de base (40% pour ceux de la Gauche, 38,2% pour ceux des Verts, 33,3% pour ceux du PCL, 21,6% pour ceux du POSL, la moyenne étant par ailleurs de 18,6%) et dans une moindre pour le programme politique (25% pour ceux de la Gauche, 15,5% pour ceux des Verts et 9,1% pour ceux du POSL, pour une moyenne de 7,9%).

La personnalisation du vote est particulièrement forte parmi les électorats du PD et du PCS. Pour le premier, 22,9% de ses électeurs votent parce qu'ils ont confiance dans ses hommes et ses femmes politiques. Pour le second, 18,1% de ses électeurs font de même. La moyenne s'élevait à 14,5%. Avec une « super-personnalisation » pour le vote PCS : 18,7% des ses électeurs ont voté en sa faveur parce qu'ils voulaient que son candidat au poste de Premier ministre le devienne effectivement (pour une moyenne 7,5%). Le phénomène de notabilisation du vote demeurait aussi dans une moindre mesure au sein de l'électorat du POSL : 14,1% de ses électeurs votaient pour lui parce qu'ils avaient confiance dans ses hommes et ses femmes politiques.

Les partis à la « gauche de la gauche » et l'ADR ont aussi une vocation clairement tribunitienne dans l'électorat luxembourgeois. 22,2% des électeurs du PCL, 15% de ceux de la Gauche et 8,2% de ceux de l'ADR portent leurs suffrages sur ces formations politiques pour protester soit contre l'action du Gouvernement sortant soit contre l'action de certains partis (les moyennes respectives étaient 2,5% et 1,7%).

Les électeurs socialistes, et écologistes dans une certaine mesure se sont prononcés pour leurs partis politiques respectifs dans la perspective de leur entrée au Gouvernement (respectivement 15,9 et 10,9% pour une moyenne de 8,3%).

L'ADR et les Verts (dans une moindre mesure) restent encore dépendants de l'origine de leurs fondations puisque pour le premier 12,3% de ses électeurs se sont déterminés par

14 parce que leurs têtes de liste doivent devenir chef de Gouvernement ; 15 aucun de ces motifs ; 16 ne sait pas ; 17 sans réponse ;

rapport à un point spécifique de son programme et il en va de même de 5,5% des électeurs écologistes. La moyenne de l'électorat était quant à elle de 3,1%.

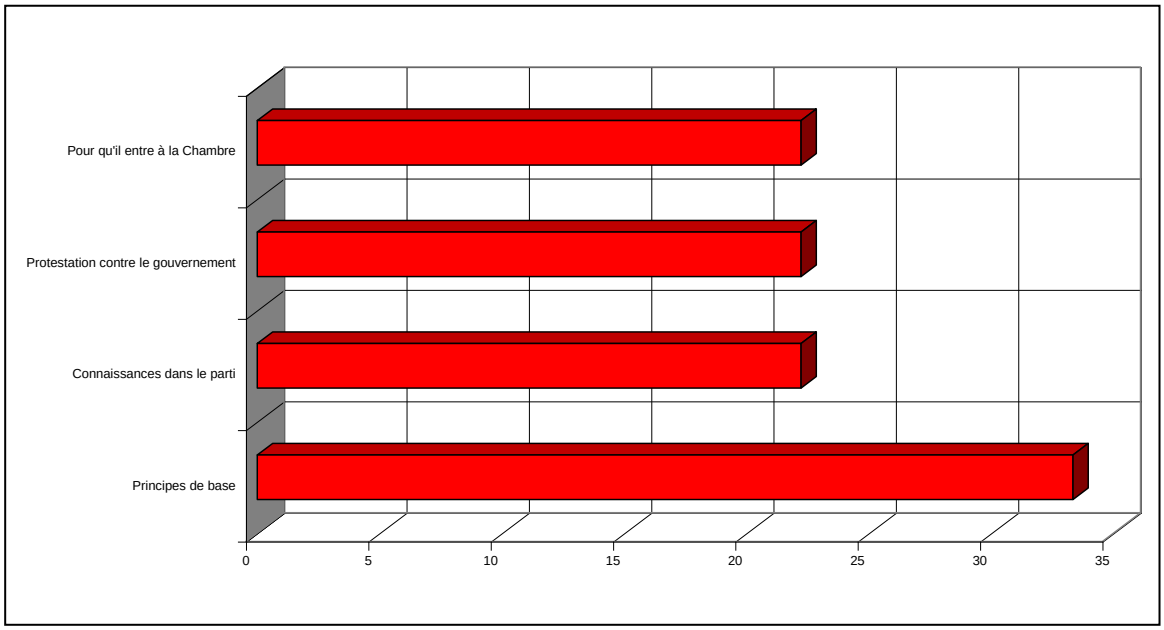

Figure 33 Motif principal du vote par électorat: PCL

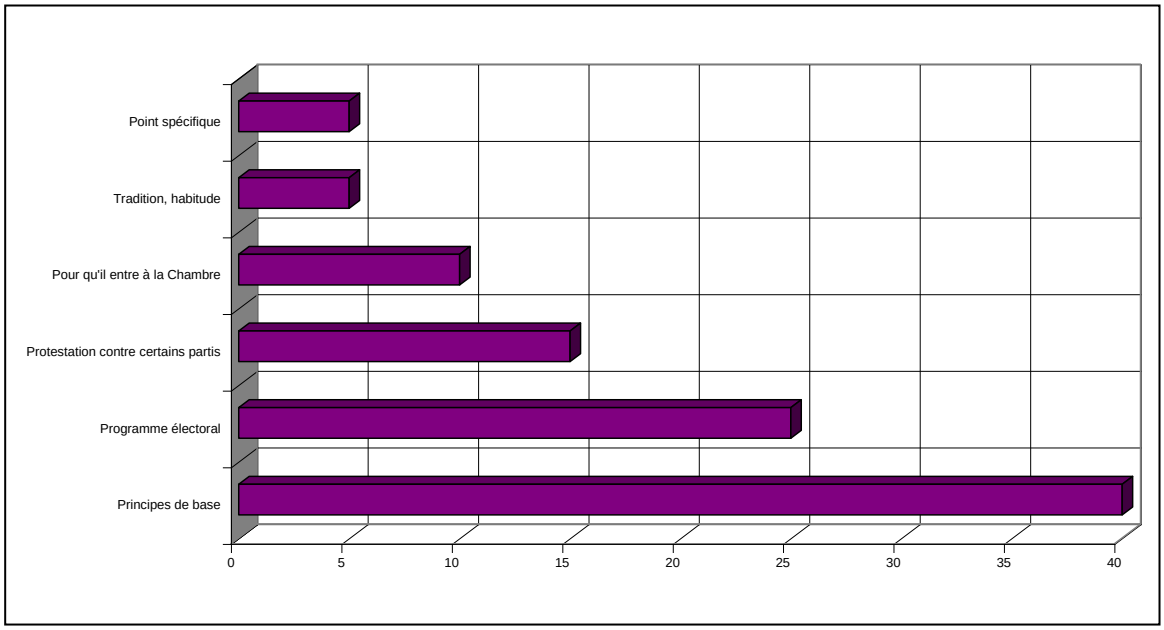

Figure 34 Motif principal du vote par électorat: La Gauche

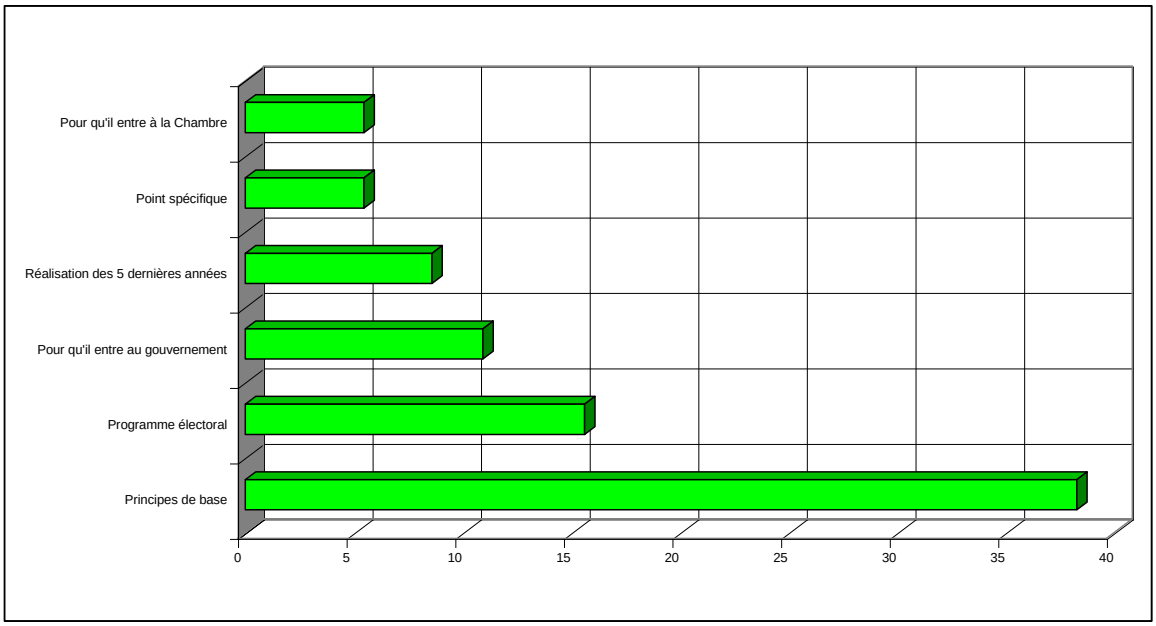

Figure 35 Motif principal du vote par électorat: Les Verts

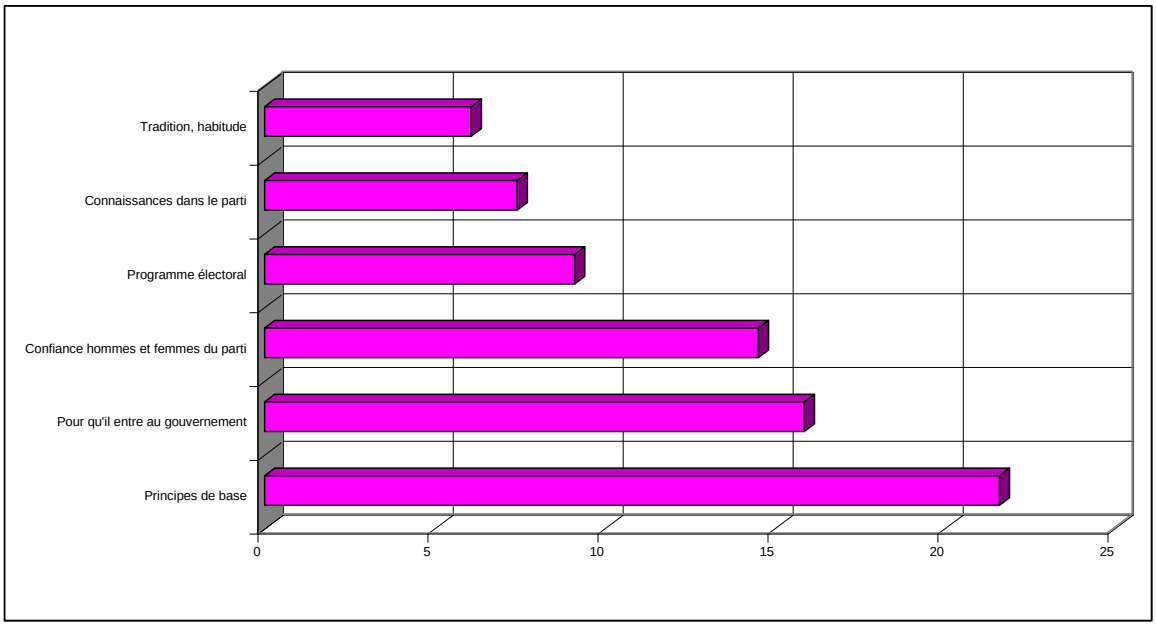

Figure 36 Motif principal du vote par électorat: POSL

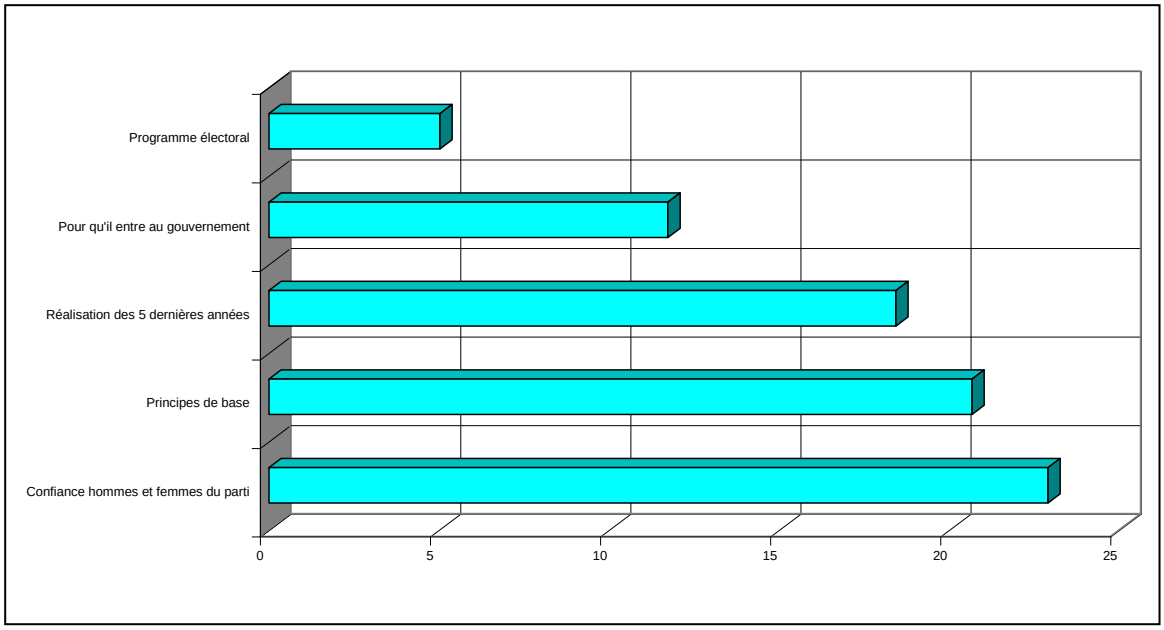

Figure 37 Motif principal du vote par électorat: PD

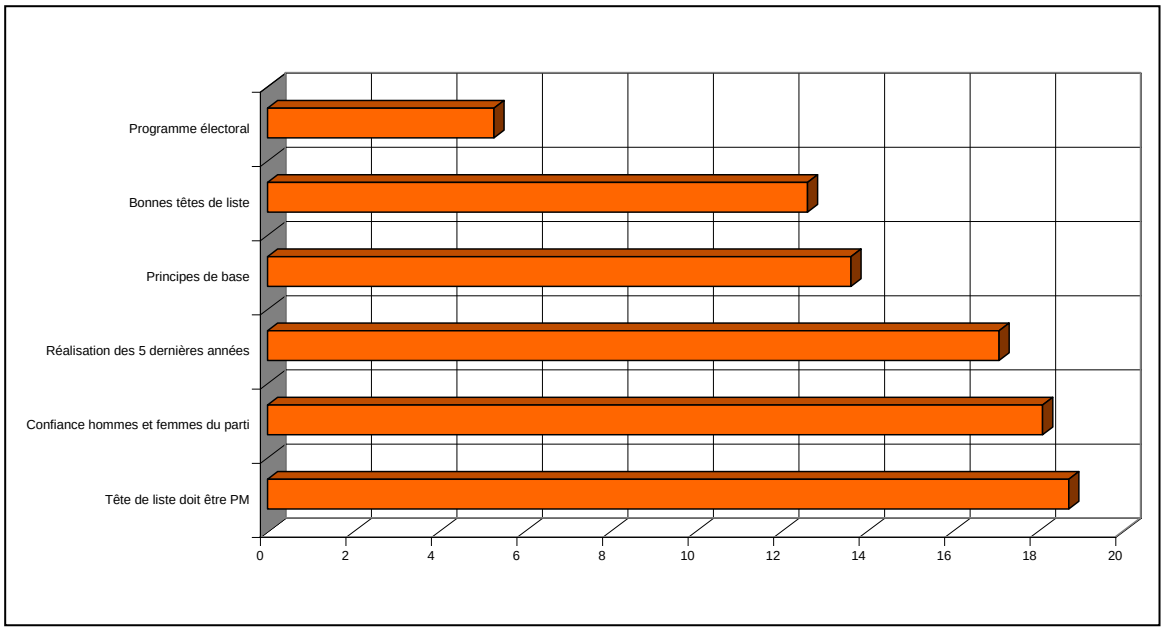

Figure 38 Motif principal du vote par électorat: PCS

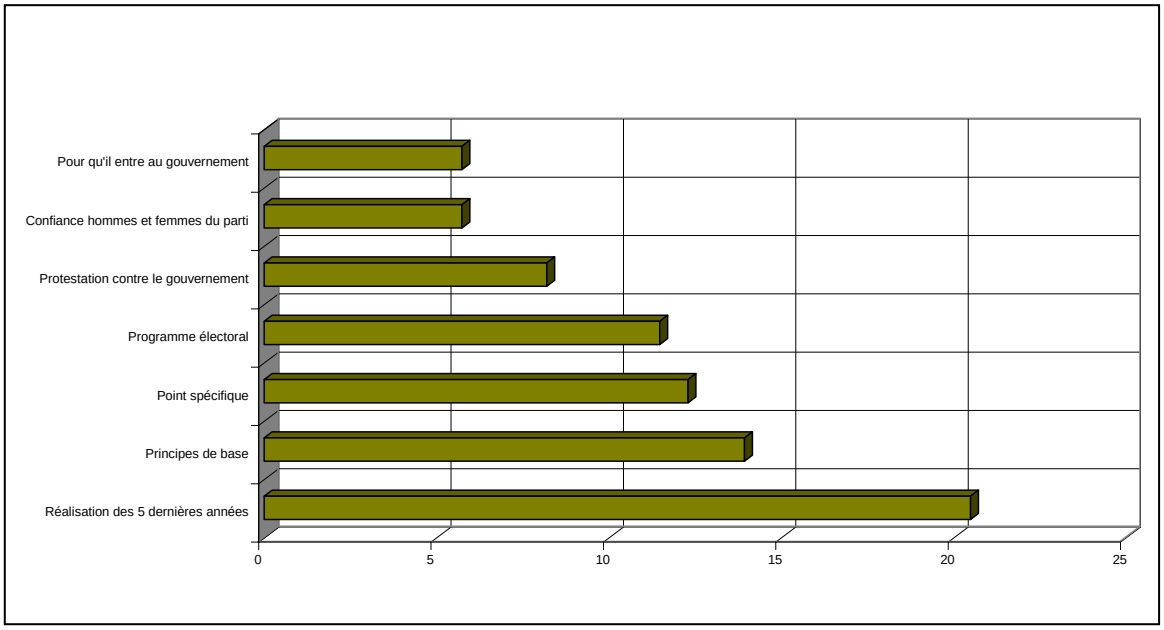

Figure 39 Motif principal du vote par électorat: ADR

D'une autre manière, il faut remarquer que les partis à la gauche de la gauche et écologistes sont ceux dont les électorats votent en plus grand nombre pour le « programme politique uniquement » (respectivement 22,2, 15 et 20,3% pour une moyenne de 12,2%) et que les partis les plus à droite (PCS et ADR) sont ceux dont les électorats votent le plus « uniquement les candidats » (respectivement 17,7 et 18,2 pour une moyenne de 14,6%).

Figure 40 Structure de l'électorat selon l'élément déterminant dans le choix de vote

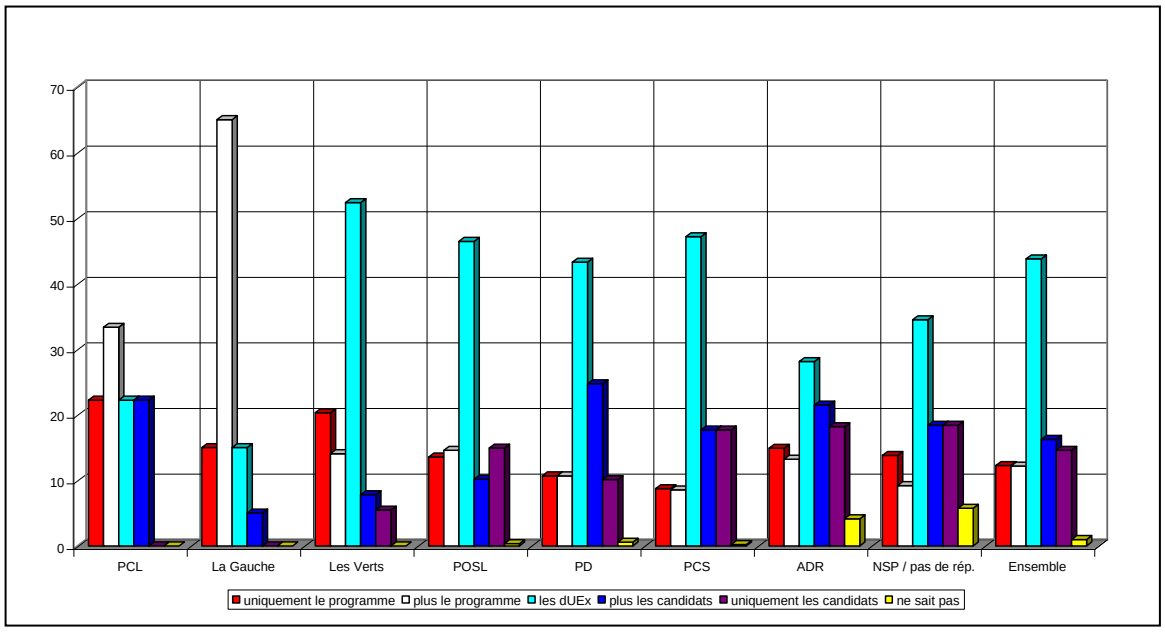

4.2.4 Attitudes vis-à-vis de l'économie et de l'égalité

Les personnes interrogées dans le sondage post-électoral étaient 46% à penser tendanciellement que l'Etat devait avoir un certain contrôle sur les entreprises. Ce n'est pas une surprise de constater que l'ensemble des électorats des partis de la gauche communiste et socialiste étaient les plus nombreux à penser ceci (66% pour le PCL et 54% pour ceux du POSL)[27]. L'idée d'une plus grande liberté souhaitée aux entreprises (17%

[27] La question était la suivante : « Dans le domaine politique, il y a des opinions différentes en ce qui concerne l'organisation de l'économie. Certains estiment que les entreprises doivent être libres de faire tout ce qu'elles veulent, alors que d'autres estiment que l'Etat doit avoir un certain contrôle sur les

pour l'ensemble) était supportée avant tout par l'électorat de l'ADR (33,3%), du PD (20,7%) et étonnement à première vue par les électeurs écologistes (20,3%).

Etonnement en apparence car bien souvent les cohortes d'électeurs écologistes sont aussi porteurs d'une culture libertaire qui par définition ne se limite nullement au libéralisme social et au libéralisme politique. En revanche, une telle ampleur distingue nettement les électeurs écologistes luxembourgeois de leurs « cousins » issus des autres Etats du Benelux qui sont beaucoup plus interventionnistes. Ce libéralisme économique partagé par les électeurs écologistes –et tempéré tout de même– tient également à leurs positions dans le haut de l'échelle des revenus.

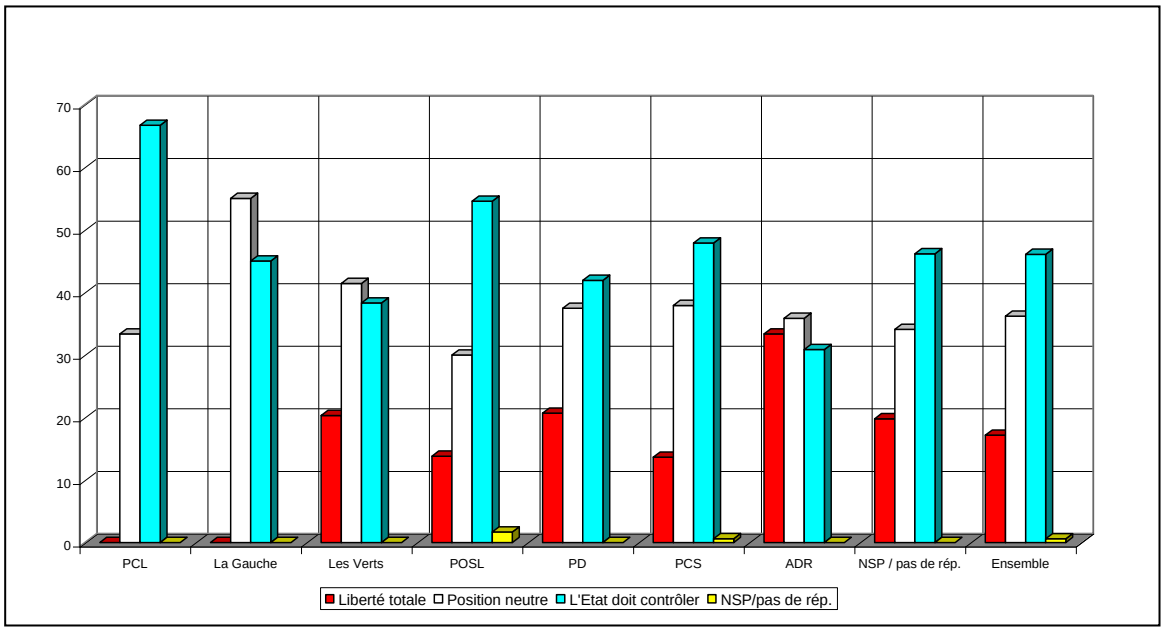

Figure 41 Structure de l'électorat selon le mode d'organisation de l'économie

De manière générale, au dilemme protection de l'environnement/sécurité de l'emploi, les enquêtés favorisaient nettement le second ou adoptaient une position neutre (respectivement 38% et 46,3%)[28]. Les électorats de la Gauche et des Verts se distinguaient néanmoins (respectivement et de façon tendancielle 40 et 34,9% pensaient qu'il est important de préserver plutôt l'environnement).

Ce positionnement original de l'électorat de la Gauche (même trait distinctif que l'on rencontre aussi dans les électorats des partis de la gauche radicale postcommuniste dans les démocraties scandinaves et aux Pays-Bas) le différencie de nouveau de l'électorat du PCL qui est quant à lui clairement attaché à la sécurité de l'emploi.

Les électorats l'ADR et du POSL –sans doute encore redevable de la culture ouvriériste avec l'importance qui est accordé à la notion du travail et particulièrement industriel et emprunts des discours de la NGL et l'OGBL clairement productivistes– privilégiaient très nettement la sécurité de l'emploi (respectivement 50,8% et 44,4% la préfèrent à la protection de l'environnement). C'était aussi le cas dans une moindre mesure pour l'électorat du PCS (39,3%) sans doute aussi par la valeur qu'il accorde traditionnellement au travail issue directement de la doctrine sociale de l'Eglise et des positions elles-aussi productivistes de la centrale syndicale démocrate chrétienne, le LCGB.

entreprises. Par rapport à vos convictions personnelles, où vous situez-vous sur une échelle de 1 à 10? Libres de faire ce qu'elles veulent =1.. 2.. 3.. 4.. 5. .6.. 7.. .8.. .9.. 10 = Etat doit contrôler ».

[28] La question était la suivante : « En politique, il faut parfois choisir entre des alternatives. Par exemple, il est parfois difficile de poursuivre en même temps une politique qui garantit la protection de l'environnement et une politique qui vise la sécurité de l'emploi. Supposons qu'on vous demande d'indiquer votre préférence. Où vous situeriez-vous une échelle de 1 à 10? Protection de l'environnement =1.. 2.. 3.. 4.. 5. .6.. 7. .8. .9.. 10 = sécurité de l'emploi 98 ne sait pas ».

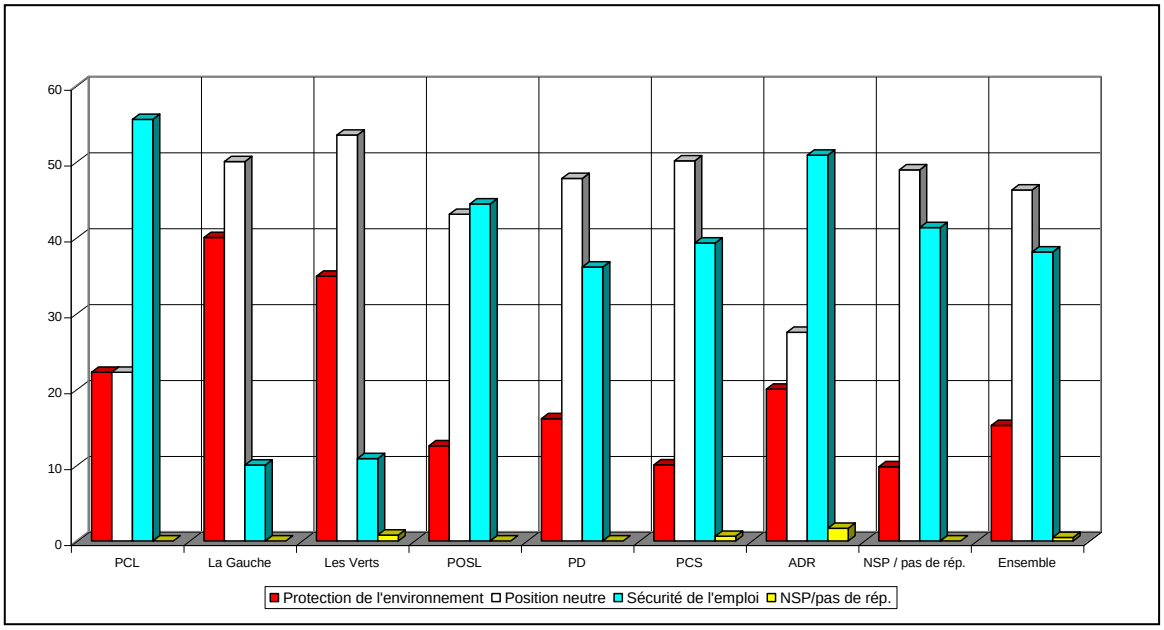

Figure 42 Structure de l'électorat selon l'axe « Protection de l'environnement - Sécurité de l'emploi »

Pourtant, la qualité de vie au Luxembourg l'emporte sur l'attachement à la croissance de l'économie dans tous les électorats (respectivement 40,9% pour le premier item et 16,4% pour le second)[29]. Ce résultat n'est pas en contradiction avec ce qui a été dit plus haut car comme nous l'avions vu dans la première partie de l'étude la qualité de vie est définie avant tout au Luxembourg par des valeurs « matérialistes » [du moins pour deux des trois premiers éléments de celle-ci à savoir : avoir de l'argent et avoir du travail (en premier était « avoir la santé »). Il est tout de même intéressant de remarquer que l'électorat de l'ADR est celui qui est le plus attaché à la croissance économique (23,9%) avec celui du PD (20,1%). La sur-représentation du monde des entrepreneurs et des indépendants dans ces électorats pouvant expliquer ce fort soutien à la croissance économique.

[29] La question était la suivante : « Parfois, il est aussi nécessaire de faire la part des choses entre la qualité de la vie et le maintien d'une croissance économique élevée. Où vous situeriez-vous à ce propos sur une échelle de 1 à 10 ? Qualité de vie =1.. 2.. 3.. 4.. 5.. .6.. 7 .8. .9.. 10 = croissance économique 98 ne sait pas ».

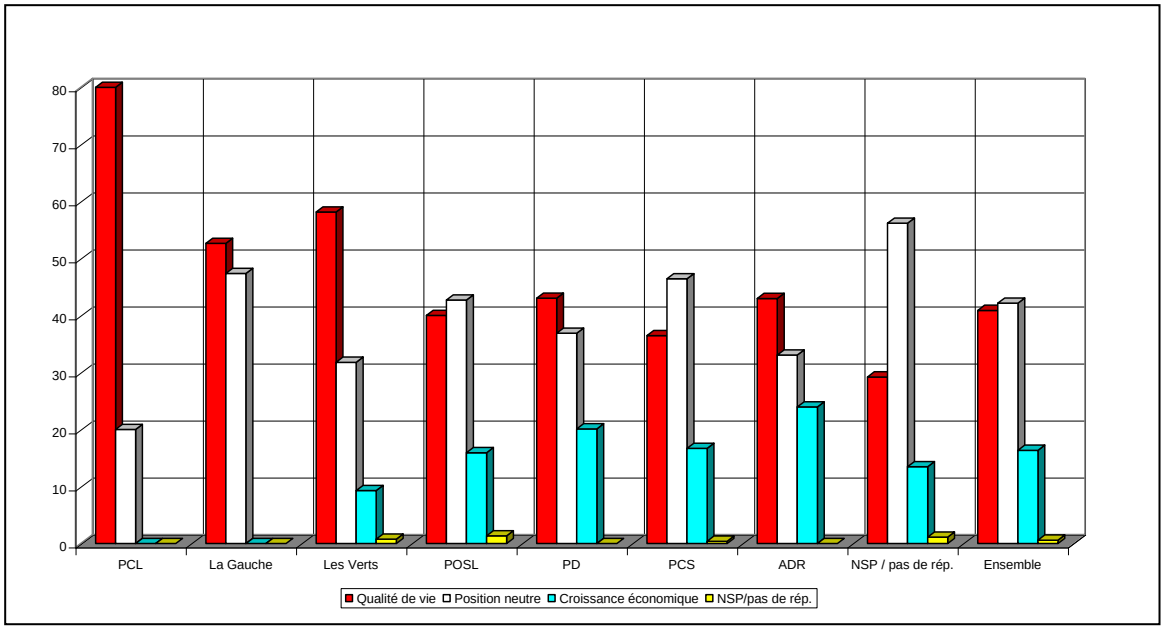

Figure 43 Structure de l'électorat selon l'axe « Qualité de la vie – Croissance économique »

Les électeurs au Luxembourg de manière générale sont assez prudents sur la « passion de l'égalité » pour reprendre un terme tocquevillien. 61,3% d'entre eux se rapprochent de l'indice de l'attachement à l'égalité. Ce dernier a été construit à partir des 5 propositions qui pour quatre d'entre elles se rapportaient favorablement à l'égalité[30]. C'est parmi les électeurs des partis de centre droit ou de droite –toute proportion gardée– que l'on retrouve les électeurs les moins enclins à l'égalité (20,1% pour le PD, 14,5% pour le PCS, 14,1% pour l'ADR).

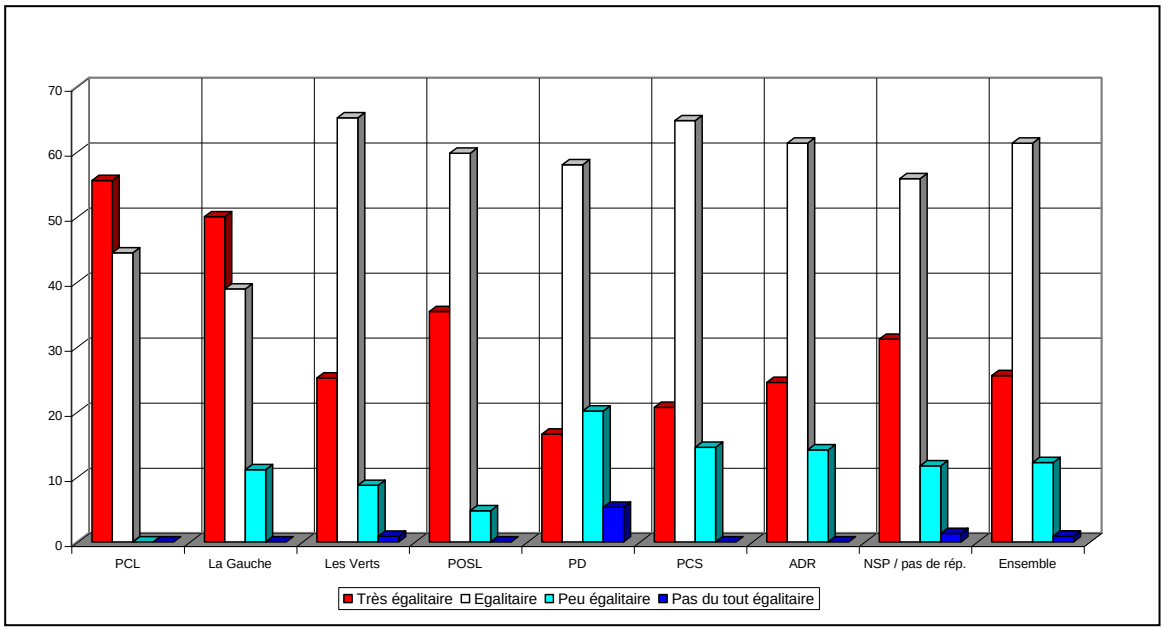

Figure 44 Structure de l'électorat selon la position personnelle sur l'égalité sociale

[30] « Voici un certain nombre d'opinions que nous avons recueillies. Pour chacune d'elles, voulez-vous me dire si vous êtes d'accord ou non. Si vous n'avez pas encore réfléchi à la question, dites-le moi. Les syndicats doivent poursuivre une politique beaucoup plus dure s'ils veulent protéger les intérêts des travailleurs. Les travailleurs doivent continuer à lutter pour l'égalité sociale. L'inégalité entre les classes sociales devrait être réduite. L'Etat doit intervenir pour réduire les écarts entre les revenus. La proposition discriminante sur l'égalité étant les écarts entre les revenus les plus bas et les revenus les plus hauts doivent rester tels qu'ils sont aujourd'hui. »

34,8% des personnes interrogées déclaraient que la situation économique était « moins bonne » qu'un an auparavant et 10,2% beaucoup « moins bonne »[31]. L'inquiétude quant à l'état de l'économie était surtout partagés par les électorats des partis à la « gauche de la gauche » (80% des électeurs du PCL et 42% des électeurs de la Gauche stipulaient que la situation s'était détériorée) et par l'ADR (21,6% d'entre eux affirmaient que l'économie s'était dégradée) et dans une moindre mesure par l'électorat du POSL (14,9% « beaucoup moins bonne ») et aussi par l'électorat du PD (38,3% de ses électeurs pensaient que c'était désormais « un peu moins bon »). Pour ce dernier, ce résultat était particulièrement inquiétant étant donné qu'il avait la responsabilité du développement et de la diversification économique dans le Gouvernement sortant et qu'une partie de son électorat comme nous l'avons noté était issue des secteurs d'activité (l'industrie financière) qui avait été les moteurs de croissance à plus de 4% par an depuis le début des années 90.

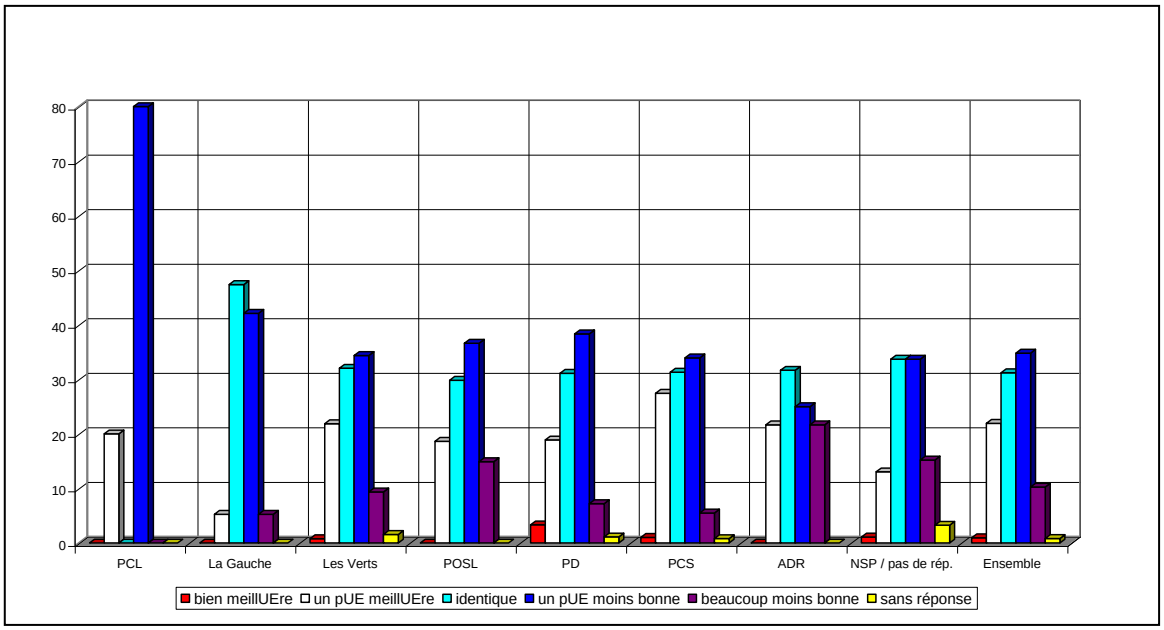

Figure 45 Structure de l'électorat sur la situation économique au Luxembourg en 2004

Le constat affirmé de la dégradation de la situation économique se transformait également en une inquiétude assez forte dans les électorats susmentionnés[32] et particulièrement dans ceux des mouvements de la gauche radicale et de l'ADR. Les angoisses témoignage de l'anomie sociale de ces électorats tranchaient avec les autres électorats –qui s'ils exprimaient eux-aussi certaines circonspections quant au futur de l'économie grand-ducale (surtout pour les « électeurs libéraux »)– considéraient tout de même que la situation s'améliorerait ou à défaut stagnerait dans les douze mois à venir.

[31] La question était la suivante : « Que pensez-vous de la situation économique actuelle ? En comparaison avec la situation économique du Luxembourg par rapport il y a un an, pensez-vous que la situation actuelle est ? ».

[32] La question était la suivante : « Dans les 12 mois à venir pensez-vous que la situation économique du Luxembourg sera ? ».

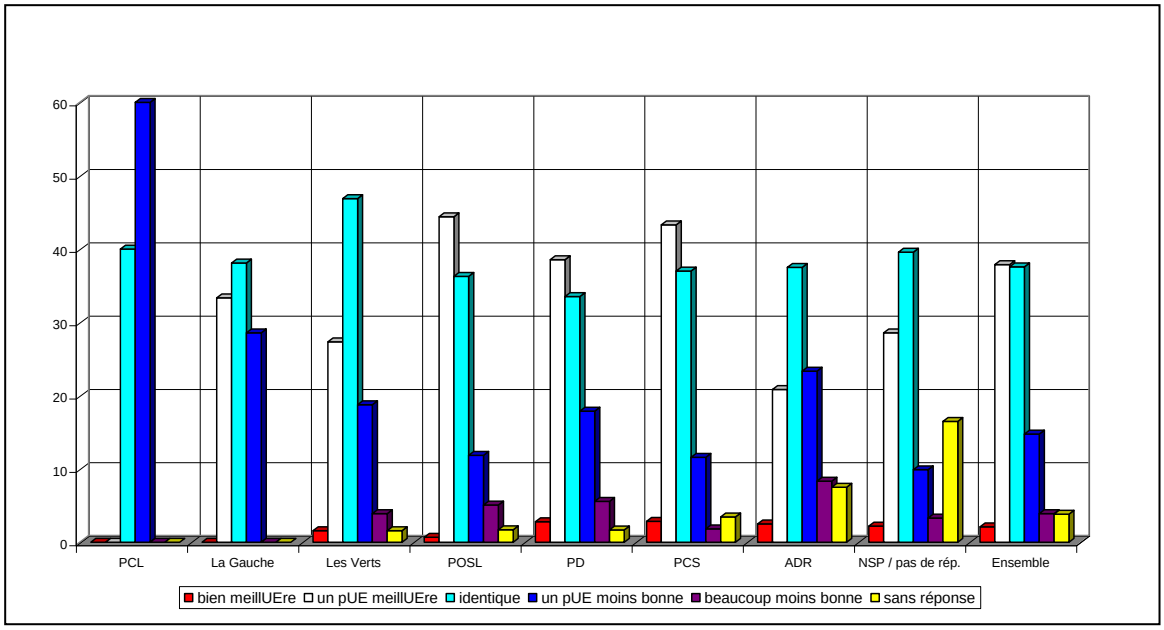

Figure 46 Structure de l'électorat sur la situation économique à venir au Luxembourg

4.2.5 Attitudes vis-à-vis de l'Europe et des Européens

Cette interrogation sur l'avenir économique révèle aussi une crispation identitaire très forte notamment lorsque l'on prête attention au taux d'adhésion à la préférence nationale au travail[33]. 68% de l'ensemble des sondés sont d'accord avec une telle proposition. Seul l'électorat de la Gauche ne soutenait pas de façon majoritaire cette proposition.

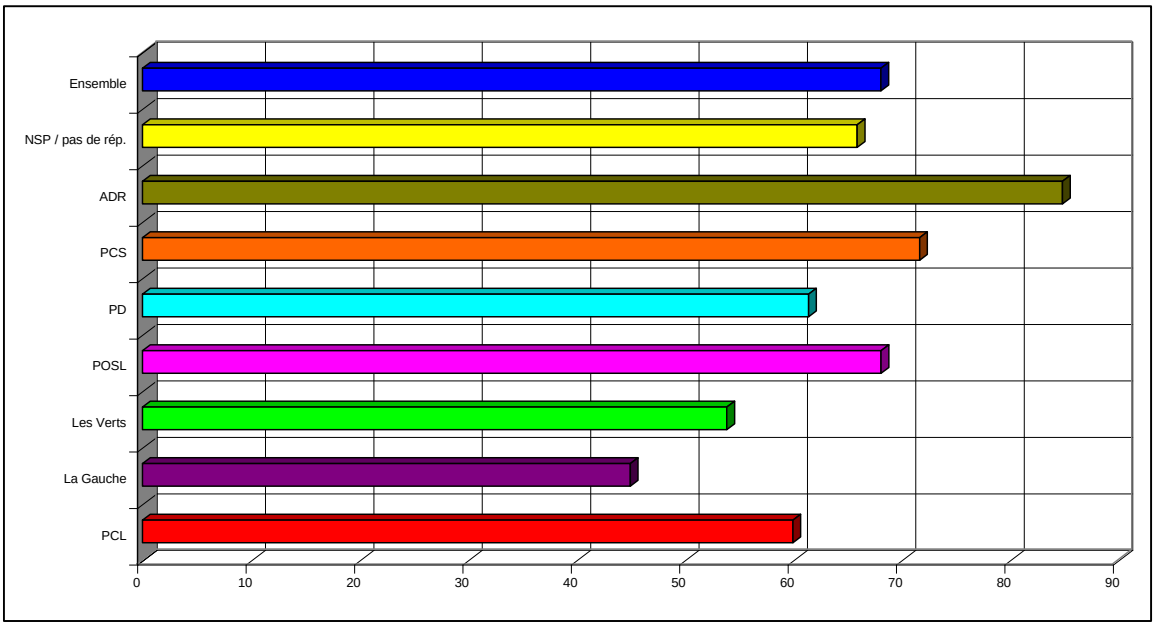

Figure 47 Structure de l'électorat sur la priorité nationale à l'emploi

L'emportement du discours sur la communauté nationale liée à l'appréhension d'un déclassement socio-économique est néanmoins moins fort lorsqu'il s'agit de l'exclusion des ressortissants communautaires de l'absence de droit à la sécurité sociale et à l'allocation du chômage (17,8%)[34]. L'électorat de l'ADR se démarquant plus que d'autres

[33] La question était la suivante : « Lorsque le nombre d'emplois diminue, pensez-vous que les employeurs devraient donner la priorité à l'engagement de Luxembourgeois plutôt qu'à d'autres ressortissants de l'Union européenne ? ».
[34] La question était la suivante . « Pensez-vous qu'ils devraient ne pas avoir droit à la sécurité sociale et à l'allocation de chômage ? ».

sur cette question (26,6% étant « tout à fait d'accord » et « d'accord » avec la proposition). Le « score fleuve » du PCL peut être attribué à la faiblesse des effectifs de ce parti dans le sondage. Il faut souligner tout de même que d'autres électorats communisants dans d'autres Etats membres de l'Union européenne (particulièrement en France) font –en dépit des discours de mise en garde tenus par les directions des partis communistes– l'association entre défense du stato-providencialisme et séduction au socialisme national.

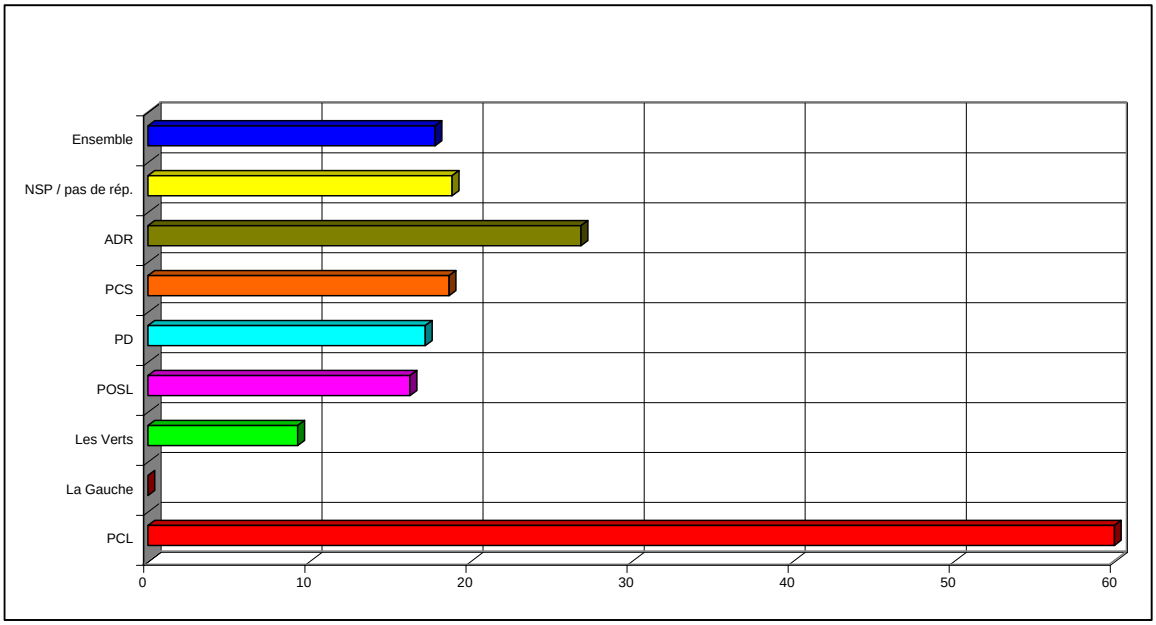

Figure 48 Structure de l'électorat sur les droits des ressortissants de l'UE

Ce chauvinisme social ne s'accompagne pas d'un processus de légitimation de l'exclusion politique. Au contraire, la participation électorale des ressortissants communautaires à

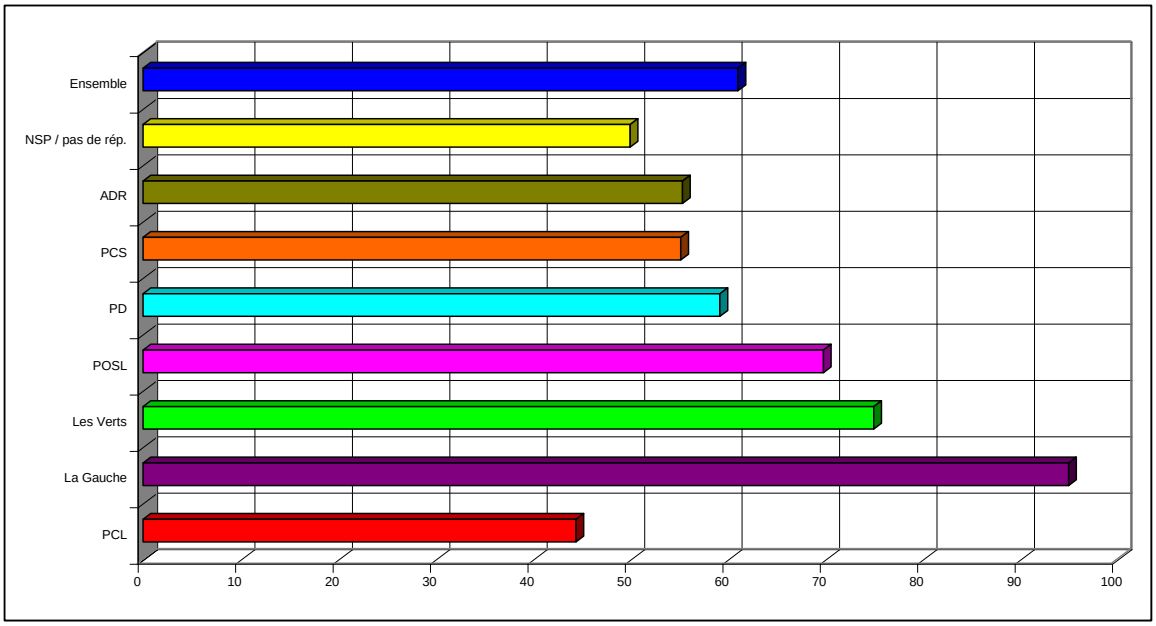

Figure 49 Structure de l'électorat sur le droit de vote des ressortissants UE à toutes les élections

toutes les élections (européennes, législatives et communales) était fortement soutenue par les citoyens luxembourgeois[35]. Plus de 61% d'entre eux étaient d'accord avec cette proposition. Tous les électorats des partis supportaient de façon majoritaire cette offre

[35] La question était la suivante : « Les ressortissants de l'Union européenne vivant au Luxembourg devraient avoir le droit de vote à toutes les élections c'est à dire aux élections communales, législatives et européennes ? ».

politique –si on retranche l'électorat du PCL–. Sur une échelle droite-gauche, plus le parti est à gauche plus ses électeurs souhaitaient une redéfinition de la communauté des citoyens au bénéfice d'une plus grande inclusion (plus de 90% pour les électeurs de la Gauche et plus de 70% pour les Verts, etc.).

Le soutien de l'appartenance du Luxembourg à l'Union européenne n'est remis en cause dans aucun des électorats 86,3% des personnes interrogées considèrent que c'est une bonne chose.

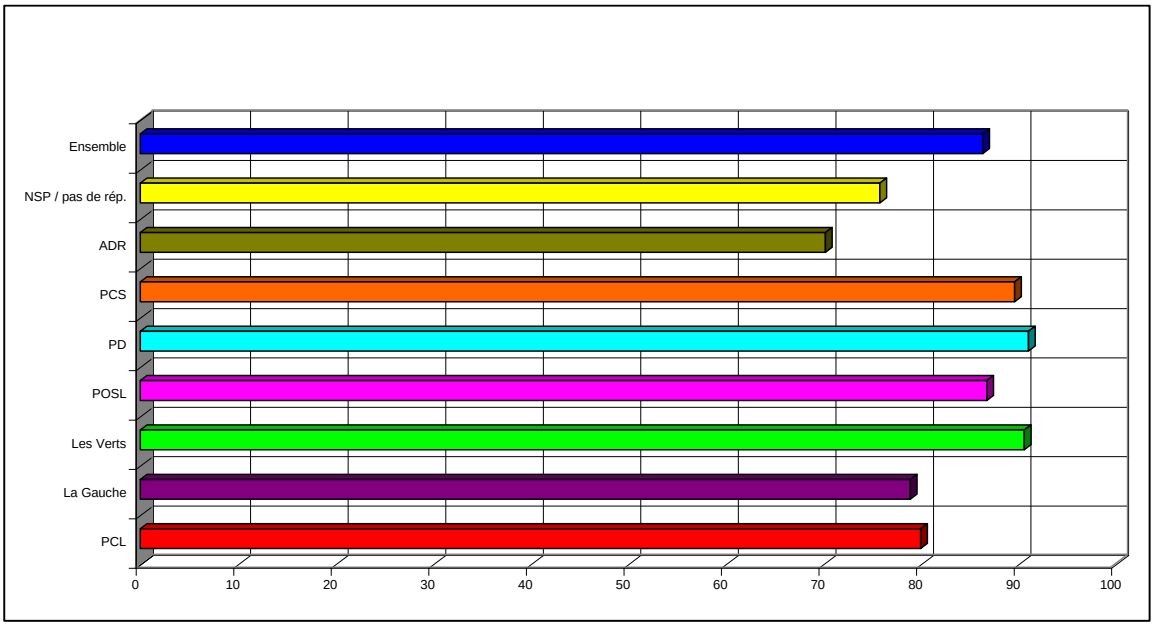

Figure 50 Structure de l'électorat selon l'appréciation de l'appartenance du Luxembourg à l'UE

Pourtant, 35,6% des personnes interrogées jugeaient tendanciellement que l'intégration de l'Union européenne était déjà allée trop loin[36]. L'électorat de l'ADR –par ailleurs le plus attaché à la préférence nationale des partis représentés à la Chambre des Députés– était en adéquation avec la posture souverainiste de la direction du parti puisqu'ils étaient 63,6% à considérer que l'approfondissement de la méthode communautaire et la poursuite de l'élargissement avaient déjà dépassé les bornes. Il faut remarquer aussi que presque 40% de l'électorat socialiste était du même avis. Inversement les électeurs de la Gauche et des Verts (respectivement 55% et 43,8%) estimaient que la construction européenne devait se poursuivre ainsi que sa consolidation institutionnelle.

[36] « Certains pensent que l'intégration européenne doit être menée plus loin. D'autres pensent que l'on est déjà allé trop loin. Qu'en pensez-vous? Merci de donner votre avis sur une échelle de 1 à 10 où 1 signifie que l'intégration européenne « est déjà trop avancée » et 10 signifie « qu'il faut aller encore plus loin. Vous pouvez utiliser n'importe quel chiffre entre 1 et 10 pour préciser votre opinion. Quelle note décrit le mieux votre opinion ? 1 l'intégration est déjà allée trop loin 2.. 3.. 4.. 5. .6.. 7. .8. .9… 10 l'intégration doit aller encore plus loin ; 98 ne sait pas ; 99 sans réponse. »

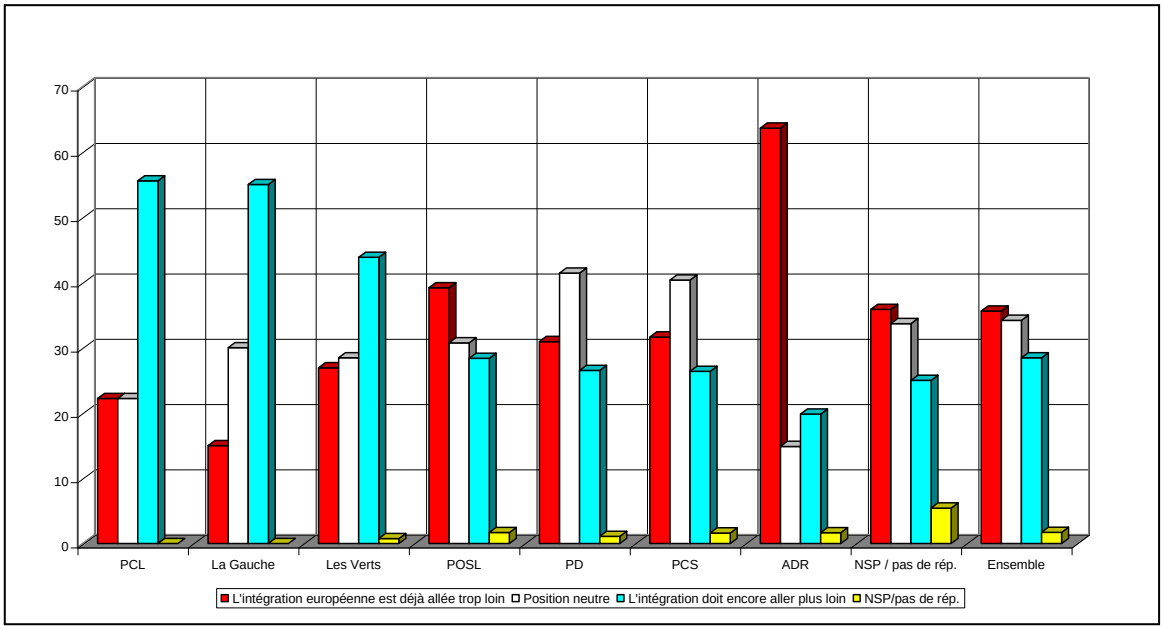

Figure 51 Structure de l'électorat selon la position personnelle sur l'intégration européenne

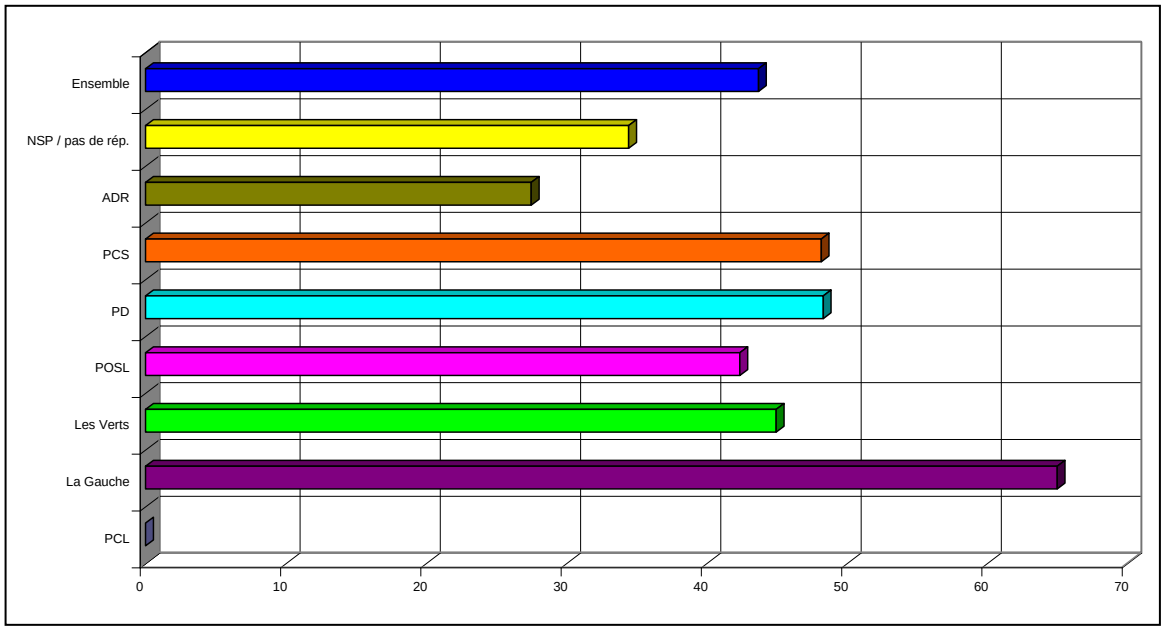

Figure 52 Structure de l'électorat sur la conformité des décisions prises par l'UE par rapport aux intérêts du Luxembourg

43% des sondés affirmaient que les intérêts du Luxembourg étaient bien en accord avec les politiques de l'Union européenne[37]. Ils n'étaient que 27,5% chez les électeurs de l'ADR, distinguant de nouveau cette formation politique des autres sur la question européenne.
Un tiers des électeurs jugeaient que les décisions prises par l'Union étaient conformes à leur intérêt personnel[38]. Les électeurs de l'ADR se démarquant très nettement une nouvelle fois puisque moins de 15% étaient de cet avis. On note également la permanence non négligeable dans l'électorat socialiste d'une frange qui doute du projet européen (moins de 30% de ses électeurs estimaient que les politiques de l'Union correspondaient à leur intérêt personnel).

[37] La question était la suivante : « Etes-vous certain que les décisions prises par l'Union européenne sont conformes aux intérêts du Luxembourg ? ».
[38] La question était la suivante : « Etes-vous certain que les décisions prises par l'Union européenne sont conformes à vos intérêts personnels ? ».

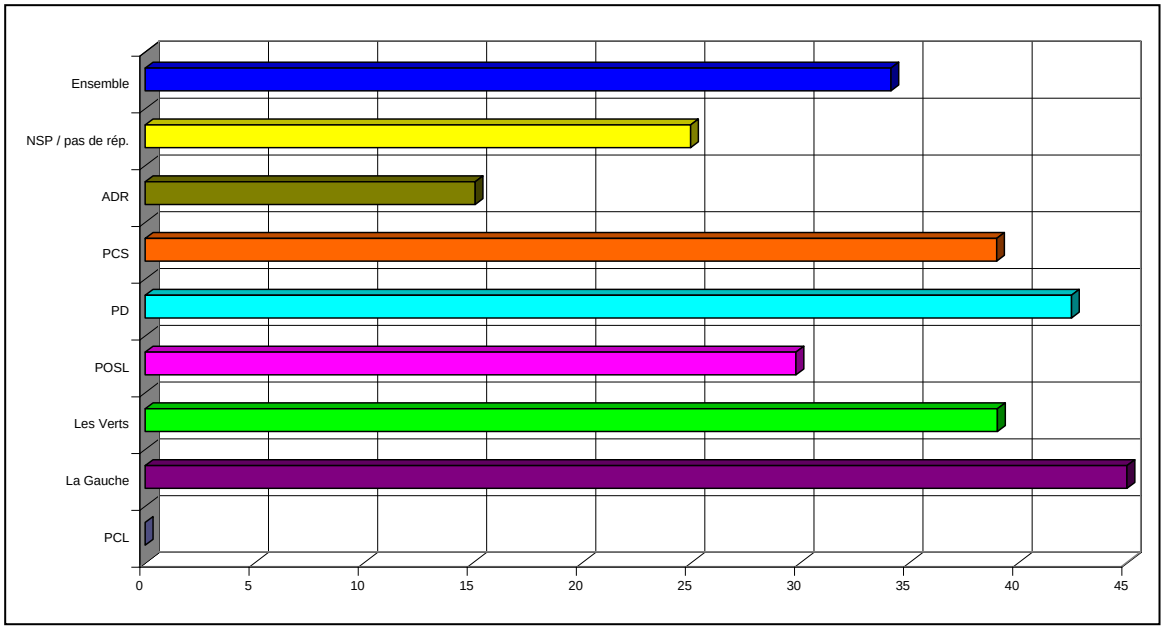

Figure 53 Structure de l'électorat selon l'avis sur la conformité des décisions prises par l'UE par rapport aux intérêts personnels

La construction sociale de son identité révèle aussi un très fort attachement à la Nation. 31% des Luxembourgeois jugeaient qu'ils n'ont jamais pensé être à la fois citoyen luxembourgeois et citoyen européen. 57,5% des électeurs de l'ADR pensaient de même. Près de 30% à la fois des électeurs du POSL et du PCS –bien que ces partis supportent la construction européenne et la méthode communautaire depuis 1945– adoptaient la même attitude. Les électeurs du PCL et de la Gauche divergeaient une nouvelle fois fortement (les premiers étaient 33% à ne jamais faire l'association contre 20% pour les seconds). L'appartenance identitaire multiple était avant tout le fait des électeurs libéraux qui étaient plus de 43% à la penser souvent.

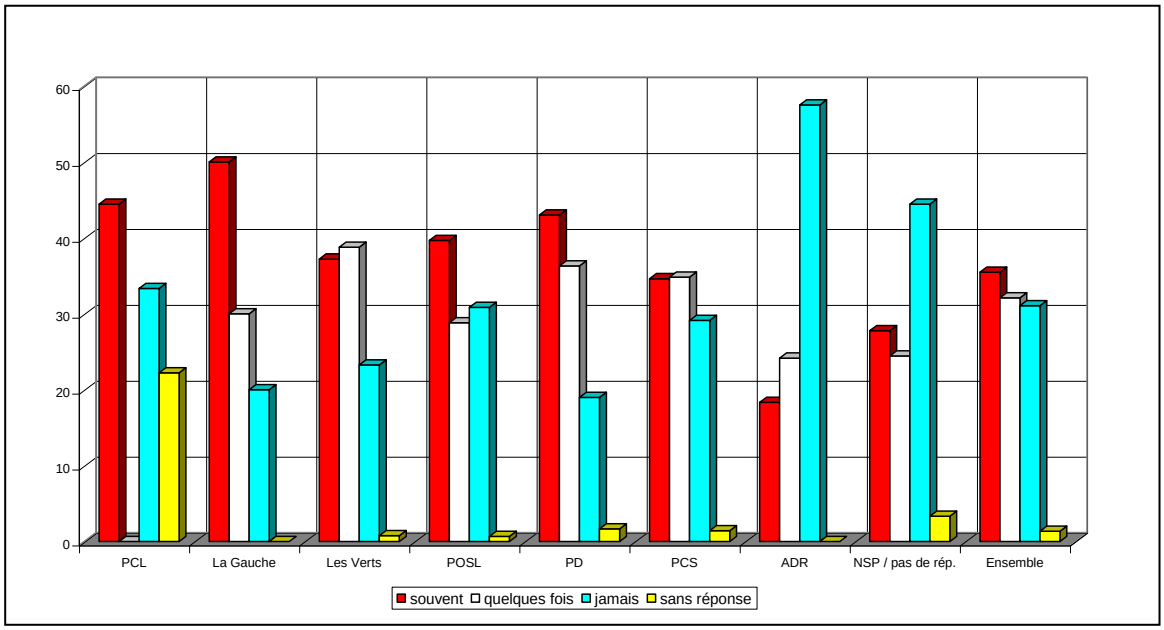

Figure 54 Structure de l'électorat selon le sentiment d'identité européenne

La campagne électorale s'est déroulée au moment d'un élargissement majeur de l'Union européenne (dix Etats supplémentaires de l'Europe centrale et orientale à partir du 1er mai 2004). Dans le sondage, il a été demandé de se positionner par rapport aux nationalités du continent européen. Les Luxembourgeois ont montré alors une hostilité très forte à la

candidature de la Turquie notamment à travers la très faible confiance qu'ils accordaient à un ressortissant turc[39]. Dans l'ensemble seulement 17% des Luxembourgeois accordaient crédit à un turc. C'était particulièrement faible chez les électeurs du PCS (13,4%) et de l'ADR (6,7%). Inversement ce sont les électeurs de la gauche de la gauche qui étaient les plus susceptibles d'accorder une confiance aux personnes originaires de l'Asie mineure et des deux rives du Bosphore (PCL 33,3%, la Gauche 45%).

De façon corrélative les Luxembourgeois n'étaient pas très fiers d'être citoyens de l'Union européenne. Seuls 22,5% d'entre eux l'étaient[40]. C'était parmi les électorats du PCS et du PD que l'on retrouvait le plus ce sentiment d' « orgueil européen » (respectivement 25,7% et 25,6%).

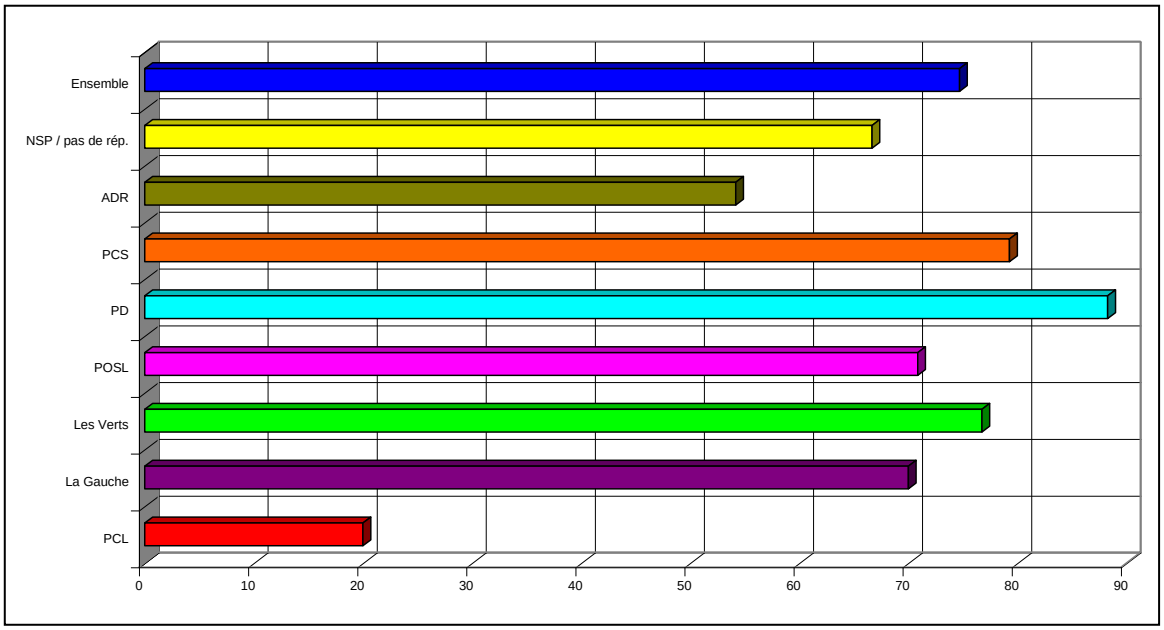

Figure 55 Structure de l'électorat selon la fierté d'être citoyen de l'UE

4.2.6 Attitudes vis-à-vis de la religion et de la fin de vie

L'état de la croyance et de la pratique de l'Europe peuvent aussi bien être décrits en termes de « croire sans appartenir » et « d'appartenir sans croire »[41]. Ainsi en 2002, 75% des Européens de l'Ouest déclaraient appartenir à une religion. 49% parmi ceux-ci se déclaraient catholiques, 22% protestants et 4% appartenir à d'autres religions[42]. Mais seulement 20,5% des Européens fréquentaient chaque semaine un lieu de culte, 10,8% une fois par mois, 38,8% à des occasions spéciales et 29,5% jamais.

Dans le sondage post-électoral, il ressort que 64,9% des personnes interrogées se déclarent catholiques et 29,3% sans religion[43]. Les Catholiques votent pour tous les partis en compétition, mais la déclaration d'appartenance au catholicisme est beaucoup plus forte dans les partis de centre droit et de droite (respectivement, 75,8% au sein du PCS, 69,9% pour le PD et 68% pour l'ADR). Elle est aussi majoritaire dans l'électorat socialiste

[39] La question était la suivante : « Pour chaque nationalité citée, pourriez-vous me dire votre niveau de confiance ? ».
[40] La question était la suivante : « Etes-vous personnellement fier ou non d'être citoyen de l'Union européenne ? ».
[41] Davie, Grace, "Believing without belonging : Is this the future of religion in Britain". In, Social Compass, volume XXXVII, n°4, p455-469, 1990.
[42] Lambert, Yves, « Le devenir de la religion dans l'Europe de l'Ouest. Réflexion sociologique sur les croyances et les pratiques ». In, Futuribles, n°260, p23-38, janvier 2001.
[43] La question était la suivante : « Considérez-vous que vous appartenez à une religion particulière? Si oui laquelle? 1 religion catholique ; 2 religion protestante ; 3 religion orthodoxe ; 4 religion juive ; 5 religion musulmane ; 6 religion bouddhiste ;7 religion hindouiste ; 8 autre religion ; 9 aucune religion ; 10 libre penseur ; 98 ne sait pas ; 99 sans réponse ».

(54,9%). Inversement les partis de centre gauche et de gauche sont les formations politiques dont les électorats affirment, en plus grande nombre, ne posséder aucune religion (75% pour la Gauche, 45% pour les Verts, 38% pour le POSL).

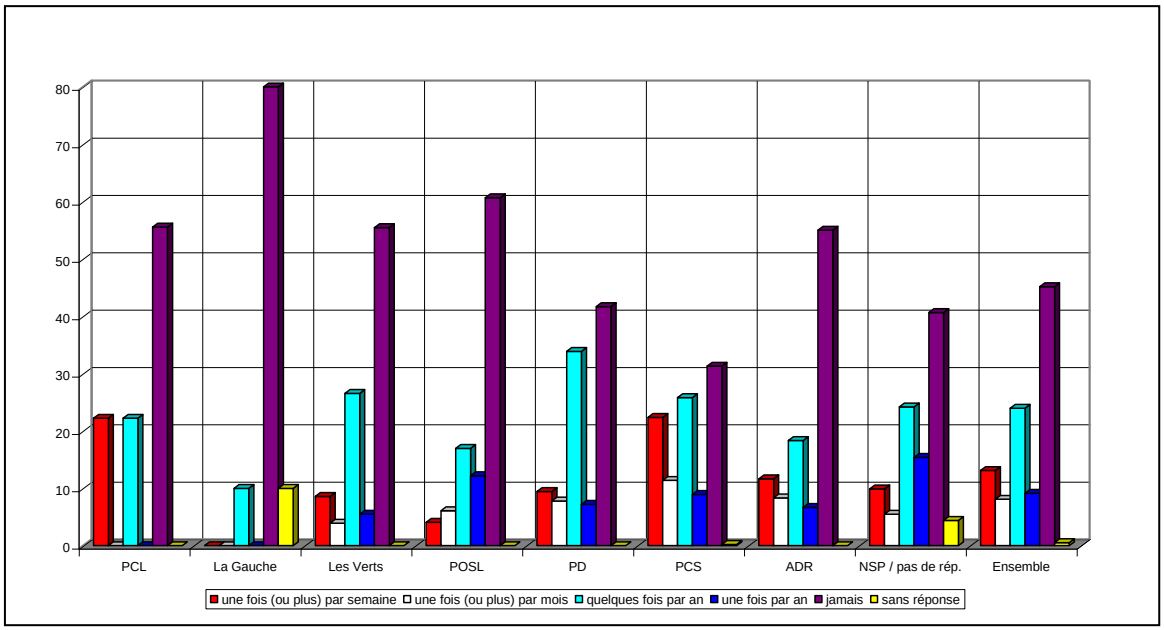

Figure 56 Structure de l'électorat par lien déclaré vis-à-vis de la religion

Au niveau de la pratique religieuse[44], seulement 13,1% des citoyens luxembourgeois fréquentaient chaque semaine un lieu de culte, 8,8% une fois par mois, 23,9% quelque fois par an, 9,1% une fois par an et 45,1% jamais. Les électeurs du PCS dans l'ensemble

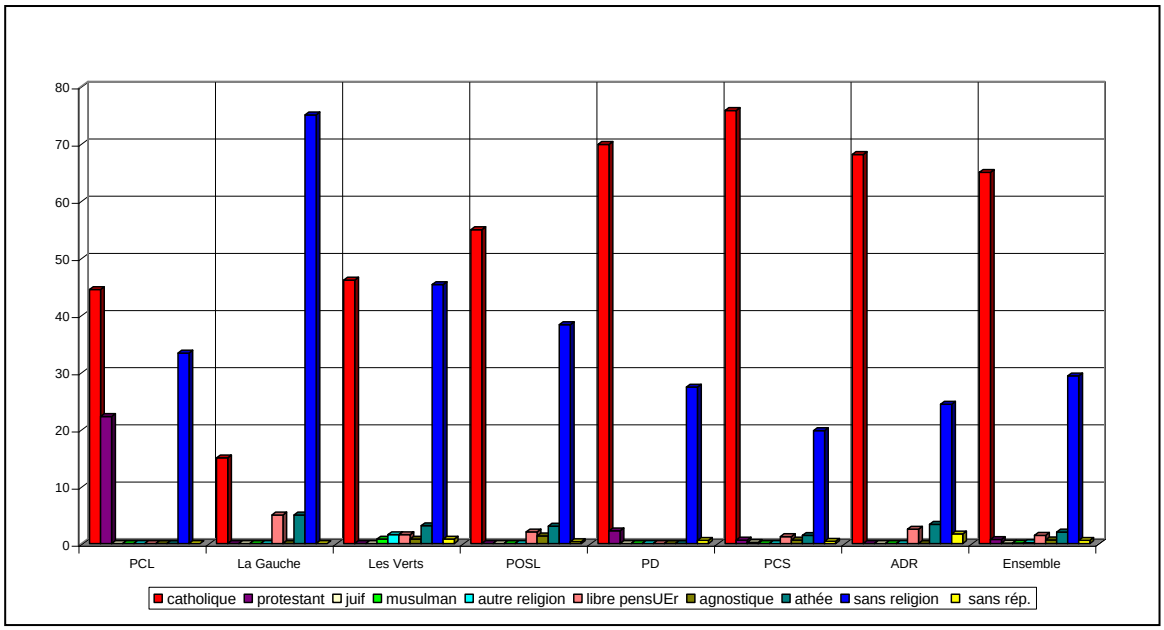

Figure 57 Structure de l'électorat selon la pratique religieuse

se distinguaient très fortement des autres électorats sur cette question puisqu'ils étaient par exemple 22,3% à se rendre une fois par semaine dans un lieu de culte. Logiquement avec

[44] La question était la suivante : « Avec quelle régularité fréquentez-vous un lieu de culte: plusieurs fois par semaine, une fois par semaine, quelquefois par an, une fois par an ou moins, jamais? 1 plusieurs fois par semaine ; 2 une fois par semaine ; 3 quelquefois par an ; 4 une fois par an ou moins ; 5 jamais ; 8 ne sait pas ; 9 sans réponse ».

ce qui a été abordé ci-dessus, les électorats des partis du centre gauche et de la gauche étaient les plus nombreux à ne jamais assister à un office religieux (80% pour la Gauche, 60,6% pour le POSL).

On observe donc aussi bien la fragilisation du sentiment de filiation à une Eglise que la constance de profession de foi mais souvent distante en réalité de la doctrine et du culte que les autorités religieuses ordonnent. Autrement dit, après l'autonomisation de l'individu par rapport à la famille, à la communauté, ou aux agents censés animer la démocratie (les partis, les syndicats, etc.) on constate également l'individualisation de l'expérience religieuse par rapport aux régulations institutionnelles qui prétendent lui donner forme. Comme le remarque à propos Jean-Paul Willaime : « *S'il y a toujours eu, dans divers univers religieux, différentes sensibilités, en particulier des orthodoxes et des Libéraux, il n'y a pas toujours eu une diversification interne aussi poussée que celle que l'on connaît aujourd'hui. Le sentiment religieux est en effet aujourd'hui beaucoup moins régulé par les institutions ecclésiastiques, lesquelles ont non seulement perdu de leur pouvoir sur la société (laïcisation), mais aussi sur leurs propres fidèles / l'individualisme religieux s'est développé à l'intérieur même de chaque tradition religieuse, les acteurs revendiquent leur autonomie du sujet dans la façon de vivre le religieux. Il y ainsi de nombreuses façons d'être catholique (traditionaliste, charismatique, intégriste, Action catholique, œcuménique, catholique social… sans compter les multiples variations individuelles) et les autorités ecclésiastiques sont obligées de faire avec* »[45].

La distinction importante entre croyance religieuse et pratique religieuse a sans aucun doute aussi des répercussions sur les questions sociétales (droit au fœtus/ droit à l'avortement, mariage/union civile, soins palliatifs/euthanasie). La dernière législature avait été marquée d'ailleurs par une multitude d'initiatives législatives sur la question de l'acharnement thérapeutique, des soins palliatifs et de l'euthanasie. Il a été posé la question sur la souffrance et sa fin par l'intervention médicale à l'ensemble des électorats[46]. 72,4% y sont favorables. L'électorat PCS est le seul en dessous de cette moyenne 62,9% et près de 20,6% de celui-ci ci considèrent que cet acte médical « n'est pas acceptable du tout ».

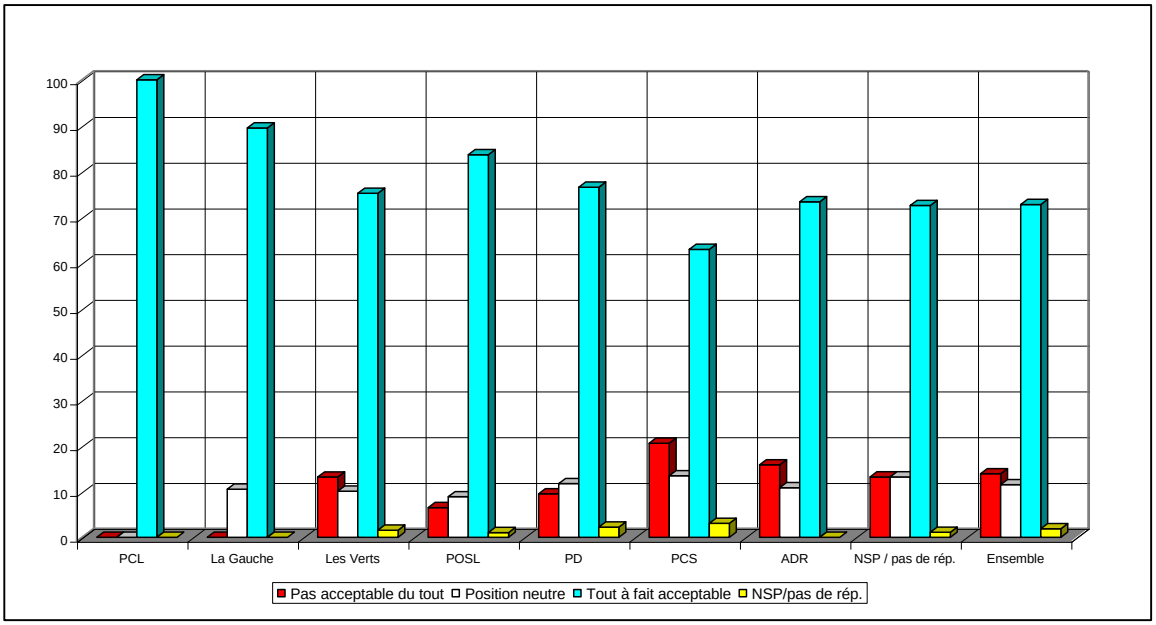

Figure 58 Structure de l'électorat selon la position personnelle sur l'acharnement thérapeutique

[45] Willaime, Jean-Paul, Europe et Religions, les Enjeux du XXème siècle. Paris : Editions Fayard, bibliothèque de culture religieuse, p60, 2004.
[46] La question était la suivante : « Trouvez-vous acceptable ou non qu'un médecin puisse mettre fin à la souffrance d'une personne qui le lui demande sur une échelle de 1 à 10 ? ».

4.2.7 Valeurs matérialistes et post-matérialistes

Dans le rapport Elections 1999, 54% des personnes interrogées pouvaient être définies comme « matérialistes » et 45% comme « post-matérialistes » suivant l'échelle de Ronald Inglehart. Les élections de 2004 montrent que le rapport de force a changé : désormais 53,3% des sondés seraient « post-matérialistes » et 46,7% seraient « matérialistes ».

Les groupes « matérialistes » et « post-matérialistes » ont été construits d'une autre manière qu'en 1999[47]. Dans le sondage post-électoral de 2004, les sondés avaient la possibilité de choisir 5 items sur 12 propositions[48]. A partir du moment où ils choisissaient par exemple 4 items « post-matérialistes » sur 5, ils étaient « post-matérialistes ». Après croisement avec le vote principal pour une formation politique, il est dès lors possible de connaître la position effective de chaque électorat suivant l'échelle de Ronald Inglehart et de ses disciples.

Les électorats des partis à la « gauche de la gauche » et des Verts sont clairement « post-matérialistes » (80% pour le PCL, 79% pour la Gauche, 63,4% pour le parti écologiste. C'est aussi le cas pour l'électorat de l'ADR (58,7%) et le POSL (55%). Inversement, les électorats « matérialistes » seraient ceux du PD et du PCS (respectivement 52,4% et 52%). Ce résultat doit être nuancé de trois manières.

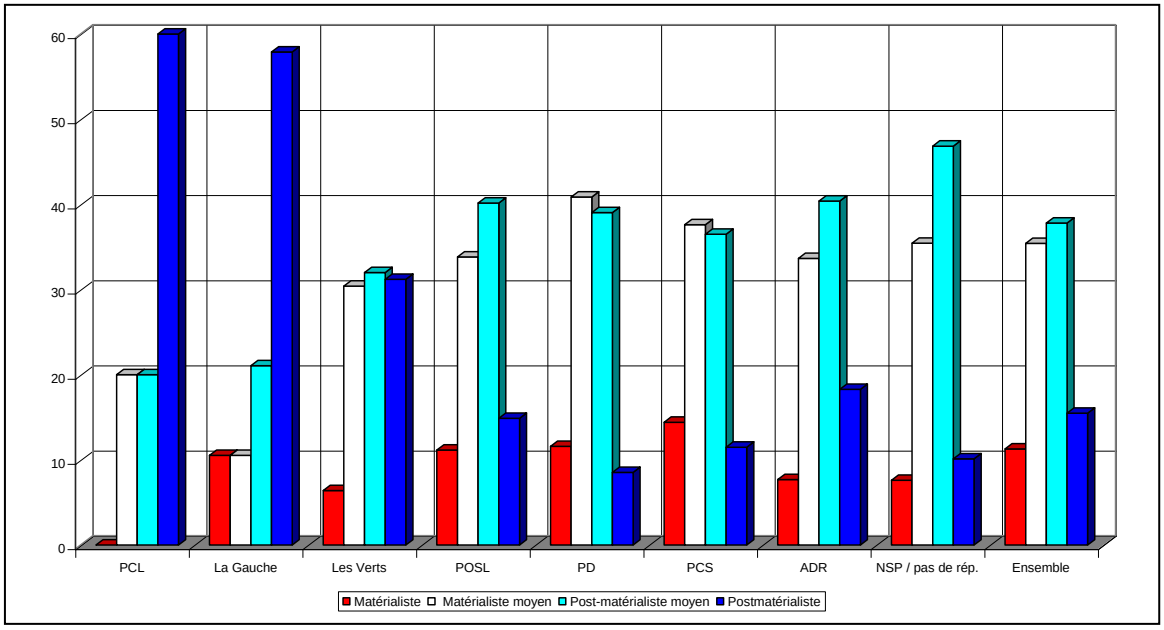

Figure 59 Structure de l'électorat selon l'échelle matérialiste - post-matérialiste

[47] Se reporter à Fehlen, Fernand, Piroth, Isabelle & Poirier Philippe, op.cit, p350 et suivante, 2000.
[48] La question était la suivante : « En politique, il est parfois impossible d'atteindre un grand nombre d'objectifs en même temps. Pouvez-vous me dire parmi la liste suivante quels sont pour vous les cinq objectifs les plus importants ?
1 Maintenir l'ordre dans le pays (matérialiste) ;
2 Augmenter la participation des citoyens aux décisions du Gouvernement ;
3 Combattre la hausse des prix (matérialiste) ;
4 Garantir la liberté d'expression (post-matérialiste);
5 Maintenir un haut niveau de croissance économique (matérialiste) ;
6 Assurer à notre pays une armée forte pour se défendre (matérialiste) ;
7 Faire en sorte que les gens aient plus leur mot à dire dans leur travail (post-matérialiste); et dans leur commune
8 Améliorer l'environnement (post-matérialiste)
9 Assurer une marche régulière de l'économie (matérialiste) ;
10 Lutter contre la criminalité (matérialiste) ;
11Construire une société plus amicale et moins impersonnelle (post-matérialiste) ;
12 Construire une société dans laquelle les idées sont plus importantes que l'argent (post-matérialiste) ».

En premier lieu, lorsque l'on s'intéresse cette fois ci aux groupes « matérialistes » moyens et « post-matérialistes » moyens, on s'aperçoit que les électorats respectifs de l'ADR, du PCS, du PD et du POSL occupent en réalité une position médiane sur l'échelle « matérialiste-post-matérialiste ». Le PCS ayant toutefois le plus d'électeurs se situant dans le « matérialisme » (14,4% pour une moyenne de 11,3%). Les électeurs Verts et encore plus ceux de la Gauche et du PCL se déportent clairement vers le « post-matérialisme « respectivement (60%, 57,9% et 31,2% pour une moyenne de 15,5%).
En second lieu, lorsque l'on porte attention aux items qui ont été choisis le plus par tel ou tel électorat, on remarque :

- Des items proprement « post-matérialistes » (par exemple « construire une société plus amicale et moins impersonnelle » item commun aux électeurs du PCL, la Gauche et du POSL) renvoient en fait aux catégories traditionnelles du discours tenu par les formations de gauche auprès de leurs électorats;
  Des items proprement « post-matérialistes » (comme ceux se rapportant à la participation politique, c'est-à-dire « garantir la liberté d'expression », « augmenter la participation des citoyens aux décisions du Gouvernement » etc., items communs aux électorats du PCL, de la Gauche, des Verts et de l'ADR) sont en réalité des valeurs habituellement exprimées par des électorats dont les formations politiques sont minorées ou en quête de légitimité dans un système politique.

Le post-matérialisme des électeurs du PCL

Les propositions retenues	Pourcentage des électeurs
Assurer une marche régulière de l'économie	95,5
Construire une société plus amicale et moins impersonnelle	82,2
Garantir la liberté d'expression	80,0
Améliorer l'environnement	72,2
Construire une société dans laquelle les idées sont plus importantes que l'argent	42,2

Le post-matérialisme des électeurs de la Gauche

Les propositions retenues	Pourcentage des électeurs
Améliorer l'environnement	94,0
Construire une société plus amicale et moins impersonnelle	62,2
Garantir la liberté d'expression	55,9
Construire une société dans laquelle les idées sont plus importantes que l'argent	72,2
Augmenter la participation des citoyens aux décisions du Gouvernement	49,7

Le post-matérialisme des électeurs des Verts

Les propositions retenues	Pourcentage des électeurs
Améliorer l'environnement	85,0
Garantir la liberté d'expression	61,0
Lutter contre la criminalité	50,9
Assurer une marche régulière de l'économie	47,0
Faire en sorte que les gens aient plus leur mot à dire dans leur travail et dans leur commune	42,2

Le post-matérialisme des électeurs de l'ADR

Les propositions retenues	Pourcentage des électeurs
Lutter contre la criminalité	76,1
Améliorer l'environnement	66,0
Garantir la liberté d'expression	51,5
Combattre la hausse des prix	47,2
Augmenter la participation des citoyens aux décisions du Gouvernement	46,7

Le post-matérialisme des électeurs du POSL	
Les propositions retenues	Pourcentage des électeurs
Construire une société plus amicale et moins impersonnelle	66,6
Améliorer l'environnement	63,6
Combattre la hausse des prix	56,8
Garantir la liberté d'expression	47,4
Assurer une marche régulière de l'économie	45,2

Le matérialisme des électeurs du PD	
Les propositions retenues	Pourcentage des électeurs
Améliorer l'environnement	70,0
Lutter contre la criminalité	67,2
Assurer une marche régulière de l'économie	55,4
Garantir la liberté d'expression	55,4
Combattre la hausse des prix	50,4

Le matérialisme des électeurs du PCS	
Les propositions retenues	Pourcentage des électeurs
Améliorer l'environnement	72,7
Lutter contre la criminalité	72,2
Garantir la liberté d'expression	52,8
Assurer une marche régulière de l'économie	47,4
Combattre la hausse des prix	47,2

En troisième lieu, les items sélectionnés le plus par l'ensemble des électeurs correspondent exactement et dans le même ordre à ceux retenus par ceux du PCS qui comme nous l'avons vu étaient –toute proportion gardée– les « matérialistes » du système politique grand-ducal.

Le post-matérialisme de tous les électeurs	
Les propositions retenues	Pourcentage des électeurs
Améliorer l'environnement	71,8
Lutter contre la criminalité	67,5
Garantir la liberté d'expression	55,1
Assurer une marche régulière de l'économie	47,1
Combattre la hausse des prix	43,0

Enfin, par rapport aux élections législatives de 1999, il faut souligner que les électeurs de la Gauche et de l'ADR qui détenaient une position assez médiane sur l'échelle d'Inglehart, se déplacent nettement vers le « post-matérialisme » tel que défini par Scott Flanagan alors que l'électorat PD qui occupait lui-aussi une position indéterminée s'oriente un peu plus vers le « matérialisme ». Les électeurs Verts, du POSL et du PCS ne connaissant pas d'évolutions notables : les premiers restent « post-matérialistes », les seconds sont toujours « post-matérialistes » moyens et les troisièmes demeurent « matérialistes » moyens.

4.2.8 Migrations électorales

Selon le sondage post-électoral, un bon quart des électeurs déclarant un vote pour un parti tant en 1999 qu'en 2004 (soit plus de mille personnes dans notre échantillon de 1335 répondants) a voté différemment entre les deux élections législatives. Ce mouvement de plus de 25% peut paraître très important, mais les particularités du système électoral luxembourgeois peuvent en partie expliquer cette ampleur (il est en effet possible de « quitter partiellement » le parti pour lequel on a voté précédemment sans complètement le « renier » à la suivante).

a) Migrations aux élections législatives

Pour les cinq partis qui ont concouru aux deux élections consécutives tels quels, et donc en excluant des graphiques suivants la Gauche et le PCL qui se présentaient conjointement en 1999 et séparément en 2004 (dans deux circonscriptions où le PCL est parvenu à composer une liste complète), on constate une fidélité au parti voté en 1999 qui va de 58,2% pour le PD à 83,6% pour le PCS[49]. Ainsi, moins de 60% de l'électorat du PD en 1999 a de nouveau voté principalement pour ce parti en 2004, alors que plus de 80% de l'électorat du PCS a réitéré son vote en 2004, ce qui veut dire que plus de 40% de l'électorat du PD et moins de 20% de celui du PCS en 1999 a « migré » vers un autre parti. Ces chiffres pourraient laisser penser qu'il y a une relation linéaire entre la fidélité pour un parti et son succès électoral, puisque ces partis sont respectivement les grands perdants et les grands vainqueurs du scrutin de 2004. Un coup d'œil aux autres formations infirme cette hypothèse : l'ADR qui perd en 2004 obtient un taux de fidélité équivalent à celui du POSL qui stagne et tous deux ont pu compter sur un électorat bien plus attaché que celui des Verts, qui pourtant gagnent nettement aux élections. Les vases communicants ont donc bel et bien fonctionné entre les différentes listes, avec un apport électoral pour les Verts (en provenance des autres partis et des nouveaux, jeunes électeurs qui n'avaient pas voté en 1999) qui fait plus que compenser l'électorat qui le quitte (au moins partiellement), tandis que l'ADR, par exemple, a gardé comparativement une plus grande part de son électorat mais sans pouvoir compter sur l'arrivée aussi massive de nouveaux électeurs primo-votants ou en provenance d'autres formations politiques.

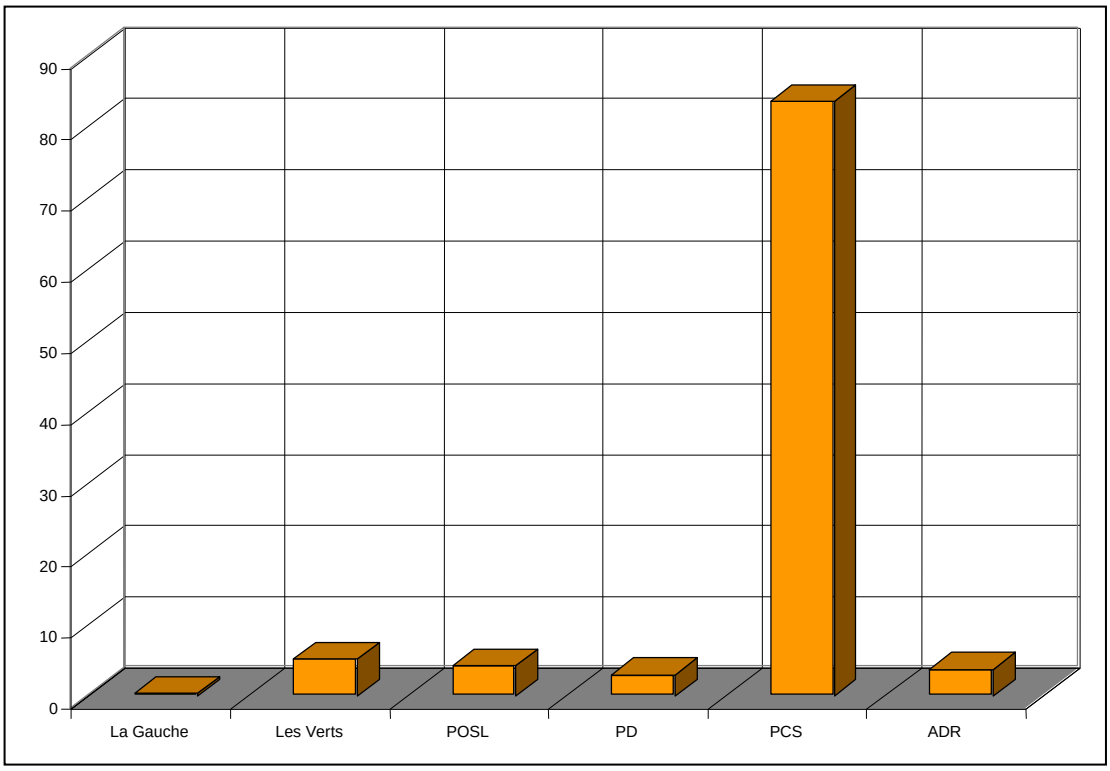

Figure 60 Où sont allés les électeurs de 1999 du PCS ?

[49] Note de lecture : 58,2% de l'électorat du PD en 1999 a de nouveau voté principalement pour ce parti en 2004.

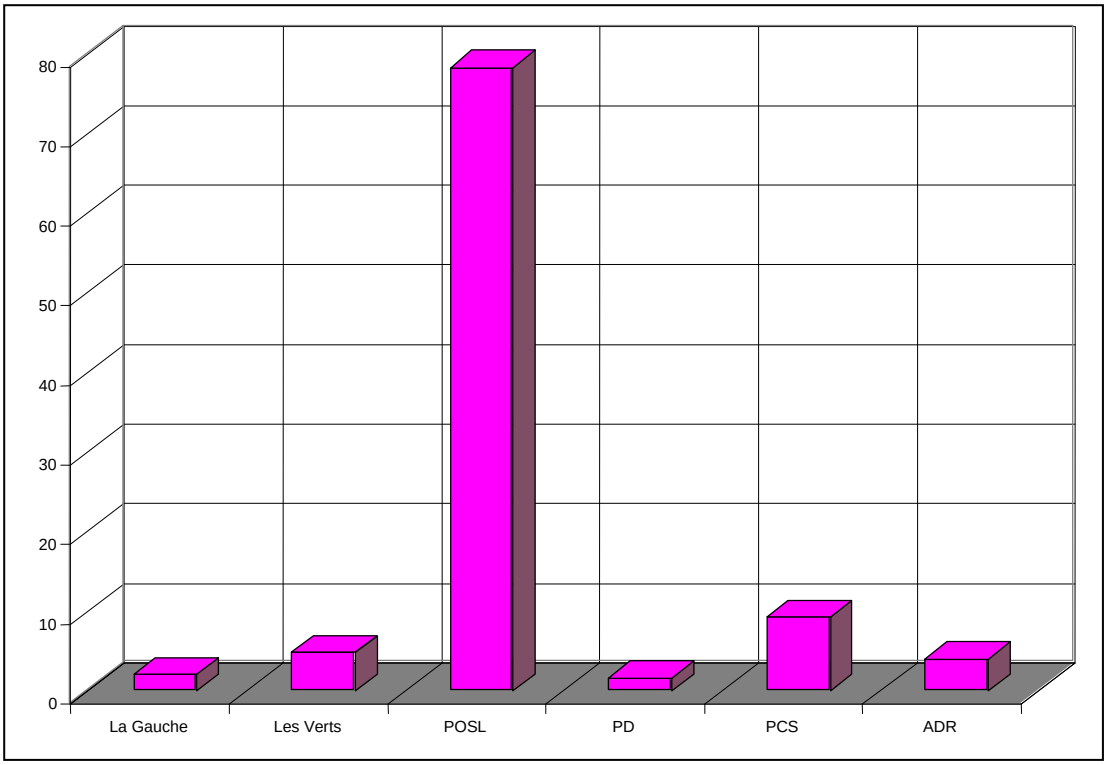

Figure 61 Où sont allés les électeurs de 1999 du POSL ?

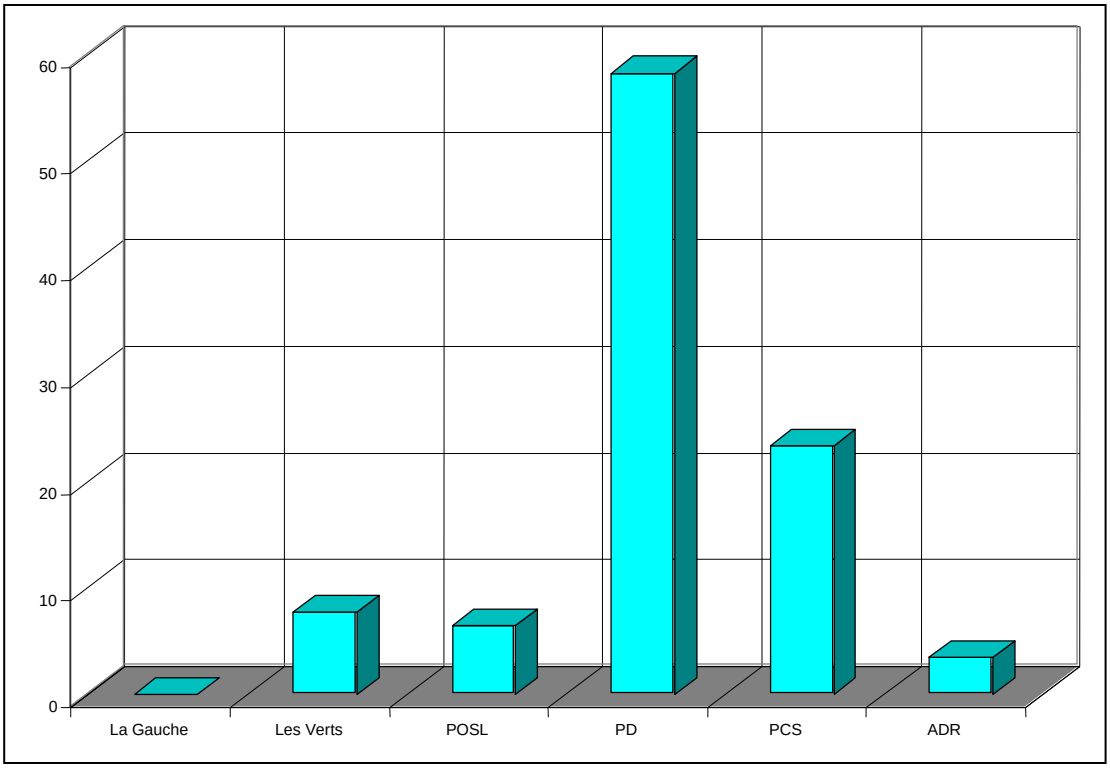

Figure 62 Où sont allés les électeurs de 1999 du PD ?

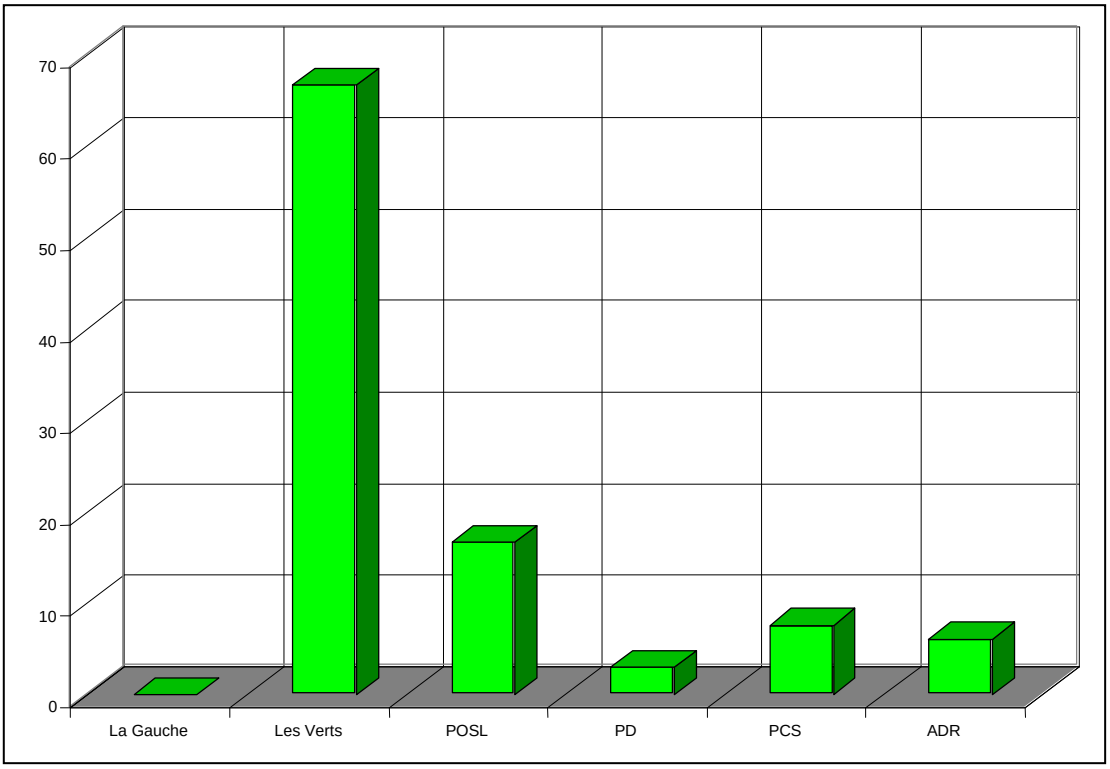

Figure 63 Où sont allés les électeurs de 1999 des Verts ?

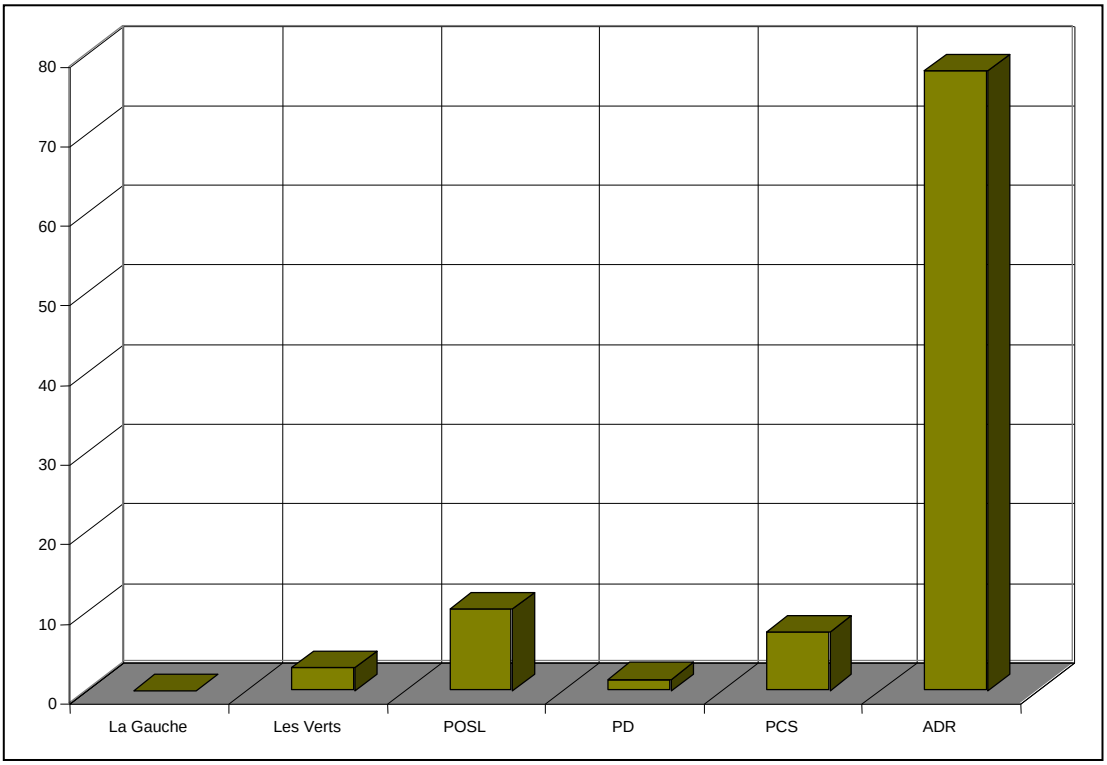

Figure 64 Où sont allés les électeurs de 1999 de l'ADR ?

Comme on peut le voir sur la figure *Où sont allés les électeurs de 1999 du PCS ?*, les répondants ayant voté principalement pour le PCS en 1999 ont massivement confirmé ce vote en 2004. Les électeurs du PCS en 1999 qui ont changé de vote principal en 2004 se sont surtout dirigés vers le parti écologiste, mais on notera aussi que des contingents non

négligeables ont plutôt choisi de voter pour le POSL ou même l'ADR. Le PCS est le parti où le plus grand nombre d'électeurs du PD et du POSL en 1999, qui ont décidé de changer de vote, ont abouti. C'est particulièrement le cas pour le PD, qui parvient à peine à garder 60% de ses électeurs de 1999, et qui en voit 23,3% choisir le PCS en 2004 (voir figure *Où sont allés les électeurs de 1999 du PD?*). Près de 8% des anciens électeurs du PD ont en revanche choisi les Verts (soit environ un tiers seulement du contingent qui est parti vers le PCS), pour 6,5% qui ont fait le chemin PD-POSL.

Au POSL, les défections se font aussi largement (mais dans des proportions moindres) au profit du PCS, environ deux fois plus qu'au profit des Verts ou de l'ADR (voir figure *Où sont allés les électeurs de 1999 du POSL ?*).

Les bons résultats des Verts ne peuvent occulter le fait qu'ils ne sont pas parvenus à fidéliser leur électorat de 1999 (voir figure *Où sont allés les électeurs de 1999 des Verts*): plus de 15% sont partis vers le POSL mais parmi les électeurs qui donnaient un vote principal au parti écologiste en 1999, on en voit aussi un peu moins de 15% quitter ce parti pour des formations davantage à droite sur l'échiquier (7,6% pour le PCS mais aussi plus de 6% pour l'ADR).

Les électeurs de l'ADR de 1999 se sont eux montré plus fidèles que ceux des Verts, mais plus de 10% l'ont quitté pour le POSL et 7,4% pour le PCS. Notons que les effectifs ayant voté pour un de ces deux derniers partis en 1999 est assez faible (une vingtaine de répondants chacun), la répartition des partis pour lesquels ils ont voté en 2004 est donc à appréhender avec prudence.

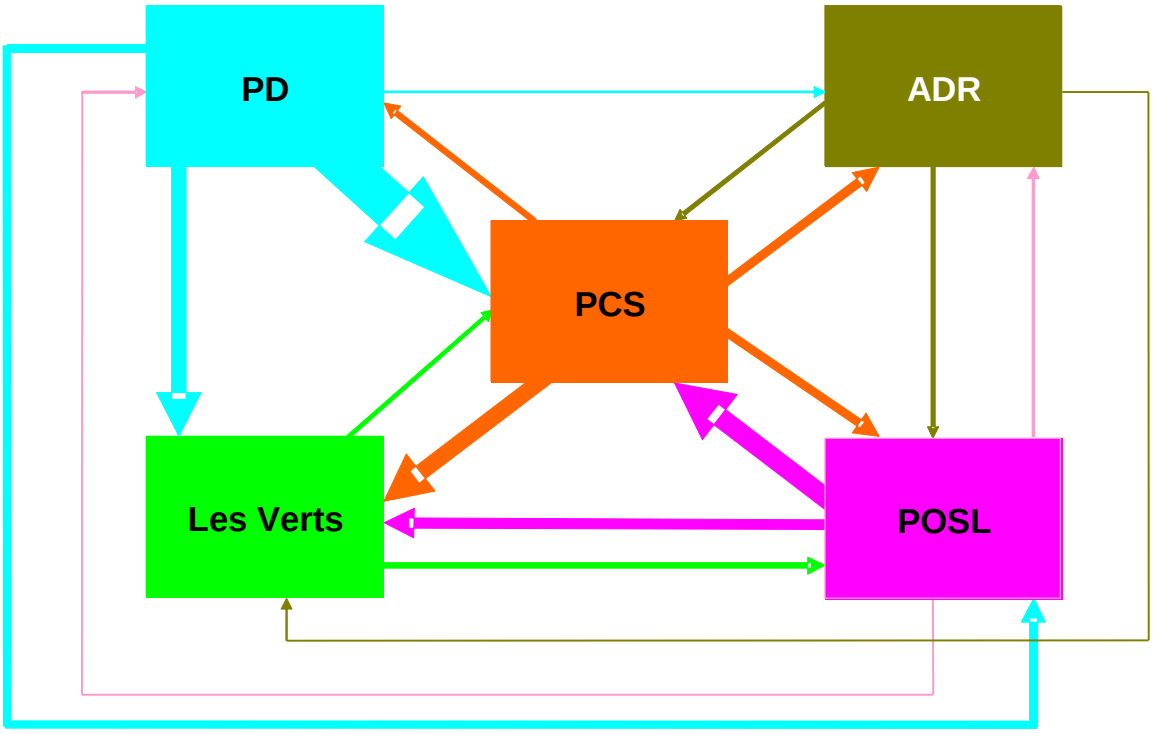

Figure 65 Migrations des électeurs entre 1999 et 2004

La figure ci-dessus (principaux partis ; N personnes ayant migré d'un parti à l'autre = 253) représente les flux d'électeurs entre partis des élections législatives de 1999 à celle de 2004. L'épaisseur des flèches représente l'importance en nombre d'électeurs de ces migrations. Le PCS étant le parti qui a le plus bénéficié de gros transferts d'électeurs, en provenance principalement de son partenaire gouvernemental mais aussi du POSL, il occupe la place centrale du graphique. Cette figure permet de représenter tant l'ampleur

des « départs », déjà analysée en pourcentage des électorats de 1999 par parti, que celle des « arrivées ». L'analyse des vases communicants est dès lors intuitive : on voit clairement que les flèches qui vont en direction du PD sont nettement plus fines que celles qui en partent, indiquant une perte nette importante du parti vers les deux autres grands partis et en direction des Verts. Ceux-ci reçoivent en part équivalente des électeurs du PD mais aussi du PCS, qui pourtant au total est l'autre grand vainqueur des élections de 2004, et un peu moins du POSL. Le PCS reçoit beaucoup plus qu'il ne donne au PD et au POSL mais en revanche perd dans sa relation avec les Verts ainsi que dans celle qui existe avec l'ADR.

Cet enseignement est intéressant : Les gains sont nets pour le PCS dans ses rapports avec les deux grands partis avec lesquels il a toujours gouverné, mais est perdant vis-à-vis des « challengers » du système traditionnel (les Verts et l'ADR).

Il est possible que ses électeurs de 1999 aient davantage voté « avec le cœur » en 2004, sachant grâce aux sondages notamment que le PCS gagnerait de toute façon des voix en 2004 et garderait sa place dominante au Gouvernement alors qu'en 1999 ils avaient davantage voté « utilement ». Plus prosaïquement, certains ont peut-être aussi été déçus du PCS pendant la législature et, fatigués de la puissance du *Staatstragend* ont voulu exprimer un vote d'alternative ou de rejet. Le POSL a lui été gagnant dans ses flux avec le PD mais pas avec le PCS et a équilibré les échanges avec les Verts. Si l'ADR n'apparaît dans le tableau ci-dessous que dans la colonne « arrivées », avec l'apport d'anciens électeurs du PCS, on peut constater dans le graphique précédent qu'il perd dans sa relation avec le POSL et les Verts et gagne vis-à-vis des deux partis plus proches sur l'échiquier, le PCS et le PD, mais que ces petits gains ne compensent difficilement les départs vers les partis de gauche.

De plus, tout comme les gains des Verts sont partiellement fonction de leur attrait auprès des primo-votants, les pertes électorales de l'ADR ont aussi une composante générationnelle : les décès entre 1999 et 2004 ou les dispenses de vote au-delà de 75 ans obèrent leur capital électoral et leur soutien électoral auprès des jeunes qui n'avaient pas le droit de vote en 1999, même si il n'est pas inférieur à leur moyenne générale, ne leur

du PD	**au PCS**	54
du POSL	**au PCS**	23
du PCS	**aux Verts**	19
du PD	**aux Verts**	18
du PCS	**au POSL**	16
du PD	**au POSL**	15
du PCS	**à l'ADR**	14
du POSL	**aux Verts**	12
des Verts	**au POSL**	11
du PCS	**au PD**	11
Total des 10		194
Total des migrants		253

Les 10 plus importants mouvements d'électeurs entre 1999 et 2004, analyse au niveau national (N personnes déclarant un vote en 1999 et en 2004 = 1001 ; N personnes ayant migré d'un parti à un autre = 253)

En ne prenant en compte que les cinq plus grands partis, le total théorique des « chemins » empruntés par les électeurs de ses partis est de 5 (partis pour lesquels les électeurs ont voté en 1999) * 4 (partis pour lesquels les électeurs ont voté en 2004 exception faite de celui pour lequel ils votaient en 1999) = 20.

De plus, tout comme les gains des Verts sont partiellement fonction de leur attrait auprès des primo-votants, les pertes électorales de l'ADR ont aussi une composante générationnelle : les décès entre 1999 et 2004 ou les dispenses de vote au-delà de 75 ans obèrent leur capital électoral et leur soutien électoral auprès des jeunes qui n'avaient pas le droit de vote en 1999, même si il n'est pas inférieur à leur moyenne générale, ne leur permet pas de compenser cet effet[50]. Le recul de l'ADR en 2004 ne s'explique donc pas principalement par la migration de ses électeurs de 1999 vers un parti, alors que c'est en revanche davantage le cas pour le Parti Démocratique.

On remarquera que les dix plus grands flux représentent environ 80% de toutes les migrations déclarées (y compris donc les votes en provenance ou en direction des plus petits partis). L'ADR et le PD, qui ont perdu les élections de 2004, n'apparaissent qu'à une reprise dans la colonne des bénéficiaires (le 7ème flux en ordre d'importance pour le premier, le 10ème plus grand flux pour le second, et tous deux en provenance du PCS).

Il y a peu de différences entre circonscriptions en ce qui concerne l'ampleur des migrations de 1999 à 2004. Tout au plus pouvons-nous noter que le Centre semble un peu plus volatil que le Sud, le district électoral le plus stable, mais la différence entre ces deux extrêmes n'est que de 2%. Le flux le plus important dans trois des quatre circonscriptions est celui d'électeurs du PD allant vers le PCS, seul le Sud fait exception à ce résultat. Si le rapport entre ce premier flux en importance et le second au niveau national est de 1 à 2 (54 électeurs ont fait le chemin PD-PCS et 23 sont passés du POSL à ce même PCS), il est de 1 à 3 dans le Centre entre la migration PD-PCS et les autres (qui dans cette circonscription sont les migrations allant du PD et du PCS vers les Verts). Remarquons que le PCS voit tout de même des contingents importants partir vers les Verts mais aussi vers le POSL et l'ADR dans cette circonscription, mais l'importance des flux du PD, traditionnellement le plus grand parti du Centre, est telle que ces pertes nettes vis-à-vis des autres partis sont plus que compensées. Non seulement le PD perd nettement, mais les flux alimentent largement son concurrent direct, ce qui provoque en 2004 un renversement spectaculaire entre les deux premiers partis, le PCS dominant le PD d'un peu moins de 15%.

Centre

du PD	**au PCS**	24
du PCS	**aux Verts**	8
du PD	**aux Verts**	8
du PCS	**au POSL**	7
du PCS	**à l'ADR**	7
du PD	**au POSL**	7
Total des migrants		85

Dans le Sud, c'est la migration du POSL, qui contestait en 1999 la place de premier parti au PCS qui est la plus importante. Ici aussi on constate donc que le PCS a surtout pris des voix à son concurrent direct. Il est aussi le bénéficiaire du second plus grand flux, venant du PD. Les autres grands mouvements d'électeurs concernent les trois mêmes partis, mais cette fois en provenance du PCS et en direction du PD et du POSL, ainsi que du transfert de voix du POSL vers les Verts. Outre la migration d'électeurs qui domine au niveau national, celle allant du PD vers PCS, on ne trouve pas le PD comme grande victime des flux, son poids électoral relativement faible dans le Sud en est évidemment la principale raison.

[50] Chez les primo-votants, les partis qui se situent sous leur moyenne nationale sont les trois principaux partis « de Gouvernement » le PD, le PCS et le POSL, tandis que Les Verts obtiennent environ 8% de plus que leur moyenne nationale et La Gauche se situe aux alentours des 4%. La faiblesse des effectifs pourrait expliquer pourquoi l'ADR, contrairement à ce que l'on aurait pu imaginer, fait légèrement mieux parmi ces 18-23 ans que dans la population totale. Si en revanche ce résultat s'avérait robuste, il s'agirait d'un élément à analyser en profondeur et en comparaison avec d'autres phénomènes de repli sur soi récemment observés chez les jeunes de plusieurs pays européens.

Sud

du POSL	au PCS	18
du PD	au PCS	11
du PCS	au PD	8
du PCS	au POSL	8
du POSL	aux Verts	8
Total des migrants		98

Dans la circonscription de l'Est, on voit à nouveau très clairement que le PD est le grand déficitaire, tant vis-à-vis du PCS que des Verts. Comme dans le Centre, les Verts bénéficient des reports d'électeurs des deux plus grands partis de la circonscription qui sont aussi les partis du centre-droit. Le POSL quant à lui voit une partie de ses électeurs de 1999 se détourner pour l'ADR.

Est

du PD	au PCS	8
du PD	aux Verts	4
du PCS	aux Verts	4
du POSL	à l'ADR	3
Total des migrants		29

Enfin dans le Nord on retrouve des pertes nettes importantes du PD vers le PCS (malgré la relation inverse, le gain net du PCS par rapport au PD est plus important que tous les flux absolus allant d'un parti à un autre) et les Verts, des gains de ces derniers en provenance du PCS, et le flux inverse à celui constaté dans l'Est, à savoir une perte nette de l'ADR, qui était, il faut le rappeler, plus fort que le POSL dans le Nord en 1999. L'arrivée d'électeurs au POSL en provenance de l'ADR, en plus de l'effet générationnel déjà mentionné, a contribué à la reprise du statut de troisième parti par les Socialistes en 2004.

Nord

du PD	au PCS	10
du PD	aux Verts	4
du PCS	au Verts	4
du PCS	au PD	4
de l'ADR	au POSL	4
Total des migrants		41

Plusieurs croisements de variables dans le sondage post-électoral permettent de se faire une idée plus claire du profil de ces électeurs qui ont voté différemment en 1999 et en 2004. Nous commencerons par une série d'analyses au niveau agrégé, c'est-à-dire en prenant l'entièreté des personnes déclarant un vote différent comme groupe de base et en comparant celui-ci aux répondants qui déclarent un vote identique entre 1999 et 2004 (les « stables »). Ensuite, nous indiquerons quelques résultats saillants pour certaines sous-populations d'électeurs qui ont changé de vote. Il est en effet possible d'étudier plus précisément tel groupe d'électeurs qui quitte un parti en particulier ou qui aboutit à un autre parti en particulier afin de tenter d'identifier les raisons de cette défection. Ceci ne peut néanmoins se faire que si la taille des effectifs est suffisante pour tirer de ces analyses quelque enseignement robuste, et cette limitation empêchera bien souvent d'analyser tel groupe qui quitte tel parti pour aller vers un autre en particulier, non seulement parce que la taille de ce groupe est assez faible mais aussi parce que ces personnes n'ont peut-être

pas toutes répondu à la question avec laquelle on croise le comportement électoral différencié de 1999 et 2004

Tout d'abord, les électeurs qui ont changé de vote sont nettement moins nombreux à se déclarer proche d'un parti politique que ceux qui ont émis un même vote en 1999 et 2004 : moins de 60% pour les uns et 80% pour les autres.[51] De plus, ils ne sont que 53% à se dire très ou assez proche d'un parti pour 67% parmi les électeurs stables. On trouve beaucoup plus d'électeurs qui se disent proches des Verts parmi les électeurs migrants que parmi les électeurs stables, alors que c'est le contraire pour le POSL et le PD. Malgré cela, seuls 59% d'électeurs qui ont voté pour les Verts en 2004 (et différemment en 1999) se sentent proches du parti. La plupart des autres électeurs plus de 30%) qui ont choisi les Verts en 2004 alors qu'ils n'en avaient pas fait de même en 1999 se sentent plutôt proches du PCS (pour la plupart ce parti était le choix de vote en 1999).

Ce phénomène est encore plus spectaculaire pour les « nouveaux » électeurs de l'ADR : ceux-ci se disent en nombre égal (40%) proches de l'ADR et proches du PCS. Malgré un attachement exprimé pour le Parti Chrétien Social, certains électeurs se sont donc détournés de leur parti préféré pour aller gonfler les rangs des deux partis représentant deux types très différents d'alternative. Dans le sens opposé, on trouve parmi les nouveaux électeurs du PCS des personnes ayant exprimé une proximité partisane vis-à-vis du Parti Démocratique. Pour tous les partis qui « reçoivent » ces électeurs qui semblent encore se sentir plus proches d'une autre formation politique, la question de la fidélisation de l'électorat se posera lors des prochaines échéances électorales ; l'analyse détaillée des motivations du vote en 2004 dans cette population d'électeurs ayant changé de vote principal entre 1999 et 2004 que nous fournissons plus loin peut donner quelques éléments supplémentaires de réflexion à ce sujet.

Si l'attachement subjectif à un parti est nettement plus faible pour les électeurs ayant changé de vote, un résultat logique et corroboré par notre analyse, on peut supposer que l'affiliation partisane ou à une organisation politique est aussi, voire plus discriminante entre ce groupe et les électeurs stables. L'hypothèse est vérifiée car 15% déclarent qu'un membre du foyer est membre d'un parti ou d'une association politique contre 25% parmi les électeurs stables. La littérature suggère que d'autres liens entre choix de vote (ou fidélité à ce choix) et affiliations à d'autres organisations peuvent exister, comme par exemple les syndicats. Si la différence entre les deux sous-groupes est moins nette que pour la proximité ou l'affiliation partisane, on remarque bien une tendance des électeurs stables à être davantage membres de syndicats que les électeurs mobiles (respectivement 47,8% et 42,3%). Les répondants les moins liés aux organisations sociales et politiques sont bien les plus susceptibles d'avoir un comportement électoral moins stable, tandis qu'un certain déterminisme semble encore à l'œuvre chez les autres.

Quand et pour quels motifs certains électeurs ont-ils décidé de changer de vote en 2004 ? Alors que plus de 62% des électeurs stables disent s'être décidé sur le choix électoral longtemps à l'avance, ils ne sont que la moitié (32%) environ chez les mobiles. Une proportion à peine inférieure (28,3%) déclare s'être décidé le jour même ou quelques jours avant les élections, alors que ce n'est le cas que de 12,7% chez les stables. Le moment tardif du choix est davantage marqué pour le peu d'électeurs qui ont décidé de migrer vers le PD (plus de 40%) puis dans les plus grands groupes qui ont changé de vote pour aboutir chez les Verts (32%) et à l'ADR (31%). L'appréciation du Gouvernement sortant ne semble pas très discriminante entre les deux groupes, puisque dans les deux cas plus de 60% déclaraient approuver son action (62,8% chez les mobiles et 66,3% chez les stables). L'insatisfaction vis-à-vis du fonctionnement de la démocratie au Luxembourg est également plus grande chez les mobiles que chez les électeurs stables mais la différence n'est pas spectaculaire (respectivement 15,3% et 11% d'insatisfaits). L'appréciation de l'action du parti pour lequel le répondant avait voté en 1999 est naturellement plus différenciée entre les deux groupes, avec près de 30% qui estiment que le parti voté en

[51] Il est aussi intéressant de constater qu'entre les deux groupes d'électeurs on ne peut déceler de différences nettes en termes d'intérêt pour la politique. Il n'y a d'ailleurs pratiquement pas de lien entre la proximité partisane et l'intérêt pour la politique (la corrélation est de 0,07* seulement).

1999 a fait du mauvais voire du très mauvais travail alors qu'ils ne sont que 7,5% chez les électeurs stables.

Dans les motifs généraux du vote déclarés par les répondants, on note quelques différences importantes (à chaque fois plus de 4% de différence entre les deux groupes): les stables sont beaucoup plus nombreux à mentionner le lien entre leurs convictions et les principes de base du parti pour lequel ils ont voté, les réalisations du parti voté pendant la dernière législature, la confiance envers les hommes et les femmes politiques du parti voté, et le vote par tradition (à chaque fois plus de 4% de différence entre les deux groupe) ; les mobiles eux sont plus nombreux à citer le programme électoral du parti, le désir de voir le parti voté entrer au Gouvernement, par protestation contre le Gouvernement sortant et pour exprimer leur avis sur un point spécifique (on notera encore que les items « bonnes têtes de liste » et « parce que je connais des personnes actives dans le partis » sont aussi plus souvent mentionnés par les mobiles). Elles correspondent clairement à la distinction que l'on peut faire entre vote de conviction et de tradition (qui se perpétuent grâce aux réalisations du parti et à la confiance envers le personnel politique du parti) et vote davantage sophistiqué (intérêt pour le programme plutôt que pour les principes de base des partis), sur enjeu (une politique spécifique ou l'entrée du parti dans le Gouvernement) ou de protestation.

Les possibilités offertes par le système électoral semblent aussi davantage utilisées par les électeurs mobiles qui avouent volontiers surtout voter pour les bonnes têtes de liste du parti ou pour des candidats qu'ils connaissent personnellement (ou pour lesquels des connaissances ont fait campagne), nous le verrons encore plus bas. Enfin, une question du sondage était particulièrement posée aux personnes qui déclaraient avoir changé de vote en 2004, afin d'identifier leurs motivations particulières pour ce changement. Près de 30% ont déclaré ne plus faire confiance aux *personnes* pour lesquelles elles avaient voté en 1999 (ils sont plus nombreux à alors opter pour le PCS en 2004, 40% dans ce sous-groupe) alors que 10% seulement mentionnent un désaccord avec les orientations du *parti* voté en 1999 (ils sont proportionnellement plus nombreux à alors voter pour le POSL en 2004, 34,6%). Plus de 12% voulaient un changement politique (ils partaient alors le plus vers l'ADR et les Verts, plus de 20%) et plus de 6% déclaraient avoir voté par protestation (ils arrivaient alors surtout au POSL, environ 10%) et contre la coalition sortante (raison davantage mentionnée chez les migrants partant chez les Verts, plus de 10%). Pour la plupart des raisons mentionnées, c'est parmi les électeurs qui ont quitté le PD que l'on retrouvait les proportions les plus élevées (surtout pour la confiance perdue envers les personnes votées 1999), sauf pour le changement politique ou c'est le sous-groupe qui avait voté PCS en 1999 qui mentionne le plus ce motif.

Enfin, le type de vote exprimé se révèle différent entre électeurs stables et électeurs mobiles. Il est intéressant de constater que les mobiles ont des comportements davantage extrêmes que les stables. En effet, si intuitivement on avait pu croire que les électeurs mobiles étaient avant tout des panacheurs (ce qui leur permet de voter encore pour certains candidats du parti qu'ils ont quitté),[52] on aurait aussi pu s'attendre à ce que le vote de liste soit plus fréquent chez les électeurs stables. Ce n'est pas pourtant pas le cas : si en effet plus de 48% des mobiles déclarent voter pour des candidats d'au moins deux listes, pour 41% chez les stables, on constate que les mobiles votent aussi davantage pour une liste entière que les stables (respectivement 44,5% et 39%). Une partie importante des mobiles semblent donc trancher nettement avec leur vote de 1999. Ce phénomène a déjà été mis en avant par de précédentes études mais de manière indirecte, en observant que les partis gagnants (qui sont aussi ceux vers qui les électeurs migrent davantage) obtenaient davantage de votes de liste que les perdants qui eux comptaient sur leurs personnalités pour rester à flots. Ce qui marque l'attachement au parti voté chez les stables est davantage le vote préférentiel pour les candidats d'une même liste (19% pour seulement 7,5% chez les mobiles)

[52] En effet, plus de 50% des électeurs qui ne votent plus principalement pour le POSL et le PCS en 2004 votent encore pour certains candidats de ces partis. Pour les électeurs qui ont quitté les autres partis, y compris le PD pourtant censé limiter les dégâts par les votes panachés inter-listes, ce taux tombe à moins de 30%.

Notons encore, avant de passer à l'étude des votes distincts entre élections législatives et européennes de 2004, que les électeurs mobiles entre 1999 et 2004 sont aussi beaucoup plus nombreux à voter pour des partis différents aux législatives et européennes de 2004 (respectivement 43% et 19%).

b) Votes distincts entre élections législatives et européennes 2004

Au niveau agrégé, les différences de résultats absolus des partis luxembourgeois aux élections législatives et européennes, qui ont lieu simultanément depuis la première élection du Parlement européen au suffrage universel (1979) sont assez faibles et les évolutions des scores entre deux scrutins successifs sont rarement divergents[53]. Pouvons-nous pour autant conclure que les comportements électoraux ne diffèrent qu'à la marge entre ces deux types de scrutin ? Seul un examen des données individuelles quant au choix partisan (vote principal émis) nous permet de répondre à cette question dont l'importance renvoie au statut et à l'enjeu des élections européennes au Grand-Duché du Luxembourg.

La simultanéité des deux élections, le petit nombre de députés européens à élire sur une circonscription unique, la possibilité offerte aux partis de présenter les mêmes candidats sur leurs listes pour les législatives et pour les européennes[54] et le comportement même des partis (d'utiliser pleinement cette possibilité de présenter leurs « poids lourds » et de faire du scrutin européen un test de popularité à l'échelle du pays, mais aussi d'éviter de séparer clairement –et avec des budgets équilibrés– leurs campagnes électorales selon les enjeux propres aux deux scrutins,[55] etc.) a priori contraignent l'élection pour le Parlement européen, plus que partout ailleurs dans l'Union européenne, à n'être qu'un scrutin de second ordre.

L'observation de divergences dans le vote principal au niveau individuel pourrait cependant révéler non seulement des comportements électoraux séparés selon les enceintes parlementaires à élire mais aussi des motivations davantage liées aux enjeux particuliers (national/européen) selon le niveau. Le choc du référendum de juillet 2005 sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe, lors de la première véritable occasion offerte aux Luxembourgeois de s'exprimer sur l'Europe a mis spectaculairement en lumière ces comportements différenciés (plus de 40% des électeurs ont voté contre la consigne de vote émise par des partis qui représentent au total près de 92% des députés de la Chambre), mais l'étude des votes disjoints aux élections législatives et européennes permet aussi de capter une part de ce qui jusqu'ici a toujours été sous-estimée tant par les politiques que par les observateurs.

[53] Pour les six élections simultanées entre 1979 et 2004, nous avons pu calculer le nombre de fois où les résultats des partis étaient divergents (gain aux européennes et perte aux législatives ou vice versa, avec au moins 1% de différence entre gains et pertes). Sur les 23 cas où ce calcul était faisable, nous n'obtenons que quatre cas de résultats divergents entre élections nationales et européennes. Un de ces quatre cas est celui des socialistes en 2004, qui ont gagné aux législatives et perdu aux européennes par rapport à leurs scores de 1999. In, Dumont, Patrick & Poirier, Philippe, "Second-order campaigning: European elections Luxembourg". In, Michaela Maier and Tenscher, Jens, Campaigning for Europe. Parties, Campaigns, Mass Media and the European Elections 2004. London: LIT Publishers, p141-155, 2006.

[54] Pour les cinq grands partis, pas moins de 58 des 60 candidats (soit près de 97%) qui se présentaient aux élections pour le Parlement européen se présentaient aussi aux élections législatives. Au total des 84 candidats des 7 listes qui se présentaient aux élections européennes, le taux de candidatures communes est plus faible dû au comportement différent des petits partis de la gauche radicale dans l'élaboration de leurs listes, mais la moyenne est tout de même de 83,3% (70 candidatures communes sur 84). In, Dumont, Patrick & Poirier, Philippe, op.cit, 2006.

[55] Notre enquête auprès des responsables de campagne des partis, dans le cadre d'une étude comparative coordonnée par le professeur Jean Blondel de l'Institut Universitaire Européen de Florence, nous a permis de constater qu'à l'exception des Verts, il n'y avait en 2004 au Luxembourg pas de responsable spécifique pour la campagne européenne. Dans tous les autres partis la responsabilité des deux campagnes incombait à la même personne. De plus, le budget mis en œuvre pour la campagne électorale n'était pas séparé du budget total de la campagne, mais les évaluations des responsables de partis indiquaient que la campagne européenne ne représentait qu'entre 10 et 15% (selon les partis) de ce budget total. In, Dumont, Patrick & Poirier, Philippe, op.cit, 2006.

Avant de passer à l'analyse de ces votes disjoints, notons que par rapport au sondage pré-électoral de 1999, l'avis des Luxembourgeois sur la simultanéité des élections législatives et européennes a largement évolué. Alors qu'en 1999 on trouvait 81% de répondants qui estimaient que cette simultanéité des élections était une bonne chose, ils ne sont plus que 60% en 2004[56]. Contrairement à 1999, ce sont les électeurs de l'ADR (67,5%) qui sont le plus favorables à ce type d'organisation des élections (ils étaient les plus critiques avec les électeurs de la Gauche en 1999), devant ceux du PCS (qui étaient déjà les plus favorables en 1999). Les électorats de la Gauche (comme en 1999), du POSL et des Verts sont en revanche les plus critiques[57].

Ampleur et structure des votes distincts entre législatives et européennes de 2004

Sur 1048 répondants mentionnant leur choix électoral (leur vote principal) tant pour les législatives que pour les européennes de 2004, on observe que 274 ont voté différemment aux deux élections. Autrement dit, selon le sondage post-électoral, plus d'un électeur sur quatre (26,1%) n'a pas voté principalement pour le même parti lors d'élections pourtant simultanées, avec une offre politique (en ce qui concerne les partis en lice et les candidats les plus en vue) quasiment identique. Cette ampleur des votes disjoints, documentée pour la première fois dans les études électorales commanditées par la Chambre des Députés, a sans aucun doute été radicalement sous-estimée jusqu'ici au Luxembourg et en Europe[58].

Dans quels électorats (des législatives) trouve-t-on le plus d'électeurs qui votent de la même façon aux deux élections ou au contraire votent différemment aux élections européennes ? Le graphique ci-dessous nous permet de constater qu'aucun parti ne peut se targuer de conserver 80% de son électorat des législatives aux européennes. Les électeurs des partis vainqueurs, le PCS et les Verts, sont ceux qui votent le plus souvent de façon identique aux deux élections, alors que pour l'ADR, le PD, le POSL et la Gauche, 30% ou plus de l'électorat des législatives préfère voter pour un autre parti aux élections européennes.

[56] Depuis le référendum de 2005, les partis politiques planchent à nouveau sur de nouvelles formules empêchant les doubles candidatures ou découplant les deux élections.

[57] Si l'on prend le vote principal aux européennes au lieu du vote principal aux législatives pour définir « l'électorat » des différents partis, les caractéristiques se renforcent pour la Gauche (encore plus critique) et l'ADR (encore plus favorable). L'électorat du PCL aux européennes, lui, est radicalement en faveur d'élections simultanées alors que l'électorat des législatives de ce parti est dans la moyenne.

[58] L'expérience luxembourgeoise intéresse les autres pays membres puisque il est arrivé à quelques occasions que d'autres pays européens organisent leurs élections législatives en même temps que les élections européennes, sans pour autant qu'un système de simultanéité entre les deux élections soit en vigueur comme au seul Luxembourg (par exemple, pour cause de crise gouvernementale, des élections législatives doivent se tenir dans le courant d'une année d'élections européennes ; pour des facilités d'organisation il peut être jugé intéressant de coupler ces deux élections).

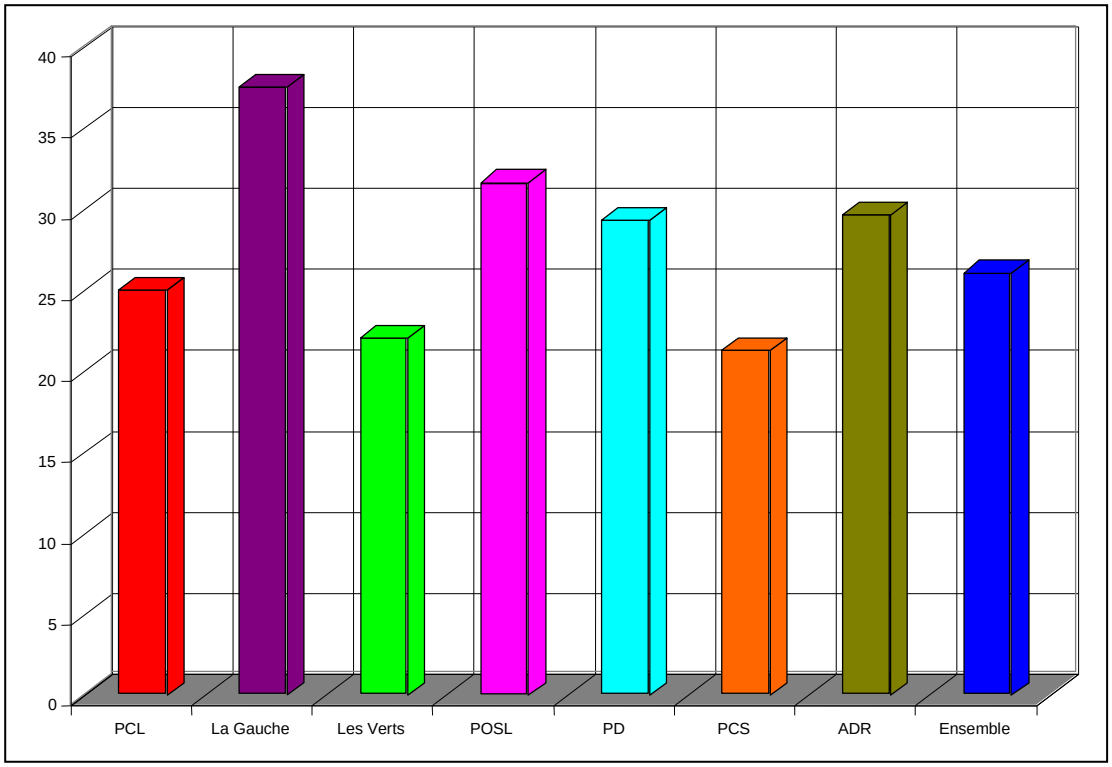

Figure 66 Pourcentage d'électeurs ayant émis un vote différent aux élections européennes (sur base des électorats des législatives)

Quels sont les partis qui bénéficient le plus de ces « migrations » aux élections européennes ? Le graphique ci-dessous désigne à nouveau les partis vainqueurs, qui, non contents d'être les partis qui voient le moins leurs électeurs des législatives les quitter pour un autre parti aux européennes, sont aussi les partis qui captent le plus de migrants (plus

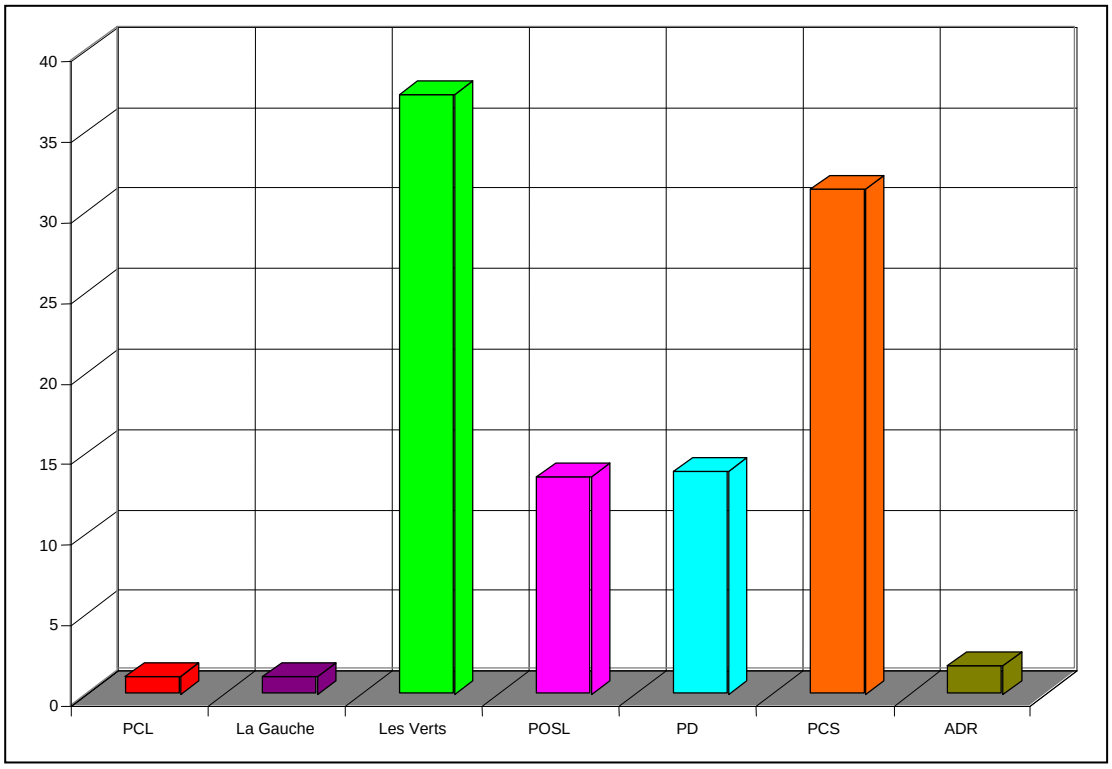

Figure 67 Vers quels partis vont les électeurs « migrants » aux élections européennes ?

de 37% vont aux Verts et plus de 31% au PCS). En considérant les deux graphiques, on constate aussi que c'est surtout l'ADR qui est la victime de cette possibilité de voter différemment aux deux élections : près d'un électeur sur trois le quitte pour un autre parti aux européennes, et très peu (moins de 2%) de migrants le rejoignent aux élections pour le Parlement européen. Le POSL et le PD sont dans une situation similaire en ce qui concerne les départs mais parviennent à capter chacun plus de 13% des migrants, ce qui compense un peu les pertes.

Le graphique complet des migrations révèle les trajectoires possibles et l'importance de chacune d'elle[59]. Il permet aussi de constater en chiffres absolus (sur un total de 274 migrants) que 20% de l'électorat des législatives du PCS représente un important contingent dont profitent en particulier les Verts. Les relations PCS-les Verts sont en effet caractérisées par un des plus grands gains nets observés, soit 27 électeurs de bonification pour le parti écologiste. Le plus grand de ces gains concerne encore les Verts, dans leurs relations de migrations avec le POSL : il est de 38 électeurs. Les Verts sont aussi bénéficiaires dans leurs échanges avec le PD et l'ADR. Ce report systématique suggère que les électeurs migrants puissent bien voter en fonction de leurs positions personnelles sur des enjeux différenciés, et que le souci de mener une politique environnementaliste à l'échelle de l'Europe entière fasse davantage sens qu'à l'échelon national. Si les échanges du PCS avec le PD sont importants mais équilibrés, le parti du Premier ministre parvient à gagner des électeurs dans sa relation avec le POSL, et plus encore avec l'apport d'électeurs de l'ADR. C'est en effet auprès du PCS, le parti considéré pourtant comme le plus en faveur de la méthode communautaire au Luxembourg, que la large majorité des migrants du parti le plus souverainiste se retrouvent pour le scrutin européen. Autrement dit, ces électeurs peuvent soutenir les postions anti-système et libérale de l'ADR sur la scène nationale mais ne partagent pas sa position eurosceptique sur les questions européennes. Ces électeurs peuvent aussi articuler leur souverainisme d'une autre manière en votant pour le *Staatstragend*.

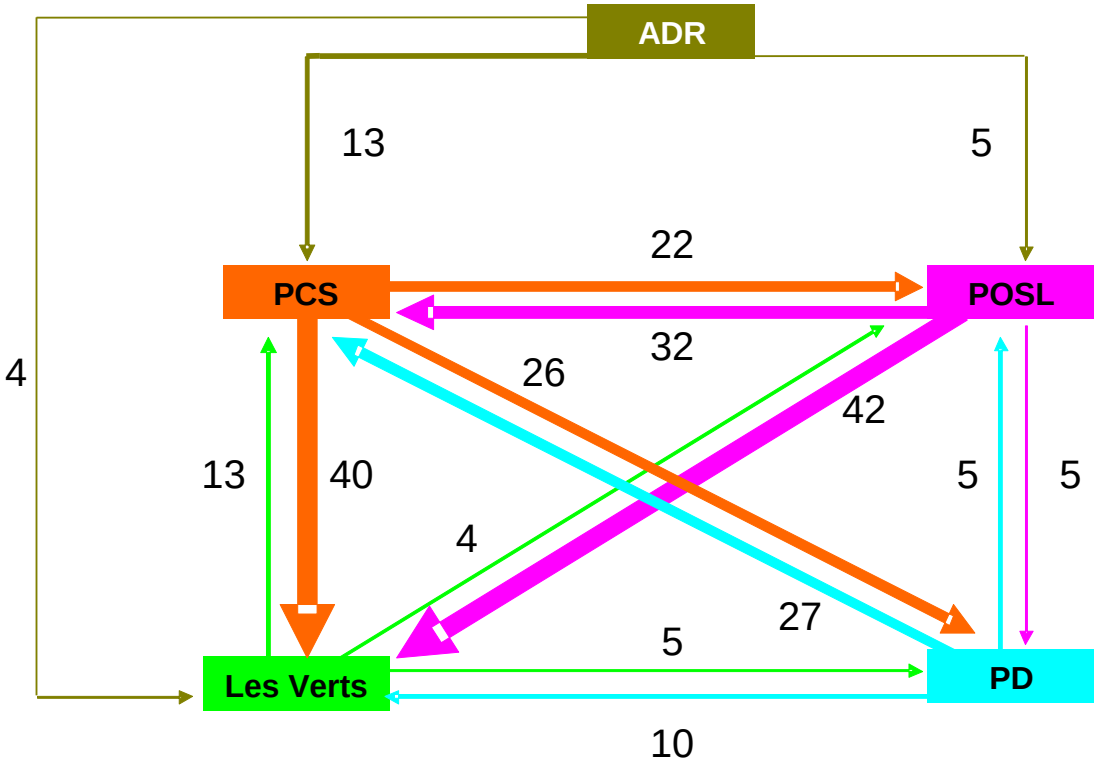

Figure 68 Votes disjoints entre élections législatives et européennes de 2004

[59] Les migrations d'au moins quatre répondants sont mentionnées. Pour être complets, notons que la Gauche, non représentée dans le graphique voit cinq de ses électeurs des législatives voter pour les Verts aux européennes.

Les explications du vote disjoint

Plusieurs explications ont été émises pour comprendre ces comportements à l'échelle de l'Europe, et en considérant donc les votes disjoints entre élections nationales et européennes dans des pays où ces deux scrutins ne se tiennent pas en même temps. Dès lors, étant entendu que les préférences des électeurs peuvent changer avec le temps, le fait de voter pour des partis différents aux différents niveaux pourrait simplement être dû à cette non-simultanéité des élections. Plus encore qu'entre deux élections législatives, qui sont le plus souvent séparées de quatre années (ou de cinq comme au Luxembourg) et qui permettent aux Gouvernements en place de graduellement marquer de leur empreinte la législature avant de se présenter à nouveau devant l'électeur, les différences entre législatives et européennes seraient exacerbées à cause de la place occupée par ces dernières dans le cycle électoral national : les élections européennes serviraient de signal envoyé par les électeurs à leurs dirigeants nationaux, punissant ces derniers si leur action en cours de législature n'est pas considérée convaincante.

De plus, étant donné que les élections pour le Parlement européen ne mènent pas à la formation d'un Gouvernement européen[60] –et que donc ces élections paraissent de moindre importance que les scrutins nationaux– les électeurs ont tendance à considérer que le vote pour un petit parti, aux positions plus extrêmes ou à enjeu particulier, n'est pas un vote perdu dans le contexte européen, alors qu'ils seraient tentés de voter plus « utilement » pour des grands partis de gouvernement aux élections législatives. Cette vision des choses illustre l'hypothèse des élections de second-ordre, où l'électeur sanctionne les grands partis de gouvernement sur base de leur performance sur la scène nationale et vote pour de plus petits partis (quand il ne s'abstient pas) sans crainte de voir ceux-ci « monter au pouvoir », les élections européennes étant dans leur esprit de moindre importance.

Nous l'avons déjà indiqué, la simultanéité des élections, la prééminence de la campagne pour les législatives et les doubles candidatures rendent les élections européennes et leurs enjeux quasiment invisibles au Grand-Duché. Cependant la simultanéité des élections donne l'occasion aux électeurs de sanctionner leurs dirigeants nationaux aux élections nationales. La fonction de « référendum » sur la popularité du Gouvernement en place des élections européennes est donc moins susceptible d'être remplie au Luxembourg. En revanche, il est bien possible que les électeurs considèrent les élections européennes comme étant de moindre importance et émettent un vote « moins utile » ou « plus sincère » lors de ce scrutin. Notons encore que le petit nombre de députés européens (six) à élire pourrait tant renforcer ce sentiment que le contrecarrer, certains électeurs cherchant à envoyer à Strasbourg une délégation de personnalités politiques compétentes (en évitant aussi d'écorner l'image du Luxembourg pro-européen en envoyant l'un ou l'autre député eurosceptique).

Quelques indicateurs nous permettent d'investiguer la possibilité d'un vote sincère des migrants aux élections européennes qui ne pourrait s'exprimer aux élections législatives à cause de l'importance de l'enjeu. Si l'on peut observer que les migrants ont moins confiance dans le Parlement européen que les électeurs ayant émis un vote identique aux deux élections, les différences concernant l'intérêt pour la campagne européenne sont minimes[61]. En se tournant vers les proximités partisanes révélées par les répondants (pour rappel, l'hypothèse est que l'électeur voterait plus sincèrement et donc en faveur du parti

[60] Même si les réformes institutionnelles de l'Union ont amélioré le rôle du Parlement dans la sélection du Président de la Commission et des Commissaires européens, la Commission a quant à elle perdu de son poids dans ses relations avec le Conseil des ministres, qui reste l'organe décisionnel par excellence.

[61] Malheureusement, la question de l'importance des élections européennes n'a pas été posée dans le sondage post-électoral. Nous ne pouvons donc analyser que des variables moins clairement liées à l'hypothèse que nous testons. Nous posons ici que la confiance envers une institution est liée au degré d'information dont dispose le répondant au sujet de cette institution. Etant donné que la collecte d'informations a un coût pour l'individu, on estime qu'elle ne se fera que si celui-ci a un intérêt à investir dans cette collecte, et cet intérêt est lié à l'importance que revêt le sujet en question. L'intérêt pour la campagne électorale européenne nous semble aussi lié à l'importance perçue de ces élections aux yeux du répondant.

dont il se sent plus proche aux élections européennes car celles-ci ont moins d'importance), on constate ceci :

- Tout d'abord, comme on pouvait s'y attendre, les migrants sont proportionnellement nettement moins nombreux à exprimer une proximité partisane (et l'intensité des préférences est aussi moindre); les effectifs sont néanmoins assez importants pour tester l'hypothèse ;
- Les proportions d'électeurs qui votent de façon identique aux deux élections pour leur parti préféré sont comprises entre 75% (la Gauche) et 97,7% (l'ADR), avec pour tous les partis sauf la Gauche des taux supérieurs à 90% ; la situation est bien différente chez les migrants, puisque le taux de vote pour son parti préféré aux élections législatives varie entre 30,4% (pour les Verts) et 80% (pour le PD et le POSL), avec un vote sincère pour le PCS dans 67,7% des cas[62];
- Si les proportions de vote sincère ne changent évidemment pas pour les électeurs qui votent de façon identique aux deux élections lorsque l'on regarde le vote aux européennes, elles varient pour les migrants ; le taux de vote sincère pour les Verts grimpe à près de 70% et chute spectaculairement pour les trois grands partis (20% pour le PCS, 16% pour le PD et 11% seulement pour le POSL)[63].

L'hypothèse des élections de second-ordre où les électeurs voteraient plus sincèrement, en tout cas en faveur des plus petits partis, dans le cadre de scrutins de moindre enjeu, est donc au moins en partie vérifiée au Grand-Duché du Luxembourg.

Une seconde approche est de considérer que les électeurs font clairement la différence entre les deux élections et votent selon leurs positions personnelles et celles exprimées par les partis politiques sur ces enjeux différenciés que sont les questions de politique nationale et d'intégration européenne. Aussi, nous devrions alors constater que la distance entre la position personnelle sur l'intégration européenne et la position perçue par l'électeur du parti pour lequel il vote aux européennes est plus réduite que celle entre sa position personnelle sur ce même axe et la position perçue par l'électeur du parti pour lequel il a voté aux législatives. Autrement dit, l'électeur choisit un parti qu'il considère plus proche de lui sur les questions européennes que ne l'est le parti pour lequel il a voté aux législatives. Afin de comprendre le lien entre positions personnelles et positions perçues des partis sur le choix de vote, nous étudions aussi les distances entre ces positions sur l'axe gauche-droite qui résume le clivage socio-économique censé dominer la compétition électorale nationale. Nous réalisons ce test, assez simple puisque nous comparons les moyennes des distances entre positions personnelles et positions perçues des partis, sur la population des électeurs qui ont voté différemment aux deux élections et plus particulièrement sur les groupes de plus de dix électeurs. Quels enseignements pouvons-nous retirer de cette analyse ?

- Sur les neuf groupes de migrants comprenant plus de dix électeurs, l'hypothèse n'est vérifiée que pour le groupe votant pour les Libéraux aux législatives et pour les Verts aux européennes ; la distance moyenne entre position personnelle sur l'intégration européenne et position perçue des partis politiques sur ce même axe est la plus réduite pour les Verts ; les différences de distance étant infimes pour les groupes votant pour le POSL ou le PCS aux législatives et pour les Verts aux européennes, on peut considérer que l'hypothèse n'est pas clairement infirmée pour ces deux autres groupes ; autrement dit, pour les électeurs qui ont migré vers les Verts aux européennes, l'explication par la proximité des positions sur la question de l'intégration européenne ne peut être réfutée ;
- Une autre façon de tester l'argument, moins restrictive, est d'observer si la distance sur l'intégration européenne entre la position personnelle du répondant et celle perçue

[62] En omettant ici la Gauche et l'ADR qui ont des effectifs trop faibles.

[63] Notons pour information que la constatation qui vaut pour les Verts semble valoir aussi pour la Gauche, qui voit son vote sincère tripler aux élections européennes par rapport aux législatives ; vu la faiblesse des effectifs, nous ne pouvons néanmoins certifier ce constat qui vérifierait l'hypothèse d'un vote sincère pour les plus petits partis (qui sont aussi les listes les plus alternatives) aux européennes.

du parti pour lequel l'électeur a voté aux législatives est particulièrement grande ; l'électeur changerait donc bien de vote aux européennes en raison de positions divergentes entre lui et le parti voté aux législatives sur l'intégration européenne ; dans quatre des neuf groupes la distance sur l'axe « Europe » est en effet la plus grande de toutes avec le parti voté aux législatives ; les électeurs du POSL (qui votent PCS aux européennes), de l'ADR (qui votent PCS aux européennes) et du PCS (qui votent POSL et PD aux européennes) semblent donc voter différemment en raison de positions très divergentes avec ce parti voté aux législatives sur les enjeux européens ;

- Parmi les six groupes qui auraient « dû » voter pour un autre parti que celui voté aux européennes si l'appréciation des positions sur enjeux européens était déterminante, on constate que les électeurs des Verts et du PD aux législatives qui ont voté pour le PCS aux européennes sont plus proches de la position perçue de… la Gauche ; les électeurs du POSL aux législatives qui ont voté PCS aux européennes et ceux qui ont pris le chemin inverse sont eux plus proches de la position des Libéraux sur l'intégration européenne ; les électeurs du PCS aux législatives qui ont voté pour les Libéraux aux européennes sont eux plus proches de la position de l'ADR, tandis que pour les électeurs de ce dernier parti aux législatives qui ont voté pour le PCS aux européennes, la position la plus proche sur les questions européennes était celle des Verts ;
- Notons enfin que parmi ces électeurs qui votent différemment aux deux élections, le vote semble lié à la proximité perçue entre électeurs et partis sur l'axe gauche-droite pour les électeurs qui ont voté pour le POSL, le PD et l'ADR aux élections législatives.

En résumé, nous avons pu vérifier que pour le parti écologiste au moins, le vote sincère aux élections européennes, sans doute en raison de la moindre importance de ce type d'élections mais aussi de vote sur enjeu plus spécifiquement européen, semblent avoir été à l'œuvre en 2004 et expliquent le succès du parti vert aux européennes. Etant donné qu'une majorité relative des migrants (près de 40%) ont voté pour ce parti aux européennes, nous pouvons estimer que ces deux types d'explication se complètent et se renforcent dans un système d'élections simultanées, ceci rendant le « vote sanction » moins pertinent sur les enjeux nationaux.[64]

Alors que le fait de voter pour les élections nationales et européennes dans le même scrutin devrait, en théorie, avoir un effet négatif sur l'ampleur des votes disjoints, un autre facteur institutionnel peut quant à lui contribuer à faire augmenter le nombre de votes disjoints : l'organisation des élections européennes sur base d'une circonscription unique (pour quatre circonscriptions électorales aux élections nationales). La possibilité offerte, aux élections pour le Parlement européen, de voter pour certains ténors de la politique nationale qui se présentent aux élections nationales dans une autre circonscription qui n'est pas la sienne peut en effet influencer le comportement de l'électeur. Un effet Juncker a ainsi pu se faire sentir, comme en témoigne le fait que le score du PCS aux européennes dans les communes des circonscriptions Nord et Est en particulier est bien meilleur qu'aux législatives.[65] Des votes préférentiels principalement donnés à des candidats du PCS aux législatives ont pu se transformer en vote pour la liste tirée par le Premier ministre aux européennes, ce qui ne constitue pas un vote disjoint mais un simple changement de type de vote (avec néanmoins un effet sur le nombre de voix reçues), tout comme des électeurs de l'ADR et du PD aux législatives ont pu être tentés de voter pour Jean-Claude Juncker et certains de ses colistiers aux européennes, émettant ainsi un véritable vote disjoint.

Cette analyse, première du genre dans les études électorales menées au Luxembourg, ouvre donc des pistes pour l'examen de ces questions de comportements différenciés, dont on a vu l'ampleur aux élections européennes de 2004 et les répercussions lors du référendum de 2005 sur le Traité établissant une Constitution pour l'Union européenne.

[64] Nous avons par exemple aussi constaté que, parmi les migrants, les électeurs de l'ADR aux législatives votent pour ce parti en raison de leur proximité sur l'axe gauche-droite et choisissent un autre parti aux européennes (en majorité le PCS) en raison de leurs vues divergentes sur l'intégration européenne.
[65] Alors qu'il est légèrement plus faible aux européennes qu'aux législatives dans le Sud.

5 Analyse des bulletins

5.1 Caractéristiques des différents électorats aux législatives 405

5.2 Nombre de listes sur un bulletin 409

5.3 Nombre de suffrages par bulletin 412

5.4 Nombre de candidats sur un bulletin 415

5.5 Fréquence du vote pour au moins un candidat 418

5.6 Vote principal 421

5.7 Combinaisons de partis les plus fréquentes sur un bulletin 423

5.8 Paires et triplets de candidats 427

5.9 Analyse multivariée des bulletins

5.9.1 Introduction 436
5.9.2 Circonscription du Sud 437
5.9.3 Circonscription du Centre 442
5.9.4 Circonscription du Nord 447
5.9.5 Circonscription de l'Est 452

5.10 Caractéristiques des candidats et panachage

5.10.1 Les femmes et le panachage 457
5.10.2 Notabilité politique et panachage 462
5.10.3 Régression linéaire des bulletins 466

Figure 1 Taux d'échantillonnage par circonscription 405
Figure 2 Comparaison des scores obtenus parmi les votes préférentiels – Circonscription Sud.....406
Figure 3 Comparaison des scores obtenus parmi les votes préférentiels – Circonscription Centre 407
Figure 4 Comparaison des scores obtenus parmi les votes préférentiels – Circonscription Nord 407
Figure 5 Comparaison des scores obtenus parmi les votes préférentiels – Circonscription Est.....408
Figure 6 Comparaison des scores obtenus parmi les votes préférentiels – Pays 408
Figure 7 Nombre de listes sur un bulletin, par circonscription et pour le pays 411
Figure 8 Pourcentage de bulletins où tous les suffrages à disposition ont été utilisés, par circonscription 412
Figure 9 Pourcentage de bulletins où tous les suffrages à disposition ont été utilisés, par circonscription et en fonction du nombre de listes pour lesquelles des suffrages ont été exprimés.....413
Figure 10 Taux de suffrages utilisés par circonscription, comparaison analyse des bulletins – résultats officiels 414
Figure 11 Nombre de candidats sur un bulletin – circonscription Sud 416
Figure 12 Nombre de candidats sur un bulletin – circonscription Centre.....416
Figure 13 Nombre de candidats sur un bulletin – circonscription Est 417
Figure 14 Nombre de candidats sur un bulletin – circonscription Nord 417
Figure 15 Pourcentage de bulletins où le parti reçoit au moins une voix – Circonscription Sud 418
Figure 16 Pourcentage de bulletins où le parti reçoit au moins une voix – Circonscription Centre 419
Figure 17 Pourcentage de bulletins où le parti reçoit au moins une voix – Circonscription Est 419
Figure 18 Pourcentage de bulletins où le parti reçoit au moins une voix – Circonscription Nord.....420
Figure 19 Vote principal exprimé (pas d'égalité en voix entre les partis votés sur le bulletin), par circonscription 421
Figure 20 Combinaisons les plus fréquentes (en % du total des effectifs) sur un bulletin – Pays 423
Figure 21 Combinaisons les plus fréquentes (en % du total des effectifs) sur un bulletin – Circonscription Sud 424
Figure 22 Combinaisons les plus fréquentes (en % du total des effectifs) sur un bulletin – Circonscription Centre 425
Figure 23 Combinaisons les plus fréquentes (en % du total des effectifs) sur un bulletin – Circonscription Nord 425
Figure 24 Combinaisons les plus fréquentes (en % du total des effectifs) sur un bulletin – Circonscription Est.....426
Figure 25 Circonscription Sud : Paires constituées avec le candidat qui reçoit le plus de voix de préférence de sa liste et triplets les plus fréquents.....429
Figure 26 Circonscription Centre : Paires constituées avec le candidat qui reçoit le plus de voix de préférence de sa liste et triplets les plus fréquents.....431
Figure 27 Circonscription Nord : Paires constituées avec le candidat qui reçoit le plus de voix de préférence de sa liste et triplets les plus fréquents.....433

Figure 28 Circonscription Est : Paires constituées avec le candidat qui reçoit le plus de voix de préférence de sa liste et triplets les plus fréquents 435
Figure 29 Partis – Circonscription Sud - Premier plan factoriel 438
Figure 30 Partis – Circonscription Sud - Deuxième plan factoriel..... 438
Figure 31 Partis – Circonscription Sud – Dendrogramme..... 439
Figure 32 Candidats –Circonscription Sud – Premier plan factoriel..... 440
Figure 33 Candidats –circonscription Sud – Deuxième plan factoriel..... 441
Figure 34 Partis – Circonscription Centre - Premier plan factoriel..... 443
Figure 35 Partis – Circonscription Centre - Premier plan factoriel..... 443
Figure 36 Partis – Circonscription Centre – Dendrogramme 444
Figure 37Candidats –Circonscription Centre – Premier plan factoriel 445
Figure 38 Candidats –Circonscription Centre – Deuxième plan factoriel..... 446
Figure 39 Partis – Circonscription Nord - Premier plan factoriel 448
Figure 40 Partis – Circonscription Nord - Deuxième plan factoriel..... 448
Figure 41 Partis – Circonscription du Nord - Dendrogramme 449
Figure 42 Candidats –Circonscription Nord – Premier plan factoriel..... 450
Figure 43 Candidats –Circonscription Nord – Deuxième plan factoriel..... 451
Figure 44 Partis – Circonscription Est - Premier plan factoriel..... 453
Figure 45 Partis – Circonscription Est - Deuxième plan factoriel..... 453
Figure 46 Partis – Circonscription Est - Dendrogramme 454
Figure 47 Candidats –Circonscription Est – Premier plan factoriel..... 455
Figure 48 Candidats –Circonscription Est – Deuxième plan factoriel 456
Figure 49 Pourcentage de candidatures féminines et pourcentage de femmes sur un bulletin 458
Figure 50 Pourcentage de femmes sur un bulletin : Circonscription Centre.. 459
Figure 51 Pourcentage de femmes sur un bulletin : Circonscription Sud 459
Figure 52 Pourcentage de femmes sur un bulletin : Circonscription Nord ... 460
Figure 53 Pourcentage de femmes sur un bulletin : Circonscription Est 460
Figure 54 Nombre moyen de votes panachés reçus selon le sexe du candidat..... 461
Figure 55 Nombre moyen de votes panachés reçus selon la candidature en 1999 ou non 462
Figure 56 Nombre moyen de votes panachés reçus selon la détention ou non d'un mandat national 463
Figure 57: Pourcentage d'élus communaux parmi les 60 candidats des partis..... 464
Figure 58 Nombre moyen de votes panachés reçus selon la détention ou non d'un mandat communal 464
Figure 59 : nombre moyen de votes panachés reçus selon la détention ou non d'un mandat exécutif (quel que soit le niveau, national ou local)..... 465

5.1 Caractéristiques des différents électorats aux législatives

Depuis 1974, les rapports commandités par la Chambre ont comporté un volet original qui est l'analyse d'un échantillon de bulletins panachés (votes préférentiels intra ou inter-listes). La présente étude est donc la septième du genre, dans la foulée des études du CRISP et de celle des élections de 1999 réalisée par notre équipe.

Comme lors de l'étude de 1999, nous avons voulu effectuer un véritable tirage aléatoire correspondant au mieux à un tirage simple dans une urne sans remise. En partant de la contrainte d'un nombre de bulletins à tirer suffisamment limité pour être traité (et tout d'abord saisi informatiquement) d'environ 6000 unités, nous avons calculé un nombre de bulletins à extraire des enveloppes par commune, en fonction des votes préférentiels exprimés. Afin d'obtenir les 6000 bulletins voulus, nous avons dû appliquer un taux d'échantillonnage de 6,26%. Afin d'éviter de supputer que le patronyme n'influence pas les comportements électoraux (en prenant les 10 premiers bulletins d'une enveloppe contenant les bulletins d'un bureau de vote composé alphabétiquement, on pourrait par exemple tomber sur les votes de deux ou trois ménages venus voter en famille ; tant l'influence paternelle sur le comportement de ses enfants que la rébellion de ceux-ci face à cette influence pourraient biaiser l'analyse), nous avons essayé, au contraire de 1999, d'ouvrir un grand nombre d'enveloppes par commune (idéalement, toutes ont été « visitées »). Pour être certains d'obtenir le nombre voulu total, et parce que nous ne disposions des bulletins que pour une période limitée, nous avons volontairement donné comme indication à l'équipe du tirage de prendre un bulletin (maximum deux) en plus du nombre voulu par commune.

Ci-dessous l'on retrouve le taux d'échantillonnage réel par circonscription auquel nous avons abouti en suivant cette méthode[1].

	Nombre de bulletins panachés (officiel)	Nombre de bulletins dans l'échantillon	Taux d'échantil--lonnage
Centre	27092	1698	6,27%
Sud	37412	2380	6,36%
Nord	18978	1244	6,55%
Est	12610	867	6,88%
Total	96092	6189	6,44%

Figure 1 Taux d'échantillonnage par circonscription

Deux éléments importants et révélateurs quant à la qualité du tirage apparaissent dans ce tableau : premièrement, par rapport aux précédentes études, le taux d'échantillonnage est pratiquement identique dans les quatre circonscriptions, la différence de représentativité n'est que de 0,6% alors qu'en 1999 cette différence était de 2,4% (soit quatre fois plus) ; deuxièmement, la consigne donnée à l'équipe du tirage a bien été respectée puisque nous obtenons 175 bulletins en plus de ce qui était prévu (nous avions tablé sur 6014 bulletins à tirer pour respecter un même taux d'échantillonnage de 6,26%), et ce surplus correspond bien à environ 1,5 bulletin supplémentaire par commune.[2] Nous avons donc décidé de traiter l'ensemble des 6189 bulletins tirés.

[1] En retranchant le nombre de bulletins contenant des votes de liste (lui-même obtenu en divisant le nombre de votes exprimés de cette façon par le nombre de députés à élire dans la circonscription) du nombre de bulletins valables émis dans cette circonscription (cette méthode nous a par ailleurs permis de connaître le nombre exact de personnes ayant émis un vote panaché intra ou inter-listes – voir partie résultats de cette étude).

[2] En 1999, nous avions abouti à un chiffre inférieur de 50 unités environ au nombre voulu.

La représentativité de l'échantillon peut se juger à l'aune des résultats obtenus par chaque parti sur l'ensemble des votes panachés émis. Dans les graphiques ci-dessous, nous comparons systématiquement les résultats obtenus dans l'analyse des bulletins (en comptant le nombre de voix exprimées pour chacune des listes sur chacun des bulletins) avec la répartition des voix préférentielles telle que documentée par les résultats officiels.

En moyenne, la différence entre résultats obtenus dans l'analyse des bulletins et dans les résultats officiels (pour rappel, sur les votes préférentiels uniquement) est au niveau du pays de 0,1% seulement.[3] Une représentativité aussi nette est remarquable pour une étude de ce genre.[4]

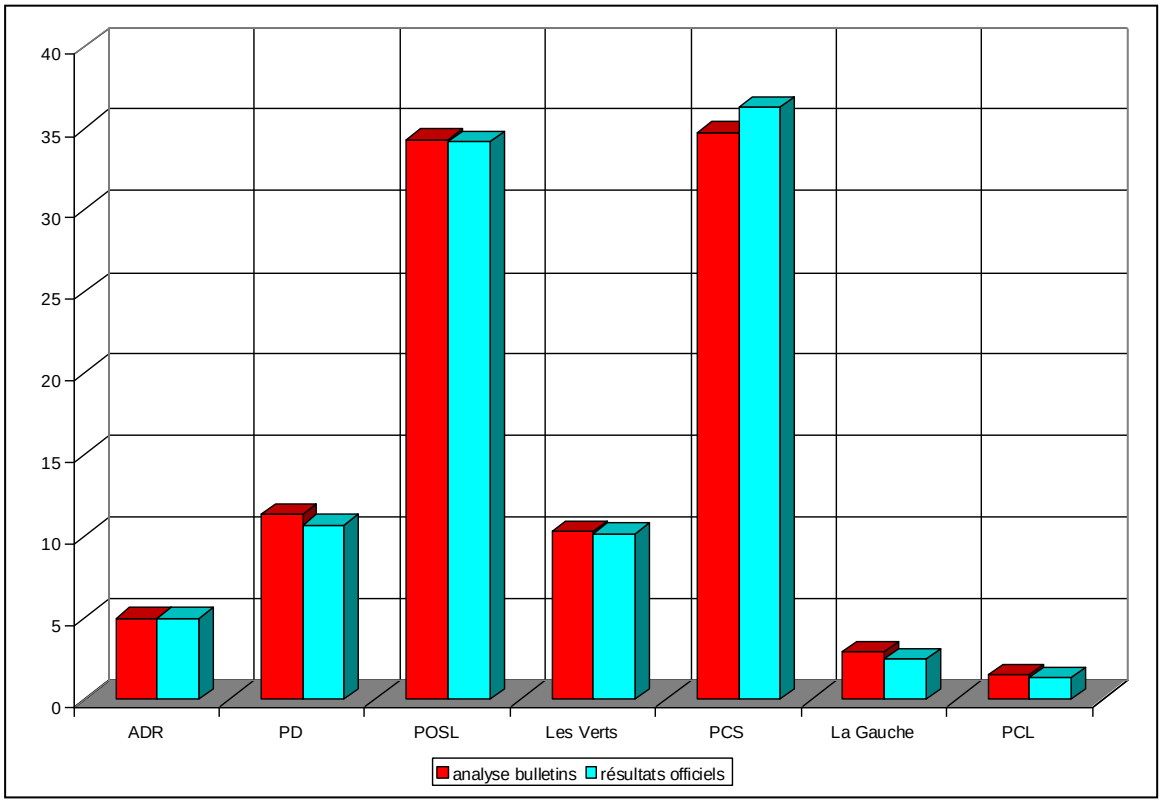

Figure 2 Comparaison des scores obtenus parmi les votes préférentiels – Circonscription Sud

[3] Somme des valeurs absolues des différences observées, divisée par le nombre de partis. Trois des plus grands partis obtiennent une différence plus élevée que la moyenne. Il s'agit principalement du PCS (0,3% de différence), puis des Verts (0,2%) et du PD (0,2%). Ces différences restent pour le moins très raisonnables dans le cadre d'une étude basée sur un échantillon.

[4] Au niveau des circonscriptions prises individuellement, la moyenne des différences est de 0,4% dans le Sud, le Centre et le Nord, et de 0,9% dans l'Est. Le résultat obtenu pour cette dernière est largement influencé par deux des trois plus grandes différences observées entre scores réalisés selon l'analyse des bulletins et résultats officiels, qui sont le fait du PD (qui obtient 2,3% de plus dans la réalité que dans l'échantillon) et du PCS (qui obtient 1,2% de plus dans l'échantillon que dans la réalité). La troisième plus grande différence observée concerne le PCS dans la circonscription Sud, où il obtient 1,5% de voix panachées de plus dans la réalité que dans l'échantillon.

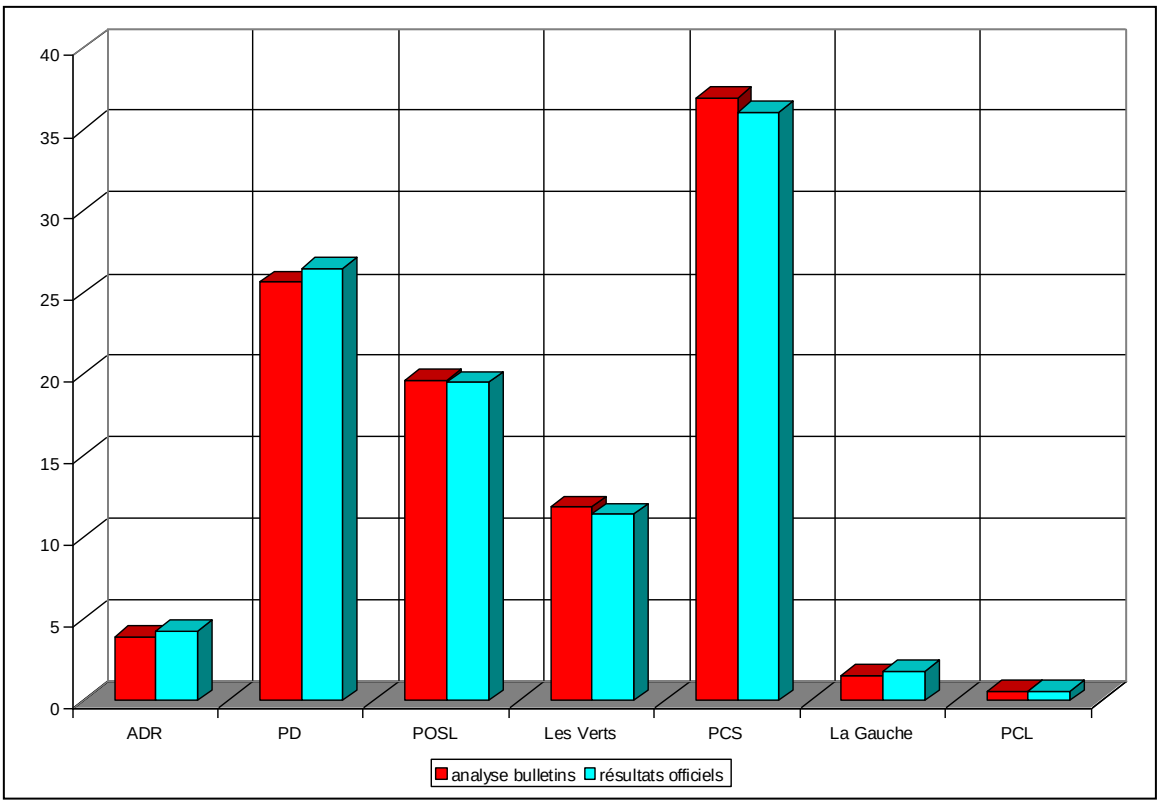

Figure 3 Comparaison des scores obtenus parmi les votes préférentiels – Circonscription Centre

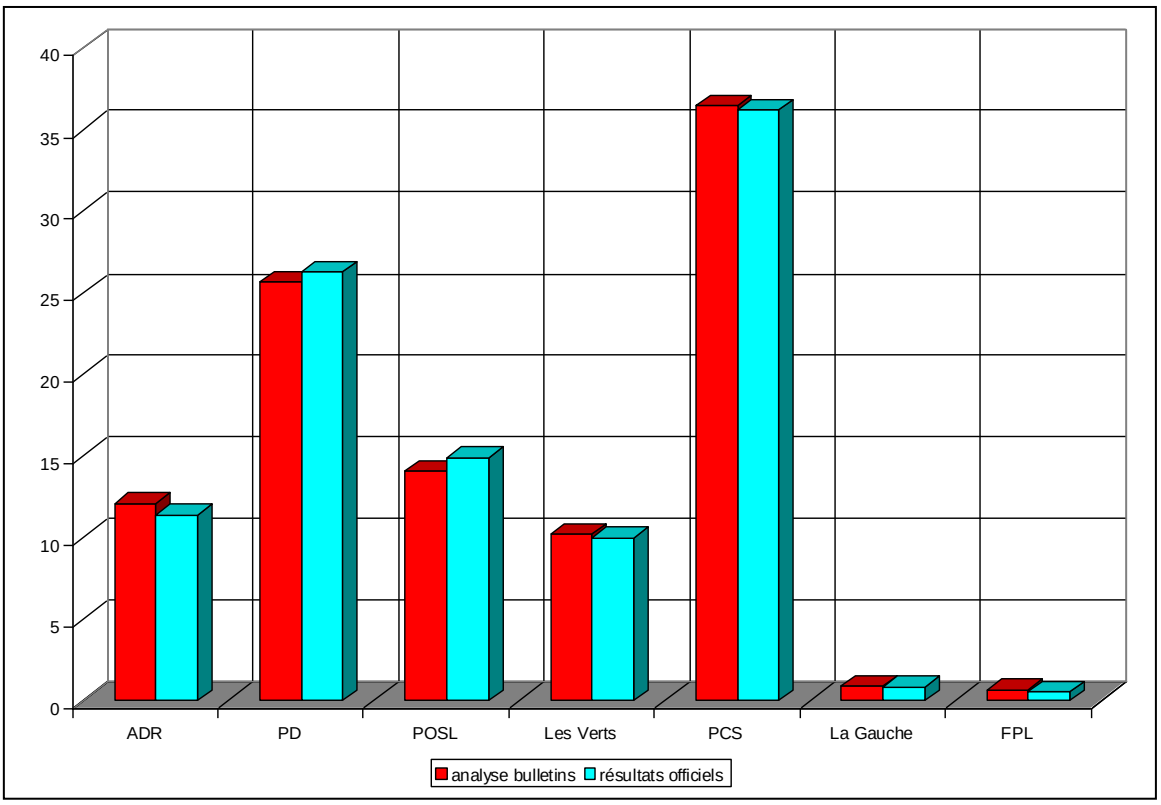

Figure 4 Comparaison des scores obtenus parmi les votes préférentiels – Circonscription Nord

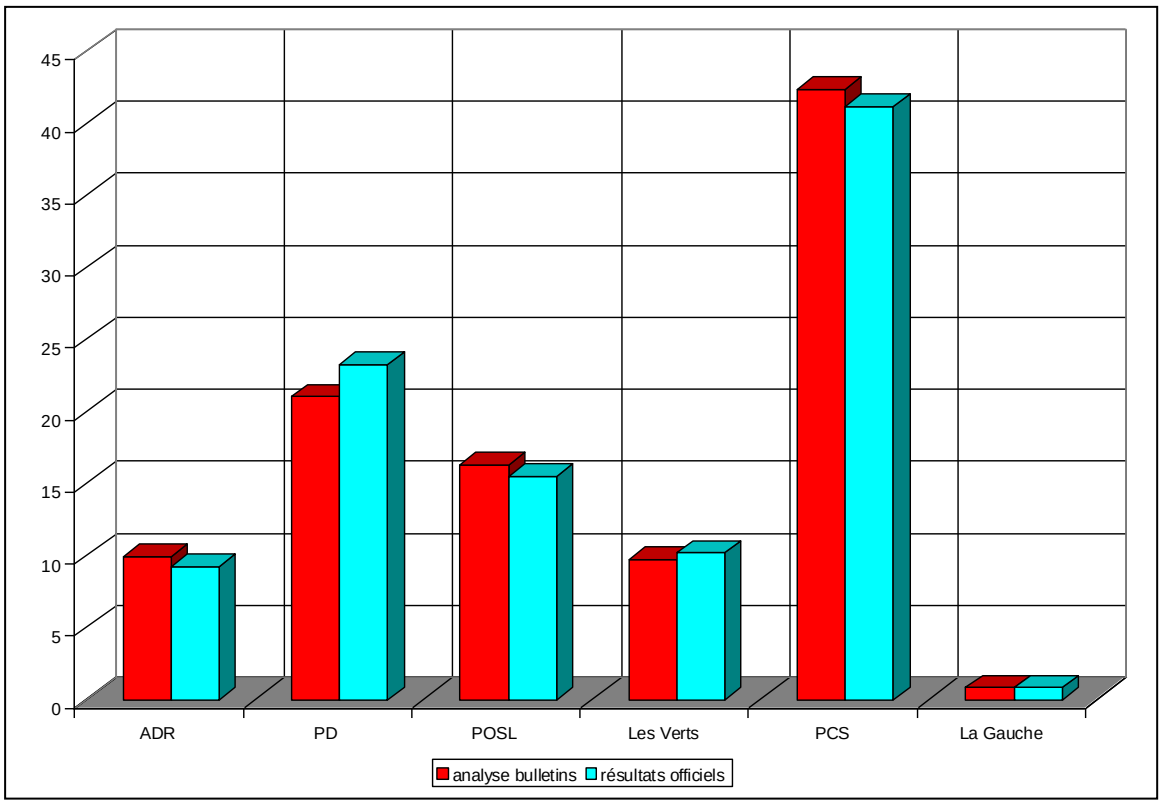

Figure 5 Comparaison des scores obtenus parmi les votes préférentiels – Circonscription Est

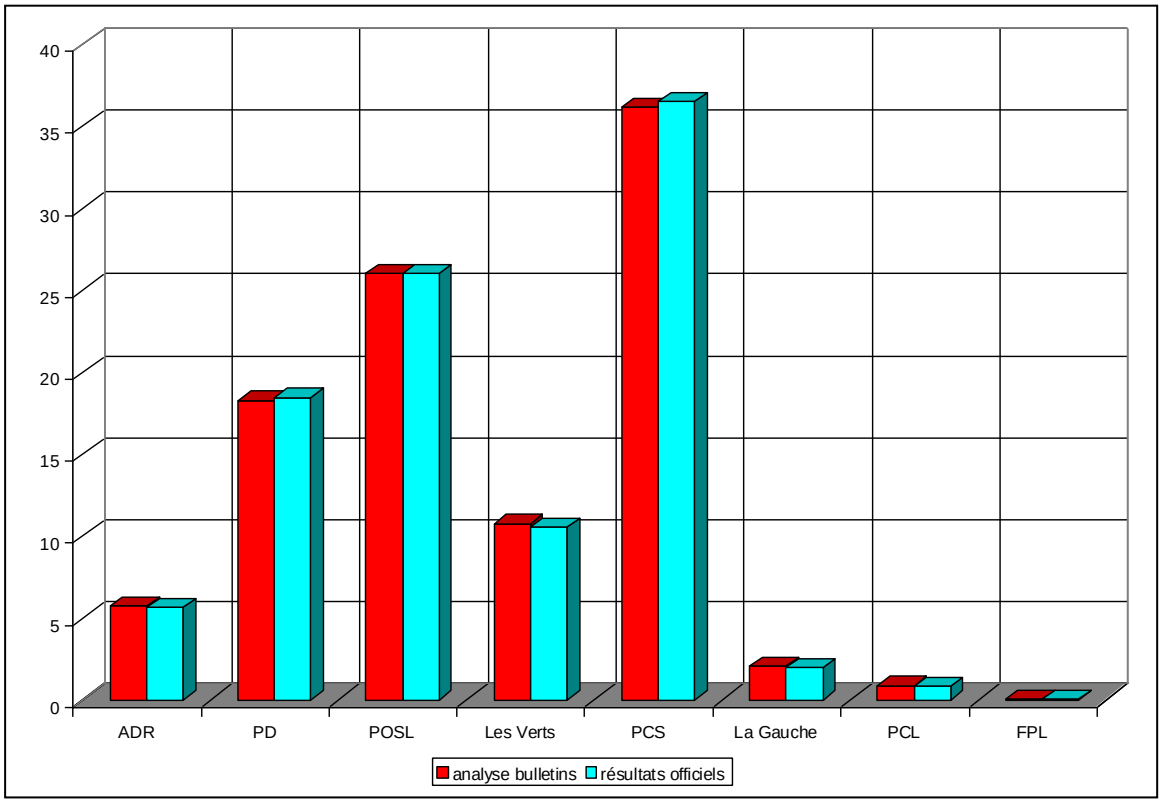

Figure 6 Comparaison des scores obtenus parmi les votes préférentiels – Pays

5.2 Nombre de listes sur un bulletin

En 1999, nous constations une prédominance relative du vote préférentiel intra-liste dans trois des quatre circonscriptions (l'Est, le Sud et le Centre), c'est-à-dire que ce type de vote était le plus prisé par rapport au vote pour deux listes, pour trois listes, quatre listes, etc., même s'il ne représentait qu'environ 1/3 des bulletins dans ces circonscriptions (le vote inter-listes, agrégeant le vote pour des candidats de deux listes, trois listes, quatre listes, etc. étant donc largement le plus répandu). Ceci nous amenait à conclure que l'attachement que l'on porte à un parti ou à une culture politique pouvait s'exprimer de façon plus exclusive pour certaines de ses personnalités. Etant donné que dans le classement des types de vote les plus populaires le vote pour des candidats de deux listes arrivait second (et le vote pour trois listes arrivait en troisième position), la conclusion était claire : « contrairement à l'idée véhiculée, le vote panaché n'induit pas un comportement anarchique de l'électeur… l'électeur n'abuse pas des multiples combinaisons qui lui sont offertes lors du vote panaché »[5]. La circonscription Nord, elle, avait un comportement assez différent, avec davantage de votes pour deux listes et même de votes pour trois listes que de votes intra-liste. En outre, 16% des bulletins associaient des votes pour quatre listes. Les relations personnelles entre candidats et électeurs dans une des deux petites circonscriptions, un moindre attachement partisan mais une identité politique « régionale » davantage partagée par des candidats se présentant sur des listes différentes, et enfin la prégnance de l'ADR étaient avancés pour expliquer ce comportement différent.

Si les résultats de 2004 n'infirment pas ces conclusions, ils apportent néanmoins des enseignements quant à une évolution partagée vers davantage de votes panachés entre plusieurs listes dans les trois circonscriptions qui votaient davantage pour des candidats d'une même liste.

Ainsi, parmi ces trois circonscriptions, seul le Sud se caractérise encore par un vote intra-liste obtenant une majorité relative parmi les bulletins panachés. Ce vote intra-liste baisse pourtant de plus de 5%, ce qui veut dire que les votes inter-listes pris ensemble représentent à présent plus de 73% des bulletins panachés. Les votes pour deux listes, mais aussi pour trois listes et quatre listes sont en augmentation (respectivement de près de 2% pour le premier et de plus de 2% pour les deux autres), ce qui vaut un resserrement spectaculaire entre le type de vote préféré et le second (on passe d'une différence de 8% en 1999 à moins d'1% en 2004)[6]. Cette circonscription qui fût longtemps caractérisée par un vote de liste pour les partis de gauche qui y trouvent leurs bastions traditionnels tend bien à se normaliser vis-à-vis des autres. Le score personnel de Jean-Claude Juncker, avec plus de 50 000 votes préférentiels, influence certainement ce résultat. En effet, dans le Sud, 37.414 personnes ont émis un vote préférentiel. Sur un total possible maximal de 74.824 voix (soit 2 voix par personne émettant un vote préférentiel), ceci indique que 68,6% (au moins, car certains électeurs ont pu n'accorder qu'une seule voix à ce candidat) des électeurs ayant émis un vote préférentiel ont voté pour le Premier ministre. Nous affinerons cette évaluation plus loin dans l'analyse.

Dans le Centre et dans l'Est, le vote intra-liste n'obtient plus la valeur modale[7]. C'est dans le Centre que le renversement est le plus spectaculaire, puisque c'est en 2004 le vote pour des candidats de trois listes qui est le plus fréquent (+5,7% par rapport à 1999!). Ce type de vote s'impose devant le vote pour deux listes (+0,8% par rapport à 1999), qui lui aussi dépasse le vote intra-liste en chute libre, puisque ce dernier passe sous la barre des 25% (23,9%, soit une perte de plus de 8% par rapport à 1999). Le vote pour quatre listes est lui aussi nettement en hausse (+3,6%). Le recours plus marqué au vote panaché inter-listes parmi les électeurs qui votaient pour le parti libéral en émettant un vote de liste en 1999,

[5]Fehlen, Fernand, Piroth, Isabelle & Poirier Philippe, op.cit, p231, 2000.
[6] Entre le vote intra-liste et le vote pour trois listes, la différence passe de 11% à 3,2%.
[7] En statistique descriptive, le mode est la catégorie obtenant le plus d'effectifs (autrement dit, c'est la catégorie obtenant une majorité relative).

explique partiellement ce phénomène (beaucoup d'électeurs qui ont « quitté » le PD ne l'ont pas complètement quitté, ils sont passés d'un vote de liste pour ce parti à un vote panaché inter-listes, ce qui leur permet de voter encore pour certains candidats de ce parti). En effet, si la part des voix préférentielles ne comptait que pour un peu plus de 40% dans le score des Libéraux en 1999, il est en 2004 de plus de 57% (le score total quasi inchangé de Lydie Polfer, Anne Brasseur et Xavier Bettel, malgré une chute du parti de plus de 8,5%, est un autre indicateur, puisque pour obtenir ce score ils ont dû remporter environ 4.000 voix personnelles supplémentaires à 1999). De plus, un phénomène PCS quasi similaire à celui observé dans le Sud opère : le Ministre de la Justice sortant, Luc Frieden, qui avec près de 33.000 voix de préférence se trouverait sur 60,2% des bulletins où un vote préférentiel a été émis (si les électeurs ne pouvaient donner que deux voix par candidat, sans possibilité d'en donner une seule). L'attractivité de ce candidat a sans doute influencé le vote inter-listes, dans cette autre circonscription où le PCS n'était pas traditionnellement le parti dominant.

Dans l'Est, le vote pour deux listes augmente de 4% par rapport à 1999 tandis que le vote intra-liste baisse de plus de 2%, ce qui vaut au premier de prendre la valeur modale. Notons néanmoins que l'Est demeure la circonscription qui garde la proportion de votes intra-liste la plus élevée, représentant un bon tiers (33,7%) des bulletins panachés. Au total le vote intra-liste et le vote pour deux listes représentent environ 70% des bulletins panachés, un score légèrement en hausse par rapport à 1999 car le vote pour trois et quatre listes se réduit. On assiste donc à une concentration plus forte des votes panachés, avec une préférence désormais pour un vote sur deux listes[8]. Notons encore que pour ces trois circonscriptions, la fréquence du vote pour cinq listes et plus est en légère régression par rapport à 1999. Il demeure tout de même à 9% dans le Sud.

Dans la circonscription Nord, qui comptait en 1999 une majorité relative de panacheurs votant pour deux listes, les écarts se resserrent : tant le vote intra-liste que le vote pour trois listes gagnent en effet en importance, alors que le vote pour deux listes recule (avec des évolutions cependant faibles, puisque ces différences tournent autour de 1,5%) mais garde la valeur modale. Le vote pour quatre listes, lui accuse plus fortement le coup avec un recul de près de 4%, tandis que le vote pour cinq listes au moins passe de 2% en 1999 à 4% en 2004. La baisse du score de l'ADR ne se traduit pas par un accroissement du vote préférentiel pour ce parti, ce qui pourrait expliquer partiellement la baisse du vote pour quatre listes.

D'autre part, le phénomène déjà observé dans le Centre avec les personnalités du PD se vérifie d'autant avec le « cas Charles Goerens» qui malgré la perte de 4% de son parti parvient à augmenter son score total de plus de 1.800 voix en engrangeant plus de 15.000 voix des 38.000 disponibles (près de 19.000 personnes ont émis un vote préférentiel dans le Nord), soit environ 40% de celles-ci (à nouveau, il s'agit d'une estimation « conservatrice » car les électeurs peuvent donner une voix au candidat de leur choix – c'est d'autant plus le cas dans les petites circonscriptions comme le Nord où le vote partiel est moins répandu, les électeurs pouvant facilement identifier les cinq candidats pour lesquels ils veulent donner des voix, avec une seule voix pour l'un d'entre eux)[9].

[8] Ici, le recordman en voix de préférence est Fernand Boden, ministre sortant du PCS, qui selon nos calculs se trouverait sur au moins 37,3% des bulletins d'électeurs ayant émis un vote de préférence.

[9] On notera donc que le « taux de pénétration » des candidats ayant les meilleurs scores de préférence augmentent avec la taille de la circonscription. Les relations inter-personnelles, plus intenses dans les petites circonscriptions, expliquent en partie pourquoi les votes préférentiels ne se concentrent pas sur une personnalité en particulier comme dans le Sud ou le Centre où les électeurs émettent un vote pour les candidats jouissant d'une grande visibilité et dispersent moins leurs votes panachés sur des candidats qu'ils connaissent personnellement.

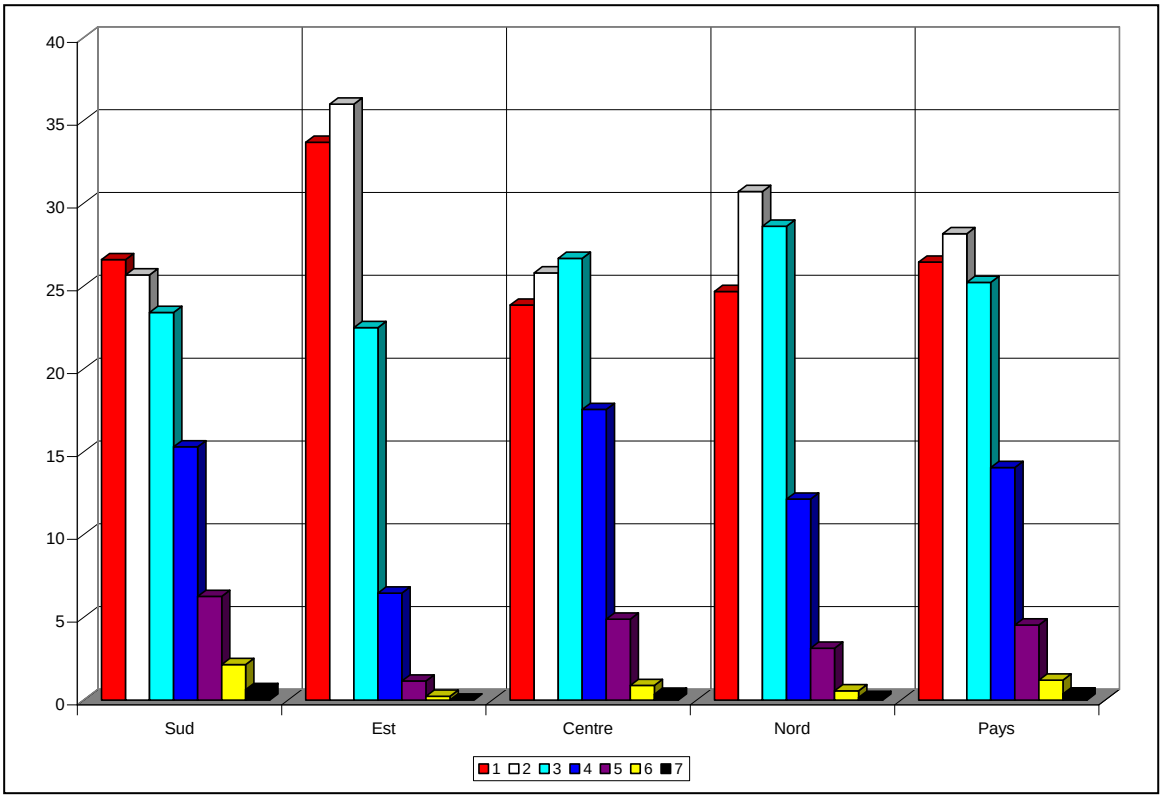

Figure 7 Nombre de listes sur un bulletin, par circonscription et pour le pays

Notons encore que, comme on peut s'y attendre, les candidats qui obtiennent les meilleurs scores préférentiels dans leur circonscription figurent plus volontiers sur des bulletins où les électeurs ont voté pour un plus grand nombre de listes que la moyenne. Le cas de Jean-Claude Juncker est le plus éclairant : si les bulletins exprimant un vote intra-liste sont au total les plus fréquents dans le Sud, devant les votes pour deux listes et trois listes, les bulletins sur lesquels figure un vote pour le premier ministre sont d'abord des bulletins avec un vote pour trois listes, puis deux listes, puis quatre listes et enfin seulement le vote intra-liste, soit une hiérarchie bien différente alors que ces bulletins représentent plus de 70% de l'échantillon dans la circonscription Sud.

5.3 Nombre de suffrages par bulletin

L'utilisation par l'électeur du nombre maximal de suffrages à sa disposition peut démontrer tant sa maîtrise du système électoral et sa volonté d'exprimer un vote informé en soutenant un maximum de candidats qu'un soutien massif à certains candidats d'un parti en particulier, privilégiant en ce sens un vote pour des personnalités. En 1999, l'électeur luxembourgeois avait usé allègrement de son pouvoir de vote, puisque dans chaque circonscription une majorité d'électeurs avaient utilisé tous leurs suffrages. Ceci est encore plus vrai en 2004 : si le Sud stagne à 55% et le Centre monte timidement à 60% (+1% par rapport à 1999), l'écart se creuse avec les petites circonscriptions puisque le Nord avec 74% et l'Est avec 73% voient l'utilisation de l'entièreté des votes en hausse de 7% pour le premier et 6% pour le second.

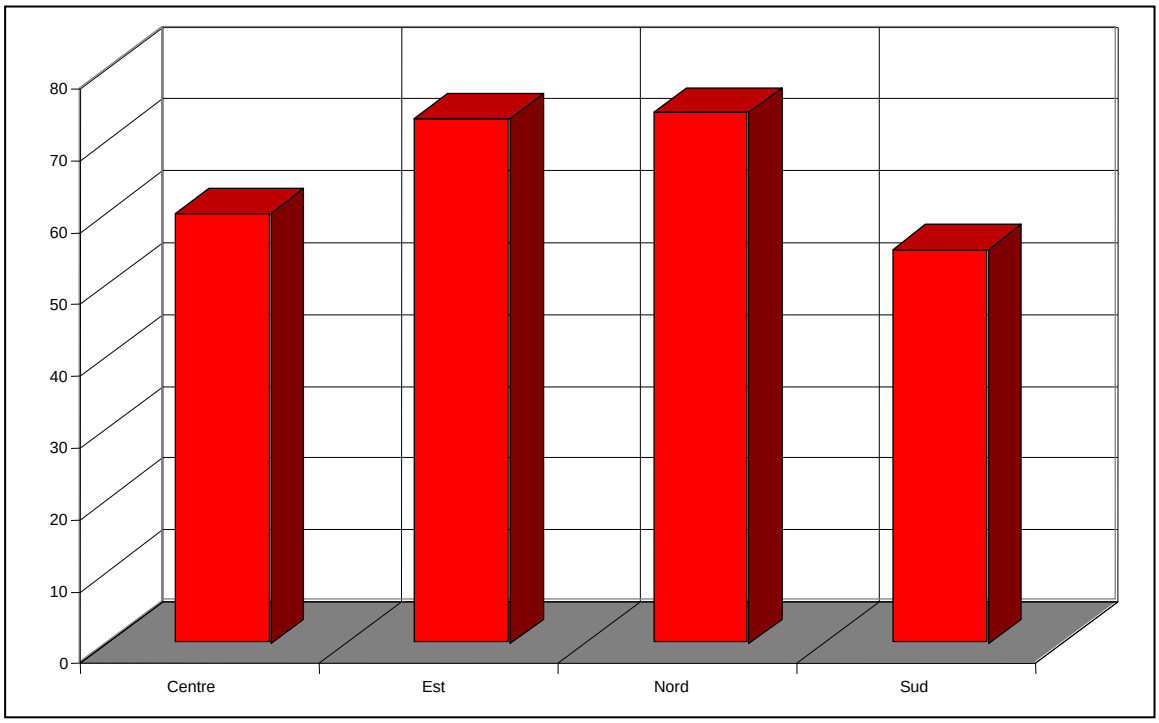

Figure 8 Pourcentage de bulletins où tous les suffrages à disposition ont été utilisés, par circonscription

Le nombre réduit de votes à répartir et les relations personnelles entre candidats et électeurs, favorisées dans les petites circonscriptions, expliquent largement les différences de niveau entre celles-ci et les deux grandes. En revanche, l'évolution différenciée de 2004, avec une stagnation du Sud et du Centre et une forte augmentation du Nord et de l'Est, relève davantage de l'énigme. On peut supposer que les transferts de vote, que l'on a vu importants dans toutes les circonscriptions, ont eu des répercussions plus grandes dans le comportement des électeurs-panacheurs des petites circonscriptions. Par exemple, la défaite électorale du PD (et de l'ADR) et les gains du PCS (et des Verts) ont poussé davantage d'électeurs à panacher entre un nombre limité de listes (on remarque que les votes pour quatre listes sont en recul dans ces deux circonscriptions). De plus, la décision de passer d'un vote exclusivement libéral ou ADR en 1999 à un vote panaché avec des candidats du PCS ou Verts pourrait avoir suscité chez les électeurs une attention plus grande au fait d'utiliser complètement les voix à leur disposition, alors qu'ils ne votaient que pour quelques candidats notables de leur parti favori en 1999. Une autre hypothèse relève de l'attractivité d'un plus grand nombre de candidats en 2004 dans ces circonscriptions, qui aurait pu amener davantage d'électeurs à utiliser l'ensemble de leurs voix.

S'il est plus facile d'utiliser toutes ses voix pour des candidats d'une même liste, la sophistication supposée de l'électeur qui utilise l'entièreté de ses voix devrait aussi lui

permettre de voter complètement à la carte, en cochant des candidats d'un grand nombre de listes. Cette hypothèse est vérifiée par l'analyse du tableau ci-dessous, qui reprend le pourcentage de bulletins où l'entièreté des voix a été distribuée en fonction de la caractéristique précédemment étudiée, le nombre de listes sur un bulletin.

	1	2	3	4	5	6	7
Sud	60,03	48,77	49,91	54,67	67,11	76,47	86,67
Centre	63,70	54,57	57,62	61,07	65,06	86,67	66,67
Nord	68,08	66,75	80,34	84,77	89,74	100	0
Est	67,81	72,12	78,46	85,71	90	50	-

Figure 9 Pourcentage de bulletins où tous les suffrages à disposition ont été utilisés, par circonscription et en fonction du nombre de listes pour lesquelles des suffrages ont été exprimés

Comme on peut le voir dans ce tableau, on peut trouver davantage de bulletins où toutes les voix ont été utilisées parmi les bulletins où le nombre de listes est important. Dans le Sud et le Centre, le pourcentage d'utilisation optimale des voix est supérieur pour les votes pour cinq listes au moins que pour le vote intra-liste (et les autres types de vote). Dans le Nord c'est le cas du vote pour trois listes et plus et dans l'Est l'augmentation est linéaire jusqu'au vote pour cinq partis (plus il y a de listes sur un bulletin, plus on a de chances de consulter un bulletin où toutes les voix ont été utilisées). Si pour le Centre et le Sud on peut être partagé quant à la sophistication réelle du vote dans ces cas assez marginaux (voter pour des candidats de cinq listes ou plus peut aussi relever du défi ou du pied de nez au système ; notons quand même que ces types de votes sont le fait de près d'un électeur sur 10 dans le Sud), ce type de facteur paraît plus plausible dans des types de votes plus répandus comme dans le Nord (plus de 40% des électeurs ont voté pour trois, quatre ou cinq listes et plus de 80% de ceux-ci ont utilisé toutes leurs voix) et dans l'Est (pas moins de 74% ont voté pour plus d'une liste et dans tous les cas plus de 70% ont utilisé toutes leurs voix).

Pour le vote intra-liste, on constate des pourcentages supérieurs à la moyenne de la circonscription dans le Sud et dans le Centre, tandis que dans l'Est et dans le Nord le vote intra-liste est pratiquement le type de vote où l'utilisation du total des voix est la plus faible. Notons que pour toutes les circonscriptions excepté l'Est (où il s'agit du vote intra-liste), le pourcentage le plus faible est détenu par les votes pour deux listes seulement. Le vote pour trois listes est lui aussi plus bas que la moyenne de la circonscription dans les deux grands districts électoraux, tout comme le vote pour deux listes dans l'Est. Ceci reflète la propension des électeurs qui panachent entre deux listes (voire trois, dans les deux grandes circonscriptions) à volontairement déséquilibrer leurs votes entre les listes pour lesquelles ils donnent au moins une voix, ce qui est caractéristique d'électeurs voulant voter principalement pour les candidats du parti qu'ils préfèrent, tout en votant pour l'une ou l'autre personnalité d'un (ou de deux) autre(s) parti(s). Leur calcul a priori n'est pas l'optimisation du nombre de voix mais leur souci est de voter en soutenant le parti duquel ils se sentent le plus proche tout en n'oubliant pas de voter pour certaines têtes de liste ou candidats qu'ils connaissent personnellement, qu'importe le nombre exact de voix distribuées. Ce type de vote serait donc la synthèse entre l'attachement à un parti (celui pour lequel on vote principalement) et l'attraction des notables (et des relations inter-personnelles, dans des circonscriptions qui au maximum comptent 80.000 électeurs environ).

Nous pouvons également juger de la qualité de notre échantillon en comparant un autre indicateur du vote partiel, qui est tout simplement la différence entre le nombre total possible de voix à distribuer (aussi appelé « grand total possible » dans les résultats officiels) et le nombre total de voix réellement accordées en votes préférentiels par circonscription. Pour obtenir ce résultat en partant des résultats officiels, il faut procéder comme nous l'avons suggéré plus haut, en retranchant le nombre de personnes ayant émis un bulletin de listes (que l'on obtient en divisant le nombre total de voix en votes de listes par le nombre de députés à élire) du nombre de votes valablement émis. On obtient ainsi le nombre réel d'électeurs ayant émis un vote préférentiel, qui nous permet alors de calculer

le grand total possible de votes préférentiels (en multipliant le nombre d'électeurs ayant émis un vote préférentiel par le nombre de députés à élire). Celui-ci vient donc en dénominateur du nombre total de voix exprimées en votes préférentiels pour donner le pourcentage de voix utilisées par rapport au nombre total possible. L'exercice est plus simple pour calculer l'équivalent dans l'échantillon, puisqu'il suffit de sommer les voix exprimées par bulletin et de diviser cette somme par le nombre d'électeurs de la circonscription multiplié par le nombre de députés à élire dans cette circonscription. Les résultats sont les suivants :

	Analyse des bulletins	**Résultats officiels**
Sud	79,8	79,9
Centre	83,4	83
Nord	89,4	89,5
Est	90,6	91,4

Figure 10 Taux de suffrages utilisés par circonscription, comparaison analyse des bulletins – résultats officiels

A nouveau, les différences entre la réalité et notre échantillon sont minimes, puisqu'elles sont de 0,1% pour le Sud et le Nord, de 0,4% pour le Centre et de 0,8% dans l'Est. Notons que ces différences minimes vont toutes dans le même sens : les bulletins tirés dans toutes les circonscriptions comportent un tout petit peu moins de voix exprimées que dans la réalité.

Enfin, cet échantillon très représentatif nous permet de calculer le nombre moyen de suffrages utilisés sur un bulletin. Dans l'Est ce nombre moyen est de 6,34 voix, dans le Nord il s'élève à 8,05%, dans le Centre à 17,42 voix et enfin dans le Sud à 18,34 voix[10]. On peut aussi clairement constater que les électeurs qui émettent un vote intra-liste ont tendance à utiliser en moyenne moins de voix que ceux qui votent pour plusieurs listes (au minimum deux) : dans l'Est le nombre moyen de voix utilisées dans les votes intra-liste est de 5,86, dans le Nord il est de 7,21, dans le Centre de 16,13 et dans le Sud de 16,88.

[10] Bien évidemment, en divisant ce nombre moyen par le nombre total de suffrages à disposition, nous obtenons les pourcentages qui se trouvent dans la première colonne du tableau 10.

5.4 Nombre de candidats sur un bulletin

En 1999, l'utilisation parcimonieuse par l'électeur de son vote panaché apparaissait clairement tant dans le nombre de listes pour lesquelles il votait que dans le nombre de candidats auxquels il donnait sa voix. L'électeur stratège « gérait » particulièrement bien les possibilités offertes par le système électoral luxembourgeois. Nous avons vu qu'en 2004 la tendance était à l'utilisation plus massive du vote préférentiel et plus particulièrement du vote inter-listes. Pour autant, nous n'avons pas observé de comportements davantage anarchiques, les électeurs ont d'ailleurs encore mieux géré la possibilité de voter pour des candidats de différentes listes qu'en 1999, puisqu'un plus grand nombre d'entre eux sont parvenus à distribuer tous les suffrages qui étaient à leur disposition. En ce qui concerne le nombre de candidats sur un bulletin, le constat n'a pas changé : la plupart des électeurs choisissent de donner leurs voix à un nombre de candidats correspondant exactement à la moitié des sièges en jeu + 1, ce qui est logique étant donnée la possibilité de donner deux ou une voix aux candidats de son choix. En 2004 comme lors des élections précédentes, on constate que le pourcentage d'électeurs émettant ce type de vote (pour la moitié des candidats + 1) est d'autant plus grand que la circonscription est petite. Si les différences avec 1999 sont minimes, la part de ce type modal de vote semble régresser un peu dans le Nord et en revanche augmenter dans l'Est (le lien entre taille de la circonscription et importance de ce vote est désormais parfaitement linéaire alors qu'il ne l'était pas en 1999).

C'est la circonscription avec la distribution la plus fragmentée, celle du Sud, qui semble aussi la plus stable dans le comportement observé. Dans le Centre, les votes pour 12, 13, 14 voire même 16 candidats sont en légère hausse par rapport à 1999. Il en est de même pour les votes pour cinq et six candidats dans l'Est et dans le Nord pour les votes distribués sur sept, huit et neuf candidats. Ces augmentations sont limitées (1 à 2%) mais assez cohérentes puisqu'elles concernent les nombres supérieurs à la valeur modale et accompagnées par de petits reculs pour les nombres de candidats inférieurs à celle-ci. Ainsi, dans le nombre de candidats sur un bulletin la tendance à la hausse est également perceptible (ce qui était prévisible, vu l'utilisation renforcée de l'entièreté des suffrages à disposition).

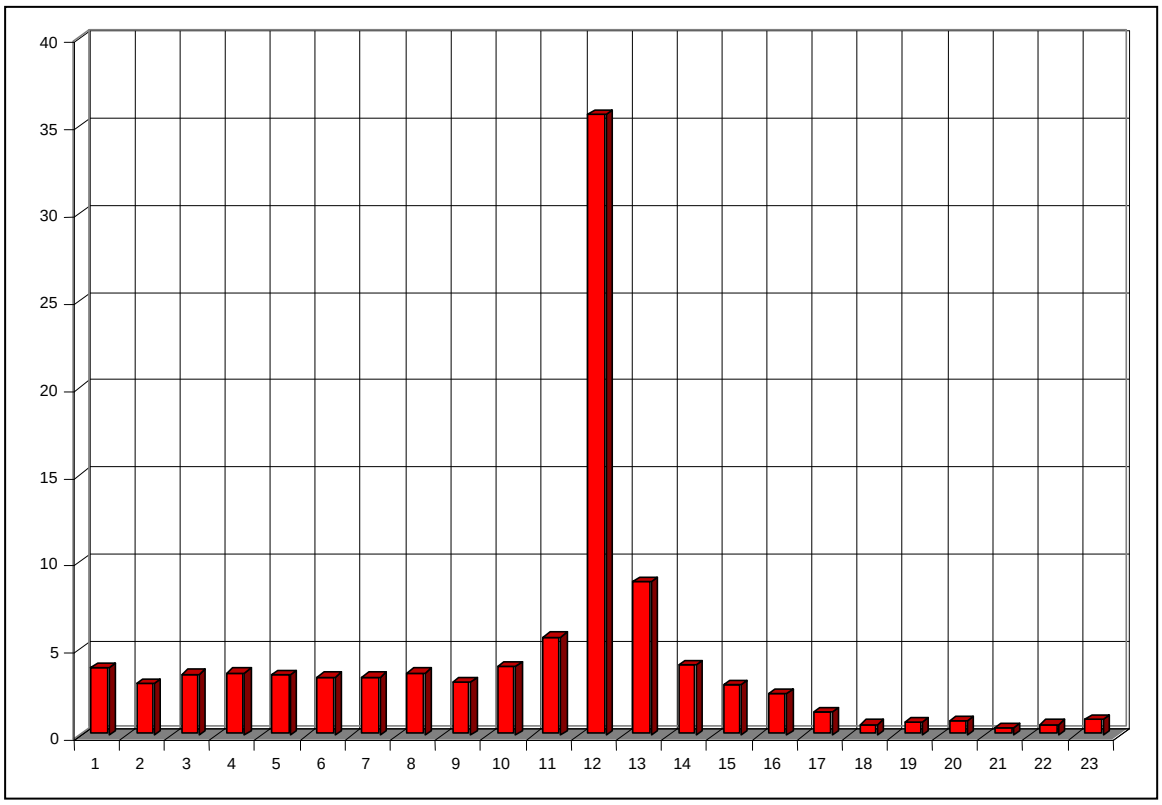

Figure 11 Nombre de candidats sur un bulletin – circonscription Sud

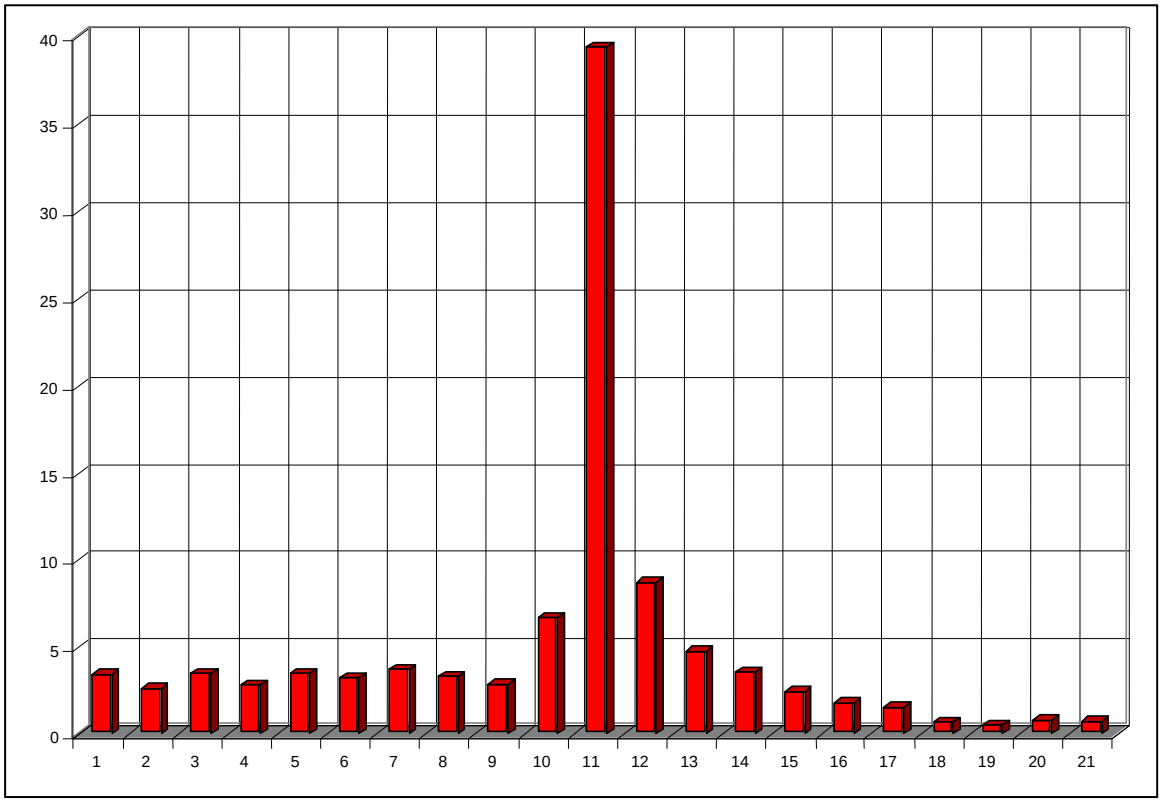

Figure 12 Nombre de candidats sur un bulletin – circonscription Centre

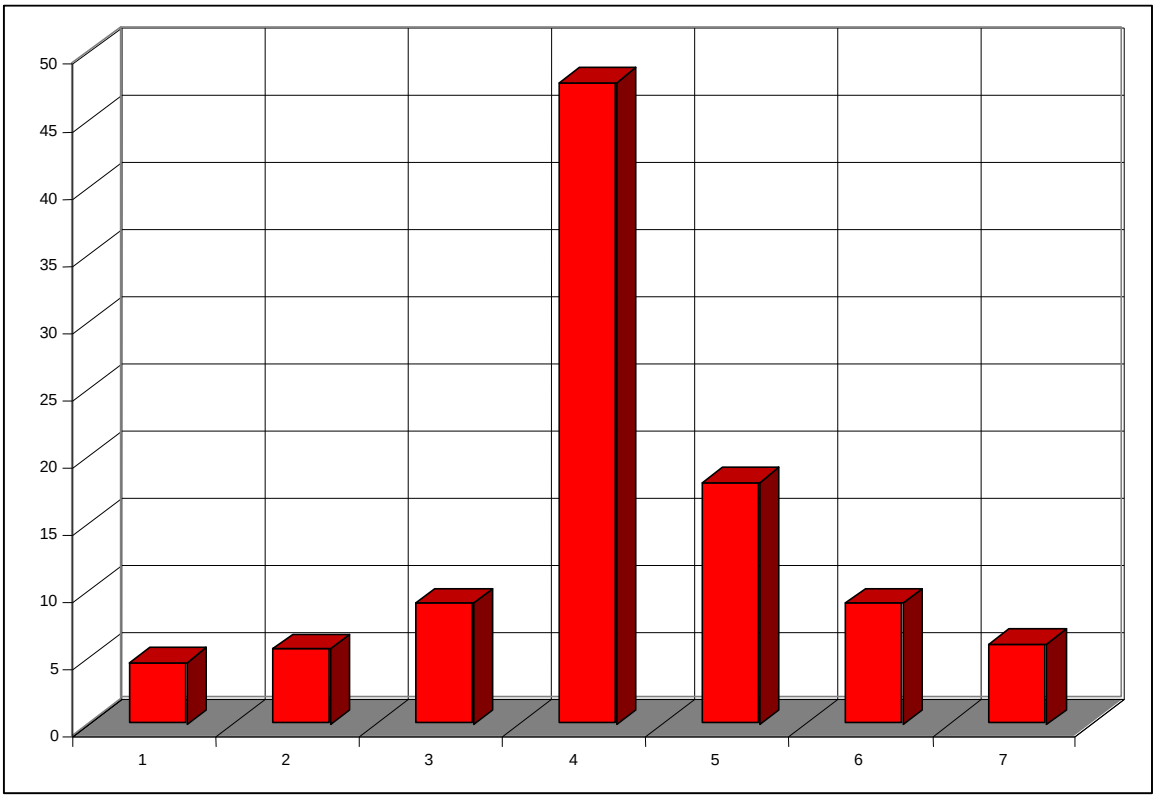

Figure 13 Nombre de candidats sur un bulletin – circonscription Est

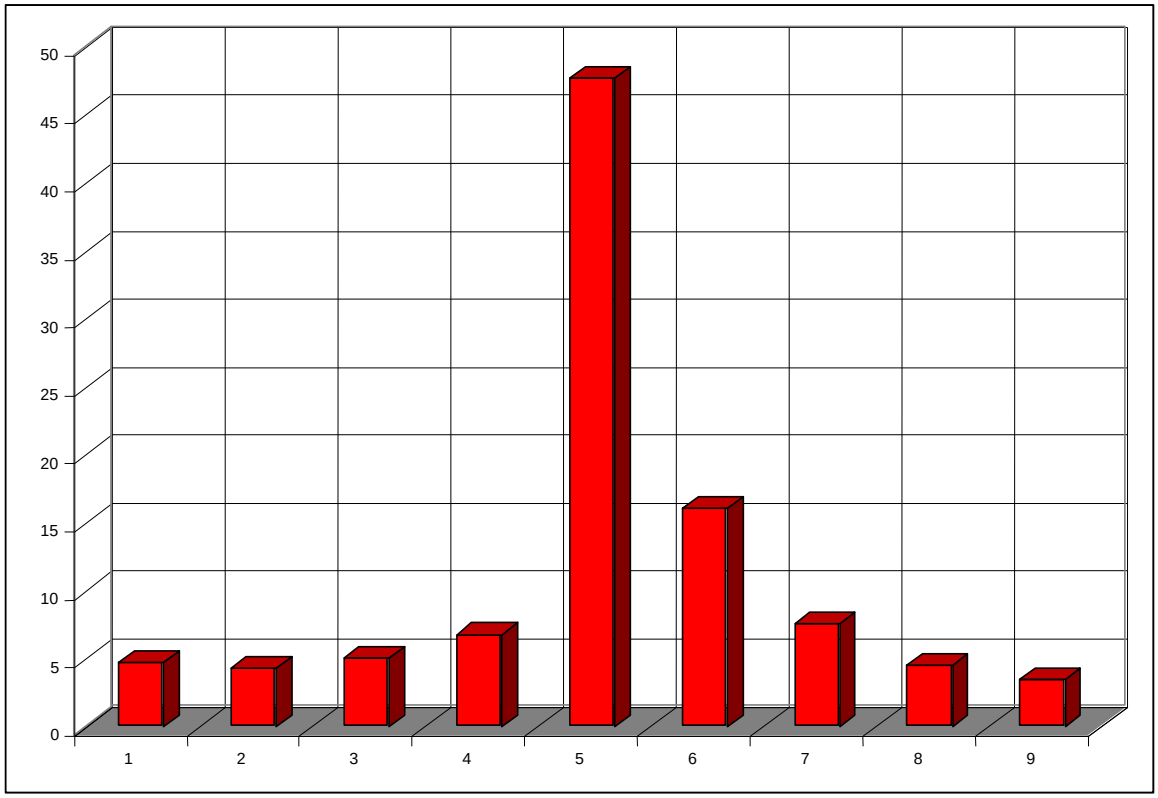

Figure 14 Nombre de candidats sur un bulletin – circonscription Nord

5.5 Fréquence du vote pour au moins un candidat

Dans les précédentes sections, nous avons pu notamment constater que les résultats en termes de voix dans l'analyse de l'échantillon étaient très représentatifs des résultats réels parmi les votes préférentiels. Nous pouvons investiguer avec d'autant plus de confiance le comportement des électeurs « panacheurs » tel que révélé par les bulletins analysés. Ainsi, nous pouvons étudier par exemple la fréquence avec laquelle on retrouve un vote pour au moins un candidat d'une liste en particulier. Contrairement aux systèmes électoraux qui ne permettent pas le panachage inter-listes, le système luxembourgeois donne l'occasion aux électeurs de soutenir des candidats de différentes listes tout en leur permettant de combiner les voix de façon telle que leur parti favori récolte néanmoins une majorité relative de ces voix (ce que l'on appellera plus loin le « vote principal ». Il n'empêche qu'un parti pour lequel un électeur a donné seulement une ou deux voix n'est par définition pas un parti que l'électeur rejette complètement (ce n'est le cas que pour les listes pour lesquelles il n'a pas donné de voix du tout). Il est dès lors intéressant de voir la hiérarchie des partis pour lesquels les électeurs ont un degré minimum d'adhésion (même si cela n'est que par le truchement d'un notable en tête de liste ou d'un candidat connu personnellement par l'électeur) car l'appartenance de ce ou ces candidats à un parti en particulier n'est pas rédhibitoire pour l'électeur puisqu'il lui accorde sa ou ses voix. Les résultats sont assez spectaculaires.

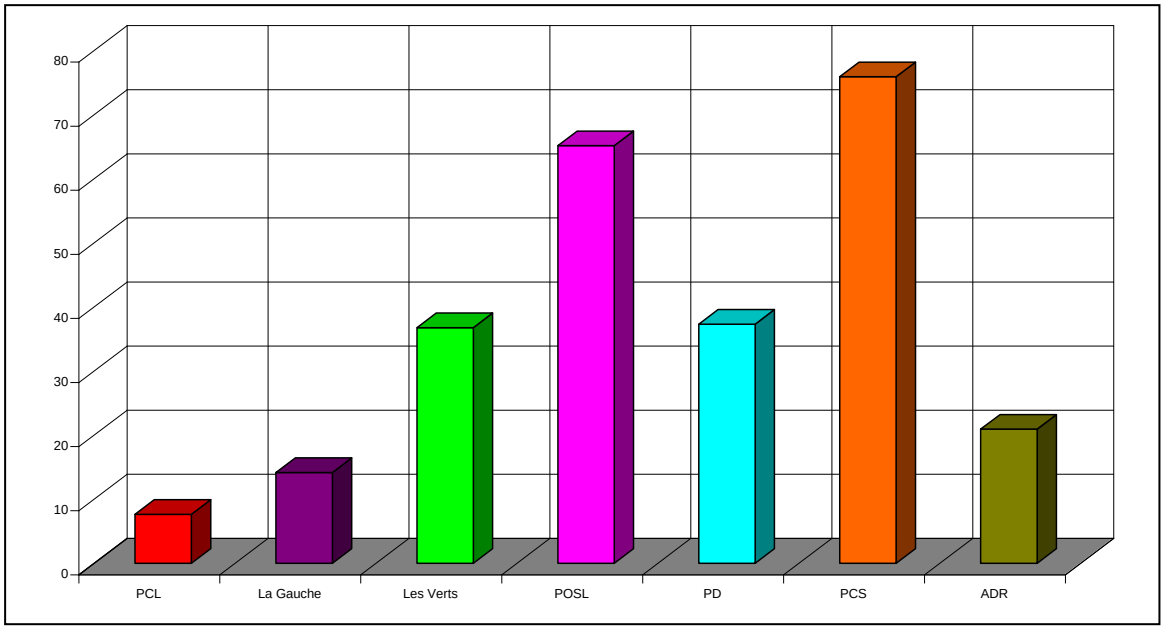

Figure 15 Pourcentage de bulletins où le parti reçoit au moins une voix – Circonscription Sud

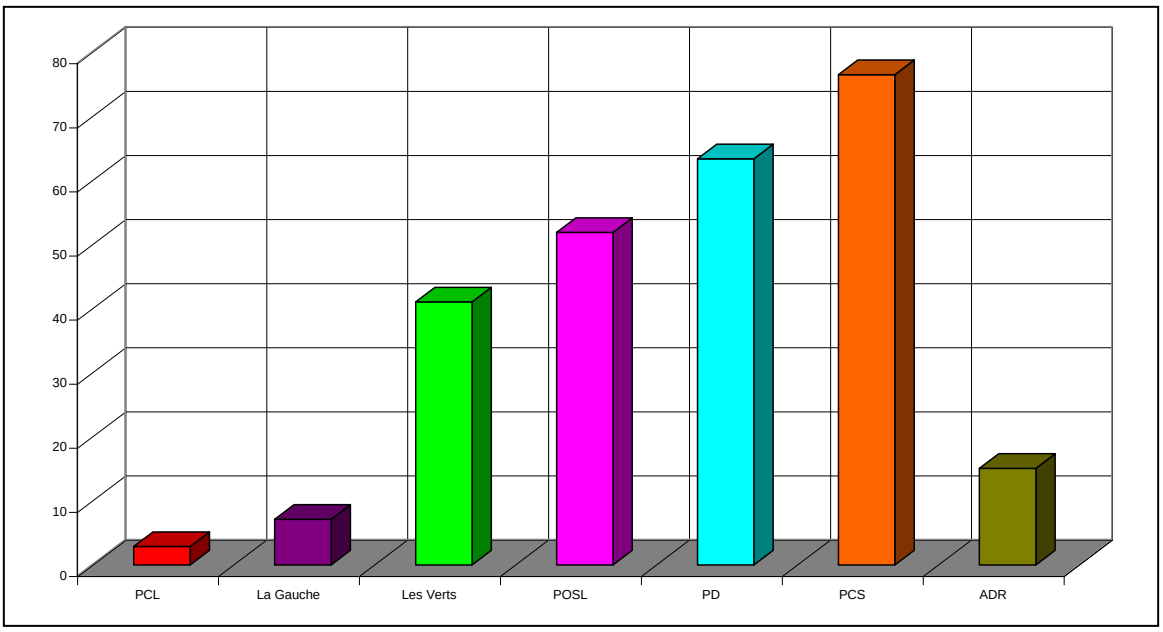

Figure 16 Pourcentage de bulletins où le parti reçoit au moins une voix – Circonscription Centre

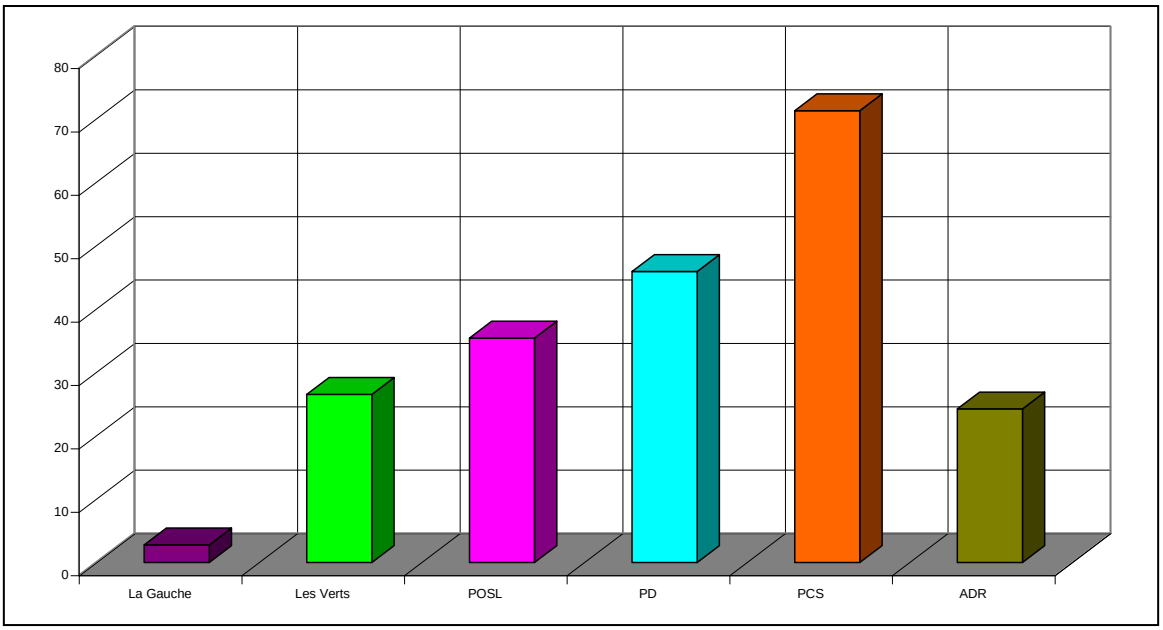

Figure 17 Pourcentage de bulletins où le parti reçoit au moins une voix – Circonscription Est

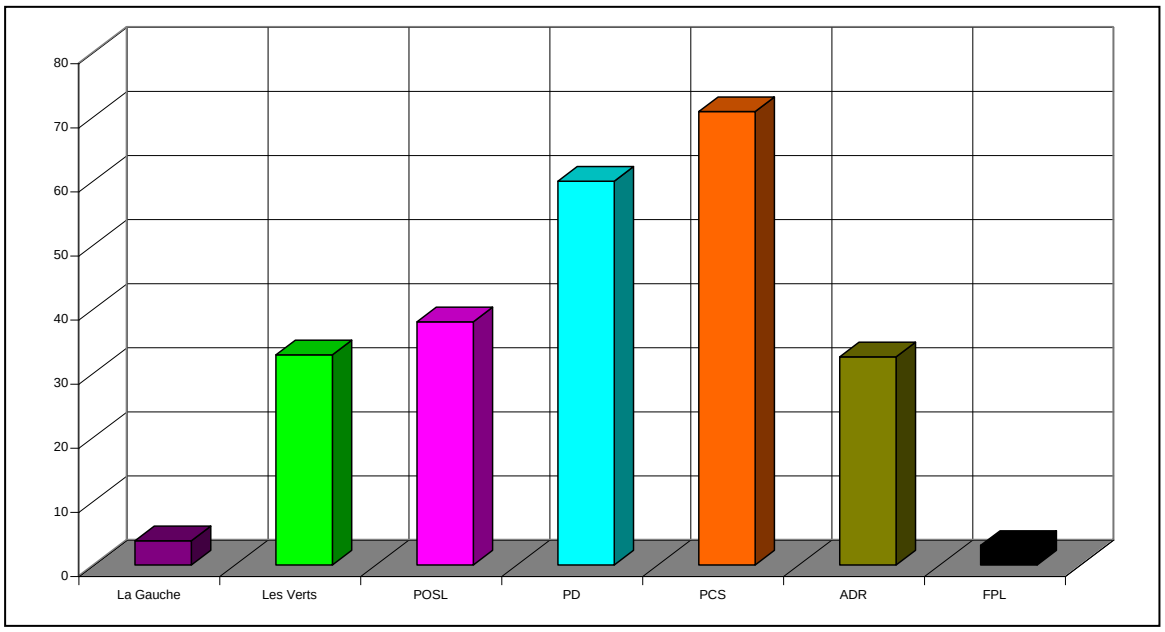

Figure 18 Pourcentage de bulletins où le parti reçoit au moins une voix – Circonscription Nord

Dans chacune des quatre circonscriptions, le PCS est présent sur au moins 70% des bulletins, avec un minimum de 70,7% dans le Nord et un maximum de 76,5% dans le Centre, alors que dans ces deux circonscriptions le pourcentage de voix préférentielles obtenues par le PCS est équivalent. Ceci suggère que dans le Centre (et dans le Sud), plus d'électeurs ont voté pour la tête de liste PCS et l'un ou l'autre candidat connu de cette liste, tout en votant principalement pour un autre parti que dans le Nord (et l'Est), où les électeurs-panacheurs ont voté pour un plus grand nombre de candidats du PCS (voire émis un vote préférentiel intra-liste pour ce parti). Le second parti le plus souvent présent sur les bulletins est le PD dans le Centre, le Nord et l'Est. Si dans le Nord et dans le Centre il est présent sur environ 60% des bulletins, c'est nettement moins le cas dans l'Est, où, avec 46% il est loin derrière le PCS qui lui figure sur 71,3% des bulletins dans cette circonscription. Dans le Sud, c'est le POSL qui arrive en seconde position en figurant sur 65,2% des bulletins (soit 10% de moins que le PCS). Autre résultat frappant : il n'y a que dans le Centre que l'ADR ne figure pas sur plus de 20% des bulletins, ce qui signifie qu'au moins un électeur-panacheur sur cinq dans le Sud, l'Est et le Nord donne au moins une voix à ce parti. Dans le Nord, il s'agit même d'un électeur-panacheur sur trois qui coche le nom d'au moins un de ses candidats. La Gauche est proche des 15% (soit un peu moins d'un électeur-panacheur sur 7) dans le Sud.

Le calcul réalisé sur les candidats ayant obtenu les meilleurs scores préférentiels est le suivant :

- Jean-Claude Juncker est présent sur 70,5% des bulletins de la circonscription Sud ; il obtient dans 1587 cas deux voix et dans 92 cas une seule voix pour un total de 1679 apparitions sur les 2380 bulletins tirés dans le Sud ;
- Luc Frieden est présent sur 61,8% des bulletins de la circonscription Centre ; il obtient dans 976 cas deux voix et dans 73 cas une seule voix pour un total de 1049 apparitions sur les 1698 bulletins tirés dans le Centre ;
- Fernand Boden est présent sur 43,8% des bulletins de la circonscription Est ; il obtient dans 239 cas deux voix et dans 141 cas une seule voix pour un total de 380 apparitions sur les 867 bulletins tirés dans l'Est ;
- Charles Goerens est présent sur 43,3% des bulletins de la circonscription Nord ; il obtient dans 404 cas deux voix et dans 135 cas une seule voix pour un total de 539 apparitions sur les 1244 bulletins tirés dans le Nord.

Pour rappel, nous avions estimé plus haut sur base des résultats officiels que Jean-Claude Juncker avait obtenu des suffrages de 68,6% des électeurs ayant émis un vote préférentiel.

Selon notre échantillon, ce score serait donc supérieur d'environ 2% par le recours de certains électeurs au don d'une seule voix pour le Premier ministre sortant. Nous avions en outre estimé que Fernand Boden se trouvait sur (au moins) 37,3% des bulletins panachés du Nord ; avec un recours important aux votes uniques, ce score serait donc d'environ 7% supérieur. Ces résultats confirment une de nos hypothèses décrite plus haut d'une plus grande utilisation de la « dernière voix » à disposition dans les deux plus petites circonscriptions, en tout cas dans l'octroi de cette dernière voix en faveur des candidats les plus populaires.

5.6 Vote principal

Il est de coutume, dans les enquêtes socio-politiques réalisées au Luxembourg, de demander aux répondants quel serait (ou quel a été, si le sondage est réalisé après les élections) le parti pour lequel ils voteraient *prioritairement* ou encore *principalement* si des élections avaient lieu. Cette formulation permet en effet de sonder le répondant sur la question du choix partisan quel que soit le type de vote qu'il a posé. Si ce choix est évident pour le vote de liste ou le vote intra-liste, il l'est nettement moins pour le vote inter-listes, notamment parce que certains électeurs pourraient volontairement donner un nombre égal de voix à certains partis. La formulation de la question du choix électoral dans les enquêtes suppose donc que l'électeur qui a voté pour plusieurs listes a au contraire voulu exprimer une préférence pour un de ces partis et pourra donc dire à quel parti il a accordé le plus de voix. Notre échantillon permet d'investiguer si tel est véritablement le cas pour tous les électeurs et dans le cas contraire, d'évaluer l'ampleur de la déviation à ce principe. Il permet également d'estimer quels seraient les partis qui bénéficieraient (ou souffriraient) le plus d'une suppression du panachage inter-listes.

	Pourcentage de vote principal exprimé pour un parti
Sud	91,22
Centre	90,69
Nord	86,58
Est	86,85

Figure 19 Vote principal exprimé (pas d'égalité en voix entre les partis votés sur le bulletin), par circonscription

Comme on peut le constater sur le tableau ci-dessus, la déviation au principe du vote principal oscille entre environ 9% et 14%, selon la circonscription. Il est beaucoup plus fréquent de rencontrer des bulletins où deux, voire trois listes reçoivent le même nombre de voix sur un bulletin dans les petites circonscriptions que dans les deux grandes.

Dans le traitement des données de sondage, malgré l'application de pondérations pour des caractéristiques connues de la population de départ, nous obtenons souvent des chiffres qui paraissent plus ou moins plausibles mais invérifiables pour le choix électoral selon cette notion de « vote principal ». En l'absence de données de résultats qui coïncideraient avec cette notion (les résultats officiels sont l'addition des voix accordées tant par des votes de liste que par des votes préférentiels), on en était réduits à prendre la distribution des votes tels que déclarés par les électeurs pour argent comptant. Dans le cas de notre sondage post-électoral on était alors amenés à croire que le vote principal pour le PCS s'élevait au niveau national à plus de 50% (pour 36,11% des suffrages dans le calcul habituel par « électeurs fictifs ») ou que le vote principal pour l'ADR n'était que d'un peu plus de 3% (pour 9,95% dans le calcul des électeurs fictifs). Si ces chiffres paraissaient éloignés de la réalité, il paraissait néanmoins périlleux d'appliquer une pondération par la distribution des voix telle qu'elle apparaît dans les résultats officiels afin d'obtenir une représentation plus proche de la réalité, car nous ne savions pas jusqu'à quel point ces résultats correspondaient aux résultats en termes de « vote principal », les mystères du panachage

rendant la translation pure et simple infondée car sans assurance de se rapprocher de cette réalité.

Grâce à notre échantillon de bulletins, il a été possible de déterminer pour la première fois dans l'histoire des enquêtes électorales au Luxembourg l'ampleur de la déviation entre résultats officiels et résultats en « vote principal », ce qui nous a permis d'appliquer une nouvelle pondération au sondage post-électoral afin de représenter à leur plus juste poids les électorats des différents partis[11]. La conclusion globale de nos calculs est la suivante : il y a en fait assez peu de différence entre les résultats officiels en voix et l'évaluation en vote principal. Au niveau national, en agrégeant le vote de liste et les votes principaux émis par les électeurs selon les proportions que nous avons calculées à l'aide des bulletins, la différence maximale de résultat pour un parti est de moins de 3% et la moyenne des huit partis qui se sont présentés est de moins de 1% par rapport aux résultats officiels en voix (électeurs fictifs)[12].

C'est le score PCS qui dévie le plus : au niveau national il obtiendrait un peu moins de 3% de plus si l'on comptait les résultats en vote principal. A l'inverse, les Verts perdraient plus de 1%. Ce qui veut dire que, en moyenne, lorsque le PCS est le premier parti sur un bulletin, la différence en voix avec son second est assez faible tandis que lorsqu'il n'est pas le parti dominant sur le bulletin, il récolte presque autant de voix que le parti pour lequel l'électeur a principalement voté. Inversement, pour les Verts, la préférence partisane est davantage marquée dans l'attribution des voix sur le bulletin : lorsque ce parti arrive en tête sur un bulletin, il l'est de façon plus nette que le PCS, et lorsqu'il apparaît comme parti minoritairement voté, son nombre de voix est nettement plus faible que celui du parti dominant sur le bulletin.

En d'autres termes, et cela alimentera le débat sur le système électoral, à comportement équivalent le PCS aurait plus à gagner d'un système électoral qui interdit le panachage inter-listes que les Verts, qui eux pourraient en souffrir[13]. Notons que l'ADR bénéficierait légèrement aussi d'une telle réforme tandis que la Gauche en souffrirait. Le PD, qui est pourtant le parti pour lequel le vote préférentiel est de loin le plus important, équilibre quant à lui les échanges. Notons encore que lorsque l'on compare la répartition des voix préférentielles uniquement, circonscription par circonscription, selon les résultats officiels et parmi les bulletins selon le vote principal, on constate que le niveau de vote principal du PCS est supérieur à son score en voix préférentielles dans toutes circonscriptions, tandis que celui des Verts est quant à lui moindre partout.

[11] Nous avons traité les cas d'égalité entre partis équitablement, c'est-à-dire que nous avons divisé l'occurrence d'un vote principal pour un parti par le nombre de partis qui se trouvaient à égalité de voix sur un bulletin (division par deux si deux partis à égalité, par trois si trois partis à égalité, etc.).

[12] Aussi, une pondération d'un échantillon par ces résultats (si la question a été posée de la même façon) ne donnerait qu'un biais très faible par rapport à la réalité. Nous recommandons donc de le faire si la question de recherche concerne la caractérisation des différents électorats ou toute analyse multivariée prenant le choix partisan comme variable dépendante.

[13] Ce qui n'est évidemment pas assuré, vu que les électeurs adaptent leur comportement électoral en fonction du système électoral en vigueur (on le remarque lors de réformes électorales, l'électeur s'adapte, souvent avec un scrutin de retard, aux nouvelles contraintes introduites). Nous postulons néanmoins ici que l'électeur, si il n'avait pas la possibilité de panacher son vote entre plusieurs listes, donnerait sa voix au parti pour lequel il vote principalement dans le système actuellement en vigueur au Luxembourg.

5.7 Combinaisons de partis les plus fréquentes sur un bulletin

Nous pouvons à présent prendre connaissance des choix les plus fréquents opérés par les électeurs ayant émis un vote préférentiel.

Une analyse au niveau du pays révèle que c'est le vote intra-liste PCS qui, de toutes les combinaisons offertes par le vote panaché (128 combinaisons possibles dans le Sud, Centre et Nord et 64 dans l'Est) est le plus fréquent dans le vote préférentiel. Il arrive en tête devant la combinaison de candidats PCS et PD, les partis de la coalition sortante, qui sont aussi traditionnellement les partis qui reçoivent le plus de votes panachés. Ces deux choix sont le fait d'au moins 10% des électeurs « panacheurs » chacun.

Le troisième choix le plus fréquent est la combinaison des trois grands partis traditionnels, ou dits « de gouvernement », PCS-PD-POSL.

Ensuite vient le vote intra-liste pour le POSL, juste avant une combinaison de quatre partis, ceux que l'électeur imagine pouvoir gouverner, soit les trois partis traditionnels et les Verts. Si la première combinaison incluant les Verts les associe aux trois autres grands partis et figure comme cinquième choix le plus fréquent, la première combinaison incluant l'ADR se positionne en 11ème position et ne l'associe qu'aux seuls PD et PCS. La proximité idéologique entre partis de centre-droit et de droite semble bien jouer dans ce cas. Notons cependant que la combinaison à quatre incluant l'ADR et le trio PD-PCS-POSL est presque aussi fréquente que cette association ADR-PD-PCS sur un bulletin.

L'ADR n'apparaît pas associé à un seul autre parti dans le classement des quinze combinaisons les plus fréquentes. Ce qui n'est pas le cas des Verts, que l'on peut voir en tandem avec le PCS en 10ème position et avec le POSL en 15ème position. On voit aussi que les divisions idéologiques restent vivaces entre le POSL et le PD (elles sont aussi exacerbées du fait que l'un est au gouvernement, l'autre pas, depuis 1979 sans discontinuer) puisque cette formule n'apparaît pas dans le classement.

Notons encore que la combinaison des cinq partis représentés à la Chambre arrive en treizième place du classement.

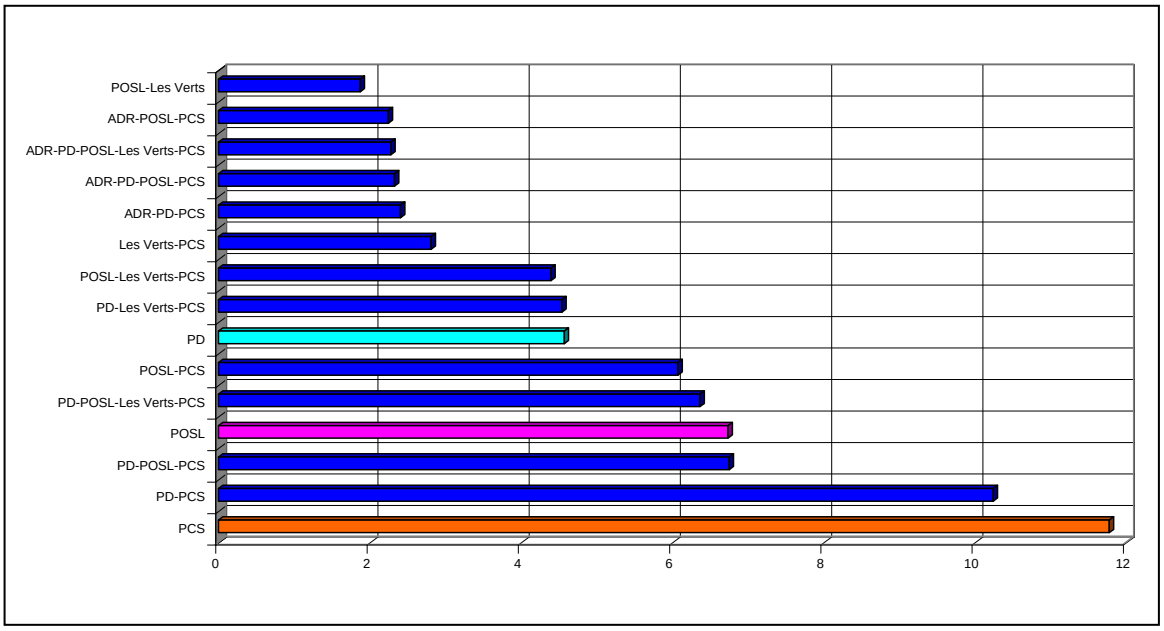

Figure 20 Combinaisons les plus fréquentes (en % du total des effectifs) sur un bulletin – Pays

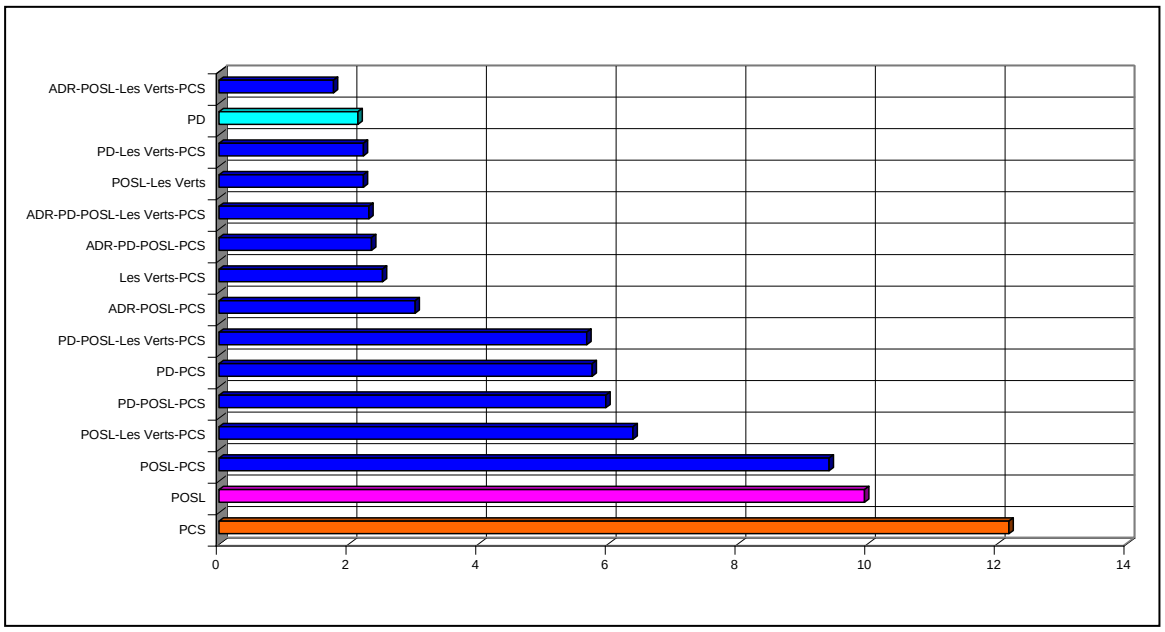

Figure 21 Combinaisons les plus fréquentes (en % du total des effectifs) sur un bulletin – Circonscription Sud

Dans le Sud, on constate que le vote intra-liste pour l'un des deux grands partis en compétition pour le leadership dans la circonscription est le vote le plus fréquent, avec un avantage marqué pour le PCS. L'association POSL-PCS sur un même bulletin vient compléter un tiercé exclusivement chrétien-socialiste, juste avant cette combinaison à laquelle les électeurs ajoutent des candidats des Verts. Le PD n'apparaît lui qu'en cinquième position avec les mêmes POSL et PCS et son vote intra-liste arrive en quatorzième position. On notera d'ailleurs que le PD n'apparaît que dans sept des quinze combinaisons (comme les Verts) les plus fréquentes dans le Sud, pour douze fois au PCS et dix fois au POSL. L'ADR entre dans le classement avec les inséparables POSL et PCS à la 8ème place. La combinaison des cinq partis représentés à la Chambre arrive à la 11ème place du classement, et les petits partis de la gauche radicale (plus habitués au vote de liste) ne figurent pas dans les quinze formules les plus communes. C'est de très peu pour la Gauche qui arrive en fait en 16ème position avec une combinaison de type « Olivier » associant le PCS, le POSL et les Verts et en 17ème position dans une combinaison à cinq partis excluant l'ADR. Le PCL fait son entrée dans le classement à la 25ème place dans une association de six partis n'excluant que l'ADR, puis en 27ème place avec la combinaison des sept partis en lice. Notons que cette combinaison extra-large a été choisie par quinze électeurs sur notre échantillon de 2380 bulletins. En comparaison, la formule POSL-PCS-Les Verts qui est la quatrième la plus fréquente dans le Sud a été choisie par 152 électeurs, soit dix fois plus.

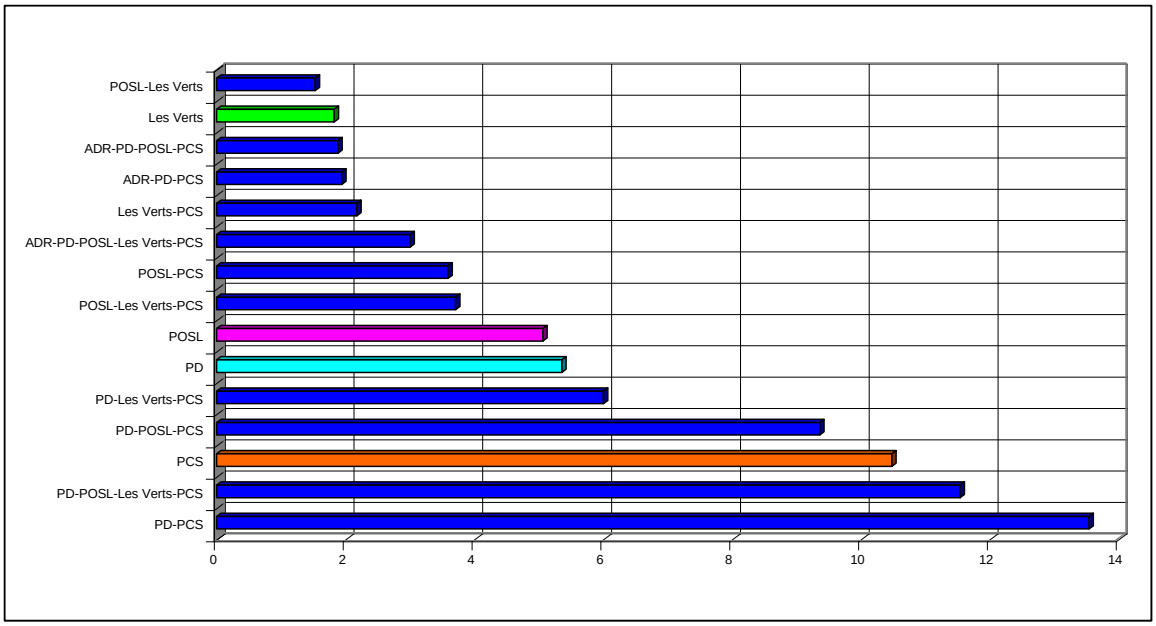

Figure 22 Combinaisons les plus fréquentes (en % du total des effectifs) sur un bulletin – Circonscription Centre

Dans le Centre, les deux premiers choix sont des bulletins inter-listes. Le premier associe le PD et le PCS, les deux partis en compétition pour le leadership dans la circonscription, puis on trouve la combinaison des quatre partis, PD-POSL-Les Verts-PCS et enfin le vote intra-liste PCS, tous au-delà des 10% des choix opérés par les électeurs. Il s'agit assurément du tiercé le plus éclectique des quatre circonscriptions, même si l'on retrouve tant le PCS que le PD dans les trois choix les plus fréquents. On notera aussi que les cinq premiers choix comprennent tous le PCS. En sixième et septième position on retrouve le vote intra-liste pour le PD puis pour le POSL. Le vote intra-liste pour les Verts apparaît ici dans le classement des quinze choix les plus fréquents. Le parti figure aussi dans deux des cinq choix les plus fréquents des électeurs. La combinaison des cinq partis représentés à la Chambre arrive ici en dixième position, et marque l'entrée de l'ADR dans le classement.

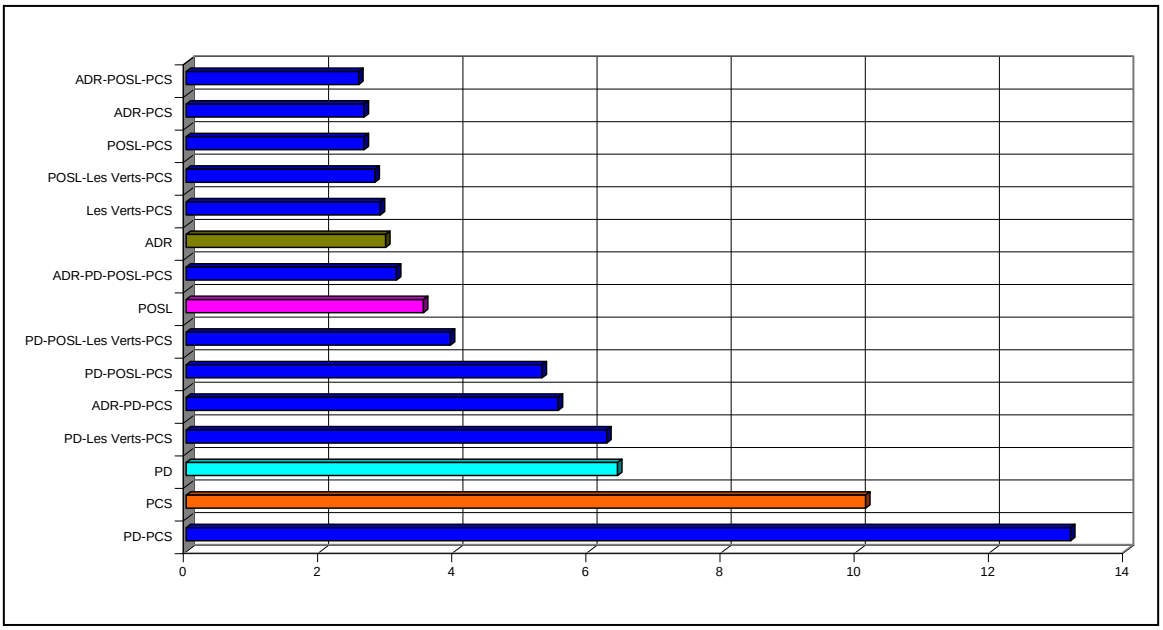

Figure 23 Combinaisons les plus fréquentes (en % du total des effectifs) sur un bulletin – Circonscription Nord

Dans le Nord aussi le premier choix est un vote inter-listes, et il s'agit encore du tandem PCS-PD. On trouve ensuite le vote intra-liste pour le PCS et pour le PD pour compléter le tiercé chrétien-libéral. Suit la combinaison des ces partis auxquels s'ajoutent les Verts. L'ADR apparaît beaucoup plus tôt que dans les grandes circonscriptions dans le

classement des choix les plus fréquents des électeurs du Nord, puisqu'on le trouve dès la cinquième place dans une association avec les partis de centre-droit. Le vote intra-liste pour l'ADR figure lui aussi en bonne position, la dixième du classement et on retrouve ce parti dans une association bipartite avec le PCS en quatorzième place. Ceci se fait au détriment de la combinaison des cinq partis représentés à la Chambre, qui n'apparaît pas dans les choix les plus fréquents. Il semble plus difficile dans le Nord de voter pour des candidats des Verts et en même temps des candidats de l'ADR, cette combinaison des cinq partis arrive en fait en 16ème position. Le FPL n'arrive lui à figurer qu'à la 30ème position des formules les plus fréquentes, en association avec le PCS et le PD.

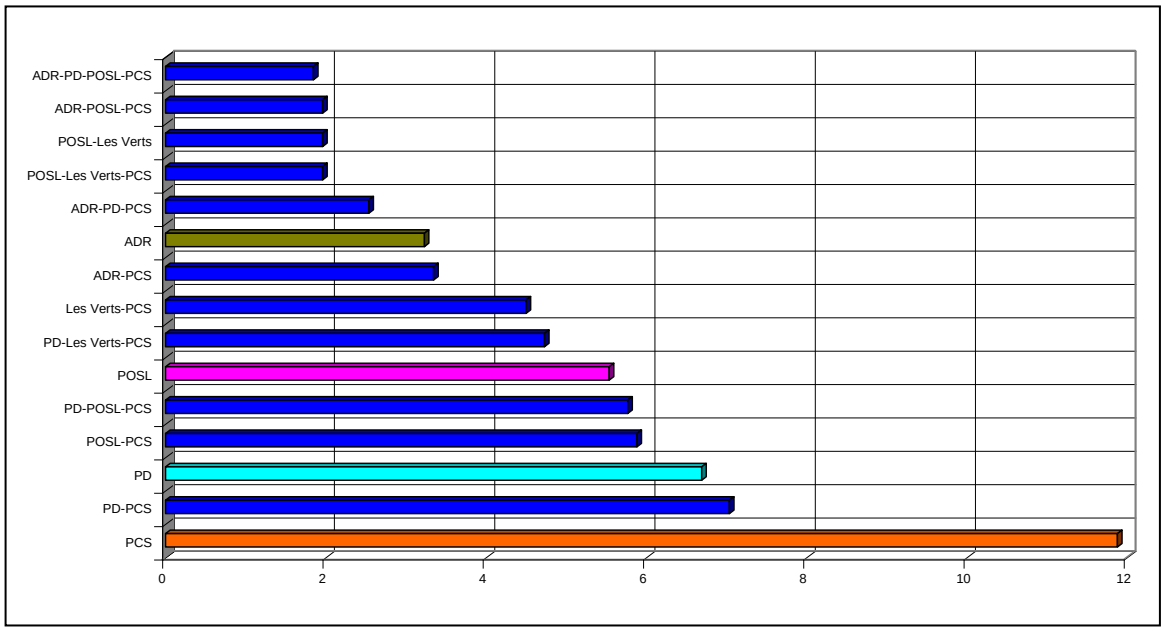

Figure 24 Combinaisons les plus fréquentes (en % du total des effectifs) sur un bulletin – Circonscription Est

Enfin, dans l'Est, le vote intra-liste pour le PCS est très nettement le choix le plus populaire parmi les votes panachés. La combinaison PD-PCS est près de deux fois moins fréquente que le vote intra-liste PCS, mais elle arrive en seconde position devant le vote intra-liste PD (à nouveau un tiercé exclusivement chrétien-libéral). Les Verts n'apparaissent ici qu'en septième place avec le PD et le PCS, puis en huitième place avec le seul PCS. L'ADR n'est pas loin puisqu'il figure dans un tandem avec le PCS à la neuvième place puis seul pour le vote intra-liste en dixième position. La combinaison des cinq partis représentés à la Chambre n'arrive cette fois qu'en 24ème place, et une association de l'ADR et des Verts sur un même bulletin n'occupe que la 21ème position (ADR-Verts-PD-PCS), ce qui confirme que dans les petites circonscriptions un vote simultané pour des candidats de ces deux partis est très peu commun.

5.8 Paires et triplets de candidats

Dans la circonscription Sud, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a reçu des suffrages de plus de 70% des électeurs ayant émis un vote préférentiel, un record absolu. Comme argumenté précédemment, rappelons que les candidats les plus visibles des plus grandes circonscriptions (le Sud et le Centre) sont plus souvent associés aux votes principaux pour d'autres listes. Le potentiel personnel pour un vote panaché inter-listes des premiers de liste joue à plein dans des circonscriptions où les électeurs ont moins tendance à connaître personnellement plusieurs candidats et à leur attribuer des suffrages. Jean-Claude Juncker est le candidat associé le plus souvent au vote pour les têtes de liste de tous les autres partis excepté le POSL, devançant ainsi les colistiers de ces têtes de liste (dans les tableaux ci-dessous, nous ne représentons que les candidats ayant reçu le plus de voix de leur liste).[14] Parmi les bulletins où figure un vote pour le Premier ministre, on retrouve autant de colistiers (à commencer par François Biltgen) que de candidats socialistes (cinq dans les deux cas).

Notons que les têtes de liste des Verts (Jean Huss) et des Libéraux (Henri Grethen) suivent de près le dernier candidat socialiste du top 10 et se classent donc respectivement 11ème et 12ème du classement. Le premier de liste ADR Gast Gibéryen apparaît lui en 18ème position, associé dans presque 18% des cas avec le nom du Premier ministre, malgré les prises de position musclées de celui-ci sur le parti de droite. Si l'on regarde le classement du second meilleur score de la circonscription (non représenté dans la figure 25 ci-dessous), celui du ministre sortant et président de parti François Biltgen on constate que ce sont principalement les candidats du PCS qui lui sont associés, avec seulement trois candidats socialistes dans le top 10.

Ceci met d'autant en relief la caractéristique du vote pour Jean-Claude Juncker, qui tire la liste PCS en facilitant le vote intra-liste (la formule la plus souvent choisie) mais qui aussi joue à plein son rôle qui est d'attirer des votes inter-listes exprimés sur les têtes de liste et en particulier par des électeurs qui votent aussi pour des candidats du parti socialiste, le parti rival et traditionnellement puissant dans le Sud. Principalement grâce à cette capacité d'attraction de la tête de liste, le PCS reçoit la plupart de ses votes parmi les bulletins où figurent des candidats de trois listes, puis deux listes, quatre listes (dans des formules différenciées mais le plus souvent comprenant aussi le POSL, environ dans 50% des cas où un vote pour le PCS a été enregistré).

Le vote pour les candidats POSL qui reçoivent le plus de voix préférentielles (di Bartolomeo mais aussi Asselborn ou Bodry) se caractérise par un important vote intra-liste : on ne voit que deux à trois candidats d'autres listes se glisser dans le top 10 des associations et contrairement aux autres partis Jean-Claude Juncker n'est pas le candidat principalement lié au vote pour les candidats du POSL. La tendance au vote principal pour le parti socialiste, réminiscence du vote de liste qui était massif pour ce parti dans le passé, est bien présente et témoigne encore de l'attachement de l'électorat du Sud à la culture politique et aux habitudes de vote, davantage en faveur du parti qu'en faveur de candidats spécifiques, de gauche. Ceci se voit encore dans le classement des triplets comprenant la paire di Bartolomeo-Juncker : si le candidat le plus souvent associé à cette paire (qui figure sur un bulletin sur quatre) est François Biltgen du PCS, les six suivants sont du parti socialiste (suivent alors les têtes de liste des Verts et de l'ADR, celle du PD ne figurant pas dans le top 10 des triplets). Qu'il s'agisse du classement de Mars di Bartolomeo (qui figure sur près de 40% de bulletins) ou de celui de la tête de liste Jean Asselborn, on voit que le dixième classé est le premier de la liste verte et que seuls le Premier ministre et François Biltgen figurent dans le classement pour le compte du PCS. La tête de liste de l'ADR arrive en treizième place, bien avant celle du PD ou de la Gauche

[14] Pour le POSL dans le Sud, tant le recordman de voix de préférence (voir le tableau) que la tête de liste Jean Asselborn ont un classement de candidats associés dans lequel figurent d'abord des colistiers socialistes avant Jean-Claude Juncker.

Le classement des associations les plus fréquentes avec le vote pour Henri Grethen (qui a reçu des voix de moins d'un électeur-panacheur sur cinq) comprend quatre colistiers, quatre candidats PCS et deux candidats POSL. Notons que les deux premiers du classement proviennent du PCS, et que l'association avec Jean-Claude Juncker est la plus forte observée (dans plus de 80% des bulletins où figure un vote pour Henri Grethen, on trouve aussi un vote pour le Premier ministre). Gast Gibéryen de l'ADR figure en quatorzième position, avant la tête de liste des Verts. Il est logique de trouver des candidats de trois partis dans ce classement des dix plus fortes associations puisque l'on trouve le plus souvent des votes en faveur de candidats libéraux chez les électeurs ayant voté pour quatre listes, puis trois, puis deux, puis cinq et enfin le vote intra-liste.

Tout comme pour la tête de liste libérale, les premiers de liste des Verts et de l'ADR sont le plus souvent associés à Jean-Claude Juncker et François Biltgen, puis aux meilleurs candidats en termes de vote préférentiel du POSL avant leurs propres colistiers. Les premiers de ceux-ci arrivent respectivement en cinquième et septième place et on ne voit pas d'association entre ces deux partis (Les Verts et l'ADR) ni entre l'un d'entre eux et un candidat du PD dans leur classement respectif.

Avec André Hoffmann, échevin à la ville d'Esch et figure de proue du parti en tant qu'ex-député, La Gauche peut compter sur un candidat à fort potentiel de votes panachés inter-listes dans le Sud (il n'était pourtant pas tête de liste). Ceci est confirmé par le classement des associations qui ne relève aucun candidat de son parti dans le top 10 des candidats associés à un vote en sa faveur. Il faut dire que l'on trouve un vote pour André Hoffmann sur près de 10% des bulletins tirés dans la circonscription, alors que le score du parti (et de ses colistiers) est bien inférieur. De plus, les trois premières associations concernent trois partis différents (PCS, POSL et Les Verts) qui peuvent être considérés comme les plus proches (PCL excepté) idéologiquement. C'est en tout cas clairement le cas du parti socialiste qui associe sept de ses candidats au vote pour André Hoffmann. Le potentiel de vote inter-listes est bien inférieur pour le candidat du PCL qui obtient le plus de voix préférentielles, comme en témoigne le classement qui le concerne.

En résumé, on constate dans le Sud la permanence d'un vote à tendance principale de gauche corrigé par le « phénomène (en termes de voix préférentielles) Juncker ». Pas moins de cinq candidats du POSL passent la barre des 30.000 voix au total pour trois seulement au PCS et l'on constate dans l'analyse des bulletins que les électeurs qui votent pour des candidats socialistes continuent à privilégier un vote principal pour le POSL. D'autre part, et à un tout autre niveau, la tête de liste de La Gauche parvient sur sa notabilité à attirer de nombreux suffrages inter-listes. Au jeu des votes inter-listes, le PD paraît davantage isolé que l'ADR qui peut bénéficier de votes protestataires dans une circonscription qui a davantage ressenti le ralentissement de la croissance et où le vote de gauche (voire de gauche radicale) représente plutôt le pouvoir que l'alternative. En 1999 on constatait une moindre inter-pénétration des électorats (par exemple seuls trois candidats du POSL figuraient dans le classement des dix associations les plus fortes avec le vote pour Jean-Claude Juncker, les sept autres étant colistiers du Premier ministre), exception faite des associations avec le vote pour André Hoffmann.

PAIRES formées avec GIBÉRYEN Gast, ADR (présent sur 16,6% des bulletins)					PAIRES formées avec GRETHEN Henri, PD (présent sur 18,1% des bulletins)					PAIRES formées avec DI BARTOLOMEO Mars, POSL (présent sur 39,3% des bulletins)			
JUNCKER Jean-Claude	PCS	300	75,9		JUNCKER Jean-Claude	PCS	354	82,1		BODRY Alex	POSL	603	64,5
BILTGEN François	PCS	184	46,6		BILTGEN François	PCS	262	60,8		JUNCKER Jean-Claude	PCS	579	61,9
DI BARTOLOMEO Mars	POSL	162	41		BERGER Eugène	PD	167	38,7		ASSELBORN Jean	POSL	571	61,1
ASSELBORN Jean	POSL	158	40		MEISCH Claude	PD	154	35,7		LUX Lucien	POSL	517	55,3
BODRY Alex	POSL	140	35,4		WOLTER Michel	PCS	130	30,2		CASTEGNARO John	POSL	470	50,3
CASTEGNARO John	POSL	109	27,6		SCHUMMER John	PD	127	29,5		ZANUSSI Marc	POSL	467	49,9
LUX Lucien	POSL	101	25,6		HALSDORF Jean-Marie	PCS	121	28,1		MUTSCH Lydia	POSL	436	46,6
GIBÉRYEN Tania	ADR	96	24,3		GRAAS Gusty	PD	116	26,9		BILTGEN François	PCS	348	37,2
MUTSCH Lydia	POSL	96	24,3		DI BARTOLOMEO Mars	POSL	112	26		ERR Lydie	POSL	290	31
JAERLING Aly	ADR	94	23,8		BODRY Alex	POSL	111	25,8		HUSS Jean	Les Verts	214	22,9

PAIRES formées avec HUSS Jean, Les Verts (présent sur 20,6% des bulletins)					PAIRES formées avec JUNCKER Jean-Claude, PCS (présent sur 70,5% des bulletins)					PAIRES formées avec HOFFMANN André, La Gauche (présent sur 9,4% des bulletins)			
JUNCKER Jean-Claude	PCS	355	73,7		BILTGEN François	PCS	1024	61		JUNCKER Jean-Claude	PCS	136	61
BILTGEN François	PCS	218	45,2		DI BARTOLOMEO Mars	POSL	579	34,5		DI BARTOLOMEO Mars	POSL	109	48,9
DI BARTOLOMEO Mars	POSL	214	44,4		ASSELBORN Jean	POSL	511	30,4		HUSS Jean	Les Verts	96	43
ASSELBORN Jean	POSL	188	39		HALSDORF Jean-Marie	PCS	505	30,1		BILTGEN François	PCS	91	40,8
TURMES Claude	Les Verts	168	34,9		BODRY Alex	POSL	493	29,4		BODRY Alex	POSL	86	38,6
BODRY Alex	POSL	161	33,4		WOLTER Michel	PCS	485	28,9		ASSELBORN Jean	POSL	84	37,7
REUTER-ANGELSBERG	Les Verts	145	30,1		CASTEGNARO John	POSL	385	22,9		CASTEGNARO John	POSL	68	30,5
BRAZ Félix	Les Verts	134	27,8		SUNNEN Fred	PCS	373	22,2		LUX Lucien	POSL	67	30
LUX Lucien	POSL	132	27,4		SPAUTZ Marc	PCS	359	21,4		MUTSCH Lydia	POSL	58	26
CASTEGNARO John	POSL	128	26,6		LUX Lucien	POSL	356	21,2		ZANUSSI Marc	POSL	49	22

PAIRES formées avec BISDORFF Aloyse, PCL (présent sur 2,3% des bulletins)					TRIPLETS formés avec la paire DI BARTOLOMEO-JUNCKER (présente sur 24,3% des bulletins)			
JUNCKER Jean-Claude	PCS	30	56,6		BILTGEN François	PCS	333	57,5
HOFFMANN André	La Gauche	20	37,7		BODRY Alex	POSL	326	56,3
RUCKERT Ali	PCL	19	35,8		ASSELBORN Jean	POSL	311	53,7
BERNARD Zénon	PCL	18	34		LUX Lucien	POSL	275	47,5
ASSELBORN Jean	POSL	18	34		CASTEGNARO John	POSL	247	42,7
BILTGEN François	PCS	17	32,1		ZANUSSI Marc	POSL	233	40,2
BODRY Alex	POSL	17	32,1		MUTSCH Lydia	POSL	222	38,3
DI BARTOLOMEO Mars	POSL	17	32,1		HUSS Jean	Les Verts	151	26,1
CASTEGNARO John	POSL	17	32,1		GIBÉRYEN Gast	ADR	128	22,1
HUSS Jean	Les Verts	16	30,2		HALSDORF Jean-Marie	PCS	120	20,7

Figure 25 Circonscription Sud : Paires constituées avec le candidat qui reçoit le plus de voix de préférence de sa liste et triplets les plus fréquents

Dans le Centre, le ministre sortant Luc Frieden a reçu des suffrages de plus de 6 électeurs-panacheurs sur 10. Comme dans le Sud la force d'attraction de votes panachés inter-listes des premiers de liste joue à plein. Luc Frieden est le candidat associé le plus souvent au vote pour les têtes de liste de tous les autres partis, devançant ainsi les colistiers de ces têtes de liste, excepté pour le meilleur « performer » de La Gauche (Justin Turpel). Parmi les bulletins où figure un vote pour la tête de liste PCS, on retrouve six co-listiers, mais l'association la plus fréquente est avec Lydie Polfer (dans plus de la moitié des bulletins où un vote pour Luc Frieden a été émis, on trouve aussi un suffrage en faveur de Lydie Polfer), tête de liste libérale. La capacité d'entraînement du vote Frieden pour la liste est donc réelle mais les formules les plus plébiscitées dans le Centre sont des panachages inter-listes incluant le PCS et le PD. Entre 1999 et 2004 on voit que l'attraction de votes inter-listes par la tête de liste PCS a grandi. On retrouve les têtes de liste des Verts et du POSL après la seconde candidate du PD associée à Luc Frieden. La tête de liste ADR ne figure qu'en trente-troisième position dans ce classement.

L'association Lydie Polfer-Luc Frieden est encore plus criante dans le classement de la première citée, puisque sept électeurs sur dix qui ont voté pour la tête de liste libérale l'ont fait aussi pour la tête de liste chrétienne-sociale. Alors que huit candidats du PD bénéficiaient de la force d'entraînement de Lydie Polfer en 1999, ils ne sont plus que quatre en 2004 (le même nombre que les candidats PCS) a être fortement associés au vote pour la Vice-Première sortante, ce qui montre l'importance de sa notabilité pour l'attraction de votes inter-listes aux dernières élections alors que le parti était en chute libre. Les candidats les plus associés à la paire Polfer-Frieden proviennent surtout du PCS. François Bausch, la tête de liste des Verts, absent du classement en 1999, fait son entrée à la quatrième position du classement en fonction du vote pour Lydie Polfer, et figure même

en troisième place dans les triplets formés avec la paire Polfer-Frieden, soit dans les deux cas avant le meilleur candidat socialiste.

Le classement des associations de vote avec Jeannot Krecké du POSL est encore plus diversifié : il compte quatre colistiers, trois candidats du PCS, deux du PD et la tête de liste des Verts. Ce dernier apparaît à la troisième place, bien avant Lydie Polfer du PD.

Les associations les plus fréquentes avec François Bausch des Verts ressemblent nettement à celles observées pour Jeannot Krecké puisque l'on ne trouve qu'une seule candidate verte dans le classement de la tête de liste des Verts, pour quatre socialistes, trois chrétiens-sociaux et deux libéraux. François Bausch a donc attiré un grand nombre de voix inter-listes pour son parti, il figure d'ailleurs sur une proportion de bulletins comparable à celle de Jeannot Krecké (un peu moins d'un électeur-panacheur sur trois a voté pour l'un ou pour l'autre). Les huit candidats qui pouvaient être communs aux deux classements (en enlevant les intéressés) se retrouvent au complet dans l'un comme dans l'autre.

Les quatre têtes de liste principales figurent en tête des associations avec le vote en faveur de Jacques-Yves Henckes de l'ADR, signe supplémentaire de la grande capacité des têtes de liste à attirer des votes panachés inter-listes dans les grandes circonscriptions. Seuls deux colistiers apparaissent dans son classement.

Enfin, les candidats associés aux meilleurs « performers » de gauche radicale proviennent en large majorité de partis de gauche. La seule candidate libérale à faire incursion dans l'un de ces deux classements est Lydie Polfer qui jouit certainement dans ce cas de sa notabilité en tant qu'ancienne maire de Luxembourg et Vice-Première sortante parmi un électorat PCL traditionnellement peu éduqué et peu intéressé par la politique (ce qui n'est pas le cas de l'électorat de La Gauche qui émet un vote préférentiel selon des proximités idéologiques).

En résumé, trois candidats sont principalement à mettre en exergue pour leur capacité d'attraction de votes inter-listes : Luc Frieden pour son score personnel qui tire la liste PCS tout en mordant davantage sur l'électorat libéral qu'en 1999; Lydie Polfer pour sa notabilité qui lui permet d'être encore présente sur près d'un bulletin panaché sur deux, mais sans plus en faire bénéficier sa liste, le PD étant en chute libre dans son bastion du Centre ; enfin François Bausch pour son entrée parmi ces grands attracteurs de voix inter-listes, supplantant la tête de liste POSL dans les associations avec Luc Frieden et Lydie Polfer.

PAIRES formées avec HENCKES Jacques-Yves, ADR (présent sur 9,2% des bulletins)					PAIRES formées POLFER Lydie, PD (présente sur 45,3% des bulletins)					PAIRES formées avec KRECKE Jeannot, POSL (présent sur 30,8% des bulletins)			
FRIEDEN Luc	PCS	108	68,8		FRIEDEN Luc	PCS	539	70,0		FRIEDEN Luc	PCS	287	54,9
POLFER Lydie	PD	73	46,5		BRASSEUR Anne	PD	398	51,7		DELVAUX-STEHRES M	POSL	251	48,0
KRECKE Jeannot	POSL	61	38,9		WISELER Claude	PCS	245	31,8		BAUSCH François	Les Verts	229	43,8
BAUSCH François	Les Verts	58	36,9		BAUSCH François	Les Verts	239	31,0		GOEBBELS Robert	POSL	216	41,3
WISELER Claude	PCS	51	32,5		BETTENDORF Niki	PD	226	29,4		FAYOT Ben	POSL	197	37,7
ZEUTZIUS Fernand	ADR	45	28,7		FLESCH Colette	PD	224	29,1		POLFER Lydie	PD	196	37,5
GREISEN Fernand	ADR	38	24,2		HELMINGER Paul	PD	211	27,4		WISELER Claude	PCS	139	26,6
MOSAR Laurent	PCS	36	22,9		BETTEL Xavier	PCS	209	27,1		BRASSEUR Anne	PD	117	22,4
BRASSEUR Anne	PD	35	22,3		MOSAR Laurent	PCS	199	25,8		KLEIN Jean-Pierre	POSL	114	21,8
DELVAUX-STEHRES M	POSL	30	19,1		KRECKE Jeannot	POSL	196	25,5		MOSAR Laurent	PCS	98	18,7

PAIRES formées avec BAUSCH François, Les Verts (présent sur 30,3% des bulletins)					PAIRES formées avec FRIEDEN Luc, PCS (présent sur 61,8% des bulletins)					PAIRES formées avec TURPEL Justin, La Gauche (présent sur 1,5% des bulletins)			
FRIEDEN Luc	PCS	320	62,3		POLFER Lydie	PD	539	51,4		KRECKE Jeannot	POSL	11	44,0
POLFER Lydie	PD	239	46,5		WISELER Claude	PCS	504	48,0		FRIEDEN Luc	PCS	9	36,0
KRECKE Jeannot	POSL	229	44,6		MOSAR Laurent	PCS	399	38,0		DELVAUX-STEHRES M.	POSL	9	36,0
LOSCHETTER Viviane	Les Verts	195	37,9		BRASSEUR Anne	PD	331	31,6		BAUSCH François	Les Verts	8	32,0
WISELER Claude	PCS	173	33,7		BAUSCH François	Les Verts	320	30,5		WEHENKEL Henri	La Gauche	7	28,0
BRASSEUR Anne	PD	156	30,4		KRECKE Jeannot	POSL	287	27,4		THOMAS Guy	La Gauche	7	28,0
DELVAUX-STEHRES M.	POSL	151	29,4		HENNICOT-SCHOEPGES	PCS	250	23,8		GOEBBELS Robert	POSL	7	28,0
GOEBBELS Robert	POSL	117	22,8		THIEL Lucien	PCS	249	23,7		FRISCH-WEHENKEL J.	La Gauche	6	24,0
MOSAR Laurent	PCS	109	21,2		SCHILTZ JeanLouis	PCS	242	23,1		WAGNER David	La Gauche	6	24,0
FAYOT Ben	POSL	104	20,2		MEYERS PaulHenri	PCS	242	23,1		WISELER Claude	PCS	6	24,0

PAIRES formées avec BACK Paul, PCL (présent sur 0,8% des bulletins)					TRIPLETS formés avec la paire POLFER-FRIEDEN (présente sur 31,7% des bulletins)			
FRIEDEN Luc	PCS	9	64,3		BRASSEUR Anne	PD	274	50,8
POLFER Lydie	PD	8	57,1		WISELER Claude	PCS	213	39,5
BAUSCH François	Les Verts	8	57,1		BAUSCH François	Les Verts	185	34,3
KRECKE Jeannot	POSL	7	50,0		MOSAR Laurent	PCS	178	33,0
HENCKES J-Y.	ADR	6	42,9		KRECKE Jeannot	POSL	150	27,8
LOSCHETTER Viviane	Les Verts	4	28,6		HELMINGER Paul	PD	137	25,4
ARENDT Patrizia	La Gauche	4	28,6		BETTENDORF Niki	PD	134	24,9
BEHM Léon	PCL	4	28,6		FLESCH Colette	PD	134	24,9
RUCKERT Joseph	PCL	3	21,4		BETTEL Xavier	PD	131	24,3
WISELER Claude	*PCS*	*2*	*14,3*		HENNICOT-SCH. E.	PCS	119	22,1

Figure 26 Circonscription Centre : Paires constituées avec le candidat qui reçoit le plus de voix de préférence de sa liste et triplets les plus fréquents

Dans le Nord, les associations les plus fréquentes parmi les têtes de liste sont plus différenciées que dans les autres circonscriptions, même si l'on constate que le recordman en voix de préférence, Charles Goerens du PD (présent sur plus de 43% des bulletins) est le plus souvent associé au vote pour Marie-Josée Jacobs et Camille Gira, les têtes de liste PCS et des Verts. En étudiant le classement relatif au vote pour Charles Goerens, on constate qu'on ne trouve pas de candidats socialistes (le premier arrive en… vingtième position), alors que quatre candidats PCS lui sont associés, ainsi que les têtes de liste des Verts et de l'ADR. En 1999 la première association était le fait d'un colistier et on trouvait la tête de liste ADR en seconde position. En 2004 la tête de liste PCS arrive en première place et l'association avec Jean-Pierre Koepp de l'ADR est divisée par deux par rapport aux 33% de 1999.

Dans le classement de Marie-Josée Jacobs on ne trouve pas non plus de candidats socialistes parmi les dix premiers (il faut aller jusqu'à la treizième association la plus fréquente pour trouver le meilleur « performer » socialiste). Le meilleur candidat de l'ADR n'y figure pas non plus (il arrive douzième) au contraire de la tête de liste des Verts. Ce qui frappe dans ce classement c'est la présence des huit co-listiers de Marie-Josée Jacobs, qui aura donc davantage tiré toute sa liste vers le haut qu'a pu le faire Charles Goerens, davantage tributaire des votes panachés inter-listes. Les candidats du PCS sont tous associés à leur tête de liste dans au moins des 17% des bulletins en faveur de Marie-Josée Jacobs, alors que ce taux n'est que de 7% dans le cas de la liste PD. Enfin, parmi les candidats les plus souvent associés à la paire Jacobs-Goerens figurent six colistiers de la première pour deux seulement du second.

Camille Gira, tête de liste des Verts, ne compte qu'un seul colistier dans les dix candidats les plus souvent associés à un suffrage en sa faveur. C'était déjà le cas en 1999, mais depuis lors ce classement a pris une dominante PCS (cinq candidats associés parmi les

dix). Notons qu'un électeur sur quatre dans le Nord a exprimé un vote en faveur de Camille Gira, il s'agit du second meilleur taux de pénétration des Verts toutes circonscriptions confondues.

La bonne implantation de Jean-Pierre Koepp, leader de l'ADR dans le Nord, avait déjà été constatée en 1999. Il figure en 2004 sur un bulletin sur cinq. Son score préférentiel, en recul, personnifie néanmoins celui de son parti. Sa force d'attraction de votes inter-listes a chuté, puisque l'on retrouve deux de ses colistiers parmi les quatre candidats (dont le premier) les plus souvent associés à des suffrages en sa faveur, alors que le premier colistier arrivait en cinquième place en 1999. On voit son nom chuter également dans les classements des autres têtes de liste : il passe de la deuxième à la neuvième place dans le top 10 de Charles Goerens, disparaît de celui de Marie-Josée Jacobs, de Camille Gira, et du meilleur « performer » du POSL. Il est même dépassé par son colistier dans le classement de Camille Gira.

Les cinq candidats les plus fréquemment associés au vote pour Romain Schneider (qui figure sur 14% des bulletins, soit le double de sa tête de liste POSL) proviennent d'autres listes et principalement du PCS. Ce n'était le cas que des trois premiers associés à Georges Wohlfart en 2004 (le vote en faveur de Jean-Pierre Koepp de l'ADR demeure en 2004 fortement associé à celui de Georges Wohlfart qui menait la liste en 1999). Il est intéressant de constater que le premier candidat associé au vote en faveur de Romain Schneider, qui est le maire de Wiltz, est Nico Loes du PCS, le maire de la commune voisine du Lac de la Haute Sûre. La notabilité locale semble donc avoir plus de poids que l'appartenance politique dans cette association. Les électeurs du POSL ont davantage voté pour trois ou quatre listes dans le Nord. On notera comme pour Marie-Josée Jacobs l'absence de tout candidat ADR dans les dix premiers.

Enfin, la faiblesse des effectifs pour les deux petits partis ne permet pas de tirer de conclusions fiables. Notons néanmoins que le vote pour le meilleur candidat en votes préférentiels de La gauche est surtout associé aux partis de gauche, et parmi ceux-ci surtout aux Verts, tandis que le vote pour la tête de liste FPL est surtout associé au vote alternatif (ADR, Les Verts et La Gauche).

PAIRES formées avec KOEPP Jean-Pierre, ADR (présent sur 19,8% des bulletins)					PAIRES formées avec GOERENS Charles, PD (présent sur 43,3% des bulletins)					PAIRES formées avec SCHNEIDER R., POSL (présent sur 14,2% des bulletins)			
COLOMBERA Jean	ADR	92	37,4		JACOBS M-J.	PCS	204	37,8		LOES Nico	PCS	52	29,4
GOERENS Charles	PD	88	35,8		CALMES Emile	PD	158	29,3		JACOBS M-Josée	PCS	50	28,2
JACOBS M-J.	PCS	72	29,3		SCHANK Marco	PCS	141	26,2		GOERENS Charles	PD	45	25,4
ENGELEN Jeff	ADR	50	20,3		GIRA Camille	Les Verts	134	24,9		GIRA Camille	Les Verts	43	24,3
WOHLFART G.	POSL	48	19,5		DURDU Agnès	PD	121	22,4		SCHANK Marco	PCS	42	23,7
KAES Ali	PCS	44	17,9		ETGEN Fernand	PD	119	22,1		WOHLFART G.	POSL	42	23,7
GIRA Camille	Les Verts	41	16,7		WEILER Lucien	PCS	101	18,7		HALSDORF C.	POSL	36	20,3
SCHANK Marco	PCS	41	16,7		KAES Ali	PCS	97	18		URBANY Pol	POSL	34	19,2
WEILER Lucien	PCS	41	16,7		KOEPP J-P.	ADR	88	16,3		BODEM Léon	POSL	33	18,6
METTENDORFF J.	ADR	39	15,9		BAULER André	PD	85	15,8		HAAGEN Claude	POSL	33	18,6

PAIRES formées avec GIRA Camille, Les Verts (présent sur 24,9% des bulletins)					PAIRES formées avec JACOBS Marie-Josée, PCS (présente sur 37,4% des bulletins)					PAIRES formées avec RIPPINGER Léon, La Gauche (présent sur 1% des bulletins)			
GOERENS Charles	PD	134	43,2		GOERENS Charles	PD	204	43,9		GIRA Camille	Les Verts	6	50
JACOBS M-J	PCS	111	35,8		SCHANK Marco	PCS	190	40,9		SCHNEIDER Romain	POSL	4	33,3
SCHANK Marco	PCS	89	28,7		WEILER Lucien	PCS	132	28,4		JACOBY Abbes	Les Verts	3	25
CALMES Emile	PD	75	24,2		KAES Ali	PCS	129	27,7		USELDINGER Arthur	La Gauche	3	25
THULL Marthy	Les Verts	54	17,4		JUNCKER Edmée	PCS	120	25,8		BILTGENHANSEN B.	La Gauche	2	16,7
COLOMBERA J.	ADR	50	16,1		LOES Nico	PCS	118	25,4		GOERENS Charles	PD	2	16,7
KAES Ali	PCS	45	14,5		GIRA Camille	Les Verts	111	23,9		FRERES Thomas	La Gauche	2	16,7
SCHMIT Charel	PCS	44	14,2		SCHAAF JeanPaul	PCS	108	23,2		WOHLFART Georges	POSL	2	16,7
SCHNEIDER R.	POSL	43	13,9		SCHMIT Charel	PCS	107	23		HALSDORF Claude	POSL	2	16,7
WEILER Lucien	PCS	43	13,9		FISCH Marc	PCS	78	16,8		THULL Marthy	Les Verts	2	16,7

PAIRES formées avec ERSFELD Jean, FPL (présent sur 0,6% des bulletins)					TRIPLETS formés avec la paire GOERENS-JACOBS (présente sur 16,4% des bulletins)			
GIRA Camille	Les Verts	3	42,9		SCHANK Marco	PCS	70	34,3
RIPPINGER Léon	La Gauche	2	28,6		GIRA Camille	Les Verts	60	29,4
GOERENS Charles	PD	2	28,6		CALMES Emile	PD	47	23
SCHMIT Charel	PCS	2	28,6		KAES Ali	PCS	44	21,6
COLOMBERA Jean	ADR	2	28,6		WEILER Lucien	PCS	42	20,6
KOEPP Jean-Pierre	ADR	2	28,6		SCHMIT Charel	PCS	37	18,1
JACOBY Abbes	Les Verts	1	14,3		SCHAAF JeanPaul	PCS	35	17,2
BILTGENHANSEN B.	La Gauche	1	14,3		JUNCKER Edmée	PCS	35	17,2
HALSDORF Claude	POSL	1	14,3		DURDU Agnès	PD	34	16,7
MARTIN Alain	La Gauche	1	14,3		KOEPP Jean-Pierre	ADR	31	15,2

Figure 27 Circonscription Nord : Paires constituées avec le candidat qui reçoit le plus de voix de préférence de sa liste et triplets les plus fréquents

Dans la circonscription Est, Fernand Boden, tête de liste du PCS a reçu des suffrages de plus de 43% des électeurs ayant émis un vote préférentiel. Il est le candidat associé le plus souvent au vote pour les têtes de liste de tous les autres partis, devançant ainsi les co-listiers de ces têtes de liste.[15] Parmi les bulletins où figure un vote pour Fernand Boden, on retrouve d'abord ses six colistiers, avant une association aux autres têtes de liste dans l'ordre du poids électoral des partis dans cette circonscription (PD, POSL, ADR, Les Verts). Il est évident que le candidat Boden a littéralement tiré la liste PCS vers le haut, dans un vote volontiers intra-liste (le vote intra-liste PCS est la formule la plus souvent choisie dans l'Est), mais qui fût malgré tout le plus souvent un vote pour deux partis, dans des formules différenciées (la plus populaire étant avec le PD) comme en témoigne aussi le fait que cinq candidats PCS figurent dans le top 10 des candidats les plus souvent associés à la paire inter-listes la plus souvent plébiscitée (Boden-Wagner)[16].

Les bulletins sur lesquels on trouve un vote en faveur de la tête de liste ADR, Robert Mehlen, (plus de 18% des bulletins) sont caractérisés par une distribution de votes pour les autres partis, en particulier le PCS (cinq candidats sur les dix les plus souvent associés à la tête de liste ADR). La tête de liste libérale apparaît avant le premier colistier ADR, puis vient la tête de liste socialiste juste avant le second colistier ADR, la tête de liste des Verts arrivant en septième place. Notons aussi que Robert Mehlen se trouve dans le classement des dix candidats le plus souvent associés au vote pour les autres têtes de liste (parmi les

[15] Il arrive à égalité avec le premier de liste socialiste dans les votes pour le meilleur candidat de La Gauche en termes de voix de préférence (ce candidat n'était pas tête de liste).
[16] Cette paire n'arrive qu'en septième position dans le classement en fonction des votes pour Fernand Boden, les paires de candidats les plus fréquentes étant celles qui associent des candidats PCS (et en particulier comprenant leur tête de liste) entre eux.

autres têtes de liste, seuls Fernand Boden et Carlo Wagner réalisent la même performance), et aussi très souvent sur les bulletins où figure un vote pour le tandem Boden-Wagner. L'implantation locale et la notabilité de ce candidat lui auront donc valu de figurer principalement sur des bulletins où l'on retrouve des votes pour des candidats de deux ou trois listes, sans pour autant que d'autres candidats ADR bénéficient du même traitement.

On trouve davantage de colistiers parmi les bulletins où figure un vote pour la tête de liste PD, (c'est-à-dire plus d'un bulletin sur quatre) que dans le cas de l'ADR, mais à nouveau ce qui frappe est la présence massive de candidats PCS parmi les candidats les plus souvent associés à Carlo Wagner : on trouve en effet autant de candidats PD que de candidats PCS associés au vote pour la tête de liste libérale. Dans 38% des cas où son nom est coché, celui de Fernand Boden l'est aussi. Si la tête de liste des Verts figure de justesse dans le top 10 des candidats associés au vote pour Carlo Wagner, on ne trouve en revanche aucun socialiste, tandis que la tête de liste ADR, Robert Mehlen arrive en sixième place.

Jos Scheuer, tête de liste du POSL voit cinq de ses colistiers associés à son score personnel (plus d'un électeur sur cinq a voté pour la tête de liste socialiste), et si son nom n'apparaissait pas dans le classement des dix candidats les plus associés au vote pour Carlo Wagner, ce dernier figure en quatrième position dans celui de Jos Scheuer. En revanche l'association avec le premier de la liste verte, Henri Kox, n'entre pas dans le top 10[17].

Le vote pour la tête de liste des Verts est très peu associé au vote pour des candidats POSL, et très fortement (plus encore que celui du PD) lié au vote pour un candidat PCS, avec cinq candidats de cette formation figurant dans le classement. Malgré un score assez proche de celui de la tête de liste ADR, Henri Kox apparaît systématiquement plus bas dans les différents classements, les proximités idéologiques avec certains partis ne permettant pas de surmonter un déficit de notabilité régionale du candidat vert.

Le vote préférentiel pour les candidats de La Gauche est anecdotique dans l'Est (le meilleur figure sur moins d'1% des bulletins).

On notera donc dans la plus petite circonscription que le centre de gravité politique reste marqué à la droite du spectre politique, avec le PCS, le PD et l'ADR qui comptent parmi leurs rangs des notables souvent associés par les électeurs sur leurs bulletins de vote. En 2004 le vote intra-liste PCS est la formule la plus fréquemment choisie par l'électeur et on note des associations privilégiées avec le parti chrétien-social pour les votes en faveur PD et l'ADR. Ces derniers se privilégient aussi mutuellement (en tout cas au niveau des têtes de liste) par rapport à des associations avec des partis de gauche, qu'il s'agisse du POSL ou des Verts. Ces deux derniers partis ne sont pas seulement les victimes des panachages exclusifs du PCS et des votes inter-listes de type « centre-droit », ils sont aussi incapables de compenser ce handicap par un recours massif au vote inter-listes « de gauche », comme en atteste le manque d'associations entre candidats socialistes et verts. En 1999 on observait un vote intra-liste très fort au PCS et au PD. Pour ce dernier, la situation a fortement changé en 2004, tandis que les associations avec le vote pour la tête de liste du PCS, si elles sont comme en 1999 avant tout le fait de colistiers, semblent désormais plus diversifiées, le vote pour Fernand Boden séduisant aussi près de 40% (soit deux fois plus qu'aux dernières élections) des électeurs qui votent pour Carlo Wagner, le leader du parti rival dans l'Est. On constate aussi une plus grande intégration de la tête de liste des Verts, qui n'apparaissait pas dans les classements des quatre autres grands partis en 1999.

[17] On trouve l'association Scheuer-Kox en 12ème position dans le classement selon le vote pour la tête de liste socialiste.

PAIRES formées avec MEHLEN Robert, ADR (présent sur 18,2% des bulletins)					PAIRES formées avec WAGNER Carlo, PD (présent sur 27,3% des bulletins)					PAIRES formées avec SCHEUER Jos, POSL (présent sur 21,2% des bulletins)			
BODEN Fernand	PCS	58	36,7		BODEN Fernand	PCS	90	38,0		BODEN Fernand	PCS	71	38,6
WAGNER Carlo	PD	47	29,7		NAGEL Maggy	PD	73	30,8		BONBLET Luc	POSL	57	31,0
SCHAACK Christian	ADR	32	20,3		BELLING Jeannot	PD	60	25,3		STEFANETTI Gust	POSL	56	30,4
FRANK Marie-Josée	PCS	29	18,4		BONIFAS Jeannot	PD	54	22,8		WAGNER Carlo	PD	32	17,4
SCHEUER Jos	POSL	28	17,7		CLEMENT Lucien	PCS	49	20,7		ERNSTER Francine	POSL	30	16,3
DÜSSELDORF Guy	ADR	27	17,1		MEHLEN Robert	ADR	47	19,8		MEHLEN Robert	ADR	28	15,2
CLEMENT Lucien	PCS	27	17,1		MODERT Octavie	PCS	46	19,4		BREDEN John	POSL	28	15,2
KOX Henri	Les Verts	25	15,8		HARTMANN André	PD	43	18,1		MODERT Octavie	PCS	27	14,7
HETTOGAASCH F.	PCS	23	14,6		FRANK Marie-Josée	PCS	41	17,3		FRANK Marie-Josée	PCS	25	13,6
LEONARDY Aly	PCS	23	14,6		KOX Henri	Les Verts	38	16,0		SCHNEIDER Sacha	POSL	25	13,6

PAIRES formées avec KOX Henri, Les Verts (présent sur 17,3% des bulletins)					PAIRES formées avec BODEN Fernand, PCS (présent sur 43,8% des bulletins)					PAIRES formées avec HOFFMANN Armand, La Gauche (présent sur 0,6% des bulletins)			
BODEN Fernand	PCS	53	35,3		CLEMENT Lucien	PCS	142	37,4		SCHEUER Jos	POSL	3	60,0
CLEMENT Lucien	PCS	40	26,7		FRANK Marie-Josée	PCS	122	32,1		BODEN Fernand	PCS	3	60,0
WAGNER Carlo	PD	38	25,3		MODERT Octavie	PCS	121	31,8		CLASEN Georges	La Gauche	2	40,0
VAN WESTEROP Adri	Les Verts	38	25,3		HETTOGAASCH Françoise	PCS	106	27,9		MEHLEN Robert	ADR	1	20,0
HETTOGAASCH F.	PCS	29	19,3		BOHNENBERGER Gast	PCS	106	27,9		KOX Henri	Les Verts	1	20,0
MODERT Octavie	PCS	28	18,7		LEONARDY Aly	PCS	97	25,5		TREDEMYCESARINI I.	La Gauche	1	20,0
AENDEKERK Raymond	Les Verts	28	18,7		WAGNER Carlo	PD	90	23,7		WAGNER Carlo	PD	1	20,0
MEHLEN Robert	ADR	25	16,7		SCHEUER Jos	POSL	71	18,7		STEFANETTI Gust	POSL	1	20,0
SCHEUER Jos	POSL	22	14,7		MEHLEN Robert	ADR	58	15,3		KONSBRUCK Paul	Les Verts	1	20,0
FRANK Marie-Josée	PCS	22	14,7		KOX Henri	Les Verts	53	13,9		TIBESART Théodore	La Gauche	1	20,0

TRIPLETS formés avec la paire WAGNER-BODEN (présente sur 10,4% des bulletins)				
CLEMENT Lucien	PCS	28	31,1	
MEHLEN Robert	ADR	24	26,7	
FRANK Marie-Josée	PCS	23	25,6	
NAGEL Maggy	PD	19	21,1	
MODERT Octavie	PCS	19	21,1	
SCHEUER Jos	POSL	17	18,9	
HETTOGAASCH F.	PCS	16	17,8	
BOHNENBERGER Gast	PCS	12	13,3	
KOX Henri	Les Verts	11	12,2	
BELLING Jeannot	PD	11	12,2	

Figure 28 Circonscription Est : Paires constituées avec le candidat qui reçoit le plus de voix de préférence de sa liste et triplets les plus fréquents

5.9 Analyse multivariée des bulletins

5.9.1 Introduction

L'analyse multivariée permet de donner une vue plus synthétique à l'analyse des bulletins. Deux méthodes complémentaires seront appliquées aux échantillons[18] :

1) Le fait d'être réunis sur un même bulletin est interprété comme une proximité. Nous présenterons d'abord une matrice de proximité qui reprend pour chaque paire de partis le nombre de bulletins sur lesquels ils figurent simultanément. Grâce à une analyse factorielle des correspondances, les distances entre les partis sont représentées par la projection sur plusieurs axes, appelés facteurs. Le tableau des valeurs propres indique la contribution du facteur à l'inertie totale, c'est-à-dire l'information contenue dans le tableau. La contribution des fréquences actives indique la contribution d'un parti à la formation de l'axe (la somme pour chaque axe étant 100.) Le cosinus carré mesure la qualité de la représentation d'un parti sur un axe (la somme en ligne est égale à 1.)

Ensuite seront présentés les quatre premiers axes à l'aide de deux plans.

La même analyse a été effectuée sur une matrice reprenant les inter-panachages entre candidats. Ce que nous venons de dire pour les partis vaut aussi pour les candidats ou plutôt pour les nuages formés par les candidats appartenant à un même parti. Pour faciliter la lisibilité des plans factoriels nous avons indiqué seulement le nom des premiers de chaque liste. Les autres candidats étant représentés par le sigle de leur parti. Des ellipses, circonscrivant (en principe[19]) tous les candidats (points) d'un même parti, ont été ajoutées. La grille de lecture suivante pourra guider le lecteur :

- Deux candidats sont d'autant plus proches qu'ils ont été réunis sur plus de bulletins ;
- Comme les électeurs votent le plus souvent pour plusieurs candidats d'un même parti, ce qui est évident dans les votes intra-liste mais aussi dans la grande majorité des votes inter-listes, les candidats d'un même parti ont tendance à se trouver sur un même bulletin et sont donc proches les uns des autres dans notre analyse ; ils seront regroupés dans un nuage circonscrit par une ellipse;
- Le candidat ayant obtenu beaucoup de votes inter-listes sortira du nuage de ses colistiers et si les électeurs le réunissent sur leur bulletin principalement avec les candidats d'un parti donné, il sera attiré par le nuage de ce parti ;
- Si un candidat avait obtenu des voix sur tous les bulletins, il se trouverait au centre du graphique. Les candidats «attrape-tout » sont donc attirés vers le centre ;
- Attention : Deux nuages superposés dans un plan peuvent être séparés par une autre dimension, d'où l'utilité de prendre en compte les deux plans factoriels, voire de se rapporter à d'autres axes (que nous ne reproduisons pas ici).

2) Par la classification ascendante hiérarchique, les partis qui ont eu le plus de voix par les mêmes électeurs, sont réunis dans une même classe. Les autres partis s'y ajoutent selon la similitude de leurs électorats, donc le nombre de panachages inter-listes. Ces classes peuvent être représentées par un arbre communément appelé un dendrogramme. La position de la barre verticale reliant deux branches est une mesure de la similitude. Son déplacement vers la gauche signifie une moins grande similitude.

[18] Pour le détail de ces méthodes on se reportera à Fehlen, Fernand, Piroth, Isabelle & Poirier Philippe, op.cit, p255, 2000.
[19] À l'exception de quelques têtes de liste (p.ex. Gast Gybérien).

5.9.2 Circonscription du Sud

a) L'analyse des listes

	ADR	PD	POSL	Verts	PCS	Gauche	PCL
ADR	498	365	216	408	84	75	0
PD	365	888	556	404	779	139	84
POSL	216	556	1551	658	1131	257	138
Les Verts	408	404	658	875	725	218	100
PCS	84	779	1131	725	1807	250	138
La Gauche	75	139	257	218	250	337	91
PCL	0	84	138	100	138	91	182

Tableau des valeurs propres

Numéro	Valeur propre	Pourcentage	Pourcentage cumulé
1	0,1200	48,63	48,63
2	0,0661	26,77	75,40
3	0,0286	11,58	86,98
4	0,0195	7,90	94,88
5	0,0122	4,94	99,82
6	0,0004	0,18	100,00

Coordonnées des fréquences actives

Libellé de la variable	Poids relatif	Distance à l'origine	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
ADR	8,33	0,87640	-0,92	0,14	0,00	-0,05	-0,03
PD	16,26	0,12892	-0,18	-0,11	-0,25	0,12	-0,07
POSL	22,80	0,09069	0,17	-0,11	0,13	-0,12	-0,14
Les Verts	17,14	0,08390	-0,18	0,07	0,12	-0,09	0,16
PCS	24,86	0,12016	0,25	-0,21	-0,04	0,06	0,09
La Gauche	6,91	0,53620	0,20	0,56	0,25	0,34	-0,06
PCL	3,71	1,37313	0,60	0,85	-0,45	-0,30	0,02

Contributions des fréquences actives

Libellé de la variable	Poids relatif	Distance à l'origine	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
ADR	8,33	0,87640	59,09	2,42	0,00	1,15	0,70
PD	16,26	0,12892	4,47	2,89	35,71	12,73	7,42
POSL	22,80	0,09069	5,33	3,99	12,83	17,54	37,34
Les Verts	17,14	0,08390	4,54	1,19	8,72	6,50	34,99
PCS	24,86	0,12016	13,21	16,04	1,15	4,35	17,53
La Gauche	6,91	0,53620	2,30	33,03	15,10	40,77	1,86
PCL	3,71	1,37313	11,06	40,45	26,49	16,97	0,17

Cosinus carrés des fréquences actives

Libellé de la variable	Poids relatif	Distance à l'origine	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
ADR	8,33	0,87640	0,97	0,02	0,00	0,00	0,00
PD	16,26	0,12892	0,26	0,09	0,49	0,12	0,04
POSL	22,80	0,09069	0,31	0,13	0,18	0,17	0,22
Les Verts	17,14	0,08390	0,38	0,05	0,17	0,09	0,30
PCS	24,86	0,12016	0,53	0,35	0,01	0,03	0,07
La Gauche	6,91	0,53620	0,07	0,59	0,12	0,21	0,01
PCL	3,71	1,37313	0,26	0,52	0,15	0,07	0,00

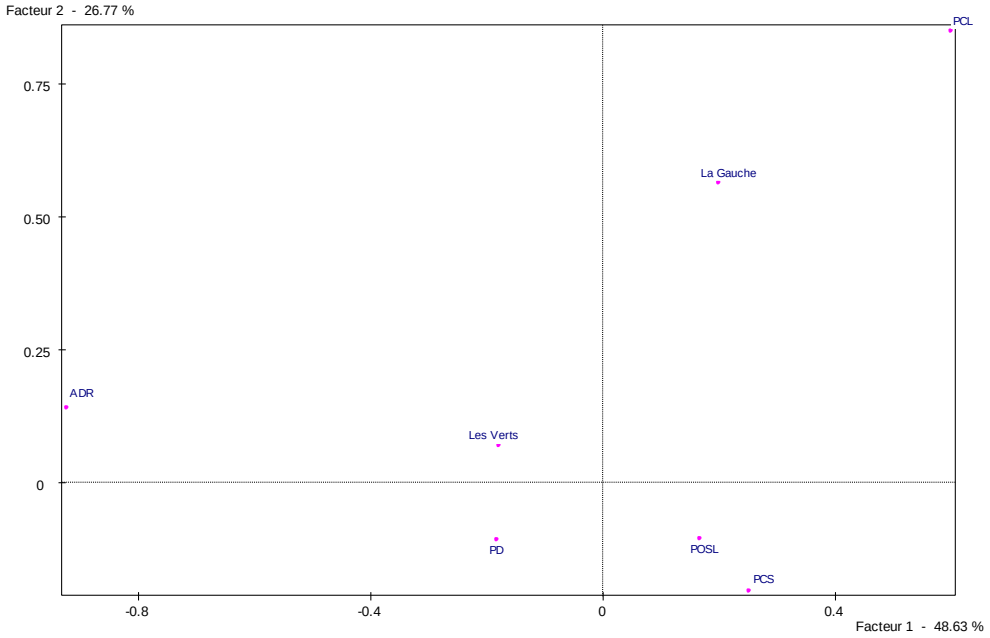

Figure 29 Partis – Circonscription Sud - Premier plan factoriel

Le premier axe, qui a lui seul représente presque la moitié de l'information, est caractérisé par l'opposition entre l'ADR et le PCL. Ceci n'a rien d'étonnant étant donné qu'aucun électeur de l'ADR n'a accordé des voix à la formation communiste. C'est l'axe qui oppose les extrêmes. Le deuxième axe est constitué par l'opposition entre les partis de la gauche radicale (la Gauche et le PCL) d'un côté et le PCS (et dans une moindre mesure le POSL et le parti libéral) de l'autre côté. Dans ce plan reprenant l'axe 1 et l'axe 2 le PCS et le POSL sont très proches, ce qui illustre le fait qu'ils sont réunis sur de nombreux votes inter-listes.

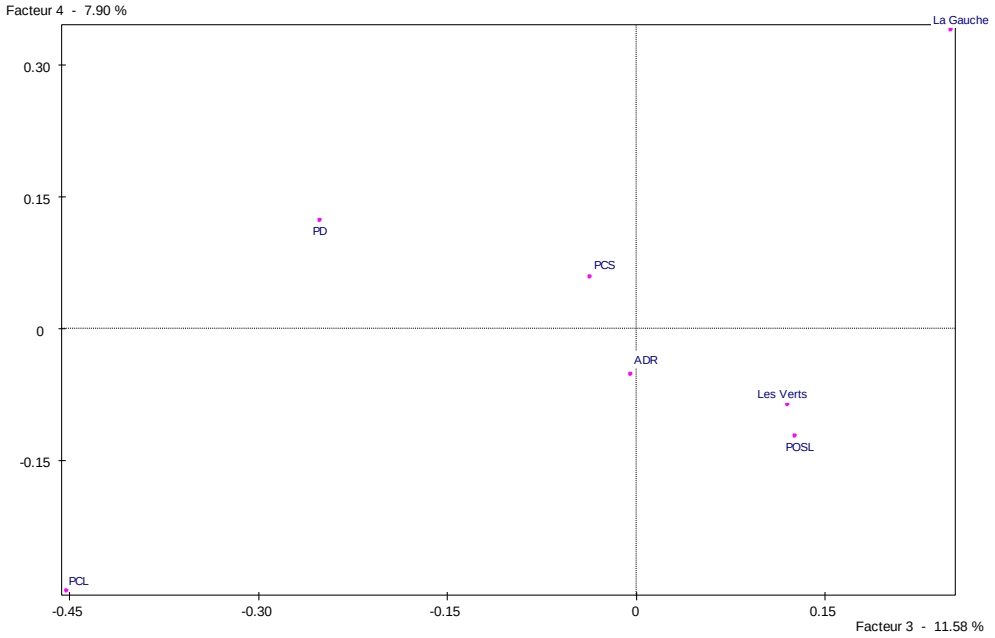

Figure 30 Partis – Circonscription Sud - Deuxième plan factoriel

Très proches dans le premier plan, les deux partis à la « gauche de la gauche » se trouvent séparés sur le troisième axe. Et c'est justement cet éloignement qui est l'élément constitutif de cet axe. Sur cet axe, le parti libéral est bien représenté et se situe du côté du

PCL. Le quatrième axe est toujours déterminé par l'opposition des deux partis de la gauche radicale. Sur cet axe le parti libéral et le POSL sont bien représentés.

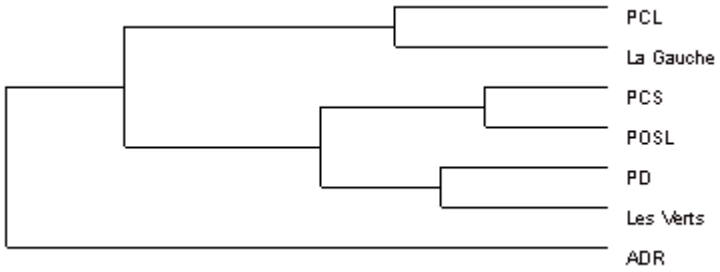

Figure 31 Partis – Circonscription Sud – Dendrogramme

Le dendrogramme pour la circonscription du Sud fait clairement apparaître la proximité (par panachage inter-listes) entre le PCS et le POSL. Le couple libéral et vert forme avec les deux premiers le quadruplet des partis établis.

b) L'analyse des candidats

Le premier plan qui représente 32% de toute l'information contenu dans le tableau des inter-panachages est marqué par une opposition droite-gauche par son premier axe. L'ADR se trouve sur celui-ci du même côté que les deux partis de la gauche radicale. Le deuxième axe lui fait cependant prendre ses distances avec ceux-ci, plus avec la Gauche qu'avec le PCL. Dans le premier plan Gast Gybérien apparaît clairement comme le candidat le plus central, donc celui qui est le plus éligible pour ceux qui apportent leur vote principal à d'autres partis. Ceci s'explique par sa notabilité locale en tant que maire et aussi à son statut de tête de liste. Le troisième axe oppose clairement l'ADR aux deux formations de la gauche radicale.

Le deuxième plan (avec 19% de l'inertie) donne une position centrale au POSL dessinant l'image d'une fleur à quatre pétales. Les quatre feuilles étant le PCS opposé au PD et à l'ADR qui fait contrepoids aux trois autres partis réunis.

Mais le véritable parti « attrape-tout » du Sud semble être le parti vert, dont les candidats occupent une position centrale dans les deux plans. Ces plans montrent que leurs candidats obtiennent des voix aussi bien parmi les électeurs de gauche que de droite, avec cependant une certaine préférence parmi l'électorat de gauche, pour ne pas dire de la Gauche. On remarquera la position d'André Hoffmann, de la Gauche, qui se retrouve dans les deux plans à l'intérieur du nuage des Verts, preuve (s'il en fallait une) que son rayonnement dépasse de loin celui de son parti. Sur les trois premiers axes le PCS et le parti libéral se trouvent relativement proches Le quatrième les oppose cependant.

Figure 32 Candidats –Circonscription Sud – Premier plan factoriel

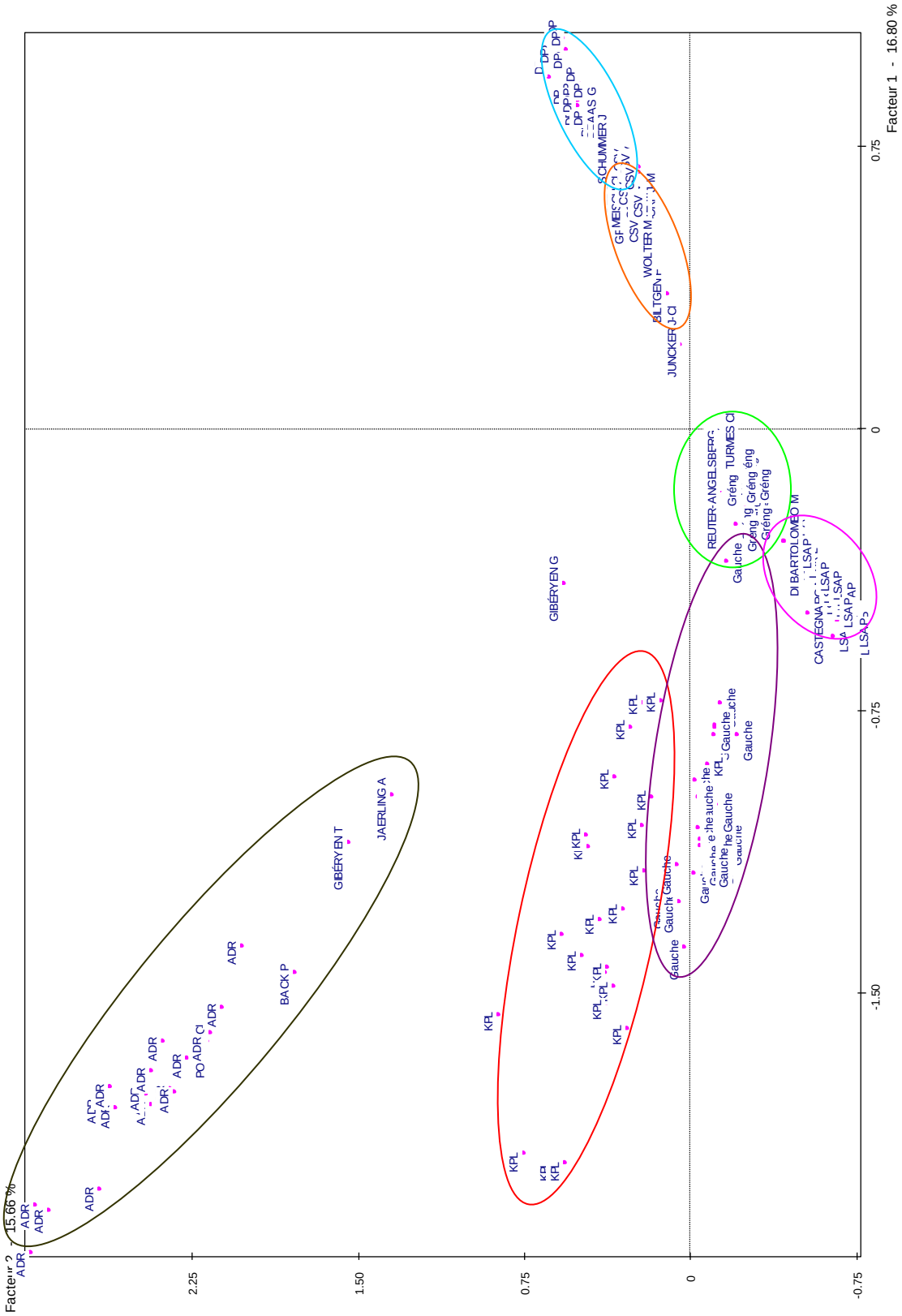

Figure 33 Candidats –circonscription Sud – Deuxième plan factoriel

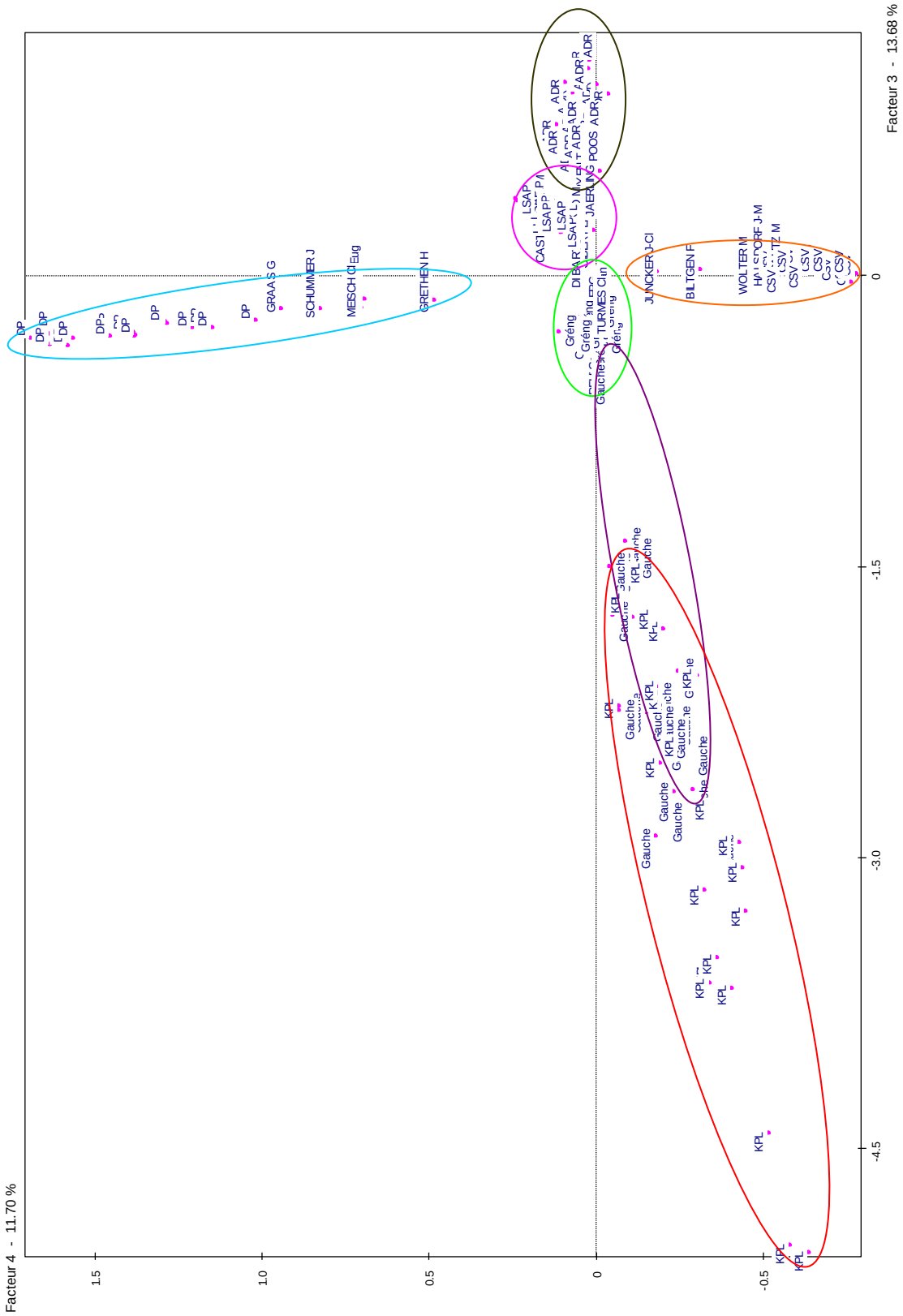

5.9.3 Circonscription du Centre

a) L'analyse des listes

	PCL	Gauche	Verts	POSL	PD	PCS	ADR
PCL	49	23	30	39	34	33	18
La Gauche	23	121	81	84	69	73	24
Les Verts	30	81	697	457	467	550	126
POSL	39	84	457	881	556	670	169
PD	34	69	467	556	1076	883	172
PCS	33	73	550	670	883	1299	208
ADR	18	24	126	169	172	208	256

Tableau des valeurs propres

Numéro	Valeur propre	Pourcentage	Pourcentage cumulé
1	0,0789	40,47	40,47
2	0,0447	22,92	63,39
3	0,0275	14,09	77,48
4	0,0219	11,24	88,72
5	0,0150	7,69	96,41
6	0,0070	3,59	100,00

Coordonnées des fréquences actives

Libellé de la variable	Poids relatif	Distance à l'origine	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
PCL	1,62	2,71085	1,28	0,21	0,94	-0,37	0,08
Gauche	3,41	1,58009	1,12	-0,28	-0,33	0,38	-0,05
Verts	17,31	0,09722	0,02	-0,10	-0,14	-0,17	0,19
POSL	20,53	0,06617	0,00	-0,02	-0,06	-0,15	-0,20
PD	23,41	0,06174	-0,13	-0,06	0,11	0,12	0,03
PCS	26,71	0,04447	-0,14	-0,04	0,06	0,07	0,00
ADR	6,99	0,57693	0,07	0,74	-0,13	0,07	0,04

Contributions des fréquences actives

Libellé de la variable	Poids relatif	Distance à l'origine	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
PCL	1,62	2,71085	33,82	1,55	52,15	10,01	0,65
Gauche	3,41	1,58009	53,83	6,10	13,41	22,58	0,57
Verts	17,31	0,09722	0,13	3,91	12,41	23,63	42,48
POSL	20,53	0,06617	0,00	0,22	3,10	19,74	54,43
PD	23,41	0,06174	5,18	1,73	10,55	16,46	1,13
PCS	26,71	0,04447	6,59	0,86	3,83	6,00	0,02
ADR	6,99	0,57693	0,45	85,63	4,54	1,58	0,72

Cosinus carrés des fréquences actives

Libellé de la variable	Poids relatif	Distance à l'origine	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
PCL	1,62	2,71085	0,61	0,02	0,33	0,05	0,00
Gauche	3,41	1,58009	0,79	0,05	0,07	0,09	0,00
Verts	17,31	0,09722	0,01	0,10	0,20	0,31	0,38
POSL	20,53	0,06617	0,00	0,01	0,06	0,32	0,60
PD	23,41	0,06174	0,28	0,05	0,20	0,25	0,01
PCS	26,71	0,04447	0,44	0,03	0,09	0,11	0,00
ADR	6,99	0,57693	0,01	0,95	0,03	0,01	0,00

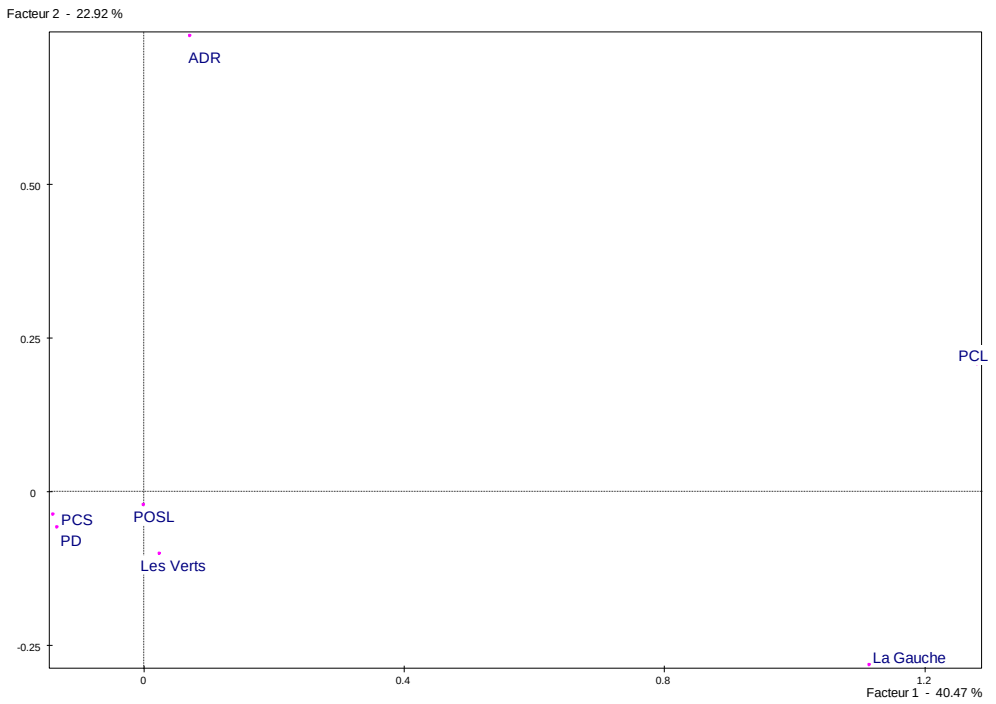

Figure 34 Partis – Circonscription Centre - Premier plan factoriel

Le premier axe oppose le PCL et la Gauche, d'un côté, au PCS. Le deuxième axe démarque l'ADR de tous les autres partis.

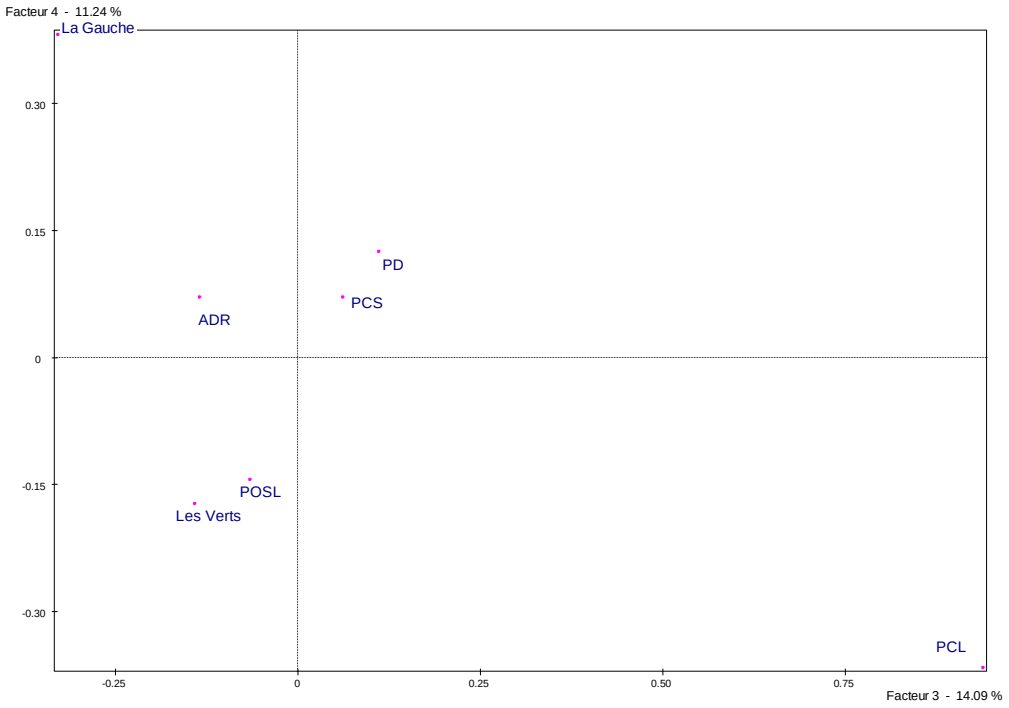

Figure 35 Partis – Circonscription Centre - Premier plan factoriel

Le troisième axe est défini par le PCL. Sur cet axe le parti libéral et les Verts sont bien représentés. Le quatrième axe marque une opposition entre la Gauche et les Verts.

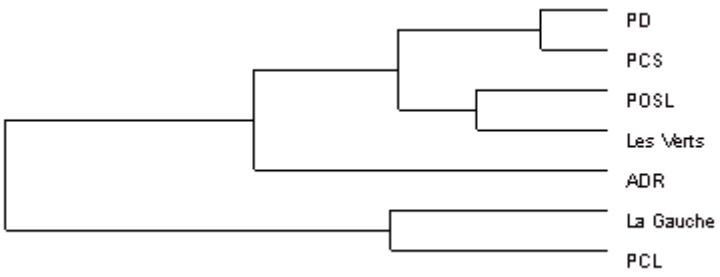

Figure 36 Partis – Circonscription Centre – Dendrogramme

Le dendrogramme montre bien la différence entre la circonscription du Sud et celle du Centre. Au Centre les panachages inter-listes sont plus fréquents entre le PCS et le PD. Ces deux forment une paire à laquelle s'oppose la paire Verts-POSL. L'ADR est plus proche de ces quatre grands partis que la paire des deux partis de gauche radicale.

b) L'analyse des candidats

Une analyse préalable – que nous ne reproduisons pas – montre un premier axe opposant les deux partis de la gauche radicale de tous les autres partis et un deuxième axe qui oppose la formation communiste aux autres partis. Ces axes représentent à eux deux 29% de l'inertie totale. Nous préférons présenter pour la circonscription du Centre une analyse qui ne prend pas en compte la Gauche et le PCL, ce qui permet de mieux faire ressortir les différences entre les autres partis. Les quatre premiers axes de cette nouvelle analyse des correspondances représentent 69% de toute l'information.

Le premier axe est défini par l'opposition entre PCS et PD, d'un côté, et les Verts et le POSL, de l'autre. Sur cet axe l'ADR se trouve du côté de ces deux derniers, il se démarque cependant de ceux-ci sur le deuxième axe. Le premier plan factoriel représentant 39% de l'inertie montre deux paires de nuages plus ou moins fortement superposés correspondant respectivement aux panachages inter-listes PCS-PD et POSL-Les Verts. Situation qui est cependant à nuancer : Le troisième axe avec 17% de l'inertie sépare les candidats du POSL et ceux des Verts tandis que le quatrième axe avec 13% sépare le nuage du PCS et celui du parti libéral.

L'ADR déjà bien démarqué des autres partis dans le premier plan se trouve au centre du deuxième.

Les têtes de listes se trouvent attirées par le centre. Ceci est particulièrement vrai pour François Bausch sur le premier axe.

Figure 37 Candidats –Circonscription Centre – Premier plan factoriel

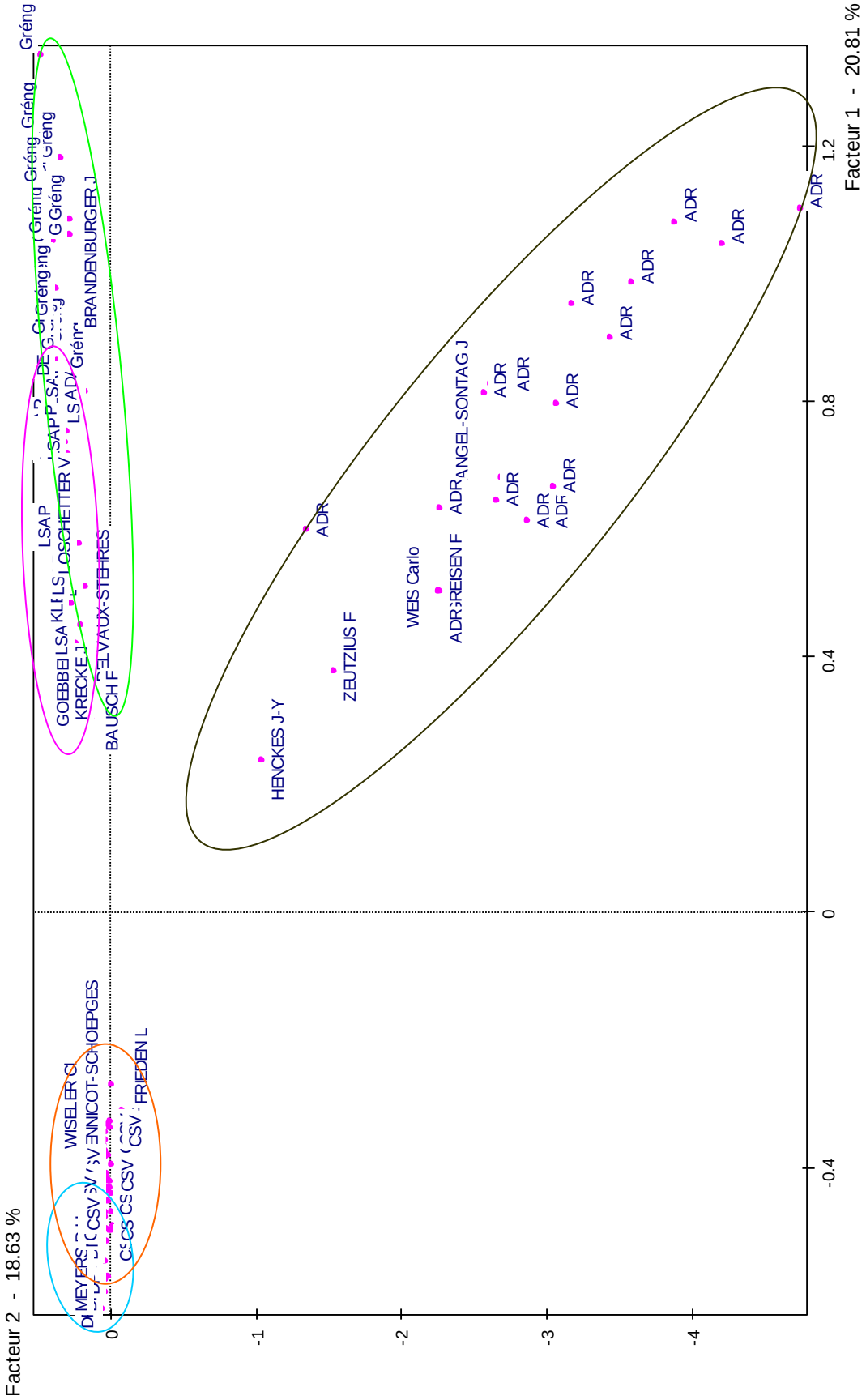

Figure 38 Candidats –Circonscription Centre – Deuxième plan factoriel

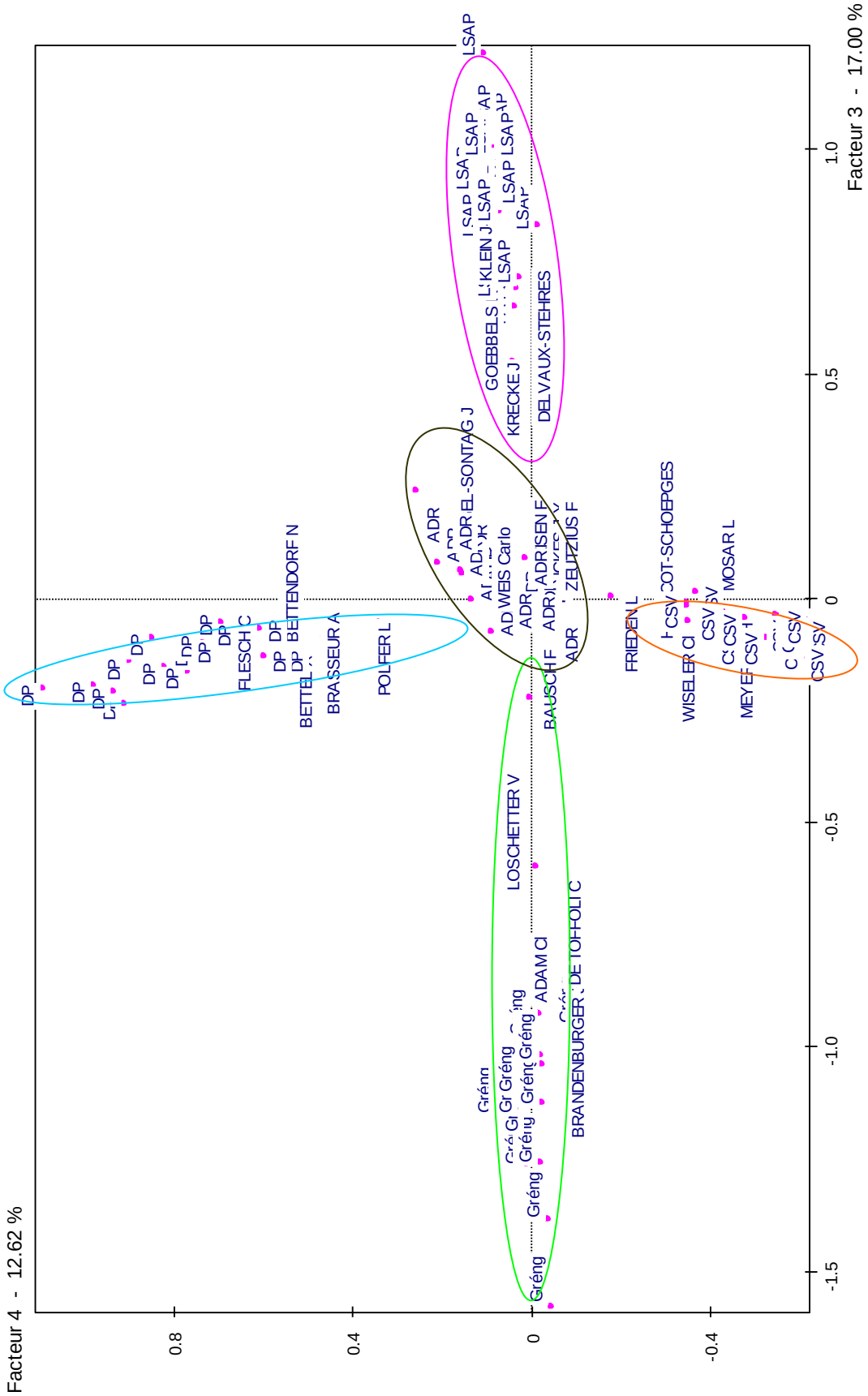

5.9.4 Circonscription du Nord

a) L'analyse des listes

	Gauche	Verts	POSL	PD	PCS	ADR	FPL
La Gauche	47	36	22	22	30	21	10
Les Verts	36	408	189	245	293	119	16
POSL	22	189	472	254	315	179	18
PD	22	245	254	745	548	235	26
PCS	30	293	315	548	880	266	28
ADR	21	119	179	235	266	404	21
FPL	10	16	18	26	28	21	38

Tableau des valeurs propres

Numéro	Valeur propre	Pourcentage	Pourcentage cumulé
1	0,0816	32,28	32,28
2	0,0546	21,62	53,91
3	0,0453	17,93	71,84
4	0,0339	13,44	85,28
5	0,0237	9,39	94,67
6	0,0135	5,33	100,00

Coordonnées des fréquences actives

Libellé de la variable	Poids relatif	Distance à l'origine	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
Gauche	2,14	2,64727	1,41	0,28	-0,09	0,57	-0,49
Verts	14,87	0,22162	0,12	0,36	-0,09	0,02	0,27
POSL	16,50	0,19018	-0,02	0,00	-0,33	-0,25	-0,14
PD	23,63	0,09393	-0,15	0,01	0,21	0,03	-0,06
PCS	26,88	0,06201	-0,12	0,04	0,13	0,01	-0,06
ADR	14,18	0,27905	0,00	-0,44	-0,17	0,21	0,12
FPL	1,79	2,97563	1,24	-0,60	0,64	-0,77	0,26

Contributions des fréquences actives

Libellé de la variable	Poids relatif	Distance à l'origine	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
Gauche	2,14	2,64727	52,47	3,14	0,35	20,34	21,49
Verts	14,87	0,22162	2,62	34,46	2,78	0,23	44,83
POSL	16,50	0,19018	0,09	0,00	40,01	29,41	12,79
PD	23,63	0,09393	6,36	0,07	22,34	0,59	3,07
PCS	26,88	0,06201	4,59	0,73	9,34	0,07	3,89
ADR	14,18	0,27905	0,00	49,96	8,89	18,05	8,92
FPL	1,79	2,97563	33,87	11,65	16,29	31,32	5,01

Cosinus carrés des fréquences actives

Libellé de la variable	Poids relatif	Distance à l'origine	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
Gauche	2,14	2,64727	0,76	0,03	0,00	0,12	0,09
Verts	14,87	0,22162	0,06	0,57	0,04	0,00	0,32
POSL	16,50	0,19018	0,00	0,00	0,58	0,32	0,10
PD	23,63	0,09393	0,23	0,00	0,46	0,01	0,03
PCS	26,88	0,06201	0,22	0,02	0,25	0,00	0,06
ADR	14,18	0,27905	0,00	0,69	0,10	0,15	0,05
FPL	1,79	2,97563	0,52	0,12	0,14	0,20	0,02

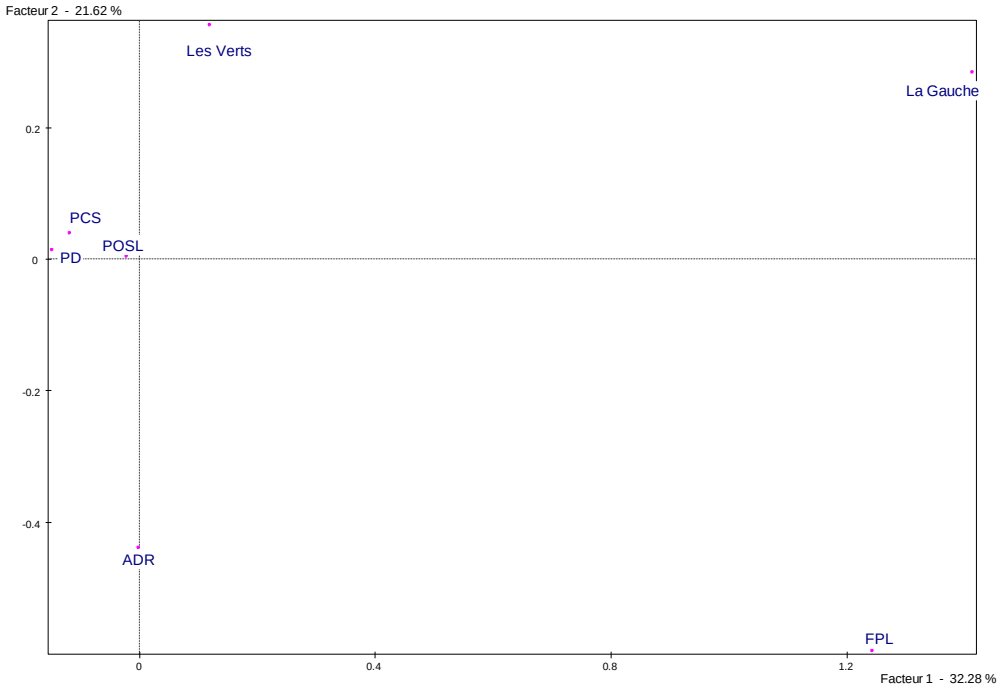

Figure 39 Partis – Circonscription Nord - Premier plan factoriel

Le PCL ne se présente pas dans la circonscription du Nord, mais comme la liste FPL le remplace comme parti protestataire le nombre de partis est le même. Le premier axe est défini par l'opposition entre les deux partis protestataires, la Gauche et le FPL, et les autres partis. Le deuxième axe est marqué par l'opposition entre ADR et Les Verts. On remarquera que la Gauche se trouve du côté des Verts et le FPL du côté de l'ADR. Ceci est dû aux électeurs qui réunissent ces deux paires sur leurs bulletins.

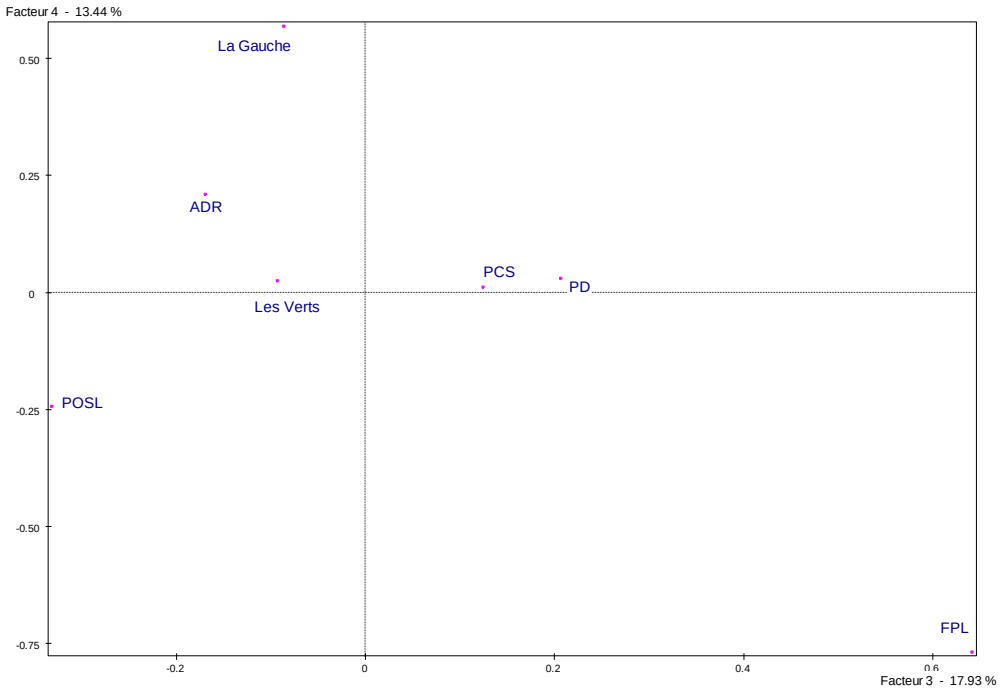

Figure 40 Partis – Circonscription Nord - Deuxième plan factoriel

L'opposition entre le POSL et le parti libéral marque le troisième axe, tandis que le quatrième oppose le POSL au FPL.

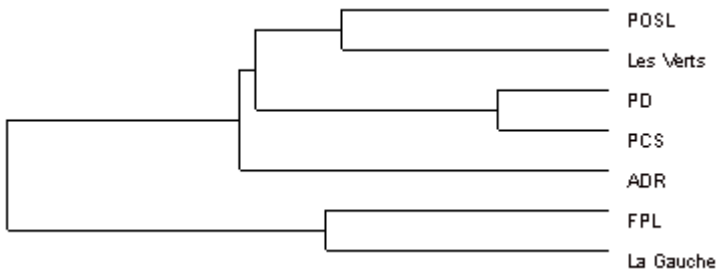

Figure 41 Partis – Circonscription du Nord - Dendrogramme

Pour les quatre grands partis on retrouve la même structure que dans la circonscription du Centre. L'ADR bénéficie de plus de votes panachés des électeurs des grands partis que la Gauche et le FPL, qui se retrouvent quant à eux à la marge du système. À la liste éphémère du FPL revient le rôle joué par le PCL au Centre.

b) L'analyse des candidats

Le premier axe oppose l'ADR à tous les autres partis, tandis que le deuxième oppose le parti démocrate chrétien et le parti libéral aux autres partis. Avec 24% de l'inertie, le plan formé par ces deux premiers axes donne une image triangulaire de la circonscription. À l'ADR et aux deux partis traditionnels s'oppose un troisième pôle protestataire assez hétéroclite de quatre partis qui d'ailleurs éclate si l'on prend en compte les deux axes suivants.

Le troisième axe sépare les deux partis protestataires du POSL et le quatrième ces mêmes partis des Verts. Ces deux axes forment le deuxième plan qui montre un autre aspect du vote nordiste : autour de quatre partis (le PCS, le PD les Verts et l'ADR) gravitent le POSL d'un côté et les deux petits partis protestataires de l'autre.

Figure 42 Candidats –Circonscription Nord – Premier plan factoriel

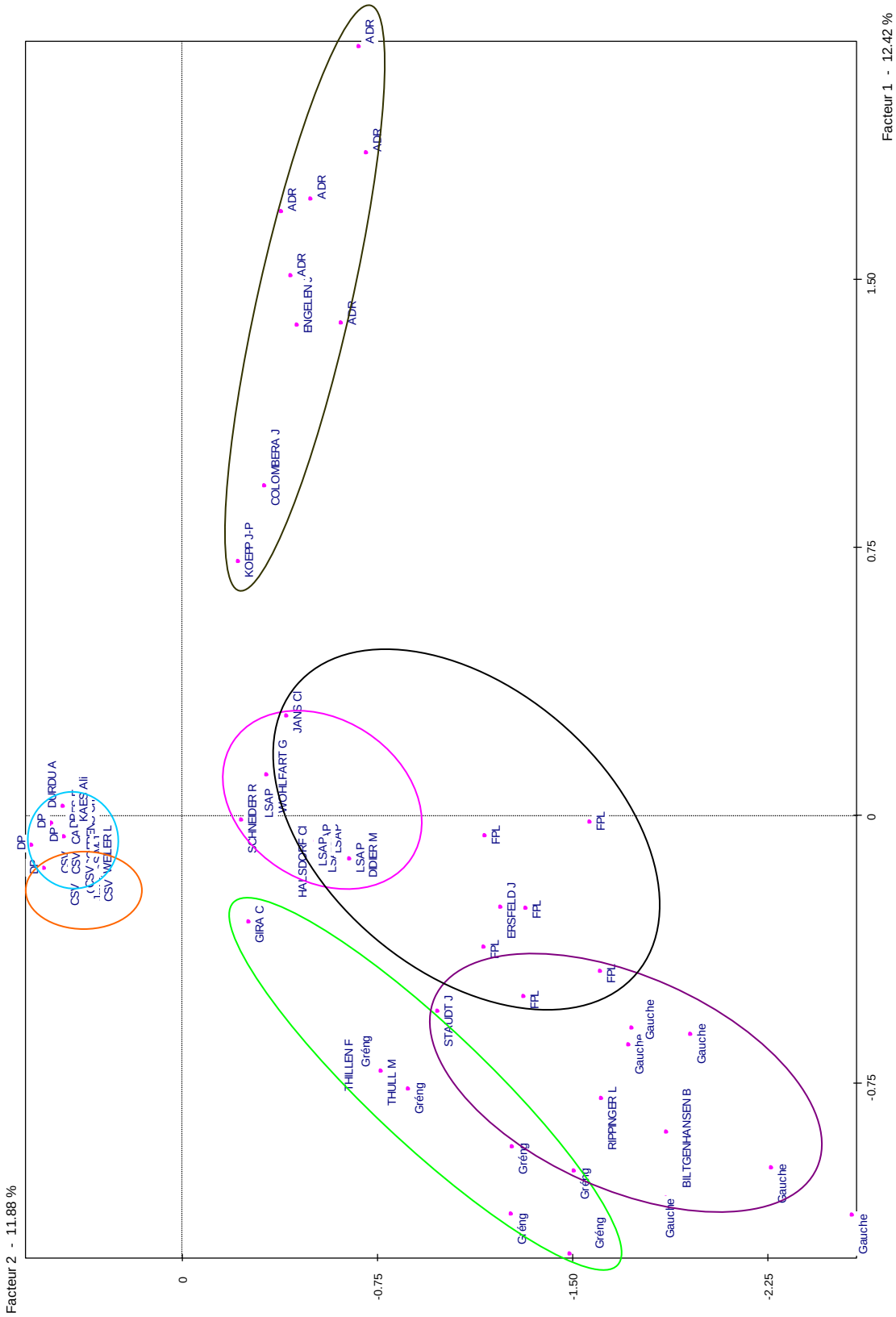

Figure 43 Candidats –Circonscription Nord – Deuxième plan factoriel

5

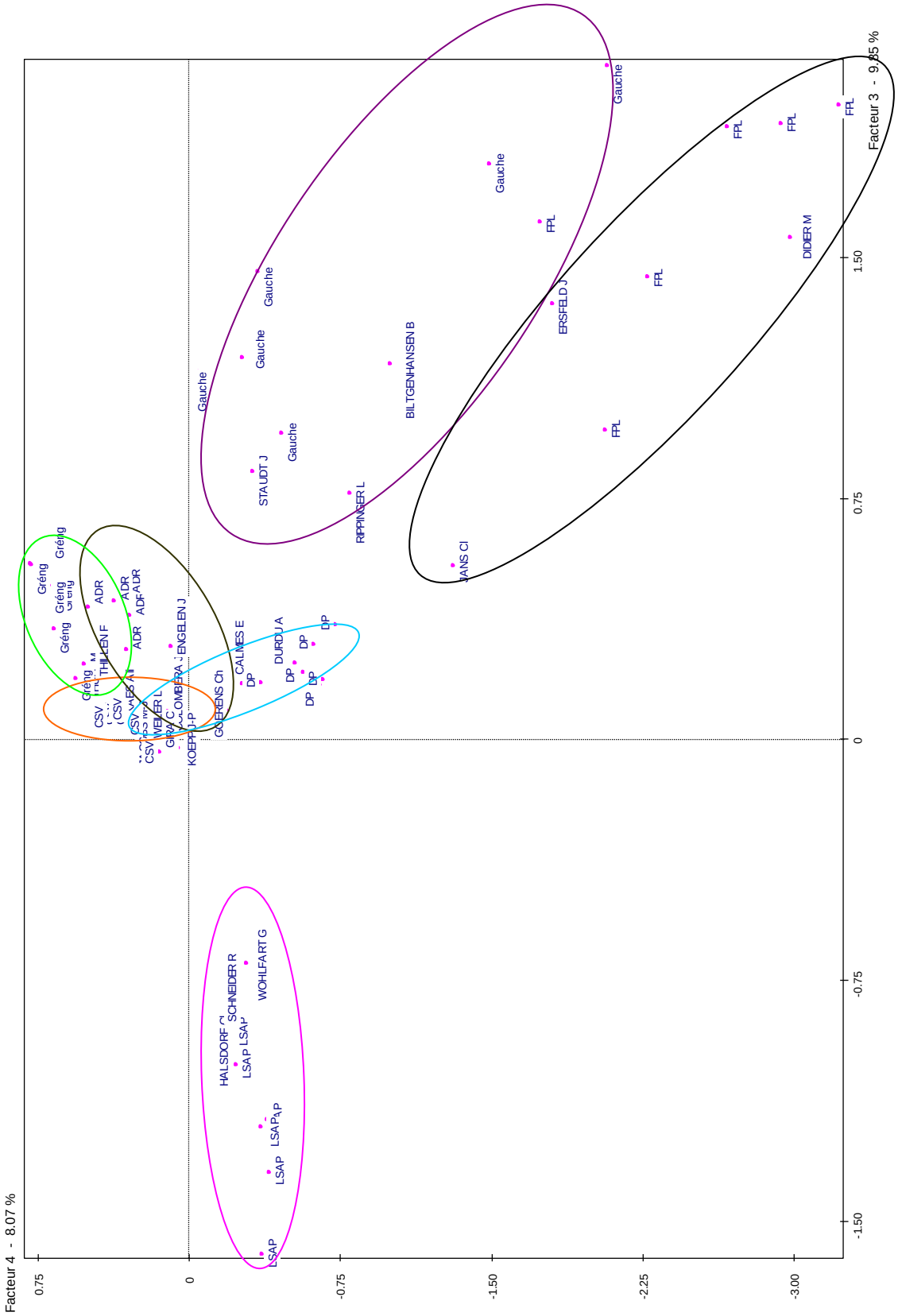

Circonscription de l'Est

a) L'analyse des listes

	Gauche	Verts	POSL	PD	PCS	ADR
La Gauche	24	14	16	6	15	9
Les Verts	14	230	83	105	164	46
POSL	16	83	307	119	201	73
PD	6	105	119	398	283	92
PCS	15	164	201	283	618	137
ADR	9	46	73	92	137	210

Tableau des valeurs propres

Numéro	Valeur propre	Pourcentage	Pourcentage cumulé
1	0,0944	29,85	29,85
2	0,0844	26,69	56,54
3	0,0631	19,94	76,48
4	0,0468	14,80	91,28
5	0,0276	8,72	100,00

Coordonnées des fréquences actives

Libellé de la variable	Poids relatif	Distance à l'origine	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
Gauche	1,86	4,00182	1,69	0,31	0,46	-0,91	0,06
Verts	14,23	0,39109	0,25	-0,36	0,31	0,31	-0,08
POSL	17,70	0,29894	0,24	0,05	-0,47	0,09	-0,09
PD	22,22	0,18729	-0,28	-0,12	0,05	-0,23	-0,19
PCS	31,42	0,07157	-0,10	-0,07	-0,02	-0,04	0,23
ADR	12,56	0,54953	-0,11	0,68	0,21	0,16	-0,04

Contributions des fréquences actives

Libellé de la variable	Poids relatif	Distance à l'origine	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
Gauche	1,86	4,00182	56,27	2,19	6,16	33,28	0,24
Verts	14,23	0,39109	9,22	22,13	21,19	29,80	3,43
POSL	17,70	0,29894	10,60	0,59	62,49	3,35	5,27
PD	22,22	0,18729	18,84	4,04	0,77	26,13	28,00
PCS	31,42	0,07157	3,47	1,80	0,18	0,92	62,21
ADR	12,56	0,54953	1,60	69,26	9,20	6,52	0,86

Cosinus carrés des fréquences actives

Libellé de la variable	Poids relatif	Distance à l'origine	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
Gauche	1,86	4,00182	0,71	0,02	0,05	0,21	0,00
Verts	14,23	0,39109	0,16	0,34	0,24	0,25	0,02
POSL	17,70	0,29894	0,19	0,01	0,74	0,03	0,03
PD	22,22	0,18729	0,43	0,08	0,01	0,29	0,19
PCS	31,42	0,07157	0,15	0,07	0,01	0,02	0,76
ADR	12,56	0,54953	0,02	0,85	0,08	0,04	0,00

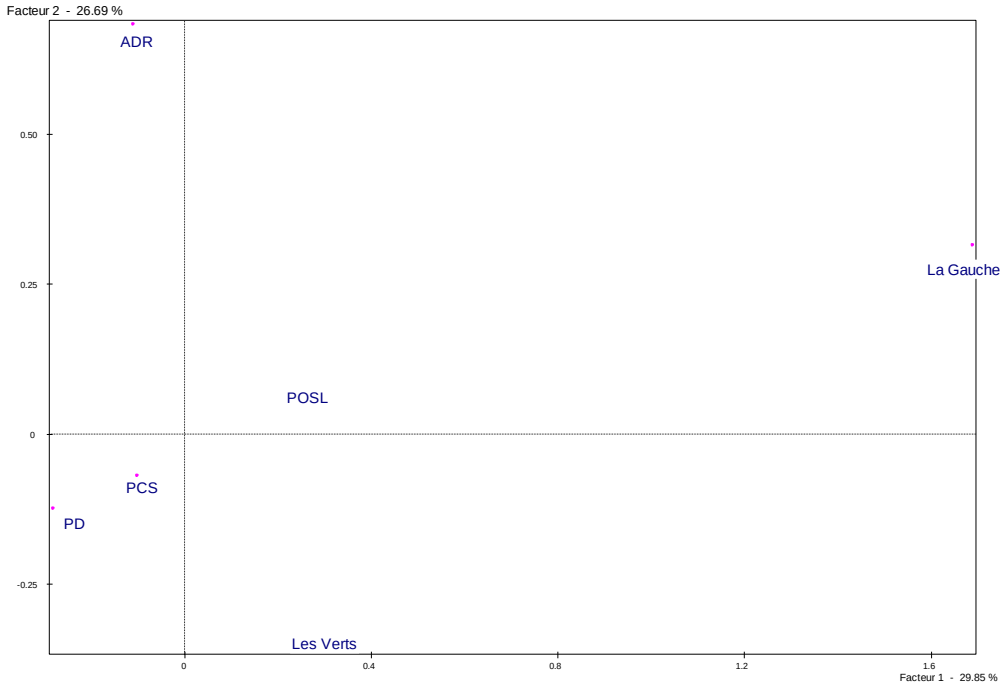

Figure 44 Partis – Circonscription Est - Premier plan factoriel

La circonscription de l'Est ne voit que six partis en lice. Le premier axe oppose la Gauche aux autres partis, tandis que le deuxième axe oppose ADR et Verts.

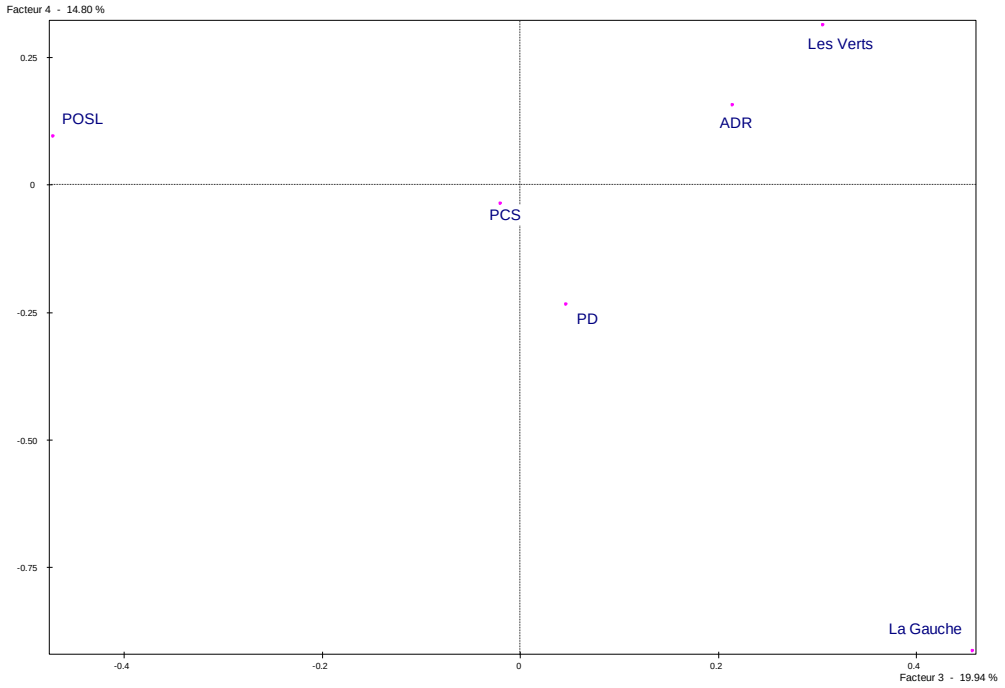

Figure 45 Partis – Circonscription Est - Deuxième plan factoriel

Le troisième axe oppose le POSL aux Verts. Ces deux partis se rapprochent cependant sur le quatrième axe qui les oppose au PD. Dans les deux plans factoriels, le PCS a la position la plus centrale qui s'explique par son poids élevé et le fait qu'il obtient de nombreux votes panachés des autres partis.

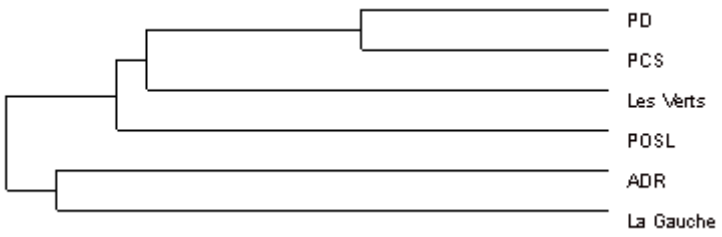

Figure 46 Partis – Circonscription Est - Dendrogramme

Contrairement aux circonscriptions du Centre et du Nord, les Verts s'associent ici avec la paire des deux partis au gouvernement, le PCS et le PD. Ceci est probablement le signe d'un bon ancrage local du parti et surtout de sa tête de liste Henri Kox.

b) L'analyse des candidats

Le premier axe représente une opposition entre l'ADR et les deux partis de gauche, la Gauche et le POSL. Sur cet axe les Verts se trouvent du côté « gauche » tandis que libéraux et chrétiens-sociaux se trouvent au centre, tout en étant attirés par l'ADR. Le deuxième axe oppose ces deux partis à la Gauche mais aussi à l'ADR. Le premier plan formé par ces deux axes est structuré par une ligne en diagonale sur laquelle se retrouvent alignés : le parti libéral, le PCS les Verts et le POSL, formant une échelle droite-gauche en regard de laquelle se trouvent à une certaine distance mais sur le côté droit, l'ADR et la Gauche de l'autre côté.

Cette image est à nuancer par le deuxième plan factoriel recadrant l'ADR au centre d'une part et d'autre part introduisant une distance entre POSL et la Gauche sur le troisième axe et parti libéral et PCS sur le quatrième axe.

Figure 47 Candidats –Circonscription Est – Premier plan factoriel

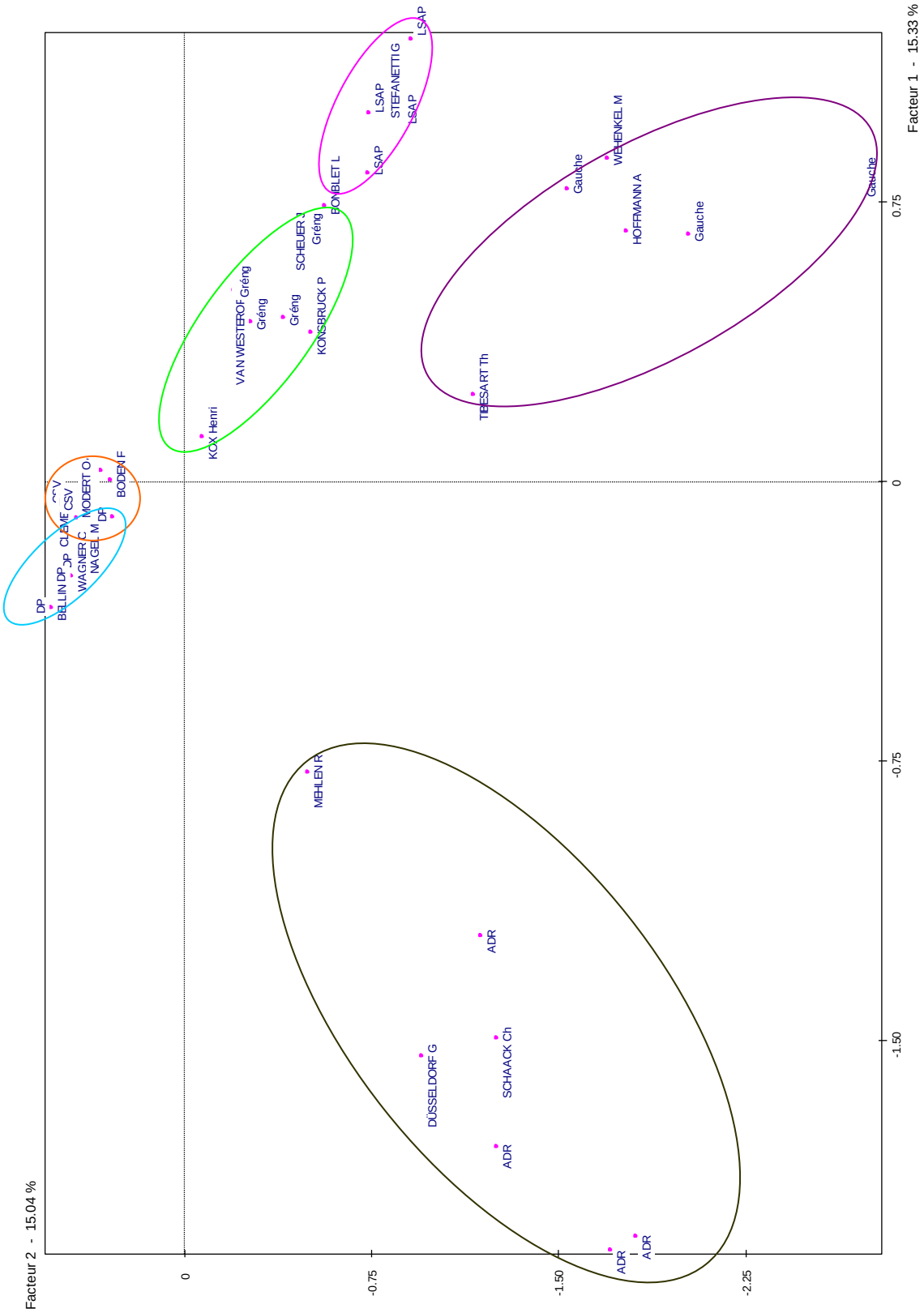

Figure 48 Candidats –Circonscription Est – Deuxième plan factoriel

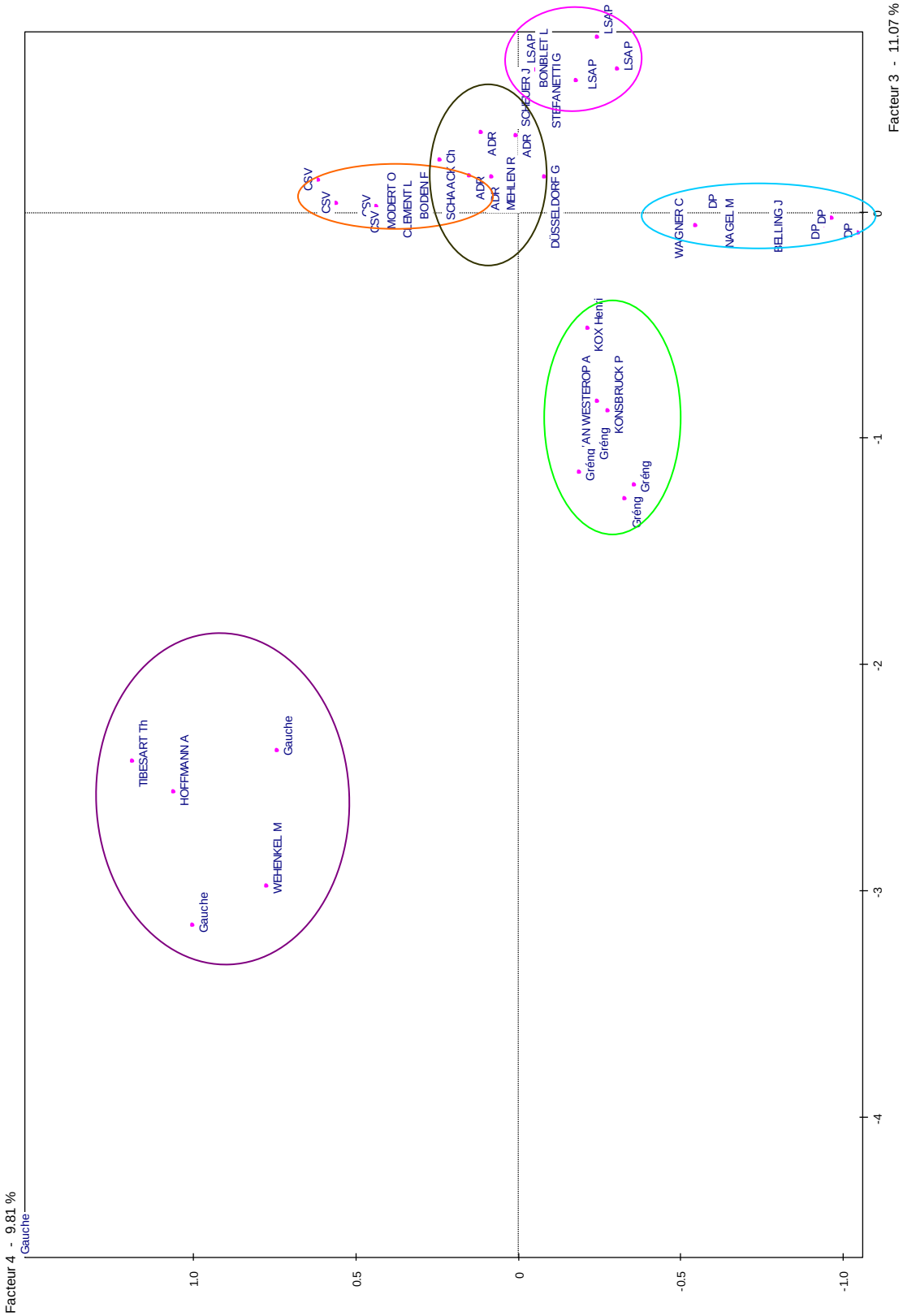

5.10 Caractéristiques des candidats et panachage

Le système électoral luxembourgeois, et plus particulièrement les multiples possibilités qu'il offre à l'électeur en termes de vote préférentiel, a un impact important sur la sélection des candidats par les partis politiques. Il encourage en particulier la présence de notables locaux ou de mandataires sortants sur les listes et décourage la représentation de candidats d'origine étrangère et des femmes en politique. Ces deux dernières catégories démographiques sont en effet censées disposer de moins de ressources politiques et sociales du fait de leur moindre ancrage local ou encore de la difficulté de s'investir dans des associations (ou dans la vie publique en général) lorsque d'autres occupations, liées à l'image de la famille traditionnelle, réduisent le temps disponible à l'acquisition de ce type de capital social. Ci-après, nous étudions successivement le potentiel électoral des femmes dans ce système, puis les effets de notabilité de certaines catégories de candidats. Plus particulièrement, nous analyserons cinq caractéristiques des candidats : leur genre, l'expérience ou non d'une candidature en 1999, et la détention de trois types de mandats politiques (un mandat national ou européen ; un mandat local ; un mandat exécutif).

5.10.1 Les femmes et le panachage

En 1999, l'étude du pourcentage de femmes sur un bulletin révélait des différences importantes entre les circonscriptions. Le Centre était la circonscription où l'on enregistrait le plus grand nombre de candidatures féminines (31,2%) et on trouvait plus de 30% de femmes sur un bulletin dans plus de 47% des votes préférentiels. Le pourcentage le plus fréquent de femmes sur un bulletin était de 30 à 40%, alors que dans les trois autres circonscriptions la classe la plus fréquente de femmes présentes sur un bulletin était le décile allant de 0 à 10% (dans l'Est et dans le Nord on constatait aussi que pour un tiers des bulletins le vote exprimé était exclusivement masculin). Pour autant, considérer ce résultat dans le Centre comme une avancée dans la promotion des femmes en politique ou d'un « vote féminin » semblait hasardeux, car un nombre important de ces candidates en 1999 disposaient d'une visibilité sociale très importante, et leur attraction de votes panachés était plus que probablement la conséquence de leur notabilité. Dans les circonscriptions où les partis ne comptaient pas de personnalités féminines ayant acquis le statut de notables, leur nombre sur les listes demeurait d'ailleurs limité.

L'analyse de 2004 confirme à bien des égards l'étude précédente. Entre le Nord et le Centre, le pourcentage moyen de femmes sur un bulletin passe du simple (17,1%) au double (34,1%), alors que la proportion moyenne de candidates sur les listes ne diffère que de 2,5%. Le pourcentage moyen de femmes sur un bulletin est donc supérieur au pourcentage de candidates présentes sur les listes dans la circonscription Centre, contrairement à toutes les autres (au niveau du pays entier, les candidatures féminines ne représentent même pas un tiers des listes, et la proportion moyenne de femmes sur un bulletin panaché est d'environ un quart). Même si le Nord n'est plus en 2004 la circonscription où les candidates sont proportionnellement moins nombreuses sur les listes (c'est dans l'Est que la proportion de candidates est la plus faible avec 28,6%), c'est très nettement dans cette circonscription que le vote pour ces candidates est le moins fréquent. Le nombre de bulletins où le vote exprimé est exclusivement masculin se maintient au-dessus de 30% dans le Nord (39% dans notre échantillon) alors qu'il régresse dans l'Est (28,7%) et reste particulièrement faible dans le Centre (7,7%).

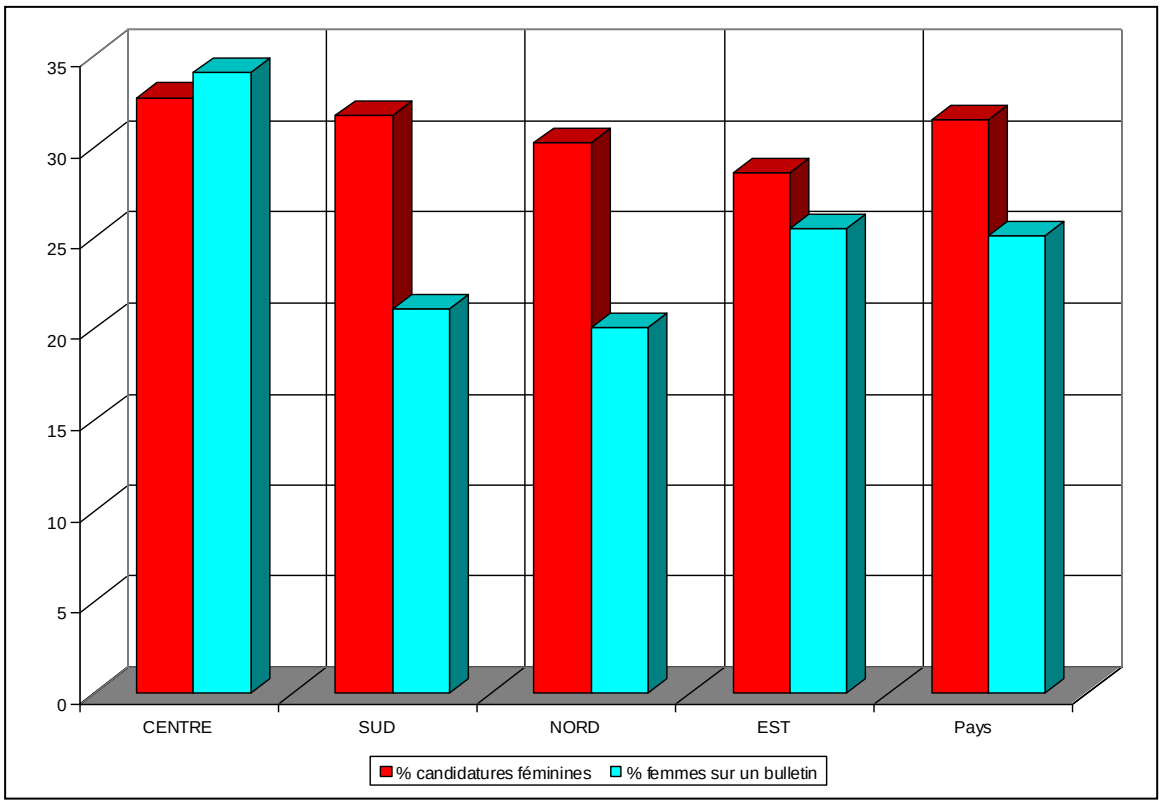

Figure 49 Pourcentage de candidatures féminines et pourcentage de femmes sur un bulletin

Dans la circonscription Centre, le pourcentage de candidates le plus fréquent sur les bulletins de notre échantillon est compris entre 20 et 30%. On constate cependant qu'en 2004 la majorité des bulletins panachés comporte au moins 30% de votes pour des femmes. Plus d'un électeur-panacheur sur cinq a d'ailleurs voté principalement (au moins 50% de femmes sur un bulletin) pour des femmes dans cette circonscription. On retrouve deux de ces caractéristiques pour la circonscription Est : Le pourcentage le plus fréquent de candidates sur un bulletin est compris entre 20 et 30% et plus de 20% des électeurs ont voté pour une majorité de femmes. Dans le Sud et dans le Nord, en revanche, le pourcentage le plus fréquent de femmes sur un bulletin se situe entre 0 et 10%. Dans le Sud moins de 7% des électeurs ont voté principalement pour des femmes, alors que moins de 8% ont fait de même dans le Nord.

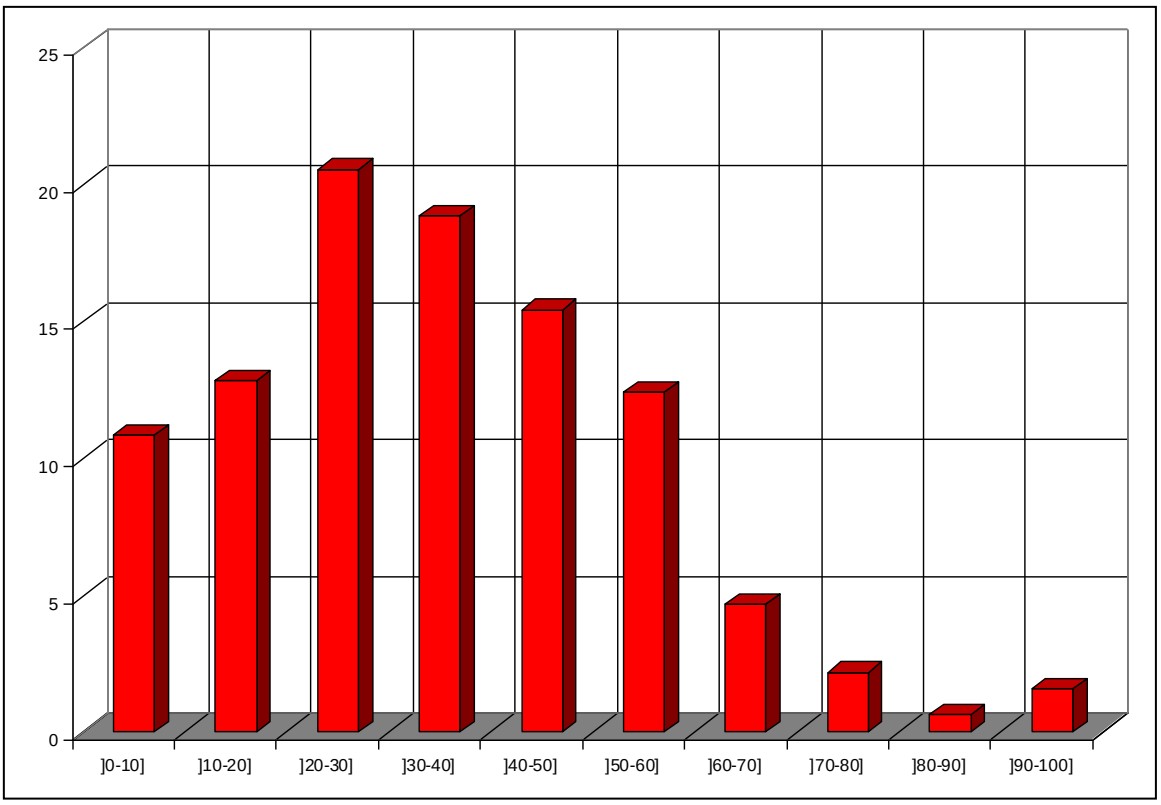

Figure 50 Pourcentage de femmes sur un bulletin : Circonscription Centre

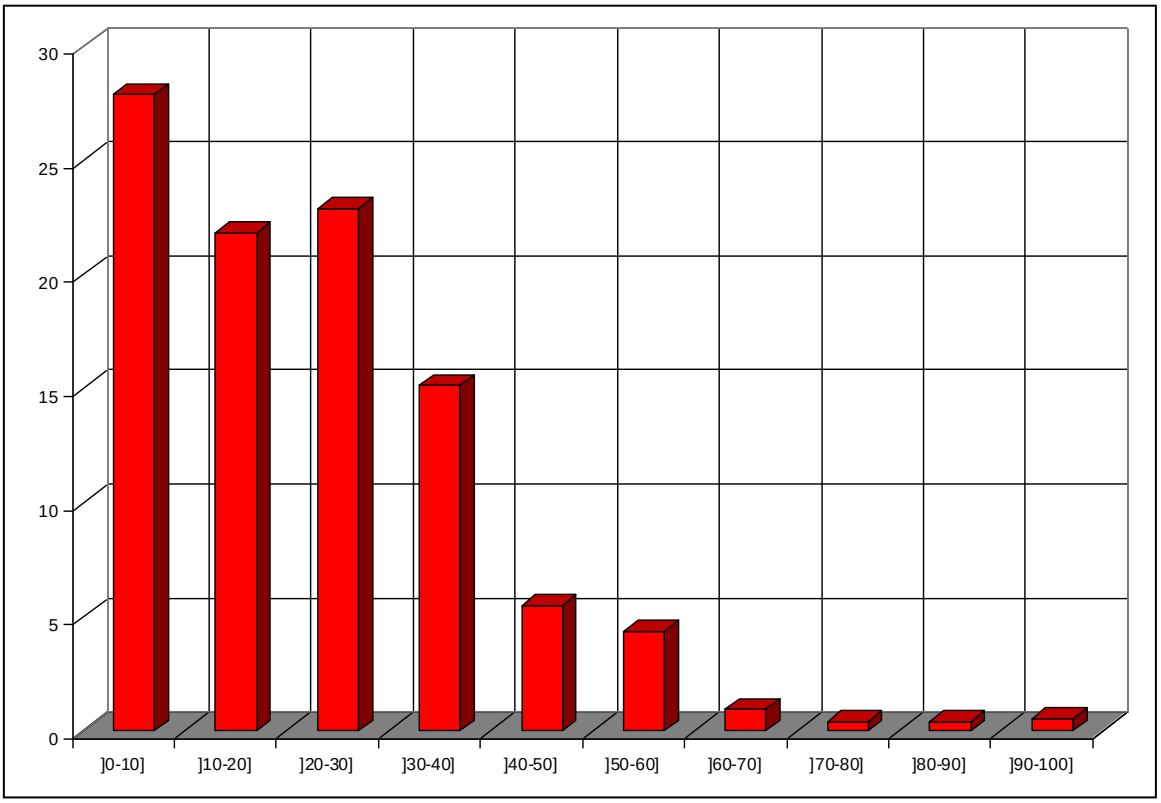

Figure 51 Pourcentage de femmes sur un bulletin : Circonscription Sud

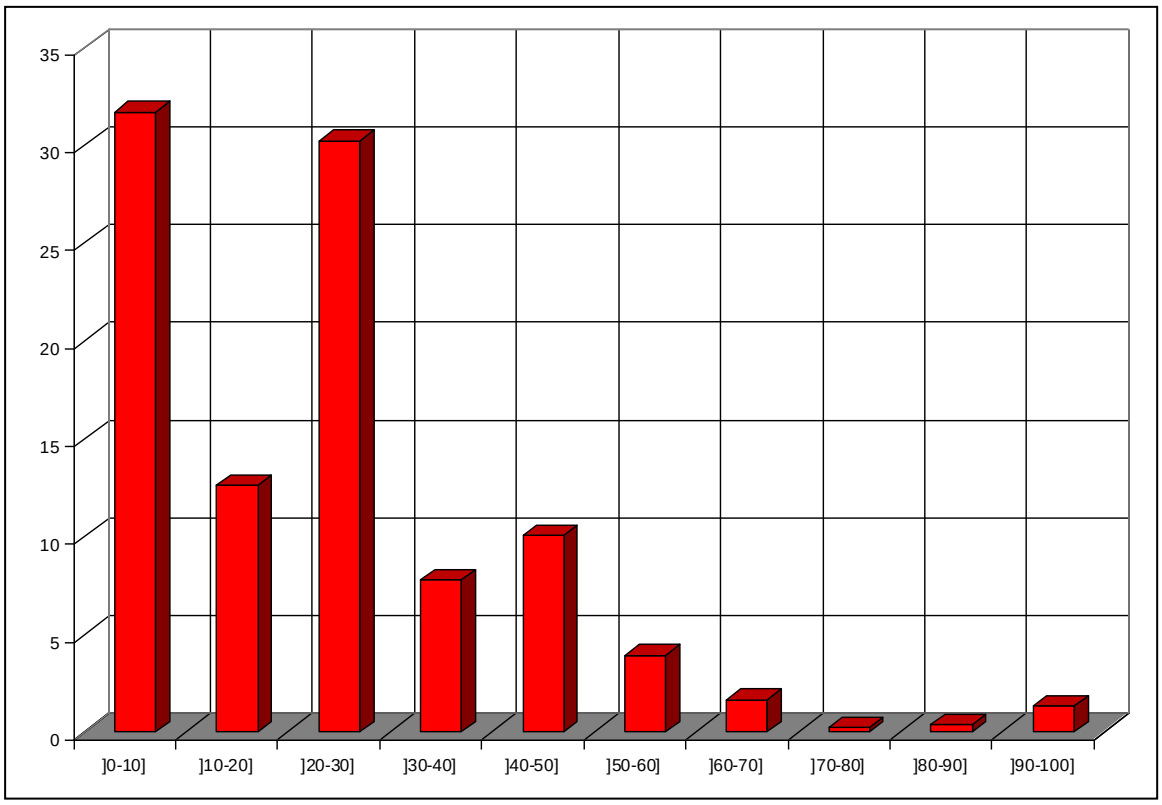

Figure 52 Pourcentage de femmes sur un bulletin : Circonscription Nord

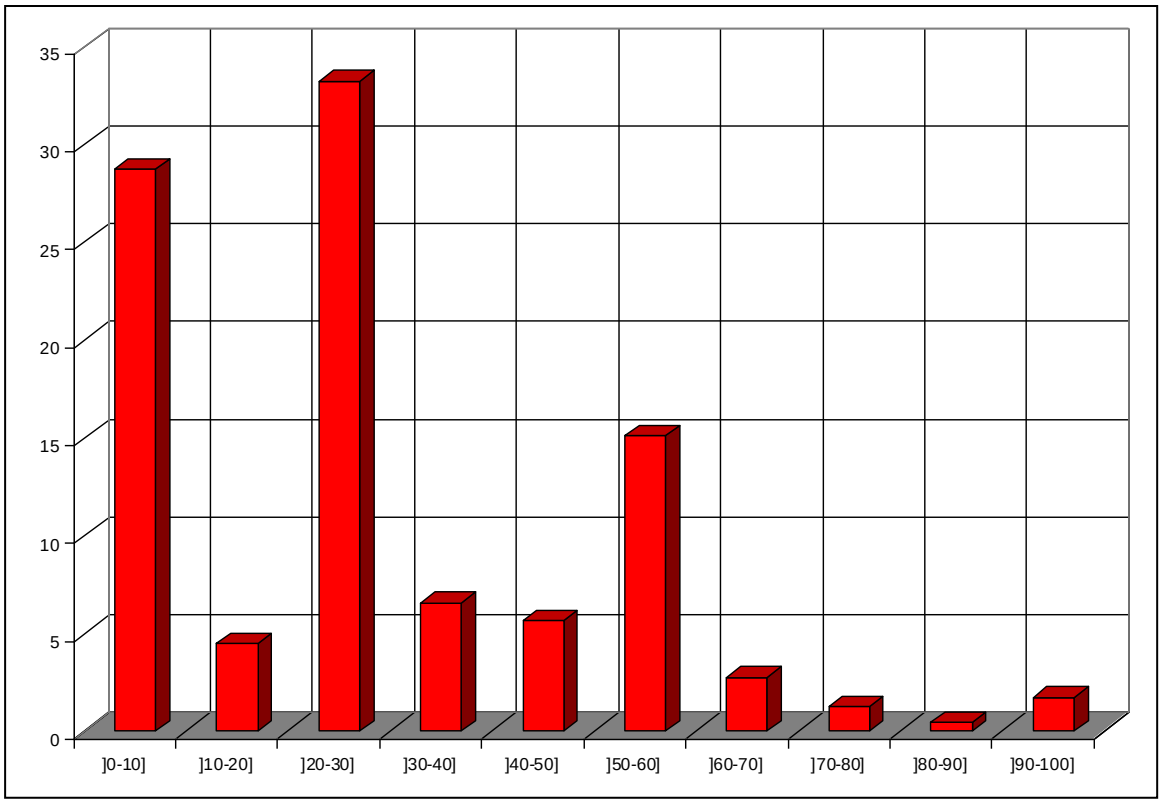

Figure 53 Pourcentage de femmes sur un bulletin : Circonscription Est

Un autre indicateur, le nombre de bulletins où figure un candidat dans notre échantillon, permet de comparer l'attractivité des candidats selon leur sexe (en agrégeant ces résultats en prenant la moyenne).

Dans notre échantillon, les candidates du Centre ont reçu en moyenne davantage de voix que les hommes. Par contre, dans le Nord, les femmes ont en moyenne obtenu la moitié des voix des candidats masculins. A nouveau, la différence entre performances des hommes et des femmes est minime dans l'Est et nettement plus marquée dans le Sud.

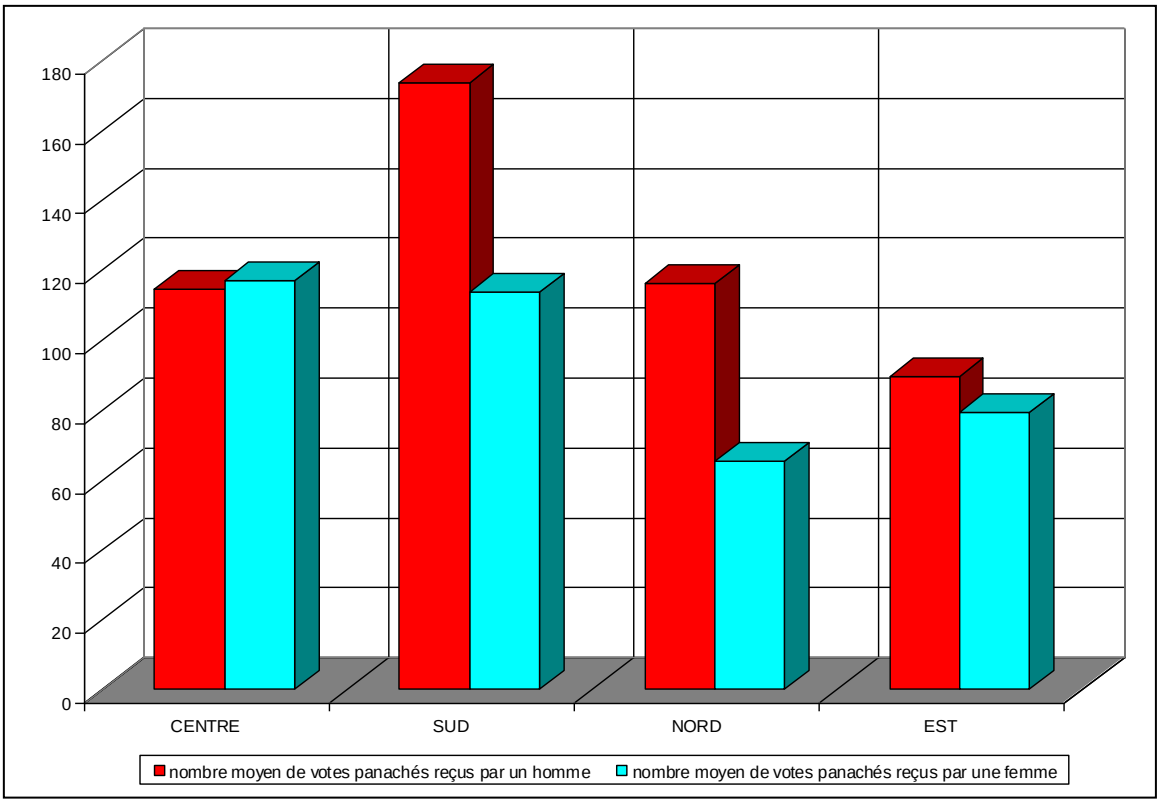

Figure 54 Nombre moyen de votes panachés reçus selon le sexe du candidat

Notons tout d'abord que les partis qui présentent le plus de femmes sur leurs listes sont aussi, en général, des formations assez récentes qui en tout cas disposaient d'assez peu de mandats électifs en 2004 (les Verts et la Gauche). Ce déficit de notabilité pour ce nombre important de candidates fait bien entendu chuter la moyenne de votes obtenus.

Dans l'Est, peu de candidates figuraient sur les listes en 2004, mais une majorité d'entre elles disposaient d'un mandat politique (qu'il soit national ou local) et/ou s'étaient déjà présentées en 1999[20]. Dans le Centre et le Sud, la moitié des candidates disposaient également d'une certaine expérience politique ou de campagne mais dans le Nord en revanche, plus de 70% des candidates étaient véritablement novices en politique (première candidature à un scrutin national et pas de mandat politique)[21].

Globalement, le Centre n'est pas la circonscription où en moyenne les femmes disposaient de la plus grande expérience politique : sur base de nos indicateurs, l'Est mais aussi le Sud la devancent. Ce qui est plus discriminant en revanche, et qui a indéniablement un impact sur la performance moyenne des femmes dans la circonscription Centre, c'est la combinaison mandat national (ou européen) - mandat exécutif (qu'il soit national ou local), soit le nombre de ministres sortantes ou de députées-bourgmestres ou députées-échevins. Dans le Centre, cinq candidates combinaient ces deux types de mandats (quatre

[20] De plus, Octavie Modert qui se présentait pour la première et ne détenait aucun mandat électif jouissait d'une certaine notabilité en tant que secrétaire générale du Conseil de gouvernement, une position-tremplin dans le système politique luxembourgeois.
[21] Seuls le PD et le PCS disposaient de notables féminins ; l'ADR et le POSL ne présentaient chacun qu'une seule candidate, sans expérience politique particulière selon nos critères.

sur la liste libérale[22] et une sur la liste PCS), alors que dans le Sud elles n'étaient que deux à avoir ces caractéristiques de forte notabilité.

5.10.2 Notabilité politique et panachage

Nous avons classé les candidats selon le critère du renouvellement ou non de leur candidature en 2004. Dans notre échantillon de bulletins panachés, nous observons que les candidats qui ne s'étaient pas présentés en 1999 reçoivent, selon la circonscription, environ un tiers des suffrages de ceux qui étaient déjà candidats aux précédentes élections. On trouve des proportions sensiblement différentes dans le Nord, où les candidats disposant de cette expérience politique ont en moyenne gagné quatre fois plus de votes préférentiels que ceux qui étaient novices en la matière, tandis que dans l'Est le rapport n'est que de un à deux et demi.

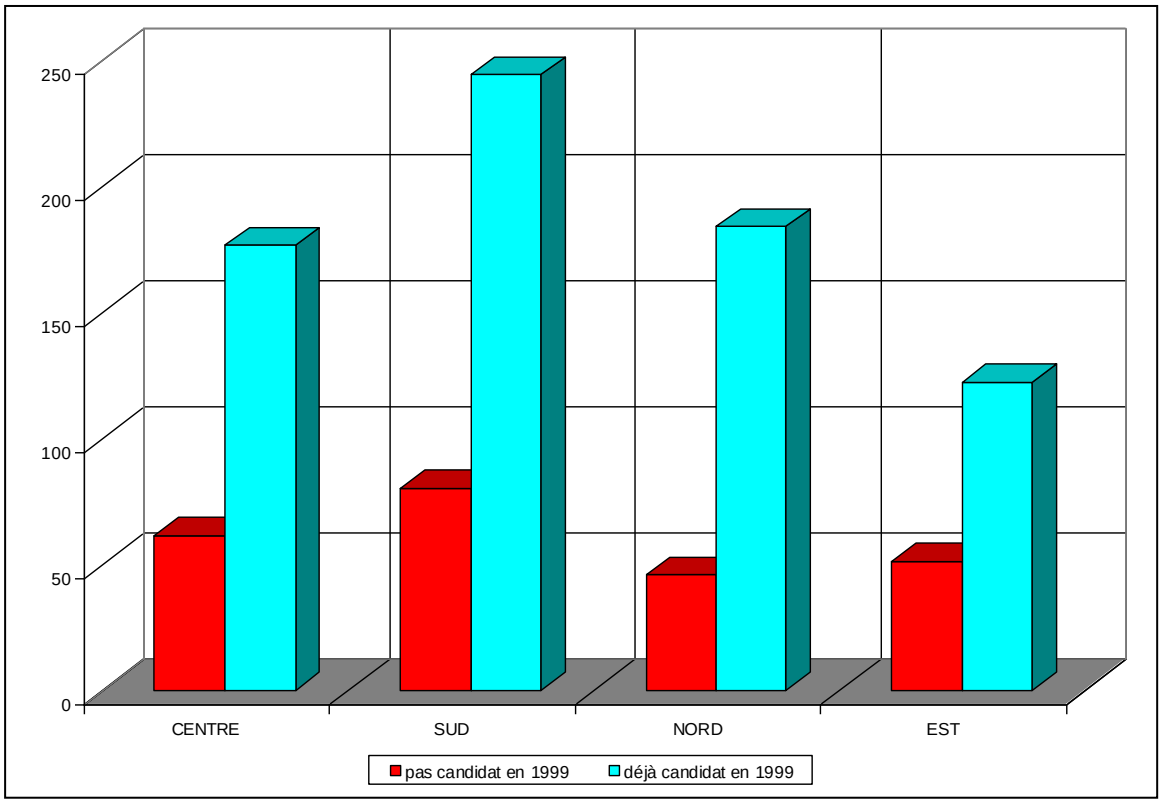

Figure 55 Nombre moyen de votes panachés reçus selon la candidature en 1999 ou non

La détention de mandats politiques au moment de l'élection est indéniablement un gage de visibilité et de notabilité sociale. Nous distinguons ici et analysons successivement l'effet, toutes choses étant égales par ailleurs, de la détention d'un mandat national ou européen (député, ministre), d'un mandat communal (conseiller communal, échevin, bourgmestre) ou d'un mandat exécutif (ministre, échevin, bourgmestre)[23] sur le nombre moyen de suffrages préférentiels reçus par un candidat.

Le fait de disposer d'un mandat au niveau national ou européen est associé à des scores quatre à cinq fois supérieurs (c'est dans le Centre que ce rapport de 1 à 5 est atteint) à ceux des candidats sans ce type de mandat. Cette différence spectaculaire n'est pas sans conséquence sur la sélection des candidats et sur le renouvellement du personnel politique luxembourgeois. Notons aussi qu'au Luxembourg, près d'un candidat sur cinq est mandataire national ou européen (de 17,5% dans le Nord à 19% dans le Centre et l'Est).

[22] Plus généralement, au sein de la liste libérale (où les candidates représentaient un tiers de la liste) on trouvait le plus grand nombre de candidates à forte expérience politique (plus de 70% des candidates étaient déjà candidates en 1999 et détenaient un mandat exécutif, qu'il soit national ou communal).
[23] Les catégories ne sont donc pas exclusives : un député-bourgmestre par exemple occupe un mandat national, un mandat communal et un mandat exécutif.

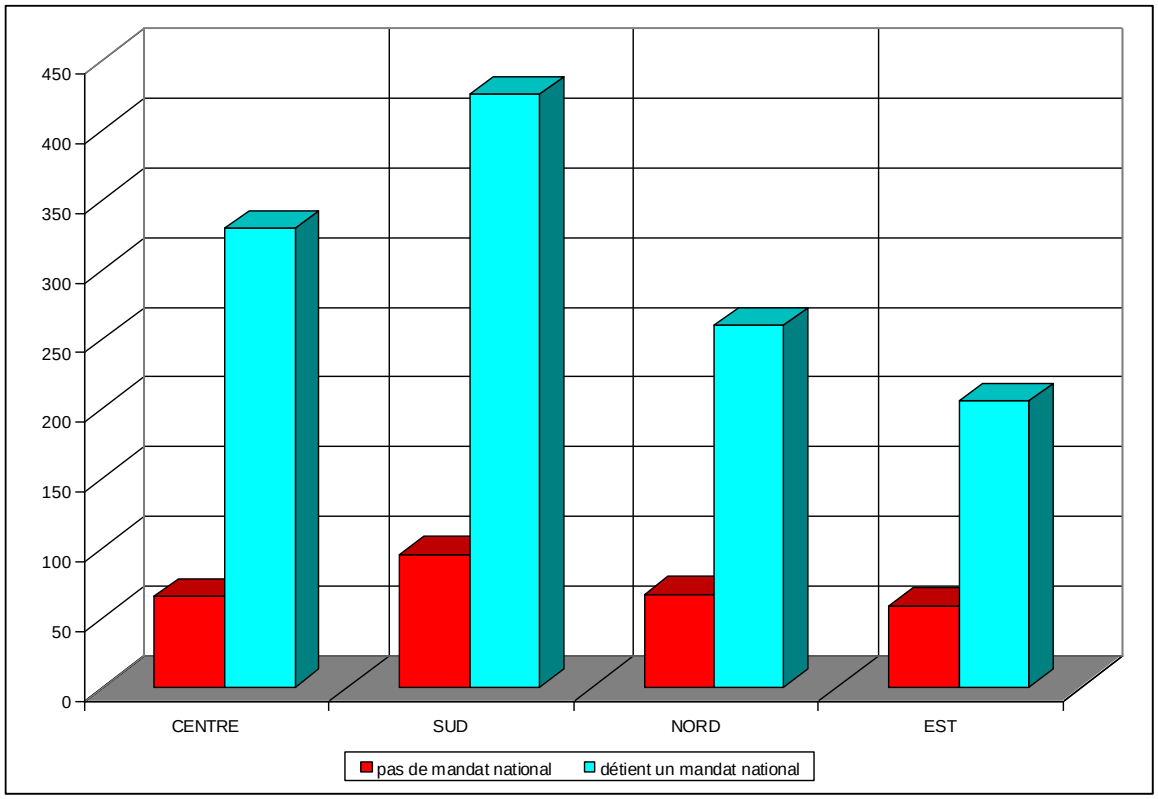

Figure 56 Nombre moyen de votes panachés reçus selon la détention ou non d'un mandat national

Dans chacune des circonscriptions, plus d'un tiers des candidats étaient aussi conseiller communal, bourgmestre ou échevin dans leur commune (40% ou plus dans le Sud et dans l'Est). C'est surtout sur les listes du POSL que l'on retrouvait des élus communaux (2/3 des candidats au total du POSL étaient élus communaux), devant le PCS et le PD (60%). Il n'y a que dans l'Est où le fait de disposer de ce type de mandat n'est pas associé à un résultat deux fois supérieur aux candidats n'ayant pas cette légitimité locale. Dans l'Est en effet les candidats sans ancrage politique local obtiennent plus de 60% des voix. Néanmoins, le fait de disposer d'un mandat communal est clairement associé à des performances électorales en moyenne largement supérieures celles des candidats sans ce type de mandat.

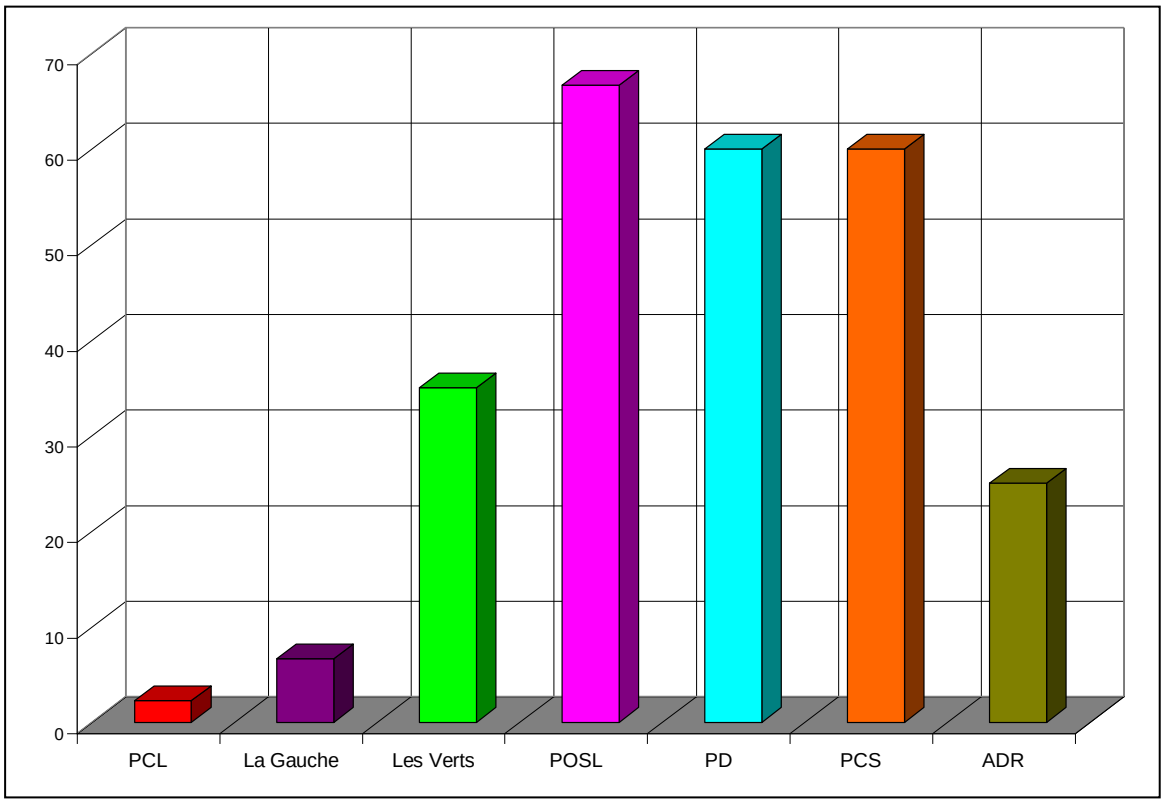

Figure 57: Pourcentage d'élus communaux parmi les 60 candidats des partis[24]

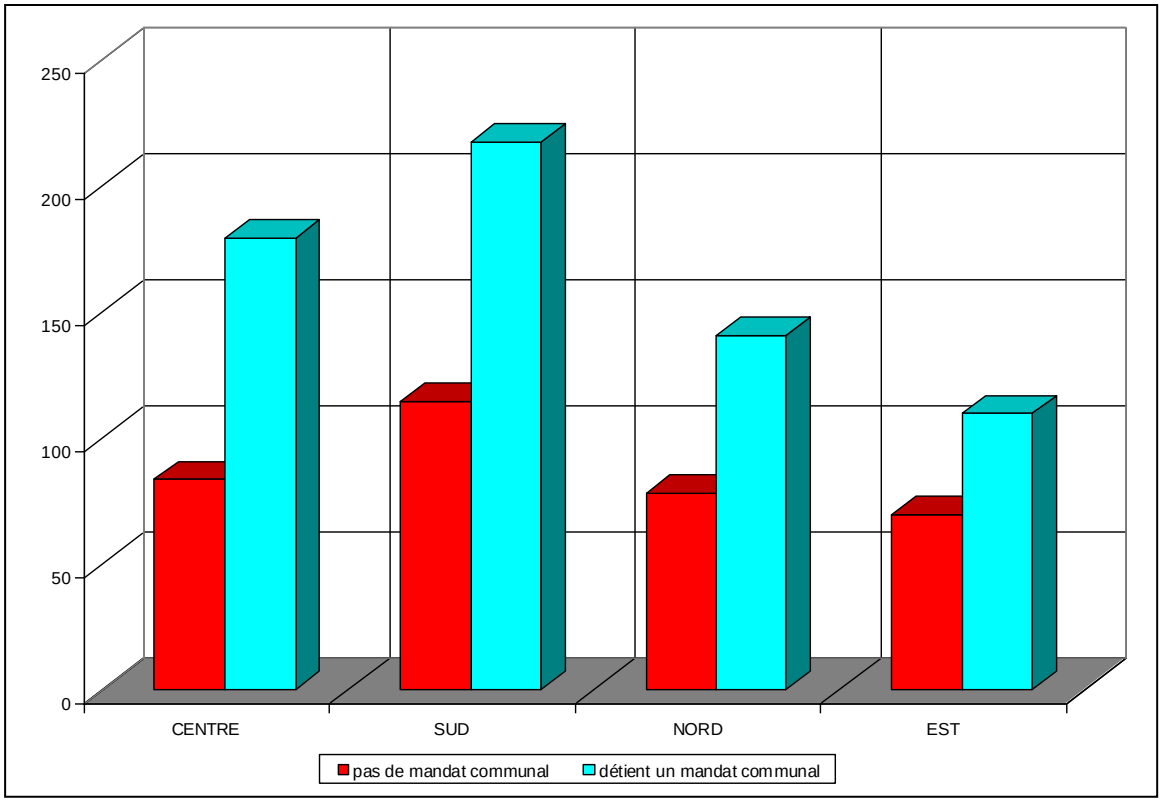

Figure 58 Nombre moyen de votes panachés reçus selon la détention ou non d'un mandat communal

Enfin, le fait de détenir un mandat exécutif est un avantage évident dans la quête de votes de préférence : par rapport aux mandats de député ou de conseiller communal, la visibilité

[24] Sur 44 candidats pour le PCL.

et la notabilité d'un membre d'un exécutif est plus grande, notamment en raison de l'attribution de compétences particulières (Ministre de la Justice, échevin de l'instruction publique, par exemple), de la permanence de l'action exécutive (le gouvernement fonctionne aussi pendant les vacances parlementaires) et plus généralement de la personnalisation et la médiatisation de ces fonctions qui ont un impact direct sur la vie de tous les jours des citoyens.

Au Luxembourg, lors des élections de 2004, environ 20% des candidats dans les grandes circonscriptions et plus de 30% des candidats des petites circonscriptions se présentaient aux électeurs forts d'un mandat exécutif. Le rapport entre le résultat électoral des candidats ayant ce type de mandat et celui des candidats ayant soit un autre type de mandat ou sans aucun mandat politique est de 3 à 1 dans trois circonscriptions. Dans le Sud, les détenteurs d'un mandat exécutif ont en moyenne reçu plus de quatre fois plus de votes préférentiels que les candidats n'en disposant pas. Le score du Premier ministre en particulier ne manque pas d'influencer ce résultat.

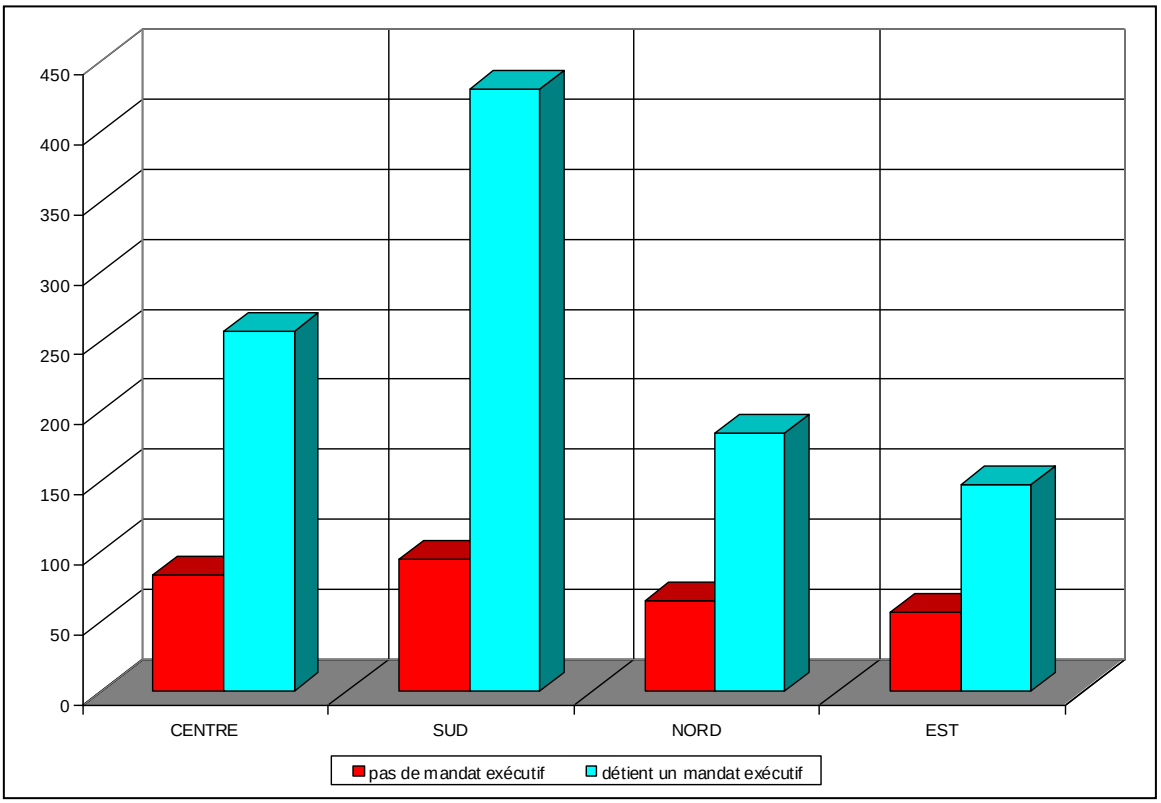

Figure 59 : nombre moyen de votes panachés reçus selon la détention ou non d'un mandat exécutif (quel que soit le niveau, national ou local)

En résumé, le fait de détenir un mandat national, qui est fatalement lié au fait d'avoir été candidat lors des élections précédentes, donne un avantage énorme aux candidats partageant cette caractéristique. C'est particulièrement le cas dans la circonscription Centre. Un mandat exécutif, qu'il soit national ou communal, est également électoralement très avantageux, en particulier dans le Sud. Le mandat le plus fréquent pour les candidats de 2004 concernait bien entendu le niveau communal. Si celui-ci semble aussi avoir un net impact positif, celui-ci est moindre que les autres types de mandats analysés (malgré la présence de nombreux députés-maires ou députés-échevins qui bénéficient de l'impact de leur visibilité nationale en plus de leur ancrage exécutif et font augmenter la moyenne des votes préférentiels pour les mandataires communaux en général). L'Est se démarque sur tous les plans comme étant la circonscription où les différences entre novices et expérimentés en politique sont moindres. Nous l'avions aussi constaté dans le cadre de l'analyse des résultats électoraux (selon notre échantillon) des femmes en 2004. Le score personnel d'Octavie Modert, qui se présentait pour la première fois et sans aucun mandat

électif (tout en disposant d'une notoriété importante du fait de ses fonctions au sein du parti et comme secrétaire générale du Conseil de gouvernement), couplé au très faible nombre de candidats dans l'Est ne disposant pas d'expérience politique, influence nettement ce résultat atypique par rapport aux autres circonscriptions.

5.10.3 Régression linéaire des bulletins

Une analyse basée sur la régression linéaire et réalisée sur la totalité des candidats révèle que les cinq variables analysées expliquent au total environ la moitié de la variance de leur résultat en vote préférentiel (pourcentage moyen de votes reçus dans notre échantillon). Les principaux résultats sont les suivants : le fait de disposer ou non d'un mandat national est le facteur le plus significatif et le plus important pour obtenir un grand nombre de votes préférentiels. On trouve ensuite le mandat exécutif (national ou local), qui dans le modèle complet à cinq variables est le seul autre facteur significatif positivement lié au résultat d'un candidat. Un renouvellement de candidature est également gage de meilleur résultat électoral, mais dans le modèle complet le lien n'est pas significatif et l'effet est environ dix fois moindre que celui du mandat national.

Le sexe du candidat importe peu ; cette variable n'est déjà plus significative si on tient compte du fait que le ou la candidate s'était déjà présentée en 1999. De plus, dans le modèle complet, le signe du coefficient pour le sexe devient positif, ce qui veut dire que, en contrôlant pour l'effet des variables d'expérience politique, le fait d'être une femme toute chose étant égale par ailleurs serait en fait un avantage pour obtenir de meilleurs scores préférentiels, alors que dans l'analyse de corrélation (ou de régression en ne prenant que le renouvellement de candidature comme autre variable explicative) le genre féminin était plutôt un handicap. Etant donné que cet effet est non significatif et compte tenu de cette instabilité des résultats (changements de signe d'une analyse à l'autre) nous ne pouvons conclure ici à un effet net et univoque du genre sur le potentiel électoral au Luxembourg. Nous recommandons d'investiguer plus avant la question du genre dans de prochaines études. Le fait de détenir un mandat local n'est pas non plus lié de façon univoque à de meilleurs résultats. Dans le modèle complet, le lien est non significatif et de signe opposé à celui postulé (lorsque l'on contrôle pour l'effet des autres facteurs, détenir un mandat communal serait contre-productif électoralement).

6 Conclusion

Les élections législatives et européennes de juin 2004 sont caractérisées par la poursuite de la « révolution tranquille » du système politique, de la société qui le légitime et des valeurs qui les constituent. « Douce transformation » que nous avions déjà constatée lors de notre précédente étude en 1999. La mutation enregistrée se situe principalement à deux niveaux : au niveau de l'énonciation de l'offre politique et au niveau de la détermination du vote.

Premier niveau, si les Luxembourgeois sont –parmi les Européens– ceux qui accordent la plus grande confiance à la fois aux institutions nationales et européennes, leurs modes de participation, de médiation et de représentation de la Politique se modifient néanmoins –et comme notre étude l'illustre– recomposent à la fois le paysage politique et confirment l'emprise de l'entreprise personnelle en politique au Grand-Duché.

En effet, si les partis politiques demeurent les agents d'intégration des clivages qui traversent la société luxembourgeoise du fait qu'ils ne disposent pas notamment de statut constitutionnel et/ou défini par une loi cadre –ce qui demeure une quasi exception pour les Etats membres du Conseil de l'Europe– ils sont concurrencés dans l'énonciation du politique par des groupes d'intérêts, par des syndicats et des associations. Des citoyens luxembourgeois –a fortiori les ressortissants communautaires– sont dès lors tentés par d'autres formes de participation et de médiation politique hors du cadre de la démocratie élective; l'e-démocratie –dont notre étude initie l'exploration– étant l'une de ces voix.

L'absence d'un enchâssement constitutionnel et un système électoral –consacrant les notabilités au détriment notamment des Femmes et de ceux qui souhaitent se dévouer exclusivement à l'activité parlementaire que ce soit au niveau national ou européen– contribuent également à une certaine iniquité entre les candidats d'une même formation politique et par nature entre les partis politiques. De plus, le cadre actuel d'allocations des ressources conceptuelles, logistiques et médiatiques –malgré la conversion définitive des partis politiques au marketing politique et au recours à l'internet– renforce la domination des entreprises politiques personnelles et un certain non-renouvellement des candidatures, principe déjà inhérent à tout système électif.

Par ailleurs, les électeurs se saisissent toujours fortement de la possibilité de panacher sur plusieurs listes. Les votes nominatifs (intra et inter-listes) représentent désormais 45,2% de tous les votes (41% en 1999). 73,5% le sont sur plusieurs listes ce qui court-circuite d'une autre manière la monopolisation de la sélection du personnel politique par les partis et confirme l'existence d'un électeur stratège qui participe de cette manière à la définition de l'offre politique. Paradoxalement, un tel système n'empêche pas qu'un sentiment d'éloignement non négligeable existe chez les électeurs vis-à-vis des élus. Il est moins surprenant en revanche qu'une telle configuration politique relègue les élections européennes à un scrutin de second ordre. L'offre politique européenne étant très négligée par les partis politiques nationaux et européens au Grand-Duché en dépit de l'effort de quelques individualités et de l'importance de l'européanisation des processus décisionnels.

Second niveau, les élections de juin 2004 se sont déroulées immédiatement après un léger tassement de l'activité économique enregistré pour la première fois depuis vingt ans. Elles intervenaient aussi après la publication de plusieurs études internationales et avis nationaux sur le système d'éducation et sur la compétitivité de l'économie. Ces rapports et les commentaires qui en on été faits montraient à la fois que le modèle social et la structuration économique et financière (notamment la part croissante de l'emploi public pour les citoyens luxembourgeois et le poids du secteur financier dans les recettes de l'Etat) ne répondaient qu'imparfaitement aux défis auxquels est désormais confronté le Grand-Duché dans une Europe élargie et une économie mondialisée. L'annonce du plan de restructuration des sites luxembourgeois du groupe Arcelor deux mois avant le scrutin et les discours tenus par les différents acteurs du système politique renforcèrent les craintes à ce sujet.

Dans de telles conditions, les Luxembourgeois –et de manière générale les classes moyennes– étaient par rapport aux ressortissants étrangers beaucoup plus soucieux de leur avenir et de celui du Grand-Duché. 24% des personnes interrogées déclaraient en avril 2004 que le chômage et l'emploi étaient leur première priorité et 20% l'école et le système d'éducation. Cette interrogation sur l'avenir économique révélait aussi une crispation identitaire très forte notamment lorsque l'on prêtait attention au taux d'adhésion à la préférence nationale au travail. En juin 2004, 68% de l'ensemble des sondés étaient d'accord avec une telle proposition. Qui plus est, alors que l'ensemble des partis qui ont déjà participé à un Gouvernement ou à la gestion d'une grande commune (PCS, POSL, PD, Verts) appuyaient la poursuite de la Construction européenne avec la méthode communautaire et promouvaient le Traité constitutionnel européen, 35,6% des Luxembourgeois, dans le sondage post-électoral, jugeaient tendanciellement que l'intégration de l'Union européenne était déjà aller trop loin. Ce résultat était révélateur en soi –avant même la tenue du référendum sur ledit Traité prévu pour juillet 2006– que l'attachement historique à la méthode communautaire des Luxembourgeois vacillait.

Ce chauvinisme social et un euroscepticisme naissant ne s'accompagnaient pas toutefois d'un processus de légitimation de l'exclusion politique. Au contraire, la participation électorale des ressortissants communautaires à toutes les élections (européennes, législatives et communales) était fortement soutenue par les citoyens luxembourgeois. Plus de 61% d'entre eux étaient d'accord avec cette proposition. Tous les électorats des partis appuyaient de façon majoritaire cette mesure politique.

Le chauvinisme social et les appréhensions sur l'Europe surtout au moment même de son élargissement historique à 10 nouveaux membres n'entraînaient pas dans le chef des électeurs non plus la prédominance des valeurs « matérialistes » sur les valeurs « post-matérialistes » selon l'échelle de Ronald Inglehart En juin 2004, 53,3% des sondés pouvaient être positionnées « post-matérialistes » et 46,7% « matérialistes », position inverse au scrutin de 1999.

Les inquiétudes économiques, sociales et identitaires ont bénéficié pleinement au Parti Chrétien Social et aux Verts. Le parti de centre-droit basant sa campagne sur la « voie sûre » reproduisait ainsi à nouveau son identité de *staatstragend* en bénéficiant immanquablement aussi de la popularité du Premier ministre et de sa capacité à concentrer les votes préférentiels. Tout en bénéficiant toujours du vote des plus âgés (le relèvement de l'age obligatoire de 70 à 75 ans contribuant à son succès), des électeurs, jusqu'alors partiellement rétifs, comme les classes moyennes supérieures de 25 à 45 ans, ont voté finalement fortement en sa faveur. D'autant plus que le parti « junckérien » avait de nombreux candidats relativement jeunes qui avaient déjà exercé des fonctions ministérielles ou communales importantes.

La formation écologiste, en articulant sa campagne sur le concept d'un « nouveau capital pour le Luxembourg » confirmant le déplacement de son identité politique de la gauche au centre-centre gauche – auquel les électeurs luxembourgeois continuent de se référer majoritairement selon le sondage post-électoral –parvenait quant à elle à briser à la fois son « enfermement » générationnel (la génération des fondateurs) et socio-professionnel (la prédominance du vote de la fonction publique éducative) bien que ses candidats demeurent encore essentiellement des fonctionnaires de l'Etat.

L'occupation du centre droit et du centre gauche à la fois par la formation démocrate chrétienne et les Verts, réduisait de fait l'espace électoral tant pour les candidats du Parti Démocratique que ceux du Parti Socialiste Ouvrier Luxembourgeois, particulièrement dans la circonscription Centre. Au niveau des compétences des partis en avril 2004, le parti libéral était jugé à tort ou à raison responsable du tassement économique et de la situation déplorable de l'éducation et la formation sociale démocrate, toujours à la recherche d'une nouvelle identité politique, n'apparaissait pas aux yeux des électeurs –y compris ceux qui se positionnement majoritairement à gauche– comme un *senior party* dans une future coalition gouvernementale.

Comme l'étude des migrations électorales et la géographie politique des communes l'illustrent, la voie était sûre pour un nouveau capital.

7 Bibliographie générale

1.1 Articles, livres, monographies

1.1.1 Articles de presse 473
1.1.2 Articles publiés dans des revues scientifiques 475
1.1.3 Ouvrages & contributions à des ouvrages 477

1.2 Documentations engagées, institutionnelles & partisanes

1.2.1 Gouvernement 483
1.2.2 Institutions européennes & internationales 485
1.2.3 Institutions législatives et consultatives 486
1.2.4 Partis & groupes d'intérêts 490
1.2.5 Organismes & institutions diverses 492

7.1 Articles, livres, monographies

7.1.1 Articles de presse

Als, Georges, « Boom bancaire et crise sidérurgique ». In, D'Letzeburger Land, n°24, p31, 26 juin 1987.

Cerf, Paul, « Le gouvernement luxembourgeois en exil : à propos du livre de Georges Heisbourg sur les événements de 1940 ». In, D'Letzeburger Land, n°26, p8-9, 1986.

Chemin, Adrianne « Etienne Chouard : Don Chichotte du Non », http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-631760,36-648389@51-642225,0.html, Le Monde, 12 mai 2005.

Delvaux, Michel, « Pour une relance durable de la gauche socialiste ». In, D'Letzeburger Land, n°9, p4-5, 29 février 1980.

Dumont, Patrick & Poirier, Philippe, « La double loi d'airain d'un système politique ». In, D'Lëtzebuerger Land, numéro spécial élections, p16-17, 18 juin 2004.

Dumont, Patrick & Poirier, Philippe, « Dynamiques électorales du PCS en 2004 ». In, Forum, n°249, p41-45, septembre 2005.

Dumont Patrick & Poirier, Philippe « Un referendum incomparable ». In Eine Verfassung für Europa. Luxemburger Wort, p24-25, Samtag, den 2. Juli 2005.

Fehlen, Fernand, "Die CSV und Das Neue Staatstragende Politische Lager". In, Forum, n°249, p35-45, septembre 2005.

Frühauf, Walter, « Une analyse socialiste : La crise ». In, D'Letzeburger Land », n°5, p11, 4 février 1983 et « Dénonciation du modèle luxembourgeois » et « Les axes d'une nouvelle politique industrielle ». In, D'Letzeburger Land, n°9, p1-8, 9 mars 1984.

Gerges Marc, « Campagne subventionnée. La presse écrite joue, malgré la prédominance des médias audiovisuels, un rôle important dans la campagne électorale ». In, D'Lëtzebuerger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_medias/campagne_260399.html, 26 mars 1999.

Gerges, Marc, « Affaire tortueuse, le ministre Wolter ne pourra pas être poursuivi en justice, ainsi en a décidé le Parlement ». In, D'Lëtzebuerger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_justice/dossier_wolter_tva/tortueuse_140599.html, 14 mai 1999.

Gerges, Marc, « Entretien avec Michel Wolter. Une intervention fondamentale dans la législation ». In,, D'Lëtzebuerger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_communales/itv_wolter_031299.html, 3 décembre 1999.

Gibson, Rachel and Römmele, Andrea, "Internet Campaigning around the world". In, Campaign and Elections, http://campaignline.com/printedition/subscribe.cfm?pageid=225&navid=25&redurl=/printedition/page.cfm?pageid=225&navid=25, May 2004.

Hansen Josée, « Chef d'orchestre : Luc Frieden trouve le plein appui du parlement pour sa politique d'asile : la majorité des réfugiés sera prochainement « éloignée du territoire ». In, D'Lëtzebuerger Land, 30 mars 2001.

Hansen, Josée, « L'Etat des Droits : Ne faudrait-il pas déjà s'inquiéter au seul fait que ce sont majoritairement des avocats qui protestent contre les méthodes gouvernementales, extrêmement expéditives ? ». In, D'Lëtzebuerger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_refugies/expul_comm_240801.html, 24 août 2001.

Hansen, Josée, « Exister enfin le Gouvernement devrait discuter aujourd'hui de la régularisation des chargés de cours de l'enseignement primaire », In, D'Lëtzebuerger Land,http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_education/regularisation_ccp_231101.html, 23 novembre 2001.

Hansen, Josée, « Liberté, égalité, laïcité Cette fuite en avant est un aveu d'échec du système d'enseignement public ». In, D'Lëtzebuerger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_education/ecoles_privees_151102.html, 15 novembre 2002.

Hansen, Josée, « Under Pressure. Un an avant les prochaines élections législatives, Anne Brasseur ouvre le grand chantier de la loi scolaire ». In, D'Lëtzebuerger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_education/reforme_loiscol_210203.html, 21 février 2003.

Hansen, Josée, « Réaction(s) » In, D'Lëtzebuerger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_education/cinq_reformes_280203.html, 28 février 2003.

Hansen, Josée, « Corégulation, oui. Mais par qui? . Le Gouvernement PCS/LSAP s'attellera à la réforme de la loi sur les médias électroniques. Avec deux enjeux ». In, D'Lëtzebuerger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_medias/ref_service_public_300704.html, 30 juillet 2004.

Hilgert, Romain, "24. Malthus for President: Die zweite Rentenpartei der PCS und eine Tierschutzpartei laufen sich warm, ohne vielleicht jemals zu starten". In, D'Lëtzebuerger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_legislatives/malthus_241003.html, 24 octobre 2003.

Hilgert, Romain, "Prinzip Hoffnung. Links von LSAP und Grünen bläst ein rauher Wind, Kommunisten und déi Lénk kämpfen gegeneinander um den letzten Parlamentssitz". In, D'Lëtzebuerger Land,, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_legislatives/kpl_lenk.html, 28 novembre 2003.

Hilgert, Romain, "The Birth of a Party . Vor den Wahlen scheint die Politik in Reichweite zu liegen, und die Freischärler der Stammtische gründen ihre eigenen Parteien". In, D'Lëtzebuerger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_legislatives/fpl_060204.html, 6 février 2004.

Hilgert, Romain, "Eine einmalige Mischung. Das Wahlprogramm der CSV versucht die Schwachstellen ihrer Regierungsbilanz zu überspielen: Wirtschaft und Arbeitslosigkeit". In, D'Lëtzebuerger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_legislatives/csv_wahlprogramm_020404.html, 2 avril 2004.

Hilgert, Romain, "Die Stille nach dem Rententisch. Über die ADR-Kandidaten wird im Wahlkampf mehr geredet als über das ADR-Programm". In, D'Lëtzebuerger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_legislatives/adr_210504.html, 21 mai 2004.

Hirsch, Mario, « L'étau se resserre : L'initiative britannique en matière d'échanges d'informations fiscales afin d'éviter une retenue à la source constitue une attaque en règle contre le secret bancaire ». In, D'Lëtzebuerger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_fiscale/secret_bancaire_140400.html, 14 avril 2000.

Hirsch, Mario, « Une question d'interprétation et de nuances, « Le passage vers l'échange d'informations est conditionné par de nombreux préalables ». In, D'Lëtzebuerger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_fiscale/feira_300600.html, 30 juin 2000.

Hirsch, Mario, « L'Aleba peut enfin pavoiser. La Cour.administrative confirme la « représentativité nationale » de l'Aleba ». In, D'Lëtzebuerger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_syndicat/rep_nat_aleba_060701.html, 6 juillet 2001

Klein, Raymond, « Réforme de la loi électorale... pour que rien ne change vraiment ». In, Woxx, n°661, http://www.woxx.lu/text_show.php?textid=624, 4 octobre 2002.

Klein, Raymond, « Usage paisible du droit de propriété ». In Woxx, n°675, http://www.woxx.lu/text_show.php?textid=728, 10 janvier 2003.

La Voix du Luxembourg. Luxembourg : Groupe Saint-Paul, p3, 10 février 2004.

La Voix du Luxembourg, « Grand Angle : Campagne d'Affichage ». Luxembourg : Groupe Saint-Paul, p2, 2 juin 2004.

LOP, « Seid nett zueinander ». In, Luxemburger Wort, Groupe Saint-Paul, p4, 4 février 2004.

Pauly, Alexis, Les Cultes au Luxembourg. Luxembourg : Forum, 1989.

Poirier, Philippe, «La révolution tranquille ». In, D'Lëtzebuerger Land, numéro spécial 50ème anniv, p4-5, 9 janvier 2004.

Santer, Jacques, « La place financière de Luxembourg à l'horizon 2000 ». In, D'Letzeburger Land, n°24, p23, juin 1988.

Schumann, Jim, « Politiques et transferts budgétaires ». In, D'Letzeburger Land, n°7, p1-8, 19 février 1982.

Siweck, Jean-Lou, « Passez le mistigri Les chances qu'une avancée viendra de nouvelles négociations avec la Suisse sont des plus réduites ». In, D'Lëtzebuerger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_fiscale/ecofin_bxl_061202.html, 6 décembre 2002.

Siweck, Jean-Lou, « Marque de luxe : Les « memoranda Benelux » ont marqué l'histoire européenne : Ce qui n'évite pas de sérieux couacs entre les trois partenaires ». In, D'Lëtzebuerger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_convention/benelux_131202.html, 13 décembre 2002.

Siweck, Jean-Lou, « Putsch institutionnel. Valéry Giscard d'Estaing rédige une Constitution européenne. Et excelle dans l'art d'ignorer les objections des « petits ». In, D'Lëtzebuerger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_convention/vge_institutions_250403.html, 25 décembre 2002.

Siweck Jean-Lou, « Vers un nouveau monde : C'est acquis : l'Europe s'est mise d'accord sur l'imposition des revenus d'intérêts. Le Luxembourg a sauvé les meubles de justesse ». In, D'Lëtzebuerger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_fiscale/accord_bxl_240103.html, 24 janvier 2003.

Siweck, Jean-Lou, « François est fier d'annoncer... Affaiblis, Aleba, NGL et Snep s'unissent dans la Fédération syndicale et anticipent ainsi la nouvelle loi sur les conventions collectives » In, D'Lëtzebuerger Land, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_syndicat/federation_synd_140203.html, 14 février 2003.

Thiel, Marc, « L'évolution de la notion d'Etat au Grand-Duché de Luxembourg (1841-1914) ». In, Forum, n°141, p16-19, janvier 1993.

Trausch, Gilbert, « Le référendum du 10 octobre 1941 dans sa signification historique ». In Luxemburger Wort, 10 octobre 1981.

Trausch, Gilbert « Espoirs et déceptions : La libération de 1944 dans sa dimension politique ». In, Luxemburger Wort, 9 septembre 1994.

Trausch, Gérard, « Théorie des trois espaces plus larges que le territoire luxembourgeois ». In, Die Warte, année 52, p1-2, 26 Oktober 2000.

Von Kunitzki, Norbert, « L'UEBL le mariage dans la crise ». In, D'Letzeburger Land, p1-8 n°9, n°10 et n°11, 6, 12 et 19 mars 1982.

Wurth, Michel, « Vers l'écu luxembourgeois ». In, D'Letzeburger Land, n°9, p5, 3 mars 1982.

7.1.2 Articles publiés dans des revues scientifiques

Bardi, Luciano, "Change in the Italian party system". In, Res Publica, volume 38, n°2, p290-291, 1996.

Bled, Jean-Paul, « Les catholiques autrichiens et le national socialisme 1933-1938 ». In, Revue d'Allemagne, tome XVI, n°3, p534-544, 1984.

Canovan, Margaret, "Trust the people ! Populism and the two faces of democracy". In, Political Studies, volume 47, n°1, p2-16, 1999.

Cullin, Michel, « Ambiguïté du catholicisme politique autrichien ». In, Austriaca, n°10, p39-47, mai 1980.

Davie, Grace, « Believing without belonging : Is this the future of religion in Britain ». In, Social Compass, volume XXXVII, n°4, p455-469, 1990.

Delvaux, Michel & Hirsch, Mario, « Le Grand-Duché de Luxembourg, aspects de sociologie électorale ». In, Res Publica, volume 18, n°1, p101-113, 1976.

Fehlen, Fernand, « Comportement électoral et indicateurs socio-démographiques ». In, Bulletin du STATEC, n°7, 1994.

Flanagan, Scott, "Values change in industrial societies". In, American Political Science Review, volume 81, n°4, p1303-1319, 1987.

Frieden, Luc, « Le droit constitutionnel et les partis politiques au Parlement ». In, Annales du Droit Luxembourgeois, volume 1/1991, p123-153, 1992.

Frieden, Luc, « Le prix de la démocratie pluraliste ». In Annales du Droit Luxembourgeois, volume 3/1993, p173-181, 1994.

Gauchet, Marcel & Lefort, Claude « Sur la démocratie : Le politique et l'institution du social ». In, Textures, n°2-3, 1971.

Gibson, Rachel & Ward, Stephen. "An Outsider's Medium ? the European Elections and UK Party Competition on the Internet", in Cowley, Philip, British Parties and Election Review. London: Frank Cass, volume10, p173-191, 2000.

Govaert, Serge, « Débat sur le Verzuiling en Flandre ». In, Courrier Hebdomadaire du CRISP, n°1329, 1991.

Govaert, Serge, « Le Vlaams Blok et ses dissidences ». In, Courrier Hebdomadaire du CRISP, n°1365, 1992.

Haag, Emile, « Le Gouvernement luxembourgeois en 1940 » In, Hémecht, n°4, p557-585, 1985.

Heiderscheid, André, « L'Eglise dans la société moderne sécularisée ». In, Nos Cahiers, n°1, p187-211, 1991.

Hirsch, Mario, "Tripartism in Luxembourg : The limits of social concertation". In, West European Politics, volume 9, n°1, p54-66, January 1986.

Hirsch, Mario, « La société dépolitisée ». In, Nos Cahiers, n°4, p69-73, 1995.

Ignazi Piero & Ysmal Colette, "The Silent Counter-revolution: hypotheses on the emergence of extreme right-wing parties in Europe new and old extreme right parties: The French front national and the Italian movimento sociale". In, European Journal of Political Research, volume 22, n°1, p3-34, July 1992.

Inglehart, Ronald, "Values change in industrial societies". In, American Political Science Review, volume 81, n°4, p1289-1303, 1987.

Janssen, Davy & Kies, Raphaël " Online forum and deliberative democracy". In, Acta Politica, volume 40, n°3, p317-335, 2005.

Katz, Richard & Mair, Peter, "Changing models of Party organisation and party democracy: the emergence of the cartel party". In, Politics Party, volume 1, p5-28, 1995.

Kitschelt, Herbert, "Left-Libertarian Parties : Explaining Innovation in Competitive Party Systems". In, World Politics, volume 40, no.2, p194-234, 1988.

Klotz, Robert, "Positive spin : Senate campaigning on the web". In, Political Science and Politics, volume XXX, p482-486, 1997.

Knutsen, Oddbjørn, "The impact of sector employment on party choice: A comparative study of Eight West European countries". In, European Journal of Political Research, volume 44, p593-621, 2005.

Lacoste de Lareymondie, Guillaume, « Décroissance ou développement durable». In, Liberté Politique, n°20, p101-106, été 2002.

Lambert, Yves, « Le devenir de la religion dans l'Europe de l'Ouest. Réflexion sociologique sur les croyances et les pratiques ». In, Futuribles, n°260, p23-38, janvier 2001.

Lijphart, Arend, "Consociational democracy". In, World Politics, volume XXI, n°2, 1969.

Mair, Peter & Van Biezen, Ingrid, "Party membership in twenty European democracies, 1980-2000". In, Party politics, volume 7, n°1, p5-21, 2001.

Moreau, Patrick (sous la direction), Les Partis Communistes et Postcommunistes en Europe occidentale. Paris : La Documentation française, Problèmes politiques et sociaux, n°830-831, 1999.

Mersch, Jules, « Paul Eyschen 1841-1915 » In, Bibliographie Nationale du Pays du Luxembourg, fascicule n°5, p87-153, 1953.

Norris, Pippa, "Preaching to the Converted ? Pluralism, Participation and Party Websites". In, Party Politics, volume 9, n°1, p21-46, 2003.

Pelinka, Anton, « Les syndicats facteur de stabilité ». In, Austriaca, n°8, p89-104, mai 1979.

Pilet, Jean-Benoît, « Les Jeux sont ouverts. Les effets du vote préférentiel dans les scrutins proportionnels de listes. Analyse comparée : Espagne, Belgique, Finlande et Suisse ». In Cahiers du Cevipol, 2003/1, 2003.

Poltier, Hugues, « Qu'est-ce que la Pensée du Politique ». In, Revue de Théologie et de Philosophie, volume 126, n°2, p125-148, 1994.

Reif, Karlheinz & Schmitt, Hermann, "Nine second order national elections: A conceptual framework for the analysis of European election results". In, European Journal of Political Research, n°8, p3-44, 1980.

Rossetti Di Valdalbero, Domenico, « La crise du système politique Italien ». In, Res publica, volume 38, p3-20, 1996.

Saur, Léon, « La montée de l'extrême droite et la réponse personnaliste ». In, Revue Politique, n°5-6, septembre-décembre, 1992.

Taggart, Paul, "A touchstone of dissent: Euroscepticism in contemporary Western European party systems". In. European Journal of Political Research, n°33, p363-388, 1998.

Tarchi, Mario, "After the breakdown of the «First Republic» : A turning-point for the italian extreme right". In, Res Publica, volume 38, n°2, p397-441, 1996.

Woods, Dwayne, « Les Ligues régionales en Italie ». In, Revue Française de Science Politique, volume 42, n°1, p36-57, février 1992.

7.1.3 Ouvrages & contributions à des ouvrages

Allegrezza, Serge, Hirsch, Mario & von Kunitzki, Nobert, L'Histoire, le Présent et l'Avenir du modèle luxembourgeois. Luxembourg : Institut d'Etudes Européennes et Internationales du Luxembourg, 2003.

Arendt, Hannah, La Crise de la Culture. Paris : Collection Points essais, Seuil : 1985.

Barber, Benjamin, R., Strong Democracy. Los Angeles: University of California Press, 1984.

Blondel, Jean, Political Parties: A genuine case for discontent? London: Wildwood House, 1978.

Bobbio, Noberto, Left & Right: The significance of a political distinction. Cambridge: Polity Press, 1996.

Bové, André, Le Catholicisme Politique au Luxembourg entre 1914 et 1940 : Le Parti de la Droite. Mémoire de maîtrise présenté à l'Université de Nancy II, 26 juin 1984.

Braud, Philippe, La Démocratie Politique. Paris : Editions du Seuil, Points Essais, 2003, [1997].

Bréchon Pascal, Laurent, Annie & Perrineau, Pascal. Les Cultures Politiques des Français. Paris : Presses de Sciences Po, 2000.

Bréchon, Pierre, Les Partis Politiques. Paris : Montchrestien, 1999.

Burnotte-Boreux, Catherine, Casteels, Yvan & Fehlen, Fernand, La Société Luxembourgeoise à travers le Recensement de 2001. Luxembourg : Statec, 2003.

Calmes, Albert, Naissance et Débuts du Grand-Duché 1814-1830. Luxembourg : Imprimerie Saint-Paul, volume 1, 1971.

Campbel, Angus, Converse, Philip E., Miller, Warren E. & Stokes Donald E., The American Voter. New York: Wiley and Sons Inc, 1960.

Cantril, Hadley, The Psychology of Social Movements**.** New York: Wiley and Sons Inc, 1951.

Caporal, Stéphane, « Robert Michels : Actualité de l'oligarchie dans les partis ». In Boutin Christophe et Rouvillois Frédéric, Partis Politiques et Démocratie : Inséparables et incompatibles ? Paris : Combats pour la liberté d'esprit, François-Xavier de Guibert Editions, p182-188, 2005.

Cerf, Paul, « Les Gielemännecher n'étaient pas des oiseaux exotiques ». In Lëtzebuerger Almanach vum Joerhonner. Luxembourg : Editions Binsfeld, p276-286, 1999.

Chomsky, Noam & McChesney, Robert W., Propagande, médias et démocratie. Montréal : Éditions Écosociété 2000.

Clive, Thomas S., Political Parties and Interest Groups: Shaping democratic governance. Boulder: Lynne Rienner Publishers, 2001.

Coleman, Stephen, Hall Nicola and Milica Howell, Hearing voices. The Experience of Online Public Consultation and Discussion in UK Governance. London: Hansard Society, 2002.

Cooper, Barry, the Resurgence of Conservatism in Anglo-American Democracies. Durham: Duke University Press, 1988.

Constant Benjamin, Ecrits Politiques; textes choisis, présentés et annotés par Marcel Gauchet. Paris : Gallimard, 1997.

Cotteret, Jean-Michel & Emeri, Claude, Le Marché Electoral. Paris : Editions Michalon, 2004.

Coulomb-Gully, Marlène, La Démocratie Mise en Scènes : Télévision et élections. Paris : CNRS éditions, 2001.

Covell, Larry, Les Partis Politiques au Canada : Représentation et intégration. Montréal : Wilson & Lafleur, volume 14, 1991.

CRISP, Les Elections Législatives du 26 mai 1974 : Les élections au Grand- Duché de Luxembourg. Luxembourg : Service Central des Imprimés de l'Etat, 1975.

CRISP, Les Elections du 10 juin 1979 au Grand-Duché de Luxembourg : Systèmes et comportements électoraux, étude réalisée pour la Chambre des Députés du Grand-Duché du Luxembourg. Luxembourg : Service Central des Imprimés de l'Etat, 1980.

CRISP, Grand-Duché de Luxembourg, Systèmes et comportements électoraux, Analyse et synthèse des scrutins de 1974, 1979 et 1984. Bruxelles : CRISP Editions, 1987.

CRISP, Les Elections au Grand-Duché de Luxembourg : Rapport sur les élections législatives et européennes de juin 1989. Luxembourg : Service Central des Imprimés de l'Etat, 1990.

CRISP, Les Elections au Grand-Duché de Luxembourg : Données sur les scrutins de 1974, 1979, 1984, 1989 et 1994. Résultats et Comportements. volume I : Les élections législatives, Document V/90. Luxembourg : Service Central des Imprimés de l'Etat, 1995.

CRISP, Les Elections au Grand-Duché de Luxembourg : Rapport sur les élections législatives et européennes de juin 1994. Luxembourg : Service Central des Imprimés de l'Etat, 1995.

Croisat, Michel & Quermonne, Jean-Louis, L'Europe et le Fédéralisme : Contribution à l'émergence d'un fédéralisme inter-gouvernemental. Paris : Montchrestien, 1999.

Dalton, Russel J., Citizen Politics in Western Democracies. Chatam: House Publishers, 1988.

Delpérée, Francis & Verwilghen, Michel, Citoyenneté Multiple et Nationalité Multiple au Grand-Duché. Rapport présenté au Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg à la demande de Monsieur Luc Frieden, Ministre de la Justice, Louvain-la-Neuve, janvier 2004.

Delsol, Chantal, Le Souci Contemporain. Bruxelles : Editions Complexe, 1996.

Delvaux Michel, Structures Socio-politiques du Luxembourg. Luxembourg : Institut Universitaire International, 1977.

Donovan, Mark, “The Ambiguities of Neopatriotism in an EU Member State”. In Nationalism, Democracy and State-Rebuilding in Italy, conférence publiée par le London European Research Centre-Polis Democracy and Nationalism in Europe, April 2001.

Downs, Anthony. An Economic Theory of Democracy. New York: Harper Editions, 1957.

Dryzek, John, S., Deliberative Democracy and Beyond. Oxford: Oxford University Press, 2000.

Dumont, Patrick & De Winter, Lieven, “Luxembourg: Stable coalitions in a pivotal party system”. In Müller, Wolfgang C. & Strøm Kaare, Government Coalitions in Western Europe. Oxford: Oxford University Press, p399-432, 2003.

Dumont, Patrick & Poirier, Philippe “Luxembourg 2003”. In Katz Richard, S. & van Biezen, Ingrid, Political Data Yearbook 2003. London: Blackwell Publishing, European Journal of Political Research, n°43, September 2004.

Dumont, Patrick & Poirier, Philippe, “The Parliamentary and European Elections in Luxembourg of June 13th 2004”. In, Talero Garcia José M., European Yearbook of Political Campaigns 2004. Vienna: European Association of Political Consultants , p170-190, June 2005.

Dumont, Patrick, Fehlen, Fernand & Poirier, Philippe, “Wahlsystem und Parteienlandschaft”. In Lorig, Wolfgang & Hirsch, Mario, Das politische System Luxemburgs, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2006.

Dumont, Patrick & Poirier, Philippe, “Second-order campaigning: European elections in Luxembourg”. In Michaela Maier and Tenscher, Jens, Campaigning for Europe. Parties, Campaigns, Mass Media and the European Elections 2004. London: LIT Publishers, p141-155, January 2006.

Duverger, Maurice, Les Partis Politiques. Paris : Editions Armand Colin 1976, [1951].

Esquenazi, Jean-Pierre, Télévision et Démocratie : Le politique à la télévision française 1958-1990. Paris : Presses Universitaires de France, La Politique Eclatée, 1999.

Fehlen Fernand, Isabelle Piroth & Poirier, Philippe, Les Femmes et la Représentation politique. Luxembourg : Ministère de la Promotion Féminine, Service des imprimés de l’État luxembourgeois, mars 2000.

Fehlen, Fernand, Piroth, Isabelle & Poirier, Philippe, Les Elections Législatives au Grand-Duché du Luxembourg. Luxembourg : Chambre des Députés du Luxembourg, octobre 2000. Également consultable sur le site de la Chambre des Députés : http://www.chd.lu/fr/organisation/documentation/espTele.jsp

Fisichella, Domenico, Elezioni e Democrazia : Un’analisi comparata. Bologna : Il Mulino, 2003.

Fontagné Lionel, Compétitivité du Luxembourg : Une paille dans l’acier. Luxembourg : Rapport pour le Ministère de l’Economie et du Commerce extérieur du Grand-Duché de Luxembourg, version du 15 novembre 2004.

Groux, Guy, « Crise de la médiation et mouvements sociaux : Vers une démocratie de l’entre-deux ? ». In, Perrineau, Pascal, Le Désenchantement Démocratique. La Tour d’Aigues : Editions de l’Aube, p231-243, 2003.

Haag, Emile, « La naissance des chambres professionnelles dans leur contexte historique ». In, 25ème anniversaire de la Chambre des fonctionnaires et employés publics. Luxembourg, p15-19, 1989.

Habermas, Jürgen, The Theory of Communicative action. Boston: Beacon Press,: volumes 1 & 2, 1984.

Hastings, Michel, « Partis politiques et administration du sens ». In, Les Partis Politiques Quelles Perspectives ? sous la direction de Andolfatto, Dominique, Greffet Fabienne et Olivier Laurent. Paris : L’Harmattan, Logiques Politiques, 2001.

Hearl, Derek, The « Luxemburg liberal party ». In, Kirchner, Emil Joseph, Liberal Parties in Western Europe. Cambridge: Cambridge University Press, p376-395, 1988.

Heisbourg, Geogres, Le Gouvernement Luxembourgeois en Exil. Luxembourg: Editions de l’Imprimerie Saint-Paul, 4 volumes, 1986-1991.

Himmelweit, Hilde T., How Voters Decide. London : Academic Press, 1981.

Hirsch, Mario, « Le « modèle luxembourgeois » et ses limites ». In, Allegrezza, Serge, Hirsch, Mario & von Kunitzki, Nobert, L'histoire, le Présent et l'Avenir du Modèle Luxembourgeois. Luxembourg : Institut d'Etudes Européennes et Internationales du Luxembourg, p139-159, 2003.

Hirschman, O. Albert, Voice and Loyalty: Responses to decline in firms, organizations, and state. Cambridge, Massachusetts: Harvard University Press, 1970.

Hofrichter, Jürgen, Schlinkert Reinhard, Politik in Luxemburg: Parteienbindung PCS. Berlin : Anhänger Infratest Dimap, Juli 2003.

Inglehart, Ronald, The Silent Revolution: Changing Values and Political Styles Among Western Publics. Princeton: Princeton University Press, 1977.

Inglehart, Ronald, Culture Shift in Advanced Industrial Society. Princeton: Princeton University Press, 1990.

Joly, Marc, Le Souverainisme. Paris : François-Xavier de Guibert Editions, 2001.

Kies, Raphaël, Mendez, Fernando, Schmitter, Philippe C., Trechsel, Alexander, Evaluation of the Use of New Technologies in Order to Facilitate Democracy in Europe: E-democratizing the Parliaments and Parties in Europe. Luxembourg : Scientific and Technological Option Assessment, European Parliament Directorate-General for Research,
http://www.europarl.eu.int/stoa/publi/pdf/stoa116_en.pdf, 2004.

Kirchheimer, Otto, "The Transformation of the western European party systems". In Dahl, Robert, Political Opposition in Western Democracies. New Haven: Yale University Press, p177-200, 1966.

La Palombara, Jospeh & Weiner, Myron, Political Parties and Political Development. Princeton : Princeton University Press, 1966.

Lamizet, Bernard, La Médiation Politique. Paris : Editions L'Harmattan, 1998.

Legrand, Michel, (sous la direction de), Les Valeurs au Luxembourg : Portrait d'une société au tournant du 3e millénaire. Luxembourg : Editions Saint-Paul, 2002.

Lipset, Seymour Martin & Rokkan, Stein, Party Systems and Voter Alignment: Cross national perspectives. New York: Free Press, 1967.

Luchetta, Patrizia, « L'histoire d'une place financière avant l'heure : une création colossale, gigantesque, pyramidale » In, Lëtzebuerger Almanach wum joerhonnert : 1900-1999. Luxembourg : Editions Guy Binsfeld, p423-435, 1999.

Maarek, Philippe-Joseph, Communication et Marketing de l'Homme Politique. Paris : Litec, 2001.

Magnette, Paul, Le Souverain Apprivoisé. Bruxelles : Editions complexe, collection « Etudes européennes », 2000.

Marc, Lucien, « Les origines, le développement, l'apogée et le repli de la sidérurgie luxembourgeoise ». In, Gerges Martin, Mémorial 1989. Luxembourg: Editions Mosellanes, p824-837, 1989.

Mény, Yves & Knapp, Andrew, Government and Politics in Western Europe: Britain, France, Italy, Germany; first ed. translated by Jane Lloyd. Oxford: Oxford University Press, 1998.

Michels, Robert, Les Partis Politiques : Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties; traduit par S. Jankelevitch ; préf. de René Rémond. Paris : Flammarion, 1971.

Milbrath, Lester, "Environmental Beliefs and Values". In, Hermann, M.G, Political Psychology, San Francisco: Jossey-Bass, p97-101, 1986.

Norris, Pippa, Digital Divide. Cambridge : Cambridge University Press, 2001.

Oakeshott, Michael, The Politics of Faith and The Politics Of Scepticism. New Haven : Yale University Press, 1996.

Offerlé, Michel, Sociologie des Groupes d'Intérêt. Paris : Montchrestien, seconde édition 1994.

Ornaghi, Lorenzo & Parsi, Vittorio Emanuele, La Virtu dei Migliori. Bologna: Il Mulino, 1994.

Ostrogorski, Moisei. La Démocratie et les Partis Politiques ; préface de Pierre Avril. Paris: Fayard, 1993.

Pangle, Thomas, L., The Ennobling of Democracy. New York: John Hopkins University Press, 1995.

Perrineau, Pascal & Reynié, Dominique, Dictionnaire du Vote. Paris : Presses universitaires de France, 2001.

Perrineau, Pascal & Mayer, Nonna, Les Comportements Politiques. Paris : Editions Armand Colin, 1992.

Poirier, Philippe, «Quelle(s) «identité(s) politiques pour le Parti Démocratique luxembourgeois? ». In, Delwit Pascal, Les libéralismes en Europe, Partis et Cultures politiques. Bruxelles : Editions de l'Université libre de Bruxelles, chapitre 7, p.247-262, mars 2002.

Poirier, Philippe, «Le Parti chrétien social au Luxembourg ». In, Delwit, Pascal Démocraties Chrétiennes et Conservatismes en Europe. Une nouvelle convergence ? Bruxelles : Editions de l'Université libre de Bruxelles, chapitre 14, p.271-289, mars 2003.

Poirier, Philippe & Fayot Ben, « Les Etats et les représentants du Benelux au sein de la Convention: Analyse d'un discours et d'une stratégie ».In, Année Sociale 2003. Bruxelles : Editions De Boeck-Université, p358-386, avril 2004.

Poirier, Philippe, "La democratizzazione della società europea passa attraverso una riaffermazione del legame tra nazionalità e cittadinanza?". In, la scienza politica e le sfide della democrazia post-nazionale. In, Foebus, n°9, p69-89, Aprile 2004.

Poirier, Philippe, "At the Centre of the State: Christian Democracy in Luxembourg". In, Gerard, Emmanuel and Van Hecke, Steven, Christian Democratic, Parties in Europe since the End of the Cold War. Leuven: Katholieke Universiteit Leuven Press, chapter 9, p.179-195, avril 2004.

Raths, Aloyse, "Die Resistenz einer Nation". In, Gerges Martin, Mémorial 1989. Luxembourg : Editions Mosellanes, p156-162, 1989.

Resnick, David, « The Normalization of Cyberspace », in Toulouse, Chris and Luke, Timothy, The Politics of Cybespace, London : Rouledge, p46-58, 1999.

Robert, Jacques, Rapport sur le Financement des Partis Politiques. Strasbourg : Commission Européenne pour la Démocratie par le Droit, CDL-PP (2000) 1 rev 2 Or.fr., 28 novembre 2000.

Romano, Sergio, L'Italia Scappota di Mano. Bologna : Il Mulino, 1992.

Rosa, Jean Jacques, L'Erreur Européenne et le Second Vingtième Siècle. Paris : Grasset 1998.

Rossi, Serena, Lucia, Méthode Communautaire, Méthode Inter-gouvernementale. Réformer sans Déformer. Bruxelles : Documents de la Convention Européenne, 2003.

Sartori, Giovanni, Parties and Party Systems: A framework for analysis. Cambridge: Cambridge University Press, 1976.

Sawicki, Frédéric, « Les temps de l'engagement. A propos de l'institutionnalisation d'une association de défense de l'environnement ». In, Lagroye, Jacques, La Politisation. Paris : Editions Belin, p123-146, 2003.

Schäfer, Alain, Die Entwicklung des luxemburgischen Parteiensystems seit den siebziger Jahren. Saarbrücken] : Union-Stiftung, 2000.

Schumann, Jim, « Le rôle de l'État à travers un siècle de finances publiques ». In L'économie luxembourgeoise au 20e siècle. Esch-sur-Alzette : Editions Le Phare, p512-541, 1999.

Schumpeter, Joseph, Capitalisme, Socialisme et Démocratie, traduit de l'allemand par G. Fain. Paris : Payot, 1990 [1947].

Seiler, Daniel-Louis, Les Partis Politiques en Occident : Sociologie historique du phénomène partisan. Paris: Ellipses, 2003.

Siedentop, Larry, La Démocratie en Europe traduit de l'anglais par Anne Collas et Hélène Prouteau. Paris : Buchet-Chastel, 2003.

Siegfried, André, Tableau Politique de la France de l'Ouest sous la IIIème République. Paris : Editions Armand Colin, 1913.

Sommier, Isabelle, Le Renouveau des Mouvements Contestataires à l'heure de la Mondialisation. Paris : Editions Flammarion, 2003 [2001].

Taggart Paul & Szczerbiak Aleks, "Theorising party-based euroscepticism : problems of definition, measurement, and causality", Sussex European Institute Working Paper, n°69, août 2003.

Theisen, Daniel, Das luxemburgische Parteiensystem (1974-1989). Heildelberg, Wiss. Arb. magister artium Heidelberg, 1995.

Thiltgen, Marc, Das luxemburgische Parteiensystem im Wandel. Wien: Universität Wien, Fakultät für Human- und Sozialwissenschaften, Mai 2004.

Torres, Lourdes, Pina, Vicente & Acerete, Basilio, E-governance developments in EU cities, reshaping government relation to citizens. Madrid: Universidad Carlos III, http://www.uc3m.es/uc3m/dpto/EMP/seminar/torres.pdf, 2005.

Trausch, Gilbert, Le Luxembourg à l'Epoque Contemporaine. Luxembourg : Editions Bourg-Bourger, 1975.

Trausch, Gilbert, Un passé resté toujours vivant : Mélanges d'histoire luxembourgeoise. Luxembourg : Lions Club Luxembourg Doyen, 1995.

Trechsel, Alexander H. & Mendez, Fernando (sous la direction de), The European Union and E-voting : addressing The European Union E-voting Challeng. London: Routledge, 2004.

Van Biezen, Ingrid, Financement des Partis Politiques et des Campagnes Electorales – Lignes directrices. Projet intégré « Les institutions démocratiques en action». Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe, décembre 2003.

Vedel, Thierry, « L'idée de démocratie électronique origines, visions, questions », in Perrineau Pascal, (sous la direction de), Le Désenchantement Démocratique, La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, http://www.e-democratielocale.info/UPLOAD/media/file/13_01-03_vedel.pdf, p243-266, 2003.

Voehrling, Jean, « La Justice constitutionnelle, l'Etat de droit et la démocratie libérale au Canada ». In, Millon Delsol, Chantal & Roy, Jean, Démocraties, l'Identité incertaine, actes des sixièmes Entretiens du Centre Jacques Cartier, Lyon, décembre 93 / Bourg-en-Bresse : Musnier/Gilbert éditions, 1994.

Vogel, Hans Heinrich, Rapport sur la Création, l'Organisation et les Activités des Partis Politiques sur la base des réponses au questionnaire sur la création, l'organisation et les activités des partis politiques adopté par la Commission de Venise lors de sa 57e session plénière (12-13 décembre 2003). Strasbourg : CDL-AD(2004)004. Etude n° 247 / 2003, 16 février 2004.

Von Hayek, Friedrich, A., Droit, Législation et Liberté, tome III. Paris : Quadrige-P.U.F, 1995.

Webb, Paul Farrell, David, M., and Holliday, Ian, Political Parties in Advanced Industrial Democracies. Oxford: Oxford University Press, 2002.

Weber Max, Economie et Société / Traduit de l'allemand par Julien Freund. Paris: Plon, 1995 [1922].

Werner, Pierre, « 1940-1990 : Un demi siècle d'essor financier au Luxembourg ». In, Dostert, Paul, Pauly, Michel, Schmoetten, Pol, Schroeder, Jean, Le Luxembourg en Lotharingie. Mélanges Paul Margue. Luxembourg : Editions Saint Paul, p731-745, 1993.

Wey, Claude (sous la direction de), Le Luxembourg dans les années 50 : Une société de petite dimension entre tradition et modernité. Luxembourg : Publications scientifiques du Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg, tome III, 1999.

Willaime, Jean-Paul, Europe et Religions, les Enjeux du XXème siècle. Paris : Editions Fayard, bibliothèque de culture religieuse, 2004.

Zahlen, Paul, « La création du modèle luxembourgeois après la deuxième guerre mondiale : Continuités et discontinuités ». In, Allegrezza, Serge, Hirsch, Mario & von Kunitzki, Nobert, L'histoire, le Présent et l'Avenir du Modèle Luxembourgeois. Luxembourg : Institut d'Etudes Européennes et Internationales du Luxembourg, p19-69, 2003.

7.2 Documentations engagées, institutionnelles & partisanes

7.2.1 Gouvernement

Gouvernement du Luxembourg, Jean-Claude Juncker, Déclaration du Gouvernement sur la Situation Economique, Sociale et Financière du pays 2000, http://www.Gouvernement.lu/Gouvernement/etat_nation2004/2000/index.html, 10 mai 2000.

Gouvernement du Luxembourg, Déclaration de Politique Etrangère de Lydie Polfer devant la Chambre des Députés, http://www.Gouvernement.lu/functions/search/resultHighlight/index.php?linkId=10&SID=50d66451bccf019821f0adbf76c8e9ad, 20 mars 2001.

Gouvernement du Luxembourg, Déclaration du Gouvernement sur la Situation Economique, Sociale et Financière du pays 2001. http://www.Gouvernement.lu/Gouvernement/etat_nation2004/2001/, 3 mai 2001.

Gouvernement du Luxembourg, Jean-Claude Juncker, Premier ministre, Déclaration Gouvernementale sur la Situation Economique, Sociale et Financière 2002 (version française) http://www.Gouvernement.lu/Gouvernement/etat_nation2004/2002/etat_fr_2002.pdf, 7 mai 2002.

Gouvernement du Luxembourg, Actualité Gouvernementale, Conseil Ecofin à Bruxelles: Pas d'accord sur la fiscalité de l'épargne, http://www.Gouvernement.lu/functions/search/resultHighlight/index.php?linkId=7&SID=75d308ae9f28c78e631cdd524f0d5e30, 11 décembre 2002.

Gouvernement du Luxembourg, Jean-Claude Juncker, Premier ministre, Déclaration Gouvernementale sur la Situation Economique, Sociale et Financière 2003 (version française) http://www.Gouvernement.lu/Gouvernement/etat_nation2004/2003/etat_nation2003_fr/, 20 mai 2003.

Gouvernement du Luxembourg, Actualité Gouvernementale, Eurobaromètre: la Population du Luxembourg partisane d'une politique commune en matière d'asile et d'immigration, http://www.Gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2004/03/08eurobarometre/index.html, 8 mars 2004.

Gouvernement du Luxembourg, Actualité Gouvernementale, Nouvelles Dispositions relatives à la Procédure d'Asile: Améliorer l'efficacité de la procédure tout en respectant les droits de l'homme, http://www.Gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2004/03/31frieden2/index.html31-03-2004, 31 mars 2004.

Ministère d'Etat du Grand-Duché du Luxembourg, Accord de Coalition d'août 1999, Luxembourg, http://www.gouvernement.lu/gouvernement/programme/programme_99/declaration_1999_fr.html, 12 août 1999.

Ministère d'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, La nationalité luxembourgeoise. Texte coordonné de la loi du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise Commentaire pratique. Luxembourg : Publication du Ministère de la Justice en collaboration avec le Service Information et Presse, janvier 2002.

Ministère de la Justice, Constitution et Droits de l'Homme 2005. Luxembourg : Service Central de Législation, texte à jour au 25 novembre 2004.

Service Information et Presse, Ministère du Travail, Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, La Régularisation des Sans-Papiers, http://www.Gouvernement.lu/dossiers/justice/sanspapiers/index.html#3, mai 2001.

Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, Mémorandum du Benelux, Un Cadre Institutionnel équilibré pour une Union élargie plus efficace et plus transparente. http://www.Gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2002/12/04memorandum/index.html, 4 décembre 2002.

Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, Prise de Position du Benelux suite à la Contribution franco-allemande à la Convention européenne sur l'architecture institutionnelle de l'Union . http://www.gouvernement.lu/salle_presse/communiques/2003/01/20benelux/index.html, 20 janvier 2003.

Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, Actualité Gouvernementale. Pour une Ecole plus Equitable, plus Responsable et plus Performante http://www.Gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2003/02/25brasseur/index.html?SID=3084af4b5ec02eb18b0f82299ebe8155, 25 février 2003.

Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, Déclaration de Jean-Claude Juncker lors de la conférence de presse à l'issue de la réunion informelle du 1er avril 2003 réunissant 7 Etats membres qui partagent globalement la même conception de l'Europe, http://www.Gouvernement.lu/salle_presse/discours/premier_ministre/2003/04/20030401Junckerlikeminded/index.html, 1er avril 2003.

Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, Luc Frieden informe sur la politique des réfugiés du Gouvernement luxembourgeois, http://www.Gouvernement.lu/functions/search/resultHighlight/index.php?linkId=16&SID=fc93367643baf7e05435885665f4d220, 20 novembre 2003.

Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, Ministère des Finances, Réforme Fiscale 2002 le tarif de l'impôt sur le revenu le tarif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques des personnes physiques http://www.fi.etat.lu/documentation/reforme_fiscale_presentation_officielle_201101.pdf; Réforme Fiscale 2002 entreprises, http://www.fi.etat.lu/documentation/reforme_fiscale_presentation_291101_entreprises.pdf, novembre 2003.

Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, Les Inscriptions des Etrangers sur les listes électorales, Elections européennes de 2004-Elections communales de 2005 : Bilan réalisé par le SESOPI-Centre Intercommunautaire en collaboration avec le Commissariat du Gouvernement aux Etrangers. http://www.Gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2004/07/05jacobs/detail.pdf, 7 mai 2004.

Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, Ministère du Travail, La Réforme des Relations Collectives de Travail, http://www.Gouvernement.lu/dossiers/social_emploi/relcoll/, mai 2004.

Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, Résultats officiels des élections législatives du 13 juin 2004, http://www.Gouvernement.lu/dossiers/elections/elections2004/resultats_legislatifs.pdf, juillet 2004.

Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, Résultats officiels des élections européennes du 13 juin 2004, http://www.Gouvernement.lu/dossiers/elections/elections2004/resultats_europeenes.pdf, juillet 2004.

Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, Programme Gouvernemental, Questions Institutionnelles. http://www.gouvernement.lu/gouvernement/programme/programme2004/programme_accord.pdf, 4 août 2004.

7.2.2 Institutions européennes & internationales

Bureau International du Travail, Evaluation Actuarielle et Financière du Régime Général d'Assurance Pension du Grand-Duché de Luxembourg. Genève : http://www.ecl.lu/fr/download/BIT_Pensions2001.pdf, 2001.

Comité des Régions, Règlement Intérieur. Bruxelles : http://www.cor.eu.int/document/fr/int_reg_fr.pdf, 5 février 2004.

Commission Européenne, Directive 93/109/CE du Conseil, du 6 décembre 1993, fixant les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen pour les citoyens de l'Union résidant dans un État membre dont ils ne sont pas ressortissants. http://europa.eu.int/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexapi!prod!CELEXnumdoc&lg=FR&numdoc=31993L0109&model=guichett, 6 décembre 1993.

Commission Européenne, EuroBaromètre 53.0 Measuring information society, Luxembourg : Eurostat, http://europa.eu.int/comm/public_opinion/archives/ebs/ebs_141_en.pdf, Spring 2000.

Commission Européenne pour la Démocratie par le Droit (Commission de Venise), Code de Bonne Conduite en Matière Electorale. Strasbourg : Avis nº 190/2002_el, CDL-EL (2002) 5. Strasbourg : Conseil de l'Europe, http://www.venice.coe.int/docs/2002/CDL-EL(2002)005-f.asp, 2 décembre 2002.

Commission Européenne, Eurobaromètre Printemps 2004, L'Opinion Publique dans l'Union Européenne. Rapport Complet Commun des Eurobaromètre 61 et Eurobaromètre Pays Candidats 2004.1. Luxembourg : Eurostat, juillet 2004.

Commission Européenne, Eurobaromètre 61.1. Opinion Publique dans l'Union Européenne.Rapport Luxembourg. La perception des politiques de l'UE et de ses institutions ainsi que les élections européennes. Luxembourg : Eurostat, juillet 2004.

Commission Européenne, Enquête post-élections européennes 2004, Flash Eurobaromètre 162. Bruxelles : Direction Générale « Presse et Communication », juillet 2004.

Commission Européenne, La Future Constitution Européenne, Flash Eurobaromètre 159/2 (Vague 2). Bruxelles : Direction Générale « Presse et Communication», juillet 2004.

Commission Européenne, Solde Primaire des Administrations Publiques - en % du PIB, http://epp.eurostat.cec.eu.int/portal/page?_pageid=1996,39140985&_dad=portal&_schema=PORTAL&screen=detailref&language=fr&product=EUROIND_NA&root=EUROIND_NA/euro_na/na_geng/na230pc. Luxembourg : Eurostat, 30 décembre 2004.

Commission Européenne pour la Démocratie par le Droit, Code de Bonne Conduite en Matière Electorale. Strasbourg : Avis nº 190/2002_el, CDL-EL (2002) 5, p18, http://www.venice.coe.int/docs/2002/CDL-EL(2002)005-f.asp, 2 décembre 2002.

Conseil Européen, Décision du Conseil du 25 juin 2003 et du 23 septembre 2003, modifiant l'Acte portant l'élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct, annexé à la décision 76/78/CECA, CEE, Euratom. Luxembourg : Journal Officiel des Communautés Européennes, L283/1, 21 octobre 2002.

Cour Européenne des Droits de l'Homme, Communiqué du Greffier. Arrêt dans l'affaire Thoma C. Luxembourg. Strasbourg, www.echr.coe.int/fr/Press/2001/Mars/Thomaarretfpresse.htm, 29 mars 2001.

Eur-lex, Traité instituant la Communauté européenne (version consolidée) Journal officiel n° C 325 du 24 décembre 2002 , Traité sur l'Union européenne (version consolidée) Journal officiel n° C 325 du 24 décembre 2002 , Traité de Nice Journal officiel n° C 80 du 10 mars 2001, Traité établissant une Constitution pour l'Europe Journal officiel n° C 310 du 16 décembre 2004, http://europa.eu.int/eur-lex/lex/fr/treaties/index.htm,

Eur-lex, Règlement (CE) no 2004/2003 du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 relatif au statut et au financement des partis politiques au niveau européen. Luxembourg : L 297/1 Journal officiel de l'Union européenne FR 15 novembre 2003.

Organisation de Coopération et de Développement Economiques, Tendances des migrations internationales. Paris : édition OCDE, 2003.

Parlement Européen, Règlement, 15ème édition. Strasbourg : http://www.europarl.eu.int/omk/sipade3?PUBREF=-//EP//TEXT+RULES-EP+20031020+TOC+DOC+XML+V0//FR, octobre 2003.

7.2.3 Institutions législatives et consultatives

Assemblée Nationale, Délinquance Financière et Blanchiment des Capitaux : Mission d'information commune sur les obstacles au contrôle et à la répression de la délinquance financière et du blanchiment des capitaux en Europe. Volume 5, Le Grand-Duché du Luxembourg. Paris : Assemblée Nationale, http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/blanchiment.asp, janvier 2002.

Chambre des Députés, Projet de loi d'aide directe de l'Etat. Luxembourg : Chambre des Députés, n°1944, session ordinaire 1975-1976, 19 novembre 1975.

Chambre des Députés, Projet de loi concernant l'organisation d'élections simultanées pour le Parlement européen et la Chambre des Députés. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1978-1979, n°2231, 13 novembre 1978.

Chambre des Députés, Avis du Conseil d'Etat, Projet de loi concernant l'organisation d'élections simultanées pour l'Assemblée des Communautés Européennes et la Chambre des Députés. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1978-1979, n° 2231, 21 novembre 1978.

Chambre des Députés, Question 262 de Mme Anne Brasseur (PD) concernant la mise à disposition de locaux par l'Etat. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1980-1990, 19 avril 1989.

Chambre des Députés, Question 116 de M. Josy. Simon (PD) concernant les narco-dollars du « cartel de Cali » & Réponse de M. Marc Fischbach, Ministre de la Justice, Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1991-1992, 26 novembre 1991.

Chambre des Députés, Question 3 de M. André Hoffmann (PCL) concernant les prises de position des représentants des communautés d'étrangers au sujet des élections du Parlement européen de 1994. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1993-1994, 13 octobre 1993.

Chambre des Députés, Projet de loi fixant les modalités de l'élection des représentants du Grand-Duché de Luxembourg au Parlement européen et modifiant et complétant : exposé des motifs. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1993-1994, n°3863, 23 décembre 1993.

Chambre des Députés, Question 129 de M. Henri Grethen (PD) concernant le droit de vote des ressortissants communautaires aux élections européennes. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1993-1994, 5 janvier 1994.

Chambre des Députés, Question 155 de M. Jean Geisbusch (GAP) et de M. Robert Garcia (GAP) concernant la démarche d'inscription des étrangers sur les listes électorales. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1993-1994, 18 janvier 1994.

Chambre des Députés, Réponse de M. Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1993-1994, 20 janvier 1994.

Chambre des Députés, Question 250 de M. Emile Calmes (PD) concernant le nombre de citoyens européens inscrits sur les listes électorales : Réponse de M. Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1993-1994, 20 avril 1994.

Chambre des Députés, Question 314 de MM. Jean-Pierre Koepp, Gast Gibéryen, Fernand Rau et Robert Mehlen (ADR) concernant le financement des élections européennes Réponse de M. Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1993-1994, 5 mai 1994.

Chambre des Députés, Berger, Eugène, Proposition de loi portant modification de l'article 98 de la loi électorale du 31 juillet 1924. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1995-1996, n° 4108, 7 décembre 1995.

Chambre des Députés, Question parlementaire 3 de Madame Lydie Err (POSL). Réponse de Monsieur le Ministre de l'Intérieur. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1997-1998, 14 octobre 1997.

Chambre des Députés, Projet de loi sur la promotion de la presse écrite Avis de la Chambre de Commerce. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1996-1997, n°4319/04, 15 décembre 1997.

Chambre des Députés, Wagener, Renée, Proposition de loi visant à promouvoir une représentation politique paritaire des femmes et des hommes. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1998-1999, n°4533, 19 janvier 1999.

Chambre des Députés, Grethen, Henri & Polfer, Lydie, Proposition de loi portant modification de l'article 105 de la loi électorale du 31 juillet 1924. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1998-1999, n°4548, 11 mars 1999.

Chambre des Députés, Débat d'Orientation les Femmes et les Elections de 1999- Analyses et Perspectives. Rapport de la Commission de l'Egalité des Chances entre Femmes et Hommes et de la Promotion Féminine. Luxembourg : Chambre des Députés, session 1999-2000, 9 mars 2000.

Chambre des Députés, Fayot, Ben, Proposition de loi 1) portant modification de la loi modifiée du 25 février 1979 relative à l'élection directe des représentants du Grand-Duché de Luxembourg au Parlement européen; 2) portant modification de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'organisation d'élections simultanées pour le Parlement européen et la Chambre des Députés. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2000-2001, n°4711/00, 12 octobre 2000.

Chambres des Députés, Projet de loi portant modification de la loi du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise. Exposé des motifs. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2000-2001, n° 4743, 19 décembre 2000.

Chambre des Députés, Projet de loi portant approbation du Traité de Nice, signé le 26 février 2001, modifiant le Traité sur l'Union européenne, les Traités instituant les Communautés européennes et certains Actes connexes. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2000-2001, n° 4783, 19 avril 2001.

Chambre des Députés, avis du conseil d'Etat Projet de loi portant modification de la loi du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, telle qu'elle a été modifiée. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2000-2001, n° 4743(1), 2 mai 2001.

Chambre des Députés, Zanussi Marc, Proposition de loi sur le vote par internet. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2000-2001, n° 4808, 21 juin 2001.

Chambre des Députés, Commission des Affaires Etrangères et Européennes et de la Défense, Projet de loi portant approbation du Traité de Nice, signé le 26 février 2001, modifiant le Traité sur l'Union européenne, les Traités instituant les Communautés européennes et certains Actes connexes. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2000-2001, n°4783/3, 2 août 2001.

Chambre des Députés, Projet de loi, portant réforme de la loi électorale du 31 juillet 1924 telle qu'elle a été modifiée. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2001-2002, n° 4885, 13 décembre 2001.

Chambre des Députés, Err, Lydie & Huss, Jean, Proposition de loi sur le droit de mourir en dignité. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2001-2002, n°4909, 19 février 2002.

Chambre des Députés, Projet de loi sur la liberté d'expression dans les médias. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2001-2002, n° 4910, 21 février 2002.

Chambre des Députés, Projet de loi sur la liberté d'expression dans les médias. Avis de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2001-2002, n°16 4910/01, 30 mai 2002.

Chambre des Députés, Convention sur l'avenir de l'Europe. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2001-2002. Procès-verbal du Hearing du 9 juillet 2002.

Chambre des Députés, Projet de loi sur la liberté d'expression dans les médias. Avis de la Chambre de Commerce. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2002-2003, n°4910/05, 16 octobre 2002.

Chambre des Députés, Commission de l'Egalité des chances entre femmes et hommes et de la Promotion féminine, Projet de loi portant réforme de la loi électorale du 31 juillet 1924 telle qu'elle a été modifiée. Rapport pour avis de la Commission de l'Egalité des chances entre femmes et hommes et de la Promotion féminine. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2002-2003, n°4885/03, 6 novembre 2002.

Chambre des Députés, Projet de loi garantissant l'usage paisible du droit de propriété et la liberté de mouvement et portant introduction d'un nouvel article 442-1 au code pénal. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2002-2003, n°5076/00, 12 décembre 2002.

Chambre des Députés, Réponse de Madame la Ministre de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse Marie-Josée Jacobs à la question parlementaire 2069 de M. Robert Garcia (Les Verts). Luxembourg : Chambre des Députés, Service Central des Imprimés de l'Etat, session ordinaire 2002-2003, 4 mars 2003.

Chambre des Députés, Compte Rendu des Séances Publiques, n° 13. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2002-2003, avril 2003.

Chambre des Députés, Rapport de la Commission d'enquête « Transports Routiers Internationaux ». Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2002-2003, n°5170, 1er août 2003.

Chambre des Députés, Proposition de loi relative aux partis politiques et portant modification de la loi du 12 décembre 1967 modifiée concernant l'Impôt sur le Revenu. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2003-2004, 27 janvier 2004.

Chambre des Députés, Glesener Marcel, Interrelations entre immigration et marché de l'emploi au Luxembourg pour une société de bien-être partagé. Étude d'orientation politique. Luxembourg, Chambre des Dépurés, avril 2004.

Chambre des Députés, Règlement Intérieur. Luxembourg : Chambre des Députés, état au 4 août 2004.

Chambre des Députés, Réponse de Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat question parlementaire n° 102 du 22 septembre 2004 de M. Claude Adam (Verts) concernant le vote par correspondance lors des élections législatives et européennes du 13 juin 2004. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2004-2005, 27 octobre 2004.

Chambre des Députés, Avis de la Chambre de Commerce 5297/06 Projet de loi transposant en droit luxembourgeois la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2004-2005, 12 novembre 2004.

Chambre des Députés, Rapport de la Commission des Finances et du Budget 5297/10 Projet de loi transposant en droit luxembourgeois la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2004-2005, 31 mars 2005.

Chambre des Députés, Forum de discussion, http://www.chd.lu/fr/portail/forum/forum.jsp, 12 mai 2005.

Conseil d'Etat, Avis du Conseil d'Etat Proposition de loi portant réglementation du financement des partis et des campagnes électorales. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1998-1999, n°4401/1 4424/1, 10 novembre 1998.

Conseil d'Etat, Projet de loi fixant les modalités de l'élection des représentants du Grand-Duché de Luxembourg au Parlement européen et modifiant et complétant: 1) la loi modifiée du 25 février 1979 relative à l'élection directe des représentants luxembourgeois au Parlement européen. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 1993-1994, n° 3863/2, 21 novembre 1994.

Conseil d'Etat, Projet de loi portant approbation du Traité de Nice, signé le 26 février 2001, modifiant le Traité sur l'Union européenne, les Traités instituant les Communautés européennes et certains Actes connexes. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2000-2001, n° 4783/1, 12 juillet 2001.

Conseil d'Etat, Projet de loi portant transposition en droit luxembourgeois de la Directive 98/5/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 février 1998 visant à faciliter l'exercice permanent de la profession d'avocat dans un Etat membre autre que celui où la qualification a été acquise. Luxembourg : Chambre des Députés. Session ordinaire 2001-2002, n° 4790/1, 6 décembre 2001.

Conseil d'Etat, Projet de loi, portant réforme de la loi électorale du 31 juillet 1924 telle qu'elle a été modifiée. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2001-2002, n° 4885/2, 9 juillet 2002.
Conseil Economique et Social, Rôle de l'Etat. Luxembourg : Conseil Economique et Social, http://www.ces.etat.lu/ROLE_ETAT.pdf, 31 octobre 2001.

Conseil National pour les Etrangers, Avis du Conseil National pour Etrangers Projet de loi portant réforme de la loi électorale du 31 juillet 1924 telle qu'elle a été modifiée. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2001-2002, 10 juillet 2002.

Conseil National des Programmes, Überprüfung der Medienberichterstattung während der Wahlkampagne 2004. Luxembourg-Trier : Sektion Medienwissenschaften der Universität Trier.
http://www.Gouvernement.lu/salle_presse/communiques/2004/06/04cnp/index.html, Juni 2004.

Conseil National des Femmes du Luxembourg, Promotion de l'équilibre femmes-hommes dans la prise de décision dans et par les partis politiques luxembourgeois - enquête réalisée avant les élections de 2004. Luxembourg : 2004.

Electoral Commission, Policy and Law. London: Crown copyright, http://www.electoralCommission.org.uk/elections/policyandlaw.cfm, 2000.

Légifrance, loi n° 2003-327 du 11 avril 2003 relative à l'élection des conseillers régionaux et des représentants au Parlement européen ainsi qu'à l'aide publique aux partis politiques (1). Paris : Journal Officiel, n° 87, 12 avril 2003.

Service Central de la Législation, loi du 25 février 1979 relative à l'élection directe des représentants luxembourgeois au Parlement européen. Luxembourg : Mémorial, journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, A-n°15, 25 février 1979.

Service Central de la Législation, loi du 14 mars 1984 complétant la loi électorale et portant organisation du vote par correspondance lors des élections législatives et européennes. Luxembourg : Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, A-n°24, 21 mars 1984.

Service Central de la Législation, loi du 28 janvier 1994 fixant les modalités de l'élection des représentants du Grand-Duché de Luxembourg au Parlement européen, modifiant et complétant 1) la loi modifiée du 25 février 1979 relative à l'élection directe des représentants luxembourgeois au Parlement européen, 2) la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'organisation d'élections simultanées pour le Parlement européen et la Chambre des députés. Luxembourg : Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, A-n°3, 31 janvier 1994.

Service Central de la Législation, loi du 3 août 1998 sur la promotion de la presse écrite. Luxembourg : Mémorial, journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, A- n° 8, 23 septembre 1998.

Service Central de la Législation, loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques (texte coordonné). Luxembourg : Mémorial, journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, A-n°88, 1er août 2001.

Service Centrale de Législation, loi du 13 novembre 2002 portant transposition en droit luxembourgeois de la Directive 98/5/CE du Parlement Européen et du Conseil du 16 février 1998 visant à faciliter l'exercice permanent de la profession d'avocat dans un Etat membre autre que celui où la qualification a été acquise. Luxembourg : Mémorial A, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, A-n°10, 17 décembre 2002.

Service Central de la Législation, loi électorale du 18 févier 2003. Luxembourg : Mémorial, journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, A- n°30, 21 février 2003.

Service Centrale de Législation, loi du mai 2003, Statut Général des Fonctionnaires de l'Etat. Luxembourg : Mémorial, journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, A-n°78, 6 juin 2003.

Service Central de la Législation, loi du 7 janvier 1999 sur le Remboursement partiel des frais de campagnes électorales aux partis et groupements politiques engagés dans les élections à la Chambre des Députés et au Parlement européen. Luxembourg : Mémorial, journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, A-n°6, 29 janvier 2004.

Service Central de la Législation, loi du 10 février 2004 concernant la participation aux élections européennes du 13 juin 2004 des ressortissants des Etats qui deviendront membres de l'Union européenne le 1er mai 2004. Luxembourg : Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, doc. parl. 5276, http://www.elections.public.lu/systeme_electoral/legislation/europ__ennes.pdf, 10 février 2004.

Service Central de Législation, loi du 8 juin 2004 sur la liberté d'expression dans les médias. Luxembourg : Mémorial, journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, A-n°85, 8 juin 2004.

7.2.4 Partis & groupes d'intérêts

Action pour la Justice Sociale et la Démocratie, Walprogramm 2004, http://www.adr.lu/index_wahl.htm, juin 2004.

Action pour la Justice Sociale et la Démocratie, Programm des ADR zu den Europawahlen, Konsequent fir Lëtzebuerg!, http://www.adr.lu/index_wahl.htm , mai 2004.

Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés, Migrations : Les enjeux ! Revue Ensemble, n°71-72, mars 2003.

Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés, Déclaration du 21 mars signée le 22 mars 2004 à la Maison de la Presse à Luxembourg par les mandataires des partis politiques suivants et par l'ASTI, CSV, DP, Déi Gréng, Déi Lénk, LSAP, KPL. Luxembourg, mars 2004.

Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés, Lëtzebuerger Chrëschtleche Gewerkschafts-Bond, Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg, Mémorandum 5 champs d'action pour le «!vivre ensemble!». Luxembourg, avril 2004.

Caritas, Défis sociétaux 2004 relevés par la Confédération Caritas dans le cadre des élections législatives 2004. http://katholikerot.cathol.lu/documents/defi_societaux_2004.pdf, avril 2004.

Comité de Liaison et d'Action des Etrangers Les partis politiques se prononcent sur l'immigration. In, Horizon, n°67, juin 2004.

Conseil National des Femmes du Luxembourg, Promotion de l'équilibre Femmes-Hommes, dans et par les partis politiques luxembourgeois. Enquête réalisée avant les élections de 2004. Luxembourg, mai 2004.

Cercle de coopération Luxembourg, Elections de 2004, http://www.cercle.lu/rubrique.php3?id_rubrique=130, mai 2004.

Conseil diocésain des Catholiques. Document de Base : Le travail et l'économie. Luxembourg, mai 2004.

Entreprise Luxembourg, Priorités de l'économie luxembourgeoise pour les prochaines années. Recommandations de la Chambre de Commerce au gouvernement issu des élections législatives du 13 juin 2004. Luxembourg : Chambre de Commerce, 2004.

European Free Alliance, European Free Alliance Manifesto for the June 2004 European elections Sovereignty, Social Justice, Subsidiarity. Towards a Europe of diversity, http://www.efa-dppe.org/, adopted in Barcelona, 26 March 2004.

European Greens, A Green Contract For Europe 2004-2009, Proposals for the next Parliament, http://www.eurogreens.org/cms/default/dokbin/38/38139.a_green_contract_for_europe_proposals_fo@en.pdf, adopted at the European Green Summit for the Europe Tomorrow in Brussels, 28 April 2004.

Fayot, Ben, Schroeder, Etienne et Kersch, Dan, 100 Joër sozialistesch Partei zu Lëtzebuerg : POSL 1902 - 2002 : Le POSL hier et aujourd'hui. Luxembourg : La Mémoire Socialiste, 2003.

Fayot, Ben, Chroniques d'une élection annoncée/ Le Huron. Luxembourg : Editions de la Petite Amérique, 2004.

Fédération des Industriels Luxembourgeois, Les Entreprises méritent votre Attention. Message de la Fédil en vue des élections législatives de 2004. Luxembourg, 2004.
Gibéryen, Gast, Remarques, Amendements et Propositions du parti luxembourgeois ADR quant au projet d'articles 1 à 16 du traité constitutionnel, http://www.avenir-europe.lu/FR/PDF/Giberyen17022003.pdf, 7 février 2003.

Greenpeace France « 600 militants bloquent toute les Stations Esso du Luxembourg ». http://www.greenpeace.fr/stopesso/cdp20021025.html, 25 octobre 2002.

La Gauche, Programme de Base : Pour Une Europe Solidaire, Sociale et Démocratique http://www.dei-lenk.lu/frs_01054.html, adopté au congrès constitutif de «La Gauche - déi Lénk » du 30 janvier 1999 - les derniers amendements ont été acceptés par le congrès européen du 29 mars 1999,

La Gauche, Statuten angenommen auf dem Gründungskongreß vom 30. Januar 1999 in Luxemburg, abgeändert auf dem nationalen Kongreß vom 28. Mai 2000 in Tetingen) http://www.dei-lenk.lu/IMAGES/SUJET/doc_0009.pdf, mai 2000.

La Gauche, Eng aner Welt ass méiglech, Programm 2004, http://www.dei-lenk.lu/IMAGES/SUJET/WAHLPROGRAMM_2004.PD, adopté au congrès de Dudelange, 25 janvier 2004.

La Gauche, Stellungnahme von déi Lénk/la Gauche zum Wahlkampfabkommen der Parteien für die Landes- und Europawahlen vom 13. Juni 2004 http://www.dei-lenk.lu/sujet/article.asp?id=401&sub=19, 2 février 2004.

Les Verts, Statuts version française. Luxembourg : http://www.greng.lu/index.php?level1=31&level2=53&level3=58&co_group_id=67&fidlanguage=2&lang=fr&idusergroup=1, 28 janvier 2002.

Les Verts, Financement des Partis: Qui a peur de la transparence ? Luxembourg : Publications Déi Gréng, collection Démocratie et Institutions, 10 octobre 2002.

Les Verts, Neit Kapital Fir Lëtzebuerg, Programme Electoral 2004. Luxembourg : http://www.greng.lu/files/documentcenter/x20040429-ProgrammeElectoralFR.pdf, avril 2004.

Mouvement Ecologique, Die politischen Parteien und ihre Einstellung zur nachhaltigen Entwicklung. Von bemerkenswert bis irritierend. Luxembourg : Mouvement Ecologique documentation, Juni 2004.

Parti Chrétien Social, Programm fir Lech : weider an eisem fräien onofhängege Lëtzebuerg mat enger starker an dynamesche. Luxemburg : Sankt-Paulus-Druckerei, 1989.

Parti Chrétien Social, CSV Statuten, http://www.csv.lu/publikatiounen/statuten.pdf, adopté par le congrès national le 17 mars 2001.

Parti Chrétien Social, Das CSV-Grundsatzprogramm « Jidder Eenzelnen zielt », http://www.csv.lu/publikatiounen/grundsatzprogramm.pdf, adopté par le congrès national le 18 novembre 2002.

Parti Chrétien Social, De séchere Wee Walprogramm 2004. Luxembourg : http://www.csv.lu/publikatiounen/Walprogramm_2004.pdf, avril 2004.

Parti Communiste Luxembourgeois, La Grande Histoire d'un Petit Parti. Luxembourg : d'KPL informéiert, mars 2002.

Parti Communiste Luxembourgeois, Programme du Parti Communiste Luxembourgeois (KPL) pour les élections législatives et européennes du 13 juin 2004. In, Zeitung vum Lëtzebuerger Vollek, série d'articles publiée en mai 2004.

Parti Démocrate Européen, Manifeste du Parti démocrate européen http://www.pde-edp.net/main/_pde/index.jsp. Adopté au congrès fondateur de Bruxelles, 4 décembre 2004.

Parti Démocratique, Document 2. « Le secteur public a occupé depuis toujours une place de choix dans la vie de tous les citoyens de notre pays » et document 3. « Le statut des agents de l'Etat élément de l'efficacité de l'administration publique », http://kathy.infeurope.lu/dp/archives/10/1569815343_txt.htm,1998.

Parti Démocratique, Zesummen no vir De Programm vun der Demokratescher Partei fir d'Walen vum 13. Juni 2004, http://www.dp.lu/uploads/files/Programme2004.pdf, janvier 2004.

Parti Démocratique, Programme du DP pour les Elections Européennes du 13 Juin 2004. Luxembourg : http://www.dp.lu/meino/pdf/programme_europeen.pdf, avril 2004.

Parti Démocratique, Statuts du Parti Démocratique, http://www.dp.lu/downloads/pdf/statuts.pdf, tels qu'ils ont été modifiés en date du 8 juin 2002 par le congrès national extraordinaire,

Parti Européen des Libéraux Démocrates, Manifeste Eldr Election du Parlement Européen2004, http://eldr.ntc.be/EP2004pdf1/french.pdf, adopté à Amsterdam, 14 novembre 2003.

Parti Ouvrier Socialiste Luxembourg, Statuts, adoptés au congrès extraordinaire du 24 mars 1991. amendés aux congrès du 24 janvier 1993, 23 janvier 1997 et 17 mars 2002.

Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois, Histoire : 1921 Deuxième scission- la scission communiste, http://www.POSL.lu/POSL/html/parti/index.html, novembre 2000.

Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois, Histoire : Deux gouvernements Werner-Cravatte 1964-1968, http://www.POSL.lu/POSL/html/parti/index.htm, novembre 2000.

Parti Socialiste Ouvrier Luxembourgeois, 77 propositions concrètes pour le Luxembourg du 21e Siècle ! Un Etat moderne au service du citoyen, http://www.POSL.lu/POSL/html/ger/wawp77d.htm, 1999.

Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois, Programme Fondamental, adopté au congrès extraordinaire d'Esch-sur-Alzette, 21 octobre 2002.

Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois, Pour le Luxembourg en Europe. Luxembourg, http://www.lsap.lu/files/doc_center/20040422_Pour_le_Luxembourg_en_Europe.pdf, adopté au congrès de Dudelange, 6 mars 2004.

Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois, Am Mëttelpunkt vum Liewen. Parlamentswahlen 2004 - Wahlprogramm der LSAP, http://www.lsap.lu/files/doc_center/x20040308_LSAP_Wahlprogramm_2004.pdf, adopté au congrès de Dudelange, 6 mars 2004.

Parti Populaire Européen, Programme d'Action 2004-2009. http://epp-ed.europarl.eu.int/Press/pdoc04/actprogr2004-2009_fr.pdf, adopté par le Congrès du PPE à Bruxelles, 4-5 février 2004.

Parti Socialiste Européen, Devenir plus Forts Ensemble. Cinq engagements pour les cinq années à venir. Manifeste du Parti Socialiste Européen pour les élections du Parlement européen de juin 2004, http://www.pes.org/downloads/Manifeste_2004_FR.pdf, adopté par le Congrès du PSE à Bruxelles, 24 avril 2004.

Parti de la Gauche Européenne, Ce n'est qu'un début. Manifeste du Parti de la Gauche Européenne, http://www.european-left.org/about/docus/doc-fr/extendeddocument.2005-07-05.9220559359, adopté au congrès fondateur de Rome, 8 mai 2004.

Roemen Robert, Vor 100 Jahren wurde die liberale Partei gegründet : Liberale Liga entstand 1904 als erste liberale Parteistruktur. Luxembourg, 2004.

Ruckert, Ali, « Pour une Europe des Peuples », Zeitung vum Lëtzebuerger Vollek, p3, 14 avril 2004.

Sesopi - Centre intercommunautaire, Bilan des Inscriptions aux Elections Communales et Européennes de 1999. Luxembourg : recherche, étude, documentation, n°4, 1999.

Werner, Pierre, Itinéraires Luxembourgeois et Européens : Evolution et Souvenirs 1945-1985. Tome I, 1991.

7.2.5 Organismes & institutions diverses

Asia-Europe Foundation, Unpublished Country Reports for Workshop for Internet and Elections in Asia and Europe. Singapore : Internet Research Center, Nanyang Technological University, March 18-20 2004.

Banque Centrale du Luxembourg, « La soustenabilité à terme du régime général de pensions au Luxembourg ». Luxembourg : Publication du Cahier d'études n° 6 de la Banque Centrale du Luxembourg
http://www.bcl.lu/fr/media/communiques/2003/01/publication/, 17 janvier 2003.
Banque centrale du Luxembourg, Rapport Annuel 2000 de la Banque Centrale du Luxembourg.
http://www.bcl.lu/fr/publications/rapports_annuels/2000_rapport_annuel.pdf, 28 février 2001.

Ceps/Instead, ICT Usage by Household 2002 and 2003. Luxembourg : Economie & Entreprises, n°2,
http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/thematiques/EconomieFinances/EconomieEntreprises/2004/02_04_Communication/PDF_Economie_et_Entreprises_2_2004.pdf,
avril 2004.

Fehlen, Fernand, Margue, Charles, & Poirier, Philippe, La Participation Politique au Luxembourg à l'occasion des Elections Législatives et Européennes de juin 2004. Analyse seconde (document pdf), Luxembourg : Université du Luxembourg, ILReS, Chambre des Députés : http://www.chd.lu/fr/organisation/documentation/espTele.jsp, 45p, mars 2004.

ILReS -Mouze Virginie, «Les relations Eglise/Etat au Luxembourg », in Forum, n°157, p 8-12, février 1995 & ILReS «Etude sur la relation état-église » Recent Studies, http://www.ilres.com/english/load.html, avril 1999.

ILReS, Enquête ILReS 1998/99, 2001, 2002, 2003, http://www.tns-ilres.com/, 2003.

Mind-forest, « Etat des lieux de la présence Internet des communes du Luxembourg à la mi-2005 »,
http://www.mindforest.com/Liens/CP_Internet_Communes_mi-2005.pdf, 2005.

Statec, Statistiques Historiques 1839-1989. Luxembourg, mars 1990.

Statec, Annuaire Statistique du Luxembourg. Luxembourg, janvier 2005.

Statec, Statnews n°2/2005, http://www.statistiques.public.lu/fr/, janvier 2005.

Statec, Etat de la Population, http://www.statistiques.public.lu/, juillet 2005.

Ville de Luxembourg, Espace de discussion de la Ville de Luxembourg,
http://service.vdl.lu/forum/, mai 2004.

STADE
Études sociologiques et politiques
sur le Luxembourg
Université du Luxembourg

Chambre
des Députés